

7246
VICTOR HUGO

ACTES ET PAROLES

I

AVANT L'EXIL

1841-1851



ALBIN MICHEL - PARIS

IMPRIMÉ

PAR

L'IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITÉ

PAR

LA LIBRAIRIE OLLENDORFF

MDCCCXXXVII

IL A ETÉ TIRÉ À PART

5 exemplaires sur papier du Japon, numérotés de 1 à 5

5 exemplaires sur papier de Chine, numérotés de 6 à 10

40 exemplaires sur papier de Hollande, numérotés de 11 à 50

300 exemplaires sur papier vélin du Marais, numérotés de 51 à 350



PORTAIT DE VICTOR HUGO.
ASSEMBLEE NATIONALE 1848. – GALERIE DES
REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.

VICTOR HUGO

ACTES ET PAROLES

I

AVANT L'EXIL

1841-1851



ALBIN MICHEL – PARIS

IMPRIMÉ
PAR
L'IMPRIMERIE
NATIONALE

ÉDITÉ
PAR
LA LIBRAIRIE
OLLENDORFF

MDCCCXXXVII

Actes
et
Paroles

FAC-SIMILÉ DU TITRE ECRIT PAR VICTOR HUGO EN
TETE DU MANUSCRIT ORIGINAL
DE ACTES ET PAROLES.

LE DROIT ET LA LOI.

I

Toute l'éloquence humaine dans toutes les assemblées de tous les peuples et de tous les temps peut se résumer en ceci : la querelle du droit contre la loi.

Cette querelle, et c'est là tout le phénomène du progrès, tend de plus en plus à décroître. Le jour où elle cessera, la civilisation touchera à son apogée, la jonction sera faite entre ce qui doit être et ce qui est, la tribune politique se transformera en tribune scientifique ; fin des surprises, fin des calamités et des catastrophes ; on aura doublé le cap des tempêtes ; il n'y aura pour ainsi dire plus d'événements ; la société se développera majestueusement selon la nature ; la quantité d'éternité possible à la terre se mêlera aux faits humains et les apaisera.

Plus de disputes, plus de fictions, plus de parasitismes ; ce sera le règne paisible de l'incontestable ; on ne fera plus les lois, on les constatera ; les lois seront des axiomes ; on ne met pas aux voix deux et deux font quatre ; le binôme de Newton ne dépend pas d'une majorité ; il y a une géométrie sociale ; on sera gouverné par l'évidence ; le code sera honnête, direct,

clair ; ce n'est pas pour rien qu'on appelle la vertu la droiture. Cette rigidité fait partie de la liberté ; elle n'exclut en rien l'inspiration ; les souffles et les rayons sont rectilignes. L'humanité a deux pôles, le vrai et le beau ; elle sera régie, dans l'un par l'exact, dans l'autre par l'idéal. Grâce à l'instruction substituée à la guerre, le suffrage universel arrivera à ce degré de discernement qu'il saura choisir les esprits ; on aura pour parlement le concile permanent des intelligences ; l'institut sera le sénat. La Convention, en créant l'institut, avait la vision, confuse mais profonde, de l'avenir.

Cette société de l'avenir sera superbe et tranquille. Aux batailles succéderont les découvertes ; les peuples ne conquerront plus, ils grandiront et s'éclaireront ; on ne sera plus des guerriers, on sera des travailleurs ; on trouvera, on construira, on inventera ; exterminer ne sera plus une gloire. Ce sera le remplacement des tueurs par les créateurs. La civilisation qui était toute d'action sera toute de pensée ; la vie publique se composera de l'étude du vrai et de la production du beau ; les chefs-d'œuvre seront les incidents ; on sera plus ému d'une Iliade que d'un Austerlitz. Les frontières s'effaceront sous la lumière des esprits. La Grèce était très petite ; notre presque-île du Finistère, superposée à la Grèce, la couvrirait ; la Grèce était immense pourtant, immense par Homère, par Eschyle, par Phidias et par Socrate. Ces quatre hommes sont quatre mondes. La Grèce les eut ; de là sa grandeur. L'envergure d'un peuple se mesure à son rayonnement. La Sibérie, cette géante, est une naine ; la colossale Afrique existe à peine. Une ville, Rome, a été l'égale de l'univers ; qui lui parlait parlait à toute la terre. *Urbi et orbi.*

Cette grandeur, la France l'a, et l'aura de plus en plus. La France a cela d'admirable qu'elle est destinée à mourir, mais à mourir comme les dieux, par la transfiguration. La France deviendra Europe. Certains peuples finissent par la sublimation comme Hercule ou par l'ascension comme Jésus-Christ. On pourrait dire qu'à un moment donné un peuple entre en constellation ; les autres peuples, astres de deuxième grandeur, se groupent autour de lui, et c'est ainsi qu'Athènes, Rome et Paris sont pléiades. Lois immenses. La Grèce s'est transfigurée, et est devenue le monde païen ; Rome s'est transfigurée, et est devenue le monde chrétien ; la France se

transfigurera, et deviendra le monde humain. La révolution de France s'appellera l'évolution des peuples. Pourquoi ? Parce que la France le mérite ; parce qu'elle manque d'égoïsme, parce qu'elle ne travaille pas pour elle seule, parce qu'elle est créatrice d'espérances universelles, parce qu'elle représente toute la bonne volonté humaine, parce que là où les autres nations sont seulement des sœurs, elle est mère. Cette maternité de la généreuse France éclate dans tous les phénomènes sociaux de ce temps ; les autres peuples lui font ses malheurs, elle leur fait leurs idées. Sa révolution n'est pas locale, elle est générale, elle n'est pas limitée, elle est indéfinie et infinie. La France restaure en toute chose la notion primitive, la notion vraie. Dans la philosophie elle rétablit la logique, dans l'art elle rétablit la nature, dans la loi elle rétablit le droit.

L'œuvre est-elle achevée ? Non, certes. On ne fait encore qu'entrevoir la plage lumineuse et lointaine, l'arrivée, l'avenir.

En attendant on lutte.

Lutte laborieuse.

D'un côté l'idéal, de l'autre l'incomplet.

Avant d'aller plus loin, plaçons ici un mot, qui éclaire tout ce que nous allons dire, et qui va même au delà.

La vie et le droit sont le même phénomène. Leur superposition est étroite.

Qu'on jette les yeux sur les êtres créés, la quantité de droit est adéquate à la quantité de vie.

De là, la grandeur de toutes les questions qui se rattachent à cette notion, le Droit.

II

Le droit et la loi, telles sont les deux forces ; de leur accord naît l'ordre, de leur antagonisme naissent les catastrophes. Le droit parle et commande du sommet des vérités, la loi réplique du fond des réalités ; le droit se meut dans le juste, la loi se meut dans le possible ; le droit est divin, la loi est terrestre. Ainsi, la liberté, c'est le droit ; la société, c'est la loi. De là deux tribunes : l'une où sont les hommes de l'idée, l'autre où sont les hommes du fait ; l'une qui est l'absolu, l'autre qui est le relatif. De ces deux tribunes, la première est nécessaire, la seconde est utile. De l'une à l'autre il y a la fluctuation des consciences. L'harmonie n'est pas faite encore entre ces deux puissances, l'une immuable, l'autre variable, l'une sereine, l'autre passionnée. La loi découle du droit, mais comme le fleuve découle de la source, acceptant toutes les torsions et toutes les impuretés des rives. Souvent la pratique contredit la règle ; souvent le corollaire trahit le principe ; souvent l'effet désobéit à la cause ; telle est la fatale condition humaine. Le droit et la loi contestent sans cesse ; et de leur débat, fréquemment orageux, sortent, tantôt les ténèbres, tantôt la lumière. Dans le langage parlementaire moderne, on pourrait dire : le droit, chambre haute ; la loi, chambre basse.

L'inviolabilité de la vie humaine, la liberté, la paix ; rien d'indissoluble, rien d'irrévocable, rien d'irréparable ; tel est le droit.

L'échafaud, le glaive et le sceptre, la guerre, toutes les variétés de joug, depuis le mariage sans le divorce dans la famille jusqu'à l'état de siège dans

la cité, telle est la loi.

Le droit : aller et venir, acheter, vendre, échanger.

La loi : douane, octroi, frontière.

Le droit : l'instruction gratuite et obligatoire, sans empiétement sur la conscience de l'homme, embryonnaire dans l'enfant, c'est-à-dire l'instruction laïque.

La loi : les ignorantins.

Le droit : la croyance libre.

La loi : les religions d'état.

Le suffrage universel, le jury universel, c'est le droit ; le suffrage restreint, le jury trié, c'est la loi.

La chose jugée, c'est la loi ; la justice, c'est le droit.

Mesurez l'intervalle.

La loi a la crue, la mobilité, l'envahissement et l'anarchie de l'eau, souvent trouble ; mais le droit est insubmersible.

Pour que tout soit sauvé, il suffit que le droit surnage dans une conscience.

On n'engloutit pas Dieu.

La persistance du droit contre l'obstination de la loi ; toute l'agitation sociale vient de là.

Le hasard a voulu (mais le hasard existe-t-il ?) que les premières paroles politiques de quelque retentissement prononcées à titre officiel par celui qui écrit ces lignes, aient été d'abord, à l'institut, pour le droit, ensuite, à la chambre des pairs, contre la loi.

Le 3 juin 1841, en prenant séance à l'académie française, il glorifia la résistance à l'empire ; le 12 juin 1847, il demanda à la Chambre des pairs¹ la rentrée en France de la famille Bonaparte, bannie.

Ainsi, dans le premier cas, il plaidait pour la liberté, c'est-à-dire pour le droit ; et dans le second cas, il élevait la voix contre la proscription, c'est-à-dire contre la loi.

Dès cette époque une des formules de sa vie publique a été : *Pro jure contra legem*.

Sa conscience lui a imposé, dans ses fonctions de législateur, une confrontation permanente et perpétuelle de la loi que les hommes font avec le droit qui fait les hommes.

Obéir à sa conscience est sa règle ; règle qui n'admet pas d'exception.

La fidélité à cette règle, c'est là, il l'affirme, ce qu'on trouvera dans ces trois volumes : *Avant l'exil, Pendant l'exil, Depuis l'exil.*

III

Pour lui, il le déclare, car tout esprit doit loyalement indiquer son point de départ, la plus haute expression du droit, c'est la liberté.

La formule républicaine a su admirablement ce qu'elle disait et ce qu'elle faisait ; la gradation de l'axiome social est irréprochable. Liberté, Egalité, Fraternité. Rien à ajouter, rien à retrancher. Ce sont les trois marches du perron suprême. La liberté, c'est le droit, l'égalité, c'est le fait, la fraternité, c'est le devoir. Tout l'homme est là.

Nous sommes frères par la vie, égaux par la naissance et par la mort, libres par l'âme.

Otez l'âme, plus de liberté.

Le matérialisme est auxiliaire du despotisme.

Remarquons-le en passant, à quelques esprits, dont plusieurs sont même élevés et généreux, le matérialisme fait l'effet d'une libération.

Étrange et triste contradiction, propre à l'intelligence humaine, et qui tient à un vague désir d'élargissement d'horizon. Seulement, parfois, ce qu'on prend pour élargissement, c'est rétrécissement.

Constatons, sans les blâmer, ces aberrations sincères. Lui-même, qui parle ici, n'a-t-il pas été, pendant les quarante premières années de sa vie, en proie à une de ces redoutables luttes d'idées qui ont pour dénouement, tantôt l'ascension, tantôt la chute ?

Il a essayé de monter. S'il a un mérite, c'est celui-là.

De là les épreuves de sa vie. En toute chose, la descente est douce et la montée est dure. Il est plus aisé d'être Sieyès que d'être Condorcet. La honte est facile, ce qui la rend agréable à de certaines âmes.

N'être pas de ces âmes-là, voilà l'unique ambition de celui qui écrit ces pages.

Puisqu'il est amené à parler de la sorte, il convient peut-être qu'avec la sobriété nécessaire il dise un mot de cette partie du passé à laquelle a été mêlée la jeunesse de ceux qui sont vieux aujourd'hui. Un souvenir peut être un éclaircissement. Quelquefois l'homme qu'on est s'explique par l'enfant qu'on a été.

IV

Au commencement de ce siècle, un enfant habitait, dans le quartier le plus désert de Paris, une grande maison qu'entourait et qu'isolait un grand jardin. Cette maison s'était appelée, avant la révolution, le couvent des

Feuillantines. Cet enfant vivait là seul, avec sa mère et ses deux frères et un vieux prêtre, ancien oratorien, encore tout tremblant de 93, digne vieillard persécuté jadis et indulgent maintenant, qui était leur clément précepteur, et qui leur enseignait beaucoup de latin, un peu de grec et pas du tout d'histoire. Au fond du jardin, il y avait de très grands arbres qui cachaient une ancienne chapelle à demi ruinée. Il était défendu aux enfants d'aller jusqu'à cette chapelle. Aujourd'hui ces arbres, cette chapelle et cette maison ont disparu. Les embellissements qui ont sévi sur le jardin du Luxembourg se sont prolongés jusqu'au Val-de-Grâce et ont détruit cette humble oasis. Une grande rue assez inutile passe là. Il ne reste plus des Feuillantines qu'un peu d'herbe et un pan de mur décrépit encore visible entre deux hautes bâtisses neuves, mais cela ne vaut plus la peine d'être regardé, si ce n'est par l'œil profond du souvenir. En janvier 1871, une bombe prussienne a choisi ce coin de terre pour y tomber, continuation des embellissements, et M. de Bismarck a achevé ce qu'avait commencé M. Haussmann. C'est dans cette maison que grandissaient sous le premier empire les trois jeunes frères. Ils jouaient et travaillaient ensemble, ébauchant la vie, ignorant la destinée, enfances mêlées aux printemps, attentifs aux livres, aux arbres, aux nuages, écoutant le vague et tumultueux conseil des oiseaux, surveillés par un doux sourire. Sois bénie, ô ma mère !

On voyait sur les murs, parmi les espaliers vermoulus et décloués, des vestiges de reposoirs, des niches de madones, des restes de croix, et çà et là cette inscription : *Propriété nationale*.

Le digne prêtre précepteur s'appelait l'abbé de la Rivière. Que son nom soit prononcé ici avec respect.

Avoir été enseigné dans sa première enfance par un prêtre est un fait dont on ne doit parler qu'avec calme et douceur ; ce n'est ni la faute du prêtre ni la vôtre. C'est, dans des conditions que ni l'enfant ni le prêtre n'ont choisies, une rencontre malsaine de deux intelligences, l'une petite, l'autre rapetissée, l'une qui grandit, l'autre qui vieillit. La sénilité se gagne. Une âme d'enfant peut se rider de toutes les erreurs d'un vieillard.

En dehors de la religion, qui est une, toutes les religions sont des à peu près ; chaque religion a son prêtre qui enseigne à l'enfant son à peu près.

Toutes les religions, diverses en apparence, ont une identité vénérable ; elles sont terrestres par la surface, qui est le dogme, et célestes par le fond, qui est Dieu. De là, devant les religions, la grave rêverie du philosophe qui, sous leur chimère, aperçoit leur réalité. Cette chimère, qu'elles appellent articles de foi et mystères, les religions la mêlent à Dieu, et l'enseignent. Peuvent-elles faire autrement ? L'enseignement de la mosquée et de la synagogue est étrange ; mais c'est innocemment qu'il est funeste ; le prêtre, nous parlons du prêtre convaincu, n'en est pas coupable ; il est à peine responsable ; il a été lui-même anciennement le patient de cet enseignement dont il est aujourd'hui l'opérateur ; devenu maître, il est resté esclave. De là ses leçons redoutables. Quoi de plus terrible que le mensonge sincère ? Le prêtre enseigne le faux, ignorant le vrai ; il croit bien faire.

Cet enseignement a cela de lugubre que tout ce qu'il fait pour l'enfant est fait contre l'enfant ; il donne lentement on ne sait quelle courbure à l'esprit ; c'est de l'orthopédie en sens inverse ; il fait torse ce que la nature a fait droit ; il lui arrive, affreux chefs-d'œuvre, de fabriquer des âmes difformes, ainsi Torquemada ; il produit des intelligences inintelligentes, ainsi Joseph de Maistre ; ainsi tant d'autres, qui ont été les victimes de cet enseignement avant d'en être les bourreaux.

Étroite et obscure éducation de caste et de clergé qui a pesé sur nos pères et qui menace encore nos fils !

Cet enseignement inocule aux jeunes intelligences la vieillesse des préjugés ; il ôte à l'enfant l'aube et lui donne la nuit, et il aboutit à une telle plénitude du passé que l'âme y est comme noyée, y devient on ne sait quelle éponge de ténèbres, et ne peut plus admettre l'avenir.

Se tirer de l'éducation qu'on a reçue, ce n'est pas aisé. Pourtant l'instruction cléricale n'est pas toujours irrémédiable. Preuve, Voltaire.

Les trois écoliers des Feuillantines étaient soumis à ce périlleux enseignement, tempéré, il est vrai, par la tendre et haute raison d'une femme ; leur mère.

Le plus jeune des trois frères, quoiqu'on lui fît dès lors épeler Virgile, était encore tout à fait un enfant.

Cette maison des Feuillantines est aujourd'hui son cher et religieux souvenir. Elle lui apparaîtrait couverte d'une sorte d'ombre sauvage. C'est là qu'au milieu des rayons et des roses se faisait en lui la mystérieuse ouverture de l'esprit. Rien de plus tranquille que cette haute mesure fleurie, jadis couvent, maintenant solitude, toujours asile. Le tumulte impérial y retentissait pourtant. Par intervalles, dans ces vastes chambres d'abbaye, dans ces décombres de monastère, sous ces voûtes de cloître démantelé, l'enfant voyait aller et venir, entre deux guerres dont il entendait le bruit, revenant de l'armée et repartant pour l'armée, un jeune général qui était son père et un jeune colonel qui était son oncle ; ce charmant fracas paternel l'éblouissait un moment ; puis, à un coup de clairon, ces visions de plumets et de sabres s'évanouissaient, et tout redevenait paix et silence dans cette ruine où il y avait une aurore.

Ainsi vivait, déjà sérieux, il y a soixante ans, cet enfant, qui était moi.

Je me rappelle toutes ces choses, ému.

C'était le temps d'Eylau, d'Ulm, d'Auerstædt et de Friedland, de l'Elbe forcé, de Spandau, d'Erfurt et de Salzbourg enlevés, des cinquante et un jours de tranchée de Dantzig, des neuf cents bouches à feu vomissant cette victoire énorme, Wagram ; c'était le temps des empereurs sur le Niémen, et du czar saluant le César ; c'était le temps où il y avait un département du Tibre, Paris chef-lieu de Rome ; c'était l'époque du pape détruit au Vatican, de l'inquisition détruite en Espagne, du moyen-âge détruit dans l'aggrégation germanique, des sergents faits princes, des postillons faits rois, des archiduchesses épousant des aventuriers ; c'était l'heure extraordinaire ; à Austerlitz la Russie demandait grâce, à Iéna la Prusse s'écroulait, à Essling l'Autriche s'agenouillait, la confédération du Rhin annexait l'Allemagne à la France, le décret de Berlin, formidable, faisait presque succéder à la déroute de la Prusse la faillite de l'Angleterre, la fortune à Potsdam livrait l'épée de Frédéric à Napoléon qui dédaignait de la prendre, disant : *J'ai la mienne*. Moi, j'ignorais tout cela, j'étais petit.

Je vivais dans les fleurs.

Je vivais dans ce jardin des Feuillantines, j'y rôdais comme un enfant, j'y errais comme un homme, j'y regardais le vol des papillons et des abeilles,

j'y cueillais des boutons d'or et des liserons, et je n'y voyais jamais personne que ma mère, mes deux frères, et le bon vieux prêtre, son livre sous le bras

Parfois, malgré la défense, je m'aventurais jusqu'au hallier farouche du fond du jardin ; rien n'y remuait que le vent, rien n'y parlait que les nids, rien n'y vivait que les arbres ; et je considérais à travers les branches la vieille chapelle dont les vitres défoncées laissaient voir la muraille intérieure bizarrement incrustée de coquillages marins. Les oiseaux entraient et sortaient par les fenêtres. Ils étaient là chez eux. Dieu et les oiseaux, cela va ensemble.

Un soir, ce devait être vers 1809, mon père était en Espagne, quelques visiteurs étaient venus voir ma mère, événement rare aux Feuillantines. On se promenait dans le jardin ; mes frères étaient restés à l'écart. Ces visiteurs étaient trois camarades de mon père ; ils venaient apporter ou demander de ses nouvelles ; ces hommes étaient de haute taille ; je les suivais, j'ai toujours aimé la compagnie des grands ; c'est ce qui, plus tard, m'a rendu facile un long tête-à-tête avec l'océan.

Ma mère les écoutait parler, je marchais derrière ma mère.

Il y avait fête ce jour-là, une de ces vastes fêtes du premier empire ; quelle fête ? je l'ignorais. Je l'ignore encore. C'était un soir d'été ; la nuit tombait, splendide. Canon des Invalides, feu d'artifice, lampions ; une rumeur de triomphe arrivait jusqu'à notre solitude ; la grande ville célébrait la grande armée et le grand chef ; la cité avait une auréole, comme si les victoires étaient une aurore ; le ciel bleu devenait lentement rouge ; la fête impériale se réverbérait jusqu'au zénith ; des deux dômes qui dominaient le jardin des Feuillantines, l'un, tout près, le Val-de-Grâce, masse noire, dressait une flamme à son sommet, et semblait une tiare qui s'achève en escarboucle ; l'autre, lointain, le Panthéon, gigantesque et spectral, avait autour de sa rondeur un cercle d'étoiles, comme si, pour fêter un génie, il se faisait une couronne des âmes de tous les grands hommes auxquels il est dédié.

La clarté de la fête, clarté superbe, vermeille, vaguement sanglante, était telle qu'il faisait presque grand jour dans le jardin.

Tout en se promenant, le groupe qui marchait devant moi était parvenu, peut-être un peu malgré ma mère, qui avait des velléités de s'arrêter et semblait ne vouloir pas aller si loin, jusqu'au massif d'arbres où était la chapelle.

Ils causaient, les arbres étaient silencieux, au loin le canon de la solennité tirait de quart d'heure en quart d'heure. Ce que je vais dire est pour moi inoubliable.

Comme ils allaient entrer sous les arbres, un des trois interlocuteurs s'arrêta, et regardant le ciel nocturne plein de lumière, s'écria :

– N'importe ! cet homme est grand.

Une voix sortit de l'ombre et dit :

– Bonjour, Lucotte², bonjour, Drouet³, bonjour, Tilly⁴.

Et un homme, de haute stature lui aussi, apparut dans le clair-obscur des arbres.

Les trois causeurs levèrent la tête.

– Tiens ! s'écria l'un d'eux.

Et il parut prêt à prononcer un nom.

Ma mère, pâle, mit un doigt sur sa bouche.

Ils se turent.

Je regardais, étonné.

L'apparition, c'en était une pour moi, reprit :

– Lucotte, c'est toi qui parlais.

– Oui, dit Lucotte.

– Tu disais : cet homme est grand.

– Oui.

– Eh bien, quelqu'un est plus grand que Napoléon.

– Qui ?

– Bonaparte.

Il y eut un silence. Lucotte le rompit.

– Après Marengo ?

L'inconnu répondit :

– Avant Brumaire.

Le général Lucotte, qui était jeune, riche, beau, heureux, tendit la main à l'inconnu et dit :

– Toi, ici ! je te croyais en Angleterre.

L'inconnu, dont je remarquais la face sévère, l'œil profond et les cheveux grisonnants, repartit :

– Brumaire, c'est la chute.

– De la République, oui.

– Non, de Bonaparte.

Ce mot, Bonaparte, m'étonnait beaucoup. J'entendais toujours dire « l'empereur ». Depuis, j'ai compris ces familiarités hautaines de la vérité. Ce jour-là, j'entendais pour la première fois le grand tutoiement de l'histoire.

Les trois hommes, c'étaient trois généraux, écoutaient, stupéfaits et sérieux.

Lucotte s'écria :

– Tu as raison. Pour effacer Brumaire, je ferais tous les sacrifices. La France grande, c'est bien ; la France libre, c'est mieux.

– La France n'est pas grande si elle n'est pas libre.

– C'est encore vrai. Pour revoir la France libre, je donnerais ma fortune. Et toi ?

– Ma vie, dit l'inconnu.

Il y eut encore un silence. On entendait le grand bruit de Paris joyeux, les arbres étaient roses ; le reflet de la fête éclairait les visages de ces hommes ; les constellations s'effaçaient au-dessus de nos têtes dans le flamboiement de Paris illuminé ; la lueur de Napoléon semblait remplir le ciel.

Tout à coup l'homme si brusquement apparu se tourna vers moi qui avais peur et me cachais un peu, me regarda fixement, et me dit :

– Enfant, souviens-toi de ceci : avant tout, la liberté.

Et il posa sa main sur ma petite épaule, tressaillement que je garde encore.

Puis il répéta :

– Avant tout la liberté.

Et il rentra lentement sous les arbres, d'où il venait de sortir.

Qui était cet homme ?

Un proscrit.

Victor Fanneau de Lahorie était un gentilhomme breton rallié à la République. Il était l'ami de Moreau, breton aussi. En Vendée, Lahorie connut mon père, plus jeune que lui de vingt-cinq ans. Plus tard, il fut son ancien à l'armée du Rhin ; il se noua entre eux une de ces fraternités d'armes qui font qu'on donne sa vie l'un pour l'autre. En 1801 Lahorie fut impliqué dans la conspiration de Moreau contre Bonaparte. Il fut proscrit ; sa tête fut mise à prix ; il n'avait pas d'asile ; mon père lui ouvrit sa maison ; la vieille chapelle des Feuillantines, ruine, était bonne à protéger cette autre ruine, un vaincu. Lahorie accepta l'asile comme il l'eût offert, simplement ; et il vécut dans cette ombre, caché.

Mon père et ma mère seuls savaient qu'il était là.

Le jour où il parla aux trois généraux, peut-être fit-il une imprudence.

Son apparition nous surprit fort, nous les enfants. Quant au vieux prêtre, il avait eu dans sa vie une quantité de proscription suffisante pour lui ôter l'étonnement. Quelqu'un qui était caché, c'était pour ce bonhomme quelqu'un qui savait à quel temps il avait affaire ; se cacher, c'était comprendre.

Ma mère nous recommanda le silence, que les enfants gardent si religieusement. A dater de ce jour, cet inconnu cessa d'être mystérieux dans la maison. A quoi bon la continuation du mystère, puisqu'il s'était montré ? Il mangeait à la table de famille, il allait et venait dans le jardin, et donnait çà et là des coups de bêche, côte à côte avec le jardinier ; il nous conseillait ; il ajoutait ses leçons aux leçons du prêtre ; il avait une façon de me prendre dans ses bras qui me faisait rire et qui me faisait peur ; il m'élevait en l'air, et me laissait presque retomber jusqu'à terre. Une certaine sécurité, habituelle à tous les exils prolongés, lui était venue. Pourtant il ne sortait jamais. Il était gai. Ma mère était un peu inquiète, bien que nous fussions entourés de fidélités absolues.

Lahorie était un homme simple, doux, austère, vieilli avant l'âge, savant, ayant le grave héroïsme propre aux lettrés. Une certaine concision dans le courage distingue l'homme qui remplit un devoir de l'homme qui joue un

rôle ; le premier est Phocion, le second est Murat. Il y avait du Phocion dans Lahorie.

Nous les enfants, nous ne savions rien de lui, sinon qu'il était mon parrain. Il m'avait vu naître ; il avait dit à mon père : *Hugo est un mot du nord, il faut l'adoucir par un mot du midi, et compléter le germain par le romain*. Et il me donna le nom de Victor, qui du reste était le sien. Quant à son nom historique, je l'ignorais. Ma mère lui disait *général*, je l'appelais *mon parrain*. Il habitait toujours la mesure du fond du jardin, peu soucieux de la pluie et de la neige qui, l'hiver, entraient par les croisées sans vitres ; il continuait dans cette chapelle son bivouac. Il avait derrière l'autel un lit de camp, avec ses pistolets dans un coin, et un Tacite qu'il me faisait expliquer.

J'aurai toujours présent à la mémoire le jour où il me prit sur ses genoux, ouvrit ce Tacite qu'il avait, un in-octavo relié en parchemin, édition Herhan, et me lut cette ligne : *Urbem Romam a principio reges habuere*.

Il s'interrompit et murmura à demi-voix :

– Si Rome eût gardé ses rois, elle n'eût pas été Rome.

Et, me regardant tendrement, il redit cette grande parole :

– Enfant, avant tout la liberté.

Un jour il disparut de la maison. J'ignorais alors pourquoi⁵. Des évènements survinrent ; il y eut Moscou, la Bérésina, un commencement d'ombre terrible. Nous allâmes rejoindre mon père en Espagne. Puis nous revînmes aux Feuillantines. Un soir d'octobre 1812, je passais, donnant la main à ma mère, devant l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Une grande affiche blanche était placardée sur une des colonnes du portail ; celle de droite ; je vais quelquefois revoir cette colonne. Les passants regardaient obliquement cette affiche, semblaient en avoir un peu peur, et, après l'avoir entrevue, doubler le pas. Ma mère s'arrêta, et me dit : Lis. Je lus. Je lus ceci : « – Empire français. – Par sentence du premier conseil de guerre, ont été fusillés en plaine de Grenelle, pour crime de conspiration contre l'empire et l'empereur, les trois ex-généraux Malet, Guidai et Lahorie. »

– Lahorie, me dit ma mère. Retiens ce nom.

Et elle ajouta :

– C'est ton parrain.

V

Tel est le fantôme que j’aperçois dans les profondeurs de mon enfance.

Cette figure est une de celles qui n’ont jamais disparu de mon horizon.

Le temps, loin de la diminuer, l’a accrue.

En s’éloignant, elle s’est augmentée, d’autant plus haute qu’elle était plus lointaine, ce qui n’est propre qu’aux grandeurs morales.

L’influence sur moi a été ineffaçable.

Ce n’est pas vainement que j’ai eu, tout petit, de l’ombre de proscrit sur ma tête, et que j’ai entendu la voix de celui qui devait mourir dire ce mot du droit et du devoir : Liberté.

Un mot a été le contre-poids de toute une éducation.

L’homme qui publie aujourd’hui ce recueil, *Actes et Paroles*, et qui dans ces volumes, *Avant l’exil*, *Pendant l’exil*, *Depuis l’exil*, ouvre à deux battants sa vie à ses contemporains, cet homme a traversé beaucoup d’erreurs. Il compte, si Dieu lui en accorde le temps, en raconter les péripéties sous ce titre : *Histoire des révolutions intérieures d’une conscience honnête*. Tout homme peut, s’il est sincère, refaire l’itinéraire, variable pour chaque esprit, du chemin de Damas. Lui, comme il l’a dit quelque part, il est fils d’une vendéenne, amie de madame de la Rochejaquelein, et d’un soldat de la révolution et de l’empire, ami de Desaix, de Jourdan et de Joseph Bonaparte ; il a subi les conséquences d’une éducation solitaire et complexe où un proscrit républicain donnait la

réplique à un proscrit prêtre. Il y a toujours eu en lui le patriote sous le vendéen ; il a été napoléonien en 1813, bourbonien en 1814 comme presque tous les hommes du commencement de ce siècle, il a été tout ce qu'a été le siècle ; illogique et probe, légitimiste et voltairien, chrétien littéraire, bonapartiste libéral, socialiste à tâtons dans la royauté ; nuances bizarrement réelles, surprenantes aujourd'hui ; il a été de bonne foi toujours ; il a eu pour effort de rectifier son rayon visuel au milieu de tous ces mirages ; toutes les approximations possibles du vrai ont tenté tour à tour et quelquefois trompé son esprit ; ces aberrations successives, où, disons-le, il n'y a jamais eu un pas en arrière, ont laissé trace dans ses œuvres ; on peut en constater çà et là l'influence ; mais, il le déclare ici, jamais, dans tout ce qu'il a écrit, même dans ses livres d'enfant et d'adolescent, jamais on ne trouvera une ligne contre la liberté. Il y a eu lutte dans son âme entre la royauté que lui avait imposée le prêtre catholique et la liberté que lui avait recommandée le soldat républicain ; la liberté a vaincu.

Là est l'unité de sa vie.

Il cherche à faire en tout prévaloir la liberté. La liberté, c'est, dans la philosophie, la Raison, dans l'art, l'Inspiration, dans la politique, le Droit.

VI

En 1848, son parti n'était pas pris sur la forme sociale définitive. Chose singulière, on pourrait presque dire qu'à cette époque la liberté lui masqua

la république. Sortant d'une série de monarchies essayées et mises au rebut tour à tour, monarchie impériale, monarchie légitime, monarchie constitutionnelle, jeté dans des faits inattendus qui lui semblaient illogiques, obligé de constater à la fois dans les chefs guerriers qui dirigeaient l'état l'honnêteté et l'arbitraire, ayant malgré lui sa part de l'immense dictature anonyme qui est le danger des assemblées uniques, il se décida à observer, sans adhésion, ce gouvernement militaire où il ne pouvait reconnaître un gouvernement démocratique, se borna à protéger les principes quand ils lui parurent menacés et se retrancha dans la défense du droit méconnu. En 1848, il y eut presque un dix-huit fructidor ; les dix-huit fructidor ont cela de funeste qu'ils donnent le modèle et le prétexte aux dix-huit brumaire, et qu'ils font faire par la république des blessures à la liberté ; ce qui, prolongé, serait un suicide. L'insurrection de juin fut fatale, fatale par ceux qui l'allumèrent, fatale par ceux qui l'éteignirent ; il la combattit ; il fut un des soixante représentants envoyés par l'assemblée aux barricades. Mais, après la victoire, il dut se séparer des vainqueurs. Vaincre, puis tendre la main aux vaincus ; telle est la loi de sa vie. On fit le contraire. Il y a bien vaincre et mal vaincre. L'insurrection de 1848 fut mal vaincue. Au lieu de pacifier, on envenima ; au lieu de relever, on foudroya ; on acheva l'écrasement ; toute la violence soldatesque se déploya, Cayenne, Lambessa, déportation sans jugement ; il s'indigna ; il prit fait et cause pour les accablés ; il éleva la voix pour toutes ces pauvres familles désespérées ; il repoussa cette fausse république de conseils de guerre et d'état de siège. Un jour, à l'Assemblée, le représentant Lagrange, homme vaillant, l'aborda et lui dit : « Avec qui êtes-vous ici ? il répondit : Avec la liberté. – Et que faites-vous ? reprit Lagrange ; il répondit : J'attends. »

Après juin 1848, il attendait ; mais, après juin 1849, il n'attendit plus.

L'éclair qui jaillit des événements lui entra dans l'esprit. Ce genre d'éclair, une fois qu'il a brillé, ne s'efface pas. Un éclair qui reste, c'est là la lumière du vrai dans la conscience.

En 1849, cette clarté définitive se fit en lui.

Quand il vit Rome terrassée au nom de la France, quand il vit la majorité, jusqu'alors hypocrite, jeter tout à coup le masque par la bouche duquel,

le 4 mai 1848, elle avait dix-sept fois crié : Vive la république ! quand il vit, après le 13 juin, le triomphe de toutes les coalitions ennemies du progrès, quand il vit cette joie cynique, il fut triste, il comprit, et, au moment où toutes les mains des vainqueurs se tendaient vers lui pour l'attirer dans leurs rangs, il sentit dans le fond de son âme qu'il était un vaincu. Une morte était à terre, on criait : c'est la république ! il alla à cette morte, et reconnut que c'était la liberté. Alors il se pencha vers le cadavre, et il l'épousa. Il vit devant lui la chute, la défaite, la ruine, l'affront, la proscription, et il dit : C'est bien.

Tout de suite, le 15 juin, il monta à la tribune, et il protesta. A partir de ce jour, la jonction fut faite dans son âme entre la république et la liberté. A partir de ce jour, sans trêve, sans relâche, presque sans reprise d'haleine, opiniâtrement, pied à pied, il lutta pour ces deux grandes calomniées. Enfin, le 2 décembre 1851, ce qu'il attendait, il l'eut ; vingt ans d'exil.

Telle est l'histoire de ce qu'on a appelé son apostasie.

VII

1849. Grande date pour lui.

Alors commencèrent les luttes tragiques.

Il y eut de mémorables orages ; l'avenir attaquait, le passé résistait.

A cette étrange époque le passé était tout-puissant. Il était omnipotent, ce qui ne l'empêchait pas d'être mort. Effrayant fantôme combattant.

Toutes les questions se présentèrent : indépendance nationale, liberté individuelle, liberté de conscience, liberté de pensée, liberté de parole, liberté de tribune et de presse, question du mariage dans la femme, question de l'éducation dans l'enfant, droit au travail à propos du salaire, droit à la patrie à propos de la déportation, droit à la vie à propos de la réforme du code, pénalité décroissante par l'éducation croissante, séparation de l'église et de l'état, la propriété des monuments, églises, musées, palais dits royaux, rendue à la nation, la magistrature restreinte, le jury augmenté, l'armée européenne licenciée par la fédération continentale, l'impôt de l'argent diminué, l'impôt du sang aboli, les soldats retirés au champ de bataille et restitués au sillon comme travailleurs, les douanes supprimées, les frontières effacées, les isthmes coupés, toutes les ligatures disparues, aucune entrave à aucun progrès, les idées circulant dans la civilisation comme le sang dans l'homme. Tout cela fut débattu, proposé, imposé parfois. On trouvera ces luttes dans ce livre.

L'homme qui esquisse en ce moment sa vie parlementaire, entendant un jour les membres de la droite exagérer le droit du père, leur jeta ce mot inattendu, *le droit de l'enfant*. Un autre jour, sans cesse préoccupé du peuple et du pauvre, il les stupéfia par cette affirmation : *On peut détruire la misère*.

C'est une vie violente que celle des orateurs. Dans les assemblées ivres de leur triomphe et de leur pouvoir, les minorités étant les trouble-fêtes sont les souffre-douleurs. C'est dur de rouler cet inexorable rocher de Sisyphe, le droit ; on le monte, il retombe. C'est là l'effort des minorités.

La beauté du devoir s'impose ; une fois qu'on l'a comprise, on lui obéit, plus d'hésitation ; le sombre charme du dévouement attire les consciences ; et l'on accepte les épreuves avec une joie sévère. L'approche de la lumière a cela de terrible qu'elle devient flamme. Elle éclaire d'abord, réchauffe ensuite, et dévore enfin. N'importe, on s'y précipite. On s'y ajoute. On augmente cette clarté du rayonnement de son propre sacrifice ; brûler, c'est briller ; quiconque souffre pour la vérité la démontre.

Huer avant de proscrire, c'est le procédé ordinaire des majorités furieuses ; elles préludent à la persécution matérielle par la persécution

morale, l'imprécation commence ce que l'ostracisme achèvera ; elles parent la victime pour l'immolation avec toute la rhétorique de l'injure ; et elles l'outragent, c'est leur façon de la couronner.

Celui qui parle ici traversa ces diverses façons d'agir, et n'eut qu'un mérite, le dédain. Il fit son devoir, et, ayant pour salaire l'affront, il s'en contenta.

Ce qu'étaient ces affronts, on le verra en lisant ce recueil de vérités insultées.

En veut-on quelques exemples ?

Un jour, le 17 juillet 1851, il dénonça à la tribune la conspiration de Louis Bonaparte et déclara que le président voulait se faire empereur. Une voix lui cria :

– Vous êtes un infâme calomniateur !

Cette voix a depuis prêté serment à l'empire, moyennant trente mille francs par an.

Une autre fois, comme il combattait la féroce loi de déportation, une voix lui jeta cette interruption :

– Et dire que ce discours coûtera vingt-cinq francs à la France !

Cet interrupteur-là aussi a été sénateur de l'empire.

Une autre fois, on ne sait qui, sénateur également plus tard, l'apostrophait ainsi :

– Vous êtes l'adorateur du soleil levant !

Du soleil levant de l'exil, oui.

Le jour où il dit à la tribune ce mot que personne encore n'avait prononcé : *les Etats-Unis d'Europe*, M. Molé fut remarquable. Il leva les yeux au ciel, se dressa debout, traversa toute la salle, fit signe aux membres de la majorité de le suivre, et sortit. On ne le suivit pas, il rentra. Indigné.

Parfois les huées et les éclats de rire duraient un quart d'heure. L'orateur qui parle ici en profitait pour se recueillir.

Pendant l'insulte, il s'adossait au mur de la tribune, et méditait.

Ce même 17 juillet 1851 fut le jour où il prononça le mot : « Napoléon le Petit ». Sur ce mot, la fureur de la majorité fut telle et éclata en de si

menaçantes rumeurs, que cela s'entendait du dehors et qu'il y avait foule sur le pont de la Concorde pour écouter ce bruit d'orage.

Ce jour-là, il monta à la tribune, croyant y rester vingt minutes, il y resta trois heures.

Pour avoir entrevu et annoncé le coup d'état, tout le futur sénat du futur empire le déclara « calomniateur ». Il eut contre lui tout le parti de l'ordre et toutes les nuances conservatrices, depuis M. de Falloux, catholique, jusqu'à M. Vieillard, athée.

Être un contre tous, cela est quelquefois laborieux.

Il ripostait dans l'occasion, tâchant de rendre coup pour coup.

Une fois à propos d'une loi d'éducation cléricale cachant l'asservissement des études sous cette rubrique, *liberté de l'enseignement*, il lui arriva de parler du moyen âge, de l'inquisition, de Savonarole, de Giordano Bruno, et de Campanella appliqué vingt-sept fois à la torture pour ses opinions philosophiques, les hommes de la droite lui crièrent :

– A la question !

Il les regarda fixement, et leur dit :

– Vous voudriez bien m'y mettre.

Cela les fit taire.

Un autre jour, je répliquais à je ne sais quelle attaque d'un Montalembert quelconque, la droite entière s'associa à l'attaque, qui était, cela va sans dire, un mensonge, quel mensonge ? je l'ai oublié ; on trouvera cela dans ce livre ; les cinq cents myopes de la majorité s'ajoutèrent à leur orateur, lequel n'était pas du reste sans quelque valeur, et avait l'espèce de talent possible à une âme médiocre ; on me donna l'assaut à la tribune, et j'y fus quelque temps comme aboyé par toutes les vociférations folles et pardonnables de la colère inconsciente ; c'était un vacarme de meute ; j'écoutais ce tumulte avec indulgence, attendant que le bruit cessât pour continuer ce que j'avais à dire ; subitement, il y eut un mouvement au banc des ministres ; c'était le duc de Montebello, ministre de la Marine, qui se levait ; le duc quitta sa place, écarta frénétiquement les huissiers, s'avança vers moi et me jeta une phrase qu'il comprenait peut-être et qui avait évidemment la volonté d'être hostile ; c'était quelque chose comme : *Vous*

êtes un empoisonneur public ! Ainsi caractérisé à bout portant et effleuré par cette intention de meurtrissure, je fis un signe de la main, les clameurs s'interrompirent, on est furieux mais curieux, on se tut, et, dans ce silence d'attente, de ma voix la plus polie, je dis :

– Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à recevoir le coup de pied de...

Le silence redoubla et j'ajoutai :

– ... monsieur de Montebello.

Et la tempête s'acheva par un rire qui, cette fois, ne fut pas contre moi.

Ces choses-là ne sont pas toujours au *Moniteur*.

Habituellement la droite avait beaucoup de verve.

– Vous ne parlez pas français ! – Portez cela à la Porte-Saint-Martin ! – Imposteur ! – Corrupteur ! – Apostat ! – Renégat ! – Buveur de sang ! – Bête féroce ! – Poète !

Tel était le crescendo.

Injure, ironie, sarcasme, et çà et là la calomnie. S'en fâcher, pourquoi ? Washington, traité par la presse hostile d'*escroc* et de *filou* (pick-pocket), en rit dans ses lettres. Un jour, un célèbre ministre anglais, éclaboussé à la tribune de la même façon, donna une chiquenaude à sa manche, et dit : *Cela se brosse*. Il avait raison. Les haines, les noirceurs, les mensonges, boue aujourd'hui, poussière demain.

Ne répondons pas à la colère par la colère.

Ne soyons pas sévères pour des cécités.

« Ils ne savent ce qu'ils font », a dit quelqu'un sur le Calvaire. « Ils ne savent ce qu'ils disent », n'est pas moins mélancolique ni moins vrai. Le crieur ignore son cri. L'insulteur est-il responsable de l'insulte ? A peine.

Pour être responsable il faut être intelligent.

Les chefs comprenaient jusqu'à un certain point les actions qu'ils commettaient ; les autres, non. La main est responsable, la fronde l'est peu, la pierre ne l'est pas.

Fureurs, injustices, calomnies, soit.

Oublions ces brouhaha.

VIII

Et puis, car il faut tout dire, c'est si bon la bonne foi, dans les collisions d'assemblée rappelées ici, l'orateur n'a-t-il rien eu à se reprocher ? Ne lui est-il jamais arrivé de se laisser conduire par le mouvement de la parole au delà de sa pensée ? Avouons-le, c'est dans la parole qu'il y a du hasard. On ne sait quel trépied est mêlé à la tribune, ce lieu sonore est un lieu mystérieux, on y sent l'effluve inconnu, le vaste esprit de tout un peuple vous enveloppe et s'infiltré dans votre esprit, la colère des irrités vous gagne, l'injustice des injustes vous pénètre, vous sentez monter en vous la grande indignation sombre, la parole va et vient de la conviction fixe et sereine à la révolte plus ou moins mesurée contre l'incident inattendu ; de là des oscillations redoutables. On se laisse entraîner, ce qui est un danger, et emporter, ce qui est un tort. On fait des fautes de tribune. L'orateur qui se confesse ici n'y a point échappé.

En dehors des discours purement de réplique et de combat, tous les discours de tribune qu'on trouvera dans ce livre ont été ce qu'on appelle improvisés. Expliquons-nous sur l'improvisation. L'improvisation, dans les graves questions politiques, implique la préméditation, *provisam rem*, dit Horace. La préméditation fait que, lorsqu'on parle, les mots ne viennent pas malgré eux, la longue incubation de l'idée facilite l'éclosion immédiate de l'expression. L'improvisation n'est pas autre chose que l'ouverture subite et à volonté de ce réservoir, le cerveau ; mais il faut que le réservoir soit plein. De la plénitude de la pensée résulte l'abondance de la parole. Au fond, ce

que vous improvisez semble nouveau à l'auditoire, mais est ancien chez vous. Celui-là parle bien qui dépense la méditation d'un jour, d'une semaine, d'un mois, de toute sa vie parfois, en une parole d'une heure. Les mots arrivent aisément, surtout à l'orateur qui est écrivain, qui a l'habitude de leur commander et d'être servi par eux, et qui, lorsqu'il les sonne, les fait venir. L'improvisation, c'est la veine piquée ; l'idée jaillit. Mais cette facilité même est un péril. Toute rapidité est dangereuse. Vous avez chance et vous courez risque de mettre la main sur l'exagération et de la lancer à vos ennemis. Le premier mot venu est quelquefois un projectile. De là l'excellence des discours écrits.

Les assemblées y reviendront peut-être.

Est-ce qu'on peut être orateur avec un discours écrit ? On a fait cette question. Elle est étrange. Tous les discours de Démosthène et de Cicéron sont des discours écrits. *Ce discours sent l'huile*, disait le zoïle quelconque de Démosthène. Royer-Collard, ce pédant charmant, ce grand esprit étroit, était un orateur ; il n'a prononcé que des discours écrits ; il arrivait, et posait son cahier sur la tribune. Les trois quarts des harangues de Mirabeau sont des harangues écrites, qui parfois même, et nous le blâmons de ceci, ne sont pas de Mirabeau ; il débitait à la tribune, comme de lui, tel discours qui était de Talleyrand, tel discours qui était de Malouet, tel discours qui était de je ne sais plus quel suisse dont le nom nous échappe. Danton écrivait souvent ses discours ; on en a retrouvé des pages, toutes de sa main, dans son logis de la cour du Commerce. Quant à Robespierre, sur dix harangues, neuf sont écrites. Dans les nuits qui précédaient son apparition à la tribune, il écrivait ce qu'il devait dire, lentement, correctement, sur sa petite table de sapin, avec un Racine ouvert sous les yeux.

L'improvisation a un avantage, elle saisit l'auditoire ; elle saisit aussi l'orateur ; c'est là son inconvénient. Elle le pousse à ces excès de polémique oratoire qui sont comme le pugilat de la tribune. Celui qui parle ici, réserve faite de la méditation préalable, n'a prononcé dans les assemblées que des discours improvisés. De là des violences de paroles, de là des fautes. Il s'en accuse.

IX

Ces hommes des anciennes majorités ont fait tout le mal qu'ils ont pu. Voulaien-t-ils faire le mal ? Non ; ils trompaient, mais ils se trompaient ; c'est là leur circonstance atténuante. Ils croyaient avoir la vérité, et ils mentaient au service de la vérité. Leur pitié pour la société était impitoyable pour le peuple. De là tant de lois et tant d'actes aveuglément féroces. Ces hommes, plutôt cohue que sénat, assez innocents au fond, criaient pêle-mêle sur leurs bancs, ayant des ressorts qui les faisaient mouvoir, huant ou applaudissant selon le fil tiré, proscrivant au besoin, pantins pouvant mordre. Ils avaient pour chefs les meilleurs d'entre eux, c'est-à-dire les pires. Celui-ci, ancien libéral rallié aux servitudes, demandait qu'il n'y eût plus qu'un seul journal, *le Moniteur*, ce qui faisait dire à son voisin l'évêque Parisis : *Et encore !* cet autre, pédant léger, académicien de l'espèce qui parle bien et écrit mal ; cet autre, habit noir, cravate blanche, cordon rouge, gros souliers, président, procureur, tout ce qu'on veut, qui eût pu être Cicéron s'il n'avait été Guy-Patin, jadis avocat spirituel, le dernier des lâches ; cet autre, homme de simarre et grand juge de l'empire à trente ans, remarquable maintenant par son chapeau gris et son pantalon de nankin, sénile dans sa jeunesse, juvénile dans sa vieillesse, ayant commencé comme Lamoignon et finissant comme Brummel ; cet autre, ancien héros déformé, interrupteur injurieux, vaillant soldat devenu clérical trembleur, général

devant Abd-el-Kader, caporal derrière Nonotte et Patouillet, se donnant, lui si brave, la peine d'être bravache, et ridicule par où il eût dû être admiré, ayant réussi à faire de sa très réelle renommée militaire un épouvantail postiche, lion qui coupe sa crinière et s'en fait une perruque ; cet autre, faux orateur, ne sachant que lapider avec des grossièretés, et n'ayant de ce qui était dans la bouche de Démosthène que les cailloux ; celui-ci, déjà nommé, d'où était sortie l'odieuse parole *Expédition de Rome à l'intérieur*, vanité du premier ordre, parlant du nez par élégance, jargonnant, le lorgnon à l'œil, une petite éloquence impertinente, homme de bonne compagnie un peu poissard, mêlant la halle à l'hôtel de Rambouillet, jésuite longtemps échappé dans la démagogie, abhorrant le czar en Pologne et voulant le knout à Paris, poussant le peuple à l'église et à l'abattoir, berger de l'espèce bourreau ; cet autre, insulteur aussi, et non moins zélé serviteur de Rome, intrigant du bon Dieu, chef paisible des choses souterraines, figure sinistre et douce avec le sourire de la rage ; cet autre... – Mais je m'arrête. À quoi bon ce dénombrement ? *Et cætera*, dit l'histoire. Tous ces masques sont déjà des inconnus. Laissons tranquille l'oubli reprenant ce qui est à lui. Laissons la nuit tomber sur les hommes de nuit. Le vent du soir emporte de l'ombre ; laissons-le faire. En quoi cela nous regarde-t-il, un effacement de silhouette à l'horizon ?

Passons.

Oui, soyons indulgents. S'il y a eu pour plusieurs d'entre nous quelque labeur et quelque épreuve, une tempête plus ou moins longue, quelques jets d'écume sur l'écueil, un peu de ruine, un peu d'exil, qu'importe si la fin est bonne pour toi, France, pour toi, peuple ! qu'importe l'augmentation de souffrance de quelques-uns s'il y a diminution de souffrance pour tous ! La proscription est dure, la calomnie est noire, la vie loin de la patrie est une insomnie lugubre, mais qu'importe si l'humanité grandit et se délivre ! qu'importe nos douleurs si les questions avancent, si les problèmes se simplifient, si les solutions mûrissent, si à travers la claire-voie des impostures et des illusions on aperçoit de plus en plus distinctement la vérité ! qu'importe dix-neuf ans de froide bise à l'étranger, qu'importe l'absence mal reçue au retour, si devant l'ennemi Paris charmant devient

Paris sublime, si la majesté de la grande nation s'accroît par le malheur, si la France mutilée laisse couler par ses plaies de la vie pour le monde entier ! qu'importe si les ongles repoussent à cette mutilée, et si l'heure de la restitution arrive ! qu'importe si, dans un prochain avenir, déjà distinct et visible, chaque nationalité reprend sa figure naturelle, la Russie jusqu'à l'Inde, l'Allemagne jusqu'au Danube, l'Italie jusqu'aux Alpes, la France jusqu'au Rhin, l'Espagne ayant Gibraltar, et Cuba ayant Cuba ; rectifications nécessaires à l'immense amitié future des nations ! C'est tout cela que nous avons voulu. Nous l'aurons

Il y a des saisons sociales, il y a pour la civilisation des traversées climatériques ; qu'importe notre fatigue dans l'ouragan ! et qu'est-ce que cela fait que nous ayons été malheureux si c'est pour le bien, si décidément le genre humain passe de son décembre à son avril, si l'hiver des despotismes et des guerres est fini, s'il ne nous neige plus de superstitions et de préjugés sur la tête, et si, après toutes les nuées évanouies, féodalités, monarchies, empires, tyrannies, batailles et carnages, nous voyons enfin poindre à l'horizon rose cet éblouissant floréal des peuples, la paix universelle !

X

Dans tout ce que nous disons ici, nous n'avons qu'une prétention, affirmer l'avenir dans la mesure du possible.

Prévoir ressemble quelquefois à errer ; le vrai trop lointain fait sourire.

Dire qu'un œuf a des ailes, cela semble absurde et cela est pourtant véritable.

L'effort du penseur, c'est de méditer utilement.

Il y a la méditation perdue qui est rêverie, et la méditation féconde qui est incubation. Le vrai penseur couve.

C'est de cette incubation que sortent, à des heures voulues, les diverses formes du progrès destinées à s'envoler dans le grand possible humain, dans la réalité, dans la vie.

Arrivera-t-on à l'extrémité du progrès ?

Non.

Il ne faut pas rendre la mort inutile. L'homme ne sera complet qu'après la vie.

Approcher toujours, n'arriver jamais ; telle est la loi. La civilisation est une asymptote.

Toutes les formes du progrès sont la Révolution.

La Révolution, c'est là ce que nous faisons, c'est là ce que nous pensons, c'est là ce que nous parlons, c'est là ce que nous avons dans la bouche, dans la poitrine, dans l'âme.

La Révolution, c'est la respiration nouvelle de l'humanité.

La Révolution, c'est hier, c'est aujourd'hui, et c'est demain.

De là, disons-le, la nécessité et l'impossibilité d'en faire l'histoire.

Pourquoi ?

Parce qu'il est indispensable de raconter Hier et parce qu'il est impossible de raconter Demain.

On ne peut que le déduire et le préparer. C'est ce que nous tâchons de faire.

Insistons, cela n'est jamais inutile, sur cette immensité de la Révolution.

XI

La Révolution tente tous les puissants esprits et c'est à qui s'en approchera, les uns, comme Lamartine, pour la peindre, les autres, comme Michelet, pour l'expliquer, les autres, comme Quinet, pour la juger, les autres, comme Louis Blanc, pour la féconder.

Aucun fait humain n'a eu de plus magnifiques narrateurs, et pourtant cette histoire sera toujours offerte aux historiens comme à faire.

Pourquoi ? Parce que toutes les histoires sont l'histoire du passé, et que, répétons-le, l'histoire de la Révolution est l'histoire de l'avenir. La Révolution a conquis en avant ; elle a découvert et annoncé le grand Chanaan de l'humanité ; il y a dans ce qu'elle nous a apporté encore plus de terre promise que de terrain gagné ; et à mesure qu'une de ces conquêtes faites d'avance entrera dans le domaine humain, à mesure qu'une de ces promesses se réalisera, un nouvel aspect de la Révolution se révélera, et son histoire sera renouvelée. Les histoires actuelles n'en seront pas moins définitives, chacune à son point de vue ; les historiens contemporains domineront même l'historien futur, comme Moïse domine Cuvier ; mais leurs travaux se mettront en perspective et feront partie de l'ensemble complet. Quand cet ensemble sera-t-il complet ? Quand le phénomène sera terminé, c'est-à-dire quand la révolution de France sera devenue, comme nous l'avons indiqué dans les premières pages de cet écrit, d'abord révolution d'Europe, puis révolution de l'homme ; quand l'utopie se sera consolidée en progrès, quand l'ébauche aura abouti au chef-d'œuvre ;

quand à la coalition fratricide des rois aura succédé la fédération fraternelle des peuples, et à la guerre contre tous, la paix pour tous. Impossible, à moins d'y ajouter le rêve, de compléter dès aujourd'hui ce qui ne se complétera que demain, et d'achever l'histoire d'un fait inachevé, surtout quand ce fait contient une telle végétation d'événements futurs. Entre l'histoire et l'historien la disproportion est trop grande.

Rien de plus colossal. Le total échappe. Regardez ce qui est déjà derrière nous. La Terreur est un cratère, la Convention est un sommet. Tout l'avenir est en fermentation dans ces profondeurs. Le peintre est effaré par l'inattendu des escarpements ; les lignes trop vastes dépassent l'horizon. Le regard humain a des limites, le procédé divin n'en a pas. Dans ce tableau à faire vous vous borneriez à un seul personnage, prenez qui vous voudrez, que vous y sentiriez l'infini. D'autres horizons sont moins démesurés. Ainsi, par exemple, à un moment donné de l'histoire, il y a d'un côté Tibère et de l'autre Jésus ; mais le jour où Tibère et Jésus font leur jonction dans un homme et s'amalgament dans un être formidable ensanglantant la terre et sauvant le monde, l'historien romain lui-même aurait un frisson, et Robespierre déconcerterait Tacite. Par moments on craint de finir par être forcé d'admettre une sorte de loi morale mixte qui semble se dégager de tout cet inconnu. Aucune des dimensions du phénomène ne s'ajuste à la nôtre. La hauteur est inouïe et se dérobe à l'observation. Si grand que soit l'historien, cette énormité le déborde. La Révolution française racontée par un homme, c'est un volcan expliqué par une fourmi.

XII

Que conclure ? Une seule chose. En présence de cet ouragan énorme, pas encore fini, entr'aidons-nous les uns les autres.

Nous ne sommes pas assez hors de danger pour ne point nous tendre la main.

Ô mes frères, réconcilions-nous.

Prenons la route immense de l'apaisement. On s'est assez haï. Trêve. Oui, tendons-nous tous la main. Que les grands aient pitié des petits, et que les petits fassent grâce aux grands. Quand donc comprendra-t-on que nous sommes sur le même navire, et que le naufrage est indivisible ? Cette mer qui nous menace est assez grande pour tous ; il y a de l'abîme pour vous comme pour moi. Je l'ai dit déjà ailleurs, et je le répète. Sauver les autres, c'est se sauver soi-même. La solidarité est terrible, mais la fraternité est douce : l'une engendre l'autre. Ô mes frères, soyons frères !

Voulons-nous terminer notre malheur ? renonçons à notre colère. Réconcilions-nous. Vous verrez comme ce sourire sera beau.

Envoyons aux exils lointains la flotte lumineuse du retour ; restituons les maris aux femmes, les travailleurs aux ateliers, les familles aux foyers ; restituons-nous à nous-mêmes ceux qui ont été nos ennemis. Est-ce qu'il n'est pas enfin temps de s'aimer ? Voulez-vous qu'on ne recommence pas ? finissez. Finir, c'est absoudre. En sévissant, on perpétue. Qui tue son ennemi fait vivre la haine. Il n'y a qu'une façon d'achever les vaincus, leur pardonner. Les guerres civiles s'ouvrent par toutes les portes et se ferment

par une seule, la clémence. La plus efficace des répressions, c'est l'amnistie. Ô femmes qui pleurez, je voudrais vous rendre vos enfants.

Ah ! je songe aux exilés. J'ai par moments le cœur serré. Je songe au mal du pays. J'en ai eu ma part peut-être. Sait-on de quelle nuit tombante se compose la nostalgie ? Je me figure la sombre âme d'un pauvre enfant de vingt ans qui sait à peine ce que la société lui veut, qui subit pour on ne sait quoi, pour un article de journal, pour une page fiévreuse écrite dans la folie, ce supplice démesuré, l'exil éternel, et qui, après une journée de bagne, le crépuscule venu, s'assied sur la falaise sévère, accablé sous l'énormité de la guerre civile et sous la sérénité des étoiles ! Chose horrible, le soir et l'océan à cinq mille lieues de sa mère !

Ah ! pardonnons !

Ce cri de nos âmes n'est pas seulement tendre, il est raisonnable. La douceur n'est pas seulement la douceur, elle est l'habileté. Pourquoi condamner l'avenir au grossissement des vengeances gonflées de pleurs et à la sinistre répercussion des rancunes ? Allez dans les bois, écoutez les échos, et songez aux représailles ; cette voix obscure et lointaine qui vous répond, c'est votre haine qui revient contre vous. Prenez garde, l'avenir est bon débiteur, et votre colère, il vous la rendra. Regardez les berceaux ; ne leur noircissez pas la vie qui les attend. Si nous n'avons pas pitié des enfants des autres, ayons pitié de nos enfants. Apaisement ! apaisement ! Hélas ! nous écouterait-on ?

N'importe, persistons, nous qui voulons qu'on promette et non qu'on menace, nous qui voulons qu'on guérisse et non qu'on mutile, nous qui voulons qu'on vive et non qu'on meure. Les grandes lois d'en haut sont avec nous. Il y a un profond parallélisme entre la lumière qui nous vient du soleil et la clémence qui nous vient de Dieu. Il y aura une heure de pleine fraternité, comme il y a une heure de plein midi. Ne perds pas courage, ô pitié ! Quant à moi, je ne me lasserai pas, et ce que j'ai écrit dans tous mes livres, ce que j'ai attesté par tous mes actes, ce que j'ai dit à tous les auditoires, à la tribune des pairs comme dans le cimetière des proscrits, à l'assemblée nationale de France comme à la fenêtre lapidée de la place des Barricades de Bruxelles, je l'attesterai, je l'écrirai, et je le dirai sans cesse :

il faut s'aimer, s'aimer, s'aimer ! Les heureux doivent avoir pour malheur les malheureux ; l'égoïsme social est un commencement de sépulcre ; voulons-nous vivre, mêlons nos cœurs, et soyons l'immense genre humain. Marchons en avant, remorquons en arrière. La prospérité matérielle n'est pas la félicité morale, l'étourdissement n'est pas la guérison, l'oubli n'est pas le paiement. Aidons, protégeons, secourons, avouons la faute publique et réparons-la. Tout ce qui souffre accuse, tout ce qui pleure dans l'individu saigne dans la société, personne n'est tout seul, toutes les fibres vivantes tressaillent ensemble et se confondent, les petits doivent être sacrés aux grands, et. c'est du droit de tous les faibles que se compose le devoir de tous les forts. J'ai dit.

Paris, juin 1875.

AVANT L'EXIL

1841-1851.

INSTITUT. – CHAMBRE DES PAIRS.

RÉUNIONS ÉLECTORALES. – ENTERREMENTS. – COUR
D'ASSISES.

CONSEILS DE GUERRE. – CONGRÈS DE LA PAIX.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. – ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

LE DEUX DÉCEMBRE 1851.

ACADÉMIE FRANÇAISE

1841-1844.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

3 JUIN 1841⁶.

Messieurs,

Au commencement de ce siècle, la France était pour les nations un magnifique spectacle. Un homme la remplissait alors et la faisait si grande qu'elle remplissait l'Europe. Cet homme, sorti de l'ombre, fils d'un pauvre gentilhomme corse, produit de deux républiques, par sa famille de la république de Florence, par lui-même de la république française, était arrivé en peu d'années à la plus haute rovaute qui jamais peut-être ait étonné

l'histoire. Il était prince par le génie, par la destinée et par les actions. Tout en lui indiquait le possesseur légitime d'un pouvoir providentiel. Il avait eu pour lui les trois conditions suprêmes, l'événement, l'acclamation et la consécration. Une révolution l'avait enfanté, un peuple l'avait choisi, un pape l'avait couronné. Des rois et des généraux, marqués eux-mêmes par la fatalité, avaient reconnu en lui, avec l'instinct que leur donnait leur sombre et mystérieux avenir, l'élu du destin. Il était l'homme auquel Alexandre de Russie, qui devait périr à Taganrog, avait dit : *Vous êtes prédestiné du ciel* ; auquel Kléber, qui devait mourir en Égypte, avait dit : *Vous êtes grand comme le monde* ; auquel Desaix, tombé à Marengo, avait dit : *Je suis le soldat et vous êtes le général* ; auquel Valhubert, expirant à Austerlitz, avait dit : *Je vais mourir mais vous allez régner*. Sa renommée militaire était immense, ses conquêtes étaient colossales.

Chaque année il reculait les frontières de son empire au delà même des limites majestueuses et nécessaires que Dieu a données à la France. Il avait effacé les Alpes comme Charlemagne, et les Pyrénées comme Louis XIV ; il avait passé le Rhin comme César, et il avait failli franchir la Manche comme Guillaume le Conquérant. Sous cet homme, la France avait cent trente départements ; d'un côté elle touchait aux bouches de l'Elbe, de l'autre elle atteignait le Tibre. Il était le souverain de quarante-quatre millions de français et le protecteur de cent millions d'européens. Dans la composition hardie de ses frontières, il avait employé comme matériaux deux grands-duchés souverains, la Savoie et la Toscane, et cinq anciennes républiques, Gênes, les Etats romains, les Etats vénitiens, le Valais et les Provinces-Unies. Il avait construit son état au centre de l'Europe comme une citadelle, lui donnant pour bastions et pour ouvrages avancés dix monarchies qu'il avait fait entrer à la fois dans son empire et dans sa famille. De tous les enfants, ses cousins et ses frères, qui avaient joué avec lui dans la petite cour de la maison natale d'Ajaccio, il avait fait des têtes couronnées. Il avait marié son fils adoptif à une princesse de Bavière et son plus jeune frère à une princesse de Wurtemberg. Quant à lui, après avoir ôté à l'Autriche l'empire d'Allemagne qu'il s'était à peu près arrogé sous le nom de Confédération du Rhin, après lui avoir pris le Tyrol pour l'ajouter à

la Bavière et l'Illyrie pour la réunir à la France, il avait daigné épouser une archiduchesse. Tout dans cet homme était démesuré et splendide. Il était au-dessus de l'Europe comme une vision extraordinaire. Une fois on le vit au milieu de quatorze personnes souveraines, sacrées et couronnées, assis entre le César et le Czar sur un fauteuil plus élevé que le leur. Un jour il donna à Talma le spectacle d'un parterre de rois. N'étant encore qu'à l'aube de sa puissance, il lui avait pris fantaisie de toucher au nom de Bourbon dans un coin de l'Italie et de l'agrandir à sa manière ; de Louis, duc de Parme, il avait fait un roi d'Étrurie. À la même époque, il avait profité d'une trêve, puissamment imposée par son influence et par ses armes, pour faire quitter aux rois de la Grande-Bretagne ce titre de *roi de France* qu'ils avaient usurpé quatre cents ans, et qu'ils n'ont plus osé reprendre depuis, tant il leur fut alors bien arraché. La révolution avait effacé les fleurs de lys de l'écusson de France ; lui aussi, il les avait effacées, mais du blason d'Angleterre ; trouvant ainsi moyen de leur faire honneur de la même manière dont on leur avait fait affront. Par décret impérial, il divisait la Prusse en quatre départements, il mettait les Îles Britanniques en état de blocus, il déclarait Amsterdam troisième ville de l'empire, – Rome n'était que la seconde, – ou bien il affirmait au monde que la maison de Bragance avait cessé de régner. Quand il passait le Rhin, les électeurs d'Allemagne, ces hommes qui avaient fait des empereurs, venaient au-devant de lui jusqu'à leurs frontières dans l'espérance qu'il les ferait peut-être rois. L'antique royaume de Gustave Wasa, manquant d'héritier et cherchant un maître, lui demandait pour prince un de ses maréchaux. Le successeur de Charles-Quint, l'arrière-petit-fils de Louis XIV, le roi des Espagnes et des Indes, lui demandait pour femme une de ses sœurs. Il était compris, grondé et adoré de ses soldats, vieux grenadiers familiers avec leur empereur et avec la mort. Le lendemain des batailles, il avait avec eux de ces grands dialogues qui commentent superbement les grandes actions et qui transforment l'histoire en épopée. Il entrait dans sa puissance comme dans sa majesté quelque chose de simple, de brusque et de formidable. Il n'avait pas, comme les empereurs d'Orient, le doge de Venise pour grand échanson, ou, comme les empereurs d'Allemagne, le duc de Bavière pour grand

écuyer ; mais il lui arrivait parfois de mettre aux arrêts le roi qui commandait sa cavalerie. Entre deux guerres, il creusait des canaux, il perçait des routes, il dotait des théâtres, il enrichissait des académies, il provoquait des découvertes, il fondait des monuments grandioses, ou bien il rédigeait des codes dans un salon des Tuileries, et il querellait ses conseillers d'état jusqu'à ce qu'il eût réussi à substituer, dans quelque texte de loi, aux routines de la procédure, la raison suprême et naïve du génie. Enfin, dernier trait qui complète à mon sens la configuration singulière de cette grande gloire, il était entré si avant dans l'histoire par ses actions qu'il pouvait dire et qu'il disait : *Mon prédécesseur l'empereur Charlemagne* ; et il s'était par ses alliances tellement mêlé à la monarchie, qu'il pouvait dire et qu'il disait : *Mon oncle le roi Louis XVI*.

Cet homme était prodigieux. Sa fortune, messieurs, avait tout surmonté. Comme je viens de vous le rappeler, les plus illustres princes sollicitaient son amitié, les plus anciennes races royales cherchaient son alliance, les plus vieux gentilshommes briguaient son service. Il n'y avait pas une tête, si haute ou si fière qu'elle fût, qui ne saluât ce front sur lequel la main de Dieu, presque visible, avait posé deux couronnes, l'une qui est faite d'or et qu'on appelle la royauté, l'autre qui est faite de lumière et qu'on appelle le génie. Tout dans le continent s'inclinait devant Napoléon, tout, – excepté six poètes, messieurs, – permettez-moi de le dire et d'en être fier dans cette enceinte, – excepté six penseurs restés seuls debout dans l'univers agenouillé ; et ces noms glorieux, j'ai hâte de les prononcer devant vous, les voici : DUCIS, DELILLE, M^{me} DE STAËL, BENJAMIN CONSTANT, CHATEAUBRIAND, LEMERCIER.

Que signifiait cette résistance ? Au milieu de cette France qui avait la victoire, la force, la puissance, l'empire, la domination, la splendeur ; au milieu de cette Europe émerveillée et vaincue qui, devenue presque française, participait elle-même du rayonnement de la France, que représentaient ces six esprits révoltés contre un génie, ces six renommées indignées contre la gloire, ces six poètes irrités contre un héros ? Messieurs, ils représentaient en Europe la seule chose qui manquât alors à l'Europe,

l'indépendance ; ils représentaient en France la seule chose qui manquât alors à la France, la liberté.

A Dieu ne plaise que je prétende jeter ici le blâme sur les esprits moins sévères qui entouraient alors le maître du monde de leurs acclamations ! Cet homme, après avoir été l'étoile d'une nation, en était devenu le soleil. On pouvait sans crime se laisser éblouir. Il était plus malaisé peut-être qu'on ne pense, pour l'individu que Napoléon voulait gagner, de défendre sa frontière contre cet envahisseur irrésistible qui savait le grand art de subjuguier un peuple et qui savait aussi le grand art de séduire un homme. Que suis-je, d'ailleurs, messieurs, pour m'arroger ce droit de critique suprême ? Quel est mon titre ? N'ai-je pas bien plutôt besoin moi-même de bienveillance et d'indulgence à l'heure où j'entre dans cette compagnie, ému de toutes les émotions ensemble, fier des suffrages qui m'ont appelé, heureux des sympathies qui m'accueillent, troublé par cet auditoire si imposant et si charmant, triste de la grande perte que vous avez faite et dont il ne me sera pas donné de vous consoler, confus enfin d'être si peu de chose dans ce lieu vénérable que remplissent à la fois de leur éclat serein et fraternel d'augustes morts et d'illustres vivants ? Et puis, pour dire toute ma pensée, en aucun cas je ne reconnaîtrais aux générations nouvelles ce droit de blâme rigoureux envers nos anciens et nos aînés. Qui n'a pas combattu a-t-il le droit de juger ? Nous devons nous souvenir que nous étions enfants alors, et que la vie était légère et insouciante pour nous lorsqu'elle était si grave et si laborieuse pour d'autres. Nous arrivons après nos pères ; ils sont fatigués, soyons respectueux. Nous profitons à la fois des grandes idées qui ont lutté et des grandes choses qui ont prévalu. Soyons justes envers tous, envers ceux qui ont accepté l'empereur pour maître comme envers ceux qui l'ont accepté pour adversaire. Comprendons l'enthousiasme et honorons la résistance. L'un et l'autre ont été légitimes.

Pourtant, redisons-le, messieurs, la résistance n'était pas seulement légitime ; elle était glorieuse.

Elle affligeait l'empereur. L'homme qui, comme il l'a dit plus tard à Sainte-Hélène, *eût fait Pascal sénateur et Corneille ministre*, cet homme-là, messieurs, avait trop de grandeur en lui-même pour ne pas comprendre la

grandeur dans autrui. Un esprit vulgaire, appuyé sur la toute-puissance, eût dédaigné peut-être cette rébellion du talent ; Napoléon s'en préoccupait. Il se savait trop historique pour ne point avoir souci de l'histoire ; il se sentait trop poétique pour ne pas s'inquiéter des poètes. Il faut le reconnaître hautement, c'était un vrai prince que ce sous-lieutenant d'artillerie qui avait gagné sur la jeune république française la bataille du dix-huit brumaire et sur les vieilles monarchies européennes la bataille d'Austerlitz. C'était un victorieux, et, comme tous les victorieux, c'était un ami des lettres. Napoléon avait tous les goûts et tous les instincts du trône, autrement que Louis XIV sans doute, mais autant que lui. Il y avait du grand roi dans le grand empereur. Rallier la littérature à son sceptre, c'était une de ses premières ambitions. Il ne lui suffisait pas d'avoir muselé les passions populaires, il eût voulu soumettre Benjamin Constant ; il ne lui suffisait pas d'avoir vaincu trente armées, il eût voulu vaincre Lemercier ; il ne lui suffisait pas d'avoir conquis dix royaumes, il eût voulu conquérir Chateaubriand.

Ce n'est pas, messieurs, que tout en jugeant le premier consul ou l'empereur chacun sous l'influence de leurs sympathies particulières, ces hommes-là contestassent ce qu'il y avait de généreux, de rare et d'illustre dans Napoléon. Mais, selon eux, le politique ternissait le victorieux, le héros était doublé d'un tyran, le Scipion se compliquait d'un Cromwell ; une moitié de sa vie faisait à l'autre moitié des répliques amères Bonaparte avait fait porter aux drapeaux de son armée le deuil de Washington ; mais il n'avait pas imité Washington. Il avait nommé La Tour d'Auvergne premier grenadier de la république ; mais il avait aboli la république. Il avait donné le dôme des Invalides pour sépulcre au grand Turenne ; mais il avait donné le fossé de Vincennes pour tombe au petit-fils du grand Condé.

Malgré leur fière et chaste attitude, l'empereur n'hésita devant aucune avance. Les ambassades, les dotations, les hauts grades de la Légion d'honneur, le sénat, tout fut offert, disons-le à la gloire de l'empereur, et, disons-le à la gloire de ces nobles réfractaires, tout fut refusé.

Après les caresses, je l'ajoute à regret, vinrent les persécutions. Aucun ne céda. Grâce à ces six talents, grâce à ces six caractères, sous ce règne qui

supprima tant de libertés et qui humilia tant de couronnes, la dignité royale de la pensée libre fut maintenue.

Il n'y eut pas que cela, messieurs, il y eut aussi service rendu à l'humanité. Il n'y eut pas seulement résistance au despotisme, il y eut aussi résistance à la guerre. Et qu'on ne se méprenne pas ici sur le sens et sur la portée de mes paroles, je suis de ceux qui pensent que la guerre est souvent bonne. A ce point de vue supérieur d'où l'on voit toute l'histoire comme un seul groupe et toute la philosophie comme une seule idée, les batailles ne sont pas plus des plaies faites au genre humain que les sillons ne sont des plaies faites à la terre. Depuis cinq mille ans, toutes les moissons s'ébauchent par la charrue et toutes les civilisations par la guerre. Mais lorsque la guerre tend à dominer, lorsqu'elle devient l'état normal d'une nation, lorsqu'elle passe à l'état chronique, pour ainsi dire, quand il y a, par exemple, treize grandes guerres en quatorze ans, alors, messieurs, quelque magnifiques que soient les résultats ultérieurs, il vient un moment où l'humanité souffre. Le côté délicat des mœurs s'use et s'amointrit au frottement des idées brutales ; le sabre devient le seul outil de la société ; la force se forge un droit à elle ; le rayonnement divin de la bonne foi, qui doit toujours éclairer la face des nations, s'éclipse à chaque instant dans l'ombre où s'élaborent les traités et les partages de royaumes ; le commerce, l'industrie, le développement radieux des intelligences, toute l'activité pacifique disparaît ; la sociabilité humaine est en péril. Dans ces moments-là, messieurs, il sied qu'une imposante réclamation s'élève ; il est moral que l'intelligence dise hardiment son fait à la force ; il est bon qu'en présence même de leur victoire et de leur puissance, les penseurs fassent des remontrances aux héros, et que les poètes, ces civilisateurs sereins, patients et paisibles, protestent contre les conquérants, ces civilisateurs violents.

Parmi ces illustres protestants, il était un homme que Bonaparte avait aimé, et auquel il aurait pu dire, comme un autre dictateur à un autre républicain : *Tu quoque !* Cet homme, messieurs, c'était M. Lemercier. Nature probe, réservée et sobre ; intelligence droite et logique ; imagination exacte et, pour ainsi dire, algébrique jusque dans ses fantaisies ; né gentilhomme, mais ne croyant qu'à l'aristocratie du talent ; né riche, mais

ayant la science d'être noblement pauvre ; modeste d'une sorte de modestie hautaine ; doux, mais ayant dans sa douceur je ne sais quoi d'obstiné, de silencieux et d'inflexible 5 austère dans les choses publiques, difficile à entraîner, offusqué de ce qui éblouit les autres, M. Lemer cier, détail remarquable dans un homme qui avait livré tout un côté de sa pensée aux théories, M. Lemer cier n'avait laissé construire son opinion politique que par les faits. Et encore voyait-il les faits à sa manière. C'était un de ces esprits qui donnent plus d'attention aux causes qu'aux effets, et qui critiqueraient volontiers la plante sur sa racine et le fleuve sur sa source. Ombrageux et sans cesse prêt à se cabrer, plein d'une haine secrète et souvent vaillante contre tout ce qui tend à dominer, il paraissait avoir mis autant d'amour-propre à se tenir toujours de plusieurs années en arrière des événements que d'autres en mettent à se précipiter en avant. En 1789, il était royaliste, ou, comme on parlait alors, *monarchien* de 1785 ; en 93 il devint, comme il l'a dit lui-même, libéral de 89 ; en 1804, au moment où Bonaparte se trouva mûr pour l'empire, Lemer cier se sentit mûr pour la république.

Comme vous le voyez, messieurs, son opinion politique, dédaigneuse de ce qui lui semblait le caprice du jour, était toujours mise à la mode de l'an passé.

Veuillez me permettre ici quelques détails sur le milieu dans lequel s'écoula la jeunesse de M. Lemer cier. Ce n'est qu'en explorant les commencements d'une vie qu'on peut étudier la formation d'un caractère. Or, quand on veut connaître à fond ces hommes qui répandent de la lumière, il ne faut pas moins s'éclairer de leur caractère que de leur génie. Le génie, c'est le flambeau du dehors ; le caractère, c'est la lampe intérieure.

En 1793, au plus fort de la Terreur, M. Lemer cier, tout jeune homme alors, suivait avec une assiduité remarquable les séances de la Convention nationale. C'était là, messieurs, un sujet de contemplation sombre, lugubre, effrayant, mais sublime. Soyons justes, nous le pouvons sans danger aujourd'hui, soyons justes envers ces choses augustes et terribles qui ont passé sur la civilisation humaine et qui ne reviendront plus ! C'est, à mon sens, une volonté de la providence que la France ait toujours à sa tête

quelque chose de grand. Sous les anciens rois, c'était un principe ; sous l'empire, ce fut un homme ; pendant la révolution, ce fut une assemblée. Assemblée qui a brisé le trône et qui a sauvé le pays, qui a eu un duel avec la royauté comme Cromwell et un duel avec l'univers comme Annibal, qui a eu à la fois du génie comme tout un peuple et du génie comme un seul homme ; en un mot, qui a commis des attentats et qui a fait des prodiges, que nous pouvons détester, que nous pouvons maudire, mais que nous devons admirer !

Reconnaissons-le néanmoins, il se fit en France, dans ce temps-là, une diminution de lumière morale, et par conséquent, – remarquons-le, messieurs, – une diminution de lumière intellectuelle. Cette espèce de demi-jour ou de demi-obscurité qui ressemble à la tombée de la nuit et qui se répand sur de certaines époques, est nécessaire pour que la providence puisse, dans l'intérêt ultérieur du genre humain, accomplir sur les sociétés vieilles ces effrayantes voies de fait qui, si elles étaient commises par des hommes, seraient des crimes, et qui, venant de Dieu, s'appellent des révolutions.

Cette ombre, c'est l'ombre même que fait la main du Seigneur quand elle est sur un peuple.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, 93 n'est pas l'époque de ces hautes individualités que leur génie isole. Il semble, en ce moment-là, que la providence trouve l'homme trop petit pour ce qu'elle veut faire, qu'elle le relègue sur le second plan, et qu'elle entre en scène elle-même. En effet, en 93, des trois géants qui ont fait de la révolution française, le premier, un fait social, le deuxième, un fait géographique, le dernier, un fait européen, l'un, Mirabeau, était mort ; l'autre, Sieyès, avait disparu dans l'éclipsé, il *réussissait à vivre*, comme ce lâche grand homme l'a dit plus tard ; le troisième, Bonaparte, n'était pas né encore à la vie historique. Sieyès laissé dans l'ombre et Danton peut-être excepté, il n'y avait donc pas d'hommes du premier ordre, pas d'intelligences capitales dans la Convention, mais il y avait de grandes passions, de grandes luttes, de grands éclairs, de grands fantômes. Cela suffisait, certes, pour l'éblouissement du peuple, redoutable spectateur incliné sur la fatale assemblée. Ajoutons qu'à cette époque où

chaque jour était une journée, les choses marchaient si vite, l'Europe et la France, Paris et la frontière, le champ de bataille et la place publique avaient tant d'aventures, tout se développait si rapidement, qu'à la tribune de la Convention nationale l'événement croissait pour ainsi dire sous l'orateur à mesure qu'il parlait, et, tout en lui donnant le vertige, lui communiquait sa grandeur. Et puis, comme Paris, comme la France, la Convention se mouvait dans cette clarté crépusculaire de la fin du siècle qui attachait des ombres immenses aux plus petits hommes, qui prêtait des contours indéfinis et gigantesques aux plus chétives figures, et qui, dans l'histoire même, répand sur cette formidable assemblée je ne sais quoi de sinistre et de surnaturel.

Ces monstrueuses réunions d'hommes ont souvent fasciné les poètes comme l'hydre fascine l'oiseau. Le Long-Parlement absorbait Milton, la Convention attirait Lemercier. Tous deux plus tard ont illuminé l'intérieur d'une sombre épopée avec je ne sais quelle vague réverbération de ces deux pandémoniums. On sent Cromwell dans *le Paradis perdu*, et 93 dans *la Panhypocrisiade*. La Convention, pour le jeune Lemercier, c'était la révolution faite vision et réunie tout entière sous son regard. Tous les jours il venait voir là, comme il l'a dit admirablement, *mettre les lois hors la loi*. Chaque matin il arrivait à l'ouverture de la séance et s'asseyait à la tribune publique parmi ces femmes étranges qui mêlaient je ne sais quelle besogne domestique aux plus terribles spectacles, et auxquelles l'histoire conservera leur hideux surnom de *tricoteuses*. Elles le connaissaient, elles l'attendaient et lui gardaient sa place. Seulement il y avait dans sa jeunesse, dans le désordre de ses vêtements, dans son attention effarée, dans son anxiété pendant les discussions, dans la fixité profonde de son regard, dans les paroles entrecoupées qui lui échappaient par moments, quelque chose de si singulier pour elles, qu'elles le croyaient privé de raison. Un jour, arrivant plus tard qu'à l'ordinaire, il entendit une de ces femmes dire à l'autre : *Ne te mets pas là, c'est la place de l'idiot*.

Quatre ans plus tard, en 1797, l'idiot donnait à la France *Agamemnon*.

Est-ce que par hasard cette assemblée aurait fait faire au poète cette tragédie ? Qu'y a-t-il de commun entre Egisthe et Danton, entre Argos et

Paris, entre la barbarie homérique et la démoralisation voltairienne ? Quelle étrange idée de donner pour miroir aux attentats d'une civilisation décrépète et corrompue les crimes naïfs et simples d'une époque primitive, de faire errer, pour ainsi dire, à quelques pas des échafauds de la révolution française, les spectres grandioses de la tragédie grecque, et de confronter au régicide moderne, tel que l'accomplissent les passions populaires, l'antique régicide tel que le font les passions domestiques ! Je l'avouerai, messieurs, en songeant à cette remarquable époque du talent de M. Lemercier, entre les discussions de la Convention et les querelles des Atrides, entre ce qu'il voyait et ce 'qu'il rêvait, j'ai souvent cherché un rapport ; je n'ai trouvé tout au plus qu'une harmonie. Pourquoi, par quelle mystérieuse transformation de la pensée dans le cerveau, *Agamemnon* est-il né ainsi ? C'est là un de ces sombres caprices de l'inspiration dont les poètes seuls ont le secret. Quoi qu'il en soit, *Agamemnon* est une œuvre, une des plus belles tragédies de notre théâtre, sans contredit, par l'horreur et par la pitié à la fois, par la simplicité de l'élément tragique, par la gravité austère du style. Ce sévère poème a vraiment le profil grec. On sent, en le considérant, que c'est l'époque où David donne la couleur aux bas-reliefs d'Athènes et où Talma leur donne la parole et le mouvement. On y sent plus que l'époque, on y sent l'homme. On devine que le poète a souffert en l'écrivant. En effet, une mélancolie profonde, mêlée à je ne sais quelle terreur presque révolutionnaire, couvre toute cette grande œuvre. Examinez-la, – elle le mérite, messieurs, – voyez l'ensemble et les détails, *Agamemnon* et *Strophus*, la galère qui aborde au port, les acclamations du peuple, le tutoiement héroïque des rois. Contemplez surtout Clytemnestre, la pâle et sanglante figure, l'adultère dévouée au parricide, qui regarde à côté d'elle sans les comprendre et, chose terrible ! sans en être épouvantée, la captive Cassandre et le petit Oreste ; deux êtres faibles en apparence, en réalité formidables ! L'avenir parle dans l'un et vit dans l'autre. Cassandre, c'est la menace sous la forme d'une esclave ; Oreste, c'est le châtiment sous les traits d'un enfant.

Comme je viens de le dire, à l'âge où l'on ne souffre pas encore et où l'on rêve à peine, M. Lemercier souffrit et créa. Cherchant à composer sa

pensée, curieux de cette curiosité profonde qui attire les esprits courageux aux spectacles effrayants, il s'approcha le plus près qu'il put de la Convention, c'est-à-dire de la révolution. Il se pencha sur la fournaise pendant que la statue de l'avenir y bouillonnait encore, et il y vit flamboyer et il y entendit rugir, comme la lave dans le cratère, les grands principes révolutionnaires, ce bronze dont sont faites aujourd'hui toutes les bases de nos idées, de nos libertés et de nos lois. La civilisation future était alors le secret de la providence ; M. Lemer cier n'essaya pas de le deviner. Il se borna à recevoir en silence, avec une résignation stoïque, son contre-coup de toutes les calamités. Chose digne d'attention, et sur laquelle je ne puis m'empêcher d'insister, si jeune, si obscur, si inaperçu encore, perdu dans cette foule qui, pendant la terreur, regardait les événements traverser la rue conduits par le bourreau, il fut frappé dans toutes ses affections les plus intimes par les catastrophes publiques. Sujet dévoué et presque serviteur personnel de Louis XVI, il vit passer le fiacre du 21 janvier ; filleul de madame de Lamballe, il vit passer la pique du 2 septembre ; ami d'André Chénier, il vit passer la charrette du 7 thermidor. Ainsi, à vingt ans, il avait déjà vu décapiter, dans les trois êtres les plus sacrés pour lui après son père, les trois choses de ce monde les plus rayonnantes après Dieu, la royauté, la beauté et le génie !

Quand ils ont subi de pareilles impressions, les esprits tendres et faibles restent tristes toute leur vie, les esprits élevés et fermes demeurent sérieux. M. Lemer cier accepta donc la vie avec gravité. Le 9 thermidor avait ouvert pour la France cette ère nouvelle qui est la seconde phase de toute révolution. Après avoir regardé la société se dissoudre, M. Lemer cier la regarda se reformer. Il mena la vie mondaine et littéraire. Il étudia et partagea, en souriant parfois, les mœurs de cette époque du directoire qui est après Robespierre ce que la régence est après Louis XIV, le tumulte joyeux d'une nation intelligente échappée à l'ennui ou à la peur, l'esprit, la gaîté et la licence protestant par une orgie, ici, contre la tristesse d'un despotisme dévot, là, contre l'abrutissement d'une tyrannie puritaine. M. Lemer cier, célèbre alors par le succès d'*Agamemnon*, rechercha tous les hommes d'élite de ce temps, et en fut recherché. Il connut Ecouchard-

Lebrun chez Ducis, comme il avait connu André Chénier chez madame Pourat. Lebrun l'aima tant, qu'il n'a pas fait une seule épigramme contre lui. Le duc de Fitz-James et le prince de Talleyrand, madame de Lameth et M. de Florian, la duchesse d'Aiguillon et madame Tallien, Bernardin de Saint-Pierre et madame de Staël lui firent fête et l'accueillirent. Beaumarchais voulut être son éditeur, comme vingt ans plus tard Dupuytren voulut être son professeur. Déjà placé trop haut pour descendre aux exclusions de partis, de plain-pied avec tout ce qui était supérieur, il devint en même temps l'ami de David qui avait jugé le roi et de Delille qui l'avait pleuré. C'est ainsi qu'en ces années-là, de cet échange d'idées avec tant de natures diverses, de la contemplation des mœurs et de l'observation des individus, naquirent et se développèrent dans M. Lemercier, pour faire face à toutes les rencontres de la vie, deux hommes, – deux hommes libres, – un homme politique indépendant, un homme littéraire original.

Un peu avant cette époque, il avait connu l'officier de fortune qui devait succéder plus tard au directoire. Leur vie se côtoya pendant quelques années. Tous deux étaient obscurs. L'un était ruiné, l'autre était pauvre. On reprochait à l'un sa première tragédie qui était un essai d'écolier, et à l'autre sa première action qui était un exploit de jacobin. Leurs deux renommées commencèrent en même temps par un sobriquet. On disait *M. Mercier-Méléagre* au même instant où l'on disait *le général Vendémiaire*. Loi étrange qui veut qu'en France le ridicule s'essaye un moment à tous les hommes supérieurs ! Quand madame de Beauharnais songea à épouser le protégé de Barras, elle consulta M. Lemercier sur cette mésalliance. M. Lemercier, qui portait intérêt au jeune artilleur de Toulon, la lui conseilla. Puis tous deux, l'homme de lettres et l'homme de guerre, grandirent presque parallèlement. Ils remportèrent presque en même temps leurs premières victoires. M. Lemercier fit jouer *Agamemnon* dans l'année d'Arcole et de Lodi, et *Pinto* dans l'année de Marengo. Avant Marengo, leur liaison était déjà étroite. Le salon de la rue Chantereine avait vu M. Lemercier lire sa tragédie égyptienne d'*Ophis* au général en chef de l'armée d'Egypte ; Kléber et Desaix écoutaient assis dans un coin. Sous le consulat, la liaison devint de l'amitié. A la Malmaison, le premier consul, avec cette

gaîté d'enfant propre aux vrais grands hommes, entraît brusquement la nuit dans la chambre où veillait le poète, et s'amusaît à lui éteindre sa bougie, puis il s'échappait en riant aux éclats. Joséphine avait confié à M. Lemercier son projet de mariage ; le premier consul lui confia son projet d'empire. Ce jour-là, M. Lemercier sentit qu'il perdait un ami. Il ne voulut pas d'un maître. On ne renonce pas aisément à l'égalité avec un pareil homme. Le poète s'éloigna fièrement. On pourrait dire que, le dernier en France, il tutoya Napoléon. Le 14 floréal an XII, le jour même où le sénat donnait pour la première fois à l'élu de la nation le titre impérial : *Sire*, M. Lemercier, dans une lettre mémorable, l'appelait encore familièrement de ce grand nom : *Bonaparte* !

Cette amitié, à laquelle la lutte dut succéder, les honorait l'un et l'autre. Le poète n'était pas indigne du capitaine. C'était un rare et beau talent que M. Lemercier. On a plus de raisons que jamais de le dire aujourd'hui que son monument est terminé, aujourd'hui que l'édifice construit par cet esprit a reçu cette fatale dernière pierre que la main de Dieu pose toujours sur tous les travaux de l'homme. Vous n'attendez certes pas de moi, messieurs, que j'examine ici page à page cette œuvre immense et multiple qui, comme celle de Voltaire, embrasse tout, l'ode, l'épître, l'apologue, la chanson, la parodie, le roman, le drame, l'histoire et le pamphlet, la prose et le vers, la traduction et l'invention, l'enseignement politique, l'enseignement philosophique et l'enseignement littéraire ; vaste amas de volumes et de brochures que couronnent avec quelque majesté dix poèmes, douze comédies et quatorze tragédies ; riche et fantasque architecture, parfois ténébreuse, parfois vivement éclairée, sous les arceaux de laquelle apparaissent, étrangement mêlés dans un clair-obscur singulier, tous les fantômes imposants de la fable, de la Bible et de l'histoire, Atride, Ismaël, le lévite d'Ephraïm, Lycurgue, Camille, Clovis, Charlemagne, Baudouin, saint Louis, Charles VI, Richard III, Richelieu, Bonaparte, dominés tous par ces quatre colosses symboliques sculptés sur le fronton de l'œuvre, Moïse, Alexandre, Homère et Newton ; c'est-à-dire par la législation, la guerre, la poésie et la science. Ce groupe de figures et d'idées que le poète avait dans l'esprit et qu'il a posé largement dans notre littérature, ce groupe,

messieurs, est plein de grandeur. Après avoir dégagé la ligne principale de l'œuvre, permettez-moi d'en signaler quelques détails saillants et caractéristiques ; cette comédie de la révolution portugaise, si vive, si spirituelle, si ironique et si profonde ; ce *Plaute*, qui diffère de l'*Harpagon* de Molière en ce que, comme le dit ingénieusement l'auteur lui-même, *le sujet de Molière, c'est un avare qui perd un trésor ; mon sujet à moi, c'est Plaute qui trouve un avare* ; ce *Christophe Colomb*, où l'unité de lieu est tout à la fois si rigoureusement observée, car l'action se passe sur le pont d'un vaisseau, et si audacieusement violée, car ce vaisseau – j'ai presque dit ce drame – va de l'ancien monde au nouveau ; cette *Frédégonde*, conçue comme un rêve de Crébillon, exécutée comme une pensée de Corneille ; cette *Atlantiade*, que la nature pénètre d'un assez vif rayon, quoiqu'elle y soit plutôt interprétée peut-être selon la science que selon la poésie ; enfin, ce dernier poème, l'homme donné par Dieu en spectacle aux démons, cette *Panhypocrisiade* qui est tout ensemble une épopée, une comédie et une satire, sorte de chimère littéraire, espèce de monstre à trois têtes qui chante, qui rit et qui aboie.

Après avoir traversé tous ces livres, après avoir monté et descendu la double échelle, construite par lui-même pour lui seul peut-être, à l'aide de laquelle ce penseur plongeait dans l'enfer ou pénétrait dans le ciel, il est impossible, messieurs, de ne pas se sentir au cœur une sympathie sincère pour cette noble et travailleuse intelligence qui, sans se rebuter, a courageusement essayé tant d'idées à ce superbe goût français si difficile à satisfaire ; philosophe selon Voltaire, qui a été parfois un poète selon Shakespeare ; écrivain précurseur qui dédiait des épopées à Dante à l'époque où Dorat reflleurissait sous le nom de Demoustier ; esprit à la vaste envergure, qui a tout à la fois une aile dans la tragédie primitive et une aile dans la comédie révolutionnaire, qui touche par *Agamemnon* au poète de Prométhée et par *Pinto* au poète de Figaro.

Le droit de critique, messieurs, paraît au premier abord découler naturellement du droit d'apologie. L'œil humain – est-ce perfection ? est-ce infirmité ? – est ainsi fait qu'il cherche toujours le côté défectueux de tout. Boileau n'a pas loué Molière sans restriction. Cela est-il à l'honneur de

Boileau ? Je l'ignore, mais cela est. Il y a deux cent trente ans que l'astronome Jean Fabricius a trouvé des taches dans le soleil ; il y a deux mille deux cents ans que le grammairien Zoïle en avait trouvé dans Homère. Il semble donc que je pourrais ici, sans offenser vos usages et sans manquer à la respectable mémoire qui m'est confiée, mêler quelques reproches à mes louanges et prendre de certaines précautions conservatoires dans l'intérêt de l'art. Je ne le ferai pourtant pas, messieurs. Et vous-mêmes, en réfléchissant que si, par hasard, moi qui ne peux être que fidèle à des convictions hautement proclamées toute ma vie, j'articulais une restriction au sujet de M. Lemercier, cette restriction porterait peut-être principalement sur un point délicat et suprême, sur la condition qui, selon moi, ouvre ou ferme aux écrivains les portes de l'avenir, c'est-à-dire sur le style, en songeant à ceci, je n'en doute pas, messieurs, vous comprendrez ma réserve et vous approuverez mon silence. D'ailleurs, et ce que je disais en commençant, ne dois-je pas le répéter ici surtout ? qui suis-je ? qui m'a donné qualité pour trancher des questions si complexes et si graves ? Pourquoi la certitude que je crois sentir en moi se résoudrait-elle en autorité pour autrui ? La postérité seule – et c'est là encore une de mes convictions – a le droit définitif de critique et de jugement envers les talents supérieurs. Elle seule, qui voit leur œuvre dans son ensemble, dans sa proportion et dans sa perspective, peut dire où ils ont erré et décider où ils ont failli. Pour prendre ici devant vous le rôle auguste de la postérité, pour adresser un reproche ou un blâme à un grand esprit, il faudrait au moins être ou se croire un contemporain éminent. Je n'ai ni le bonheur de ce privilège, ni le malheur de cette prétention.

Et puis, messieurs ; et c'est toujours là qu'il en faut revenir quand on parle de M. Lemercier, quel que soit son éclat littéraire, son caractère était peut-être plus complet encore que son talent.

Du jour où il crut de son devoir de lutter contre ce qui lui semblait l'injustice faite gouvernement, il immola à cette lutte sa fortune, qu'il avait retrouvée après la révolution et que l'empire lui reprit, son loisir, son repos, cette sécurité extérieure qui est comme la muraille du bonheur domestique, et, chose admirable dans un poète, jusqu'au succès de ses ouvrages. Jamais poète n'a fait combattre des tragédies et des comédies avec une plus

héroïque bravoure. Il envoyait ses pièces à la censure comme un général envoie ses soldats à l'assaut. Un drame supprimé était immédiatement remplacé par un autre qui avait le même sort. J'ai eu, messieurs, la triste curiosité de chercher et d'évaluer le dommage causé par cette lutte à la renommée de l'auteur d'*Agamemnon*. Voulez-vous savoir le résultat ? –

Sans compter *le Lévitte d'Éphraïm* proscrit par le comité de salut public, comme dangereux pour la philosophie, *le Tartuffe révolutionnaire* proscrit par la Convention, comme contraire à la république, *la démente de Charles VI* proscrite par la restauration, comme hostile à la royauté ; sans m'arrêter au *Corrupteur*, sifflé, dit-on, en 1823, par les gardes du corps ; en me bornant aux actes de la censure impériale, voici ce que j'ai trouvé : *Pinto*, joué vingt fois, puis défendu ; *Plaute*, joué sept fois, puis défendu ; *Christophe Colomb*, joué onze fois militairement devant les bayonnettes, puis défendu ; *Charlemagne*, défendu ; *Camille*, défendu. Dans cette guerre, honteuse pour le pouvoir, honorable pour le poète, M. Lemercier eut en dix ans cinq grands drames tués sous lui.

Il plaida quelque temps pour son droit et pour sa pensée par d'énergiques réclamations directement adressées à Bonaparte lui-même. Un jour, au milieu d'une discussion délicate et presque blessante, le maître, s'interrompant, lui dit brusquement : *Qu'avez-vous donc ? vous devenez tout rouge ?* – *Et vous tout pâle*, répliqua fièrement M. Lemercier ; *c'est notre manière à tous deux quand quelque chose nous irrite, vous ou moi. Je rougis et vous pâlissez*. Bientôt il cessa tout à fait de voir l'empereur. Une fois pourtant, en janvier 1812, à l'époque culminante des prospérités de Napoléon, quelques semaines après la suppression arbitraire de son *Camille*, dans un moment où il désespérait de jamais faire représenter aucune de ses pièces tant que l'empire durerait, il dut, comme membre de l'institut, se rendre aux Tuileries. Dès que Napoléon l'aperçut, il vint droit à lui. – *Eh bien, monsieur Lemercier, quand nous donneriez-vous une belle tragédie ?* M. Lemercier regarda l'empereur fixement et dit ce seul mot : *Bientôt. J'attends*. Mot terrible ! mot de prophète plus encore que de poète ! mot qui, prononcé au commencement de 1812, contient Moscou, Waterloo et Sainte-Hélène !

Tout sentiment sympathique pour Bonaparte n'était cependant pas éteint dans ce cœur silencieux et sévère. Vers ces derniers temps, l'âge avait plutôt rallumé qu'étouffé l'étincelle. L'an passé, presque à pareille époque, par une belle matinée de mai, le bruit se répandit dans Paris que l'Angleterre, honteuse enfin de ce qu'elle a fait à Sainte-Hélène, rendait à la France le cercueil de Napoléon. M. Lemercier, déjà souffrant et malade depuis près d'un mois, se fit apporter le journal. Le journal, en effet, annonçait qu'une frégate allait mettre à la voile pour Sainte-Hélène. Pâle et tremblant, le vieux poète se leva, une larme brilla dans son œil, et au moment où on lui lut que « le général Bertrand irait chercher l'empereur son maître... » – *Et moi, s'écria-t-il, si j'allais chercher mon ami le premier consul ?*

Huit jours après, il était parti.

Hélas ! me disait sa respectable veuve en me racontant ces douloureux détails, *il ne l'est pas allé chercher, il a fait davantage, il l'est allé rejoindre.*

Nous venons de parcourir du regard toute cette noble vie ; tirons-en maintenant l'enseignement qu'elle renferme.

M. Lemercier est un de ces hommes rares qui obligent l'esprit à se poser et aident la pensée à résoudre ce grave et beau problème : – Quelle doit être l'attitude de la littérature vis-à-vis de la société, selon les époques, selon les peuples et selon les gouvernements ?

Aujourd'hui, vieux trône de Louis XIV, gouvernement des assemblées, despotisme de la gloire, monarchie absolue, république tyrannique, dictature militaire, tout cela s'est évanoui. A mesure que nous, générations nouvelles, nous voguons d'année en année vers l'inconnu, les trois objets immenses que M. Lemercier rencontra sur sa route, qu'il aima, contempla et combattit tour à tour, immobiles et morts désormais, s'enfoncent peu à peu dans la brume épaisse du passé. Les rois de la branche aînée ne sont plus que des ombres, la Convention n'est plus qu'un souvenir, l'empereur n'est plus qu'un tombeau.

Seulement, les idées qu'ils contenaient leur ont survécu. La mort et l'écroulement ne servent qu'à dégager cette valeur intrinsèque et essentielle des choses qui en est comme l'âme. Dieu met quelquefois des idées dans

certain faits et dans certains hommes comme des parfums dans des vases. Quand le vase tombe, l'idée se répand.

Messieurs, la race âgée contenait la tradition historique, la Convention contenait l'expansion révolutionnaire, Napoléon contenait l'unité nationale. De la tradition naît la stabilité, de l'expansion naît la liberté, de l'unité naît le pouvoir. Or la tradition, l'unité et l'expansion, en d'autres termes, la stabilité, le pouvoir et la liberté, c'est la civilisation même. La racine, le tronc et le feuillage, c'est tout l'arbre.

La tradition, messieurs, importe à ce pays. La France n'est pas une colonie violemment faite nation ; la France n'est pas une Amérique. La France fait partie intégrante de l'Europe. Elle ne peut pas plus briser avec le passé que rompre avec le sol. Aussi, à mon sens, c'est avec un admirable instinct que notre dernière révolution, si grave, si forte, si intelligente, a compris que, les familles couronnées étant faites pour les nations souveraines, à de certains âges des races royales, il fallait substituer à l'hérédité de prince à prince l'hérédité de branche à branche ; c'est avec un profond bon sens qu'elle a choisi pour chef constitutionnel un ancien lieutenant de Dumouriez et de Kellermann qui était petit-fils de Henri IV et petit-neveu de Louis XIV ; c'est avec une haute raison qu'elle a transformé en jeune dynastie une vieille famille, monarchique et populaire à la fois, pleine de passé par son histoire et pleine d'avenir par sa mission.

Mais si la tradition historique importe à la France, l'expansion libérale ne lui importe pas moins. L'expansion des idées, c'est le mouvement qui lui est propre. Elle est par la tradition et elle vit par l'expansion. À Dieu ne plaise, messieurs, qu'en vous rappelant tout à l'heure combien la France était puissante et superbe il y a trente ans, j'aie eu un seul moment l'intention impie d'abaisser, d'humilier ou de décourager, par le sous-entendu d'un prétendu contraste, la France d'à présent. Nous pouvons le dire avec calme, et nous n'avons pas besoin de hausser la voix pour une chose si simple et si vraie, la France est aussi grande aujourd'hui qu'elle l'a jamais été. Depuis cinquante années qu'en commençant sa propre transformation elle a commencé le rajeunissement de toutes les sociétés vieilles, la France semble avoir fait deux parts égales de sa tâche et de son temps. Pendant

vingt-cinq ans elle a imposé ses armes à l'Europe ; depuis vingt-cinq ans elle lui impose ses idées. Par sa presse, elle gouverne les peuples ; par ses livres, elle gouverne les esprits. Si elle n'a plus la conquête, cette domination par la guerre, elle a l'initiative, cette domination par la paix. C'est elle qui rédige l'ordre du jour de la pensée universelle. Ce qu'elle propose est à l'instant même mis en discussion par l'humanité tout entière ; ce qu'elle conclut fait loi. Son esprit s'introduit peu à peu dans les gouvernements, et les assainit. C'est d'elle que viennent toutes les palpitations généreuses des autres peuples, tous les changements insensibles du mal au bien qui s'accomplissent parmi les hommes en ce moment et qui épargnent aux états des secousses violentes. Les nations prudentes et qui ont souci de l'avenir tâchent de faire pénétrer dans leur vieux sang l'utile fièvre des idées françaises, non comme une maladie, mais, permettez-moi cette expression, comme une vaccine qui inocule le progrès et qui préserve des révolutions. Peut-être les limites matérielles de la France sont-elles momentanément restreintes, non, certes, sur la mappemonde éternelle dont Dieu a marqué les compartiments avec des fleuves, des océans et des montagnes, mais sur cette carte éphémère, bariolée de rouge et de bleu, que la victoire ou la diplomatie refont tous les vingt ans. Qu'importe ! Dans un temps donné, l'avenir remet toujours tout dans le moule de Dieu. La forme de la France est fatale. Et puis, si les coalitions, les réactions et les congrès ont bâti une France, les poètes et les écrivains en ont fait une autre. Outre ses frontières visibles, la grande nation a des frontières invisibles qui ne s'arrêtent que là où le genre humain cesse de parler sa langue, c'est-à-dire aux bornes mêmes du monde civilisé.

Encore quelques mots, messieurs, encore quelques instants de votre bienveillante attention, et j'ai fini.

Vous le voyez, je ne suis pas de ceux qui désespèrent. Qu'on me pardonne cette faiblesse, j'admire mon pays et j'aime mon temps. Quoiqu'on en puisse dire, je ne crois pas plus à l'affaiblissement graduel de la France qu'à l'amoindrissement progressif de la race humaine. Il me semble que cela ne peut être dans les desseins du Seigneur, qui successivement a fait Rome pour l'homme ancien et Paris pour l'homme nouveau. Le doigt

éternel, visible, ce me semble, en toute chose, améliore perpétuellement l'univers par l'exemple des nations choisies et les nations choisies par le travail des intelligences élues. Oui, messieurs, n'en déplaise à l'esprit de diatribe et de dénigrement, cet aveugle qui regarde, je crois en l'humanité et j'ai foi en mon siècle, n'en déplaise à l'esprit de doute et d'examen, ce sourd qui écoute, je crois en Dieu et j'ai foi en sa providence.

Rien donc, non, rien n'a dégénéré chez nous. La France tient toujours le flambeau des nations. Cette époque est grande, je le pense, – moi qui ne suis rien, j'ai le droit de le dire ! – elle est grande par la science, grande par l'industrie, grande par l'éloquence, grande par la poésie et par l'art. Les hommes des nouvelles générations, que cette justice tardive leur soit du moins rendue par le moindre et le dernier d'entre eux, les hommes des nouvelles générations ont pieusement et courageusement continué l'œuvre de leurs pères. Depuis la mort du grand Goethe, la pensée allemande est rentrée dans l'ombre ; depuis la mort de Byron et de Walter Scott, la poésie anglaise s'est éteinte ; il n'y a plus à cette heure dans l'univers qu'une seule littérature allumée et vivante, c'est la littérature française. On ne lit plus que des livres français de Pétersbourg à Cadix, de Calcutta à New-York. Le monde s'en inspire, la Belgique en vit. Sur toute la surface des trois continents, partout où germe une idée un livre français a été semé. Honneur donc aux travaux des jeunes générations ! Les puissants écrivains, les historiens considérables, les nobles poètes, les maîtres éminents qui sont parmi vous, regardent avec douceur et avec joie de belles renommées surgir de toutes parts dans le champ éternel de la pensée. Oh ! qu'elles se tournent avec confiance vers cette enceinte ! Comme vous le disait il y a onze ans, en prenant séance parmi vous, mon illustre ami M. de Lamartine, *vous n'en laisserez aucune sur le seuil !*

Mais que ces jeunes renommées, que ces beaux talents, que ces continuateurs de la grande tradition littéraire française ne l'oublient pas : à temps nouveaux, devoirs nouveaux. La tâche de l'écrivain aujourd'hui est moins périlleuse qu'autrefois, mais n'est pas moins auguste. Il n'a plus la royauté à défendre contre l'échafaud comme en 93, ou la liberté à sauver du bâillon comme en 1810, il a la civilisation à propager. Il n'est plus

nécessaire qu'il donne sa tête, comme André Chénier, ni qu'il sacrifie son œuvre, comme Lemercier, il suffit qu'il dévoue sa pensée.

Dévouer sa pensée, – permettez-moi de répéter ici solennellement ce que j'ai dit toujours, ce que j'ai écrit partout, ce qui, dans la proportion restreinte de mes efforts, n'a jamais cessé d'être ma règle, ma loi, mon principe et mon but ; – dévouer sa pensée au développement continu de la sociabilité humaine ; avoir les populations en dédain et le peuple en amour ; respecter dans les partis, tout en s'écartant d'eux quelquefois, les innombrables formes qu'a le droit de prendre l'initiative multiple et féconde de la liberté ; ménager dans le pouvoir, tout en lui résistant au besoin, le point d'appui, divin selon les uns, humain selon les autres, mystérieux et salubre selon tous, sans lequel toute société chancelle ; confronter de temps en temps les lois humaines avec la loi chrétienne et la pénalité avec l'évangile ; aider la presse par le livre toutes les fois qu'elle travaille dans le vrai sens du siècle ; répandre largement ses encouragements et ses sympathies sur ces générations encore couvertes d'ombre qui languissent faute d'air et d'espace, et que nous entendons heurter tumultueusement de leurs passions, de leurs souffrances et de leurs idées les portes profondes de l'avenir ; verser par le théâtre sur la foule, à travers le rire et les pleurs, à travers les solennelles leçons de l'histoire, à travers les hautes fantaisies de l'imagination, cette émotion tendre et poignante qui se résout dans l'âme des spectateurs en pitié pour la femme et en vénération pour le vieillard ; faire pénétrer la nature dans l'art comme la sève même de Dieu ; en un mot, civiliser les hommes par le calme rayonnement de la pensée sur leurs têtes, voilà aujourd'hui, messieurs, la mission, la fonction et la gloire du poète.

Ce que je dis du poète solitaire, ce que je dis de l'écrivain isolé, si j'osais, je le dirais de vous-mêmes, messieurs. Vous avez sur les cœurs et sur les âmes une influence immense. Vous êtes un des principaux centres de ce pouvoir spirituel qui s'est déplacé depuis Luther et qui, depuis trois siècles, a cessé d'appartenir exclusivement à l'église. Dans la civilisation actuelle deux domaines relèvent de vous, le domaine intellectuel et le domaine moral. Vos prix et vos couronnes ne s'arrêtent pas au talent, ils atteignent jusqu'à la vertu. L'académie française est en perpétuelle communion avec

les esprits spéculatifs par ses philosophes, avec les esprits pratiques par ses historiens, avec la jeunesse, avec les penseurs et avec les femmes par ses poètes, avec le peuple par la langue qu'il fait et qu'elle constate en la rectifiant. Vous êtes placés entre les grands corps de l'état et à leur niveau pour compléter leur action, pour rayonner dans toutes les ombres sociales, et pour faire pénétrer la pensée, cette puissance subtile et, pour ainsi dire, respirable, là où ne peut pénétrer le code, ce texte rigide et matériel. Les autres pouvoirs assurent et règlent la vie extérieure de la nation, vous gouvernez la vie intérieure. Ils font les lois, vous faites les mœurs.

Cependant, messieurs, n'allons pas au delà du possible. Ni dans les questions religieuses, ni dans les questions sociales, ni même dans les questions politiques, la solution définitive n'est donnée à personne. Le miroir de la vérité s'est brisé au milieu des sociétés modernes. Chaque parti en a ramassé un morceau. Le penseur cherche à rapprocher ces fragments, rompus la plupart selon les formes les plus étranges, quelques-uns souillés de boue, d'autres, hélas ! tachés de sang. Pour les rajuster tant bien que mal et y retrouver, à quelques lacunes près, la vérité totale, il suffit d'un sage ; pour les souder ensemble et leur rendre l'unité, il faudrait Dieu.

Nul n'a plus ressemblé à ce sage, – souffrez, messieurs, que je prononce en terminant un nom vénérable pour lequel j'ai toujours eu une piété particulière, – nul n'a plus ressemblé à ce sage que ce noble Malesherbes qui fut tout à la fois un grand lettré, un grand magistrat, un grand ministre et un grand citoyen. Seulement il est venu trop tôt. Il était plutôt l'homme qui ferme les révolutions que l'homme qui les ouvre. L'absorption insensible des commotions de l'avenir par les progrès du présent, l'adoucissement des mœurs, l'éducation des masses par les écoles, les ateliers et les bibliothèques, l'amélioration graduelle de l'homme par la loi et par l'enseignement, voilà le but sérieux que doit se proposer tout bon gouvernement et tout vrai penseur ; voilà la tâche que s'était donnée Malesherbes durant ses trop courts ministères. Dès 1776, sentant venir la tourmente qui, dix-sept ans plus tard, a tout arraché, il s'était hâté de rattacher la monarchie chancelante à ce fond solide. Il eût ainsi sauvé l'état et le roi si le câble n'avait pas cassé. Mais – et que ceci encourage

quiconque voudra l'imiter – si Malesherbes lui-même a péri, son souvenir du moins est resté indestructible dans la mémoire orageuse de ce peuple en révolution qui oubliait tout, comme reste au fond de l'océan, à demi enfouie sous le sable, la vieille ancre de fer d'un vaisseau disparu dans la tempête !

RÉPONSE DE M. VICTOR HUGO

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE
FRANÇAISE

AU DISCOURS DE M. SAINT-
MARC GIRARDIN

16 janvier 1845.

Monsieur,

Votre pensée a devancé la mienne. Au moment où j'élève la voix dans cette enceinte pour vous répondre, je ne puis maîtriser une profonde et douloureuse émotion. Vous la comprenez, monsieur ; vous comprenez que mon premier mouvement ne saurait se porter d'abord vers vous, ni même vers le confrère honorable et regretté auquel vous succédez. En cet instant où je parle au nom de l'académie entière, comment pourrais-je voir une place vide dans ses rangs sans songer à l'homme éminent et rare qui devrait y être assis⁷, à cet intègre serviteur de la patrie et des lettres, épuisé par ses travaux mêmes, hier en butte à tant de haines, aujourd'hui entouré de cette respectueuse et universelle sympathie, qui n'a qu'un tort, c'est de toujours attendre, pour se déclarer en faveur des hommes illustres, l'heure suprême du malheur ? Laissez-moi, monsieur, vous parler de lui un moment. Ce

qu'il est dans l'estime de tous, ce qu'il est dans cette académie, vous le savez, le maître de la critique moderne, l'écrivain élevé, éloquent, gracieux et sévère, le juste et sage esprit dévoué à la ferme et droite raison, le confrère affectueux, l'ami fidèle et sûr ; et il m'est impossible de le sentir absent d'auprès de moi aujourd'hui sans un inexprimable serrement de cœur. Cette absence, n'en doutons pas, aura un terme ; il nous reviendra. Confions-nous à Dieu, qui tient dans sa main nos intelligences et nos destinées, mais qui ne crée pas de pareils hommes pour qu'ils laissent leur tâche inachevée. Homme excellent et cher ! il partageait sa vie noble et sérieuse entre les plus hautes affaires et les soins les plus touchants. Il avait l'âme aussi inépuisable que l'esprit. Son éloge, on pourra le faire avec un mot. Le jour où cela fut nécessaire, il se trouva que dans ce grand lettré, dans cet homme public, dans cet orateur, dans ce ministre, il y avait une mère !

Au milieu de ces regrets unanimes qui se tournent vers lui, je sens plus vivement que jamais toute sa valeur et toute mon insuffisance. Que ne me remplace-t-il à cette heure ! S'il avait pu être donné à l'académie, s'il avait pu être donné à cet auditoire si illustre et si charmant qui m'entourne, de l'entendre en cette occasion parler de la place où je suis, avec quelle sûreté de goût, avec quelle élévation de langage, avec quelle autorité de bon sens il aurait su apprécier vos mérites, monsieur, et rendre hommage au talent de M. Campenon !

M. Campenon, en effet, avait une de ces natures d'esprit qui réclament le coup d'œil du critique le plus exercé et le plus délicat. Ce travail d'analyse intelligente et attentive, vous me l'avez rendu facile, monsieur, en le faisant vous-même, et, après votre excellent discours, il me reste peu de chose à dire de l'auteur de *l'Enfant Prodigue* et de *la Maison des Champs*. Étudier M. Campenon comme je l'ai fait, c'est l'aimer ; l'expliquer comme vous l'avez fait, c'est le faire aimer. Pour le bien lire, il faut le bien connaître. Chez lui, comme dans toutes les natures franches et sincères, l'écrivain dérive du philosophe, le poète dérive de l'homme, simplement, aisément, sans déviation, sans effort. De son caractère on peut conclure sa poésie, et de sa vie ses poèmes. Ses ouvrages sont tout ce qu'est son esprit. Il était

doux, facile, calme, bienveillant, plein de grâce dans sa personne et d'aménité dans sa parole, indulgent à tout homme, résigné à toute chose ; il aimait la famille, la maison, le foyer domestique, le toit paternel ; il aimait la retraite, les livres, le loisir comme un poète, l'intimité comme un sage ; il aimait les champs, mais comme il faut aimer les champs, pour eux-mêmes, plutôt pour les fleurs qu'il y trouvait que pour les vers qu'il y faisait, plutôt en bonhomme qu'en académicien, plutôt comme La Fontaine que comme Delille. Rien ne dépassait l'excellence de son esprit, si ce n'est l'excellence de son cœur. Il avait le goût de l'admiration ; il recherchait les grandes amitiés littéraires, et s'y plaisait. Le ciel ne lui avait pas donné sans doute la splendeur du génie, mais il lui avait donné ce qui l'accompagne presque toujours, ce qui en tient lieu quelquefois, la dignité de l'âme. M. Campenon était sans envie devant les grandes intelligences comme sans ambition devant les grandes destinées. Il était, chose admirable et rare, du petit nombre de ces hommes du second rang qui aiment les hommes du premier.

Je le répète, son caractère une fois connu, on connaît son talent, et en cela il participait de ce noble privilège de révélation de soi-même qui semble n'appartenir qu'au génie. Chacune de ses œuvres est comme une production nécessaire, dont on trouve la racine dans quelque coin de son cœur. Son amour pour la famille engendre ce doux et touchant poème de *l'Enfant Prodigue*, son goût pour la campagne fait naître *la Maison des Champs*, cette gracieuse idylle ; son culte pour les esprits éminents détermine les *Etudes sur Ducis*, livre curieux et intéressant au plus haut degré, par tout ce qu'il fait voir et par tout ce qu'il laisse entrevoir ; portrait fidèle et soigneux d'une figure isolée, peinture involontaire de toute une époque.

Vous le voyez, le lettré reflétant l'homme, le talent miroir de l'âme, le cœur toujours étroitement mêlé à l'imagination, tel fut M. Campenon. Il aima, il songea, il écrivit. Il fut rêveur dans sa jeunesse, il devint pensif dans ses vieux jours. Maintenant, à ceux qui nous demanderaient s'il fut grand et s'il fut illustre, nous répondrons : il fut bon et il fut heureux !

Un des caractères du talent de M. Campenon, c'est la présence de la femme dans toutes ses œuvres. En 1810, il écrivait dans une lettre à M. Legouvé, auteur du *Mérite des femmes*, ces paroles remarquables : –

« Quand donc les gens de lettres comprendront-ils le parti qu'ils pourraient tirer dans leurs vers des qualités infinies et des grâces de la femme, qui a tant de soucis et si peu de véritable bonheur ici-bas ? Ce serait honorable pour nous, littérateurs et philosophes, de chercher dans nos ouvrages à éveiller l'intérêt en faveur des femmes, un peu déshéritées par les hommes, convenons-en, dans l'ordre de société que nous avons fait pour nous plutôt que pour elles. Vous avez dédié aux femmes tout un poème ; je leur dédierais volontiers toute ma poésie. » Il y a, dans ce peu de lignes, une lumière jetée sur cette nature tendre, compatissante et affectueuse. Toutes ses compositions, en effet, sont pour ainsi dire doucement éclairées par une figure de femme, belle et lumineuse, penchée comme une muse sur le front souffrant et douloureux du poète. C'est Éléonore dans son poème du *Tasse*, malheureusement inachevé ; c'est, dans ses élégies, la jeune fille malade, la juive de Cambrai, Marie Stuart, mademoiselle de la Vallière ; ailleurs, madame de Sévigné. Toi, Sévigné, dit-il,

Toi qui fus mère et ne fus pas auteur.

C'est, dans la parabole de *l'Enfant Prodigue*, cette intervention de la mère que vous lui avez d'ailleurs, monsieur, justement reprochée ; anachronisme d'un cœur irréfléchi et bon, qui se montre chrétien et moderne là où il faudrait être juif et antique, et qui reste indulgent dans un sujet sévère ; faute réelle, mais charmante.

Quant à moi, je ne puis, je l'avoue, lire sans un certain attendrissement ce vœu touchant de M. Campenon en faveur de la femme *qui a*, je redis ses propres paroles, *tant de soucis et si peu de bonheur ici-bas*. Cet appel aux écrivains vient, on le sent, du plus profond de son âme. Il l'a souvent répété çà et là, sous des formes variées, dans tous ses ouvrages, et chaque fois qu'on retrouve ce sentiment, il plaît et il émeut, car rien ne charme comme de rencontrer dans un livre des choses douces qui sont en même temps des choses justes.

Oh ! que ce vœu soit entendu ! que cet appel ne soit pas fait en vain ! Que le poète et le penseur achèvent de rendre de plus en plus sainte et vénérable aux yeux de la foule, trop prompte à l'ironie et trop disposée à

l'insouciance, cette pure et noble compagne de l'homme, si forte quelquefois, souvent si accablée, toujours si résignée, presque égale à l'homme par la pensée, supérieure à l'homme par tous les instincts mystérieux de la tendresse et du sentiment, n'ayant pas à un aussi haut degré, si l'on veut, la faculté virile de créer par l'esprit, mais sachant mieux aimer, moins grande intelligence peut-être, mais à coup sûr plus grand cœur. Les esprits légers la blâment et la raillent aisément ; le vulgaire est encore païen dans tout ce qui la touche, même dans le culte grossier qu'il lui rend ; les lois sociales sont rudes et avares pour elle ; pauvre, elle est condamnée au labeur ; riche, à la contrainte ; les préjugés, même en ce qu'ils ont de bon et d'utile, pèsent plus durement sur elle que sur l'homme ; son cœur même, si élevé et si sublime, n'est pas toujours pour elle une consolation et un asile ; comme elle aime mieux, elle souffre davantage ; il semble que Dieu ait voulu lui donner en ce monde tous les martyres, sans doute parce qu'il lui réserve ailleurs toutes les couronnes. Mais aussi quel rôle elle joue dans l'ensemble des faits providentiels d'où résulte l'amélioration continue du genre humain ! Comme elle est grande dans l'enthousiasme sérieux des contemplateurs et des poètes, la femme de la civilisation chrétienne ; figure angélique et sacrée, belle à la fois de la beauté physique et de la beauté morale, car la beauté extérieure n'est que la révélation et le rayonnement de la beauté intérieure ; toujours prête à développer, selon l'occasion, ou une grâce qui nous charme ou une perfection qui nous conseille ; acceptant tout du malheur, excepté le fiel, devenant plus douce à mesure qu'elle devient plus triste ; sanctifiée enfin, à chaque âge de la vie, jeune fille, par l'innocence, épouse, par le devoir, mère, par le dévouement !

M. Campenon faisait partie de l'université ; l'académie, pour le remplacer, a cherché ce que l'université pouvait lui offrir de plus distingué ; son choix, monsieur, s'est naturellement fixé sur vous. Vos travaux littéraires sur l'Allemagne, vos recherches sur l'état de l'instruction intermédiaire dans ce grand pays, vous recommandaient hautement aux suffrages de l'académie. Déjà un *Tableau de la littérature française au seizième siècle*, plein d'aperçus ingénieux, un remarquable *Éloge de Bossuet*, écrit d'un style vigoureux, vous avaient mérité deux de ses

couronnes. L'académie vous avait compté parmi ses lauréats les plus brillants ; aujourd'hui elle vous admet parmi les juges.

Dans cette position nouvelle, votre horizon, monsieur, s'agrandira. Vous embrasserez d'un coup d'œil à la fois plus ferme et plus étendu de plus vastes espaces. Les esprits comme le vôtre se fortifient en s'élevant. A mesure que leur point de vue se hausse, leur pensée monte. De nouvelles perspectives, dont peut-être vous serez surpris vous-même, s'ouvriront à votre regard. C'est ici, monsieur, une région sereine. En entrant dans cette compagnie séculaire que tant de grands noms ont honorée, où il y a tant de gloire et par conséquent tant de calme, chacun dépose sa passion personnelle, et prend la passion de tous, la vérité. Soyez le bienvenu, monsieur. Vous ne trouverez pas ici l'écho des controverses qui émeuvent les esprits au dehors, et dont le bruit n'arrive pas jusqu'à nous. Les membres de cette académie habitent la sphère des idées pures. Qu'il me soit permis de leur rendre cette justice, à moi, l'un des derniers d'entre eux par le mérite et par l'âge. Ils ignorent tout sentiment qui pourrait troubler la paix inaltérable de leur pensée. Bientôt, monsieur, appelé à leurs assemblées intérieures, vous les connaîtrez, vous les verrez tels qu'ils sont, affectueux, bienveillants, paisibles, tous dévoués aux mêmes travaux et aux mêmes goûts ; honorant les lettrés, cultivant les lettres, les uns avec plus de penchant pour le passé, les autres avec plus de foi dans l'avenir ; ceux-ci soigneux surtout de pureté, d'ornement et de correction, préférant Racine, Boileau et Fénelon ; ceux-là, préoccupés de philosophie et d'histoire, feuilletant Descartes, Pascal, Bossuet et Voltaire ; ceux-là encore, épris des beautés hardies et mâles du génie libre, admirant avant tout la Bible, Homère, Eschyle, Dante, Shakespeare et Molière ; tous d'accord, quoique divers ; mettant en commun leurs opinions avec cordialité et bonne foi ; cherchant le parfait, méditant le grand ; vivant ensemble enfin, frères plus encore que confrères, dans l'étude des livres et de la nature, dans la religion du beau et de l'idéal, dans la contemplation des maîtres éternels !

Ce sera pour vous-même, monsieur, un enseignement intérieur qui profitera, n'en doutez pas, à votre enseignement du dehors. Même votre intelligence si cultivée, même votre parole si vive, si variée, si spirituelle et

si justement applaudie, pourront se nourrir et se fortifier au commerce de tant d'esprits hauts et tranquilles, et en particulier de ces nobles vieillards, vos anciens et vos maîtres, qui sont tout à la fois pleins d'autorité et de douceur, de gravité et de grâce, qui savent le vrai et qui veulent le bien.

Vous, monsieur, vous apporterez aux délibérations de l'académie vos lumières, votre érudition, votre esprit ingénieux, votre riche mémoire, votre langage élégant. Vous recevrez et vous donnerez.

Félicitez-vous des forces nouvelles que vous acquerez ainsi près de vos vénérables confrères pour votre délicate et difficile mission. Quoi de plus efficace et de plus élevé qu'un enseignement littéraire pénétré de l'esprit si impartial, si sympathique et si bienveillant, qui anime à l'heure où nous sommes cette antique et illustre compagnie ! Quoi de plus utile qu'un enseignement littéraire, docte, large, désintéressé, digne d'un grand corps comme l'institut et d'un grand peuple comme la France, sujet d'étude pour les intelligences neuves, sujet de méditation pour les talents faits et les esprits mûrs ! Quoi de plus fécond que des leçons pareilles qui seraient composées de sagesse autant que de science, qui apprendraient tout aux jeunes gens, et quelque chose aux vieillards !

Ce n'est pas une médiocre fonction, monsieur, que de porter le poids d'un grand enseignement public dans cette mémorable et illustre époque, où de toutes parts l'esprit humain se renouvelle. A une génération de soldats ce siècle a vu succéder une génération d'écrivains. Il a commencé par les victoires de l'épée, il continue par les victoires de la pensée. Grand spectacle ! À tout prendre, en jugeant d'un point de vue élevé l'immense travail qui s'opère de tous côtés, toutes critiques faites, toutes restrictions admises, dans le temps où nous sommes, ce qui est au fond des intelligences est bon. Tous font leur tâche et leur devoir, l'industriel comme le lettré, l'homme de presse comme l'homme de tribune, tous, depuis l'humble ouvrier, bienveillant et laborieux, qui se lève avant le jour dans sa cellule obscure, qui accepte la société et qui la sert, quoique placé en bas, jusqu'au roi, sage couronné, qui du haut de son trône laisse tomber sur toutes les nations les graves et saintes paroles de la concorde universelle !

A une époque aussi sérieuse, il faut de sérieux conseils. Quoiqu'il soit presque téméraire d'entreprendre une pareille tâche, permettez-moi, monsieur, à moi qui n'ai jamais eu le bonheur d'être du nombre de vos auditeurs, et qui le regrette, de me représenter, tel qu'il doit être, tel qu'il est sans nul doute, et d'essayer de faire parler un moment en votre présence, ainsi que je le comprendrais, du moins à son point de départ, ce haut enseignement de l'état, toujours recueilli, j'insiste sur ce point, comme une leçon par la foule studieuse et par les jeunes générations, parfois même méritant l'insigne honneur d'être accepté comme un avertissement par l'érudit, par le savant, par le publiciste, par le talent qui fertilise le vieux sillon littéraire, même par ces hommes éminents et solitaires qui dominent toute une époque, appuyés à la fois sur l'idée dont Dieu a composé leur siècle et sur l'idée dont Dieu a composé leur esprit.

Lettrés ! vous êtes l'élite des générations, l'intelligence des multitudes résumées en quelques hommes, la tête même de la nation. Vous êtes les instruments vivants, les chefs visibles d'un pouvoir spirituel redoutable et libre. Pour n'oublier jamais quelle est votre responsabilité, n'oubliez jamais quelle est votre influence. Regardez vos aïeux, et ce qu'ils ont fait ; car vous avez pour ancêtres tous les génies qui depuis trois mille ans ont guidé ou égaré, éclairé ou troublé le genre humain. Ce qui se dégage de tous leurs travaux, ce qui résulte de toutes leurs épreuves, ce qui sort de toutes leurs œuvres, c'est l'idée de leur puissance. Homère a fait plus qu'Achille, il a fait Alexandre ; Virgile a calmé l'Italie après les guerres civiles, Dante l'a agitée ; Lucain était l'insomnie de Néron ; Tacite a fait de Caprée le pilori de Tibère. Au moyen-âge, qui était, après Jésus-Christ, la loi des intelligences ? Aristote. Cervantes a détruit la chevalerie ; Molière a corrigé la noblesse par la bourgeoisie, et la bourgeoisie par la noblesse ; Corneille a versé de l'esprit romain dans l'esprit français ; Racine, qui pourtant est mort d'un regard de Louis XIV, a fait descendre Louis XIV du théâtre ; on demandait au grand Frédéric quel roi il craignait en Europe, il répondit : *Le roi Voltaire*. Les lettrés du XVIII^e siècle, Voltaire en tête, ont battu en brèche et jeté bas la société ancienne ; les lettrés du XIX^e siècle peuvent consolider ou ébranler la nouvelle. Que vous dirai-je enfin ? le premier de

tous les livres et de tous les codes, la Bible, est un poème. Partout et toujours ces grands rêveurs qu'on nomme les penseurs et les poètes se mêlent à la vie universelle, et, pour ainsi parler, à la respiration même de l'humanité. La pensée n'est qu'un souffle, mais ce souffle remue le monde.

Que les écrivains donc se prennent au sérieux. Dans leur action publique, qu'ils soient graves, modérés, indépendants et dignes. Dans leur action littéraire, dans les libres caprices de leur inspiration, qu'ils respectent toujours les lois radicales de la langue qui est l'expression du vrai, et du style qui est la forme du beau. En l'état où sont aujourd'hui les esprits, le lettré doit sa sympathie à tous les malaises individuels, sa pensée à tous les problèmes sociaux, son respect à toutes les énigmes religieuses. Il appartient à ceux qui souffrent, à ceux qui errent, à ceux qui cherchent. Il faut qu'il laisse aux uns un conseil, aux autres une solution, à tous une parole. S'il est fort, qu'il pèse et qu'il juge ; s'il est plus fort encore, qu'il examine et qu'il enseigne ; s'il est le plus grand de tous, qu'il console. Selon ce que vaut l'écrivain, la table où il s'accoude, et d'où il parle aux intelligences, est quelquefois un tribunal, quelquefois une chaire. Le talent est une magistrature ; le génie est un sacerdoce.

Écrivains qui voulez être dignes de ce noble titre et de cette fonction sévère, augmentez chaque jour, s'il vous est possible, la gravité de votre raison ; descendez dans les entrailles de toutes les grandes questions humaines ; posez sur votre pensée, comme des fardeaux sublimes, l'art, l'histoire, la science, la philosophie. C'est beau, c'est louable, et c'est utile. En devenant plus grands, vous devenez meilleurs. Par une sorte de double travail divin et mystérieux, il se trouve qu'en améliorant en vous ce qui pense, vous améliorez aussi ce qui aime.

La hauteur des sentiments est en raison directe de la profondeur de l'intelligence. Le cœur et l'esprit sont les deux plateaux d'une balance. Plongez l'esprit dans l'étude, vous élevez le cœur dans les ci eux.

Vivez dans la méditation du beau moral, et, par la secrète puissance de transformation qui est dans votre cerveau, faites-en, pour les yeux de tous, le beau poétique et littéraire, cette chose rayonnante et splendide. N'entendez pas ces mots, le *beau moral*, dans le sens étroit et petit, comme

les interprète la pédanterie scolastique ou la pédanterie dévote ; entendez-les grandement, comme les entendaient Shakespeare et Molière, ces génies si libres à la surface, au fond si austères.

Encore un mot, et j'ai fini.

Soit que sur le théâtre vous rendiez visible, pour l'enseignement de la foule, la triple lutte, tantôt ridicule, tantôt terrible, des caractères, des passions et des événements, soit que dans l'histoire vous cherchiez, glaneur attentif et courbé, quelle est l'idée qui germe sous chaque fait ; soit que, par la poésie pure, vous répandiez votre âme dans toutes les âmes pour sentir ensuite tous les cœurs se verser dans votre cœur ; quoi que vous fassiez, quoi que vous disiez, rapportez tout à Dieu. Que dans votre intelligence, ainsi que dans la création, tout commence à Dieu, *ab Jove*. Croyez en lui comme les femmes et comme les enfants. Faites de cette grande foi toute simple le fond et comme le sol de toutes vos œuvres. Qu'on les sente marcher fermement sur ce terrain solide. C'est Dieu, Dieu seul ! qui donne au génie ces profondes lueurs du vrai qui nous éblouissent. Sachez-le bien, penseurs ! depuis quatre mille ans qu'elle rêve, la sagesse humaine n'a rien trouvé hors de lui. Parce que, dans le sombre et inextricable réseau des philosophies inventées par l'homme, vous voyez rayonner çà et là quelques vérités éternelles, gardez-vous d'en conclure qu'elles ont même origine, et que ces vérités sont nées de ces philosophies. Ce serait l'erreur de gens qui apercevraient les étoiles à travers des arbres, et qui s'imagineraient que ce sont là les fleurs de ces noirs rameaux.

RÉPONSE DE M. VICTOR HUGO

DIRECTEUR DE L'ACADEMIE
FRANÇAISE

AU DISCOURS DE M. SAINTE-
BEUVE.

27 février 1845.

Monsieur,

Vous venez de rappeler avec de dignes paroles un jour que n'oubliera aucun de ceux qui l'ont vu. Jamais regrets publics ne furent plus vrais et plus unanimes que ceux qui accompagnèrent jusqu'à sa dernière demeure le poète éminent dont vous venez aujourd'hui occuper la place. Il faut avoir bien vécu, il faut avoir bien accompli son œuvre et bien rempli sa tâche pour être pleuré ainsi. Ce serait une chose grande et morale que de rendre à jamais présentes à tous les esprits ces graves et touchantes funérailles. Beau et consolant spectacle, en effet ! cette foule qui encombrait les rues, aussi nombreuse qu'un jour de calamité publique ; l'affliction royale manifestée en même temps que l'attendrissement populaire ; toutes les têtes nues sur le

passage du poète, malgré le ciel pluvieux, malgré la froide journée d'hiver ; la douleur partout, le respect partout ; le nom d'un seul homme dans toutes les bouches, le deuil d'une seule famille dans tous les cœurs !

C'est qu'il nous était cher à tous ! c'est qu'il y avait dans son talent cette dignité sérieuse, c'est qu'il y avait dans ses œuvres cette empreinte de méditation sévère qui appelle la sympathie, et qui frappe de respect quiconque a une conscience, depuis l'homme du peuple jusqu'à l'homme de lettres, depuis l'ouvrier jusqu'au penseur, cet autre ouvrier ! C'est que tous, nous qui étions enfants lorsque M. Delavigne était homme, nous qui étions obscurs lorsqu'il était célèbre, nous qui luttions lorsqu'on le couronnait, quelle que fût l'école, quel que fût le parti, quel que fût le drapeau, nous l'estimions et nous l'aimions ! C'est que, depuis ses premiers jours jusqu'aux derniers, sentant qu'il honorait les lettres, nous avions, même en restant fidèles à d'autres idées que les siennes, applaudi du fond du cœur à tous ses pas dans sa radieuse carrière, et que nous l'avions suivi de triomphe en triomphe avec cette joie profonde qu'éprouve toute âme élevée et honnête à voir le talent monter au succès et le génie monter à la gloire !

Vous avez apprécié, monsieur, selon la variété d'aperçus et l'excellent tout d'esprit qui vous est propre, cette riche nature, ce rare et beau talent. Permettez-moi de le glorifier à mon tour, quoiqu'il soit dangereux d'en parler après vous.

Dans M. Casimir Delavigne il y avait deux poètes, le poète lyrique et le poète dramatique. Ces deux formes du même esprit se complétaient l'une par l'autre. Dans tous ses poèmes, dans toutes ses messéniennes, il y a de petits drames ; dans ses tragédies, comme chez tous les grands poètes dramatiques, on sent à chaque instant passer le souffle lyrique. Disons-le à cette occasion, ce côté par lequel le drame est lyrique, c'est tout simplement le côté par lequel il est humain. C'est, en présence des fatalités qui viennent d'en haut, l'amour qui se plaint, la terreur qui se récrie, la haine qui blasphème, la pitié qui pleure, l'ambition qui aspire, la virilité qui lutte, la jeunesse qui rêve, la vieillesse qui se résigne ; c'est le moi de chaque personnage qui parle. Or, je le répète, c'est là le côté humain du drame. Les

événements sont dans la main de Dieu ; les sentiments et les passions sont dans le cœur de l'homme. Dieu frappe le coup, l'homme pousse le cri. Au théâtre, c'est le cri surtout que nous voulons entendre. Cri humain et profond qui émeut une foule comme une seule âme ; douloureux dans Molière quand il se fait jour à travers les rires, terrible dans Shakespeare quand il sort du milieu des catastrophes !

Nul ne saurait calculer ce que peut, sur la multitude assemblée et palpitante, ce cri de l'homme qui souffre sous la destinée. Extraire une leçon utile de cette émotion poignante, c'est le devoir rigoureux du poète. Cette première loi de la scène, M. Casimir Delavigne l'avait comprise ou, pour mieux dire, il l'avait trouvée en lui-même. Nous devenons artistes ou poètes par les choses que nous trouvons en nous. M. Delavigne était du nombre de ces hommes vrais et probes, qui savent que leur pensée peut faire le mal ou le bien, qui sont fiers parce qu'ils se sentent libres, et sérieux parce qu'ils se sentent responsables. Partout, dans les treize pièces qu'il a données au théâtre, on sent le respect profond de son art et le sentiment profond de sa mission. Il sait que tout lecteur commente, et que tout spectateur interprète ; il sait que, lorsqu'un poète est universel, illustre et populaire, beaucoup d'hommes en portent au fond de leur pensée un exemplaire qu'ils traduisent dans les conseils de leur conscience et dans les actions de leur vie. Aussi lui, le poète intègre et attentif, il tire de chaque chose un enseignement et une explication. Il donne un sens philosophique et moral à la fantaisie, dans *la Princesse Aurélie* et *le Conseiller rapporteur* ; à l'observation, dans *les Comédiens* ; aux récits légendaires, dans *la Fille du Cid* ; aux faits historiques, dans *les Vêpres siciliennes*, dans *Louis XI*, dans *les Enfants d'Édouard*, dans *Don Juan d'Autriche*, dans *la Famille au temps de Luther*. Dans *le Paria*, il conseille les castes ; dans *la Popularité*, il conseille le peuple. Frappé de tout ce que l'âge peut amener de disproportion et de périls dans la lutte de l'homme avec la vie, de l'âme avec les passions, préoccupé un jour du côté ridicule des choses et le lendemain de leur côté terrible, il fit deux fois *l'École des Vieillards* ; la première fois il l'appela *l'École des Vieillards*, la seconde fois il l'intitula *Marino Faliero*.

Je n'analyse pas ces compositions excellentes, je les cite. À quoi bon analyser ce que tous ont lu et applaudi ? Énumérer simplement ces titres glorieux, c'est rappeler à tous les esprits de beaux ouvrages et à toutes les mémoires de grands triomphes.

Quoique la faculté du beau et de l'idéal fût développée à un rare degré chez M. Delavigne, l'essor de la grande ambition littéraire, en ce qu'il peut avoir parfois de téméraire et de suprême, était arrêté en lui et comme limité par une sorte de réserve naturelle, qu'on peut louer ou blâmer, selon qu'on préfère dans les productions de l'esprit le goût qui circonscrit ou le génie qui entreprend, mais qui était une qualité aimable et gracieuse, et qui se traduisait en modestie dans son caractère et en prudence dans ses ouvrages. Son style avait toutes les perfections de son esprit, l'élévation, la précision, la maturité, la dignité, l'élégance habituelle, et, par instants, la grâce, la clarté continue, et, par moments, l'éclat. Sa vie était mieux que la vie d'un philosophe, c'était la vie d'un sage. Il avait, pour ainsi dire, tracé un cercle autour de sa destinée, comme il en avait tracé un autour de son inspiration. Il vivait comme il pensait, abrité. Il aimait son champ, son jardin, sa maison, sa retraite ; le soleil d'avril sur ses roses, le soleil d'août sur ses treilles. Il tenait sans cesse près de son cœur, comme pour le réchauffer, sa famille, son enfant, ses frères, quelques amis. Il avait ce goût charmant de l'obscurité qui est la soif de ceux qui sont célèbres. Il composait dans la solitude ces poèmes qui plus tard remuaient la foule. Aussi tous ses ouvrages, tragédies, comédies, messéniennes, éclos dans tant de calme, couronnés de tant de succès, conservent-ils toujours, pour qui les lit avec attention, je ne sais quelle fraîcheur d'ombre et de silence qui les suit même dans la lumière et dans le bruit. Appartenant à tous et se réservant pour quelques-uns, il partageait son existence entre son pays, auquel il dédiait toute son intelligence, et sa famille, à laquelle il donnait toute son âme. C'est ainsi qu'il a obtenu la double palme, l'une bien éclatante, l'autre bien douce ; comme poète, la renommée, comme homme, le bonheur.

Cette vie pourtant, si sereine au dedans, si brillante au dehors, ne fut ni sans épreuves, ni sans traverses. Tout jeune encore, M. Casimir Delavigne eut à lutter par le travail contre la gêne. Ses premières années furent rudes et

sévères. Plus tard son talent lui fit des amis, son succès lui fit un public, son caractère lui fit une autorité. Par la hauteur de son esprit, il était, dès sa jeunesse même, au niveau des plus illustres amitiés. Deux hommes éminents, vous l'avez dit, monsieur, le recherchèrent et eurent la joie, qui est aujourd'hui une gloire, de l'aider et de le servir, M. Français de Nantes sous l'empire, M. Pasquier sous la restauration. Il put ainsi se livrer paisiblement à ses travaux, sans inquiétude, sans trop de souci de la vie matérielle, heureux, admiré, entouré de l'affection publique, et, en particulier, de l'affection populaire. Un jour arriva cependant où une injuste et impolitique défaveur vint frapper ce poète dont le nom européen faisait tant d'honneur à la France ; il fut alors noblement recueilli et soutenu par le prince dont Napoléon a dit : *Le Duc d'Orléans est toujours resté national* ; grand et juste esprit qui comprenait dès lors comme prince, et qui depuis a reconnu comme roi, que la pensée est une puissance et que le talent est une liberté.

Quand la méditation se fixe sur M. Casimir Delavigne, quand on étudie attentivement cette heureuse nature, on est frappé du rapport étroit et intime qui existe entre la qualité propre de son esprit, qui était la clarté, et le principal trait de son caractère, qui était la douceur. La douceur, en effet, est une clarté de l'âme qui se répand sur les actions de la vie. Chez M. Delavigne, cette douceur ne s'est jamais démentie. Il était doux à toute chose, à la vie, au succès, à la souffrance ; doux à ses amis, doux à ses ennemis. En butte, surtout dans ses dernières années, à de violentes critiques, à un dénigrement amer et passionné, il semblait, c'est son frère qui nous l'apprend dans une intéressante biographie, il semblait ne pas s'en douter. Sa sérénité n'en était pas altérée un instant. Il avait toujours le même calme, la même expansion, la même bienveillance, le même sourire. Le noble poète avait cette candide ignorance de la haine qui est propre aux âmes délicates et fières. Il savait d'ailleurs que tout ce qui est bon, grand, fécond, élevé, utile, est nécessairement attaqué ; et il se souvenait du proverbe arabe : *On ne jette de pierres qu'aux arbres chargés de fruits d'or.*

Tel était, monsieur, l'homme justement admiré que vous remplacez dans cette compagnie.

Succéder à un poète que toute une nation regrette quand cette nation s'appelle la France et quand ce poète s'appelle Casimir Delavigne, c'est plus qu'un honneur qu'on accepte, c'est un engagement qu'on prend. Grave engagement envers la littérature, envers la renommée, envers le pays ! Cependant, monsieur, j'ai hâte de rassurer votre modestie. L'académie peut le proclamer hautement, et je suis heureux de le dire en son nom, et le sentiment de tous sera ici pleinement d'accord avec elle, en vous appelant dans son sein, elle a fait un utile et excellent choix. Peu d'hommes ont donné plus de gages que vous aux lettres et aux graves labeurs de l'intelligence. Poète, dans ce siècle où la poésie est si haute, si puissante et si féconde, entre la messénienne épique et l'élégie lyrique, entre Casimir Delavigne qui est si noble et Lamartine qui est si grand, vous avez su dans le demi-jour découvrir un sentier qui est le vôtre et créer une élégie qui est vous-même. Vous avez donné à certains épanchements de l'âme un accent nouveau. Votre vers, presque toujours douloureux, souvent profond, va chercher tous ceux qui souffrent, quels qu'ils soient, honorés ou déçus, bons ou méchants. Pour arriver jusqu'à eux, votre pensée se voile, car vous ne voulez pas troubler l'ombre où vous allez les trouver. Vous savez, vous poète, que ceux qui souffrent se retirent et se cachent avec je ne sais quel sentiment farouche et inquiet qui est de la honte dans les âmes tombées et de la pudeur dans les âmes pures. Vous le savez, et, pour être un des leurs, vous vous enveloppez comme eux. De là, une poésie pénétrante et timide à la fois, qui touche discrètement les fibres mystérieuses du cœur. Comme biographe, vous avez, dans vos *Portraits de femmes*, mêlé le charme à l'érudition, et laissé entrevoir un moraliste qui égale parfois la délicatesse de Vauvenargues et ne rappelle jamais la cruauté de La Rochefoucauld. Comme romancier, vous avez sondé des côtés inconnus de la vie possible, et dans vos analyses patientes et neuves on sent toujours cette force secrète qui se cache dans la grâce de votre talent. Comme philosophe vous avez confronté tous les systèmes ; comme critique, vous avez étudié toutes les littératures. Un jour vous complétez et vous couronnerez ces derniers travaux qu'on ne peut juger aujourd'hui, parce que, dans votre esprit même, ils sont encore inachevés, vous constaterez, du même coup d'œil, comme

conclusion définitive, que, s'il y a toujours, au fond de tous les systèmes philosophiques, quelque chose d'humain, c'est-à-dire de vague et d'indécis, en même temps il y a toujours dans l'art, quel que soit le siècle, quelle que soit la forme, quelque chose de divin, c'est-à-dire de certain et d'absolu ; de sorte que, tandis que l'étude de toutes les philosophies mène au doute, l'étude de toutes les poésies conduit à l'enthousiasme.

Par vos recherches sur la langue, par la souplesse et la variété de votre esprit, par la vivacité de vos idées toujours fines, souvent fécondes, par ce mélange d'érudition et d'imagination qui fait qu'en vous le poète ne disparaît jamais tout à fait sous le critique, et le critique ne dépouille jamais entièrement le poète, vous rappelez à l'académie un de ses membres les plus regrettés, ce bon et charmant Nodier, qui était si supérieur et si doux. Vous lui ressemblez par le côté ingénieux, comme lui-même ressemblait à d'autres grands esprits par le côté insouciant. Nodier nous rendait quelque chose de La Fontaine ; vous nous rendrez quelque chose de Nodier.

Il était impossible, monsieur, que, par la nature de vos travaux et la pente de votre talent enclin surtout à la curiosité biographique et littéraire, vous n'en vinssiez pas à arrêter quelque jour vos regards sur deux groupes célèbres de grands esprits qui donnent au dix-septième siècle ses deux aspects les plus originaux, l'hôtel de Rambouillet et Port-Royal. L'un a ouvert le dix-septième siècle, l'autre l'a accompagné et fermé. L'un a introduit l'imagination dans la langue, l'autre y a introduit l'austérité. Tous deux, placés pour ainsi dire aux extrémités opposées de la pensée humaine, ont répandu une lumière diverse. Leurs influences se sont combattues heureusement, et combinées plus heureusement encore ; et dans certains chefs-d'œuvre de notre littérature, placés en quelque sorte à égale distance de l'un et de l'autre, dans quelques ouvrages immortels qui satisfont tout ensemble l'esprit dans son besoin d'imagination et l'âme dans son besoin de gravité, on voit se mêler et se confondre leur double rayonnement.

De ces deux grands faits qui caractérisent une époque illustre et qui ont si puissamment agi en France sur les lettres et sur les mœurs, le premier, l'hôtel de Rambouillet, a obtenu de vous, çà et là, quelques coups de pinceau vifs et spirituels ; le second, Port-Royal, a éveillé et fixé votre

attention. Vous lui avez consacré un excellent livre, qui, bien que non terminé, est sans contredit le plus important de vos ouvrages. Vous avez bien fait, monsieur. C'est un digne sujet de méditation et d'étude que cette grave famille de solitaires qui a traversé le dix-septième siècle, persécutée et honorée, admirée et haïe, recherchée par les grands et poursuivie par les puissants, trouvant moyen d'extraire de sa faiblesse et de son isolement même je ne sais quelle imposante et inexplicable autorité, et faisant servir les grandeurs de l'intelligence à l'agrandissement de la foi. Nicole, Lancelot, Lemaistre, Sacy, Tillemont, les Arnauld, Pascal, gloires tranquilles, noms vénérables, parmi lesquels brillent chastement trois femmes, anges austères, qui ont dans la sainteté cette majesté que les femmes romaines avaient dans l'héroïsme ! Belle et savante école qui substituait, comme maître et docteur de l'intelligence, saint-Augustin à Aristote, qui conquit la duchesse de Longueville, qui forma le président de Harlay, qui convertit Turenne, et qui avait puisé tout ensemble dans saint-François de Sales l'extrême douceur et dans l'abbé de Saint-Cyran l'extrême sévérité. À vrai dire, et qui le sait mieux que vous, monsieur (car dans tout ce que je dis en ce moment, j'ai votre livre présent à l'esprit) ? l'œuvre de Port-Royal ne fut littéraire que par occasion, et de côté, pour ainsi parler ; le véritable but de ces penseurs attristés et rigides était purement religieux. Resserrer le lien de l'église au dedans et à l'extérieur par plus de discipline chez le prêtre et plus de croyance chez le fidèle ; réformer Rome en lui obéissant ; faire à l'intérieur et avec amour ce que Luther avait tenté au dehors et avec colère ; créer en France, entre le peuple souffrant et ignorant et la noblesse voluptueuse et corrompue, une classe intermédiaire, saine, stoïque et forte, une haute bourgeoisie intelligente et chrétienne ; fonder une église modèle dans l'église, une nation modèle dans la nation, telle était l'ambition secrète, tel était le rêve profond de ces hommes qui étaient illustres alors par la tentative religieuse et qui sont illustres aujourd'hui par le résultat littéraire. Et pour arriver à ce but, pour fonder la société selon la foi, entre les vérités nécessaires, la plus nécessaire à leurs yeux, la plus lumineuse, la plus efficace, celle que leur démontraient le plus invinciblement leur croyance et leur raison, c'était l'infirmité de

l'homme prouvée par la tache originelle, la nécessité d'un Dieu rédempteur, la divinité du Christ. Tous leurs efforts se tournaient de ce côté, comme s'ils devinaient que là était le péril. Ils entassaient livres sur livres, preuves sur preuves, démonstrations sur démonstrations. Merveilleux instinct de prescience qui n'appartient qu'aux sérieux esprits ! Comment ne pas insister sur ce point ? Ils bâtissaient cette grande forteresse à la hâte comme s'ils pressentaient une grande attaque. On eût dit que ces hommes du dix-septième siècle prévoyaient les hommes du dix-huitième. On eût dit que, penchés sur l'avenir, inquiets et attentifs, sentant à je ne sais quel ébranlement sinistre qu'une légion inconnue était en marche dans les ténèbres, ils entendaient de loin venir dans l'ombre la sombre et tumultueuse armée de l'Encyclopédie, et qu'au milieu de cette rumeur obscure ils distinguaient déjà confusément la parole triste et fatale de Jean-Jacques et l'effrayant éclat de rire de Voltaire !

On les persécutait, mais ils y songeaient à peine. Ils étaient plus occupés des périls de leur foi dans l'avenir que des douleurs de leur communauté dans le présent. Ils ne demandaient rien, ils ne voulaient rien, ils n'ambitionnaient rien ; ils travaillaient et ils contemplaient. Ils vivaient dans l'ombre du monde et dans la clarté de l'esprit. Spectacle auguste et qui émeut l'âme en frappant la pensée Tandis que Louis XIV domptait l'Europe, que Versailles émerveillait Paris, que la cour applaudissait Racine, que la ville applaudissait Molière ; tandis que le siècle retentissait d'un bruit de fête et de victoire ; tandis que tous les yeux admiraient le grand roi et tous les esprits le grand règne, eux, ces rêveurs, ces solitaires, promis à l'exil, à la captivité, à la mort obscure et lointaine, enfermés dans un cloître dévoué à la ruine et dont la charrue devait effacer les derniers vestiges, perdus dans un désert à quelques pas de ce Versailles, de ce Paris, de ce grand règne, de ce grand roi, laboureurs et penseurs, cultivant la terre, étudiant les textes, ignorant ce que faisaient la France et l'Europe, cherchant dans l'écriture sainte les preuves de la divinité de Jésus, cherchant dans la création la glorification du créateur, l'œil fixé uniquement sur Dieu, méditaient les livres sacrés et la nature éternelle, la Bible ouverte dans l'église et le soleil épanoui dans les cieux !

Leur passage n'a pas été inutile. Vous l'avez dit, monsieur, dans le livre remarquable qu'ils vous ont inspiré, ils ont laissé leur trace dans la théologie, dans la philosophie, dans la langue, dans la littérature, et, aujourd'hui encore, Port-Royal est, pour ainsi dire, la lumière intérieure et secrète de quelques grands esprits. Leur maison a été démolie, leur champ a été ravagé, leurs tombes ont été violées, mais leur mémoire est sainte, mais leurs idées sont debout, mais des choses qu'ils ont semées, beaucoup ont germé dans les âmes, quelques-unes ont germé dans les cœurs. Pourquoi cette victoire à travers ces calamités ? Pourquoi ce triomphe malgré cette persécution ? Ce n'est pas seulement parce qu'ils étaient supérieurs, c'est aussi, c'est surtout parce qu'ils étaient sincères ! C'est qu'ils croyaient, c'est qu'ils étaient convaincus, c'est qu'ils allaient à leur but pleins d'une volonté unique et d'une foi profonde. Après avoir lu et médité leur histoire, on serait tenté de s'écrier : – Qui que vous soyez, voulez-vous avoir de grandes idées et faire de grandes choses ? Croyez ! ayez une foi ! Ayez une foi religieuse, une foi patriotique, une foi littéraire. Croyez à l'humanité, au génie, à l'avenir, à vous-mêmes. Sachez d'où vous venez pour savoir où vous allez. La foi est bonne et saine à l'esprit. Il ne suffit pas de penser, il faut croire. C'est de foi et de conviction que sont faites en morale les actions saintes et en poésie les idées sublimes.

Nous ne sommes plus, monsieur, au temps de ces grands dévouements à une pensée purement religieuse, Ce sont là de ces enthousiasmes sur lesquels Voltaire et l'ironie ont passé. Mais, disons-le bien haut, et ayons quelque fierté de ce qui nous reste, il y a place encore dans nos âmes pour des croyances efficaces, et la flamme généreuse n'est pas éteinte en nous. Ce don, une conviction, constitue aujourd'hui comme autrefois l'identité même de l'écrivain. Le penseur, en ce siècle, peut avoir aussi sa foi sainte, sa foi utile, et croire, je le répète, à la patrie, à l'intelligence, à la poésie, à la liberté. Le sentiment national, par exemple, n'est-il pas à lui seul toute une religion ? Telle heure peut sonner où la foi au pays, le sentiment patriotique, profondément exalté, fait tout à coup, d'un jeune homme qui s'ignorait lui-même, un Tyrtée, rallie d'innombrables âmes avec le cri d'une seule, et

donne à la parole d'un adolescent l'étrange puissance d'émouvoir tout un peuple.

Et à ce propos, puisque j'y suis naturellement amené par mon sujet, permettez-moi, au moment de terminer, de rappeler, après vous, monsieur, un souvenir.

Il est une époque, une époque fatale, que n'ont pu effacer de nos mémoires quinze ans de luttes pour la liberté, quinze ans de luttes pour la civilisation, trente années d'une paix féconde. C'est le moment où tomba celui qui était si grand que sa chute parut être la chute même de la France. La catastrophe fut décisive et complète. En un jour tout fut consommé. La Rome moderne fut livrée aux hommes du nord comme l'avait été la Rome ancienne ; l'armée de l'Europe entra dans la capitale du monde ; les drapeaux de vingt nations flottèrent déployés au milieu des fanfares sur nos places publiques ; naguère ils venaient aussi chez nous, mais ils changeaient de maître en route. Les chevaux des cosaques broutèrent l'herbe des Tuileries. Voilà ce que nos yeux ont vu ! Ceux d'entre nous qui étaient des hommes se souviennent de leur indignation profonde ; ceux d'entre nous qui étaient des enfants se souviennent de leur étonnement douloureux.

L'humiliation était poignante. La France courbait la tête dans le sombre silence de Niobé. Elle venait de voir tomber, à quatre journées de Paris, sur le dernier champ de bataille de l'empire, les vétérans jusque-là invincibles qui rappelaient au monde ces légions romaines qu'a glorifiées César et cette infanterie espagnole dont Bossuet a parlé. Ils étaient morts d'une mort sublime, ces vaincus héroïques, et nul n'osait prononcer leurs noms. Tout se taisait ; pas un cri de regret ; pas une parole de consolation. Il semblait qu'on eût peur du courage et qu'on eût honte de la gloire.

Tout à coup, au milieu de ce silence, une voix s'éleva, une voix inattendue, une voix inconnue, parlant à toutes les âmes avec un accent sympathique, pleine de foi pour la patrie et de religion pour les héros. Cette voix honorait les vaincus, et disait :

Parmi des tourbillons de flamme et de fumée,
O douleur ! quel spectacle à mes yeux vient s'offrir ?
Le bataillon sacré, seul devant une armée,

S'arrête pour mourir !

Cette voix relevait la France abattue, et disait :

Malheureux de ses maux et fier de ses victoires,
Je dépose à ses pieds ma joie et mes douleurs ;
.l'ai des chants pour toutes ses gloires,
Des larmes pour tous ses malheurs !

Qui pourrait dire l'inexprimable effet de ces douces et fières paroles ? Ce fut dans toutes les âmes un enthousiasme électrique et puissant, dans toutes les bouches une acclamation frémissante qui saisit ces nobles strophes au passage avec je ne sais quel mélange de colère et d'amour, et qui fit en un jour d'un jeune homme inconnu un poète national. La France redressa la tête, et, à dater de ce moment, en ce pays qui fait toujours marcher de front sa grandeur militaire et sa grandeur littéraire, la renommée du poète se rattacha dans la pensée de tous à la catastrophe même, comme pour la voiler et l'amoindrir. Disons-le, parce que c'est glorieux à dire, le lendemain du jour où la France inscrivit dans son histoire ce mot nouveau et funèbre, *Waterloo*, elle grava dans ses fastes ce nom jeune et éclatant, *Casimir Delavigne*.

Oh ! que c'est là un beau souvenir pour le généreux poète, et une gloire digne d'envie. Quel homme de génie ne donnerait sa plus belle œuvre pour cet insigne honneur d'avoir fait battre alors d'un mouvement de joie et d'orgueil le cœur de la France accablée et désespérée ? Aujourd'hui que la belle âme du poète a disparu derrière l'horizon d'où elle nous envoie encore tant de lumière, rappelons-nous avec attendrissement son aube si éblouissante et si pure. Qu'une pieuse reconnaissance s'attache à jamais à cette noble poésie qui fut une noble action ! Qu'elle suive Casimir Delavigne, et qu'après avoir fait une couronne à sa vie, elle fasse une auréole à son tombeau ! Envions-le et aimons-le ! Heureux le fils dont on peut dire : Il a consolé sa mère ! Heureux le poète dont on peut dire : Il a consolé la patrie !

CHAMBRE DES PAIRS

1845-1848.

I

LA POLOGNE⁸.

19 mars 1846.

Messieurs,

Je dirai très peu de mots. Je cède à un sentiment irrésistible qui m'appelle à cette tribune.

La question qui se débat en ce moment devant cette noble assemblée n'est pas une question ordinaire, elle dépasse la portée habituelle des questions politiques ; elle réunit dans une commune et universelle adhésion les dissidences les plus déclarées, les opinions les plus contraires ; et l'on peut dire, sans craindre d'être démenti, que personne dans cette enceinte, personne, n'est étranger à ces nobles émotions, à ces profondes sympathies.

D'où vient ce sentiment unanime ? Est-ce que vous ne sentez pas tous qu'il y a une certaine grandeur dans la question qui s'agite ? C'est la civilisation même qui est compromise, qui est offensée par certains actes que nous avons vu s'accomplir dans un coin de l'Europe. Ces actes, messieurs, je ne veux pas les qualifier, je n'envenimerai pas une plaie vive et saignante. Cependant je le dis, et je le dis très haut, la civilisation européenne recevrait une sérieuse atteinte, si aucune protestation ne s'élevait contre le procédé du gouvernement autrichien envers la Galicie.

Deux nations entre toutes, depuis quatre siècles, ont joué dans la civilisation européenne un rôle désintéressé ; ces deux nations sont la France et la Pologne. Notez ceci, messieurs : la France dissipait les ténèbres, la Pologne repoussait la barbarie ; la France répandait les idées, la Pologne couvrait la frontière. Le peuple français a été le missionnaire de la civilisation en Europe ; le peuple polonais en a été le chevalier.

Si le peuple polonais n'avait pas accompli son œuvre, le peuple français n'aurait pas pu accomplir la sienne. A un certain jour, à une certaine heure, devant une invasion formidable de la barbarie, la Pologne a eu Sobieski comme la Grèce avait eu Léonidas.

Ce sont là, messieurs, des faits qui ne peuvent s'effacer de la mémoire des nations. Quand un peuple a travaillé pour les autres peuples, il est comme un homme qui a travaillé pour les autres hommes : la reconnaissance de tous l'entoure, la sympathie de tous lui est acquise ; il est glorifié dans sa puissance, il est respecté dans son malheur ; et si, par la dureté des temps, ce peuple, qui n'a jamais eu l'égoïsme pour loi, qui n'a jamais consulté que sa générosité, que les nobles et puissants instincts qui le portaient à défendre la civilisation, si ce peuple devient un petit peuple, il reste une grande nation.

C'est là, messieurs, la destinée de la Pologne. Mais la Pologne, messieurs les pairs, est grande encore parmi vous ; elle est grande dans les sympathies de la France ; elle est grande dans les respects de l'Europe ! Pourquoi ? C'est qu'elle a servi la communauté européenne ; c'est qu'à certains jours, elle a rendu à toute l'Europe de ces services qui ne s'oublient pas.

Aussi, lorsque, il y a quatrevingts ans, cette nation a été rayée du nombre des nations, un sentiment douloureux, un sentiment de profond regret s'est manifesté dans l'Europe entière.

En 1773, la Pologne est condamnée ; quatrevingts ans ont passé, et personne ne pourrait dire que ce fait soit accompli. Au bout de quatrevingts ans, ce grave fait de la radiation d'un peuple, non, ce n'est point un fait accompli ! Avoir démembré la Pologne, c'était le remords de Frédéric II ; n'avoir pas relevé la Pologne, c'était le regret de Napoléon.

Je le répète, lorsqu'une nation a rendu au groupe des autres nations de ces services éclatants, elle ne peut plus disparaître ; elle vit, elle vit à jamais ! Opprimée ou heureuse, elle rencontre la sympathie ; elle la trouve toutes les fois qu'elle se lève.

Certes, je pourrais presque me dispenser de le dire, je ne suis pas de ceux qui appellent les conflits des puissances et les conflagrations populaires. Les écrivains, les artistes, les poètes, les philosophes, sont les hommes de la paix. La paix fait fructifier les idées en même temps que les intérêts. C'est un magnifique spectacle depuis trente ans que cette immense paix européenne, que cette union profonde des nations dans le travail universel de l'industrie, de la science et de la pensée. Ce travail, c'est la civilisation même.

Je suis heureux de la part que mon pays prend à cette paix féconde, je suis heureux de sa situation libre et prospère sous le roi illustre qu'il s'est donné ; mais je suis fier aussi des frémissements généreux qui l'agitent quand l'humanité est violée, quand la liberté est opprimée sur un point quelconque du globe ; je suis fier de voir, au milieu de la paix de l'Europe, mon pays prendre et garder une attitude à la fois sereine et redoutable : sereine parce qu'il espère, redoutable parce qu'il se souvient.

Ce qui fait qu'aujourd'hui j'élève la parole, c'est que le frémissement généreux de la France, je le sens comme vous tous, c'est que la Pologne ne doit jamais appeler la France en vain ; c'est que je sens la civilisation offensée par les actes récents du gouvernement autrichien. Dans ce qui vient de se faire en Galicie, les paysans n'ont pas été payés, on le nie du moins ; mais ils ont été provoqués et encouragés, cela est certain. J'ajoute que cela est fatal. Quelle imprudence ! s'abriter d'une révolution politique dans une révolution sociale ! Redouter des rebelles et créer des bandits !

Que faire maintenant ? Voilà la question qui naît des faits eux-mêmes et qu'on s'adresse de toutes parts. Messieurs les pairs, cette tribune a un devoir : il faut qu'elle le remplisse. Si elle se taisait, M. le ministre des Affaires étrangères, ce grand esprit, serait le premier, je n'en doute pas, à déplorer son silence.

Messieurs, les éléments du pouvoir d'une grande nation ne se composent pas seulement de ses flottes, de ses armées, de la sagesse de ses lois, de l'étendue de son territoire. Les éléments du pouvoir d'une grande nation sont, outre ce que je viens de dire, son influence morale, l'autorité de sa raison et de ses lumières, son ascendant parmi les nations civilisatrices.

Eh bien ! messieurs, ce qu'on vous demande, ce n'est pas de jeter la France dans l'impossible et dans l'inconnu ; ce qu'on vous demande d'engager dans cette question, ce ne sont pas les armées et les flottes de la France, ce n'est pas sa puissance continentale et militaire, c'est son ascendant moral, c'est l'autorité qu'elle a si légitimement parmi les peuples, cette grande nation qui fait au profit du monde entier depuis trois siècles toutes les expériences de la civilisation et du progrès.

Mais qu'est-ce que c'est, dira-t-on, qu'une intervention morale ? Peut-elle avoir des résultats matériels et positifs ?

Pour toute réponse, un exemple :

Au commencement du dernier siècle, l'inquisition espagnole était encore toute-puissante. C'était un pouvoir formidable qui dominait la royauté elle-même, et qui, des lois, avait presque passé dans les mœurs. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, de 1700 à 1750, le saint-office n'a pas fait moins de douze mille victimes, dont seize cents moururent sur le bûcher. Eh

bien, écoutez ceci : dans la seconde moitié du même siècle, cette même inquisition n'a fait que quatrevingt-dix-sept victimes. Et, sur ce nombre, combien de bûchers a-t-elle dressés ? Pas un seul. Pas un seul ! Entre ces deux chiffres, douze mille et quatrevingt-dix-sept, seize cents bûchers et pas un seul, qu'y a-t-il ? Y a-t-il une guerre ? y a-t-il intervention directe et armée d'une nation ? y a-t-il effort de nos flottes et de nos armées, ou même simplement de notre diplomatie ? Non, messieurs, il n'y a eu que ceci : une intervention morale. Voltaire et la France ont parlé, l'inquisition est morte.

Aujourd'hui comme alors une intervention morale peut suffire. Que la presse et la tribune françaises élèvent la voix, que la France parle, et, dans un temps donné, la Pologne renaîtra.

Que la France parle, et les actes sauvages que nous déplorons seront impossibles, et l'Autriche et la Russie seront contraintes d'imiter le noble exemple de la Prusse, d'accepter les nobles sympathies de l'Allemagne pour la Pologne.

Messieurs, je ne dis plus qu'un mot. L'unité des peuples s'incarne de deux façons, dans les dynasties et dans les nationalités. C'est de cette manière, sous cette double forme, que s'accomplit ce difficile labeur de la civilisation, œuvre commune de l'humanité ; c'est de cette manière que se produisent les rois illustres et les peuples puissants. C'est en se faisant nationalité ou dynastie que le passé d'un empire devient fécond et peut produire l'avenir. Aussi c'est une chose fatale quand les peuples brisent des dynasties ; c'est une chose plus fatale encore quand les princes brisent des nationalités.

Messieurs, la nationalité polonaise était glorieuse ; elle eût dû être respectée. Que la France avertisse les princes, qu'elle mette un terme et qu'elle fasse obstacle aux barbaries. Quand la France parle, le monde écoute ; quand la France conseille, il se fait un travail mystérieux dans les esprits, et les idées de droit et de liberté, d'humanité et de raison, germent chez tous les peuples.

Dans tous les temps, à toutes les époques, la France a joué dans la civilisation ce rôle considérable, et ceci n'est que du pouvoir spirituel ; c'est le pouvoir qu'exerçait Rome au moyen-âge. Rome était alors un état de

quatrième rang, mais une puissance de premier ordre. Pourquoi ? C'est que Rome s'appuyait sur la religion des peuples, sur une chose d'où toutes les civilisations découlent.

Voilà, messieurs, ce qui a fait Rome catholique puissante, à une époque où l'Europe était barbare.

Aujourd'hui la France a hérité d'une partie de cette puissance spirituelle de Rome ; la France a, dans les choses de la civilisation, l'autorité que Rome avait et a encore dans les choses de la religion.

Ne vous étonnez pas, messieurs, de m'entendre mêler ces mots, civilisation et religion ; la civilisation, c'est la religion appliquée.

La France a été et est encore plus que jamais la nation qui préside au développement des autres peuples.

Que de cette discussion il résulte au moins ceci : les princes qui possèdent des peuples ne les possèdent pas comme maîtres, mais comme pères ; le seul maître, le vrai maître est ailleurs ; la souveraineté n'est pas dans les dynasties, elle n'est pas dans les princes, elle n'est pas dans les peuples non plus, elle est plus haut ; la souveraineté est dans toutes les idées d'ordre et de justice, la souveraineté est dans la vérité.

Quand un peuple est opprimé, la justice souffre, la vérité, la souveraineté du droit, est offensée ; quand un prince est injustement outragé ou précipité du trône, la justice souffre également, la civilisation souffre également. Il y a une éternelle solidarité entre les idées de justice qui font le droit des peuples et les idées de justice qui font le droit des princes. Dites-le aujourd'hui aux têtes couronnées comme vous le diriez aux peuples dans l'occasion.

Que les hommes qui gouvernent les autres hommes le sachent, le pouvoir moral de la France est immense. Autrefois, la malédiction de Rome pouvait placer un empire en dehors du monde religieux ; aujourd'hui l'indignation de la France peut jeter un prince en dehors du monde civilisé.

Il faut donc, il faut que la tribune française, à cette heure, élève en faveur de la nation polonaise une voix désintéressée et indépendante ; qu'elle proclame, en cette occasion, comme en toutes, les éternelles idées d'ordre et de justice, et que ce soit au nom des idées de stabilité et de civilisation

qu'elle défende la cause de la Pologne opprimée. Après toutes nos discordes et toutes nos guerres, les deux nations dont je parlais en commençant, cette France qui a élevé et mûri la civilisation de l'Europe, cette Pologne qui l'a défendue, ont subi des destinées diverses ; l'une a été amoindrie, mais elle est restée grande ; l'autre a été enchaînée, mais elle est restée fière. Ces deux nations aujourd'hui doivent s'entendre, doivent avoir l'une pour l'autre cette sympathie profonde de deux sœurs qui ont lutté ensemble. Toutes deux, je l'ai dit et je le répète, ont beaucoup fait pour l'Europe : l'une s'est prodiguée, l'autre s'est dévouée.

Messieurs, je me résume et je finis par un mot. L'intervention de la France dans la grande question qui nous occupe, cette intervention ne doit pas être une intervention matérielle, directe, militaire, je ne le pense pas. Cette intervention doit être une intervention purement morale ; ce doit être l'adhésion et la sympathie hautement exprimées d'un grand peuple, heureux et prospère, pour un autre peuple opprimé et abattu. Rien de plus, rien de moins.

II

CONSOLIDATION ET DÉFENSE DU LITTORAL⁹.

27 juin et 1^{er} juillet 1846.

Messieurs,

Je me réunis aux observations présentées par M. le ministre des Travaux publics. Les dégradations auxquelles il s'agit d'obvier marchent, il faut le dire, avec une effrayante rapidité. Il y a pour moi, et pour ceux qui ont étudié cette matière, il y a urgence. Dans mon esprit même, le projet de loi a une portée plus grande que dans la pensée de ses auteurs. La loi qui vous est présentée n'est qu'une parcelle d'une grande loi, d'une grande loi possible, d'une grande loi nécessaire ; cette loi, je la provoque, je déclare que je voudrais la voir discuter par les Chambres, je voudrais la voir présenter et soutenir par l'excellent esprit et l'excellente parole de l'honorable ministre qui tient en ce moment le portefeuille des Travaux publics.

L'objet de cette grande loi dont je déplore l'absence, le voici : maintenir, consolider et améliorer au double point de vue militaire et commercial la configuration du littoral de la France. (*Mouvement d'attention.*)

Messieurs, si on venait vous dire : Une de vos frontières est menacée ; vous avez un ennemi qui, à toute heure, en toute saison, nuit et jour, investit et assiège une de vos frontières, qui l'envahit sans cesse, qui empiète sans relâche, qui aujourd'hui vous dérobe une langue de terre, demain une bourgade, après-demain une ville entière ; si l'on vous disait cela, à l'instant même cette Chambre se lèverait et trouverait que ce n'est pas trop de toutes les forces du pays pour défendre un pareil intérêt, pour lutter contre un pareil danger. Eh bien ! messieurs les pairs, cette frontière menacée, elle existe : c'est votre littoral ; cet ennemi, il existe, c'est l'océan. (*Mouvement.*) Je ne veux rien exagérer. M. le ministre des Travaux publics sait comme moi que les dégradations des côtes de France sont nombreuses et rapides ; il sait, par exemple, que cette immense falaise, qui commence à l'embouchure de la Somme et qui finit à l'embouchure de la Seine, est dans un état de démolition perpétuelle. Vous n'ignorez pas que la mer agit incessamment sur les côtes ; de même que l'action de l'atmosphère use les montagnes, l'action de la mer use les côtes. L'action atmosphérique se complique d'une multitude de phénomènes. Je demande pardon à la Chambre si j'entre dans ces détails, mais je crois qu'ils sont utiles pour démontrer l'urgence du projet actuel et l'urgence d'une plus grande loi sur cette matière. (*De toutes parts : Parlez ! parlez !*)

Messieurs, je viens de le dire, l'action de l'atmosphère qui agit sur les montagnes se complique d'une multitude de phénomènes ; il faut des milliers d'années à l'action atmosphérique pour démolir une muraille comme les Pyrénées, pour créer une ruine comme le cirque de Gavarnie, ruine qui est en même temps le plus merveilleux des édifices. Il faut très peu de temps aux flots de la mer pour dégrader une côte ; un siècle ou deux suffisent, quelquefois moins de cinquante ans, quelquefois un coup d'équinoxe. Il y a la destruction continue et la destruction brusque.

Depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à l'embouchure de la Seine, si l'on voulait compter toutes les dégradations quotidiennes qui ont lieu, on serait effrayé. Etretat s'écroule sans cesse ; le Bourg d'Ault avait deux villages il y a un siècle, le village du bord de la mer, et le village du haut de la côte ; le premier a disparu, il n'existe plus aujourd'hui que le village du

haut de la côte. Il y avait une église, l'église d'en bas, qu'on voyait encore il y a trente ans, seule et debout au milieu des flots comme un navire échoué ; un jour l'ouragan a soufflé, un coup de mer est venu, l'église a sombré. (*Mouvement.*) Il ne reste rien aujourd'hui de cette population de pêcheurs, de ce petit port si utile. Messieurs, vous ne l'ignorez pas, Dieppe s'encombre tous les jours ; vous savez que tous nos ports de la Manche sont dans un état grave, et pour ainsi dire atteints d'une maladie sérieuse et profonde.

Vous parlerai-je du Havre, dont l'état doit vous préoccuper au plus haut degré ? J'insiste sur ce point ; je sais que ce port n'a pas été mis dans la loi ; je voudrais cependant qu'il fixât l'attention de M. le ministre des Travaux publics. Je prie la Chambre de me permettre de lui indiquer rapidement quels sont les phénomènes qui amèneront, dans un temps assez prochain, la destruction de ce grand port, qui est à l'Océan ce que Marseille est à la Méditerranée. (*Parlez ! parlez !*)

Messieurs, il y a quelques jours on discutait devant vous, avec un rare talent et une remarquable lucidité de vues, la question de la marine ; cette question a été traitée dans une autre enceinte avec une égale supériorité. La puissance maritime d'une nation se fonde sur quatre éléments : les vaisseaux, les matelots, les colonies et les ports ; je cite celui-ci le dernier, quoiqu'il soit le premier. Eh bien, la question des vaisseaux et des matelots a été approfondie, la question des colonies a été effleurée ; la question des ports n'a pas été traitée, elle n'a pas même été entrevue. Elle se présente aujourd'hui, c'est le moment sinon de la traiter à fond, au moins de l'effleurer aussi. (*Oui ! oui !*)

C'est du gouvernement que doivent venir les grandes impulsions ; mais c'est des Chambres, c'est de cette Chambre en particulier, que doivent venir les grandes indications. (*Très bien !*)

Messieurs, je touche ici à un des plus grands intérêts de la France ; je prie la Chambre de s'en pénétrer. Je le répète et j'y insiste : maintenir, consolider et améliorer, au profit de notre marine militaire et marchande, la configuration de notre littoral, voilà le but qu'on doit se proposer. (*Oui, très*

bien !) La loi actuelle n'a qu'un défaut, ce n'est pas de manquer d'urgence, c'est de manquer de grandeur. (*Sensation.*)

Je voudrais que la loi actuelle fût un système, qu'elle fût partie d'un ensemble, que le ministre nous l'eût présentée dans un grand but et dans une grande vue, et qu'une foule de travaux importants, sérieux, considérables, fussent entrepris dans ce but par la France. C'est là, je le répète, un immense intérêt national. (*Vif assentiment.*)

Voici, puisque la chambre semble m'encourager, ce qui me paraît devoir frapper son attention. Le courant de la Manche...

M. LE CHANCELIER. – J'invite l'orateur à se renfermer dans le projet en discussion.

M. VICTOR HUGO. – Voici ce que j'aurai l'honneur de faire remarquer à M. le chancelier. Une loi contient toujours deux points de vue : le point de vue spécial et le point de vue général ; le point de vue spécial, vous venez de l'entendre traiter ; le point de vue général, je l'aborde.

Eh bien ! lorsqu'une loi soulève des questions aussi graves, vous voudriez que ces questions passassent devant la chambre sans être traitées, sans être examinées par elle ! (*Bruit.*)

À l'heure qu'il est, la question d'urgence se discute ; je crois qu'il ne s'agit que de cette question, et c'est elle que je traite, je suis donc dans la question. (*Plusieurs voix : Oui ! oui !*) Je crois pouvoir démontrer à cette noble chambre qu'il y a urgence pour cette loi, parce qu'il y a urgence pour tout le littoral.

Maintenant si, au nombre des arguments dont je dois me servir, se présente le fait d'une grande imminence, d'un péril démontré, constaté, évident pour tous, et en particulier pour M. le ministre des Travaux publics, il me semble que je puis, que je dois invoquer cette grande urgence, signaler ce grand péril, et que si je puis réussir à montrer qu'il y a là un sérieux intérêt public, je n'aurai pas mal employé le temps que la Chambre aura bien voulu m'accorder. (*Adhésion sur plusieurs bancs.*)

Si la question d'ordre du jour s'oppose à ce que je continue un développement que je croyais utile, je prierai la Chambre de vouloir bien me réserver la parole au moment de la discussion de cette loi (*Sans doute !*

sans doute !), car je crois nécessaire de dire à la Chambre certaines choses ; mais dans ce moment-ci je ne parle que pour soutenir l'urgence du projet de loi. J'approuve l'insistance de M. le ministre des Travaux publics ; je l'appuie, je l'appuie énergiquement.

¹⁰ Vous nous mettez en présence d'une petite loi ; je la vote, je la vote avec empressement ; mais j'en provoque une grande.

Vous nous apportez des travaux partiels, je les approuve ; mais je voudrais des travaux d'ensemble.

Un mot sur l'importance de la question.

Messieurs, toute nation à la fois continentale et maritime comme la France a toujours trois questions qui dominent toutes les autres, et d'où toutes les autres découlent. De ces trois questions, la première, la voici : améliorer la condition de la population. Voici la seconde : maintenir et défendre l'intégrité du territoire. Voici la troisième : maintenir et consolider la configuration du littoral.

Maintenir le territoire, c'est-à-dire surveiller l'étranger. Consolider le littoral, c'est-à-dire surveiller l'océan.

Ainsi, trois questions de premier ordre : le peuple, le territoire, le littoral. De ces trois questions, les deux premières apparaissent fréquemment sous toutes les formes dans les délibérations des assemblées. Lorsque l'imprévoyance des hommes les retire de l'ordre du jour, la force des choses les y remet. La troisième question, le littoral, semble préoccuper moins vivement les corps délibérants. Est-elle plus obscure que les deux autres ? Elle se complique, à la vérité, d'un élément politique et d'un élément géologique, elle exige de certaines études spéciales ; cependant elle est, comme les deux autres, un sérieux intérêt public.

Chaque fois que cette question du littoral, du littoral de la France en particulier, se présente à l'esprit, voici ce qu'elle offre de grave et d'inquiétant : la dégradation de nos dunes et de nos falaises, la ruine des populations riveraines, l'encombrement de nos ports, l'ensablement des embouchures de nos fleuves, la création des barres et des traverses, qui rendent la navigation si difficile, la fréquence des sinistres, la diminution de la marine militaire et de la marine marchande ; enfin, messieurs, notre côte

de France, nue et désarmée, en présence de la côte d'Angleterre, armée, gardée et formidable ! (*Émotion.*)

Vous le voyez, messieurs, vous le sentez, et ce mouvement de la Chambre me le prouve, cette question a de la grandeur : elle est digne d'occuper au plus haut point cette noble assemblée.

Ce n'est pas cependant à la dernière heure d'une session, à la dernière heure d'une législature, qu'un pareil sujet peut être abordé dans tous ses détails, examiné dans toute son étendue. On n'explore pas au dernier moment un si vaste horizon, qui nous apparaît tout à coup. Je me bornerai à un coup d'œil. Je me bornerai à quelques considérations générales pour fixer l'attention de la chambre, l'attention de M. le ministre des Travaux publics, l'attention du pays, s'il est possible. Notre but, aujourd'hui, mon but à moi, le voici en deux mots ; je l'ai dit en commençant : voter une petite loi, et en ébaucher une grande.

Messieurs les pairs, il ne faut pas se dissimuler que l'état du littoral de la France est en général alarmant ; le littoral de la France est entamé sur un très grand nombre de points, menacé sur presque tous. Je pourrais citer des faits nombreux, je me bornerai à un seul ; un fait sur lequel j'ai commencé à appeler vos regards à l'une des précédentes séances ; un fait d'une gravité considérable, et qui fera comprendre par un seul exemple de quelle nature sont les phénomènes qui menacent de ruiner une partie de nos ports et de déformer la configuration des côtes de France.

Ici, messieurs, je réclame beaucoup d'attention et un peu de bienveillance, car j'entreprends une chose très difficile ; j'entreprends d'expliquer à la Chambre en peu de mots, et en le dépouillant des termes techniques, un phénomène à l'explication duquel la science dépense des volumes. Je serai court et je tâcherai d'être clair.

Vous connaissez tous plus ou moins vaguement la situation grave du Havre ; vous rendez-vous tous bien compte du phénomène qui produit cette situation, et de ce qu'est cette situation ? Je vais tâcher de le faire comprendre à la Chambre.

Les courants de la Manche s'appuient sur la grande falaise de Normandie, la battent, la minent, la dégradent perpétuellement ; cette

colossale démolition tombe dans le flot, le flot s'en empare et l'emporte ; le courant de l'Océan longe la côte en charriant cette énorme quantité de matières, toute la ruine de la falaise ; chemin faisant, il rencontre le Tréport, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Dieppe, Étretat, tous vos ports de la Manche, grands et petits, il les encombre et passe outre. Arrivé au cap de la Hève, le courant rencontre, quoi ? la Seine qui débouche dans la mer. Voilà deux forces en présence, le fleuve qui descend, la mer qui passe et qui monte.

Comment ces deux forces vont-elles se comporter ? Une lutte s'engage ; la première chose que font ces deux courants qui luttent, c'est de déposer les fardeaux qu'ils apportent ; le fleuve dépose ses alluvions, le courant dépose les ruines de la côte. Ce dépôt se fait, où ? Précisément à l'endroit où la Providence a placé le Havre-de-Grâce.

Ce phénomène a depuis longtemps éveillé la sollicitude des divers gouvernements qui se sont succédé en France. En 1784 un sondage a été ordonné, et exécuté par l'ingénieur Degaule. Cinquante ans plus tard, en 1834, un autre sondage a été exécuté par les ingénieurs de l'état. Les cartes spéciales de ces deux sondages existent, on peut les confronter. Voici ce que ces deux cartes démontrent. (*Attention marquée.*)

A l'endroit précis où les deux courants se rencontrent, devant le Havre même, sous cette mer qui ne dit rien au regard, un immense édifice se bâtit, une construction invisible, sous-marine, une sorte de cirque gigantesque qui s'accroît tous les jours, et qui enveloppe et enferme silencieusement le port du Havre. En cinquante ans, cet édifice s'est accru d'une hauteur déjà considérable. En cinquante ans ! Et à l'heure où nous sommes, on peut entrevoir le jour où ce cirque sera fermé, où il apparaîtra tout entier à la surface de la mer, et ce jour-là, messieurs, le plus grand port commercial de la France, le port du Havre n'existera plus. (*Mouvement.*)

Notez ceci ; dans ce même lieu quatre ports ont existé et ont disparu : Graville, Sainte-Adresse, Harfleur, et un quatrième, dont le nom m'échappe en ce moment¹¹.

Oui, j'appelle sur ce point votre attention, je dis plus, votre inquiétude. Dans un temps donné le Havre est perdu, si le gouvernement, si la science

ne trouvent pas un moyen d'arrêter dans leur opération redoutable et mystérieuse ces deux infatigables ouvriers qui ne dorment pas, qui ne se reposent pas, qui travaillent nuit et jour : le fleuve et l'Océan !

Messieurs, ce phénomène alarmant se reproduit dans des proportions différentes sur beaucoup de points de notre littoral. Je pourrais citer d'autres exemples, je me borne à celui-ci. Que pourrais-je vous citer de plus frappant qu'un si grand port en proie à un si grand danger ?

Lorsqu'on examine l'ensemble des causes qui amènent la dégradation de notre littoral... – Je demande pardon à la Chambre d'introduire ici une parenthèse, mais j'ai besoin de lui dire que je ne suis pas absolument étranger à cette matière. J'ai fait dans mon enfance, étant destiné à l'école polytechnique, les études préliminaires ; j'ai depuis, à diverses reprises, passé beaucoup de temps au bord de la mer ; j'ai de plus, pendant plusieurs années, parcouru tout notre littoral de l'Océan et de la Méditerranée, en étudiant, avec le profond intérêt qu'éveillent en moi les intérêts de la France et les choses de la nature, la question qui vous est, à cette heure, partiellement soumise.

Je reprends maintenant.

Ce phénomène, que je viens de tâcher d'expliquer à la Chambre, ce phénomène qui menace le port du Havre, qui, dans un temps donné, enlèvera à la France ce grand port, son principal port sur la Manche, ce phénomène se produit aussi, je le répète, sous diverses formes, sur divers points du littoral.

Le choc de la vague ! au milieu de tout ce désordre de causes mêlées, de toute cette complication, voilà un fait plein d'unité, un fait qu'on peut saisir ; la science a essayé de le faire.

Amortissez, détruisez le choc de la vague, vous sauvez la configuration du littoral.

C'est là un vaste problème digne de rencontrer une magnifique solution.

Et d'abord, qu'est-ce que le choc de la vague ? Messieurs, l'agitation de la vague est un fait superficiel ; la cloche à plongeur l'a prouvé ; la science l'a reconnu. Le fond de la mer est toujours tranquille. Dans les redoutables

ouragans de l'équinoxe, vous avez à la surface la plus violente tempête, à trois toises au-dessous du flot le calme le plus profond.

Ensuite, qu'est-ce que la force de la vague ? La force de la vague se compose de sa masse. Divisez la masse, vous n'avez plus qu'une immense pluie : la force s'évanouit.

Partant de ces deux faits capitaux, l'agitation superficielle, la force dans la masse, un anglais, d'autres disent un français, a pensé qu'il suffirait, pour briser le choc de la vague, de lui opposer, à la surface de la mer, un obstacle à claire-voie, à la fois fixe et flottant. De là l'invention du brise-lame du capitaine Taylor, car, dans mon impartialité, je crois et je dois le dire, que l'inventeur est anglais. Ce brise-lame n'est autre chose qu'une carcasse de navire, une sorte de corbeille de charpente qui flotte à la surface du flot, retenue au fond de la mer par un ancrage puissant. La vague vient, rencontre cet appareil, le traverse, s'y divise, et la force se disperse avec l'écume.

Vous le voyez, messieurs, si la pratique est d'accord avec la théorie, le problème est bien près d'être résolu. Vous pouvez arrêter la dégradation de vos côtes. Le choc de la vague est le danger, le brise-lame serait le remède.

Messieurs les pairs, je n'ai aucune compétence ni aucune prétention pour décider de l'excellence de cette invention ; mais je rends ici un véritable, un sincère hommage à M. le ministre des Travaux publics qui a provoqué dans un port de France une expérience considérable du brise-lame flottant. Cette expérience a eu lieu à la Ciotat. M le ministre des Travaux publics a autorisé au port de la Ciotat, port ouvert aux vents du sud-est qui viennent y briser les navires jusque sur le quai, il a autorisé dans ce port la construction d'un brise-lame flottant à huit sections.

L'expérience paraît avoir réussi. D'autres essais ont été faits en Angleterre, et, sans qu'on puisse rien affirmer encore d'une façon décisive, voici ce qui s'est produit jusqu'à ce jour. Toutes les fois qu'un brise-lame flottant est installé dans un port, dans une localité quelconque, même en pleine mer, si l'on examine dans les gros temps de quelle façon la mer se comporte auprès de ce brise-lame, la tempête est au delà, le calme est en deçà.

Le problème du choc de la vague est donc bien près d'être résolu. Féconder l'invention du brise-lame, la perfectionner, voilà, à mon sens, un grand intérêt public que je recommande au gouvernement.

Je ne veux pas abuser de l'attention si bienveillante de l'assemblée, je ne veux pas entrer dans des considérations plus étendues encore auxquelles donnerait lieu le projet de loi. Je ferai remarquer seulement, et j'appelle sur ce point encore l'attention de M. le ministre des Travaux publics, qu'une grande partie de notre littoral est dépourvue de ports de refuge. Vous savez ce que c'est que le golfe de Gascogne, c'est un lieu redoutable, c'est une sorte de fond de cuve où s'accumulent, sous la pression colossale des vagues, tous les sables arrachés depuis le pôle au littoral européen. Eh bien, le golfe de Gascogne n'a pas un seul port de refuge. La côte de la Méditerranée n'en a que deux, Bouc et Cette. Le port de Cette a perdu une grande partie de son efficacité par l'établissement d'un brise-lame en maçonnerie qui, en rétrécissant la passe, a rendu l'entrée extrêmement difficile. M. le ministre des Travaux publics le sait comme moi et le reconnaît. Il serait possible d'établir à Agde un port de refuge qui semble indiqué par la nature elle-même. Ceci est d'autant plus important que les sinistres abondent dans ces parages. De 1836 à 1844, en sept ans, quatrevingt-douze navires se sont perdus sur cette côte : un port de refuge les eût sauvés.

Voilà donc les divers points sur lesquels j'appelle la sollicitude du gouvernement : premièrement, étudier dans son ensemble la question du littoral que je n'ai pu qu'effleurer ; deuxièmement, examiner le système proposé par M. Bernard Fortin, ingénieur de l'état, pour l'embouchure des fleuves et notamment pour le Havre, troisièmement, étudier et généraliser l'application du brise-lame ; quatrièmement, créer des ports de refuge.

Je voudrais qu'un bon sens ferme et ingénieux comme celui de l'honorable M. Dumon s'appliquât à l'étude et à la solution de ces diverses questions. Je voudrais qu'il nous fût présenté à la session prochaine un ensemble de mesures qui régulariserait toutes celles qu'on a prises jusqu'à ce jour et à l'efficacité desquelles je m'associe en grande partie. Je suis loin de méconnaître tout ce qui a été fait, pourvu qu'on reconnaisse tout ce qui

peut être fait encore ; et pour ma part j'appuie le projet de loi. Une somme de cent cinquante millions a été dépensée depuis dix ans dans le but d'améliorer les ports ; cette somme aurait pu être utilisée dans un système plus grand et plus vaste ; cependant cette dépense a été localement utile et a obvié à de grands inconvénients, je suis loin de le nier. Mais ce que je demande à M. le ministre des Travaux publics, c'est l'examen approfondi de toutes ces questions. Nous sommes en présence de deux phénomènes contraires sur notre double littoral. Sur l'un, nous avons l'Océan qui s'avance ; sur l'autre, la Méditerranée qui se retire. Deux périls également graves. Sur la côte de l'Océan, nos ports périclissent par l'encombrement ; sur la côte de la Méditerranée, ils périclissent par l'atterrissement.

Je ne dirai plus qu'un mot, messieurs. La nature nous a fait des dons magnifiques ; elle nous a donné ce double littoral sur l'Océan et sur la Méditerranée. Elle nous a donné des rades nombreuses sur les deux mers, des havres de commerce, des ports de guerre. Eh bien, il semble, quand on examine certains phénomènes, qu'elle veuille nous les retirer. C'est à nous de nous défendre, c'est à nous de lutter. Par quels moyens ? Par tous les moyens que l'art, que la science, que la pensée, que l'industrie mettent à notre service. Ces moyens, je les ignore, ce n'est pas moi qui peux utilement les indiquer ; je ne peux que provoquer, je ne peux que désirer un travail sérieux sur la matière, une grande impulsion de l'état. Mais ce que je sais, ce que vous savez comme moi, ce que j'affirme, c'est que ces forces, ces marées qui montent, ces fleuves qui descendent, ces forces qui détruisent, peuvent aussi créer, réparer, féconder ; elles enfantent le désordre, mais, dans les vues éternelles de la Providence, c'est pour l'ordre qu'elles sont faites. Secondons ces grandes vues ; peuple, chambres, législateurs, savants, penseurs, gouvernants, ayons sans cesse présente à l'esprit cette haute et patriotique idée, fortifier, fortifier dans tous les sens du mot, le littoral de la France, le fortifier contre l'Angleterre, le fortifier contre l'Océan. Dans ce grand but, stimulons l'esprit de découverte et de nouveauté qui est comme l'âme de notre époque. C'est là la mission d'un peuple comme la France ; dans ce monde, c'est la mission de l'homme lui-même, Dieu l'a voulu ainsi ; partout où il y a une force, il faut qu'il y ait

une intelligence pour la dompter. La lutte de l'intelligence humaine avec les forces aveugles de la matière est le plus beau spectacle de la nature ; c'est par là que la création se subordonne à la civilisation et que l'œuvre complète de la Providence s'exécute

Je vote donc pour le projet de loi ; mais je demande à M. le ministre des Travaux publics un examen approfondi de toutes les questions qu'il soulève. Je demande que les points que je n'ai pu parcourir que très rapidement, j'en ai indiqué les motifs à la Chambre, soient étudiés avec tous les moyens dont le gouvernement dispose, grâce à la centralisation. Je demande qu'à l'une des sessions prochaines, un travail général, un travail d'ensemble, soit apporté aux Chambres. Je demande que la question grave du littoral soit mise désormais à l'ordre du jour pour les pouvoirs comme pour les esprits. Ce n'est pas trop de toute l'intelligence de la France pour lutter contre toutes les forces de la mer. (*Approbaton sur tous les bancs.*)

III

LA FAMILLE BONAPARTE¹².

14 juin 1847.

Messieurs les pairs, en présence d'une pétition comme celle-ci, je le déclare sans hésiter, je suis du parti des exilés et des proscrits. Le gouvernement de mon pays peut compter sur moi, toujours, partout, pour l'aider et pour le servir dans toutes les occasions graves et dans toutes les causes justes. Aujourd'hui même, dans ce moment, je le sers, je crois le servir du moins, en lui conseillant de prendre une noble initiative, d'oser faire ce qu'aucun gouvernement, j'en conviens, n'aurait fait avant l'époque où nous sommes, d'oser, en un mot, être magnanime et intelligent. Je lui fais cet honneur de le croire assez fort pour cela.

D'ailleurs, laisser rentrer en France des princes bannis, ce serait de la grandeur, et depuis quand cesse-t-on d'être fort parce qu'on est grand ?

Oui, messieurs, je le dis hautement, dût la candeur de mes paroles faire sourire ceux qui ne reconnaissent dans les choses humaines que ce qu'ils appellent la nécessité politique et la raison d'état, à mon sens, l'honneur de notre gouvernement de juillet, le triomphe de la civilisation, la couronne de nos trente-deux années de paix, ce serait de rappeler purement et simplement dans leur pays, qui est le nôtre, tous ces innocents illustres dont

l'exil fait des prétendants et dont l'air de la patrie ferait des citoyens. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, sans même invoquer ici, comme l'a fait si dignement le noble prince de la Moskowa, toutes les considérations spéciales qui se rattachent au passé militaire, si national et si brillant, du noble pétitionnaire, le frère d'armes de beaucoup d'entre vous, soldat après le 18 brumaire, général à Waterloo, roi dans l'intervalle ; sans même invoquer, je le répète, toutes ces considérations pourtant si décisives, ce n'est pas, disons-le, dans un temps comme le nôtre qu'il peut être bon de maintenir les proscriptions et d'associer indéfiniment la loi aux violences du sort et aux réactions de la destinée.

Ne l'oublions pas, car de tels événements sont de hautes leçons, en fait d'élévations comme en fait d'abaissements, notre époque a vu tous les spectacles que la fortune peut donner aux hommes. Tout peut arriver, car tout est arrivé. Il semble, permettez-moi cette figure, que la destinée, sans être la justice, ait une balance comme elle : quand un plateau monte, l'autre descend. Tandis qu'un sous-lieutenant d'artillerie devenait empereur des français, le premier prince du sang de France devenait professeur de mathématiques. Cet auguste professeur est aujourd'hui le plus éminent des rois de l'Europe. (*Adhésion.*) Messieurs, au moment de statuer sur cette pétition, ayez ces profondes oscillations des existences royales présentes à l'esprit.

Non, ce n'est pas après tant de révolutions, ce n'est pas après tant de vicissitudes qui n'ont épargné aucune tête, qu'il peut être impolitique de donner solennellement l'exemple du saint respect de l'adversité. Heureuse la dynastie dont on pourra dire : Elle n'a exilé personne ! elle n'a proscrit personne ! elle a trouvé les portes de la France fermées à des français, elle les a ouvertes et elle a dit : entrez !

J'ai été heureux, je l'avoue, que cette pétition fût présentée. Je suis de ceux qui aiment l'ordre d'idées qu'elle soulève et qu'elle ramène. Gardez-vous de croire, messieurs, que de pareilles discussions soient inutiles ! elles sont utiles entre toutes. Elles font reparaître à tous les yeux, elles éclairent d'une vive lumière pour tous les esprits ce côté noble et pur des questions

humaines qui ne devrait jamais s'obscurcir ni s'effacer. Depuis quinze ans, on a traité avec quelque dédain et quelque ironie tout cet ordre de sentiments, on a ridiculisé l'enthousiasme : Poésie ! disait-on ; on a raillé ce qu'on a appelé la politique sentimentale et chevaleresque ; on a diminué ainsi dans les cœurs la notion, l'éternelle notion du vrai, du juste et du beau, et l'on a fait prévaloir les considérations d'utilité et de profit, les hommes d'affaires, les intérêts matériels. Vous savez, messieurs, où cela nous a conduits. (*Mouvement.*)

Quant à moi, en voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses (*mouvement prolongé*), en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du temps passé, et je suis, par moments, tenté de dire à la Chambre, à la presse, à la France entière : Tenez, parlons un peu de l'empereur, cela nous fera du bien ! (*Vive et profonde adhésion.*)

Oui, messieurs, remettons quelquefois à l'ordre du jour, quand l'occasion s'en présente, les généreuses idées et les généreux souvenirs. Occupons-nous un peu, quand nous le pouvons, de ce qui a été et de ce qui est noble et pur, illustre, fier, héroïque, désintéressé, national, ne fût-ce que pour nous consoler d'être si souvent forcés de nous occuper d'autre chose. (*Très bien !*)

J'aborde maintenant le côté purement politique de la question. Je serai très court ; je prie la Chambre de trouver bon que je l'effleure rapidement en quelques mots.

Tout à l'heure, j'entendais dire à côté de moi : Mais prenez garde ! on ne provoque pas légèrement l'abrogation d'une loi de bannissement politique : il y a danger ; il peut y avoir danger. Danger ! quel danger ? Quoi ? Des menées ? des intrigues ? des complots de salon ? la générosité payée en conspirations et en ingratitude ? Y a-t-il là un sérieux péril ? Non, messieurs. Le danger, aujourd'hui, n'est pas du côté des princes. Nous ne sommes, grâce à Dieu, ni dans le siècle ni dans le pays des révolutions de caserne et de palais. C'est peu de chose qu'un prétendant en présence d'une

nation libre qui travaille et qui pense. Rappelez-vous l'avortement de Strasbourg suivi de l'avortement de Boulogne.

Le danger aujourd'hui, messieurs, permettez-moi de vous le dire en passant, voulez-vous savoir où il est ? Tournez vos regards, non du côté des princes, mais du côté des masses, – du côté de ces classes nombreuses et laborieuses, où il y a tant de courage, tant d'intelligence, tant de patriotisme, où il y a tant de germes utiles et en même temps, je le dis avec douleur, tant de ferments redoutables. C'est au gouvernement que j'adresse cet avertissement austère. Il ne faut pas que le peuple souffre ! il ne faut pas que le peuple ait faim ! Là est la question sérieuse, là est le danger, là seulement, là, messieurs, et point ailleurs ! (*Oui !*) Toutes les intrigues de tous les prétendants ne feront point changer de cocarde au moindre de vos soldats, les coups de fourche de Buzançais peuvent ouvrir brusquement un abîme ! (*Mouvement.*)

J'appelle sur ce que je dis en ce moment les méditations de cette sage et illustre assemblée.

Quant aux princes bannis, sur lesquels le débat s'engage, voici ce que je dirai au gouvernement ; j'insiste sur ceci, qui est ma conviction, et aussi, je crois, celle de beaucoup de bons esprits : j'admets que, dans des circonstances données, des lois de bannissement politique, lois de leur nature toujours essentiellement révolutionnaires, peuvent être momentanément nécessaires. Mais cette nécessité cesse, et, du jour où elles ne sont plus nécessaires, elles ne sont pas seulement illibérales et iniques, elles sont maladroites.

L'exil est une désignation à la couronne : les exilés sont des en-cas. (*Mouvement.*) Tout au contraire, rendre à des princes bannis, sur leur demande, leur droit de cité, c'est leur ôter toute importance, c'est leur déclarer qu'on ne les craint pas, c'est leur démontrer par le fait que leur temps est fini. Pour me servir d'expressions précises, leur restituer leur qualité civique, c'est leur retirer leur signification politique. Cela me paraît évident. Replacez-les donc dans la loi commune ; laissez-les, puisqu'ils vous le demandent, laissez-les rentrer en France comme de simples et

nobles français qu'ils sont, et vous ne serez pas seulement justes, vous serez habiles.

Je ne veux remuer ici, cela va sans dire, aucune passion. J'ai le sentiment que j'accomplis un devoir en montant à cette tribune. Quand j'apporte au roi Jérôme-Napoléon, exilé, mon faible appui, ce ne sont pas seulement toutes les convictions de mon âme, ce sont tous les souvenirs de mon enfance qui me sollicitent. Il y a, pour ainsi dire, de l'hérédité dans ce devoir, et il me semble que c'est mon père, vieux soldat de l'empire, qui m'ordonne de me lever et de parler. (*Sensation.*) Aussi je vous parle, messieurs les pairs, comme on parle quand on accomplit un devoir. Je ne m'adresse, remarquez-le, qu'à ce qu'il y a de plus calme, de plus grave, de plus religieux dans vos consciences. Et c'est pour cela que je veux vous dire et que je vais vous dire, en terminant, ma pensée tout entière sur l'odieuse iniquité de cette loi dont je provoque l'abrogation. (*Marques d'attention.*)

Messieurs les pairs, cet article d'une loi française qui bannit à perpétuité du sol français la famille de Napoléon me fait éprouver je ne sais quoi d'inouï et d'inexprimable. Tenez, pour faire comprendre ma pensée, je vais faire une supposition presque impossible. Certes, l'histoire des quinze premières années de ce siècle, cette histoire que vous avez faite, vous, généraux, vétérans vénérables devant qui je m'incline et qui m'écoutez dans cette enceinte... (*mouvement*), cette histoire, dis-je, est connue du monde entier, et il n'est peut-être pas, dans les pays les plus lointains, un être humain qui n'en ait entendu parler. On a trouvé en Chine, dans une pagode, le buste de Napoléon parmi les figures des dieux ! Eh bien ! je suppose, c'est là ma supposition à peu près impossible, mais vous voulez bien me l'accorder, je suppose qu'il existe dans un coin quelconque de l'univers un homme qui ne sache rien de cette histoire, et qui n'ait jamais entendu prononcer le nom de l'empereur, je suppose que cet homme vienne en France, et qu'il lise ce texte de loi qui dit : « La famille de Napoléon est bannie à perpétuité du territoire français. » Savez-vous ce qui se passerait dans l'esprit de cet étranger ? En présence d'une pénalité si terrible, il se demanderait ce que pouvait être ce Napoléon, il se dirait qu'à coup sûr c'était un grand criminel, que sans doute une honte indélébile s'attachait à

son nom, que probablement il avait renié ses dieux, vendu son peuple, trahi son pays, que sais-je ?... Il se demanderait, cet étranger, avec une sorte d'effroi, par quels crimes monstrueux ce Napoléon avait pu mériter d'être ainsi frappé à jamais dans toute sa race. (*Mouvement.*)

Messieurs, ces crimes, les voici ; c'est la religion relevée ; c'est le Code civil rédigé ; c'est la France augmentée au delà même de ses frontières naturelles ; c'est Marengo, Iéna, Wagram, Austerlitz ; c'est la plus magnifique dot de puissance et de gloire qu'un grand homme ait jamais apportée à une grande nation ! (*Très bien ! Approbation.*)

Messieurs les pairs, le frère de ce grand homme vous implore à cette heure. C'est un vieillard, c'est un ancien roi aujourd'hui suppliant. Rendez-lui la terre de la patrie ! Jérôme-Napoléon, pendant la première moitié de sa vie, n'a eu qu'un désir, mourir pour la France. Pendant la dernière, il n'a eu qu'une pensée, mourir en France. Vous ne repousserez pas un pareil vœu. (*Approbation prolongée sur tous les bancs.*)

IV

LE PAPE PIE IX¹³.

13 janvier 1848

Messieurs,

Les années 1846 et 1847 ont vu se produire un événement considérable.

Il y a, à l'heure où nous parlons, sur le trône de saint-Pierre un homme, un pape, qui a subitement aboli toutes les haines, toutes les défiances, je dirais presque toutes les hérésies et tous les schismes ; qui s'est fait admirer à la fois, j'adopte sur ce point pleinement les paroles de notre noble et éloquent collègue M. le comte de Montalembert, qui s'est fait admirer à la fois, non seulement des populations qui vivent dans l'église romaine, mais de l'Angleterre non catholique, mais de la Turquie non chrétienne ; qui a fait faire, enfin, en un jour, pourrait-on dire, un pas à la civilisation humaine.

Et cela comment ? De la façon la plus calme, la plus simple et la plus grande, en communiant publiquement, lui pape, avec les idées des peuples, avec les idées d'émancipation et de fraternité. Contrat auguste ; utile et admirable alliance de l'autorité et de la liberté, de l'autorité sans laquelle il n'y a pas de société, de la liberté sans laquelle il n'y a pas de nation. (*Mouvement.*)

Messieurs les pairs, ceci est digne de vos méditations. Approfondissez cette grande chose.

Cet homme qui tient dans ses mains les clefs de la pensée de tant d'hommes, il pouvait fermer les intelligences, il les a ouvertes. Il a posé l'idée d'émancipation et de liberté sur le plus haut sommet où l'homme puisse poser une lumière. Ces principes éternels que rien n'a pu souiller et que rien ne pourra détruire, qui ont fait notre révolution et lui ont survécu, ces principes de droit, d'égalité, de devoir réciproque, qui, il y a cinquante ans, étaient un moment apparus au monde, toujours grands sans doute, mais farouches, formidables et terribles sous le bonnet rouge, Pie IX les a transfigurés, il vient de les montrer à l'univers rayonnants de mansuétude, doux et vénérables sous la tiare. C'est que c'est là leur véritable couronne en effet ! Pie IX enseigne la route bonne et sûre aux rois, aux peuples, aux hommes d'état, aux philosophes, à tous. Grâce lui soient rendues ! Il s'est fait l'auxiliaire évangélique, l'auxiliaire suprême et souverain, de ces hautes vérités sociales que le continent, à notre grand et sérieux honneur, appelle les idées françaises. Lui, le maître des consciences, il s'est fait le serviteur de la raison. Il est venu, révolutionnaire rassurant, faire voir aux nations, à la fois éblouies et effrayées par les événements tragiques, les conquêtes, les prodiges militaires et les guerres de géants qui ont rempli la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, il est venu, dis-je, faire voir aux nations que, pour féconder le sillon où germe l'avenir des peuples libres, il n'est pas nécessaire de verser le sang, il suffit de répandre les idées ; que l'évangile contient toutes les chartes ; que la liberté de tous les peuples comme la délivrance de tous les esclaves était dans le cœur du Christ et doit être dans le cœur de l'évêque ; que, lorsqu'il le veut, l'homme de paix est un plus grand conquérant que l'homme de guerre, et un conquérant meilleur ; que celui-là qui a dans l'âme la vraie charité divine, la vraie fraternité humaine, a en même temps dans l'intelligence le vrai génie politique, et qu'en un mot, pour qui gouverne les hommes, c'est la même chose d'être saint et d'être grand. (*Adhésion.*)

Messieurs, je ne parlerai jamais de l'ancienne papauté, de l'antique papauté, qu'avec vénération et respect ; mais je dis cependant que l'apparition d'un tel pape est un événement immense. (*Interruption.*)

Oui, j'y insiste, un pape qui adopte la révolution française (*bruit*), qui en fait la révolution chrétienne, et qui la mêle à cette bénédiction qu'il répand du haut du balcon Quirinal sur Rome et sur l'univers, *urbi et orbi*, un pape qui fait cette chose extraordinaire et sublime, n'est pas seulement un homme, il est un événement.

Évènement social, événement politique. Social, car il en sortira toute une phase de civilisation nouvelle ; politique, car il en sortira une nouvelle Italie.

Ou plutôt, je le dis, le cœur plein de reconnaissance et de joie, il en sortira la vieille Italie.

Ceci est l'autre aspect de ce grand fait européen. (*Interruption. Beaucoup de pairs protestent.*)

Oui, messieurs, je suis de ceux qui tressaillent en songeant que Rome, cette vieille et féconde Rome, cette métropole de l'unité, après avoir enfanté l'unité de la foi, l'unité du dogme, l'unité de la chrétienté, entre en travail encore une fois, et va enfanter peut-être, aux acclamations du monde, l'unité de l'Italie. (*Mouvements divers.*)

Ce nom merveilleux, ce mot magique, l'Italie, qui a si longtemps exprimé parmi les hommes la gloire des armes, le génie conquérant et civilisateur, la grandeur des lettres, la splendeur des arts, la double domination par le glaive et par l'esprit, va reprendre, avant un quart de siècle peut-être, sa signification sublime, et redevenir, avec l'aide de Dieu et de celui qui n'aura jamais été mieux nommé son vicaire, non seulement le résumé d'une grande histoire morte, mais le symbole d'un grand peuple vivant !

Aidons de toutes nos forces à ce désirable résultat. (*Interruption. Les protestations redoublent.*) Et puis, en outre, comme une pensée patriotique est toujours bonne, ayons ceci présent à l'esprit, que nous, les mutilés de 1815, nous n'avons rien à perdre à ces remaniements providentiels de l'Europe, qui tendent à rendre aux nations leur forme naturelle et nécessaire. (*Mouvement.*)

Je ne veux pas faire rentrer la Chambre dans le détail de toutes ces questions. Au point où la discussion est arrivée, avec la fatigue de

l'assemblée, ce qu'on aurait pu dire hier n'est plus possible aujourd'hui ; je le regrette, et je me borne à indiquer l'ensemble de la question, et à en marquer le point culminant. Il importe qu'il parte de la tribune française un encouragement grave, sérieux, puissant, à ce noble pape, et à cette noble nation ! un encouragement aux princes intelligents qui suivent le prêtre inspiré, un découragement aux autres, s'il est possible ! (*Agitation.*)

Ne l'oublions pas, ne l'oublions jamais, la civilisation du monde a une aïeule qui s'appelle la Grèce, une mère qui s'appelle l'Italie, et une fille aînée qui s'appelle la France. Ceci nous indique, à nous Chambres françaises, notre droit qui ressemble beaucoup à notre devoir.

Messieurs les pairs, en d'autres temps nous avons tendu la main à la Grèce, tendons aujourd'hui la main à l'Italie. (*Mouvements divers. – Aux voix ! aux voix !*)

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

1848-1849.

I

LETTRE AUX ÉLECTEURS.

29 mars 1848.

Des électeurs écrivent à M. Victor Hugo pour lui proposer la candidature à l'Assemblée nationale constituante. Il répond :

Messieurs,

J'appartiens à mon pays, il peut disposer de moi.

J'ai un respect, exagéré peut-être, pour la liberté du choix ; trouvez bon que je pousse ce respect jusqu'à ne pas m'offrir.

J'ai écrit trente-deux volumes, j'ai fait jouer huit pièces de théâtre ; j'ai parlé six fois à la chambre des pairs, quatre fois en 1846, le 14 février, le 19 mars, le 1^{er} avril, le 5 juillet, une fois en 1847, le 14 juin, une fois en 1848, le 13 janvier. Mes discours sont au *Moniteur*.

Tout cela est au grand jour. Tout cela est livré à tous. Je n'ai rien à y retrancher, rien à y ajouter.

Je ne me présente pas. A quoi bon ? Tout homme qui a écrit une page en sa vie est naturellement présenté par cette page s'il y a mis sa conscience et son cœur.

Mon nom et mes travaux ne sont peut-être pas absolument inconnus de mes concitoyens. Si mes concitoyens jugent à propos, dans leur liberté et dans leur souveraineté, de m'appeler à siéger, comme leur représentant, dans l'assemblée qui va tenir en ses mains les destinées de la France et de l'Europe, j'accepterai avec recueillement cet austère mandat. Je le remplirai avec tout ce que j'ai en moi de dévouement, de désintéressement et de courage.

S'ils ne me désignent pas, je remercierai le ciel, comme ce Spartiate, qu'il se soit trouvé dans ma patrie neuf cents citoyens meilleurs que moi.

En ce moment, je me tais, j'attends et j'admire les grandes actions que fait la providence.

Je suis prêt, – si mes concitoyens songent à moi et m'imposent ce grand devoir public, à rentrer dans la vie politique ; – sinon, à rester dans la vie littéraire.

Dans les deux cas, et quel que soit le résultat, je continuerai à donner, comme je le fais depuis vingt-cinq ans, mon cœur, ma pensée, ma vie et mon âme à mon pays.

Recevez, messieurs, l'assurance fraternelle de mon dévouement et de ma cordialité.

II

PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

PLACE DES VOSGES¹⁴.

2 mars 1848.

C'est avec joie que je me rends à l'appel de mes concitoyens et que je viens saluer au milieu d'eux les espérances d'émancipation, d'ordre et de paix qui vont germer, mêlées aux racines de cet arbre de la liberté. C'est un beau et vrai symbole pour la liberté qu'un arbre ! La liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre ; comme l'arbre, elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel ; comme l'arbre, elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre. (*Acclamations.*)

Le premier arbre de la liberté a été planté, il y a dix-huit cents ans, par Dieu même sur le Golgotha. (*Acclamations.*) Le premier arbre de la liberté, c'est cette croix sur laquelle Jésus-Christ s'est offert en sacrifice pour la liberté, l'égalité et la fraternité du genre humain. (*Bravos et longs applaudissements.*)

La signification de cet arbre n'a point changé depuis dix-huit siècles ; seulement, ne l'oublions pas, à temps nouveaux devoirs nouveaux ; la révolution que nos pères ont faite il y a soixante ans a été grande par la guerre ; la révolution que vous faites aujourd'hui doit être grande par la paix. La première a détruit, la seconde doit organiser. L'œuvre d'organisation est le complément nécessaire de l'œuvre de destruction ; c'est là ce qui rattache intimement 1848 à 1789. Fonder, créer, produire, pacifier ; satisfaire à tous les droits, développer tous les grands instincts de l'homme, pourvoir à tous les besoins des sociétés ; voilà la tâche de l'avenir. Or, dans les temps où nous sommes, l'avenir vient vite. (*Applaudissements.*)

On pourrait presque dire que l'avenir n'est plus demain, il commence dès aujourd'hui. (*Bravo !*) A l'œuvre donc, à l'œuvre, travailleurs par le bras, travailleurs par l'intelligence, vous tous qui m'écoutez et qui m'entourez ! mettez à fin cette grande œuvre de l'organisation fraternelle de tous les peuples, conduits au même but, rattachés à la même idée, et vivant du même cœur. Soyons tous des hommes de bonne volonté, ne ménageons ni notre peine ni nos sueurs. Répandons sur le peuple qui nous entoure, et de là sur le monde entier, la sympathie, la charité et la fraternité. Depuis trois siècles, le monde imite la France. Depuis trois siècles, la France est la première des nations. Et savez-vous ce que veut dire ce mot, la première des nations ? Ce mot veut dire, la plus grande ; ce mot veut dire aussi, la meilleure. (*Acclamations.*)

Mes amis, mes frères, mes concitoyens, établissons dans le monde entier, par la grandeur de nos exemples, l'empire de nos idées ! Que chaque nation soit heureuse et fière de ressembler à la France ! (*Bravo !*)

Unissons-nous dans une pensée commune, et répétez avec moi ce cri : Vive la liberté universelle ! Vive la République universelle ! (*Vive la République ! Vive Victor Hugo ! – Longues acclamations.*)

III

RÉUNION DES AUTEURS DRAMATIQUES.

Je suis profondément touché des sympathies qui m'environnent. Des voix aimées, des confrères célèbres m'ont glorifié bien au delà du peu que je vaux. Permettez-moi de les remercier de cette cordiale éloquence à laquelle je dois les applaudissements qui ont accueilli mon nom ; permettez-moi, en même temps, de m'abstenir de tout ce qui pourrait ressembler à une sollicitation de suffrages. Puisque la nation est en train de chercher son idéal, voici quel serait le mien en fait d'élections. Je voudrais les élections libres et pures ; libres, en ce qui touche les électeurs ; pures, en ce qui touche les candidats.

Personnellement, je ne me présente pas. Mes raisons, vous les connaissez, je les ai publiées ; elles sont toutes puisées dans mon respect pour la liberté électorale. Je dis aux électeurs : Choisissez qui vous voudrez et comme vous voudrez ; quant à moi, j'attends, et j'applaudirai au résultat quel qu'il soit. Je serai fier d'être choisi, satisfait d'être oublié. (*Approbation.*)

Ce n'est pas que je n'aie aussi, moi, mes ambitions. J'ai une ambition pour mon pays, — c'est qu'il soit puissant, heureux, riche, prospère, glorieux, sous cette simple formule : *Liberté, égalité, fraternité* ; c'est qu'il soit le plus grand dans la paix ; comme il a été le plus grand dans la guerre.

(*Bravo ! bravo !*) Et puis, j'ai une ambition pour moi, c'est de rester écrivain libre et simple citoyen.

Maintenant, s'il arrive que mon pays, connaissant ma pensée et ma conscience qui sont publiques depuis vingt-cinq ans, m'appelle, dans sa confiance, à l'Assemblée nationale et m'assigne un poste où il faudra veiller et peut-être combattre, j'accepterai son vote comme un ordre et j'irai où il m'enverra. Je suis à la disposition de mes concitoyens. Je suis candidat à l'Assemblée nationale comme tout soldat est candidat au champ de bataille. (*Acclamations.*)

Le mandat de représentant du peuple sera à la fois un honneur et un danger ; il suffit que ce soit un honneur pour que je ne le sollicite pas, il suffit que ce soit un danger pour que je ne le refuse pas. (*Longues acclamations.*)

Vous m'avez compris. Maintenant je vais vous parler de vous.

Il y a, en ce moment, en France, à Paris, deux classes d'ouvriers qui, toutes deux, ont droit à être représentées dans l'Assemblée nationale. L'une... à Dieu ne plaise que je parle autrement qu'avec la plus cordiale effusion de ces braves ouvriers qui ont fait de si grandes choses et qui en feront de plus grandes encore ; je ne suis pas de ceux qui les flattent, mais je suis de ceux qui les aiment ; ils sauront compléter la haute idée qu'ils ont donnée au monde de leur bon sens et de leur vertu. Ils ont montré le courage pendant le combat, ils montreront la patience après la victoire. Cette classe d'ouvriers, dis-je, a fait de grandes choses, elle sera noblement et largement représentée à l'Assemblée constituante, et, pour ma part, je réserve aux ouvriers de Paris dix places sur mon bulletin.

Mais je veux, je veux pour l'honneur de la France, que l'autre classe d'ouvriers, les ouvriers de l'intelligence, soit aussi noblement et largement représentée. Le jour où l'on pourrait dire : Les écrivains, les poètes, les artistes, les hommes de la pensée, sont absents de la représentation nationale, ce serait une sombre et fatale éclipse, et l'on verrait diminuer la lumière de la France ! (*Bravo !*)

Il faut que tous les ouvriers aient leurs représentants à l'Assemblée nationale, ceux qui font la richesse du pays et ceux qui font sa grandeur ;

ceux qui remuent les pavés et ceux qui remuent les esprits ! (*Acclamations.*)

Certes, c'est quelque chose que d'avoir construit les barricades de Février sous la mousqueterie et la fusillade, mais c'est quelque chose aussi que d'être sans cesse, sans trêve, sans relâche, debout sur les barricades de la pensée, exposé aux haines du pouvoir et à la mitraille des partis. (*Applaudissements.*) Les ouvriers, nos frères, ont lutté trois jours ; nous, travailleurs de l'intelligence, nous avons lutté vingt ans.

Avisez donc à ce grand intérêt ! Que l'un de vous parle pour vous ; que votre drapeau, qui est le drapeau même de la civilisation, soit tenu au milieu de la mêlée par une main ferme et illustre. Faites prévaloir les idées ! Montrez que la gloire est une force ! (*Bravo !*) Même quand les révolutions ont tout renversé, il y a une puissance qui reste debout, la pensée. Les révolutions brisent les couronnes, mais n'éteignent pas les auréoles. (*Longs applaudissements.*)

Un des auteurs présents ayant demandé à M. Victor Hugo ce qu'il ferait si un club marchait sur l'Assemblée constituante, M. Victor Hugo réplique :

Je prie M. Théodore Muret de ne point oublier que je ne me présente pas ; je vais lui répondre cependant, mais je lui répondrai comme électeur et non comme candidat. (*Mouvement d'attention.*) Dans un moment où le système électoral le plus large et le plus libéral que les hommes aient jamais pu, je ne dis pas réaliser, mais rêver, appelle tous les citoyens à déposer leur vote, tous, depuis le premier jusqu'au dernier, – je me trompe, il n'y a plus maintenant ni premier, ni dernier, – tous, veux-je dire, depuis ce qu'on appelait autrefois le premier jusqu'à ce qu'on appelait autrefois le dernier ; dans un moment où de tous ces votes réunis va sortir l'assemblée définitive, l'assemblée suprême qui sera, pour ainsi dire, la majesté visible de la France, s'il était possible qu'à l'heure où ce sénat prendra possession de la plénitude légitime de son autorité souveraine, il existât dans un coin quelconque de Paris une fraction, une coterie, un groupe d'hommes, je ne dirai pas assez coupables, mais assez insensés, pour oser, dans un paroxysme d'orgueil, mettre leur petite volonté face à face et de front avec la volonté auguste de cette assemblée qui sera le pays même, je me

précipiterais au-devant d'eux, et je leur crierais : Malheureux ! arrêtez-vous, vous allez devenir de mauvais citoyens ! (*Bravo ! bravo !*) Et s'il ne m'était pas donné de les retenir, s'ils persistaient dans leur tentative d'usurpation impie, oh ! alors je donnerais, s'il le fallait, tout le sang que j'ai dans les veines, et je n'aurais pas assez d'imprécations dans la voix, pas assez d'indignation dans l'âme, pas assez de colère dans le cœur, pour écraser l'insolence des dictatures sous la souveraineté de la nation ! (*Immenses acclamations.*)

IV

VICTOR HUGO À SES CONCITOYENS.

26 mai 1848.

Mes concitoyens,

Je réponds à l'appel des soixante mille électeurs qui m'ont spontanément honoré de leurs suffrages aux élections de la Seine. Je me présente à votre libre choix.

Dans la situation politique telle qu'elle est, on me demande toute ma pensée. La voici :

Deux républiques sont possibles.

L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'institut, l'école polytechnique et la légion d'honneur, ajoutera à l'auguste devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, l'option sinistre : *ou la Mort* ; fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit, qui est la fortune de tous, et le travail, qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendre, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu ; remettra en mouvement ces deux machines fatales qui ne vont

pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine ; en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et après l'horrible dans le grand que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le petit.

L'autre sera la sainte communion de tous les français dès à présent, et de tous les peuples un jour, dans le principe démocratique ; fondera une liberté sans usurpation et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moines dans un couvent, mais d'hommes libres ; donnera à tous l'enseignement comme le soleil donne la lumière, gratuitement ; introduira la clémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile ; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre, décuplera la valeur du sol ; partira de ce principe qu'il faut que tout homme commence par le travail et finisse par la propriété, assurera en conséquence la propriété comme la représentation du travail accompli, et le travail comme l'élément de la propriété future ; respectera l'héritage, qui n'est autre chose que la main du père tendue aux enfants à travers le mur du tombeau ; combinera pacifiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel, les accroissements continus de l'industrie, de la science, de l'art et de la pensée ; poursuivra, sans quitter terre pourtant et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation sereine de tous les grands rêves des sages ; bâtira le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit ; subordonnera la force à l'intelligence ; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie ; fera de l'ordre la loi des citoyens, et de la paix la loi des nations ; vivra et rayonnera ; grandira la France, conquerra le monde ; sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

De ces deux républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre.

V

SEANCE DES CINQ ASSOCIATIONS

D'ART ET D'INDUSTRIE.

29 mai 1848.

M. VICTOR HUGO. – Il y a un mois, j'avais cru devoir, par respect pour l'initiative électorale, m'abstenir de toute candidature personnelle ; mais en même temps, vous vous le rappelez, j'ai déclaré que, le jour où le danger apparaîtrait sur l'Assemblée nationale, je me présenterais. Le danger s'est montré, je me présente. (*On applaudit.*)

Il y a un mois, l'un de vous me fit cette question que j'acceptai avec douleur : – S'il arrivait que des insensés osassent violer l'Assemblée nationale, que pensez-vous qu'il faudrait faire ? J'acceptai, je le répète, la question avec douleur, et je répondis sans hésiter, sur-le-champ : Il faudrait se lever tous comme un seul homme, et – ce furent mes propres paroles – *écraser l'insolence des dictatures sous la souveraineté de la nation.*

Ce que je demandais il y a un mois, trois cent mille citoyens armés l'ont fait il y a quinze jours.

Avant cet événement, qui est un attentat et qui est une catastrophe, s'offrir à la candidature, ce n'était qu'un droit, et l'on peut toujours s'abstenir d'un droit. Aujourd'hui c'est un devoir, et l'on n'abdique pas le devoir. Abdiquer le devoir, c'est désertter. Vous le voyez, je ne déserte pas. (*Adhésion.*)

Depuis l'époque dont je vous parle, en quelques semaines, les linéaments confus des questions politiques se sont éclaircis, les événements ont brusquement éclairé d'un jour providentiel l'intérieur de toutes les pensées, et, à l'heure qu'il est, la situation est d'une éclatante simplicité. Il n'y a plus que deux questions : la vie ou la mort. D'un côté, il y a les hommes qui veulent la liberté, l'ordre, la paix, la famille, la propriété, le travail, le crédit, la sécurité commerciale, l'industrie florissante, le bonheur du peuple, la grandeur de la patrie, en un mot, la prospérité de tous composée du bien-être de chacun. De l'autre côté, il y a les hommes qui veulent l'abîme. Il y a les hommes qui ont pour rêve et pour idéal d'embarquer la France sur une espèce de radeau de la Méduse où l'on se dévorerait en attendant la tempête et la nuit. (*Mouvement.*)

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas de ces hommes-là, que je n'en serai jamais ! (*Non ! non ! nous le savons !*) Je lutterai de front jusqu'à mon dernier souffle contre ces mauvais citoyens qui voudraient imposer la guerre à la France par l'émeute, et la dictature au peuple par la terreur. Ils me trouveront toujours là, debout, devant eux, comme citoyen à la tribune, ou comme soldat dans la rue. (*Très bien ! très bien !*)

Ce que je veux, vous le savez. Je l'ai dit il y a peu de jours ; je l'ai dit à mon pays tout entier ; je l'ai dit en prenant toutes mes convictions dans mon âme, en essayant d'arracher du cœur de tous les honnêtes gens la parole que chacun pense et que personne n'ose dire. Eh bien, cette parole, je l'ai dite ! Mon choix est fait ; vous le connaissez. Je veux une république qui fasse envie à tous les peuples, et non une république qui leur fasse horreur ! Je veux, moi, et vous aussi vous voulez une république si noble, si pure, si honnête, si fraternelle, si pacifique que toutes les nations soient tentées de l'imiter et de l'adopter. Je veux une république si sainte et si belle que, lorsqu'on la comparera à toutes les autres formes de gouvernement, elle les

fasse évanouir rien que par la comparaison. Je veux une république telle que toutes les nations en regardant la France ne disent pas seulement : Qu'elle est grande ! mais disent encore : Qu'elle est heureuse ! (*applaudissements.*)

Ne vous y trompez pas, – et je voudrais que mes paroles dépassassent cette enceinte étroite, et peut-être la dépasseront-elles, – la propagande de la république est toute dans la beauté de son développement régulier, et la propagande de la république, c'est sa vie même. Pour que la république s'établisse à jamais en France, il faut qu'elle s'établisse hors de France, et pour qu'elle s'établisse hors de France, il faut qu'elle se fasse accepter par la conscience du genre humain. (*Bravo ! bravo !*)

Vous connaissez maintenant le fond de mon cœur. Toute ma pensée, je pourrais la résumer en un seul mot ; ce mot, le voici : haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. (*Vive et unanime adhésion.*) J'ajoute ceci, et tout ce que j'ai écrit, et tout ce que j'ai fait dans ma vie publique est là pour le prouver, pas une page n'est sortie de ma plume depuis que j'ai l'âge d'homme, pas un mot n'est sorti de ma bouche qui ne soit d'accord avec les paroles que je prononce en ce moment. (*Oui ! oui ! c'est vrai !*) Vous le savez tous, vous, mes amis, mes confrères, mes frères, je suis aujourd'hui l'homme que j'étais hier, l'avocat dévoué de cette grande famille populaire qui a souffert trop longtemps ; le penseur ami des travailleurs, le travailleur ami des penseurs ; l'écrivain qui veut pour l'ouvrier, non l'aumône qui dégrade, mais le travail qui honore. (*Très bien !*) Je suis l'homme qui, hier, défendait le peuple au milieu des riches, et qui, demain, défendrait, s'il le fallait, les riches au milieu du peuple. (*Nouvelle adhésion.*) C'est ainsi que je comprends, avec tous les devoirs qu'il contient, ce mot sublime qui m'apparaît écrit par la main de Dieu même, au-dessus de toutes les nations, dans la lumière éternelle des ci eux, FRATERNITÉ ! (*Acclamations.*)

M. PAULIN regrette que le citoyen Victor Hugo, dont il admire l'immense talent, ait cru devoir signaler le danger de l'anarchie sans parler du danger de la réaction. Il pense que la révolution de février n'est pas une révolution politique, mais une révolution sociale. Il demande au citoyen Victor Hugo s'il est d'avis que le prolétariat doive disparaître de la société.

M. VICTOR HUGO. – Disparaître, comme l'esclavage a disparu ! disparaître à jamais ! mais non en ramenant, sous une autre forme, le servage et la mainmorte ! (*Sensation.*)

Je n'ai pas deux paroles ; je disais tout à l'heure que je suis aujourd'hui l'homme que j'étais hier. Mon Dieu ! bien avant de faire partie d'un corps politique, il y a quinze ans, je disais ceci dans un livre imprimé : « Si, à moi qui ne suis rien dans l'état, la parole m'était donnée sur les affaires du pays, je la demanderais seulement sur l'ordre du jour, et je sommerais les gouvernements de substituer les questions sociales aux questions politiques. »

Il y a quinze ans que j'imprimais cela. Quelques années après la publication des paroles que je viens de rappeler, j'ai fait partie d'un corps politique. Je m'interromps, permettez-moi d'être sobre d'apologies rétrospectives, je ne les aime pas. Je pense d'ailleurs que lorsqu'un homme, depuis vingt-cinq ans, a jeté sur douze ou quinze cent mille feuilles sa pensée au vent, il est difficile qu'il ajoute quelque chose à cette grande profession de foi, et quand je rappelle ce que j'ai dit, je le fais avec une candeur entière, avec la certitude que rien dans mon passé ne peut démentir ce que je dis à présent. Cela bien établi, je continue.

Lorsque je faisais partie de la chambre des pairs, il arriva, un jour, qu'à propos des falsifications commerciales, dans un bureau où je siégeais, plusieurs des questions qui viennent d'être soulevées furent agitées. Voici ce que je dis alors ; je cite :

« Qui souffre de cet état de choses ? la France au dehors, le peuple au dedans ; la France blessée dans sa prospérité et dans son honneur, le peuple froissé dans son existence et dans son travail. En ce moment, messieurs, j'emploie ce mot, le peuple, dans une de ses acceptions les plus restreintes et les plus usitées, pour désigner spécialement la classe nombreuse et laborieuse qui fait la base même de la société, cette classe si digne d'intérêt parce qu'elle travaille, si digne de respect parce qu'elle souffre. Je ne le cache pas, messieurs, et je sais bien qu'en vous parlant ainsi je ne fais qu'éveiller vos plus généreuses sympathies, j'éprouve pour l'homme de cette classe un sentiment cordial et fraternel. Ce sentiment, tout esprit qui

pense le partage. Tous, à des degrés divers, nous sommes des ouvriers dans la grande œuvre sociale. Eh bien ! je le déclare, ceux qui travaillent avec le bras et avec la main sont sous la garde de ceux qui travaillent avec la pensée. » (*Applaudissements.*)

Voilà de quelle manière je parlais à la chambre aristocratique dont j'avais l'honneur de faire partie. (*Mouvements en sens divers.*) Ce mot, *j'avais l'honneur*, ne saurait vous choquer. Vous n'attendez pas de moi un autre langage ; lorsque ce pouvoir était debout, j'ai pu le combattre ; aujourd'hui qu'il est tombé, je le respecte. (*Très bien ! Profonde sensation.*)

Toutes les questions qui intéressent le bien-être du peuple, la dignité du peuple, l'éducation due au peuple, ont occupé ma vie entière. Tenez, entrez dans le premier cabinet de lecture venu, lisez quinze pages intitulées *Claude Gueux*, que je publiais il y a quatorze ans, en 1834, et vous y verrez ce que je suis pour le peuple, et ce que le peuple est pour moi.

Oui, le prolétariat doit disparaître ; mais je ne suis pas de ceux qui pensent que la propriété disparaîtra. Savez-vous, si la propriété était frappée, ce qui serait tué ? Ce serait le travail.

Car, qu'est-ce que c'est que le travail ? C'est l'élément générateur de la propriété. Et qu'est-ce que c'est que la propriété ? C'est le résultat du travail. (*Oui ! oui !*) Il m'est impossible de comprendre la manière dont certains socialistes ont posé cette question. Ce que je veux, ce que j'entends, c'est que l'accès de la propriété soit rendu facile à l'homme qui travaille, c'est que l'homme qui travaille soit sacré pour celui qui ne travaille plus. Il vient une heure où l'on se repose. Qu'à l'heure où l'on se repose, on se souvienne de ce qu'on a souffert lorsqu'on travaillait, qu'on s'en souvienne pour améliorer sans cesse le sort des travailleurs ! Le but d'une société bien faite, le voici : élargir et adoucir sans cesse la montée, autrefois si rude, qui conduit du travail à la propriété, de la condition pénible à la condition heureuse, du prolétariat à l'émancipation, des ténèbres où sont les esclaves à la lumière où sont les hommes libres ! Dans la civilisation vraie, la marche de l'humanité est une ascension continuelle vers la lumière et la liberté ! (*Acclamations.*)

M. PAULIN n'a jamais songé à attaquer les sentiments de M. Victor Hugo, mais il aurait voulu entendre sortir de sa bouche le grand mot, *Association*, le mot qui sauvera la république et fera des hommes une famille de frères. (*On applaudit.*)

M. VICTOR HUGO. – Ici encore, à beaucoup d'égards, nous pouvons nous entendre. Je n'attache pas aux mots autant d'efficacité que vous. Je ne crois pas qu'il soit donné à un mot de sauver le monde ; cela n'est donné qu'aux choses, et, entre les choses, qu'aux idées. (*C'est vrai ! très bien !*)

Je prends donc l'association, non comme un mot, mais comme une idée, et je vais vous dire ce que j'en pense.

J'en pense beaucoup de bien ; pas tout le bien qu'on en dit, parce qu'il n'est pas donné à l'homme, je le répète, de rencontrer ni dans le monde physique, ni dans le monde moral, ni dans le monde politique, une panacée. Cela serait trop vite fini si, avec une idée ou le mot qui la représente, on pouvait résoudre toutes les questions et dire : embrassons-nous. Dieu impose aux hommes un plus sévère labeur. Il ne suffit pas d'avoir l'idée, il faut encore en extraire le fait. C'est là le grand et douloureux enfantement. Pendant qu'il s'accomplit, il s'appelle révolution ; quand il est accompli, l'enfantement de la société, comme l'enfantement de la femme, s'appelle délivrance. (*Sensation.*) En ce moment, nous sommes dans la révolution ; mais, je le pense comme vous, la délivrance viendra ! (*Bravo !*)

Maintenant, entendons-nous.

Remarquez que, si je n'ai pas prononcé le mot *association*, j'ai souvent prononcé le mot *société*. Or, au fond de ces deux mots, société, association, qu'y a-t-il ? La même idée : *fraternité*.

Je veux l'association comme vous, vous voulez la société comme moi. Nous sommes d'accord.

Oui, je veux que l'esprit d'association pénètre et vivifie toute la cité. C'est là mon idéal ; mais il y a deux manières de comprendre cet idéal.

Les uns veulent faire de la société humaine une immense famille.

Les autres veulent en faire un immense monastère.

Je suis contre le monastère et pour la famille. (*Mouvement. Applaudissements.*)

Il ne suffit pas que les hommes soient associés, il faut encore qu'ils soient sociables.

J'ai lu les écrits de quelques socialistes célèbres, et j'ai été surpris de voir que nous avions, au dix-neuvième siècle, en France, tant de fondateurs de couvents. (*On rit.*)

Mais, ce que je n'aurais jamais cru ni rêvé, c'est que ces fondateurs de couvents eussent la prétention d'être populaires.

Je n'accorde pas que ce soit un progrès pour un homme de devenir un moine, et je trouve étrange qu'après un demi-siècle de révolutions faites contre les idées monastiques et féodales, nous y revenions tout doucement, avec les interprétations du mot *association*. (*Très bien !*) Oui, l'association, telle que je la vois expliquée dans les écrits accrédités de certains socialistes, – moi écrivain un peu bénédictin, qui ai feuilleté le moyen-âge, je la connais ; elle existait à Cluny, à Citeaux, elle existe à la Trappe. Voulez-vous en venir là ? Regardez-vous comme le dernier mot des sociétés humaines le monastère de l'abbé de Rancé ? Ah ! c'est un spectacle admirable ! Rien au monde n'est plus beau ; c'est l'abnégation à la plus haute puissance, ces hommes ne faisant rien pour eux-mêmes, faisant tout pour le prochain, mieux encore, faisant tout pour Dieu ! Je ne sache rien de plus beau, je ne sache rien de moins humain. (*Sensation.*) Si vous voulez trancher de cette manière héroïque les questions humaines, soyez sûrs que vous n'atteindrez pas votre but. Quoique cela soit beau, je crois que cela est mauvais. Oui, une chose peut à la fois être belle et mauvaise ! et je vous invite, vous tous penseurs, à réfléchir sur ce point ; les meilleurs esprits, les plus sages en apparence, peuvent se tromper, et, voyant une chose belle, dire : elle est bonne. Eh bien ! non, le couvent, qui est beau, n'est pas bon ! non, la vie monastique, qui est sublime, n'est pas applicable ! Il ne faut pas rêver l'homme autrement que Dieu ne l'a fait. Pour lui donner des perfections impossibles, vous lui ôteriez ses qualités naturelles. (*Bravo !*) Pensez-y bien, l'homme devenu un moine, perdant son nom, sa tradition de famille, tous ses liens de nature, ne comptant plus que comme un chiffre, ce n'est plus un homme, car ce n'est plus un esprit, car ce n'est plus une liberté ! Vous croyez l'avoir fait monter bien haut, regardez, vous l'avez fait

tomber bien bas. Sans doute, il faut limiter l'égoïsme ; mais, dans la vie telle que la providence l'a faite à notre infirmité, il ne faut pas exagérer l'oubli de soi-même. L'oubli de soi-même, bien compris, s'appelle abnégation ; mal compris, il s'appelle abrutissement. Socialistes, songez-y ! les révolutions peuvent changer la société, mais elles ne changent pas le cœur humain. Le cœur humain est à la fois ce qu'il y a de plus tendre et ce qu'il y a de plus résistant. Prenez garde à votre étrange progrès ! il va droit contre la volonté de Dieu. N'ôtez pas au peuple la famille pour lui donner le monastère ! (*Applaudissements prolongés.*)

M. TAYLOR fait remarquer que M. Victor Hugo sera, sans nul doute, d'autant plus disposé à défendre ce fécond principe de l'association, que c'est l'association qui l'a d'abord choisi pour son candidat, qu'il parlait tout à l'heure devant une association des associations, et que c'est, en réalité, de l'association qu'il tiendra le mandat que les artistes et les ouvriers veulent lui confier, au nom de l'art et du travail.

M. AUBRY. – Beaucoup de personnes que je connais, qui sont loin d'avoir l'instruction nécessaire pour juger les causes et les effets, m'ont demandé, – lorsque je proposais le grand nom de M. Victor Hugo, que je verrais avec bonheur à la Chambre, – m'ont demandé pourquoi, en promettant de combattre les hommes qui veulent être, il n'avait pas parlé de combattre les hommes qui ont été. Dans ce moment, la classe ouvrière craint plus les individus qui se cachent que les individus qui se sont montrés. Les républicains qui ont attenté à l'assemblée le 15 mai... je me trompe, ce ne sont pas des républicains ! (*Bravo ! bravo ! Applaudissements*) les individus qui se montrent, on les écrase sous le poids du mépris pour ceux qui se cachent, nous désirons que nos représentants viennent dire : Nous les combattons. (*Approbatton.*)

M. VICTOR HUGO. – J'ai écouté avec attention, et, chose remarquable, chez un orateur si jeune qui parle avec une facilité si distinguée, qui dit si clairement sa pensée, je n'ai pu la saisir tout entière. Je vais toutefois essayer de la préciser. Il va voir avec quelle sincérité j'aborde toutes les hypothèses.

Il m'a semblé qu'il désignait comme dangereux, j'emprunte ses propres expressions, non seulement ceux qui veulent être, mais ceux qui ont été.

Je commence par lui dire : Entendez-vous parler de la famille qui vient d'être brisée par un mouvement populaire ? Si vous dites oui, rien ne m'est plus facile que de répondre ; remarquez que vous ne me gênez pas du tout en disant oui.

M. AUBRY. – En parlant ainsi, je n'ai pas voulu parler des personnes, mais des systèmes ; non de M. Louis-Philippe, ni de M. Blanqui (*sourires*), mais du système de Louis-Philippe et du système de Blanqui.

M. VICTOR HUGO. – Vous me mettez trop à mon aise. S'il ne s'agit que des systèmes, je répondrai par des faits.

J'ai été trois ans pair de France ; j'ai parlé six fois comme pair ; j'ai donné, dans une lettre que les journaux ont publiée, les dates de mes discours. Pourquoi ai-je donné ces dates ? C'est afin que chacun pût recourir au *Moniteur*. Pourquoi ai-je donné avec une tranquillité profonde ces six dates aux millions de lecteurs des journaux de Paris et de la France ? C'est que je savais que pas une des paroles que j'ai prononcées alors ne serait hors de propos aujourd'hui ; c'est que les six discours que j'ai prononcés devant les pairs de France, je pourrais les redire tous demain devant l'Assemblée nationale. Là était le secret de ma tranquillité.

Voulez-vous plus de détails ? Voulez-vous que je vous dise quels ont été les sujets de ces six discours ? (*De toutes parts : Oui ! oui !*)

Le premier discours, prononcé le 14 février 1846, a été consacré aux ouvriers, au peuple, dont nous voyons ici une honorable et grave députation. Une loi avait été présentée qui tendait à nier le droit que l'artiste industriel a sur son œuvre. J'ai combattu la disposition mauvaise que cette loi contenait ; je l'ai fait rejeter.

Le second discours a été prononcé le 20 mars de la même année, les journaux l'ont cité il y a quelques jours ; c'était pour la Pologne. Le 1^{er} avril suivant, j'ai parlé pour la troisième fois. C'était encore pour le peuple ; c'était sur la question de la probité commerciale, sur les marques de fabrique. Deux mois après, les 2 et 5 juillet, j'ai repris la parole ; c'était pour la défense et la protection de notre littoral ; je signalais aux Chambres

ce fait grave que les côtes d'Angleterre sont hérissées de canons, et que les côtes de France sont désarmées.

Le cinquième discours date du 14 juin 1847. Ce jour-là, à propos de la pétition d'un proscrit, je me suis levé pour dire au gouvernement du roi Louis-Philippe ce que je regrette de n'avoir pu dire ces jours passés au gouvernement de la république : que c'est une chose odieuse de bannir et de proscrire ceux que la destinée a frappés. J'ai demandé hautement – il n'y a pas encore un an de cela – que la famille de l'empereur rentrât en France. La Chambre me l'a refusé, la providence me l'a accordé. (*Mouvement prolongé.*)

Le sixième discours, prononcé le 13 janvier dernier, était sur l'Italie, sur l'unité de l'Italie, sur la révolution française, mère de la révolution italienne. Je parlais à trois heures de l'après-midi ; j'affirmais qu'une grande révolution allait s'accomplir dans la péninsule italienne. La Chambre des pairs disait non, et, à la même minute, le 13 janvier, à trois heures, pendant que je parlais, le premier tocsin de l'insurrection sonnait à Palerme. (*Nouveau mouvement.*) C'est la dernière fois que j'ai parlé.

L'indépendance de ma pensée s'est produite sous bien d'autres formes encore ; je rappelle un souvenir que les auteurs dramatiques n'ont peut-être pas oublié. Dans une circonstance mémorable pour moi, c'était la première fois que je recueillis des gages de la sympathie populaire, dans un procès intenté à propos du drame *le Roi s'amuse*, dont le gouvernement avait suspendu les représentations, je pris la parole. Personne n'a attaqué avec plus d'énergie et de résolution le gouvernement d'alors ; vous pouvez relire mon discours.

Voilà des faits. Passerons-nous aux personnes ? Vous me donnez bien de la force. Non, je n'attaquerai pas les personnes ; non, je ne ferai pas cette lâcheté de tourner le dos à ceux qui s'en vont, et de tourner le visage à ceux qui arrivent ; jamais, jamais ! personne ne me verra suivre, comme un vil courtisan, les flatteurs du peuple, moi qui n'ai pas suivi les flatteurs des rois ! (*Explosion de bravos.*) Flatteurs de rois, flatteurs du peuple, vous êtes les mêmes hommes, j'ai pour vous un mépris profond.

Je voudrais que ma voix fût entendue sur le boulevard, je voudrais que ma parole parvînt aux oreilles de tout ce loyal peuple répandu en ce moment dans les carrefours, qui ne veut pas de proscription, lui qui a été proscrit si longtemps ! Depuis un mois, il y a deux jours où j'ai regretté de ne pas être de l'Assemblée nationale ; le 15 mai, pour m'opposer au crime de lèse-majesté populaire commis par l'émeute, à la violation du domicile de la nation ; et le 25 mai, pour m'opposer au décret de bannissement. Je n'étais pas là lorsque cette loi inique et inutile a été votée par les hommes mêmes qui soutenaient la dynastie il y a quatre mois ! Si j'y avais été, vous m'auriez vu me lever, l'indignation dans l'âme et la pâleur au front. J'aurais dit : Vous faites une loi de proscription ! mais votre loi est invalide ! mais votre loi est nulle ! Et, tenez, la providence met là, sous vos yeux, la preuve éclatante de la misère de cette espèce de lois. Vous avez ici deux princes, – je dis princes à dessein, – vous avez deux princes de la famille Bonaparte, et vous êtes forcés de les appeler à voter sur cette loi, eux qui sont sous le coup d'une loi pareille ! et, en votant sur la loi nouvelle, ils violent, Dieu soit loué, la loi ancienne ! Et ils sont là au milieu de vous comme une protestation vivante de la toute-puissance divine contre cette chose faible et violente qu'on appelle la toute-puissance humaine ! (*Acclamation.*)

Voilà ce que j'aurais dit. Je regrette de n'avoir pu le dire ; et, soyez tranquilles, si l'occasion se représente, je la saisirai ; j'en prends à la face du peuple l'engagement. Je ne permettrai pas qu'en votre nom on fasse des actions honteuses. Je flétrirai les actes et je démasquerai les hommes. (*Bravo !*) Non, je n'attaquerai jamais les personnes d'aucun parti malheureux ! Je n'attaquerai jamais les vaincus ! J'ai l'habitude de traiter les questions par l'amour et non par la haine. (*Sensation.*) J'ai l'instinct de chercher le côté noble, doux et conciliant, et non le côté irritant des choses ; je n'ai jamais manqué à cette habitude de ma vie entière, je n'y manquerai pas aujourd'hui. Et pourquoi y manquerais-je ? dans quel but ? Dans un but de candidature ! Est-ce que vous croyez que j'ai l'ambition d'être député à l'Assemblée nationale ? J'ai l'ambition du pompier qui voit une maison qui brûle, et qui dit : Donnez-moi un seau d'eau ! (*Bravo ! bravo !*)

M. AUBRY. – Ce que mes amis demandent, c'est précisément de voir stigmatiser ces mêmes individus qui ont voté la loi de proscription, dont nous ne voulons pas. S'ils ont proscrit la famille de Louis-Philippe, c'est qu'ils craignent de la voir revenir, eux qui lui doivent tout, et qui se sont montrés si ingrats. Ces hommes devraient être marqués d'un fer rouge à l'épaule. Nous n'en voulons pas, parce qu'ils ont un système ténébreux. Ils en ont donné la preuve en votant cette loi.

M. VICTOR HUGO. – Je ferai ce que j'ai fait, toujours fait, je resterai indépendant, dussé-je rester isolé. Je ne suis rien qu'un esprit pensif, solitaire et sérieux. L'homme qui aime la solitude ne craint pas l'isolement.

Je suis résolu à toujours agir selon cette lumière qui est dans mon âme, et qui me montre le juste et le vrai. Soyez tranquilles, je ne serai jamais ni dupe ni complice des folies d'aucun parti. J'ai bien assez, nous avons tous bien assez des fautes personnelles qui tiennent à notre humanité, sans prendre encore le fardeau et la responsabilité des fautes d'autrui. Ce que je sais de pire au monde, c'est la faute en commun. Vous me verrez me jeter sans le moindre calcul tantôt au-devant des nouveaux partis qui veulent refaire un mauvais passé, tantôt au-devant des vieux partis qui veulent, eux aussi, refaire un passé pire encore ! (*Emotion et adhésion.*)

Je ne veux pas plus d'une politique qui a abaissé la France, que je ne veux d'une politique qui l'a ensanglantée. Je combattrai l'intrigue comme la violence, de quelque part qu'elles viennent ; et, quant à ce que vous appelez la réaction, je repousse la réaction comme je repousse l'anarchie. (*Applaudissements.*)

En ce moment, les véritables ennemis de la chose publique sont ceux qui disent : Il faut entretenir l'agitation dans la rue, faire une émeute désarmée et indéfinie, que le marchand ne vende plus, que l'acheteur n'achète plus, que le consommateur ne consomme plus, que les faillites privées amènent la faillite publique, que les boutiques se ferment, que l'ouvrier chôme, que le peuple soit sans travail et sans pain, qu'il mendie, qu'il traîne sa détresse sur le pavé des rues ; alors tout s'écroulera ! – Non, ce plan affreux ne réussira pas ! non, la France ne périra pas de misère ! un tel sort n'est pas

fait pour elle ! Non, la grande nation qui a survécu à Waterloo n'expirera pas dans une banqueroute ! (*Émotion profonde. Bravo ! bravo !*)

UN MEMBRE. – Que M. Victor Hugo dise : Je ne suis pas un républicain rouge, ni un républicain blanc, mais un républicain tricolore.

M. VICTOR HUGO. – Ce que vous me dites, je l'ai imprimé il y a trois jours.

Il me semble qu'il est impossible d'être plus clair et plus net que dans cette publication. Je ne voudrais pas qu'un seul de vous écrivît mon nom sur son bulletin et dît le lendemain : je me suis trompé. Savez-vous pourquoi je ne crie pas bien haut : je suis républicain ? C'est parce que beaucoup trop de gens le crient. Savez-vous pourquoi j'ai une sorte de pudeur et de scrupule à faire cet étalage de républicanisme ? C'est que je vois des gens qui ne sont rien moins que républicains faire plus de bruit que vous qui êtes convaincus. Il y a une chose sur laquelle je défie qui que ce soit, c'est le sentiment démocratique. Il y a vingt ans que je suis démocrate. Je suis un démocrate de la veille. Est-ce que vous aimeriez mieux le mot que la chose ? Moi, je vous donne la chose, qui vaut mieux que le mot ! (*Applaudissements.*)

M. MARLET, au nom des artistes peintres, demande l'appui de M. Victor Hugo dans toutes les questions qui intéressent l'élection, le concours, les droits des artistes et les franchises de l'art.

M. VICTOR HUGO déclare qu'ici encore son passé répond de son avenir, et que pour défendre les libertés et les droits de l'art et des artistes, depuis vingt ans, il n'a pas attendu qu'on le lui demandât. Il continuera d'être ce qu'il a toujours été, le défenseur et l'ami des artistes. Ils peuvent compter sur lui.

L'assemblée proclame, à l'unanimité, Victor Hugo candidat des associations réunies.

VI

SÉANCE DES ASSOCIATIONS APRÈS LE MANDAT ACCOMPLI¹⁵

Mai 1849.

Je vous rapporte un double mandat, le mandat de président de l'association que vous voulûtes bien, il y a un an, me confier à l'unanimité, le mandat de représentant que vos votes, également unanimes, m'ont conféré à la même époque. Je rappelle cette unanimité qui est pour moi un cher et glorieux souvenir.

Messieurs, nous venons de traverser une année laborieuse Grâce à la toute-puissante volonté de la nation, nettement signifiée aux partis par le suffrage universel, un gouvernement sérieux, régulier, normal, fonctionnant selon la liberté et la loi, peut désormais tout faire refleurir parmi nous, le travail, la paix, le commerce, l'industrie, l'art ; c'est à-dire remettre la France en pleine possession de tous les éléments de la civilisation.

C'est là, messieurs, un grand pas en avant ; mais ce pas ne s'est point accompli sans peine et sans labeur. Il n'est pas un bon citoyen qui n'ait poussé à la roue dans ce retour à la vie sociale ; tous l'ont fait, avec des

forces inégales sans doute, mais avec une égale bonne volonté. Quant à moi, l'humble part que j'ai prise dans les grands événements survenus depuis un an, je ne vous la dirai pas ; vous la savez, votre bienveillance même se l'exagère. Ce sera ma gloire, un jour, de n'avoir pas été étranger à ces grands faits, à ces grands actes. Toute ma conduite politique depuis une année peut se résumer en un seul mot : j'ai défendu énergiquement, résolument, de ma poitrine comme de ma parole, dans les douloureuses batailles de la rue comme dans les luttes amères de la tribune, j'ai défendu l'ordre contre l'anarchie et la liberté contre l'arbitraire. (*Oui ! oui ! c'est vrai !*)

Cette double loi, qui, pour moi, est une loi unique, cette double loi de ma conduite, dont je n'ai pas dévié un seul instant, je l'ai puisée dans ma conscience, et il me semble aussi, messieurs, que je l'ai puisée dans la vôtre ! (*Unanime adhésion.*) Permettez-moi de dire cela, car l'unanimité de vos suffrages il y a un an, et l'unanimité de vos adhésions en ce moment, nous fait en quelque sorte, à vous, les mandants, et à moi, le mandataire, une âme commune. (*Oui ! oui !*) Je vous rapporte mon mandat rempli loyalement. J'ai fait de mon mieux, j'ai fait, non tout ce que j'ai voulu, mais tout ce que j'ai pu, et je reviens au milieu de vous avec la grave et austère sérénité du devoir accompli. (*Applaudissements.*)

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

1848.

I

ATELIERS NATIONAUX¹⁶.

20 juin 1848.

Messieurs,

Je ne monte pas à cette tribune pour ajouter de la passion aux débats qui vous agitent, ni de l'amertume aux contestations qui vous divisent. Dans un

moment où tout est difficulté, où tout peut être danger, je rougirais d'apporter volontairement des embarras au gouvernement de mon pays. Nous assistons à une solennelle et décisive expérience ; j'aurais honte de moi s'il pouvait entrer dans ma pensée de troubler par des chicanes, dans l'heure si difficile de son établissement, cette majestueuse forme sociale, la République, que nos pères ont vue grande et terrible dans le passé, et que nous voulons tous voir grande et bienfaisante dans l'avenir. Je tâcherai donc, dans le peu que j'ai à dire à propos des ateliers nationaux, de ne point perdre de vue cette vérité, qu'à l'époque délicate et grave où nous sommes, s'il faut de la fermeté dans les actes, il faut de la conciliation dans les paroles.

La question des ateliers nationaux a déjà été traitée à diverses reprises devant vous avec une remarquable élévation d'aperçus et d'idées. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Je m'abstiendrai des chiffres que vous connaissez tous. Dans mon opinion, je le déclare franchement, la création des ateliers nationaux a pu être, a été une nécessité ; mais le propre des hommes d'état véritables, c'est de tirer bon parti des nécessités, et de convertir quelquefois les fatalités mêmes d'une situation en moyens de gouvernement. Je suis obligé de convenir qu'on n'a pas tiré bon parti de cette nécessité-ci.

Ce qui me frappe au premier abord, ce qui frappe tout homme de bon sens dans cette institution des ateliers nationaux, telle qu'on l'a faite, c'est une énorme force dépensée en pure perte. Je sais que M. le ministre des Travaux publics annonce des mesures ; mais, jusqu'à ce que la réalisation de ces mesures ait sérieusement commencé, nous sommes bien obligés de parler de ce qui est, de ce qui menace d'être peut-être longtemps encore ; et, dans tous les cas, notre contrôle a le droit de remonter aux fautes faites, afin d'empêcher, s'il se peut, les fautes à faire.

Je dis donc que ce qu'il y a de plus clair jusqu'à ce jour dans les ateliers nationaux, c'est une énorme force dépensée en pure perte ; et à quel moment ? au moment où la nation épuisée avait besoin de toutes ses ressources, de la ressource des bras autant que de la ressource des capitaux. En quatre mois, qu'ont produit les ateliers nationaux ? Rien.

Je ne veux pas entrer dans la nomenclature des travaux qu'il était urgent d'entreprendre, que le pays réclamait, qui sont présents à tous vos esprits ; mais examinez ceci : d'un côté une quantité immense de travaux possibles, de l'autre côté une quantité immense de travailleurs disponibles, et le résultat ? néant ! (*Mouvement.*)

Néant, je me trompe ; le résultat n'a pas été nul, il a été fâcheux, fâcheux doublement, fâcheux au point de vue des finances, fâcheux au point de vue de la politique.

Toutefois, ma sévérité admet des tempéraments ; je ne vais pas jusqu'au point où vont ceux qui disent avec une rigueur trop voisine peut-être de la colère pour être tout à fait la justice : – Les ateliers nationaux sont un expédient fatal. Vous avez abâtardi les vigoureux enfants du travail, vous avez ôté à une partie du peuple le goût du labeur, goût salubre qui contient la dignité, la fierté, le respect de soi-même et la santé de la conscience. A ceux qui n'avaient connu jusqu'alors que la force généreuse du bras qui travaille, vous avez appris la honteuse puissance de la main tendue ; vous avez déshabitué les épaules de porter le poids glorieux du travail honnête, et vous avez accoutumé les consciences à porter le fardeau humiliant de l'aumône. Nous connaissions déjà le désœuvré de l'opulence, vous avez créé le désœuvré de la misère, cent fois plus dangereux pour lui-même et pour autrui. La monarchie avait les oisifs, la République aura les fainéants. – (*Assentiment marqué.*)

Ce langage rude et chagrin, je ne le tiens pas précisément, je ne vais pas jusque-là. Non, le glorieux peuple de Juillet et de Février ne s'abâtardira pas. Cette fainéantise fatale à la civilisation est possible en Turquie ; en Turquie et non pas en France. Paris ne copiera pas Naples ; jamais, jamais Paris ne copiera Constantinople ; jamais, le voulût-on, jamais on ne parviendra à faire de nos dignes et intelligents ouvriers qui lisent et qui pensent, qui parlent et qui écoutent, des lazzaroni en temps de paix et des janissaires pour le combat. Jamais ! (*Sensation.*)

Ce mot *le voulût-on*, je viens de le prononcer ; il m'est échappé. Je ne voudrais pas que vous y vissiez une arrière-pensée, que vous y vissiez une accusation par insinuation. Le jour où je croirai devoir accuser, j'accuserai,

je n'insinuerai pas. Non, je ne crois pas, je ne puis croire, et je le dis en toute sincérité, que cette pensée monstrueuse ait pu germer dans la tête de qui que ce soit, encore moins d'un ou de plusieurs de nos gouvernants, de convertir l'ouvrier parisien en un condottiere, et de créer dans la ville la plus civilisée du monde, avec les éléments admirables dont se compose la population ouvrière, des prétoriens de l'émeute au service de la dictature. (*Mouvement prolongé.*)

Cette pensée, personne ne l'a eue, cette pensée serait un crime de lèse-majesté populaire ! (*C'est vrai !*) Et malheur à ceux qui la concevraient jamais ! malheur à ceux qui seraient tentés de la mettre à exécution ! car le peuple, n'en doutez pas, le peuple, qui a de l'esprit, s'en apercevrait bien vite, et ce jour-là il se lèverait comme un seul homme contre ces tyrans masqués en flatteurs, contre ces despotes déguisés en courtisans, et il ne serait pas seulement sévère, il serait terrible. (*Très bien ! Très bien !*)

Je rejette cet ordre d'idées, et je me borne à dire qu'indépendamment de la funeste perturbation que les ateliers nationaux font peser sur nos finances, les ateliers nationaux tels qu'ils sont, tels qu'ils menacent de se perpétuer, pourraient, à la longue, – danger qu'on vous a déjà signalé, et sur lequel j'insiste, – altérer gravement le caractère de l'ouvrier parisien.

Eh bien, je suis de ceux qui ne veulent pas qu'on altère le caractère de l'ouvrier parisien ; je suis de ceux qui veulent que cette noble race d'hommes conserve sa pureté ; je suis de ceux qui veulent qu'elle conserve sa dignité virile, son goût du travail, son courage à la fois plébéen et chevaleresque ; je suis de ceux qui veulent que cette noble race, admirée du monde entier, reste admirable.

Et pourquoi est-ce que je le veux ? Je ne le veux pas seulement pour l'ouvrier parisien, je le veux pour nous ; je le veux à cause du rôle que Paris remplit dans l'œuvre de la civilisation universelle.

Paris est la capitale actuelle du monde civilisé...

UNE VOIX. – C'est connu ! (*On rit.*)

M. VICTOR HUGO. – Sans doute, c'est connu ! J'admire l'interruption ! il serait rare et curieux que Paris fût la capitale du monde et que le monde n'en sût rien. (*Très bien ! – On rit.*) Je poursuis. Ce que Rome était

autrefois, Paris l'est aujourd'hui. Ce que Paris conseille, l'Europe le médite ; ce que Paris commence, l'Europe le continue. Paris a une fonction dominante parmi les nations. Paris a le privilège d'établir à certaines époques, souverainement, brusquement quelquefois, de grandes choses : la liberté de 89, la république de 92, Juillet 1830, Février 1848 ; et ces grandes choses, qui est-ce qui les fait ? Les penseurs de Paris qui les préparent, et les ouvriers de Paris qui les exécutent. (*Interruptions diverses.*)

Voilà pourquoi je veux que l'ouvrier de Paris reste ce qu'il est : un noble et courageux travailleur, soldat de l'idée au besoin, de l'idée et non de l'émeute (*sensation*), l'improvisateur quelquefois téméraire des révolutions, mais l'initiateur généreux, sensé, intelligent et désintéressé des peuples. C'est là le grand rôle de l'ouvrier parisien. J'écarte donc de lui avec indignation tout ce qui peut le corrompre.

De là mon opposition aux ateliers nationaux.

Il est nécessaire que les ateliers nationaux se transforment promptement d'une institution nuisible en une institution utile.

QUELQUES VOIX. – Les moyens ?

M. VICTOR HUGO. – Tout à l'heure, en commençant, ces moyens, je vous les ai indiqués ; le gouvernement les énumérait hier, je vous demande la permission de ne pas vous les répéter.

PLUSIEURS MEMBRES. – Continuez ! continuez !

M. VICTOR HUGO. – Trop de temps a déjà été perdu ; il importe que les mesures annoncées soient le plus tôt possible des mesures accomplies. Voilà ce qui importe. J'appelle sur ce point l'attention de l'Assemblée et de ses délégués au pouvoir exécutif.

Je voterai le crédit sous le bénéfice de ces observations.

Que demain il nous soit annoncé que les mesures dont a parlé M. le ministre des Travaux publics sont en pleine exécution, que cette voie soit largement suivie, et mes critiques disparaissent. Est-ce que vous croyez qu'il n'est pas de la plus haute importance de stimuler le gouvernement lorsque le temps se perd, lorsque les forces de la France s'épuisent ?

En terminant, messieurs, permettez-moi d'adresser du haut de cette tribune, à propos des ateliers nationaux... – ceci est dans le sujet, grand

Dieu ! et les ateliers nationaux ne sont qu'un triste détail d'un triste ensemble. – permettez-moi d'adresser du haut de cette tribune quelques paroles à cette classe de penseurs sévères et convaincus qu'on appelle les socialistes (*Oh ! oh ! – Écoutez ! écoutez !*) et de jeter avec eux un coup d'œil rapide sur la question générale qui trouble, à cette heure, tous les esprits et qui envenime tous les événements, c'est-à-dire sur le fond réel de la situation actuelle.

La question, à mon avis, la grande question fondamentale qui saisit la France en ce moment et qui emplira l'avenir, cette question n'est pas dans un mot, elle est dans un fait. On aurait tort de la poser dans le mot *république*, elle est dans le fait *démocratie* ; fait considérable, qui doit engendrer l'état définitif des sociétés modernes et dont l'avènement pacifique est, je le déclare, le but de tout esprit sérieux.

C'est parce que la question est dans le fait *démocratie* et non dans le mot *république*, qu'on a eu raison de dire que ce qui se dresse aujourd'hui devant nous avec des menaces selon les uns, avec des promesses selon les autres, ce n'est pas une question politique, c'est une question sociale.

Représentants du peuple, la question est dans le peuple. Je le disais il y a un an à peine dans une autre enceinte, j'ai bien le droit de le redire aujourd'hui ici ; la question, depuis longues années déjà, est dans les détresses du peuple, dans les détresses des campagnes qui n'ont point assez de bras, et des villes qui en ont trop, dans l'ouvrier qui n'a qu'une chambre où il manque d'air, et une industrie où il manque de travail, dans l'enfant qui va pieds nus, dans la malheureuse jeune fille que la misère ronge et que la prostitution dévore, dans le vieillard sans asile, à qui l'absence de la providence sociale fait nier la providence divine ; la question est dans ceux qui souffrent, dans ceux qui ont froid et qui ont faim. La question est là. (*Oui ! oui !*)

Eh bien, – socialiste moi-même, c'est aux socialistes impatientes que je m'adresse, – est-ce que vous croyez que ces souffrances ne nous prennent pas le cœur ? est-ce que vous croyez qu'elles nous laissent insensibles ? est-ce que vous croyez qu'elles n'éveillent pas en nous le plus tendre respect, le plus tendre amour, la plus ardente et la plus poignante sympathie ? Oh !

comme vous vous tromperiez ! (*Sensation.*) Seulement, en ce moment, au moment où nous sommes, voici ce que nous vous disons :

Depuis le grand événement de Février, par suite de ces ébranlements profonds qui ont amené des écroulements nécessaires, il n'y a plus seulement la détresse de cette portion de la population qu'on appelle plus spécialement le peuple, il y a la détresse générale de tout le reste de la nation. Plus de confiance, plus de crédit, plus d'industrie, plus de commerce ; la demande a cessé, les débouchés se ferment, les faillites se multiplient, les loyers et les fermages ne se payent plus, tout a fléchi à la fois ; les familles riches sont gênées, les familles aisées sont pauvres, les familles pauvres sont affamées

A mon sens, le pouvoir révolutionnaire s'est mépris. J'accuse les fausses mesures, j'accuse aussi et surtout la fatalité des circonstances.

Le problème social était posé. Quant à moi, j'en comprenais ainsi la solution : n'effrayer personne, rassurer tout le monde, appeler les classes jusqu'ici déshéritées, comme on les nomme, aux jouissances sociales, à l'éducation, au bien-être, à la consommation abondante, à la vie à bon marché, à la propriété rendue facile...

PLUSIEURS MEMBRES. – Très bien !

DE TOUTES PARTS. – Nous sommes d'accord, mais par quels moyens ?

M. VICTOR HUGO. – En un mot, faire descendre la richesse. On a fait le contraire ; on a fait monter la misère.

Qu'est-il résulté de là ? Une situation sombre où tout ce qui n'est pas en perdition est en péril, où tout ce qui n'est pas en péril est en question ; une détresse générale, je le répète, dans laquelle la détresse populaire n'est plus qu'une circonstance aggravante, qu'un épisode déchirant du grand naufrage.

Et ce qui ajoute encore à mon inexprimable douleur, c'est que d'autres jouissent et profitent de nos calamités. Pendant que Paris se débat dans ce paroxysme, que nos ennemis, ils se trompent ! prennent pour l'agonie, Londres est dans la joie, Londres est dans les fêtes ; le commerce y a triplé ; le luxe, l'industrie, la richesse s'y sont réfugiés. Oh ! ceux qui agitent la

rue, ceux qui jettent le peuple sur la place publique, ceux qui poussent au désordre et à l'insurrection, ceux qui font fuir les capitaux et fermer les boutiques, je puis bien croire que ce sont de mauvais logiciens, mais je ne puis me résigner à penser que ce sont décidément de mauvais français, et je leur dis, et je leur crie : En agitant Paris, en remuant les masses, en provoquant le trouble et l'émeute, savez-vous ce que vous faites ? Vous construisez la force, la grandeur, la richesse, la puissance, la prospérité et la prépondérance de l'Angleterre. (*Mouvement prolongé.*)

Oui, l'Angleterre, à l'heure où nous sommes, s'assied en riant au bord de l'abîme où la France tombe. (*Sensation.*) Oh ! certes, les misères du peuple nous touchent ; nous sommes de ceux qu'elles émeuvent le plus douloureusement. Oui, les misères du peuple nous touchent, mais les misères de la France nous touchent aussi ! Nous avons une pitié profonde pour l'ouvrier avarement et durement exploité, pour l'enfant sans pain, pour la femme sans travail et sans appui, pour les familles prolétaires depuis si longtemps lamentables et accablées ; mais nous n'avons pas une pitié moins grande pour la patrie qui saigne sur la croix des révolutions, pour la France, pour notre France sacrée qui, si cela durait, perdrait sa puissance, sa grandeur et sa lumière, aux yeux de l'univers. (*Très bien !*) Il ne faut pas que cette agonie se prolonge ; il ne faut pas que la ruine et le désastre saisissent tour à tour et renversent toutes les existences dans ce pays.

UNE VOIX. – Le moyen ?

M. VICTOR HUGO. – Le moyen, je viens de le dire, le calme dans la rue, l'union dans la cité, la force dans le gouvernement, la bonne volonté dans le travail, la bonne foi dans tout. (*Oui ! c'est vrai !*)

Il ne faut pas, dis-je, que cette agonie se prolonge ; il ne faut pas que toutes les existences soient tour à tour renversées. Et à qui cela profiterait-il chez nous ? Depuis quand la misère du riche est-elle la richesse du pauvre ? Dans un tel résultat je pourrais bien voir la vengeance des classes longtemps souffrantes, je n'y verrais pas leur bonheur. (*Très bien !*)

Dans cette extrémité, je m'adresse du plus profond et du plus sincère de mon cœur aux philosophes initiateurs, aux penseurs démocrates, aux socialistes, et je leur dis : Vous comptez parmi vous des cœurs généreux,

des esprits puissants et bienveillants ; vous voulez comme nous le bien de la France et de l'humanité. Eh bien, aidez-nous ! aidez-nous ! Il n'y a plus seulement la détresse des travailleurs, il y a la détresse de tous. N'irritez pas là où il faut concilier, n'armez pas une misère contre une misère, n'ameutez pas un désespoir contre un désespoir. (*Très bien !*)

Prenez garde ! deux fléaux sont à votre porte, deux monstres attendent et rugissent là, dans les ténèbres, derrière nous et derrière vous, la guerre civile et la guerre servile (*agitation*), c'est-à-dire le lion et le tigre ; ne les déchaînez pas ! Au nom du ciel, aidez-nous !

Toutes les fois que vous ne mettez pas en question la famille et la propriété, ces bases saintes sur lesquelles repose toute civilisation, nous admettons avec vous les instincts nouveaux de l'humanité ; admettez avec nous les nécessités momentanées des sociétés. (*Mouvement.*)

M. FLOCON, *ministre de l'Agriculture et du Commerce*. – Dites les nécessités permanentes.

UNE VOIX. – Les nécessités éternelles.

M. VICTOR HUGO. – J'entends dire les nécessités éternelles. Mon opinion, ce me semble, était assez claire pour être comprise. (*Oui ! oui !*) Il va sans dire que l'homme qui vous parle n'est pas un homme qui nie et met en doute les nécessités éternelles des sociétés. J'invoque la nécessité momentanée d'un péril immense et imminent, et j'appelle autour de ce grand péril tous les bons citoyens, quelle que soit leur nuance, quelle que soit leur couleur, tous ceux qui veulent le bonheur de la France et la grandeur du pays, et je dis à ces penseurs auxquels je m'adressais tout à l'heure : Puisque le peuple croit en vous, puisque vous avez ce doux et cher bonheur d'être aimés et écoutés de lui, oh ! je vous en conjure, dites-lui de ne point se hâter vers la rupture et la colère, dites-lui de ne rien précipiter, dites-lui de revenir à l'ordre, aux idées de travail et de paix, car l'avenir est pour tous, car l'avenir est pour le peuple ! Il ne faut qu'un peu de patience et de fraternité ; et il serait horrible que, par une révolte d'équipage, la France, ce premier navire des nations, sombrât en vue de ce port magnifique que nous apercevons tous dans la lumière et qui attend le genre humain. (*Très bien ! très bien !*)

II

POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

ET CONTRE L'ARRESTATION DES ÉCRIVAINS¹⁷.

1^{er} août 1848.

M. VICTOR HUGO. – Je sens que l'Assemblée est impatiente de clore le débat, aussi ne dirai-je que quelques mots. (*Parlez ! parlez !*)

Je suis de ceux qui pensent, aujourd'hui plus que jamais, depuis hier surtout, que le devoir d'un bon citoyen, dans les circonstances actuelles, est de s'abstenir de tout ce qui peut affaiblir le pouvoir dont l'ordre social a un tel besoin. (*Très bien !*)

Je renonce donc à entrer dans ce que cette discussion pourrait avoir d'irritant, et ce sacrifice m'est d'autant plus facile que j'ai le même but que vous, le même but que le pouvoir exécutif ; ce but que vous comprenez, il

peut se résumer en deux mots, armer l'ordre social et désarmer ses ennemis. (*Adhésion.*)

Ma pensée est, vous le voyez, parfaitement claire, et je demande au gouvernement la permission de lui adresser une question ; car il est résulté un doute dans mon esprit des paroles de M. le ministre de la Justice.

Sommes-nous dans l'état de siège, où sommes-nous dans la dictature ? C'est là, à mon sens, la question.

Si nous sommes dans l'état de siège, les journaux supprimés ont le droit de reparaître en se conformant aux lois. Si nous sommes dans la dictature, il en est autrement.

M. DÉMOSTHÈNE OLLIVIER. – Qui donc aurait donné la dictature ?

M. VICTOR HUGO. – Je demande au chef du pouvoir exécutif de s'expliquer.

Quant à moi, je pense que la dictature a duré justement, légitimement, par l'impérieuse nécessité des circonstances, pendant quatre jours. Ces quatre jours passés, l'état de siège suffisait.

L'état de siège, je le déclare, est nécessaire ; mais l'état de siège est une situation légale et définie, et il me paraît impossible de concéder au pouvoir exécutif la dictature indéfinie, lorsque vous n'avez prétendu lui donner que l'état de siège.

Maintenant, si le pouvoir exécutif ne croit pas l'autorité dont l'Assemblée l'a investi suffisante, qu'il s'explique et que l'Assemblée prononce. Quant à moi, dans une occasion où il s'agit de la première et de la plus essentielle de nos libertés, je ne manquerai pas à la défense de cette liberté. Défendre aujourd'hui la société, demain la liberté, les défendre l'une avec l'autre, les défendre l'une par l'autre, c'est ainsi que je comprends mon mandat comme représentant, mon droit comme citoyen et mon devoir comme écrivain. (*Mouvement.*)

Si le pouvoir donc désire être investi d'une autorité dictatoriale, qu'il le dise, et que l'Assemblée décide.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, *chef du pouvoir exécutif président du conseil.* – Ne craignez rien, monsieur, je n'ai pas besoin de tant de pouvoir ;

j'en ai assez, j'en ai trop de pouvoir ; calmez vos craintes. (*Marques d'approbation.*)

M. VICTOR HUGO. – Dans votre intérêt même, permettez-moi de vous le dire, à vous homme du pouvoir, moi homme de la pensée... (*Interruption prolongée.*)

J'ai besoin d'expliquer une expression sur laquelle l'Assemblée pourrait se méprendre.

Quand je dis homme de la pensée, je veux dire homme de la presse, vous l'avez tous compris. (*Oui ! oui !*)

Eh bien, dans l'intérêt de l'avenir encore plus que dans l'intérêt du présent, quoique l'intérêt du présent me préoccupe autant qu'aucun de vous, croyez-le bien, je dis au pouvoir exécutif : Prenez garde ! l'immense autorité dont vous êtes investi...

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. – Mais non !

UN MEMBRE À GAUCHE. – Faites une proposition. (*Rumeurs diverses.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Il est impossible de continuer à discuter si l'on se livre à des interpellations particulières.

M. VICTOR HUGO – Que le pouvoir me permette de le lui dire, – je réponds à l'interruption de l'honorable général Cavaignac, – dans les circonstances actuelles, avec la puissance considérable dont il est investi, qu'il prenne garde à la liberté de la presse, qu'il respecte cette liberté Que le pouvoir se souvienne que la liberté de la presse est l'arme de cette civilisation que nous défendons ensemble. La liberté de la presse était avant vous, elle sera après vous. (*Agitation.*)

Voilà ce que je voulais répondre à l'interruption de l'honorable général Cavaignac.

Maintenant je demande au pouvoir de se prononcer sur la manière dont il entend user de l'autorité que nous lui avons confiée. Quant à moi, je crois que les lois existantes, énergiquement appliquées, suffisent. Je n'adopte pas l'opinion de M. le ministre de la Justice, qui semble penser que nous nous trouvons dans une sorte d'interrègne légal, et qu'il faut attendre, pour user de la répression judiciaire, qu'une nouvelle loi soit faite par vous. Si ma mémoire ne me trompe pas, le 24 juin, l'honorable procureur général près la

cour d'appel de Paris a déclaré obligatoire la loi sur la presse du 16 juillet 1828 Remarquez cette contradiction. Y a-t-il pour la presse une législation en vigueur ? Le procureur général dit oui, le ministre de la Justice dit non. (*Mouvement.*) Je suis de l'avis du procureur général.

La presse, à l'heure qu'il est, et jusqu'au vote d'une loi nouvelle, est sous l'empire de la législation de 1828. Dans ma pensée, si l'état de siège seul existe, si nous ne sommes pas en pleine dictature, les journaux supprimés ont le droit de reparaître en se conformant à cette législation. (*Agitation.*) le pose la question ainsi et je demande qu'on s'explique sur ce point. Je répète que c'est une question de liberté, et j'ajoute que les questions de liberté doivent être dans une assemblée nationale, dans une assemblée populaire comme celle-ci, traitées, je ne dis pas avec ménagement, je dis avec respect. (*Adhésion.*)

Quant aux journaux supprimés, je n'ai pas à m'expliquer sur leur compte, je n'ai pas d'opinion à exprimer sur eux, cette opinion serait peut-être pour la plupart d'entre eux très sévère. Vous comprenez que plus elle est sévère, plus je dois la taire ; je ne veux pas prendre la parole pour les attaquer quand ils n'ont pas la parole pour se défendre. (*Mouvement.*) Je me sers à regret de ces termes, *les journaux supprimés* ; l'expression *supprimés* ne me paraît ni juste, ni politique ; suspendus était le véritable mot dont le pouvoir exécutif aurait dû se servir. (*Signe d'assentiment de M. le ministre de la Justice.*) Je n'attaque pas en ce moment le pouvoir exécutif, je le conseille J'ai voulu et je veux rester dans les limites de la discussion la plus modérée. Les discussions modérées sont les discussions utiles. (*Très bien !*)

J'aurais pu dire, remarquez-le, que le pouvoir avait attenté à la propriété, à la liberté de la pensée, à la liberté de la personne d'un écrivain ; qu'il avait tenu cet écrivain neuf jours au secret, onze jours dans un état de détention qui est resté inexpliqué. (*Mouvements divers.*)

Je n'ai pas voulu entrer et je n'entrerai pas dans ce côté irritant, je le répète, de la question. Je désire simplement obtenir une explication, afin que les journaux puissent savoir, à l'issue de cette séance, ce qu'ils peuvent attendre du pouvoir qui gouverne le pays.

Dans ma conviction, les laisser reparaître sous l'empire rigide de la loi, ce serait à la fois une mesure de vraie justice et une mesure de bonne politique : de justice, cela n'a pas besoin d'être démontré ; de bonne politique, car il est évident pour moi qu'en présence de l'état de siège, et sous la pression des circonstances actuelles, ces journaux modéreraient d'eux-mêmes la première explosion de leur liberté. Or c'est cette explosion qu'il serait utile d'amortir dans l'intérêt de la paix publique. L'ajourner, ce n'est que la rendre plus dangereuse par la longueur même de la compression. (*Mouvement.*) Pesez ceci, messieurs.

Je demande formellement à l'honorable général Cavaignac de vouloir bien nous dire s'il entend que les journaux interdits peuvent reparaître immédiatement sous l'empire des lois existantes, ou s'ils doivent, en attendant une législation nouvelle, rester dans l'état où ils sont, ni vivants ni morts, non pas seulement entravés par l'état de siège, mais confisqués par la dictature. (*Mouvement prolongé.*)

III

L'ÉTAT DE SIÈGES¹⁸.

2 septembre 1848.

M. VICTOR HUGO. – Au point où la discussion est arrivée, il semblerait utile de remettre la continuation de la discussion à lundi. (*Non ! non ! Parlez ! parlez !*) Je crois que l'Assemblée ne voudra pas fermer la discussion avant qu'elle soit épuisée. (*Non ! non !*)

Je ne veux, dis-je, répondre qu'un mot au chef du pouvoir exécutif, mais il me paraît impossible de ne pas replacer la question sur son véritable terrain.

Pour que la Constitution soit sainement discutée, il faut deux choses : que l'Assemblée soit libre, et que la presse soit libre. (*Interruption.*)

Ceci est, à mon avis, le véritable point de la question ; l'état de siège implique-t-il la suppression de la liberté de la presse ? Le pouvoir exécutif dit oui ; je dis non. Qui a tort ? Si l'Assemblée hésite à prononcer, l'histoire et l'avenir jugeront.

L'Assemblée nationale a donné au pouvoir exécutif l'état de siège pour comprimer l'insurrection, et des lois pour réprimer la presse. Lorsque le pouvoir exécutif confond l'état de siège avec la suspension des lois, il est

dans une erreur profonde, et il importe qu'il soit averti. (*A gauche : Très bien !*)

Ce que nous avons à dire au pouvoir exécutif, le voici :

L'Assemblée nationale a prétendu empêcher la guerre civile, mais non interdire la discussion ; elle a voulu désarmer les bras, mais non bâillonner les consciences. (*Approbation à gauche.*)

Pour pacifier la rue, vous avez l'état de siège ; pour contenir la presse, vous avez les tribunaux. Mais ne vous servez pas de l'état de siège contre la presse ; vous vous trompez d'arme, et, en croyant défendre la société, vous blessez la liberté. (*Mouvement.*)

Vous combattez pour des principes sacrés, pour l'ordre, pour la famille, pour la propriété ; nous vous suivrons, nous vous aiderons dans le combat ; mais nous voulons que vous combattiez avec les lois.

UNE VOIX. – Qui, nous ?

M. VICTOR. HUGO. – Nous, l'Assemblée tout entière (*À gauche : Très bien ! très bien !*)

Il m'est impossible de ne pas rappeler que la distinction a été faite plusieurs fois et comprise et accueillie par vous tous, entre l'état de siège et la suspension des lois.

L'état de siège est un état défini et légal, on l'a dit déjà ; la suspension des lois est une situation monstrueuse dans laquelle la Chambre ne peut pas vouloir placer la France (*mouvement*), dans laquelle une grande assemblée ne voudra jamais placer un grand peuple ! *Nouveau mouvement.*)

Je ne puis admettre que le pouvoir exécutif comprenne ainsi son mandat. Quant à moi, je le déclare, j'ai prétendu lui donner l'état de siège, je l'ai armé de toute la force sociale pour la défense de l'ordre ; je lui ai donné toute la somme de pouvoir que mon mandat me permettait de lui conférer ; mais je ne lui ai pas donné la dictature, mais je ne lui ai pas livré la liberté de la pensée, mais je n'ai pas prétendu lui attribuer la censure et la confiscation (*Approbation sur plusieurs bancs. Réclamations sur d'autres.*) C'est la censure et la confiscation qui, à l'heure qu'il est, pèsent sur les organes de la pensée publique. (*Oui ! très bien !*) C'est là une situation incompatible avec la discussion de la Constitution. Il importe, je le répète,

que la presse soit libre, et la liberté de la presse n'importe pas moins à la bonté et à la durée de la Constitution que la liberté de l'Assemblée elle-même.

Pour moi, ces deux points sont indivisibles, sont inséparables, et je n'admettrais pas que l'Assemblée elle-même fût suffisamment libre, c'est-à-dire suffisamment éclairée (*exclamations*) si la presse n'était pas libre à côté d'elle, et si la liberté des opinions extérieures ne mêlait pas sa lumière à la liberté de vos délibérations.

Je demande que M. le président du conseil vienne nous dire de quelle façon il entend définitivement l'état de siège (*Il l'a dit !*) ; que l'on sache si M. le président du conseil entend par état de siège la suspension des lois. Quant à moi, qui crois l'état de siège nécessaire, si cependant il était défini de cette façon, je voterais à l'instant même contre son maintien, car je crois qu'à la place d'un péril passager, l'émeute, nous mettrions un immense malheur, l'abaissement de la nation. (*Mouvement.*) Que l'état de siège soit maintenu et que la loi soit respectée, voilà ce que je demande, voilà ce que veut la société qui entend conserver l'ordre, voilà ce que veut la conscience publique qui entend conserver la liberté. (*Aux voix ! La clôture !*)

IV

LA PEINE DE MORT¹⁹.

15 septembre 1848.

Je regrette que cette question, la première de toutes peut-être, arrive au milieu de vos délibérations presque à l'improviste, et surprenne les orateurs non préparés. Quant à moi, je dirai peu de mots, mais ils partiront du sentiment d'une conviction profonde et ancienne.

Vous venez de consacrer l'inviolabilité du domicile ; nous vous demandons de consacrer une inviolabilité plus haute et plus sainte encore : l'inviolabilité de la vie humaine.

Messieurs, une constitution, et surtout une constitution faite par la France et pour la France, est nécessairement un pas dans la civilisation. Si elle n'est point un pas dans la civilisation, elle n'est rien. (*Très bien ! très bien !*)

Eh bien ! songez-y, qu'est-ce que la peine de mort ? La peine de mort est le signe spécial et éternel de la barbarie. (*Mouvement.*) Partout où la peine de mort est prodiguée, la barbarie domine ; partout où la peine de mort est rare, la civilisation règne. (*Sensation.*)

Ce sont là des faits incontestables. L'adoucissement de la pénalité est un grand et sérieux progrès. Le dix-huitième siècle, c'est là une partie de sa gloire, a aboli la torture ; le dix-neuvième siècle abolira certainement la peine de mort. (*Vive adhésion. Oui ! oui !*)

Vous ne l'abolirez pas peut-être aujourd'hui ; mais, n'en doutez pas, demain vous l'abolirez, ou vos successeurs l'aboliront. (*Nous l'abolirons ! – Agitation.*)

Vous écrivez en tête du préambule de votre constitution : « En présence de Dieu », et vous commenceriez par lui dérober, à ce Dieu, ce droit qui n'appartient qu'à lui, le droit de vie et de mort ! (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, il y a trois choses qui sont à Dieu et qui n'appartiennent pas à l'homme : l'irrévocable, l'irréparable, l'indissoluble. Malheur à l'homme s'il les introduit dans ses lois ! (*Mouvement.*) Tôt ou tard elles font plier la société sous leur poids, elles dérangent l'équilibre nécessaire des lois et des mœurs, elles ôtent à la justice humaine ses propositions ; et alors il arrive ceci, réfléchissez-y, messieurs, que la loi épouvante la conscience. (*Sensation.*)

Je suis monté à cette tribune pour vous dire un seul mot, un mot décisif, selon moi ; ce mot, le voici. (*Écoutez ! écoutez !*)

Après Février, le peuple eut une grande pensée : le lendemain du jour où il avait brûlé le trône, il voulut brûler l'échafaud. (*Très bien ! – D'autres voix : Très mal !*)

Ceux qui agissaient sur son esprit alors ne furent pas, je le regrette profondément, à la hauteur de son grand cœur. (*À gauche : Très bien !*) On l'empêcha d'exécuter cette idée sublime.

Eh bien ! dans le premier article de la constitution que vous votez, vous venez de consacrer la première pensée du peuple : vous avez renversé le trône. Maintenant consacrez l'autre : renversez l'échafaud ! (*Applaudissements à gauche. Protestations à droite.*)

Je vote l'abolition pure, simple et définitive de la peine de mort.

V

POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

ET CONTRE L'ÉTAT DE SIEGE²⁰.

11 octobre 1848.

Si je monte à la tribune, malgré l'heure avancée, malgré les signes d'impatience d'une partie de l'Assemblée (*Non ! non ! Parlez !*), c'est que je ne puis croire que, dans l'opinion de l'Assemblée, la question soit jugée. (*Non ! elle ne l'est pas !*) En outre, l'Assemblée considérera le petit nombre d'orateurs qui soutiennent en ce moment la liberté de la presse, et je ne doute pas que ces orateurs ne soient protégés, dans cette discussion, par ce double respect que ne peuvent manquer d'éveiller, dans une assemblée généreuse, un principe si grand et une minorité si faible (*Très bien !*)

Je rappellerai à l'honorable ministre de la justice que le comité de législation avait émis le vœu que l'état de siège fût levé, afin que la presse fût ce que j'appelle mise en liberté.

M. ABBATUCCI. – Le comité n'a pas dit cela.

M. VICTOR HUGO. – Je n'irai pas aussi loin que votre comité de législation, et je dirai à M. le ministre de la Justice qu'il serait, à mon sens,

d'une bonne politique d'alléger peu à peu l'état de siège, et de le rendre de jour en jour moins pesant, afin de préparer la transition, et d'amener par degrés insensibles l'heure où l'état de siège pourrait être levé sans danger. (*Adhésion sur plusieurs bancs.*)

Maintenant, j'entre dans la question de la liberté de la presse, et je dirai à M. le ministre de la Justice que, depuis la dernière discussion, cette question a pris des aspects nouveaux. Pour ma part, plus nous avançons dans l'œuvre de la Constitution, plus je suis frappé de l'inconvénient de discuter la Constitution en l'absence de la liberté de la presse. (*Bruit et interruptions diverses.*)

Je dis dans l'absence de la liberté de la presse, et je ne puis caractériser autrement une situation dans laquelle les journaux ne sont point placés et maintenus sous la surveillance et la sauvegarde des lois, mais laissés à la discrétion du pouvoir exécutif. (*C'est vrai !*)

Eh bien, messieurs, je crains que, dans l'avenir, la Constitution que vous discutez ne soit moralement amoindrie. (*Dénégations. Adhésion sur plusieurs bancs.*)

M. DUPIN (de la Nièvre). – Ce ne sera pas faute d'amendements et de critiques.

M. VICTOR HUGO. – Vous avez pris, messieurs, deux résolutions graves dans ces derniers temps ; par l'une, à laquelle je ne me suis point associé, vous avez soumis la République à cette périlleuse épreuve d'une assemblée unique ; par l'autre, à laquelle je m'honore d'avoir concouru, vous avez consacré la plénitude de la souveraineté du peuple, et vous avez laissé au pays le droit et le soin de choisir l'homme qui doit signer le gouvernement du pays. (*Rumeurs.*) Eh bien, messieurs, il importait dans ces deux occasions que l'opinion publique, que l'opinion du dehors pût prendre la parole, la prendre hautement et librement, car c'étaient là, à coup sûr, des questions qui lui appartenaient. (*Très bien !*) L'avenir, l'avenir immédiat de votre Constitution amène d'autres questions graves. Il serait malheureux qu'on pût dire que, tandis que tous les intérêts du pays élèvent la voix pour réclamer ou pour se plaindre, la presse est bâillonnée. (*Agitation.*)

Messieurs, je dis que la liberté de la presse importe à la bonne discussion de votre Constitution. Je vais plus loin (*Écoutez ! écoutez !*), je dis que la liberté de la presse importe à la liberté même de l'Assemblée. (*Très bien !*) C'est là une vérité... (*Interruption.*)

LE PRÉSIDENT. – Écoutez, messieurs, la question est des plus graves.

M. VICTOR HUGO. – Il me semble que, lorsque je cherche à démontrer à l'Assemblée que sa liberté, que sa dignité même sont intéressées à la plénitude de la liberté de la presse, les interrupteurs pourraient faire silence. (*Très bien !*)

Je dis que la liberté de la presse importe à la liberté de cette Assemblée, et je vous demande la permission d'affirmer cette vérité comme on affirme une vérité politique, en la généralisant.

Messieurs, la liberté de la presse est la garantie de la liberté des assemblées. (*Oui ! oui !*)

Les minorités trouvent dans la presse libre l'appui qui leur est souvent refusé dans les délibérations intérieures. Pour prouver ce que j'avance, les raisonnements abondent, les faits abondent également. (*Bruit.*)

Voix À GAUCHE. – Attendez le silence. C'est un parti pris !

M. VICTOR HUGO. – Je dis que les minorités trouvent dans la presse libre... – et, messieurs, permettez-moi de vous rappeler que toute majorité peut devenir minorité, ainsi respectons les minorités (*vive adhésion*) ; – les minorités trouvent dans la presse libre l'appui qui leur manque souvent dans les délibérations intérieures. Et voulez-vous un fait ? Je vais vous en citer un qui est certainement dans la mémoire de beaucoup d'entre vous.

Sous la restauration, un jour, un orateur énergique de la gauche, Casimir Périer, osa jeter à la Chambre des députés cette parole hardie : Nous sommes six dans cette enceinte et trente millions au dehors. (*Mouvement.*)

Messieurs, ces paroles mémorables, ces paroles qui contenaient l'avenir, furent couvertes, au moment où l'orateur les prononça, par les murmures de la Chambre entière, et le lendemain par les acclamations de la presse unanime. (*Très bien ! très bien ! Mouvement prolongé.*)

Eh bien, voulez-vous savoir ce que la presse libre a fait pour l'orateur libre ? (*Écoutez !*) Ouvrez les lettres politiques de Benjamin Constant, vous

y trouverez ce passage remarquable :

« En revenant à son banc, le lendemain du jour où il avait parlé ainsi, Casimir Périer me dit : « Si l'unanimité de la presse n'avait pas fait contre-« poids à l'unanimité de la Chambre, j'aurais peut-être été découragé. »

Voilà ce que peut la liberté de la presse, voilà l'appui qu'elle peut donner ! c'est peut-être à la liberté de la presse que vous avez dû cet homme courageux qui, le jour où il le fallut, sut être bon serviteur de l'ordre parce qu'il avait été bon serviteur de la liberté. (*Très bien !*)

Ne souffrez pas les empiétements du pouvoir ; ne laissez pas se faire autour de vous cette espèce de calme faux qui n'est pas le calme, que vous prenez pour l'ordre et qui n'est pas l'ordre ; faites attention à cette vérité que Cromwell n'ignorait pas, et que Bonaparte savait aussi : Le silence autour des assemblées, c'est bientôt le silence dans les assemblées. (*Mouvement.*)

Encore un mot.

Quelle était la situation de la presse à l'époque de la Terreur ?... (*Interruption.*)

Il faut bien que je vous rappelle des analogies, non dans les époques, mais dans la situation de la presse. La presse alors était, comme aujourd'hui, libre de droit, esclave de fait. Alors, pour faire taire la presse, on menaçait de mort les journalistes ; aujourd'hui on menace de mort les journaux. (*Mouvement.*) Le moyen est moins terrible, mais il n'est pas moins efficace.

Qu'est-ce que c'est que cette situation ? c'est la censure. (*Agitation.*) C'est la censure, c'est la pire, c'est la plus misérable de toutes les censures ; c'est celle qui attaque l'écrivain dans ce qu'il a de plus précieux au monde, dans sa dignité même ; celle qui livre l'écrivain aux tâtonnements, sans le mettre à l'abri des coups d'état. (*Agitation croissante.*) Voilà la situation dans laquelle vous placez la presse aujourd'hui.

M. FLOCON. – Je demande la parole.

M. VICTOR HUGO. – Eh quoi ! messieurs, vous raturez la censure dans votre Constitution et vous la maintenez dans votre gouvernement ! À une

époque comme celle où nous sommes, où il y a tant d'indécision dans les esprits... (*Bruit.*)

LE PRÉSIDENT. – Il s'agit d'une des libertés les plus chères au pays ; je réclame pour l'orateur le silence et l'attention de l'Assemblée. (*Très bien ! très bien !*)

M. VICTOR HUGO. – Je fais remarquer aux honorables membres qui m'interrompent en ce moment qu'ils outragent deux libertés à la fois, la liberté de la presse, que je défends, et la liberté de la tribune, que j'invoque.

Comment ! il n'est pas permis de vous faire remarquer qu'au moment où vous venez de déclarer que la censure était abolie, vous la maintenez : (*Bruit. Parlez ! parlez !*) Il n'est pas permis de vous faire remarquer qu'au moment où le peuple attend des solutions, vous lui donnez des contradictions ! Savez-vous ce que c'est que les contradictions en politique ? Les contradictions sont la source des malentendus, et les malentendus sont la source des catastrophes. (*Mouvement.*)

Ce qu'il faut en ce moment aux esprits divisés, incertains de tout, inquiets de tout, ce ne sont pas des hypocrisies, des mensonges, de faux semblants politiques, la liberté dans les théories, la censure dans la pratique ; non, ce qu'il faut à tous dans ce doute et dans cette ombre où sont les consciences, c'est un grand exemple en haut, c'est dans le gouvernement, dans l'Assemblée nationale, la grande et fière pratique de la justice et de la vérité ! (*Agitation prolongée.*)

M. le ministre de la Justice invoquait tout à l'heure la nécessité. Je prends la liberté de lui faire observer que la nécessité est l'argument des mauvaises politiques ; que, dans tous les temps, sous tous les régimes, les hommes d'état, condamnés par une insuffisance, qui ne venait pas d'eux quelquefois, qui venait des circonstances mêmes, se sont appuyés sur cet argument de la nécessité. Nous avons entendu déjà, et souvent, sous le régime antérieur, les gouvernants faire appel à l'arbitraire, au despotisme, aux suspensions de journaux, aux incarcérations d'écrivains. Messieurs, prenez garde ! vous faites respirer à la République le même air qu'à la monarchie. Souvenez-vous que la monarchie en est morte. (*Mouvement.*)

Messieurs, je ne dirai plus qu'un mot... (*Interruption.*)

L'Assemblée me rendra cette justice que des interruptions systématiques ne m'ont pas empêché de protester jusqu'au bout en faveur de la liberté de la presse. (*Adhésion.*)

Messieurs, des temps inconnus s'approchent, préparons-nous à les recevoir avec toutes les ressources réunies de l'état, du peuple, de l'intelligence, de la civilisation française, et de la bonne conscience des gouvernants. Toutes les libertés sont des forces ; ne nous laissons pas plus dépouiller de nos libertés que nous ne nous laisserions dépouiller de nos armes la veille du combat.

Prenons garde aux exemples que nous donnons ! Les exemples que nous donnons sont inévitablement, plus tard, nos ennemis ou nos auxiliaires ; au jour du danger, ils se lèvent et ils combattent pour nous ou contre nous.

Quant à moi, si le secret de mes votes valait la peine d'être expliqué, je vous dirais : J'ai voté l'autre jour contre la peine de mort ; je vote aujourd'hui pour la liberté.

Pourquoi ? C'est que je ne veux pas revoir 93 ! c'est qu'en 93 il y avait l'échafaud, et il n'y avait pas la liberté ! (*Mouvement.*)

J'ai toujours été, sous tous les régimes, pour la liberté, contre la compression. Pourquoi ? C'est que la liberté réglée par la loi produit l'ordre, et que la compression produit l'explosion. Voilà pourquoi je ne veux pas de la compression et je veux de la liberté. (*Mouvement. Longue agitation. L'orateur descend de la tribune.*)

VI

QUESTION DES ENCOURAGEMENTS

AUX LETTRES ET AUX ARTS.

10 novembre 1848.

M. LE PRÉSIDENT. – L'ordre du jour appelle la discussion du budget rectifié de 1848.

M. VICTOR HUGO. – Personne plus que moi, messieurs (*Plus haut ! plus haut !*), n'est pénétré de la nécessité, de l'urgente nécessité d'alléger le budget ; seulement, à mon avis, le remède à l'embarras de nos finances n'est pas dans quelques économies chétives et contestables ; ce remède serait, selon moi, plus haut et ailleurs ; il serait dans une politique intelligente et rassurante, qui donnerait confiance à la France, qui ferait renaître l'ordre, le travail et le crédit... (*Agitation.*) et qui permettrait de diminuer, de supprimer même les énormes dépenses spéciales qui résultent des embarras de la situation. C'est là, messieurs, la véritable surcharge du budget, surcharge qui, si elle se prolongeait et s'aggravait encore, et si vous

n'y preniez garde, pourrait, dans un temps donné, faire crouler l'édifice social.

Ces réserves faites, je partage, sur beaucoup de points, l'avis de votre comité des finances.

J'ai déjà voté, et je continuerai de voter la plupart des réductions proposées, à l'exception de celles qui me paraîtraient tarir les sources mêmes de la vie publique, et de celles qui, à côté d'une amélioration financière douteuse, me présenteraient une faute politique certaine.

C'est dans cette dernière catégorie que je range les réductions proposées par le comité des finances sur ce que j'appellerai le budget spécial des lettres, des sciences et des arts.

Ce budget devrait, pour toutes les raisons ensemble, être réuni dans une seule administration et tenu dans une seule main. C'est un vice de notre classification administrative que ce budget soit réparti entre deux ministères, le ministère de l'Instruction publique et le ministère de l'Intérieur.

Ceci m'obligera, dans le peu que j'ai à dire, d'effleurer quelquefois le ministère de l'Intérieur. Je pense que l'Assemblée voudra bien me le permettre, pour la clarté même de la démonstration. Je le ferai, du reste, avec une extrême réserve.

Je dis, messieurs, que les réductions proposées sur le budget spécial des sciences, des lettres et des arts sont mauvaises doublement : elles sont insignifiantes au point de vue financier, et nuisibles à tous les autres points de vue.

Insignifiantes au point de vue financier. Cela est d'une telle évidence, que c'est à peine si j'ose mettre sous les yeux de l'Assemblée le résultat d'un calcul de proportion que j'ai fait. Je ne voudrais pas éveiller le rire de l'Assemblée dans une question sérieuse ; cependant, il m'est impossible de ne pas lui soumettre une comparaison bien triviale, bien vulgaire, mais qui a le mérite d'éclairer la question et de la rendre pour ainsi dire visible et palpable.

Que penseriez-vous, messieurs, d'un particulier qui aurait 1. 500 francs de revenu, qui consacrerait tous les ans à sa culture intellectuelle par les

sciences, les lettres et les arts, une somme bien modeste, 5 francs, et qui, dans un jour de réforme, voudrait économiser sur son intelligence six sous !
(*Rire approbatif*)

Voilà, messieurs, la mesure exacte de l'économie proposée. (*Nouveau rire.*) Eh bien ! ce que vous ne conseilleriez pas à un particulier, au dernier des habitants d'un pays civilisé, on ose le conseiller à la France.
(*Mouvement.*)

Je viens de vous montrer à quel point l'économie serait petite ; je vais vous montrer maintenant combien le ravage serait grand.

Pour vous édifier sur ce point, je ne sache rien de plus éloquent que la simple nomenclature des institutions, des établissements, des intérêts que les réductions proposées atteignent dans le présent et menacent dans l'avenir.

J'ai dressé cette nomenclature ; je demande à l'Assemblée la permission de la lui lire, cela me dispensera de beaucoup de développements. Les réductions proposées atteignent :

Le collège de France,

Le musée,

Les bibliothèques,

L'école des chartes,

L'école des langues orientales,

La conservation des archives nationales,

La surveillance de la librairie à l'étranger... (Ruine complète de notre librairie, le champ livré à la contrefaçon !)

L'école de Rome,

L'école des beaux-arts de Paris,

L'école de dessin de Dijon,

Le conservatoire,

Les succursales de province,

Les musées des Thermes et de Cluny,

Nos musées de peinture et de sculpture,

La conservation des monuments historiques.

Les réformes menacent pour l'année prochaine :

Les facultés des sciences et des lettres,
Les souscriptions aux livres,
Les subventions aux sociétés savantes,
Les encouragements aux beaux-arts.

En outre, – ceci touche au ministère de l'Intérieur, mais la Chambre me permettra de le dire, pour que le tableau soit complet, – les réductions atteignent dès à présent et menacent pour l'an prochain les théâtres. Je ne veux en dire qu'un mot en passant. On propose la suppression d'un commissaire sur deux ; j'aimerais mieux la suppression d'un censeur et même de deux censeurs. (*On rit.*)

UN MEMBRE. – Il n'y a plus de censure !

UN MEMBRE, à gauche. – Elle sera bientôt rétablie !

M. VICTOR HUGO. – Enfin le rapport réserve ses plus dures paroles et ses menaces les plus sérieuses pour les indemnités et secours littéraires. Oh ! voilà de monstrueux abus ! Savez-vous, messieurs, ce que c'est que les indemnités et les secours littéraires ? C'est l'existence de quelques familles pauvres entre les plus pauvres, honorables entre les plus honorables. Si vous adoptiez les réductions proposées, savez-vous ce qu'on pourrait dire ? On pourrait dire : Un artiste, un poète, un écrivain célèbre travaille toute sa vie, il travaille sans songer à s'enrichir, il meurt, il laisse à son pays beaucoup de gloire à la seule condition de donner à sa veuve et à ses enfants un peu de pain. Le pays garde la gloire et refuse le pain. (*Sensation.*)

Voilà ce qu'on pourrait dire, et voilà ce qu'on ne dira pas ; car, à coup sûr, vous n'entrerez pas dans ce système d'économies qui consternerait l'intelligence et qui humilierait la nation. (*C'est vrai !*)

Vous le voyez, ce système, comme vous le disait si bien notre honorable collègue M. Charles Dupin, ce système attaque tout ; ce système ne respecte rien, ni les institutions anciennes, ni les institutions modernes ; pas plus les fondations libérales de François I^{er} que les fondations libérales de la Convention. Ce système d'économies ébranle d'un seul coup tout cet ensemble d'institutions civilisatrices qui est, pour ainsi dire, la base du développement de la pensée française.

Et quel moment choisit-on ? (c'est ici, à mon sens, la faute politique grave que je vous signalais en commençant), quel moment choisit-on pour mettre en question toutes ces institutions à la fois ? Le moment où elles sont plus nécessaires que jamais, le moment où, loin de les restreindre, il faudrait les étendre et les élargir.

Eh ! quel est, en effet, j'en appelle à vos consciences, j'en appelle à vos sentiments à tous, quel est le grand péril de la situation actuelle ? L'ignorance. L'ignorance encore plus que la misère, (*Adhésion*) l'ignorance qui nous déborde, qui nous assiège, qui nous investit de toutes parts. C'est à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent de l'esprit impitoyable des théoriciens dans le cerveau confus des multitudes. Le communisme n'est qu'une forme de l'ignorance. (*Très bien !*) Le jour où l'ignorance disparaîtrait, les sophismes s'évanouiraient. Et c'est dans un pareil moment, devant un pareil danger, qu'on songerait à attaquer, à mutiler, à ébranler toutes ces institutions qui ont pour but spécial de poursuivre, de combattre, de détruire l'ignorance !

Sur ce point, j'en appelle, je le répète, au sentiment de l'Assemblée. Quoi ! d'un côté la barbarie dans la rue, et de l'autre le vandalisme dans le gouvernement ! (*Mouvement.*) Messieurs, il n'y a pas que la prudence matérielle au monde, il y a autre chose que ce que j'appellerai la prudence brutale. Les précautions grossières, les moyens de force, les moyens de police ne sont pas, Dieu merci, le dernier mot des sociétés civilisées.

On pourvoit à l'éclairage des villes, on allume tous les soirs, et on fait très bien, des réverbères dans les carrefours, dans les places publiques ; quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire aussi dans le monde moral, et qu'il faut allumer des flambeaux pour les esprits ? (*Approbatation et rires.*)

Puisque l'Assemblée m'a interrompu, elle me permettra d'insister sur ma pensée.

Oui, messieurs, j'y insiste. Un mal moral, un mal moral profond nous travaille et nous tourmente ; ce mal moral, cela est étrange à dire, n'est autre chose que l'excès des tendances matérielles. Eh bien, comment combattre le développement des tendances matérielles ? Par le

développement des tendances intellectuelles. Il faut ôter au corps et donner à l'âme. (*Oui ! oui ! Sensation.*)

Quand je dis : il faut ôter au corps et donner à l'âme, vous ne vous méprenez pas sur mon sentiment. (*Non ! non !*) Vous me comprenez tous ; je souhaite passionnément, comme chacun de vous, l'amélioration du sort matériel des classes souffrantes ; c'est là, selon moi, le grand, l'excellent progrès auquel nous devons tous tendre de tous nos vœux comme hommes et de tous nos efforts comme législateurs.

Mais si je veux ardemment, passionnément, le pain de l'ouvrier, le pain du travailleur, qui est mon frère, à côté du pain de la vie je veux le pain de la pensée, qui est aussi le pain de la vie. Je veux multiplier le pain de l'esprit comme le pain du corps. (*Interruption au centre.*)

Il me semble, messieurs, que ce sont là les questions que soulève naturellement ce budget de l'Instruction publique que nous discutons en ce moment. (*Oui ! oui !*)

Eh bien, la grande erreur de notre temps, ç'a été de pencher, je dis plus, de courber, l'esprit des hommes vers la recherche du bien-être matériel, et de le détourner par conséquent du bien-être religieux et du bien-être intellectuel. (*C'est vrai !*) La faute est d'autant plus grande que le bien-être matériel, quoi qu'on fasse, quand même tous les progrès qu'on rêve, et que je rêve aussi, moi, seraient réalisés, le bien-être matériel ne peut et ne pourra jamais être que le partage de quelques-uns, tandis que le bien-être religieux, c'est-à-dire la croyance, le bien-être intellectuel, c'est-à-dire l'éducation, peuvent être donnés à tous.

D'ailleurs le bien-être matériel ne pourrait être le but suprême de l'homme en ce monde qu'autant qu'il n'y aurait pas d'autre vie, et c'est là une affirmation désolante, c'est là un mensonge affreux qui ne doit pas sortir des institutions sociales. (*Très bien ! – Mouvement prolongé.*)

Il importe, messieurs, de remédier au mal ; il faut redresser, pour ainsi dire, l'esprit de l'homme ; il faut, et c'est là la grande mission, la mission spéciale du ministère de l'Instruction publique, il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers Dieu, vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, vers le désintéressé et le grand. C'est là, et seulement là, que vous

trouverez la paix de l'homme avec lui-même, et par conséquent la paix de l'homme avec la société. (*Très bien !*)

Pour arriver à ce but, messieurs, que faudrait-il faire ? Précisément tout le contraire de ce qu'ont fait les précédents gouvernements ; précisément tout le contraire de ce que vous propose votre comité des finances. Outre l'enseignement religieux, qui tient le premier rang parmi les institutions libérales, il faudrait multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies ; il faudrait multiplier les maisons d'études pour les enfants, les maisons de lecture pour les hommes, tous les établissements, tous les asiles où l'on médite, où l'on s'instruit, où l'on se recueille, où l'on apprend quelque chose, où l'on devient meilleur ; en un mot, il faudrait faire pénétrer de toutes parts la lumière dans l'esprit du peuple ; car c'est par les ténèbres qu'on le perd. (*Très bien !*)

Ce résultat, vous l'aurez quand vous voudrez. Quand vous le voudrez, vous aurez en France un magnifique mouvement intellectuel ; ce mouvement, vous l'avez déjà ; il ne s'agit que de l'utiliser et de le diriger ; il ne s'agit que de bien cultiver le sol.

La question de l'intelligence, j'appelle sur ce point l'attention de l'Assemblée, la question de l'intelligence est identiquement la même que la question de l'agriculture. (*Mouvement.*)

L'époque où vous êtes est une époque riche et féconde ; ce ne sont pas, messieurs, les intelligences qui manquent, ce ne sont pas les talents, ce ne sont pas les grandes aptitudes ; ce qui manque, c'est l'impulsion sympathique, c'est l'encouragement enthousiaste d'un grand gouvernement. (*C'est vrai !*)

Ce gouvernement, j'aurais souhaité que la monarchie le fût ; elle n'a pas su l'être. Eh bien, ce conseil affectueux que je donnais loyalement à la monarchie (*Rires*), je le donne loyalement à la République. (*Nouveaux rires.*)

Je voterai contre toutes les réductions que je viens de vous signaler, et qui amoindriront l'éclat utile des lettres, des arts et des sciences.

Je ne dirai plus qu'un mot aux honorables auteurs du rapport. Vous êtes tombés dans une méprise regrettable ; vous avez cru faire une économie

d'argent, c'est une économie de gloire que vous faites. (*Mouvement.*) Je la repousse pour la dignité de la France, je la repousse pour l'honneur de la République. (*Très bien ! Très bien !*)

VII

LA SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE²¹.

29 janvier 1849.

J'entre immédiatement dans le débat, et je le prends au point où le dernier orateur l'a laissé.

L'heure s'avance, et j'occuperai peu de temps cette tribune.

Je ne suivrai pas l'honorable orateur dans les considérations politiques de diverse nature qu'il a successivement parcourues ; je m'enfermerai dans la discussion du droit de cette Assemblée à se maintenir ou à se dissoudre. Il a cherché à passionner le débat, je chercherai à le calmer. (*Chuchotements à gauche.*)

Mais si, chemin faisant, je rencontre quelques-unes des questions politiques qui touchent à celles qu'il a soulevées, l'honorable et éloquent orateur peut être assuré que je ne les éviterai pas.

N'en déplaise à l'honorable orateur, je suis de ceux qui pensent que cette Assemblée a reçu un mandat tout à la fois illimité et limité. (*Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. – J'invite tous les membres de l'Assemblée au silence. On doit écouter M. Victor Hugo comme on a écouté M. Jules Favre.

M. VICTOR HUGO. – Illimité quant à la souveraineté, limité quant à l'œuvre à accomplir. (*Très bien ! Mouvement.*) Je suis de ceux qui pensent que l'achèvement de la constitution épuise le mandat, et que le premier effet de la constitution votée doit être, dans la logique politique, de dissoudre la constituante.

Et, en effet, messieurs, qu'est-ce que c'est qu'une assemblée constituante ? c'est une révolution agissant et délibérant avec un horizon indéfini devant elle. Et qu'est-ce que c'est qu'une constitution ? C'est une révolution accomplie et désormais circonscrite. Or peut-on se figurer une telle chose : une révolution à la fois terminée par le vote de la Constitution et continuant par la présence de la constituante ? C'est-à-dire, en d'autres termes, le définitif proclamé et le provisoire maintenu ; l'affirmation et la négation en présence ? Une Constitution qui régit la nation et qui ne régit pas le parlement ! Tout cela se heurte et s'exclut. (*Sensation.*)

Je sais qu'aux termes de la Constitution vous vous êtes attribué la mission de voter ce qu'on a appelé les lois organiques. Je ne dirai donc pas qu'il ne faut pas les faire ; je dirai qu'il faut en faire le moins possible. Et pourquoi ? Les lois organiques font-elles partie de la Constitution ? participent-elles de son privilège et de son inviolabilité ? Oh ! alors votre droit et votre devoir est de les faire toutes. Mais les lois organiques ne sont que des lois ordinaires ; les lois organiques ne sont que des lois comme toutes les autres, qui peuvent être modifiées, changées, abrogées sans formalités spéciales, et qui, tandis que la constitution, armée par vous, se défendra, peuvent tomber au premier choc de la première assemblée législative. Cela est incontestable. A quoi bon les multiplier, alors, et les faire toutes dans des circonstances où il est à peine possible de les faire viables ? Une assemblée constituante ne doit rien faire qui ne porte le caractère de la nécessité. Et, ne l'oublions pas, là où une assemblée comme celle-ci n'imprime pas le sceau de sa souveraineté, elle imprime le sceau de sa faiblesse.

Je dis donc qu'il faut limiter à un très petit nombre les lois organiques que la constitution vous impose le devoir de faire.

J'aborde, pour la traverser rapidement (car, dans les circonstances où nous sommes, il ne faut pas irriter un tel débat), j'aborde la question délicate que j'appellerai la question d'amour-propre, c'est-à-dire le conflit qu'on cherche à élever entre le ministère et l'Assemblée à l'occasion de la proposition Râteau. Je répète que je traverse cette question rapidement, vous en comprendrez tous le motif, il est puisé dans mon patriotisme et dans le vôtre. Je dis seulement, et je me borne à ceci, que cette question ainsi posée, que ce conflit, que cette susceptibilité, que tout cela est au-dessous de vous. (*Oui ! oui ! – Adhésion.*) Les grandes assemblées comme celle-ci ne compromettent pas la paix du pays par susceptibilité, elles se meuvent et se gouvernent par des raisons plus hautes. Les grandes assemblées, messieurs, savent envisager l'heure de leur abdication politique avec dignité et liberté ; elles n'obéissent jamais, soit au jour de leur avènement, soit au jour de leur retraite, qu'à une seule impulsion, l'utilité publique. C'est là le sentiment que j'invoque et que je voudrais éveiller dans vos âmes. (*Très bien !*)

J'écarte donc comme renversés par les discussions antérieures les trois arguments puisés, l'un dans la nature de notre mandat, l'autre dans la nécessité de voter les lois organiques, et le troisième dans la susceptibilité de l'Assemblée en face du ministère.

J'arrive à une dernière objection qui, selon moi, est encore entière, et qui est au fond du discours remarquable que vous venez d'entendre. Cette objection, la voici :

Pour dissoudre l'Assemblée, nous invoquons la nécessité politique. Pour la maintenir, on nous oppose la nécessité politique. On nous dit : Il faut que l'Assemblée constituante reste à son poste ; il faut qu'elle veille sur son œuvre ; il importe qu'elle ne livre pas la démocratie organisée par elle, qu'elle ne livre pas la constitution à ce courant qui emporte les esprits vers un avenir inconnu.

Et là-dessus, messieurs, on évoque je ne sais quel fantôme d'une assemblée menaçante pour la paix publique ; on suppose que la prochaine assemblée législative (car c'est le vrai point de la question, j'y insiste, et j'y appelle votre attention), on suppose que la prochaine assemblée législative

apportera avec elle les bouleversements et les calamités, qu'elle perdra la France au lieu de la sauver.

C'est là toute la question, il n'y en a pas d'autre ; car si vous n'aviez pas cette crainte et cette anxiété, vous, mes collègues de la majorité, que j'honore et auxquels je m'adresse, si vous n'aviez pas cette crainte et cette anxiété, si vous étiez tranquilles sur l'esprit de la future assemblée, à coup sûr votre patriotisme vous conseillerait de lui céder la place.

C'est donc là, à mon sens, le point véritable de la question. Eh bien, messieurs, j'aborde cette objection, c'est pour la combattre que je suis monté à cette tribune. On nous dit : Savez-vous ce que sera, savez-vous ce que fera la prochaine assemblée législative ? Et l'on conclut, des inquiétudes qu'on manifeste, qu'il faut maintenir l'Assemblée constituante.

Eh bien, messieurs, mon intention est de vous montrer ce que valent les arguments comminatoires ; je le ferai en très peu de paroles, et par un simple rapprochement, qui est maintenant de l'histoire, et qui, à mon sens, éclaire singulièrement tout ce côté de la question. (*Écoutez ! Écoutez ! – Profond silence.*)

Messieurs, il y a moins d'un an, en mars dernier, une partie du gouvernement provisoire semblait croire à la nécessité de se perpétuer. Des publications officielles, placardées au coin des rues, affirmaient que l'éducation politique de la France n'était pas faite, qu'il était dangereux de livrer au pays, dans l'état des choses, l'exercice de sa souveraineté, et qu'il était indispensable que le pouvoir qui était alors debout prolongeât sa durée. En même temps, un parti qui se disait le plus avancé, une opinion qui se proclamait exclusivement républicaine, qui déclarait avoir fait la République, et qui semblait penser que la République lui appartenait, cette opinion jetait le cri d'alarme, demandait hautement l'ajournement des élections, et dénonçait aux patriotes, aux républicains, aux bons citoyens, l'approche d'un danger immense et imminent. Cet immense danger qui approchait, messieurs, – c'était vous. (*Très bien ! très bien !*) C'était l'Assemblée nationale à laquelle je parle en ce moment. (*Nouvelle approbation.*)

Ces élections fatales, qu'il fallait ajourner à tout prix pour le salut public, et qu'on a ajournées, ce sont les élections dont vous êtes sortis. (*Profonde sensation.*)

Eh bien, messieurs, ce qu'on disait, il y a dix mois, de l'Assemblée constituante, on le dit aujourd'hui de l'Assemblée législative.

Je laisse vos esprits conclure, je vous laisse interroger vos consciences, et vous demander à vous-mêmes ce que vous avez été, et ce que vous avez fait. Ce n'est pas ici le lieu de détailler tous vos actes ; mais ce que je sais, c'est que la civilisation, sans vous, eût été perdue, c'est que la civilisation a été sauvée par vous. Or sauver la civilisation, c'est sauver la vie à un peuple. Voilà ce que vous avez fait, voilà comment vous avez répondu aux prophéties sinistres qui voulaient retarder votre avènement.

Messieurs, j'insiste. Ce qu'on disait alors de vous, on le dit aujourd'hui de vos successeurs ; aujourd'hui, comme alors, on fait de l'assemblée future un péril ; aujourd'hui, comme alors, on se défie de la France, on se défie du peuple, on se défie du souverain. D'après ce que valaient les craintes du passé, jugez ce que valent les craintes du présent. (*Mouvement.*)

On peut l'affirmer hautement, l'Assemblée législative répondra aux prévisions mauvaises comme vous y avez répondu vous-mêmes, par son dévouement au bien public.

Messieurs, dans les faits que je viens de citer, dans le rapprochement que je viens de faire, dans beaucoup d'autres actes que je ne veux pas rappeler, car j'apporte à cette discussion une modération profonde (*C'est vrai !*) dans beaucoup d'autres actes, qui sont dans toutes les mémoires, il n'y a pas seulement la réfutation d'un argument, il y a une évidence, il y a un enseignement. Cette évidence, cet enseignement, les voici : c'est que depuis onze mois, chaque fois qu'il s'agit de consulter le pays, on hésite, on recule, on cherche des faux-fuyants. (*Oui ! oui ! non ! non !*)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. – On insulte constamment au suffrage universel.

UN MEMBRE. – Mais on a avancé l'époque de l'élection du président.

M. VICTOR HUGO. – Je suis certain qu'en ce moment je parle à la conscience de l'Assemblée.

Et savez-vous ce qu'il y a au fond de ces hésitations ? Je le dirai. (*Rumeurs. Parlez ! parlez !*) Mon Dieu, messieurs, ces murmures ne m'étonnent ni ne m'intimident. (*Exclamations.*)

Ceux qui sont à cette tribune y sont pour entendre des murmures, de même que ceux qui sont sur ces bancs y sont pour entendre des vérités.

Nous avons écouté vos vérités, écoutez les nôtres. (*Rumeurs diverses.*)

Eh bien, je dirai ce qu'il y avait au fond de ces hésitations, et je le dirai hautement, car la liberté de la tribune n'est rien sans la franchise de l'orateur. Ce qu'il y a au fond de tout cela, de tous ces actes que je rappelle, ce qu'il y a, c'est une crainte secrète du suffrage universel.

Et, je vous le dis, à vous qui avez fondé le gouvernement républicain sur le suffrage universel, à vous qui avez été longtemps le pouvoir tout entier, je vous le dis : il n'y a rien de plus grave en politique qu'un gouvernement qui tient en défiance son principe. (*Profonde sensation.*)

Il vous appartient et il est temps de faire cesser cet état de choses ; le pays veut être consulté ; montrez de la confiance au pays, le pays vous rendra de la confiance. C'est par ces mots de conciliation que je veux finir. Je puise dans mon mandat le droit et la force de vous conjurer, au nom de la France qui attend et s'inquiète... (*exclamations diverses*), au nom de ce noble et généreux peuple de Paris, qu'on entraîne de nouveau aux agitations politiques...

UNE VOIX. – C'est le gouvernement qui l'agite !

M. VICTOR HUGO. – Au nom de ce bon et généreux peuple de Paris, qui a tant souffert et qui souffre encore, je vous conjure de ne pas prolonger une situation qui est l'agonie du crédit, du commerce, de l'industrie et du travail. (*C'est vrai !*) Je vous conjure de fermer vous-mêmes, en vous retirant, la phase révolutionnaire, et d'ouvrir la période légale. Je vous conjure de convoquer avec empressement, avec confiance, vos successeurs. Ne tombez pas dans la faute du gouvernement provisoire. L'injure que les partis passionnés vous ont faite avant votre arrivée, ne la faites pas, vous législateurs, à l'Assemblée législative ! Ne soupçonnez pas, vous qui avez été soupçonnés ; n'ajournez pas, vous qui avez été ajournés ! (*Mouvements divers.*)

La majorité comprendra, je n'en doute pas, que le moment est enfin venu où la souveraineté de cette Assemblée doit rentrer et s'évanouir dans la souveraineté de la nation.

S'il en était autrement, messieurs, s'il était possible, ce que dans mon respect pour l'Assemblée je suis loin de conjecturer, s'il était possible que cette Assemblée se décidât à prolonger indéfiniment son mandat... (*rumeurs et dénégations*) ; s'il était possible, dis-je, que l'Assemblée prolongeât – vous ne voulez pas indéfiniment, soit ! – prolongeât un mandat désormais discuté ; s'il était possible qu'elle ne fixât pas de date et de terme à ses travaux ; s'il était possible qu'elle se maintint dans la situation où elle est aujourd'hui vis-à-vis du pays, – il est temps encore de vous le dire, l'esprit de la France, qui anime et vivifie cette Assemblée, se retirerait d'elle. (*Réclamations.*) Cette Assemblée ne sentirait plus battre dans son sein le cœur de la nation. Il pourrait lui être encore donné de durer, mais non de vivre. (*Rires ironiques.*) La vie politique ne se décrète pas. (*Mouvement prolongé.*)

VIII

LA LIBERTÉ DU THÉÂTRE²²

3 avril 1849.

Je regrette que cette grave question, qui divise les meilleurs esprits, surgisse d'une manière si inopinée. Pour ma part, je l'avoue franchement, je ne suis pas prêt à la traiter et à l'approfondir comme elle devrait être approfondie ; mais je croirais manquer à un de mes plus sérieux devoirs, si je n'apportais ici ce qui me paraît être la vérité et le principe.

Je n'étonnerai personne dans cette enceinte en déclarant que je suis partisan de la liberté du théâtre.

Et d'abord, messieurs, expliquons-nous sur ce mot. Qu'entendons-nous par là ? Qu'est-ce que c'est que la liberté du théâtre ?

Messieurs, à proprement parler, le théâtre n'est pas et ne peut jamais être libre. Il n'échappe à une censure que pour retomber sous une autre, car c'est là le véritable nœud de la question, c'est sur ce point que j'appelle spécialement l'attention de M. le ministre de l'Intérieur. Il existe deux sortes de censures : l'une, qui est ce que je connais au monde de plus respectable et de plus efficace, c'est la censure exercée au nom des idées éternelles d'honneur, de décence et d'honnêteté, au nom de ce respect

qu'une grande nation a toujours pour elle-même, c'est la censure exercée par les mœurs publiques. (*Mouvements en sens divers. Agitation.*)

L'autre censure, qui est, je ne veux pas me servir d'expressions trop sévères, qui est ce qu'il y a de plus malheureux et de plus maladroit, c'est la censure exercée par le pouvoir.

Eh bien ! quand vous détruisez la liberté du théâtre, savez-vous ce que vous faites ? Vous enlevez le théâtre à la première de ces deux censures, pour le donner à la seconde.

Croyez-vous y avoir gagné ?

Au lieu de la censure du public, de la censure grave, austère, redoutée, obéie, vous avez la censure du pouvoir, la censure déconsidérée et bravée. Ajoutez-y le pouvoir compromis. Grave inconvénient.

Et savez-vous ce qui arrive encore ? C'est que, par une réaction toute naturelle, l'opinion publique, qui serait si sévère pour le théâtre libre, devient très indulgente pour le théâtre censuré. Le théâtre censuré lui fait l'effet d'un opprimé. (*C'est vrai ! c'est vrai !*)

Il ne faut pas se dissimuler qu'en France, et je le dis à l'honneur de la générosité de ce pays, l'opinion publique finit toujours, tôt ou tard, par prendre parti pour ce qui lui paraît être une liberté en souffrance.

Eh bien, je ne dis pas seulement : il n'est pas moral, je dis : il n'est pas adroit, il n'est pas habile, il n'est pas politique de mettre le public du côté des licences théâtrales ; le public, mon Dieu ! il a toujours dans l'esprit un fond d'opposition, l'allusion lui plaît, l'épigramme l'amuse ; le public se met en riant de moitié dans les licences du théâtre.

Voilà ce que vous obtenez avec la censure. La censure, en retirant au public sa juridiction naturelle sur le théâtre, lui retire en même temps le sentiment de son autorité et de sa responsabilité ; du moment où il cesse d'être juge, il devient complice.

Je vous invite, messieurs, à réfléchir sur les inconvénients de la censure ainsi considérée. Il arrive que le public finit très promptement par ne plus voir dans les excès du théâtre que des malices presque innocentes, soit contre l'autorité, soit contre la censure elle-même ; il finit par adopter ce qu'il aurait réprouvé, et par protéger ce qu'il aurait condamné. (*C'est vrai !*)

J'ajoute ceci : la répression pénale n'est plus possible, la société est désarmée, son droit est épuisé, elle ne peut plus rien contre les délits qui peuvent se commettre pour ainsi dire à travers la censure. Il n'y a plus, je le répète,

de répression pénale. Le propre de la censure, et ce n'est pas là son moindre inconvénient, c'est de briser la loi en s'y substituant. Le manuscrit une fois censuré, tout est dit, tout est fini. Le magistrat n'a rien à faire où le censeur a travaillé. La loi ne passe pas où la police a passé.

Quant à moi, ce que je veux, pour le théâtre comme pour la presse, c'est la liberté, c'est la légalité.

Je résume mon opinion en un mot que j'adresse aux gouvernants et aux législateurs : par la liberté, vous placez les licences et les excès du théâtre sous la censure du public ; par la censure, vous les mettez sous sa protection. Choisissez. (*Agitation.*)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

1849-1851.

I

LA MISÈRE²³.

9 juillet 1849.

Messieurs, je viens appuyer la proposition de l'honorable M. de Melun. Je commence par déclarer qu'une proposition qui embrasserait l'article 13 de la Constitution tout entier serait une œuvre immense sous laquelle

succomberait la commission qui voudrait l'entreprendre ; mais ici, il ne s'agit que de préparer une législation qui organise la prévoyance et l'assistance publique. C'est ainsi que l'honorable rapporteur a entendu la proposition, c'est ainsi que je la comprends moi-même, et c'est à ce titre que je viens l'appuyer.

Qu'on veuille bien me permettre, à propos des questions politiques que soulève cette proposition, quelques mots d'éclaircissement.

Messieurs, j'entends dire à tout instant, et j'ai entendu dire encore tout à l'heure autour de moi, au moment où j'allais monter à cette tribune, qu'il n'y a pas deux manières de rétablir l'ordre. On disait que dans les temps d'anarchie il n'y a de remède souverain que la force, qu'en dehors de la force tout est vain et stérile, et que la proposition de l'honorable M. de Melun et toutes autres propositions analogues doivent être tenues à l'écart, parce qu'elles ne sont, je répète le mot dont on se servait, que du socialisme déguisé. (*Interruption à droite.*)

Messieurs, je crois que des paroles de cette nature sont moins dangereuses dites en public, à cette tribune, que murmurées sourdement ; et si je cite ces conversations, c'est que j'espère amener à la tribune, pour s'expliquer, ceux qui ont exprimé les idées que je viens de rapporter. Alors, messieurs, nous pourrions les combattre au grand jour. (*Murmures à droite.*)

J'ajouterai, messieurs, qu'on allait encore plus loin. (*Interruption.*)

Voix À DROITE. – Qui ? qui ? Nommez qui a dit cela !

M. VICTOR HUGO. – Que ceux qui ont ainsi parlé se nomment eux-mêmes, c'est leur affaire. Qu'ils aient à la tribune le courage de leurs opinions de couloirs et de commissions. Quant à moi, ce n'est pas mon rôle de révéler des noms qui se cachent. Les idées se montrent, je combats les idées ; quand les hommes se montreront, je combattrai les hommes. (*Agitation.*) Messieurs, vous le savez, les choses qu'on ne dit pas tout haut sont souvent celles qui font le plus de mal. Ici les paroles publiques sont pour la foule, les paroles secrètes sont pour le vote. Eh bien ! je ne veux pas, moi, de paroles secrètes quand il s'agit de l'avenir du peuple et des lois de mon pays. Les paroles secrètes, je les dévoile ; les influences cachées, je les démasque : c'est mon devoir. (*L'agitation redouble.*) Je continue donc.

Ceux qui parlaient ainsi ajoutaient que « faire espérer au peuple un surcroît de bien-être et une diminution de malaise, c'est promettre l'impossible ; qu'il n'y a rien à faire, en un mot, que ce qui a déjà été fait par tous les gouvernements dans toutes les circonstances semblables ; que tout le reste est déclamation et chimère, et que la répression suffit pour le présent et la compression pour l'avenir ». (*Violents murmures. – De nombreuses interpellations sont adressées à l'orateur par des membres de la droite et du centre.*)

Je suis heureux, messieurs, que mes paroles aient fait éclater une telle unanimité de protestations.

M. LE PRÉSIDENT DUPIN. – L'Assemblée a en effet manifesté son sentiment. Le président n'a rien à ajouter. (*Très bien ! très bien !*)

M. VICTOR HUGO. – Ce n'est pas là ma manière de comprendre le rétablissement de l'ordre... (*Interruption à droite.*)

UNE VOIX. – Ce n'est la manière de personne.

M. NOËL PARFAIT. – On l'a dit dans mon bureau. (*Cris à droite.*)

M. DUFOURNEL, à M. Parfait. – Citez ! dites qui a parlé ainsi !

M. DE MONTALEMBERT. – Avec la permission de l'honorable M. Victor Hugo, je prends la liberté de déclarer... (*Interruption.*)

VOIX NOMBREUSES. – À la tribune ! à la tribune !

M. DE MONTALEMBERT, à la tribune. – Je prends la liberté de déclarer que l'assertion de l'honorable M. Victor Hugo est d'autant plus mal fondée que la commission a été unanime pour approuver la proposition de M. de Melun, et la meilleure preuve que j'en puisse donner, c'est qu'elle a choisi pour rapporteur l'auteur même de la proposition. (*Très bien ! très bien !*)

M. VICTOR HUGO. – L'honorable M. de Montalembert répond à ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que la commission n'eût pas été unanime pour adopter la proposition ; j'ai seulement dit, et je le maintiens, que j'avais entendu souvent, et notamment au moment où j'allais monter à la tribune, les paroles auxquelles j'ai fait allusion, et que, comme pour moi les objections occultes sont les plus dangereuses, j'avais le droit et le devoir d'en faire des objections publiques, fût-ce en dépit d'elles-mêmes, afin de

pouvoir les mettre à néant. Vous voyez que j'ai eu raison, car dès le premier mot, la honte les prend et elles s'évanouissent. (*Bruyantes réclamations à droite. Plusieurs membres interpellent vivement l'orateur au milieu du bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. – L'orateur n'a nommé personne en particulier, mais ses paroles ont quelque chose de personnel pour tout le monde, et je ne puis voir dans l'interruption qui se produit qu'un démenti universel de cette Assemblée. Je vous engage à rentrer dans la question même.

M. VICTOR HUGO. – Je n'accepterai le démenti de l'Assemblée que lorsqu'il me sera donné par les actes et non par les paroles. Nous verrons si l'avenir me donne tort ; nous verrons si l'on fera autre chose que de la compression et de la répression ; nous verrons si la pensée qu'on désavoue aujourd'hui ne sera pas la politique qu'on arborera demain. En attendant, et dans tous les cas, il me semble que l'unanimité même que je viens de provoquer dans cette Assemblée est une chose excellente... (*Bruit. – Interruption.*)

Eh bien ! messieurs, transportons cette nature d'objections au dehors de cette enceinte, et désintéressons les membres de cette Assemblée. Et maintenant, ceci posé, il me sera peut-être permis de dire que, quant à moi, je ne crois pas que le système qui combine la répression avec la compression, et qui s'en tient là, soit l'unique manière, soit la bonne manière de rétablir l'ordre. (*Nouveaux murmures.*)

J'ai dit que je désintéresse complètement les membres de l'Assemblée... (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. – L'Assemblée est désintéressée ; c'est une objection que l'orateur se fait à lui-même et qu'il va réfuter. (*Rires. – Rumeurs.*)

M. VICTOR HUGO. – M. le président se trompe. Sur ce point encore j'en appelle à l'avenir. Nous verrons. Du reste, comme ce n'est pas là le moins du monde une objection que je me fais à moi-même, il me suffit d'avoir provoqué la manifestation unanime de l'Assemblée, en espérant que l'Assemblée s'en souviendra, et je passe à un autre ordre d'idées.

J'entends dire également tous les jours... (*Interruption.*) Ah ! messieurs, sur ce côté de la question, je ne crains aucune interruption, car vous reconnaîtrez vous-mêmes que c'est là aujourd'hui le grand mot de la situation ; j'entends dire de toutes parts que la société vient encore une fois de vaincre, – et qu'il faut profiter de la victoire. (*Mouvement.*) Messieurs, je ne surprendrai personne dans cette enceinte en disant que c'est aussi là mon sentiment.

Avant le 13 juin, une sorte de tourmente agitait cette Assemblée ; votre temps si précieux se perdait en de stériles et dangereuses luttes de paroles ; toutes les questions, les plus sérieuses, les plus fécondes, disparaissaient devant la bataille à chaque instant livrée à la tribune et offerte dans la rue. (*C'est vrai !*) Aujourd'hui le calme s'est fait, le terrorisme s'est évanoui, la victoire est complète. Il faut en profiter. Oui, il faut en profiter ! Mais savez-vous comment ?

Il faut profiter du silence imposé aux passions anarchiques pour donner la parole aux intérêts populaires. (*Sensation.*) Il faut profiter de l'ordre reconquis pour relever le travail, pour créer sur une vaste échelle la prévoyance sociale, pour substituer à l'aumône qui dégrade (*dénégations à droite*) l'assistance qui fortifie, pour fonder de toutes parts, et sous toutes les formes, des établissements de toute nature qui rassurent le malheureux et qui encouragent le travailleur, pour donner cordialement, en améliorations de toutes sortes, aux classes souffrantes, plus, cent fois plus que leurs faux amis ne leur ont jamais promis ! Voilà comment il faut profiter de la victoire. (*Oui ! oui ! Mouvement prolongé.*)

Il faut profiter de la disparition de l'esprit de révolution pour faire reparaître l'esprit de progrès ! Il faut profiter du calme pour rétablir la paix, non pas seulement la paix dans les rues, mais la paix véritable, la paix définitive, la paix faite dans les esprits et dans les cœurs ! Il faut, en un mot, que la défaite de la démagogie soit la victoire du peuple ! (*Vive adhésion.*)

Voilà ce qu'il faut faire de la victoire, et voilà comment il faut en profiter. (*Très bien ! très bien !*)

Et, messieurs, considérez le moment où vous êtes. Depuis dix-huit mois, on a vu le néant de bien des rêves. Les chimères qui étaient dans l'ombre en

sont sorties, et le grand jour les a éclairées ; les fausses théories ont été sommées de s'expliquer, les faux systèmes ont été mis au pied du mur ; qu'ont-ils produit ? Rien. Beaucoup d'illusions se sont évanouies dans les masses, et, en s'évanouissant, ont fait crouler les popularités sans base et les haines sans motif. L'éclaircissement vient peu à peu ; le peuple, messieurs, a l'instinct du vrai comme il a l'instinct du juste, et, dès qu'il s'apaise, le peuple est le bon sens même ; la lumière pénètre dans son esprit ; en même temps la fraternité pratique, la fraternité qu'on ne décrète pas, la fraternité qu'on n'écrit pas sur les murs, la fraternité qui naît du fond des choses et de l'identité réelle des destinées humaines, commence à germer dans toutes les âmes, dans l'âme du riche comme dans l'âme du pauvre ; partout, en haut, en bas, on se penche les uns vers les autres avec cette inexprimable soif de concorde qui marque la fin des dissensions civiles. (*Oui ! oui !*) La société veut se remettre en marche après cette halte au bord d'un abîme. Eh bien ! messieurs, jamais, jamais moment ne fut plus propice, mieux choisi, plus clairement indiqué par la Providence pour accomplir, après tant de colères et de malentendus, la grande œuvre qui est votre mission, et qui peut, tout entière, s'exprimer dans un seul mot : Réconciliation. (*Sensation prolongée.*)

Messieurs, la proposition de M. de Melun va droit à ce but.

Voilà, selon moi, le sens vrai et complet de cette proposition, qui peut, du reste, être modifiée en bien et perfectionnée :

Donner à cette Assemblée pour objet principal l'étude du sort des classes souffrantes, c'est-à-dire le grand et obscur problème posé par Février ; environner cette étude de solennité, tirer de cette étude approfondie toutes les améliorations pratiques et possibles ; substituer une grande et unique commission de l'assistance et de la prévoyance publiques à toutes les commissions secondaires, qui ne voient que le détail, et auxquelles l'ensemble échappe ; placer cette commission très haut, de manière à ce qu'on l'aperçoive du pays entier (*mouvement*) ; réunir les lumières éparses, les expériences disséminées, les efforts divergents, les dévouements, les documents, les recherches partielles, les enquêtes locales, toutes les bonnes volontés en travail, et leur créer ici un centre, un centre où aboutiront toutes

les idées et d'où rayonneront toutes les solutions ; faire sortir pièce à pièce, loi à loi, mais avec ensemble, avec maturité, des travaux de la législature actuelle le code coordonné et complet, le grand code chrétien de la prévoyance et de l'assistance publiques ; en un mot, étouffer les chimères du socialisme sous les réalités de l'évangile (*vive approbation*) ; voilà quel est le véritable sens de la proposition de M. de Melun ; voilà pourquoi je m'y associe énergiquement. (*M. de Melun fait un signe d'adhésion à l'orateur.*)

Je viens de dire : les chimères du socialisme, et je ne veux rien retirer de cette expression, qui n'est pas même sévère, qui n'est que juste. Entendons-nous cependant. Est-ce à dire que, dans cet amas de notions confuses, d'aspirations obscures, d'illusions inouïes, d'instincts irréfléchis, de formules incorrectes, qu'on désigne sous le nom vague et lui-même fort mal compris de socialisme, il n'y ait rien de vrai, absolument rien de vrai ?

Messieurs, s'il n'y avait rien de vrai, il n'y aurait aucun danger. La société pourrait dédaigner et attendre. Pour que l'imposture ou l'erreur soient dangereuses, pour qu'elles pénètrent dans l'esprit des masses, pour qu'elles puissent percer jusqu'au cœur même de la société, il faut qu'elles se fassent une arme d'une partie quelconque de la réalité. La vérité ajustée aux erreurs, voilà le péril. En pareille matière, la quantité de danger se mesure à la quantité de vérité contenue dans les chimères. (*Mouvement.*)

Eh bien, disons-le précisément pour trouver le remède, il y a au fond du socialisme une partie des réalités douloureuses de notre temps et de tous les temps (*chuchotements*) ; il y a le malaise éternel propre à l'infirmité humaine ; il y a l'aspiration à un sort meilleur, qui n'est pas moins naturelle à l'homme, mais qui se trompe souvent de route en cherchant dans ce monde ce qui ne peut être trouvé que dans l'autre. (*Vive et unanime adhesion.*) Il y a des détresses très grandes, très vives, très vraies, très poignantes, très guérissables. Il y a enfin, et ceci est tout à fait propre à notre époque, il y a cette attitude nouvelle donnée à l'homme par nos révolutions, qui l'ont placé si haut et constaté si hautement la dignité humaine et la souveraineté populaire ; de telle sorte qu'aujourd'hui l'homme du peuple souffre avec le sentiment double et contradictoire de sa

misère résultant du fait, et de sa grandeur résultant du droit. (*Profonde sensation.*)

C'est tout cela, messieurs, qui est dans le socialisme, c'est tout cela qui s'y mêle à des erreurs et à des passions mauvaises, c'est tout cela qui en fait la force, c'est tout cela qu'il faut en ôter.

VOIX NOMBREUSES. – Comment ?

M. VICTOR HUGO. – En éclairant ce qui est faux, en satisfaisant ce qui est juste. (*C'est vrai !*) Une fois cette opération faite, faite consciencieusement, loyalement, honnêtement, le socialisme disparaît. En lui retirant ce qu'il peut avoir de vrai, vous lui retirez ce qu'il a de dangereux. Ce n'est plus qu'un informe nuage d'erreurs que le premier souffle emportera.

Trouvez bon, messieurs, que je complète ma pensée. Je vois à l'agitation de l'Assemblée que je ne suis pas pleinement compris. La question qui vous est soumise est grave. C'est la plus grave de toutes celles qui peuvent être traitées devant vous.

Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde ; la souffrance est une loi divine ; mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. (*Mouvements divers.*)

Remarquez-le bien, messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. (*Nouveaux murmures à droite.*) La misère est une maladie du corps social comme la lèpre était une maladie du corps humain ; la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. (*Oui ! oui ! à gauche.*) Détruire la misère ! oui, cela est possible. (*Mouvement. – Quelques voix ; Comment ? Comment ?*) Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse ; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. (*Très bien ! très bien !*)

La misère, messieurs, j'aborde ici le vif de la question, voulez-vous savoir où elle en est, la misère ? Voulez-vous savoir jusqu'où elle peut aller, jusqu'où elle va, je ne dis pas en Irlande, je ne dis pas au moyen-âge, je dis en France, je dis à Paris, et au temps où nous vivons ? Voulez-vous des faits ?

Il y a dans Paris... (*L'orateur s'interrompt.*)

Mon Dieu, je n'hésite pas à les citer, ces faits. Ils sont tristes, mais nécessaires à révéler ; et tenez, s'il faut dire toute ma pensée, je voudrais qu'il sortît de cette Assemblée, et au besoin j'en ferai la proposition formelle, une grande et solennelle enquête sur la situation vraie des classes laborieuses et souffrantes en France. (*Très bien !*) Je voudrais que tous les faits éclatassent au grand jour. Comment veut-on guérir le mal si l'on ne sonde pas les plaies ? (*Très bien ! très bien !*)

Voici donc ces faits.

Il y a dans Paris, dans ces faubourgs de Paris que le vent de l'émeute soulevait naguère si aisément, il y a des rues, des maisons, des cloaques, où des familles, des familles entières, vivent pêle-mêle, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, n'ayant pour lits, n'ayant pour couvertures, j'ai presque dit pour vêtements, que des monceaux infects de chiffons en fermentation, ramassés dans la fange du coin des bornes, espèce de fumier des villes, où des créatures humaines s'enfouissent toutes vivantes pour échapper au froid de l'hiver. (*Mouvement.*)

Voilà un fait. En voulez-vous d'autres ? Ces jours-ci, un homme, mon Dieu, un malheureux homme de lettres, car la misère n'épargne pas plus les professions libérales que les professions manuelles, un malheureux homme est mort de faim, mort de faim à la lettre, et l'on a constaté, après sa mort, qu'il n'avait pas mangé depuis six jours. (*Longue interruption.*) Voulez-vous quelque chose de plus douloureux encore ? Le mois passé, pendant la recrudescence du choléra, on a trouvé une mère et ses quatre enfants qui cherchaient leur nourriture dans les débris immondes et pestilentiels des charniers de Montfaucon ! (*Sensation.*)

Eh bien, messieurs, je dis que ce sont là des choses qui ne doivent pas être ; je dis que la société doit dépenser toute sa force, toute sa sollicitude, toute son intelligence, toute sa volonté, pour que de telles choses ne soient pas ! Je dis que de tels faits, dans un pays civilisé, engagent la conscience de la société tout entière ; que je m'en sens, moi qui parle, complice et solidaire (*mouvement*), et que de tels faits ne sont pas seulement des torts

envers l'homme, que ce sont des crimes envers Dieu ! (*Sensation prolongée.*)

Voilà pourquoi je suis pénétré, voilà pourquoi je voudrais pénétrer tous ceux qui m'écoutent de la haute importance de la proposition qui vous est soumise. Ce n'est qu'un premier pas, mais il est décisif. Je voudrais que cette Assemblée, majorité et minorité, n'importe, je ne connais pas, moi, de majorité et de minorité en de telles questions ; je voudrais que cette Assemblée n'eût qu'une seule âme pour marcher à ce grand but, à ce but magnifique, à ce but sublime, l'abolition de la misère ! (*Bravo ! – Applaudissements.*)

Et, messieurs, je ne m'adresse pas seulement à votre générosité, je m'adresse à ce qu'il y a de plus sérieux dans le sentiment politique d'une assemblée de législateurs. Et, à ce sujet, un dernier mot : je terminerai par là

Messieurs, comme je vous le disais tout à l'heure, vous venez, avec le concours de la garde nationale, de l'armée et de toutes les forces vives du pays, vous venez de raffermir l'état ébranlé encore une fois. Vous n'avez reculé devant aucun péril, vous n'avez hésité devant aucun devoir. Vous avez sauvé la société régulière, le gouvernement légal, les institutions, la paix publique, la civilisation même. Vous avez fait une chose considérable... Eh bien ! vous n'avez rien fait ! (*Mouvement.*)

Vous n'avez rien fait, j'insiste sur ce point, tant que l'ordre matériel raffermi n'a point pour base l'ordre moral consolidé ! (*Très bien ! très bien ! – Vive et unanime adhésion.*) Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffre ! (*Bravos à gauche.*) Vous n'avez rien fait tant qu'il y a au-dessous de vous une partie du peuple qui désespère ! Vous n'avez rien fait, tant que ceux qui sont dans la force de l'âge et qui travaillent peuvent être sans pain ! tant que ceux qui sont vieux et qui ne peuvent plus travailler sont sans asile ! tant que l'usure dévore nos campagnes, tant qu'on meurt de faim dans nos villes (*mouvement prolongé*), tant qu'il n'y a pas des lois fraternelles, des lois évangéliques qui viennent de toutes parts en aide aux pauvres familles honnêtes, aux bons paysans, aux bons ouvriers, aux gens de cœur ! (*Acclamation.*) Vous n'avez rien fait, tant que l'esprit de révolution a pour auxiliaire la souffrance publique ! Vous n'avez rien fait,

rien fait, tant que, dans cette œuvre de destruction et de ténèbres, qui se continue souterrainement, l'homme méchant a pour collaborateur fatal l'homme malheureux !

Vous le voyez, messieurs, je le répète en terminant, ce n'est pas seulement à votre générosité que je m'adresse, c'est à votre sagesse, et je vous conjure d'y réfléchir. Messieurs, songez-y, c'est l'anarchie qui ouvre les abîmes, mais c'est la misère qui les creuse. (*C'est vrai ! c'est vrai !*) Vous avez fait des lois contre l'anarchie, faites maintenant des lois contre la misère ! (*Mouvement prolongé sur tous les bancs. – L'orateur descend de la tribune et reçoit les félicitations de ses collègues.*)

II

L'EXPÉDITION DE ROME²⁴.

19 octobre 1849.

M. VICTOR HUGO. (*Profond silence.*) – Messieurs, j’entre tout de suite dans la question.

Une parole de M. le ministre des Affaires étrangères qui interprétait, en dehors de la réalité, selon moi, le vote de l’Assemblée constituante, m’impose le devoir, à moi qui ai voté l’expédition romaine, de rétablir d’abord les faits. Aucune ombre ne doit être laissée par nous, volontairement du moins, sur ce vote qui a entraîné et qui entraînera encore tant d’événements. Il importe d’ailleurs, dans une affaire aussi grave, et je pense en cela comme l’honorable rapporteur de la commission, de bien préciser le point d’où nous sommes partis, pour faire mieux juger le point où nous sommes arrivés.

Messieurs, après la bataille de Novare, le projet de l’expédition de Rome fut apporté à l’Assemblée constituante. M. le général de Lamoricière monta à cette tribune, et nous dit : L’Italie vient de perdre sa bataille de Waterloo, – je cite ici en substance des paroles que tous vous pouvez retrouver dans *le Moniteur*, – l’Italie vient de perdre sa bataille de Waterloo, l’Autriche est maîtresse de l’Italie, maîtresse de la situation ; l’Autriche va marcher sur Rome comme elle a marché sur Milan, elle va faire à Rome ce qu’elle a fait à Milan, ce qu’elle a fait partout, proscrire, emprisonner, fusiller, exécuter.

Voulez-vous que la France assiste les bras croisés à ce spectacle ? Si vous ne le voulez pas, devancez l'Autriche, allez à Rome. – M. le président du conseil s'écria : La France doit aller à Rome pour y sauvegarder la liberté et l'humanité. – M. le général de Lamoricière ajouta : Si nous ne pouvons y sauver la République, sauvons-y du moins la liberté. – L'expédition romaine fut votée.

L'Assemblée constituante n'hésita pas, messieurs. Elle vota l'expédition de Rome dans ce double but d'humanité et de liberté que lui montrait M. le président du conseil ; elle vota l'expédition romaine afin de faire contre-poids à la bataille de Novare ; elle vota l'expédition romaine afin de mettre l'épée de la France là où allait tomber le sabre de l'Autriche (*mouvement*) ; elle vota l'expédition romaine... – j'insiste sur ce point, pas une autre explication ne fut donnée, pas un mot de plus ne fut dit ; s'il y eut des votes avec restriction mentale, je les ignore (*on rit*) ; – ... l'Assemblée constituante vota, nous votâmes l'expédition romaine, afin qu'il ne fût pas dit que la France était absente, quand, d'une part, l'intérêt de l'humanité, et, d'autre part, l'intérêt de sa grandeur l'appelaient ; afin d'abriter, contre l'Autriche, Rome et les hommes engagés dans la république romaine, contre l'Autriche qui, dans cette guerre qu'elle fait aux révolutions, a l'habitude de déshonorer toutes ses victoires, si cela peut s'appeler des victoires, par d'inqualifiables indignités (*Acclamations à gauche.*)

Puisque cette occasion m'est offerte, j'en use. La tribune anglaise a flétri ces indignités aux applaudissements de tous les partis, et il ne sera pas dit que la tribune de France sera muette quand la tribune d'Angleterre a parlé. (*À gauche : Très bien !*) Oui, je le déclare, et je voudrais que ma parole, en ce moment, empruntât à cette tribune un retentissement européen ; les exactions, les extorsions d'argent, les spoliations, les fusillades, les exécutions en masse, la potence dressée pour des hommes héroïques, la bastonnade donnée à des femmes, toutes ces infamies mettent le gouvernement autrichien au pilori de l'Europe ! (*Tonnerre d'applaudissements.*)

Quant à moi, soldat obscur, mais dévoué, de l'ordre et de la civilisation, je repousse de toutes les forces de mon cœur indigné ces sauvages

auxiliaires, ces Radetzki, ces Haynau (*vifs applaudissements à gauche*), qui prétendent, eux aussi, servir cette grande, cette sainte cause, et qui font à la civilisation cette abominable injure de la défendre par les moyens de la barbarie ! (*Nouvelles acclamations.*)

J'ai dû, messieurs, vous rappeler dans quel sens l'expédition de Rome fut votée. Je le répète, c'est un devoir que j'ai rempli. L'Assemblée constituante n'existe plus, elle n'est plus là pour se défendre ; son vote est en vos mains, à votre discrétion ; vous pouvez attacher à ce vote telles conséquences qu'il vous plaira, et s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que ces conséquences fussent décidément fatales à l'honneur de mon pays, j'aurais du moins rétabli, autant qu'il était en moi, l'intention purement humaine et libérale de l'Assemblée constituante, et la pensée de l'expédition protestera contre le résultat de l'expédition. (*Bravos.*)

Maintenant, comment l'expédition a dévié de son but, vous le savez tous ; je n'y insiste pas, je traverse rapidement des faits accomplis que je déplore, et j'arrive à la situation actuelle.

Cette situation, la voici :

Le 2 juillet, l'armée française est entrée dans Rome. Le pape a été restauré purement et simplement ; il faut bien que je le dise. Le gouvernement clérical, que pour ma part je distingue profondément du gouvernement pontifical tel que les esprits élevés le comprennent, et tel que Pie IX, un moment, avait semblé le comprendre, le gouvernement clérical a ressaisi Rome. Un triumvirat en a remplacé un autre. Les actes de ce gouvernement clérical, les actes de cette commission des trois cardinaux, vous les connaissez, je ne crois pas devoir les détailler ici ; il me serait difficile de les énumérer sans les caractériser, et je ne veux pas irriter cette discussion. (*Rires ironiques à droite.*)

Il me suffira de dire que dès ses premiers pas l'autorité cléricale, acharnée aux réactions, animée du plus aveugle, du plus funeste et du plus ingrat esprit, blessa les cœurs généreux et les hommes sages, et alarma tous les amis intelligents du pape et de la papauté. Parmi nous le sentiment national s'est ému. Chacun des actes de cette autorité fanatique, violente, hostile à nous-mêmes, froissa dans Rome l'armée et en France la nation. On

se demanda si c'était pour cela que nous étions allés à Rome, si la France jouait là un rôle digne d'elle, et les regards irrités de l'opinion commencèrent à se tourner vers notre gouvernement. (*Sensation.*)

C'est dans ce moment-là qu'une lettre parut, lettre écrite par le président de la République à l'un de ses officiers d'ordonnance envoyé par lui à Rome en mission.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. – Je demande la parole. (*On rit.*)

M. VICTOR HUGO. – Je vais, je crois, satisfaire l'honorable M. de Givré. Messieurs, pour dire ma pensée tout entière, j'aurais préféré à cette lettre un acte de gouvernement délibéré en conseil.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. – Non pas ! non pas ! Ce n'est pas là ma pensée ! (*Nouveaux rires prolongés.*)

M. VICTOR HUGO. – Eh bien ! je dis ma pensée et non la vôtre. J'aurais donc préféré à cette lettre un acte du gouvernement. – Quant à la lettre en elle-même, je l'aurais voulue plus mûrie et plus méditée, chaque mot devait y être pesé ; la moindre trace de légèreté dans un acte grave crée un embarras ; mais, telle qu'elle est, cette lettre, je le constate, fut un fait décisif et considérable. Pourquoi ? Parce que cette lettre n'était autre chose qu'une traduction de l'opinion, parce qu'elle donnait une issue au sentiment national, parce qu'elle rendait à tout le monde le service de dire très haut ce que chacun pensait ; parce qu'enfin cette lettre, même dans sa forme incomplète, contenait toute une politique. Elle donnait une base aux négociations pendantes ; elle donnait au saint-père, dans son intérêt, d'utiles conseils et des indications généreuses ; elle demandait les réformes et l'amnistie ; elle traçait au pape, auquel nous avons rendu le service, un peu trop grand peut-être, de le restaurer sans attendre l'acclamation de son peuple... (*sensation prolongée*) elle traçait au pape le programme sérieux d'un gouvernement de liberté. Je dis gouvernement de liberté, car, moi, je ne sais pas traduire autrement ces mots : *gouvernement liberal*. Enfin, et j'insiste sur ce point, elle exprimait le sentiment du pays.

Quelques jours après cette lettre, le gouvernement clérical, ce gouvernement que nous avons rappelé, rétabli, relevé, que nous protégeons

et que nous gardons à l'heure qu'il est, qui nous doit d'être en ce moment, le gouvernement clérical publiait sa réponse.

Cette réponse, c'est le *Motu proprio*, avec l'amnistie pour post-scriptum.

Maintenant, qu'est-ce que c'est que le *Motu proprio* ? (*Profond silence.*)

Messieurs, je ne parlerai, en aucun cas, du chef de la chrétienté autrement qu'avec un respect profond ; je n'oublie pas que, dans une autre enceinte, j'ai glorifié son avènement ; je suis de ceux qui ont cru voir en lui, à cette époque, le don le plus magnifique que la Providence puisse faire aux nations, un grand homme dans un pape. J'ajoute que maintenant la pitié se joint au respect. Dans ma conviction, Pie IX est restauré, mais il n'est pas libre. Je ne lui impute pas l'acte inqualifiable émané de sa chancellerie, et c'est ce qui me donne le courage de dire à cette tribune, sur le *Motu proprio*, toute ma pensée. (*Approbation à gauche. Légère rumeur à droite.*) Je le ferai en deux mots.

L'acte de la chancellerie romaine a deux faces : le côté politique qui règle les questions de liberté, et ce que j'appellerai le côté charitable, le côté chrétien, qui règle la question de clémence. En fait de liberté politique, le saint-siège n'accorde rien. En fait de clémence, il accorde moins encore. (*Rires approbatifs à gauche.*) Il octroie une proscription en masse. Seulement il a la bonté de donner à cette proscription le nom d'amnistie. (*Rires et longs applaudissements.*)

Voilà, messieurs, la réponse faite par le gouvernement clérical à la lettre du président de la République.

Un grand évêque a dit, dans un livre fameux, que le pape a ses deux mains toujours ouvertes, et que de l'une découle incessamment sur le monde la liberté, et de l'autre la miséricorde. Vous le voyez, le pape a fermé ses deux mains. (*Sensation prolongée.*)

Telle est, messieurs, la situation ; elle est toute dans ces deux faits : la lettre du président et le *Motu proprio*, c'est-à-dire la demande de la France et la réponse du saint-siège.

C'est entre ces deux faits que vous allez prononcer. Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, pour atténuer la lettre du président, pour élargir le *Motu proprio*, un intervalle immense les sépare. L'une dit oui, l'autre dit non.

(*Bravo ! bravo ! – On rit.*) Il est impossible de sortir du dilemme posé par la force des choses ; il faut absolument donner tort à quelqu'un. Si vous sanctionnez la lettre, vous réprouvez le *Motu proprio* ; si vous acceptez le *Motu proprio*, vous désavouez la lettre. (*C'est cela !*) Vous avez devant vous, d'un côté, le président de la République réclamant la liberté du peuple romain au nom de la grande nation qui, depuis trois siècles, répand à flots la lumière et la pensée sur le monde civilisé ; vous avez, de l'autre, le cardinal Antonelli refusant au nom du gouvernement clérical. Choisissez !

Selon le choix que vous ferez, je n'hésite pas à le dire, l'opinion de la France se séparera de vous ou vous suivra. (*Mouvement.*) Quant à moi, je ne puis croire que votre choix soit douteux. Quelle que soit l'attitude du cabinet, quoi que dise le rapport de la commission, quoi que semblent penser du *Motu proprio* quelques membres influents de la majorité, il est bon d'avoir présent à l'esprit que le *Motu proprio* a paru peu libéral au cabinet autrichien lui-même, et il faut craindre de se montrer plus satisfait que le prince de Schwartzenberg. (*Longs éclats de rire.*) Vous êtes ici, messieurs, pour résumer et traduire en actes et en lois le haut bon sens de la nation ; vous ne voudrez pas attacher un avenir mauvais à cette grave et obscure question d'Italie ; vous ne voudrez pas que l'expédition de Rome soit, pour le gouvernement actuel, ce que l'expédition d'Espagne a été pour la restauration, c'est-à-dire le grief permanent et profond de la nation.

Vous vous souviendrez que, de toutes les humiliations, celles que la France supporte le plus malaisément, ce sont celles qui lui arrivent à travers la gloire de notre armée. (*Vive émotion.*) Dans tous les cas, je conjure la majorité d'y réfléchir, c'est une occasion décisive pour elle et pour le pays, elle assumera par son vote une haute responsabilité politique.

J'entre plus avant dans la question, messieurs. Réconcilier Rome avec la papauté ; faire rentrer, avec l'adhésion populaire, la papauté dans Rome, rendre cette grande âme à ce grand corps, ce doit être là désormais, dans l'état où les faits accomplis ont amené la question, l'œuvre de notre gouvernement, œuvre difficile, sans nul doute, à cause des irritations et des malentendus, mais possible, et utile à la paix du monde. Mais pour cela, il faut que la papauté, de son côté, nous aide et s'aide elle-même. Voilà trop

longtemps déjà qu'elle s'isole de la marche de l'esprit humain et de tous les progrès du continent. Il faut qu'elle comprenne son peuple et son siècle... (*Explosion de murmures à droite. – Longue et violente interruption.*)

M. VICTOR HUGO. – Vous murmurez ! vous m'interrompez...

A DROITE. – Oui ! Nous nions ce que vous dites.

M. VICTOR HUGO. – Eh bien ! je vais dire ce que je voulais taire ! À vous la faute ! À l'heure qu'il est, dans cette Rome qui a si longtemps guidé les peuples lumineusement, savez-vous où en est la civilisation ? Pas de législation, ou, pour mieux dire, pour toute législation, je ne sais quel chaos de lois féodales et monacales, qui produisent fatalement la barbarie des juges criminels et la vénalité des juges civils. Pour Rome seulement, quatorze tribunaux d'exception. (*Applaudissements. – Parlez ! parlez !*) Devant ces tribunaux, aucune garantie d'aucun genre pour qui que ce soit ! les débats sont secrets, la défense orale est interdite. Des juges ecclésiastiques jugent les causes laïques et les personnes laïques. (*Mouvement prolongé.*)

Je continue :

La haine du progrès en toute chose. Pie VII avait créé une commission de vaccine, Léon XII l'a abolie. Que vous dirai-je ? La confiscation loi de l'état, le droit d'asile en vigueur, les juifs parqués et enfermés tous les soirs comme au XV^e siècle, une confusion inouïe, le clergé mêlé à tout ! Les curés font des rapports de police. Les comptables des deniers publics, c'est leur règle, ne doivent pas de compte au trésor, *mais à Dieu seul.* (*Longs éclats de rire.*) Je continue. (*Parlez ! parlez !*)

Deux censures pèsent sur la pensée, la censure politique et la censure cléricale ; l'une garrotte l'opinion, l'autre bâillonne la conscience. (*Profonde sensation.*) On vient de rétablir l'inquisition. (*Rumeurs à droite.*) Je sais bien qu'on me dira que l'inquisition n'est plus qu'un nom ; mais c'est un nom horrible, et je m'en défie, car à l'ombre d'un mauvais nom il ne peut y avoir que de mauvaises choses ! (*Marques d'approbation à gauche.*) Voilà la situation de Rome. Est-ce que ce n'est pas là un état de choses monstrueux ? (*Oui ! oui ! oui !*)

Messieurs, si vous voulez que la réconciliation si désirable de Rome avec la papauté se fasse, il faut que cet état de choses finisse ; il faut que le pontificat, je le répète, comprenne son peuple, comprenne son siècle ; il faut que l'esprit vivant de l'évangile pénètre et brise la lettre morte de toutes ces institutions devenues barbares. Il faut que la papauté arbore ce double drapeau cher à l'Italie : *Sécularisation et nationalité !*

Il faut que la papauté, je ne dis pas prépare dès à présent, mais du moins ne se comporte pas de façon à repousser à jamais les hautes destinées qui l'attendent le jour, le jour inévitable de l'affranchissement et de l'unité de l'Italie. (*Explosion de bravos.*) Il faut enfin qu'elle se garde de son pire ennemi ; or, son pire ennemi, ce n'est pas l'esprit révolutionnaire, c'est l'esprit clérical. L'esprit révolutionnaire ne peut que la rudoyer, l'esprit clérical peut la tuer. (*Rumeurs à droite. – Bravos à gauche.*)

Voilà, selon moi, messieurs, dans quel sens le gouvernement français doit influencer sur les déterminations du gouvernement romain. Voilà dans quel sens je souhaiterais une éclatante manifestation de l'Assemblée, qui, repoussant le *Motu proprio* et adoptant la lettre du président, donnerait à notre gouvernement, à notre politique, à nos négociations, un inébranlable point d'appui. Après ce qu'elle a fait pour le saint-siège, la France a quelque droit d'inspirer ses idées. Certes, on aurait à moins le droit de les imposer. (*Protestation à droite. – Voix diverses : Imposer vos idées ! Ah ! ah ! essayez !*)

Ici l'on m'arrête encore. Imposer les idées de la France ! me dit-on ; y pensez-vous ? Vous voulez donc contraindre le pape ? Est-ce qu'on peut contraindre le pape ? Comment vous y prendrez-vous pour contraindre le pape ?

Messieurs, si nous voulions contraindre et violenter le pape en effet, l'enfermer au château Saint-Ange ou l'amener à Fontainebleau... (*longue interruption, chuchotements*)... l'objection serait sérieuse et la difficulté considérable.

Oui, j'en conviens sans nulle hésitation, la contrainte est malaisée vis-à-vis d'un tel adversaire ; la force matérielle échoue et avorte en présence de la puissance spirituelle. Les bataillons ne peuvent rien contre les dogmes ;

je dis ceci pour un côté de l'Assemblée, et j'ajoute, pour l'autre côté, qu'ils ne peuvent rien non plus contre les idées. (*À gauche : Très bien !*) Il y a deux chimères également absurdes, c'est l'oppression d'un pape et la compression d'un peuple. (*Mouvement.*)

Certes, je ne veux pas que nous essayions la première de ces chimères ; mais n'y a-t-il pas moyen d'empêcher le pape de tenter la seconde ?

Quoi ! Messieurs, le pape livre Rome au bras séculier ! L'homme qui dispose de l'amour et de la foi a recours à la force brutale, comme s'il n'était qu'un malheureux prince temporel. Lui, l'homme de lumière, il veut replonger son peuple dans la nuit ! Ne pouvez-vous l'avertir ? On pousse le pape dans une voie fatale ; on le conseille aveuglément pour le mal ; ne pouvons-nous le conseiller énergiquement pour le bien ? (*C'est vrai !*)

Il y a des occasions, et celle-ci en est une, où un grand gouvernement doit parler haut. Sérieusement, est-ce là contraindre le pape ? est-ce là le violenter ? (*Non ! non ! à gauche. – Si ! si ! à droite.*)

Mais vous-mêmes, vous qui nous faites l'objection, vous n'êtes contents qu'à demi, le rapport de la commission en convient, il vous reste beaucoup de choses à demander au saint père. Les plus satisfaits d'entre vous veulent une autre amnistie. S'il refuse, comment vous y prendrez-vous ? Exigerez-vous cette amnistie ? l'imposerez-vous, oui ou non ? (*Sensation.*)

UNE VOIX À DROITE. – Non !

M. VICTOR HUGO. – Alors vous laisserez les gibets se dresser dans Rome, vous présents, à l'ombre du drapeau tricolore ! (*Frémissement sur tous les bancs. – A la droite.*) Eh bien ! je le dis à votre honneur, vous ne le ferez pas ! Cette parole imprudente, je ne l'accepte pas ; elle n'est pas sortie de vos cœurs. (*Violent tumulte à droite.*)

LA MÊME VOIX. – Le pape fera ce qu'il voudra, nous ne le contraindrons pas !

M. VICTOR HUGO. – Eh bien ! alors, nous le contraindrons, nous ! Et s'il refuse l'amnistie, nous la lui imposerons. (*Longs applaudissements à gauche.*)

Permettez-moi, messieurs, de terminer par une considération qui vous touchera, je l'espère, car elle est puisée uniquement dans l'intérêt français.

Indépendamment du soin de notre honneur, indépendamment du bien que nous voulons faire, selon le parti où nous inclinons, soit au peuple romain, soit à la papauté, nous avons un intérêt à Rome, un intérêt sérieux, pressant, sur lequel nous serons tous d'accord, et cet intérêt, le voici : c'est de sortir de Rome le plus tôt possible. (*Plusieurs voix : Vous avez raison.*)

Nous avons un intérêt immense à ce que Rome ne devienne pas pour la France une espèce d'Algérie (*Mouvement. – À droite : Bah !*), avec tous les inconvénients de l'Algérie sans la compensation d'être une conquête et un empire à nous ; une espèce d'Algérie, dis-je, où nous enverrions indéfiniment nos soldats et nos millions : nos soldats, que nos frontières peuvent réclamer ; nos millions, dont nos misères ont besoin (*Bravo ! à gauche. – Murmures à droite*), et où nous serions forcés de bivouaquer, jusques à quand ? Dieu le sait ! toujours en éveil, toujours en alerte, et à demi paralysés au milieu des complications européennes. Notre intérêt, je le répète, sitôt que l'Autriche aura quitté Bologne, est de nous en aller de Rome le plus tôt possible. (*C'est vrai ! c'est vrai ! à gauche. – Dénégations à droite.*)

Eh bien ! pour pouvoir évacuer Rome, quelle est la première condition ? C'est d'être sûrs que nous n'y laissons pas une révolution derrière nous. Qu'y a-t-il donc à faire pour ne pas laisser la révolution derrière nous ? C'est de la terminer pendant que nous y sommes. Or comment termine-t-on une révolution ? Je vous l'ai déjà dit une fois et je vous le répète, c'est en l'acceptant dans ce qu'elle a de vrai, en la satisfaisant dans ce qu'elle a de juste. (*Mouvement.*)

Notre gouvernement l'a pensé, et je l'en loue, et c'est dans ce sens qu'il a pesé sur le gouvernement du pape. De là la lettre du président. Le saint-siège pense le contraire ; il veut, lui aussi, terminer la révolution, mais par un autre moyen : par la compression, et il a donné le *Motu proprio*. Or qu'est-il arrivé ? Le *Motu proprio* et l'amnistie, ces calmants si efficaces, ont soulevé l'indignation du peuple romain ; à l'heure qu'il est, une agitation profonde trouble Rome, et, M. le ministre des Affaires étrangères ne me démentira pas, demain, si nous quittons Rome, sitôt la porte refermée derrière le dernier de nos soldats, savez-vous ce qui arriverait ?

Une révolution éclaterait, plus terrible que la première, et tout serait à recommencer. (*Oui ! oui ! à gauche. – Non ! non ! à droite.*)

Voilà, messieurs, la situation que le gouvernement clérical s'est faite et nous a faite.

Vraiment ! est-ce que nous n'avons pas le droit d'intervenir, et d'intervenir énergiquement, encore un coup, dans une situation qui est la nôtre après tout ? Vous voyez que le moyen employé par le gouvernement clérical pour terminer les révolutions est mauvais ; prenez-en un meilleur, prenez le seul bon, celui que l'opinion publique et le sentiment national vous conseillent. C'est à vous de voir si vous êtes d'humeur et si vous vous sentez de force à avoir hors de chez vous, indéfiniment, un état de siège sur les bras ! C'est à vous de voir s'il vous convient que la France soit au Capitole pour y recevoir la consigne du parti prêtre.

Quant à moi, je ne le veux pas, je ne veux ni de cette humiliation pour nos soldats, ni de cette ruine pour nos finances, ni de cet abaissement pour notre politique. (*À gauche : Très bien ! très bien !*)

Messieurs, deux systèmes sont en présence : le système des transactions libérales, qui peut terminer la révolution et qui vous permet de quitter Rome ; le système de compression, qui éternise la révolution et qui vous condamne à y rester. Lequel préférez-vous ?

Un dernier mot, messieurs. Songez-y, l'expédition de Rome, irréprochable à son point de départ, je crois l'avoir démontré, peut devenir coupable par le résultat. Vous n'avez qu'une manière de prouver que la Constitution n'est pas violée, c'est de maintenir, c'est de sauvegarder la liberté du peuple romain. (*Mouvement prolongé.*)

Et, sur ce mot liberté, pas d'équivoque. Nous devons laisser dans Rome, en nous retirant, non pas telles ou telles chétives franchises municipales, c'est-à-dire ce que presque toutes les villes d'Italie avaient au moyen-âge, le beau progrès vraiment ! (*On rit. – Bravo !*) mais la liberté vraie, la liberté sérieuse, la liberté propre au XIX^e siècle, la seule qui puisse être dignement garantie par ceux qui s'appellent le peuple français à ceux qui s'appellent le peuple romain, cette liberté qui grandit les peuples debout et qui relève les peuples tombés, c'est-à-dire la liberté politique. (*Très bien !*)

Et qu'on ne nous dise pas, en se bornant à des affirmations et sans donner de preuves, que ces transactions libérales, que ce système de concessions sages, que cette liberté fonctionnant en présence du pontificat, souverain dans l'ordre spirituel, limité dans l'ordre temporel, que tout cela n'est pas possible !

Car alors je répondrai : messieurs, ce qui n'est pas possible, ce n'est pas cela ! ce qui n'est pas possible, je vais vous le dire. Ce qui n'est pas possible, c'est qu'une expédition entreprise, nous disait-on, dans un but d'humanité et de liberté, aboutisse au rétablissement du saint-office ! Ce qui n'est pas possible, c'est que nous n'ayons pas même secoué sur Rome ces idées généreuses et libérales que la France porte partout avec elle dans les plis de son drapeau ! Ce qui n'est pas possible, c'est qu'il ne sorte de notre sang versé ni un droit ni un pardon ! c'est que la France soit allée à Rome, et qu'aux gibets près, ce soit comme si l'Autriche y avait passé ! Ce qui n'est pas possible, c'est d'accepter le *Motu proprio* et l'amnistie du triumvirat des cardinaux, c'est de subir cette ingratitude, cet avortement, cet affront ! c'est de laisser souffleter la France par la main qui devait la bénir ! (*Longs applaudissements.*)

Ce qui n'est pas possible, c'est que cette France ait engagé une des choses les plus grandes et les plus sacrées qu'il y ait dans le monde, son drapeau ; c'est qu'elle ait engagé ce qui n'est pas moins grand ni moins sacré, sa responsabilité morale devant les nations ; c'est qu'elle ait prodigué son argent, l'argent du peuple qui souffre ; c'est qu'elle ait versé, je le répète, le glorieux sang de ses soldats ; c'est qu'elle ait fait tout cela pour rien... Je me trompe, pour de la honte !

Voilà ce qui n'est pas possible !

(*Explosion de bravos et d'applaudissements. L'orateur descend de la tribune et reçoit les félicitations d'une foule de représentants. La séance est suspendue vingt minutes.*)

III

RÉPONSE A M. DE MONTALEMBERT

20 octobre 1849.

M. VICTOR HUGO. (*Un profond silence s'établit.*) – Messieurs, hier, dans un moment où j'étais absent, l'honorable M. de Montalembert a dit que les applaudissements d'une partie de cette Assemblée, des applaudissements sortis de cœurs émus par les souffrances d'un noble et malheureux peuple, que ces applaudissements étaient mon châtiment. Ce châtiment, je l'accepte (*sensation*), et je m'en honore. (*Longs applaudissements à gauche.*)

Il est d'autres applaudissements que je laisse à qui veut les prendre. (*Mouvement à droite.*) Ce sont ceux des bourreaux de la Hongrie et des oppresseurs de l'Italie. (*Bravo ! bravo ! à gauche.*)

Il fut un temps, que M. de Montalembert me permette de le lui dire avec un profond regret pour lui-même, il fut un temps où il employait mieux son beau talent. (*Dénégations à droite.*) Il défendait la Pologne comme je défends l'Italie. J'étais avec lui alors ; il est contre moi aujourd'hui. Cela tient à une raison bien simple : c'est qu'il a passé du côté de ceux qui oppriment, et que, moi, je reste du côté de ceux qui sont opprimés. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

IV

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT²⁵

15 janvier 1850.

Messieurs, quand une discussion est ouverte qui touche à ce qu'il y a de plus sérieux dans les destinées du pays, il faut aller tout de suite, et sans hésiter, au fond de la question. Je commence par dire ce que je voudrais, je dirai tout à l'heure ce que je ne veux pas.

Messieurs, à mon sens, le but, difficile à atteindre et lointain sans doute, mais auquel il faut tendre dans cette grave question de l'enseignement, le voici. (*Plus haut ! plus haut !*)

Messieurs, toute question a son idéal. Pour moi, l'idéal de cette question de l'enseignement, le voici : L'instruction gratuite et obligatoire. Obligatoire au premier degré seulement, gratuite à tous les degrés. (*Murmures à droite. – Applaudissements à gauche.*) L'enseignement primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant (*mouvement*), qui, ne vous y trompez pas, est plus sacré encore que le droit du père, et qui se confond avec le droit de l'état.

Je reprends. Voici donc, selon moi, l'idéal de la question : l'instruction gratuite et obligatoire dans la mesure que je viens de marquer. Un grandiose

enseignement public, donné et réglé par l'état, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France. Les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences. Partout où il y a un champ, partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre. Pas une commune sans une école, pas une ville sans un collège, pas un chef-lieu sans une faculté. Un vaste ensemble, ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, lycées, gymnases, collèges, chaires, bibliothèques, mêlant leur rayonnement sur la surface du pays, éveillant partout les aptitudes et échauffant partout les vocations. En un mot, l'échelle de la connaissance humaine dressée fermement par la main de l'état, posée dans l'ombre des masses les plus profondes et les plus obscures, et aboutissant à la lumière. Aucune solution de continuité : le cœur du peuple mis en communication avec le cerveau de la France. (*Longs applaudissements.*)

Voilà comme je comprendrais l'éducation publique nationale. Messieurs, à côté de cette magnifique instruction gratuite, sollicitant les esprits de tout ordre, offerte par l'état, donnant à tous, pour rien, les meilleurs maîtres et les meilleures méthodes, modèle de science et de discipline, normale, française, chrétienne, libérale, qui élèverait, sans nul doute, le génie national à sa plus haute somme d'intensité, je placerais sans hésiter la liberté d'enseignement, la liberté d'enseignement pour les instituteurs privés, la liberté d'enseignement pour les corporations religieuses, la liberté d'enseignement pleine, entière, absolue, soumise aux lois générales comme toutes les autres libertés, et je n'aurais pas besoin de lui donner le pouvoir inquiet de l'état pour surveillant, parce que je lui donnerais l'enseignement gratuit de l'état pour contre-poids. (*Bravo ! à gauche. – Murmures à droite.*)

Ceci, messieurs, je le répète, est l'idéal de la question. Ne vous en troublez pas, nous ne sommes pas près d'y atteindre, car la solution du problème contient une question financière considérable, comme tous les problèmes sociaux du temps présent.

Messieurs, cet idéal, il était nécessaire de l'indiquer, car il faut toujours dire où l'on tend ; il offre d'innombrables points de vue, mais l'heure n'est pas venue de le développer. Je ménage les instants de l'Assemblée, et

j'aborde immédiatement la question dans sa réalité positive actuelle. Je la prends où elle en est aujourd'hui, au point relatif de maturité où les événements d'une part, et d'autre part la raison publique, l'ont amenée.

A ce point de vue restreint, mais pratique, de la situation actuelle, je veux, je le déclare, la liberté de l'enseignement ; mais je veux la surveillance de l'état, et comme je veux cette surveillance effective, je veux l'état laïque, purement laïque, exclusivement laïque. L'honorable M. Guizot l'a dit avant moi, en matière d'enseignement, l'état n'est pas et ne peut pas être autre chose que laïque. Je veux donc la liberté de l'enseignement sous la surveillance de l'état, et je n'admets, pour personnifier l'état dans cette surveillance si délicate et si difficile, qui exige le concours de toutes les forces vives du pays, que des hommes appartenant sans doute aux carrières les plus graves, mais n'ayant aucun intérêt, soit de conscience, soit de politique, distinct de l'unité nationale. C'est vous dire que je n'introduis, soit dans le conseil supérieur de surveillance, soit dans les conseils secondaires, ni évêques, ni délégués d'évêques. J'entends maintenir, quant à moi, et au besoin faire plus profonde que jamais, cette antique et salutaire séparation de l'église et de l'état, qui était l'utopie de nos pères, et cela dans l'intérêt de l'église comme dans l'intérêt de l'état. (*Acclamation à gauche, – Protestation à droite.*)

Je viens de vous dire ce que je voudrais. Maintenant, voici ce que je ne veux pas :

Je ne veux pas de la loi qu'on vous apporte.

Pourquoi ?

Messieurs, cette loi est une arme. Une arme n'est rien par elle-même ; elle n'existe que par la main qui la saisit.

Or, quelle est la main qui se saisira de cette loi ? Là est toute la question.

Messieurs, c'est la main du parti clérical. (*Mouvements à droite. – A gauche : Voilà la vérité.*)

Messieurs, je redoute cette main ; je veux briser cette arme, je repousse ce projet.

Cela dit, j'entre dans la discussion.

J'aborde tout de suite, et de front, une objection qu'on fait aux opposants placés à mon point de vue, la seule objection qui ait une apparence de gravité.

On nous dit : Vous excluez le clergé du conseil de surveillance de l'état ; vous voulez donc proscrire l'enseignement religieux ?

Messieurs, je m'explique. Jamais on ne se méprendra, par ma faute, ni sur ce que je dis, ni sur ce que je pense.

Loin que je veuille proscrire l'enseignement religieux, entendez-vous bien ? il est, selon moi, plus nécessaire aujourd'hui que jamais. (*Marques d'approbation à droite.*) Plus l'homme grandit, plus il doit croire. Plus il approche de Dieu, mieux il doit voir Dieu. (*Mouvement.*)

Il y a un malheur dans notre temps, je dirais presque il n'y a qu'un malheur, c'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie. (*Approbation générale.*) À qui la faute ? Chacun se la rejette. Je ne récrimine pas. En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre et matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout ; on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant ; et de ce qui n'était que la souffrance, c'est-à-dire la loi de Dieu, on fait le désespoir. (*Voix diverses : C'est très beau et très vrai !*) De là de profondes convulsions sociales.

Certes je suis de ceux qui veulent, et personne n'en doute dans cette enceinte, je suis de ceux qui veulent, je ne dis pas avec sincérité, le mot est trop faible, je veux avec une inexprimable ardeur, et par tous les moyens possibles, améliorer dans cette vie le sort matériel de ceux qui souffrent ; mais la première des améliorations, c'est de leur donner l'espérance. (*Marques générales d'assentiment.*) Combien s'amoindrissent nos misères finies quand il s'y mêle une espérance infinie !

Notre devoir à tous, qui que nous soyons, les législateurs comme les évêques, les prêtres comme les écrivains, publicistes ou philosophes, c'est de répandre, c'est de dépenser, c'est de prodiguer, sous toutes les formes, toute l'énergie sociale pour combattre et détruire la misère, et en même temps de faire lever toutes les têtes vers le ciel. (*Vives et nombreuses marques d'approbation.*) C'est de diriger toutes les âmes, de tourner toutes

les attentes vers une vie ultérieure où justice sera faite et où justice sera rendue. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Disons-le bien haut, personne n'aura injustement ni inutilement souffert. La mort est une restitution. La loi du monde matériel, c'est l'équilibre ; la loi du monde moral, c'est l'équité. (*Très bien !*) Dieu se retrouve à la fin de tout. Ne l'oublions pas, et enseignons-le à tous ; il n'y aurait aucune dignité à vivre, et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devions mourir tout entiers. Ce qui allège le labeur, ce qui sanctifie le travail, ce qui rend l'homme fort, bon, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur rayonnant à travers les ténèbres de cette vie. (*Vive et unanime approbation.*)

Quant à moi, puisque le hasard veut que ce soit moi qui parle en ce moment et met de si graves paroles dans une bouche de peu d'autorité, qu'il me soit permis de le dire ici et de le déclarer, je le proclame du haut de cette tribune, j'y crois profondément à ce monde meilleur ; il est pour moi bien plus réel que cette misérable chimère que nous dévorons et que nous appelons la vie ; il est sans cesse devant mes yeux ; j'y crois de toutes les puissances de ma conviction, et, après bien des luttes, bien des études et bien des épreuves, il est la suprême certitude de ma raison, comme il est la suprême consolation de mon âme. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

Je veux donc, je veux sincèrement, fermement, ardemment, l'enseignement religieux. Mais je veux l'enseignement religieux de l'église et non l'enseignement religieux d'un parti. Je le veux sincère et non hypocrite. (*Bravo ! bravo !*) Je le veux ayant pour but le ciel et non la terre. (*Mouvement.*) Je ne veux pas qu'une chaire envahisse l'autre, je ne veux pas mêler le prêtre au professeur. Ou, si je consens à ce mélange, moi législateur, je le surveille, j'ouvre sur les séminaires et sur les congrégations enseignantes l'œil de l'état, et, j'y insiste, de l'état laïque, jaloux uniquement de sa grandeur et de son unité.

Jusqu'au jour, que j'appelle de tous mes vœux, où la liberté complète de l'enseignement pourra être proclamée, et en commençant je vous ai dit à quelles conditions, jusqu'à ce jour-là, je veux l'enseignement de l'église au

dedans de l'église et non au dehors. Surtout je considère comme une dérision de faire surveiller, au nom de l'état, par le clergé, l'enseignement du clergé. En un mot, je veux, je le répète, ce que voulaient nos pères : l'église chez elle et l'état chez lui. (*Oui ! oui !*)

L'Assemblée voit déjà clairement pourquoi je repousse le projet de loi ; mais j'achève de m'expliquer.

Messieurs, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, ce projet est quelque chose de plus, de pire, si vous voulez, qu'une loi politique, c'est une loi stratégique. (*Bruits divers.*)

Je m'adresse, non, certes, au vénérable évêque de Langres, non à quelque personne que ce soit dans cette Assemblée, mais au parti qui a, sinon rédigé, du moins inspiré le projet de loi, à ce parti à la fois éteint et ardent, au parti clérical. Je ne sais pas s'il est dans le gouvernement, je ne sais pas s'il est dans l'Assemblée (*mouvement*) ; mais je le sens un peu partout. (*Rire général.*) Il a l'oreille fine, il m'entendra. (*Nouveaux rires.*) Je m'adresse donc au parti clérical, et je lui dis : Cette loi est votre loi. Tenez, franchement, je me défie de vous. Instruire, c'est construire. (*Sensation.*) Je me défie de ce que vous construisez. (*Très bien ! très bien !*)

Je ne veux pas vous confier l'enseignement de la jeunesse, l'âme des enfants, le développement des intelligences neuves qui s'ouvrent à la vie, l'esprit des générations nouvelles, c'est-à-dire l'avenir de la France. Je ne veux pas vous confier l'avenir de la France, parce que vous le confier, ce serait vous le livrer. (*Mouvement.*)

Il ne me suffit pas que les générations nouvelles nous succèdent, j'entends qu'elles nous continuent. Voilà pourquoi je ne veux ni de votre main, ni de votre souffle sur elles. Je ne veux pas que ce qui a été fait par nos pères soit défait par vous. Après cette gloire, je ne veux pas de cette honte. (*Vive approbation à gauche. – À droite : oh ! oh !*)

Votre loi est une loi qui a un masque. Elle dit une chose et elle en ferait une autre. C'est une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté. C'est une confiscation intitulée donation. Je n'en veux pas. (*Applaudissements à gauche.*)

C'est votre habitude. Quand vous forgez une chaîne, vous dites : Voici une liberté. Quand vous faites une proscription, vous criez : Voilà une amnistie ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Ah ! je ne vous confonds pas, vous parti cléricale, avec l'église, pas plus que je ne confonds le gui avec le chêne. Vous êtes les parasites de l'église, vous êtes la maladie de l'église. (*Mouvements en sens divers.*) Ignace est l'ennemi de Jésus. (*Vive approbation à gauche.*) Vous êtes, non les croyants, mais les sectaires d'une religion que vous ne comprenez pas. Vous êtes les metteurs en scène de la sainteté. Ne mêlez pas l'église à vos affaires, à vos combinaisons, à vos stratégies, à vos doctrines, à vos ambitions. Ne l'appellez pas votre mère pour en faire votre servante. (*Profonde sensation.*) Ne la tourmentez pas sous le prétexte de lui apprendre la politique. Surtout ne l'identifiez pas avec vous. Voyez le tort que vous lui faites. M. l'évêque de Langres vous l'a signalé. (*On rit.*)

Voyez comme elle dépérit depuis qu'elle vous a ! Vous vous faites si peu aimer que vous finiriez par la faire haïr ! En vérité, je vous le dis, elle se passera fort bien de vous. Laissez-la en repos. Quand vous n'y serez plus, on y reviendra. Laissez-la, cette vénérable église, cette vénérable mère, dans sa solitude, dans son abnégation, dans son humilité. Tout cela compose sa grandeur ! Sa solitude lui attirera la foule ; son abnégation est sa puissance, son humilité est sa majesté.

Vous parlez d'enseignement religieux ! Savez-vous quel est le véritable enseignement religieux, celui devant lequel il faut se prosterner, celui qu'il ne faut pas troubler ? C'est la sœur de charité au chevet du mourant. C'est le frère de la Merci rachetant l'esclave. C'est Vincent de Paul ramassant l'enfant trouvé. C'est l'évêque de Marseille au milieu des pestiférés. C'est l'archevêque de Paris affrontant avec un sourire ce formidable faubourg Saint-Antoine, levant son crucifix au-dessus de la guerre civile, et s'inquiétant peu de recevoir la mort, pourvu qu'il apporte la paix. (*Bravo !*) Voilà le véritable enseignement religieux, l'enseignement religieux réel, profond, efficace et populaire, celui qui, heureusement pour la religion et l'humanité, fait encore plus de chrétiens que vous n'en défaites ! (*Longs applaudissements à gauche.*)

Ah ! nous vous connaissons ! nous connaissons le parti clérical. C'est un vieux parti qui a des états de service. (*On rit.*) C'est lui qui monte la garde à la porte de l'orthodoxie. (*On rit.*) C'est lui qui a trouvé pour la vérité ces deux états merveilleux, l'ignorance et l'erreur. C'est lui qui fait défense à la science et au génie d'aller au delà du missel et qui veut cloîtrer la pensée dans le dogme. Tous les pas qu'a faits l'intelligence de l'Europe, elle les a faits sans lui et malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite au verso. (*Sensation.*) Il s'est opposé à tout. (*Murmures.*)

C'est lui qui a fait battre de verges Prinelli pour avoir dit que les étoiles ne tomberaient pas. C'est lui qui a fait appliquer Campanella vingt-sept fois à la question pour avoir affirmé que le nombre des mondes était infini et entrevu le secret de la création. C'est lui qui a persécuté Harvey pour avoir prouvé que le sang circulait. De par Josué, il a enfermé Galilée ; de par saint-Paul, il a emprisonné Christophe Colomb. (*Sensation.*) Découvrir la loi du ciel, c'était une impiété ; trouver un monde, c'était une hérésie. C'est lui qui a anathématisé Pascal au nom de la religion, Montaigne au nom de la morale, Molière au nom de la morale et de la religion. Oh ! oui, certes, qui que vous soyez, qui vous appelez le parti catholique et qui êtes le parti clérical, nous vous connaissons. Voilà longtemps déjà que la conscience humaine se révolte contre vous et vous demande : Qu'est-ce que vous me voulez ? Voilà longtemps déjà que vous essayez de mettre un bâillon à l'esprit humain. (*Acclamations à gauche.*)

Et vous voulez être les maîtres de l'enseignement ! Et il n'y a pas un poète, pas un écrivain, pas un philosophe, pas un penseur, que vous acceptiez Et tout ce qui a été écrit, trouvé, rêvé, déduit, illuminé, imaginé, inventé par les génies, le trésor de la civilisation, l'héritage séculaire des générations, le patrimoine commun des intelligences, vous le rejetez ! Si le cerveau de l'humanité était là devant vos yeux, à votre discrétion, ouvert comme la page d'un livre, vous y feriez des ratures ! (*Oui ! oui !*) Convenez-en ! (*Mouvement prolongé.*)

Enfin, il y a un livre, un livre qui semble d'un bout à l'autre une émanation supérieure, un livre qui est pour l'univers ce que le koran est

pour l'islamisme, ce que les védas sont pour l'Inde, un livre qui contient toute la sagesse humaine éclairée par toute la sagesse divine, un livre que la vénération des peuples appelle le Livre, la Bible ! Eh bien votre censure a monté jusque-là Chose inouïe ! des papes ont proscrit la Bible Quel étonnement pour les esprits sages, quelle épouvante pour les cœurs simples, de voir l'index de Rome posé sur le livre de Dieu ! (*Vive adhésion à gauche.*)

Et vous réclamez la liberté d'enseigner ! Tenez, soyons sincères, entendons-nous sur la liberté que vous réclamez : c'est la liberté de ne pas enseigner. (*Applaudissements à gauche. – Vives réclamations à droite.*)

Ah ! vous voulez qu'on vous donne des peuples à instruire ! Fort bien. – Voyons vos élèves. Voyons vos produits. Qu'est-ce que vous avez fait de l'Italie ? Qu'est-ce que vous avez fait de l'Espagne ? Depuis des siècles vous tenez dans vos mains, à votre discrétion, à votre école, sous votre férule, ces deux grandes nations, illustres parmi les plus illustres, qu'en avez-vous fait ? Je vais vous le dire. Grâce à vous, l'Italie, dont aucun homme qui pense ne peut plus prononcer le nom qu'avec une inexprimable douleur filiale, l'Italie, cette mère des génies et des nations, qui a répandu sur l'univers toutes les plus éblouissantes merveilles de la poésie et des arts, l'Italie, qui a appris à lire au genre humain, l'Italie aujourd'hui ne sait pas lire ! (*Approbation à gauche.*)

Oui, l'Italie est de tous les états de l'Europe celui où il y a le moins de natifs sachant lire ! (*Réclamations à droite. – Cris violents.*)

L'Espagne, magnifiquement dotée, l'Espagne qui avait reçu des romains sa première civilisation, des arabes sa seconde civilisation, de la Providence, et malgré vous, un monde, l'Amérique ; l'Espagne a perdu, grâce à vous, grâce à votre joug d'abrutissement, qui est un joug de dégradation et d'amoindrissement (*applaudissements à gauche*), l'Espagne a perdu ce secret de la puissance qu'elle tenait des romains, ce génie des arts qu'elle tenait des arabes, ce monde qu'elle tenait de Dieu, et, en échange de tout ce que vous lui avez fait perdre, elle a reçu de vous l'inquisition. (*Mouvement.*)

L'inquisition, que certains hommes du parti essayent aujourd'hui de réhabiliter avec une timidité pudique dont je les honore. (*Longue hilarité à gauche.*) L'inquisition, qui a brûlé sur le bûcher ou étouffé dans les cachots cinq millions d'hommes ! (*Dénégations à droite.*) Lisez l'histoire ! L'inquisition, qui exhumait les morts pour les brûler comme hérétiques (*C'est vrai !*) témoin Urgel et Arnault, comte de Forcalquier. L'inquisition, qui déclarait les enfants des hérétiques, jusqu'à la deuxième génération, infâmes et incapables d'aucuns honneurs publics, en exceptant seulement, ce sont les propres termes des arrêts, *ceux qui auraient dénoncé leur père !* (*Long mouvement.*) L'inquisition, qui, à l'heure où je parle, tient encore dans la bibliothèque vaticane les manuscrits de Galilée clos et scellés sous le scellé de l'index ! (*Agitation.*) Il est vrai que, pour consoler l'Espagne de ce que vous lui ôtiez et de ce que vous lui donniez, vous l'avez surnommée la Catholique ! (*Rumeurs à droite.*)

Ah ! savez-vous ? vous avez arraché à l'un de ses plus grands hommes ce cri douloureux qui vous accuse : « J'aime mieux qu'elle soit la Grande que la Catholique ! » (*Cris à droite. Longue interruption. Plusieurs membres interpellent violemment l'orateur.*)

Voilà vos chefs-d'œuvre ! Ce foyer qu'on appelait l'Italie, vous l'avez éteint. Ce colosse qu'on appelait l'Espagne, vous l'avez miné. L'une est en cendres, l'autre est en ruine. Voilà ce que vous avez fait de deux grands peuples. Qu'est-ce que vous voulez faire de la France ? (*Mouvement prolongé.*)

Tenez, vous venez de Rome ; je vous fais compliment. Vous avez eu là un beau succès ! (*Rires et bravos à gauche.*) Vous venez de bâillonner le peuple romain ; maintenant vous voulez bâillonner le peuple français. Je comprends : cela est encore plus beau, cela tente ; seulement, prenez garde ! c'est malaisé : celui-ci est un lion tout à fait vivant. (*Agitation.*)

À qui en voulez-vous donc ? Je vais vous le dire, Vous en voulez à la raison humaine. Pourquoi ? Parce qu'elle fait le jour. (*Oui ! oui ! non ! non !*)

Oui, voulez-vous que je vous dise ce qui vous importune ? C'est cette énorme quantité de lumière libre que la France dégage depuis trois siècles,

lumière toute faite de raison, lumière aujourd'hui plus éclatante que jamais, lumière qui fait de la nation française la nation éclairante, de telle sorte qu'on aperçoit la clarté de la France sur la face de tous les peuples de l'univers. (*Sensation.*) Eh bien, cette clarté de la France, cette lumière libre, cette lumière directe, cette lumière qui ne vient pas de Rome, qui vient de Dieu, voilà ce que vous voulez éteindre, voilà ce que nous voulons conserver ! (*Acclamations à gauche. – Rires ironiques à droite.*)

Je repousse votre loi. Je la repousse parce qu'elle confisque l'enseignement primaire, parce qu'elle dégrade l'enseignement secondaire, parce qu'elle abaisse le niveau de la science, parce qu'elle diminue mon pays. (*Sensation.*)

Je la repousse, parce que je suis de ceux qui ont un serrement de cœur et la rougeur au front toutes les fois que la France subit, par une cause quelconque, une diminution, que ce soit une diminution de territoire, comme par les traités de 1815, ou une diminution de grandeur intellectuelle, comme par votre loi ! (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Messieurs, avant de terminer, permettez-moi d'adresser ici, du haut de la tribune, au parti clérical, au parti qui nous envahit (*Écoutez ! écoutez !*), un conseil sérieux. (*Rumeurs à droite.*)

Ce n'est pas l'habileté qui lui manque. Quand les circonstances l'aident, il est fort, très fort, trop fort ! (*Mouvement.*) Il sait l'art de maintenir une nation dans un état mixte et lamentable, qui n'est pas la mort, mais qui n'est plus la vie. Il appelle cela gouverner. C'est le gouvernement par la léthargie. (*À gauche : C'est cela ! c'est vrai !*)

Mais qu'il y prenne garde, rien de pareil ne convient à la France. C'est un jeu redoutable que de lui laisser entrevoir, seulement entrevoir, à cette France, l'idéal que voici : la sacristie souveraine, la liberté trahie, l'intelligence vaincue et liée, les livres déchirés, le prône remplaçant la presse, la nuit faite dans les esprits par l'ombre des soutanes, et les génies matés par les bedeaux ! (*Acclamations à gauche. – Dénégations furieuses à droite.*)

C'est vrai, le parti clérical est habile ; mais cela ne l'empêche pas d'être naïf. (*Hilarité.*) Quoi ! il redoute le socialisme ! Quoi ! il voit monter le flot,

à ce qu'il dit, et il lui oppose, à ce flot qui monte, je ne sais quel obstacle à claire-voie ! Il voit monter le flot, et il s'imagine que la société sera sauvée parce qu'il aura combiné, pour la défendre, les hypocrisies sociales avec les résistances matérielles, et qu'il aura mis un jésuite partout où il n'y a pas un gendarme ! (*Rires et applaudissements.*) Quelle pitié !

Je le répète, qu'il y prenne garde, le dix-neuvième siècle lui est contraire ; qu'il ne s'obstine pas, qu'il renonce à maîtriser cette grande époque pleine d'instincts profonds et nouveaux, sinon il ne réussira qu'à la courroucer, il développera imprudemment le côté redoutable de notre temps, et il fera surgir des éventualités terribles. Oui, avec ce système qui fait sortir, j'y insiste, l'éducation de la sacristie et le gouvernement du confessionnal... (*Longue interruption. Cris : À l'ordre ! Plusieurs membres de la droite se lèvent. M. le président et M. Victor Hugo échangent un colloque qui ne parvient pas jusqu'à nous. Violent tumulte. L'orateur reprend, en se tournant vers la droite :*)

Messieurs, vous voulez beaucoup, dites-vous, la liberté de l'enseignement ; tâchez de vouloir un peu la liberté de la tribune. (On rit. Le bruit)

Avec ces doctrines qu'une logique inflexible et fatale entraîne malgré les hommes eux-mêmes et féconde pour le mal, avec ces doctrines qui font horreur quand on les regarde dans l'histoire.... (*Nouveaux cris : À l'ordre. L'orateur s'interrompant :*)

Messieurs, le parti clérical, je vous l'ai dit, nous envahit. Je le combats, et au moment où ce parti se présente une loi à la main, c'est mon droit de législateur d'examiner cette loi et d'examiner ce parti. Vous ne m'empêcherez pas de le faire. (*Très bien !*) Je continue :

Oui, avec ce système-là, cette doctrine-là et cette histoire-là, que le parti clérical le sache, partout où il sera, il engendrera des révolutions ; partout, pour éviter Torquemada, on se jettera dans Robespierre. (*Sensation.*) Voilà ce qui fait du parti qui s'intitule parti catholique un sérieux danger public. Et ceux qui, comme moi, redoutent également pour les nations le bouleversement anarchique et l'assoupissement sacerdotal, jettent le cri

d'alarme. Pendant qu'il en est temps encore, qu'on y songe bien !
(*Clameurs à droite.*)

Vous m'interrompez. Les cris et les murmures couvrent ma voix. Messieurs, je vous parle, non en agitateur, mais en honnête homme ! (*Écoutez ! écoutez !*) Ah ça, messieurs, est-ce que je vous serais suspect, par hasard ?

CRIS À DROITE. – Oui ! oui !

M. VICTOR. HUGO. – Quoi ! je vous suis suspect ! Vous le dites ?

CRIS À DROITE. – Oui ! oui !

(*Tumulte inexprimable. Une partie de la droite se lève et interpelle l'orateur impassible à la tribune.*)

Eh bien ! sur ce point, il faut s'expliquer. (*Le silence se rétablit.*) C'est en quelque sorte un fait personnel. Vous écouterez, je le pense, une explication que vous avez provoquée vous-mêmes. Ah ! je vous suis suspect ! Et de quoi ? Je vous suis suspect ! Mais l'an dernier, je défendais l'ordre en péril comme je défends aujourd'hui la liberté menacée ! comme je défendrai l'ordre demain, si le danger revient de ce côté-là. (*Mouvement.*)

Je vous suis suspect : Mais vous étai-je suspect quand j'accomplissais mon mandat de représentant de Paris, en prévenant l'effusion du sang dans les barricades de juin ? (*Bravos à gauche. Nouveaux cris à droite. Le tumulte recommence.*)

Eh bien ! vous ne voulez pas même entendre une voix qui défend résolument la liberté ! Si je vous suis suspect, vous me l'êtes aussi. Entre nous le pays jugera. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, un dernier mot. Je suis peut-être un de ceux qui ont eu le bonheur de rendre à la cause de l'ordre, dans les temps difficiles, dans un passé récent, quelques services obscurs. Ces services, on a pu les oublier, je ne les rappelle pas. Mais au moment où je parle, j'ai le droit de m'y appuyer (*Non ! non ! – Si ! si !*)

Eh bien ! appuyé sur ce passé, je le déclare, dans ma conviction, ce qu'il faut à la France, c'est l'ordre, mais l'ordre vivant, qui est le progrès ; c'est l'ordre tel qu'il résulte de la croissance normale, paisible, naturelle du peuple ; c'est l'œuvre se faisant à la fois dans les faits et dans les idées par

le plein rayonnement de l'intelligence nationale. C'est tout le contraire de votre loi ! (*Vive adhésion à gauche.*)

Je suis de ceux qui veulent pour ce noble pays la liberté et non la compression, la croissance continue et non l'amoindrissement, la puissance et non la servitude, la grandeur et non le néant ! (*Bravo ! à gauche.*) Quoi ! voilà les lois que vous nous apportez ! Quoi ! vous gouvernants, vous législateurs, vous voulez vous arrêter ! vous voulez arrêter la France ! Vous voulez pétrifier la pensée humaine, étouffer le flambeau divin, matérialiser l'esprit ! (*Oui ! oui ! Non ! non !*) Mais vous ne voyez donc pas les éléments mêmes du temps où vous êtes. Mais vous êtes donc dans votre siècle comme des étrangers !

Quoi ! c'est dans ce siècle, dans ce grand siècle des nouveautés, des événements, des découvertes, des conquêtes, que vous rêvez l'immobilité ! (*Très bien !*) C'est dans le siècle de l'espérance que vous proclamez le désespoir ! (*Bravo !*) Quoi ! vous jetez à terre, comme des hommes de peine fatigués, la gloire, la pensée, l'intelligence, le progrès, l'avenir, et vous dites : C'est assez : n'allons pas plus loin ; arrêtons-nous ! (*Dénégations à droite.*) Mais vous ne voyez donc pas que tout va, vient, se meut, s'accroît, se transforme et se renouvelle autour de vous, au-dessus de vous, au-dessous de vous ! (*Mouvement.*)

Ah ! vous voulez vous arrêter ! Eh bien ! je vous le répète avec une profonde douleur, moi qui hais les catastrophes et les écroulements, je vous avertis la mort dans l'âme (*on rit à droite*), vous ne voulez pas du progrès ? vous aurez les révolutions ! (*Profonde agitation.*) Aux hommes assez insensés pour dire : L'humanité ne marchera plus, Dieu répond par la terre qui tremble !

(*Longs applaudissements à gauche. L'orateur, descendant de la tribune, en entouré par une foule de membres qui le félicitent. L'Assemblée se sépare en proie à une vive émotion.*)

V

LA DÉPORTATION²⁶

5 avril 1850.

Messieurs, parmi les journées de février, journées qu'on ne peut comparer à rien dans l'histoire, il y eut un jour admirable : ce fut celui où cette voix souveraine du peuple qui, à travers les rumeurs confuses de la place publique, dictait les décrets du gouvernement provisoire, prononça cette grande parole : La peine de mort est abolie en matière politique ! Ce jour-là, tous les cœurs généreux, tous les esprits sérieux tressaillirent. Et en effet, voir le progrès sortir immédiatement, sortir calme et majestueux d'une révolution toute frémissante ; voir surgir au-dessus des masses émues le Christ vivant et couronné ; voir du milieu de cet immense écroulement de lois humaines se dégager dans toute sa splendeur la loi divine (*Bravo !*) ; voir la multitude se comporter comme un sage ; voir toutes ces passions, toutes ces intelligences, toutes ces âmes, la veille encore pleines de colère, toutes ces bouches qui venaient de déchirer des cartouches, s'unir et se confondre dans un seul cri, le plus beau qui puisse être poussé par la voix humaine :

Clémence ! ce fut là, messieurs, pour le philosophe, pour le publiciste, pour l'homme chrétien, pour l'homme politique, ce fut pour la France et pour l'Europe un magnifique spectacle. Ceux mêmes que les événements de

février froissaient dans leurs intérêts, dans leurs sentiments, dans leurs affections, ceux mêmes qui gémissaient, ceux mêmes qui tremblaient, applaudirent et reconnurent que les révolutions peuvent mêler le bien à leurs explosions les plus violentes, et qu'elles ont cela de merveilleux qu'il leur suffit d'une heure sublime pour effacer toutes les heures terribles. (*Exclamations à droite. – Approbations à gauche.*)

Du reste, messieurs, ce triomphe subit et éblouissant, quoique partiel, du dogme qui prescrit l'inviolabilité de la vie humaine, n'étonna pas ceux qui connaissent la puissance des idées. Dans les temps ordinaires, dans ce qu'on est convenu d'appeler les temps calmes, faute d'apercevoir le mouvement profond qui se fait sous l'immobilité apparente de la surface, dans les époques dites époques paisibles, on dédaigne volontiers les idées ; il est de bon goût de les railler. Rêve, déclamation, utopie ! s'écrie-t-on. On ne tient compte que des faits, et plus ils sont matériels, plus ils sont estimés. On ne fait cas que des gens d'affaires, des esprits *pratiques*, comme on dit dans un certain jargon (*Très bien !*), et de ces hommes positifs, qui ne sont, après tout, que des hommes négatifs. (*C'est vrai !*)

Mais qu'une révolution éclate, les hommes d'affaires, les gens habiles, qui semblaient des colosses, ne sont plus que des nains ; toutes les réalités qui n'ont plus la proportion des événements nouveaux s'écroulent et s'évanouissent ; les faits matériels tombent, et les idées grandissent jusqu'au ciel. (*Mouvement.*)

C'est ainsi, par cette soudaine force d'expansion que les idées acquièrent en temps de révolution, que s'est faite cette grande chose, l'abolition de la peine de mort en matière politique.

Messieurs, cette grande chose, ce décret fécond qui contient en germe tout un code, ce progrès, qui était plus qu'un progrès, qui était un principe, l'Assemblée constituante l'a adopté et consacré. Elle l'a placé, je dirais presque au sommet de la Constitution, comme une magnifique avance faite par l'esprit de la révolution à l'esprit de la civilisation ; comme une conquête, mais surtout comme une promesse ; comme une sorte de porte ouverte qui laisse pénétrer, au milieu des progrès obscurs et incomplets du présent, la lumière sereine de l'avenir.

Et en effet, dans un temps donné, l'abolition de la peine capitale en matière politique doit amener et amènera nécessairement, par la toute-puissance de la logique, l'abolition pure et simple de la peine de mort !
(*Oui ! oui !*)

Eh bien ! messieurs, cette promesse, il s'agit aujourd'hui de la retirer ! cette conquête, il s'agit d'y renoncer ; ce principe, c'est-à-dire la chose qui ne recule pas, il s'agit de le briser ; cette journée mémorable de février, marquée par l'enthousiasme d'un grand peuple et par l'enfantement d'un grand progrès, il s'agit de la rayer de l'histoire. Sous le titre modeste de *loi sur la deportation*, le gouvernement nous apporte et votre commission vous propose d'adopter un projet de loi que le sentiment public, qui ne se trompe pas, a déjà traduit et résumé en une seule ligne, que voici : *La peine de mort est rétablie en matière politique.* (Bravos à gauche. – Dénégations à droite. – *Il n'est pas question de cela ! – On comble une lacune du code ! voilà tout. – C'est pour remplacer la peine capitale !*)

Vous l'entendez, messieurs, les auteurs du projet, les membres de la commission, les honorables chefs de la majorité se récrient et disent : – Il n'est pas question de cela le moins du monde. Il y a une lacune dans le code pénal, on veut la remplir, rien de plus ; on veut simplement remplacer la peine de mort. – N'est-ce pas ? C'est bien là ce qu'on a dit ? On veut donc simplement remplacer la peine de mort, et comment s'y prend-on ? On combine le climat... Oui, quoi que vous fassiez, messieurs, vous aurez beau chercher, choisir, explorer, aller des Marquises à Madagascar, et revenir de Madagascar aux Marquises, aux Marquises, que M. l'amiral Bruat appelle *le tombeau des européens*, le climat du lieu de déportation sera toujours, comparé à la France, un climat meurtrier, et l'acclimatement, déjà très difficile pour des personnes libres, satisfaites, placées dans les meilleures conditions d'activité et d'hygiène, sera impossible, entendez-vous bien ? absolument impossible pour de malheureux détenus. (*C'est vrai !*)

Je reprends. On veut donc simplement remplacer la peine de mort. Et que fait-on ? On combine le climat, l'exil et la prison : le climat donne sa malignité, l'exil son accablement, la prison son désespoir ; au lieu d'un bourreau on en a trois. La peine de mort est rem placée. (*Profonde*

sensation.) Ah ! quittez ces précautions de paroles, quittez cette phraséologie hypocrite ; soyez du moins sincères, et dites avec nous : La peine de mort est rétablie ! (*Bravo ! à gauche.*)

Oui, rétablie ; oui, c'est la peine de mort ! et, je vais vous le prouver tout à l'heure, moins terrible en apparence, plus horrible en réalité ! (*C'est vrai ! c'est cela.*)

Mais, voyons, discutons froidement. Apparemment vous ne voulez pas faire seulement une loi sévère, vous voulez faire aussi une loi exécutable, une loi qui ne tombe pas en désuétude le lendemain de sa promulgation ? Eh bien ! pesez ceci :

Quand vous déposez un excès de sévérité dans la loi, vous y déposez l'impuissance. (*Oui ! oui ! c'est vrai !*) Vouloir faire rendre trop à la sévérité de la loi, c'est le plus sûr moyen de ne lui faire rendre rien. Savez-vous pourquoi ? C'est parce que la peine juste a, au fond de toutes les consciences, de certaines limites qu'il n'est pas au pouvoir du législateur de déplacer. Le jour où, par votre ordre, la loi veut transgresser cette limite, cette limite sacrée, cette limite tracée dans l'équité de l'homme par le doigt même de Dieu, la loi rencontre la conscience qui lui défend de passer outre. D'accord avec l'opinion, avec l'état des esprits, avec le sentiment public, avec les mœurs, la loi peut tout. En lutte avec ces forces vives de la société et de la civilisation, elle ne peut rien. Les tribunaux hésitent, les jurys acquittent, les textes défont et meurent sous l'œil stupéfait des juges. (*Mouvement.*) Songez-y, messieurs, tout ce que la pénalité construit en dehors de la justice s'écroule promptement, et, je le dis pour tous les partis, eussiez-vous bâti vos iniquités en granit, à chaux et à ciment, il suffira pour les jeter à terre d'un souffle (*Oui ! oui !*), de ce souffle qui sort de toutes les bouches et qu'on appelle l'opinion. (*Sensation.*) Je le répète, et voici la formule du vrai dans cette matière : Toute loi pénale a de moins en puissance ce qu'elle a de trop en sévérité. (*C'est vrai !*)

Mais je suppose que je me trompe dans mon raisonnement, raisonnement, remarquez-le bien, que je pourrais appuyer d'une foule de preuves. J'admets que je me trompe ; je suppose que cette nouveauté pénale ne tombera pas immédiatement en désuétude. Je vous accorde qu'après

avoir voté une pareille loi, vous aurez ce grand malheur de la voir exécutée. C'est bien. Maintenant, permettez-moi deux questions : Où est l'opportunité d'une telle loi ? où en est la nécessité ?

L'opportunité ? nous dit-on. Oubliez-vous les attentats d'hier, de tous les jours, le 15 mai, le 23 juin, le 13 juin ? La nécessité ? Mais est-ce qu'il n'est pas nécessaire d'opposer à ces attentats, toujours possibles, toujours flagrants, une répression énorme, une immense intimidation ? La révolution de février nous a ôté la guillotine. Nous faisons comme nous pouvons pour la remplacer, nous faisons de notre mieux. (*Bruit à droite.*)

Je m'en aperçois. (*On rit.*)

Avant d'aller plus loin, un mot d'explication.

Messieurs, autant que qui que ce soit, et j'ai le droit de le dire, et je crois l'avoir prouvé, autant que qui que ce soit, je repousse et je condamne, sous un régime de suffrage universel, les actes de rébellion et de désordre, les recours à la force brutale. Ce qui convient à un grand peuple souverain de lui-même, à un grand peuple intelligent, ce n'est pas l'appel aux armes, c'est l'appel aux idées. (*Sensation.*) Pour moi, et ce doit être, du reste, l'axiome de la démocratie, le droit de suffrage abolit le droit d'insurrection. C'est en cela que le suffrage universel résout et dissout les révolutions. (*Applaudissements.*)

Voilà le principe, principe incontestable et absolu ; j'y insiste. Pourtant, je dois le dire, dans l'application pénale, les incertitudes naissent. Quand de funestes et déplorables violations de la paix publique donnent lieu à des poursuites juridiques, rien n'est plus difficile que de préciser les faits et de proportionner la peine au délit. Tous nos procès politiques l'ont prouvé.

Quoi qu'il en soit, la société doit se défendre. Je suis sur ce point pleinement d'accord avec vous. La société doit se défendre, et vous devez la protéger. Ces troubles, ces émeutes, ces insurrections, ces complots, ces attentats, vous voulez les empêcher, les prévenir, les réprimer. Soit ; je le veux comme vous.

Mais est-ce que vous avez besoin d'une pénalité nouvelle pour cela ? Lisez le code. Voyez-y la définition de la déportation. Quel immense pouvoir pour l'intimidation et pour le châtiment !

Tournez-vous donc vers la pénalité actuelle ! remarquez tout ce qu'elle remet de terrible entre vos mains !

Quoi ! voilà un homme, un homme que le tribunal spécial a condamné ! un homme frappé pour le plus incertain de tous les délits, un délit politique, par la plus incertaine de toutes les justices, la justice politique !... (*Rumeurs à droite. – Longue interruption.*)

Messieurs, je m'étonne de cette interruption. Je respecte toutes les juridictions légales et constitutionnelles ; mais quand je qualifie la justice politique en général comme je viens de le faire, je ne fais que répéter ce qu'a dit dans tous les siècles la philosophie de tous les peuples, et je ne suis que l'écho de l'histoire.

Je poursuis.

Voilà un homme que le tribunal spécial a condamné.

Cet homme, un arrêt de déportation vous le livre ; remarquez ce que vous pouvez en faire, remarquez le pouvoir que la loi vous donne ! Je dis le code pénal actuel, la loi actuelle, avec sa définition de la déportation.

Cet homme, ce condamné, ce criminel selon les uns, ce héros selon les autres, car c'est là le malheur des temps... (*Explosion de murmures à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Quand la justice a prononcé, le criminel est criminel pour tout le monde, et ne peut être un héros que pour ses complices. (*Bravos à droite.*)

M. VICTOR HUGO. – Je ferai remarquer ceci à monsieur le président Dupin : le maréchal Ney, jugé en 1815, a été déclaré criminel par la justice. Il est un héros pour moi, et je ne suis pas son complice. (*Longs applaudissements à gauche.*)

Je reprends. Ce condamné, ce criminel selon les uns, ce héros selon les autres, vous le saisissez ; vous le saisissez au milieu de sa renommée, de son influence, de sa popularité ; vous l'arrachez à tout, à sa femme, à ses enfants, à ses amis, à sa famille, à sa patrie ; vous le déracinez violemment de tous ses intérêts et de toutes ses affections ; vous le saisissez encore tout plein du bruit qu'il faisait et de la clarté qu'il répandait, et vous le jetez dans les ténèbres, dans le silence, à on ne sait quelle distance effrayante du sol

natal. (*Sensation.*) Vous le tenez là, seul, en proie à lui-même, à ses regrets, s'il croit avoir été un homme nécessaire à son pays ; à ses remords, s'il reconnaît avoir été un homme fatal. Vous le tenez là, libre, mais gardé, nul moyen d'évasion, gardé par une garnison qui occupe l'île, gardé par un stationnaire qui surveille la côte, gardé par l'océan, qui ouvre entre cet homme et la patrie un gouffre de quatre mille lieues. Vous tenez cet homme là, incapable de nuire, sans échos autour de lui, rongé par l'isolement, par l'impuissance et par l'oubli, découronné, désarmé, brisé, anéanti !

Et cela ne vous suffit pas ! (*Mouvement.*)

Ce vaincu, ce proscrit, ce condamné de la fortune, cet homme politique détruit, cet homme populaire terrassé, vous voulez l'enfermer ! Vous voulez faire cette chose sans nom qu'aucune législation n'a encore faite, joindre aux tortures de l'exil les tortures de la prison ! multiplier une rigueur par une cruauté ! (*C'est vrai !*) Il ne vous suffit pas d'avoir mis sur cette tête la voûte du ciel tropical, vous voulez y ajouter encore le plafond du cabanon ! Cet homme, ce malheureux homme, vous voulez le murer vivant dans une forteresse qui, à cette distance, nous apparaît avec un aspect si funèbre, que vous qui la construisez, oui, je vous le dis, vous n'êtes pas sûrs de ce que vous bâtissez là, et que vous ne savez pas vous-mêmes si c'est un cachot ou si c'est un tombeau ! (*Approbatons à gauche.*)

Vous voulez que lentement, jour par jour, heure par heure, à petit feu, cette âme, cette intelligence, cette activité, – cette ambition, soit ! – ensevelie toute vivante, toute vivante, je le répète, à quatre mille lieues de la patrie, sous ce soleil étouffant, sous l'horrible pression de cette prison-sépulcre, se torde, se creuse, se dévore, désespère, demande grâce, appelle la France, implore l'air, la vie, la liberté, et agonise et expire misérablement ! Ah ! c'est monstrueux ! (*Profonde sensation.*) Ah ! je proteste d'avance au nom de l'humanité ! Ah ! vous êtes sans pitié et sans cœur ! Ce que vous appelez une expiation, je l'appelle un martyr ; et ce que vous appelez une justice, je l'appelle un assassinat ! (*Acclamations à gauche.*)

Mais levez-vous donc, catholiques, prêtres, évêques, hommes de la religion qui siégez dans cette Assemblée et que je vois au milieu de nous !

levez-vous, c'est votre rôle ! Qu'est-ce que vous faites sur vos bancs ? Montez à cette tribune, et venez, avec l'autorité de vos saintes croyances, avec l'autorité de vos saintes traditions, venez dire à ces inspireurs de mesures cruelles, à ces applaudisseurs de lois barbares, à ceux qui poussent la majorité dans cette voie funeste, dites-leur que ce qu'ils font là est mauvais, que ce qu'ils font là est détestable, que ce qu'ils font là est impie ! (*Oui ! oui !*) Rappelez-leur que c'est une loi de mansuétude que le Christ est venu apporter au monde, et non une loi de cruauté ; dites-leur que le jour où l'Homme-Dieu a subi la peine de mort, il l'a abolie (*Bravo ! à gauche*) ; car il a montré que la folle justice humaine pouvait frapper plus qu'une tête innocente, qu'elle pouvait frapper une tête divine ! (*Sensation.*)

Dites aux auteurs, dites aux défenseurs de ce projet, dites à ces grands politiques que ce n'est pas en faisant agoniser des misérables dans une cellule, à quatre mille lieues de leur pays, qu'ils apaiseront la place publique ; que, bien au contraire, ils créent un danger, le danger d'exaspérer la pitié du peuple et de la changer en colère. (*Oui ! oui !*) Dites à ces hommes d'être humains ; ordonnez-leur de redevenir chrétiens ; enseignez-leur que ce n'est pas avec des lois impitoyables qu'on défend les gouvernements et qu'on sauve les sociétés ; que ce qu'il faut aux temps douloureux que nous traversons, aux cœurs et aux esprits malades, ce qu'il faut pour résoudre une situation qui résulte surtout de beaucoup de malentendus et de beaucoup de définitions mal faites, ce ne sont pas des mesures de représailles, de réaction, de rancune et d'acharnement, mais des lois généreuses, des lois cordiales, des lois de concorde et de sagesse, et que le dernier mot de la crise sociale où nous sommes, je ne me lasserai pas de le répéter, non ! ce n'est pas la compression, c'est la fraternité ; car la fraternité, avant d'être la pensée du peuple, était la pensée de Dieu ! (*Nouvelles acclamations.*)

Vous vous taisez ! – Eh bien ! je continue. Je m'adresse à vous, messieurs les ministres, je m'adresse à vous, messieurs les membres de la commission. Je presse de plus près encore l'idée de votre citadelle, ou de votre forteresse, puisqu'on choque votre sensibilité en appelant cela une citadelle. (*On rit.*)

Quand vous aurez institué ce pénitencier des déportés, quand vous aurez créé ce cimetière, avez-vous essayé de vous imaginer ce qui arriverait là-bas ? Avez-vous la moindre idée de ce qui s'y passera ? Vous êtes-vous dit que vous livriez les hommes frappés par la justice politique à l'inconnu et à ce qu'il y a de plus horrible dans l'inconnu ? Êtes-vous entrés avec vous-mêmes dans le détail de tout ce que renferme d'abominable cette idée, cette affreuse idée, de la réclusion dans la déportation ? (*Murmures à droite.*)

Tenez, en commençant, j'ai essayé de vous indiquer et de caractériser d'un mot ce que serait ce climat, ce que serait cet exil, ce que serait ce cabanon. Je vous ai dit que ce seraient trois bourreaux. Il y en a un quatrième que j'oubliais, c'est le directeur du pénitencier. Vous êtes-vous rappelé Jeannet, le bourreau de Sinnamary ? Vous êtes-vous rendu compte de ce que serait, je dirais presque nécessairement, l'homme quelconque qui acceptera, à la face du monde civilisé, la charge morale de cet odieux établissement des îles Marquises, l'homme qui consentira à être le fossoyeur de cette prison et le geôlier de cette tombe ? (*Long mouvement.*)

Vous êtes-vous figuré, si loin de tout contrôle et de tout redressement, dans cette irresponsabilité complète, avec une autorité sans limite et des victimes sans défense, la tyrannie possible d'une âme méchante et basse ? Messieurs, les Sainte-Hélène produisent les Hudson Lowe. (*Bravo !*) Eh bien ! vous êtes-vous représenté toutes les tortures, tous les raffinements, tous les désespoirs qu'un homme qui aurait le tempérament de Hudson Lowe pourrait inventer pour des hommes qui n'auraient pas l'auréole de Napoléon ?

Ici, du moins, en France, à Doullens, au Mont-Saint-Michel... (*L'orateur s'interrompt. Mouvement d'attention.*)

Et puisque ce nom m'est venu à la bouche, je saisis cette occasion pour annoncer à M. le ministre de l'Intérieur que je compte prochainement lui adresser une question sur des faits monstrueux qui se seraient accomplis dans cette prison du Mont-Saint-Michel. (*Chuchotements. – À gauche : Très bien ! – L'orateur reprend.*) Dans nos prisons de France, à Doullens, au Mont-Saint-Michel, qu'un abus se produise, qu'une iniquité se tente, les journaux s'inquiètent, l'Assemblée s'émeut, et le cri du prisonnier parvient

au gouvernement et au peuple, répercuté par le double écho de la presse et de la tribune. Mais dans votre citadelle des îles Marquises, le patient sera réduit à soupirer douloureusement : Ah ! si le peuple le savait ! (*Très bien !*) Oui, là, là-bas, à cette épouvantable distance, dans ce silence, dans cette solitude murée, où n'arrivera et d'où ne sortira aucune voix humaine, à qui se plaindra le misérable prisonnier ? qui l'entendra ? Il y aura entre sa plainte et vous le bruit de toutes les vagues de l'océan. (*Sensation profonde.*)

Messieurs, l'ombre et le silence de la mort pèseront sur cet effroyable bain politique.

Rien n'en transpirera, rien n'en arrivera jusqu'à vous, rien !... si ce n'est de temps en temps, par intervalles, une nouvelle lugubre qui traversera les mers, qui viendra frapper en France et en Europe, comme un glas funèbre, sur le timbre vivant et douloureux de l'opinion, et qui vous dira : Tel condamné est mort ! (*Agitation.*)

Ce condamné, ce sera, car à cette heure suprême on ne voit plus que le mérite d'un homme, ce sera un publiciste célèbre, un historien renommé, un écrivain illustre, un orateur fameux. Vous prêterez l'oreille à ce bruit sinistre, vous calculerez le petit nombre de mois écoulés, et vous frissonnerez ! (*Murmures à droite. – Vive approbation à gauche.*)

Ah ! vous le voyez bien ! c'est la peine de mort ! la peine de mort désespérée ! c'est quelque chose de pire que l'échafaud ! c'est la peine de mort sans le dernier regard au ciel de la patrie ! (*Bravos répétés à gauche.*)

Vous ne le voudrez pas ! vous rejetterez la loi ! (*Mouvement.*) Ce grand principe, l'abolition de la peine de mort en matière politique, ce généreux principe tombé de la large main du peuple, vous ne voudrez pas le ressaisir ! Vous ne voudrez pas le reprendre furtivement à la France, qui, loin d'en attendre de vous l'abolition, en attend de vous le complément ! Vous ne voudrez pas raturer ce décret, l'honneur de la révolution de Février ! Vous ne voudrez pas donner un démenti à ce qui était plus même que le cri de la conscience populaire, à ce qui était le cri de la conscience humaine ! (*Vive adhésion à gauche. – Murmures à droite.*)

Je sais, messieurs, que toutes les fois que nous tirons de ce mot, la conscience, tout ce qu'on en doit tirer, selon nous, nous avons le malheur de faire sourire de bien grands politiques. *À droite : C'est vrai ! – À gauche : Ils en conviennent !*) Dans le premier moment, ces grands politiques ne nous croient pas incurables, ils prennent pitié de nous, ils consentent à traiter cette infirmité dont nous sommes atteints, la conscience, et ils nous opposent avec bonté la raison d'état. Si nous persistons, oh ! alors ils se fâchent, ils nous déclarent que nous n'entendons rien aux affaires, que nous n'avons pas le sens politique, que nous ne sommes pas des hommes sérieux, et... comment vous dirai-je cela ? ma foi ! ils nous disent un gros mot, la plus grosse injure qu'ils puissent trouver, ils nous appellent poètes ! (*On rit.*)

Ils nous affirment que tout ce que nous croyons trouver dans notre conscience, la foi au progrès, l'adoucissement des lois et des mœurs, l'acceptation des principes dégagés par les révolutions, l'amour du peuple, le dévouement à la liberté, le fanatisme de la grandeur nationale, que tout cela, bon en soi sans doute, mène, dans l'application, droit aux déceptions et aux chimères, et que, sur toutes ces choses, il faut s'en rapporter, selon l'occasion et la conjoncture, à ce que conseille la raison d'état. La raison d'état ! ah ! c'est là le grand mot ! et tout à l'heure je le distinguais au milieu d'une interruption.

Messieurs, j'examine la raison d'état : je me rappelle tous les mauvais conseils qu'elle a déjà donnés. J'ouvre l'histoire, je vois dans tous les temps toutes les bassesses, toutes les indignités, toutes les turpitudes, toutes les lâchetés, toutes les cruautés que la raison d'état a autorisées ou qu'elle a faites. Marat l'invoquait aussi bien que Louis XI ; elle a fait le Deux septembre après avoir fait la Saint-Barthélemy ; elle a laissé sa trace dans les Cévennes, et elle l'a laissée à Sinnamary ; c'est elle qui a dressé les guillotines de Robespierre, et c'est elle qui dresse les potences de Haynau ! (*Mouvement.*) Ah ! mon cœur se soulève ! Ah ! je ne veux, je ne veux, moi, ni de la politique de la guillotine, ni de la politique de la potence, ni de Marat, ni de Haynau, ni de votre loi de déportation ! (*Bravos prolongés.*) Et quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive, toutes les fois qu'il s'agira de chercher

une inspiration ou un conseil, je suis de ceux qui n'hésiteront jamais entre cette vierge qu'on appelle la conscience et cette prostituée qu'on appelle la raison d'état. (*Immense acclamation à gauche.*)

Je ne suis qu'un poète, je le vois bien !

Messieurs, s'il était possible, ce qu'à Dieu ne plaise, ce que j'éloigne pour ma part de toutes mes forces, s'il était possible que cette Assemblée adoptât la loi qu'on lui propose, il y aurait, je le dis à regret, il y aurait un spectacle douloureux à mettre en regard de la mémorable journée que je vous rappelais en commençant ; ce serait une époque de calme défaisant à loisir ce qu'a fait de grand et de bon, dans une sorte d'improvisation sublime, une époque de tempête. (*Très bien !*) Ce serait la violence dans le sénat, contrastant avec la sagesse dans la place publique. (*Bravo à gauche.*) Ce serait les hommes d'état se montrant aveugles et passionnés là où les hommes du peuple se sont montrés intelligents et justes ! (*Murmures à droite.*) Oui, intelligents et justes ! Messieurs, savez-vous ce que faisait le peuple de Février en proclamant la clémence ? Il fermait la porte des révolutions. Et savez-vous ce que vous faites en décrétant les vengeances ? Vous la rouvrez. (*Mouvement prolongé.*)

Messieurs, cette loi, dit-on, n'aura pas d'effet rétroactif et est destinée à ne régir que l'avenir. Ah ! puisque vous prononcez ce mot, l'avenir, c'est précisément sur ce mot et sur ce qu'il contient que je vous engage à réfléchir. Voyons, pour qui faites-vous cette loi ? Le savez-vous ? (*Agitation sur tous les bancs.*)

Messieurs de la majorité, vous êtes victorieux en ce moment, vous êtes les plus forts, mais êtes-vous sûrs de l'être toujours ? (*Longue rumeur à droite.*)

Ne l'oubliez pas, le glaive de la pénalité politique n'appartient pas à la justice, il appartient au hasard. (*L'agitation redouble.*) Il passe au vainqueur avec la fortune. Il fait partie de ce mobilier révolutionnaire que tout coup d'état heureux, que toute émeute triomphante trouve dans la rue et ramasse le lendemain de la victoire, et il a cela de fatal, ce terrible glaive, que chaque parti est destiné tour à tour à le tenir dans sa main et à le sentir sur sa tête. (*Sensation générale.*)

Ah ! quand vous combinez une de ces lois de vengeance (*Non ! non ! à droite*), que les partis vainqueurs appellent lois de justice dans la bonne foi de leur fanatisme, vous êtes bien imprudents d'aggraver les peines et de multiplier les rigueurs. Quant à moi, je ne sais pas moi-même, dans cette époque de trouble, l'avenir qui m'est réservé ; je plains d'une pitié fraternelle toutes les victimes actuelles, toutes les victimes possibles de nos temps révolutionnaires. Je hais et je voudrais briser tout ce qui peut servir d'arme aux violences. Or cette loi que vous faites est une loi redoutable qui peut avoir d'étranges contre-coups, c'est une loi perfide dont les retours sont inconnus. Et peut-être, au moment où je vous parle, savez-vous qui je défends contre vous ? C'est vous ! (*Profonde sensation.*)

Oui, j'y insiste, vous ne savez pas vous-mêmes ce qu'à un jour donné, ce que, dans des circonstances possibles, votre propre loi fera de vous ! (*Agitation inexprimable. Les interruptions se croisent.*)

Vous vous récriez de ce côté, vous ne croyez pas à mes paroles. (*À droite: Non ! non !*) Voyons. Vous pouvez fermer les yeux à l'avenir ; mais les fermerez-vous au passé ? L'avenir se conteste, le passé ne se récuse pas. Eh bien ! tournez la tête, regardez à quelques années en arrière. Supposez que les deux révolutions survenues depuis vingt ans aient été vaincues par la royauté, supposez que votre loi de déportation eût existé alors, Charles X aurait pu l'appliquer à M. Thiers, et Louis-Philippe à M. Odilon Barrot. (*Applaudissements à gauche.*)

M. ODILON BARROT, se levant. – Je demande à l'orateur la permission de l'interrompre.

M. VICTOR HUGO. – Volontiers.

M. ODILON BARROT. – Je n'ai jamais conspiré ; j'ai soutenu le dernier la monarchie ; je ne conspirerai jamais, et aucune justice ne pourra pas plus m'atteindre dans l'avenir qu'elle n'aurait pu m'atteindre dans le passé. (*Très bien ! à droite.*)

M. VICTOR HUGO. – M. Odilon Barrot, dont j'honore le noble caractère, s'est mépris sur le sens de mes paroles. Il a oublié qu'au moment où je parlais, je ne parlais pas de la justice juste, mais de la justice injuste, de la justice politique, de la justice des partis. Or la justice injuste frappe

l'homme juste, et pouvait et peut encore frapper M. Odilon Barrot. C'est ce que j'ai dit, et c'est ce que je maintiens. (*Réclamations à droite.*)

Quand je vous parle des revanches de la destinée et de tout ce qu'une pareille loi peut contenir de contre-coups, vous murmurez. Eh bien ! j'insiste encore ! et je vous préviens seulement que, si vous murmurez maintenant, vous murmurerez contre l'histoire. (*Le silence se rétablit. – Écoutez !*)

De tous les hommes qui ont dirigé le gouvernement ou dominé l'opinion depuis soixante ans, il n'en est pas un, pas un, entendez-vous bien ? qui n'ait été précipité, soit avant, soit après. Tous les noms qui rappellent des triomphes rappellent aussi des catastrophes ; l'histoire les désigne par des synonymes où sont empreintes leurs disgrâces, tous, depuis le captif d'Olmütz, qui avait été La Fayette, jusqu'au déporté de Sainte-Hélène, qui avait été Napoléon. (*Mouvement.*)

Voyez et réfléchissez. Qui a repris le trône de France en 1814 ? L'exilé de Hartwell. Qui a régné après 1830 ? Le proscrit de Reichenau, redevenu aujourd'hui le banni de Claremont. Qui gouverne en ce moment ? Le prisonnier de Ham. (*Profonde sensation.*) Faites des lois de proscription maintenant ! (*Bravo ! à gauche.*)

Ah ! que ceci vous instruisse ! Que la leçon des uns ne soit pas perdue pour l'orgueil des autres !

L'avenir est un édifice mystérieux que nous bâtissons nous-mêmes de nos propres mains dans l'obscurité, et qui doit plus tard nous servir à tous de demeure. Un jour vient où il se referme sur ceux qui l'ont bâti. Ah ! puisque nous le construisons aujourd'hui pour l'habiter demain, puisqu'il nous attend, puisqu'il nous saisira sans nul doute, composons-le donc, cet avenir, avec ce que nous avons de meilleur dans l'âme, et non avec ce que nous avons de pire ; avec l'amour, et non avec la colère !

Faisons-le rayonnant et non ténébreux ! faisons-en un palais et non une prison !

Messieurs, la loi qu'on vous propose est mauvaise, barbare, inique. Vous la repousserez. J'ai foi dans votre sagesse et dans votre humanité. Songez-y au moment du vote. Quand les hommes mettent dans une loi l'injustice,

Dieu y met la justice, et il frappe avec cette loi ceux qui l'ont faite. (*Mouvement général et prolongé.*)

Un dernier mot, ou, pour mieux dire, une dernière prière, une dernière supplication.

Ah ! croyez-moi, je m'adresse à vous tous, hommes de tous les partis qui siégez dans cette enceinte, et parmi lesquels il y a sur tous ces bancs tant de cœurs élevés et tant d'intelligences généreuses, croyez-moi, je vous parle avec une profonde conviction et une profonde douleur, ce n'est pas un bon emploi de notre temps que de faire des lois comme celle-ci ! (*Très bien ! c'est vrai !*) Ce n'est pas un bon emploi de notre temps que de nous tendre les uns aux autres des embûches dans une pénalité terrible et obscure, et de creuser pour nos adversaires des abîmes de misère et de souffrance où nous tomberons peut-être nous-mêmes ! (*Agitation.*)

Mon Dieu ! quand donc cesserons-nous de nous menacer et de nous déchirer ? Nous avons pourtant autre chose à faire ! Nous avons autour de nous les travailleurs qui demandent des ateliers, les enfants qui demandent des écoles, les vieillards qui demandent des asiles, le peuple qui demande du pain, la France qui demande de la gloire ! (*Mouvements divers.*)

Nous avons une société nouvelle à faire sortir des entrailles de la société ancienne, et, quant à moi, je suis de ceux qui ne veulent sacrifier ni l'enfant ni la mère. (*Mouvement.*) Ah ! nous n'avons pas le temps de nous haïr ! (*Nouveau mouvement.*)

La haine dépense de la force, et, de toutes les manières de dépenser de la force, c'est la plus mauvaise. (*Très bien ! bravo !*) Réunissons fraternellement tous nos efforts, au contraire, dans un but commun, le bien du pays. Au lieu d'échafauder péniblement des lois d'irritation et d'animosité, des lois qui calomnient ceux qui les font, cherchons ensemble, et cordialement, la solution du redoutable problème de civilisation qui nous est posé, et qui contient, selon ce que nous en saurons faire, les catastrophes les plus fatales ou le plus magnifique avenir. (*Bravo ! à gauche.*)

Nous sommes une génération prédestinée, nous touchons à une crise décisive, et nous avons de bien plus grands et de bien plus effrayants devoirs que nos pères. Nos pères n'avaient que la France à servir ; nous,

nous avons la France à sauver. Non, nous n'avons pas le temps de nous haïr ! (*Mouvement prolongé.*) Je vote contre le projet de loi ! (*Acclamations à gauche et longs applaudissements.* – *La séance est suspendue, pendant que tout le côté gauche en masse descend et vient féliciter l'orateur au pied de la tribune.*)

VI

LE SUFFRAGE UNIVERSEL²⁷.

21 mai 1850.

Messieurs, la révolution de Février, et, pour ma part, puisqu'elle semble vaincue, puisqu'elle est calomniée, je chercherai toutes les occasions de la glorifier dans ce qu'elle a fait de magnanime et de beau (*Très bien ! très bien !*), la révolution de Février avait eu deux magnifiques pensées. La première, je vous le rappelais l'autre jour, ce fut de monter jusqu'aux sommets de l'ordre politique et d'en arracher la peine de mort ; la seconde, ce fut d'élever subitement les plus humbles régions de l'ordre social au niveau des plus hautes et d'y installer la souveraineté.

Double et pacifique victoire du progrès qui, d'une part, relevait l'humanité, qui, d'autre part, constituait le peuple, qui emplissait de lumière en même temps le monde politique et le monde social, et qui les régénérât et les consolidait tous deux à la fois : l'un par la clémence, l'autre par l'égalité. (*Bravo ! à gauche.*)

Messieurs, le grand acte, tout ensemble politique et chrétien, par lequel la révolution de Février fit pénétrer son principe jusque dans les racines mêmes de l'ordre social, fut l'établissement du suffrage universel : fait capital, fait immense, événement considérable qui introduisit dans l'état un élément nouveau, irrévocable, définitif. Remarquez-en, messieurs, toute la portée. Certes, ce fut une grande chose de reconnaître le droit de tous, de

composer l'autorité universelle de la somme des libertés individuelles, de dissoudre ce qui restait des castes dans l'unité auguste d'une souveraineté commune, et d'emplir du même peuple tous les compartiments du vieux monde social ; certes, cela fut grand ; mais, messieurs, c'est surtout dans son action sur les classes qualifiées jusqu'alors classes inférieures qu'éclate la beauté du suffrage universel. (*Rires ironiques à droite.*)

Messieurs, vos rires me contraignent d'y insister. Oui, le merveilleux côté du suffrage universel, le côté efficace, le côté politique, le côté profond, ce ne fut pas de lever le bizarre interdit électoral qui pesait, sans qu'on pût deviner pourquoi, – mais c'était la sagesse des grands hommes d'état de ce temps-là – qui sont les mêmes que ceux de ce temps-ci... – (*Rires approbatifs à gauche*) ; ce ne fut pas, dis-je, de lever le bizarre interdit électoral qui pesait sur une partie de ce qu'on nommait la classe moyenne, et même de ce qu'on nommait la classe élevée ; ce ne fut pas de restituer son droit à l'homme qui était avocat, médecin, lettré, administrateur, officier, professeur, prêtre, magistrat, et qui n'était pas électeur ; à l'homme qui était juré, et qui n'était pas électeur ; à l'homme qui était membre de l'institut, et qui n'était pas électeur ; à l'homme qui était pair de France, et qui n'était pas électeur : non, le côté merveilleux, je le répète, le côté profond, efficace, politique, du suffrage universel, ce fut d'aller chercher dans les régions douloureuses de la société, dans les bas-fonds, comme vous dites, l'être courbé sous le poids des négations sociales, l'être froissé qui, jusqu'alors, n'avait eu d'autre espoir que la révolte, et de lui apporter l'espérance sous une autre forme (*Très bien !*), et de lui dire : Vote ! ne te bats plus. Ce fut de rendre sa part de souveraineté à celui qui jusque-là n'avait eu que sa part de souffrance ! Ce fut d'aborder dans ses ténèbres matérielles et morales l'infortuné qui, dans les extrémités de sa détresse, n'avait d'autre arme, d'autre défense, d'autre ressource que la violence, et de lui retirer la violence, et de lui remettre dans les mains, à la place de la violence, le droit ! (*Bravos prolongés.*)

Oui, la grande sagesse de cette révolution de Février qui, prenant pour base de la politique l'évangile (*à droite : Quelle impiété !*), institua le suffrage universel, sa grande sagesse, et en même temps sa grande justice,

ce ne fut pas seulement de confondre et de dignifier dans l'exercice du même pouvoir souverain le bourgeois et le prolétaire ; ce fut d'aller chercher dans l'accablement, dans le délaissement, dans l'abandon, dans cet abaissement qui conseille si mal, l'homme de désespoir, et de lui dire : Espère ! l'homme de colère, et de lui dire : Raisonne ! le mendiant, comme on l'appelle, le vagabond, comme on l'appelle, le pauvre, l'indigent, le déshérité, le malheureux, le misérable, comme on l'appelle, et de le sacrer citoyen ! (*Acclamation à gauche.*)

Voyez, messieurs, comme ce qui est profondément juste est toujours en même temps profondément politique : le suffrage universel, en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil. En leur donnant la puissance, il leur donne le calme. Tout ce qui grandit l'homme l'apaise.

Le suffrage universel dit à tous, et je ne connais pas de plus admirable formule de la paix publique : Soyez tranquilles, vous êtes souverains. (*Sensation.*)

Il ajoute : Vous souffrez ? eh bien ! n'aggravez pas vos souffrances, n'aggravez pas les détresses publiques par la révolte. Vous souffrez ? eh bien ! vous allez travailler vous-mêmes, dès à présent, au grand œuvre de la destruction de la misère, par des hommes qui seront à vous, par des hommes en qui vous mettrez votre âme, et qui seront, en quelque sorte, votre main. Soyez tranquilles.

Puis, pour ceux qui seraient tentés d'être récalcitrants, il dit :

– Avez-vous voté ? Oui. Vous avez épuisé votre droit, tout est dit. Quand le vote a parlé, la souveraineté a prononcé. Il n'appartient pas à une fraction de défaire ni de refaire l'œuvre collective. Vous êtes citoyens, vous êtes libres, votre heure reviendra, sachez l'attendre. En attendant, parlez, écrivez, discutez, contestez, enseignez, éclairez ; éclairez-vous, éclairez les autres. Vous avez à vous, aujourd'hui, la vérité, demain la souveraineté, vous êtes forts. Quoi ! deux modes d'action sont à votre disposition, le droit du souverain et le rôle du rebelle, vous choisiriez le rôle du rebelle ! ce serait une sottise et ce serait un crime. (*Applaudissements à gauche.*)

Voilà les conseils que donne aux classes souffrantes le suffrage universel. (*Oui ! oui ! à gauche. – Rires à droite.*) Messieurs, dissoudre les animosités,

désarmer les haines, faire tomber la cartouche des mains de la misère, relever l'homme injustement abaissé et assainir l'esprit malade par ce qu'il y a de plus pur au monde, le sentiment du droit librement exercé ; reprendre à chacun le droit de force, qui est le fait naturel, et lui rendre en échange la part de souveraineté, qui est le fait social ; montrer aux souffrances une issue vers la lumière et le bien-être, éloigner les échéances révolutionnaires et donner à la société, avertie, le temps de s'y préparer ; inspirer aux masses cette patience forte qui fait les grands peuples : voilà l'œuvre du suffrage universel (*sensation profonde*), œuvre éminemment sociale au point de vue de l'état, éminemment morale au point de vue de l'individu.

Méditez ceci, en effet : sur cette terre d'égalité et de liberté, tous les hommes respirent le même air et le même droit. (*Mouvement.*) Il y a dans l'année un jour où celui qui vous obéit se voit votre pareil, où celui qui vous sert se voit votre égal, où chaque citoyen, entrant dans la balance universelle, sent et constate la pesanteur spécifique du droit de cité, et où le plus petit fait équilibre au plus grand. (*Bravo ! à gauche. – On rit à droite.*) Il y a un jour dans l'année où le gagne-pain, le journalier, le manœuvre, l'homme qui porte des fardeaux, l'homme qui casse des pierres au bord des routes, juge le sénat, prend dans sa main, durcie par le travail, les ministres, les représentants, le président de la République, et dit : La puissance, c'est moi ! Il y a un jour dans l'année où le plus imperceptible citoyen, où l'atome social participe à la vie immense du pays tout entier, où la plus étroite poitrine se dilate à l'air vaste des affaires publiques ; un jour où le plus faible sent en lui la grandeur de la souveraineté nationale, où le plus humble sent en lui l'âme de la patrie ! (*Applaudissements à gauche. – Rires et bruit à droite.*) Quel accroissement de dignité pour l'individu, et par conséquent de moralité ! Quelle satisfaction, et par conséquent quel apaisement ! Regardez l'ouvrier qui va au scrutin. Il y entre, avec le front triste du prolétaire accablé, il en sort avec le regard d'un souverain. (*Acclamations à gauche. – Rires à droite.*)

Or qu'est-ce que tout cela, messieurs ? C'est la fin de la violence, c'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute, c'est la fin du fait matériel, et c'est le commencement du fait moral. (*Mouvement.*) C'est, si vous

permettez que je rappelle mes propres paroles, le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage. (*Approbation à gauche.*)

Eh bien ! vous, législateurs chargés par la Providence de fermer les abîmes et non de les ouvrir, vous qui êtes venus pour consolider et non pour ébranler, vous, représentants de ce grand peuple de l'initiative et du progrès, vous, hommes de sagesse et de raison, qui comprenez toute la sainteté de votre mission, et qui, certes, n'y faillirez pas, savez-vous ce que vient faire aujourd'hui cette loi fatale, cette loi aveugle qu'on ose si imprudemment vous présenter ? (*Profond silence.*)

Elle vient, je le dis avec un frémissement d'angoisse, je le dis avec l'anxiété douloureuse du bon citoyen épouvanté des aventures où l'on précipite la patrie, elle vient proposer à l'Assemblée l'abolition du droit de suffrage pour les classes souffrantes, et, par conséquent, je ne sais quel rétablissement abominable et impie du droit d'insurrection. (*Mouvement prolongé.*) Voilà toute la situation en deux mots. (*Nouveau mouvement.*)

Oui, messieurs, ce projet, qui est toute une politique, fait deux choses : il fait une loi, et il crée une situation.

Une situation grave, inattendue, nouvelle, menaçante, compliquée, terrible.

Allons au plus pressé. Le tour de la loi, considérée en elle-même, viendra. Examinons d'abord la situation.

Quoi ! après deux années d'agitation et d'épreuves, inséparables, il faut bien le dire, de toute grande commotion sociale, le but était atteint !

Quoi ! la paix était faite ! Quoi ! le plus difficile de la solution, le procédé, était trouvé, et, avec le procédé, la certitude. Quoi ! le mode de création pacifique du progrès était substitué au mode violent ; les impatiences et les colères avaient désarmé ; l'échange du droit de révolte contre le droit de suffrage était consommé ; l'homme des classes souffrantes avait accepté, il avait doucement et noblement accepté. Nulle agitation, nulle turbulence. Le malheureux s'était senti rehaussé par la confiance sociale. Ce nouveau citoyen, ce souverain restauré, était entré dans la cité avec une dignité sereine. (*Applaudissements à gauche. – Depuis quelques instants, un bruit presque continu, venant de certains bancs de*

la droite, se mêle à la voix de l'orateur. M. Victor Hugo s'interrompt et se tourne vers la droite.)

Messieurs, je sais bien que ces interruptions calculées et systématiques (*dénégations à droite. – Oui ! oui ! à gauche*) ont pour but de déconcerter la pensée de l'orateur (*C'est vrai !*) et de lui ôter la liberté d'esprit, ce qui est une manière de lui ôter la liberté de la parole. (*Très bien !*) Mais c'est là vraiment un triste jeu, et peu digne d'une grande assemblée. (*Dénégations à droite.*) Quant à moi, je mets le droit de l'orateur sous la sauvegarde de la majorité vraie, c'est-à-dire de tous les esprits généreux et justes qui siègent sur tous les bancs et qui sont toujours les plus nombreux parmi les élus d'un grand peuple. (*Très bien ! à gauche.*)

Je reprends : La vie publique avait saisi le prolétaire sans l'étonner ni l'enivrer. Les jours d'élection étaient pour le pays mieux que des jours de fête, c'étaient des jours de calme. (*C'est vrai !*) En présence de ce calme, le mouvement des affaires, des transactions, du commerce, de l'industrie, du luxe, des arts, avait repris ; les pulsations de la vie régulière revenaient. Un admirable résultat était obtenu. Un imposant traité de paix était signé entre ce qu'on appelle encore le haut et le bas de la société. (*Oui ! oui !*)

Et c'est là le moment que vous choisissez pour tout remettre en question ! Et ce traité signé, vous le déchirez ! (*Mouvement.*) Et c'est précisément cet homme, le dernier sur l'échelle de vie, qui, maintenant, espérait remonter peu à peu et tranquillement, c'est ce pauvre, c'est ce malheureux, naguère redoutable, maintenant réconcilié, apaisé, confiant, fraternel, c'est lui que votre loi va chercher ! Pourquoi ? Pour faire une chose insensée, indigne, odieuse, anarchique, abominable ! pour lui reprendre son droit de suffrage ! pour l'arracher aux idées de paix, de conciliation, d'espérance, de justice, de concorde, et, par conséquent, pour le rendre aux idées de violence ! Mais quels hommes de désordre êtes-vous donc ! (*Nouveau mouvement.*)

Quoi ! le port était trouvé, et c'est vous qui recommencez les aventures !
Quoi ! le pacte était conclu, et c'est vous qui le violez !

Et pourquoi cette violation du pacte ? pourquoi cette agression en pleine paix ? pourquoi ces emportements ? pourquoi cet attentat ? pourquoi cette folie ? Pourquoi ? je vais vous le dire : c'est parce qu'il a plu au peuple,

après avoir nommé qui vous vouliez, ce que vous avez trouvé fort bon, de nommer qui vous ne vouliez pas, ce que vous trouvez mauvais. C'est parce qu'il a jugé dignes de son choix des hommes que vous jugiez dignes de vos insultes. C'est parce qu'il est présumable qu'il a la hardiesse de changer d'avis sur votre compte depuis que vous êtes le pouvoir, et qu'il peut comparer les actes aux programmes, et ce qu'on avait promis avec ce qu'on a tenu. (*C'est cela !*) C'est parce qu'il est probable qu'il ne trouve pas votre gouvernement complètement sublime. (*Très bien ! – On rit.*) C'est parce qu'il semble se permettre de ne pas vous admirer comme il convient. (*Très bien ! très bien ! – Mouvement.*) C'est parce qu'il ose user de son vote à sa fantaisie, ce peuple, parce qu'il paraît avoir cette audace inouïe de s'imaginer qu'il est libre, et que, selon toute apparence, il lui passe par la tête cette autre idée étrange qu'il est souverain (*Très bien !*) ; c'est, enfin, parce qu'il a l'insolence de vous donner un avis sous cette forme pacifique du scrutin et de ne pas se prosterner purement et simplement à vos pieds. (*Mouvement.*) Alors vous vous indignez, vous vous mettez en colère, vous déclarez la société en danger, vous vous écriez : Nous allons te châtier, peuple ! nous allons te punir, peuple ! tu vas avoir affaire à nous, peuple ! – Et comme ce maniaque de l'histoire, vous battez de verges l'océan ! (*Acclamation à gauche.*)

Que l'Assemblée me permette ici une observation qui, selon moi, éclaire jusqu'au fond, et d'un jour vrai et rassurant, cette grande question du suffrage universel.

Quoi ! le gouvernement veut restreindre, amoindrir, émonder, mutiler le suffrage universel ! Mais y a-t-il bien réfléchi ? Mais voyons, vous, ministres, hommes sérieux, hommes politiques, vous rendez-vous bien compte de ce que c'est que le suffrage universel ? le suffrage universel vrai, le suffrage universel sans restrictions, sans exclusions, sans défiances, comme la révolution de Février l'a établi, comme le comprennent et le veulent les hommes de progrès ? (*Au banc des ministres : C'est de l'anarchie. Nous ne voulons pas de ça !*)

Je vous entends, vous me répondez : – Nous n'en voulons pas ! c'est le mode de création de l'anarchie ! – (*Oui ! oui ! à droite.*) Eh bien ! c'est

précisément tout le contraire. C'est le mode de création du pouvoir. (*Bravo ! à gauche.*) Oui, il faut le dire et le dire bien haut, et j'y insiste, ceci, selon moi, devrait éclairer toute cette discussion : ce qui sort du suffrage universel, c'est la liberté, sans nul doute, mais c'est encore plus le pouvoir que la liberté !

Le suffrage universel, au milieu de toutes nos oscillations orageuses, crée un point fixe. Ce point fixe, c'est la volonté nationale légalement manifestée, la volonté nationale, robuste amarre de l'état, ancre d'airain qui ne casse pas et que viennent battre vainement tour à tour le flux des révolutions et le reflux des réactions ! (*Profonde sensation.*)

Et, pour que le suffrage universel puisse créer ce point fixe, pour qu'il puisse dégager la volonté nationale dans toute sa plénitude souveraine, il faut qu'il n'ait rien de contestable (*C'est vrai ! c'est cela !*) ; il faut qu'il soit bien réellement le suffrage universel, c'est-à-dire qu'il ne laisse personne, absolument personne en dehors du vote ; qu'il fasse de la cité la chose de tous, sans exception ; car, en pareille matière, faire une exception, c'est commettre une usurpation (*Bravo ! à gauche*) ; il faut, en un mot, qu'il ne laisse à qui que ce soit le droit redoutable de dire à la société : Je ne te connais pas !

A ces conditions, le suffrage universel produit le pouvoir, un pouvoir colossal, un pouvoir supérieur à tous les assauts, même les plus terribles ; un pouvoir qui pourra être attaqué, mais qui ne pourra être renversé, témoin le 15 mai, témoin le 23 juin (*C'est vrai ! c'est vrai !*) ; un pouvoir invincible parce qu'il pose sur le peuple, comme Antée parce qu'il pose sur la terre ! (*Mouvements divers.*) Oui, grâce au suffrage universel, vous créez et vous mettez au service de l'ordre un pouvoir où se condense toute la force de la nation ; un pouvoir pour lequel il n'y a qu'une chose qui soit impossible, c'est de détruire son principe, c'est de tuer ce qui l'a engendré. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*)

Grâce au suffrage universel, dans notre époque où flottent et s'écroulent toutes les fictions, vous trouvez le fond solide de la société. Ah ! vous êtes embarrassés du suffrage universel, hommes d'état ! ah ! vous ne savez que faire du suffrage universel ! Grand Dieu ! c'est le point d'appui,

l'inébranlable point d'appui qui suffirait à un Archimède politique pour soulever le monde ! (*Longue acclamation à gauche. – Rires ironiques à droite.*)

Ministres, hommes qui nous gouvernez, en détruisant le caractère intégral du suffrage universel, vous attendez au principe même du pouvoir, du seul pouvoir possible aujourd'hui ! Comment ne voyez-vous pas cela ?

Tenez, voulez-vous que je vous le dise ? Vous ne savez pas vous-mêmes ce que vous êtes ni ce que vous faites. Je n'accuse pas vos intentions, j'accuse votre aveuglement. Vous vous croyez, de bonne foi, des conservateurs, des reconstruteurs de la société, des organisateurs ? Eh bien ! je suis fâché de détruire votre illusion ; à votre insu, candidement, innocemment, vous êtes des révolutionnaires ! (*Longue et universelle sensation.*)

Oui ! et des révolutionnaires de la plus dangereuse espèce, des révolutionnaires de l'espèce naïve ! (*Hilarité générale.*) Vous avez, et plusieurs d'entre vous l'ont déjà prouvé, ce talent merveilleux de faire des révolutions sans le voir, sans le vouloir et sans le savoir, en voulant faire autre chose ! (*On rit. – Très bien ! très bien !*) Vous nous dites : Soyez tranquilles ! Vous saisissez dans vos mains, sans vous douter de ce que cela pèse, la France, la société, le présent, l'avenir, la civilisation, et vous les laissez tomber sur le pavé par maladresse ! Vous faites la guerre à l'abîme en vous y jetant tête baissée ! (*Long mouvement. – M. d'Hautpoul rit.*)

Eh bien ! l'abîme ne s'ouvrira pas ! (*Sensation.*) Le peuple ne sortira pas de son calme ! Le peuple calme, c'est l'avenir sauvé. (*Applaudissements à gauche. – Rumeurs à droite.*)

L'intelligente et généreuse population parisienne sait cela, voyez-vous, et, je le dis sans comprendre que de telles paroles puissent éveiller des murmures, Paris offrira ce grand et instructif spectacle que si le gouvernement est révolutionnaire, le peuple sera conservateur. (*Bravo ! bravo ! – Rires à droite.*)

Il a à conserver, en effet, ce peuple, non seulement l'avenir de la France, mais l'avenir de toutes les nations ! Il a à conserver le progrès humain dont la France est l'âme, la démocratie dont la France est le foyer, et ce travail

magnifique que la France fait et qui, des hauteurs de la France, se répand sur le monde, la civilisation par la liberté ! (*Explosion de bravos.*) Oui, le peuple sait cela, et quoi qu'on fasse, je le répète, il ne remuera pas. Lui qui a la souveraineté, il saura aussi avoir la majesté. (*Mouvement.*) Il attendra, impassible, que son jour, que le jour infaillible, que le jour légal se lève ! Comme il le fait déjà depuis huit mois, aux provocations quelles qu'elles soient, aux agressions quelles qu'elles soient, il opposera la formidable tranquillité de la force, et il regardera, avec le sourire indigné et froid du dédain, vos pauvres petites lois, si furieuses et si faibles, défier l'esprit du siècle, défier le bon sens public, défier la démocratie, et enfoncer leurs malheureux petits ongles dans le granit du suffrage universel ! (*Acclamation prolongée à gauche.*)

Messieurs, un dernier mot. J'ai essayé de caractériser la situation. Avant de descendre de cette tribune, permettez-moi de caractériser la loi.

Cette loi, comme brandon révolutionnaire, les hommes du progrès pourraient la redouter ; comme moyen électoral, ils la dédaignent.

Ce n'est pas qu'elle soit mal faite, au contraire. Tout inefficace qu'elle est et qu'elle sera, c'est une loi savante, c'est une loi construite dans toutes les règles de l'art. Je lui rends justice. Tenez, voyez, chaque détail est une habileté. Passons, s'il vous plaît, cette revue instructive. (*Nouveaux rires. – Très bien !*)

A la simple résidence décrétée par la Constituante, elle substitue surnoisement le domicile. Au lieu de six mois, elle écrit trois ans, et elle dit : C'est la même chose. (*Dénégations à droite.*) À la place du principe de la permanence des listes, nécessaire à la sincérité de l'élection, elle met, sans avoir l'air d'y toucher (*on rit*), le principe de la permanence du domicile, attentatoire au droit de l'électeur. Sans en dire un mot, elle biffe l'article 104 du code civil, qui n'exige pour la constatation du domicile qu'une simple déclaration, et elle remplace cet article 104 par le cens indirectement rétabli, et, à défaut du cens, par une sorte d'assujettissement électoral mal déguisé de l'ouvrier au patron, du serviteur au maître, du fils au père. Elle crée ainsi, imprudence mêlée à tant d'habiletés, une sourde

guerre entre le patron et l'ouvrier, entre le domestique et le maître, et, chose coupable, entre le père et le fils. (*Mouvement. – C'est vrai !*)

Ce droit de suffrage, qui, je crois l'avoir démontré, fait partie de l'entité du citoyen, ce droit de suffrage sans lequel le citoyen n'est pas, ce droit qui fait plus que le suivre, qui s'incorpore à lui, qui respire dans sa poitrine, qui coule dans ses veines avec son sang, qui va, vient et se meut avec lui, qui est libre avec lui, qui naît avec lui pour ne mourir qu'avec lui, ce droit imperdable, essentiel, personnel, vivant, sacré (*on rit à droite*), ce droit, qui est le souffle, la chair et l'âme d'un homme, votre loi le prend à l'homme et le transporte à quoi ? A la chose inanimée, au logis, au tas de pierres, au numéro de la maison ! Elle attache l'électeur à la glèbe ! (*Bravos à gauche. – Murmures à droite.*)

Je continue :

Elle entreprend, elle accomplit, comme la chose la plus simple du monde, cette énormité, de faire supprimer par le mandataire le titre du mandant. (*Mouvement.*) Quoi encore ? Elle chasse de la cité légale des classes entières de citoyens, elle proscriit en masse de certaines professions libérales, les artistes dramatiques, par exemple, que l'exercice de leur art contraint à changer de résidence à peu près tous les ans.

A DROITE. – Les comédiens dehors ! Eh bien ! tant mieux.

M. VICTOR HUGO. – Je constate, et le *Moniteur* constatera que, lorsque j'ai déploré l'exclusion d'une classe de citoyens digne entre toutes d'estime et d'intérêt, de ce côté on a ri et on a dit : Tant mieux !

A DROITE. – Oui ! oui !

M. TH. BAC. – C'est l'excommunication qui revient. Vos pères jetaient les comédiens hors de l'église, vous faites mieux, vous les jetez hors de la société. (*Très bien ! à gauche.*)

A DROITE. – Oui ! oui !

M. VICTOR HUGO. – Passons. Je continue l'examen de votre loi. Elle assimile, elle identifie l'homme condamné pour délit commun et l'écrivain frappé pour délit de presse. (*A droite : Elle fait bien !*) Elle les confond dans la même indignité et dans la même exclusion. (*À droite : Elle a raison !*) De telle sorte que si Voltaire vivait, comme le présent système, qui cache sous

un masque d'austérité transparente son intolérance religieuse et son intolérance politique (*mouvement*), ferait certainement condamner Voltaire pour offense à la morale publique et religieuse... (*À droite : Oui ! oui ! et l'on ferait très bien !... – M. Thiers et M. de Montalembert s'agitent sur leur banc.*)

M. TH. BAC. – Et Béranger ! il serait indigne !

AUTRES VOIX. – Et M. Michel Chevalier !

M. VICTOR. HUGO. – Je n'ai voulu citer aucun vivant. J'ai pris un des plus grands et des plus illustres noms qui soient parmi les peuples, un nom qui est une gloire de la France, et je vous dis : Voltaire tomberait sous votre loi, et vous auriez sur la liste des exclusions et des indignités le repris de justice Voltaire. (*Long mouvement.*)

À DROITE. – Et ce serait très bien ! (*Inexprimable agitation sur tous les bancs.*)

M. VICTOR HUGO *reprend* : – Ce serait très bien, n'est-ce pas ? Oui, vous auriez sur vos listes d'exclus et d'indignes le repris de justice Voltaire (*nouveau mouvement*), ce qui ferait grand plaisir à Loyola ! (*Applaudissements à gauche et longs éclats de rire.*)

Que vous dirai-je ? Cette loi construit, avec une adresse funeste, tout un système de formalités et de délais qui entraînent des déchéances. Elle est pleine de pièges et de trappes où se perdra le droit de trois millions d'hommes ! (*Vive sensation.*) Messieurs, cette loi viole, ceci résume tout, ce qui est antérieur et supérieur à la Constitution, la souveraineté de la nation. (*Bravos à gauche.*)

Contrairement au texte formel de l'article 25 de cette Constitution, elle attribue à une fraction du peuple l'exercice de la souveraineté qui n'appartient qu'à l'universalité des citoyens, et elle fait gouverner féodalement trois millions d'exclus par six millions de privilégiés. Elle institue des ilotes (*mouvement*), fait monstrueux ! Enfin, par une hypocrisie qui est en même temps une suprême ironie, et qui, du reste, complète admirablement l'ensemble des sincérités régnantes, lesquelles appellent les proscriptions romaines amnisties, et la servitude de l'enseignement liberté (*Bravo !*), cette loi continue de donner à ce suffrage restreint, à ce suffrage

mutilé, à ce suffrage privilégié, à ce suffrage des domiciliés, le nom de suffrage universel ! Ainsi, ce que nous discutons en ce moment, ce que je discute, moi, à cette tribune, c'est la loi du suffrage universel ! Messieurs, cette loi, je ne dirai pas, à Dieu ne plaise ! que c'est Tartuffe qui l'a faite, mais j'affirme que c'est Escobar qui l'a baptisée. (*Vifs applaudissements et hilarité sur tout les bancs.*)

Eh bien ! j'y insiste : avec toute cette complication de finesses, avec tout cet enchevêtrement de pièges, avec tout cet entassement de ruses, avec tout cet échafaudage de combinaisons et d'expédients, savez-vous si, par impossible, elle est jamais appliquée, quel sera le résultat de cette loi ? Néant. (*Sensation.*)

Néant pour vous qui la faites. (*A droite : C'est notre affaire !*)

C'est que, comme je vous le disais tout à l'heure, votre projet de loi est téméraire, violent, monstrueux, mais il est chétif. Rien n'égale son audace, si ce n'est son impuissance. (*Oui ! c'est vrai !*)

Ah ! s'il ne faisait pas courir à la paix publique l'immense risque que je viens de signaler à cette grande Assemblée, je vous dirais : Mon Dieu ! qu'on le vote ! il ne pourra rien et il ne fera rien. Les électeurs maintenus vengeront les électeurs supprimés. La réaction aura recruté pour l'opposition. Comptez-y. Le souverain mutilé sera un souverain indigné. (*Vive approbation à gauche.*)

Allez, faites ! retranchez trois millions d'électeurs, retranchez-en quatre, retranchez-en huit millions sur neuf. Fort bien ! Le résultat sera le même pour vous, sinon pire. (*Oui ! oui !*) Ce que vous ne retrancherez pas, ce sont vos fautes (*mouvement*) ; ce sont tous les contre-sens de votre politique de compression ; c'est votre incapacité fatale (*rires au banc des ministres*) ; c'est votre ignorance du pays actuel ; c'est l'antipathie qu'il vous inspire et l'antipathie que vous lui inspirez. (*Nouveau mouvement.*) Ce que vous ne retrancherez pas, c'est le temps qui marche, c'est l'heure qui sonne, c'est la terre qui tourne, c'est le mouvement ascendant des idées, c'est la progression décroissante des préjugés, c'est l'écartement de plus en plus profond entre le siècle et vous, entre les jeunes générations et vous, entre

l'esprit de liberté et vous, entre l'esprit de philosophie et vous. (*Très bien ! très bien !*)

Ce que vous ne retrancherez pas, c'est ce fait invincible, que, pendant que vous allez d'un côté, la nation va de l'autre, que ce qui est pour vous l'orient est pour elle le couchant, et que vous tournez le dos à l'avenir, tandis que ce grand peuple de France, la face tout inondée de lumière par l'aube de l'humanité nouvelle qui se lève, tourne le dos au passé ! (*Explosion de bravos à gauche. – Rires à droite.*)

Tenez, faites-en votre sacrifice ! que cela vous plaise ou non, le passé est le passé. (*Bravos.*) Essayez de raccommoder ses vieux essieux et ses vieilles roues, atteler-y dix-sept hommes d'état si vous voulez. (*Rire universel.*) Dix-sept hommes d'état de renfort ! (*Nouveaux rires prolongés.*) Traînez-le au grand jour du temps présent, eh bien ! quoi ! ce sera toujours le passé ! On verra mieux sa décrépitude, voilà tout. (*Rires et applaudissements à gauche. – Murmures à droite.*)

Je me résume et je finis :

Messieurs, cette loi est invalide, cette loi est nulle, cette loi est morte même avant d'être née. Et savez-vous ce qui la tue ? C'est qu'elle ment ! (*Profonde sensation.*) C'est qu'elle est hypocrite dans le pays de la franchise, c'est qu'elle est déloyale dans le pays de l'honnêteté ! C'est qu'elle n'est pas juste, c'est qu'elle n'est pas vraie, c'est qu'elle cherche en vain à créer une fausse justice et une fausse vérité sociales ! Il n'y a pas deux justices et deux vérités : il n'y a qu'une justice, celle qui sort de la conscience, et il n'y a qu'une vérité, celle qui vient de Dieu ! Hommes qui nous gouvernez, savez-vous ce qui tue votre loi ? C'est qu'au moment où elle vient furtivement dérober le bulletin, voler la souveraineté dans la poche du faible et du pauvre, elle rencontre le regard sévère, le regard terrible de la probité nationale ! lumière foudroyante sous laquelle votre œuvre de ténèbres s'évanouit. (*Mouvement prolongé.*)

Tenez, prenez-en votre parti. Au fond de la conscience de tout citoyen, du plus humble comme du plus grand, au fond de l'âme – j'accepte vos expressions – du dernier mendiant, du dernier vagabond, il y a un sentiment sublime, sacré, indestructible, incorruptible, éternel, le droit ! (*sensation*) ce

sentiment, qui est l'élément de la raison de l'homme ; ce sentiment, qui est le granit de la conscience humaine, le droit, voilà le rocher sur lequel viennent échouer et se briser les iniquités, les hypocrisies, les mauvais desseins, les mauvaises lois, les mauvais gouvernements ! Voilà l'obstacle caché, invisible, obscurément perdu au plus profond des esprits, mais incessamment présent et debout, auquel vous vous heurterez toujours, et que vous n'userez jamais, quoi que vous fassiez ! (*Non ! non !*) Je vous le dis, vous perdez vos peines. Vous ne le déracinerez pas ! vous ne l'ébranlerez pas ! Vous arracheriez plutôt l'écueil du fond de la mer que le droit du cœur du peuple ! (*Acclamations à gauche.*)

Je vote contre le projet de loi. (*La séance est suspendue au milieu d'une inexprimable agitation.*)

VII

RÉPLIQUE A M. DE MONTALEMBERT.

23 mai 1850.

M. VICTOR HUGO. – Je demande la parole pour un fait personnel.
(*Mouvement.*)

M. LE PRÉSIDENT. – M. Victor Hugo a la parole.

M. VICTOR HUGO, à la tribune. (*Profond silence.*)

– Messieurs, dans des circonstances graves comme celles que nous traversons, les questions personnelles ne sont bonnes, selon moi, qu'à faire

perdre du temps aux assemblées, et si trois honorables orateurs, M. Jules de Lasteyrie, un deuxième dont le nom m'échappe (*on rit à gauche ; tous les regards se portent sur M. Béchard*), et M. de Montalembert, n'avaient pas tous les trois, l'un après l'autre, dirigé contre moi, avec une persistance singulière, la même étrange allégation, je ne serais certes pas monté à cette tribune.

J'y monte en ce moment pour n'y dire qu'un mot. Je laisse de côté les attaques passionnées qui m'ont fait sourire. L'honorable général Cavaignac a dit noblement hier qu'il dédaignait de certains éloges ; je dédaigne, moi, de certaines injures (*sensation*), et je vais purement et simplement au fait.

L'honorable M. de Lasteyrie a dit, et les deux honorables orateurs ont répété après lui, avec des formes variées, que j'avais glorifié plus d'un pouvoir, et que par conséquent mes opinions étaient mobiles, et que j'étais aujourd'hui en contradiction avec moi-même.

Si mes honorables adversaires entendent faire allusion par là aux vers royalistes, inspirés du reste par le sentiment le plus candide et le plus pur, que j'ai faits dans mon adolescence, dans mon enfance même, quelques-uns avant l'âge de quinze ans, ce n'est qu'une puérilité, et je n'y réponds pas. (*Mouvement.*) Mais si c'est aux opinions de l'homme qu'ils s'adressent, et non à celles de l'enfant (*Très bien ! à gauche. – Rires à droite*), voici ma réponse (*Écoutez ! écoutez !*) :

Je vous livre à tous, à tous mes adversaires, soit dans cette Assemblée, soit hors de cette Assemblée, je vous livre, depuis l'année 1827, époque où j'ai eu l'âge d'homme, je vous livre tout ce que j'ai écrit, vers ou prose ; je vous livre tout ce que j'ai dit à toutes les tribunes, non seulement à l'Assemblée législative, mais à l'Assemblée constituante, mais aux réunions électorales, mais à la tribune de l'institut, mais à la tribune de la Chambre des pairs. (*Mouvement.*)

Je vous livre, depuis cette époque, tout ce que j'ai écrit partout où j'ai écrit, tout ce que j'ai dit partout où j'ai parlé, je vous livre tout, sans rien retrancher, sans rien réserver, et je vous porte à tous, du haut de cette tribune, le défi de trouver dans tout cela, dans ces vingt-trois années de l'âme, de la vie et de la conscience d'un homme, toutes grandes ouvertes

devant vous, une page, une ligne, un mot, qui, sur quelque question de principes que ce soit, me mette en contradiction avec ce que je dis et avec ce que je suis aujourd'hui ! (*Bravo ! bravo ! – Mouvement prolonge.*)

Explorez, fouillez, cherchez, je vous ouvre tout, je vous livre tout ; imprimez mes anciennes opinions en regard de mes nouvelles, je vous en défie. (*Nouveau mouvement.*)

Si ce défi n'est pas relevé, si vous reculez devant ce défi, je le dis et je le déclare une fois pour toutes, je ne répondrai plus à cette nature d'attaques que par un profond dédain, et je les livrerai à la conscience publique, qui est mon juge et le vôtre ! (*Acclamations à gauche.*)

M. de Montalembert a dit, – en vérité j'éprouve quelque pudeur à répéter de telles paroles, – il a dit que j'avais flatté toutes les causes et que je les avais toutes reniées. Je le somme de venir dire ici quelles sont les causes que j'ai flattées et quelles sont les causes que j'ai reniées.

Est-ce Charles X dont j'ai honoré l'exil au moment de sa chute, en 1830, et dont j'ai honoré la tombe après sa mort, en 1836 ? (*Sensation.*)

Voix À DROITE. – Antithèse !

M. VICTOR. HUGO. – Est-ce madame la duchesse de Berry, dont j'ai flétri le vendeur et condamné l'acheteur ? (*Triple salve d'applaudissements à gauche. Tous les yeux se tournent vers M. Thiers.*)

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant à la gauche.* – Maintenant vous êtes satisfaits ; faites silence. (*Exclamations à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. – M. Dupin, vous n'avez pas dit cela à la droite hier, quand elle applaudissait.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous trouvez mauvais quand on rit, mais vous trouvez bon quand on applaudit. L'un et l'autre sont contraires au règlement. (*Les applaudissements de la gauche redoublent.*)

M. DE LA MOSKOWA. – Monsieur le président, rappelez-vous le principe de la libre défense des accusés.

M. VICTOR HUGO. – Je continue l'examen des causes que j'ai flattées et que j'ai reniées.

Est-ce Napoléon, pour la famille duquel j'ai demandé la rentrée sur le sol de la patrie, au sein de la Chambre des pairs, contre des amis actuels de M.

de Montalembert, que je ne veux pas nommer, et qui, tout couverts des bienfaits de l'empereur, levaient la main contre le nom de l'empereur ? (*Tous les regards cherchent M. de Montebello.*)

Est-ce, enfin, madame la duchesse d'Orléans dont j'ai, l'un des derniers, le dernier peut-être, sur la place de la Bastille, le 24 février, à deux heures de l'après-midi, en présence de trente mille hommes du peuple armés, proclamé la régence, parce que je me souvenais de mon serment de pair de France ? (*Mouvement.*) Messieurs, je suis en effet un homme étrange, je n'ai prêté dans ma vie qu'un serment, et je l'ai tenu ! (*Très bien ! très bien !*)

Il est vrai que depuis que la République est établie, je n'ai pas conspiré contre la République : est-ce là ce qu'on me reproche ? (*Applaudissements à gauche.*)

Messieurs, je dirai à l'honorable M. de Montalembert : Dites donc quelles sont les causes que j'ai reniées ; et, quant à vous, je ne dirai pas quelles sont les causes que vous avez flattées et que vous avez reniées, parce que je ne me sers pas légèrement de ces mots-là. Mais je vous dirai quels sont les drapeaux que vous avez, tristement pour vous, abandonnés. Il y en a deux : le drapeau de la Pologne et le drapeau de la liberté. (*À gauche : Très bien ! très bien !*)

M. JULES DE LASTEYRIE. – Le drapeau de la Pologne, nous l'avons abandonné le 15 mai.

M. VICTOR HUGO. – Un dernier mot.

L'honorable M. de Montalembert m'a reproché hier amèrement le crime d'absence. Je lui réponds : – Oui, quand je serai épuisé de fatigue par une heure et demie de luttes contre MM. les interrupteurs ordinaires de la majorité (*cris à droite*), qui recommencent, comme vous voyez ! (*Rires à gauche.*)

Quand j'aurai la voix éteinte et brisée, quand je ne pourrai plus prononcer une parole, et vous voyez que c'est à peine si je puis parler aujourd'hui (*la voix de l'orateur est, en effet, visiblement altérée*) ; quand je jugerai que ma présence muette n'est pas nécessaire à l'Assemblée ; surtout quand il ne s'agira que de luttes personnelles, quand il ne s'agira que de vous et de moi,

oui, monsieur de Montalembert, je pourrai vous laisser la satisfaction de me foudroyer à votre aise, moi absent, et je me reposerai pendant ce temps-là. (*Longs éclats de rire à gauche et applaudissements.*) Oui, je pourrai n'être pas présent ! Mais attaquez, par votre politique, vous et le parti clérical (*mouvement*), attaquez les nationalités opprimées, la Hongrie suppliciée, l'Italie garrottée, Rome crucifiée (*profonde sensation*) ; attaquez le génie de la France par votre loi d'enseignement ; attaquez le progrès humain par votre loi de déportation ; attaquez le suffrage universel par votre loi de mutilation ; attaquez la souveraineté du peuple, attaquez la démocratie, attaquez la liberté, et vous verrez, ces jours-là, si je suis absent !

(*Explosion de bravos. – L'orateur, en descendant de la tribune, est entouré d'une foule de membres qui le félicitent, et regagne sa place, suivi par les applaudissements de toute la gauche. – La séance est un moment suspendue.*)

VIII

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE²⁸.

9 juillet 1850.

Messieurs, quoique les vérités fondamentales, qui sont la base de toute démocratie, et en particulier de la grande démocratie française, aient reçu le 31 mai dernier une grave atteinte, comme l'avenir n'est jamais fermé, il est toujours temps de les rappeler à une assemblée législative. Ces vérités, selon moi, les voici :

La souveraineté du peuple, le suffrage universel, la liberté de la presse, sont trois choses identiques, ou, pour mieux dire, c'est la même chose sous trois noms différents. A elles trois, elles constituent notre droit public tout entier ; la première en est le principe, la seconde en est le mode, la troisième en est le verbe. La souveraineté du peuple, c'est la nation à l'état abstrait, c'est l'âme du pays. Elle se manifeste sous deux formes : d'une main, elle écrit, c'est la liberté de la presse ; de l'autre, elle vote, c'est le suffrage universel.

Ces trois choses, ces trois faits, ces trois principes, liés d'une solidarité essentielle, faisant chacun leur fonction, la souveraineté du peuple vivifiant, le suffrage universel gouvernant, la presse éclairant, se confondent dans une étroite et indissoluble unité, et cette unité, c'est la République.

Et voyez comme toutes les vérités se retrouvent et se rencontrent, parce qu'ayant le même point de départ elles ont nécessairement le même point d'arrivée ! La souveraineté du peuple crée la liberté, le suffrage universel crée l'égalité, la presse, qui fait le jour dans les esprits, crée la fraternité.

Partout où ces trois principes, souveraineté du peuple, suffrage universel, liberté de la presse, existent dans leur puissance et dans leur plénitude, la république existe, même sous le mot *monarchie*. Là où ces trois principes sont amoindris dans leur développement, opprimés dans leur action, méconnus dans leur solidarité, contestés dans leur majesté, il y a monarchie ou oligarchie, même sous le mot *république*.

Et c'est alors, comme rien n'est plus dans l'ordre, qu'on peut voir ce phénomène monstrueux d'un gouvernement renié par ses propres fonctionnaires. Or, d'être renié à être trahi il n'y a qu'un pas.

Et c'est alors que les plus fermes cœurs se prennent à douter des révolutions, ces grands événements maladroits qui font sortir de l'ombre en même temps de si hautes idées et de si petits hommes ! (*applaudissements*) des révolutions, que nous proclamons des bienfaits quand nous voyons leurs principes, mais qu'on peut, certes, appeler des catastrophes quand on voit leurs ministres ! (*Acclamations.*)

Je reviens, messieurs, à ce que je disais.

Prenons-y garde et ne l'oublions jamais, nous législateurs, ces trois principes, peuple souverain, suffrage universel, presse libre, vivent d'une vie commune. Aussi voyez comme ils se défendent réciproquement ! La liberté de la presse est-elle en péril, le suffrage universel se lève et la protège. Le suffrage universel est-il menacé, la presse accourt et le défend. Messieurs, toute atteinte à la liberté de la presse, toute atteinte au suffrage universel est un attentat contre la souveraineté nationale. La liberté mutilée, c'est la souveraineté paralysée. La souveraineté du peuple n'est pas, si elle ne peut agir et si elle ne peut parler. Or, entraver le suffrage universel, c'est lui ôter l'action ; entraver la liberté de la presse, c'est lui ôter la parole.

Eh bien, messieurs, la première moitié de cette entreprise redoutable a été faite le 31 mai dernier. On veut aujourd'hui faire la seconde. Tel est le but de la loi proposée. C'est le procès de la souveraineté du peuple qui s'instruit, qui se poursuit et qu'on veut mener à fin. (*Oui ! oui ! c'est cela !*) Il m'est impossible, pour ma part, de ne pas avertir l'Assemblée.

Messieurs, je l'avouerai, j'ai cru un moment que le cabinet renoncerait à cette loi.

Il me semblait, en effet, que la liberté de la presse était déjà toute livrée au gouvernement. La jurisprudence aidant, on avait contre la pensée tout un arsenal d'armes parfaitement inconstitutionnelles, c'est vrai, mais parfaitement légales. Que pouvait-on désirer de plus et de mieux ? La liberté de la presse n'était-elle pas saisie au collet par des sergents de ville dans la personne du colporteur ? traquée dans la personne du crieur et de l'afficheur ? mise à l'amende dans la personne du vendeur ? persécutée dans la personne du libraire ? destituée dans la personne de l'imprimeur ? emprisonnée dans la personne du gérant ? Il ne lui manquait qu'une chose, malheureusement notre siècle incroyant se refuse à ce genre de spectacles utiles, c'était d'être brûlée vive en place publique, sur un bon bûcher orthodoxe, dans la personne de l'écrivain. (*Exclamations à droite. – Vive approbation à gauche.*)

Mais cela pouvait venir. (*Rire approbatif à gauche.*)

Voyez, messieurs, où nous en étions, et comme c'était bien arrangé ! De la loi des brevets d'imprimerie, sainement comprise, on faisait une muraille entre le journaliste et l'imprimeur. Écrivez votre journal, soit ; on ne l'imprimera pas. De la loi sur le colportage, dûment interprétée, on faisait une muraille entre le journal et le public. Imprimez votre journal, soit ; on ne le distribuera pas. (*Très bien !*)

Entre ces deux murailles, double enceinte construite autour de la pensée, on disait à la presse : Tu es libre ! (*On rit.*) Ce qui ajoutait aux satisfactions de l'arbitraire les joies de l'ironie. (*Nouveaux rires.*)

Quelle admirable loi en particulier que cette loi des brevets d'imprimeur ! Les hommes opiniâtres qui veulent absolument que les constitutions aient un sens, qu'elles portent un fruit, et qu'elles contiennent une logique quelconque, ces hommes-là se figuraient que cette loi de 1814 était virtuellement abolie par l'article 8 de la Constitution, qui proclame ou qui a l'air de proclamer la liberté de la presse. Ils se disaient, avec Benjamin Constant, avec M. Eusèbe Salverte, avec M. Firmin Didot, avec l'honorable M. de Tracy, que cette loi des brevets était désormais un non-sens ; que la liberté d'écrire, c'était la liberté d'imprimer, ou ce n'était rien ; qu'en affranchissant la pensée, l'esprit de progrès avait nécessairement affranchi

du même coup tous les procédés matériels dont elle se sert, l'encrier dans le cabinet de l'écrivain, la mécanique dans l'atelier de l'imprimeur ; que, sans cela, ce prétendu affranchissement de la pensée serait une dérision. Ils se disaient que toutes les manières de mettre l'encre en contact avec le papier appartiennent à la liberté ; que l'écritoire et la presse, c'est la même chose ; que la presse, après tout, n'est que l'écritoire élevée à sa plus haute puissance ; ils se disaient que la pensée a été créée par Dieu pour s'envoler libre en sortant du cerveau de l'homme, et que les presses ne font que lui donner ce million d'ailes dont parle l'Écriture. Dieu l'a faite aigle, et Gutenberg l'a faite légion. (*Applaudissements.*) Que si cela est un malheur, il faut s'y résigner ; car, au dix-neuvième siècle, il n'y a plus pour les sociétés humaines d'autre air respirable que la liberté. Ils se disaient enfin, ces hommes obstinés, que, dans un temps qui doit être une époque d'enseignement universel, que, pour le citoyen d'un pays vraiment libre, – à la seule condition de mettre à son œuvre la marque d'origine, – avoir une idée dans son cerveau, avoir une écritoire sur sa table, avoir une presse dans sa maison, c'étaient là trois droits identiques ; que nier l'un, c'était nier les deux autres ; que sans doute tous les droits s'exercent sous la réserve de se conformer aux lois, mais que les lois doivent être les tutrices et non les geôlières de la liberté. (*Vive approbation à gauche.*)

Voilà ce que se disaient les hommes qui ont cette infirmité de s'entêter aux principes, et qui exigent que les institutions d'un pays soient logiques et vraies. Mais, si j'en crois les lois que vous votez, j'ai bien peur que la vérité ne soit une démagogue, que la logique ne soit une rouge (*rires*), et que ce ne soient là des opinions et un langage d'anarchistes et de factieux.

Voyez en regard le système contraire ! Comme tout s'y enchaîne et s'y tient ! Quelle bonne loi, j'y insiste, que cette loi des brevets d'imprimeur, entendue comme on l'entend, et pratiquée comme on la pratique ! Quelle excellente chose que de proclamer en même temps la liberté de l'ouvrier et la servitude de l'outil, de dire : La plume est à l'écrivain, mais l'écritoire est à la police ; la presse est libre, mais l'imprimerie est esclave !

Et, dans l'application, quels beaux résultats ! quels phénomènes d'équité ! Jugez-en. Voici un exemple :

Il y a un an, le 13 juin, une imprimerie est saccagée. (*Mouvement d'attention.*) Par qui ? Je ne l'examine pas en ce moment, je cherche plutôt à atténuer le fait qu'à l'aggraver ; il y a eu deux imprimeries visitées de cette façon ; mais pour l'instant je me borne à une seule. Une imprimerie donc est mise à sac, dévastée, ravagée de fond en comble.

Une commission, nommée par le gouvernement, commission dont l'homme qui vous parle était membre, vérifie les faits, entend des rapports d'experts, déclare qu'il y a lieu à indemnité, et propose, si je ne me trompe, pour cette imprimerie spécialement, un chiffre de 75.000 francs. La décision réparatrice se fait attendre. Au bout d'un an, l'imprimeur victime du désastre reçoit enfin une lettre du ministre. Que lui apporte cette lettre ? L'allocation de son indemnité ? Non, le retrait de son brevet.

Admirez ceci, messieurs ! Des furieux dévastent une imprimerie. Compensation : le gouvernement ruine l'imprimeur. (*Nouveau mouvement. – En ce moment l'orateur s'interrompt. Il est très pâle et semble souffrant. On lui crie de toutes parts : reposez-vous ! M. de Larochejaquelein lui passe un flacon. Il le respire, et reprend au bout de quelques instants.*)

Est-ce que tout cela n'était pas merveilleux ? Est-ce qu'il ne se dégageait pas, de l'ensemble de tous ces moyens d'action placés dans la main du pouvoir, toute l'intimidation possible ? Est-ce que tout n'était pas épuisé là en fait d'arbitraire et de tyrannie, et y avait-il quelque chose au delà ?

Oui, il y avait cette loi.

Messieurs, je l'avoue, il m'est difficile de parler avec sang-froid de ce projet de loi. Je ne suis rien, moi, qu'un homme accoutumé, depuis qu'il existe, à tout devoir à cette sainte et laborieuse liberté de la pensée, et, quand je lis cet inqualifiable projet de loi, il me semble que je vois frapper ma mère. (*Mouvement.*)

Je vais essayer pourtant d'analyser cette loi froidement.

Ce projet, messieurs, c'est là son caractère, cherche à faire obstacle de toutes parts à la pensée. Il fait peser sur la presse politique, outre le cautionnement ordinaire, un cautionnement d'un nouveau genre, le cautionnement éventuel, le cautionnement discrétionnaire, le cautionnement

de bon plaisir (*rires et bravos*), lequel, à la fantaisie du ministère public, pourra brusquement s'élever à des sommes monstrueuses, exigibles dans les trois jours. Au rebours de toutes les règles du droit criminel, qui présume toujours l'innocence, ce projet présume la culpabilité, et il condamne d'avance à la ruine un journal qui n'est pas encore jugé. Au moment où la feuille incriminée franchit le passage de la chambre d'accusation à la salle des assises, le cautionnement éventuel est là comme une sorte de muet aposté qui l'étrangle entre les deux portes. (*Sensation profonde.*) Puis, quand le journal est mort, il le jette aux jurés, et leur dit : Jugez-le ! (*Très bien !*)

Ce projet favorise une presse aux dépens de l'autre, et met cyniquement deux poids et deux mesures dans la main de la loi.

En dehors de la politique, ce projet fait ce qu'il peut pour diminuer la gloire et la lumière de la France. Il ajoute des impossibilités matérielles, des impossibilités d'argent, aux difficultés innombrables déjà qui gênent en France la production et l'avènement des talents. Si Pascal, si La Fontaine, si Montesquieu, si Voltaire, si Diderot, si Jean-Jacques, sont vivants, il les assujettit au timbre. Il n'est pas une page illustre qu'il ne fasse salir par le timbre. Messieurs, ce projet, quelle honte ! pose la griffe malpropre du fisc sur la littérature ! sur les beaux livres ! sur les chefs-d'œuvre ! Ah ! ces beaux livres, au siècle dernier, le bourreau les brûlait, mais il ne les tachait pas. Ce n'était plus que de la cendre ; mais cette cendre immortelle, le vent venait la chercher sur les marches du palais de justice, et il l'emportait, et il la jetait dans toutes les âmes, comme une semence de vie et de liberté ! (*Mouvement prolongé.*)

Désormais les livres ne seront plus brûlés, mais marqués. Passons.

Sous peine d'amendes folles, d'amendes dont le chiffre, calculé par le *Journal des Débats* lui-même, peut varier de 2.500.000 francs à 10 millions pour une seule contravention (*violentes dénégations au banc de la commission et au banc des ministres*) ; je vous répète que ce sont les calculs mêmes du *Journal des Débats*, que vous pouvez les retrouver dans la pétition des libraires, et que ces calculs, les voici. (*L'orateur montre un papier qu'il tient à la main.*) Cela n'est pas croyable, mais cela est ! – Sous

la menace de ces amendes extravagantes (*nouvelles dénégations au banc de la commission : – Vous calomniez la loi*), ce projet condamne au timbre toute édition publiée par livraisons, quelle qu'elle soit, de quelque ouvrage que ce soit, de quelque auteur que ce soit, mort ou vivant ; en d'autres termes, il tue la librairie. Entendons-nous, ce n'est que la librairie française qu'il tue, car, du contre-coup, il enrichit la librairie belge. Il met sur le pavé notre imprimerie, notre librairie, notre fonderie, notre papeterie, il détruit nos ateliers, nos manufactures, nos usines ; mais il fait les affaires de la contrefaçon ; il ôte à nos ouvriers leur pain et il le jette aux ouvriers étrangers. (*Sensation profonde.*)

Je continue.

Ce projet, tout empreint de certaines rancunes, timbre toutes les pièces de théâtre sans exception, Corneille aussi bien que Molière. Il se venge du *Tartuffe* sur *Polyeucte*. (*Rires et applaudissements.*)

Oui, remarquez-le bien, j'y insiste, il n'est pas moins hostile à la production littéraire qu'à la polémique politique, et c'est là ce qui lui donne son cachet de loi cléricale. Il poursuit le théâtre autant que le journal, et il voudrait briser dans la main de Beaumarchais le miroir où Basile s'est reconnu. (*Bravos à gauche.*)

Je poursuis.

Il n'est pas moins maladroit que malfaisant. Il supprime d'un coup, à Paris seulement, environ trois cents recueils spéciaux, inoffensifs et utiles, qui poussaient les esprits vers les études sereines et calmantes. (*C'est vrai ! c'est vrai !*)

Enfin, ce qui complète et couronne tous ces actes de lèse-civilisation, il rend impossible cette presse populaire des petits livres, qui est le pain à bon marché des intelligences. (*Bravo ! à gauche. – À droite : Plus de petits livres ! tant mieux ! tant mieux !*)

En revanche, il crée un privilège de circulation au profit de cette misérable coterie ultramontaine à laquelle est livrée désormais l'instruction publique. (*Oui ! oui !*) Montesquieu sera entravé, mais le père Loriquet sera libre.

Messieurs, la haine pour l'intelligence, c'est là le fond de ce projet. Il se crispe, comme une main d'enfant en colère, sur quoi ? Sur la pensée du publiciste, sur la pensée du philosophe, sur la pensée du poète, sur le génie de la France. (*Bravo ! bravo !*)

Ainsi, la pensée et la presse opprimées sous toutes les formes, le journal traqué, le livre persécuté, le théâtre suspect, la littérature suspecte, les talents suspects, la plume brisée entre les doigts de l'écrivain, la librairie tuée, dix ou douze grandes industries nationales détruites, la France sacrifiée à l'étranger, la contrefaçon belge protégée, le pain ôté aux ouvriers, le livre ôté aux intelligences, le privilège de lire vendu aux riches et retiré aux pauvres (*mouvement*), l'éteignoir posé sur tous les flambeaux du peuple, les masses arrêtées, chose impie ! dans leur ascension vers la lumière, toute justice violée, le jury destitué et remplacé par les chambres d'accusation, la confiscation rétablie par l'énormité des amendes, la condamnation et l'exécution avant le jugement, voilà ce projet ! (*Longue acclamation.*)

Je ne le qualifie pas, je le raconte. Si j'avais à le caractériser, je le ferais d'un mot : c'est tout le bûcher possible aujourd'hui. (*Mouvement. – Protestations à droite.*)

Messieurs, après trente-cinq années d'éducation du pays par la liberté de la presse ; alors qu'il est démontré par l'éclatant exemple des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la Belgique, que la presse libre est tout à la fois le plus évident symptôme et l'élément le plus certain de la paix publique ; après trente-cinq années, dis-je, de possession de la liberté de la presse ; après trois siècles de toute-puissance intellectuelle et littéraire, c'est là que nous en sommes ! Les expressions me manquent, toutes les inventions de la restauration sont dépassées ; en présence d'un projet pareil, les lois de censure sont de la clémence, *la loi de justice et d'amour* est un bienfait : je demande qu'on élève une statue à M. de Peyronnet ! (*Rires et bravos à gauche, – Murmures à droite.*)

Ne vous méprenez pas ! ceci n'est pas une injure, c'est un hommage. M. de Peyronnet a été laissé en arrière de bien loin par ceux qui ont signé sa condamnation, de même que M. Guizot a été bien dépassé par ceux qui

l'ont mis en accusation. (*Oui, c'est vrai ! à gauche.*) M. de Peyronnet, dans cette enceinte, je lui rends cette justice, et je n'en doute pas, voterait contre cette loi avec indignation, et, quant à M. Guizot, dont le grand talent honorerait toutes les assemblées, si jamais il fait partie de celle-ci, ce sera lui, je l'espère, qui déposera sur cette tribune l'acte d'accusation de M. Baroche. (*Acclamation prolongée.*)

Je reprends.

Voilà donc ce projet, messieurs, et vous appelez cela une loi ! Non ! ce n'est pas là une loi ! Non ! et j'en prends à témoin l'honnêteté des consciences qui m'écoutent, ce ne sera jamais là une loi de mon pays ! C'est trop, c'est décidément trop de choses mauvaises et trop de choses funestes ! Non ! non ! cette robe de jésuite jetée sur tant d'iniquités, vous ne nous la ferez pas prendre pour la robe de la loi ! (*Bravos.*)

Voulez-vous que je vous dise ce que c'est que cela, messieurs ? c'est une protestation de notre gouvernement contre nous-mêmes, protestation qui est dans le cœur de la loi, et que vous avez entendue hier sortir du cœur du ministre ! (*Sensation.*) Une protestation du ministère et de ses conseillers contre l'esprit de notre siècle et l'instinct de notre pays ; c'est-à-dire une protestation du fait contre l'idée, de ce qui n'est que la matière du gouvernement contre ce qui est la vie, de ce qui n'est que le pouvoir contre ce qui est la puissance, de ce qui doit passer contre ce qui doit rester ; une protestation de quelques hommes chétifs, qui n'ont pas même à eux la minute qui s'écoule, contre la grande nation et contre l'immense avenir ! (*Applaudissements.*)

Encore si cette protestation n'était que puérile, mais c'est qu'elle est fatale ! Vous ne vous y associez pas, messieurs, vous en comprendrez le danger, vous rejetterez cette loi !

Je veux l'espérer, quanta moi ; les clairvoyants de la majorité, – et, le jour où ils voudront se compter sérieusement, ils s'apercevront qu'ils sont les plus nombreux, – les clairvoyants de la majorité finiront par l'emporter sur les aveugles, ils retiendront à temps un pouvoir qui se perd ; et, tôt ou tard, de cette grande assemblée, destinée à se retrouver un jour face à face avec la nation, on verra sortir le vrai gouvernement du pays.

Le vrai gouvernement du pays, ce n'est pas celui qui nous propose de telles lois. (*Non ! non ! – A droite : Si ! si !*)

Messieurs, dans un siècle comme le nôtre, pour une nation comme la France, après trois révolutions qui ont fait surgir une foule de questions capitales de civilisation dans un ordre inattendu, le vrai gouvernement, le bon gouvernement est celui qui accepte toutes les conditions du développement social, qui observe, étudie, explore, expérimente, qui accueille l'intelligence comme un auxiliaire et non comme une ennemie, qui aide la vérité à sortir de la mêlée des systèmes, qui fait servir toutes les libertés à féconder toutes les forces, qui aborde de bonne foi le problème de l'éducation pour l'enfant et du travail pour l'homme ! Le vrai gouvernement est celui auquel la lumière qui s'accroît ne fait pas mal, et auquel le peuple qui grandit ne fait pas peur ! (*Acclamation à gauche.*)

Le vrai gouvernement est celui qui met loyalement à l'ordre du jour, pour les approfondir et pour les résoudre sympathiquement, toutes ces questions si pressantes et si graves de crédit, de salaire, de chômage, de circulation, de production et de consommation, de colonisation, de désarmement, de malaise et de bien-être, de richesse et de misère, toutes les promesses de la Constitution, la grande question du peuple, en un mot !

Le vrai gouvernement est celui qui organise, et non celui qui comprime ! celui qui se met à la tête de toutes les idées, et non celui qui se met à la suite de toutes les rancunes ! Le vrai gouvernement de la France au dix-neuvième siècle, non, ce n'est pas, ce ne sera jamais celui qui va en arrière ! (*Sensation.*)

Messieurs, en des temps comme ceux-ci, prenez garde aux pas en arrière !

On vous parle beaucoup de l'abîme, de l'abîme qui est là, béant, ouvert, terrible, de l'abîme où la société peut tomber.

Messieurs, il y a un abîme, en effet ; seulement il n'est pas devant vous, il est derrière vous.

Vous n'y marchez pas, vous y reculez. (*Applaudissements à gauche.*)

L'avenir où une réaction insensée nous conduit est assez prochain et assez visible pour qu'on puisse en indiquer dès à présent les redoutables

linéaments. Ecoutez ! il est temps encore de s'arrêter. En 1829, on pouvait éviter 1830. En 1847, on pouvait éviter 1848. Il suffisait d'écouter ceux qui disaient aux deux monarchies entraînées : Voilà le gouffre !

Messieurs, j'ai le droit de parler ainsi. Dans mon obscurité, j'ai été de ceux qui ont fait ce qu'ils ont pu, j'ai été de ceux qui ont averti les deux monarchies, qui l'ont fait loyalement, qui l'ont fait inutilement, mais qui l'ont fait avec le plus ardent et le plus sincère désir de les sauver. (*Clameurs et dénégations à droite.*)

Vous le niez ! Eh bien ! je vais vous citer une date. Lisez mon discours du 14 juin 1847 à la Chambre des pairs ; M. de Montebello, lui, doit s'en souvenir.

(*M. de Montebello baisse la tête et garde le silence. Le calme se rétablit.*)

C'est la troisième fois que j'avertis ; sera-ce la troisième fois que j'échouerais ? Hélas ! je le crains.

Hommes qui nous gouvernez, ministres ! – et en parlant ainsi je m'adresse non seulement aux ministres publics que je vois là sur ce banc, mais aux ministres anonymes, car en ce moment il y a deux sortes de gouvernants, ceux qui se montrent et ceux qui se cachent (*rires et bravos*), et nous savons tous que M. le président de la république est un Numa qui a dix-sept Égéries²⁹. (*Explosion de rires.*) – Ministres ! ce que vous faites, le savez-vous ? Où vous allez, le voyez-vous ? Non !

Je vais vous le dire.

Ces lois que vous nous demandez, ces lois que vous arrachez à la majorité, avant trois mois, vous vous apercevrez d'une chose, c'est qu'elles sont inefficaces, que dis-je inefficaces ? aggravantes pour la situation.

La première élection que vous tenterez, la première épreuve que vous ferez de votre suffrage remanié, tournera, on peut vous le prédire, et de quelque façon que vous vous y preniez, à la confusion de la réaction. Voilà pour la question électorale.

Quant à la presse, quelques journaux ruinés ou morts enrichiront de leurs dépouilles ceux qui survivront. Vous trouvez les journaux trop irrités et trop forts. Admirable effet de votre loi ! dans trois mois, vous aurez doublé leur

force. Il est vrai que vous aurez doublé aussi leur colère. Ô hommes d'état !
(*On rit.*)

Voilà pour les journaux.

Quant au droit de réunion, fort bien ! les assemblées populaires seront résorbées par les sociétés secrètes. Vous ferez rentrer ce qui veut sortir. Répercussion inévitable. Au lieu de la salle Martel et de la salle Valentino, où vous êtes présents dans la personne de votre commissaire de police, au lieu de ces réunions en plein air où tout s'évapore, vous aurez partout de mystérieux foyers de propagande où tout s'aigra, où ce qui n'était qu'une idée deviendra une passion, où ce qui n'était que de la colère deviendra de la haine.

Voilà pour le droit de réunion.

Ainsi, vous vous serez frappés avec vos propres lois, vous vous serez blessés avec vos propres armes !

Les principes se dresseront de toutes parts contre vous ; persécutés, ce qui les fera forts ; indignés, ce qui les fera terribles !

Vous direz : Le péril s'aggrave. Vous direz : Nous avons frappé le suffrage universel, cela n'a rien fait. Nous avons frappé le droit de réunion, cela n'a rien fait. Nous avons frappé la liberté de la presse, cela n'a rien fait. Il faut extirper le mal dans sa racine.

Et alors, poussés irrésistiblement, comme de malheureux hommes possédés, subjugués, traînés par la plus implacable de toutes les logiques, la logique des fautes qu'on a faites (*Bravo !*), sous la pression de cette voix fatale qui vous crierà : Marchez ! marchez toujours ! – que ferez-vous ?

Je m'arrête. Je suis de ceux qui avertissent, mais je m'impose silence quand l'avertissement peut sembler une injure. Je ne parle en ce moment que par devoir et avec affliction. Je ne veux pas sonder un avenir qui n'est peut-être que trop prochain. (*Sensation.*) Je ne veux pas presser douloureusement et jusqu'à l'épuisement des conjectures les conséquences de toutes vos fautes commencées. Je m'arrête. Mais je dis que c'est une épouvante pour les bons citoyens de voir le gouvernement s'engager sur une pente connue, au bas de laquelle il y a le précipice.

Je dis qu'on a déjà vu plus d'un gouvernement descendre cette pente, mais qu'on n'en a vu aucun la remonter. Je dis que nous en avons assez, nous qui ne sommes pas le gouvernement, qui ne sommes que la nation, des imprudences, des provocations, des réactions, des maladroites qu'on fait par excès d'habileté et des folies qu'on fait par excès de sagesse ! Nous en avons assez des gens qui nous perdent sous prétexte qu'ils sont des sauveurs ! Je dis que nous ne voulons plus de révolutions nouvelles. Je dis que, de même que tout le monde a tout à gagner au progrès, personne n'a plus rien à gagner aux révolutions. (*Vive et profonde adhésion.*)

Ah ! il faut que ceci soit clair pour tous les esprits ! il est temps d'en finir avec ces éternelles déclamations qui servent de prétexte à toutes les entreprises contre nos droits, contre le suffrage universel, contre la liberté de la presse, et même, témoin certaines applications du règlement, contre la liberté de la tribune. Quant à moi, je ne me lasserai jamais de le répéter, et j'en saisirai toutes les occasions, dans l'état où est aujourd'hui la question politique, s'il y a des révolutionnaires dans l'Assemblée, ce n'est pas de ce côté. (*L'orateur montre la gauche.*)

Il est des vérités sur lesquelles il faut toujours insister et qu'on ne saurait remettre trop souvent sous les yeux du pays : à l'heure où nous sommes, les anarchistes, ce sont les absolutistes ; les révolutionnaires, ce sont les réactionnaires ! (*Oui ! oui ! à gauche. – Une inexprimable agitation règne dans l'Assemblée.*)

Quant à nos adversaires jésuites, quant à ces zéloteurs de l'inquisition, quant à ces terroristes de l'église (*applaudissements*), qui ont pour tout argument d'objecter 93 aux hommes de 1850, voici ce que j'ai à leur dire :

Cessez de nous jeter à la tête la Terreur et ces temps où l'on disait : Divin cœur de Marat ! divin cœur de Jésus ! Nous ne confondons pas plus Jésus avec Marat que nous ne le confondons avec vous ! Nous ne confondons pas plus la Liberté avec la Terreur que nous ne confondons le christianisme avec la société de Loyola ; que nous ne confondons la croix du Dieu-agneau et du Dieu-colombe avec la sinistre bannière de saint-Dominique ; que nous ne confondons le divin supplicié du Golgotha avec les bourreaux des Cévennes et de la Saint-Barthélemy, avec les dresseurs de gibets de la

Hongrie, de la Sicile et de la Lombardie (*agitation*) ; que nous ne confondons la religion, notre religion de paix et d'amour, avec cette abominable secte, partout déguisée et partout dévoilée, qui, après avoir prêché le meurtre des rois, prêche l'oppression des nations (*Bravo ! bravo !*) ; qui assortit ses infamies aux époques qu'elle traverse, faisant aujourd'hui par la calomnie ce qu'elle ne peut plus faire par le bûcher, assassinant les renommées parce qu'elle ne peut plus brûler les hommes, diffamant le siècle parce qu'elle ne peut plus décimer le peuple, odieuse école de despotisme, de sacrilège et d'hypocrisie, qui dit béatement des choses horribles, qui mêle des maximes de mort à l'évangile et qui empoisonne le bénitier ! (*Mouvement prolongé. – Une voix à droite : Envoyez l'orateur à Bicêtre !*)

Messieurs, réfléchissez dans votre patriotisme, réfléchissez dans votre raison. Je m'adresse en ce moment à cette majorité vraie, qui s'est plus d'une fois fait jour sous la fausse majorité, à cette majorité qui n'a pas voulu de la citadelle ni de la rétroactivité dans la loi de déportation, à cette majorité qui vient de mettre à néant la loi des maires. C'est à cette majorité qui peut sauver le pays que je parle. Je ne cherche pas à convaincre ici ces théoriciens du pouvoir qui l'exagèrent, et qui, en l'exagérant, le compromettent, qui font de la provocation en artistes, pour avoir le plaisir de faire ensuite de la compression (*rires et bravos*), et qui, parce qu'ils ont arraché quelques peupliers du pavé de Paris, s'imaginent être de force à déraciner la presse du cœur du peuple ! (*Bravo ! bravo !*)

Je ne cherche pas à convaincre ces hommes d'état du passé, infiltrés depuis trente ans de tous les vieux virus de la politique, ni ces personnages fervents qui excommunient la presse en masse, qui ne daignent même pas distinguer la bonne de la mauvaise et qui affirment que le meilleur des journaux ne vaut pas le pire des prédicateurs. (*Rires.*)

Non, je me détourne de ces esprits extrêmes et fermés. C'est vous que j'adjure, vous législateurs nés du suffrage universel, et qui, malgré la funeste loi récemment votée, sentez la majesté de votre origine, et je vous conjure de reconnaître et de proclamer par un vote solennel, par un vote qui sera un arrêt, la puissance et la sainteté de la pensée. Dans cette tentative

contre la presse, tout le péril est pour la société. (*Oui ! oui !*) Quel coup prétend-on porter aux idées avec une telle loi, et que leur veut-on ? Les comprimer ? Elles sont incompressibles. Les circonscrire ? Elles sont infinies. Les étouffer ? Elles sont immortelles. (*Longue sensation.*) Oui ! elles sont immortelles ! Un orateur de ce côté l'a nié un jour, vous vous en souvenez, dans un discours où il me répondait ; il s'est écrié que ce n'étaient pas les idées qui étaient immortelles, que c'étaient les dogmes, parce que les idées sont humaines, disait-il, et que les dogmes sont divins. Ah ! les idées aussi sont divines ! et, n'en déplaise à l'orateur clérical... (*Violente interruption à droite. – M. de Montalembert s'agite.*)

À DROITE. – A l'ordre ! c'est intolérable. (*Cris.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Est-ce que vous prétendez que M. de Montalembert n'est pas représentant au même titre que vous ? (*Bruit.*) Les personnalités sont défendues.

UNE VOIX À GAUCHE. – M. le président s'est réveillé.

M. CHARRAS. – Il ne dort que lorsqu'on attaque la révolution.

UNE VOIX À GAUCHE. – Vous laissez insulter la République !

M. LE PRÉSIDENT. – La République ne souffre pas et ne se plaint pas.

M. VICTOR HUGO. – Je n'ai pas supposé un instant, messieurs, que cette qualification pût sembler une injure à l'honorable orateur auquel je l'adressais. Si elle lui semble une injure, je m'empresse de la retirer.

M. LE PRÉSIDENT. – Elle m'a paru inconvenante.

(*M. de Montalembert se lève pour répondre.*)

Voix À DROITE. – Parlez ! parlez !

À GAUCHE. – Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Victor Hugo.

M. LE PRÉSIDENT. – Monsieur de Montalembert, laissez achever le discours ; n'interrompez pas. Vous parlerez après.

VOIX À DROITE. – Parlez ! parlez !

Voix À GAUCHE. – Non ! non !

M. LE PRÉSIDENT, à M. Victor Hugo. – Consentez-vous à laisser parler M. de Montalembert ?

M. VICTOR HUGO. – J'y consens.

M. LE PRÉSIDENT. – M. Victor Hugo y consent.

M. CHARRAS, *et autres membres.* – A la tribune !

M. LE PRÉSIDENT. – Il est en face de vous.

M. DE MONTALEMBERT, *de sa place.* – j’accepte pour moi, monsieur le président, ce que vous disiez tout à l’heure de la République. A travers tout ce discours, dirigé surtout contre moi, je ne souffre de rien et ne me plains de rien. (*Approbation à droite. – Réclamations à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. – L’honorable M. de Montalembert se trompe quand il suppose que c’est à lui que s’adresse ce discours. Ce n’est pas à lui personnellement que je m’adresse ; mais, je n’hésite pas à le dire, c’est à son parti ; et quant à son parti, puisqu’il me provoque lui-même à cette explication, il faut bien que je le lui dise... (*Rires bruyants à droite.*)

M. PISCATORY. – Il n’a pas provoqué.

M. LE PRÉSIDENT. – Il n’a pas provoqué du tout.

M. VICTOR HUGO. – Vous ne voulez donc pas que je réponde ?... (*A gauche : Non ! ils ne veulent pas ! c’est leur tactique.*)

M. VICTOR HUGO. – Combien avez-vous de poids et de mesures ? Voulez-vous, oui ou non, que je réponde ? (*Parlez !*) Eh ! bien, alors, écoutez !

VOIX DIVERSES À DROITE. – On ne vous a rien dit, et nous ne voulons pas que vous disiez qu’on vous a provoqué.

A GAUCHE. – Si ! si ! parlez, monsieur Victor Hugo !

M. VICTOR HUGO. – Non, je n’aperçois pas M. de Montalembert au milieu des dangers de ma patrie, j’aperçois son parti tout au plus ; et, quant à son parti, puisqu’il veut que je le lui dise, il faut bien qu’il sache... (*Interruption à droite.*)

QUELQUES VOIX À DROITE. – Il ne vous l’a pas demandé.

M. VICTOR HUGO. – Puisqu’il veut que je le lui dise, il faut bien qu’il sache... (*Nouvelle interruption.*)

M. LE PRÉSIDENT. – M. de Montalembert n’a rien demandé, vous n’avez donc rien à répondre !

À GAUCHE. – Les voilà qui reculent maintenant ! ils ont peur que vous répondiez. Parlez !

M. VICTOR HUGO. – Comment ! je consens à être interrompu, et vous ne me laissez pas répondre ? Mais c'est un abus de majorité, et rien de plus.

Que m'a dit M. de Montalembert ? Que c'était contre lui que je parlais. (*Interruption à droite.*)

Eh bien ! je lui réponds, j'ai le droit de lui répondre, et vous, vous avez le devoir de m'écouter.

Voix À DROITE. – Comment donc !

M. VICTOR HUGO. – Sans aucun doute, c'est votre devoir. (*Marques d'assentiment de tous les côtés.*)

J'ai le droit de lui répondre que ce n'est pas à lui que je m'adressais, mais à son parti ; et, quant à son parti, il faut bien qu'il le sache, les temps où il pouvait être un danger public sont passés.

VOIX À DROITE. – Eh bien ! alors, laissez-le tranquille.

M. LE PRÉSIDENT, à l'orateur. – Vous n'êtes plus du tout dans la discussion de la loi.

UN MEMBRE À L'EXTRÊME GAUCHE. – Le président trouble l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. – Le président fait ce qu'il peut pour ramener l'orateur à la question. (*Vives dénégations à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. – C'est une oppression ! La majorité m'a invité à répondre ; veut-elle, oui ou non, que je réponde ? (*Parlez donc !*) Ce serait déjà fait.

Il m'est impossible d'accepter la question posée ainsi. Que j'aie fait un discours contre M. de Montalembert, non. Je veux et je dois expliquer que ce n'est pas contre M. de Montalembert que j'ai parlé, mais contre son parti.

Maintenant, je dois dire, puisque j'y suis provoqué...

A DROITE. – Non ! non ! – A GAUCHE. – Si ! si !

M. VICTOR HUGO. – Je dois dire, puisque j'y suis provoqué...

À DROITE. – Non ! non ! – A GAUCHE. – Si ! si !

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à la droite. – Ça ne finira pas ! Il est évident que c'est vous qui êtes dans ce moment-ci les indisciplinables de l'Assemblée. Vous êtes intolérables de ce côté-ci maintenant.

PLUSIEURS MEMBRES À DROITE. – Non ! non !

M. VICTOR HUGO, , *'adressant à la droite.* – Exigez-vous, oui ou non, que je reste sous le coup d'une inculpation de M. de Montalembert ?

À DROITE. – Il n'a rien dit !

M. VICTOR HUGO. – Je répète pour la troisième, pour la quatrième fois que je ne veux pas accepter cette situation que M. de Montalembert veut me faire. Si vous voulez m'empêcher, de force, de répondre, il le faudra bien ; je subirai la violence et je descendrai de cette tribune ; mais autrement, vous devez me laisser m'expliquer, et ce n'est pas une minute de plus ou de moins qui importe.

Eh bien ! j'ai dit à M. de Montalembert que ce n'était pas à lui que je m'adressais, mais à son parti. Et quant à ce parti... (*Nouvelle interruption à droite.*) – Vous tairez-vous ?

(*Le silence se rétablit. L'orateur reprend :*)

Et quant au parti jésuite, puisque je suis provoqué à m'expliquer sur son compte (*bruit à droite*) ; quant à ce parti qui, à l'insu même de la réaction, est aujourd'hui l'âme de la réaction ; à ce parti aux yeux duquel la pensée est une contravention, la lecture un délit, l'écriture un crime, l'imprimerie un attentat ! (*bruit*) quant à ce parti qui ne comprend rien à ce siècle, dont il n'est pas ; qui appelle aujourd'hui la fiscalité sur notre presse, la censure sur nos théâtres, l'anathème sur nos livres, la réprobation sur nos idées, la répression sur nos progrès, et qui, en d'autres temps, eût appelé la proscription sur nos têtes (*C'est cela ! bravo !*), à ce parti d'absolutisme, d'immobilité, d'imbécillité, de silence, de ténèbres, d'abrutissement monacal ; à ce parti qui rêve pour la France, non l'avenir de la France, mais le passé de l'Espagne ; il a beau rappeler complaisamment ses titres historiques à l'exécration des hommes ; il a beau remettre à neuf ses vieilles doctrines rouillées de sang humain ; il a beau être parfaitement capable de tous les guet-apens sur tout ce qui est la justice et le droit ; il a beau être le parti qui a toujours fait les besognes souterraines et qui a toujours accepté dans tous les temps et sur tous les échafauds la fonction de bourreau masqué ; il a beau se glisser traitreusement dans notre gouvernement, dans notre diplomatie, dans nos écoles, dans notre urne électorale, dans nos lois,

dans toutes nos lois, et en particulier dans celle qui nous occupe ; il a beau être tout cela et faire tout cela, qu'il le sache bien, et je m'étonne d'avoir pu moi-même croire un moment le contraire, oui, qu'il le sache bien, les temps où il pouvait être un danger public sont passés ! (*Oui ! oui !*)

Oui, énervé comme il l'est, réduit à la ressource des petits hommes et à la misère des petits moyens, obligé d'user pour nous attaquer de cette liberté de la presse qu'il voudrait tuer, et qui le tue (*applaudissements !*) hérétique lui-même dans les moyens qu'il emploie, condamné à s'appuyer, dans la politique, sur des voltairiens qui le raillent, et dans la banque sur des juifs qu'il brûlerait de si bon cœur (*explosion de rires et d'applaudissements*) ! balbutiant en plein dix-neuvième siècle son infâme éloge de l'inquisition, au milieu des haussements d'épaules et des éclats de rire, le parti jésuite ne peut plus être parmi nous qu'un objet d'étonnement, un accident, un phénomène, une curiosité (*rires*), un miracle, si c'est là le mot qui lui plaît (*rire universel*), quelque chose d'étrange et de hideux comme une orfraie qui volerait en plein midi (*vive sensation*), rien de plus. Il fait horreur, soit ; mais il ne fait pas peur ! Qu'il sache cela, et qu'il soit modeste ! Non, il ne fait pas peur ! Non, nous ne le craignons pas ! Non, le parti jésuite n'égorgera pas la liberté, il fait trop grand jour pour cela ! (*Longs applaudissements.*)

Ce que nous craignons, ce dont nous tremblons, ce qui nous fait peur, c'est le jeu redoutable que joue le gouvernement, qui n'a pas les mêmes intérêts que ce parti et qui le sert, et qui emploie contre les tendances de la société toutes les forces de la société.

Messieurs, au moment de voter sur ce projet insensé, considérez ceci :

Tout, aujourd'hui, les arts, les sciences, les lettres, la philosophie, la politique, les royaumes qui se font républiques, les nations qui tendent à se changer en familles, les hommes d'instinct, les hommes de foi, les hommes de génie, les masses, tout aujourd'hui va dans le même sens, au même but, par la même route, avec une vitesse sans cesse accrue, avec une sorte d'harmonie terrible qui révèle l'impulsion directe de Dieu. (*Sensation.*)

Le mouvement au dix-neuvième siècle, dans ce grand dix-neuvième siècle, n'est pas seulement le mouvement d'un peuple, c'est le mouvement

de tous les peuples. La France va devant, et les nations la suivent. La Providence nous dit : Allez ! et sait où nous allons.

Nous passons du vieux monde au monde nouveau. Ah ! nos gouvernants, ah ! ceux qui rêvent d'arrêter l'humanité dans sa marche et de barrer le chemin à la civilisation, ont-ils bien réfléchi à ce qu'ils font ! Se sont-ils rendu compte de la catastrophe qu'ils peuvent amener, de l'effroyable Fampoux³⁰ social qu'ils préparent, quand, au milieu du plus prodigieux mouvement d'idées qui ait encore emporté le genre humain, au moment où l'immense et majestueux convoi passe à toute vapeur, ils viennent furtivement, chétivement, misérablement, mettre de pareilles lois dans les roues de la presse, cette formidable locomotive de la pensée universelle ! (*Profonde émotion.*)

Messieurs, croyez-moi, ne nous donnez pas le spectacle de la lutte des lois contre les idées. (*Bravo ! à gauche. – Une voix à droite : Et ce discours coûtera 25 francs à la France !*)

Et, à ce propos, comme il faut que vous connaissiez pleinement quelle est la force à laquelle s'attaque et se heurte le projet de loi, comme il faut que vous puissiez juger des chances de succès que peut avoir, dans ses entreprises contre la liberté, le parti de la peur, – car il y a en France et en Europe un parti de la peur (*sensation*), c'est lui qui inspire la politique de compression ; et, quant à moi, je ne demande pas mieux que de n'avoir pas à le confondre avec le parti de l'ordre, – comme il faut que vous sachiez où l'on vous mène, à quel duel impossible on vous entraîne, et contre quel adversaire, permettez-moi un dernier mot.

Messieurs, dans la crise que nous traversons, crise salutaire, après tout, et qui se dénouera bien, c'est ma conviction, on s'écrit de tous les côtés : Le désordre moral est immense, le péril social est imminent.

On cherche autour de soi avec anxiété, on se regarde, et l'on se demande : Qui est-ce qui fait tout ce ravage ? Qui est-ce qui fait tout le mal ? quel est le coupable ? qui faut-il punir ? qui faut-il frapper ?

Le parti de la peur, en Europe, dit : C'est la France. En France, il dit : c'est Paris. À Paris, il dit : C'est la presse. L'homme froid qui observe et qui pense dit : Le coupable, ce n'est pas la presse, ce n'est pas Paris, ce n'est

pas la France ; le coupable, c'est l'esprit humain ! (*Mouvements en sens divers.*)

C'est l'esprit humain. L'esprit humain qui a fait les nations ce qu'elles sont ; qui, depuis l'origine des choses, scrute, examine, discute, débat, doute, contredit, approfondit, affirme et poursuit sans relâche la solution du problème éternellement posé à la créature par le créateur. C'est l'esprit humain qui, sans cesse persécuté, combattu, comprimé, refoulé, ne disparaît que pour reparaître, et, passant d'une besogne à l'autre, prend successivement de siècle en siècle la figure de tous les grands agitateurs ! C'est l'esprit humain qui s'est nommé Jean Huss, et qui n'est pas mort sur le bûcher de Constance (*Bravo*) ; qui s'est nommé Luther, et qui a ébranlé l'orthodoxie ; qui s'est nommé Voltaire, et qui a ébranlé la foi ; qui s'est nommé Mirabeau, et qui a ébranlé la royauté ! (*Longue sensation.*) C'est l'esprit humain qui, depuis que l'histoire existe, a transformé les sociétés et les gouvernements selon une loi de plus en plus acceptable par la raison, qui a été la théocratie, l'aristocratie, la monarchie, et qui est aujourd'hui la démocratie. (*Applaudissements.*) C'est l'esprit humain qui a été Babylone, Tyr, Jérusalem, Athènes, Rome, et qui est aujourd'hui Paris ; qui a été tour à tour, et quelquefois tout ensemble, erreur, illusion, hérésie, schisme, protestation, vérité ; c'est l'esprit humain qui est le grand pasteur des générations, et qui, en somme, a toujours marché vers le juste, le beau et le vrai, éclairant les multitudes, agrandissant les âmes, dressant de plus en plus la tête du peuple vers le droit et la tête de l'homme vers Dieu. (*Explosion de bravos.*)

Eh bien ! je m'adresse au parti de la peur, non dans cette Chambre, mais partout où il est en Europe, et je lui dis : Regardez bien ce que vous voulez faire ; réfléchissez à l'œuvre que vous entreprenez, et, avant de la tenter, mesurez-la. Je suppose que vous réussissiez. Quand vous aurez détruit la presse, il vous restera quelque chose à détruire, Paris. Quand vous aurez détruit Paris, il vous restera quelque chose à détruire, la France. Quand vous aurez détruit la France, il vous restera quelque chose à tuer : l'esprit humain. (*Mouvement prolongé.*)

Oui, je le dis, que le grand parti européen de la peur mesure l'immensité de la tâche que, dans son héroïsme, il veut se donner. (*Rires et bravos.*) Il aurait anéanti la presse jusqu'au dernier journal, Paris jusqu'au dernier pavé, la France jusqu'au dernier hameau, il n'aurait rien fait. (*Mouvement.*) Il lui resterait encore à détruire quelque chose qui est toujours debout, au-dessus des générations et en quelque sorte entre l'homme et Dieu, quelque chose qui a écrit tous les livres, inventé tous les arts, découvert tous les mondes, fondé toutes les civilisations ; quelque chose qui reprend toujours, sous la forme révolution, ce qu'on lui refuse sous la forme progrès ; quelque chose qui est insaisissable comme la lumière et inaccessible comme le soleil, et qui s'appelle l'esprit humain ! (*Acclamations prolongées.*)

(*Un grand nombre de membres de la gauche quittent leurs places et viennent féliciter l'orateur. La séance est spendue.*)

IX

REVISION DE LA CONSTITUTIONS³¹.

17 juillet 1851.

M. VICTOR HUGO (*profond silence*). – Messieurs, avant d’accepter ce débat, il m’est impossible de ne pas renouveler les réserves déjà faites par d’autres orateurs. Dans la situation actuelle, la loi du 31 mai étant debout, plus de quatre millions d’électeurs étant rayés, – résultat que je ne veux pas qualifier à cette tribune, car tout ce que je dirais serait trop faible pour moi et trop fort pour vous, mais qui finira, nous l’espérons, par inquiéter, par éclairer votre sagesse, – le suffrage universel, toujours vivant de droit, étant supprimé de fait, nous ne pouvons que dire aux auteurs des diverses propositions qui investissent en ce moment la tribune :

Que nous voulez-vous ? Quelle est la question ? Que demandez-vous ? La revision de la Constitution ! Par qui ? Par le souverain ! Où est-il ?

Qu’en a-t-on fait ? (*Mouvement.*)

Quoi ! une Constitution a été faite par le suffrage universel, et vous voulez la faire défaire par le suffrage restreint ! Quoi ! ce qui a été édifié par la nation souveraine, vous voulez le faire renverser par une fraction privilégiée ! Quoi ! cette fiction d’un pays légal, témérairement posée en face de la majestueuse réalité du peuple souverain, cette fiction chétive,

cette fiction fatale, vous voulez la rétablir, vous voulez la restaurer, vous voulez vous y confier de nouveau !

Un pays légal, avant 1848, c'était imprudent. Après 1848, c'est insensé !
(*À gauche : Très bien ! très bien !*)

Et puis, un mot.

Quel peut être, dans la situation présente, tant que la loi du 31 mai n'est pas abrogée, purement et simplement abrogée, entendez-vous bien, ainsi que toutes les autres lois de même nature et de même portée qui lui font cortège et qui lui prêtent main-forte : loi du colportage, loi contre le droit de réunion, loi contre la liberté de la presse, – quel peut être le succès de vos propositions ? Qu'en attendez-vous ? Qu'en espérez-vous ?

Quoi ! c'est avec la certitude d'échouer devant le chiffre immuable de la minorité, gardienne inflexible de la souveraineté du peuple, de la minorité, cette fois constitutionnellement souveraine et investie de tous les droits de la majorité, de la minorité, pour mieux dire, devenue elle-même majorité ! quoi ! c'est sans aucun but réalisable devant les yeux, car personne ne suppose la violation de l'article 111, personne ne suppose le crime... (*mouvements divers*) quoi ! c'est sans aucun résultat parlementaire possible que vous, qui vous dites des hommes pratiques, des hommes positifs, des hommes sérieux, qui faites à votre modestie cette violence de vous décerner à vous-mêmes, et à vous seuls, le titre d'hommes d'état ; c'est sans aucun résultat parlementaire possible, je le répète, que vous vous obstinez à un débat si orageux et si redoutable ! Pourquoi ? pour les orages du débat ! (*Bravo ! bravo !*) Pour agiter la France, pour faire bouillonner les masses, pour réveiller les colères, pour paralyser les affaires, pour multiplier les faillites, pour tuer le commerce et l'industrie ! Pour le plaisir ! (*Vive approbation à gauche.*)

Fort bien ! le parti de l'ordre a la fantaisie de faire du désordre, c'est un caprice qu'il se passe. Il est le gouvernement, il a la majorité dans l'Assemblée, il lui plaît de troubler le pays, il veut quereller, il veut discuter, il est le maître !

Soit ! Nous protestons. C'est du temps perdu, un temps précieux ; c'est la paix publique gravement troublée. Mais puisque cela vous plaît, puisque

vous le voulez, que la faute retombe sur qui s'obstine à la commettre. Soit, discutons.

J'entre immédiatement dans le débat. (*Rumeur à droite. Cris : La clôture ! M. Molé, assis au fond de la salle, se lève, traverse tout l'hémicycle, fait signe à la droite, et sort. On ne le suit pas. Il rentre. On rit à gauche. L'orateur continue.*)

Messieurs, je commence par le déclarer, quelles que soient les protestations de l'honorable M. de Falloux, les protestations de l'honorable M. Berryer, quelles que soient ces protestations tardives, qui ne peuvent effacer tout ce qui a été dit, écrit et fait depuis deux ans ; – je le déclare, à mes yeux, et, je le dis sans crainte d'être démenti, aux yeux de la plupart des membres qui siègent de ce côté (*l'orateur désigne la gauche*), votre attaque contre la République française est une attaque contre la Révolution française !

Contre la Révolution française tout entière, entendez-vous bien ; depuis la première heure qui a sonné en 1789 jusqu'à l'heure où nous sommes ! (*À gauche : Oui ! oui ! c'est cela !*)

Nous ne distinguons pas, nous ; à moins qu'il n'y ait pas de logique au monde, la Révolution et la République sont indivisibles. L'une est la mère, l'autre est la fille. L'une est le mouvement humain qui se manifeste, l'autre est le mouvement humain qui se fixe. La République, c'est la Révolution fondée. (*Vive approbation.*)

Vous vous débattez vainement contre ces réalités ; on ne sépare pas 89 de la République, on ne sépare pas l'aube du soleil. (*Interruption à droite. – Bravos à gauche.*) Nous n'acceptons donc pas vos protestations. Votre attaque contre la République, nous la tenons pour une attaque contre la Révolution, et c'est ainsi, quant à moi, que j'entends la qualifier à la face du pays. Non, nous ne prendrons pas le change ! Je ne sais pas si, comme on l'a dit, il y a des masques dans cette enceinte³², mais j'affirme qu'il n'y aura pas de dupes ! (*Rumeurs à droite.*)

Cela dit, j'aborde la question.

Messieurs, en admettant que les choses, depuis 1848, eussent suivi un cours naturel et régulier dans le sens vrai et pacifique de la démocratie

s'élargissant de jour en jour et du progrès, après trois années d'essai loyal de la Constitution, j'aurais compris qu'on dît :

– La Constitution est incomplète. Elle fait timidement ce qu'il fallait faire résolument. Elle est pleine de restrictions et de définitions obscures. Elle ne déclare aucune liberté entière, elle n'a fait faire, en matière pénale, de progrès qu'à la pénalité politique, elle n'a aboli qu'une moitié de la peine de mort. Elle contient en germe les empiétements du pouvoir exécutif, la censure pour certains travaux de l'esprit, la police entravant la pensée et gênant le citoyen. Elle ne dégage pas nettement la liberté individuelle. Elle ne dégage pas nettement la liberté de l'industrie. (*À gauche : C'est cela ! – Murmures à droite.*)

Elle a maintenu la magistrature inamovible et nommée par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire la justice sans racines dans le peuple. (*Rumeurs à droite.*)

Que signifient ces murmures ? Comment ! vous discutez la République, et nous ne pourrions pas discuter la magistrature ! Vous discutez le peuple, vous discutez le supérieur, et nous ne pourrions pas discuter l'inférieur ! vous discutez le souverain, nous ne pourrions pas discuter le juge !

M. LE PRÉSIDENT. – Je fais remarquer que ce qui est permis cette semaine ne le sera pas la semaine prochaine ; mais c'est la semaine de la tolérance. (*Rires d'approbation à droite.*)

M. DE PANAT. – C'est la semaine des saturnales !

M. VICTOR HUGO. – Monsieur le président, ce que vous venez de dire n'est pas sérieux. (*À gauche : très bien !*)

Je reprends, et j'insiste.

J'aurais donc compris qu'on dît : La Constitution a des fautes et des lacunes ; elle maintient la magistrature inamovible et nommée par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire, je le répète, la justice sans racines dans le peuple. Or il est de principe que toute justice émane du souverain.

En monarchie, la justice émane du roi ; en République, la justice doit émaner du peuple. (*Sensation.*)

Par quel procédé ? Par le suffrage universel choisissant librement les magistrats parmi les licenciés en droit. J'ajoute qu'en République il est

aussi impossible d'admettre le juge inamovible que le législateur inamovible. (*Mouvement prolongé.*)

J'aurais compris qu'on dît : La Constitution s'est bornée à affirmer la démocratie ; il faut la fortifier. Il faut que la République soit en sûreté dans la Constitution, comme dans une citadelle. Il faut donner au suffrage universel des extensions et des applications nouvelles. Ainsi, par exemple, la Constitution crée l'omnipotence d'une Assemblée unique, c'est-à-dire d'une majorité, et nous en voyons aujourd'hui le redoutable inconvénient, sans donner pour contre-poids à cette omnipotence la faculté laissée à la minorité de déférer, dans de certains cas graves et selon des formes faciles à régler d'avance, une sorte d'arbitrage décisive entre elle et la majorité au suffrage universel directement invoqué, directement consulté ; mode d'appel au peuple beaucoup moins violent et beaucoup plus parfait que l'ancien procédé monarchique constitutionnel, qui consistait à briser le parlement.

J'aurais compris qu'on dît... (*Interruption et rumeurs à droite.*)

Messieurs, il m'est impossible de ne pas faire une remarque que je sou mets à la conscience de tous. Votre attitude, en ce moment, contraste étrangement avec l'attitude calme et digne de ce côté de l'Assemblée (*la gauche*). (*Vives réclamations sur les bancs de la majorité. – Allons donc ! Allons donc ! – La clôture ! la clôture ! – Le silence se rétablit. – L'orateur reprend :*)

J'aurais compris qu'on dît : Il faut proclamer plus complètement et développer plus logiquement que ne le fait la Constitution les quatre droits essentiels du peuple : Le droit à la vie matérielle, c'est-à-dire, dans l'ordre économique, le travail assuré...

M. GRESLAN. – C'est le droit au travail !

M. VICTOR HUGO *continuant*. – ... L'assistance organisée, et, dans l'ordre pénal, la peine de mort abolie.

Le droit à la vie intellectuelle et morale, c'est-à-dire l'enseignement gratuit, la conscience libre, la presse libre, la parole libre, l'art et la science libres.

Le droit à la liberté, c'est-à-dire l'abolition de tout ce qui est entrave au mouvement et au développement moral, intellectuel, physique et industriel de l'homme.

Enfin, le droit à la souveraineté, c'est-à-dire le suffrage universel dans toute sa plénitude, la loi faite et l'impôt voté par des législateurs élus et temporaires, la justice rendue par des juges élus et temporaires... (*Exclamations à droite.*)

A GAUCHE. – Écoutez ! écoutez !

PLUSIEURS MEMBRES À DROITE. – Parlez ! parlez !

M. VICTOR HUGO *reprenant*. – ... La commune administrée par des magistrats élus et temporaires ; le jury progressivement étendu, élargi et développé ; le vote direct du peuple entier, par oui ou par non, dans de certaines grandes questions politiques ou sociales, et cela après discussion préalable et approfondie de chaque question au sein de l'Assemblée nationale plaidant alternativement, par la voix de la majorité et par la voix de la minorité, le oui et le non devant le peuple, juge souverain. (*Rumeurs à droite. – Longue et vive approbation à gauche.*)

Messieurs, en supposant que la nation et son gouvernement fussent vis-à-vis l'un de l'autre dans les conditions correctes et normales que j'indiquais tout à l'heure, j'aurais compris qu'on dît cela, et qu'on ajoutât : la Constitution de la République française doit être la charte même du progrès humain au dix-neuvième siècle, le testament immortel de la civilisation, la Bible politique des peuples. Elle doit approcher aussi près que possible de la vérité sociale absolue. Il faut reviser la Constitution.

Oui, cela, je l'aurais compris.

Mais qu'en plein dix-neuvième siècle, mais qu'en face des nations civilisées, mais qu'en présence de cet immense regard du genre humain, qui est fixé de toutes parts sur la France, parce que la France porte le flambeau, on vienne dire : Ce flambeau que la France porte et qui éclaire le monde, nous allons l'éteindre !... (*Dénégations à droite.*)

Qu'on vienne dire : Le premier peuple du monde a fait trois révolutions comme les dieux d'Homère faisaient trois pas. Ces trois révolutions qui n'en font qu'une, ce n'est pas une révolution locale, c'est la révolution

humaine ; ce n'est pas le cri égoïste d'un peuple, c'est la revendication de la sainte équité universelle, c'est la liquidation des griefs généraux de l'humanité depuis que l'histoire existe (*Vive approbation à gauche. – Rires à droite*) ; c'est, après les siècles de l'esclavage, du servage, de la théocratie, de la féodalité, de l'inquisition, de la monarchie absolue, du despotisme sous tous les noms, du supplice humain sous toutes les formes, la proclamation auguste des droits de l'homme ! (*Acclamation.*)

Après de longues épreuves, cette révolution a enfanté en France la République ; en d'autres termes, le peuple français, en pleine possession de lui-même et dans le majestueux exercice de sa toute-puissance, a fait passer de la région des abstractions dans la région des faits, a constitué et institué, et définitivement et absolument établi la forme de gouvernement la plus logique et la plus parfaite, la République, qui est pour le peuple une sorte de droit naturel comme la liberté pour l'homme. (*Murmures à droite. – Approbation à gauche.*) Le peuple français a taillé dans un granit indestructible et posé au milieu même du vieux continent monarchique la première assise de cet immense édifice de l'avenir, qui s'appellera un jour les Etats-Unis d'Europe ! (*Mouvement. Long éclat de rire à droite*³³.)

Cette révolution, inouïe dans l'histoire, c'est l'idéal des grands philosophes réalisé par un grand peuple, c'est l'éducation des nations par l'exemple de la France. Son but, son but sacré, c'est le bien universel, c'est une sorte de rédemption humaine. C'est l'ère entrevue par Socrate, et pour laquelle il a bu la ciguë ; c'est l'œuvre faite par Jésus-Christ, et pour laquelle il a été mis en croix ! (*Vives réclamations à droite. – Cris : A l'ordre ! – Applaudissements répétés à gauche. Longue et générale agitation.*)

M. DE FONTAINE ET PLUSIEURS AUTRES. – C'est un blasphème !

M. DE HEECKEREN³⁴. – On devrait avoir le droit de siffler, si on applaudit des choses comme celles-là !

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, qu'on dise ce que je viens de dire ou du moins qu'on le voie, – car il est impossible de ne pas le voir, la Révolution française, la République française, Bonaparte l'a dit, c'est le soleil ! – qu'on le voie donc et qu'on ajoute : Eh bien ! nous allons détruire

tout cela, nous allons supprimer cette Révolution, nous allons jeter bas cette République, nous allons arracher des mains de ce peuple le livre du progrès et y raturer ces trois dates : 1792, 1830, 1848 ; nous allons barrer le passage à cette grande insensée, qui fait toutes ces choses sans nous demander conseil, et qui s'appelle la Providence. Nous allons faire reculer la liberté, la philosophie, l'intelligence, les générations ; nous allons faire reculer la France, le siècle, l'humanité en marche ; nous allons faire reculer Dieu ! (*Profonde sensation.*) Messieurs, qu'on dise cela, qu'on rêve cela, qu'on s'imagine cela, voilà ce que j'admire jusqu'à la stupeur, voilà ce que je ne comprends pas ! (*À gauche : Très bien ! très bien ! – Nouveaux rires à droite.*)

Et qui êtes-vous pour faire de tels rêves ? Qui êtes-vous pour tenter de telles entreprises ? Qui êtes-vous pour livrer de telles batailles ? Comment vous nommez-vous ? Qui êtes vous ?

Je vais vous le dire.

Vous vous appelez la monarchie, et vous êtes le passé.

La monarchie ! Quelle monarchie ? (*Rires et bruit à droite.*)

M. ÉMILE DE GIRARDIN, *au pied de la tribune.* – Écoutez donc, messieurs ! nous vous avons écoutés hier.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, me voici dans la réalité ardente du débat.

Ce débat, ce n'est pas nous qui l'avons voulu, c'est vous. Vous devez, dans votre loyauté, le vouloir entier, complet, sincère. La question République ou Monarchie est posée. Personne n'a plus le pouvoir, personne n'a plus le droit de l'éluder. Depuis plus de deux ans, cette question, sourdement et audacieusement agitée, fatigue la République ; elle pèse sur le présent, elle obscurcit l'avenir. Le moment est venu de s'en délivrer. Oui, le moment est venu de la regarder en face, le moment est venu de voir ce qu'elle contient. Cartes sur table ! Disons tout. (*Écoutez ! écoutez ! – Profond silence.*)

Deux monarchies sont en présence. Je laisse de côté tout ce qui, aux yeux mêmes de ceux qui le proposent ou le sous-entendent, ne serait que transition et expédient. La fusion a simplifié la question. Deux monarchies

sont en présence. – Deux monarchies seulement se croient en posture de demander la revision à leur bénéfice, et d’escamoter à leur profit la souveraineté du peuple.

Ces deux monarchies sont : la monarchie de principe, c’est-à-dire la légitimité ; et la monarchie de gloire, comme parlent certains journaux privilégiés (*rires et chuchotements*), c’est-à-dire l’empire.

Commençons par la monarchie de principe ; à l’ancienneté d’abord.

Messieurs, avant d’aller plus loin, je le dis une fois pour toutes, quand je prononce, dans cette discussion, ce mot monarchie, je mets à part et hors du débat les personnes, les princes, les exilés, pour lesquels je n’ai au fond du cœur que la sympathie qu’on doit à des français et le respect qu’on doit à des proscrits ; sympathie et respect qui seraient bien plus profonds encore, je le déclare, si ces exilés n’étaient pas un peu proscrits par leurs amis. (*Très bien ! très bien !*)

Je reprends. Dans cette discussion, donc, c’est uniquement de la monarchie principe, de la monarchie dogme, que je parle ; et une fois les personnes mises à part, n’ayant plus en face de moi que le dogme royauté, j’entends le qualifier, moi législateur, avec toute la liberté de la philosophie et toute la sévérité de l’histoire.

Et d’abord, entendons-nous sur ces mots, dogme et principe. Je nie que la monarchie soit ni puisse être un principe ni un dogme. Jamais la monarchie n’a été qu’un fait. (*Rumeurs sur plusieurs bancs.*)

Oui, je le répète en dépit des murmures, jamais la possession d’un peuple par un homme ou par une famille n’a été et n’a pu être autre chose qu’un fait. (*Nouvelles rumeurs.*)

Jamais, – et, puisque les murmures persistent, j’insiste, – jamais ce soi-disant dogme en vertu duquel, – et ce n’est pas l’histoire du moyen-âge que je vous cite, c’est l’histoire presque contemporaine, celle sur laquelle un siècle n’a pas encore passé, – jamais ce soi-disant dogme en vertu duquel il n’y a pas quatrevingts ans de cela, un électeur de Hesse vendait des hommes tant par tête au roi d’Angleterre pour les faire tuer dans la guerre d’Amérique (*dénégations irritées*), les lettres existent, les preuves existent, on vous les montrera quand vous voudrez... (*le silence se rétablit*) jamais,

dis-je, ce prétendu dogme n'a pu être autre chose qu'un fait, presque toujours violent, souvent monstrueux. (*À gauche : C'est vrai ! c'est vrai !*)

Je le déclare donc, et je l'affirme au nom de l'éternelle moralité humaine, la monarchie est un fait, rien de plus. Or, quand le fait n'est plus, il n'en survit rien, et tout est dit. Il en est autrement du droit. Le droit, même quand il ne s'appuie plus sur le fait, même quand il n'a plus l'autorité matérielle, conserve l'autorité morale, et il est toujours le droit. C'est ce qui fait que d'une République étouffée comme la république romaine il reste un droit, tandis que d'une monarchie écroulée il ne reste qu'une ruine. (*Applaudissements.*)

Cessez donc, vous légitimistes, de nous adjurer au point de vue du droit. Vis-à-vis du droit du peuple, qui est la souveraineté, il n'y a pas d'autre droit que le droit de l'homme, qui est la liberté. (*Très bien !*) Hors de là, tout est chimère. Dire *le droit du roi*, dans le grand siècle où nous sommes, et à cette grande tribune où nous parlons, c'est prononcer un mot vide de sens. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais, si vous ne pouvez parler au nom du droit, parlerez-vous au nom du fait ? Invoquerez-vous l'utilité ? C'est beaucoup moins superbe, c'est quitter le langage du maître pour le langage du serviteur ; c'est se faire bien petit. Mais soit ! Examinons. Direz-vous que la stabilité politique naît de l'hérédité royale ? Direz-vous que la démocratie est mauvaise pour un état, et que la royauté est meilleure ? Voyons, je ne vais pas me mettre à feuilleter ici l'histoire, la tribune n'est pas un pupitre à in-folio ; – je reste dans les faits vivants, actuels, présents à toutes les mémoires. Parlez, quels sont vos griefs contre la République de 1848 ? Les émeutes ? Mais la monarchie avait les siennes. L'état des finances ? Mon Dieu ! je n'examine pas, ce n'est pas le moment, si depuis trois ans les finances de la République ont été conduites par des républicains...

À DROITE. – Non ! fort heureusement pour elles !

M. VICTOR HUGO. – ... Mais la monarchie constitutionnelle coûtait fort cher ; mais les gros budgets, c'est la monarchie constitutionnelle qui les a inventés. Je dis plus, car il faut tout dire, la monarchie proprement dite, la monarchie de principe, la monarchie légitime, qui se croit ou se prétend

synonyme de stabilité, de sécurité, de prospérité, de propriété, la vieille monarchie historique de quatorze siècles, messieurs, faisait quelquefois, faisait volontiers banqueroute ! (*Rires et applaudissements.*)

Sous Louis XIV, je vous cite la belle époque, le grand siècle, le grand règne, sous Louis XIV, on voit de temps en temps *pâlir*, c'est Boileau qui le dit, *le rentier*

A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

Or, quels que soient les euphémismes d'un écrivain satirique qui flatte un roi, un arrêt qui retranche un quartier aux rentiers, messieurs, c'est la banqueroute. (*A gauche : Très bien ! – Rumeurs à droite. – Et les assignats ?*)

Sous le régent, la monarchie empoche, ce n'est pas le mot noble, c'est le mot vrai (*on rit*), empoche trois cent cinquante millions par l'altération des monnaies ; c'était le temps où on pendait une servante pour cinq sous. Sous Louis XV, neuf banqueroutes en soixante ans.

UNE VOIX AU FOND À DROITE. – Et les pensions des poètes !

M. Victor Hugo s'arrête.

À GAUCHE. – Méprisez cela ! Dédaignez ! Ne répondez pas !

M. VICTOR HUGO. – Je répondrai à l'honorable interrupteur que, trompé par certains journaux, il fait allusion à une pension qui m'a été offerte par le roi Charles X, et que j'ai refusée.

M. DE FALLOUX. – Je vous demande pardon, vous l'aviez sur la cassette du roi. (*Rumeurs à gauche.*)

M. BAC. – Méprisez ces injures !

M. DE FALLOUX. – Permettez-moi de dire un mot.

M. VICTOR HUGO. – Vous voulez que je raconte le fait ? il m'honore ; je le veux bien.

M. DE FALLOUX. – Je vous demande pardon... (*À gauche : C'est de la personnalité ! – On cherche le scandale ! – Laissez parler ! – N'interrompez pas ! – A l'ordre ! à l'ordre !*)

M. DE FALLOUX. – L'Assemblée a pu observer que je n'ai pas cessé, depuis le commencement de la séance, de garder moi-même le plus profond

silence, et même, de temps en temps, d'engager mes amis à le garder comme moi. Je demande seulement la permission de rectifier un fait matériel.

M. VICTOR HUGO. – Parlez !

M. DE FALLOUX. – L'honorable M. Victor Hugo a dit : « Je n'ai jamais touché de pension de la monarchie... »

M. VICTOR HUGO. – Non, je n'ai pas dit cela. (*Vives réclamations à droite, mêlées d'applaudissements et de rires ironiques.*)

PLUSIEURS MEMBRES À GAUCHE, à M. Victor Hugo. – Ne répondez pas !

M. SOUBIES, à la droite. – Attendez les explications, au moins ; vos applaudissements sont indécents !

M. FRICHON, à M. de Falloux. – Ancien ministre de la République, vous la trahissez.

M. LAMARQUE. – C'est le venin des jésuites !

M. VICTOR HUGO, s'adressant à M. de Falloux, au milieu du bruit : – Je prie M. de Falloux d'obtenir de ses amis qu'ils veuillent bien permettre qu'on lui réponde. (*Bruits confus.*)

M. DE FALLOUX. – Je fais ce que je puis.

A L'EXTRÊME GAUCHE. – Faites donc faire silence à droite, monsieur le président !

M. LE PRÉSIDENT. – On fait du bruit des deux côtés. (*À l'orateur.*) Vous voulez toujours tirer parti, à votre avantage, des interruptions ; je les condamne, mais je constate qu'il y a autant de bruit à gauche qu'à droite. (*Violentes réclamations et protestations à l'extrême gauche. – Les membres assis sur les bancs inférieurs de la gauche font des efforts pour ramener le silence.*)

UN MEMBRE À GAUCHE. – Vous n'avez d'oreilles que pour notre côté.

M. LE PRÉSIDENT. – On interrompt des deux côtés. (*Non ! non ! – Si ! si !*) Je vois, je constate... (*Nouvelles exclamations bruyantes sur les mêmes bancs à gauche.*)

Je constate que, depuis cinq minutes, M. Schœlcher et M. Grévy réclament le silence. (*Exclamations et protestations nouvelles à gauche. – M. Schœlcher prononce quelques mots que le bruit nous empêche de saisir.*)

Je constate que vous-mêmes réclamez le silence depuis plusieurs minutes, monsieur Schœlcher et monsieur Grévy, je vous rends cette justice.

M. SCHÆLCHER. – Nous le réclamons, parce que nous nous sommes promis de tout entendre.

UN MEMBRE À L'EXTRÊME GAUCHE. – Le *Moniteur* répondra à M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. – On peut nier un fait qui se passe dans un bureau, mais on ne peut pas nier un fait qui se passe à la face de l'Assemblée. (*De vives apostrophes sont adressées de la gauche à M. le président.*)

Il vous tarde de prendre vos allures accoutumées ! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

UN MEMBRE. – C'est à vous qu'il tarde de reprendre les vôtres...

D'AUTRES MEMBRES. – Ce sont des provocations.

M. LE PRÉSIDENT. – Je demande le silence des deux côtés.

M. ARNAUD (de l'Ariège.) – Ce sont des personnalités.

M. SAVATIER-LAROCHE. – Ce sont des provocations qu'on cherche à rendre injurieuses.

M. LE PRÉSIDENT. – Voulez-vous faire silence et écouter l'orateur ? (*Le silence se rétablit.*)

M. VICTOR HUGO. – Je remercie l'honorable M. de Falloux. Je ne cherchais pas l'occasion de parler de moi. Il me la donne à propos d'un fait qui m'honore. (*À la droite.*) Écoutez ce que j'ai à vous dire. Vous avez ri les premiers ; vous êtes loyaux, je le pense, et je vous prédis que vous ne rirez pas les derniers. (*Sensation.*)

UN MEMBRE À L'EXTRÊME DROITE. – Si !

M. VICTOR HUGO, à l'interrupteur. – En ce cas vous ne serez pas loyal.

(*Bravos à gauche. – Un profond silence s'établit.*)

J'avais dix-neuf ans...

UN MEMBRE À DROITE. – Ah ! bon, j'étais si jeune ! (*Longs murmures à gauche. – Cris : C'est indécent !*)

M. VICTOR HUGO, *se tournant vers l'interrupteur*. – L'homme capable d'une si inqualifiable interruption doit avoir le courage de se nommer. Je le somme de se nommer. (*Applaudissements à gauche. – Silence à droite. – Personne ne se nomme.*)

Il se tait. Je le constate.

(*Les applaudissements de la gauche redoublent.*)

M. VICTOR HUGO, *reprenant*. – J'avais dix-neuf ans ; je publiai un volume de vers. Louis XVIII, qui était un roi lettré, vous le savez, le lut et m'envoya une pension de deux mille francs. Cet acte fut spontané de la part du roi, je le dis à son honneur et au mien ; je reçus cette pension sans l'avoir demandée. La lettre que vous avez dans les mains, monsieur de Falloux, le prouve. (*M. de Falloux fait un signe d'assentiment. – Mouvement à droite.*)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. – C'est très bien, monsieur Victor Hugo !

M. VICTOR HUGO. – Plus tard, quelques années après, Charles X régnait, je fis une pièce de théâtre, *Marion de Lorme* ; la censure interdit la pièce ; j'allai trouver le roi ; je lui demandai de laisser jouer ma pièce, il me reçut avec bonté, mais refusa de lever l'interdit. Le lendemain, rentré chez moi, je reçus de la part du roi l'avis que, pour me dédommager de cet interdit, ma pension était élevée de deux mille francs à six mille. Je refusai. (*Long mouvement.*) J'écrivis au ministre que je ne voulais rien que ma liberté de poète et mon indépendance d'écrivain. (*Applaudissements prolonges à gauche. – Sensation même à droite.*)

C'est là la lettre que vous tenez entre les mains. (*Bravo ! bravo !*) Je dis dans cette lettre que je n'offenserai jamais le roi Charles X. J'ai tenu parole, vous le savez. (*Profonde sensation.*)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. – C'est vrai ! dans de bien admirables vers !

M. VICTOR HUGO, *à la droite*. – Vous voyez, messieurs, que vous ne riez plus et que j'avais raison de remercier M. de Falloux. (*Oui ! Oui ! Long mouvement. – Un membre rit au fond de la salle.*)

À GAUCHE. – Allons donc ! c'est indécent !

PLUSIEURS MEMBRES DE LA DROITE, à *M. Victor Hugo*. – Vous avez bien fait.

M. SOUBIES. – Celui qui a ri aurait accepté le tout.

M. VICTOR HUGO. – Je disais donc que la monarchie faisait quelquefois banqueroute. Je rappelais que, sous le régent, la monarchie avait empoché trois cent cinquante millions par l'altération des monnaies. Je continue. Sous Louis XV, neuf banqueroutes.

Voulez-vous que je vous rappelle celles qui me viennent à l'esprit ? Les deux banqueroutes Desmaretz, les deux banqueroutes des frères Pâris, la banqueroute du Visa et la banqueroute du Système. Est-ce assez de banqueroutes comme cela ? Vous en faut-il encore ? (*Longue hilarité à gauche.*)

En voici d'autres du même règne : la banqueroute du cardinal Fleury, la banqueroute du contrôleur général Silhouette, la banqueroute de l'abbé Terray ! Je nomme ces banqueroutes de la monarchie du nom des ministres qu'elles déshonorent dans l'histoire. Messieurs, le cardinal Dubois définissait la monarchie : *Un gouvernement fort, parce qu'il fait banqueroute quand il veut.* (*Nouveaux rires.*)

Eh bien ! la République de 1848, elle, a-t-elle fait banqueroute ? Non quoique, du côté de ce que je suis bien forcé d'appeler la monarchie, on le lui ait peut-être un peu conseillé. (*On rit encore à gauche, et même à droite.*)

Messieurs, la République, qui n'a pas fait banqueroute, et qui, on peut l'affirmer, si on la laisse dans sa franche et droite voie de probité populaire, ne fera pas, ne fera jamais banqueroute (*À gauche : Non ! non !*) la République de 1848 a-t-elle fait la guerre européenne ? Pas davantage.

Son attitude a peut-être été même un peu trop pacifique, et, je le dis dans l'intérêt même de la paix, son épée à demi tirée eût suffi pour faire rengainer bien des grands sabres.

Que lui reprochez-vous donc, messieurs les chefs des partis monarchiques, qui n'avez pas encore réussi, qui ne réussirez jamais à laver notre histoire contemporaine tout éclaboussée de sang par 1815 ?

(*Mouvement.*) On a parlé de 1793, j'ai le droit de parler de 1815 ! (*Vive approbation à gauche.*)

Que lui reprochez-vous donc, à la République de 1848 ? Mon Dieu ! il y a des accusations banales qui traînent dans tous vos journaux, et qui ne sont pas encore usées, à ce qu'il paraît, et que je retrouvais ce matin même dans une circulaire pour la revision totale, « les commissaires de M. Ledru-Rollin ! les quarante-cinq centimes ! les conférences socialistes du Luxembourg !. »

– Le Luxembourg ! ah ! oui, le Luxembourg ! voilà le grand grief ! Tenez, prenez garde au Luxembourg ; n'allez pas trop de ce côté-là, vous finiriez par y rencontrer le spectre du maréchal Ney ! (*Sensation. – Applaudissements prolongés à gauche.*)

M. DE RESSÉGUIER. – Vous y trouveriez votre fauteuil de pair de France !

M. LE PRÉSIDENT. – Vous n'avez pas la parole, monsieur de Rességuier.

UN MEMBRE À DROITE. – La Convention a guillotiné vingt-cinq généraux !

M. DE RESSÉGUIER. – Votre fauteuil de pair de France ! (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. – N'interrompez pas.

M. VICTOR HUGO. – Je crois, Dieu me pardonne, que M. de Rességuier me reproche d'avoir siégé parmi les juges du maréchal Ney ! (*Exclamations à droite. – Rires ironiques et approbatifs à gauche.*)

M. DE RESSÉGUIER. – Vous vous méprenez...

M. LE PRÉSIDENT. – Veuillez vous asseoir ; gardez le silence : vous n'avez pas la parole.

M. DE RESSÉGUIER, *s'adressant à l'orateur.* – Vous vous méprenez formellement...

M. LE PRÉSIDENT. – Monsieur de Rességuier, je vous rappelle à l'ordre formellement.

M. DE RESSÉGUIER. – Vous vous méprenez avec intention.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous rappellerai à l'ordre avec inscription au procès-verbal, si vous méprisez tous mes avertissements.

M. VICTOR HUGO. – Hommes des anciens partis, je ne triomphe pas de ce qui est votre malheur, et, je vous le dis sans amertume, vous ne jugez pas votre temps et votre pays avec une vue juste, bienveillante et saine. Vous vous méprenez aux phénomènes contemporains. Vous criez à la décadence. Il y a une décadence en effet, mais, je suis bien forcé de vous l'avouer, c'est la vôtre. (*Rires à gauche. – Murmures à droite.*)

Parce que la monarchie s'en va, vous dites : La France s'en va ! C'est une illusion d'optique. France et monarchie, c'est deux. La France demeure, la France grandit, sachez cela ! (*Très bien ! – Rires à droite.*)

Jamais la France n'a été plus grande que de nos jours ; les étrangers le savent, et, chose triste à dire et que vos rires confirment, vous l'ignorez !

Le peuple français a l'âge de raison, et c'est précisément le moment que vous choisissez pour taxer ses actes de folie. Vous reniez ce siècle tout entier, son industrie vous semble matérialiste, sa philosophie vous semble immorale, sa littérature vous semble anarchique. (*Rires ironiques à droite. –*

Oui ! oui !) Vous voyez, vous continuez de confirmer mes paroles. Sa littérature vous semble anarchique, et sa science vous paraît impie. Sa démocratie, vous la nommez démagogie. (*Oui ! oui ! à droite.*)

Dans vos jours d'orgueil, vous déclarez que notre temps est mauvais, et que, quant à vous, vous n'en êtes pas. Vous n'êtes pas de ce siècle. Tout est là. Vous en tirez vanité. Nous en prenons acte.

Vous n'êtes pas de ce siècle, vous n'êtes plus de ce monde, vous êtes morts ! C'est bien ! je vous l'accorde ! (*Rires et bravos.*)

Mais, puisque vous êtes morts, ne revenez pas, laissez tranquilles les vivants. (*Rire général.*)

M. DE TINGUY, à l'orateur. – Vous nous supposez morts, monsieur le vicomte ?

M. LE PRÉSIDENT. – Vous ressuscitez, vous, monsieur de Tinguy !

M. DE TINGUY. – Je ressuscite le vicomte !

M. VICTOR HUGO, croisant les bras et regardant la droite en face. – Quoi ! vous voulez reparaître ! (*Nouvelle explosion d'hilarité et de bravos.*)

Quoi ! vous voulez recommencer ! Quoi ! ces expériences redoutables qui dévorent les rois, les princes, le faible comme Louis XVI, l'habile et le

fort comme Louis-Philippe, ces expériences lamentables qui dévorent les familles nées sur le trône, des femmes augustes, des veuves saintes, des enfants innocents, vous n'en avez pas assez ! il vous en faut encore. (*Sensation.*)

Mais vous êtes donc sans pitié et sans mémoire ! Mais, royalistes, nous vous demandons grâce pour ces infortunées familles royales !

Quoi ! vous voulez rentrer dans cette série de faits nécessaires, dont toutes les phases sont prévues et pour ainsi dire marquées d'avance comme des étapes inévitables ! Vous voulez rentrer dans ces engrenages formidables de la destinée ! (*Mouvement.*) Vous voulez rentrer dans ce cycle terrible, toujours le même, plein d'écueils, d'orages et de catastrophes, qui commence par des réconciliations plâtrées de peuple à roi, par des restaurations, par les Tuileries rouvertes, par des lampions allumés, par des harangues et des fanfares, par des sacres et des fêtes ; qui se continue par des empiétements du trône sur le parlement, du pouvoir sur le droit, de la royauté sur la nation, par des luttes dans les Chambres, par des résistances dans la presse, par des murmures dans l'opinion, par des procès où le zèle emphatique et maladroit des magistrats qui veulent plaire avorte devant l'énergie des écrivains (*vifs applaudissements à gauche*) ; qui se continue par des violations de chartes où trempent les majorités complices (*Très bien !*), par des lois de compression, par des mesures d'exception, par des exactions de police d'une part, par des sociétés secrètes et des conspirations de l'autre, – et qui finit... – Mon Dieu ! cette place que vous traversez tous les jours pour venir à ce palais ne vous dit donc rien ? (*Interruption. – À l'ordre ! à l'ordre !*) Mais frappez du pied ce pavé qui est à deux pas de ces funestes Tuileries que vous convoitez encore ; frappez du pied ce pavé fatal, et vous en ferez sortir, à votre choix, l'échafaud qui précipite la vieille monarchie dans la tombe, ou le fiacre qui emporte la royauté nouvelle dans l'exil ! (*Applaudissements prolongés à gauche. – Murmures. Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Mais qui menacez-vous donc là ? Est-ce que vous menacez quelqu'un ? Écartez cela !

M. VICTOR HUGO. – C'est un avertissement.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est un avertissement sanglant, monsieur ; vous passez toutes les bornes, et vous oubliez la question de la revision. C'est une diatribe, ce n'est pas un discours.

M. VICTOR HUGO. – Comment ! il ne me sera pas permis d'invoquer l'histoire !

UNE VOIX À GAUCHE, *s'adressant au président*. – On met la Constitution et la République en question, et vous ne laissez pas parler !

M. LE PRÉSIDENT. – Vous tuez les vivants et vous évoquez les morts ; ce n'est pas de la discussion. (*Interruption prolongée. – Rires approbatifs à droite.*)

M. VICTOR HUGO. – Comment, messieurs, après avoir fait appel, dans les termes les plus respectueux, à vos souvenirs ; après vous avoir parlé de femmes augustes, de veuves saintes, d'enfants innocents ; après avoir fait appel à votre mémoire, il ne me sera pas permis, dans cette enceinte, après ce qui a été entendu ces jours passés, il ne me sera pas permis d'invoquer l'histoire comme un avertissement, entendez-le bien, mais non comme une menace ? il ne me sera pas permis de dire que les restaurations commencent d'une manière qui semble triomphante et finissent d'une manière fatale ? Il ne me sera pas permis de vous dire que les restaurations commencent par l'éblouissement d'elles-mêmes, et finissent par ce qu'on a appelé des catastrophes, et d'ajouter que si vous frappez du pied ce pavé fatal qui est à deux pas de vous, à deux pas de ces funestes Tuileries que vous convoitez encore, vous en ferez sortir, à votre choix, l'échafaud qui précipite la vieille monarchie dans la tombe, ou le fiacre qui emporte la royauté nouvelle dans l'exil ! (*Rumeurs à droite. – Bravos à gauche.*) Il ne me sera pas permis de dire cela ! Et on appelle cela une discussion libre ! (*Vive approbation et applaudissements à gauche.*)

M. ÉMILE DE GIRARDIN. – Elle l'était hier !

M. VICTOR HUGO. – Ah ! je proteste ! Vous voulez étouffer ma voix ; mais on l'entendra cependant... (*Réclamations à droite.*) On l'entendra.

Les hommes habiles qui sont parmi vous, et il y en a, je ne fais nulle difficulté d'en convenir...

UNE VOIX À DROITE. – Vous êtes bien bon !

M. VICTOR HUGO. – Les hommes habiles qui sont parmi vous se croient forts en ce moment, parce qu'ils s'appuient sur une coalition des intérêts effrayés. Étrange point d'appui que la peur ! mais, pour faire le mal, c'en est un. – Messieurs, voici ce que j'ai à dire à ces hommes habiles : Avant peu, et quoi que vous fassiez, les intérêts se rassureront ; et, à mesure qu'ils reprendront confiance, vous la perdrez.

Oui, avant peu, les intérêts comprendront qu'à l'heure qu'il est, qu'au dix-neuvième siècle, après l'échafaud de Louis XVI.

M. DE MONTEBELLO. – Encore !

M. VICTOR HUGO. – ... Après l'écroulement de Napoléon, après l'exil de Charles X, après la chute de Louis-Philippe, après la Révolution française, en un mot, c'est-à-dire après le renouvellement complet, absolu, prodigieux, des principes, des croyances, des opinions, des situations, des influences et des faits, c'est la République qui est la terre ferme, et c'est la monarchie qui est l'aventure. (*Applaudissements.*)

Mais l'honorable M. Berryer nous disait hier : Jamais la France ne s'accommodera de la démocratie !

A DROITE. – Il n'a pas dit cela !

UNE VOIX À DROITE. – Il a dit de la République.

M. DE MONTEBELLO. – C'est autre chose.

M. MATHIEU BOURDON. – C'est tout différent.

M. VICTOR HUGO. – Cela m'est égal ! j'accepte votre version. M. Berryer nous a dit : Jamais la France ne s'accommodera de la République.

Messieurs, il y a trente-sept ans, lors de l'octroi de la charte de Louis XVIII, tous les contemporains l'attestent, les partisans de la monarchie pure, les mêmes qui traitaient Louis XVIII de révolutionnaire et Chateaubriand de jacobin (*hilarité*), les partisans de la monarchie pure s'épouvantaient de la monarchie représentative, absolument comme les partisans de la monarchie représentative s'épouvantent aujourd'hui de la République.

On disait alors : C'est bon pour l'Angleterre ! exactement comme M. Berryer dit aujourd'hui : C'est bon pour l'Amérique ! (*Très bien ! très bien !*)

On disait : La liberté de la presse, les discussions de la tribune, des orateurs d'opposition, des journalistes, tout cela, c'est du désordre ; jamais la France ne s'y fera ! Eh bien ! elle s'y est faite !

M. DE TINGUY. – Et défaite.

M. VICTOR HUGO. – La France s'est faite au régime parlementaire, elle se fera de même au régime démocratique. C'est un pas en avant. Voilà tout. (*Mouvement.*)

Après la royauté représentative, on s'habituerait au surcroît de mouvement des mœurs démocratiques, de même qu'après la royauté absolue on avait fini par s'habituer au surcroît d'excitation des mœurs libérales, et la prospérité publique se dégagerait à travers les agitations républicaines, comme elle se dégageait à travers les agitations constitutionnelles ; elle se dégagerait agrandie et affermie. Les aspirations populaires se régleront comme les passions bourgeoises se sont réglées. Une grande nation comme la France finit toujours par retrouver son équilibre Sa masse est l'élément de sa stabilité.

Et puis, il faut bien vous le dire, cette presse libre, cette tribune souveraine, ces comices populaires, ces multitudes taisant cercle autour d'une idée, ce peuple, auditoire tumultueux et tribunal patient, ces légions de votes gagnant des batailles là où l'émeute en perdait, ces tourbillons de bulletins qui couvrent la France à un jour donné, tout ce mouvement qui vous effraye n'est autre chose que la fermentation même du progrès (*Très bien !*), fermentation utile, nécessaire, saine, féconde, excellente ! Vous prenez cela pour la fièvre ? C'est la vie ! (*Longs applaudissements.*)

Voilà ce que j'ai à répondre à M. Berryer.

Vous le voyez, messieurs, ni l'utilité, ni la stabilité politique, ni la sécurité financière, ni la prospérité publique, ni le droit, ni le fait, ne sont du côté de la monarchie dans ce débat.

Maintenant, car il faut bien en venir là, quelle est la moralité de cette agression contre la Constitution, qui masque une agression contre la République ?

Messieurs, j'adresse ceci en particulier aux anciens, aux chefs vieillissants, mais toujours prépondérants, du parti monarchique actuel, à ces chefs qui

ont fait, comme nous, partie de l'Assemblée constituante, à ces chefs avec lesquels je ne confonds pas, je le déclare, la portion jeune et généreuse de leur parti, qui ne les suit qu'à regret.

Du reste, je ne veux certes offenser personne, j'honore tous les membres de cette Assemblée, et s'il m'échappait quelque parole qui pût froisser qui que ce soit parmi mes collègues, je la retire d'avance. Mais enfin, pourtant, il faut bien que je le dise, il y a eu des royalistes autrefois...

M. CALLET. – Vous en savez quelque chose. (*Exclamations à gauche. – N'interrompez pas !*)

M. CHARRAS, à M. Victor Hugo. – Descendez de la tribune.

M. VICTOR HUGO. – C'est évident ! il n'y a plus de liberté de tribune ! (*Réclamations à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Demandez à M. Michel (de Bourges) si la liberté de la tribune est supprimée.

M. SOUBIES. – Elle doit exister pour tous, et non pour un seul.

M. LE PRÉSIDENT. – Monsieur, l'Assemblée est la même ; les orateurs changent. C'est à l'orateur à faire l'auditeur, on vous l'a dit avant-hier ; c'est M. Michel (de Bourges) qui vous l'a dit.

M. LAMARQUE. – Il a dit le contraire.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est ma variante.

M. MICHEL (de Bourges), *de sa place*. – Monsieur le président, voulez-vous me permettre un mot ? (*Signe d'assentiment de M. le président.*)

Vous avez changé les termes de ce que j'ai dit hier. Ce que j'ai dit ne vient pas de moi ; c'est le plus grand orateur du dix-septième siècle qui l'a dit, c'est Bossuet. Il n'a pas dit que l'orateur faisait l'auditeur ; il a dit que c'était l'auditeur qui faisait l'orateur. (*À gauche : Très bien ! très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. – En renversant les termes de la proposition, il y a une vérité qui est la même ; c'est qu'il y a une réaction nécessaire de l'orateur sur l'Assemblée et de l'Assemblée sur l'orateur. C'est Royer-Collard lui-même qui, désespérant de faire écouter certaines choses, disait aux orateurs : Faites qu'on vous écoute.

Je déclare qu'il m'est impossible de procurer le même silence à tous les orateurs, quand ils sont aussi dissemblables. (*Hilarité bruyante sur les*

bancs de la majorité. – Rumeurs et interpellations diverses à gauche.)

M. ÉMILE DE GIRARDIN. – Est-ce que l'injure est permise ?

M. CHARRAS. – C'est une impertinence.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, à la citation de Royer-Collard que vient de me faire notre honorable président, je répondrai par une citation de Sheridan, qui disait : – Quand le président cesse de protéger l'orateur, c'est que la liberté de la tribune n'existe plus. (*Applaudissements répétés à gauche.*)

M. ARNAUD (de l'Ariège). – Jamais on n'a vu une pareille partialité.

M. VICTOR HUGO. – Eh bien ! messieurs, que vous disais-je ? Je vous disais, – et je rattache cela à l'agression dirigée aujourd'hui contre la République, et je prétends tirer la moralité de cette agression – je vous disais : Il y a eu des royalistes autrefois. Ces royalistes-là, dont des hasards de famille ont pu mêler des traditions à l'enfance de plusieurs d'entre nous, à la mienne en particulier, puisqu'on me le rappelle sans cesse ; ces royalistes-là, nos pères les ont connus, nos pères les ont combattus. Eh bien ! ces royalistes-là, quand ils confessaient leurs principes, c'était le jour du danger, non le lendemain ! (*A gauche. – Très bien ! très bien !*)

Ce n'étaient pas des citoyens, mais c'étaient des chevaliers. Ils faisaient une chose odieuse, insensée, abominable, impie : la guerre civile ; mais ils la faisaient, ils ne la provoquaient pas ! (*Vive approbation à gauche.*) Ils avaient devant eux, debout, toute jeune, toute terrible, toute frémissante, cette grande et magnifique et formidable Révolution française qui envoyait contre eux les grenadiers de Mayence, et qui trouvait plus facile d'avoir raison de l'Europe que de la Vendée.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. – C'est vrai !

M. VICTOR HUGO. – Ils l'avaient devant eux, et ils lui tenaient tête. Ils ne rusaient pas avec elle, ils ne se faisaient pas renards devant le lion ! (*Applaudissements à gauche. – – M. de la Rochejaquelein fait un signe d'assentiment.*)

M. VICTOR HUGO, à M. de la Rochejaquelein. – Ceci s'adresse à vous et à votre nom ; c'est un hommage que je rends aux vôtres.

Ils ne venaient pas lui dérober, à cette Révolution, l'un après l'autre, et pour s'en servir contre elle, ses principes, ses conquêtes, ses armes ! ils cherchaient à la tuer, non à la voler ! (*Bravos à gauche.*)

Ils jouaient franc jeu, en hommes hardis, en hommes convaincus, en hommes sincères qu'ils étaient ; et ils ne venaient pas en plein midi, en plein soleil, ils ne venaient pas en pleine Assemblée de la nation, balbutier : Vive le roi ! après avoir crié vingt-sept fois dans un seul jour : Vive la République ! (*Acclamations à gauche. – Bravos prolongés.*)

M. ÉMILE DE GIRARDIN. – Ils n'envoyaient pas d'argent pour les blessés de Février.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, je résume d'un mot tout ce que je viens de dire. La monarchie de principe, la légitimité, est morte en France. C'est un fait qui a été et qui n'est plus.

La légitimité restaurée, ce serait la révolution à l'état chronique, le mouvement social remplacé par les commotions périodiques. La République, au contraire, c'est le progrès fait gouvernement. (*Approbation.*)

Finissons de ce côté.

M. LÉO DE LABORDE. – Je demande la parole. (*Mouvement prolongé.*)

M. MATHIEU BOURDON. – La légitimité se réveille.

(*M. de Falloux se lève.*)

À GAUCHE. – Non ! non ! n'interrompez pas ! n'interrompez pas !

(*M. de Falloux s'approche de la tribune. – Agitation bruyante.*)

A GAUCHE, à l'orateur. – Ne laissez pas parler ! ne laissez pas parler !

M. VICTOR HUGO. – Je ne permets pas l'interruption.

(*M. de Falloux monte au bureau auprès du président, et échange avec lui quelques paroles.*)

M. VICTOR HUGO. – L'honorable M. de Falloux oublie tellement les droits de l'orateur, que ce n'est plus à l'orateur qu'il demande la permission de l'interrompre, c'est au président.

M. DE FALLOUX, revenant au pied de la tribune. – Je vous demande la permission de vous interrompre.

M. VICTOR HUGO. – Je ne vous la donne pas.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous avez la parole, monsieur Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. – Mais des publicistes d’une autre couleur, des journaux d’une autre nuance, qui expriment bien incontestablement la pensée du gouvernement, car ils sont vendus dans les rues avec privilège et à l’exclusion de tous les autres, ces journaux nous crient : – Vous avez raison ; la légitimité est impossible, la monarchie de droit divin et de principe est morte ; mais l’autre, la monarchie de gloire, l’empire, celle-là est non seulement possible, mais nécessaire. Voilà le langage qu’on nous tient.

Ceci est l’autre côté de la question *monarchie*. Examinons.

Et d’abord, la monarchie de gloire, dites-vous ! Tiens ! vous avez de la gloire ? Montrez-nous-la ! (*Hilarité.*) Je serais curieux de voir de la gloire sous ce gouvernement-ci ! (*Rires et applaudissements à gauche.*)

Voyons ! votre gloire, où est-elle ? Je la cherche. Je regarde autour de moi. De quoi se compose-t-elle ?

M. LEPIC. – Demandez à votre père !

M. VICTOR HUGO. – Quels en sont les éléments ? Qu’est-ce que j’ai devant moi ? Qu’est-ce que nous avons devant les yeux ? Toutes nos libertés prises au piège l’une après l’autre et garrottées ; le suffrage universel trahi, livré, mutilé ; les programmes socialistes aboutissant à une politique jésuite ; pour gouvernement une immense intrigue (*mouvement*), l’histoire dira peut-être un complot... (*vive sensation*) je ne sais quel sous-entendu inouï qui donne à la République l’empire pour but, et qui fait de cinq cent mille fonctionnaires une sorte de franc-maçonnerie bonapartiste au milieu de la nation ! toute réforme ajournée ou bafouée ; les impôts impropportionnels et onéreux au peuple maintenus ou rétablis ; l’état de siège pesant sur cinq départements ; Paris et Lyon mis en surveillance ; l’amnistie refusée ; la transportation aggravée, la déportation votée ; des gémissments à la kasbah de Bone, des tortures à Belle-Isle, des casemates où l’on ne veut pas laisser pourrir des matelas, mais où on laisse pourrir des hommes !... (*À gauche : Très bien ! très bien !*) la presse traquée, le jury trié ; pas assez de justice et beaucoup trop de police ; la misère en bas, l’anarchie en haut ; l’arbitraire, la compression, l’iniquité ; au dehors, le cadavre de la République romaine ! (*Bravos à gauche.*)

Voix À DROITE. – C'est le bilan de la République.

M. LE PRÉSIDENT. – Laissez donc ; n'interrompez pas. Cela constate que la tribune est libre. Continuez. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. CHARRAS. – Libre malgré vous.

M. VICTOR HUGO. – ... La potence, c'est-à-dire l'Autriche (*mouvement*), debout sur la Hongrie, sur la Lombardie, sur Milan, sur Venise ; la Sicile livrée aux fusillades ; l'espoir des nationalités dans la France détruit ; le lien intime des peuples rompu ; partout le droit foulé aux pieds ; au nord comme au midi, à Cassel comme à Palerme, une coalition de rois latente et qui n'attend que l'occasion ; notre diplomatie muette, je ne veux pas dire complice ; quelqu'un qui est toujours lâche devant quelqu'un qui est toujours insolent ; la Turquie laissée sans appui contre le czar et forcée d'abandonner les proscrits ; Kossuth, le glorieux Kossuth, agonisant dans un cachot de l'Asie Mineure ; voilà où nous en sommes ! La France baisse la tête, Napoléon tressaille de honte dans sa tombe, et cinq ou six mille coquins crient : *Vive l'empereur !* Est-ce tout cela que vous appelez votre gloire, par hasard ? (*Profonde agitation.*)

M. DE LADEVANSAYE. – C'est la République qui nous a donné tout cela !

M. LE PRÉSIDENT. – C'est aussi au gouvernement de la République qu'on reproche tout cela !

M. VICTOR HUGO. – Maintenant, votre empire, causons-en, je le veux bien. (*Rires à gauche.*)

M. VIEILLARD³⁵. – Personne n'y songe, vous le savez bien.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, des murmures tant que vous voudrez, mais pas d'équivoques. On me crie : Personne ne songe à l'empire. J'ai pour habitude d'arracher les masques. Personne ne songe à l'empire, dites-vous ? Que signifient donc ces cris payés de : *Vive l'empereur* ? Une simple question : Qui les paye ? Personne ne songe à l'empire, vous venez de l'entendre ! Que signifient donc ces paroles du général Changarnier, ces allusions aux prétoriens en débauche applaudies par vous ? Que signifient ces paroles de M. Thiers, également applaudies par vous : L'empire est fait ?

Que signifie ce pétitionnement ridicule et mendié pour la prolongation des pouvoirs ? (*Rumeurs à droite.*) Qu'est-ce que la prolongation, s'il vous plaît ? C'est le consulat à vie. Où mène le consulat à vie ? À l'empire !

Messieurs, il y a là une intrigue ! Une intrigue, vous dis-je ! J'ai le droit de la fouiller. Je la fouille. Allons ! le grand jour sur tout cela ! Il ne faut pas que la France soit prise par surprise et se trouve, un beau matin, avoir un empereur sans savoir pourquoi ! (*Applaudissements.*)

Un empereur ! Discutons un peu la prétention.

Quoi ! parce qu'il y a eu un homme qui a gagné la bataille de Marengo, et qui a régné, vous voulez régner, vous qui n'avez gagné que la bataille de Satory ! (*Rires.*)

A GAUCHE. – Très bien ! très bien ! – Bravo !

M. ÉMILE DE GIRARDIN. – Il l'a perdue.

M. FERDINAND BARROT³⁶. – Il y a trois ans qu'il gagne une bataille : celle de l'ordre contre l'anarchie.

M. VICTOR HUGO. – Quoi ! parce que, il y a dix siècles de cela, Charlemagne, après quarante années de gloire, a laissé tomber sur la face du globe un sceptre et une épée tellement démesurés que personne ensuite n'a pu et n'a osé y toucher, – et pourtant il y a eu dans l'intervalle des hommes qui se sont appelés Philippe-Auguste, François I^{er}, Henri IV, Louis XIV ! Quoi ! parce que, mille ans après, car il ne faut pas moins d'une gestation de mille années à l'humanité pour reproduire de pareils hommes ; parce que, mille ans après, un autre génie est venu, qui a ramassé ce glaive et ce sceptre, et qui s'est dressé debout sur le continent, qui a fait l'histoire gigantesque dont l'éblouissement dure encore, qui a enchaîné la révolution en France et qui l'a déchaînée en Europe, qui a donné à son nom pour synonymes éclatants Rivoli, Iéna, Essling, Friedland, Montmirail ! Quoi ! parce que, après dix ans d'une gloire immense, d'une gloire presque fabuleuse à force de grandeur, il a, à son tour, laissé tomber d'épuisement ce sceptre et ce glaive qui avaient accompli tant de choses colossales, vous venez, vous, vous voulez, vous, les ramasser après lui, comme il les a ramassés, lui, Napoléon, après Charlemagne, et prendre dans vos petites mains ce sceptre des titans, cette épée des géants ! Pour quoi faire ? (*Longs*

applaudissements.) Quoi ! après Auguste, Augustule ! Quoi ! parce que nous avons eu Napoléon-le-Grand, il faut que nous ayons Napoléon-le-Petit ! (*La gauche applaudit, la droite crie. La séance est interrompue pendant plusieurs minutes. Tumulte inexprimable.*)

A GAUCHE. – Monsieur le président, nous avons écouté M. Berryer ; la droite doit écouter M. Victor Hugo. Faites taire la majorité.

M. SAVATIER-LAROCHE. – On doit le respect aux grands orateurs. (*À gauche : Très bien !*)

M. DE LA MOSKOWA³⁷. – M. le président devrait faire respecter le gouvernement de la République dans la personne du président de la République.

M. LEPIC³⁸. – On déshonore la République !

M. DE LA MOSKOWA. – Ces messieurs crient : *Vive la République.* et insultent le président.

M. ERNEST DE GIRARDIN. – Napoléon Bonaparte a eu six millions de suffrages ; vous insultez l' élu du peuple ! (*Vive agitation au banc des ministres. – M. le président essaye en vain de se faire entendre au milieu du bruit.*)

M. DE LA MOSKOWA. – Et, sur les bancs des ministres, pas un mot d'indignation n'éclate à de pareilles paroles !

M. BAROCHE, *ministre des affaires étrangères*³⁹. – Discutez, mais n'insultez pas.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous avez le droit de contester l'abrogation de l'article 45 en termes de droit, mais vous n'avez pas le droit d'insulter ! (*Les applaudissements de l'extrême gauche redoublent et couvrent la voix de M. le président.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. – Vous discutez des projets qu'on n'a pas, et vous insultez ! (*Les applaudissements de l'extrême gauche continuent.*)

Un MEMBRE DE L'EXTRÊME GAUCHE. – Il fallait défendre la République hier quand on l'attaquait !

M. LE PRÉSIDENT. – L'opposition a affecté de couvrir d'applaudissements et mon observation et celle de M. le ministre, que la

mienne avait précédée.

Je disais à M. Victor Hugo qu'il a parfaitement le droit de contester la convenance de demander la revision de l'article 45 en termes de droit, mais qu'il n'a pas le droit de discuter, sous une forme insultante, une candidature personnelle qui n'est pas en jeu.

VOIX À L'EXTRÊME GAUCHE. – Mais si, elle est en jeu.

M. CHARRAS. – Vous l'avez vue vous-même à Dijon, face à-face.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous rappelle à l'ordre ici, parce que je suis président ; à Dijon, je respectais les convenances, et je me suis tu.

M. CHARRAS. – On ne les a pas respectées envers vous.

M. VICTOR HUGO. – Je réponds à M. le ministre et à M. le président, qui m'accusent d'offenser M. le président de la République, qu'ayant le droit constitutionnel d'accuser M. le président de la République, j'en userai le jour où je le jugerai convenable, et je ne perdrai pas mon temps à l'offenser ; mais ce n'est pas l'offenser que de dire qu'il n'est pas un grand homme. (*Vives réclamations sur quelques bancs de la droite.*)

M. BRIFFAUT. – Vos insultes ne peuvent aller jusqu'à lui.

M. DE CAULAINCOURT. – Il y a des injures qui ne peuvent l'atteindre, sachez-le bien !

M. LE PRÉSIDENT. – Si vous continuez après mon avertissement, je vous rappellerai à l'ordre.

M. VICTOR HUGO. – Voici ce que j'ai à dire, et M. le président ne m'empêchera pas de compléter mon explication. (*Vive agitation.*)

Ce que nous demandons à M. le président responsable de la République, ce que nous attendons de lui, ce que nous avons le droit d'attendre fermement de lui, ce n'est pas qu'il tienne le pouvoir en grand homme, c'est qu'il le quitte en honnête homme.

A GAUCHE. – Très bien ! très bien !

M. CLARY⁴⁰. – Ne le calomniez pas, en attendant.

M. VICTOR HUGO. – Ceux qui l'offensent, ce sont ceux de ses amis qui laissent entendre que le deuxième dimanche de mai il ne quittera pas le pouvoir purement et simplement, comme il le doit, à moins d'être un séditieux.

VOIX À GAUCHE. – Et un parjure !

M. VIEILLARD. – Ce sont là des calomnies ; M. Victor Hugo le sait bien.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs de la majorité, vous avez supprimé la liberté de la presse ; voulez-vous supprimer la liberté de la tribune ? (*Mouvement.*) Je ne viens pas demander de la faveur, je viens demander de la franchise. Le soldat qu'on empêche de faire son devoir brise son épée ; si la liberté de la tribune est morte, dites-le-moi, afin que je brise mon mandat. Le jour où la tribune ne sera plus libre, j'en descendrai pour n'y plus remonter. (*À droite : Le beau malheur !*) La tribune sans liberté n'est acceptable que pour l'orateur sans dignité. (*Profonde sensation.*)

Eh bien ! si la tribune est respectée, je vais voir. Je continue.

Non ! après Napoléon-le-Grand, je ne veux pas de Napoléon-le-Petit !

Allons ! respectez les grandes choses. Trêve aux parodies ! Pour qu'on puisse mettre un aigle sur les drapeaux, il faut d'abord avoir un aigle aux Tuileries ! Où est l'aigle ? (*Longs applaudissements.*)

M. LÉON FAUCHER. – L'orateur insulte le président de la République. (*Oui ! oui ! à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Vous offensez le président de la République. (*Oui ! oui ! à droite. – M. Abbattucci⁴¹ gesticule vivement.*)

M VICTOR HUGO. – Je reprends.

Messieurs, comme tout le monde, comme vous tous, j'ai tenu dans mes mains ces journaux, ces brochures, ces pamphlets impérialistes ou césaristes, comme on dit aujourd'hui. Une idée me frappe, et il m'est impossible de ne pas la communiquer à l'Assemblée. (*Agitation. L'orateur poursuit :*) Oui, il m'est impossible de ne pas la laisser déborder devant cette Assemblée. Que dirait ce soldat, ce grand soldat de la France, qui est couché là, aux Invalides, et à l'ombre duquel on s'abrite, et dont on invoque si souvent et si étrangement le nom ; que dirait ce Napoléon qui, parmi tant de combats prodigieux, est allé, à huit cents lieues de Paris, provoquer la vieille barbarie moscovite à ce grand duel de 1812 ? que dirait ce sublime esprit qui n'entrevoyait qu'avec horreur la possibilité d'une Europe cosaque, et qui, certes, quels que fussent ses instincts d'autorité, lui

préférerait l'Europe républicaine ; que dirait-il, lui ! si, du fond de son tombeau, il pouvait voir que son empire, son glorieux et belliqueux empire, a aujourd'hui pour panégyristes, pour apologistes, pour théoriciens et pour reconSTRUCTEURS, qui ? des hommes qui, dans notre époque rayonnante et libre, se tournent vers le nord avec un désespoir qui serait risible, s'il n'était monstrueux ! des hommes qui, chaque fois qu'ils nous entendent prononcer les mots démocratie, liberté, humanité, progrès, se couchent à plat ventre avec terreur et se collent l'oreille contre terre pour écouter s'ils n'entendront pas enfin venir le canon russe !

(Longs applaudissements à gauche. Clameurs à droite. – Toute la droite se lève et couvre de ses cris les dernières paroles de l'orateur. – A l'ordre ! à l'ordre ! à l'ordre !)

Plusieurs ministres se lèvent sur leurs bancs et protestent avec vivacité contre les paroles de l'orateur. Le tumulte va croissant. Des apostrophes violentes sont lancées à l'orateur par un grand nombre de membres. MM. Bineau⁴², le général Gourgaud et plusieurs autres représentants siegeant sur les premiers bancs de la droite se font remarquer par leur animation.)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES⁴³. – Vous savez bien que cela n'est pas vrai ! Au nom de la France, nous protestons !

M. DE RANCÉ⁴⁴. – Nous demandons le rappel à l'ordre.

M. DE CROUSEILHES, *ministre de l'instruction publique*⁴⁵. – Faites une application personnelle de vos paroles ! A qui les appliquez-vous ? Nommez ! nommez !

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Victor Hugo, parce que, malgré mes avertissements, vous ne cessez pas d'insulter.

QUELQUES VOIX À DROITE. – C'est un insulteur à gages !

M. CHAPOT. – Que l'orateur nous dise à qui il s'adresse.

M. DE STAPLANDE. – Nommez ceux que vous accusez, si vous en avez le courage ! (*Agitation tumultueuse.*)

VOIX DIVERSES À DROITE. – Vous êtes un infâme calomniateur. – C'est une lâcheté et une insolence. (*À l'ordre : à l'ordre : La censure !*)

M. LE PRÉSIDENT. – Avec le bruit que vous faites, vous avez empêché d'entendre le rappel à l'ordre que j'ai prononcé.

M. VICTOR HUGO. – Je demande à m’expliquer. (*Murmures bruyants et prolongés.*)

M. DE HEECKEREN⁴⁶. – Laissez, laissez-le jouer sa pièce !

M. LÉON FAUCHER, *ministre de l’intérieur*. – L’orateur... (*Interruption à gauche.*) L’orateur...

À GAUCHE. – Vous n’avez pas la parole !

M. LE PRÉSIDENT. – Laissez M. Victor Hugo s’expliquer. Il est rappelé à l’ordre.

M. LE MINISTRE DE L’INTÉRIEUR. – Comment ! messieurs, un orateur pourra insulter ici le président de la République... (*Bryante interruption à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. – Laissez-moi m’expliquer ! je ne vous cède pas la parole.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous n’avez pas la parole. Ce n’est pas à vous à faire la police de l’Assemblée. M. Victor Hugo est rappelé à l’ordre ; il demande à s’expliquer ; je lui donne la parole, et vous rendrez la police impossible si vous voulez usurper mes fonctions.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, vous allez voir le danger des interruptions précipitées. (*Plus haut ! plus haut !*) J’ai été rappelé à l’ordre, et un honorable membre que je n’ai pas l’honneur de connaître.

UN MEMBRE *sort des bancs de la droite, vient jusqu’au pied de la tribune et dit* : – C’est moi.

M. VICTOR HUGO. – Qui, vous ?

L’INTERRUPTEUR. – Moi !

M. VICTOR HUGO. – Soit. Taisez-vous.

L’INTERRUPTEUR. – Nous n’en voulons pas entendre davantage. La mauvaise littérature fait la mauvaise politique. Nous protestons au nom de la langue française et de la tribune française. Portez tout ça à la Porte-Saint-Martin, monsieur Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. – Vous savez mon nom, à ce qu’il paraît, et moi je ne sais pas le vôtre. Comment vous appelez-vous ?

L’INTERRUPTEUR. – Bourbousson.

M. VICTOR HUGO. – C'est plus que je n'espérais. (*Long éclat de rire sur tous les bancs. L'interrupteur regagne sa place.*)

M. VICTOR HUGO, *reprenant...* – Donc, monsieur Bourbousson dit qu'il faudrait m'appliquer la censure.

VOIX À DROITE. – Oui ! oui !

M. VICTOR HUGO. – Pourquoi ? Pour avoir qualifié comme c'est mon droit... (*dénégations à droite*) pour avoir qualifié les auteurs des pamphlets césaristes... (*Réclamations à droite. – M. Victor Hugo se penche vers le sténographe du Moniteur et lui demande communication immédiate de la phrase de son discours qui a provoqué l'émotion de l'Assemblée.*)

VOIX À DROITE. – M. Victor Hugo n'a pas le droit de faire changer la phrase au *Moniteur*.

M. LE PRÉSIDENT. – L'Assemblée s'est soulevée contre les paroles qui ont dû être recueillies par le sténographe du *Moniteur*. Le rappel à l'ordre s'applique à ces paroles, telles que vous les avez prononcées, et qu'elles resteront certainement. Maintenant, en vous expliquant, si vous les changez, l'Assemblée sera juge.

M. VICTOR HUGO. – Comme le sténographe du *Moniteur* les a recueillies de ma bouche... (*Interruptions diverses.*)

PLUSIEURS MEMBRES. – Vous les avez changées ! – Vous avez parlé au sténographe ! (*Bruit confus.*)

M. DE PANAT, *questeur, et autres membres.* – Vous n'avez rien à craindre. Les paroles paraîtront au *Moniteur* comme elles sont sorties de la bouche de l'orateur.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, demain, quand vous lirez le *Moniteur*... (*rumeurs à droite*) quand vous y lirez cette phrase que vous avez interrompue et que vous n'avez pas entendue, cette phrase dans laquelle je dis que Napoléon s'étonnerait, s'indignerait de voir que son empire, son glorieux empire, a aujourd'hui pour théoriciens et pour reconSTRUCTEURS, qui ? des hommes qui, chaque fois que nous prononçons les mots *démocratie, liberté, humanité, progrès*, se couchent à plat ventre avec terreur, et se collent l'oreille contre terre pour écouter s'ils n'entendront pas enfin venir le canon russe....

Voix À DROITE. – A qui appliquez-vous cela ?

M. VICTOR HUGO. – J’ai été rappelé à l’ordre pour cela !

M. DE TRÉVENEUC. – À quel parti vous adressez-vous ?

Voix À GAUCHE. – A Romieu ! au *Spectre rouge* !

M. LE PRÉSIDENT, à M. Victor Hugo. – Vous ne pouvez pas isoler une phrase de votre discours entier. Et tout cela est venu à la suite d’une comparaison insultante entre l’empereur qui n’est plus et le président de la République qui existe. (*Agitation prolongée. – Un grand nombre de membres descendent dans l’hémicycle ; ce n’est qu’avec peine que, sur l’ordre de M. le président, les huissiers font reprendre les places et ramènent un peu de silence.*)

M. VICTOR HUGO. – Vous reconnaîtrez demain la vérité de mes paroles.

Voix À DROITE. – Vous avez dit : *Vous*.

M. VICTOR HUGO. – Jamais, et je le dis du haut de cette tribune, jamais il n’est entré dans mon esprit un seul instant de s’adresser à qui que ce soit dans l’Assemblée. (*Réclamations et rires bruyants à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Alors l’insulte reste tout entière pour M. le président de la République.

M. DE HEECKEREN. – S’il ne s’agit pas de nous, pourquoi nous le dire, et ne pas réserver la chose pour *l’Évènement* ?

M. VICTOR HUGO, se tournant vers M. le président. – Vous voyez bien que la majorité se prétend insultée. Ce n’est pas du président de la République qu’il s’agit maintenant !

M. LE PRÉSIDENT. – Vous l’avez traîné aussi bas que possible...

M. VICTOR HUGO. – Ce n’est pas là la question !

M. LE PRÉSIDENT. – Dites que vous n’avez pas voulu insulter M. le président de la République dans votre parallèle, à la bonne heure ! (*L’agitation continue ; des apostrophes d’une extrême violence sont adressées à l’orateur et échangées entre plusieurs membres de droite et de gauche. M. Lefebvre-Duruflé, s’approchant de la tribune, remet à l’orateur une feuille de papier qu’il le prie de lire.*)

M. VICTOR HUGO, *après avoir lu*. – On me transmet l'observation que voici, et à laquelle je vais donner immédiatement satisfaction. Voici :

« Ce qui a révolté l'Assemblée, c'est que vous avez dit *vous*, et que vous n'avez pas parlé indirectement. »

L'auteur de cette observation reconnaîtra demain, en lisant le *Moniteur*, que je n'ai pas dit *vous*, que j'ai parlé indirectement, que je ne me suis adressé à personne directement dans l'Assemblée. Et je répète que je ne m'adresse à personne.

Faisons cesser ce malentendu.

Voix À DROITE. – Bien ! bien ! Passez outre.

M. LE PRÉSIDENT. – Faites sortir l'Assemblée de l'état où vous l'avez mise. Messieurs, veuillez faire silence.

M. VICTOR HUGO. – Vous lirez demain le *Moniteur* qui a recueilli mes paroles, et vous regretterez votre précipitation. Jamais je n'ai songé un seul instant à un seul membre de cette Assemblée, je le déclare, et je laisse mon rappel à l'ordre sur la conscience de M. le président. (*Mouvement. – Très bien ! très bien !*)

Encore un instant, et je descends de la tribune.

(*Le silence se rétablit sur tous les bancs. L'orateur se tourne vers la droite.*)

Monarchie légitime, monarchie impériale ! qu'est-ce que vous nous voulez ? Nous sommes les hommes d'un autre âge. Pour nous, il n'y a de fleurs de lys qu'à Fontenoy, et il n'y a d'aigles qu'à Eylau et à Wagram.

Je vous l'ai déjà dit, vous êtes le passé. De quel droit mettez-vous le présent en question ? qu'y a-t-il de commun entre vous et lui ? Contre qui et pour qui vous coalisez-vous ? Et puis, que signifie cette coalition ? Qu'est-ce que c'est que cette alliance ? Qu'est-ce que c'est que cette main de l'empire que je vois dans la main de la légitimité ? Légitimistes, l'empire a tué le duc d'Enghien ! Impérialistes, la légitimité a fusillé Murât ! (*Vive impression.*)

Vous vous touchez les mains ; prenez garde, vous mêlez des taches de sang ! (*Sensation.*)

Et puis qu'espérez-vous ? détruire la République ? Vous entreprenez là une besogne rude. Y avez-vous bien songé ? Quand un ouvrier a travaillé dix-huit heures, quand un peuple a travaillé dix-huit siècles, et qu'ils ont enfin l'un et l'autre reçu leur paiement, allez donc essayer d'arracher à cet ouvrier son salaire et à ce peuple sa République !

Savez-vous ce qui fait la République forte ? savez-vous ce qui la fait invincible ? savez-vous ce qui la fait indestructible ? Je vous l'ai dit en commençant, et en terminant je vous le répète, c'est qu'elle est la somme du labeur des générations, c'est qu'elle est le produit accumulé des efforts antérieurs, c'est qu'elle est un résultat historique autant qu'un fait politique, c'est qu'elle fait pour ainsi dire partie du climat actuel de la civilisation, c'est qu'elle est la forme absolue, suprême, nécessaire, du temps où nous vivons, c'est qu'elle est l'air que nous respirons, et qu'une fois que les nations ont respiré cet air-là, prenez-en votre parti, elles ne peuvent plus en respirer d'autre ! Oui, savez-vous ce qui fait que la République est impérissable ? C'est qu'elle s'identifie d'un côté avec le siècle, et de l'autre avec le peuple ! elle est l'idée de l'un et la couronne de l'autre !

Messieurs les révisionnistes, je vous ai demandé ce que vous vouliez. Ce que je veux, moi, je vais vous le dire. Toute ma politique, la voici en deux mots : il faut supprimer dans l'ordre social un certain degré de misère, et dans l'ordre politique une certaine nature d'ambition. Plus de paupérisme et plus de monarchisme. La France ne sera tranquille que lorsque, par la puissance des institutions qui donneront du travail et du pain aux uns et qui ôteront l'espérance aux autres, nous aurons vu disparaître du milieu de nous tous ceux qui tendent la main, depuis les mendiants jusqu'aux prétendants. (*Explosion d'applaudissements. – Cris et murmures à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Laissez donc finir, pour l'amour de Dieu ! (*On rit.*)

M. BELIN. – Pour l'amour du dîner.

M. LE PRÉSIDENT. – Allons ! de grâce ! de grâce !

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, il y a deux sortes de questions, les questions fausses et les questions vraies.

L'assistance, le salaire, le crédit, l'impôt, le sort des classes laborieuses. — eh ! mon Dieu ! ce sont là des questions toujours négligées, toujours ajournées ! Souffrez qu'on vous en parle de temps en temps ! Il s'agit du peuple, messieurs ! Je continue. — Les souffrances des faibles, du pauvre, de la femme, de l'enfant, l'éducation, la pénalité, la production, la consommation, la circulation, le travail, qui contient le pain de tous, le suffrage universel, qui contient le droit de tous, la solidarité entre hommes et entre peuples, l'aide aux nationalités opprimées, la fraternité française produisant par son rayonnement la fraternité européenne : voilà les questions vraies.

La légitimité, l'empire, la fusion, l'excellence de la monarchie sur la République, les thèses philosophiques qui sont grosses de barricades, le choix entre les prétendants : voilà les fausses questions.

Eh bien ! il faut bien vous le dire, vous quittez les questions vraies pour les fausses questions ; vous quittez les questions vivantes pour les questions mortes. Quoi ! c'est là votre intelligence politique ! Quoi ! c'est là le spectacle que vous nous donnez ! Le législatif et l'exécutif se querellent, les pouvoirs se prennent au collet ; rien ne se fait, rien ne va ; de vaines et pitoyables disputes ; les partis tiraillent la Constitution dans l'espoir de déchirer la République ; les hommes se démentent, l'un oublie ce qu'il a juré, les autres oublient ce qu'ils ont crié ; et pendant ces agitations misérables, le temps, c'est-à-dire la vie, se perd !

Quoi ! c'est là la situation que vous nous faites ! la neutralisation de toute autorité par la lutte, l'abaissement, et, par conséquent, l'effacement du pouvoir, la stagnation, la torpeur, quelque chose de pareil à la mort ! Nulle grandeur, nulle force, nulle impulsion. Des tracasseries, des taquineries, des conflits, des chocs. Pas de gouvernement !

Et cela, dans quel moment ?

Au moment où, plus que jamais, une puissante initiative démocratique est nécessaire ! au moment où la civilisation, à la veille de subir une solennelle épreuve, a, plus que jamais, besoin de pouvoirs actifs, intelligents, féconds, réformateurs, sympathiques aux souffrances du peuple, pleins d'amour et, par conséquent, pleins de force ! au moment où les jours troublés arrivent !

au moment où tous les intérêts semblent prêts à entrer en lutte contre tous les principes ! au moment où les problèmes les plus formidables se dressent devant la société et l'attendent avec des sommations à jour fixe ! au moment où 1852 s'approche, masqué, effrayant, les mains pleines de questions redoutables ! au moment où les philosophes, les publicistes, les observateurs sérieux, ces hommes qui ne sont pas des hommes d'état, qui ne sont que des hommes sages, attentifs, inquiets, penchés sur l'avenir, penchés sur l'inconnu, l'œil fixé sur toutes ces obscurités accumulées, croient entendre distinctement le bruit monstrueux de la porte des révolutions qui se rouvre dans les ténèbres. (*Vive et universelle émotion. Quelques rires à droite.*)

Messieurs, je termine. Ne nous le dissimulons pas, cette discussion, si orageuse qu'elle soit, si profondément qu'elle remue les masses, n'est qu'un prélude.

Je le répète, l'année 1852 approche. L'instant arrive où vont reparaître, réveillées et encouragées par la loi fatale du 31 mai, armées par elle pour leur dernier combat contre le suffrage universel garrotté, toutes ces prétentions dont je vous ai parlé, toutes ces légitimités antiques qui ne sont que d'antiques usurpations ! L'instant arrive où une mêlée terrible se fera de toutes les formes déchues, impérialisme, légitimisme, droit de la force, droit divin, livrant ensemble l'assaut au grand droit démocratique, au droit humain ! Ce jour-là, tout sera, en apparence, remis en question. Grâce aux revendications opiniâtres du passé, l'ombre couvrira de nouveau ce grand et illustre champ de bataille des idées et du progrès qu'on appelle la France. Je ne sais pas ce que durera cette éclipse, je ne sais pas ce que durera ce combat ; mais ce que je sais, ce qui est certain, ce que je prédis, ce que j'affirme, c'est que le droit ne périra pas ! c'est que, quand le jour reparaîtra, on ne retrouvera debout que deux combattants : le peuple et Dieu ! (*Immense acclamation. – Tous les membres de la gauche reçoivent l'orateur au pied de la tribune et lui serrent la main.*)

CONGRÈS DE LA PAIX A PARIS.

I

DISCOURS D'OUVERTURE.

21 août 1849.

M. Victor Hugo est élu président. M. Cobden est élu vice-président.
M. Victor Hugo se lève et dit :

Messieurs, beaucoup d'entre vous viennent des points du globe les plus éloignés, le cœur plein d'une pensée religieuse et sainte ; vous comptez dans vos rangs des publicistes, des philosophes, des ministres des cultes chrétiens, des écrivains éminents, plusieurs de ces hommes considérables, de ces hommes publics et populaires qui sont les lumières de leur nation. Vous avez voulu dater de Paris les déclarations de cette réunion d'esprits convaincus et graves, qui ne veulent pas seulement le bien d'un peuple, mais qui veulent le bien de tous les peuples. (*Applaudissements.*) Vous venez ajouter aux principes qui dirigent aujourd'hui les hommes d'état, les gouvernants, les législateurs, un principe supérieur. Vous venez tourner en quelque sorte le dernier et le plus auguste feuillet de l'évangile, celui qui impose la paix aux enfants du même Dieu, et, dans cette ville qui n'a encore décrété que la fraternité des citoyens, vous venez proclamer la fraternité des hommes.

Soyez les bienvenus ! (*Long mouvement.*)

En présence d'une telle pensée et d'un tel acte, il ne peut y avoir place pour un remerciement personnel. Permettez-moi donc, dans les premières paroles que je prononce devant vous, d'élever mes regards plus haut que moi-même, et d'oublier, en quelque sorte, le grand honneur que vous venez de me conférer, pour ne songer qu'à la grande chose que vous voulez faire.

Messieurs, cette pensée religieuse, la paix universelle, toutes les nations liées entre elles d'un lien commun, l'évangile pour loi suprême, la médiation substituée à la guerre, cette pensée religieuse est-elle une pensée pratique ? cette idée sainte est-elle une idée réalisable ? Beaucoup d'esprits positifs, comme on parle aujourd'hui, beaucoup d'hommes politiques vieilliss, comme on dit, dans le maniement des affaires, répondent : Non. Moi, je réponds avec vous, je réponds sans hésiter, je réponds : Oui ! (*applaudissements*) et je vais essayer de le prouver tout à l'heure.

Je vais plus loin ; je ne dis pas seulement : C'est un but réalisable, je dis : C'est un but inévitable ; on peut en retarder ou en hâter l'avènement, voilà tout.

La loi du monde n'est pas et ne peut pas être distincte de la loi de Dieu. Or, la loi de Dieu, ce n'est pas la guerre, c'est la paix. (*Applaudissements.*)

Les hommes ont commencé par la lutte, comme la création par le chaos. (*Bravo ! bravo !*) D'où viennent-ils ? De la guerre ; cela est évident. Mais où vont-ils ? A la paix ; cela n'est pas moins évident.

Quand vous affirmez ces hautes vérités, il est tout simple que votre affirmation rencontre la négation ; il est tout simple que votre foi rencontre l'incrédulité ; il est tout simple que, dans cette heure de nos troubles et de nos déchirements, l'idée de la paix universelle surprenne et choque presque comme l'apparition de l'impossible et de l'idéal ; il est tout simple que l'on crie à l'utopie ; et, quant à moi, humble et obscur ouvrier dans cette grande œuvre du dix-neuvième siècle, j'accepte cette résistance des esprits sans qu'elle m'étonne ni me décourage. Est-il possible que vous ne fassiez pas détourner les têtes et fermer les yeux dans une sorte d'éblouissement, quand, au milieu des ténèbres qui pèsent encore sur nous, vous ouvrez brusquement la porte rayonnante de l'avenir ? (*Applaudissements.*)

Messieurs, si quelqu'un, il y a quatre siècles, à l'époque où la guerre existait de commune à commune, de ville à ville, de province à province, si quelqu'un eût dit à la Lorraine, à la Picardie, à la Normandie, à la Bretagne, à l'Auvergne, à la Provence, au Dauphiné, à la Bourgogne : Un jour viendra où vous ne vous ferez plus la guerre, un jour viendra où vous ne lèverez plus d'hommes d'armes les uns contre les autres, un jour viendra où l'on ne dira plus : – Les normands ont attaqué les picards, les lorrains ont repoussé les bourguignons. Vous aurez bien encore des différends à régler, des intérêts à débattre, des contestations à résoudre, mais savez-vous ce que vous mettrez à la place des hommes d'armes ? savez-vous ce que vous mettrez à la place des gens de pied et de cheval, des canons, des fauconneaux, des lances, des piques, des épées ? Vous mettrez une petite boîte de sapin que vous appellerez l'urne du scrutin, et de cette boîte il sortira, quoi ? une assemblée ! une assemblée en laquelle vous vous sentirez tous vivre, une assemblée qui sera comme votre âme à tous, un concile souverain et populaire qui décidera, qui jugera, qui résoudra tout en loi, qui fera tomber le glaive de toutes les mains et surgir la justice dans tous les cœurs, qui dira à chacun : Là finit ton droit, ici commence ton devoir. Bas les armes ! vivez en paix ! (*Applaudissements.*) Et ce jour-là, vous vous

sentirez une pensée commune, des intérêts communs, une destinée commune ; vous vous embrasserez, vous vous reconnaîtrez fils du même sang et de la même race ; ce jour-là, vous ne serez plus des peuplades ennemies, vous serez un peuple ; vous ne serez plus la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, la Provence, vous serez la France. Vous ne vous appellerez plus la guerre, vous vous appellerez la civilisation !

Si quelqu'un eût dit cela à cette époque, messieurs, tous les hommes positifs, tous les gens sérieux, tous les grands politiques d'alors se fussent écriés : – Oh ! le songeur ! Oh ! le rêve-creux ! Comme cet homme connaît peu l'humanité ! Que voilà une étrange folie et une absurde chimère ! – Messieurs, le temps a marché, et cette chimère, c'est la réalité. (*Mouvement.*)

Et, j'insiste sur ceci, l'homme qui eût fait cette prophétie sublime eût été déclaré fou par les sages, pour avoir entrevu les desseins de Dieu ! (*Nouveau mouvement.*)

Eh bien ! vous dites aujourd'hui, et je suis de ceux qui disent avec vous, tous, nous qui sommes ici, nous disons à la France, à l'Angleterre, à la Prusse, à l'Autriche, à l'Espagne, à l'Italie, à la Russie, nous leur disons :

Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains, à vous aussi ! Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde et sera aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle serait impossible et qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui entre Rouen et Amiens, entre Boston et Philadelphie. Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à

l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France ! (*Applaudissements.*) Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être ! (*Rires et bravos.*) Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les États-Unis d'Europe (*applaudissements*), placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies, défrichant le globe, colonisant les déserts, améliorant la création sous le regard du Créateur, et combinant ensemble, pour en tirer le bien-être de tous, ces deux forces infinies, la fraternité des hommes et la puissance de Dieu ! (*Longs applaudissements.*)

Et ce jour-là, il ne faudra pas quatre cents ans pour l'amener, car nous vivons dans un temps rapide, nous vivons dans le courant d'événements et d'idées le plus impétueux qui ait encore entraîné les peuples, et, à l'époque où nous sommes, une année fait parfois l'ouvrage d'un siècle.

Et français, anglais, belges, allemands, russes, slaves, européens, américains, qu'avons-nous à faire pour arriver le plus tôt possible à ce grand jour ? Nous aimer. (*Immenses applaudissements.*)

Nous aimer ! Dans cette œuvre immense de la pacification, c'est la meilleure manière d'aider Dieu !

Car Dieu le veut, ce but sublime ! Et voyez, pour y atteindre, ce qu'il fait de toutes parts ! Voyez que de découvertes il fait sortir du génie humain, qui toutes vont à ce but, la paix ! Que de progrès, que de simplifications ! Comme la nature se laisse de plus en plus dompter par l'homme ! comme la matière devient de plus en plus l'esclave de l'intelligence et la servante de la civilisation ! comme les causes de guerre s'évanouissent avec les causes de souffrance ! comme les peuples lointains se touchent ! comme les distances se rapprochent ! Et le rapprochement, c'est le commencement de la fraternité.

Grâce aux chemins de fer, l'Europe bientôt ne sera pas plus grande que ne l'était la France au moyen-âge ! Grâce aux navires à vapeur, on traverse aujourd'hui l'Océan plus aisément qu'on ne traversait autrefois la

Méditerranée ! Avant peu, l'homme parcourra la terre comme les dieux d'Homère parcouraient le ciel, en trois pas. Encore quelques années, et le fil électrique de la concorde entourera le globe et étreindra le monde. (*Applaudissements.*)

Ici, messieurs, quand j'approfondis ce vaste ensemble, ce vaste concours d'efforts et d'événements, tous marqués du doigt de Dieu ; quand je songe à ce but magnifique, le bien-être des hommes, la paix ; quand je considère ce que la Providence fait pour et ce que la politique fait contre, une réflexion douloureuse s'offre à mon esprit.

Il résulte des statistiques et des budgets comparés que les nations européennes dépensent tous les ans, pour l'entretien de leurs armées, une somme qui n'est pas moindre de deux milliards, et qui, si l'on y ajoute l'entretien du matériel des établissements de guerre, s'élève à trois milliards. Ajoutez-y encore le produit perdu des journées de travail de plus de deux millions d'hommes, les plus sains, les plus vigoureux, les plus jeunes, l'élite des populations, produit que vous ne pouvez pas évaluer à moins d'un milliard, et vous arrivez à ceci que les armées permanentes coûtent annuellement à l'Europe quatre milliards. Messieurs, la paix vient de durer trente-deux ans, et en trente-deux ans la somme monstrueuse de cent vingt-huit milliards a été dépensée pendant la paix pour la guerre ! (*Sensation.*) Supposez que les peuples d'Europe, au lieu de se défier les uns des autres, de se jalouser, de se haïr, se fussent aimés ; supposez qu'ils se fussent dit qu'avant même d'être français, ou anglais, ou allemand, on est homme, et que, si les nations sont des patries, l'humanité est une famille ; et maintenant, cette somme de cent vingt-huit milliards, si follement et si vainement dépensée par la défiance, faites-la dépenser par la confiance ! ces cent vingt-huit milliards donnés à la haine, donnez-les à l'harmonie ! ces cent vingt-huit milliards donnés à la guerre, donnez-les à la paix ! (*Applaudissements.*) donnez-les au travail, à l'intelligence, à l'industrie, au commerce, à la navigation, à l'agriculture, aux sciences, aux arts, et représentez-vous le résultat. Si, depuis trente-deux ans, cette gigantesque somme de cent vingt-huit milliards avait été dépensée de cette façon, l'Amérique, de son côté, aidant l'Europe, savez-vous ce qui serait arrivé ?

La face du monde serait changée ! les isthmes seraient coupés, les fleuves creusés, les montagnes percées, les chemins de fer couvriraient les deux continents, la marine marchande du globe aurait centuplé, et il n'y aurait plus nulle part ni landes, ni jachères, ni marais ; on bâtirait des villes là où il n'y a encore que des solitudes ; on creuserait des ports là où il n'y a encore que des écueils ; l'Asie serait rendue à la civilisation, l'Afrique serait rendue à l'homme ; la richesse jaillirait de toutes parts de toutes les veines du globe sous le travail de tous les hommes, et la misère s'évanouirait ! Et savez-vous ce qui s'évanouirait avec la misère ? Les révolutions. (*Bravos prolongés.*) Oui, la face du monde serait changée ! Au lieu de se déchirer entre soi, on se répandrait pacifiquement sur l'univers ! Au lieu de faire des révolutions, on ferait des colonies ! Au lieu d'apporter la barbarie à la civilisation, on apporterait la civilisation à la barbarie ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Voyez, messieurs, dans quel aveuglement la préoccupation de la guerre jette les nations et les gouvernants ; si les cent vingt-huit milliards qui ont été donnés par l'Europe depuis trente-deux ans à la guerre qui n'existait pas avaient été donnés à la paix qui existait, disons-le, et disons-le bien haut, on n'aurait rien vu en Europe de ce qu'on y voit en ce moment ; le continent, au lieu d'être un champ de bataille, serait un atelier, et, au lieu de ce spectacle douloureux et terrible, le Piémont abattu, Rome, la ville éternelle, livrée aux oscillations misérables de la politique humaine, la Hongrie et Venise qui se débattent héroïquement, la France inquiète, appauvrie et sombre ; la misère, le deuil, la guerre civile, l'obscurité sur l'avenir ; au lieu de ce spectacle sinistre, nous aurions sous les yeux l'espérance, la joie, la bienveillance, l'effort de tous vers le bien-être commun, et nous verrions partout se dégager de la civilisation en travail le majestueux rayonnement de la concorde universelle. (*Bravo ! bravo ! – Applaudissements.*)

Chose digne de méditation ! ce sont nos précautions contre la guerre qui ont amené les révolutions. On a tout fait, on a tout dépensé contre le péril imaginaire ! On a aggravé ainsi la misère, qui était le péril réel ! On s'est fortifié contre un danger chimérique ; on a tourné ses regards du côté où

n'était pas le point noir ; on a vu les guerres qui ne venaient pas, et l'on n'a pas vu les révolutions qui arrivaient. (*Longs applaudissements*)

Messieurs, ne désespérons pas pourtant. Au contraire, espérons plus que jamais ! Ne nous laissons pas effrayer par des commotions momentanées, secousses nécessaires peut-être des grands enfantements. Ne soyons pas injustes pour les temps où nous vivons, ne voyons pas notre époque autrement qu'elle n'est. C'est une prodigieuse et admirable époque après tout, et le dix-neuvième siècle sera, disons-le hautement, la plus grande page de l'histoire. Comme je vous le rappelais tout à l'heure, tous les progrès s'y révèlent et s'y manifestent à la fois, les uns amenant les autres : chute des animosités internationales, effacement des frontières sur la carte et des préjugés dans les cœurs, tendance à l'unité, adoucissement des mœurs, élévation du niveau de l'enseignement et abaissement du niveau des pénalités, domination des langues les plus littéraires, c'est-à-dire les plus humaines ; tout se meut en même temps, économie politique, science, industrie, philosophie, législation, et converge au même but, la création du bien-être et de la bienveillance, c'est-à-dire, et c'est là pour ma part le but auquel je tendrai toujours, extinction de la misère au dedans, extinction de la guerre au dehors. (*Applaudissements.*)

Oui, je le dis en terminant, l'ère des révolutions se ferme, l'ère des améliorations commence. Le perfectionnement des peuples quitte la forme violente pour prendre la forme paisible. Le temps est venu où la Providence va substituer à l'action désordonnée des agitateurs l'action religieuse et calme des pacificateurs. (*Oui ! oui !*)

Désormais, le but de la politique grande, de la politique vraie, le voici : faire reconnaître toutes les nationalités, restaurer l'unité historique des peuples et rallier cette unité à la civilisation par la paix, élargir sans cesse le groupe civilisé, donner le bon exemple aux peuples encore barbares, substituer les arbitrages aux batailles ; enfin, et ceci résume tout, faire prononcer par la justice le dernier mot que l'ancien monde faisait prononcer par la force. (*Profonde sensation.*)

Messieurs, je le dis en terminant, et que cette pensée nous encourage, ce n'est pas d'aujourd'hui que le genre humain est en marche dans cette voie

providentielle. Dans notre vieille Europe, l'Angleterre a fait le premier pas, et par son exemple séculaire elle a dit aux peuples : Vous êtes libres. La France a fait le second pas, et elle a dit aux peuples : Vous êtes souverains. Maintenant faisons le troisième pas, et tous ensemble, France, Angleterre, Belgique, Allemagne, Italie, Europe, Amérique, disons aux peuples : Vous êtes frères ! (*Immense acclamation. – L'orateur se rassied au milieu des applaudissements.*)

II

CLÔTURE DU CONGRES DE LA PAIX.

24 août 1849.

Messieurs, vous m'avez permis de vous adresser quelques paroles de bienvenue ; permettez-moi de vous adresser quelques paroles d'adieu.

Je serai très court, l'heure est avancée, j'ai présent à l'esprit l'article 3 du règlement, et, soyez tranquilles, je ne m'exposerai pas à me faire rappeler à l'ordre par le président. (*On rit.*)

Nous allons nous séparer, mais nous resterons unis de cœur. (*Oui ! oui !*) Nous avons désormais une pensée commune, messieurs, et une commune pensée, c'est, en quelque sorte, une commune patrie. (*Sensation.*) Oui, à dater de ce jour, nous tous qui sommes ici, nous sommes compatriotes ! (*Oui ! oui !*)

Vous avez pendant trois jours délibéré, discuté, approfondi, avec sagesse et dignité, de graves questions, et à propos de ces questions, les plus hautes que puisse agiter l'humanité, vous avez pratiqué noblement les grandes mœurs des peuples libres.

Vous avez donné aux gouvernements des conseils, des conseils amis qu'ils entendront, n'en doutez pas ! (*Oui ! oui !*) Des voix éloquentes se sont élevées parmi vous, de généreux appels ont été faits à tous les sentiments magnanimes de l'homme et du peuple ; vous avez déposé dans

les esprits, en dépit des préjugés et des inimitiés internationales, le germe impérissable de la paix universelle.

Savez-vous ce que nous voyons, savez-vous ce que nous avons sous les yeux depuis trois jours ? C'est l'Angleterre serrant la main de la France, c'est l'Amérique serrant la main de l'Europe, et quant à moi, je ne sache rien de plus grand et de plus beau ! (*Explosion d'applaudissements.*)

Retournez maintenant dans vos foyers, rentrez dans vos pays le cœur plein de joie, dites-y que vous venez de chez vos compatriotes de France. (*Mouvement. – Longue acclamation.*) Dites que vous y avez jeté les bases de la paix du monde, répandez partout cette bonne nouvelle, et semez partout cette grande pensée !

Après les voix considérables qui se sont fait entendre, je ne rentrerai pas dans ce qui vous a été expliqué et démontré, mais permettez-moi de répéter, pour clore ce congrès solennel, les paroles que je prononçais en l'inaugurant. Ayez bon espoir ! ayez bon courage ! L'immense progrès définitif qu'on dit que vous rêvez, et que je dis que vous enfantez, se réalisera. (*Bravo ! bravo !*) Songez à tous les pas qu'a déjà faits le genre humain ! Méditez le passé, car le passé souvent éclaire l'avenir. Ouvrez l'histoire et puisez-y des forces pour votre foi.

Oui, le passé et l'histoire, voilà nos points d'appui. Tenez, ce matin, à l'ouverture de cette séance, au moment où un respectable orateur chrétien⁴⁷ tenait vos âmes palpitantes sous la grande et pénétrante éloquence de l'homme cordial et du prêtre fraternel, en ce moment-là, un membre de cette assemblée, dont j'ignore le nom, lui a rappelé que le jour où nous sommes, le 24 août, est l'anniversaire de la Saint-Barthélemy. Le prêtre catholique a détourné sa tête vénérable et a repoussé ce lamentable souvenir. Eh bien ! ce souvenir, je l'accepte, moi ! (*Profonde et universelle impression.*) Oui, je l'accepte ! (*Mouvement prolongé.*)

Oui, cela est vrai, il y a de cela deux cent soixante et dix-sept années, à pareil jour, Paris, ce Paris où vous êtes, s'éveillait épouvanté au milieu de la nuit. Une cloche, qu'on appelait la cloche d'argent, tintait au palais de justice, les catholiques couraient aux armes, les protestants étaient surpris dans leur sommeil, et un guet-apens, un massacre, un crime où étaient

mêlées toutes les haines, haines religieuses, haines civiles, haines politiques, un crime abominable s'accomplissait. Eh bien ! aujourd'hui, dans ce même jour, dans cette même ville, Dieu donne rendez-vous à toutes ces haines et leur ordonne de se convertir en amour. (*Tonnerre d'applaudissements.*) Dieu retire à ce funèbre anniversaire sa signification sinistre : où il y avait une tache de sang, il met un rayon de lumière (*long mouvement*) ; à la place de l'idée de vengeance, de fanatisme et de guerre, il met l'idée de réconciliation, de tolérance et de paix ; et, grâce à lui, par sa volonté, grâce aux progrès qu'il amène et qu'il commande, précisément à cette date fatale du 24 août, et pour ainsi dire presque à l'ombre de cette tour encore debout qui a sonné la Saint-Barthélemy, non seulement anglais et français, italiens et allemands, européens et américains, mais ceux qu'on nommait les papistes et ceux qu'on nommait les huguenots se reconnaissent frères (*mouvement prolongé*) et s'unissent dans un étroit et désormais indissoluble embrassement. (*Explosion de bravos et d'applaudissements. – M. l'abbé Deguerry et M. le pasteur Coquerel s'embrassent devant le fauteuil du président. – Les acclamations redoublent dans l'assemblée et dans les tribunes publiques. – M. Victor Hugo reprend.*

Osez maintenant nier le progrès ! (*Nouveaux applaudissements.*) Mais, sachez-le bien, celui qui nie le progrès est un impie, celui qui nie le progrès nie la Providence, car Providence et progrès c'est la même chose, et le progrès n'est qu'un des noms humains du Dieu éternel ! (*Profonde et universelle sensation. – Bravo ! bravo !*)

Frères, j'accepte ces acclamations, et je les offre aux générations futures. (*Applaudissements répétés.*) Oui, que ce jour soit un jour mémorable, qu'il marque la fin de l'effusion du sang humain, qu'il marque la fin des massacres et des guerres, qu'il inaugure le commencement de la concorde et de la paix du monde, et qu'on dise : – Le 24 août 1572 s'efface et disparaît sous le 24 août 1849 ! (*Longue et unanime acclamation. –*

L'émotion est à son comble ; les bravos éclatent de toutes parts ; les anglais et les américains se lèvent en agitant leurs mouchoirs et leurs chapeaux vers l'orateur, et, sur un signe de M. Cobden) ils poussent sept hourras.)

COUR D'ASSISES.

1851.

I

POUR CHARLES HUGO⁴⁸.

LA PEINE DE MORT.
COUR D'ASSISES DE LA SEINE
(Procès de *l'Évènement*).

11 juin 1851.

Messieurs les jurés, aux premières paroles que M. l'avocat général a prononcées, j'ai cru un moment qu'il allait abandonner l'accusation. Cette illusion n'a pas longtemps duré. Après avoir fait de vains efforts pour circonscrire et amoindrir le débat, le ministère public a été entraîné, par la nature même du sujet, à des développements qui ont rouvert tous les aspects de la question, et, malgré lui, la question a repris toute sa grandeur. Je ne m'en plains pas.

J'aborde immédiatement l'accusation ; mais, auparavant, commençons par bien nous entendre sur un mot. Les bonnes définitions font les bonnes discussions. Ce mot « respect dû aux lois », qui sert de base à l'accusation, quelle portée a-t-il ? que signifie-t-il ? quel est son vrai sens ? Evidemment, et le ministère public lui-même me paraît résigné à ne point soutenir le contraire, ce mot ne peut signifier suppression, sous prétexte de respect, de la critique des lois. Ce mot signifie tout simplement respect de l'exécution des lois. Pas autre chose. Il permet la critique, il permet le blâme, même sévère, nous en voyons des exemples tous les jours, et même à l'endroit de la Constitution, qui est supérieure aux lois ; ce mot permet l'invocation au pouvoir législatif pour abolir une loi dangereuse ; il permet enfin qu'on oppose à la loi un obstacle moral, mais il ne permet pas qu'on lui oppose un obstacle matériel. Laissez exécuter une loi, même mauvaise, même injuste, même barbare, dénoncez-la à l'opinion, dénoncez-la au législateur, mais laissez-la exécuter ; dites qu'elle est mauvaise, dites qu'elle est injuste, dites qu'elle est barbare, mais laissez-la exécuter. La critique, oui ; la révolte, non. Voilà le vrai sens, le sens unique de ce mot : respect des lois.

Autrement, messieurs, pesez ceci. Dans cette grave opération de l'élaboration des lois, opération qui comprend deux fonctions : la fonction de la presse, qui critique, qui conseille, qui éclaire, et la fonction du législateur, qui décide, – dans cette grave opération, dis-je, la première

fonction, la critique, serait paralysée, et par contre-coup la seconde. Les lois ne seraient jamais critiquées, et, par conséquent, il n'y aurait pas de raison pour qu'elles fussent jamais améliorées, jamais réformées, l'Assemblée nationale législative serait parfaitement inutile. Il n'y aurait plus qu'à la fermer. Ce n'est pas là ce qu'on veut, je suppose. (*On rit.*)

Ce point éclairci, toute équivoque dissipée sur le vrai sens du mot « respect dû aux lois », j'entre dans le vif de la question.

Messieurs les jurés, il y a, dans ce qu'on pourrait appeler le vieux code européen, une loi que, depuis plus d'un siècle, tous les philosophes, tous les penseurs, tous les vrais hommes d'état, veulent effacer du livre vénérable de la législation universelle ; une loi que Beccaria a déclarée impie et que Franklin a déclarée abominable, sans qu'on ait fait de procès à Beccaria ni à Franklin ; une loi qui, pesant particulièrement sur cette portion du peuple qu'accablent encore l'ignorance et la misère, est odieuse à la démocratie, mais qui n'est pas moins repoussée par les conservateurs intelligents ; une loi dont le roi Louis-Philippe, que je ne nommerai jamais qu'avec le respect dû à la vieillesse, au malheur et à un tombeau dans l'exil, une loi dont le roi Louis-Philippe disait : *Je l'ai détestée toute ma vie* ; une loi contre laquelle M. de Broglie a écrit, contre laquelle M. Guizot a écrit ; une loi dont la Chambre des députés réclamait par acclamation l'abrogation, il y a vingt ans, au mois d'octobre 1830, et qu'à la même époque le parlement demi-sauvage d'Otahiti rayait de ses codes ; une loi que l'Assemblée de Francfort abolissait il y a trois ans, et que l'Assemblée constituante de la République romaine, il y a deux ans, presque à pareil jour, a déclarée abolie à *jamais*, sur la proposition du député Charles Bonaparte ; une loi que notre Constituante de 1848 n'a maintenue qu'avec la plus douloureuse indécision et la plus poignante répugnance ; une loi qui, à l'heure où je parle, est placée sous le coup de deux propositions d'abolition, déposées sur la tribune législative ; une loi enfin dont la Toscane ne veut plus, dont la Russie ne veut plus, et dont il est temps que la France ne veuille plus. Cette loi devant laquelle la conscience humaine recule avec une anxiété chaque jour plus profonde, c'est la peine de mort.

Eh bien ! messieurs, c'est cette loi qui fait aujourd'hui ce procès ; c'est elle qui est notre adversaire. J'en suis fâché pour M. l'avocat général, mais je l'aperçois derrière lui ! (*Long mouvement.*)

Je l'avouerai, depuis une vingtaine d'années, je croyais, et moi qui parle j'en avais fait la remarque dans des pages que je pourrais vous lire, je croyais, – mon Dieu ! avec M. Léon Faucher, qui, en 1836, écrivait dans un recueil, la *Revue de Paris*, ceci (je cite) :

« L'échafaud n'apparaît plus sur nos places publiques qu'à de rares intervalles, et comme un spectacle que la justice a honte de donner. » (*Mouvement.*)

Je croyais, dis-je, que la guillotine, puisqu'il faut l'appeler par son nom, commençait à se rendre justice à elle-même, qu'elle se sentait réprouvée, et qu'elle en prenait son parti. Elle avait renoncé à la place de Grève, au plein soleil, à la foule, elle ne se faisait plus crier dans les rues, elle ne se faisait plus annoncer comme un spectacle. Elle s'était mise à faire ses exemples le plus obscurément possible, au petit jour, barrière Saint-Jacques, dans un lieu désert, devant personne. Il me semblait qu'elle commençait à se cacher, et je l'avais félicitée de cette pudeur. (*Nouveau mouvement.*)

Eh bien ! messieurs, je me trompais, M. Léon Faucher se trompait. Elle est revenue de cette fausse honte. La guillotine sent qu'elle est une institution sociale, comme on parle aujourd'hui. Et qui sait ? peut-être même rêve-t-elle, elle aussi, sa restauration. (*On rit.*)

La barrière Saint-Jacques, c'est la déchéance. Peut-être allons-nous la voir un de ces jours reparaître place de Grève, en plein midi, en pleine foule, avec son cortège de bourreaux, de gendarmes et de crieurs publics, sous les fenêtres mêmes de l'hôtel de ville, du haut desquelles on a eu un jour, le 24 février, l'insolence de la flétrir et de la mutiler !

En attendant, elle se redresse. Elle sent que la société ébranlée a besoin, pour se raffermir, comme on dit encore, de revenir à toutes les anciennes traditions, et elle est une ancienne tradition. Elle proteste contre ces déclamateurs démagogues qui s'appellent Beccaria, Vico, Filangieri, Montesquieu, Turgot, Franklin ; qui s'appellent Louis-Philippe, qui s'appellent Broglie et Guizot, et qui osent croire et dire qu'une machine à

couper des têtes est de trop dans une société qui a pour livre l'évangile !
(*Sensation.*)

Elle s'indigne contre ces utopistes anarchiques, et, le lendemain de ses journées les plus funèbres et les plus sanglantes, elle veut qu'on l'admire ! Elle exige qu'on lui rende des respects ! Ou, sinon, elle se déclare insultée, elle se porte partie civile, et elle réclame des dommages-intérêts ! (*Hilarité générale et prolongée.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Toute marque d'approbation est interdite, comme toute marque d'improbation. Ces rires sont inconvenants dans une telle question.

M. VICTOR HUGO, *reprenant*. – Elle a eu du sang, ce n'est pas assez, elle n'est pas contente, elle veut encore de l'amende et de la prison !

Messieurs les jurés, le jour où l'on a apporté chez moi pour mon fils ce papier timbré, cette assignation pour cet inqualifiable procès, – nous voyons des choses bien étranges dans ce temps-ci, et l'on devrait y être accoutumé, – eh bien ! vous l'avouerez-je, j'ai été frappé de stupeur, je me suis dit :

Quoi ! est-ce donc là que nous en sommes ?

Quoi ! à force d'empiétements sur le bon sens, sur la raison, sur la liberté de pensée, sur le droit naturel, nous en serions là, qu'on viendrait nous demander, non pas seulement le respect matériel, celui-là n'est pas contesté, nous le devons, nous l'accordons, mais le respect moral, pour ces pénalités qui ouvrent des abîmes dans les consciences, qui font pâlir quiconque pense, que la religion abhorre, *abhorret a sanguine* ; pour ces pénalités qui osent être irréparables, sachant qu'elles peuvent être aveugles ; pour ces pénalités qui trempent leur doigt dans le sang humain pour écrire ce commandement : « Tu ne tueras pas ! » pour ces pénalités impies qui font douter de l'humanité quand elles frappent le coupable, et qui font douter de Dieu quand elles frappent l'innocent ! Non ! non ! non ! nous n'en sommes pas là ! non ! (*Vive et universelle sensation.*)

Car, et puisque j'y suis amené, il faut bien vous le dire, messieurs les jurés, et vous allez comprendre combien devait être profonde mon émotion,

le vrai coupable dans cette affaire, s'il y a un coupable, ce n'est pas mon fils, c'est moi. (*Mouvement prolongé.*)

Le vrai coupable, j'y insiste, c'est moi, moi qui, depuis vingt-cinq ans, ai combattu sous toutes les formes les pénalités irréparables ! moi qui, depuis vingt-cinq ans, ai défendu en toute occasion l'inviolabilité de la vie humaine !

Ce crime, défendre l'inviolabilité de la vie humaine, je l'ai commis bien avant mon fils, bien plus que mon fils. Je me dénonce, monsieur l'avocat général ! Je l'ai commis avec toutes les circonstances aggravantes, avec préméditation, avec ténacité, avec récidive ! (*Nouveau mouvement.*)

Oui, je le déclare, ce reste des pénalités sauvages, cette vieille et inintelligente loi du talion, cette loi du sang pour le sang, je l'ai combattue toute ma vie, – toute ma vie, messieurs les jurés ! – et, tant qu'il me restera un souffle dans la poitrine, je la combattrai de tous mes efforts comme écrivain, de tous mes actes et de tous mes votes comme législateur, je le déclare (*M. Victor Hugo étend le bras et montre le christ qui est au fond de la salle, au-dessus du tribunal*) devant cette victime de la peine de mort qui est là, qui nous regarde et qui nous entend ! Je le jure devant ce gibet où, il y a deux mille ans, pour l'éternel enseignement des générations, la loi humaine a cloué la loi divine ! (*Profonde et inexprimable émotion.*)

Ce que mon fils a écrit, il l'a écrit, je le répète, parce que je le lui ai inspiré dès l'enfance, parce qu'en même temps qu'il est mon fils selon le sang, il est mon fils selon l'esprit, parce qu'il veut continuer la tradition de son père. Continuer la tradition de son père ! Voilà un étrange délit, et pour lequel j'admire qu'on soit poursuivi ! Il était réservé aux défenseurs exclusifs de la famille de nous faire voir cette nouveauté ! (*On rit.*)

Messieurs, j'avoue que l'accusation en présence de laquelle nous sommes me confond.

Comment ! une loi serait funeste, elle donnerait à la foule des spectacles immoraux, dangereux, dégradants, féroces, elle tendrait à rendre le peuple cruel, à de certains jours elle aurait des effets horribles, et les effets horribles que produirait cette loi, il serait interdit de les signaler ! et cela s'appellerait lui manquer de respect ! et l'on en serait comptable devant la

justice ! et il y aurait tant d'amende et tant de prison ! Mais alors, c'est bien ! fermons la Chambre, fermons les écoles, il n'y a plus de progrès possible, appelons-nous le Mogol ou le Thibet, nous ne sommes plus une nation civilisée ! Oui, ce sera plus tôt fait, dites-nous que nous sommes en Asie, qu'il y a eu autrefois un pays qu'on appelait la France, mais que ce pays-là n'existe plus, et que vous l'avez remplacé par quelque chose qui n'est plus la monarchie, j'en conviens, mais qui n'est certes pas la République ! (*Nouveaux rires.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Je renouvelle mon observation. Je rappelle l'auditoire au silence ; autrement, je serai forcé de faire évacuer la salle.

M. VICTOR HUGO, *poursuivant*. – Mais voyons, appliquons aux faits, rapprochons des réalités la phraséologie de l'accusation.

Messieurs les jurés, en Espagne, l'inquisition a été la loi. Eh bien ! il faut bien le dire, on a manqué de respect à l'inquisition. En France, la torture a été la loi. Eh bien ! il faut bien vous le dire encore, on a manqué de respect à la torture. Le poing coupé a été la loi. On a manqué... – j'ai manqué de respect au couperet ! Le fer rouge a été la loi. On a manqué de respect au fer rouge ! La guillotine est la loi. Eh bien ! c'est vrai, j'en conviens, on manque de respect à la guillotine ! (*Mouvement.*)

Savez-vous pourquoi, monsieur l'avocat général ? Je vais vous le dire. C'est parce qu'on veut jeter la guillotine dans ce gouffre d'exécration où sont déjà tombés, aux applaudissements du genre humain, le fer rouge, le poing coupé, la torture et l'inquisition ! C'est parce qu'on veut faire disparaître de l'auguste et lumineux sanctuaire de la justice cette figure sinistre qui suffit pour le remplir d'horreur et d'ombre, le bourreau ! (*Profonde sensation.*)

Ah ! et parce que nous voulons cela, nous ébranlons la société ! Ah ! oui, c'est vrai ! nous sommes des hommes très dangereux, nous voulons supprimer la guillotine ! C'est monstrueux !

Messieurs les jurés, vous êtes les citoyens souverains d'une nation libre, et, sans dénaturer ce débat, on peut, on doit vous parler comme à des hommes politiques. Eh bien ! songez-y, et, puisque nous traversons un temps de révolutions, tirez les conséquences de ce que je vais vous dire. Si

Louis XVI eût aboli la peine de mort, comme il avait aboli la torture, sa tête ne serait pas tombée. 93 eût été désarmé du couperet. Il y aurait une page sanglante de moins dans l'histoire, la date funèbre du 21 janvier n'existerait pas. Qui donc, en présence de la conscience publique, à la face de la France, à la face du monde civilisé, qui donc eût osé relever l'échafaud pour le roi, pour l'homme dont on aurait pu dire : C'est lui qui l'a renversé ! (*Mouvement prolongé.*)

On accuse le rédacteur de *l'Événement* d'avoir manqué de respect aux lois ! d'avoir manqué de respect à la peine de mort ! Messieurs, élevons-nous un peu plus haut qu'un texte controversable, élevons-nous jusqu'à ce qui fait le fond même de toute législation, jusqu'au for intérieur de l'homme. Quand Servan, qui était avocat général cependant, – quand Servan imprimait aux lois criminelles de son temps cette flétrissure mémorable : « Nos lois pénales ouvrent toutes les issues à l'accusation, et les ferment presque toutes à l'accusé » ; quand Voltaire qualifiait ainsi les juges de Calas : *Ah ! ne me parlez pas de ces juges, moitié singes et moitié tigres ! (on rit)*, quand Chateaubriand, dans *le Conservateur*, appelait la loi du double vote *loi sottie et coupable* ; quand Royer-Collard, en pleine Chambre des députés, à propos de je ne sais plus quelle loi de censure, jetait ce cri célèbre : *Si vous faites cette loi, je jure de lui désobéir* ; quand ces législateurs, quand ces magistrats, quand ces philosophes, quand ces grands esprits, quand ces hommes, les uns illustres, les autres vénérables, parlaient ainsi, que faisaient-ils ? Manquaient-ils de respect à la loi, à la loi locale et momentanée ? c'est possible, M. l'avocat général le dit, je l'ignore ; mais ce que je sais, c'est qu'ils étaient les religieux échos de la loi des lois, de la conscience universelle ! Offensaient-ils la justice, la justice de leur temps, la justice transitoire et faillible ? je n'en sais rien ; mais ce que je sais, c'est qu'ils proclamaient la justice éternelle. (*Mouvement général d'adhésion.*)

Il est vrai qu'aujourd'hui, on nous a fait la grâce de nous le dire au sein même de l'Assemblée nationale, on traduirait en justice l'athée Voltaire, l'immoral Molière, l'obscène La Fontaine, le démagogue Jean-Jacques Rousseau ! (*On rit.*) Voilà ce qu'on pense, voilà ce qu'on avoue, voilà où on en est ! Vous apprécierez, messieurs les jurés !

Messieurs les jurés, ce droit de critiquer la loi, de la critiquer sévèrement, et en particulier et surtout la loi pénale, qui peut si facilement empreindre les mœurs de barbarie, ce droit de critiquer, qui est placé à côté du devoir d'améliorer, comme le flambeau à côté de l'ouvrage à faire, ce droit de l'écrivain, non moins sacré que le droit du législateur, ce droit nécessaire, ce droit imprescriptible, vous le reconnaîtrez par votre verdict, vous acquitterez les accusés.

Mais le ministère public, c'est là son second argument, prétend que la critique de *l'Événement* a été trop loin, a été trop vive. Ah ! vraiment, messieurs les jurés, le fait qui a amené ce prétendu délit qu'on a le courage de reprocher au rédacteur de *l'Évènement*, ce fait effroyable, approchez-vous-en, regardez-le de près.

Quoi ! un homme, un condamné, un misérable homme, est traîné un matin sur une de nos places publiques ; là, il trouve l'échafaud. Il se révolte, il se débat, il refuse de mourir : il est tout jeune encore, il a vingt-neuf ans à peine... – Mon Dieu ! je sais bien qu'on va me dire : C'est un assassin ! Mais écoutez !... – Deux exécuteurs le saisissent, il a les mains liées, les pieds liés, il repousse les deux exécuteurs. Une lutte affreuse s'engage. Le condamné embarrasse ses pieds garrottés dans l'échelle patibulaire, il se sert de l'échafaud contre l'échafaud. La lutte se prolonge, l'horreur parcourt la foule. Les exécuteurs, la sueur et la honte au front, pâles, haletants, terrifiés, désespérés, – désespérés de je ne sais quel horrible désespoir, – courbés sous cette réprobation publique qui devrait se borner à condamner la peine de mort et qui a tort d'écraser l'instrument passif, le bourreau (*mouvement*), les exécuteurs font des efforts sauvages. Il faut que force reste à la loi, c'est la maxime. L'homme se cramponne à l'échafaud et demande grâce ; ses vêtements sont arrachés, ses épaules nues sont en sang ; il résiste toujours. Enfin, après trois quarts d'heure, trois quarts d'heure !... (*Mouvement. M. l'avocat général fait un signe de dénégation. M. Victor Hugo reprend.*) – On nous chicane sur les minutes : trente-cinq minutes, si vous voulez ! – de cet effort monstrueux, de ce spectacle sans nom, de cette agonie, agonie pour tout le monde, entendez-vous bien ? agonie pour le peuple qui est là autant que pour le condamné, après ce

siècle d'angoisse, messieurs les jurés, on ramène le misérable à la prison. Le peuple respire. Le peuple, qui a des préjugés de vieille humanité, et qui est clément parce qu'il se sent souverain, le peuple croit l'homme épargné. Point. La guillotine est vaincue, mais elle reste debout, elle reste debout tout le jour, au milieu d'une population consternée. Et, le soir, on prend un renfort de bourreaux, on garrotte l'homme de telle sorte qu'il ne soit plus qu'une chose inerte, et, à la nuit tombante, on le rapporte sur la place publique, pleurant, hurlant, hagard, tout ensanglanté, demandant la vie, appelant Dieu, appelant son père et sa mère, car devant la mort cet homme était redevenu un enfant. (*Sensation.*) On le hisse sur l'échafaud, et sa tête tombe ! – Et alors un frémissement sort de toutes les consciences. Jamais le meurtre légal n'avait apparu avec plus de cynisme et d'abomination ; chacun se sent, pour ainsi dire, solidaire de cette chose lugubre qui vient de s'accomplir, chacun sent au fond de soi ce qu'on éprouverait si l'on voyait en pleine France, en plein soleil, la civilisation insultée par la barbarie. C'est dans ce moment-là qu'un cri échappe à la poitrine d'un jeune homme, à ses entrailles, à son cœur, à son âme, un cri de pitié, un cri d'angoisse, un cri d'horreur, un cri d'humanité ; et ce cri, vous le puniriez ! Et, en présence des épouvantables faits que je viens de remettre sous vos yeux, vous diriez à la guillotine : Tu as raison ! et vous diriez à la pitié, à la sainte pitié : Tu as tort !

Cela n'est pas possible, messieurs les jurés. (*Frémissement d'émotion dans l'auditoire.*)

Tenez, monsieur l'avocat général, je vous le dis sans amertume, vous ne défendez pas une bonne cause. Vous avez beau faire, vous engagez une lutte inégale avec l'esprit de civilisation, avec les mœurs adoucies, avec le progrès. Vous avez contre vous l'intime résistance du cœur de l'homme ; vous avez contre vous tous les principes à l'ombre desquels, depuis soixante ans, la France marche et fait marcher le monde : l'inviolabilité de la vie humaine, la fraternité pour les classes ignorantes, le dogme de l'amélioration, qui remplace le dogme de la vengeance ! Vous avez contre vous tout ce qui éclaire la raison, tout ce qui vibre dans les âmes, la philosophie comme la religion, d'un côté Voltaire, de l'autre Jésus-Christ !

Vous avez beau faire, cet effroyable service que l'échafaud a la prétention de rendre à la société, la société, au fond, en a horreur et n'en veut pas ! Vous avez beau faire, les partisans de la peine de mort ont beau faire, et vous voyez que nous ne confondons pas la société avec eux, les partisans de la peine de mort ont beau faire, ils n'innocenteront pas la vieille pénalité du talion ! ils ne laveront pas ces textes hideux sur lesquels ruisselle depuis tant de siècles le sang des têtes coupées ! (*Mouvement général.*)

Messieurs, j'ai fini.

Mon fils, tu reçois aujourd'hui un grand honneur, tu as été jugé digne de combattre, de souffrir peut-être, pour la sainte cause de la vérité. A dater d'aujourd'hui, tu entres dans la véritable vie virile de notre temps, c'est-à-dire dans la lutte pour le juste et pour le vrai. Sois fier, toi qui n'es qu'un simple soldat de l'idée humaine et démocratique, tu es assis sur ce banc où s'est assis Béranger, où s'est assis La Mennais ! (*Sensation.*)

Sois inébranlable dans tes convictions, et, que ce soit là ma dernière parole, si tu avais besoin d'une pensée pour t'affermir dans ta foi au progrès, dans ta croyance à l'avenir, dans ta religion pour l'humanité, dans ton exécration pour l'échafaud, dans ton horreur des peines irrévocables et irréparables, songe que tu es assis sur ce banc où s'est assis Lesurques ! (*Sensation profonde et prolongée. L'audience est comme suspendue par le mouvement de l'auditoire.*)

II

LES PROCÈS DE L'ÉVÈNEMENT.

Charles Hugo alla en prison. Son frère, François-Victor, alla en prison. Erdan alla en prison. Paul Meurice alla en prison. Restait Vacquerie. *L'Évènement* fut supprimé. C'était la justice dans ce temps-là. *L'Évènement* disparu reparut sous ce titre : *l'Avènement*. Victor Hugo adressa à Vacquerie la lettre qu'on va lire.

Cette lettre fut poursuivie et condamnée. Elle valut six mois de prison, à qui ? A celui qui l'avait écrite ? Non, à celui qui l'avait reçue. Vacquerie alla à la Conciergerie rejoindre Charles Hugo, François-Victor Hugo, Erdan et Paul Meurice.

Victor Hugo était inviolable.

Cette inviolabilité dura jusqu'en décembre.

En décembre, Victor Hugo eut l'exil.

À M. AUGUSTE VACQUERIE,

RÉDACTEUR EN CHEF DE L'AVÈNEMENT DU PEUPLE.

Mon cher ami,

L'Évènement est mort, mort de mort violente, mort criblé d'amendes et de mois de prison au milieu du plus éclatant succès qu'aucun journal du soir ait jamais obtenu. Le journal est mort, mais le drapeau n'est pas à terre ; vous relevez le drapeau, je vous tends la main.

Vous reparaissiez, vous, sur cette brèche où vos quatre compagnons de combat sont tombés l'un après l'autre ; vous y remontez tout de suite, sans reprendre haleine, intrépidement ; pour barrer le passage à la réaction du passé contre le présent, à la conspiration de la monarchie contre la république ; pour défendre tout ce que nous voulons, tout ce que nous aimons, le peuple, la France, l'humanité, la pensée chrétienne, la civilisation universelle, vous donnez tout, vous livrez tout, vous exposez tout, votre talent, votre jeunesse, votre fortune, votre personne, votre liberté. C'est bien. Je vous crie : courage ! et le peuple vous criera : bravo !

Il y avait quatre ans tout à l'heure que vous aviez fondé *l'Évènement*, vous, Paul Meurice, notre cher et généreux Paul Meurice, mes deux fils, deux ou trois jeunes et fermes auxiliaires. Dans nos temps de trouble, d'irritation et de malentendus, vous n'aviez qu'une pensée : calmer, consoler, expliquer, éclairer, réconcilier. Vous tendiez une main aux riches, une main aux pauvres, le cœur un peu plus près de ceux-ci. C'était là la mission sainte que vous aviez rêvée. Une réaction implacable n'a rien voulu entendre, elle a rejeté la réconciliation et voulu le combat ; vous avez combattu. Vous avez combattu à regret, mais résolument. – *L'Évènement* ne s'est pas épargné, amis et ennemis lui rendent cette justice, mais il a combattu sans se dénaturer. Aucun journal n'a été plus ardent dans la lutte, aucun n'est resté plus calme par le fond des idées. *L'Évènement*, de médiateur devenu combattant, a continué de vouloir ce qu'il voulait : la fraternité civique et humaine, la paix universelle, l'inviolabilité du droit, l'inviolabilité de la vie, l'instruction gratuite, l'adoucissement des mœurs et l'agrandissement des intelligences par l'éducation libérale et l'enseignement libre, la destruction de la misère, le bien-être du peuple, la fin des révolutions, la démocratie reine, le progrès par le progrès. *L'Évènement* a demandé de toutes parts et à tous les partis politiques comme à tous les systèmes sociaux l'annistie, le pardon, la clémence. Il est resté fidèle à toutes les pages de l'évangile. Il a eu deux grandes condamnations, la première pour avoir attaqué l'échafaud, la seconde pour avoir défendu le droit d'asile. Il semblait aux écrivains de *l'Évènement* que ce droit d'asile, que le chrétien autrefois réclamait pour l'église, ils avaient

le devoir, eux, français, de le réclamer pour la France. La terre de France est sacrée comme le pavé d'un temple. Ils ont pensé cela et ils l'ont dit. Devant les jurys qui ont décidé de leur sort et que couvre l'inviolable respect dû à la chose jugée, ils se sont défendus sans concessions et ils ont accepté les condamnations sans amertume. Ils ont prouvé que les hommes de douceur sont en même temps des hommes d'énergie.

Voilà deux mille ans bientôt que cette vérité éclate, et nous ne sommes rien, nous autres, auprès des confesseurs augustes qui l'ont manifestée pour la première fois au genre humain. Les premiers chrétiens souffraient pour leur foi, et la fondaient en souffrant pour elle, et ne fléchissaient pas. Quand le supplice de l'un avait fini, un autre était prêt pour recommencer. Il y a quelque chose de plus héroïque qu'un héros, c'est un martyr.

Grâce à Dieu, grâce à l'évangile, grâce à la France, le martyre de nos jours n'a pas ces proportions terribles, ce n'est guère que de la petite persécution ou de la grande taquinerie ; mais, tel qu'il est, il impose toujours des souffrances et il veut toujours du courage. Courage donc ! marchez. Vous qui êtes resté debout, en avant ! Quand vos compagnons seront libres, ils viendront vous rejoindre. *L'Évènement* n'est plus, *l'Avènement du peuple* le remplacera dans les sympathies démocratiques. C'est un autre journal, mais c'est la même pensée.

Je vous le dis à vous, et je le dis à tous ceux qui acceptent, comme vous, vaillamment, la sainte lutte du progrès. Allez, nobles esprits que vous êtes tous ! ayez foi ! Vous êtes forts. Vous avez pour vous le temps, l'avenir, l'heure qui passe et l'heure qui vient, la nécessité, l'évidence, la raison d'ici-bas, la justice de là-haut. On vous persécutera, c'est possible. Après ?

Que pourriez-vous craindre et comment pourriez-vous douter ? Toutes les réalités sont avec vous.

On vient à bout d'un homme, de deux hommes, d'un million d'hommes ; on ne vient pas à bout d'une vérité. Les anciens parlements, – j'espère que nous ne verrons jamais rien de pareil dans ce temps-ci, – ont quelquefois essayé de supprimer la vérité par arrêt ; le greffier n'avait pas achevé de signer la sentence, que la vérité reparaisait debout et rayonnante au-dessus du tribunal. Ceci est de l'histoire. Ce qui est subsiste. On ne peut rien contre

ce qui est. Il y aura toujours quelque chose qui tournera sous les pieds de l'inquisiteur. Ah ! tu veux l'immobilité, inquisiteur ! J'en suis fâché, Dieu a fait le mouvement. Galilée le sait, le voit et le dit. Punis Galilée, tu n'atteindras pas Dieu !

Marchez donc, et, je vous le répète, ayez confiance ! Les choses pour lesquelles et avec lesquelles vous luttez sont de celles que la violence même du combat fait resplendir. Quand on frappe sur un homme, on en fait jaillir du sang ; quand on frappe sur la vérité, on en fait jaillir de la lumière.

Vous dites que le peuple aime mon nom, et vous me demandez ce que vous voulez bien appeler mon appui. Vous me demandez de vous serrer la main en public. Je le fais, et avec effusion. Je ne suis rien qu'un homme de bonne volonté. Ce qui fait que le peuple, comme vous dites, m'aime peut-être un peu, c'est qu'on me hait beaucoup d'un certain côté. Pourquoi ? je ne me l'explique pas.

Vraiment, je ne m'explique pas pourquoi les hommes, aveuglés la plupart et dignes de pitié, qui composent le parti du passé, me font à moi et aux miens l'honneur d'une sorte d'acharnement spécial. Il semble, à de certains moments, que la liberté de la tribune n'existe pas pour moi, et que la liberté de la presse n'existe pas pour mes fils. Quand je parle, à l'Assemblée, les clameurs font effort pour couvrir ma voix ; quand mes fils écrivent, c'est l'amende et la prison. Qu'importe ! Ce sont là les incidents du combat. Nos blessures ne sont qu'un détail. Pardonnons nos griefs personnels. Qui que nous soyons, fussions-nous condamnés, nos juges eux-mêmes sont nos frères. Ils nous ont frappés d'une sentence, ne les frappons pas même d'une rancune. A quoi bon perdre vingt-quatre heures à maudire ses juges quand on a toute sa vie pour les plaindre ? Et puis maudire quelqu'un ! à quoi bon ? Nous n'avons pas le temps de songer à cela, nous avons autre chose à faire. Fixons les yeux sur le but, voyons le bien du peuple, voyons l'avenir ! On peut être frappé au cœur et sourire.

Savez-vous ? J'irai tout cet hiver dîner chaque jour à la Conciergerie avec mes enfants. Dans le temps où nous sommes, il n'y a pas de mal à s'habituer à manger un peu de pain de prison.

Oui, pardonnons nos griefs personnels, pardonnons le mal qu'on nous fait ou qu'on veut nous faire. – Pour ce qui est des autres griefs, pour ce qui est du mal qu'on fait à la République, pour ce qui est du mal qu'on fait au peuple, oh ! cela, c'est différent ; je ne me sens pas le droit de le pardonner. Je souhaite, sans l'espérer, que personne n'ait de compte à rendre, que personne n'ait de châtiment à subir dans un avenir prochain.

Pourtant, mes amis, quel bonheur, si, par un de ces dénouements inattendus qui sont toujours dans les mains de la Providence et qui désarment subitement les passions coupables des uns et les légitimes colères des autres ; quel bonheur, si, par un de ces dénouements possibles, après tout, que l'abrogation de la loi du 31 mai permettrait d'entrevoir, nous pouvions arriver sûrement, doucement, tranquillement, sans secousse, sans convulsion, sans commotion, sans représailles, sans violences d'aucun côté, à ce magnifique avenir de paix et de concorde qui est là devant nous, à cet avenir inévitable où la patrie sera grande, où le peuple sera heureux, où la République française créera par son seul exemple la République européenne, où nous serons tous, sur cette bien-aimée terre de France, libres comme en Angleterre, égaux comme en Amérique, frères comme au ciel !

VICTOR HUGO.

18 septembre 1851.

ENTERREMENTS.

1843-1850.

I

FUNÉRAILLES DE CASIMIR
DELAVIGNE.

20 décembre 1843.

Celui qui a l'honneur de présider en ce moment l'académie française ne peut, dans quelque situation qu'il se trouve lui-même, être absent un pareil jour ni muet devant un pareil cercueil.

Il s'arrache à un deuil personnel pour entrer dans le deuil général ; il fait taire un instant, pour s'associer aux regrets de tous, le douloureux égoïsme de son propre malheur. Acceptons, hélas ! avec une obéissance grave et résignée les mystérieuses volontés de la Providence qui multiplient autour de nous les mères et les veuves désolées, qui imposent à la douleur des devoirs envers la douleur, et qui, dans leur toute-puissance impénétrable, font consoler l'enfant qui a perdu son père par le père qui a perdu son enfant.

Consoler ! Oui, c'est le mot. Que l'enfant qui nous écoute prenne pour suprême consolation, en effet, le souvenir de ce qu'a été son père ! Que cette belle vie, si pleine d'œuvres excellentes, apparaisse maintenant tout entière à son jeune esprit, avec ce je ne sais quoi de grand, d'achevé et de vénérable que la mort donne à la vie ! Le jour viendra où nous dirons, dans un autre lieu, tout ce que les lettres pleurent ici. L'académie française honorera, par un public éloge, cette âme élevée et sereine, ce cœur doux et bon, cet esprit consciencieux, ce grand talent ! Mais, disons-le dès à présent, dussions-nous être exposé à le redire, peu d'écrivains ont mieux accompli leur mission que M. Casimir Delavigne ; peu d'existences ont été aussi bien occupées malgré les souffrances du corps, aussi bien remplies malgré la brièveté des jours. Deux fois poète, doué tout ensemble de la puissance lyrique et de la puissance dramatique, il avait tout connu, tout obtenu, tout éprouvé, tout traversé, la popularité, les applaudissements, l'acclamation de la foule, les triomphes du théâtre, toujours si éclatants, toujours si contestés. Comme toutes les intelligences supérieures, il avait l'œil constamment fixé sur un but sérieux ; il avait senti cette vérité, que le talent est un devoir ; il comprenait profondément, et avec le sentiment de sa responsabilité, la haute fonction que la pensée exerce parmi les hommes, que le poète remplit parmi les esprits. La fibre populaire vibrait en lui ; il aimait le peuple dont il était, et il avait tous les instincts de ce magnifique avenir de travail et de concorde qui attend l'humanité. Jeune homme, son

enthousiasme avait salué ces règnes éblouissants et illustres qui agrandissent les nations par la guerre ; homme fait, son adhésion éclairée s'attachait à ces gouvernements intelligents et sages qui civilisent le monde par la paix.

Il a bien travaillé. Qu'il repose maintenant ! Que les petites haines qui poursuivent les grandes renommées, que les divisions d'écoles, que les rumeurs de partis, que les passions et les ingrattitudes littéraires fassent silence autour du noble poète endormi ! Injustices, clameurs, luttes, souffrances, tout ce qui trouble et agite la vie des hommes éminents s'évanouit à l'heure sacrée où nous sommes. La mort, c'est l'avènement du vrai. Devant la mort, il ne reste du poète que la gloire, de l'homme que l'âme, de ce monde que Dieu.

II

FUNÉRAILLES DE FRÉDÉRIC SOULIÉ.

27 septembre 1847.

Les auteurs dramatiques ont bien voulu souhaiter que j'eusse dans ce jour de deuil l'honneur de les représenter et de dire en leur nom l'adieu suprême à ce noble cœur, à cette âme généreuse, à cet esprit grave, à ce beau et loyal talent qui se nommait Frédéric Soulié. Devoir austère qui veut être accompli avec une tristesse virile, digne de l'homme ferme et rare que vous pleurez. Hélas ! la mort est prompte. Elle a ses préférences mystérieuses. Elle n'attend pas qu'une tête soit blanchie pour la choisir. Chose triste et fatale, les ouvriers de l'intelligence sont emportés avant que leur journée soit faite. Il y a quatre ans à peine, tous, presque les mêmes qui sommes ici, nous nous penchions sur la tombe de Casimir Delavigne, aujourd'hui nous nous inclinons devant le cercueil de Frédéric Soulié.

Vous n'attendez pas de moi, messieurs, la longue nomenclature des œuvres, constamment applaudies, de Frédéric Soulié. Permettez seulement que j'essaye de dégager à vos yeux, en peu de paroles, et d'évoquer, pour ainsi dire, de ce cercueil ce qu'on pourrait appeler la figure morale de ce remarquable écrivain.

Dans ses drames, dans ses romans, dans ses poèmes, Frédéric Soulié a toujours été l'esprit sérieux qui tend vers une idée et qui s'est donné une mission. En cette grande époque littéraire où le génie, chose qu'on n'avait point vue encore, disons-le à l'honneur de notre temps, ne se sépare jamais de l'indépendance, Frédéric Soulié était de ceux qui ne se courbent que pour prêter l'oreille à leur conscience et qui honorent le talent par la dignité. Il était de ces hommes qui ne veulent rien devoir qu'à leur travail, qui font de la pensée un instrument d'honnêteté et du théâtre un lieu d'enseignement, qui respectent la poésie et le peuple en même temps, qui pourtant ont de l'audace, mais qui acceptent pleinement la responsabilité de leur audace, car ils n'oublient jamais qu'il y a du magistrat dans l'écrivain et du prêtre dans le poète.

Voulant travailler beaucoup, il travaillait vite, comme s'il sentait qu'il devait s'en aller de bonne heure. Son talent, c'était son âme, toujours pleine de la meilleure et de la plus saine énergie. De là lui venait cette force qui se résolvait en vigueur pour les penseurs et en puissance pour la foule. Il vivait par le cœur ; c'est par là aussi qu'il est mort. Mais ne le plaignons pas ; il a été récompensé, récompensé par vingt triomphes, récompensé par une grande et aimable renommée qui n'irritait personne et qui plaisait à tous. Cher à ceux qui le voyaient tous les jours et à ceux qui ne l'avaient jamais vu, il était aimé, et il était populaire, ce qui est encore une des plus douces manières d'être aimé. Cette popularité, il la méritait ; car il avait toujours présent à l'esprit ce double but qui contient tout ce qu'il y a de noble dans l'égoïsme et tout ce qu'il y a de vrai dans le dévouement : être libre et être utile.

Il est mort comme un sage qui croit parce qu'il pense ; il est mort doucement, dignement, avec le candide sourire d'un jeune homme, avec la gravité bienveillante d'un vieillard. Sans doute il a dû regretter d'être contraint de quitter l'œuvre de civilisation que les écrivains de ce siècle font tous ensemble, et de partir avant l'heure solennelle et prochaine peut-être qui appellera toutes les probités et toutes les intelligences au saint travail de l'avenir. Certes, il était propre à ce glorieux travail, lui qui avait dans le cœur tant de compassion et tant d'enthousiasme, et qui se tournait sans

cesse vers le peuple, parce que là sont toutes les misères, parce que là aussi sont toutes les grandeurs. Ses amis le savent, ses ouvrages l'attestent, ses succès le prouvent, toute sa vie Frédéric Soulié a eu les yeux fixés dans une étude sévère sur les clartés de l'intelligence, sur les grandes vérités politiques, sur les grands mystères sociaux. Il vient d'interrompre sa contemplation, il est allé la reprendre ailleurs ; il est allé trouver d'autres clartés, d'autres vérités, d'autres mystères, dans l'ombre profonde de la mort.

Un dernier mot, messieurs. Que cette foule qui nous entoure et qui veut bien m'écouter avec tant de religieuse attention ; que ce peuple généreux, laborieux et pensif, qui ne fait défaut à aucune de ces solennités douloureuses et qui suit les funérailles de ses écrivains comme on suit le convoi d'un ami ; que ce peuple si intelligent et si sérieux le sache bien, quand les philosophes, quand les écrivains, quand les poètes viennent apporter ici, à ce commun abîme de tous les hommes, un des leurs, ils viennent sans trouble, sans ombre, sans inquiétude, pleins d'une foi inexprimable dans cette autre vie sans laquelle celle-ci ne serait digne ni de Dieu qui la donne, ni de l'homme qui la reçoit. Les penseurs ne se défient pas de Dieu ! Ils regardent avec tranquillité, avec sérénité, quelques-uns avec joie, cette fosse qui n'a pas de fond ; ils savent que le corps y trouve une prison, mais que l'âme y trouve des ailes.

Oh ! les nobles âmes de nos morts regrettés, ces âmes qui, comme celle dont nous pleurons en ce moment le départ, n'ont cherché dans ce monde qu'un but, n'ont eu qu'une inspiration, n'ont voulu qu'une récompense à leurs travaux, la lumière et la liberté, non ! elles ne tombent pas ici dans un piège ! Non ! la mort n'est pas un mensonge ! Non ! elles ne rencontrent pas dans ces ténèbres cette captivité effroyable, cette affreuse chaîne qu'on appelle le néant ! Elles y continuent, dans un rayonnement plus magnifique, leur vol sublime et leur destinée immortelle. Elles étaient libres dans la poésie, dans l'art, dans l'intelligence, dans la pensée ; elles sont libres dans le tombeau !

III

FUNÉRAILLES DE BALZAC.

21 août 1850.

Messieurs,

L'homme qui vient de descendre dans cette tombe était de ceux auxquels la douleur publique fait cortège. Dans les temps où nous sommes, toutes les fictions sont évanouies. Les regards se fixent désormais non sur les têtes qui règnent, mais sur les têtes qui pensent, et le pays tout entier tressaille lorsqu'une de ces têtes disparaît. Aujourd'hui, le deuil populaire, c'est la mort de l'homme de talent ; le deuil national, c'est la mort de l'homme de génie.

Messieurs, le nom de Balzac se mêlera à la trace lumineuse que notre époque laissera dans l'avenir.

M. de Balzac faisait partie de cette puissante génération des écrivains du dix-neuvième siècle qui est venue après Napoléon, de même que l'illustre pléiade du dix-septième est venue après Richelieu, – comme si, dans le développement de la civilisation, il y avait une loi qui fût succéder aux dominateurs par le glaive les dominateurs par l'esprit.

M. de Balzac était un des premiers parmi les plus grands, un des plus hauts parmi les meilleurs. Ce n'est pas le lieu de dire ici tout ce qu'était cette splendide et souveraine intelligence. Tous ses livres ne forment qu'un livre, livre vivant, lumineux, profond, où l'on voit aller et venir et marcher et se mouvoir, avec je ne sais quoi d'effaré et de terrible mêlé au réel, toute

notre civilisation contemporaine, livre merveilleux que le poète a intitulé comédie et qu'il aurait pu intituler histoire, qui prend toutes les formes et tous les styles, qui dépasse Tacite et qui va jusqu'à Suétone, qui traverse Beaumarchais et qui va jusqu'à Rabelais ; livre qui est l'observation et qui est l'imagination ; qui prodigue le vrai, l'intime, le bourgeois, le trivial, le matériel, et qui par moments, à travers toutes les réalités brusquement et largement déchirées, laisse tout à coup entrevoir le plus sombre et le plus tragique idéal.

A son insu, qu'il le veuille ou non, qu'il y consente ou non, l'auteur de cette œuvre immense et étrange est de la forte race des écrivains révolutionnaires. Balzac va droit au but. Il saisit corps à corps la société moderne. Il arrache à tous quelque chose, aux uns l'illusion, aux autres l'espérance, à ceux-ci un cri, à ceux-là un masque. Il fouille le vice, il dissèque la passion. Il creuse et sonde l'homme, l'âme, le cœur, les entrailles, le cerveau, l'abîme que chacun a en soi. Et, par un don de sa libre et vigoureuse nature, par un privilège des intelligences de notre temps qui, ayant vu de près les révolutions, aperçoivent mieux la fin de l'humanité et comprennent mieux la providence, Balzac se dégage souriant et serein de ces redoutables études qui produisaient la mélancolie chez Molière et la misanthropie chez Rousseau.

Voilà ce qu'il a fait parmi nous. Voilà l'œuvre qu'il nous laisse, œuvre haute et solide, robuste entassement d'assises de granit, monument ! œuvre du haut de laquelle resplendira désormais sa renommée. Les grands hommes font leur propre piédestal ; l'avenir se charge de la statue.

Sa mort a frappé Paris de stupeur. Depuis quelques mois, il était rentré en France. Se sentant mourir, il avait voulu revoir la patrie, comme la veille d'un grand voyage on vient embrasser sa mère.

Sa vie a été courte, mais pleine ; plus remplie d'œuvres que de jours.

Hélas ! ce travailleur puissant et jamais fatigué, ce philosophe, ce penseur, ce poète, ce génie, a vécu parmi nous de cette vie d'orages, de luttes, de querelles, de combats, commune dans tous les temps à tous les grands hommes. Aujourd'hui, le voici en paix. Il sort des contestations et des haines. Il entre, le même jour, dans la gloire et dans le tombeau. Il va

briller désormais, au-dessus de toutes ces nuées qui sont sur nos têtes, parmi les étoiles de la patrie !

Vous tous qui êtes ici, est-ce que vous n'êtes pas tentés de l'envier ?

Messieurs, quelle que soit notre douleur en présence d'une telle perte, résignons-nous à ces catastrophes. Acceptons-les dans ce qu'elles ont de poignant et de sévère. Il est bon peut-être, il est nécessaire peut-être, dans une époque comme la nôtre, que de temps en temps une grande mort communique aux esprits dévorés de doute et de scepticisme un ébranlement religieux. La providence sait ce qu'elle fait lorsqu'elle met ainsi le peuple face à face avec le mystère suprême, et quand elle lui donne à méditer la mort, qui est la grande égalité et qui est aussi la grande liberté.

La providence sait ce qu'elle fait, car c'est là le plus haut de tous les enseignements. Il ne peut y avoir que d'austères et sérieuses pensées dans tous les cœurs quand un sublime esprit fait majestueusement son entrée dans l'autre vie, quand un de ces êtres qui ont plané longtemps au-dessus de la foule avec les ailes visibles du génie, déployant tout à coup ces autres ailes qu'on ne voit pas, s'enfonce brusquement dans l'inconnu.

Non, ce n'est pas l'inconnu ! Non, je l'ai déjà dit dans une autre occasion douloureuse, et je ne me lasserai pas de le répéter, non, ce n'est pas la nuit, c'est la lumière ! Ce n'est pas la fin, c'est le commencement ! Ce n'est pas le néant, c'est l'éternité ! N'est-il pas vrai, vous tous qui m'écoutez ? De pareils cercueils démontrent l'immortalité ; en présence de certains morts illustres, on sent plus distinctement les destinées divines de cette intelligence qui traverse la terre pour souffrir et pour se purifier et qu'on appelle l'homme, et l'on se dit qu'il est impossible que ceux qui ont été des génies pendant leur vie ne soient pas des âmes après leur mort !

LE 2 DÉCEMBRE 1851.

Un vaillant proscrit de décembre, M. Hippolyte Magen, a publié pendant son exil, à Londres, en 1852 (chez Jeffs, Burlington Arcade), un remarquable récit des faits dont il avait été témoin. Nous extrayons de ce récit les pages qu'on va lire, en faisant seulement quelques suppressions dans les éloges adressés par M.H. Magen à M. Victor Hugo.

« Le 2 décembre, à dix heures du matin, des représentants du peuple étaient réunis dans une maison de la rue Blanche.

« Deux opinions se combattaient. La première, émise et soutenue par Victor Hugo, voulait qu'on fît immédiatement un appel aux armes ; la population était oscillante, il fallait, par une impulsion révolutionnaire, la jeter du côté de l'assemblée.

« Exciter lentement les colères, entretenir longtemps l'agitation, tel était le moyen que Michel (de Bourges) trouvait le meilleur ; pour le soutenir il s'appuyait sur le passé. En 1830, on avait d'abord crié, puis lancé des pierres aux gardes royaux, enfin on s'était jeté dans la bataille, avec des passions déjà fermentées ; en février 1848, l'agitation de la rue avait aussi précédé le combat.

« La situation actuelle n'offrait pas la moindre analogie avec ces deux époques.

Malheureusement le système de la temporisation l'emporta ; il fut décidé qu'on emploierait les vieux moyens, et qu'en attendant, il serait fait un appel aux légions de la garde nationale sur lesquelles on avait le droit de compter. Victor Hugo, Charamaule et Forestier acceptèrent la responsabilité de ces démarches, et rendez-vous fut pris à deux heures, sur le boulevard du Temple, chez Bonvalet, pour l'exécution des mesures arrêtées.

« Tandis que Charamaule et Victor Hugo remplissaient le mandat qu'ils avaient reçu, un incident prouva que, suivant l'opinion repoussée dans la rue Blanche, le peuple attendait une impulsion vigoureuse et révolutionnaire. À la hauteur de la rue Meslay, Charamaule s'aperçut que la foule reconnaissait Hugo et s'épaississait autour d'eux : – « Vous êtes reconnu, dit-il à son collègue. » – Au même instant, quelques jeunes gens crièrent : *Vive Victor Hugo !*

« Un d'eux lui demanda : « Citoyen que faut-il faire ? »

Victor Hugo répondit : « Déchirez les affiches factieuses du coup d'état et criez : *Vive la constitution !*

– Et si l'on tire sur nous ? lui dit un jeune ouvrier.

– Vous courrez aux armes », répliqua Victor Hugo.

Il ajouta : – Louis Bonaparte est un rebelle ; il se couvre aujourd'hui de tous les crimes. Nous, représentants du peuple, nous le mettons hors la loi ; mais, sans même qu'il soit besoin de notre déclaration, il est hors la loi par le seul fait de sa trahison. Citoyens ! vous avez deux mains, prenez dans l'une votre droit, dans l'autre votre fusil, et courez sur Bonaparte ! »

« La foule poussa une acclamation.

Un bourgeois qui fermait sa boutique dit à l'orateur : « Parlez moins haut, si l'on vous entendait parler comme cela, on vous fusillerait.

– Eh bien ! répondit Hugo, vous promèneriez mon cadavre, et ce serait une bonne chose que ma mort si la justice de Dieu en sortait ! »

« Tous crièrent : *Vive Victor Hugo !* – Criez : *Vive la constitution !* leur dit-il. Un cri formidable de *Vive la constitution ! Vive la république !* sortit de toutes les poitrines.

L'enthousiasme, l'indignation, la colère mêlaient leurs éclairs dans tous les regards. C'était là, peut-être, une minute suprême. Victor Hugo fut tenté

d'enlever toute cette foule et de commencer le combat.

Charamaule le retint et lui dit tout bas : – « Vous causerez une mitraille inutiles ; tout ce monde est désarmé. L'infanterie est à deux pas de nous, et voici l'artillerie qui arrive. »

« En effet, plusieurs pièces de canon, attelées, débouchaient par la rue de Bondy, derrière le Château-d'Eau. Saisir un tel moment, ce pouvait être la victoire, mais ce pouvait être aussi un massacre.

Le conseil de s'abstenir, donné par un homme aussi intrépide que l'a été Charamaule pendant ces tristes jours, ne pouvait être suspect ; en outre Victor Hugo, quel que fût son entraînement intérieur, se sentait lié par la délibération de la gauche. Il recula devant la responsabilité qu'il aurait encourue ; depuis, nous l'avons entendu souvent répéter lui-même : « Ai-je eu raison ? Ai-je eu tort ? »

Un cabriolet passait ; Victor Hugo et Charamaule s'y jetèrent. La foule suivit quelque temps la voiture en criant : *Vive la république ! Vive Victor Hugo !*

Les deux représentants se dirigèrent vers la rue Blanche, où ils rendirent compte de la scène du Château-d'Eau ; ils essayèrent encore de décider leurs collègues à une action révolutionnaire, mais la décision du matin fut maintenue.

Alors Victor Hugo dicta au courageux Baudin la proclamation suivante :

Louis-Napoléon est un traître.

Il a violé la Constitution.

Il s'est mis hors la loi.

Les représentants républicains rappellent au peuple et à l'armée l'article 68 et l'article 110 ainsi conçus : « L'Assemblée constituante confie la « défense de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde » et au patriotisme de tous les français. »

Le peuple est à jamais en possession du suffrage universel, n'a besoin d'aucun prince pour le lui rendre, et châtiara le rebelle.

Que le peuple fasse son devoir.

Les représentants républicains marcheront à sa tête.

Aux armes ! Vive la république ! »

« Michel (de Bourges), Schœlcher, le général Leydet, Joigneaux, Jules Favre, De Flotte, Eugène Sue, Brives, Chauffour, Madier de Montjau, Cassai, Breymand, Lamarque, Baudin et quelques autres se hâtèrent de mettre sur cette proclamation leurs noms à côté de celui de Victor Hugo.

À six heures du soir, les membres du conciliabule de la rue Blanche, chassés de la rue de la Cerisaie par un avis que la police marchait sur eux, se retrouvaient au quai de Jemmapes, chez le représentant Lafon ; à eux s'étaient joints quelques journalistes et plusieurs citoyens dévoués à la république.

Au milieu d'une vive animation, un comité de résistance fut nommé ; il se composait des citoyens :

Victor Hugo,
Carnot,
Michel (de Bourges),
Madier de Montjau,
Jules Favre,
De Flotte,
Faure (du Rhône).

On attendait impatiemment trois proclamations que Xavier Durrieu avait remises à des compositeurs de son journal. L'une d'elles sera recueillie par l'histoire ; elle s'échappa de l'âme de Victor Hugo. La voici :

PROCLAMATION

À L'ARMÉE.

Soldats !

Un homme vient de briser la Constitution, il déchire le serment qu'il avait prêté au peuple, supprime la loi, étouffe le droit, ensanglante Paris, garrotte la France, trahit la République.

Soldats, cet homme vous engage dans le crime.

Il y a deux choses saintes : le drapeau qui représente l'honneur militaire, et la loi qui représente le droit national. Soldats ! le plus grand des attentats, c'est le drapeau levé contre la loi.

Ne suivez pas plus longtemps le malheureux qui vous égare. Pour un tel crime, les soldats français sont des vengeurs, non des complices.

Livrez à la loi ce criminel. Soldats ! c'est un faux Napoléon. Un vrai Napoléon vous ferait recommencer Marengo ; lui, il vous fait recommencer Transnonain.

Tournez vos yeux sur la vraie fonction de l'armée française. Protéger la patrie, propager la révolution, délivrer les peuples, soutenir les nationalités, affranchir le continent, briser les chaînes partout, défendre partout le droit, voilà votre rôle parmi les armées d'Europe ; vous êtes dignes des grands champs de bataille.

Soldats ! l'armée française est l'avant-garde de l'humanité.

Rentrez en vous-mêmes, réfléchissez, reconnaissez-vous, relevez-vous. Songez à vos généraux arrêtés, pris au collet par des argousins et jetés, menottes aux mains, dans la cellule des voleurs. Le scélérat qui est à l'Élysée croit que l'armée de la France est une bande du bas-empire, qu'on la paie et qu'on l'enivre, et qu'elle obéit. Il vous fait faire une besogne infâme ; il vous fait égorger, en plein dix-neuvième siècle et dans Paris même, la liberté, le progrès, la civilisation ; il vous fait détruire, à vous enfants de la France, ce que la France a si glorieusement et si péniblement construit en trois siècles de lumière et en soixante ans de révolution ! Soldats, si vous êtes la grande armée, respectez la grande nation.

Nous, citoyens, nous représentants du peuple et vos représentants, – nous, vos amis, vos frères, nous qui sommes la loi et le droit, nous qui nous dressons devant vous en vous tendant les bras et que vous frappez aveuglément de vos épées, savez-vous ce qui nous désespère ? ce n'est pas de voir notre sang qui coule, c'est de voir votre honneur qui s'en va.

Soldats ! un pas de plus dans l'attentat, un jour de plus avec Louis Bonaparte, et vous êtes perdus devant la conscience universelle. Les hommes qui vous commandent sont hors la loi ; ce ne sont pas des généraux, ce sont des malfaiteurs ; la casaque des bagnes les attend. Vous

soldats, il en est temps encore, revenez à la patrie, revenez à la République. Si vous persistiez, savez-vous ce que l'histoire dirait de vous ? Elle dirait : « Ils ont foulé aux pieds de leurs chevaux et écrasé sous les roues de leurs canons toutes les lois de leur pays ; eux, des soldats français, ils ont déshonoré l'anniversaire d'Austerlitz ; et, par leur faute, par leur crime, il dégoutte aujourd'hui du nom de Napoléon sur la France autant de honte qu'il en a autrefois découlé de gloire. »

Soldats français, cessez de prêter main-forte au crime !

Pour les représentants du peuple reliés libres, le représentant membre du comité de résistance,

VICTOR HUGO.

Paris, 3 décembre.

« Cette proclamation... où brillent toutes les qualités du génie et du patriotisme, fut, à l'aide d'un papier bleu qui multipliait les copies, reproduite cinquante fois ; le lendemain elle était affichée dans les rues Charlot, de l'Homme-Armé, Rambuteau, et sur le boulevard du Temple.

Cependant on est encore averti que la police a pris l'éveil ; à travers une nuit obscure, on se dirige vers la rue Popincourt, où les ateliers de Frédéric Cournet ouvriront un asile sûr.

« ... Nos amis remplissent une salle vaste et nue ; il y a deux tabourets seulement ; Victor Hugo, qui va présider la réunion, en prend un, – l'autre est donné à Baudin, qui servira de secrétaire. Dans cette assemblée, on remarquait Guiter, Gindriez, Lamarque, Charamaule, Sartin, Arnaud de l'Ariège, Schœlcher, Xavier Durrieu et Kesler son collaborateur, etc., etc.

Après un instant de confusion, qu'en pareille circonstance il est aisé de concevoir, plusieurs résolutions furent prises. On avait vu successivement arriver Michel (de Bourges), Esquiros, Aubry (du Nord), Bancel, Duputz, Madier de Montjau et Mathieu (de la Drôme) ; ce dernier ne fit qu'une courte apparition.

Victor Hugo avait pris la parole et résumait les périls de la situation, les moyens de résistance et de combat.

Tout à coup, un homme en blouse se présente effaré.

– Nous sommes perdus, s'écria-t-il ; du point d'observation où l'on m'a placé, j'ai vu se « diriger vers nous une troupe nombreuse de soldats.

– Qu'importe ! a répondu Cournet, en montrant des armes, la porte de ma maison est étroite ; dans le corridor deux hommes ne marcheraient pas de front ; nous sommes ici soixante résolus à mourir ; délibérez en paix. »

« À ce terrible épisode Victor Hugo emprunte un mouvement sublime. Les paroles de Victor Hugo ont été sténographiées, sur place, par un des assistants, et je puis les donner telles qu'il les prononça. Il s'écrie :

Écoutez, rendez-vous bien compte de ce que vous faites.

D'un côté, cent mille hommes, dix-sept batteries attelées, six mille bouches à feu dans les forts, des magasins, des arsenaux, des munitions de quoi faire la campagne de Russie ; – de l'autre, cent vingt représentants, mille ou douze cents patriotes, six cents fusils, deux cartouches par homme, pas un tambour pour battre le rappel, pas une cloche pour sonner le tocsin, pas une imprimerie pour imprimer une proclamation ; à peine, çà et là, une presse lithographique, une cave où l'on imprimera, en hâte et furtivement, un placard à la brosse ; peine de mort contre qui remuera un pavé, peine de mort contre qui s'attroupera, peine de mort contre qui sera trouvé en conciliabule, peine de mort contre qui placardera un appel aux armes ; si vous êtes pris pendant le combat, la mort ; si vous êtes pris après le combat, la déportation et l'exil. – D'un côté, une armée et le crime ; – de l'autre, une poignée d'hommes et le droit. Voilà cette lutte, l'acceptez-vous ? »

« Ce fut un moment admirable ; cette parole énergique et puissante avait remué toutes les fibres du patriotisme ; un cri subit, unanime, répondit : « *Oui oui nous l'acceptons !* »

Et la délibération recommença grave et silencieuse. »

NOTES DE L'ÉDITION DE 1853 : ŒUVRES ORATOIRES.

NOTE DE L'ÉDITEUR⁴⁹.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'analyser et d'apprécier le génie oratoire de Victor Hugo. La grande trace qu'il a laissée donne à ce recueil le plus sérieux intérêt, et en le publiant nous répondons à un vœu depuis longtemps et universellement exprimé. Plusieurs des discours de Victor Hugo, dans ces dernières années particulièrement, ont été des événements, et tel mot tombé de la bouche du grand orateur au milieu des rudes combats de la tribune, est resté ineffaçable dans la mémoire des peuples. Le génie de Victor Hugo a un triple aspect, poésie, prose, parole ; grâce aux deux volumes que nous publions, l'œuvre de l'orateur s'ajoute à l'œuvre de l'écrivain et à l'œuvre du poète ; et les bibliothèques pourront désormais posséder VICTOR HUGO COMPLET.

Le recueil des quatorze discours de Victor Hugo, tiré, on le sait, à plus de cent mille exemplaires, ne donnait pas le grand orateur tout entier. Nous avons pensé que Victor Hugo pouvait et devait affronter cette épreuve de la publication totale dont si peu d'orateurs et si peu d'hommes politiques sortiraient triomphants. On trouvera dans ces deux volumes, classées méthodiquement, toutes ces paroles prononcées publiquement par Victor Hugo depuis douze ans, à commencer par les solennités paisibles de l'Académie et à finir par les ardentes mêlées de l'Assemblée législative.

Ainsi, l'Institut, la Chambre des pairs, l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la place publique et le sénat, tout se trouve dans ce recueil, à son année et en son lieu ; et pour savoir le rôle que Victor Hugo y a joué et la place qu'il y a tenue, il suffira de chercher une date dans la table.

Au point de vue purement littéraire, ce recueil offre un vif intérêt. Quelques-unes des pièces qu'il contient sont des discours écrits : ce sont les discours que l'illustre écrivain a prononcés, tantôt aux funérailles de divers hommes littéraires ou politiques, tantôt du haut du fauteuil académique, soit comme récipiendaire, soit comme président de l'Institut. Tous les autres, éclos dans le tumulte des assemblées politiques, sont improvisés ; et l'on y peut étudier cette puissance de coordination et d'ensemble, cet admirable mélange de préméditation et d'inattendu, de sang-froid, d'à-propos et de réparties, cette autorité dans le mouvement, cette lutte corps à corps avec l'incident et l'imprévu, cette dignité tout étincelante du choc des interruptions et même, parfois, des injures, cette facilité inouïe à trouver l'expression et à dégager l'idée, qui constituent la parole des grands orateurs. Rien n'est plus intéressant que d'observer, pour ainsi dire sur le vif, et de prendre en quelque sorte sur le fait, la génération de la pensée chez un homme tel que Victor Hugo.

Au point de vue politique, l'intérêt de ces deux volumes nous semble plus considérable encore. C'est la génération de l'opinion dans un homme désintéressé et juste, c'est le développement d'une grande conscience qu'on y étudie, nous serions tenté d'ajouter « avec respect ». A chaque page qu'on lit dans ce recueil, on sent l'esprit honnête et droit de Victor Hugo s'avancer

de plus en plus vers la révolution et la démocratie. Victor Hugo, il l'a dit lui-même, est par dessus tout l'homme de la liberté ; il était tout simple qu'il devînt l'homme de la république. A nos yeux et aux yeux de tout esprit sérieux, il y a une profonde unité dans ces transformations généreuses ; et l'auteur du *Journal d'un révolutionnaire de 1830*, l'auteur de l'*Étude sur Mirabeau*, l'homme politique de la conclusion du *Rhin*. l'écrivain socialiste du *Dernier jour d'un condamné* et de *Claude Gueux*, le créateur dramatique de *Marion de Lorme*, de *Lucrèce Borgia* et de *Ruy Blas*, le pair de France libéral qui défendait l'Italie et la Pologne, devait tout naturellement se dresser quelque jour, grand orateur républicain, dans nos assemblées nationales. La proscription a couronné ces grandes luttes.

CHAMBRE DES PAIRS.

1846.

NOTE 1.

LA PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES D'ART.

14. février 1846.

Un projet de loi sur les dessins et modèles de fabrique était proposé par le gouvernement ; une longue discussion s'engagea, au sein de la Chambre des pairs, sur la question de savoir quelle serait la durée de la propriété de ces dessins et de ces modèles. Le projet du gouvernement décrétait une

durée de quinze années. La commission qui avait fait un rapport sur le projet de loi proposait d'étendre le droit exclusif d'exploitation d'un modèle à trente ans. Quelques membres de la Chambre voulaient le maintien pur et simple de la législation de 1793 qui attribue à l'auteur d'un dessin ou d'un modèle artistique destiné à l'industrie les mêmes droits qu'à l'auteur d'une statue ou d'un tableau. Victor Hugo demanda la parole.

Messieurs,

Je n'aurai qu'une simple observation à faire sur la question la plus importante, à mes yeux du moins, la question de durée ; et j'appuierai la proposition de la commission, en regrettant, je l'avoue, même l'ancienne législation. Je n'ai que très peu de mots à dire, et je n'abuserai pas de l'attention de la Chambre.

Messieurs, il ne faut pas se dissimuler que c'est un art véritable qui est en question ici. Je ne prétends pas mettre cet art, dans lequel l'industrie entre pour une certaine portion, sur le rang des créations poétiques ou littéraires, créations purement spontanées, qui ne relèvent que de l'artiste, de l'écrivain, du penseur. Cependant, il est incontestable qu'il y a ici dans la question un art tout entier.

Et si la Chambre me permettait de citer quelques-uns des grands noms qui se rattachent à cet art, elle reconnaîtrait elle-même qu'il y a là des génies créateurs, des hommes d'imagination, des hommes dont la propriété doit être protégée par la loi. Bernard Palissy était un potier ; Benvenuto Cellini était un orfèvre. Un pape a désiré un modèle de chandeliers d'église : Michel-Ange et Raphaël ont concouru pour ce modèle, et les deux flambeaux ont été exécutés. Oserait-on dire que ce ne sont pas là des objets d'art ?

Il y a donc ici, permettez-moi d'insister, un art véritable dans la question, et c'est ce qui me fait prendre la parole.

Jusqu'à présent cette matière a été régie en France par une législation vague, obscure, incomplète, plutôt formée de jurisprudences et d'extensions que composée de textes directs émanés du législateur. Cette législation a

beaucoup de défauts, mais elle a une qualité qui, à mes yeux, compense tous les défauts : elle est généreuse.

Cette législation, que donnait-elle à l'art qui est ici en question ? Elle lui donnait la durée ; et n'oubliez pas ceci : toutes les fois que vous voulez que de grands artistes fassent de grandes œuvres, donnez-leur le temps, donnez-leur la durée, assurez-leur le respect de leur pensée et de leur propriété ; si vous voulez que la France reste à ce point où elle est placée, d'imposer à toutes les nations la loi de sa mode, de son goût, de son imagination ; si vous voulez que la France reste la maîtresse de ce que le monde appelle l'ornement, le luxe, la fantaisie, ce qui sera toujours et ce qui est une richesse publique et nationale ; si vous voulez donner à cet art tous les moyens de prospérer, ne touchez pas légèrement à la législation sous laquelle il s'est développé avec tant d'éclat.

Notez que depuis que cette législation, incomplète, je le répète, mais généreuse, existe, l'ascendant de la France, dans toutes les matières d'arts et d'industries mêlées à l'art, n'a cessé de s'accroître.

Que demandez-vous donc à une législation ? qu'elle produise de bons effets, qu'elle donne de bons résultats ? Que reprochez-vous à celle-ci ? Sous son empire, l'art français est devenu le maître et le modèle de l'art chez tous les peuples qui composent le monde civilisé. Pourquoi donc toucher légèrement à un état de choses dont vous avez à vous applaudir ?

J'ajouterai en terminant que j'ai lu avec une grande attention l'exposé des motifs ; j'y ai cherché la raison pour laquelle il était innové à un état aussi excellent, je n'en ai trouvé qu'une qui ne me paraît pas suffisante, c'est un désir de mettre la législation qui régit cette matière en harmonie avec la législation qui régit d'autres matières qu'on suppose à tort analogues. C'est là, messieurs, une pure question de symétrie. Cela ne me paraît pas suffisant pour innover, j'ose dire, aussi témérairement.

J'ai pour M. le ministre du Commerce, en particulier, la plus profonde et la plus sincère estime ; c'est un homme des plus distingués, et je reconnais avec empressement sa haute compétence sur toutes les matières qui sont soumises à son administration. Cependant je ne me suis pas expliqué comment il se faisait qu'en présence d'un beau, noble et magnifique

résultat, on venait innover dans la loi qui a, en partie du moins, produit cet effet.

Je le répète, je demande de la durée ; je suis convaincu qu'un pas sera fait en arrière le jour où vous diminuerez la durée de cette propriété. Je ne l'assimile pas d'ailleurs, je l'ai déjà dit en commençant, à la propriété littéraire proprement dite. Elle est au-dessous de la propriété littéraire ; mais elle n'en est pas moins respectable, nationale et utile. Le jour, dis-je, où vous aurez diminué la durée de cette propriété, vous aurez diminué l'intérêt des fabricants à produire des ouvrages d'industrie de plus en plus voisins de l'art ; vous aurez diminué l'intérêt des grands artistes à pénétrer de plus en plus dans cette région où l'industrie se relève par son contact avec l'art.

Aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, des sculpteurs de premier ordre, j'en citerai un, homme d'un merveilleux talent, M. Pradier, n'hésitent pas à accorder leur concours à ces productions qui ne sont pour l'industrie que des consoles, des pendules, des flambeaux, et qui sont, pour les connaisseurs, des chefs-d'œuvre.

Un jour viendra, n'en doutez pas, où beaucoup de ces œuvres que vous traitez aujourd'hui de simples produits de l'industrie, et que vous réglementez comme de simples produits de l'industrie, un jour viendra où beaucoup de ces œuvres prendront place dans les musées. N'oubliez pas que vous avez ici, en France, à Paris, un musée composé précisément des débris de cet art mixte qui est en ce moment en question. La collection des vases étrusques, qu'est-ce autre chose ?

Si vous voulez maintenir cet art au niveau déjà élevé où il est parvenu en France, si vous voulez augmenter encore ce bel essor qu'il a pris et qu'il prend tous les jours, donnez-lui du temps.

Voilà tout ce que je voulais dire.

Je voterai pour tout ce qui tendra à augmenter la durée accordée aux propriétaires de cette sorte d'œuvres, et je déclare, en finissant, que je ne puis m'empêcher de regretter l'ancienne législation. (*Très bien ! très bien !*)

NOTE 2.

LA MARQUE DE FABRIQUE.

I^{er} avril 1846.

Dans la discussion du projet de loi relatif aux marques de fabrique, deux systèmes étaient en présence, celui de la marque facultative et celui de la marque obligatoire. Analyser cette discussion nous conduirait trop loin ; nous pouvons d'ailleurs citer, sans autre commentaire, les deux discours que Victor Hugo prononça dans ce but.

Messieurs,

Je viens défendre une opinion qui, je le crains, malgré les excellentes observations qui ont été faites, a peu de faveur dans la Chambre. J'ose cependant appeler sur cette opinion l'attention de la noble assemblée. Le projet de loi sur les dessins de fabrique soulevait une question d'art ; le projet de loi sur les marques de fabrique soulève une question d'honneur, et toutes les fois que la loi touche à une question d'honneur, il n'est personne qui ne se sente et qui ne soit compétent.

Il y a deux sortes de commerce : le bon et le mauvais commerce. Le commerce honnête et loyal ; le commerce déloyal et frauduleux. Le commerce honnête, c'est celui qui ne fraude pas ; c'est celui qui livre aux consommateurs des produits sincères, c'est celui qui cherche avant tout, avant même les bénéfices d'argent, le plus sûr, le meilleur, le plus fécond des bénéfices, la bonne renommée. La bonne renommée, messieurs, est aussi un capital. Le mauvais commerce, le commerce frauduleux, est celui qui a la fièvre des fortunes rapides, qui jette sur tous les marchés du monde des produits falsifiés, c'est celui, enfin, qui préfère les profits à l'estime, l'argent à la renommée.

Eh bien, de ces deux commerces que la loi actuelle met en présence, lequel voulez-vous protéger ? Il me semble que vous devez protection à l'un, et la protection de l'un c'est la répression de l'autre. J'ai cherché dans

le projet de loi, dans l'exposé des motifs et dans le rapport de M. le baron Charles Dupin, s'il pouvait y avoir quelque mode de répression préférable au seul mode de répression qui se soit présenté à mon esprit, et j'avoue, à regret, n'en avoir pas trouvé. A mon avis, que je sou mets à la Chambre, il n'y a d'autre mode de répression pour le mauvais commerce, d'autre mode de protection pour le commerce loyal et honnête, que la marque obligatoire.

Mais on dira : La marque obligatoire est contraire à la liberté. Permettez que je m'explique sur ce point, car il est délicat et grave.

J'aime la liberté, je sais qu'elle est bonne ; je ne me borne pas à dire qu'elle est bonne, je le crois, je le sais ; je suis prêt à me dévouer pour cette conviction. La liberté a ses abus et ses périls. Mais à côté des abus elle a ses bienfaits, à côté des périls elle a la gloire. J'aime donc la liberté, je la crois bonne en toute occasion. Je veux la liberté du bon commerce ; j'admettrais même, s'il en était besoin, la liberté du mauvais commerce, quoique ce soit, à mon avis, la liberté de la ronce et de l'ivraie. Mais, messieurs, je ne pense pas que, dans la question de la marque obligatoire, la liberté soit le moins du monde compromise.

Il existe un commerce, il existe une industrie qui est soumise à la marque obligatoire ; ce commerce, je vais le nommer tout de suite : c'est la presse, c'est la librairie. Il n'existe pas un papier imprimé, quel qu'il soit, dans quelque but que ce soit, sous quelque dénomination que ce soit, si insignifiant qu'il puisse être, il n'existe pas un papier imprimé qui ne doive, aux termes des lois qui nous régissent, porter le nom de l'imprimeur et son adresse. Qu'est-ce que cela ? C'est la marque obligatoire. Avez-vous entendu dire que la marque obligatoire ait supprimé la liberté de la presse ? (*Mouvement.*)

Je ne sache pas d'argument plus fort que celui-ci ; car voici une liberté publique la plus importante de toutes, la plus vitale, qui fonctionne parmi nous sous l'empire de la marque obligatoire, c'est-à-dire de cet obstacle qu'on objecte comme devant ruiner une autre liberté dans ce qu'elle a de plus essentiel et de meilleur. Il est donc évident que puisque la marque obligatoire ne gêne dans aucun de ses développements la plus précieuse de nos libertés, elle n'aura aucun effet funeste, ni même aucun effet fâcheux

sur la liberté commerciale. J'ajoute qu'à mon avis liberté implique responsabilité. La marque obligatoire, c'est la signature, la marque obligatoire, c'est la responsabilité. Eh bien, messieurs les pairs, je suis de ceux qui ne veulent pas qu'on jouisse de la liberté sans subir la responsabilité. (*Mouvement.*)

Je voterai pour la marque obligatoire.

Je vois la Chambre fatiguée⁵⁰, je ne crois pas au succès de l'amendement, et cependant je crois devoir insister. Messieurs, c'est que ma conviction est profonde.

La marque facultative peut-elle avoir ce rare résultat de séparer en deux parts le bon et le mauvais commerce, le commerce loyal et le commerce frauduleux ? Si je le pensais, je n'hésiterais pas à me rallier au système du gouvernement et de la commission. Mais je ne le pense pas.

Dans mon opinion, la marque facultative est une précaution illusoire. Pourquoi ? Messieurs les pairs, c'est que l'industrie n'est pas libre ; non, l'industrie n'est pas libre devant le commerce. Notez ceci : l'industrie a un intérêt, le commerce croit souvent en avoir un autre. Quel est l'intérêt de l'industrie ? Donner d'abord de bons produits, et, s'il se peut, des produits excellents, et, s'il se peut, dans les cas où l'industrie touche à l'art, des produits admirables. Ceci est l'intérêt de l'industrie, ceci est aussi l'intérêt de la nation. Quel est l'intérêt du commerce ? Vendre, vendre vite, vendre souvent au hasard, souvent à bon marché et à vil prix. A vil prix ! c'est fort cher. Pour cela, que faut-il au commerce, je dis au commerce frauduleux que je voudrais détruire ? Il lui faut des produits frelatés, falsifiés, chétifs, misérables, coûtant peu et pouvant, erreur fatale du reste, rapporter beaucoup. Que fait le commerce déloyal ? il impose sa loi à l'industrie. Il commande, l'industrie obéit. Il le faut bien. L'industrie n'est jamais face à face avec le consommateur. Entre elle et le consommateur il y a un intermédiaire, le marchand ; ce que le marchand veut, le fabricant est contraint de le vouloir. Messieurs, prenez garde ! Le commerce frauduleux, qui n'a malheureusement que trop d'extension, ne voudra pas de la marque

facultative. Il ne voudra aucune marque. L'industrie gémissait et céderait. La marque obligatoire serait une arme. Donnez cette arme, donnez cette défense à l'industrie loyale contre le commerce déloyal. Je vous le dis, messieurs les pairs, je vous le dis en présence des faits déplorables que vous ont cités plusieurs nobles membres de cette Chambre, en présence des débouchés qui se ferment, en présence des marchés étrangers qui ne s'ouvrent plus, en présence de la diminution du salaire qui frappe l'ouvrier, et de la falsification des denrées qui frappe le consommateur, je vous le dis avec une conviction croissante, devant la concurrence intérieure, devant la concurrence extérieure surtout, messieurs les pairs, fondez la sincérité commerciale ! (*Mouvement.*)

Mettez la marque obligatoire dans la loi.

L'industrie française est une richesse nationale. Le commerce loyal tend à élever l'industrie ; le commerce frauduleux tend à l'avilir et à la dégrader. Protégez le commerce loyal, frappez le commerce déloyal.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

1848-1849⁵¹.

NOTE 3. SECOURS AUX THÉÂTRES. 17 juillet 1848.

À la suite des fatales journées de juin 1848, les théâtres de Paris furent fermés. Cette clôture, qui semblait devoir se prolonger indéfiniment, était une calamité de plus ajoutée aux autres calamités publiques. La ruine des théâtres était imminente. M. Victor Hugo sentit l'urgence de leur situation et leur vint en aide. Il convoqua une réunion spéciale des représentants de Paris dans le 1^{er} bureau, leur demanda d'appuyer un projet de décret qu'il se chargeait de présenter et qui allouait une subvention d'un million aux théâtres, pour les mettre à même de rouvrir. La proposition fut vivement débattue. Un membre accusa l'auteur du projet de décret de vouloir *faire du bruit*. M. Victor Hugo s'écria :

Ce que je veux, ce n'est pas du bruit, comme vous dites, c'est du pain ! du pain pour les artistes, du pain pour les ouvriers, du pain pour les vingt mille familles que les théâtres alimentent ! Ce que je veux, c'est le commerce, c'est l'industrie, c'est le travail, vivifiés par ces ruisseaux de sève qui jaillissent des théâtres de Paris, c'est la paix publique, c'est la sérénité publique, c'est la splendeur de la ville de Paris, c'est l'éclat des lettres et des arts, c'est la venue des étrangers, c'est la circulation de

l'argent, c'est tout ce que répandent d'activité, de joie, de santé, de richesse, de civilisation, de prospérité, les théâtres de Paris ouverts. Ce que je ne veux pas, c'est le deuil, c'est la détresse, c'est l'agitation, c'est l'idée de révolution et d'épouvante que contiennent ces mots lugubres : Les théâtres de Paris sont fermés ! Je l'ai dit à une autre époque et dans une occasion pareille, et permettez-moi de le redire : Les théâtres fermés, c'est le drapeau noir déployé.

Eh bien, je voudrais que vous, vous les représentants de Paris, vous vinssiez dire à cette portion de la majorité qui vous inquiète : Osez déployer ce drapeau noir ! osez abandonner les théâtres ! Mais, sachez-le bien, qui laisse fermer les théâtres fait fermer les boutiques ! Sachez-le bien, qui laisse fermer les théâtres de Paris fait une chose que nos plus redoutables années n'ont pas faite, que l'invasion n'a pas faite, que 93 n'a pas faite ! Qui ferme les théâtres de Paris éteint le feu qui éclaire, pour ne plus laisser resplendir que le feu qui incendie ! Osez prendre cette responsabilité !

Messieurs, cette question des théâtres est maintenant un côté, un côté bien douloureux, de la grande question des détresses publiques. Ce que nous invoquons ici, c'est encore le principe de l'assistance. Il y a là, autour de nous, je vous le répète, vingt mille familles qui nous demandent de ne pas leur ôter leur pain ! Le plus déplorable témoignage de la dureté des temps que nous traversons, c'est que les théâtres, qui n'avaient jamais fait partie que de notre gloire, font aujourd'hui partie de notre misère.

Je vous en conjure, réfléchissez-y. Ne désertez pas ce grand intérêt. Faites de moi ce que vous voudrez ; je suis prêt à monter à la tribune, je suis prêt à combattre, *à la poupe, à la proue, où l'on voudra, n'importe* ; mais ne reculons pas ! Sans vous, je ne suis rien ; avec vous, je ne crains rien ! Je vous supplie de ne pas repousser la proposition.

La proposition, appuyée par la presque unanimité des représentants de la Seine et adoptée par le comité de l'Intérieur, fut acceptée par le gouvernement, qui réduisit à six cent mille francs la subvention proposée. M. Victor Hugo, nommé président et rapporteur d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de décret, et composée de MM. Léon de

Maleville, Bixio et Évariste Bavoux, déposa au nom du comité de l'Intérieur et lut en séance publique, le 17 juillet, le rapport suivant :

Citoyens représentants,

Dans les graves conjonctures où nous sommes, en examinant le projet de subvention aux théâtres de Paris, votre comité de l'Intérieur et la commission qu'il a nommée ont eu le courage d'écarter toutes les hautes considérations d'art, de littérature, de gloire nationale, qui viendraient si naturellement en aide au projet, que nous conservons du reste, et que nous ferons certainement valoir à l'occasion dans des temps meilleurs ; le comité, dis-je, a eu le courage d'écarter toutes ces considérations pour ne se préoccuper de la mesure proposée qu'au point de vue de l'utilité politique.

C'est à ce point de vue unique d'une grande et évidente utilité politique et immédiate, que nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption de la mesure.

Les théâtres de Paris sont peut-être les rouages principaux de ce mécanisme compliqué qui met en mouvement le luxe de la capitale et les innombrables industries que ce luxe engendre et alimente ; mécanisme immense et délicat, que les bons gouvernements entretiennent avec soin, qui ne s'arrête jamais sans que la misère naisse à l'instant même, et qui, s'il venait jamais à se briser, marquerait l'heure fatale où les révolutions sociales succèdent aux révolutions politiques.

Les théâtres de Paris, messieurs, donnent une notable impulsion à l'industrie parisienne, qui, à son tour, communique la vie à l'industrie des départements. Toutes les branches du commerce reçoivent quelque chose du théâtre. Les théâtres de Paris font vivre directement dix mille familles, trente ou quarante métiers divers, occupant chacun des centaines d'ouvriers, et versent annuellement dans la circulation une somme qui, d'après des chiffres incontestables, ne peut guère être évaluée à moins de vingt ou trente millions.

La clôture des théâtres de Paris est donc une véritable catastrophe commerciale qui a toutes les proportions d'une calamité publique. Les faire vivre, c'est vivifier toute la capitale. Vous avez accordé, il y a peu de jours, cinq millions à l'industrie du bâtiment ; accorder aujourd'hui un subside

aux théâtres, c'est appliquer le même principe, c'est pourvoir aux mêmes nécessités politiques. Si vous refusiez aujourd'hui ces six cent mille francs à une industrie utile, vous auriez dans un mois plusieurs millions à ajouter à vos aumônes.

D'autres considérations font encore ressortir l'importance politique de la mesure qui rouvrirait nos théâtres. A une époque comme la nôtre, où les esprits se laissent entraîner, dans cette espèce de lassitude et de désœuvrement qui suit les révolutions, à toutes les émotions, et quelquefois à toutes les violences de la fièvre politique, les représentations dramatiques sont une distraction souhaitable, et peuvent être une heureuse et puissante diversion. L'expérience a prouvé que, pour le peuple parisien en particulier, il faut le dire à la louange de ce peuple si intelligent, le théâtre est un calmant efficace et souverain.

Ce peuple, pareil à tant d'égards au peuple athénien, se tourne toujours volontiers, même dans les jours d'agitation, vers les joies de l'intelligence et de l'esprit. Peu d'attroupements résistent à un théâtre ouvert ; aucun attroupement ne résisterait à un spectacle gratis.

L'utilité politique de la mesure de la subvention aux théâtres est donc démontrée. Il importe que les théâtres de Paris rouvrent et se soutiennent, et l'état consulte un grand intérêt public en leur accordant un subside qui leur permettra de vivre jusqu'à la saison d'hiver, où leur prospérité renaîtra, nous l'espérons, et sera à la fois un témoignage et un élément de la prospérité générale.

Cela posé, ce grand intérêt politique une fois constaté, votre comité a dû rechercher les moyens d'arriver sûrement à ce but : faire vivre les théâtres jusqu'à l'hiver. Pour cela, il fallait avant tout qu'aucune partie de la somme votée par vous ne pût être détournée de sa destination, et consacrée, par exemple, à payer les dettes que les théâtres ont contractées depuis cinq mois qu'ils luttent avec le plus honorable courage contre les difficultés de la situation. Cet argent est destiné à l'avenir et non au passé. Il ne pourra être revendiqué par aucun créancier. Votre comité vous propose de déclarer les sommes allouées aux théâtres par le décret incessibles et insaisissables.

Les sommes ne seraient versées aux directeurs des théâtres que sous des conditions acceptées par eux, ayant toutes pour objet la meilleure exploitation de chaque théâtre en particulier, et que les directeurs seraient tenus d'observer sous peine de perdre leur droit à l'allocation.

Quant aux sommes en elles-mêmes, votre comité en a examiné soigneusement la répartition. Cette répartition a été modifiée pour quelques théâtres, d'accord avec M. le Ministre de l'Intérieur, et toujours dans le but d'utilité positive qui a préoccupé votre comité.

L'allocation de 170.000 francs a été conservée à l'Opéra dont la prospérité se lie si étroitement à la paix de la capitale. La part du Vaudeville a été portée à 24.000 francs, sous la condition que les directeurs ne négligeront rien pour rendre à ce théâtre son ancienne prospérité, et pour y ramener la troupe excellente que tout Paris y applaudissait dans ces derniers temps.

Un théâtre oublié a été rétabli dans la nomenclature, c'est le théâtre Beaumarchais, c'est-à-dire le théâtre spécial du 8^e arrondissement et du faubourg Saint-Antoine⁵². L'Assemblée s'associera à la pensée qui a voulu favoriser la réouverture de ce théâtre.

Voici cette répartition, telle qu'elle est indiquée et arrêtée dans l'exposé des motifs qui vous a été distribué ce matin :

Pour l'Opéra, Théâtre de la Nation.	170.000 fr.
Pour le Théâtre de la République	105.000
Pour l'Opéra-Comique.	80.000
Pour l'Odéon	45.000
Pour le Gymnase	30.000
Pour la Porte-Saint-Martin.	35.000
Pour le Vaudeville.	24.000
Pour les Variétés.	24.000
Pour le Théâtre Montansier ⁵³	15.000
Pour l'Ambigu-Comique.	25.000
Pour la Gaîté.	25.000

Pour le Théâtre-Historique.	27.000
Pour le Cirque.	4.000
Pour les Folies-Dramatiques.	11.000
Pour les Délassements-Comiques.	11.000
Pour le Théâtre Beaumarchais.	10.000
Pour le Théâtre Lazary.	4.000
Pour le Théâtre des Funambules.	5.000
Pour le Théâtre du Luxembourg.	5.000
Pour les théâtres de la banlieue	10.000
Pour l'Hippodrome	5.000
Pour éventualités.	10.000
TOTAL.	680.000 fr.

Le comité a cru nécessaire d'ajouter aux subventions réparties une somme de 10.000 francs destinée à des allocations éventuelles qu'il est impossible de ne pas prévoir en pareille matière.

Afin de multiplier les précautions et de rendre tout abus impossible, votre comité, d'accord avec le ministre, vous propose d'ordonner, par l'article 2 du décret, que la distribution de la somme afférente à chaque théâtre sera faite de quinzaine en quinzaine, par cinquièmes, jusqu'au 1^{er} octobre. Les deux tiers au moins de la somme seront affectés au paiement des artistes, employés et gagistes des théâtres. Enfin, le ministre rendra compte de mois en mois de l'exécution du décret à votre comité de l'Intérieur.

Un décret spécial avait été présenté pour le Théâtre de la Nation ; le comité, ne voyant aucun motif à ce double emploi, a fondu les deux décrets en un seul.

Le crédit total alloué par les deux décrets ainsi réunis s'élève à 680.000 francs.

Par toutes les considérations que nous venons d'exposer devant vous, nous espérons, messieurs, que vous voudrez bien voter ce décret dont vous

avez déjà reconnu et déclaré l'urgence. Il faut que tous les symptômes de la confiance et de la sécurité reparassent ; il faut que les théâtres rouvrent ; il faut que la population reprenne sa sérénité en retrouvant ses plaisirs. Ce qui distrait les esprits les apaise. Il est temps de remettre en mouvement tous les moteurs du luxe, du commerce, de l'industrie, c'est-à-dire tout ce qui produit le travail, tout ce qui détruit la misère ! les théâtres sont un de ces moteurs.

Que les étrangers se sentent rappelés à Paris par le calme rétabli ; qu'on voie des passants dans les rues la nuit, des voitures qui roulent, des boutiques ouvertes, des cafés éclairés ; qu'on puisse rentrer tard chez soi ; les théâtres vous restitueront toutes ces libertés de la vie parisienne, qui sont les indices mêmes de la tranquillité publique. Il est temps de rendre sa physionomie vivante, animée, paisible, à cette grande ville de Paris, qui porte avec accablement, depuis un mois bientôt, le plus douloureux de tous les deuils, le deuil de la guerre civile !

Et permettez au rapporteur de vous le dire en terminant, messieurs, ce que vous ferez en ce moment sera utile pour le présent et fécond pour l'avenir. Ce ne sera pas un bienfait perdu ; venez en aide au théâtre, le théâtre vous le rendra. Votre encouragement sera pour lui un engagement. Aujourd'hui, la société secourt le théâtre, demain le théâtre secourra la société. Le théâtre, c'est là sa fonction et son devoir, moralise les masses en même temps qu'il enrichit la cité. Il peut beaucoup sur les imaginations ; et, dans des temps sérieux comme ceux où nous sommes, les auteurs dramatiques, libres désormais, comprendront plus que jamais, n'en doutez pas, que faire du théâtre une chaire de vérité et une tribune d'honnêteté, pousser les cœurs vers la fraternité, élever les esprits aux sentiments généreux par le spectacle des grandes choses, infiltrer dans le peuple la vertu et dans la foule la raison, enseigner, apaiser, éclairer, consoler, c'est la plus pure source de la renommée, c'est la plus belle forme de la gloire !

La subvention aux théâtres fut votée. Les théâtres rouvrirent.

NOTE 4.
SECOURS AUX TRANSPORTES.
13 août 1848.

Immédiatement après les journées de juin, M. Victor Hugo se préoccupa du sort fait aux transportés. Il appela tous les hommes de bonne volonté, dans toutes les nuances de l'Assemblée, à leur venir en aide. Il organisa dans ce but une réunion spéciale en dehors de tous les partis.

Voici en quels termes le fait est raconté dans la *Presse* du 14 août 1848 :

« Tous les hommes politiques ne sont pas en déclin, heureusement ! Au premier rang de ceux qu'on a vus grandir par le courage qu'ils ont déployé sous la grêle des balles dans les tristes journées de juin, par la fermeté conciliante qu'ils ont apportée à la tribune, et enfin par l'élan d'une fraternité sincère telle que nous la concevons, telle que nous la ressentons, nous aimons à signaler un de nos illustres amis, Victor Hugo, devant lequel plus d'une barricade s'est abaissée, et que la liberté de la presse a trouvé debout à la tribune au jour des interpellations adressées à M. le général Cavaignac.

M. Victor Hugo vient encore de prendre une noble initiative dont nous ne saurions trop le féliciter. Il s'agit de visiter les détenus de juin. Cette proposition a motivé la réunion spontanée d'un certain nombre de représentants dans l'un des bureaux de l'Assemblée nationale ; nous en empruntons les détails au journal *l'Événement*.

La réunion se composait déjà de MM. Victor Hugo, Lagrange, l'évêque de Langres, Montalembert, David (d'Angers), Galy-Cazalat, Félix Pyat, Edgar Quinet, La Rochejaquelein, Demesmay, Mauvais, de Vogüé, Crémieux, de Falloux, Xavier Durrieu, Considérant, le général Laydet, Vivien, Portalis, Chollet, Jules Favre, Wolowski, Babaud-Laribière, Antony Thouret.

M. Victor Hugo a exposé l'objet de la réunion. Il a dit :

Qu'au milieu des réunions qui se sont produites au sein de l'Assemblée, et qui s'occupent toutes avec un zèle louable, et selon leur opinion consciencieuse, des grands intérêts politiques du pays, il serait utile qu'une réunion se formât qui n'eût aucune couleur politique, qui résumât toute sa pensée dans le seul mot *fraternité*, et qui eût pour but unique l'apaisement des haines et le soulagement des misères nées de la guerre civile.

Cette réunion se composerait d'hommes de toutes les nuances, qui oublieraient, en y entrant, à quel parti ils appartiennent, pour ne se souvenir que des souffrances du peuple et des plaies de la France. Elle aurait, sans le vouloir et sans le chercher, un but politique de l'ordre le plus élevé ; car soulager les malheurs de la guerre civile dans le présent, c'est éteindre les fureurs de la guerre civile dans l'avenir. L'Assemblée nationale est animée des intentions les plus patriotiques ; elle veut punir les vrais coupables et amender les égarés, mais elle ne veut rien au delà de la sévérité strictement nécessaire, et, certainement, à côté de sa sévérité, elle cherchera toujours les occasions de faire sentir sa paternité. La réunion projetée provoquerait, selon les faits connus et les besoins qui se manifesteraient, la bonne volonté généreuse de l'Assemblée.

Cette réunion ne se compose encore que de membres qui se sont spontanément rapprochés et qui appartiennent à toutes les opinions représentées dans l'Assemblée ; mais elle admettrait avec empressement tous les membres qui auraient du temps à donner aux travaux de fraternité qu'elle s'impose. Son premier soin serait de visiter les forts, en ayant soin de ne s'immiscer dans aucune des attributions du pouvoir judiciaire ou du pouvoir administratif. Elle se préoccuperait de tout ce qui peut, sans désarmer, bien entendu, ni énerver l'action de la loi, adoucir la situation des prisonniers et le sort de leurs familles.

En ce qui touche ces malheureuses familles, la réunion rechercherait les moyens d'assurer l'exécution du décret qui leur réserve le droit de suivre les transportés, et qui, évidemment, n'a pas voulu que ce droit fût illusoire ou onéreux pour les familles pauvres. Le général Cavaignac, consulté par M. Victor Hugo, a pleinement approuvé cette pensée, a compris que la prudence s'y concilierait avec l'intention fraternelle et l'unité politique, et a

promis de faciliter, par tous les moyens en son pouvoir, l'accès et la visite des prisons aux membres de la réunion ; ce sera pour eux une occupation fatigante et pénible, mais que le sentiment du bien qu'ils pourront faire leur rendra douce.

En terminant, M. Victor Hugo a exprimé le vœu que la réunion mît à sa tête et choisît pour son président l'homme vénérable qu'elle compte parmi ses membres, et qui joint au caractère sacré de représentant le caractère sacré d'évêque, M. Parisis, évêque de Langres. Ainsi le double but évangélique et populaire sera admirablement exprimé par la personne même de son président. La fraternité est le premier mot de l'évangile et le dernier mot de la démocratie. »

« La réunion a complètement adhéré à ces généreuses paroles. Elle a aussitôt constitué son bureau, qui est ainsi composé :

Président, M. Parisis, évêque de Langres ; vice-président, M. Victor Hugo ; secrétaire, M. Xavier Durrieu.

La réunion s'est séparée, après avoir chargé MM. Parisis, Victor Hugo et Xavier Durrieu de demander au général Cavaignac, pour les membres de la réunion, l'autorisation de se rendre dans les forts et les prisons de Paris. »

NOTE 5.

ACHÈVEMENT DU LOUVRE.

Février 1849.

M. VICTOR HUGO. – Je suis favorable au projet. J'y vois deux choses, l'intérêt de l'état, l'intérêt de la ville de Paris.

Certes, créer dans la capitale une sorte d'édifice métropolitain de l'intelligence, installer la pensée là où était la royauté, rem placer une puissance par une puissance, où était la splendeur du trône mettre le rayonnement du génie, faire succéder à la grandeur du passé ce qui fait la

grandeur du présent et ce qui fera la beauté de l'avenir, conserver à cette métropole de la pensée ce nom de Louvre, qui veut dire souveraineté et gloire ; c'est là, messieurs, une idée haute et belle. Maintenant, est-ce une idée utile ?

Je n'hésite pas ; je réponds : Oui.

Quoi ! vivifier Paris, embellir Paris, ajouter encore à la haute idée de civilisation que Paris représente, donner d'immenses travaux sous toutes les formes à toutes les classes d'ouvriers, depuis l'artisan jusqu'à l'artiste, donner du pain aux uns, de la gloire aux autres, occuper et nourrir le peuple avec une idée, lorsque les ennemis de la paix publique cherchent à l'occuper, je ne dis pas à le nourrir, avec des passions, est-ce que ce n'est pas là une pensée utile ?

Mais l'argent ? cela coûtera fort cher. Messieurs, entendons-nous, j'aime la gloire du pays, mais sa bourse me touche. Non seulement je ne veux pas grever le budget, mais je veux, à tout prix, l'alléger. Si le projet, quoiqu'il me semble beau et utile, devait entraîner une charge pour les contribuables, je serais le premier à le repousser. Mais, l'exposé des motifs vous le dit, on peut faire face à la dépense par des aliénations peu regrettables d'une portion du domaine de l'état qui coûte plus qu'elle ne rapporte.

J'ajoute ceci. Cet été, vous votiez des sommes considérables pour des résultats nuls, uniquement dans l'intention de faire travailler le peuple. Vous compreniez si bien la haute importance morale et politique du travail, que la seule pensée d'en donner vous suffisait. Quoi ! vous accordiez des travaux stériles, et aujourd'hui vous refuseriez des travaux utiles ?

Le projet peut être amélioré. Ainsi, il faudrait conserver toutes les menuiseries de la bibliothèque actuelle, qui sont fort belles et fort précieuses. Ce sont là des détails. Je signale une lacune plus importante. Selon moi, il faudrait compléter la pensée du projet en installant l'Institut dans le Louvre, c'est-à-dire en faisant siéger le sénat des intelligences au milieu des produits de l'esprit humain. Représentez-vous ce que serait le Louvre alors ! D'un côté une galerie de peinture comparable à la galerie du Vatican, de l'autre une bibliothèque comparable à la bibliothèque d'Alexandrie ; tout près cette grande nouveauté des temps modernes, le

palais de l'Industrie ; toute connaissance humaine réunie et rayonnant dans un monument unique ; au centre l'Institut, comme le cerveau de ce grand corps.

Les visiteurs de toutes les parties du monde accourraient à ce monument comme à une Mecque de l'intelligence. Vous auriez ainsi transformé le Louvre. Je dis plus, vous n'auriez pas seulement agrandi le palais, vous auriez agrandi l'idée qu'il contenait.

Cette création, où l'on trouvera tous les magnifiques progrès de l'art contemporain, dotera, sans qu'il en coûte un sou aux contribuables, d'une richesse de plus la ville de Paris, et la France d'une gloire de plus. J'appuie le projet.

NOTE 6.

SECOURS AUX ARTISTES.

3 avril 1849.

Le discours sur les encouragements dus aux arts, prononcé par M. Victor Hugo, le 10 novembre 1848, fut combattu, notamment par l'honorable M. Charlemagne, comme exagérant les besoins et les misères des artistes et des lettrés. Peu de mois s'écoulèrent, la question des arts revint devant l'Assemblée le 3 avril 1849, et M. Victor Hugo, appelé à la tribune par quelques mots de M. Guichard, fut amené à dire :

Les besoins des artistes n'ont jamais été plus impérieux, ni plus urgents. Et, messieurs, puisque je suis monté à cette tribune, – c'est l'occasion que M. Guichard m'a offerte qui m'y a fait monter, – je ne voudrais pas en descendre sans vous rappeler un souvenir qui aura peut-être quelque

influence sur vos votes dans la portion de cette discussion qui touche plus particulièrement aux intérêts des lettres et des arts.

Il y a quelques mois, lorsque je discutais à cette même place et que je combattais certaines réductions spéciales qui portaient sur le budget des arts et des lettres, je vous disais que ces réductions, dans certains cas, pouvaient être funestes, qu'elles pouvaient entraîner bien des détresses, qu'elles pouvaient amener même des catastrophes. On trouva à cette époque qu'il y avait quelque exagération dans mes paroles.

Eh bien, messieurs, il m'est impossible de ne pas penser en ce moment, et c'est ici le lieu de le dire, à ce rare et célèbre artiste qui vient de disparaître si fatalement, qu'un secours donné à propos, qu'un travail commandé à temps aurait pu sauver.

PLUSIEURS MEMBRES. – Nommez-le !

M. VICTOR HUGO. – Antonin Moine.

M. LÉON FAUCHER. – Je demande la parole.

M. VICTOR HUGO. – Oui, messieurs, j'insiste, j'appelle votre attention sur ce point. Ceci mérite votre attention. Ce grand artiste, je le dis avec une amère et profonde douleur, a trouvé plus facile de renoncer à la vie que de lutter contre la misère. (*Mouvements divers.*)

Eh bien ! que ce soit là un grave et douloureux enseignement. Je le dépose dans vos consciences. Je m'adresse à la générosité connue et prouvée de cette Assemblée. Je l'ai déjà trouvée, nous l'avons tous trouvée sympathique et bienveillante pour les artistes. En ce moment, ce n'est pas un reproche que je fais à personne, c'est un fait que je constate. Je dis que ce fait doit rester dans vos esprits, et que, dans la suite de la discussion, quand vous aurez à voter, soit à propos du budget de l'Intérieur, soit à propos du budget de l'Instruction publique, sur certaines réductions que je ne qualifie pas d'avance, mais qui peuvent être mal entendues, qui peuvent être déplorables, vous vous souviendrez que des réductions fatales peuvent, pour faire gagner quelques écus au trésor public, faire perdre à la France de grands artistes. (*Sensation.*)

CONSEILS DE GUERRE.

NOTE 7.

L'ÉTAT DE SIEGE.

28 septembre 1848.

Tant que dura l'état de siège, et à quelque époque que ce fût, M. Victor Hugo regarda comme de son devoir de lui résister sous quelque forme qu'il se présentât. Un jour, le 28 septembre 1848, il reçut en pleine séance de l'Assemblée constituante un ordre de comparution comme témoin devant un conseil de guerre, conçu en ces termes :

« *Cédule.*

La présente devra être apportée en venant déposer.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Greffe du 2^e conseil de guerre permanent de la 1^{re} division militaire, séant à
Paris,

37, rue du Cherche-Midi.

Nous, de Beurmann, capitaine-rapporteur près le 2^e conseil de guerre de la 1^{re} division militaire, requérons le sieur Hugo, Victor, représentant du peuple, rue d'Isly, 5, à Paris, de comparaître à l'audience du 2^e conseil de

guerre permanent, le 28 du courant 1848, à midi, pour y déposer en personne sur les faits relatifs aux nommés Turmel et Long, insurgés. Le témoin est prévenu que, faute par lui de se conformer à la présente assignation, il y sera contraint par les voies de droit.

« Donné à Paris, le 26 du mois de septembre, an 1848.

« *Le rapporteur,*
DE BEURMANN. »

La forme impérative de cette réquisition et les dernières lignes contenant la menace d'*une contrainte par les voies de droit*, adressée à un représentant inviolable, dictaient à M. Victor Hugo son devoir. C'était, comme il le dit quelques jours après au ministre de la Guerre en lui reprochant le fait, *l'état de siège pénétrant jusque dans l'Assemblée*. M. Victor Hugo refusa d'obéir à ce qu'il appela, le lendemain même, en présence du conseil, *cette étrange intimation*. Il savait, en outre, que sa déposition ne pouvait malheureusement être d'aucune utilité aux accusés. Deux heures plus tard, nouvelle injonction de comparaître apportée par un gendarme dans l'enceinte même de l'Assemblée. Nouveau refus de M. Victor Hugo. Dans la soirée, une prière de venir déposer comme témoin lui est transmise de la part des accusés eux-mêmes. Après avoir constaté son refus au tribunal militaire, M. Victor Hugo se rendit au désir des accusés, et comparut, le lendemain, devant le conseil ; mais 'il commença par protester contre l'empiétement que l'état de siège s'était permis sur l'inviolabilité du représentant.

Voici en quels termes la *Gazette des Tribunaux* rend compte de cette audience

2^e CONSEIL DE GUERRE DE PARIS.

Présidence de M. DESTAING, colonel du 61^e régiment de ligne.

Audience au 29 septembre.

INSURRECTION DE JUIN. – AFFAIRE DU CAPITAINE TURMEL ET
DU LIEUTENANT LONG,

DE LA 7^e LÉGION. – DÉPOSITION DE M. VICTOR HUGO. –
INCIDENT.

Un public plus nombreux qu'hier attend l'ouverture de la salle d'audience, appelé non seulement par l'intérêt qu'inspire l'affaire soumise au conseil, mais plus encore par l'incident soulevé à la fin de la dernière audience au sujet de la déposition de M. Victor Hugo, qui doit comparaître aujourd'hui comme témoin.

L'audience a été ouverte à onze heures et quelques minutes. Après avoir ordonné l'introduction des deux accusés Turmel et Long, M. le président demande à l'huissier d'appeler M. Victor Hugo, représentant du peuple. L'huissier annonce que M. Victor Hugo ne s'est pas encore présenté.

M. LE PRÉSIDENT. – M. Victor Hugo m'a fait prévenir qu'il se présenterait à l'ouverture de l'audience ; il viendra vraisemblablement. En attendant, Monsieur le commissaire du gouvernement, vous avez la parole.

M. d'Hennezel, substitut du commissaire du gouvernement, expose les faits qui résultent des débats ; et à peine a-t-il prononcé quelques phrases que l'huissier annonce l'arrivée de M. Victor Hugo. M. Hugo s'approche.

M. LE PRÉSIDENT. – Veuillez nous dire vos nom, prénoms, profession et domicile.

M. VICTOR HUGO (*Marques d'attention*). – Avant de vous répondre, Monsieur le président, j'ai à dire un mot. En venant déposer devant le conseil, je suis convenu avec M. le président de l'Assemblée nationale que j'expliquerais sous quelles réserves je me présente. Je dois cette explication à l'Assemblée nationale, dont j'ai l'honneur d'être membre, et au mandat de représentant, dont le respect doit être imposé aux autorités constituées plus encore, s'il est possible, qu'aux simples citoyens. Que le conseil, du reste, ne voie pas dans mes paroles autre chose que l'accomplissement d'un devoir. Personne plus que moi n'honore la glorieuse épauvette que vous portez, et je ne cherche pas, certes, à vous rendre plus difficile la pénible mission que vous accomplissez.

Hier, en pleine séance, au milieu de l'Assemblée, au moment d'un scrutin, j'ai reçu par estafette l'injonction de me rendre immédiatement

devant le conseil. Je n'ai tenu aucun compte de cette étrange intimation. Je ne devais pas le faire, car il va sans dire que personne n'a le droit d'enlever le représentant du peuple à ses travaux. L'exercice des fonctions de représentant est sacré ; il constitue comme il impose un droit, un devoir inviolable. Je n'ai donc pas tenu compte de l'injonction qui m'était faite.

Vers la fin de la séance de l'Assemblée, qui s'était prolongée au delà de celle du conseil de guerre, j'ai reçu, toujours dans l'Assemblée, une nouvelle sommation non moins irrégulière que la première. Je pouvais n'y pas répondre, car, au moment même où je parle, les comités de l'Assemblée nationale sont réunis, et c'est là qu'est ma place, et non ici.

Je me présente cependant, parce que la prière m'en a été faite. Je dis la prière, en ce qui concerne les défenseurs, dont l'intervention m'a décidé, parce que jamais je ne ferai défaut à la prière que l'on m'adressera au nom de malheureux accusés. Je dois le dire, cependant, je ne sais pas pourquoi la défense insiste pour mon audition. Ma déposition est absolument sans importance, et ne peut pas plus être utile à la défense qu'à l'accusation.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. – C'est le ministère public aussi, qui, comme la défense, a insisté ; le ministère public, qui demandera à M. le président la permission de vous répondre.

M. VICTOR HUGO. – Rien n'était plus facile que de concilier les droits de la représentation nationale et les exigences de la justice, c'était de demander l'autorisation de M. le président de l'Assemblée, et de s'entendre sur l'heure.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. – Permettez-moi de dire un mot au nom de la loi dont je suis l'organe et au-dessus de laquelle personne ne peut se placer. L'article 80 du code d'instruction criminelle est formel, absolu, personne ne peut s'y soustraire, et tout individu cité régulièrement est obligé de se présenter, sous peine d'amende et même de contrainte par corps. L'Assemblée, qui fait des lois, doit assurément obéissance aux lois existantes. M. Galy-Cazalat, qui avait des devoirs à remplir non moins importants que ceux de l'illustre poète que nous citons comme témoin, s'est rendu ici sans arguer d'empêchements. Nous le

répétons donc, la loi est une ; elle doit être égale pour tout le monde dans ses exigences, comme elle l'est dans sa protection.

M. VICTOR HUGO. – Les paroles de M. le commissaire du gouvernement m'obligent à une courte réponse. La loi, si elle a des exigences, a aussi des exceptions. Sur beaucoup de points, le représentant du peuple se trouve protégé par des exceptions nombreuses, et cela dans l'unique intérêt du peuple dont il résume la souveraineté. Je maintiens donc qu'aucun pouvoir ne peut arracher le représentant de son siège au moment où il délibère et où le sort du pays peut dépendre du vote qu'il va déposer dans l'urne.

LE DÉFENSEUR DES PRÉVENUS. – Puisque c'est moi qui, en insistant hier pour que le témoin fût appelé devant vous, ai provoqué l'incident qu'il plaît à M. Victor Hugo de prolonger, je demande, à mon tour, au conseil, à dire quelques mots pour revendiquer la responsabilité de ce qui a été fait à ma prière par le ministère public, et rappeler les véritables droits de chacun ici.

M. Victor Hugo proteste, en son nom et au nom de l'Assemblée nationale, contre cet appel de votre justice, qu'il considère comme une violation de son droit de représentant.

La question, dit-il, a été déjà jugée. C'est une erreur ; elle ne l'a jamais été, parce que dans des circonstances pareilles elle n'a jamais été soulevée. Ce qui a été jugé, le voici : c'est que lorsqu'un représentant ou un député est appelé pendant le cours de la session d'une assemblée législative à remplir d'autres fonctions qui, pendant un long temps, l'enlèveraient à ses devoirs de législateur, il doit être dispensé de ces fonctions. Ainsi pour le jury, ainsi pour les devoirs d'un magistrat qui est appelé à choisir entre la Chambre et le palais. Mais lorsqu'un accusé réclame un témoignage d'où dépend sa liberté, ou son honneur peut-être ; lorsque ce témoignage peut être donné dans l'intervalle qui sépare le commencement d'un scrutin de sa fin ; lorsque, au pire, il retardera d'une heure un discours, important sans doute, mais qui peut attendre, que, de par la qualité de représentant, en opposant pour tout titre quatre lignes de M. le président de l'Assemblée

nationale, on puisse refuser ce témoignage, c'est ce que personne n'aurait soutenu, c'est ce que je m'étonne que M. Victor Hugo ait soutenu le premier.

M. Victor Hugo, continue l'honorable défenseur, proteste, au nom de l'Assemblée nationale ; moi, comme défenseur contribuant à l'administration de la justice, je proteste au nom de la justice même. Jamais je n'admettrai qu'en venant ici M. le représentant Victor Hugo fasse un acte de complaisance. Nous n'acceptons pas l'aumône de son témoignage, la justice commande et ne sollicite pas.

M. VICTOR HUGO. – Je ne refuse point de venir ici, mais je soutiens que personne n'a le droit d'arracher un représentant à ses fonctions législatives ; je n'admets point que l'on puisse violer ainsi la souveraineté du peuple. Je n'entends point engager ici une discussion sur cette grave question, elle trouvera sa place dans une autre enceinte. Je suis le premier à reconnaître l'élévation des sentiments du défenseur, mais ce que je veux maintenant, c'est mon droit de représentant. Pour le moment, ce n'est pas un refus, ce n'est qu'une question d'heure choisie. Je suis prêt, monsieur le président, à répondre à vos questions.

LE DÉFENSEUR. – M. Victor Hugo a écrit sur les derniers jours d'un condamné à mort des pages qui resteront comme l'une des œuvres les plus belles qui soient sorties de l'esprit humain. Les angoisses des accusés Turmel et Long ne sont pas aussi terribles que celles du condamné, mais elles demandent aussi à n'être pas prolongées. Eh bien ! si M. Victor Hugo, qui le pouvait comme M. Galy-Cazalat, était venu hier ici, les accusés auraient été jugés hier, et votre tribunal n'eût pas été dans la nécessité de s'assembler une seconde fois. Les accusés n'auraient pas passé une nuit cruelle sous le poids d'une accusation qui peut entraîner la peine des travaux forcés.

M. VICTOR HUGO. – J'ai dit en commençant, et je regrette que le défenseur paraisse l'oublier, que jamais un accusé ne me trouverait sourd à son appel. Je devais maintenir, vis-à-vis de quelque autorité que ce soit,

l'inviolabilité des délibérations de l'Assemblée, qui tient en ses mains les destinées de la France. Maintenant, j'ajoute que, si j'avais pu penser que ma déposition servît la cause des malheureux accusés, je n'aurais pas attendu la citation, j'aurais demandé moi-même, et comme un droit alors, que le conseil m'entendît. Mais ma déposition n'est d'aucune importance, comme ont pu en juger les défenseurs eux-mêmes, qui ont lu ma déclaration écrite. Je n'avais donc point à hésiter. Je devais préférer à une comparution absolument inutile à l'accusé l'accomplissement du plus sérieux de tous les devoirs dans la plus grave de toutes les conjonctures ; je devais en outre résister à l'acte inqualifiable qu'avait osé, vis-à-vis d'un représentant, se permettre la justice d'exception sous laquelle Paris est placé en ce moment.

M. LE PRÉSIDENT. – Permettez-moi de vous adresser la question : Quels sont vos nom et prénoms ?

M. VICTOR HUGO. – Victor Hugo.

M. LE PRÉSIDENT. – Votre profession ?

M. VICTOR HUGO. – Homme de lettres et représentant du peuple.

M. LE PRÉSIDENT. – Votre lieu de naissance ?

M. VICTOR HUGO. – Besançon.

M. LE PRÉSIDENT. – Votre domicile actuel ?

M. VICTOR HUGO. – Rue d'Isly, 5.

M. LE PRÉSIDENT. – Votre domicile précédent ?

M. VICTOR HUGO. – Place Royale, 6.

M. LE PRÉSIDENT. – Que savez-vous sur l'accusé Turmel ?

M. VICTOR HUGO. – Je pourrais dire que je ne sais rien. Ma déposition devant M. le juge d'instruction a été faite dans un moment où mes souvenirs étaient moins confus, et elle serait plus utile que mes paroles actuelles à la manifestation de la vérité. Cependant, voilà ce que je crois me rappeler.

Nous venions d'attaquer une barricade de la rue Saint-Louis, d'où partait depuis le matin une fusillade assez vive qui nous avait coûté beaucoup de braves gens ; cette barricade enlevée et détruite, je suis allé seul vers une autre barricade placée en travers de la rue Vieille-du-Temple, et très forte.

Voulant avant tout éviter l'effusion du sang, j'ai abordé les insurgés ; je les ai suppliés, puis sommés, au nom de l'Assemblée nationale dont mes collègues et moi avions reçu un mandat, de mettre bas les armes ; ils s'y sont refusés.

M. Villain de Saint-Hilaire, adjoint au maire, qui a montré en cette occasion un rare courage, vint me rejoindre à cette barricade, accompagné d'un garde national, homme de cœur et de résolution, et dont je regrette de ne pas savoir le nom, pour m'engager à ne pas prolonger des pourparlers désormais inutiles, et dont ils craignaient quelque résultat funeste. Voyant que mes efforts ne réussissaient pas, je cédai à leurs prières.

Nous nous retirâmes à quelque distance pour délibérer sur les mesures que nous avions à prendre. Nous étions derrière l'angle d'une maison. Un groupe de gardes nationaux amena un prisonnier. Comme, depuis quelque temps, j'avais vu beaucoup de prisonniers, je ne pourrais me rappeler si j'ai vu celui-ci.

M. LE PRÉSIDENT *au témoin*. – Regardez l'accusé, le reconnaissez-vous ?

(Les deux accusés Turmel et Long se lèvent et se tournent vers Victor Hugo.)

M. VICTOR HUGO, *montrant Long*. – Je n'ai pas l'honneur de connaître monsieur. Quant à l'autre accusé, je crois le reconnaître, il était amené par un groupe de gardes nationaux. Il vit à mon insigne que j'étais représentant. – Citoyen représentant, s'écria-t-il, je suis innocent, faites-moi mettre en liberté. – Mais tous furent unanimes à me dire que c'était un homme très dangereux, et qu'il commandait une des barricades qui nous faisaient face. Ce que voyant, je laissai la justice suivre son cours, et on l'emmena.

M. LE PRÉSIDENT. – Vos souvenirs sont parfaitement fidèles. Maintenant vous pouvez retourner à vos travaux législatifs. Quant à nous, nous avons fait notre devoir, la loi est satisfaite, personne n'a le droit de se mettre au-dessus d'elle.

M. VICTOR HUGO. – Il y a eu confusion dans l'esprit de la défense et du ministère public, et je regretterais de voir cette confusion s'introduire dans l'esprit du conseil. J'ai toujours été prêt, et je l'ai prouvé surabondamment, à venir éclairer la justice. C'était simplement, s'il faut que je le dise encore, une question d'heure à choisir. Mais j'ai toujours nié, et je nierai toujours, que quelque autorité que ce puisse être, autorité nécessairement inférieure à l'Assemblée nationale, puisse pénétrer jusqu'au représentant inviolable, le saisir dans l'enceinte de l'Assemblée, l'arracher aux délibérations, et lui imposer un prétendu devoir autre que son devoir de législateur. Le jour où cette monstrueuse usurpation serait tolérée, il n'y aurait plus de souveraineté du peuple, il n'y aurait plus rien ! rien que l'arbitraire et le despotisme et l'abaissement de tout dans le pays. Quant à moi, je ne verrai jamais ce jour-là. (*Mouvement.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Notre devoir est de faire exécuter les lois, quelque élevé que soit le caractère des personnes appelées devant la justice.

M. VICTOR HUGO. – Ce ne serait point là exécuter les lois, ce serait les violer toutes à la fois. Je persiste dans ma protestation.

(*M. Victor Hugo se retire au milieu d'un mouvement de curiosité qui l'accompagne au dehors de la salle d'audience.*)

M. LE PRÉSIDENT *au commissaire du gouvernement.* – Vous avez la parole.

M. d'Hennezel soutient l'accusation contre les deux accusés.

M^{es} Madier de Montjau et Briquet défendent les deux accusés.

Le conseil entre dans la salle des délibérations, et, après une heure écoulée, M. le président prononce un jugement qui déclare Turmel et Long non coupables sur la question d'attentat, mais coupables d'avoir pris part à un mouvement insurrectionnel, étant porteurs d'armes apparentes.

En conséquence, Turmel est condamné à deux années de prison, et Long à une année de la même peine, en vertu de l'article 5 de la loi du 24 mai 1834, modifié par l'article 463 du Code pénal.

– La grave question soulevée par l'honorable M. Victor Hugo devant le conseil de guerre a été, à son retour dans le sein de l'Assemblée, l'objet de discussions assez animées qui se sont engagées dans la salle des conférences. Les principes posés par M. Victor Hugo ont été vivement soutenus par les membres les plus compétents de l'Assemblée. On annonçait que cet incident ferait l'objet d'une lettre que le président de l'Assemblée devait adresser au président du conseil de guerre.

CONSEIL D'ÉTAT

1849.

NOTE 8.

LA LIBERTE DU THEATRE.

En 1849, la commission du conseil d'état, formée pour préparer la loi sur les théâtres, fit appel à l'expérience des personnes que leurs études ou leur profession intéressent particulièrement à la prospérité et à la dignité de l'art théâtral. Six séances furent consacrées à entendre trente et une personnes, parmi lesquelles onze auteurs dramatiques ou compositeurs, trois critiques, sept directeurs, huit comédiens. M. Victor Hugo fut entendu dans les deux séances du 17 et du 30 septembre. Nous donnons ici ces deux séances recueillies par la sténographie et publiées par les soins du conseil d'état.

Séance au 17 septembre. – Présidence de M. Vivien.

M. VICTOR HUGO. – Mon opinion sur la matière qui se discute maintenant devant la commission est ancienne et connue ; je l'ai même en partie publiée. J'y persiste plus que jamais. Le temps où elle prévaudra n'est pas encore venu. Cependant, comme, dans ma conviction profonde, le principe de la liberté doit finir par triompher sur tous les points, j'attache de

l'importance à la manière sérieuse dont la commission du conseil d'état étudie les questions qui lui sont soumises ; ce travail préparatoire est utile, et je m'y associe volontiers. Je ne laisserai échapper, pour ma part, aucune occasion de semer des germes de liberté. Faisons notre devoir, qui est de semer les idées, le temps fera le sien, qui est de les féconder.

Je commencerai par dire à la commission que, dans la question des théâtres, question très grande et très sérieuse, il n'y a que deux intérêts qui me préoccupent. A la vérité, ils embrassent tout. L'un est le progrès de l'art, l'autre est l'amélioration du peuple.

J'ai dans le cœur une certaine indifférence pour les formes politiques, et une inexprimable passion pour la liberté. Je viens de vous le dire, la liberté est mon principe, et, partout où elle m'apparaît, je plaide ou je lutte pour elle.

Cependant si, dans la question théâtrale, vous trouvez un moyen qui ne soit pas la liberté, mais qui me donne le progrès de l'art et l'amélioration du peuple, j'irai jusqu'à vous sacrifier le grand principe pour lequel j'ai toujours combattu, je m'inclinerai et je me tairai. Maintenant, pouvez-vous arriver à ces résultats autrement que par la liberté ?

vous touchez, dans la matière spéciale qui vous occupe, à la grande, à l'éternelle question qui reparaît sans cesse, et sous toutes les formes, dans la vie de l'humanité. Les deux grands principes qui la dominent dans leur lutte perpétuelle, la liberté, l'autorité, sont en présence dans cette question-ci comme dans toutes les autres. Entre ces deux principes, il vous faudra choisir, sauf ensuite à faire d'utiles accommodements entre celui que vous choisirez et celui que vous ne choisirez pas. Il vous faudra choisir ; lequel prendrez-vous ? Examinons.

Dans la question des théâtres, le principe de l'autorité a ceci pour lui et contre lui qu'il a déjà été expérimenté. Depuis que le théâtre existe en France, le principe de l'autorité le possède. Si l'on a constaté ses inconvénients, on a aussi constaté ses avantages, on les connaît. Le principe de liberté n'a pas encore été mis à l'épreuve.

M. LE PRÉSIDENT. – Il a été mis à l'épreuve de 1791 à 1806.

M. VICTOR HUGO. – Il fut proclamé en 1791, mais non réalisé ; on était en présence de la guillotine. La liberté germait alors, elle ne régnait pas. Il ne faut point juger des effets de la liberté des théâtres par ce qu'elle a pu produire pendant la première révolution.

Le principe de l'autorité a pu, lui, au contraire, produire tous ses fruits ; il a eu sa réalisation la plus complète dans un système où pas un détail n'a été omis. Dans ce système, aucun spectacle ne pouvait s'ouvrir sans autorisation. On avait été jusqu'à spécifier le nombre de personnages qui pouvaient paraître en scène dans chaque théâtre, jusqu'à interdire aux uns de chanter, aux autres de parler ; jusqu'à régler, en de certains cas, le costume et même le geste ; jusqu'à introduire dans les fantaisies de la scène je ne sais quelle rigueur hiérarchique.

Le principe de l'autorité, réalisé si complètement, qu'a-t-il produit ? On va me parler de Louis XIV et de son grand règne. Louis XIV a porté le principe de l'autorité, sous toutes ses formes, à son plus haut degré de splendeur. Je n'ai à parler ici que du théâtre. Eh bien ! le théâtre du dix-septième siècle eût été plus grand sans la pression du principe d'autorité. Ce principe a arrêté l'essor de Corneille et froissé son robuste génie. Molière s'y est souvent soustrait, parce qu'il vivait dans la familiarité du grand roi dont il avait les sympathies personnelles. Molière n'a été si favorisé que parce qu'il était valet de chambre tapissier de Louis XIV ; il n'eût point fait sans cela le quart de ses chefs-d'œuvre. Le sourire du maître lui permettait l'audace. Chose bizarre à dire, c'est sa domesticité qui a fait son indépendance ; si Molière n'eût pas été valet, il n'eût pas été libre.

Vous savez qu'un des miracles de l'esprit humain avait été déclaré immoral par les contemporains ; il fallut un ordre formel de Louis XIV pour qu'on jouât *Tartuffe*. Voilà ce qu'a fait le principe de l'autorité dans son plus beau siècle. Je passerai sur Louis XV et sur son temps ; c'est une époque de complète dégradation pour l'art dramatique. Je range les tragédies de Voltaire parmi les œuvres les plus informes que l'esprit humain ait jamais produites. Si Voltaire n'était pas, à côté de cela, un des plus beaux génies de l'humanité, s'il n'avait pas produit, entre autres grands résultats,

ce résultat admirable de l'adoucissement des mœurs, il serait au niveau de Campistron.

Je ne triomphe donc pas du dix-huitième siècle ; je le pourrais, mais je m'abstiens. Remarquez seulement que le chef-d'œuvre dramatique qui marque la fin de ce siècle, *le Mariage de Figaro*, est dû à la rupture du principe d'autorité. J'arrive à l'empire. Alors l'autorité avait été restaurée dans toute sa splendeur, elle avait quelque chose de plus éclatant encore que l'autorité de Louis XIV, il y avait alors un maître qui ne se contentait pas d'être le plus grand capitaine, le plus grand législateur, le plus grand politique, le plus grand prince de son temps, mais qui voulait être le plus grand organisateur de toutes choses. La littérature, l'art, la pensée ne pouvaient échapper à sa domination, pas plus que tout le reste. Il a eu, et je l'en loue, la volonté d'organiser l'art. Pour cela il n'a rien épargné, il a tout prodigué. De Moscou il organisait le Théâtre-Français. Dans le moment même où la fortune tournait et où il pouvait voir l'abîme s'ouvrir, il s'occupait de réglementer les soubrettes et les crispins.

Eh bien, malgré tant de soins et tant de volonté, cet homme, qui pouvait gagner la bataille de Marengo et la bataille d'Austerlitz, n'a pu faire faire un chef-d'œuvre. Il aurait donné des millions pour que ce chef-d'œuvre naquît ; il aurait fait prince celui qui en aurait honoré son règne. Un jour, il passait une revue. Il y avait là dans les rangs un auteur assez médiocre qui s'appelait Barjaud. Personne ne connaît plus ce nom. On dit à l'empereur : – Sire, M. Barjaud est là. – Monsieur Barjaud, dit-il aussitôt, sortez des rangs. – Et il lui demanda ce qu'il pouvait faire pour lui.

M. SCRIBE. – M. Barjaud demanda une sous-lieutenance, ce qui ne prouve pas qu'il eût la vocation des lettres. Il fut tué peu de temps après, ce qui aurait empêché son talent (s'il avait eu du talent) d'illustrer le règne impérial.

M. VICTOR HUGO. – Vous abondez dans mon sens. D'après ce que l'empereur faisait pour des médiocrités, jugez de ce qu'il eût fait pour des talents, jugez de ce qu'il eût fait pour des génies ! Une de ses passions eût

été de faire naître une grande littérature. Son goût littéraire était supérieur, le *Mémorial de Sainte-Hélène* le prouve.

Quand l'empereur prend un livre, il ouvre Corneille. Eh bien ! cette littérature qu'il souhaitait si ardemment pour en couronner son règne, lui ce grand créateur, il n'a pu la créer. Qu'ont produit, dans le domaine de l'art, tant d'efforts, tant de persévérance, tant de magnificence, tant de volonté ? Qu'a produit ce principe de l'autorité, si puissamment appliqué par l'homme qui le faisait en quelque sorte vivant ? Rien.

M. SCRIBE. – Vous oubliez *les Templiers* de M. Raynouard.

M. VICTOR HUGO. – Je ne les oublie pas. Il y a dans cette pièce un beau vers.

Voilà au point de vue de l'art sous l'empire, ce que l'autorité a produit, c'est-à-dire rien de grand, rien de beau.

J'en suis venu à me dire, pour ma part, en voyant ces résultats, que l'autorité pourrait bien ne pas être le meilleur moyen de faire fructifier l'art ; qu'il fallait peut-être songer à quelque autre chose. Nous verrons tout à l'heure à quoi.

Le point de vue de l'art épuisé, passons à l'autre, au point de vue de la moralisation et de l'instruction du peuple. C'est un côté de la question qui me touche infiniment.

Qu'a fait le principe d'autorité à ce point de vue ? et que vaut-il ? Je me borne toujours au théâtre. Le principe d'autorité voulait et devait vouloir que le théâtre contribuât, pour sa part, à enseigner au peuple tous les respects, les devoirs moraux, la religion, le principe monarchique qui dominait alors, et dont je suis loin de méconnaître la puissance civilisatrice. Eh bien, je prends le théâtre tel qu'il a été au siècle par excellence de l'autorité, je le prends dans sa personnification française la plus illustre, dans l'homme que tous les siècles et tous les temps nous envieront, dans Molière. J'observe ; que vois-je ? Je vois le théâtre échapper complètement à la direction que lui donne l'autorité. Molière prêche, d'un bout à l'autre de ses œuvres, la lutte du valet contre le maître, du fils contre le père, de la

femme contre le mari, du jeune homme contre le vieillard, de la liberté contre la religion.

Nous disons, nous : Dans *Tartuffe*, Molière n'a attaqué que l'hypocrisie. Tous ses contemporains le comprirent autrement.

Le but de l'autorité était-il atteint ? Jugez vous-mêmes. Il était complètement tourné ; elle avait été radicalement impuissante. J'en conclus qu'elle n'a pas en elle la force nécessaire pour donner au peuple, au moins par l'intermédiaire du théâtre, l'enseignement le meilleur selon elle.

Voyez, en effet. L'autorité veut que le théâtre exhorte toutes les désobéissances. Sous la pression des idées religieuses, et même dévotes, toute la comédie qui sort de Molière est sceptique ; sous la pression des idées monarchiques, toute la tragédie qui sort de Corneille est républicaine. Tous deux, Corneille et Molière, sont déclarés, de leur vivant, immoraux, l'un par l'académie, l'autre par le parlement.

Et voyez comme le jour se fait, voyez comme la lumière vient ! Corneille et Molière, qui ont fait le contraire de ce que voulait leur imposer le principe d'autorité sous la double pression religieuse et monarchique, sont-ils immoraux vraiment ? L'académie dit oui, le parlement dit oui, la postérité dit non. Ces deux grands poètes ont été deux grands philosophes. Ils n'ont pas produit au théâtre la vulgaire morale de l'autorité, mais la haute morale de l'humanité. C'est cette morale, cette morale supérieure et splendide, qui est faite pour l'avenir et que la courte vue des contemporains qualifie toujours d'immoralité.

Aucun génie n'échappe à cette loi, aucun sage, aucun juste ! L'accusation d'immoralité a successivement atteint et quelquefois martyrisé tous les fondateurs de la sagesse humaine, tous les révélateurs de la sagesse divine. C'est au nom de la morale qu'on a fait boire la ciguë à Socrate et qu'on a cloué Jésus au gibet.

Je reprends, et je résume ce que je viens de dire.

Le principe d'autorité, seul et livré à lui-même, a-t-il su faire fructifier l'art ? Non. A-t-il su imprimer au théâtre une direction utile dans son sens à l'amélioration du peuple ? Non.

Qu'a-t-il fait donc ? Rien, ou, pour mieux dire, il a comprimé les génies, il a gêné les chefs-d'œuvre.

Maintenant, voulez-vous que je descende de cette région élevée, où je voudrais que les esprits se maintinssent toujours, pour traiter au point de vue purement industriel la question que vous étudiez ? Ce point de vue est pour moi peu considérable, et je déclare que le nombre des faillites n'est rien pour moi à côté d'un chef-d'œuvre créé ou d'un progrès intellectuel ou moral du peuple obtenu. Cependant, je ne veux point négliger complètement ce côté de la question, et je demanderai si le principe de l'autorité a été du moins bon pour faire prospérer les entreprises dramatiques ? Non. Il n'a pas même obtenu ce mince résultat. Je n'en veux pour preuve que les dix-huit années du dernier règne. Pendant ces dix-huit années, l'autorité a tenu dans ses mains les théâtres par le privilège et par la distinction des genres. Quel a été le résultat ?

L'empereur avait jugé qu'il y avait beaucoup trop de théâtres dans Paris ; qu'il y en avait plus que la population de la ville n'en pouvait porter. Par un acte d'autorité despotique, il supprima une partie de ces théâtres, il émonda en bas et conserva en haut. Voilà ce que fit un homme de génie. La dernière administration des beaux-arts a retranché en haut et multiplié en bas. Cela seul suffit pour faire juger qu'au grand esprit de gouvernement avait succédé le petit esprit. Qu'avez-vous vu pendant les dix-huit années de la déplorable administration qui s'est continuée, en dépit des chocs de la politique, sous tous les ministres de l'Intérieur ? Vous avez vu périr successivement ou s'amoindrir toutes les scènes vraiment littéraires.

Chaque fois qu'un théâtre montrait quelques velléités de littérature, l'administration faisait des efforts inouïs pour le faire rentrer dans des genres misérables. Je caractérise cette administration d'un mot : point de débouchés à la pensée élevée, multiplication des spectacles grossiers ; les issues fermées en haut, ouvertes en bas. Il suffisait de demander à exploiter un spectacle-concert, un spectacle de marionnettes, de danseurs de corde, pour obtenir la permission d'attirer et de dépraver le public. Les gens de lettres, au nom de l'art et de la littérature, avaient demandé un second

Théâtre-Français ; on leur a répondu par une dérision, on leur a donné l'Odéon !

Voilà comment l'administration comprenait son devoir ; voilà comment le principe de l'autorité a fonctionné depuis vingt ans. D'une part, il a comprimé l'essor de la pensée ; de l'autre, il a développé l'essor, soit des parties infimes de l'intelligence, soit des intérêts purement matériels. Il a fondé la situation actuelle, dans laquelle nous avons vu un nombre de théâtres hors de toute proportion avec la population parisienne, et créés par des fantaisies sans motifs. Je n'épuise pas les griefs. On a dit beaucoup de choses sur la manière dont on trafiquait des privilèges. J'ai peu de goût à ce genre de recherches. Ce que je constate, c'est qu'on a développé outre mesure l'industrie misérable pour refouler le développement de l'art.

Maintenant qu'une révolution est survenue, qu'arrive-t-il ? C'est que, du moment qu'elle a éclaté, tous ces théâtres factices sortis du caprice d'un commis, de pis encore quelquefois, sont tombés sur les bras du gouvernement. Il faut, ou les laisser mourir, ce qui est une calamité pour une multitude de malheureux qu'ils nourrissent, ou les entretenir à grands frais, ce qui est une calamité pour le budget. Voilà les fruits des systèmes fondés sur le principe de l'autorité. Ces résultats, je les ai énumérés longuement. Ils ne me satisfont guère. Je sens la nécessité d'en venir à un système fondé sur autre chose que le principe d'autorité.

Or, ici, il n'y a pas deux solutions. Du moment où vous renoncez au principe d'autorité, vous êtes contraints de vous tourner vers le principe de liberté.

Examinons maintenant la question des théâtres au point de vue de la liberté.

Je veux pour le théâtre deux libertés qui sont toutes deux dans l'air de ce siècle, liberté d'industrie, liberté de pensée.

Liberté d'industrie, c'est-à-dire point de privilèges ; liberté de pensée, c'est-à-dire point de censure.

Commençons par la liberté d'industrie ; nous examinerons l'autre question une autre fois. Le temps nous manque aujourd'hui.

Voyons comment nous pourrions organiser le système de la liberté. Ici, je dois supposer un peu ; rien n'existe.

Je suis obligé de revenir à mon point de départ, car il ne faut pas le perdre de vue un seul instant. La grande pensée de ce siècle, celle qui doit survivre à toutes les autres, à toutes les formes politiques, quelles qu'elles soient, celle qui sera le fondement de toutes les institutions de l'avenir, c'est la liberté. Je suppose donc que la liberté pénètre dans l'industrie théâtrale, comme elle a pénétré dans toutes les autres industries, puis je me demande si elle satisfera au progrès de l'art, si elle produira la rénovation du peuple. Voici d'abord comment je comprendrais que la liberté de l'industrie théâtrale fût proclamée.

Dans la situation où sont encore les esprits et les questions politiques, aucune liberté ne peut exister sans que le gouvernement y ait pris sa part de surveillance et d'influence. La liberté d'enseignement ne peut, à mon sens, exister qu'à cette condition ; il en est de même de la liberté théâtrale. L'état doit d'autant mieux intervenir dans ces deux questions, qu'il n'y a pas là seulement un intérêt matériel, mais un intérêt moral de la plus haute importance.

Quiconque voudra ouvrir un théâtre le pourra en se soumettant aux conditions de police que voici... aux conditions de cautionnement que voici. aux garanties de diverses natures que voici... Ce sera le cahier des charges de la liberté.

Ces mesures ne suffisent pas. Je rapprochais tout à l'heure la liberté des théâtres de la liberté de l'enseignement ; c'est que le théâtre est une des branches de l'enseignement populaire. Responsable de la moralité et de l'instruction du peuple, l'état ne doit point se résigner à un rôle négatif, et, après avoir pris quelques précautions, regarder, laisser aller. L'état doit installer, à côté des théâtres libres, des théâtres qu'il gouvernera, et où la pensée sociale se fera jour.

Je voudrais qu'il y eût un théâtre digne de la France pour les célèbres poètes morts qui l'ont honorée ; puis un théâtre pour les auteurs vivants. Il faudrait encore un théâtre pour le grand opéra, un autre pour l'opéra-comique. Je subventionnerais magnifiquement ces quatre théâtres.

Les théâtres livrés à l'industrie personnelle sont toujours forcés à une certaine parcimonie. Une pièce coûte 100.000 francs à monter, ils reculeront ; vous, vous ne reculerez pas. Un grand acteur met à haut prix ses prétentions, un théâtre libre pourrait marchander et le laisser échapper ; vous, vous ne marchanderez pas. Un écrivain de talent travaille pour un théâtre libre, il reçoit tel droit d'auteur ; vous lui donnez le double, il travaillera pour vous. Vous aurez ainsi dans les théâtres de l'état, dans les théâtres nationaux, les meilleures pièces, les meilleurs comédiens, les plus beaux spectacles. En même temps, vous, l'état, qui ne spéculez pas, et qui, à la rigueur, en présence d'un grand but de gloire et d'utilité à atteindre, n'êtes pas forcé de gagner de l'argent, vous offrirez au peuple ces magnifiques spectacles au meilleur marché possible.

Je voudrais que l'homme du peuple, pour dix sous, fût aussi bien assis au parterre, dans une stalle de velours, que l'homme du monde à l'orchestre, pour dix francs. De même que je voudrais le théâtre grand pour l'idée, je voudrais la salle vaste pour la foule. De cette façon vous auriez, dans Paris, quatre magnifiques lieux de rendez-vous, où le riche et le pauvre, l'heureux et le malheureux, le parisien et le provincial, le français et l'étranger, se rencontreraient tous les soirs, mêlèrent fraternellement leur âme, et communieraient, pour ainsi dire, dans la contemplation des grandes œuvres de l'esprit humain. Que sortirait-il de là ? L'amélioration populaire et la moralisation universelle.

Voilà ce que feraient les théâtres nationaux. Maintenant, que feraient les théâtres libres ? Vous allez me dire qu'ils seraient écrasés par une telle concurrence. Messieurs, je respecte la liberté, mais je gouverne et je tiens le niveau élevé. C'est à la liberté de s'en arranger.

Les dépenses des théâtres nationaux vous effrayent peut-être ; c'est à tort. Fussent-elles énormes, j'en répons, bien que mon but ne soit pas de créer une spéculation en faveur de l'état, le résultat financier ne lui sera pas désavantageux. Les hommes spéciaux vous diraient que l'état fera avec ces établissements de bonnes affaires. Il arrivera alors ce résultat singulier et heureux qu'avec un chef-d'œuvre un poète pourra gagner presque autant d'argent qu'un agent de change par un coup de bourse.

Surtout, ne l'oubliez pas, aux hommes de talent et de génie qui viendront à moi, je dirai : – Je n'ai pas seulement pour but de faire votre fortune et d'encourager l'art en vous protégeant ; j'ai un but plus élevé encore. Je veux que vous fassiez des chefs-d'œuvre, s'il est possible, mais je veux surtout que vous amélioriez le peuple de toutes les classes. Versez dans la population des idées saines ; faites que vos ouvrages ne sortent pas d'une certaine ligne que voici, et qui me paraît la meilleure. – C'est là un langage que tout le monde comprendra ; tout esprit consciencieux, toute âme honnête sentira l'importance de la mission. Vous aurez un théâtre qui attirera la foule et qui répandra les idées civilisatrices, l'héroïsme, le dévouement, l'abnégation, le devoir, l'amour du pays par la reproduction vraie, animée ou même patriotiquement exaltée, des grands faits de notre histoire.

Et savez-vous ce qui arrivera ? Vous n'attirez pas seulement le peuple à vos théâtres, vous y attirerez l'étranger. Pas un homme riche en Europe qui ne soit tenu de venir à vos théâtres compléter son éducation française et littéraire. Ce sera là une source de richesse pour la France et pour Paris. Vos magnifiques subventions, savez-vous qui les payera ? l'Europe. L'argent de l'étranger affluera chez vous ; vous ferez à la gloire nationale une avance que l'admiration européenne vous remboursera.

Messieurs, au moment où nous sommes, il n'y a qu'une seule nation qui soit en état de donner des produits littéraires au monde entier, et cette nation, c'est la nation française. Vous avez donc là un monopole immense, un monopole que l'univers civilisé subit depuis dix-huit ans. Les ministres qui nous ont gouvernés n'ont eu qu'une seule pensée : comprimer la littérature française à l'intérieur, la sacrifier au dehors, la laisser systématiquement spolier dans un royaume voisin par la contrefaçon. Je favoriserais, au contraire, cet admirable monopole sous toutes ses formes, et je le répandrais sur le monde entier ; je créerais à Paris des foyers lumineux qui éclaireraient toutes les nations, et vers lesquels toutes les nations se tourneraient.

Ce n'est pas tout. Pour achever l'œuvre, je voudrais des théâtres spéciaux pour le peuple ; ces théâtres, je les mettrais à la charge, non de l'état, mais

de la ville de Paris. Ce seraient des théâtres créés à ses frais et bien choisis par son administration municipale parmi les théâtres déjà existants, et dès lors subventionnés par elle. Je les appellerais théâtres municipaux.

La ville de Paris est intéressée, sous tous les rapports, à l'existence de ces théâtres. Ils développeraient les sentiments moraux et l'instruction dans les classes inférieures ; ils contribueraient à faire régner le calme dans cette partie de la population, d'où sortent parfois des commotions si fatales à la ville.

Je l'ai dit plus haut d'une manière générale en me faisant le plagiaire de l'empereur Napoléon, je le répète ici en appliquant surtout mon assertion aux classes inférieures de la population parisienne : le peuple français, la population parisienne principalement, ont beaucoup du peuple athénien ; il faut quelque chose pour occuper leur imagination. Les théâtres municipaux seront des espèces de dérivatifs, qui neutraliseront les bouillonnements populaires. Avec eux, le peuple parisien lira moins de mauvais pamphlets, boira moins de mauvais vins, hantera moins de mauvais lieux, fera moins de révolutions violentes.

L'intérêt de la ville est patent ; il est naturel qu'elle fasse les frais de ces fondations. Elle ferait appel à des auteurs sages et distingués, qui produiraient sur la scène des pièces élémentaires, tirées surtout de notre histoire nationale. Vous avez vu une partie de cette pensée réalisée par le Cirque ; on a eu tort de le laisser fermer.

Les théâtres municipaux seraient répartis entre les différents quartiers de la capitale, et placés surtout dans les quartiers les moins riches, dans les faubourgs.

Ainsi, à la charge de l'état, quatre théâtres nationaux pour la France et pour l'Europe ; à la charge de la ville, quatre théâtres municipaux pour le peuple des faubourgs ; à côté de ce haut enseignement de l'état, les théâtres libres ; voilà mon système.

Selon moi, de ce système, qui est la liberté, sortiraient la grandeur de l'art et l'amélioration du peuple, qui sont mes deux buts. Vous avez vu ce qu'avait produit, pour ces deux grands buts, le système basé sur l'autorité, c'est-à-dire le privilège et la censure. Comparez et choisissez.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous admettez le régime de la liberté, mais vous faites aux théâtres libres une condition bien difficile. Ils seront écrasés par ceux de l'état.

M. VICTOR HUGO. – Le rôle des théâtres libres est loin d'être nul à côté des théâtres de l'état. Ces théâtres lutteront avec les vôtres. Quoique vous soyez le gouvernement, vous vous trompez quelquefois. Il vous arrive de repousser des œuvres remarquables ; les théâtres libres accueilleront ces œuvres-là. Ils profiteront des erreurs que vous aurez commises, et les applaudissements du public que vous entendrez dans les salles seront pour vous des reproches et vous stimuleront.

On va me dire : Les théâtres libres, qui auront peine à faire concurrence au gouvernement, chercheront, pour réussir, les moyens les plus fâcheux ; ils feront appel au dévergondage de l'imagination ou aux passions populaires ; pour attirer le public, ils spéculeront sur le scandale ; ils feront de l'immoralité et ils feront de la politique ; ils joueront des pièces extravagantes, excentriques, obscènes, et des comédies aristophanesques. –

S'il y a dans tout cela quelque chose de criminel, on pourra le réprimer par les moyens légaux ; sinon, ne vous en inquiétez pas. Je suis un de ceux qui ont eu l'inconvénient ou l'honneur, depuis Février, d'être quelquefois mis sur le théâtre. Que m'importe ! J'aime mieux ces plaisanteries, inoffensives après tout, que telles calomnies répandues contre moi par un journal dans ses cinquante mille exemplaires.

Quand on me met sur la scène, j'ai tout le monde pour moi ; quand on me travestit dans un journal, j'ai contre moi les trois quarts des lecteurs. Et cependant je ne m'inquiète pas de la liberté de la presse, je ne fais point de procès aux journaux qui me travestissent, je ne leur écris pas même de lettres avec un huissier pour facteur. Sachez donc accepter et comprendre la liberté de la pensée sous toutes ses formes, la liberté du théâtre comme la liberté de la presse ; c'est l'air même que vous respirez. Contentez-vous, quand les théâtres libres ne dépassent point certaines bornes que la loi peut préciser, de leur faire une noble et puissante guerre avec vos théâtres nationaux et municipaux ; la victoire vous restera.

M. SCRIBE. – Les généreuses idées que vient d'émettre M. Victor Hugo sont en partie les miennes ; mais il me semble qu'elles gagneraient à être réalisées dans un système moins compliqué. Le système de M. Victor Hugo est double, et ses deux parties semblent se contredire. Dans ce système, où la moitié des théâtres serait privilégiée et l'autre moitié libre, il y aurait deux choses à craindre : ou bien les théâtres du gouvernement et de la ville ne donneraient que des pièces officielles où personne n'irait, ou bien ils pourraient à leur gré user des ressources immenses de leurs subventions ; dans ce cas, les théâtres libres seraient évidemment écrasés.

Pourquoi, alors, permettre à ceux-ci de soutenir une lutte inégale, qui doit fatalement se terminer par leur ruine ? Si le principe de liberté n'est pas bon en haut, pourquoi serait-il bon en bas ? Je voudrais, et sans invoquer d'autres motifs que ceux que vient de me fournir M. Hugo, que tous les théâtres fussent placés entre les mains du gouvernement.

M. VICTOR HUGO. – Je ne prétends nullement établir des théâtres privilégiés ; dans ma pensée, le privilège disparaît. Le privilège ne crée que des théâtres factices. La liberté vaudra mieux ; elle fonctionnera pour l'industrie théâtrale comme pour toutes les autres. La demande réglera la production. La liberté est la base de tout mon système, il est franc et complet ; mais je veux la liberté pour tout le monde, aussi bien pour l'état que pour les particuliers. Dans mon système, l'état a tous les droits de l'individu ; il peut fonder un théâtre comme il peut créer un journal. Seulement il a plus de devoirs encore. J'ai indiqué comment l'état, pour remplir ses devoirs, devait user de la liberté commune ; voilà tout.

M. LE PRÉSIDENT. – Voulez-vous me permettre de vous questionner sur un détail ? Admettriez-vous dans votre système le principe du cautionnement ?

M. VICTOR HUGO. – J'en ai déjà dit un mot tout à l'heure ; je l'admettrais, et voici, pourquoi. Je ne veux compromettre les intérêts de personne, principalement des pauvres et des faibles, et les comédiens, en général, sont faibles et pauvres. Avec le système de la liberté industrielle il

se présentera plus d'un aventurier qui dira : – Je vais louer un local, engager des acteurs ; si je réussis, je payerai ; si je ne réussis pas, je ne payerai personne. – Or c'est ce que je ne veux point. Le cautionnement répondra. Il aura un autre usage, le paiement des amendes qui pourront être infligées aux directeurs. A mon avis, la liberté implique la responsabilité ; c'est pourquoi je veux le cautionnement.

M. LE PRÉSIDENT. – On a proposé devant la commission d'établir, dans l'hypothèse où la liberté industrielle serait proclamée, des conditions qui empêcheraient d'établir, sous le nom de théâtres, de véritables échoppes, conditions de construction, conditions de dimension, etc.

M. VICTOR HUGO. – Ces conditions sont de celles que je mettrais à l'établissement des théâtres.

M. SCRIBE. – Elles me paraissent parfaitement sages.

M. LE PRÉSIDENT. – On avait proposé aussi d'interdire le mélange des représentations théâtrales avec d'autres industries, par exemple les cafés-spectacles.

M. ALEXANDRE DUMAS. – C'est une affaire de police.

M. LE CONSEILLER DUFRESNE. – Comment seront administrés, dans le système de M. Hugo, les théâtres subventionnés ?

M. VICTOR HUGO. – Vous me demandez comment je ferais administrer, dans mon système, les théâtres subventionnés, c'est-à-dire les théâtres nationaux et les théâtres municipaux.

Je commence par vous dire que, quoi que l'on fasse, le résultat d'un système est toujours au-dessous de ce que l'on en attend. Je ne vous promets donc pas la perfection, mais une amélioration immense. Pour la réaliser, il est nécessaire de choisir avec un soin extrême les hommes qui voudront diriger ce que j'appellerais volontiers les théâtres-écoles. Avec de mauvais choix l'institution ne vaudrait pas grand'chose. Il arrivera peut-être quelquefois qu'on se trompera ; le ministère, au lieu de prendre Corneille,

pourra prendre M. Campistron ; quand il choisira mal, ce seront les théâtres libres qui corrigeront le mal, et alors vous aurez le Théâtre-Français ailleurs qu'au Théâtre-Français. Mais cela ne durera pas longtemps.

Je voudrais, à la tête des théâtres du gouvernement, des directeurs indépendants les uns des autres, subordonnés tous quatre au directeur, ou, pour mieux dire, au ministre des arts, et se faisant, pour ainsi dire, concurrence entre eux. Ils seraient rétribués par le gouvernement et auraient un certain intérêt dans les bénéfices de leurs théâtres.

M. MÉLESVILLE. – Qui est-ce qui nommera et qui est-ce qui destituera les directeurs ?

M. VICTOR HUGO. – Le ministre compétent les nommera, et ce sera lui aussi qui les destituera. Il en sera pour eux comme pour les préfets.

M. MÉLESVILLE. – Vous leur faites là une position singulière. Supposez un homme honorable, distingué, qui aura administré avec succès la Comédie-Française ; un ministre lui a demandé une pièce d'une certaine couleur politique, le ministre suivant sera défavorable à cette couleur politique. Le directeur, malgré tout son mérite et son service, sera immédiatement destitué.

M. ALEXANDRE DUMAS. – C'est un danger commun à tous les fonctionnaires.

Séance du 30 septembre. – Présidence de M. Vivien.

M. LE PRÉSIDENT. – Un seul système répressif paraît possible avec le régime légal actuel, c'est celui qui confie la répression aux tribunaux ordinaires. On a déjà signalé les dangers de ce système ; les juges ne peuvent souvent saisir le délit, parce que, pour l'apprécier en pleine connaissance de cause, il faudrait avoir assisté à la représentation ; puis, quand viendrait la répression, souvent il serait trop tard ; représentée devant douze à quinze cents personnes réunies ensemble, une pièce dangereuse

peut avoir produit un mal irréparable, et le procès ne ferait souvent qu'aggraver et propager le scandale. Il paraît impossible d'organiser la censure répressive. Aussi, en Angleterre, où la liberté existe sous toutes les formes, la censure préventive est admise et exercée avec une grande sévérité et un arbitraire absolu.

M. VICTOR HUGO. – Nulle comparaison à faire, selon moi, entre la question du théâtre en Angleterre et la question du théâtre en France.

En Angleterre, le théâtre, à l'heure qu'il est, n'existe plus, pour ainsi dire. Tout le théâtre anglais est dans Shakespeare, comme toute la poésie espagnole est dans le Romancero. Depuis Shakespeare, rien. Deux théâtres défrayent Londres, qui est deux fois plus grand que Paris. De là le peu de souci des anglais pour leur théâtre. Ils l'ont abandonné à cette espèce de pruderie publique, qui est si puissante en Angleterre, qui y gêne tant de libertés, et qu'on appelle le *cant*.

Or, où Londres a deux théâtres, Paris en a vingt ; où l'Angleterre n'a que Shakespeare (pardon d'employer ce diminutif pour un si grand homme !), nous avons Molière, Corneille, Rotrou, Racine, Voltaire, Le Sage, Regnard, Marivaux, Diderot, Beaumarchais et vingt autres. Cette liberté théâtrale, qui peut n'être pour les anglais qu'une affaire de pruderie, doit être pour nous une affaire de gloire. C'est bien différent.

Je laisse donc l'Angleterre, et je reviens à la France,

Les esprits sérieux sont assez d'accord maintenant pour convenir qu'il faut livrer les théâtres à une exploitation libre, moyennant certaines restrictions imposées par la loi en vue de l'intérêt public ; mais ils sont assez d'accord aussi pour demander le maintien de la censure préventive en l'améliorant autant que possible.

J'espère qu'ils arriveront bientôt à cette solution plus large et plus vraie, la liberté littéraire des théâtres à côté de la liberté industrielle.

Pour résumer en deux mots l'état de la législation littéraire, je dirai que c'est *désordre et arbitraire*. Je voudrais arriver à pouvoir la résumer dans ces deux mots *organisation et liberté*. Pour en venir là, il faudrait faire autrement qu'on n'a fait jusqu'ici. Tout ce qui, dans notre législation, se

rattache à la littérature, a été étrangement compris jusqu'à ce jour. Vous avez entendu des hommes qui se croient sérieux dire pendant trente ans, dans nos assemblées politiques, que c'étaient là des questions frivoles.

A mon avis, il n'y a pas de questions plus graves, et je voudrais qu'on les coordonnât dans un ensemble complet, qu'on fît un code spécial pour les choses de l'intelligence et de la pensée.

Ce code réglerait d'abord la propriété littéraire, car c'est une chose inouïe de penser que, seuls en France, les lettrés sont en dehors du droit commun ; que la propriété de leurs œuvres leur est déniée par la société dans un temps donné et confisquée sur leurs enfants.

Vous sentez l'importance et la nécessité de défendre la propriété aujourd'hui. Eh bien, commencez donc par reconnaître la première et la plus sacrée de toutes, celle qui n'est ni une transmission, ni une acquisition, mais une création, la propriété littéraire.

Cessez de traiter l'écrivain comme un paria, renoncez à ce vieux communisme que vous appelez le domaine public, cessez de voler les poètes et les artistes au nom de l'état, réconciliez-les avec la société par la propriété.

Cela fait, organisez.

Il vous sera désormais facile, à vous, l'état, de donner à la classe des gens de lettres, je ne dirai pas une certaine direction, mais une certaine impulsion.

Favorisez en elle le développement de cet excellent esprit d'association, qui, à l'heure qu'il est, se manifeste partout, et qui a déjà commencé à unir les gens de lettres, et, en particulier, les auteurs dramatiques. L'esprit d'association est l'esprit de notre temps ; il crée des sociétés dans la société. Si ces sociétés sont excentriques à la société, elles l'ébranlent et lui nuisent ; si elles lui sont concentriques, elles la servent et la soutiennent.

Le dernier gouvernement n'a point compris ces questions. Pendant vingt années, il a fait tous ses efforts pour dissoudre les associations précieuses qui avaient commencé à se former. Il aurait dû, au contraire, faire tous ses efforts pour en tirer l'élément de prospérité et de sagesse qu'elles renferment. Lorsque vous aurez reconnu et organisé ces associations, les

délits spéciaux, les délits de profession qui échappent à la société trouveront en elles une répression rapide et très efficace.

Le système actuel, le voici ; il est détestable. En principe, c'est l'état qui régit la liberté littéraire des théâtres ; mais l'état est un être de raison, le gouvernement l'incarne et le représente ; mais le gouvernement a autre chose à faire que de s'occuper des théâtres, il s'en repose sur le ministre de l'Intérieur. Le ministre de l'Intérieur est un personnage bien occupé ; il se fait remplacer par le directeur des beaux-arts. La besogne déplaît au directeur des beaux-arts, qui la passe au bureau de censure.

Admirez ce système qui commence par l'état et qui finit par un commis ! Si bien que cette espèce de balayeur d'ordures dramatiques, qu'on appelle un censeur, peut dire, comme Louis XIV : L'état, c'est moi !

La liberté de la pensée dans un journal, vous la respectez en la surveillant ; vous la confiez au jury. La liberté de la pensée sur le théâtre, vous l'insultez en la réprimant ; vous la livrez à la censure.

Y a-t-il au moins un grand intérêt qui excuse cela ? Point.

Quel bien la censure appliquée au théâtre a-t-elle produit depuis trente ans ? A-t-elle empêché une allusion politique de se faire jour ? Jamais. En général, elle a plutôt éveillé qu'endormi l'instinct qui pousse le public à faire, au théâtre, de l'opposition en riant.

Au point de vue politique, elle ne vous a donc rendu aucun service. En a-t-elle rendu au point de vue moral ? Pas davantage.

Rappelez vos souvenirs. A-t-elle empêché des théâtres de s'établir uniquement pour l'exploitation d'un certain côté des appétits les moins nobles de la foule ? Non. Au point de vue moral, la censure n'a été bonne à rien ; au point de vue politique, bonne à rien. Pourquoi donc y tenez-vous ?

Il y a plus. Comme la censure est réputée veiller aux mœurs publiques, le peuple abdique sa propre autorité, sa propre surveillance, il fait volontiers cause commune avec les licences du théâtre contre les persécutions de la censure. Ainsi que je l'ai dit un jour à l'Assemblée nationale, de juge il se fait complice.

La difficulté même de créer des censeurs montre combien la censure est un labeur impossible. Ces fonctions si difficiles, si délicates, sur lesquelles

pèse une responsabilité si énorme, elles devraient logiquement être exercées par les hommes les plus éminents en littérature. En trouverait-on parmi eux qui les accepteraient ? Ils rougiraient seulement de se les entendre proposer. Vous n'aurez donc jamais pour les remplir que des hommes sans valeur personnelle, et j'ajouterai, des hommes qui s'estiment peu ; et ce sont ces hommes que vous faites arbitres, de quoi ? De la littérature ! Au nom de quoi ? De la morale !

Les partisans de la censure nous disent : – Oui, elle a été mal exercée jusqu'ici, mais on peut l'améliorer. – Comment l'améliorer ? On n'indique guère qu'un moyen, faire exercer la censure par des personnages considérables, des membres de l'Institut, de l'Assemblée nationale, et autres, qui fonctionneront, au nom du gouvernement, avec une certaine indépendance, dit-on, une certaine autorité, et, à coup sûr, une grande honorabilité. Il n'y a à cela qu'une petite objection, c'est que c'est impossible.

Tenez, nous avons vu pendant dix-huit ans un corps de l'état, très haut placé, remplir des fonctions beaucoup moins choquantes pour la susceptibilité des esprits, l'Institut de France jugeant d'une manière préalable, et à un simple point de vue de convenance locale, les ouvrages qui devaient être présentés à l'exposition annuelle de peinture.

Cette réunion d'hommes distingués, éminents, illustres, a échoué à la tâche ; elle n'avait aucune autorité, elle était bafouée chaque année, et elle a remercié la révolution de Février, qui lui a rendu le service de la destituer de cet emploi. Croyez-moi, n'accouplez jamais ce mot, qui est si noble, l'Institut de France, avec ce mot qui l'est si peu, la censure.

Dans votre comité de censure mettez-vous des membres de l'Assemblée nationale élus par cette Assemblée ? Mais d'abord j'espère que l'Assemblée refuserait tout net ; et puis, si elle y consentait, en quoi elle aurait grand tort, la majorité vous enverrait des hommes de parti qui vous feraient de belle besogne.

Pour commission de censure, vous bornerez-vous à prendre la commission des théâtres ? Il y a un élément qui y serait nécessaire. Eh bien ! cet élément n'y sera pas. Je veux parler des auteurs dramatiques.

Tous refuseront, comptez-y. Que sera alors votre commission de censure ? Ce que serait une commission de marine sans marins.

Difficultés sur difficultés. Mais je suppose votre commission composée, soit ; fonctionnera-t-elle ? Point. Vous figurez-vous un représentant du peuple, un conseiller d'état, un conseiller à la cour de cassation, allant dans les théâtres et s'occupant de savoir si telle pièce n'est pas faite plutôt pour éveiller des appétits sensuels que des idées élevées ? Vous les figurez-vous assistant aux répétitions et faisant allonger les jupes des danseuses ? Pour ne parler que de la censure du manuscrit, vous les figurez-vous marchandant avec l'auteur la suppression d'un coq-à-l'âne ou d'un calembour ?

Vous me direz : Cette commission ne jugera qu'en appel. De deux choses l'une : ou elle jugera en appel sur tous les détails qui feront difficulté entre l'auteur et les censeurs inférieurs, et l'auteur ne s'entendra jamais avec les censeurs inférieurs, autant, alors, ne faire qu'un degré ; ou bien elle se bornera, sans entrer dans les détails, à accorder ou à refuser l'autorisation. Alors la tyrannie sera plus grande qu'elle n'a jamais été.

Tenez, renonçons à la censure et acceptons résolument la liberté. C'est le plus simple, le plus digne et le plus sûr.

En dépit de tout sophisme contraire, j'avoue qu'en présence de la liberté de la presse, je ne puis redouter la liberté des théâtres. La liberté de la presse présente, à mon avis, dans une mesure beaucoup plus considérable, tous les inconvénients de la liberté du théâtre.

Mais liberté implique responsabilité. À tout abus il faut la répression. Pour la presse, je viens de le rappeler, vous avez le jury ; pour le théâtre, qu'aurez-vous ? La cour d'assises ? Les tribunaux ordinaires ? Impossible.

Les délits que l'on peut commettre par la voie du théâtre sont de toutes sortes. Il y a ceux que peut commettre volontairement un auteur en écrivant dans une pièce des choses contraires aux mœurs ; il y a ensuite les délits de l'acteur, ceux qu'il peut commettre en ajoutant aux paroles par des gestes ou des inflexions de voix un sens répréhensible qui n'est pas celui de l'auteur.

Il y a les délits du directeur ; par exemple, des exhibitions de nudités sur la scène ; puis les délits du décorateur, de certains emblèmes dangereux ou séditieux mêlés à une décoration ; puis ceux du costumier, puis ceux du coiffeur, oui, du coiffeur ! un toupet peut être factieux, une paire de favoris a fait défendre *Vautrin*. Enfin, il y a les délits du public ; un applaudissement qui accentue un vers, un sifflet qui va plus haut que l'acteur et plus loin que l'auteur.

Comment votre jury, composé de bons bourgeois, se tirera-t-il de là ?

Comment démêlera-t-il ce qui est à celui-ci et ce qui est à celui-là ? le fait de l'auteur, le fait du comédien et le fait du public ? Quelquefois le délit sera un sourire, une grimace, un geste. Transporterez-vous les jurés au théâtre, pour en juger ? Ferez-vous siéger la cour d'assises au parterre ?

Supposez-vous, ce qui, du reste, ne sera pas, que les jurys en général, se défiant de toutes ces difficultés, et voulant arriver à une répression efficace, justement parce qu'ils n'entendent pas grand'chose aux délits de théâtre, suivront aveuglément les indications du ministère public et condamneront sans broncher sur oui-dire ? Alors savez-vous ce que vous aurez fait ? Vous aurez créé la pire des censures, la censure de la peur. Les directeurs, tremblant devant des arrêts qui seraient leur ruine, mutileront la pensée et supprimeront la liberté.

Vous êtes placés entre deux systèmes impossibles : la censure préventive, que je vous défie d'organiser convenablement ; la censure répressive, la seule admissible maintenant, mais qui échappe aux moyens du droit commun.

Je ne vois qu'une manière de sortir de cette double impossibilité.

Pour arriver à la solution, reprenons le système théâtral tel que je vous l'ai indiqué. vous avez un certain nombre de théâtres subventionnés, tous les autres sont livrés à l'industrie privée ; à Paris, il y a quatre théâtres subventionnés par le gouvernement et quatre par la ville.

L'état normal de Paris ne comporte pas plus de seize théâtres. Sur ces seize théâtres, la moitié sera donc sous l'influence directe du gouvernement ou de la ville, l'autre moitié fonctionnera sous l'empire des restrictions de police et autres, que dans votre loi vous imposerez à l'industrie théâtrale.

Pour alimenter tous ces théâtres et ceux de la province, dont la position sera analogue, vous aurez la corporation des auteurs dramatiques, corporation composée d'environ trois cents personnes et ayant un syndicat.

Cette corporation a le plus sérieux intérêt à maintenir le théâtre dans la limite où il doit rester pour ne point troubler la paix de l'état et l'honnêteté publique. Cette corporation, par la nature même des choses, a sur ses membres un ascendant disciplinaire considérable. Je suppose que l'état reconnaisse cette corporation, et qu'il en fait son instrument. Chaque année elle nomme dans son sein un conseil de prud'hommes, un jury. Ce jury, élu au suffrage universel, se composera de huit ou dix membres. Ce seront toujours, soyons-en sûrs, les personnages les plus considérés et les plus considérables de l'association. Ce jury, que vous appellerez *jury de blâme* ou de tout autre nom que vous voudrez, sera saisi, soit sur la plainte de l'autorité publique, soit sur celle de la commission dramatique elle-même, de tous les délits de théâtre commis par les auteurs, les directeurs, les comédiens. Composé d'hommes spéciaux, investi d'une sorte de magistrature de famille, il aura la plus grande autorité, il comprendra parfaitement la matière, il sera sévère dans la répression, et il saura superposer la peine au délit.

Le jury dramatique juge les délits. S'il les reconnaît, il les blâme ; s'il blâme deux fois, il y a lieu à la suspension de la pièce et à une amende considérable, qui peut, si elle est infligée à un auteur, être prélevée sur les droits d'auteur recueillis par les agents de la société.

Si un auteur est blâmé trois fois, il y a lieu à le rayer de la liste des associés. Cette radiation est une peine très grave ; elle n'atteint pas seulement l'auteur dans son honneur, elle l'atteint dans sa fortune, elle implique pour lui la privation à peu près complète de ses droits de province.

Maintenant, croyez-vous qu'un auteur aille trois fois devant le jury dramatique ? Pour moi, je ne le crois pas. Tout auteur traduit devant le jury se défendra ; s'il est blâmé, il sera profondément affecté par ce blâme, et, soyez tranquilles, je connais l'esprit de cette excellente et utile association, vous n'aurez pas de récidives.

Vous aurez donc ainsi, dans le sein de l'association dramatique elle-même, les gardiens les plus vigilants de l'intérêt public.

C'est la seule manière possible d'organiser la censure répressive. De cette manière vous conciliez les deux choses qui font tout le problème, l'intérêt de la société et l'intérêt de la liberté.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. – Mais il y a des auteurs qui ne font pas partie de l'association ?

M. VICTOR HUGO. – Il y en a, tout au plus, douze ou quinze ; si l'association était reconnue et patronnée par l'état, il n'y en aurait plus.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. – – Mais si, par impossible, un auteur persistait à se tenir en dehors de la société, ou si un auteur blâmé trois fois, et, par conséquent, exclu de la société, continuait à écrire pour le théâtre, votre système répressif ne pourrait s'appliquer. Faudrait-il empêcher ces hommes de faire jouer leurs pièces ?

M. VICTOR HUGO. – Je n'irais pas jusque-là, mais dans ces cas qui seront bien rares, je laisserais la répression aux tribunaux ordinaires, à la cour d'assises. *Dura lex, sed lex*. Tant pis pour les réfractaires.

M. LE PRÉSIDENT. – Comment entendez-vous l'organisation de votre société ?

M. VICTOR HUGO. – On est reçu avocat après avoir rempli certaines conditions. Une fois avocat, on peut commettre des délits professionnels assez graves, on peut se rendre, par exemple, coupable de diffamation dans une plaidoirie, cela n'arrive même que trop souvent. Pour les délits professionnels, un avocat n'est justiciable que du conseil de l'ordre. Pourquoi n'établirait-on pas quelque chose d'analogue pour les auteurs dramatiques ? Pour faire partie de leur association, il faudrait évidemment avoir commencé à écrire ; il faudrait avoir produit un ou deux ouvrages. On maintiendrait quelque chose d'analogue à ce qui existe maintenant. Une fois

admis, l'auteur, comme l'avocat, ne serait justiciable que du syndicat de son ordre pour ses délits professionnels.

M. LE PRÉSIDENT. – Je ferai remarquer à M. Victor Hugo que, lorsqu'un avocat s'écarte des convenances dans sa plaidoirie, il y a, en dehors du conseil de l'ordre, le juge qui peut le éprimander et même le suspendre.

M. VICTOR HUGO. – En dehors du syndicat de l'ordre des auteurs dramatiques, il y aura aussi un juge qui veillera à la police de l'*audience*, à la dignité de la représentation ; ce juge ce sera le public. Sa puissance est grande et sérieuse, elle sera plus sérieuse encore quand il se sentira réellement investi d'une sorte de magistrature par la liberté même. Ce juge a puissance de vie et de mort ; il peut faire tomber la toile, et alors tout est dit.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. – L'organisation de la censure répressive, telle que la propose M. Victor Hugo, présente une difficulté dont je le rends juge. On ne peut maintenant faire partie de l'association des auteurs dramatiques qu'après avoir fait jouer une pièce, M. Victor Hugo propose de maintenir des conditions analogues d'incorporation. Quel système répressif appliquera-t-il alors à la première pièce d'un auteur ?

M. VICTOR HUGO. – Le système de droit commun, comme aux pièces de tous les auteurs qui ne feront pas partie de la société, la répression du jury.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. – J'ai une autre critique plus grave à faire au système de M. Victor Hugo. Toute personne qui remplit des conditions déterminées a droit de se faire inscrire dans l'ordre des avocats. De plus, les avocats peuvent seuls plaider. Si un certain esprit littéraire prédominait dans votre association, ne serait-il pas à craindre qu'elle repoussât de son sein les auteurs dévoués à des idées contraires, ou même que ceux-ci ne refusassent de se soumettre à un tribunal évidemment hostile, et aimassent mieux se tenir en dehors ? Ne risque-t-on pas de voir alors, en dehors de la

corporation des auteurs dramatiques, un si grand nombre d'auteurs que son syndicat deviendrait impuissant à réaliser la mission que lui attribue M. Victor Hugo ?

M. SCRIBE. – Je demande la permission d'appuyer cette objection par quelques mots. Il y a des esprits indépendants qui refuseront d'entrer dans notre association, précisément parce qu'ils craindront une justice disciplinaire, à laquelle il n'y aura pas chance d'échapper, et ceux-là seront sans doute les plus dangereux.

Du reste, il y a dans le système de M. Victor Hugo des idées larges et vraies, qu'il me semble bon de conserver dans le système préventif, le seul qui, selon moi, puisse être établi avec quelque chance de succès. Ne pourrait-on pas composer la commission d'appel de personnes considérables de professions diverses, parmi lesquelles se trouveraient, en certain nombre, des auteurs dramatiques élus par le suffrage de leurs confrères ?

Si ces auteurs étaient désignés par le ministre, par le directeur des beaux-arts, ils n'accepteraient sans doute pas ; mais, nommés par leurs confrères, ils accepteront. J'avais soutenu le contraire en combattant le principe de M. Souvestre ; les paroles de M. Victor Hugo m'ont fait changer d'opinion. Celui de nous qui serait élu ainsi ne verrait pas de honte à exercer les fonctions de censeur.

M. VICTOR HUGO. – Personne n'accepterait. Les auteurs dramatiques consentiront à exercer la censure répressive, parce que c'est une magistrature ; ils refuseront d'exercer la censure préventive, parce que c'est une police.

J'ai dit les motifs qui, à tous les points de vue, me font repousser la censure préventive ; je n'y reviens pas.

Maintenant, j'arrive à cette objection, que m'a faite M. Béhic et qu'a appuyée M. Scribe. On m'a dit qu'un grand nombre d'auteurs dramatiques pourraient se tenir, pour des motifs divers, en dehors de la corporation, et qu'alors mon but serait manqué.

Cette difficulté est grave. Je n'essayerai point de la tourner ; je l'aborderai franchement, en disant ma pensée tout entière. Pour réaliser la réforme, il faut agir vigoureusement, et mêler à l'esprit de liberté l'esprit de gouvernement. Pourquoi voulez-vous que l'état, au moment de donner une liberté considérable, n'impose pas des conditions aux hommes appelés à jouir de cette liberté ? L'état dira : – Tout individu qui voudra faire représenter une pièce sur un théâtre du territoire français pourra la faire représenter sans la soumettre à la censure ; mais il devra être membre de la société des auteurs dramatiques. – Personne, de cette manière, ne restera en dehors de la société ; personne, pas même les nouveaux auteurs, car on pourrait exiger pour l'entrée dans la société la composition et non la représentation d'une ou plusieurs pièces.

Le temps me manque ici pour dire ma pensée dans toute son étendue ; je la compléterai ailleurs et dans quelque autre occasion. Je voudrais qu'on organisât une corporation, non pas seulement de tous les auteurs dramatiques, mais encore de tous les lettrés. Tous les délits de presse auraient leur répression dans les jugements des tribunaux d'honneur de la corporation. Ne sent-on pas tous les jours l'inefficacité de la répression par les cours d'assises ?

Tout homme qui écrirait et ferait publier quelque chose serait nécessairement compris dans la corporation des gens de lettres. A la place de l'anarchie qui existe maintenant parmi nous, vous auriez une autorité ; cette autorité servirait puissamment à la gloire et à la tranquillité du pays.

Aucune tyrannie dans ce système ; l'organisation. A chacun la liberté entière de la manifestation de la pensée, sauf à l'astreindre à une condition préalable de garantie qu'il serait possible à tous de remplir.

Les idées que je viens d'exprimer, j'y crois de toute la force de mon âme ; mais je pense en même temps qu'elles ne sont pas encore mûres. Leur jour viendra, je le hâterai pour ma part. Je prévois les lenteurs. Je suis de ceux qui acceptent sans impatience la collaboration du temps.

M. LE CONSEILLER DEFRESNE. – Ce que M. Victor Hugo et M. Souvestre demandent, c'est tout bonnement l'établissement d'une jurande

ou maîtrise littéraire. Je ne dis pas cela pour les blâmer. L'institution qu'ils demandent serait une grande et utile institution ; mais comme eux, je pense qu'il n'y faut songer que pour un temps plus ou moins éloigné.

M. VICTOR HUGO. – Les associations de l'avenir ne seront point celles qu'ont vues nos pères. Les associations du passé étaient basées sur le principe de l'autorité et faites pour le soutenir et l'organiser ; les associations de l'avenir organiseront et développeront la liberté.

Je voudrais voir désormais la loi organiser des groupes d'individualités, pour aider, par ces associations, au progrès véritable de la liberté. La liberté jaillirait de ces associations et rayonnerait sur tout le pays. Il y aurait liberté d'enseignement avec des conditions fortes imposées à ceux qui voudraient enseigner. Je n'entends pas la liberté d'enseignement comme ce qu'on appelle le parti catholique. Liberté de la parole avec des conditions imposées à ceux qui en usent, liberté du théâtre avec des conditions analogues ; voilà comme j'entends la solution du problème.

J'ajoute un détail qui complète les idées que j'ai émises sur l'organisation de la liberté théâtrale. Cette organisation, on ne pourra guère la commencer sérieusement que quand une réforme dans la haute administration aura réuni dans une même main tout ce qui se rapporte à la protection que l'état doit aux arts, aux créations de l'intelligence ; et cette main, je ne veux pas que ce soit celle d'un directeur, mais celle d'un ministre. Le pilote de l'intelligence ne saurait être trop haut placé. Voyez, à l'heure qu'il est, quel chaos !

Le ministre de la Justice a l'imprimerie nationale ; le ministre de l'Intérieur, les théâtres, les musées ; le ministre de l'Instruction publique, les sociétés savantes ; le ministre des Cultes, les églises ; le ministre des Travaux publics, les grandes constructions nationales. Tout cela devrait être réuni.

Un même esprit devrait coordonner dans un vaste système tout cet ensemble et le féconder. Que peuvent maintenant toutes ces pensées divergentes, qui tirent chacune de leur côté ? Rien, qu'empêcher tout progrès réel.

Ce ne sont point là des utopies, des rêves. Il faut organiser. L'autorité avait organisé autrefois assez mal, car rien de véritablement bon ne peut sortir d'elle seule. La liberté l'a débordée et l'a vaincue à jamais. La liberté est un principe fécond ; mais, pour qu'elle produise ce qu'elle peut et doit produire, il faut l'organiser.

Organisez donc dans le sens de la liberté, et non pas dans le sens de l'autorité. La liberté, elle est maintenant nécessaire. Pourquoi, d'ailleurs, s'en effrayer ? Nous avons la liberté du théâtre depuis dix-huit mois ; quel grand danger a-t-elle fait courir à la France ?

Et cependant elle existe maintenant sans être entourée d'aucune des garanties que je voudrais établir. Il y a eu de ces pièces qu'on appelle réactionnaires ; savez-vous ce qui en est résulté ? C'est que beaucoup de gens qui n'étaient pas républicains avant ces pièces le sont devenus après. Beaucoup des amis de la liberté ne voulaient pas de la république, parce qu'ils croyaient que l'intolérance était dans la nature de ce gouvernement ; ces hommes-là se sont réconciliés avec la république le jour où ils ont vu qu'elle donnait un libre cours à l'expression des opinions, et qu'on pouvait se moquer d'elle, qu'elle était bonne princesse, en un mot. Tel a été l'effet des pièces réactionnaires. La république s'est fait honneur en les supportant.

Voyez maintenant ce qui arrive ! La réaction contre la réaction commence. Dernièrement, on a représenté une pièce ultra-réactionnaire ; elle a été sifflée. Et c'est dans ce moment que vous songeriez à vous donner tort en rétablissant la censure ! Vous relèveriez à l'instant même l'esprit d'opposition qui est au fond du caractère national !

Ce qui s'est passé pour la politique s'est passé aussi pour la morale. En réalité, il s'est joué depuis dix-huit mois moins de pièces décolletées qu'il ne s'en jouait d'ordinaire sous l'empire de la censure. Le public sait que le théâtre est libre ; il est plus difficile. Voilà la situation d'esprit où est le public. Pourquoi donc vouloir faire mal ce que la foule fait bien ?

Laissez-là la censure, organisez ; mais, je vous le répète, organisez la liberté.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

1849-1851.

NOTE 9.

PROPOSITION MELUN. – ENQUÊTE SUR LA MISÈRE.

Bureaux. – Juin 1849.

M. VICTOR HUGO. – J'appuie énergiquement la proposition.

Messieurs, il est certain qu'à l'heure où nous sommes, la misère pèse sur le peuple. Quelles sont les causes de cette misère ? Les longues agitations politiques, les lacunes de la prévoyance sociale, l'imperfection des lois, les faux systèmes, les chimères poursuivies et les réalités délaissées, la faute des hommes, la force des choses. Voilà, messieurs, de quelles causes est sortie la misère. Cette misère, cette immense souffrance publique, est aujourd'hui toute la question sociale, toute la question politique. Elle engendre à la fois le malaise matériel et la dégradation intellectuelle ; elle torture le peuple par la faim et elle l'abrutit par l'ignorance.

Cette misère, je le répète, est aujourd'hui la question d'état. Il faut la combattre, il faut la dissoudre, il faut la détruire, non seulement parce que cela est humain, mais encore parce que cela est sage. La meilleure habileté

aujourd'hui, c'est la fraternité. Le grand homme politique d'à présent serait un grand homme chrétien.

Réfléchissez, en effet, messieurs.

Cette misère est là, sur la place publique. L'esprit d'anarchie passe et s'en empare. Les partis violents, les hommes chimériques, le communisme, le terrorisme surviennent, trouvent la misère publique à leur disposition, la saisissent et la précipitent contre la société. Avec de la souffrance, on a sitôt fait de la haine ! De là ces coups de main redoutables ou ces effrayantes insurrections, le 15 mai, le 24 juin. De là ces révolutions inconnues et formidables qui arrivent, portant dans leurs flancs le mystère de la misère.

Que faire donc en présence de ce danger ? Je viens de vous le dire. Ôter la misère de la question. La combattre, la dissoudre, la détruire.

Voulez-vous que les partis ne puissent pas s'emparer de la misère publique ? Emparez-vous-en. Ils s'en emparent pour faire le mal, emparez-vous-en pour faire le bien. Il faut détruire le faux socialisme par le vrai. C'est là votre mission.

Oui, il faut que l'Assemblée nationale saisisse immédiatement la grande question des souffrances du peuple. Il faut qu'elle cherche le remède, je dis plus, qu'elle le trouve. Il y a là une foule de problèmes qui veulent être mûris et médités. Il importe, à mon sens, que l'Assemblée nomme une grande commission centrale, permanente, métropolitaine, à laquelle viendront aboutir toutes les recherches, toutes les enquêtes, tous les documents, toutes les solutions. Toutes les spécialités économiques, toutes les opinions même, devront être représentées dans cette commission qui fera les travaux préparatoires ; et, à mesure qu'une idée praticable se dégagera de ses travaux, l'idée sera portée à l'Assemblée qui en fera une loi. Le code de l'assistance et de la prévoyance sociale se construira ainsi pièce à pièce avec des solutions diverses, mais avec une pensée unique. Il ne faut pas disperser les études ; tout ce grand ensemble veut être coordonné. Il ne faut pas surtout séparer l'assistance de la prévoyance. Il ne faut pas étudier à part les questions d'hospices, d'hôpitaux, de refuges, etc. Il faut mêler le travail à l'assistance, ne rien laisser dégénérer en aumône. Il y a aujourd'hui dans les masses de la souffrance ; mais il y a aussi de la

dignité. Et c'est un bien. Le travailleur veut être traité, non comme un pauvre, mais comme un citoyen. Secourez-les en les élevant.

C'est là, messieurs, le sens de la proposition de M. de Melun, et je m'y associe avec empressement.

Un dernier mot. Vous venez de vaincre ; maintenant savez-vous ce qu'il faut que vous fassiez ? Il faut, vous majorité, vous Assemblée, montrer votre cœur à la nation, venir en aide aux classes souffrantes par toutes les lois possibles, sous toutes les formes, de toutes les façons, ouvrir les ateliers et les écoles, répandre la lumière et le bien-être, multiplier les améliorations matérielles et morales, diminuer les charges du pauvre, marquer chacune de vos journées par une mesure utile et populaire ; en un mot, dire à tous ces malheureux égarés qui ne vous connaissaient pas et qui vous jugeaient mal : – Nous ne sommes pas vos vainqueurs, nous sommes vos frères.

NOTE 10.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT.

Bureaux. – Juin 1849.

M. VICTOR HUGO. – Je parle *sur* la loi. Je l'approuve en ce qu'elle contient un progrès. Je la surveille en ce qu'elle peut contenir un péril.

Le progrès, le voici. Le projet installe dans l'enseignement deux choses qui y sont nouvelles et qui sont bonnes, l'autorité de l'état et la liberté du père de famille. Ce sont là deux sources vives et fécondes d'impulsions utiles.

Le péril, je l'indiquerai tout à l'heure.

Messieurs, deux corporations considérables, le clergé jusqu'à notre révolution, depuis notre révolution, l'université, ont successivement dominé

l'instruction publique dans notre pays, je dirais presque ont fait l'éducation de la France.

Université et clergé ont rendu d'immenses services, mais, à côté de ces grands services, il y a eu de grandes lacunes. Le clergé, dans sa vive et louable ardeur pour l'unité de la foi, avait fini par se méprendre, et en était venu, – ce fut là son tort du temps de nos pères, – à contrarier la marche de l'intelligence humaine et à vouloir éteindre l'esprit de progrès qui est le flambeau même de la France. L'université, excellente par ses méthodes, illustre par ses services, mais enfermée peut-être dans des traditions trop étroites, n'a pas en elle-même cette largeur d'idées qui convient aux grandes époques que nous traversons, et n'a pas toujours fait pénétrer dans l'enseignement toute la lumière possible. Elle a fini par devenir, elle aussi, un clergé.

Les dernières années de la monarchie disparue ont vu une lutte acharnée entre ces deux puissances, l'université et l'église, qui se disputaient l'esprit des générations nouvelles.

Messieurs, il est temps que cette guerre finisse et se change en émulation. C'est là le sens, c'est là le but du projet actuel. Il maintient l'université dans l'enseignement, et il introduit l'église par la meilleure de toutes les portes, par la porte de la liberté. Comment ces deux puissances vont-elles se comporter ? Se réconcilieront-elles ? De quelle façon vont-elles combiner leurs influences ? Comment vont-elles comprendre l'enseignement, c'est-à-dire l'avenir ? C'est là, messieurs, la question. Chacun de ces deux clergés a ses tendances, tendances auxquelles il faut marquer une limite. Les esprits ombrageux, et en matière d'enseignement je suis du nombre, pourraient craindre qu'avec l'université seule l'instruction ne fût pas assez religieuse, et qu'avec l'église seule l'instruction ne fût pas assez nationale. Or religion et nationalité, ce sont là les deux grands instincts des hommes, ce sont là les deux grands besoins de l'avenir. Il faut donc, je parle en laïque et en homme politique, il faut au-dessus de l'église et de l'université quelqu'un pour les dominer, pour les conseiller, pour les encourager, pour les retenir, pour les départager. Qui ? l'état.

L'état, messieurs, c'est l'unité politique du pays, c'est la tradition française, c'est la communauté historique et souveraine de tous les citoyens, c'est la plus grande voix qui puisse parler en France, c'est le pouvoir suprême, qui a le droit d'imposer à l'université l'enseignement religieux, et à l'église l'esprit national.

Le projet actuel installe l'état au sommet de la loi. Le conseil supérieur d'enseignement, tel que le projet le compose, n'est pas autre chose. C'est en cela qu'il me convient.

Je regrette diverses lacunes dans le projet, l'enseignement supérieur dont il n'est pas question, l'enseignement professionnel, qui est destiné à reclasser les masses aujourd'hui déclassées. Nous reviendrons sur ces graves questions.

Somme toute, tel qu'il est, en maintenant l'université, en acceptant le clergé, le projet fait l'enseignement libre et fait l'état juge. Je me réserve de l'examiner encore.

M de Melun, qui soutint la prédominance de l'église dans l'enseignement, fut nommé commissaire par 20 voix contre 18 à M. Victor Hugo.

NOTE 11.

DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE LES REPRÉSENTANTS SOMMIER ET RICHARDET.

Bureaux. – 31 juillet 1849.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, on invoque les idées d'ordre, le respect de l'autorité qu'il faut raffermir, la protection que l'Assemblée doit au pouvoir, pour appuyer la demande en autorisation de poursuites. J'invoque les mêmes idées pour la combattre.

Et en effet, messieurs, quelle est la question ? La voici :

Un délit de presse aurait été commis, il y a quatre mois, dans un département éloigné, dans une commune obscure, par un journal ignoré. Depuis cette époque, les auteurs présumés de ce délit ont été nommés représentants du peuple. Aujourd'hui on vous demande de les traduire en justice.

De deux choses l'une : ou vous accorderez l'autorisation, ou vous la refuserez. Examinons les deux cas.

Si vous accordez l'autorisation, de ce fait inconnu de la France, oublié de la localité même où il s'est produit, vous faites un événement. Le fait était mort, vous le ressuscitez ; bien plus, vous le grossissez du retentissement d'un procès, de l'éclat d'un débat passionné, de la plaidoirie des avocats, des commentaires de l'opposition et de la presse. Ce délit, commis dans le champ de foire d'un village, vous le jetez sur toutes les places publiques de France. Vous donnez au petit journal de province tous les grands journaux de Paris pour porte-voix. Cet outrage au président de la république, cet article que vous jugez venimeux, vous le multipliez, vous le versez dans tous les esprits, vous tirez l'offense à huit cent mille exemplaires.

Le tout pour le plus grand avantage de l'ordre, pour le plus grand respect du pouvoir et de l'autorité.

Si vous refusez l'autorisation, tout s'évanouit, tout s'éteint. Le fait est mort, vous l'ensevelissez, voilà tout.

Eh bien ! messieurs, je vous le demande, qui est-ce qui comprend mieux les intérêts de l'ordre et de l'autorité et le raffermissement du pouvoir, de nos adversaires qui accordent l'autorisation, ou de nous qui la refusons ?

Cette question d'intérêt social vidée et écartée, permettez-moi de m'élever à des considérations d'une autre nature.

Dans quelle situation êtes-vous ?

Vous êtes une majorité immense, compacte, triomphante, en présence d'une minorité vaincue et décimée. Je constate la situation et je la livre à votre appréciation politique. Le 13 juin a créé pour nous ce que vous appelez des nécessités ; en tout cas, ce sont des nécessités bien fatales et bien douloureuses. Le 13 juin est un fait considérable, terrible, mystérieux, au fond duquel il vous importe, dites-vous, que la justice pénètre, que le jour se fasse. Il faut, en effet, que le pays connaisse dans toute sa profondeur cet événement d'où a failli sortir une révolution. Vous avez pu aider la justice. Ce qu'elle vous a demandé en fait de poursuites, vous avez pu le lui accorder. Vous avez été prodigues, c'est mon sentiment.

Mais enfin, de ce côté, tout est fini. Trente-huit représentants, c'est assez ! c'est trop ! Est-ce que le moment n'est pas venu d'être généreux ? Est-ce qu'ici la générosité n'est pas de la sagesse ? Quoi ! livrer encore deux représentants, non plus pour les nécessités de l'instruction de juin, mais pour un fait ignoré, prescrit, oublié ! Messieurs, je vous en conjure, moi qui ai toujours défendu l'ordre, gardez-vous de tout ce qui semblerait violence, réaction, rancune, parti-pris, coup de majorité ! Il faut savoir se refuser à soi-même les dernières satisfactions de la victoire. C'est à ce prix que, de la situation de vainqueurs, on passe à la condition de gouvernants. Ne soyez pas seulement une majorité nombreuse, soyez une majorité grande !

Tenez, voulez-vous rassurer pleinement le pays ? prouvez-lui votre force. Et savez-vous quelle est la meilleure preuve de la force ? c'est la mesure. Le jour où l'opinion publique dira : Ils sont vraiment modérés, la conscience des partis répondra : C'est qu'ils sont vraiment forts !

Je refuse l'autorisation de poursuites.

M. Amable Dubois combattit M. Victor Hugo. M. Amable Dubois fut nommé rapporteur par 14 voix contre 11 données à M. Victor Hugo.

NOTE 12.

DOTATION DE M. BONAPARTE.

Bureaux. – 6 février 1851.

En janvier 1851, immédiatement après le vote de défiance, M. Louis Bonaparte tendit la main à cette Assemblée qui venait de le frapper, et lui demanda trois millions. C'était une véritable dotation princière. L'Assemblée débattit cette prétention, d'abord dans les bureaux, puis en séance publique. La discussion publique ne dura qu'un jour et fut peu remarquable. La discussion préalable des bureaux, qui eut lieu le 6 février, avait vivement excité l'attention publique, et, quand la question arriva au grand jour, elle avait été comme épuisée par ce débat préliminaire.

Dans le 12^e bureau particulièrement, le débat fut vif et prolongé. À deux heures et demie, malgré la séance commencée, la discussion durait encore. Une grande partie des membres de l'Assemblée, groupés derrière les larges portes vitrées du 12^e bureau, assistaient du dehors à cette lutte où furent successivement entendus MM. Léon Faucher, Sainte-Beuve, auteur de la rédaction de défiance, Michel (de Bourges) et Victor Hugo.

M. Combarel de Leyval prit la parole le premier ; M. Léon Faucher et après lui M. Bineau, tous deux anciens ministres de Bonaparte, soutinrent vivement le projet de dotation. Le discours passionné de M. Léon Faucher amena dans le débat M. Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. – Ce que dit M. Léon Faucher m'oblige à prendre la parole. Je ne dirai qu'un mot. Je ne désire pas être nommé commissaire ; je suis trop souffrant encore pour pouvoir aborder la tribune, et mon intention n'était pas de parler, même ici.

Selon moi, l'Assemblée, en votant la dotation il y a dix mois, a commis une première faute ; en la votant de nouveau aujourd'hui, elle commettrait une seconde faute, plus grave encore.

Je n'invoque pas seulement ici l'intérêt du pays, les détresses publiques, la nécessité d'alléger le budget et non de l'aggraver, j'invoque l'intérêt bien entendu de l'Assemblée, j'invoque l'intérêt même du pouvoir exécutif, et je dis qu'à tous ces points de vue, aux points de vue les plus restreints comme aux points de vue les plus généraux, voter ce qu'on vous demande serait une faute considérable.

Et en effet, messieurs, depuis le vote de la première dotation, la situation respective des deux pouvoirs a pris un aspect inattendu. On était en paix, on est en guerre. Un sérieux conflit a éclaté.

Ce conflit, au dire de ceux-là mêmes qui soutiennent le plus énergiquement le pouvoir exécutif, ce conflit est une cause de désordre, de trouble, d'agitation dont souffrent tous les intérêts ; ce conflit a presque les proportions d'une calamité publique.

Or, messieurs, sondez ce conflit. Qu'y a-t-il au fond ? La dotation.

Oui, sans la dotation, vous n'auriez pas eu les voyages, les harangues, les revues, les banquets de sous-officiers mêlés aux généraux, Satory, la place du Havre, la société du Dix-Décembre, les cris de *vive l'Empereur !* et les coups de poing. Vous n'auriez pas eu ces tentatives prétoriennes qui tendaient à donner à la république l'empire pour lendemain. Point d'argent, point d'empire.

Vous n'auriez pas eu tous ces faits étranges qui ont si profondément inquiété le pays, et qui ont dû irrésistiblement éveiller le pouvoir législatif et amener le vote de ce qu'on a appelé la coalition, coalition qui n'est au fond qu'une juxtaposition.

Rappelez-vous ce vote, messieurs ; les faits ont été apportés devant vous, vous les avez jugés dans votre conscience, et vous avez solennellement

déclaré votre défiance.

La défiance du pouvoir législatif contre le pouvoir exécutif !

Or, comment le pouvoir exécutif, votre subordonné après tout, a-t-il reçu cet avertissement de l'assemblée souveraine ?

Il n'en a tenu aucun compte. Il a mis à néant votre vote. Il a déclaré excellent ce cabinet que vous aviez déclaré suspect. Résistance qui a aggravé le conflit et qui a augmenté votre défiance.

Et aujourd'hui que fait-il ?

Il se tourne vers vous, et il vous demande les moyens d'achever quoi ? Ce qu'il avait commencé. Il vous dit : – Vous vous défiez de moi. Soit ! payez toujours, je vais continuer.

Messieurs, en vous faisant de telles demandes, dans un tel moment, le pouvoir exécutif écoute peu sa dignité. Vous écouterez la vôtre et vous refuserez.

Ce qu'a dit M. Faucher des intérêts du pays, lorsqu'il a nommé M. Bonaparte, est-il vrai ? Moi qui vous parle, j'ai voté pour M. Bonaparte. J'ai, dans la sphère de mon action, favorisé son élection. J'ai donc le droit de dire quelques mots des sentiments de ceux qui ont fait comme moi, et des miens propres. Eh bien ! non, nous n'avons pas voté pour Napoléon, en tant que Napoléon ; nous avons voté pour l'homme qui, mûri par la prison politique, avait écrit, en faveur des classes pauvres, des livres remarquables. Nous avons voté pour lui, enfin, parce qu'en face de tant de prétentions monarchiques nous trouvions utile qu'un prince abdiquât ses titres en recevant du pays les fonctions de président de la république.

Et puis, remarquez encore ceci : ce prince, puisqu'on attache tant d'importance à rappeler ce titre, était un prince révolutionnaire, un membre d'une dynastie parvenue, un prince sorti de la révolution, et qui, loin d'être la négation de cette révolution, en était l'affirmation. Voilà pourquoi nous l'avons nommé. Dans ce condamné politique, il y avait une intelligence ; dans ce prince, il y avait un démocrate. Nous avons espéré en lui.

Nous avons été trompés dans nos espérances. Ce que nous attendions de l'homme, nous l'avons attendu en vain ; tout ce que le prince pouvait faire, il l'a fait, et il continue en demandant la dotation. Tout autre, à sa place, ne

le pourrait pas, ne le voudrait pas, ne l'oserait pas. Je suppose le général Changarnier au pouvoir. Il suivrait probablement la même politique que M. Bonaparte, mais il ne songerait pas à venir vous demander 2 millions à ajouter à 1.200.000 francs, par cette raison fort simple qu'il ne saurait réellement, lui, simple particulier avant son élection, que faire d'une pareille liste civile. M. Changarnier n'aurait pas besoin de faire crier *vive l'Empereur !* autour de lui. C'est donc le prince, le prince seul, qui a besoin de 2 millions. Le premier Napoléon lui-même, dans une position analogue, se contenta de 500.000 francs, et, loin de faire des dettes, il payait très noblement, avec cette somme, celles de ses généraux.

Arrêtons ces déplorables tendances ; disons par notre vote : Assez ! assez !

Qui a rouvert ce débat ? Est-ce vous ? Est-ce nous ? Si ranimer cette discussion, c'est faire acte de mauvais citoyen, comme on vient de le dire, est-ce à nous qu'on peut adresser ce reproche ? Non, non ! Le mauvais citoyen, s'il y en a un, est ailleurs que dans l'Assemblée.

Je termine ici ces quelques observations. Quand la majorité a voté la dotation la première fois, elle ne savait pas ce qui était derrière.

Aujourd'hui vous le savez. La voter alors, c'était de l'imprudence ; la voter aujourd'hui, ce serait de la complicité.

Tenez, messieurs du parti de l'ordre, voulez-vous faire de l'ordre ? acceptez la république. Acceptez-la, acceptons-la tous purement, simplement, loyalement. Plus de princes, plus de dynasties, plus d'ambitions extra-constitutionnelles ; je ne veux pas dire : plus de complots, mais je dirai plus de rêves. Quand personne ne rêvera plus, tout le monde se calmera. Croyez-vous que ce soit un bon moyen de rassurer les intérêts et d'apaiser les esprits que de dire sans cesse tout haut : – Cela ne peut durer ; et tout bas : – Préparons autre chose ! – Messieurs, finissons-en. Toutes ces allures princières, ces dotations tristement demandées et fâcheusement dépensées, ces espérances qui vont on ne sait où, ces aspirations à un lendemain dictatorial et par conséquent révolutionnaire, c'est de l'agitation, c'est du désordre. Acceptons la république. L'ordre, c'est le définitif.

On sait que l'Assemblée refusa la dotation.

NOTE 13.
LE MINISTRE BAROCHE ET VICTOR HUGO⁵⁴.

Séance du 18 juillet 1851.

Après le discours du 17 juillet, Louis Bonaparte, stigmatisé par Victor Hugo d'un nom que la postérité lui conservera, *Napoléon le Petit*, sentit le besoin de répondre. Son ministre, M. Baroche, se chargea de la réponse. Il ne trouva rien de mieux à opposer à Victor Hugo qu'une citation falsifiée. Victor Hugo monta à la tribune pour répliquer au ministre et rétablir les faits et les textes. La droite, encore tout écumante de ses rages de la veille et redoutant un nouveau discours, lui coupa la parole et ne lui permit pas d'achever. On ne croirait pas à de tels faits, si nous ne mettions sous les yeux du lecteur l'extrait de la séance même du 18 juillet. Le voici :

M. BAROCHE, *ministre des affaires étrangères*. – Je voudrais ne pas entrer dans cette partie de la discussion qui vous a été présentée hier par l'honorable M. Victor Hugo. Et cependant cette attaque a été si agressive, si injurieuse pour un homme dont je m'honore d'être le ministre, que je me reprocherais de ne pas la repousser. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Et d'abord, une observation. La séance d'hier a offert un douloureux contraste avec les séances précédentes. Jusque-là, tous les orateurs, l'honorable général Cavaignac, M. Michel (de Bourges) et même M. Pascal Duprat, malgré la vivacité de son langage, s'étaient efforcés de donner à la discussion un caractère de calme et de dignité qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

C'est hier seulement qu'un langage tout nouveau, tout personnel...

M. VICTOR HUGO. – Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. BAROCHE. – ... est venu jeter l'irritation. Eh bien ! puisque l'on nous attaque, il faut bien que nous examinions la valeur de celui qui nous attaque.

C'est le même homme qui a conquis les suffrages des électeurs de la Seine par des circulaires de ce genre.

(*M. le ministre déroule une feuille de papier et lit :*)

« Deux républiques sont possibles :

L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat ; détruira l'Institut, l'école polytechnique et la légion d'honneur ; ajoutera à l'auguste devise : *Liberté, Égalité, Fraternité* l'option sinistre : *ou la mort !* fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit, qui est la fortune de tous, et le travail, qui est le pain de chacun ; abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendres, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu ; remettra en mouvement ces deux machines fatales, qui ne vont pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine ; en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand, que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le petit... »

M. VICTOR HUGO, *se levant*. – Lisez tout !

M. BAROCHE *reprend*. – Voilà, Messieurs, un langage qui contraste singulièrement avec celui que vous avez entendu hier.

M. VICTOR HUGO. – Mais lisez donc tout !

M. BAROCHE, *continuant*. – Voilà l'homme qui reprochait à cette majorité de ruser comme le renard, pour combattre le lion révolutionnaire. Voilà l'homme qui, dans des paroles qu'il a vainement cherché à rétracter, accusait la majorité, une partie du moins de cette majorité, de se mettre à plat ventre et d'écouter si elle n'entendait pas venir le canon russe.

M. VICTOR HUGO, *à la tribune*. – Je déclare que M. Baroche n’a articulé que d’infâmes calomnies ; qu’il a, malgré mes sommations de tout lire, tronqué honteusement une citation. J’ai le droit de lui répondre. (*À gauche : Oui, oui ! – À droite : Non ! non !*)

À GAUCHE. – Parlez ! parlez ! (*Bruit prolongé.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Quand un orateur n’est pas mêlé au débat, et qu’un autre implique sa personne dans la discussion, il peut demander la parole et dire : Pourquoi vous adressez-vous à moi ? Mais quand un orateur inscrit a parlé à son tour pendant trois heures et demie, et qu’on prononce son nom en lui répondant, il n’y a pas là de fait personnel, il ne peut exiger la parole sur cela. (*Rumeurs nombreuses.*)

M. JULES FAVRE. – Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. – La parole appartient à M. Dufaure, je ne puis vous la donner.

M. JULES FAVRE. – J’ai demandé la parole pour un rappel au règlement. Je n’ai à faire qu’une simple observation (*Parlez ! parlez !*), j’ai le droit d’être entendu.

L’art. 45 du règlement, qui accorde la parole pour un fait personnel, est un article absolu qui protège l’honneur de tous les membres de l’Assemblée. Il n’admet pas la distinction qu’a voulu établir M. le président ; je soutiens que M. Victor Hugo a le droit d’être entendu.

VOIX NOMBREUSES, *à Victor Hugo*. – Parlez ! parlez !

M. VICTOR HUGO. – La réponse que j’ai à faire à M. Baroche porte sur deux points.

Le premier point porte sur un document qui n’a été lu qu’en partie ; l’autre est relatif à un fait qui s’est passé hier dans l’Assemblée.

L’Assemblée doit remarquer que ce n’a été que lorsqu’une agression personnelle m’a été adressée pour la troisième fois que j’ai enfin exigé, comme j’en ai le droit, la parole. (*À gauche : Oui ! oui !*)

Messieurs, entre le 15 mai et le 23 juin, dans un moment où une sorte d’effroi bien justifié saisissait les cœurs les plus profondément dévoués à la

cause populaire, j'ai adressé à mes concitoyens la déclaration que je vais vous lire.

Rappelez-vous que des tentatives anarchiques avaient été faites contre le suffrage universel, siégeant ici dans toute sa majesté ; j'ai toujours combattu toutes les tentatives contre le suffrage universel, et, à l'heure qu'il est, je les repousse encore en combattant cette fatale loi du 31 mai. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Entre le 15 mai et le 23 juin donc, je fis afficher sur les murailles de Paris la déclaration suivante adressée aux électeurs, déclaration dont M. Baroche a lu la première partie, et dont, malgré mon insistance, il n'a pas voulu lire la seconde ; je vais la lire... (*Interruption à droite.*)

Voix NOMBREUSES À DROITE. – Lisez tout ! tout ! Lisez-là tout entière !

UN MEMBRE À DROITE, *avec insistance*. – Tout ou rien ! tout ou rien !

M. VICTOR HUGO. – Vous avez déjà entendu la première partie, elle est présente à tous vos esprits. Du reste rien n'est plus simple ; je veux bien relire ce qui a été lu. Ce n'est que du temps perdu.

M. LEBEUF. – Nous exigeons tout ! tout ou rien !

M. VICTOR HUGO, à M. Lebeuf. – Ah ! vous prétendez me dicter ce que je dois être et ce que je dois faire à cette tribune ! En ce cas, c'est différent. Puisque vous exigez, je refuse. (*À gauche : Très bien ! vous avez raison.*) Je lirai seulement ce que M. Baroche a eu l'indignité de ne pas lire. (*Très bien ! très bien !*)

(*Un long désordre règne dans l'Assemblée ; la séance reste interrompue pendant quelques instants.*)

M. VICTOR HUGO. – Je lis donc : « Deux républiques sont possibles... » – M. Baroche a lu ce qui était relatif à la première de ces républiques ; dans ma pensée, c'est la république qu'on pouvait redouter à cette époque du 15 mai et du 23 juin... (*Interruption.*) Je reprends la lecture où M. Baroche l'a laissée... (*Interruption.*)

A DROITE. – Non ! non ! tout !

M. LE PRÉSIDENT. – La gauche est silencieuse ; faites comme elle, écoutez !

M. VICTOR HUGO. – Ecoutez donc, messieurs, un homme qui, visiblement, et grâce à vos violences d’hier (*À gauche : Très bien ! très bien !*), peut à peine parler. (*La voix de l’orateur est, en effet, profondément altérée par la fatigue. – Rires à droite. – L’orateur reprend.*)

Le silence serait seulement de la pudeur. (*Murmures à droite.*)

M. MORTIMER-TERNAUX. – C’est le mot de Marat à la Convention.

M. LE PRÉSIDENT, *à la droite*. – C’est vous qui avez donné la parole à l’orateur, écoutez-le.

VOIX NOMBREUSES. – Parlez ! parlez !

M. VICTOR HUGO, *lisant*. – « ... L’autre sera la sainte communion de tous les français dès à présent et de tous les peuples un jour dans le principe démocratique ; fondera la liberté sans usurpations et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité non de moines dans un couvent, mais d’hommes libres ; donnera à tous l’enseignement, comme le soleil donne la lumière, gratuitement ; introduira la clémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile ; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre ; décuplera la valeur du sol ; partira de ce principe qu’il faut que tout homme commence par le travail et finisse par la propriété ; assurera, en conséquence, la propriété comme la représentation du travail accompli et le travail comme l’élément de la propriété future, respectera l’héritage, qui n’est autre chose que la main du père tendue aux enfants à travers le mur du tombeau ; combinera pacifiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel, les accroissements continus de l’industrie, de la science, de l’art et de la pensée ; poursuivra, sans quitter terre pourtant et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation sérieuse de tous les grands rêves des sages ; bâtira le pouvoir sur la même base que la

liberté, c'est-à-dire sur le droit ; subordonnera la force à l'intelligence ; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie ; fera de l'ordre la loi du citoyen et de la paix la loi des nations ; vivra et rayonnera ; grandira la France, conquerra le monde ; sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

« De ces deux républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre.

26 mai 1848.

VICTOR HUGO. »

A GAUCHE EN MASSE. – Bravo ! bravo !

M. VICTOR HUGO. – Voilà ma profession de foi électorale, et c'est à cause de cette profession de foi – je n'en ai pas fait d'autre – que j'ai été nommé.

M. A. DE KERDREL aîné. – Tous les démocrates ont voté contre vous.
(*Bruit.*)

UN MEMBRE. – Qu'en savez-vous ?

M. BRIVES. – Il y a bien eu des démocrates qui ont voté pour M. Baroche. (*Hilarité.*)

M. VICTOR HUGO. – C'est à cause de cette profession de foi que j'ai été nommé représentant.

Cette profession de foi, c'est ma vie entière, c'est tout ce que j'ai dit, écrit et fait depuis vingt-cinq ans.

Je défie qui que ce soit de prouver que j'ai manqué à une seule des promesses de ce programme. Et voulez-vous que je vous dise qui aurait le droit de m'accuser ?... (*Interruption à droite.*)

Si j'avais accepté l'expédition romaine ;

Si j'avais accepté la loi qui confisque l'enseignement et qui l'a donné aux jésuites ;

Si j'avais accepté la loi de déportation qui rétablit la peine de mort en matière politique ;

Si j'avais accepté la loi contre le suffrage universel, la loi contre la liberté de la presse ;

Savez-vous qui aurait eu le droit de me dire : Vous êtes un apostat ? (*Montrant la droite.*) Ce n'est pas ce côté-ci (*montrant la gauche*) ; c'est celui-là. (*Sensation. – (Très bien ! très bien !)*)

J'ai été fidèle à mon mandat. (*interruption.*)

A DROITE. – Monsieur le président, c'est un nouveau discours. Ne laissez pas continuer l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. – Votre explication est complète.

M. VICTOR HUGO. – Non ! j'ai à répondre aux calomnies de M. Baroche.

CRIS À DROITE. – L'ordre du jour ! Assez ! ne le laissez pas achever !

À GAUCHE. – C'est indigne ! Parlez !

M. VICTOR HUGO. – Quoi ! hier la violence morale, aujourd'hui la violence matérielle ! (*Tumulte.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Je consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour. (*La droite se lève en masse.*)

À GAUCHE. – Nous protestons ! c'est un scandale odieux !

L'ordre du jour est adopté.

M. VICTOR HUGO. – On accuse et on interdit la défense. Je dénonce à l'indignation publique la conduite de la majorité. Il n'y a plus de tribune. Je proteste.

(*L'orateur quitte la tribune. – Agitation prolongée. – Protestation à gauche.*)

LE RAPPEL DE LA LOI DU 31 MAI. Réunion Lemardelay. – 11 novembre 1851.

Les membres de toutes les nuances de l'opposition républicaine s'étaient réunis, au nombre de plus de deux cents, dans les salons Lemardelay, pour délibérer sur la conduite à tenir à propos de la proposition du rappel de la loi du 31 mai.

Le bureau était occupé par MM. Michel (de Bourges), Victor Hugo et Rigal.

MM. Schœlcher, Laurent (de l'Ardèche), Bac, Mathieu (de la Drôme), Madier de Montjau, Émile de Girardin ont parlé les premiers.

La question était celle-ci : De quelle façon la gauche, unanime sur le fond, devait-elle gouverner cette grave discussion ? Convenait-il de procéder, pour le rappel de la loi du 31 mai, comme on avait procédé pour la revision de la Constitution ? les orateurs devaient-ils avoir le champ libre ? ou valait-il mieux que l'opposition, gardant dans son ensemble le silence de la force, déférât la parole à un seul de ses orateurs, pour protester simplement et solennellement, au nom du droit et au nom du peuple ?

La question de liberté devait-elle primer la question de conduite ?

Oui, dit M. Charras avec chaleur, oui, la liberté, la liberté tout entière. Laissons le champ libre à la discussion. Savez-vous ce qui est advenu du libre et franc-parler sur la revision ? Les discours de Michel (de Bourges) et de Victor Hugo ont porté partout la lumière. Une question dont les habitants des campagnes, les paysans, n'auraient jamais connu l'énoncé, est désormais claire, nette, simple pour eux. Liberté de discussion ; en conséquence, liberté illimitée. J'en appelle à M. Victor Hugo lui-même ; ne vaut-elle pas mieux que toute précaution ? Ne l'a-t-il pas recommandée quand il s'est agi de la revision de la loi fondamentale ?

M. Dupont (de Bussac) soutient un avis différent : – Agir ! n'est-ce pas le mot même de la situation ? Est-ce que la discussion n'est point épuisée ? Ne faisons pas de discours, faisons un acte. Pas de menace à la droite ; à quoi

bon ? Dans de telles conjonctures, la vraie menace c'est le silence. Que l'opposition en masse se taise ; mais qu'elle fasse expliquer son silence par une voix, par un orateur, et que cet orateur fasse entendre contre la loi du 31 mai, en peu de mots dignes, sévères, contenus, non pas la critique d'un seul, mais la protestation de tous. La situation est solennelle ; l'attitude de la gauche doit être solennelle. En présence de ce calme, le peuple applaudira et la majorité réfléchira.

Après MM. Jules Favre et Mathieu (de la Drôme), M. Victor Hugo prend la parole.

Il déclare qu'il se lève pour appuyer la proposition de M. Dupont (de Bussac). Il ajoute :

« La responsabilité des orateurs dans une telle situation est immense ; tout peut être compromis par un mot, par un incident de séance ; il importe de tout dire et de ne rien hasarder. D'un côté, il y a le peuple qu'il faut défendre, et de l'autre l'Assemblée qu'il ne faut pas brusquer.

M. Victor Hugo peint à grands traits la situation faite à l'avenir par la loi du 31 mai, et il la résume d'un mot, qui a fait tressaillir l'auditoire.

Depuis que l'histoire existe, dit-il, c'est la première fois que la loi donne rendez-vous à la guerre civile.

Puis il reprend :

Que devons-nous faire ? Dans un discours, dans un seul, résumer tout ce que le silence, tout ce que l'abstention du peuple présagent, annoncent de déterminé, de résolu, d'inévitable.

Montrer du doigt le spectre de 1852, sans menaces.

Il ne faut pas que la majorité puisse dire : on nous menace.

Il ne faut pas que le peuple puisse dire : On me déserte.

M. Victor Hugo termine ainsi :

Je me résume.

Je pense qu'il est sage, qu'il est politique, qu'il est nécessaire qu'un orateur seulement parle en notre nom à tous. Comme l'a fort bien dit M. Dupont (de Bussac), pas de discours, un acte !

Maintenant, quel est l'orateur qui parlera ? Prenez qui vous voudrez. Choisissez. Je n'en exclus qu'un seul, c'est moi. Pourquoi ? Je vais vous le dire.

La droite, par ses violences, m'a contraint plus d'une fois à des représailles à la tribune qui, dans cette occasion, feraient de moi pour elle un orateur irritant. Or, ce qu'il faut aujourd'hui, ce n'est pas l'orateur qui passionne, c'est l'orateur qui concilie. Eh bien ! je le déclare en présence de la loi du 31 mai, je ne répondrais pas de moi.

Oui, en voyant reparaître devant nous cette loi que, pour ma part, j'ai déjà hautement flétrie à la tribune, en voyant, si l'abrogation est refusée, se dresser dans un prochain avenir l'inévitable conflit entre la souveraineté du peuple et l'autorité du parlement, en voyant s'entêter dans leur œuvre les hommes funestes qui ont aveuglément préparé pour 1852 je ne sais quelle rencontre à main armée du pays légal et du suffrage universel, je ne sais quel duel de la loi, forme périssable, contre le droit, principe éternel ! oui ! en présence de la guerre civile possible, en présence du sang prêt à couler. je ne répondrais pas de me contenir, je ne répondrais pas de ne point éclater en cris d'indignation et de douleur ; je ne répondrais pas de ne point fouler aux pieds toute cette politique coupable, qui se résume dans la date sinistre du 31 mai ; je ne répondrais pas de rester calme. Je m'exclus.

La réunion adopte à la presque unanimité la proposition de M. Dupont (de Bussac), appuyée par M. Victor Hugo.

M. Michel (de Bourges) est désigné pour parler au nom de la gauche.

NOTES DE L'ÉDITION DE 1875.

Cette édition a reproduit les notes de l'Édition de 1853 et y a ajouté les deux notes suivantes :

LA QUESTION DE DISSOLUTION.

En janvier 1849, la question de dissolution se posa. L'Assemblée constituante discuta la proposition Râteau. Dans la discussion préalable des bureaux, M. Victor Hugo prononça, le 15 janvier, un discours que la sténographie a conservé. Le voici :

M. VICTOR HUGO. – Posons la question.

Deux souverainetés sont en présence.

Il y a d'un côté l'Assemblée, de l'autre le pays.

D'un côté l'Assemblée. Une Assemblée qui a rendu à Paris, à la France, à l'Europe, au monde entier, un service, un seul, mais il est considérable ; en juin, elle a fait face à l'émeute, elle a sauvé la démocratie. Car une portion du peuple n'a pas le droit de révolte contre le peuple tout entier. C'est là le titre de cette Assemblée. Ce titre serait plus beau si la victoire eût été moins dure. Les meilleurs vainqueurs sont les vainqueurs cléments. Pour ma part, j'ai combattu l'insurrection anarchique et j'ai blâmé la répression soldatesque. Du reste, cette Assemblée, disons-le, a plutôt essayé de grandes choses qu'elle n'en a fait ; elle a eu ses fautes et ses torts, ce qui est l'histoire des assemblées et ce qui est aussi l'histoire des hommes. Un peu de bon, pas mal de médiocre, beaucoup de mauvais. Quant à moi, je ne veux me rappeler qu'une chose, la conduite vaillante de l'Assemblée en

juin, son courage, le service rendu. Elle a bien fait son entrée ; il faut maintenant qu'elle fasse bien sa sortie.

De l'autre côté, dans l'autre plateau de la balance, il y a le pays. Qui doit l'emporter ? (*Réclamations.*) Oui, messieurs, permettez-moi de le dire dans ma conviction profonde, c'est le pays qui demande votre abdication. Je suis net, je ne cherche pas à être nommé commissaire, je cherche à dire la vérité. Je sais que chaque parti a une pente à s'intituler le pays. Tous, tant que nous sommes, nous nous enivrons bien vite de nous-mêmes et nous avons bientôt fait de crier : je suis la France ! C'est un tort quand on est fort, c'est un ridicule quand on est petit. Je tâcherai de ne point donner dans ce travers, j'userai fort peu des grands mots ; mais, dans ma conviction loyale, voici ce que je pense : l'an dernier, à pareille époque, qui est-ce qui voulait la réforme ? Le pays. Cette année, qui est-ce qui veut la dissolution de la Chambre ? Le pays. Oui, messieurs, le pays nous dit : retirez-vous. Il s'agit de savoir si l'Assemblée répondra : je reste.

Je dis qu'elle ne le peut pas, et j'ajoute qu'elle ne le doit pas.

J'ajoute encore ceci : le pays doit du respect à l'Assemblée, mais l'Assemblée doit du respect au pays.

Messieurs, ce mot, le pays, est un formidable argument ; mais il n'est pas dans ma nature d'abuser d'aucun argument. Vous allez voir que je n'abuse pas de celui-ci.

Suffit-il que la nation dise brusquement, inopinément, à une assemblée, à un chef d'état, à un pouvoir : va-t'en ! pour que ce pouvoir doive s'en aller ?

Je réponds : non !

Il ne suffit pas que la nation ait pour elle la souveraineté, il faut qu'elle ait la raison.

Voyons si elle a la raison.

Il y a en République deux cas, seulement deux cas où le pays peut dire à une assemblée de se dissoudre. C'est lorsqu'il a devant lui une Assemblée législative dont le terme est arrivé, ou une Assemblée constituante dont le mandat est épuisé.

Hors de là, le pays, le pays lui-même peut avoir la force, il n'a pas le droit.

L'Assemblée législative dont la durée constitutionnelle n'est pas achevée, l'Assemblée constituante dont le mandat n'est pas accompli ont le droit, ont le devoir de répondre au pays lui-même : non ! et de continuer, l'une sa fonction, l'autre son œuvre.

Toute la question est donc là. Je la précise, vous voyez. La Constituante de 1848 a-t-elle épuisé son mandat ? a-t-elle terminé son œuvre ? Je crois que oui, vous croyez que non.

UNE VOIX. – L'Assemblée n'a point épuisé son mandat.

M. VICTOR HUGO. – Si ceux qui veulent maintenir l'Assemblée parviennent à me prouver qu'elle n'a point fait ce qu'elle avait à faire, et que son mandat n'est point accompli, je passe de leur bord à l'instant même.

Examinons.

Qu'est-ce que la Constituante avait à faire ? Une Constitution.

La Constitution est faite.

LE MÊME MEMBRE. – Mais, après la Constitution, il faut que l'Assemblée fasse les lois organiques.

M. VICTOR HUGO. – Voici le grand argument, faire les lois organiques !

Entendons-nous.

Est-ce une nécessité ou une convenance ?

Si les lois organiques participent du privilège de la Constitution, si, comme la Constitution, qui n'est sujette qu'à une seule réserve, la sanction du peuple et le droit de revision, si comme la Constitution, dis-je, les lois organiques sont souveraines, inviolables, au-dessus des assemblées législatives, au-dessus des codes, placées à la fois à la base et au faîte, oh ! alors, il n'y a pas de question, il n'y a rien à dire, il faut les faire, il y a nécessité. Vous devez répondre au pays qui vous presse : attendez ! nous

n'avons pas fini ! les lois organiques ont besoin de recevoir de nous le sceau du pouvoir constituant. Et alors, si cela est, si nos adversaires ont raison, savez-vous ce que vous avez fait vendredi en repoussant la proposition Râteau ? vous avez manqué à votre devoir !

Mais si les lois organiques, par hasard, ne sont que des lois comme les autres, des lois modifiables et révocables, des lois que la prochaine assemblée législative pourra citer à sa barre, juger et condamner, comme le gouvernement provisoire a condamné les lois de la monarchie, comme vous avez condamné les décrets du gouvernement provisoire, si cela est, où est la nécessité de les faire ? à quoi bon dévorer le temps de la France pour jeter quelques lois de plus à cet appétit de révocation qui caractérise les nouvelles assemblées ?

Ce n'est donc plus qu'une question de convenance. Mon Dieu ! je suis de bonne composition, si nous vivions dans un temps calme, et si cela vous était bien agréable, cela me serait égal. Oui, vous trouvez convenable que les rédacteurs du texte soient aussi les rédacteurs du commentaire, que ceux qui ont fait le livre fassent aussi les notes, que ceux qui ont bâti l'édifice pavent aussi les rues à l'entour, que le théorème constitutionnel fasse pénétrer son unité dans tous ses corollaires ; après avoir été législateurs constituants, il vous plaît d'être législateurs organiques ; cela est bien arrangé, cela est plus régulier, cela va mieux ainsi. En un mot, vous voulez faire les lois organiques ; pourquoi ? pour la symétrie.

Ah ! ici, messieurs, je vous arrête. Pour une Assemblée constituante, où il n'y a plus de nécessité, il n'y a plus de droit. Car du moment où votre droit s'éclipse, le droit du pays reparaît.

Et ne dites pas que si l'on admet le droit de la nation en ce moment, il faudra l'admettre toujours, à chaque instant et dans tous les cas, que dans six mois elle dira au président de se démettre et que dans un an elle crierà à la Législative de se dissoudre. Non ! la Constitution, une fois sanctionnée par le peuple, protégera le président et la Législative. Réfléchissez. Voyez l'abîme qui sépare les deux situations. Savez-vous ce qu'il faut en ce moment pour dissoudre l'Assemblée constituante ? Un vote, une boule dans

la boîte du scrutin. Et savez-vous ce qu'il faudrait pour dissoudre l'Assemblée législative ? Une révolution.

Tenez, je vais me faire mieux comprendre encore, faites une hypothèse, reculez de quelques mois en arrière, reportez-vous à l'époque où vous étiez en plein travail de constitution, et supposez qu'en ce moment-là, au milieu de l'oeuvre ébauchée, le pays, impatient ou égaré, vous eût crié : Assez ! le mandant brise le mandat ; retirez-vous !

Savez-vous, moi qui vous parle en ce moment, ce que je vous eusse dit alors ?

Je vous eusse dit : Résistez !

Résister ! à qui ? à la France ?

Sans doute.

Notre devoir eût été de dire au peuple : – Tu nous as donné un mandat, nous ne te le rapporterons pas avant de l'avoir rempli. Ton droit n'est plus en toi, mais en nous. Tu te révoltes contre toi-même, car nous, c'est toi. Tu es souverain, mais tu es factieux. Ah ! tu veux refaire une révolution ? tu veux courir de nouveau les chances anarchiques et monarchiques ? Eh bien ! puisque tu es à la fois le plus fort et le plus aveugle, rouvre le gouffre, si tu l'oses, nous y tomberons, mais tu y tomberas après nous.

Voilà ce que vous eussiez dit, et vous ne vous fussiez pas séparés.

Oui, messieurs, il faut savoir dans l'occasion résister à tous les souverains, aux peuples aussi bien qu'aux rois. Le respect de l'histoire est à ce prix.

Eh bien ! moi, qui il y a trois mois vous eusse dit : résistez ! aujourd'hui je vous dit : cédez !

Pourquoi ?

Je viens de vous l'expliquer.

Parce qu'il y a trois mois le droit était de votre côté, et qu'aujourd'hui il est du côté du pays.

Et ces dix ou onze lois organiques que vous voulez faire, savez-vous ? vous ne les ferez même pas, vous les bâclerez. Où trouverez-vous le calme, la réflexion, l'attention, le temps pour examiner les questions, le temps pour les laisser mûrir ? Mais telle de ces lois est un code ! mais c'est la société

tout entière à refaire ! Onze lois organiques, mais il y en a pour onze mois ! Vous aurez vécu presque un an. Un an, dans des temps comme ceux-ci, c'est un siècle, c'est là une fort belle longévité révolutionnaire. Contentez-vous-en.

Mais on insiste, on s'irrite, on fait appel à nos fiertés. Quoi ! nous nous retirons parce qu'un flot d'injures monte jusqu'à nous ! nous cédon à un *quinze mai moral* ! l'Assemblée nationale se laisse chasser ! Messieurs, l'Assemblée chassée ! Comment ? par qui ? Non, j'en appelle à la dignité de vos consciences, vous ne vous sentez pas chassés ! Vous n'avez pas donné les mains à votre honte ! Vous vous retirez, non devant les voies de fait des partis, non devant les violences des factions, mais devant la souveraineté de la nation. L'Assemblée se laisser chasser ! Ah ! ce degré d'abaissement rendrait sa condamnation légitime, elle la mériterait pour y avoir consenti ! il n'en est rien, messieurs, et la preuve, c'est qu'elle s'en irait méprisée, et qu'elle s'en ira respectée !

Messieurs, je crois avoir ruiné les objections les unes après les autres. Me voici revenu à mon point de départ, le pays a pour lui le droit, et il a pour lui la raison. Considérez qu'il souffre, qu'il est, depuis un an bientôt, étendu sur le lit de douleur d'une révolution ; il veut changer de position, passez-moi cette comparaison vulgaire, c'est un malade qui veut se retourner du côté droit sur le côté gauche.

UN MEMBRE ROYALISTE. – Non, du côté gauche sur le côté droit. (*Sourires.*)

M. VICTOR HUGO. – C'est vous qui le dites, ce n'est pas moi. (*On rit.*) Je ne veux, moi, ni anarchie ni monarchie. Messieurs, soyons des hommes politiques et considérons la situation. Elle nous dicte notre conduite. Je ne suis pas de ceux qui ont fait la République, je ne l'ai pas choisie, mais je ne l'ai pas trahie. J'ai la confiance que dans toutes mes paroles vous sentez l'honnête homme. Votre attention me prouve que vous voyez bien que c'est une conscience qui vous parle, je me sens le droit de m'adresser à votre cœur de bons citoyens. Voici ce que je vous dirai : Vous avez sauvé le présent, maintenant ne compromettez pas l'avenir ! Savez-vous quel est le

mal du pays en ce moment ? C'est l'inquiétude, c'est l'anxiété, c'est le doute du lendemain. Eh bien, vous les chefs du pays, ses chefs momentanés, mais réels, donnez-lui le bon exemple, montrez de la confiance, dites-lui que vous croyez au lendemain, et prouvez-le-lui ! Quoi ! vous aussi, vous auriez peur ! Quoi ! vous aussi, vous diriez : que va-t-il arriver ? Vous craindriez vos successeurs ! la Constituante redouterait la Législative ? Non, votre heure est fixée et la sienne est venue, les temps qui approchent ne vous appartiennent pas. Sachez le comprendre noblement. Déférez au vœu de la France. Ne passez pas de la souveraineté à l'usurpation. Je le répète, donnons le bon exemple, retirons-nous à temps et à propos, et croyons tous au lendemain ! Ne disons pas, comme je l'ai entendu déclarer, que notre disparition sera une révolution. Comment ! républicains, vous n'auriez pas foi dans la République ? Eh bien, moi patriote, j'ai foi dans la patrie ! Je voterai pour que l'Assemblée se sépare au terme le plus prochain.

PILLAGE DES IMPRIMERIES.

Aux journées de juin 1848, Victor Hugo, après avoir contribué à la victoire, était venu au secours des vaincus. Après le 13 juin 1849, il accepta le même devoir. La majorité était enivrée par la colère, et voulait fermer les yeux sur les violences de son triomphe, notamment sur les imprimeries saccagées et pillées. Victor Hugo monta le 15 juin à la tribune. L'incident fut bref, mais significatif. Le voici tel qu'il est au *Moniteur*.

Permanence. – Séance du 15 juin 1849.

INTERPELLATION.

La parole est à M. Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, je demande à l'Assemblée la permission d'adresser une question à MM. les membres du cabinet.

Cette Assemblée, dans sa modération et dans sa sagesse, voudra certainement que tous les actes de désordre soient réprimés, de quelque part qu'ils viennent. S'il faut en croire les détails publiés, des actes de violence regrettables auraient été commis dans diverses imprimeries. Ces actes constitueraient de véritables attentats contre la légalité, la liberté et la propriété.

Je demande à M. le ministre de la Justice, ou, en son absence, à MM. les membres du cabinet présents, si des poursuites ont été ordonnées, si des informations sont commencées. (*Très bien ! très bien !*)

PLUSIEURS MEMBRES. – Contre qui ?

M. DUFAURE, *ministre de l'Intérieur*. – Messieurs, nous regrettons aussi amèrement que l'honorable orateur qui descend de la tribune les actes à propos desquels il nous interpelle. Ils ont eu lieu, j'ose l'affirmer, spontanément, au milieu des émotions de la journée du 13 juin... (*Interruptions à gauche.*)

Je dis qu'ils ont eu lieu spontanément, c'est à ce sujet que j'ai été interrompu. Rien n'avait prévenu l'autorité des actes de violence qui devaient être commis dans les bureaux de quelques presses de Paris ; je veux expliquer seulement comment l'autorité n'était pas, n'a pas pu être prévenue, comment l'autorité n'a pas pu les empêcher.

On a dit dans des journaux qu'un aide de camp du général Changarnier avait présidé à cette dévastation. Je le nie hautement. Un aide de camp du général Changarnier a paru sur les lieux pour réprimer cet acte audacieux ; il n'a pu le faire, tout ayant été consommé ; d'ailleurs, on ne l'écoutait pas. J'ajoute qu'aussitôt que nous avons été prévenus de ces faits, ordre a été donné de faire deux choses, de constater les dégâts et d'en rechercher les auteurs. On les recherche en ce moment, et je puis assurer à l'Assemblée qu'aussitôt qu'ils seront découverts, le droit commun aura son empire, la loi recevra son exécution. (*Très bien ! très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. – L'incident est réservé.

À propos de cet incident, on lit dans *le Siècle* du 17 juin 1849 :

M. Victor Hugo était très vivement blâmé aujourd'hui par un grand nombre de ses collègues pour la généreuse initiative qu'il a prise hier en flétrissant du haut de la tribune les actes condamnables commis contre plusieurs imprimeries de journaux. – Ce n'était pas le moment, lui disait-on, de parler de cela, et dans tous les cas ce n'était pas à nous à appeler sur ces actes l'attention publique ; il fallait laisser ce soin à un membre de l'autre côté, et la chose n'eût pas eu le retentissement que votre parole lui a donné.

Nous étions loin de nous attendre à ce que l'honnête indignation exprimée par M. Victor Hugo, et la loyale réponse de M. le ministre de l'Intérieur pussent être l'objet d'un blâme même indirect d'une partie quelconque de l'Assemblée. Nous pensions que le sentiment du juste, le respect de la propriété devaient être au-dessus de toutes les misérables agitations de parti. Nous nous trompions.

M. Victor Hugo racontait lui-même aujourd'hui dans l'un des groupes qui se formaient çà et là dans les couloirs une réponse qu'il aurait été amené à faire à l'un de ces modérés excessifs. – Si je rencontrais un tel dans la rue, je lui brûlerais la cervelle, dit celui-là. – Vous vous calomniez vous-même, répondit M. Victor Hugo, vous vouliez dire que vous feriez usage de votre arme contre lui, si vous l'aperceviez sur une barricade. – Non, non ! disait l'autre en insistant, dans la rue, ici même. – Monsieur, dit le poète indigné, vous êtes le même homme qui a tué le général Bréa ! – Il est difficile de dire l'impression profonde que ce mot a causée à tous les assistants, à l'exception de celui qui venait de provoquer cette réponse foudroyante.

NOTES
DE CETTE ÉDITION

RELIQUAT

D'AVANT L'EXIL.

Ce qui fait la richesse de ce Reliquat, c'est le nombre de discours inédits rédigés ou ébauchés ; quelques-uns paraissent d'actualité. Tel développement, sur le désarmement proportionnel par exemple, semble écrit d'hier.

Dans l'Introduction placée en tête du premier volume, Victor Hugo dit : « Tous les discours qu'on trouvera dans ce livre ont été improvisés. » Mais il ajoute : « L'improvisation, dans les graves questions politiques, implique la préméditation. »

Cette préméditation chez lui, écrivain avant tout, se traduisait tantôt en larges périodes coulées d'un seul jet, tantôt en notes brèves, en plans ; en considérant ces lettres à peine formées, ces lignes serrées et hâtives, on croit voir la plume courir après la pensée. Il prononçait rarement le discours préparé ; il prévoyait – et les séances agitées de la Chambre prouvent qu'il prévoyait juste – les interruptions, les murmures, les rires même, et il y répondait d'avance ; mais si la question déviait, telle attaque, tel incident

inattendus le trouvaient aussitôt prêt et souvent ses répliques sont plus éloquentes et plus vibrantes que ses discours prémédités.

On a trouvé chez Mirabeau, après sa mort, des discours écrits ; on ne peut cependant lui contester l'improvisation.

Dans la seconde partie du Reliquat, on saisit bien mieux encore que dans les discours achevés, la pensée intime du poète ; cette époque de 1848 à 1851, si féconde en événements, revit là toute palpitante, provoquant au jour le jour tel cri de révolte, de douleur ou d'enthousiasme. Un jugement jeté en deux lignes à peine lisibles au dos d'une circulaire révèle une orientation nouvelle dans l'esprit de Victor Hugo, et, page à page, on assiste à son évolution politique, on en démêle les causes et l'on en peut apprécier la sincérité.

Ce Reliquat est composé de plusieurs éléments. Dans la première partie, nous avons placé les passages inédits des discours prononcés à l'Académie, passages soigneusement marqués par Victor Hugo d'une accolade sur le manuscrit même ; puis, par ordre chronologique, nous donnons les discours non publiés pour plusieurs raisons, soit que, comme pour celui visant la loi sur les prisons, la discussion de cette loi ait été interrompue par la dissolution de la Chambre des pairs, ou que le coup d'état ait empêché Victor Hugo d'exprimer son opinion sur l'affaire des caves de Lille, soit enfin que certaines questions déjà traitées lui eussent paru faire double emploi. (La peine de mort, la liberté de la presse, etc.) Cette première partie, exception faite des passages inédits des discours 'académiques, est extraite du manuscrit : *Reliquat, Avant l'exil*.

La seconde partie, composée de discours préparés, inachevés, de variantes, de réflexions sur les faits et les hommes, est empruntée d'une part au manuscrit *Avant l'exil* dans lequel ces ébauches et ces notes sont reliées après le texte publié, d'autre part au volume *Reliquat, Avant l'exil* où l'on compte plus de six cents feuillets de toutes dimensions et dont quelques-uns seulement sont datés. Nous les avons pourtant classés par ordre chronologique d'après les événements qu'ils relataient ou d'après leur analogie avec les passages publiés ; nous nous excusons d'avance des

erreurs qui auront pu se glisser dans ce classement, nous n'avons eu le plus souvent pour nous guider qu'un nom, ou quelques mots rappelant un fait important alors, oublié aujourd'hui et dont nous avons cherché la trace dans les journaux du temps ; les dates présumées sont indiquées entre crochets.

Nous avons en outre relevé dans la collection de M. Louis Barthou, cette admirable collection qu'il mettait si généreusement à notre disposition et que l'amabilité de ses exécuteurs testamentaires nous a permis de feuilleter à nouveau, des notes, des documents intéressants. Enfin, nous terminons cette deuxième partie par un certain nombre de FRAGMENTS SANS DATE qu'il nous a été impossible de classer. La provenance de chaque fragment est indiquée en note, sauf pour ceux appartenant à la famille de Victor Hugo ou ayant été copiés autrefois chez Paul Meurice.

Nous donnons, en appendice, les séances de la Chambre des pairs et des Assemblées Constituante et Législative rétablies d'après le *Moniteur*.

I.

ACADÉMIE.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

[DÉBUT D'UNE PREMIERE
VERSION DATEE
DU 19 MARS 1841.]

Messieurs,

Il y a vingt-huit ans, le 25 août 1817, dans ce même palais, dans cette même enceinte, en présence d'un auditoire tout à la fois imposant et charmant comme celui que j'ai à cette heure sous les yeux, un corps illustre, le même qui me prête attention aujourd'hui, l'Académie française, décernait le plus beau et le plus envié de ses prix, le prix de poésie. Cette cérémonie était une fête. Le sujet de concours était heureux, le concours avait été beau. L'Académie annonçait cette bonne nouvelle au public. Le secrétaire

perpétuel, vieillard à cheveux blancs, – vénérable vieillard que je cherche en vain parmi vous, et auquel vous me permettrez de donner en passant un regret, quoique son successeur soit de ceux qui ne laissent regretter personne, – M. Raynouard, dis-je, avait proclamé les noms des lauréats. Parmi ces noms brillaient au premier rang, – permettez-moi de le dire aussi en passant, – deux poètes couverts d’applaudissements dès lors comme ils l’ont toujours été depuis, et aujourd’hui vos éminents confrères, MM. Casimir Delavigne et Lebrun. Tout à coup, en écoutant le rapport du savant secrétaire perpétuel, une émotion, qui s’adressait plutôt au cœur qu’à l’esprit, s’empara de l’assemblée. Un enfant, un rhétoricien de quatorze ans, avait osé se mêler, visière baissée, à ce brillant pas d’armes littéraire. Ce concurrent n’avait pas envoyé son nom avec son poème, car il n’avait rien espéré du concours. En cela il avait bien jugé la médiocrité de ses vers, mais il n’avait pas jugé l’indulgence de l’Académie. L’Académie en effet s’était émue à un vers quelconque qui disait l’âge du poète, et elle décernait solennellement une mention honorable au n^o 15. Ne pouvant nommer l’auteur, M. Raynouard le cita. Avec la bonté propre aux grands talents, il choisit, dans cette œuvre de commençant, quelques vers, les moins faibles, il les entoura de mille précautions bienveillantes et les dit avec tant de charme et de grâce qu’il entraîna dans un mouvement sympathique le public et l’Académie. Les vieillards et les femmes applaudirent, les vieillards toujours si doux pour la jeunesse, les femmes toujours si bonnes pour les enfants. Quelques minutes après, ce vif rayon de gloire, si inattendu, si pur et si charmant, alla éblouir dans son obscurité le naïf lauréat, qui, à cet instant même, jouait dans je ne sais plus quelle arrière-cour de collègue à je ne sais plus quel jeu d’écolier.

Cet enfant, messieurs, dont personne alors ne sut le nom, a traversé depuis cette époque toutes les phases d’une laborieuse jeunesse, il touche aujourd’hui à l’âge grave et sévère, et c’est lui qui vous parle en ce moment.

Vous le voyez, messieurs, je ne vous suis pas étranger. Les chants informes que dans mon plus jeune âge je bégayais dans l’ombre ont trouvé un écho sonore.

Sous cette voûte lumineuse, et à une époque où aucune bouche encore, hors du foyer domestique, n'avait prononcé mon nom, les nobles et radieuses statues qui m'entourent semblent m'écouter en ce moment ont souri à mes premiers vers. Je suis sorti de cette enceinte il y a vingt-trois ans, et j'y rentre aujourd'hui.

J'y rentre ému de toutes les émotions ensemble, fier de vos suffrages, heureux de vos sympathies, triste de la grande perte que vous avez faite et dont il ne me sera pas donné de vous consoler, confus enfin et troublé d'être si peu de chose dans ce lieu

réverbération sereine

auguste que remplissent à la fois de leur rayonnement serein et fraternel la gloire des morts et la renommée des vivants. Sentant mon insuffisance, je cherche un appui dans un souvenir, et il me semble que le choix illustre dont vous venez d'honorer l'homme me donne le droit et m'impose presque le devoir de vous rappeler votre gracieuse indulgence pour l'enfant.

Ainsi, messieurs, – et je n'en suis moi-même que le moindre exemple, – depuis plus de deux siècles que cette compagnie immortelle assiste et participe à la gloire de la France, personne ne peut dire que l'Académie française ait failli un seul jour à

laborieuse

sa grande et noble mission. Cette fille de la vieille littérature est en même temps la mère des jeunes lettrés. Même perdue dans la cendre, pas une étincelle que son souffle n'ait excitée, pas un début qu'elle n'ait encouragé, pas un essai qu'elle n'ait accueilli, pas un jeune essor de poète qu'elle n'ait réchauffé sous ses ailes, pas une aurore, si pâle qu'elle fût, à laquelle elle n'ait mêlé son majestueux rayonnement.

Je me trompe. Cette longue série de services rendus aux lettres s'est interrompue un jour, un jour seulement. Ce jour-là, l'Académie avait disparu. C'était en 1793, époque fatale dont le sujet que j'ai à traiter devant vous m'oblige à vous entretenir.

Il semble, messieurs, que le dix-huitième siècle ait eu pour tâche de détruire l'œuvre du dix-septième. Le grand siècle royal, qui a eu pour lendemain le grand siècle révolutionnaire, s'était traduit dans la civilisation

française en institutions politiques et en institutions littéraires. 93 creusa un abîme où l'Académie de Richelieu tomba avec la monarchie de Louis XIV. Toutes deux, hâtons-nous de le dire, tombèrent pour renaître quelques années plus tard, modifiées par l'esprit du temps ; et elles ne pouvaient périr, car l'une tenait au cœur de l'Europe par toute son histoire, l'autre tenait au fond même de la pensée humaine par tous ses travaux.

Dans cette même année 1793, au plus fort de la Terreur, un jeune homme...⁵⁵

PASSAGES INÉDITS MARQUES À L'ENCRE ROUGE SUR LE
MANUSCRIT ORIGINAL⁵⁶.

*Sa renommée militaire était immense*⁵⁷.

Permettez-moi ici quelques chiffres, messieurs, il y a des cas où les chiffres

quinze

rayonnent comme de la gloire. – À ne compter que les quatorze premières années de sa vie historique, comme général ou comme empereur, il avait entrepris et mené à fin treize grandes guerres. Dans ces guerres où il n'avait pas essuyé encore personnellement une seule défaite, il avait gagné trente-trois batailles rangées, sans compter les combats, passé de vive force dix-neuf fleuves, sans compter les rivières, enlevé d'assaut soixante-quatorze villes, occupé triomphalement vingt-six capitales ; dans ces treize campagnes, il avait pris à l'ennemi quatre mille quatre cent quatre vingt-six pièces de canon et quatre cent dix-huit drapeaux, y compris tous les étendards de la garde impériale russe conquis en un seul jour ; enfin il avait fait sur toutes les armées du monde six cent trente-six mille prisonniers. Ce géant de la guerre avait quatre bras, l'armée d'Italie, l'armée d'Espagne, la grande armée et la garde impériale, cette autre grande armée.

Il avait daigné épouser une archiduchesse (⁵⁸).

Comme un admirable poète qui publie tous les ans un chef-d'œuvre, il semblait

haute pensée

avoir voulu doter de quelque grande action ou de quelque illustre victoire chacune des années de son règne. A 1800, il avait donné Marengo ; à 1801, le concordat ; à 1802, la Légion d'honneur ; à 1803, la conquête du Hanovre ; à 1804, le couronnement ; à 1805, Austerlitz ; à 1806, Iéna et Eylau ; à 1807, Friedland ; à 1808, la colonne de la place Vendôme ; à 1809, Eckmühl, Essling et Wagram ; à 1810, la réunion de la Hollande à la France. En 1811, la providence lui avait donné un fils, et il avait fiancé cet enfant aux destinées de Rome.

Et puis, messieurs, et c'est toujours là qu'il en faut revenir quand on parle de M. Lemer cier, quel que soit son éclat littéraire, son caractère était peut-être plus complet encore que son talent⁵⁹.

En disant ceci, c'est sa propre pensée que je traduis et sa noble orpheline me l'écrivait il y a quelques jours à peine, il attachait plus d'importance et donnait plus de valeur à sa vie civique qu'à sa vie littéraire. Là, il se sentait inattaquable.

Il était de ces rares penseurs qui ont mis autant de leur âme et de leur volonté dans leur conduite publique que dans leurs livres.

Car on se tromperait singulièrement, messieurs, on aurait bien peu compris toutes les paroles que je viens de prononcer ici et l'on aurait bien peu étudié les hommes comme M. Lemer cier si l'on croyait que l'habitude de la méditation et de la rêverie ôte à l'homme la faculté de se traduire aux yeux de tous par des faits énergiques et persistants. *Quand un homme est vraiment supérieur, il y a un lien intime et profond entre ce qu'il pense et ce qu'il fait⁶⁰.* Eschyle avait un frère qui s'appelait Cynégire ; la pensée a une sœur qui s'appelle l'action.

RÉPONSE À M. SAINT-MARC GIRARDIN.

[PASSAGES INÉDITS.]

*Faute réelle, mais charmante*⁶¹.

Au reste, hâtons-nous de le dire, ce culte littéraire de la femme n'est pas un caractère qui soit propre à l'esprit de M. Campenon et qui n'appartienne qu'à lui. Cette introduction de la femme dans les œuvres de la poésie et de la pensée est un grand fait et une grande chose. C'est depuis longtemps déjà un des caractères principaux des littératures modernes ; c'est aujourd'hui, disons-le à l'honneur du temps, le caractère principal de la littérature contemporaine.

L'antiquité, on l'a remarqué avant moi, l'antiquité hébraïque comme l'antiquité payenne, avait, pour ainsi dire, presque oublié la femme dans la création. Toute l'observation se concentrait sur l'homme ; toute la contemplation allait à la nature. Chose étrange, les poètes regardaient les fleurs, ils regardaient les étoiles ; ils ne regardaient pas les femmes. A peine çà et là, dans Homère et dans Virgile, l'un le plus naïf et le plus grand, l'autre le plus doux et le plus mélancolique des poètes anciens, trouve-t-on quelque lueur de ce sentiment respectueux, délicat

idéal

et chevaleresque qui fait une religion de l'amour, qui semble bien naturel à l'homme et qui pourtant lui a manqué si longtemps. La femme alors ne

comptait pas. C'était la chair, la forme, la beauté matérielle, Vénus, rien de plus. Les philosophes lui refusaient une âme ; les législateurs lui refusaient un droit. Même

mère

épouse, elle était esclave ; même reine, elle était servante.

L'humanité a ses âges et ses initiations successives. L'évangile, cette grande explication universelle, ce code de rédemption, de réhabilitation et de charité, est venu agrandir l'esprit humain, fortifier le faible, doter le pauvre, délivrer l'esclave et relever la femme. On pourrait dire que le Jehovah de la Genèse avait donné la femme à l'homme et que le Jésus de l'Evangile la lui a révélée.

En modifiant le fond même de l'intelligence humaine, le christianisme a dû changer et il a changé en effet la face des législations, des philosophies et des littératures. Autrefois l'homme, c'était l'homme ; aujourd'hui l'homme, c'est l'homme et la femme. Pas immense.

Puisque ce coup d'œil sur les œuvres d'un tendre et gracieux écrivain m'y a naturellement amené, pourquoi n'insisterais-je pas en passant, si mon vénérable et charmant auditoire me le permet, sur ce qu'il y a de fécond pour l'âme et d'utile pour le progrès moral dans ce grand fait tout moderne et tout chrétien, l'apparition de la femme dans la poésie ? apparition rayonnante ! avènement d'abord timide, aujourd'hui triomphant, demain souverain ! Douce révolution de l'art dont les conséquences, déjà si visibles et si glorieuses, se feront mieux sentir de jour en jour !

Mère par le dévouement ^{!62}

Là même quand elle fléchit sous le fardeau, quand la force lui manque, quand il lui arrive de faillir, qui de nous oserait, après Jésus, lui jeter la première pierre ?

la pure région des âmes

Ange intermédiaire entre le ciel et nous, elle tient des deux natures, de la nature d'en haut et de la nature d'en bas ; emportée par son âme vers le ciel, attirée par son cœur vers la chute, quand elle tombe, c'est qu'elle a voulu descendre jusqu'à nous. De quel droit l'accablerions-nous dans cet

abaissement douloureux et touchant ? N'en sommes-nous pas la cause ? quoi ? si indulgents pour nous et si sévères pour elle ? Non, respectons-la, même tombée, et n'accusons que nous. Nous avons mis en elle ce qui est mauvais ; nous n'y avons pas mis ce qui est pur et grand. Toutes ses fautes lui viennent de l'homme ; toutes ses vertus lui viennent de Dieu.

Inspirer aux hommes le respect de la femme, développer la compassion, la sympathie et la vénération pour tant de faiblesse unie à tant de vertu, montrer dans tous ses torts notre égoïsme, et dans toutes ses chutes notre orgueil, mettre en lumière le sentiment désintéressé et noble qui rachète presque toujours ses fautes et qui ne meurt jamais en elle, retirer des mœurs ce qu'elles contiennent de préjugés et des lois ce qu'elles contiennent d'injustices envers elle, continuer enfin l'œuvre de Christ et donner la pensée pour auxiliaire à la charité, c'est là, ne le croyez-vous pas, monsieur ? la plus utile peut-être, la plus généreuse à coup sûr, de toutes les idées morales qui doivent dominer notre littérature, et en particulier le haut enseignement littéraire auquel vous appartenez.

Il y a toujours eu dans la société chrétienne un homme qui s'est mis au service de la femme. Autrefois c'était le chevalier. Qu'aujourd'hui ce soit l'écrivain !

Comme je viens de le faire entendre, l'enseignement littéraire supérieur, dont vous êtes un des guides, monsieur, peut gagner beaucoup d'efficacité et de grandeur à la propagation de ces idées qui étaient comme le fond même de l'esprit et du talent de votre honorable prédécesseur.

Ce sera pour vous-même, monsieur un enseignement intérieur qui profitera, n'en doutez pas, à votre enseignement du dehors⁶³.

Dans ce commerce avec tant d'esprits excellents et tranquilles, avec tous ces nobles vieillards, vos anciens et vos maîtres, votre parole si vive, si animée, si spirituelle, si justement applaudie, gagnera cette autorité que donne la raison calme, cette gravité et cette mesure qui résultent des études approfondies, cet ascendant que conquièrent toujours les convictions mûries et méditées, ce charme qui s'attache aux inspirations du goût agrandi et

conseillé par l'imagination. Reconnaisant et joyeux de tout ce que vous recueillerez parmi tant d'hommes vénérables qui savent le vrai et qui veulent le bien, vous recevrez ici des leçons que vous reporterez ailleurs.

*Quoi de plus fécond que des leçons pareilles qui seraient composées de sagesse autant que de science, qui apprendraient tout aux jeunes gens, et quelque chose aux vieillards !*⁶⁴

Car tout entre dans ce cadre magnifique : les grands siècles, les grands peuples, les grands esprits, le passé qui pour les lettres est toujours le présent ; la comparaison des époques et des génies ; les libertés de l'art aussi anciennes et aussi vénérables que ses chefs-d'œuvre ; les grandes vues morales qui éclairent les profondeurs de la passion et de la souffrance ; les formes et les âges des langues ; les aspects de la vérité immuable qui changent à mesure que le genre humain marche et se déplace ; les systèmes construits par les philosophes, les lueurs jetées par les poètes sur la destinée, fantôme au double masque, tantôt fatalité, tantôt providence.

*... Que ce sont là les fleurs de ces noirs rameaux*⁶⁵.

Lettrés ! c'est un des vôtres qui vous parle ; une voix obscure, mais amie. Vous êtes hommes, et par conséquent faillibles ; et ce côté humain qui est en vous, dont s'applaudissait Térence, dont se réjouissait Montaigne, dont s'effrayait Pascal, dont Molière s'attristait, ce côté humain, fécond tout à la fois en souffrances pour votre cœur et en inspirations pour votre génie, peut être une source de faiblesses dans votre vie et de chefs-d'œuvre dans vos travaux. Mais en dehors de ces procédés

impénétrables

mystérieux dont se sert la providence pour créer les grandes œuvres par les grandes

passions

émotions, en dehors de cette sensibilité qui est la vie même de votre imagination, songez que, pour tout ce qui est extérieur et public, les yeux

sont fixés sur vous et qu'à de certaines époques vous devez de certains exemples. Après Satan, l'argent est le plus ancien des tentateurs. Dès le temps d'Hésiode et de Salomon, l'argent régnait ; il règne encore. Méprisez l'argent, ce que fait tout le monde ; dédaignez-le, ce que personne ne fait. Oui, de ce cote surtout, soyez sévères. L'argent entraîne où l'on ne voudrait pas aller. Bornez vos désirs, bornez vos besoins. Dans un siècle intelligent comme le nôtre, on n'est jamais esclave que de ses fautes. Rester pur, c'est rester libre. Ne relevez que de votre conscience et de Dieu. Vous n'avez besoin que d'une

conduire ceux qui pensent la foule

la

plume pour mener les esprits et d'une parole pour les captiver. Que vous importe la richesse et le luxe ! Votre richesse, c'est le talent ; votre luxe, c'est la renommée.

Respectez en vous tous les premiers ce talent et cette renommée. Prenez garde, les multitudes écoutent, les esprits attendent, les imaginations s'allument, les âmes sont ouvertes autour de vous. Prenez garde à ce que vous y laissez tomber ; tout germera, ce que vous y aurez jeté dans les heures de hâte et d'insouciance comme ce que vous y aurez soigneusement déposé dans les heures de recueillement et de méditation. Songez que tout l'avenir se fait de tout ce qui ensemence le présent. Prenez garde à ce que vous mettez dans vos livres et dans vos discours. Prenez garde surtout à ce que vous semez dans ces innombrables journaux, sombre tourbillon de feuilles volantes que le vent des révolutions qui s'approchent peut-être emporte chaque matin et disperse aux extrémités du monde !

Encore un mot, et j'ai fini. Encore un mot ; car je ne voudrais pas qu'on se méprît au sens de mes paroles et qu'on y pût voir un blâme, même indirect et voilé, jeté sur cette presse si infatigable et si utile qui met tant de puissance au service de tant d'idées et de tant d'intérêts, ni un reproche adressé à tous ces beaux talents, à tous ces écrivains justement célèbres, que le public applaudit, que le succès désigne et que l'Académie adoptera. Assez de voix chagrines s'élèvent autour d'eux ; les objections dures ne leur manqueront pas ; assez de censeurs amers, ceux que le succès

importune ou qui préfèrent de bonne foi les idées mortes aux idées vivantes, s'efforceront de contester leurs mérites, exagérant ce qui est ombre en eux et niant ce qui est lumière.

Oh ! qu'il ne tombe jamais de ma bouche, qu'il ne sorte jamais de cette enceinte une parole de doute et de découragement ! Ce que nous devons tous dans ce siècle à ceux qui pensent, à ceux qui luttent, à ceux qui enfantent et qui produisent, ce n'est pas le dénigrement ni l'injure, c'est la bienveillance, c'est la cordialité, c'est l'acclamation quelquefois – c'est la sympathie toujours, c'est la joie profonde avec laquelle toute âme élevée voit le talent monter au succès et le génie monter à la gloire ! Soyons tous fiers, quelque part d'initiative et de responsabilité qui nous revienne, si nous avons toujours satisfait notre conscience et si nous sentons en nous, bien droite et bien entière, notre dignité intérieure, soyons tous fiers d'appartenir à cette grande époque où de toutes parts l'esprit humain se renouvelle !⁶⁶

... Les graves et saintes paroles de la concorde universelle⁶⁷ !

Auguste exhortation ! prière majestueuse adressée à notre jeune civilisation révolutionnaire par la royauté en cheveux blancs !

Courage donc ! Courage à tous ceux qui travaillent ! Reconnaissance à tous ceux qui espèrent ! Excitons de la voix et du geste, entraînons vers le grand, vers le noble et vers l'utile ces générations toutes neuves qui nous arrivent, pleines de loyauté et de candeur, qui se développent et s'épanouissent en foule autour de nous, et qui, comme les jeunes feuillages au vent du printemps, frissonnent joyeusement au souffle des idées nouvelles ! Disons-leur toutes les vérités fécondes : Que tous les génies ne font qu'une lumière ; que tous les peuples ne font qu'un peuple ; que l'humanité n'a pas de frontières ; que les nations ne doivent pas avoir de haines. Enseignons-leur la sage alliance des idées de liberté et des idées d'autorité, l'amour de la tradition et de la grande forme historique et séculaire sous laquelle la France est devenue France, l'apaisement des passions étroites et exclusives, l'oubli de ce qui est inutilement injuste et amer, la générosité envers les adversaires, la modération, la gravité, afin que

cette jeunesse précieuse et chère ait de hautes idées, et qu'elle nous remplace un jour, et qu'elle s'efforce à son tour comme nous de réaliser le juste dans les lois, le bien dans les mœurs, le vrai dans la science, le beau dans les arts ! Agissons de telle sorte qu'en nous voyant faire elle nous estime ! Le travail ! c'est tout à la fois le conseil et l'exemple que nous lui devons. Le travail des bras et des intelligences, c'est le repos des ambitions et des âmes. Pour nos fils comme pour nous, pour les temps où nous ne serons plus comme pour l'époque où nous vivons, glorifions donc le travail, loi générale et loi domestique, loi de la maison et de la patrie, loi saine et profonde sur laquelle s'appuient et se fondent ces deux grandes choses : la paix du foyer, qui donne le bonheur à l'homme ; la paix du monde, qui donne la civilisation au genre humain !

13 janvier 1845.

RÉPONSE À M. SAINTE-BEUVE.

PASSAGES INÉDITS.

*... le deuil d'une seule famille dans tous les cœurs*⁶⁸.

Rien ne fit défaut à ce concours funèbre, rien ne manqua à ce dernier hommage, ni la sympathie royale, ni l'attendrissement du peuple, et en présence d'une telle perte et d'une telle affliction, celui qui en ce jour mémorable et funèbre avait l'honneur de représenter l'Académie, le même qui vous parle en ce moment, se fût senti bien au-dessous de la solennité de sa mission si, par une cruelle et fatale rencontre, il ne se fût trouvé, lui aussi, en ce moment-là même, dans une de ces situations d'âme qui sont au niveau de tous les deuils et s'il n'eût été un de ces hommes tristement choisis auxquels Dieu, à défaut des grandes pensées, a envoyé les grandes douleurs⁶⁹.

*Ce cri de l'homme qui souffre sous la destinée*⁷⁰.

Véritablement et sans hyperbole, l'auteur dramatique a la foule dans sa main. Cette grande puissance, ne nous laissons pas de le répéter, contient un grand devoir. Toutes les fois que beaucoup d'âmes écoutent un seul esprit, il ne doit parler que pour dire des choses efficaces, fécondes et utiles. L'émotion dramatique ne doit être pour lui qu'un moyen de faire germer dans tous les cœurs la pitié pour l'opprimé, la bienveillance pour le faible, le pardon, le dévouement, le désintéressement, le goût des hautes vertus, le respect des grandes infortunes, tous les sentiments doux qui améliorent, tous les sentiments vrais qui civilisent. L'auteur dramatique qui userait de sa

puissance pour pervertir serait un empoisonneur public. Au théâtre surtout, malheur au grand homme qui ne contient pas un honnête homme !

...et à toutes les mémoires de grands triomphes⁷¹.

Et remarquez-le, monsieur, l'œil ne peut parcourir ce groupe d'œuvres excellentes, sans en voir se dégager une certaine idée de puissance et de grandeur. Tous ces poèmes, écrits d'un style si pur, si énergique et si brillant, divers en apparence mais au fond secrètement rattachés l'un à l'autre par le lien commun d'une même pensée philosophique, tragédies, comédies, drames, Messéniennes, élégies, épîtres, ne font, pour ainsi dire, qu'un seul vaste poème où le noble esprit de M. Delavigne apparaît tout entier avec ses sympathies généreuses et populaires, avec son impartialité sévère et douce, avec sa bienveillance clémentine et humaine. Tout entre à la fois dans cette œuvre ainsi considérée, tout y a sa place, l'Italie et la Grèce, Rome et Paris, l'orient et l'occident, la Sicile qui massacra ses conquérants, la Venise qui décapita ses doges, les nations avec leurs tyrans, la France de Louis XI,

guerre,

l'Angleterre de Richard III, l'Espagne de Philippe II, le Cid qui est la foi, et le doute,

Luther qui est la pensée, le temps passé et le temps présent, le despote et le tribun, le paria et le comédien, les larmes et le rire, tout en un mot, la vie et l'histoire, l'histoire des hommes, cette chose mystérieuse et profonde qui n'a au-dessus d'elle qu'une autre chose plus profonde et plus mystérieuse encore, la vie de l'homme !

N'est-il pas vrai, monsieur, qu'il y a de la puissance dans cette hauteur de vues, dans cette variété féconde que domine une lumineuse unité ? Et trouvez bon, monsieur, que j'insiste sur ce point, en enfermant tant de choses dans sa pensée, en soumettant tant d'objets à son inspiration, en donnant à son œuvre de si vastes frontières, M. Casimir Delavigne obéissait à une loi profonde de l'art et faisait, dans la mesure des forces que Dieu lui avait données, ce qu'ont fait en tout temps tous les génies. Les grands

esprits ont de grandes ambitions et aiment les grands sujets. Ils ont de larges ailes et de longs regards. Ils volent haut et ils voient loin. Il faut à leur inspiration tout l'espace d'une grande idée. Il faut à Homère la chute de Troie, c'est-à-dire de l'Asie ; à Virgile la naissance de Rome, c'est-à-dire de l'Europe. Lucrèce prend la nature, c'est-à-dire toute la création visible, Dante prend l'enfer, Milton le paradis. Camoëns se précipite à travers les mers inconnues et y trouve un poème comme Colomb y avait trouvé un monde. D'autres, qui s'appellent Eschyle, Aristophane, Shakespeare, Molière, Corneille, ont peint sous tous ses aspects, dans des ouvrages de moins longue haleine, ce magnifique et inépuisable sujet qui après avoir lassé les poètes du passé reste encore tout entier aux poètes de l'avenir, l'âme humaine. Leurs compositions sont courtes, mais elles sont substantielles, nombreuses, puissantes, multipliées, mais chacune d'elles sort d'une vaste idée, mais l'ensemble de leur œuvre est immense. Je le répète, quoi que fasse le poète, épopée ou drame, il faut qu'il sente en lui une grande pensée première. Une pensée première, qui est à la fois étendue et profonde, a dans sa plénitude même une multitude de forces cachées et un certain sublime d'où l'idéal se dégage plus aisément. Ce n'est pas trop de l'océan pour produire Vénus. Le grand engendre le beau.

*... la grâce, la clarté continue, et, par moments, l'éclat*⁷².

Son vers n'est pas le vers de Rénier, de Molière, de La Fontaine ou d'André Chénier. C'est l'alexandrin de cette belle école de Malherbe, que les uns appellent sage, que les autres appellent timide, que nous appelons noble. C'est ce vers que trois siècles illustres ont successivement adopté, perfectionné et modifié, que Racine avait fait si harmonieux, Voltaire si libre, Delille si souple, et que M. Delavigne rappelant Racine dans les chœurs du *Paria*, égalant Voltaire dans ses *épîtres*, dépassant Delille dans certaines parties des *Messéniennes*, savait faire correct, souple, libre et harmonieux tout ensemble.

Fragment retrouvé parmi les brouillons et qui forme variante au passage publié page 71 :

Pourquoi ne vous dirais-je pas, monsieur, toute ma pensée ? Ce qui manque peut-être à cet ensemble d'oeuvres si remarquables, c'est une conviction définitive et fondamentale, indiquée çà et là aux endroits utiles, c'est un point de départ fixe, arrêté et certain, c'est la foi en une chose ou en une idée. Cette lacune, ce manque, comme dirait Pascal, n'empêche pas l'ensemble de vos œuvres de frapper l'esprit, tantôt vivement, tantôt profondément, grâce à la souplesse et à la variété de votre pensée, mais c'est là une preuve du charme qui est dans votre esprit, et rien de plus. En général, à tout écrivain qui ne se serait pas comme vous mis au-dessus de tout conseil par le double droit du talent et du succès, on pourrait dire : *Vous avez eu de grandes idées et fait de grandes choses, ayez une conviction, ayez une foi !*

ADRESSE AU ROI.

Le 21 juillet 1842, à l'occasion de la mort du Prince royal, l'Institut royal de France ayant été reçu en corps par le Roi, l'adresse suivante a été présentée à Sa Majesté par M. Victor Hugo, président de l'Institut⁷³.

Sire,

L'Institut de France dépose au pied du trône l'expression de sa profonde douleur.

Votre royal fils est mort. C'est une perte pour la France et pour l'Europe ; c'est un vide parmi les intelligences. La nation pleure le prince ; l'armée pleure le soldat ; l'Institut regrette le penseur.

Le duc d'Orléans avait compris en effet que, dans le siècle laborieux et mémorable où nous sommes, être l'héritier du trône de France, ce n'est pas seulement occuper une haute position, c'est aussi exercer une grande fonction. Ce que le Roi fait pour le présent, le Prince royal doit le faire pour l'avenir ; tandis que le père, chargé des destinées actuelles de la patrie, auguste et infatigable gardien de la nationalité et de la civilisation, fait tête aux événements, le fils, prince des générations nouvelles et roi des générations futures, doit ouvrir son âme aux idées. L'action est le partage du Roi, l'étude est le partage du Prince royal. En attendant l'heure de régner, il faut qu'il médite sans cesse l'histoire de ses aïeux, la tradition de son père, les besoins nouveaux de son pays. C'est ce que le duc d'Orléans avait admirablement senti. Âme haute, calme, sereine, ferme et douce ; noble intelligence au niveau de tous les talents ; fils de Henri IV par le sang, par la bravoure, par

l'amour de

l'aménité cordiale et charmante de sa personne, fils de la Révolution par le respect

tout progrès

de tout droit et l'amour de toute liberté ; entraîné vers la gloire militaire par conquêtes

l'instinct de sa race, ramené vers les travaux de la paix par les besoins de son esprit ; capable et avide de grandes choses ; populaire au dedans, national au dehors, rien ne lui a manqué, excepté le temps ; et l'on peut dire que tous les germes d'un grand Roi se manifestaient déjà dans ce Prince, mort si jeune, hélas ! qui aimait les arts comme François I^{er}, les lettres comme Louis XIV, la patrie comme vous-même.

Sire, votre sang est le sang même du pays ; votre famille et la France ont le même cœur. Ce qui frappe l'une blesse l'autre. C'est avec une inexprimable sympathie que le peuple français fixe en ce moment ses regards sur votre famille, sur vous, Sire, qui vivrez longtemps encore, car Dieu et la France ont besoin de vous ; sur cette Reine, mère auguste et éprouvée entre toutes les mères ; sur cette Princesse enfin, si française par son cœur et par notre adoption, qui a donné à la patrie deux Français, à la dynastie deux princes, à l'avenir deux espérances.

Que du moins cette affliction universelle soit pour Votre Majesté une sorte de consolation ! Sire, c'est aussi là une acclamation. La mort fatale du Prince a pu ébranler le trône, ce deuil public et national consolide la dynastie. La France qui vous consacrait, il y a douze ans, par l'unanimité de son adhésion, vous consacre aujourd'hui une seconde fois par l'unanimité de sa douleur.

CHAMBRE DES PAIRS.

[SUR LE PROCÈS DU MARÉCHAL NEY]⁷⁴.

19 juin 1846.

En rentrant de la séance où a parlé le prince de la Moskowa sur le procès de son père, j'ai cru utile de fixer à la hâte quelques-unes des idées qui me traversaient l'esprit, et que j'eusse dites si un débat m'eût forcé de parler.

Ici se présente une grave question.

Une Chambre peut-elle juger comme Chambre politique ce qu'elle a fait comme cour de justice ?

Réfléchissons.

Ce qui domine dans une Chambre, c'est l'opinion. Ce qui domine dans une cour, c'est la conscience.

L'opinion, c'est la place publique ; la conscience, c'est le for intérieur.

Eh bien ! une Chambre peut-elle juger un tribunal ? L'opinion peut-elle juger la conscience ?

Je n'hésite plus, je réponds : Non, messieurs.

Mais il ne s'agit pas de juger ce qu'a fait la cour des pairs en 1815.

La conscience est un sanctuaire ; c'est aussi un asile.

Vous n'avez pas le droit de violenter notre conscience au nom de la vôtre.

Je m'oppose à l'ordre du jour.

Messieurs, la pairie anglaise est accoutumée, je dirais presque aguerrie, à ce qui se passe en ce moment au sein de la pairie française. Pour ne citer qu'un fait, un exemple contemporain, le procès de la reine d'Angleterre a été vingt fois reproché à la Chambre des lords dans la Chambre des lords. Il y a eu chaque fois sur cette question, comme sur toute autre, une majorité et une minorité ; mais jamais le droit de débat n'a été contesté. Et rien de plus simple. Ceci est l'essence même des corps perpétuels. Un jury momentané, qui sort de la foule et qui rentre dans la foule, peut réclamer ce droit de silence et d'oubli, cela se conçoit jusqu'à un certain point ; mais les corps perpétuels sont dans une situation qui a plus de grandeur et par conséquent plus de responsabilité. C'est votre perpétuité même qui vous rend saisissables à l'histoire. Cette perpétuité est bonne, sage, profitable, excellente pour l'état, pour le peuple, pour le pays. C'est le privilège dont vous êtes utilement investis ; c'est aussi l'inconvénient que vous subissez.

Les corps perpétuels sont toujours présents devant l'histoire et devant la discussion de la postérité pour tous leurs actes et en particulier pour ceux de leurs actes judiciaires qui ont été aussi des actes politiques. On a le droit de déplorer ce que la Chambre des pairs a fait en 1815, parce qu'on a le droit d'admirer ce qu'elle a fait en 1830.

Cette perpétuité dont vous jouissez pour le bien de l'Etat et du pays, est un grand privilège ; comme tous les grands privilèges, c'est aussi quelquefois un grand inconvénient.

La perpétuité, je me hâte de le dire, n'entraîne en aucune façon la solidarité. Dans la Chambre des pairs, en Angleterre, les fils succèdent aux pères. En France, les générations succèdent aux générations. Qui ne voit

que dans ce mouvement qui maintient l'institution en renouvelant les individus, la perpétuité se consacre et la solidarité disparaît ?

Nous ne sommes donc pas solidaires, nous autres, non, nous ne sommes pas solidaires de ce grand acte, de cet acte fatal de 1815. Un sang glorieux a coulé à cette époque en violation du droit des gens et d'une capitulation solennelle. Un maréchal de France a été fusillé sous le mur du Luxembourg par douze vétérans français, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie faisant le carré. Le maréchal Ney a été jugé malgré le droit, condamné malgré la gloire, exécuté à la honte du prince qui régnait alors. Nous autres, nous sommes purs de ce sang qu'on a versé. Nous étions enfants alors, nous sommes hommes aujourd'hui, et pairs de France à notre tour, nous nous opposons à ce qu'on étouffe la réclamation qui s'é lève en ce moment, parce que c'est un fils qui réclame pour son père, parce que ce père est peut-être le plus illustre soldat de l'Empire, et à coup sûr la plus illustre victime de la Restauration !

Je m'oppose à l'ordre du jour.

À Dieu ne plaise qu'une parole sorte de ma bouche qui puisse affaiblir le respect profond dû à ce grand tribunal ! Mais si haut placée que soit cette Chambre, supérieure à tout et à tous dans l'État, elle a au-dessus d'elle la philosophie et l'histoire, c'est-à-dire la raison jugeant les idées et la raison jugeant les faits.

... Ce que la France pensait alors, l'histoire le dit aujourd'hui. Ce qui n'était que l'instinct des contemporains est devenu aujourd'hui la justice de la postérité. Et que ceci soit l'objet des méditations continuelles de ce tribunal omnipotent. Oui, messieurs, ne l'oubliez jamais. Là, devant l'histoire, devant la postérité, se vident les appels de cette cour sans appel. L'histoire juge toujours ceux qui ont jugé et condamne souvent ceux qui ont condamné.

Les Chambres sont occupées aujourd'hui des vastes enfantements de l'industrie et de la pensée, mais nous serions des cœurs chétifs et des

cerveaux misérables si nos aspirations vers l'avenir nous rendaient indifférents aux grandes fautes, aux grandes gloires, aux grandes douleurs du passé. Tournons nos yeux vers les grands destins inconnus, mais restons bons fils ! Fondons la France de la paix, mais ne soyons point injustes envers la France de la guerre !

UNIVERSITÉ.

Et d'abord ce n'est pas un médiocre bienfait que l'enseignement en commun. Permettez-moi d'insister sur ce point.

Disons-le hautement, c'est un noble spectacle pour le monde entier que nos collèges français tels que l'esprit nouveau de nos institutions les a faits. C'est mieux qu'un spectacle, c'est un enseignement. Dans les universités d'Allemagne et d'Angleterre, si illustres et si savantes d'ailleurs, les distinctions de naissance sont consacrées, les distances qui séparent les pères dans l'état sont maintenues entre les enfants dans l'école. Le gentilhomme reste gentilhomme, le paysan reste paysan. À l'heure où je parle, Oxford a probablement encore ces fameux gazons où les fils de lords ont seuls le droit de marcher, privilège qui irritait si profondément l'écolier Cromwell et qui féconda peut-être dans ce sombre enfant tous les germes de l'homme fatal. Chez nous rien de pareil. Dans les universités d'Angleterre et d'Allemagne, la jeunesse garde ses rangs ; chez nous, elle les rompt. Ou pour mieux dire, dans nos collèges, il n'y a pas de rangs, il n'y a que des bancs.

On dit que nos collèges font tout pour l'instruction, et rien pour l'éducation. Mais on n'y songe pas ! Messieurs, c'est déjà toute une éducation que cette confusion intelligente, saine et féconde de toutes les conditions, de toutes les familles, de toutes les fortunes, de tous les avenir. C'est toute une éducation que cet air libre et vigoureux qu'on fait respirer dès les premiers pas aux jeunes poumons de l'enfance. Ce qu'elle respire là, ce qui pénètre en elle par tous les pores, c'est la vie même, c'est le monde, c'est la société française, grande, mêlée et libre, telle qu'elle est pour nous, telle qu'elle sera pour nos fils. Cette atmosphère salubre, particulièrement excellente pour les générations nouvelles, se compose de tout ce qu'il y a de

meilleur dans les principes que nos révolutions ont dégagés, liberté, émulation, concours, droit de l'intelligence, droit du travail. Je le répète, point de rangs, des bancs. Le fils du pauvre coudoie le fils du riche, le noble lutte avec le plébéien, le nom historique qui deviendra peut-être obscur rencontre le nom obscur qui deviendra peut-être historique.

Généreux combats ! où les écoliers se sentent frères. L'état les fera un jour tous de la même cité ; le collège les fait tous de la même famille ; et si par hasard, dans les caprices et les saillies de l'âge, quelqu'un d'entre eux manque aux lois de cette fraternité, tous la lui rappellent, vivement, énergiquement, avec cette grâce de l'enfance qui peut devenir de la rudesse sans cesser d'être de la grâce. Au-dessus de cette foule naïve et ardente où fermentent, mêlées à des rires d'enfants et à des rêves d'écoliers, les destinées futures de la nation, au-dessus de ces jeunes esprits qui commencent, resplendissent, dans le majestueux rayonnement du génie, les grands hommes, objet éternel d'étude et de contemplation, les poètes, les philosophes, les historiens, Homère, Eschyle, Platon, Virgile, Tacite, astres qui font le jour dans le cerveau même du genre humain. Réfléchissons-y, messieurs. Il est bon, il est efficace que les choses soient ainsi. Le collège tel qu'il est prépare sainement la jeunesse ; en attendant que la vie publique saisisse ces écoliers et en fasse des citoyens, le collège crée pour eux quelque chose de plus grand encore et de plus fécond que l'égalité devant la loi, l'égalité devant la pensée !

Egalité réelle, égalité profitable d'où se dégage librement dès l'enfance, dans la diversité des intelligences, des aptitudes et des vocations, d'où se dégagera un jour plus puissamment encore, pour le service de la patrie, pour les besoins de la civilisation, la grande, la sainte, l'utile inégalité de la nature !

[LOI SUR LES PRISONS.]

Sur une page du manuscrit des *Misères*⁷⁵ on lit cette note : *Interrompu le 18 avril [1847] par la loi sur les prisons*. Du 18 avril au 3 mai Victor Hugo prend des notes⁷⁶ pour un discours destiné à la Chambre des Pairs ; le 3 mai il ébauche un début, mais le lendemain même il en écrit un nouveau et continue jusqu'au 10 mai ; une note du manuscrit mentionne que ce n'est que le 21 janvier 1848 qu'il a été repris ; puis la révolution de Février ayant aboli la pairie, ce discours est resté inédit.

3 mai [1847].

Messieurs,

La matière qui occupe la Chambre en ce moment est si délicate, si difficile, et demande, sous quelque aspect qu'on la traite, une telle circonspection, qu'ayant peu d'habitude de la tribune encore, je n'ai pas osé me livrer au hasard de la parole. Il m'a semblé que, dans un si grave sujet et devant un si grave auditoire, il pourrait y avoir inconvénient, soit à dire un mot de trop, soit même à ne pas dire un mot nécessaire, et que c'était là une de ces questions pleines de responsabilité où l'on ne doit improviser ni les actes, ni les discours.

J'ai donc écrit ce que je voulais dire à la Chambre.

Vous connaissez, messieurs les pairs, les travaux des écrivains sur cette matière et sur les nombreuses questions qu'elle soulève. Le souvenir de ces travaux a été honorablement rappelé dans le remarquable rapport qui vous a été distribué. Les idées qui inspiraient Beccaria et Bentham, idées auxquelles j'appartiens, ne sont plus guères en faveur, je le sais, et n'ont que bien peu d'échos dans cette illustre assemblée ; mais c'est pour le devoir et non pour le succès que je monte à cette tribune, et si la noble Chambre m'accueille sans trop de froideur, je m'estimerai heureux.

D'ailleurs je connais le haut esprit de la Chambre des pairs, sa raison, son bon vouloir, sa gravité attentive, l'idée élevée qu'elle a de sa mission, et j'ai confiance ; confiance dans la sincérité que je sens en moi, confiance dans l'impartialité que je vois autour de moi.

De tout ceci, messieurs, vous pouvez déjà conclure que je ne viens pas précisément défendre le projet, je viens simplement l'approuver, et j'ai peur, je le dis à regret, que mon appui ne lui soit plutôt dangereux qu'utile.

Maintenant j'entre en matière.

Messieurs, il faut commencer par convenir d'un fait ; les adversaires du projet de loi vous l'ont déjà dit, et je vous le dirai comme eux. Le projet de loi touche au code pénal, et en frappe de caducité certaines parties essentielles⁷⁷.

Eh bien ! je le dis tout de suite, parmi les changements qu'il faut prévoir, et dont quelques-uns vous ont été déjà sagement signalés et énergiquement dénoncés, il en est un qui passe presque inaperçu, et qui suffirait à lui seul pour me déterminer en faveur du projet. Messieurs, ce qui me convient dans la loi proposée, le voici : c'est que tout en maintenant l'expiation, tout en maintenant l'intimidation, en l'augmentant peut-être, elle tend à modifier profondément le régime des peines irrévocables⁷⁸.

4 mai [1847].

Messieurs,

Je commencerai comme les adversaires du projet.

Quand on vote une loi, et une loi de cette nature et de cette gravité, il importe de savoir précisément ce qu'on fait et où l'on va. Vous introduisez une réforme dans les prisons ? Messieurs, je le dis avec approbation comme les adversaires du projet le disent avec blâme, vous introduisez une réforme dans le code pénal.

Et plus d'une fois, dans le cours de cette discussion, tout en blâmant peut-être ce qu'approuvent les adversaires du projet, tout en approuvant quelquefois ce qu'ils blâment, je serai d'accord avec eux sur ce point unique et fondamental. Je constaterai le même résultat, à la vérité pour en tirer d'autres conséquences. Je ne recule en aucune façon, messieurs, ni

devant le fait, ni devant l'aveu. Le code pénal français, composé harmonieux de tout ce que les législations antérieures avaient laissé de praticable, est, à beaucoup d'égards, un beau et noble monument. Pourtant il faut bien qu'il subisse, lui aussi, comme tout ce qui est dans ce monde, la transformation lente, mais inévitable, des temps, des mœurs et des idées.

Messieurs, qu'on le veuille ou non, qu'on se l'avoue ou non, les réformes dans un ordre entraînent toujours, dans un temps donné, des réformes dans un autre ordre. À proprement parler, dans l'état de société, il n'y a pas de changements matériels ; tous les changements sont des changements moraux. Vous construisez des chemins de fer et vous dites : je me borne à poser deux barres de fer sur le sol. Non. Vous modifiez tout votre système de relations et d'échanges, vous modifiez la sociabilité humaine elle-même. Vous bâtissez une prison cellulaire et vous dites : je me borne à isoler le condamné. Non. Vous modifiez tout votre système pénal.

Vous le modifiez en aggravant sous un certain rapport la pénalité, en l'allégeant sous un autre rapport ; vous le modifiez en substituant un mode de châtiment uniforme aux divers procédés employés jusqu'à ce moment ; vous le modifiez enfin, et bien plus profondément encore, par la transformation que votre innovation fera nécessairement subir aux peines irrévocables.

C'est sur ce dernier point que je désire appeler spécialement l'attention de la Chambre ; c'est là, à mon sens, le grand côté, le côté fécond de la loi.

Je m'explique.

Jusqu'à nos jours, messieurs, votre savant rapporteur vous l'a dit, en France et partout, chez tous les peuples sans exception, la loi pénale n'avait qu'un but, un but unique, un but exclusif, protéger la société. C'était là toute la théorie des criminalistes. Pour arriver à ce but, si désirable en effet, tout leur était bon. Aussi la pénalité ne se composait-elle alors que de deux choses, l'expiation et l'intimidation ; l'expiation, d'où résulte l'intimidation ; l'intimidation, d'où résulte la sécurité publique. Faire des exemples, tout était là. La bonté d'un châtiment se mesurait à la quantité d'intimidation qu'il produisait ; le plus effroyable était le meilleur ; le terrible se dégageait de l'horrible. Cela était clair, simple et logique.

Dès qu'un individu avait failli d'une façon que les criminalistes jugeaient grave, la loi le saisissait. C'en était fait. Il n'appartenait plus ni à la cité, ni à la famille, ni à quoi que ce fût de social et d'humain ; il appartenait à l'exemple. La pénalité s'épuisait sur lui. Elle ne connaissait aucun tempérament, aucune limite, votre rapporteur vous l'a rappelé. Le condamné n'était plus qu'une chose passive dont il n'y avait qu'un parti à tirer, l'intimidation. La loi pénale l'enveloppait tout entier ; elle ne lui laissait rien ; elle le torturait physiquement, elle le dégradait moralement. Il n'y avait pas d'échafaud assez ignominieux, pas de chaîne assez lourde, pas de prison assez affreuse. Il fallait que le condamné devînt un être effrayant ; qu'enchaîné il fît peur, que libre il fît horreur. Le forçat, par exemple, était une sorte de démon fait par la loi.

À ce point de vue, que devaient être alors et qu'étaient en effet les éléments de la pénalité ? c'était l'irréparable, quant à la personne ; l'irrévocable, quant à l'honneur ; d'une part les mutilations, la flétrissure au fer rouge, la mort ; d'autre part, l'infamie. – Et je le répète, tout cela était logique⁷⁹.

L'histoire, messieurs, est pleine des résultats de cette théorie pénale, si longtemps et si universellement pratiquée. Les archives de vos maisons de justice en sont encombrées. Ces résultats sont tristes. Je me sers d'un mot très doux. En appliquant ces théories, on n'avait pas songé que, même en se tenant à ce point de vue unique du châtiment pour l'exemple, les divers procédés employés pour produire l'intimidation chez le peuple, produisaient en même temps l'exaspération chez le condamné, s'il survivait, et réussissaient surtout à faire de tous les coupables des scélérats et de tous les scélérats des monstres. Le crime renaissait du crime avec mille têtes. De là une inquiétante progression dans la criminalité. Sans compter bien d'autres inconvénients et bien d'autres périls. Dès le dernier siècle, Montesquieu, Voltaire, puis Beccaria, puis Howard et Bentham élevèrent la voix. Les criminalistes furent forcés de reconnaître, d'abord que la société n'était pas protégée, que le but n'était pas atteint ; ensuite, que, même la société fût-elle protégée et garantie, tout n'était pas dit, qu'il restait un devoir à remplir, et qu'enfin dans ce condamné, dans cette chair vile, dans ce sujet

du châtime et du supplice, dans cette matière à expériences pénales, il y avait un homme.

Un homme, c'est-à-dire une créature douée de raison, de sensibilité, de volonté ; une créature ayant, non pas seulement un instinct comme la brute, mais une intelligence, et par conséquent une destinée ; une créature digne d'attention, même dans son abaissement, parce qu'elle a en elle l'étincelle céleste qui ne s'éteint pas, parce que rien de définitif ne s'accomplit dans ce monde, même pour le condamné le plus misérable ; parce qu'enfin, si mutilé et si anéanti qu'il soit dans la vie présente, ce condamné contient encore, dans toute sa sainteté redoutable, le mystère d'une autre vie.

La loi a reconnu cela et a eu raison de le reconnaître. Oui, le condamné est un homme. Cet homme n'est point à jamais perdu. Il n'appartient pas à *la loi*, comme on disait dans l'ancien langage ; tout condamné qu'il est, il appartient à lui-même, c'est-à-dire à Dieu. Quel qu'il soit, il a comme nous tous, et autant que nous tous, il conserve sous toutes les inflexions légales, au fond de la plus douloureuse abjection, même après avoir perdu justement son nom, son bien, sa place dans la famille, son inviolabilité comme citoyen, sa liberté comme homme, il conserve le droit qu'aucune loi ne peut entamer, qu'aucune sentence ne peut retrancher, le droit qu'on ne peut jamais perdre, le droit de devenir meilleur.

Voilà ce que la loi a reconnu ; elle sait en outre maintenant et désormais elle n'oubliera plus que, dans un homme déchu, même quand on ne respecte plus l'homme, on doit encore respecter l'humanité.

Ceci, messieurs, a été un pas immense. Reconnaître une vérité, c'est s'élever à un sommet. Une fois cette vérité reconnue, l'horizon de la loi s'est agrandi. A dater de ce moment, la pitié, la grande pitié chrétienne, entre dans la loi. Un nouvel élément s'introduit dans la question pénale. Jusque-là, vous vous le rappelez, elle n'avait que deux termes, l'expiation et l'intimidation. A ces deux termes il vient s'en joindre un troisième, l'amendement du coupable. Or, vous le savez, messieurs, les problèmes sociaux sont comme les problèmes algébriques. Y ajouter un terme, c'est les modifier de fond en comble. La question pénale a donc changé de face.

J'aborde sur le champ ce nouveau point de vue, et je vais essayer de le caractériser en quelques mots, en demandant d'avance pardon et attention à la Chambre pour les idées un peu métaphysiques et pour les généralités inséparables du sujet. Je promets d'y insister le moins possible.

Vous le savez, messieurs, l'homme social pour la loi n'a que trois aspects : il naît et se développe, puis il existe dans la plénitude de ses facultés, puis il peut déchoir et faillir ; en d'autres termes, il est enfant, il est homme, enfin il peut être coupable.

Voilà un enfant, qu'en ferez-vous ? Voilà un homme, qu'en ferez-vous ? Voici un coupable, qu'en ferez-vous ?

Vous devez à l'enfant l'enseignement, à l'homme l'occupation, au coupable le châtiment.

De là les trois grands problèmes, je dirais presque les seuls, qui embrassent la société tout entière : l'éducation, le travail, la pénalité.

L'éducation, l'organisation du travail, la pénalité, trois grands principes d'où découlent trois législations qu'il faut sans cesse retoucher, constamment perfectionner, toujours refaire, et qui se tiennent et se pénètrent si intimement, que la dernière, la législation pénale, ne fait que combler les lacunes et compléter l'œuvre des deux premières ; d'où il suit qu'elle n'est bonne, cette législation pénale, qu'autant qu'elle les résume et les contient toutes les deux ; en d'autres termes, que la pénalité doit se composer d'éducation et de travail.

Ces trois choses que la prévoyance sociale doit au peuple, doit à tous, – car lorsque je dis le peuple je dis tout le monde, – sont trois bienfaits. Certes, personne ne le conteste, l'éducation est un bienfait ; le travail assuré et réglé est un bienfait ; mais, j'appuie sur ce point, car, selon moi, ceci éclaire toute la loi que vous discutez et en donne le vrai sens, la pénalité aussi doit être un bienfait ; un bienfait sévère, mais un bienfait.

Bienfait pour la société qu'elle doit protéger, bienfait pour le coupable qu'elle doit améliorer.

Voilà, messieurs, sous son double aspect, quel est l'état complet, l'état moderne de la question.

Améliorer le coupable ? Cela est-il possible ? Cela est-il utile à la société ? Si cela est possible, si cela est utile, comment y arriver ? par quels moyens ? par des moyens doux ? Mais alors on diminue l'intimidation qui doit s'attacher à la peine, et la société n'est plus protégée. Par des moyens rudes ? Quels sont-ils ? Et en ce cas, comment concilier la douceur paternelle du but avec la dureté du moyen ?

Telles sont, messieurs les pairs, les principales difficultés que le projet de loi soulève. Je vais les examiner rapidement, et j'espère vous faire voir qu'elles aboutissent toutes à la grande modification pénale qu'elles rendent imminente et que j'indiquais en commençant.

Premièrement, est-il possible d'amender le coupable ? sur ce point pas d'objections sérieuses. Pour dire non, il faudrait nier l'évangile, le christianisme, la civilisation, l'humanité même.

Deuxièmement, est-il utile d'amender le coupable ? ici encore point d'objection. L'utilité est flagrante. À ne se placer qu'au point de vue de l'exemple, point de vue sans doute incomplet, mais du reste excellent, certes, c'est un bon exemple qu'un coupable puni ; il y en a pourtant un meilleur, c'est un coupable repentant.

Reste le moyen. Comment arriver à l'amendement du condamné ?

Il est évident que l'amendement doit sortir du châtement, et que le moyen d'amélioration doit être contenu dans le mode de punition. Tout homme coupable est une éducation manquée qu'il faut refaire. La prison doit être une école. J'ajoute ceci : quoi que vous fassiez, messieurs, la prison est nécessairement et sera toujours une école. La captivité ne peut être un état neutre et inerte. L'esprit d'un homme ne saurait entrer dans une prison pour n'y rien faire. Il faut qu'il y travaille. Seulement si vous ne voulez pas que ce soit une école pour le bien, ce sera une école pour le mal.

C'est là en effet ce qu'était la prison sous ce que j'appellerai l'ancien régime pénal. Alors, comme le point de vue était tout autre, comme la loi voulait, avant tout et à tout prix, l'exemple uniquement, l'exemple dans toute sa terreur, système que pour ma part je déclare franchement détestable, comme le but de la pénalité, aujourd'hui complexe, était simple, tout concourait logiquement à la dégradation du condamné. On eût dit que

la loi ne voulait pas en avoir le démenti ; dès qu'elle avait déclaré un homme infâme, s'il ne l'était pas encore, il fallait qu'il le devînt. La perversité du coupable était, si l'on peut ainsi parler, précieuse à la loi et faisait partie de l'exemple. Un homme commettait une faute ; la pénalité s'emparait de lui. On serait presque tenté de dire qu'elle l'examinait, et que, lui ayant reconnu des dispositions, elle le plaçait dans une maison d'éducation. Messieurs les pairs, ces maisons d'éducation existent encore ; ce sont les prisons actuelles, les prisons dites prisons-en-commun. Représentez-vous un moment, cela importe au parti que prendront vos consciences dans cette discussion, représentez-vous ce que sont ces prisons dont je parle. Là, chaque spécialité, permettez-moi ce langage, car il exprime clairement la chose, chaque spécialité, dis-je, a ses professeurs qui font des cours de crime supérieur, qui expliquent les maîtres et les modèles, et qui enseignent aux petits coupables le respect et l'admiration des grands criminels⁸⁰. Là chaque misérable trouve un guide pour le mener plus avant. Le banqueroutier trouve le voleur, le voleur trouve le meurtrier. C'est tout un système complet d'enseignement auquel rien ne manque, et qui se complique de la promiscuité des âges, et qui admettait même, il n'y a pas bien longtemps encore, la promiscuité des sexes. Si vous doutez, si le tableau vous semble trop noir pour être vrai, vous pouvez vous convaincre, faites un pas, n'allez pas plus loin qu'une des barrières de Paris, et entrez dans cette prison qu'on appelle le dépôt des condamnés. Vous trouverez là pêle-mêle, dans la même salle, dans le même dortoir, le filou et le faussaire, le vagabond et l'assassin, l'enfant de seize ans et demi condamné à treize mois de prison pour le vol d'un mouchoir, et le forçat rompu à tous les crimes qui retourne au bagne avec des cheveux blancs. Vous verrez là faisant le même travail, assis sur le même banc, côte à côte, riant ensemble et chuchotant tout bas des paroles affreuses, des malheureux qui vous épouvanteront, les uns par leur vieillesse, les autres par leur jeunesse.

Oui, messieurs, vous les verrez se parler bas et rire ensemble. Que peut-il y avoir dans un pareil rire ?

Ce sont ces maisons-là qui vous font la criminalité que vous avez.

Ces prisons ne sont autre chose que des cuves où se combine et fermente toute la lie sociale ; véritables foyers d'infection morale, disséminés sur la face du pays, entretenus à grands frais par l'état, d'où se répandent dans la population entière tous les miasmes de l'ignominie et toutes les contagions du crime.

Maintenant, messieurs, voulez-vous savoir ce qu'on vous propose pour remplacer ces vieilles prisons, ces hideux collèges de honte et de dépravation ? Le voulez vous voir ? Rien de plus facile. Sortez du dépôt des condamnés que j'ai essayé de vous peindre, traversez la rue, frappez à la porte qui est en face. Il y a là une prison cellulaire. Les deux systèmes sont en présence et se regardent. Entrez. Faites-vous ouvrir successivement une, deux, trois, dix cellules au hasard. Qu'y trouvez-vous ? Un prisonnier calme et sérieux, qui a tout à la fois l'air puni et l'air grave. Il sait qu'il a des compagnons de captivité, mais il n'en a jamais vu un seul. Personne ne sait son nom dans la maison, excepté le directeur. Enfermez-vous avec lui. Questionnez-le. Vous lui demandez s'il s'ennuie, il vous répond qu'il travaille ; que d'ailleurs il voit ses parents une fois par mois, le médecin une fois par semaine, l'instituteur une fois par semaine, des visiteurs charitables de temps en temps, le contremaître tous les jours, le gardien à chaque instant, l'aumônier chaque fois qu'il le veut. Il ne savait pas lire en entrant dans la prison ; il vous montre son écriture et ses livres. Il ignorait le travail ; maintenant il sait un métier et il a un état qui le fera vivre. Il n'avait jamais songé à Dieu ; maintenant il prie tous les jours, et il a dans l'âme tout ce que la prière y met. Il est captif, mais il savoure soir et matin la prière comme une liberté ; il est seul, mais il sent distinctement la compagnie de Dieu. Aucun désespoir, aucune exaspération, aucun mauvais projet. Il a connu peut-être d'autres prisons, demandez-lui quelle est celle qu'il préfère, il vous répondra : – Celle-ci. – Pourquoi ? La plupart diront : *Parce que j'y suis seul*. – Un jour un prisonnier m'a fait cette réponse remarquable : – *Parce que rien ne me dérange*. Un autre m'a remis un mémoire écrit que j'ai entre les mains et qui se termine par la conclusion que voici : « Ce n'est qu'à l'aide du système cellulaire, qu'à l'aide de deux retraites générales tous les ans pendant trois jours dans la chapelle, qu'on

parviendra à faire de véritables bons sujets. » Un autre auquel je posais cette question : si vous aviez un jeune frère qui fît une faute, où le mettriez-vous ? m'a répondu : – Ah ! ici ! – Enfin entrez à l'infirmerie, il y a cinq cents détenus, vous trouvez deux ou trois malades.

Messieurs les pairs, vous avez vu tout à l'heure l'ancien système, vous voyez maintenant le nouveau. Comparez, et choisissez.

Mais, dira-t-on, ceci est la Roquette, et il n'y a là que des enfants. Allez à Tours, à Bordeaux ; ce sont des pénitenciers d'hommes ; vous constaterez les mêmes résultats.

Messieurs, j'ai lu comme vous les statistiques, je connais les chiffres. Je ne les discuterai pas. Il paraît que rien n'est facile à se procurer comme des chiffres. Il y en a pour, il y en a contre ; tout le monde en a. Les chiffres sont comme des batteries de canons ; on s'empare de ceux de son adversaire et on s'en sert contre lui ; il suffit de les retourner. Je ne me servirai donc dans cette question ni des chiffres, ni des statistiques ; j'aime mieux parler à la haute raison de mes nobles auditeurs, au bon sens, au sentiment intime du juste et de l'utile. Je me borne aux faits que je sais bien. J'ai visité depuis quinze ans un grand nombre des prisons de France depuis le bagne humide et glacial de Brest jusqu'au bagne brûlant de Toulon ; j'ai visité les prisons d'une moitié de l'Europe, depuis les vieilles geôles classiques de l'Espagne jusqu'aux pénitenciers de Lausanne et d'Eberbach. Je parle comme un homme simple et sincère qui a vu.

Eh bien, voici ce qui est le vrai pour moi :

Qu'est-ce que la cellule ? un calmant. Le plus puissant et le plus efficace de tous les calmants. Au moment où le condamné y entre, qu'y trouve-t-il ? L'ennui ? le désespoir ? la torture ? la rage ? l'endurcissement ? la folie ? non, messieurs, dans cette cellule il y a trois choses : l'isolement, le travail, le silence ; l'isolement qui fait qu'on se cherche et qu'on se trouve ; le travail qui occupe le corps et la pensée sans distraire la conscience ; le silence, source de méditation et d'assainissement, car, vous le savez, messieurs, de même qu'il y a de certaines paroles qui engendrent les ténèbres dans l'esprit, il y a un certain silence qui y produit la lumière.

Sans doute le système cellulaire offre encore des lacunes. Il a beaucoup à recevoir de l'expérience. Cette éducation du condamné qu'on refait peut être mieux refaite. Premièrement les livres, par exemple, peuvent être d'un choix meilleur, et sur ce point spécial il faut donner à l'université qui les approuve des avertissements sérieux. Deuxièmement, c'est bien sans doute d'enseigner au prisonnier l'orthographe, mais il faut lui enseigner aussi la prononciation, cette autre orthographe. Troisièmement, les chapelles doivent être construites de façon que tous les prisonniers voient le prêtre, les infirmeries de façon que tous les malades voient perpétuellement les infirmiers. Quatrièmement, le métier qu'on fait apprendre au prisonnier doit être un métier complet qui puisse le faire vivre et non un fragment de métier, comme cela arrive dans les maisons où l'intérêt de l'entrepreneur du travail est plus écouté que l'intérêt du condamné, qui est l'intérêt même de l'état. Cinquièmement, les guichetiers laïques doivent être remplacés par des guichetiers religieux qui ont fait vœu d'humilité et de douceur, et qui sont des frères pour le prisonnier. Tous ces perfectionnements et bien d'autres encore sont nécessaires et possibles. Mais somme toute, et toutes restrictions admises, il reste ceci : la cellule est un lieu de justice et de recueillement où le condamné achève lui-même sur lui-même le jugement que la société a commencé ; la cellule est un lieu de dépouillement où le coupable quitte son passé. Dans ce grand silence que la cellule fait autour de lui, le coupable donne la parole à toutes ces voix de sa pensée qu'il avait fait taire jusqu'alors.

Je le dis avec un sentiment de conviction profonde, telle qu'elle est, la cellule est bonne ; elle atteint les deux buts de la loi ; elle terrifie et elle améliore.

La Chambre le voit, j'ai abordé toutes les questions successivement, et je les ai résolues comme la loi projetée. Oui, l'amendement des condamnés est possible. Oui, il est utile. Oui, il peut être, oui, il doit être obtenu par l'emprisonnement cellulaire, procédé excellent, parce qu'il est tout ensemble afflictif et calmant. J'abonde, vous le voyez, dans le sens du projet.

C'est ici, messieurs les pairs, que surgit la grande difficulté, et selon moi, le grand avenir de la loi⁸¹.

Un homme sort de votre maison cellulaire des travaux forcés ; il a racheté sa faute, il a subi sa peine ; la cellule a produit l'effet que vous en attendez ; elle a fait de lui un autre homme. C'est maintenant un travailleur honnête et laborieux. Le terme de son expiation est arrivé ; il voit devant lui le soleil, la liberté, cette société humaine qui l'a rejeté et qui le rappelle ; il est plein de joie, d'espérance et de bonnes pensées ; la prison s'ouvre, il va en franchir le seuil. En ce moment la loi le saisit au collet, et lui dit : Halte-là ! tu es infâme !

Tu es, à perpétuité ! sous la surveillance de la haute police, tu seras publiquement et légalement observé, tu es enveloppé par toutes les incapacités ignominieuses qu'entraîne la dégradation civique ; tu seras exclu de tous les droits, de toutes les aptitudes et même de toutes les charges honorables du citoyen. Tu ne pourras témoigner en justice, ton serment est méprise d'avance ; ta signature ne pourra faire foi dans un acte ; tu ne pourras être tuteur de tes propres enfants qu'avec permission de ta famille ; personne ne savait ton nom dans ta prison, tout le monde le saura dans ton village ou dans ta ville ; on te montrera au doigt, on te fuira, on aura honte et horreur de toi, ta vie entière est à jamais flétrie. Tu es infâme.

Messieurs, ceci est grave. Quoi ! vous auriez fait tant de choses pour en venir là ! Mais vous auriez simplement oublié l'essentiel ! Quoi ! vous auriez ôté ce qu'il y avait de mauvais dans cette âme, et vous maintiendriez ce qu'il y a d'irrévocable dans la peine ! Quoi ! d'un côté l'homme qui s'est amendé, de l'autre la sentence qui ne fléchit pas ! Quoi ! pendant de longues années, à l'aide d'une sorte d'orthopédie morale, vous auriez redressé une conscience difforme, et à l'heure de la guérison et de la délivrance, vous la forceriez à reprendre ce vêtement de la honte publique fait pour une perversité qu'elle n'a plus ! Ainsi, vous sembleriez n'avoir réveillé dans ce prisonnier le goût et l'amour du bien, n'avoir renouvelé l'épiderme de ce cœur que par un raffinement de cruauté, et pour le rendre plus sensible au froid de l'ignominie et du mépris ! Ainsi, tandis que dans la

paix sombre d'une prison, par le silence, par la solitude, par le travail, par la prière, vous refaites une âme de toutes pièces, œuvre miséricordieuse et chrétienne, le vieux système implacable resterait à la porte, attendrait sa proie et la ressaisirait au passage, en sorte qu'on pourrait dire que ce serait le jour de la liberté que commencerait le supplice ! Ainsi vous auriez fait faire en Angleterre, en Suisse, en Amérique, tant de patientes explorations, tant d'intelligentes études, vous auriez appelé les trois pouvoirs, vous auriez dépensé des années et des millions pour produire une loi dont le chef-d'œuvre serait un honnête homme infâme !

Ah ! si une telle monstruosité était possible, si ce résultat immoral, révoltant, navrant, pouvait être accepté par le législateur et maintenu, savez-vous de quel côté serait désormais le crime, le crime contre la raison, contre l'humanité, contre la société, contre la justice, le crime contre le repentir ? Je n'hésite pas à le dire, du côté de la loi. Ce serait la plus sombre des dérisions. La loi que vous faites mentirait en promettant de rouvrir au coupable amendé et repentant cette porte de la société que les peines infamantes, geôlières monstrueuses, tiennent à jamais fermée !

Mais, dira-t-on, il y a les dispositions du code d'instruction criminelle sur la réhabilitation. Le libéré pourra en profiter⁸². Messieurs, vous le savez, ces dispositions sont à peu près illusoires. Elles ne peuvent, dans tous les cas, être invoquées que cinq ans, au plus tôt, après l'expiration de la peine. Cinq ans ! et que fera, pendant ces cinq années, votre honnête homme infâme ? Quel spectacle donnera-t-il à la société, et que se passera-t-il en lui ? Messieurs, restons dans le vrai ; la réhabilitation est un leurre ; (citer les chiffres des réhabilités) l'infamie une fois prononcée est indélébile ; elle ne comporte ni augmentation ni diminution. Elle est un superlatif ; la clémence royale, toute puissante contre la mort, est impuissante contre l'infamie. Une grâce ne l'efface pas. Tous les criminalistes le déclarent, tous, c'est une peine irrévocable et perpétuelle !

Eh bien, messieurs ! revenons au principe. Le principe, le voici : messieurs, disons-le, la perpétuité de l'infamie suppose, implique, exige la perpétuité de la perversité. Où il n'y a plus de perversité, l'infamie est le plus douloureux des contresens.

Votre loi qui amende doit donc amender doublement, détruire la perversité dans le cœur du coupable et, du contrecoup, détruire l'infamie dans la pénalité. Ou du moins la restreindre et la limiter, je vais dire à quoi et comment.

Nous voici donc amenés logiquement, irrésistiblement, selon moi, à ce point que je signalais en commençant, à ce but si désirable, la revision des articles du code pénal qui établissent les peines infamantes et la revision des articles du code d'instruction criminelle qui règlent la réhabilitation. En d'autres termes, et en réservant les cas dont je vais vous entretenir sommairement tout à l'heure, à la suppression de l'infamie pénale. Ce qui sera un nouveau pas, un pas décisif vers ce but glorieux indiqué au législateur dès le siècle dernier par Voltaire et Beccaria, l'abolition complète des peines irréparables.

Cette suppression sera, dans un temps donné, l'inévitable complément de la loi que vous discutez en ce moment. Ainsi, messieurs, de preuve en preuve, de déduction en déduction, je reviens à l'affirmation par laquelle j'ai commencé : Cette réforme des prisons sera la modification du code pénal.

Messieurs, ne vous étonnez ni ne vous alarmez de ce grand résultat. C'est un bon signe pour les nations que leur loi pénale s'adoucisse. Montesquieu l'a dit, la pénalité dans un état diminue à mesure qu'il approche de la liberté.

Et puis ne pensez pas que l'infamie légale, avec l'extension irréfléchie qu'on lui a donnée, soit bonne. Ne pensez pas qu'elle se soit introduite dans vos codes sans résistance de la part des esprits les meilleurs et les plus graves. En 1808, dans la discussion du code pénal, les peines infamantes furent repoussées par Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Corvetto et Berlier. Merlin les fit admettre, par ce seul motif que la constitution en parlait, et attachait aux peines infamantes la privation des droits politiques. Bentham dans sa *théorie des peines* et M. Livingston dans son *Rapport sur un plan de code pénal*, répudient tous deux les peines infamantes. L'efficacité et la bonté de ce genre de peines a été contestée devant vous en 1832 par notre noble collègue, M. le duc Decazes⁸³, et par notre autre collègue, M. Rossi,

dans son *Traité de droit pénal*. Enfin les deux jurisconsultes commentateurs du code pénal, MM. Chauveau et Faustin-Hélie, trouvent à l'infamie légale ces quatre inconvénients immenses : d'être *immorale, indivisible, inégale et irréparable*, et ne lui reconnaissent d'autre mérite que d'être *exemplaire*.

C'est là, certes, payer l'exemplarité bien cher.

Messieurs, je le répète et je livre ceci à vos méditations, admettre d'un côté et réaliser en effet l'amélioration du condamné, et d'un autre côté maintenir je ne sais quelle éternité dans la peine, cela est inadmissible. Je dirai au législateur : si ce que les peines infamantes ont d'exemplaire vous paraît bon, si vous craignez de désarmer la société, attachez, j'y consens, attachez l'infamie aux cas de récidive, à l'endurcissement constaté, aux crimes frappés de pénalités perpétuelles, aux grands actes de corruption et de prévarication solennelle qui entraînent la dégradation civique ; mais réservez-la, et ne la prodiguez point. Qu'elle ne se dresse pas de toutes parts sur le seuil de la loi. Qu'elle ne puisse jamais être encourue pour une première faute. Qu'elle ne puisse atteindre un adolescent ! Que savez-vous de cette âme pour la damner ? ce qui me fait le plus frissonner, c'est l'irrévocable accompli aveuglément, c'est l'irrémissible prononcé sommairement, ce sont les choses graves faites légèrement.

Jeter une peine irrévocable sur une conscience qui peut encore se corriger et se repentir, sur un être auquel il reste une étincelle, si faible qu'elle soit, de vie morale, c'est identiquement la même chose qu'enterrer un homme encore vivant.

Messieurs, je n'exagère point. L'infamie est une peine de mort. Ainsi considérée, elle a son utilité, je dirais presque son excellence. Restreinte aux cas que je viens d'indiquer, elle est, je le dis dans ma profonde et inébranlable conviction, la seule peine de mort que les hommes aient droit et intérêt à prononcer. Elle est irrévocable comme l'autre peine de mort, et n'est pas matériellement irréparable ; elle fait un exemple aussi terrible, et plus long, par conséquent plus salubre ; elle ne peut jamais être efficacement appliquée que d'accord avec l'opinion ; elle n'inquiète pas la conscience du juge ; elle n'usurpe pas le droit de vie et de mort qui n'appartient qu'à Dieu ; elle ne risque jamais d'abrutir le peuple et de le

rendre féroce ; elle l'intimide et le civilise. Grave considération ! elle ne donne point d'arme aux révolutions !

J'insiste sur ce mot qui peut-être ne se fait pas assez comprendre au premier abord : l'infamie est une peine de mort. L'infamie en effet retranche le coupable de la société comme le glaive ; l'infamie crée un être qui n'a, pour ainsi dire, plus de nom, plus de famille, plus de place dans l'état, plus de droit dans la cité ; qui erre autour de tout sans avoir droit à rien ; qui n'existe plus, et qui vit pourtant ; qui se meut, qui respire, perpétuellement exposé à tous les regards, afin de montrer à tous, pour l'épouvante de toutes les mauvaises pensées, ce que le crime peut faire d'un homme, ce que le châtement peut faire d'un citoyen ; afin, en un mot, de montrer à ceux qui penchent ce qu'on devient quand on est tombe !

Oui, conservez cette peine dans la loi, appliquez-la aux derniers coupables et faites-la coïncider alors avec la perpétuité de l'expiation matérielle. Cela est exemplaire, efficace, et juste ; mais ne faites pas de cette peine capitale et terrible une peine accessoire, n'en faites pas le prolongement inutile d'un châtement afflictif subi et complet, ne l'ajoutez pas, le jour de la délivrance, à la destinée d'un malheureux amendé et repentant, comme supplément, comme luxe, comme si la loi disait : *Ah ! j'ai oublié quelque chose !*

C'est ébranler, par cette infliction superflue, la solidité de ce repentir et par conséquent la paix de la société, créer un danger en s'imaginant qu'on prend une précaution, couronner la justice par l'injustice. Oh ! messieurs ; j'y insiste, ce serait un triste leurre et un étrange travail que celui-ci : Votre loi pénitentiaire s'efforçant de rendre aux condamnés un avenir que votre loi pénale leur aurait retiré à jamais ! cela ne se peut. Evidemment la loi nouvelle contrariera, minera et finira par réformer la loi ancienne, et c'est du fond du cœur que je m'associe à ce grand progrès.

Voici un développement traitant un autre aspect de la question, mais qui devait prendre place après ces mots : la suppression de l'infamie pénale⁸⁴.

C'est-à-dire que nous nous acheminons dès aujourd'hui, de ce pas grave et lent, mais infaillible, qui convient à la loi, vers la réalisation du vœu de Voltaire et de Beccaria, vers un autre but, plus souhaitable encore, l'abolition des peines irréparables.

Il ne faut pas se le dissimuler, messieurs, il y a dans le châtement deux choses, un côté incomplet, défectueux, ne concernant que l'individu, délicat pour la conscience du juge, facile à excéder, incertain, l'expiation ; un côté complet, excellent, utile à l'individu, efficace pour la société, impossible à exagérer, certain, l'intimidation. Le but de la loi étant de réprimer pour prévenir, la meilleure loi pénale serait celle qui retirerait au côté incertain pour ajouter au côté certain, qui diminuerait la souffrance en accroissant l'exemple ; en d'autres termes, qui tirerait de la moins grande quantité d'expiation la plus grande quantité d'intimidation.

Je viens de dire que l'expiation est le côté défectueux, incertain et incomplet de la pénalité. Et savez-vous pourquoi, messieurs ? C'est qu'à considérer le fond vrai et éternel des choses, l'expiation des actions humaines n'est pas un fait humain ; l'expiation des actions humaines est un mystère, mystère impénétrable comme la providence elle-même. L'expiation légale n'est qu'une ombre de cette redoutable expiation divine qui attend les hommes et qui les saisit tous, à son heure, les uns pendant la vie, les autres a près. La loi obligée de veiller, de prévoir, de défendre les bons, de frapper les mauvais, imite comme elle peut cette grande action de la providence. La loi elle aussi, il ne faut pas l'oublier, et c'est là sa sainteté, est une sorte de providence d'en bas ; mais, la plupart du temps, tout lui manque pour apprécier dans leurs variétés innombrables les faits, les individus, les circonstances, les aggravations, les excuses, et par conséquent pour châtier le coupable dans la proportion de la faute. Quelle machine grossière que la balance de la loi à côté de cette invisible balance éternelle où un grain de poussière pèse quelquefois autant qu'un empire ! Messieurs, à proprement parler, l'expiation appartient à Dieu. Il se l'est réservée. La société n'a pleinement que l'intimidation.

Voici donc quel doit être le principal objet de la loi pénale : diminuer la peine en réalité à la condition de l'accroître en apparence. L'expiation sans

doute, mais l'intimidation surtout.

Pour le dire en passant, au moment où nous sommes, l'administration en France fait tout le contraire. Elle fait ce que j'appelle des exemples à huis-clos. Il suffit pour s'en convaincre de songer à la manière dont la peine de mort s'exécute maintenant, à Paris en particulier, de comparer l'exemple qui se fait place Saint-Jacques à l'exemple qui se faisait place de Grève. Mais voici un autre fait qui prouve ce que j'avance.

Messieurs, le vieux système pénal, comme l'a si justement dit l'honorable procureur général à la Cour de cassation, était *atroce*⁸⁵ ; mais il avait du moins ceci de bon qu'il faisait ce qu'il voulait faire. Il excellait dans l'expiation, et il excellait dans l'intimidation. Rien de glaçant comme cet appareil de poteaux, de roues, d'échafauds, de gibets permanents, on pourrait presque dire de potences monumentales dont il couvrait le pays.

L'ancien mode de transport des condamnés aux bagnes, conservé jusqu'à nos jours, était particulièrement terrible. Vous vous rappelez cette effroyable chaîne des galériens, ces misérables traversant les provinces, traversant toute la France, liés sur des charrettes, jambes pendantes, le carcan au cou, transis de froid, mouillés par la pluie, roués de coups de bâton, espèce de pilori ambulante qui durait vingt ou trente jours. Certes, cela était au plus haut degré intimidant⁸⁶.

Cela était intimidant, mais cela était sauvage. Or, quand l'intimidation est par trop sauvage, quand l'exemple est par trop pittoresque, notre civilisation n'en veut pas. Il a fallu renoncer à ce procédé. Eh bien, savez-vous ce qu'on a imaginé pour remplacer cette vieille chaîne effrayante ? Une voiture peinte des couleurs les plus riantes, peinte des couleurs joyeuses du perroquet, vert, rouge et jaune, un omnibus dont les jalousies sont fermées, et qui fait dire aux passants quand il traverse la ville : – Tiens ! mais on doit être fort bien là-dedans !

Eh bien non ! on y est très mal. On y est très mal, mais on ne s'en douterait pas. Le prisonnier est là, dans un compartiment étroit, assis sur une planche, meurtri par tous les cahots de la voiture, manquant d'espace pour ses pieds, pour ses coudes, pour ses genoux, étouffant l'été, glacé l'hiver, et après trois ou quatre jours passés dans cette boîte, gaie à

l'extérieur, affreuse à l'intérieur, il arrive à Toulon évanoui de douleur. Messieurs, il y a là ce que je connais de plus triste au monde, du châtement perdu.

Eh bien ! savez-vous ce que je voudrais ? Tout le contraire. Je voudrais qu'à de certains jours on vît passer dans les rues et sur les grandes routes avec une rapidité terrible une espèce de cercueil roulant, une longue voiture toute noire sur laquelle on lirait en lettres blanches ce seul mot : *Justice*. On se dirait avec terreur : C'est là qu'ils sont !

Et puis je voudrais que dans cette voiture il n'y eût ni géhenne, ni torture, qu'il ne fût pas absolument impossible au prisonnier d'y déplacer sa jambe ou son pied, et qu'il pût y être transporté sans y tomber malade. Car, je le répète, pour moi l'idéal du châtement est le châtement qui ferait le moins de mal possible à celui qui est dedans en faisant le plus de peur possible à celui qui est dehors ; ou, comme je le disais tout à l'heure, qui tirerait de la moindre expiation la plus grande intimidation.

C'est là le problème du châtement : diminuer la souffrance et augmenter l'appareil. L'avenir le résoudra.

En attendant, j'approuve la loi proposée, je l'approuve parce qu'elle améliore le condamné dans le présent et la pénalité dans l'avenir ; je l'approuve parce qu'elle fait clairement ressortir le vice des peines infamantes ; je l'approuve parce qu'à mon sens et j'ai tâché de le démontrer, par le seul fait de sa présence au milieu de nos lois, elle détruira prochainement l'infamie légale et dans un temps donné toutes les autres peines irréparables ; grand bienfait pour mon pays ; grand exemple pour les nations.

En proposant cette loi, le gouvernement est dans une bonne voie. Qu'il continue. Qu'il mette successivement à l'étude toutes les hautes questions sociales. Nous l'y aiderons avec ardeur.

J'ai fini, messieurs. Il me reste pourtant encore un mot à dire. Par toutes les raisons pour lesquelles j'adopte la loi, je repousse et je déclare que je combattrai dans la discussion ultérieure la disposition proposée par la commission qui enveloppe dans cette loi d'amendement des criminels les

condamnés pour délits politiques. Il suffit d'énoncer cette proposition pour faire sentir ce qu'elle a d'étrange. Je me sers d'un mot modéré.

Entendons-nous d'abord sur ce mot, *faits politiques*. Ne plaçons pas sous ce mot des crimes qui voudraient bien prendre cette couleur de la passion politique, mais qui ne sont après tout que des crimes communs, affreux et vils comme les crimes communs. L'assassinat est toujours l'assassinat, le pillage est toujours le vol, le régicide n'est qu'une forme orgueilleuse et horrible du parricide. Ravailac masqué en Brutus reste Ravailac.

Cela posé, et toute confusion écartée, voyons le vrai.

Ce qu'on appelle les infractions et les délits politiques résulte en général des luttes de la presse, des chocs de l'opinion, de la polémique des partis. Chaque forme sociale, théocratie, monarchie ou démocratie, déclare attentat ce qui la blesse. Sous l'inquisition, la liberté de la pensée était un crime. Galilée a été un prisonnier politique.

Les délits sociaux sont absolus, les délits politiques sont relatifs ; appliquer la même mesure au relatif et à l'absolu, cela blesse la logique. Se figure-t-on ceci ? isoler un écrivain parce qu'on a donné de bonnes raisons pour isoler un voleur. Mais j'irai plus loin. Entrez dans l'application. Une loi de pénalité générale doit être applicable à tous les régimes. Représentez-vous la République isolant Malesherbes pour l'amender, représentez-vous l'Empire isolant Chateaubriand pour le perfectionner, représentez-vous la Restauration isolant Béranger pour l'améliorer. Voilà pourtant ce qui est contenu dans l'amendement de la commission⁸⁷.

Veut-on que je serre cet amendement de plus près encore ? Soit. Voici un écrivain, un journaliste, un homme de lettres, condamné pour délit politique. Vous l'isolez ; vous faites cette chose cruelle et grave de lui ôter la seule douceur qui puisse lui rester, la compagnie de ceux qui partagent son malheur et ses idées ; vous le mettez en cellule. Pourquoi ? Pour lui apprendre à lire ? Non apparemment. Pour lui apprendre à écrire ? Pas davantage. Pour lui apprendre à faire des bretelles, des chapeaux de paille ou des chaussons de lisière ? Non encore. Est-ce pour le dépouiller de ce qu'il a de mauvais ? Mais qu'a-t-il de mauvais aux yeux de la pénalité ? Ses opinions.

Messieurs, le vol et le meurtre ont quelque chose de hideux qui se révèle infailliblement dans la solitude à une conscience livrée à elle-même ; sans doute ; mais s'imaginer que la conviction monarchique ou la foi républicaine deviendront, elles aussi, difformes dans une prison devant la contemplation d'un prisonnier et lui feront horreur, ceci est plus qu'étrange. Je dis mieux. L'histoire et l'expérience prouvent le contraire. La solitude exalte les croyances politiques ou religieuses. Le prisonnier devient à ses propres yeux un martyr et ce qui n'était qu'une opinion devient un fanatisme. Est-ce pour le contraindre à se recueillir et à méditer ? Sur quoi ? Sur votre iniquité ? Est-ce pour prévenir les conspirations qui pourraient s'ourdir dans la prison entre détenus appartenant aux mêmes factions politiques ? Ah ! messieurs, dans un gouvernement de discussion et de liberté, ce ne sont pas les conspirations qui sont à prévoir et à craindre, ce sont les révolutions. Quoi, dans un pays où la presse est libre, où la pensée est souveraine, où rien de puissant ne peut se faire dans l'ombre, où rien ne peut se produire et exister qu'au grand jour, où les citoyens intelligents et participant à la souveraineté discutent et jugent tout, les factions aussi bien que le pouvoir, dans un tel pays, en France, au dix-neuvième siècle, craindre comme en Russie, comme en Turquie, les conspirations obscures, les complots de prisons, les machinations de quelques condamnés qu'on a sous la main et qu'on surveille, les prises d'assaut de la société tout entière par une poignée d'hommes, cela n'est pas sérieux ! Et si, comme je le crois, pour justifier cette révoltante assimilation des condamnés politiques aux condamnés ordinaires, on n'a pas d'autre motif, alors c'est triste. C'est une monstruosité appuyée sur une puérilité !

Et puis, messieurs, supposez que ce condamné politique que vous mettez en cellule, que vous plongez dans ce puits profond de l'isolement, soit un personnage considérable et gênant, un grand écrivain, un grand orateur populaire, et maintenant songez aux chances de mort, et de disparition subite dans les ténèbres. Quelle responsabilité pour un gouvernement honnête ! Quelle facilité pour un gouvernement lâche et hardi⁸⁸ !

Messieurs, cet amendement, je le dis à regret, est un emprunt aux mauvais jours. Vous le repousserez. Vous maintiendrez l'exception

sagement proposée par le gouvernement lui-même. Quant à moi, je dirai à la commission : Protégez l'état par des lois spéciales comme vous protégez les individus et les citoyens par des lois générales, mais ne mettez pas pêle-mêle dans la loi de réforme pénitentiaire deux ordres de faits différents, les dangers des personnes et des propriétés et les périls du gouvernement, et croyez-moi, quand vous vous occupez d'amender les voleurs et les assassins, oubliez les écrivains, oubliez les penseurs, oubliez même les conspirateurs, s'il y en a ! À faits divers, pénalités diverses.

Messieurs, une loi de cette nature ne connaît pas le gouvernement, elle ne connaît que la justice. Elle vous met en présence de ce qu'il y a de plus élevé dans les idées des philosophes, de ce qu'il y a de plus permanent dans les instincts des hommes, de ce qu'il y a de plus urgent dans les besoins des communautés sociales. Dans une question pareille, le débat est entre les légistes et les philosophes, n'y laissez pas intervenir les hommes du pouvoir qui n'y ont que faire. Loin de vous en ce moment les préoccupations de parti ! Messieurs, vous êtes au seuil d'un avenir sombre et inconnu, il faut que vous puissiez invoquer un jour tous les exemples que vous avez donnés. Ne faites pas de lois dont les révolutions puissent se servir.

Laissez, telle qu'elle est, sans mélange et sans alliage, la grave austérité de vos codes généraux. Ne confondez pas, je le répète, les intérêts du pouvoir, si respectables qu'ils soient, avec les intérêts de la société ; ne confondez pas les faits variables qui marquent la vie éphémère des partis avec les éternels et vrais crimes qui sont crimes dans les républiques comme sous les monarchies. N'agitez pas la robe de la justice du souffle des passions politiques ; faites une loi grande, une loi pure, une loi sévère et tranquille !

Je ne puis quitter cette tribune sans vous dire la dernière pensée qui me vient. Pensée triste et sombre adoucie pourtant par quelque espérance. Cette loi que vous discutez est particulièrement une loi pour le peuple, c'est pour cela que je l'appelle une grande loi.

En votant cette loi, il m'est impossible de ne pas jeter un regard sur ces classes nombreuses et souffrantes qui contiennent les germes de toutes les

vertus comprimés par le développement de toutes les détresses.

Messieurs, je le dis avec douleur, le peuple sur qui tout retombe, qui endure la peine, la fatigue, les famines, les hivers rudes, dont les enfants, durement exploités, subissent le labeur malsain des manufactures, dont les fils payent tous inexorablement l'impôt militaire, le peuple qui est la force de la nation, qui a tous les bons instincts de la paix et qui fait toutes les grandes choses de la guerre, le peuple qui, dans l'état social tel qu'il est, porte tant de tardeaux, porte aussi, plus que toutes les autres classes, le poids de la pénalité. Ce n'est pas sa faute. Pourquoi ? Parce que les lumières lui manquent d'un côté, parce que le travail lui manque de l'autre. Trop souvent du moins. D'un côté les besoins le poussent, de l'autre aucun flambeau ne l'éclaire. De là les chutes.

Messieurs, c'est à cela qu'il est urgent de pourvoir, ce que vous faites aujourd'hui comparé à ce qui reste à faire, n'est encore que superficiel, et la vraie réforme des prisons, la vraie réforme de la pénalité, ce serait une loi qui donnerait gratuitement à ceux qui ne peuvent la payer l'éducation, ou au moins l'enseignement primaire, ce serait une législation qui résoudrait la question si compliquée du travail. Ce que vous faites aujourd'hui est bon ; mais on pourrait presque dire que vous commencez par la fin. N'importe, améliorons la pénalité, mais n'oublions pas qu'il faut que le complément vienne. La loi que vous votez n'est qu'un premier pas, et vous engage. Quant à moi, je souffre, je souffre profondément quand je pense qu'il y a autour de moi tant d'hommes, mes compatriotes, mes frères, mes égaux devant la loi, mes pareils devant Dieu, dont les uns ne savent pas lire, dont les autres n'ont pas de pain. Messieurs, tirez le peuple de ces affreuses vieilles prisons, écoles de vice, ateliers de crime, dans lesquelles, vous le savez maintenant par les révélations de Clairvaux, le froid et la faim sont employés comme moyens de répression et comme auxiliaires du geôlier, dans lesquelles la discipline, maintenue avec une abominable férocité, va jusqu'au rétablissement de la torture, dans lesquelles la mortalité, grâce à de hideux abus, est de un sur onze, quelquefois de un sur sept, dans lesquelles enfin sur vingt-cinq malheureux qui sortent du cachot, vingt-cinq meurent !

Tirez le peuple au plus vite de ces horribles prisons, mais tirez-le aussi de ces deux autres prisons plus cruelles encore, l'ignorance et la misère.

Un dernier mot. Dans le temps où nous sommes, on flatte beaucoup le peuple. Messieurs, ne le flattons pas, aimons-le.

NOTES POUR LE DISCOURS : LA LOI SUR LES PRISONS⁸⁹.

A lire pour quelques détails.

Il faut que votre prisonnier séparé de la société corrompue soit en contact perpétuel avec la société saine.

Institutions charitables. – Fréquentes visites, etc.

Autrement :

Solitude. – Oubli. – Ténèbres. – Isolement. – Désespoir. – Folie, etc.

Et voici le pas que vous aurez fait : vos prisons étaient des enfers et seront désormais des tombeaux. Vous aviez des damnés. Vous aurez des morts vivants.

Est-ce un progrès ? si c'en est un, ce n'est toujours pas de ceux qu'on peut accueillir avec joie.

Dire un mot des *frères*.

À moins qu'elles ne viennent en aide à cette haute probité du savant qui s'appuie sur la conviction et sur les idées, on fait dire à peu près tout ce qu'on veut aux statistiques. Je n'en citerai qu'un exemple et qui, bien entendu, ne sera point emprunté à la discussion actuellement pendante devant la Chambre. Il y a quelque temps, un calculateur supputa qu'en dix ans, de 1829 à 1838, il avait comparu devant les assises 33 avocats et 33 prêtres, et il en conclut que la criminalité était identiquement la même pour les prêtres et les avocats. Cette opinion eut cours jusqu'au moment où survint un redresseur de chiffres qui dit : pardon, il y a 40.447 prêtres et 8.993 avocats. – Ce petit détail avait été oublié.

Le bagne n'intimide réellement que par l'infamie. Exposition perpétuelle du condamné au milieu de la population. – Eh bien, disons-le, l'infamie est un mauvais moyen d'intimidation. Efficace, mais détestable.

Faites une loi d'où sorte la crainte, même pour ceux qui veulent inspirer l'effroi, et en même temps faites une loi d'où sorte le bien, même pour ceux qui ont fait le mal.

[1847.]

Cette loi, c'est une loi faite directement pour le peuple, ce que j'appelle une grande loi.

Un mot en terminant à ce sujet.

Aujourd'hui – remarquez-le bien, messieurs, – la flatterie se dirige du côté du peuple. C'est un indice que la force est là. La flatterie a des instincts bas qui ne la trompent jamais.

Nous, messieurs, ne le flattons pas, éclairons-le, servons-le, aimons-le. Aimons-le d'un immense et profond amour, aimons-le jusqu'à être sévères. Ayons de l'indulgence pour ses fautes, n'en ayons pas pour ses vices. Faisons-lui des lois fraternelles, des lois pénétrées de l'esprit de charité et de douceur, des lois chrétiennes. Faisons-lui de bonnes lois et des lois bonnes.

N'oublions pas que depuis cinquante ans c'est lui qui a fait toutes les grandes choses, parce que c'est lui qui a produit tous les grands hommes.

Que la classe qui travaille et qui souffre, et qui porte presque tout le poids des lois pénales, chose triste, sente toujours au-dessus d'elle la paternité de cette grande assemblée.

A Dieu ne plaise que j'étende la solidarité d'un acte à ceux qui ne l'ont pas commis, mais, dans de certains faits, dans de certaines catastrophes, dans l'évènement de Buzançais par exemple, il y a pour le législateur quelque chose à méditer. Ce jour-là, un gouffre s'est entrouvert, il s'est

refermé tout de suite, mais vous avez eu le temps d'y jeter un coup d'œil. Il est toujours là sous vos pieds, ne l'oubliez pas⁹⁰.

Toujours, dans tous les cas, lors même qu'il cherche à se cacher sous je ne sais quel effroyable orgueil, la loi, l'opinion, la raison, la justice, appellent l'assassin assassin, le régicide parricide, et retrouvent sous le masque de Brutus la face hideuse de Ravallac.

Quand on a tué celui qui tua, qu'a-t-on fait ? On n'a pas châtié, on n'a pas effrayé, on n'a pas corrigé, on n'a pas amélioré, non. On a mis le crime social en regard du crime individuel, et l'on a tout simplement dit aux consciences : comparez !

A dater de ce moment, la pitié entre dans la loi. Oui, messieurs, ceci est un grand fait et je ne puis le constater sans émotion. La pénalité implacable, la pénalité qui ne voyait dans l'homme que matière et qui frappait sans miséricorde cette matière, cette loi qu'on pourrait appeler payenne est tenue en échec aujourd'hui par la loi chrétienne, par la loi pleine de charité et de pitié. On peut contester et discuter, accorder plus ou donner moins, hâter ou retarder l'œuvre qui s'élabore ; mais quoi qu'on fasse, le condamné sera désormais traité par les hommes comme un homme, ceci est un fait acquis à la cause, comme on dit, et il n'est au pouvoir de personne de le détruire. Quant à moi, c'est du plus profond... etc.

Développer et finir ce paragraphe par :

... Quant à moi, c'est du plus profond de mon cœur et de ma conscience, c'est avec un inexprimable sentiment de reconnaissance pour la divine providence qui nous gouverne, que j'applaudis à ces magnifiques progrès de nos codes qui témoignent de la dignité de notre nature et qui prouvent que la loi croit enfin à l'âme humaine.

Un honorable magistrat imbu des principes de l'ancien régime pénal, s'écriait dans une autre enceinte :

Que parle-t-on d'améliorer le coupable ? Rêve dangereux autant qu'irréalisable ! Vous substituez un sentiment de bienveillance et de charité à l'horreur et à la réprobation que doit inspirer l'homme frappé par la loi ! (M. de Peyramont – auj. procureur général – 24 avril 1844.)

La pénalité doit être une seconde éducation. Quand il est enfant, l'homme est en tutelle ; quand il est coupable, il rentre en tutelle ; mais cette fois la société, douce pour l'enfant, rigide pour l'homme, le place sous la tutelle austère du châtiment.

Chose frappante, les deux premières questions, éducation et travail, se retrouvent dans la troisième, pénalité. La pénalité refait l'éducation par le travail.

Qu'est-ce qu'une exécution à mort ? dit Bentham. C'est une tragédie solennelle que la législation présente au peuple assemblé.

Le droit de grâce, dit Beccaria, est une improbation tacite des lois existantes.

Si la peine est nécessaire, dit Bentham, on ne doit pas la remettre ; si elle n'est pas nécessaire, on ne doit pas la prononcer. Faites de bonnes lois, vous n'aurez pas besoin du droit de grâce. Le droit de grâce déclare perpétuellement que la loi est mauvaise.

Chose bizarre, la clémence royale peut sauver de la mort, elle ne relève pas de l'infamie.

La réalité, le vrai, c'est que l'infamie ne saurait résulter de la loi. L'infamie est une inflexion réservée à l'opinion. Cela est tellement vrai que

l'opinion jette souvent l'infamie sur des hommes que les lois n'atteignent pas, et qu'elle a souvent déclaré illustres ceux qu'un arrêt déclarait infâmes. (Citer Guizot.)

Le législateur, en élaborant la loi, ne doit jamais perdre de vue l'abus qu'on peut en faire.

Messieurs, l'ancienne pénalité, votre savant rapporteur vous l'a dit, avait surtout pour but de produire la terreur. Elle frappait sans rémission, elle supprimait au condamné l'avenir, elle lui fermait toutes les portes du retour. Elle faisait du désespoir le principal élément de l'intimidation. Il lui semblait qu'un criminel désespéré était bon à montrer au peuple. Messieurs, dans l'ancienne théorie de l'exemple tout se tenait, et cette grande cruauté qui consiste à désespérer un homme pouvait paraître efficace ; aujourd'hui elle serait monstrueuse et inutile ; je dis plus, elle serait nuisible. Reconnaissons-le hautement, le désespoir est mauvais, de quelque façon qu'on s'en serve. Le désespoir est un affreux conseiller qui ne laisse au misérable que le choix des résolutions perverses. Messieurs, faites des lois chrétiennes et non des lois payennes. Laissons l'espérance dans les choses humaines ; c'est Dieu qui l'y a mise. Laissons au condamné une porte ouverte vers l'honneur ; ne soyez pas arrêtés par cette idée que vous affaiblirez l'intimidation ; songez- y bien, en ôtant l'espérance au condamné, ce n'est pas seulement un bonheur que vous lui arrachez ; vous lui retirez une lumière, vous lui retranchez une vertu⁹¹.

Messieurs, je me hâte de le dire, si ces théories nous semblent aujourd'hui cruelles, il serait injuste d'en faire retomber la responsabilité sur les criminalistes seulement. C'était là l'esprit du temps, et cette dureté était autant la faute des mœurs que celle des lois.

Je ne comprends rien à ces murmures. Le vieil adage accepté par la raison de tous : *Qui aime bien châtie bien*, n'a pas d'autre sens. (*Châtier bien*, quel est le sens de ces mots ? est-ce châtier durement ? non, c'est châtier utilement.)

Ne l'oublions pas, messieurs, et que cette pensée reste présente à toute cette discussion et la domine, dans cette matière les criminalistes sont hautement compétents, les philosophes le sont aussi. Les philosophes et les criminalistes se doivent un mutuel respect. Ils sont utiles, ils sont nécessaires les uns et les autres. Les criminalistes vont au plus pressé, ils mettent avant tout et d'abord la société à l'abri, ils improvisent des pénalités souvent irréfléchies, terribles, informes, mais efficaces et expédientes. Derrière eux, dans l'ombre, les philosophes font leur travail plus lent, plus mûr, mieux ordonné, qui tient compte des faits, mais qui tient compte aussi des idées. Les criminalistes rendent à la société ce service immense, mais, qu'ils ne l'oublient pas, leurs constructions ne sont que provisoires ; dans un temps donné, elles doivent disparaître devant cet éternel édifice que bâtissent les penseurs et qui a pour base la justice et pour sommet la vérité.

Dans les derniers temps de la monarchie on s'occupait beaucoup de la réforme des prisons. A ce sujet il m'arriva de dire un jour dans un bureau de la Chambre des pairs : Messieurs, il n'y a que deux prisons ; l'une s'appelle l'ignorance, l'autre s'appelle la misère. Réformez ces deux prisons-là !

LE TRAVAIL DES ENFANTS.

Dès 1838, dans *Melancholia*⁹², Victor Hugo avait flétri ce

Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa serre,
Qui produit la richesse en créant la misère,
Qui se sert d'un enfant ainsi que d'un outil !

En juin 1847, un projet de loi tendant à modifier la réglementation du travail des enfants dans les manufactures, fabriques et ateliers, fut déposé à la Chambre des Pairs ; Victor Hugo s'était remis à ce moment aux *Misérables* ; il note sur son manuscrit :

7 juin 1847. Interrompu pour les travaux de la Chambre. Affaire Cubières
(2). Loi sur le travail des enfants. – Pétition Jérôme⁹³.

Et il prépare un discours pour défendre les petits ; mais la Chambre des Pairs fut dissoute avant même qu'elle consentît à discuter le projet.

Il y a, messieurs, un respect plus sacré encore que le respect de la vieillesse, c'est le respect de l'enfance. Et en effet, que respectez-vous dans le vieillard ? D'une part, vous respectez le passé, cette ombre vénérable que les événements accomplis jettent sur le front d'un homme ; d'autre part, vous respectez la souffrance, la vie traversée, la journée faite, les épreuves subies, l'expérience acquise, les fautes commises qui ont été expiées dans ce monde ou qui vont l'être dans l'autre ; vous respectez l'accusé qui va comparaître devant le juge. Et que respectez-vous dans l'enfant ? vous respectez l'innocence. Et j'ajoute ceci : vous respectez l'avenir.

L'innocence et l'avenir ! deux choses auxquelles les hommes n'ont pas encore touché, deux choses qui sont encore dans la main de Dieu !

Matière délicate, difficile, qui entre toutes engage la responsabilité du législateur.

Remarquez ceci : Vous faites des lois sur quoi et sur qui que ce soit, homme ou femme. Les réclamations s'élèvent, la lumière vous arrive de toutes parts. Sur le clergé ? les évêques prennent la parole. Sur l'université ? vos collègues sont en rumeur. Sur la classe ouvrière ? elle s'agite. Sur le commerce ? il pétitionne. Sur les médecins ? ils se plaignent. Vous faites des lois sur les enfants ? ils se taisent.

Ils se taisent. Pourquoi ? parce qu'ils ignorent. Qu'y a-t-il de plus grave et de plus touchant ! Ils ignorent. Ils ne se doutent pas que vous vous occupez d'eux ; ils ne savent même pas ce que vous leur faites. Ne sentez-vous pas que ceci vous saisit au plus profond et au plus intime de la conscience ?

Ils se taisent. Et que de choses ils auraient à dire s'ils pouvaient parler ! ils vous peindraient leur destinée, leur labeur, leurs fatigues avant et après le travail, la privation de soins, d'enseignement, de repos, de sommeil ; ils vous diraient que lorsqu'il s'agit de les accabler de travail, la pauvreté dans la famille parle le même langage âpre et exigeant que la cupidité dans le maître. Ils vous diraient que pour eux le travail, qui devrait être un éducateur, n'est qu'une dégradation et un abrutissement. Ils vous diraient tout ce qu'ils souffrent, eux, messieurs, qui sont devant le législateur les seuls êtres absolument ignorants et absolument innocents. Ah ! messieurs, ayez pitié d'eux ; à tous les accablements de la destinée, de la

la dureté

faiblesse, de la misère, n'ajoutez pas ce dernier accablement, l'inefficacité de la loi.

... Vous ajoutez quelques aunes de calicot, beaucoup d'aunes de calicot, la richesse publique, je le sais bien. Mais vous ôtez des âmes à Dieu, des

intelligences

France

à la civilisation, des citoyens à l'état.

(Intercaler ici la machine.)

Ce travail a mille formes, la plupart épuisantes, presque toutes abrutissantes.

Je n'en citerai qu'une seule qui fera juger des autres.

L'industrie a créé des espèces de monstres qui vivent presque, et qui se meuvent avec une puissance énorme et réglée, comme s'ils entendaient, comme s'ils voyaient. Pourtant, pour que la vie soit complète, il faut des âmes à ces machines. On prend des enfants.

Pourquoi des enfants ? Messieurs, l'industrie calcule tout. Il lui faut des âmes qui tiennent peu de place, qui mangent peu, et qui ne coûtent pas cher.

Voilà donc de pauvres êtres contraints de renoncer à être des créatures intelligentes pour leur compte et pour le compte de Dieu. Leur destinée désormais est d'être l'âme d'une mécanique.

Je n'insiste pas, mais il me semble que cela suffit pour faire réfléchir le législateur.

Sous la toute-puissance des passions cupides, il s'est produit des faits monstrueux en Angleterre, des faits douloureux en France. Il y avait bien des pas à faire en avant dans la voie de l'humanité et de l'évangile. Chose étrange ! la loi a proposé un pas en arrière.

Je dis que lors même que les Chambres mettraient ceci dans la loi, elles ne parviendraient pas à le mettre dans le droit.

Je m'explique. Et ce sera mon dernier mot.

Dans ce grand code international si divers et si complexe qui règle les rapports de peuple à peuple, il y a deux choses : le droit qui est écrit, et le droit qui n'est pas écrit. Cette distinction n'est pas nouvelle ; depuis près de deux mille ans elle est formellement énoncée dans le droit romain, et avant

d'être dans le droit romain, elle était dans l'intelligence humaine. Qu'est-ce que le droit écrit ? c'est la collection de tous les actes, de toutes les transactions, de toutes les conventions par lesquelles

nations domination, ou leur sujétion, ou les peuples constatent leur degré de civilisation et le combinent d'une part avec la

leur indépendance réciproque justice, d'autre part avec les besoins variables de l'état de société.

Le droit écrit est l'œuvre plus ou moins parfaite du temps et des hommes ; les faits le construisent ; il est lentement bâti et créé par les événements, par les nécessités, par les expédients, par les prospérités et par les malheurs, par les bonnes époques et par les mauvaises, par ce que les uns appellent la providence, par ce que les autres appellent le hasard. Il contient quelque chose des mœurs des peuples, quelque chose de leurs idées, quelque chose de leurs intérêts – trop peut-être –, beaucoup de leur histoire, un peu de droit.

Qu'est-ce que le droit non écrit ? c'est l'ensemble de toutes les clartés qui composent l'équité naturelle, de toutes les notions qui composent la conscience humaine, et qui constituent essentiellement et invariablement le vrai pour chaque homme, le juste pour chaque peuple. Cette portion de droit qui n'est écrite dans aucune loi, mais qui est gravée dans toutes les âmes, s'appelle plus particulièrement dans le langage politique droit des gens. *Jus gentium*.

Messieurs, le droit des gens existe tout aussi bien dans la loi civile et dans les relations des hommes entre eux que dans la région politique et dans les relations des nations entre elles.

Dans l'équilibre européen, par exemple, dans la sphère des faits internationaux, le droit des gens protège spécialement l'Irlande, la Grèce, la Pologne, tous les peuples opprimés ; dans l'ordre social, le droit des gens protège spécialement les femmes, les mineurs, les enfants, tous les êtres faibles.

Messieurs, ces deux droits, le droit écrit et le droit non écrit, sont respectables. Le sont-ils tous deux également ? Non. Je n'hésite pas, je dis

non ! Pourquoi ? L'un est plus respectable que l'autre. C'est que l'un est pur, et que l'autre ne l'est pas. C'est que l'un contient une plus grande quantité de justice et de vérité que l'autre. L'un est un droit inférieur et contingent, mêlé d'accidents et d'infirmités ; l'autre est un droit supérieur, calme, absolu, infaillible, que l'homme ne peut défaire, parce que l'homme ne l'a pas fait. Pour rendre ma pensée clairement, je dirais que le droit écrit est respectable, et que le droit non écrit est vénérable. L'un peut être utile, important, expédient, impérieux, honorable, obligatoire ; l'autre est sacré.

Le droit écrit est d'autant meilleur que sa base s'appuie plus largement sur le droit non écrit.

Eh bien, messieurs, c'est le droit supérieur et antérieur à tous les codes, c'est ce droit *contre lequel*, dit Bossuet, *il n'y a pas de droit*, c'est ce droit vénérable, éternel défenseur de tout ce qui est sans défense, éternel soutien du plus faible contre le plus fort, qui se lève aujourd'hui, qui vous adjure, qui proteste contre un projet de loi contraire à la justice et à l'humanité, et qui vous crie : Ne laissez pas exploiter les enfants par les hommes !

INCONVÉNIENTS DE LA LOI.

Les enfants étaient admis au travail à huit ans. Il n'y seront plus admis qu'à dix. Perte pour la famille.

Ils étaient admis à un travail modéré et possible, 8 heures sur 24. Ils sont admis à un travail dur, 12 heures sur 24. Dommage pour l'enfant.

Ils étaient astreints à suivre les écoles jusqu'à 12 ans. On les en dispense sur un simple certificat du maire. Or le maire peut être le manufacturier lui-même. Dommage pour l'enfant.

excuse

Le projet donne pour sa principale raison l'inconvénient de la loi actuelle qui crée deux classes d'enfants ouvriers, les 8 heures et les 12 heures. Il crée lui-même deux classes, ceux qui vont à l'école et ceux qui n'y vont

pas, et tombe ainsi dans tous les inconvénients qu'il signale et auxquels il prétend remédier.

Faites une loi qui soit une mère.

Quand il s'agit des enfants, la loi ne doit plus être la loi ; elle doit être la mère.

Il y a, messieurs, de certains moyens de prépondérance et de prospérité que pour ma part je répudie.

Je ne dis pas, à Dieu ne plaise ! qu'il faille négliger les besoins du commerce et de l'industrie. Mais je dis que tout immoler aux intérêts politiques et matériels, sacrifier la Pologne à un protocole, l'Irlande à un clergé fanatique, la Grèce à un nobliau, sacrifier l'humanité, l'enfance, la pitié, la religion, le droit, la justice, la civilisation, à la richesse et à la puissance, c'est là peut-être de la grandeur, mais c'est là une grandeur carthaginoise et anglaise qui ne convient pas à la France.

Depuis quelque temps, les deux grandes nations paraissent changer de sentiments comme on échange ses vêtements. Notre rôle chevaleresque semble nous être pris peu à peu par l'Angleterre à laquelle nous prenons son esprit positif et commercial. Deux choses m'affligeraient et m'inquiéteraient également, ce serait de voir l'Angleterre devenir française et la France devenir anglaise.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

[SUBVENTION À L'INDUSTRIE DES BRONZES ET DE L'ÉBÉNISTERIE.]

Voici, relevées dans *l'Événement* du 26 août 1848, les paroles prononcées par Victor Hugo dans le 15^e bureau sur le projet tendant à accorder une subvention de 622.000 francs à l'industrie des bronzes et à l'ébénisterie parisienne :

Qu'est-ce que le projet ? un expédient. Mais à l'heure où nous sommes, ne dédaignons pas les expédients. En industrie, en diplomatie, en finances, nous sommes réduits aux expédients. C'est la loi de la nécessité, il faut la subir. Le temps de la politique à idées viendra, nous n'en sommes en ce

moment qu'à la politique à expédients. C'est la seule possible aujourd'hui, contentons-nous en.

On comprendra un jour qu'une subvention n'est qu'une aumône, et qu'une aumône à l'industrie, c'est à peine la vie, et ce n'est jamais la prospérité. On substituera au système ruineux et faux des subventions le système vrai des grandes commandes par l'Etat. On comprendra surtout que la meilleure des subventions, la plus large de toutes les commandes, c'est le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité. Vous pouvez, vous, représentants, vous, hommes d'Etat, calmer la rue et les esprits. La confiance renaîtra, et tout avec elle. Confiance, circulation, crédit, consommation, travail, richesse, – mots différents qui n'expriment qu'une idée. Gouvernez donc de manière à inspirer la confiance, tout est là.

En attendant, faisons de notre mieux, faisons régénérer l'industrie et vivre l'ouvrier ; le projet actuel n'est pas bon, mais il est passable ; la commission pourra l'améliorer, les objections au fond même du décret ne sont pas admissibles. Quoi ! refuser une subvention à l'industrie de Paris parce qu'on ne peut pas l'accorder à l'industrie de toute la France ?

Mais c'est l'impossible qu'on voudrait. Il faut évidemment borner. Et puis, au moment où nous sommes, toutes les mesures sont évidemment des mesures politiques. Et de quoi s'agit-il avant tout ? de pacifier Paris ; car la paix à Paris, c'est la paix de la France : avantage pour tous dans la mesure.

Ensuite, de quoi est-il question ? De deux industries essentiellement parisiennes : de l'industrie des bronzes et de l'industrie des ameublements. Soit dit en passant, l'industrie des bronzes est cantonnée dans le quartier du Marais ; l'industrie des meubles dans le faubourg Saint-Antoine ; autre grave considération. Ce sont là deux industries mères qui sont en possession d'imposer le goût de Paris à la France, à l'Europe, au monde entier ; ces deux industries, toutes pénétrées du génie inventif propre à l'ouvrier parisien, ont fait depuis trente ans, grâce aux développements de l'art, grâce aux révolutions fécondes qui se sont opérées dans toutes les régions industrielles, de merveilleux progrès.

Les bronzes sont devenus de véritables objets d'art ; le génie du seizième siècle s'y est admirablement mêlé au génie du dix-neuvième. Quant aux

ameublements, ils ont pris une véritable valeur architecturale, tout en conciliant la richesse et la commodité avec la fantaisie. Par ces deux industries, le goût du peuple, l'imagination du peuple se fait jour, et tel pauvre ouvrier, dans sa mansarde, trouve moyen d'être artiste, je dis plus, d'être poète, en modelant une pendule ou en sculptant un fauteuil. Je ne sache rien de plus touchant et de plus respectable que cette poésie du peuple, qui devient une des richesses de la France.

Encourageons donc ces deux industries, encourageons-les par tous les moyens, encourageons-les, non seulement dans l'intérêt de Paris, mais dans l'intérêt du pays tout entier. Quand le crédit et le luxe renaîtront, elles se passeront de nous ; mais donnons à ces deux industries ce chétif bienfait, une subvention, en attendant que nous leur donnions ce grand bienfait, la paix publique. J'appuie le projet de décret⁹⁴.

LA LIBERTE DE LA PRESSE.

11 septembre 1848.

On mettait en discussion un projet de décret conférant au pouvoir exécutif le droit de suspension des journaux, droit que la législation exerçait avant l'état de siège. Victor Hugo prononça ce discours, non recueilli dans *Actes et Paroles* et que nous avons extrait du *Moniteur* :

J'arrive à la fin d'une discussion approfondie, et je ne prolongerai que de peu de temps le débat.

Le comité de législation a donné implicitement gain de cause à l'opinion qui a été émise à cette tribune, et que je m'honore d'y avoir soutenue. Le décret qu'il vous propose tend à faire cesser une confusion de pouvoirs qui s'était introduite à l'ombre de l'état de siège par une interprétation erronée du gouvernement, et qui menaçait de se perpétuer.

Je commence par déclarer, messieurs, que rien, dans ce que je vais avoir l'honneur de dire, ne peut être personnellement applicable à l'honorable chef du pouvoir exécutif. (*Rumeurs diverses.*)

LE CITOYEN CAVAINAC, *président du Conseil*. – Je puis vous assurer que je suis parfaitement tranquille à cet égard.

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Si je fais cette observation, c'est qu'il m'a paru que, dans les précédentes discussions, une méprise se produisait dans l'esprit de quelques membres de cette Assemblée, et que cette accusation a été portée contre les hommes qui soutiennent l'opinion que je défends, de sacrifier l'ordre à la liberté. Eh bien, messieurs, permettez-moi de le dire, il est bon de poser les principes ; car les principes posés dessinent les situations. Les véritables amis de l'ordre ont toujours été les plus sérieux

amis de la liberté. (*Très bien !*) Combattre l'anarchie dans la rue, combattre l'arbitraire dans le pouvoir, c'est la même chose. (*Mouvement.*) C'est combattre l'anarchie sous toutes ses formes. (*Très bien !*) Les bons citoyens, et c'est ici que je supplie qu'on ne voie aucune application dans les paroles que je prononce... (*Bruit*) ; je suis obligé de le dire, parce que ceci est le principe de ma conduite, à moi personnellement, les bons citoyens résistent également à ceux qui voudraient imposer leur volonté par les coups de fusil, et à ceux qui voudraient imposer leur volonté par les coups d'état. (*Mouvement.*) Eh bien, ce mot *coups d'état*, je le prononce à dessein, c'est le véritable mot de la situation.

Suspendre les journaux, les suspendre par l'autorité directe, arbitraire, violente, du pouvoir exécutif, cela s'appelait coups d'état sous la monarchie, cela ne peut pas avoir changé de nom sous la République. (*Sensation.*)

Ceux qui défendent, ceux qui soutiennent cette opinion, sont donc les amis de l'ordre en même temps que les amis de la liberté. La suspension des journaux crée un état de choses inqualifiable auquel il importe de mettre un terme, et quant à moi, je préfère à cette situation tout, même le décret qu'on vous propose.

Je ne rentrerai pas dans la discussion de ce décret ; on vous en a savamment montré tous les vices. Je déplore profondément, je l'avoue, que le pouvoir exécutif ne se soit pas cru suffisamment armé par les lois sévères que nous lui avons données. Cette législation, il la croyait efficace lorsqu'il nous l'a demandée ; vous la croyiez efficace quand vous la lui avez accordée. Je regrette qu'il ait jugé à propos de la mettre pour ainsi dire au rebut avant de l'avoir mise à l'essai. (*Très bien !*)

Je regrette que, dans cette circonstance, l'honorable général Cavaignac ne vienne pas à cette tribune, avec la loyauté que je m'empresse de lui reconnaître, se dessaisir du surcroît de pouvoir que le décret tendrait à lui attribuer. Je ne pense pas, quant à moi, que le droit de suspension des journaux, même retiré au pouvoir exécutif et donné aux tribunaux, je ne pense pas, dis-je, que ce soit une bonne chose.

Le droit de suspension des journaux ! Mais, messieurs, réfléchissez-y, ce droit participe de la censure par l'intimidation, et de la confiscation par l'atteinte à la propriété. (*C'est vrai !*) La censure et la confiscation sont deux abus monstrueux que votre droit public a rejetés ! et je ne doute pas que le droit de suspension des journaux qui, je le répète, se compose de ces deux éléments abolis et détestables, confiscation et censure, ne soit juge et prochainement condamné par la conscience publique. Nous l'admettons (ceux du moins qui l'admettent) temporairement, provisoirement. Provisoirement ! messieurs, je me défie du provisoire ! (*Mouvement.*) Nous avons le droit de le dire depuis Février, beaucoup de mal durable est souvent fait par les choses provisoires. (*Nouveau mouvement.*) Quant à moi, je verrais avec douleur ce droit fatal entrer dans nos lois ; je m'inclinerais devant la nécessité, mais j'espère que s'il y entrerait aujourd'hui, ce serait pour en sortir demain ; j'espère que les circonstances mauvaises qui l'ont apporté l'em porteront. (*Sensation.*) Je ne puis m'empêcher de vous rappeler à cette occasion un grand souvenir. Lorsque le droit de suspension des journaux voulut s'introduire dans notre législation sous la restauration, M. de Chateaubriand le stigmatisa au passage par des paroles mémorables. Eh bien, les écrivains d'aujourd'hui ne manqueront pas à l'exemple que leur a donné le grand écrivain d'alors. (*Sensation.*) Si nous ne pouvons empêcher de reparaître ce droit odieux de suspension, nous le laisserons entrer, mais en le flétrissant. (*À gauche : Très bien !*)

Permettez-moi, messieurs, en terminant ce peu de paroles, de déposer dans vos consciences une pensée qui, je le déclare, devrait, selon moi, dominer cette discussion : c'est que le principe de la liberté de la presse n'est pas moins essentiel, n'est pas moins sacré que le principe du suffrage universel. Ce sont les deux côtés du même fait. (*Oui ! oui !*) Ces deux principes s'appellent et se complètent réciproquement. La liberté de la presse à côté du suffrage universel, c'est la pensée de tous éclairant le gouvernement de tous. Attenter à l'une, c'est attenter à l'autre. (*Vive approbation à gauche.*)

Eh bien ! toutes les fois que ce grand principe sera menacé, il ne manquera pas, sur tous ces bancs, d'orateurs de tous les partis pour se lever

et pour protester comme je le fais aujourd'hui. La liberté de la presse, c'est la raison de tous cherchant à guider le pouvoir dans les voies de la justice et de la vérité. (*Sensations diverses.*) Favorisez, messieurs, favorisez cette grande liberté, ne lui faites pas obstacle ; songez que le jour où, après trente années de développement intellectuel et d'initiative par la pensée, on verrait ce principe sacre, ce principe lumineux, la liberté de la presse, s'amoindrir au milieu de nous, ce serait en France, ce serait en Europe, ce serait dans la civilisation tout entière l'effet d'un flambeau qui s'éteint ! (*Sensation.*) Messieurs, vous avez le plus beau de tous les titres pour être les amis de la liberté de la presse, c'est que vous êtes les élus du suffrage universel ! (*Très bien ! très bien !*)

Je voterai, tout en rendant justice aux excellentes intentions du comité de législation, je voterai pour tous les amendements, pour toutes les dispositions qui tendraient à modérer le décret.

LA PEINE DE MORT.

Septembre 1848.

Quand j'ai dit à l'Assemblée : le généreux peuple de Février a voulu brûler l'échafaud⁹⁵ ; on a nié le fait. Il s'est trouvé des hommes pour dire : cela n'est pas.

Le fait est vrai, et je le prouverai.

Mais n'est-il pas triste qu'on se plaise toujours à contester ce que l'histoire a de plus beau et de plus grand ? Au profit de qui ? de personne. Au détriment de la moralité des nations. On a nié le mot de François I^{er} après Pavie, on a nié le mot de l'abbé Edgeworth à Louis XVI, on a nié le mot de Cambronne à Waterloo.

Eh mon Dieu ! si ce sont des fictions, respectons-les, adorons-les ! croyons-y pour l'honneur des hommes ! oui, laissons à l'histoire ces mensonges sublimes. Ne les discutons pas. Si l'histoire ment, c'est qu'elle veut idéaliser la nature humaine, si l'histoire ment, c'est que les mensonges qu'elle fait valent mieux que la vérité que nous faisons !

Selon les criminalistes, la peine de mort a deux efficacités, l'une directe, l'autre indirecte, le coup qu'elle frappe sur l'individu par le retranchement, le coup qu'elle frappe sur la société par l'exemple.

Voyons d'abord ce que c'est que l'exemple.

L'exemple, le bon exemple donné par la peine de mort, nous le connaissons. Il a eu plusieurs noms. Chacun de ces noms exprime tout un ordre de faits et d'idées. L'exemple s'est appelé Montfaucon, il s'est appelé la place de Grève, il s'appelle aujourd'hui la barrière Saint-Jacques. Examinez les trois termes de cette progression décroissante : Montfaucon, l'exemple terrible et permanent ; la place de Grève, l'exemple qui est encore terrible, mais qui n'est plus permanent ; la barrière Saint-Jacques, l'exemple qui n'est plus ni permanent, ni terrible, l'exemple inquiet,

honteux, timide, effrayé de lui-même, l'exemple qui s'amoindrit, qui se dérobe, qui se cache. Le voilà à la porte de Paris, prenez garde, si vous ne le retenez pas, il va s'en aller ! il va disparaître !

Qu'est-ce à dire ? Voilà qui est singulier ! l'exemple qui se cache, l'exemple qui fait tout ce qu'il peut pour ne pas être l'exemple. N'en rions pas. La contradiction n'est étrange qu'en apparence ; au fond il y a en ceci quelque chose de grand et de touchant. C'est la sainte pudeur de la société qui détourne la tête devant un crime que la loi lui fait commettre. Ceci prouve que la société a conscience de ce qu'elle fait et que la loi ne l'a pas.

Voyez, examinez, réfléchissez. Vous tenez à l'exemple. Pourquoi ? pour ce qu'il enseigne. Que voulez-vous enseigner avec votre exemple ? Qu'il ne faut pas tuer. Et comment enseignez-vous qu'il ne faut pas tuer ? en tuant.

En France, l'exemple se cache à demi. En Amérique, il se cache tout à fait. Ces jours-ci on a pu lire dans les journaux américains l'exécution d'un nommé Hall. L'exécution a eu lieu non sur une apparence de place publique, comme à Paris, mais dans l'intérieur de la prison. « Dans la geôle. » Y avait-il des spectateurs ? Oui, sans doute. Que deviendrait l'exemple s'il n'y avait pas de spectateurs ? Quels spectateurs donc ? D'abord la famille. La famille de qui ? du condamné. Non, de la victime. C'est pour la famille de la victime que l'exemple s'est fait. L'exemple a dit au père, à la mère, au mari (c'était une femme qui avait été assassinée), aux frères de la victime : cela vous apprendra ! Ah ! j'oublie, il y avait encore d'autres spectateurs, une vingtaine de gentlemen qui avaient obtenu des entrées de faveur moyennant une guinée par personne. La peine de mort en est là. Elle donne des spectacles à huis clos à des privilégiés, des spectacles où elle se fait payer, et elle appelle cela des exemples !

De deux choses l'une : ou l'exemple donné par la peine de mort est moral, ou il est immoral. S'il est moral, pourquoi le cachez-vous ? S'il est immoral, pourquoi le faites-vous ?

Pour que l'exemple soit l'exemple, il faut qu'il soit grand ; s'il est petit, il ne fait pas frémir, il fait vomir. D'efficace il devient inutile, d'effrayant, misérable. Il ressemble à une lâcheté. Il en est une. La peine de mort furtive et secrète n'est plus que le guet-apens de la société sur l'individu.

Soyez donc conséquents. Pour que l'exemple soit l'exemple, il ne suffit pas qu'il se fasse, il faut qu'il soit efficace. Pour qu'il soit efficace, il faut qu'il soit terrible ; revenez à la place de Grève ! il ne suffit pas qu'il soit terrible, il faut qu'il soit permanent ; revenez à Montfaucon ! je vous en défie.

Je vous en défie ! Pourquoi ? Parce que vous en frissonnez vous-mêmes, parce que vous sentez bien que chaque pas en arrière dans cette voie affreuse est un pas vers la barbarie ; parce que, ce qu'il faut aux grandes générations du dix-neuvième siècle, ce n'est point des pas en arrière, c'est des pas en avant ! parce qu'aucun de nous, aucun de vous ne veut retourner vers les ruines hideuses et difformes du passé, et que nous voulons tous marcher, du même pas et du même cœur, vers le rayonnant édifice de l'avenir !

Rejetons donc la théorie de l'exemple. Vous y renoncez vous-mêmes, vous voyez bien.

Reste l'efficacité directe de la peine de mort ; le service rendu à la société par le retranchement du coupable ; la mesure de sûreté. La peine de mort est la plus sûre des prisons. Ah ! ici, vous frissonnez encore, malgré vous-même. Quoi, le tombeau utilisé comme maison de justice ! la mort devient un employé de l'état ! la mort devient un fonctionnaire auquel on donne à garder les hommes dangereux ! Voici un homme qui a fait le mal et qui peut le faire encore, vous pourriez essayer de guérir cette âme et d'en déraciner le crime ; mais non, vous n'allez pas si loin, bah ! améliorer un homme, le corriger, l'assainir, le sauver physiquement et moralement, théories ! visions ! rêveries de poètes ! Vous dites : il faut enfermer cet homme, la meilleure manière de l'enfermer c'est de le tuer, et vous le tuez !

Monstrueux.

À législation barbare, raisonnement sauvage. Criminalistes, débattiez-vous sous vos propres énormités.

J'ai examiné la peine de mort par ses deux côtés, action directe, action indirecte. Qu'en reste-t-il ? Rien. Rien qu'une chose horrible et inutile, rien qu'une voie de fait sanglante qui s'appelle crime quand c'est l'individu qui l'accomplit, et qui s'appelle justice (ô douleur !) quand c'est la société qui

la commet. Sachez ceci, qui que vous soyez, législateurs ou juges, aux yeux de Dieu, aux yeux de la conscience, ce qui est crime pour l'individu est crime pour la société.

Encore une réflexion. Remarquez l'attitude des criminalistes devant cette question de la peine de mort. Ceci vous dira le fond de leur pensée ; ceci vous dira où en est la pénalité capitale dans le for intérieur de ceux qui la défendent. Voyez d'abord les vieux, les gothiques, les féodaux. Le supplice leur plaît et les fait rayonner. Farinace salue l'échafaud comme le prêtre salue l'autel : c'est en effet son autel à lui. Les criminalistes anciens sont fiers de la peine de mort ; les criminalistes modernes en sont honteux, et n'en parlent qu'en s'essuyant le front.

C'est qu'en vérité, ces derniers sont de notre avis ; c'est que le rayon de l'équité naturelle, quand il traverse tout un siècle, n'épargne aucune âme et les pénètre toutes. Dieu le veut. Au fond ces hommes pensent comme nous de l'échafaud, il est dès aujourd'hui abattu dans leur conscience ; demain il le sera dans la place publique.

Ils nous disent seulement : – Attendez un peu !

Attendre ? pourquoi attendre ? On coupe des têtes pendant ce temps-là.

Lorsque l'Assemblée nationale faisait la constitution, la question s'est présentée. Je lui ai crié : c'est l'heure, hâtez-vous ! Faites de grands pas ! faites de grandes choses ! il y a de certains moments où il faut donner des coups de collier en civilisation, précipiter le progrès, entraîner le genre humain ! Ceci est une occasion, remerciez Dieu, et profitez-en ! Une constitution nouvelle, en France, au dix-neuvième siècle, doit jeter autour d'elle, au moment où elle apparaît, une clarté subite ! Elle doit être l'adoption des classes souffrantes et malheureuses ! Elle doit saisir l'intelligence des nations par la consécration éclatante du bien, du juste et du vrai. La civilisation se compose de ces acceptations successives et solennelles de la vérité. Eh bien ! consacrez aujourd'hui, tout de suite, sans plus attendre, ce grand fait : l'inviolabilité de la vie humaine ! Abolissez la peine de mort.

L'Assemblée a écouté, mais n'a pas entendu.

Savez-vous ce qui est triste ? C'est que c'est sur le peuple que pèse la peine de mort. Vous y avez été obligés, dites-vous. Il y avait dans un plateau de la balance l'ignorance et la misère, il fallait un contrepoids dans l'autre plateau, vous y avez mis la peine de mort. Eh bien ! ôtez la peine de mort, vous voilà forcés, forcés, entendez-vous ? d'ôter aussi l'ignorance et la misère. Vous êtes condamnés à toutes ces améliorations à la fois. Vous parlez souvent de nécessité, je mets la nécessité du côté du progrès, en vous contraignant d'y courir, par un peu de danger au besoin.

Ah ! vous n'avez plus la peine de mort pour vous protéger. Ah ! vous avez là devant vous, face à face, l'ignorance et la misère, ces pourvoyeuses de l'échafaud, et vous n'avez plus l'échafaud ! Qu'allez-vous faire ? Pardieu, combattre ! Détruire l'ignorance, détruire la misère ! C'est ce que je veux.

Oui, je veux vous précipiter dans le progrès ! je veux brûler vos vaisseaux pour que vous ne puissiez revenir lâchement en arrière ! Législateurs, économistes, publicistes, criminalistes, je veux vous pousser par les épaules dans les nouveautés fécondes et humaines comme on jette brusquement à l'eau l'enfant auquel on veut apprendre à nager. Vous voilà en pleine humanité, j'en suis fâché, nagez, tirez-vous de là !

Tenez, tous tant que nous sommes, renonçons à la terreur. Depuis six mille ans les sociétés humaines vivent sur la haine, c'est assez ! essayons de l'amour !

Que désormais l'homme du peuple, l'homme pauvre et ignorant, l'homme mal conseillé par son intelligence et par sa destinée, s'il rencontre dans les ténèbres une idée coupable, et s'il ne la rejette pas, et s'il sort de ces ténèbres avec cette idée coupable, voie se dresser devant lui, non la guillotine, mais la fraternité !

Et s'il persiste, et s'il accomplit l'idée criminelle, oh ! alors, qu'il tremble ! la fraternité peut être terrible. Que l'homme de meurtre sache qu'il a tué son frère, qu'il vive réprouvé au milieu de nous, et qu'il s'appelle Caïn !

Et en faisant cela, savez-vous ce que vous ferez ? Vous appliquerez la législation de celui qui a jugé le premier et qui jugera le dernier, la législation de Dieu !

Et si vous aviez su comprendre, législateurs, j'aurais ajouté ceci :

Il y a un demi-siècle, un triste et grand esprit, qui se croyait le prophète de l'avenir et qui n'était que le docteur désespéré et sombre du passé, Joseph de Maistre, jetait dans les consciences ces paroles presque terribles : – L'ordre antique des sociétés humaines repose sur trois hommes qui en sont les pierres angulaires et qui contiennent chacun une partie de l'idée sociale : le roi, le prêtre, le bourreau. –

Eh bien ! cet ordre antique, vous le refaites en ce moment, vous le refaites de toutes pièces, vous le refaites dans l'excellence de vos intentions et dans la plénitude de votre légitime souveraineté. Il n'est rien de plus élevé ni de plus juste que votre souveraineté, car elle participe à la fois du peuple qui vous investit et de la providence qui vous conseille. – Nous vous aidons dans cette grande œuvre, nous à la fois les hommes d'hier et les hommes de demain, nous venons en aide à vous les hommes d'aujourd'hui ; nous qui ne sommes pas convaincus peut-être autant que vous que la monarchie ait fini, nous venons à vous, et nous vous assistons, je dis plus, nous vous secourons dans cette tâche effrayante de faire une grande constitution à un grand peuple. Nous vous assistons loyalement, sincèrement, honnêtement, de notre mieux, de bon cœur. Nous ne nous refusons pas, imitez-nous. Nous vous avons concédé le roi, concédez-nous le bourreau, et puis maintenant, entendons-nous comme des frères que nous sommes, pour conserver le prêtre, cette véritable pierre angulaire de l'édifice ; en d'autres termes, brisons le sceptre, brisons le glaive, et gardons l'évangile !

[LA CENSURE ET LE THÉÂTRE.]

Félix Pyat avait proposé à l'Assemblée un amendement contre le droit de censure en matière théâtrale (article 8, paragraphe 3). – M. Vivien appuya le droit de censure ; Victor Hugo alors demanda la parole. Nous avons extrait du *Moniteur* ce discours non recueilli dans *Actes et Paroles*.

20 septembre 1848.

L'impatience de l'Assemblée m'avertit qu'il ne lui semble pas que cette question puisse être discutée à fond et avec les développements nécessaires, aujourd'hui. (*Oui ! oui ! Parlez !*) Je ne prétends pas la traiter. L'Assemblée comprend qu'une pareille matière soulève des idées qui prendraient probablement le reste de la séance. Je ne veux donc pas donner en ce moment, à cette discussion, les proportions qu'elle appellerait naturellement, et j'ajoute que, dans ma pensée, l'heure serait mal choisie pour entrer dans une contestation aussi considérable. Je sais que dans la pensée de beaucoup trop de membres de cette Assemblée, je le regrette, les questions de théâtre semblent des questions futiles... (*Non ! non ! – C'est vrai ! c'est vrai !*)

J'accepte cette interruption, et j'en remercie les interrupteurs ; je vois que le jour où les lois organiques amèneront cette grande question devant vous, nous pourrons l'approfondir, assurés d'avance de la bienveillance de l'Assemblée. (*Oui ! oui !*)

Je me borne à faire remarquer aujourd'hui que tout ce qui vient d'être dit tout à l'heure, contre la liberté du théâtre, a été dit, dans le temps, contre la liberté de la presse. La liberté de la presse a répondu.

Comment ? En marchant, et en faisant marcher la civilisation ; le théâtre, qui sera libre un jour, n'en doutez pas, fera la même réponse aux mêmes préventions.

Messieurs, voilà ce que nous eussions désiré, et ceci, je le déclare du fond de ma conscience, dans l'intérêt même de la Constitution ; oui, pour l'honneur de votre Constitution, nous eussions désiré que la liberté de l'intelligence tout entière y fût inscrite. (*Interruption.*) Oui, j'y insiste, et je dis ceci pour vous législateurs, plus encore que pour nous écrivains !

Voilà ce que nous demandions, je le répète, pour l'honneur même de votre Constitution.

Car, sachez-le bien, la durée de votre Constitution se mesurera à la grandeur des principes qu'elle contiendra. (*Mouvement.*)

Je vois avec une surprise amère toutes les idées de liberté se défigurer et s'amoindrir dans cette discussion d'une Constitution républicaine. (*Plusieurs voix : Oui ! oui !*)

Aucune idée de liberté n'a encore été admise par vous entière. (*Mouvement.*) Ne trouvez-vous pas quelque inconvénient à faire voir ainsi par les faits que la République, comme vous l'entendez, est moins libérale que ne l'était la monarchie ? Car, je le déclare, la prohibition qui frappait la censure dans la charte de 1830 était beaucoup plus large, plus absolue et plus respectueuse pour l'intelligence humaine que l'article de votre projet de Constitution. (*Nouveau mouvement.*)

Si vous continuez ainsi, le résultat auquel vous arriverez ne répondra pas à la pensée des peuples, à l'attente solennelle de l'humanité. Je le dis, parce que je le crains, cette Constitution ressemblera à un avortement. (*Bruit. – Réclamations.*) Vous pouviez la faire grande, vous la ferez petite ! (*Sur plusieurs bancs : Très bien ! – Mouvement.*)

Messieurs, j'ai dit ce que je voulais dire. Quand la discussion des lois organiques ramènera cette importante question du théâtre, nous serons prêts, et, pour ma part, je ne faillirai ni au droit de tous, ni à mon devoir personnel. Dès à présent je réclame, et je réclamerai jusqu'à mon dernier jour, la liberté de l'intelligence ; car, pour que l'intelligence donne à la société toute sa lumière, il faut que la société lui laisse toute sa liberté. (*Mouvement en sens divers*)⁹⁶.

15^e bureau. – OPINION SUR L'EXCLUSION DES BONAPARTE.

Le 6 octobre 1848, Lamartine avait affirmé, à l'Assemblée, la nécessité de faire élire le président de la République par la France entière ; la question de l'exclusion de Louis Bonaparte à la présidence avait été posée nettement et la minorité voyait (était-ce à tort ?) un danger dans la nomination d'un membre de la famille impériale. C'est alors que Victor Hugo, au nom des principes, prononça le discours suivant :

Je pense que l'Assemblée ne peut se déjuger et doit maintenir la sage résolution qu'elle a prise récemment à une si grande majorité. Laissons le peuple faire les affaires du peuple.

J'entre tout de suite dans le vif et dans le vrai de la question.

Messieurs, que faisons-nous en ce moment ? Est ce une constitution pour le pays ? est-ce un expédient pour la situation ?

Si c'est une constitution, restons dans la grandeur, dans la sincérité, dans la simplicité des principes. Il y a dans cette simplicité même quelque chose d'auguste qui est la force. Une constitution est une sorte de niveau suprême qui doit être placé assez haut pour admettre toutes les vérités et n'imposer d'amoindrissement à aucune. Si c'est une constitution que nous faisons, si nous nous appelons démocratie, si nous sommes en effet le gouvernement de tous par tous et pour tous, acceptons toujours dans sa plénitude, subissons au besoin, le suffrage universel, ayons foi en lui, nous représentants, pour qu'il ait foi en nous.

Prenez garde, messieurs, de restreindre les principes. Toute restriction aux principes révèle une défiance du législateur contre le peuple et crée une défiance du peuple contre le législateur.

Rien n'est plus périlleux que l'action et la réaction de cette défiance réciproque. Messieurs, s'il était jamais possible, si le malheur des temps voulait jamais qu'une élection fût faite par le suffrage universel contre un texte formel de la constitution, c'est-à-dire par la souveraineté du peuple contre la souveraineté de la loi, cette élection ne serait plus une élection, ce serait une révolution.

Songez-y, messieurs, c'est là un sérieux danger dont je livre la méditation à vos consciences.

Si ce n'est pas une constitution que nous faisons, si ce n'est qu'un expédient, un expédient pour la situation, soit. Examinons l'expédient.

Messieurs, de quoi s'agit-il ? D'exclure un candidat. Pourquoi ? parce que ce candidat serait un prétendant. Qui le prouve ? Ses paroles ? il le nie. Ses actes ? il n'a rien fait depuis Février que de se rallier à la République. Où donc est le motif d'exclusion ? Messieurs, je sens ici le besoin de m'interrompre, et de déclarer, car les situations nettement dégagées font la clarté des paroles, de déclarer, dis-je, que je n'ai point personnellement l'honneur de connaître notre collègue le représentant Louis Bonaparte. Je ne lui ai jamais parlé, et je ne l'ai jamais vu qu'à la distance qui sépare mon banc du sien dans l'Assemblée. Cela posé, je continue. A mon sens, les mesures comme celle qu'on vous propose en ce moment, sont deux fois mauvaises. Elles grandissent les prétendants, s'il y en a, et elles amoindrissent la République.

Messieurs, la République, je le dis à regret, a déjà été diminuée le jour où le serment politique a été rétabli. À mes yeux, la République était grande parce qu'elle était confiante. Cette confiance et cette grandeur s'imposaient aux consciences honnêtes et les liaient mieux que la formalité vaine du serment politique, précaution puérile qu'ont prise successivement tous les princes depuis cinquante ans, qui les a leurrés tous et n'en a sauvé aucun. La République, en dédaignant le serment pour faire appel aux loyautés, se montrait plus haute que la monarchie ; elle avait foi en elle-même. Cela suffisait, je le répète, pour les consciences honnêtes. Quant aux consciences déloyales, en rétablissant le serment, messieurs, vous avez oublié cette vérité que celui qui ne recule pas devant une trahison ne s'arrête point devant un parjure.

Voilà pourquoi j'ai voté contre le rétablissement du serment politique. C'est pour la République une perte de prestige, un amoindrissement ; mais ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est plus qu'un amoindrissement, c'est un abaissement. On vous propose de déclarer, par l'amendement qui vous est soumis, que la République a peur d'un nom, d'un souvenir, d'une ombre, et qu'un peuple a peur d'un homme. Et quel peuple, messieurs ! Le grand peuple que vous représentez ! Pour ma part, et je crois en parlant

ainsi sentir battre en moi le cœur de ce peuple dont je suis l'émanation directe, je ne m'associe ni à la peur qu'on semble éprouver, ni à la précaution qu'on veut prendre. A mon avis, le danger est dans l'adoption de l'amendement, mais le contraire fût-il vrai, je suis de ceux qui préfèrent l'acceptation d'un danger à la mutilation d'un principe.

Je dis, messieurs, que le danger est dans l'adoption de l'amendement ; et en effet, voyez ce qu'on vous propose et où l'on vous conduirait. La qualité de citoyen est indivisible, concrète, absolue. Il n'y a pas de moitié de citoyen, ni de quart de citoyen. On est citoyen ou l'on ne l'est pas. Aucune situation intermédiaire n'est possible. Les seules conditions d'âge remplies, la qualité de citoyen se compose essentiellement, entre autres droits, du droit d'être élu représentant et du droit d'être élu président. Sous l'empire de votre constitution tout homme né en France porte en lui ce double droit mêlé à ses futures destinées. Eh bien ! si l'amendement était adopté, il y aurait en France des français qui ne seraient français que jusqu'à un certain point, qui pourraient être représentants, par exemple, et ne pourraient pas être présidents. Quelle serait, messieurs, je vous le demande, quelle serait au sein du pays la situation de ces hommes auxquels la loi défendrait d'être princes et ne permettrait pas d'être citoyens ?

Cette situation, messieurs, je n'hésite pas à le dire, serait toujours un embarras et souvent un danger pour le pays. Vous seriez amenés fatalement, dans un temps donné, par cette logique des choses plus inflexible et plus implacable que la logique des hommes, à compléter la loi que vous auriez faite, à lui donner ses conséquences naturelles, et parce que vous les auriez exclus de la présidence, vous seriez forcés de les bannir du territoire.

Vous voteriez donc une loi d'exclusion dans le présent et de proscription dans l'avenir. Comme loi d'exclusion, je repousse l'amendement ; comme loi de proscription, je le condamne.

Maintenant j'aborde la question de personnes. Elle est délicate, mais je l'aborde comme on doit aborder les questions délicates, résolument. Qui veut-on exclure dans la personne du représentant Louis Bonaparte ? Est-ce l'homme ? est-ce le nom ? L'homme ? On ne le connaît pas. Je ne veux ni le

flatter, ni le blesser, à Dieu ne plaise, mais on peut dire que, grâce au malheur des temps, grâce à l'exil qui a pesé sur son enfance et sa jeunesse, Louis Napoléon Bonaparte est le plus inconnu de tous les citoyens sous le plus célèbre de tous les noms. Est-ce le nom, est-ce ce nom, qu'on veut exclure ? Ah ! messieurs, prenez garde, vous iriez droit contre le sentiment français, droit contre le sentiment populaire ; sans doute il ne faut pas oublier ce que le général Bonaparte a fait contre la République, mais il faut se rappeler aussi ce que l'empereur Napoléon a fait pour la France. Des précautions, soit, mais pas d'exclusion. Adopter l'amendement, ce serait avoir peur d'un fantôme, ce serait entourer de défiance ce nom que l'Europe entoure d'admiration et de respect, ce serait repousser ce qu'il y a de plus grand dans l'histoire avec ce qu'il y a de plus petit dans la politique.

Je termine par un mot, messieurs. Si par impossible vous adoptiez l'amendement, vous vous placeriez dans une position fausse aux yeux du peuple qui vous estime, mais qui vous observe. Vous concéderiez en apparence le suffrage universel et vous le retireriez en réalité. Donner et retenir ne vaut, adopter l'amendement, ce serait véritablement retenir l'élection du président par une exclusion considérable qui ne laisserait pour ainsi dire plus le choix aux électeurs.

Je me résume. Je repousse l'amendement. Si c'est un article de constitution, il

en dehors des principes
est au-dessous de la justice et de la vérité ; si c'est un expédient, il est au-dessous de la politique.

SUR LE REMPLACEMENT MILITAIRE.

La question du remplacement militaire avait déjà été discutée à la Chambre des pairs en 1847 ; elle fut mise à l'ordre du jour de l'Assemblée en octobre 1848, mais Victor Hugo n'y put parler, la lettre suivante nous en donne la raison :

Monsieur,

Le *Moniteur* me porte, par erreur, comme absent, lors du vote d'hier. J'étais présent, et j'ai contribué par mon vote à la solution immédiate de cette question du remplacement qui excitait tant d'anxiétés dans le pays. J'ai voté contre l'ajournement, de même que j'ai voté aujourd'hui, avec le regret que mon tour d'inscription ne me permît pas de prendre la parole, contre l'interdiction du remplacement militaire, interdiction contraire à la liberté, aux intérêts supérieurs de la civilisation et à ce fécond développement de toutes les aptitudes dans toutes les directions, qui fait la grandeur de la France.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Victor Hugo⁹⁷.

Samedi 21 octobre.

Voici le discours prononcé dans une réunion préparatoire :

OPINION PRONONCÉE DANS LE 3^e BUREAU.

Ceux qui veulent abolir la faculté du remplacement militaire blessent à la fois la liberté et l'égalité.

Ils blessent la liberté, et l'une des premières entre toutes, la liberté des transactions, la liberté des contrats, la liberté de disposer de soi-même ; liberté profonde et nécessaire qu'on ne déracinera point, car Dieu merci, on n'arrachera jamais du cœur de l'homme les racines du droit naturel.

Ils blessent l'égalité, car l'interdiction du remplacement militaire introduira dans l'armée toute une aristocratie de soldats riches, éclairés, lettrés, qui auront nécessairement le monopole des grades. C'est la porte de l'avancement fermée aux classes moins favorisées, à l'ouvrier, au paysan. L'épaulette sera accaparée comme autrefois. Le privilège de l'éducation remplacera le privilège de la naissance.

Autre chose.

La civilisation d'un pays comme la France n'est pas un fait simple. Rien n'est plus complexe que cette civilisation. Elle se compose d'une prodigieuse variété d'intelligences, d'aptitudes, de vocations rayonnant librement dans toutes les directions ; l'armée au contraire réclame, impose, exige l'uniformité. Si vous forcez toutes ces intelligences, toutes ces aptitudes, toutes ces vocations diverses à traverser l'armée, ce cadre inflexible, de deux choses l'une : ou la variété triomphera de l'uniformité ou l'uniformité triomphera de la variété ; en d'autres termes ou la discipline défera le citoyen, ou le citoyen défera la discipline.

Dans le premier cas vous compromettez la civilisation, dans le second cas vous compromettez l'armée.

Je crois que c'est la civilisation qui souffrira.

Vous figurez-vous Voltaire contraint de porter sept ans le mousquet ? Voltaire disparaît. Maintenant, représentez-vous le dix-huitième siècle sans Voltaire, la France, l'Europe, le monde sans Voltaire. Réfléchissez à toutes ces choses auxquelles touche votre projet d'article.

Vous emprisonnez tous les essors dans une destinée commune, rigide, inflexible ; vous déprimez la civilisation dans tous les cerveaux à la fois ; vous faites subir au génie de la nation l'influence fatale du premier pli ; pas un des sommets de la société qui ne tombe sous votre niveau ; vous les

décapitez tous du même coup. Vous dites à la nation qui a eu Molière, à la nation qui a eu Pascal, à la nation qui a eu Poussin, à la nation qui a eu La Fontaine : – Tu n’auras plus que des soldats.

Vous poussez de plus en plus le pays vers le gouvernement du sabre. Et quant à moi, quelle que soit mon affection, je dirais presque ma religion pour l’épaulette, je ne veux pas du gouvernement des généraux. Les jeunes républiques inclinent au gouvernement des généraux comme les monarchies vieilles au gouvernement des évêques. Chaque forme a sa pente où elle glisse. Or je ne veux pas plus du gouvernement des généraux que je ne voulais du gouvernement des évêques. Et puis, nous n’en avons pas même les éléments. Nous n’avons point Bonaparte, nous

n’avons pas même
n’avons point Cromwell. Nous avons peut-être Espartero.

Je repousse donc l’abolition du remplacement militaire, parce que je ne confondrai jamais une idée militaire avec une idée démocratique, et une idée prussienne avec une idée française.

Je veux sans doute, et je veux ardemment l’amélioration de notre législation militaire, mais je veux aussi le maintien de notre armée, telle que la Révolution l’a faite, telle que l’Empire l’a constituée ; je veux le maintien de cette armée qui remplit de son nom les plus belles pages qu’ait l’histoire militaire d’aucun peuple, de cette armée qui défend la France contre les ennemis et la civilisation contre les barbares ; de cette armée intelligente, brave, disciplinée, patiente, sereine, forte, solide au feu, de laquelle Napoléon disait : pour combattre aujourd’hui, à nombre égal, une armée française, il faudrait ressusciter une armée romaine.

Messieurs, soyez logiques. Ah ! vous voulez dire : le remplacement est interdit. Soit. Mais alors commencez par dire : la domesticité est interdite.

Faites cela, si vous l’osez et si vous le pouvez. Et d’abord, sachez-le : la Convention, qui osait tout, ne l’a pas osé ; la Convention, qui pouvait tout, ne l’a pas pu.

Pourquoi ? parce que ceci est un point où la loi touche les mœurs et rencontre ce qu’elles ont de plus réfractaire. Ne l’oublions pas, messieurs,

au fond des mœurs comme au fond des lois il y a de l'absolu.

Cet absolu se compose de tous les instincts nécessaires de l'humanité qui composent le droit naturel et qui sont les racines mêmes de la civilisation. Il n'y a pas une fibre de la vie sociale qui ne corresponde à l'un de ces instincts.

Eh bien, la liberté des contrats, la liberté des transactions, la liberté de disposer de soi-même, tout cela fait partie de cet absolu.

Si vous placez vos lois en dehors de cet absolu qui est dans les mœurs, vous faites une constitution sans base, une législation sans racine. Vous posez votre code à plat sur le sol.

Le premier événement qui passera poussera du pied tout votre système de lois et le renversera. ⁹⁸ Et vous direz : voilà qui est étrange ! Cela ne tenait donc à rien !

Vous dites que le remplacement militaire froisse l'égalité ? Quoi, messieurs, voici un contrat entre deux hommes, un contrat libre, volontaire, utile et agréable à tous les deux. En vertu de ce contrat, l'un de ces hommes entre dans l'armée, l'autre reste dans la cité. Où est donc l'inégalité ? Lequel de ces deux hommes est inférieur à l'autre ? Depuis quand le soldat n'est-il plus l'égal du citoyen ? Et avez-vous réfléchi à ce que c'est dans le monde qu'un soldat français ? Quoi ! voici un homme qui accepte à la place d'un autre, librement, volontairement, je le répète, la glorieuse fonction de porter l'uniforme national, de faire flotter l'ombre du drapeau tricolore sur le commerce, sur l'industrie, sur l'agriculture, gardés et rassurés, de maintenir l'ordre en France et l'équilibre en Europe, de défendre tantôt le territoire, tantôt la civilisation, de faire front, en un mot, à la frontière aux invasions de l'ennemi et dans la rue aux invasions de la barbarie ! Voici un homme qui accepte de porter cette illustre épaulette de laine de nos grenadiers qui ne le cède pas en éclat héroïque à l'épaulette d'or des généraux ! Quoi ! voici un homme qui accepte la chance de voir des Marengo et des Austerlitz et d'être un de ces héros auxquels Napoléon dira : Camarades, vous avez en quarante jours égalé les légions romaines ! Et vous arrêtez cet homme ! et vous lui faites défense de signer ce contrat ! Au

nom de quoi ? au nom de sa dignité ! Vous lui déclarez qu'il s'abaisse ! Vous lui déclarez qu'il s'avilit ! Ah ! messieurs !

Ne blasphémez pas la gloire au nom de l'égalité ! N'offensez pas cette religion de l'uniforme et de l'épée qui est un des plus nobles instincts de la France ! Renoncez ! renoncez à cet argument qui fait monter la rougeur au front ! Renoncez à dire au généreux enfant du peuple qu'il y a en lui un citoyen qui murmure de le voir se transformer en soldat !

Mais, dites-vous, c'est par le contrat en lui-même, c'est parce que cet homme se vend, se loue, loue sa personne et son service à un autre homme, que l'égalité est blessée. Est-ce là votre argument ? Eh bien ! je vais vous signaler, le mot est trop faible, je vais vous dénoncer une autre espèce de contrat.

Voici un homme qui se loue à un autre homme...⁹⁹.

[LA LIBERTÉ DU THEATRE. – JUN 1850.]

Dans la séance du 13 juin 1850, M. Baroche, ministre de l'Intérieur, présenta un projet de loi en vertu duquel aucun ouvrage dramatique ne pourrait être représenté sans l'autorisation du ministre de l'Intérieur à Paris et du préfet dans les départements ; de plus, des inspecteurs devaient assister à la mise en scène et aux répétitions générales, se réservant de retirer l'autorisation. C'était la censure rétablie avec aggravation. Victor Hugo se proposa de combattre ce projet.

Je ne veux faire qu'une simple observation.

Messieurs, on nous avait promis une loi de principes, on nous apporte une loi d'expédients. Je ne lui ferai pas quant à moi l'honneur de la discuter.

D'ailleurs, je la considère comme votée d'avance.

Il y a quinze mois, j'ai combattu devant l'Assemblée constituante une loi contre la censure¹⁰⁰ proposée et soutenue par M. Léon Faucher alors ministre de l'Intérieur, et j'ai eu le bonheur de l'emporter. Je n'ai pas cette espérance aujourd'hui.

Je ne suis monté à cette tribune que pour dire un seul mot.

Depuis plus de deux ans le théâtre est libre ou à peu près libre. Je ne ferai pas à la puissante et illustre littérature de mon temps l'injure de la défendre de ces accusations vaines qui sont toujours les mêmes dans tous les temps contre tous les grands mouvements d'idées.

La chute des arts suit la perte des mœurs.

Gilbert le disait sous Voltaire. Cela s'était dit avant Gilbert et cela se répète après lui. Ce sont des banalités. Passons.

Ce que je veux dire et ce que je constate à cette tribune, c'est que depuis deux ans que le théâtre est libre, il a dignement et noblement usé de la liberté. Il n'a donné aucun prétexte à la loi actuelle. Les seuls abus, les seuls excès qui ont troublé dans son calme cette grande liberté civilisatrice et littéraire du théâtre, ce sont les excès et les abus de l'esprit réactionnaire. Nous, les adversaires de la réaction, nous ne nous en sommes pas irrités et nous ne nous en sommes pas plaints, car nous applaudissons à tout ce qui prouve et affirme la liberté, même à nos dépens.

Seulement voici la considération que je veux déposer dans l'esprit de la majorité au moment où elle va rétablir la censure :

Dorénavant, de deux choses l'une : ou les pièces réactionnaires, si vivement applaudies d'un certain public, seront interdites par la censure, ou elles seront permises.

Si elles sont interdites, je ne vois pas ce que la réaction y gagnera.

Si elles sont permises, par cela même elles deviendront le fait du pouvoir, M. Carlier¹⁰¹ en sera le collaborateur et nous aurons ce spectacle curieux : le principe du gouvernement attaqué avec l'autorisation du gouvernement.

Jusqu'à présent les vaudevilles réactionnaires n'avaient été que des saillies d'une certaine opinion qui a droit comme toute autre de se faire jour. C'était la République critiquée par la liberté. Désormais ce sera la République insultée par la police.

Ici encore je ne vois pas ce que la réaction y gagnera.

Cela dit, je descends de cette tribune. Je le répète, je ne discute pas cette loi. Cette loi n'est pas de celles qu'on examine sérieusement. Ce n'est pas une loi, c'est une mesure.

D'ailleurs, une liberté de plus ou de moins, nous n'en sommes plus à les compter. Le gouvernement peut les enchaîner toutes les unes après les autres. Quand l'heure sonnera, elles sortiront toutes ensemble de leur prison. Elles y entrent dans le silence de la consternation publique, elles en sortiront aux acclamations de la France.

Je repousse le projet¹⁰².

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Après le discours du 9 juillet 1850 (La liberté de la Presse), Victor Hugo, souffrant, avait demandé un congé d'un mois qui lui fut accordé ; néanmoins, la discussion d'un projet de loi rétablissant pour les journaux l'impôt du timbre et le cautionnement¹⁰³ s'étant poursuivie jusqu'au 16, Victor Hugo vint à la Chambre dans l'intention de prononcer le discours dont voici la préparation ; mais il vit sans doute la partie perdue et se contenta de voter contre la loi qui fut d'ailleurs adoptée par 386 voix contre 256.

Une note, à la fin du discours, montre où Victor Hugo voulait en venir après avoir exposé les atrocités que la presse, libre, pouvait dénoncer et combattre ; la voici :

Sous ces mots, timbre et cautionnement, c'est une haute question de civilisation qui s'agite.

Mon Dieu, messieurs ! mais est-ce qu'il est possible de contester ce que je dis là ? Mais vos murmures confirment mes paroles ! Tenez, quand ici, à cette tribune, à cette tribune française, le sommet le plus lumineux et le plus élevé qu'il y ait dans le monde, nous parlons, nous, des progrès de notre temps et de notre pays, et de la marche heureuse de la civilisation qui s'est éclairée et adoucie, grâce à nos philosophes et à nos écrivains, ces commentateurs de l'Évangile, quand nous constatons les résultats magnifiques de nos révolutions, la chute successive des abus, l'abaissement des rigueurs pénales, tous les bons exemples que la France donne aux autres peuples, et tout ce que le genre humain doit de grand, de sage, de juste, d'excellent, particulièrement depuis un siècle, à l'initiative de la pensée française, que font les orateurs de la majorité ?

Les orateurs de la majorité se lèvent indignés et viennent tonner à cette même tribune. Ils nous déclarent que, tout au contraire de nos paroles, la France traverse en ce moment une époque abominable, que ses mœurs sont impies, que ses lois sont athées, que les révolutions, loin d'amener le progrès, ont produit la décadence, que la liberté a été mauvaise et non bonne, et que ce qui est beau, juste, humain, magnifique, excellent, religieux, ce sont les vieilles mœurs et les vieilles lois, c'est le passé !

Oui, vous le dites ! Et tandis que vous parlez ainsi, éblouis que vous êtes par le rayonnement de ce qui n'est plus et aveuglés à la clarté de ce qui est, tandis que vous prodiguez l'anathème au temps présent et l'adoration et l'idolâtrie au temps passé, au moment même où vous élevez la voix, à l'heure même où vous êtes à cette tribune, il se passe autour de vous sur les divers points de l'Europe où n'a pas encore pénétré cette lumière française, qui éclaire selon nous, et qui incendie selon vous, il se passe des faits étranges, des faits que vous n'apercevez point et qu'il faut bien que je vous montre pour votre enseignement.

A Londres, on pend deux créatures humaines, un homme et une femme, au milieu des éclats de rire obscènes de la foule, et parmi les rieurs il y en a qui ont payé leur place deux guinées.

En Suisse, dans je ne sais plus quel canton, à Glaris, je crois, un juge, fidèle observateur de la loi, de cette loi qu'il n'est jamais monstrueux d'exécuter, comme le disait l'autre jour M. le procureur général Baroche, un juge, pour contraindre une femme d'avouer un infanticide, la fait suspendre au plafond par les coudes avec un pavé aux pieds et dans cette situation lui fait donner des secousses qui lui disloquent les os.

Dans un autre canton, à Appenzel, on soupçonne une misérable jeune fille d'un meurtre, on l'applique à la question – ceci se passait le 15 novembre dernier – elle avoue, on la condamne à mort, puis on la traîne sur une claie au lieu du supplice, là cette malheureuse pousse des cris effrayants, jure Dieu qu'elle est innocente et engage une lutte horrible avec le bourreau.

Alors – écoutez la fin ! – on terrasse la condamnée sur le pavé, on roule ses longs cheveux autour d'une perche pour lui assujettir la tête, des

hommes la prennent par les bras, d'autres par les pieds, et le bourreau, à genoux sur sa poitrine, lui scie le cou avec un sabre. Je répète que ceci se passait le 15 novembre.

Eh bien ! savez-vous ce que c'est que ces faits étranges ? c'est le passé qui, pendant que vous parlez, pendant que vous le glorifiez, se dresse, et vient faire au milieu de vos beaux discours des apparitions lugubres ! C'est le passé qui vous dit à vous-mêmes : Me voici ! je suis le gibet, je suis la torture, je suis l'inquisition, je suis le passé ! Puisque vous m'admirez, regardez-moi !

LES CAVES DE LILLE.

Dans les *Châtiments*¹⁰⁴, Victor Hugo rappelle la visite qu'il fit aux caves de Lille et l'angoisse qui l'étreignit en présence de « ce morne enfer ». C'est l'économiste Adolphe Blanqui, l'ardent apôtre des pauvres, qui le détermina, par cette lettre, à se joindre à lui :

« Mon cher confrère,

Je ne saurais vous exprimer combien je suis chagrin de voir le peu d'intérêt qu'inspire à l'Assemblée la grande question du paupérisme. Est-ce parti pris ? est-ce ignorance ? est-ce la difficulté du remède ? L'essentiel serait pourtant de constater le mal ; mais on aime mieux le nier. Si vous êtes décidés, M. de Girardin, vous et quelques nobles cœurs à frapper un grand coup, politique à part, au seul nom sacré de l'humanité qui passe avant la politique, je vous propose de partir un de ces soirs pour Lille, d'y passer un *seul* jour et de faire une visite aux caves. Je sais le terrain par cœur et vous en apprendrez plus ce jour-là qu'en dix ans. Nous irons ensuite si vous voulez à Rouen, *un jour* seulement aussi et vous verrez à quel point la vérité est au-dessus du peu que j'ai dit et qu'on taxe d'exagération. C'est une croisade digne de vous et qui peut produire un bien immense. Je serai le pilote de cette triste et sainte navigation *en mer morte*.

Tout à vous.

BLANQUI.

Réponse, je vous prie.

Paris, 3 février 1851.

Je vais en écrire ou en parler à Girardin. Parlez-lui-en et amenez quelques-uns de vos collègues. Plus nous serons, plus notre voix aura d'empire ».

Le 20 février Victor Hugo était à Lille. Le mois suivant, il commença ce magnifique plaidoyer en faveur des malheureuses familles terrées « plus bas que les égouts des rues ». Le coup d'état ne lui laissa pas le temps de le prononcer.

Rendons-nous bien compte de ce que c'est que ce débat. Nous sommes en face du problème social. Depuis deux ans tout à l'heure que cette Assemblée souveraine est réunie, on recule devant lui, on vote des lois palliatives, on fait des rapports pleins de bonnes intentions, on prend des termes, on donne des acomptes, on ajourne. Peine inutile, messieurs.

Hélas ! les choses pressent, les hommes ajournent. C'est là le caractère de ce temps-ci.

Messieurs, à quoi bon ajourner ? Sachez-le bien, quand des profondeurs d'un vieil ordre politique écroulé un tel problème que le problème social a surgi, c'est un créancier impitoyable, on ne l'éconduit pas aisément. Il faut, tôt ou tard, s'expliquer avec lui, il faut, tôt ou tard, compter avec lui. Au moment où l'on s'y attend le moins, il reparaît. On le chasse par la porte du suffrage universel qu'on referme violemment et qu'on verrouille avec soin, il rentre par la porte du budget.

Et cela est si vrai, messieurs, que le voilà ! – Eh bien ! puisque nous ne pouvons l'éviter, abordons-le.

Marchons résolument, marchons droit à cette redoutable question du paupérisme qui contient toutes les difficultés sociales.

A mon sens, pour que ce grand débat eût une base certaine, il aurait dû être précédé d'une enquête solennelle, d'une enquête comme celle que O'Connell réclamait pour l'Irlande, d'une enquête faite par des commissaires de l'Assemblée souveraine, et je m'étonne que la commission

de l'assistance publique n'ait pas réclamé de vous cette extension naturelle et nécessaire de son mandat. Cette commission, selon moi, aurait dû faire pour le paupérisme ce qu'une autre commission du même genre fait en ce moment même pour la marine, tout voir, tout sonder, pénétrer partout de la suprême autorité de l'Assemblée, étudier sur place ces détresses des campagnes, visiter tous les grands centres manufacturiers, scruter les essais locaux d'organisation partielle du travail, comme ceux de MM. Scribe frères et Marquette par exemple, recueillir et confronter les faits, vérifier les statistiques, comparer l'intensité des plaintes à l'intensité des souffrances, et revenir ici les mains pleines de documents, et vous dire : Voilà le mal, tel que nous l'avons vu, et voici le remède, tel que nous le comprenons.

Alors l'Assemblée eût avisé, l'Assemblée eût décidé en parfaite connaissance de cause et sous la pleine clarté des faits.

Voulez-vous, messieurs, vous rendre compte de la portée considérable d'une pareille enquête, de ce qu'elle eût fait connaître, de ce qu'elle eût révélé, jugez-en par un fait.

Vous vous en souvenez, on a parlé un jour à cette tribune de Lille, et de ce que la classe ouvrière y souffre. Eh bien, moi qui vous parle, j'ai voulu voir, j'y suis allé.

Oui, j'ai voulu éclairer ma conscience, et je suis surpris qu'on en murmure !

Oui, j'ai voulu savoir qui avait tort et qui avait raison, de l'opposition qui se plaignait ou du ministre qui contestait. Je suis allé à Lille. J'y suis allé avec plusieurs personnes préoccupées des mêmes idées que moi, notamment avec deux de nos honorables collègues, et un savant et célèbre économiste membre de l'Institut¹⁰⁵.

Ce que j'ai vu, ce que nous avons vu, je vais vous le dire.

Avant tout, puisque le seul énoncé d'une chose si simple a suffi pour soulever des exclamations et des murmures, permettez-moi de le déclarer, je ne citerai que des faits précis, constants, circonstanciés, réels dans toute l'acception du mot, des faits que six personnes, avec lesquelles j'étais, ont

vus comme moi et peuvent attester, des faits que chacun de vous peut vérifier demain, si bon lui semble. Lille n'est qu'à quelques heures de Paris.

Nous avons commencé par les caves.

La première cave où nous sommes descendus...

Et d'abord un mot : voici ce que c'est que les caves de Lille : elles n'ont en général aucune communication avec les maisons qui sont bâties dessus ; on y descend par des escaliers de sept ou huit marches, ces caves ne reçoivent d'air et de jour que par la porte ou par la trappe qui ferme l'escalier ; quelques-unes pourtant ont une lucarne vitrée que le passant aperçoit de la rue sous ses pieds comme au fond d'un trou. Je ne sais si le fisc fait payer l'air qui pénètre dans les caves par ces lucarnes. Si cela est, le fisc vole, car il n'entre pas d'air.

Des familles entières, hommes, femmes, enfants, habitent dans ces souterrains.

Ici, messieurs, on m'arrête. On m'objecte que pour ce genre de misère le remède est trouvé et qu'il a été fait une loi contre les logements insalubres. Je vide sur-le-champ l'objection. Je le déclare, de toutes les lois palliatives faites depuis un an, la loi des logements insalubres est peut-être la moins inefficace.

Je sais qu'elle a fermé à Lille un certain nombre de caves, non pas cent, comme l'a dit, par erreur, le précédent ministre de l'Intérieur, faisant en cela un tort involontaire à la loi, mais deux cent cinquante ; je sais que rue des Etaques, dans cette rue des Etaques que son horreur a rendue célèbre, la loi des logements insalubres a condamné une maison, le n° 2. J'ai visité cette maison le lendemain même du jour où elle a été condamnée. Mais dans une ville comme Lille, est-ce qu'il s'agit de fermer cent ou deux cents caves ? Il faut les fermer toutes. Est-ce qu'il s'agit d'assainir ou de condamner telle ou telle maison çà et là ? il faut démolir et reconstruire des quartiers tout entiers.

Ces caves fermées, et ces quartiers démolis et reconstruits de fond en comble, il resterait encore un immense problème à résoudre.

Messieurs, ne nous le dissimulons pas, dans la situation d'une ville comme Lille, où sur soixante-dix mille habitants il y a trente-deux mille indigents inscrits, réduits aujourd'hui à vingt-deux mille, parce qu'on a rayé des contrôles tous ceux qui avaient moins de cinq enfants, (je serai heureux de voir ces chiffres contestés, contredits, amoindris, mais comme je les ai recueillis sur les lieux, comme ils m'ont été communiqués par les personnes les plus notables, jusqu'à rectification probante et complète, je les tiens pour vrais).

Je reprends : dans la situation des villes comme Lille, dans la quantité de misère que contiennent tous nos grands centres du travail, il y a un vice social, il y a un mal profond ; or, c'est dans la direction de ce vice social qu'il faut faire pénétrer l'action législative, c'est jusqu'à ce vice social qu'il faut enfoncer la loi, c'est ce mal profond qu'il faut guérir, et pour cela il faut autre chose que la loi des logements insalubres ou l'eau claire des lavoirs publics.

Un dernier mot sur cette loi des logements insalubres pour n'avoir plus à y revenir.

Voulez-vous juger de la force d'exécution qu'elle porte en elle ?

Ecoutez un exemple :

Un banquier de Lille est propriétaire de quatre maisons, rue du Dragon, numéros 1, 3 et 5, et rue du Vieux-Faubourg, numéro 51. La commission spéciale visite ces maisons, les déclare insalubres et, en vertu de votre loi, condamne le propriétaire à les assainir. Le banquier-propriétaire résiste. Comment ? par la force d'inertie. Il épuise les délais et les juridictions. Tout simplement. L'affaire va de la commission spéciale au maire, du maire au conseil municipal, du conseil municipal au commissaire de police pour exécution de la décision prise, du commissaire de police au procureur de la République pour refus d'exécution, du procureur de la République au tribunal correctionnel. Cela dure du 24 juin 1850 au 14 mars 1851. Neuf mois. Enfin, au bout de neuf mois, accouchement. Le tribunal correctionnel prononce contre le propriétaire récalcitrant des quatre maisons malsaines où dépérissent trente familles, la sentence, vingt-cinq francs d'amende¹⁰⁶.

On en est là. Et remarquez, messieurs, que le propriétaire réfractaire a encore deux degrés de juridiction à épuiser : la cour d'appel et la cour de cassation.

Jugez d'après cela du degré d'efficacité de la loi des logements insalubres, et de toutes les lois de même nature votées depuis un an, lois faites sans vue d'ensemble et par conséquent sans portée.

L'objection écartée, je reviens aux faits dont il est de mon devoir d'entretenir l'Assemblée. Messieurs, quand nous sommes allés à Lille, mes honorables compagnons de voyage et moi, la loi des logements insalubres y avait passé ; voici ce qu'elle avait laissé derrière elle, voici ce que nous avons trouvé :

La première cave où nous nous sommes présentés est située Cour à l'eau, n° 2. Je vous dis l'endroit. Bien que la porte fût toute grande ouverte au soleil depuis le matin, car c'était une belle journée de février, il sortait de cette cave une odeur tellement infecte, l'air y était tellement vicié que, sur sept visiteurs que nous étions, nous ne fûmes que trois qui pûmes y descendre. Un quatrième qui s'y hasarda ne put dépasser le milieu de l'escalier, et de même que cela était arrivé en 1848 au préfet de Lille accompagnant M. Blanqui, il s'arrêta comme asphyxié au seuil de la cave et fut obligé de remonter précipitamment.

Nous trouvâmes dans cette cave au pied de l'escalier une vieille femme et un tout jeune enfant. Cette cave était si basse qu'il n'y avait qu'un seul endroit où l'on pût s'y tenir debout, le milieu de la voûte. Des cordes sur lesquelles étaient étalés de vieux linges mouillés interceptaient l'air dans tous les sens. Au fond il y avait deux lits, c'est-à-dire deux coffres en bois vermoulu contenant des paillasses dont la toile, jamais lavée, avait fini par prendre la couleur de la terre.

Pas de draps, pas de couvertures.

Je m'approchai d'un de ces lits, et j'y distinguai dans l'obscurité un être vivant. C'était une petite fille d'environ six ans qui gisait là, malade de la rougeole, toute tremblante de fièvre, presque nue, à peine couverte d'un vieux haillon de laine ; par les trous de la paillasse sur laquelle elle était

couchée, la paille sortait. Un médecin qui nous accompagnait me fit toucher cette paille. Elle était pourrie.

La vieille femme, qui était la grand'mère, nous dit qu'elle demeurait là avec sa fille qui est veuve et deux autres enfants qui reviennent à la nuit ; qu'elle et sa fille étaient dentellières ; qu'elles payaient dix-huit sous de loyer par semaine, qu'elles recevaient de la ville tous les cinq jours un pain, et qu'à elles deux elles gagnaient dix sous par jour.

A côté du lit, près de l'enfant malade, il y avait un grand tas de cendre qui exhalait une odeur repoussante. C'est de la cendre de tourbe que ces malheureuses familles ramassent et vendent pour vivre. Au besoin cette cendre leur sert de lit.

Telle était cette cave.

Messieurs, six créatures humaines, deux femmes et quatre enfants, vivent là !

Plus loin... – je veux ménager les instants de l'Assemblée, je ne citerai que quelques faits. D'après ceux-là, vous jugerez du reste.

Remarquez-le d'ailleurs, messieurs, ces faits ne sont pas des faits choisis exprès, ce sont les premiers faits venus, ceux que le hasard nous a donnés dans une visite qui n'a duré que quelques heures. Ces faits ont au plus haut degré tout le caractère d'une moyenne. Ils sont horribles ; il y en a de plus horribles pourtant, et que je connais ; mais je n'en parlerai pas, car je ne veux citer que ceux que j'ai vus.

Dans une autre cave, cour Ghâ, il y avait quatre enfants seuls. Le père et la mère étaient au travail. L'aînée, une fille de sept ans qui en paraissait cinq, berçait le plus petit qui pleurait. Les deux autres étaient accroupis à côté de la sœur aînée dans une attitude de stupeur. Messieurs, ces quatre enfants dans cette cave, seuls, vêtus de lambeaux, livides, immobiles, silencieux, accablés, une atmosphère fétide, des guenilles séchant sur des cordes, à terre des flaques d'eau produites par le suintement des eaux de la cour le long des murs de la cave, je renonce à vous donner une idée de cette misère !

Ailleurs, rue des Étaques, n° 14, une allée noire où coulait un ruisseau infect nous a conduits dans une cour étroite bordée de masures. Nous sommes entrés au hasard, j'y insiste, dans la première. Il y avait là une femme qui sanglotait. Cette femme, appelée Eugénie Watteau, a eu deux enfants. L'un est mort à trois mois et demi. L'autre est malade de la maladie de la lymphe dont son frère est mort.

Quant à la mère, elle perd la vue. Les conditions spéciales de travail et l'atmosphère malsaine où vivent ces familles malheureuses engendrent des ophtalmies qui produisent des amauroses. Elle est seule au monde avec son enfant. Elle nous a dit en pleurant : si je travaille, je deviendrai aveugle, si je ne travaille

pas, nous mourrons de faim.

Tout à côté, dans la mesure voisine, au fond d'une chambre sans meubles,

un ouvrier filetier, phtisique, homme d'environ trente-cinq ans, était couché sur un grabat. On l'entendait râler du dehors. Vous n'ignorez pas, messieurs, que lorsqu'on ne peut pas prendre les précautions hygiéniques auxquelles l'extrême indigence est forcée de renoncer, certaines industries insalubres, notamment le peignage du lin, développent une certaine espèce de phtisie.

Au-dessus de l'ouvrier malade, au premier étage, car il n'y a pas de solution de continuité, toutes ces douleurs se touchent, pas un anneau ne manque à cette chaîne de misère qui pèse sur ces populations accablées, nous avons trouvé une femme veuve. Cette femme est épileptique. Elle fait de la dentelle et gagne trois sous par jour. Elle a trois petits enfants. L'aîné gagne quinze sous par semaine, le second ne travaille pas encore, l'autre, qui est une fille, est *affligée*, nous dit la mère, ce qui signifie scrofuleuse. Ils couchent tous les quatre, la mère et les enfants, sur une pailleasse qui est là. Ils n'ont ni draps, ni couvertures. Ils ne font jamais de feu.

J'ai demandé à cette veuve : De quoi vivez-vous ? Elle m'a répondu : – Quand nous avons du pain, nous mangeons.

Je m'arrête, messieurs, je ne veux pas multiplier, à moins que des contradictions imprudentes ne m'y forcent, ces douloureux détails. Représentez-vous pourtant des rues, des rues entières où l'on rencontre à chaque pas de ces spectacles-là, où palpète partout, sous toutes les formes, la détresse la plus lamentable. Nous ne sommes restés qu'un jour à Lille, mes compagnons de route et moi ; nous avons été devant nous au hasard, je le répète, dans ces quartiers malheureux ; nous sommes entrés dans les premières maisons venues. Eh bien ! nous n'avons pas entr'ouvert une porte sans trouver derrière cette porte une misère – quelquefois une agonie.

Figurez-vous ces caves dont rien de ce que je vous ai dit ne peut vous donner l'idée ; figurez-vous ces cours qu'ils appellent des courettes, resserrées entre de hautes masures, sombres, humides, glaciales, méphitiques, pleines de miasmes stagnants, encombrées d'immondices, les fosses d'aisance à côté des puits !

Hé mon Dieu ! ce n'est pas le moment de chercher des délicatesses de langage !

Figurez-vous ces maisons, ces masures habitées du haut en bas, jusque sous terre, les eaux croupissantes filtrant à travers les pavés dans ces tanières où il y a des créatures humaines. Quelquefois jusqu'à dix familles dans une mesure, jusqu'à dix personnes dans une chambre, jusqu'à cinq ou six dans un lit, les âges et les sexes mêlés, les greniers aussi hideux que les caves, des galetas où il entre assez de froid pour grelotter et pas assez d'air pour respirer !

Je demandais à une femme de la rue du Bois-Saint-Sauveur : pourquoi n'ouvrez-vous pas les fenêtres ? – elle m'a répondu : – parce que les châssis sont pourris et qu'ils nous resteraient dans les mains. – J'ai insisté : – vous ne les ouvrez donc jamais ? – Jamais, monsieur !

Figurez-vous la population malade et étiolée, des spectres au seuil des portes, la virilité retardée, la décrépitude précoce, des adolescents qu'on prend pour des enfants, de jeunes mères qu'on prend pour de vieilles femmes, les scrofules, le rachis, l'ophtalmie, l'idiotisme, une indigence inouïe, des haillons partout, on m'a montré comme une curiosité une femme qui avait des boucles d'oreilles d'argent !

Et au milieu de tout cela le travail sans relâche, le travail acharné, pas assez d'heures de sommeil, le travail de l'homme, le travail de la femme, le travail de l'âge mûr, le travail de la vieillesse, le travail de l'enfance, le travail de l'infirme, et souvent pas de pain, et souvent pas de feu, et cette femme aveugle, entre ses deux enfants dont l'un est mort et l'autre va mourir, et ce filetier phthisique agonisant, et cette mère épileptique qui a trois enfants et qui gagne trois sous par jour ! Figurez-vous tout cela, et si vous vous récriez, et si vous doutez, et si vous niez...

Ah ! vous niez ! Eh bien, dérangez-vous quelques heures, venez avec nous, incrédules, et nous vous ferons voir de vos yeux, toucher de vos mains les plaies, les plaies saignantes de ce Christ qu'on appelle le peuple !

Ah ! messieurs ! je ne fais injure au cœur de personne, si ceux qui s'irritent à mes paroles en ce moment avaient vu ce que j'ai vu, s'ils avaient vu comme moi de malheureux enfants vêtus de guenilles mouillées qui ne sèchent pas de tout l'hiver, d'autres qui ont toujours envie de dormir parce que, pour gagner leurs trois ou quatre misérables sous par jour, on les arrache de trop bonne heure à leur sommeil, d'autres qui ont toujours faim et qui, s'ils trouvent dans la rue, dans la boue, des feuilles vertes, les essuient et les mangent, s'ils avaient vu les pères et les mères de ces pauvres petits êtres, qui souffrent bien plus encore, car ils souffrent dans eux-mêmes et dans leurs enfants, s'ils avaient vu cela comme moi, ils auraient le cœur serré comme je l'ai en ce moment, et, j'en suis sûr, et je leur fais cet honneur d'en être sûr, loin de m'interrompre, ils me soutiendraient, et ils me crieraient : courage ! parlez pour les pauvres !

Car, eh mon Dieu ! pourquoi vous méprenez-vous ? parler pour les pauvres, ce n'est pas parler contre les riches ! A quelque opinion qu'on appartienne, est-ce que ce n'est pas votre avis à tous ? on n'a plus de passions politiques en présence de ceux qui souffrent ! et on ne se sent plus au fond de soi qu'un cœur qui souffre avec eux et une âme qui prie pour eux !

Messieurs, allez à Rouen, allez à Lyon, à Reims, à Amiens, à Tourcoing, à Roubaix, visitez ici, à Paris, visitez à fond nos faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, vous y constaterez des faits pareils à ceux que je vous ai signalés, des faits pires ! Sortez des villes, explorez les campagnes, là encore, comme vous l'a dit notre honorable collègue M. Arago, d'inexprimables dénûments se dresseront devant vous, et vous ne trouverez qu'une chose à comparer aux détresses industrielles, ce sont les détresses agricoles.

Voici, pour tout compléter en quatre lignes, ce que je lis dans le *Moniteur*, dans un rapport fait par M. Blanqui à l'Institut, à la suite d'une mission officielle, quatre lignes seulement : « On compte encore par centaines de mille (en France) les hommes qui n'ont jamais connu les draps de lit, d'autres qui n'ont jamais porté de souliers ; et par millions ceux qui ne boivent que de l'eau, qui ne mangent jamais ou presque jamais de viande, ni même de pain blanc »¹⁰⁷.

Certes, c'est là une situation grave.

Cette situation, il ne suffit pas de l'exposer. Il faut en sonder les causes ; il ne suffit pas d'en sonder les causes ; il faut, dans la mesure de ses forces, tâcher d'en trouver le remède.

Si je ne comprenais pas de la sorte le religieux et solennel devoir de l'orateur dans cette périlleuse question, je ne serais pas monté à cette tribune.

Eh bien ! les causes de cette situation, quelles sont-elles ?

Messieurs, ces causes sont de tout ordre, variées, complexes, profondes, les unes lointaines et indistinctes, les autres prochaines et saisissables.

À mon sens, une des plus évidentes, et à coup sûr, la plus immédiate, c'est ce que je n'hésite pas à appeler notre exécration système financier et économique.

Voilà, selon moi, le point qu'il faut aborder résolument.

D'autant plus résolument, d'autant plus énergiquement qu'il y a de toutes parts, et particulièrement dans la commission du budget, des hésitations, et que ces hésitations, il faut les vaincre.

C'est là, du reste, le côté parfaitement mûr de la question.

Oui, messieurs, réfléchissez-y. Savez-vous quel est le produit net de ce détestable mécanisme financier qu'on vous a déjà signalé plus d'une fois et qui est la faute, qui est le crime de tous nos gouvernants, depuis trente-cinq ans que dure la paix européenne ? Savez-vous ce qui sort de votre impôt qui prélève sur neuf milliards de production dix-huit cents millions, c'est-à-dire un cinquième, et qui soutire au seul travail agricole près de neuf cents millions par an ? Savez-vous ce qui sort de votre loi de recrutement qui prend à tout homme jeune et vigoureux le cinquième de la vie active ? Savez-vous ce qui sort de votre routine administrative, judiciaire, ecclésiastique, militaire, douanière, qui met tout un monde officiel à la charge de la nation, qui institue une sorte de taxe des pauvres en haut, et qui fait vivre douze cent mille individus aux frais du peuple ? Combinaison sociale inqualifiable qui énerve l'agriculture, le commerce, l'industrie, et qui change en parasites onéreux plus d'un million d'hommes qui pourraient être des travailleurs utiles ! Savez-vous ce qui sort de votre réseau à mailles serrées d'octrois, de tarifs, d'impôts de consommation, d'entraves de toute espèce, système inouï qui semble avoir pour but, et qui, à coup sûr, a pour résultat, d'ôter à la production française le marché de la France, de telle sorte qu'un de vos honorables collègues¹⁰⁸ a pu vous dire avec vérité qu'*il y a en France vingt-deux millions de français qui ne consomment pas !*

Oui, savez-vous ce qui sort de vos lois protectionnistes, de vos douanes qui appauvrissent tout le monde pour enrichir quelques-uns, savez-vous ce qui sort de vos institutions de banque, qui ne sont pas de réelles institutions de crédit, de vos monts-de-piété qui font l'usure, de la part trop grande faite au capital dans les fruits du travail, de la part plus grande encore faite à la spéculation, de ce jeu aveugle de la dette flottante, de ce luxe insensé des armées permanentes, de cette absurdité de la paix armée, de tous vos systèmes politiques depuis trente-deux ans, de vos systèmes économiques, de vos systèmes prohibitifs, savez-vous ce qui en sort ? Deux misères. La misère de l'état et la misère du peuple. Songez-y, hommes politiques, la misère du peuple, c'est-à-dire l'émeute ; la misère de l'état, c'est-à-dire la banqueroute !

Il n'y a pas d'autre question que celle-là. Sortons des illusions. Revenons au vrai, messieurs. Que ce grand débat de la détresse publique nous ramène aux réalités. Tenez, voulez-vous que je vous le dise ? Tous les bons citoyens ont le cœur serré. Et savez-vous pourquoi ? C'est parce qu'au lieu de voir dans tout le corps social cette activité qui suit les lois d'organisation, on y constate cet affaissement qui suit les lois de compression ; parce qu'on ne sent pas, au-dessus du gouvernement, votre action fécondante et suprême, la grande pression démocratique qui appartient à une assemblée née du suffrage universel ; parce qu'il semble en particulier que votre autorité, la plus haute de toutes, s'amointrit à plaisir ; parce que le temps se perd, parce que, permettez-moi la franchise de ce langage, on ne flatte pas les grands pouvoirs, parce qu'au lieu d'assister à de salutaires travaux de réforme et d'utilité publique, on assiste à des luttes sans dignité et sans portée. L'an dernier c'était le duel de représentant à représentant ; cette année, c'est le duel de pouvoir à pouvoir.

Tout cela est triste. Les chefs des diverses fractions dominantes de la majorité semblent plus que jamais au-dessous de leur tâche. La conscience publique, qui a toujours le sentiment vrai des situations, compare la petitesse des hommes à l'immensité des devoirs. De là l'anxiété universelle.

Et c'est en présence d'une telle situation. J'élargis la question, messieurs, et je m'adresse, non pas seulement aux rapporteurs de la commission, mais à tous les économistes, à tous les financiers, même en dehors de cette Assemblée, à tous les hommes d'état du système dominant, du système stationnaire, je m'adresse à eux, à tous, et je leur dis : c'est en présence d'une telle situation, c'est en présence des catastrophes sociales, des événements effrayants qu'elle peut et qu'elle doit entraîner, c'est avec Buzançais derrière vous, c'est avec juin 1848 derrière vous et l'inconnu devant vous, que vous venez nous déclarer unanimement, dans des dissertations académiques, qu'après tout la misère est un mal inhérent à l'humanité, que la société a fait à peu près tout ce qu'elle pouvait faire, et qu'il n'y a plus guère qu'à perfectionner les hôpitaux, les crèches, les salles d'asile, les bureaux de bienfaisance et les dépôts de mendicité ! c'est en

présence de cette situation que vous nous apportez pour remède, quoi ? Des assoupissants, des palliatifs, rien !

Vous êtes le néant attendant le chaos !

Messieurs, je m'étonne de l'émotion que ces paroles soulèvent dans ce côté de l'Assemblée. J'ai déclaré que je ne m'adressais pas aux personnes, mais aux systèmes. Or, un système, c'est une idée ; une idée, c'est l'impersonnel, et contre l'impersonnel, il n'y a pas de personnalité.

Je continue.

Je m'adresse aux hommes de finances et je leur dis : Jugez vous-mêmes votre système. Vous prenez au peuple son capital, – le capital du travail, – sous la forme impôt pour lui en rendre une parcelle sous la forme aumône.

Vous lui prenez son argent, sa vie, sa substance, par l'impôt des portes et fenêtres, par toutes vos taxes en sens inverse du juste et du vrai, par l'impôt des boissons, par les octrois, par les douanes, par les prohibitions, pour lui en rendre à peine le centième par les hôpitaux, par les crèches, par les salles d'asile, par les bureaux de charité ! Et vous appelez cela l'assistance publique ! Messieurs les hommes d'état et les grands financiers de ce temps-ci, permettez-moi une comparaison triviale, mais qui fait toucher du doigt ma pensée, vous ressemblez à un chirurgien qui couperait à un homme sa jambe saine pour avoir le plaisir de lui faire ensuite une jambe de bois.

Ah ! messieurs, je l'avoue, je ne comprends pas ces murmures¹⁰⁹, je ne comprends pas les résistances qui ont accueilli mes paroles de ce côté (l'orateur désigne la droite) pendant que j'essayais de vous peindre toutes ces détresses. Est-ce que je m'adresse aux opinions en ce moment ? Non, je vais plus haut, je m'adresse aux cœurs, je m'adresse aux âmes, je m'adresse à vos sentiments de chrétiens, de français, d'hommes !

Faut-il que je vous le rappelle ? Ces mêmes classes, ces mêmes hommes qui endurent tant de souffrances, ce sont eux qui, lorsqu'il le faut, défendent si vaillamment, et entre tous, et au premier rang, le sol du pays. Ce sont eux qui sont toujours prêts, qui se sont levés hier et qui se lèveront demain ! Ce sont eux, – leurs pères ou eux, c'est la même chose, ils ont la même âme, –

ce sont eux qui, en 1792, formés en bataillons improvisés, couraient aux frontières, couraient à l'ennemi, à peine vêtus, mal armés, en chantant ce qu'un ministre de M. Louis Bonaparte a appelé à cette tribune des chants soi-disant patriotiques !

Ce sont eux qui, en 1814, pour la défense de la patrie, mettaient au service de ce génie, Napoléon, ce héros, le peuple français !

Ne l'oublions pas, messieurs, quand il le faut, cette vile multitude, comme on l'a nommée encore¹¹⁰, tient en échec tous les rois de l'Europe, ces va-nu-pieds passent les Alpes, ces déguenillés remuent le monde ! Oui, c'est ce pauvre peuple qui est la grande nation !

Ah ! quelles que soient nos divisions dans cette enceinte, qu'il nous soit à tous doublement sacré, à cause de son héroïsme et encore plus à cause de ses souffrances ! Inclignons-nous devant ses lauriers et agenouillons-nous devant ses plaies !

Je reviens au point d'où les interruptions m'ont écarté.

Messieurs, cette situation, je viens de l'exposer, je viens d'en chercher les causes. Maintenant quel est le remède ?

Messieurs, le remède est complexe comme la cause. La question est aujourd'hui étudiée sous toutes ses faces. Plusieurs solutions, à l'heure qu'il est, sont entrevues par les esprits élevés, et mûrissent pour l'avenir sous la double action des idées et des faits. Quant à moi, je vais au plus simple et au plus pressé. À mon avis, la plus promptement réalisable des solutions, la meilleure loi d'assistance publique, celle qu'il faut faire tout de suite, c'est la réforme du budget.

Réforme radicale, complète, absolue. Que le remède ait la grandeur du mal !

Messieurs, avant d'aller plus loin, un mot. À Dieu ne plaise que dans ce que je viens de dire ou dans ce que je vais dire, j'aie un instant la pensée d'ébranler dans l'esprit des populations ce que j'appelle le budget vrai, le budget réel, le budget utile et profitable à tous, le budget des besoins publics. Mais malheureusement, à côté du budget des besoins, il y a le budget des abus. Je voudrais accroître l'un, je voudrais détruire l'autre.

C'est le budget des abus que j'attaque. Lui seulement. Je l'attaque à outrance, mais je n'attaque que lui. Je m'explique.

J'écarte pour l'instant tous les systèmes d'organisation sociale, même ceux vers lesquels j'incline le plus. Je me limite à ce qu'il y a à la fois de plus pratique et de plus urgent. Je ne vous dirai pas ce que vous pourriez faire, mais je vous dirai ce que vous pourriez ou ce que vous auriez pu ne pas faire.

Vous pourriez ne pas allouer à votre armée et à votre marine le chiffre énorme de quatre cent quinze millions, adopter un système de recrutement, déjà expliqué à cette tribune, qui soulagerait nos finances sans désarmer notre nationalité, et nous permettrait d'attendre ainsi, dans une attitude inattaquable, le jour inévitable où la diplomatie européenne se décidera à la mesure nécessaire du désarmement proportionnel, et mettra fin à cette monstrueuse paix armée qui depuis trente cinq ans dévore le monde civilisé, véritable calamité publique artificielle, faite de la main des hommes d'état, qui, seulement dans les trente-deux années qu'a duré chez nous la monarchie restaurée, a coûté à l'Europe, chose effrayante à dire, la somme inouïe de cent vingt-huit milliards !

Je continue.

Vous pourriez ne pas donner quatre millions par an à votre diplomatie de luxe qui vous est à peu près inutile, qui, à l'heure où je parle, énervée par trente-cinq années de routine qui lui ont désappris les grandes affaires, serait absolument incapable d'entreprendre et de mener à fin la haute et urgente mesure de salut continental, la négociation du désarmement proportionnel, désarmement qui, laissant à chaque état la représentation de sa force relative, soulagerait les peuples en maintenant l'équilibre des puissances, désarmement impérieux et puissant sans lequel ce n'est pas seulement la France qui va à la banqueroute, c'est l'Europe !

Vous pourriez ne pas permettre que le gouvernement dépensât, comme il l'a fait l'an dernier, neuf cent soixante-quinze mille francs rien qu'en frais de déplacement d'agents diplomatiques.

Je continue.

Vous pourriez, comme les Etats-Unis d'Amérique, laisser rétribuer chaque culte par ses fidèles, et ne pas donner tous les ans au clergé quarante et un millions qui vont s'ajouter aux cinquante millions d'impôt volontaire que prélèvent les fabriques des églises.

Vous pourriez notamment ne pas allouer pour frais d'installation de chaque nouveau cardinal quarante-cinq mille francs, le pain de cent familles !

Et à ce propos, et puisqu'on m'interrompt, un mot. On nous a dit à cette tribune que le pape exigeait de tout prêtre dont il fait un cardinal, que ce prêtre eût au moins vingt mille francs de rente ou de revenu. Messieurs, quand Jésus-Christ ramassait le long du lac de Génézareth des pêcheurs pour en faire des apôtres, leur demandait-il : Êtes-vous riches ? Non ! il leur demandait : Êtes-vous pauvres ? Et c'est parce qu'ils étaient pauvres qu'il leur disait : Allez et enseignez !

Je continue : Les trois millions dont, l'an dernier, par une complaisance conciliatrice qui a été inutile et que vous regrettez avec raison aujourd'hui, vous avez aggravé le traitement constitutionnel du président de la République ; la multitude des crédits extraordinaires et des crédits supplémentaires ; les allocations accordées avec trop peu d'examen à de certains travaux publics, tels que ceux, par exemple, – et pour n'éveiller aucune susceptibilité dans cette Assemblée, je ne citerai qu'un fait qui incombe à la responsabilité des régimes précédents, tels que ceux qui, sur cent cinquante-et-un millions dépensés dans le port de Cherbourg ont gaspillé, tous les hommes spéciaux sont d'accord sur ce point, plus de cinquante millions, et en particulier, et assez récemment, huit millions pour des constructions si mal faites qu'il a fallu les refaire.

Les sommes exorbitantes que vous coûtent ces deux machines si compliquées qu'on appelle en France la justice et l'administration, et cela à côté de l'Angleterre dont le budget sent à peine le poids de la judicature, en face des Etats-Unis dont le budget sent à peine le poids de l'administration !

Les sommes énormes jetées dans l'Algérie qui depuis 1830 nous a coûté sept milliards, ce que je ne regretterais pas, je me hâte de le dire, si en l'arrachant au régime militaire, en étendant sur elle la loi nationale, cet abri

de tous les droits, de toutes les idées et de tous les intérêts, en l'assimilant à la France, en la faisant France, en un mot, on avait fait de l'Algérie le déversoir utile et magnifique du trop plein de notre population laborieuse au lieu d'en faire ce qu'on en a fait, un prétexte à expéditions !

Vous murmurez ! J'insiste !

J'ajoute que ces expéditions ont été la plupart du temps stériles !

Vous murmurez encore ! J'ajoute qu'elles ont même été quelquefois, comme celle de Zaatcha, désavouées par l'esprit de civilisation, sans lequel la France n'est plus la France !

Quant à l'expédition actuelle de la petite Kabylie, je n'en parle pas. Lorsque le drapeau de la France est engagé, je ne sais plus que me taire et faire des vœux pour mon pays.

Je continue.

Les soixante millions engloutis, – M. Charras vous en a fait l'irréfutable calcul, – dans cette fatale expédition de Rome, d'où il n'est sorti intact que l'honneur de nos soldats, et qui, je le dis la rougeur au front, a donné au parti jésuite militant ce triomphe de faire faire par la France, par la nation qui émancipe, l'office dégradant du gouvernement qui bâillonne, de l'Autriche !

Messieurs, pourquoi murmurez-vous ? Qu'attendez-vous de moi ? la vérité probablement. Eh bien ! je la dis ! Que voulez-vous de plus ?

Mon Dieu, est-ce que véritablement, vous majorité, vous qui êtes mes adversaires, mais parmi lesquels je reconnais tant de nobles intelligences, vous voudriez, dans un tel sujet, jouer à ce jeu désastreux de vous déguiser à vous-mêmes la réalité ? Et quand nous nous y prêterions tous, quand il serait en votre pouvoir de bâillonner les bouches qui parlent à cette tribune, quand nous réussirions à nous étourdir, et à nous tromper les uns les autres, est-ce que nous tromperons le fait lui-même, le fait terrible et vivant, le fait du paupérisme qui est là, qui nous presse, qu'on ne bâillonnera pas, lui, et qui, si nous mentons, dira la vérité, et qui, si nous éteignons le flambeau, allumera une torche ! car il faut que le jour se fasse, voyez-vous bien, et s'il ne se fait pas par la discussion, il se fera par l'incendie universel !

Essayez de lui échapper, je vous en défie.

Messieurs, ce problème que vous agitez en ce moment, oui, c'est la grande question, c'est la vraie, j'ai presque dit : c'est la seule. C'est la sombre énigme du présent et de l'avenir. Chacun en croit avoir le mot.

Pour les uns, ce mot est : organisation de la charité. Pour les autres ce mot est : organisation du travail. Pour moi qui vous parle, ce mot est : démocratie, c'est-à-dire gouvernement du peuple par le peuple.

Oui, j'y insiste, le peuple, son malaise auquel il faut mettre un terme, son bien-être qu'il faut créer et développer, son labeur auquel il faut faire rendre tous ses fruits, sa liberté qu'il faut assurer, sa souveraineté qu'il faut cimenter, son intelligence qu'il faut éclairer, son âme qu'il faut emplir de lumière et de religion, le peuple qui travaille et qui souffre et qui doit, dans l'avenir, aidé par la matière faite machine, aidé par la nature faite esclave, aidé par la société faite providence, travailler de mieux en mieux et souffrir de moins en moins, voilà le but, voilà le but suprême de toute philosophie sociale comme de toute politique pratique. Au dedans, émanciper le peuple, au dehors émanciper l'humanité. Tout est là.

Messieurs, ce budget des abus que je viens de mettre sous vos yeux, cet argent que je viens de détailler, ces millions que je viens d'énumérer, ce monstrueux superflu des dépenses inutiles ou nuisibles, savez-vous ce que c'est ? C'est le nécessaire de plusieurs millions d'hommes !

C'est le sang des malheureux ! c'est le lit de ceux qui couchent sur la paille ! c'est le toit de ceux qui n'ont pas d'abri, c'est la chaussure de ceux qui vont pieds nus, c'est le vêtement de ceux qui sont en haillons, c'est l'air de ceux qui sont dans les caves, c'est le feu de ceux qui ont froid, c'est le pain de ceux qui ont faim, c'est la vie de ceux qui meurent !

C'est ce qui fait jeter à tant de familles lamentables ces plaintes étouffées par la voûte sociale qui pèse sur elles, gémissements redoutables que vous n'entendez pas, qui ne montent pas vers vous, qui ne montent pas vers le ciel, et qui semblent se perdre sous terre, mais qui s'enfoncent, avec un grossissement terrible, dans des profondeurs inconnues, et qui vont remuer l'abîme !

Ah ! rayez, rayez du budget, commencez par là, rayez ces dépenses folles, ces dépenses mauvaises, ces dépenses fatales, ces abus dévorants, rayez ces millions ! Vous êtes souverains, vous le pouvez, vous êtes comptables, vous le devez !

Abolissez en outre ces impôts de consommation, ces impôts contre nature qui sont des suppressions de force, d'activité et de santé ! Abolissez ces prohibitions à nœuds redoublés, ces barrières, ces entraves, ces douanes, ces octrois qui sont à la circulation commerciale et industrielle dans le corps social ce que sont des ligatures à la circulation du sang dans le corps humain !

Messieurs, voilà ce qui dépend de vous, voilà le remède qui est dans vos mains. Réformez le budget ! faites refluer cinq cents millions dans les artères vitales du pays !

Rendez les bras, la circulation, l'argent, les millions, cinq cents millions ! aux grands travaux utiles, à l'achèvement des chemins de fer, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture ! Vous demandez ce qu'on peut faire, faites cela ! Vous nous mettez au pied du mur, c'est nous qui vous y mettons ! Réformez le budget !

Vous le pouvez ! vous le devez ! En attendant la fondation du crédit foncier, les banques agricoles comme en Allemagne, en attendant les progrès de l'esprit d'association, en attendant les extensions nouvelles et fécondes de la science sociale, réformez le budget ! Voilà, je le répète, la meilleure loi actuelle d'assistance publique !

La détresse populaire ! Vous cherchez les moyens de la soulager, commencez par ne pas la produire !

C'est dans ce moment-là que les pouvoirs se prennent au collet et se neutralisent l'un par l'autre !

Que ceux qui ont la responsabilité de cette situation se jugent eux-mêmes !

Quant à moi, je ne descendrai pas de cette tribune sans avoir fait mon devoir jusqu'au bout.

Un dernier mot.

Messieurs, on est venu plus d'une fois jeter le cri d'alarme dans cette Assemblée. On vous a dit, comme je viens de le faire, mais à un point de vue autre que le mien, au point de vue du passé, tandis que je me place, moi, au point de vue de l'avenir, on vous a dit que le mal croissait, que le flot montait, que le danger social grandissait d'instant en instant. On a signalé à vos sévérités les plus implacables de grands conspirateurs, de grands coupables, l'esprit de scepticisme, l'esprit de doute, l'esprit d'examen. Eh bien ! moi aussi, je viens faire ma dénonciation à cette tribune. Messieurs, je vous dénonce la misère !

Je vous dénonce la misère, qui est le fléau d'une classe et le péril de toutes ! Je vous dénonce la misère qui n'est pas seulement la souffrance de l'individu, qui est la ruine de la société, la misère qui a fait les jacqueries, qui a fait Buzançais, qui a fait juin 1848 ! Je vous dénonce la misère, cette longue agonie du pauvre qui se termine par la mort du riche !

Législateurs, la misère est la plus implacable ennemie des lois ! Poursuivez-la, frappez-la, détruisez-la !

Car, je ne me lasserai jamais de le redire, on peut la détruire ! la misère n'est pas éternelle !

Non ! je le répète en dépit des murmures, non, elle n'est pas éternelle ! il est dans sa loi de décroître et de disparaître. La misère, comme l'ignorance, est une nuit, et à toute nuit doit succéder le jour.

La force des choses, qui est le travail d'en haut, tend à détruire la misère. Eh bien ! à la force des choses, ajoutons l'effort des hommes, à l'action providentielle, unissons l'action sociale, et nous triompherons.

Il y a, je le sais, un mandement épiscopal où on lit ceci : La misère est nécessaire. Mais il y a Jésus qui a dit : La misère disparaîtra ! *Nec erit egenus nec mendicus inter vos.*

Messieurs, entre le Dieu qui affirme et le prêtre qui nie, qui donc osera dire : je suis pour le prêtre contre le Dieu !

Messieurs, la situation presse, hâtez-vous, avisez ! nous vous adjurons au nom des périls publics.

Ah ! songez-y, quand les temps sont proches, quand l'heure est venue, quand la mesure est comble, savez-vous ce qu'il y a de plus éloquent, ce qu'il y a de plus irrésistible, ce qu'il y a de plus terrible pour commencer les révolutions, ce n'est pas M. Thiers signant la protestation des journalistes de ce n'est pas M. Odilon Barrot agitant les banquets de 1847, ce n'est pas Chateaubriand, ce n'est pas Lamartine, ce n'est pas même Mirabeau, ce n'est pas même Danton, c'est un enfant qui crie à sa mère : j'ai faim !

[NOTES, FRAGMENTS SUR LES CAVES DE LILLE.]

A la fin du discours, le manuscrit renferme un petit cahier de papier emporté à Lille par Victor Hugo et daté *20 février 1851*. Il contient des notes prises sur place. Puis viennent ces quelques fragments :

Ainsi, non seulement je n'exagérerais pas en disant : un homme est mort de faim ces jours passés ; mais j'étais au dessous de la vérité. J'aurais pu et dû dire : il est mort un homme de faim hier et il en mourra un demain.

Autre exemple : – Et permettez-moi d'y insister, car il m'amènera à dire des choses qu'il faut que vous sachiez, et il me mettra tout de suite au cœur même du sujet.

On a parlé récemment à cette tribune des caves de Lille.

M. le ministre de l'Intérieur a déclaré à cette occasion que sur trois mille logements visités par elle, la commission municipale de Lille n'avait trouvé que *cent cinquante logements insalubres*.

Messieurs, c'est le procès du paupérisme qui s'instruit. Nous qui montons à cette tribune, nous parlons comme des témoins. Vous qui êtes sur ces bancs, nous devez écouter comme des juges.

Voici donc ce que j'ai vu, moi huitième. Nous étions notamment trois représentants du peuple. Un savant économiste, membre de l'Institut, nous conduisait, assisté d'un des plus notables habitants de Lille.

Je dois le dire, plusieurs de ces caves, les plus horribles, ont été fermées, entre autres celles où M. Blanqui, dans sa première exploration à Lille, avait vu, faute de lit, faute d'une botte de paille, faute d'un haillon pour servir de couverture, des trous creusés dans la terre pour y coucher des enfants.

Je dois ajouter que ces souterrains ont été fermés deux ou trois jours avant notre visite, peut-être un peu prévue, aux caves de Lille.

Vous voyez, messieurs, que cette visite n'a pas été tout à fait inutile.

M. Victor Lefranc était modéré à outrance. Selon lui, c'était manquer à la modération que d'aller voir les caves de Lille.

(En février 1851, je le lui proposai. Il refusa.)

Vous le voyez, messieurs, je vous parle calculs, je vous parle chiffres, je vous parle comme un homme d'état, je n'ai pas d'entrailles. Et cependant, au moment de solliciter de vous le remède, le seul remède qui me paraisse efficace dans cette situation, il faut bien que je vous dise ce que c'est que cette misère après vous avoir indiqué d'où elle vient.

Il faut bien que je mette sous vos yeux, non pas le tableau tout entier rassurez-vous, mais un coin seulement, – un coin du tableau de ces classes dés héritées sur lesquelles pèsent à l'heure qu'il est, malgré la fraternité qui est dans la Constitution, malgré la fraternité plus haute qui est dans l'évangile, sur lesquelles pèsent, dis-je, le labeur excessif, le salaire insuffisant, le chômage, l'ignorance forcée et fatale, l'infirmité précoce, la

décrépitude mêlée à l'enfance, le dénûment, la maladie, la prostitution, toutes les formes de l'accablement !

Messieurs, il faut dénoncer à cette tribune cette torpeur, cette apathie, ce fatal système d'ajournement des réformes, cet assoupissement de tous les pouvoirs ; il faut réveiller le gouvernement, réveiller les hommes d'état, réveiller la majorité ; il faut vous dire jusqu'où va la misère d'une partie de la nation, il faut vous dire jusqu'où vont les détresses des classes qui travaillent et sur lesquelles pèse le plus lourd du budget ; il faut montrer le mal aux récalcitrants pour les contraindre à appliquer le remède ; il faut avertir, exciter, stimuler, importuner ceux qui sont au bord d'un tel gouffre et qui s'endorment. C'est ce service que je viens vous rendre. C'est ce devoir que je viens accomplir.

Et si vous me permettez de définir d'un mot le grand rôle qui appartient, selon moi, à cette Assemblée souveraine, je voudrais qu'elle s'occupât un peu plus de ce qui se passe dans les caves de Lille et un peu moins de ce qui se passe dans les antichambres de l'Elysée.

Ah ! je vous le dis avec désespoir, car vous savez bien que je veux comme vous la fin des choses violentes, mais il faut bien que je vous le dise, cette malheureuse mère en haillons que j'ai vue dans les caves de Lille entourée de ses six enfants agonisant de dénûment, cette misérable vieille femme amaigrie par la fièvre et par la faim, gisant muette et accablée sur le pavé, si faible que sa main pouvait à peine se tendre pour l'aumône qu'on lui offrait, savez-vous, au jour venu, à l'heure marquée, elle se lèvera, elle se dressera, elle grandira brusquement, elle deviendra spectre et géant, ce sera la figure même, la figure lamentable de la misère, elle saisira dans ses bras devenus tout à coup formidables et terribles, votre ordre légal, votre ordre social, vos gouvernements, vos hommes d'état, tout ce vieux monde, et elle vous dira avec une voix qui sera comme le tonnerre : reconnaissez-moi, je m'appelle Révolution !

II

FAITS CONTEMPORAINS (*politique*). – IDÉES. CHAMBRE DES PAIRS.

En tête des fragments formant cette seconde partie du Reliquat, la note suivante est reliée :

Ce dossier, comme tous les autres du même temps, devra être revu sévèrement et fort épluché, car ce qu'il contient se ressent bien souvent des vieux points de vue erronés que j'ai eus autrefois.

10 juillet 1875.

[1843-1844.]

La Chambre des députés se puise dans le peuple ; la Chambre des pairs dans la royauté.

Le peuple, vaste récipient de toutes les réalités, de tous les faits, de toutes les idées, produit des députés sans fatigue et sans déperdition de substance. La royauté au contraire, principe plutôt que fonction, pouvoir, en tout cas, de constitution délicate que le fait social ne doit pas accoster trop souvent, même pour le féconder, la royauté s'énerve en émettant des pairs.

Jadis, dans la production des pairies, elle était aidée par l'hérédité. Maintenant elle est toute seule ; elle est abandonnée à ses propres forces. Il

faut que sans assistance, sans secours, sans coopération extérieure, de toute pièce, d'un seul morceau, elle fasse une Chambre. Chose monstrueuse pour le royaume, exorbitante pour la royauté, – un pouvoir qui enfante un autre pouvoir !

Dans un temps donné, cet état violent ferait dépérir la royauté et périr la pairie.

Il est donc essentiel, si l'on veut conserver le gouvernement par trois pouvoirs, que désormais, dans la génération de la pairie, la royauté se fasse aider par la nation. Or, il n'y a que deux principes pour constituer des Chambres : l'hérédité, qui est morte, et l'élection, qui est vivante.

A défaut de l'hérédité, il faut donc que le trône fasse entrer d'une façon quelconque l'élection dans la constitution de la Chambre des pairs.

Mais comment ? Ceci est la question.

Directement, immédiatement, brutalement, pour ainsi dire, par le mode ordinaire, par les collèges électoraux ? Non assurément. Cela ne ferait pas une Chambre des pairs et une Chambre des députés, cela ferait deux Chambres des députés, deux assemblées identiques. Et alors pourquoi deux fois la même chose ? A quoi bon ? En peu de temps, on aboutirait nécessairement à une Chambre unique, c'est-à-dire à un pouvoir unique, c'est-à-dire à l'abolition, non seulement de la pairie, mais de la royauté.

Mais le suffrage national ne se produit pas uniquement par les collèges électoraux. A côté des électeurs, au-dessus des électeurs, il y a tout le monde. Or, que fait tout le monde ? des renommées. Les électeurs font des députés, la nation fait des notabilités. Dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, la voix publique décerne, dans un temps donné, l'illustration à de certains hommes. Qui dit célèbre, dit populaire. Dans la célébrité il y a de l'élection.

Que la royauté puise donc largement parmi ces hommes pour en remplir la Chambre qui n'a plus l'hérédité ; que de toute illustration elle fasse une pairie.

De cette façon la royauté, au lieu de s'affaiblir en faisant des pairs, se fortifiera. Au lieu de leur donner de son rayonnement, ce qui la fait pâlir d'autant, elle recevra du leur.

De cette façon la Chambre des pairs sera aussi forte, aussi considérable, aussi populaire que la Chambre des députés. Toutes deux représenteront également le pays, chacune par une face. La Chambre des députés représentera plus spécialement les affaires ; la Chambre des pairs représentera plus spécialement les idées¹¹¹.

AUX FONDATEURS DU JURY DES RÉCOMPENSES POUR LES OUVRIERS.

Paris, le 16 mai 1846.

Messieurs,

Un jour viendra où les pouvoirs publics comprendront que dans l'état actuel de l'Europe et de la civilisation, il doit y avoir et il y a assimilation parfaite entre le soldat et l'ouvrier. Le soldat est l'ouvrier de la guerre, l'ouvrier est le soldat de la paix. Le premier risque sa vie pour le pays dans sa lutte avec l'étranger ; le second donne sa vie, et l'use et la dépense tous les jours, au profit de tous, dans sa lutte avec la matière. Il y a plus d'héroïsme dans le labeur du soldat, lequel implique la discipline ; il y a plus d'intelligence dans le labeur de l'ouvrier, lequel réclame la liberté ; mais tous les deux, l'ouvrier comme le soldat, travaillent à la civilisation, l'un en protégeant et en agrandissant le territoire national, l'autre en le fécondant, en le cultivant, en le dotant de toutes les richesses de l'agriculture et de l'industrie.

Permettez-moi d'ajouter ici que cette assimilation me frappe avec une vivacité particulière, moi, fils d'un soldat et ouvrier de la pensée.

Le jour où ces vérités seront admises, les mêmes sollicitudes sociales, les mêmes récompenses soutiendront, encourageront et glorifieront le soldat et l'ouvrier. L'état, représentant la nation, honorera, par les marques publiques et visibles d'estime dont il dispose, l'ouvrier honnête, laborieux, intelligent et distingué, comme il honore le brave soldat. L'état recueillera et abritera dans sa vieillesse l'homme de la paix, comme il honore et abrite l'homme

de la guerre. On comprendra enfin tout ce qu'il y a de social et de profond dans cette grande pensée de Louis XIV que nous appelons l'Hôtel des Invalides, et dans cette grande pensée de Napoléon que nous appelons la Légion d'honneur.

Votre projet, messieurs, est un acheminement vers ce beau et désirable résultat. C'est un exemple que vous donnez à la société tout entière : l'idée que l'état devait avoir, vous l'avez. Ce que l'état fera demain, vous le faites aujourd'hui.

Voilà, messieurs, ce que j'approuve et ce que j'honore particulièrement dans le projet que vous voulez bien me communiquer. C'est un pas que vous faites, je vous en félicite ; mais ne nous le dissimulons point, ce n'est qu'un pas, il en faut d'autres, il faut aller plus loin. La France a fait halte assez longtemps ; il est temps que les penseurs et les travailleurs donnent le signal, et qu'on se remette en marche de toutes parts vers les idées de l'avenir¹¹².

Le 2 juin 1846, *la Presse*, en rendant compte de la visite que firent à Victor Hugo les fondateurs du jury des récompenses pour le remercier de son adhésion, publia les paroles que le poète leur adressa. Les voici :

Le temps des questions purement politiques est passé, ces questions sont épuisées aujourd'hui. Après avoir fait leur temps comme théories, elles sont entrées dans la pratique, elles ont agité les assemblées, elles ont occupé les gouvernants, elles ont servi tour à tour de programme aux ministères et aux oppositions ; l'indifférence publique les accueille, chacun sent plus ou moins distinctement, dans tous les étages de la société, qu'au fond de ces questions, autrefois si orageuses et si fécondes, il n'y a plus rien aujourd'hui ; des disputes d'ambitions, des luttes de portefeuilles, rien de plus. Une nouvelle ère s'ouvre, l'ère des questions sociales que j'appellerais plus volontiers les questions populaires. Le travail, le salaire, l'éducation, la pénalité, la création des richesses, la répartition des jouissances, la dette du bien-être payée aux travailleurs par les gouvernants, payée à l'individu utile par la société équitable, l'encouragement à toutes les aptitudes, les grandes

impulsions qui doivent venir de l'état, les grands efforts qui doivent venir du peuple, voilà, messieurs, les questions qui ont l'avenir désormais. Ces questions-ci sont les plus nouvelles, elles sont aussi les plus anciennes. La Chambre à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, les comprend toutes ; elle les comprend de haut, elle les étudie de près. Elle n'apporte dans son impartiale appréciation de toutes ces questions vitales aucune préoccupation de parti, aucun intérêt de clocher, aucune passion contraire à la vérité, aucune volonté étrangère à la justice.

Tout ce que j'indique là devant vous, messieurs, j'aurai souvent l'occasion de le développer à la Chambre des pairs. Nous sommes tous électeurs ici, et tous nous sommes arrivés aux droits politiques par le travail. Eh bien ! sans imposer au député que nous nommerons de mandat impératif (je n'approuve point les mandats impératifs : comme je n'en voudrais pas accepter, je n'en veux pas imposer), inspirons à ce député la pensée sérieuse qui nous anime. Heureuse la France le jour où les Chambres délaisseront absolument les questions personnelles pour les questions générales et les querelles qui satisfont l'ambition de quelques-uns pour les idées qui préparent l'avenir de tous ! Faisons pénétrer ces idées dans les lois et dans les mœurs ; tournons-nous vers le peuple, vers ce peuple grave, calme, courageux et patient, qui travaille et qui souffre ; et peu à peu, par une série de réformes urgentes et d'améliorations successives, faisons sortir de son travail la richesse, et de sa souffrance le bien-être. Richesse pour la France, c'est-à-dire grandeur et puissance, bien-être pour le peuple, c'est-à-dire moralité et raison : voilà le but, messieurs, voilà l'avenir !

Dicté à Charles le 25 mai 1846¹¹³.

... Certainement, à ne voir les choses humaines qu'au point de vue des intérêts politiques, c'est un malheur pour un peuple que sa religion ne fasse point partie de son unité. Le peuple grec, le peuple romain, avaient leur religion chez eux. De nos jours, l'Angleterre et la Russie ont leur religion chez elles. Ce n'est pas là un médiocre élément de prospérité et de grandeur.

Oui, certes, plus j'y réfléchis, plus je le dis hautement, c'est un malheur, c'est un péril que le prince des citoyens, des bras, des épées, soit dans le pays, et que le prince des consciences soit hors de la frontière. C'est ne point posséder son âme. Chose grave pour un état comme pour un individu, pour un peuple comme pour un homme.

Le gallicanisme est un à peu près de religion chez soi. Trois hommes qui avaient le génie de l'unité, l'ont marqué de leur empreinte, Louis XIV qui l'a inspiré, Bossuet qui l'a inventé, Napoléon qui l'a reconstruit. Le gallicanisme est un moyen d'unité et par conséquent un élément de puissance donné par ces trois hommes à la France. Loin d'affaiblir le gallicanisme, il faut le fortifier.

Je répète que je me borne ici à parler politique.

Je dirai aux hommes d'état : Vous occupez-vous des intérêts du ciel ? Avez-vous pour but le salut de votre âme et le salut des âmes ? Soyez ultramontains. Rien de mieux. Vous occupez-vous des choses de la terre et des intérêts de ce bas monde ? Avez-vous pour but la grandeur de votre pays ? Soyez gallicans. Il me semble que ceci n'est que du simple bon sens.

Je comprends à merveille qu'un évêque ne parle pas comme un ministre, mais je veux qu'un ministre ne parle pas comme un évêque. Ce n'est pas la même chose d'être évêque et d'être ministre. La différence vaut la peine qu'on s'y arrête. Un évêque a charge d'âmes, un ministre a charge d'empire¹¹⁴.

[1847.]

Ministres,

Depuis sept ans, huit ans bientôt, qu'avez-vous fait ? qu'avez-vous fait de grand, de beau, de glorieux, de sain, d'utile, de juste, de miséricordieux, de prévoyant, de patriotique, de national ? qu'avez-vous fait ?

Avez-vous rappelé les bannis ?

Avez-vous rétabli l'effigie de Napoléon sur la Légion d'honneur ?

Avez-vous ouvert les cachots politiques ?

Avez-vous réformé les pénalités et les prisons ?

Avez-vous réformé l'industrie, la manufacture, le travail de l'homme, de la femme, du vieillard, de l'enfant ?

Avez-vous réglé le régime des finances ? Non. Il y a des faillites partout. Avez-vous réglé le régime des eaux ? Non, il y a des inondations. Avez-vous réglé le régime du pain ? Non, il y a des famines.

Avez-vous créé une colonie avec une conquête et une province avec une colonie ? Non. Alger, ce grand élément de puissance, n'est pour nous qu'un élément de faiblesse.

Avez-vous réformé la chambre élective, à l'intérieur et à l'extérieur, à l'intérieur, dans sa composition, à l'extérieur, dans l'élection ?

Avez-vous donné des lumières, de l'instruction, des garanties, de la fierté, de la grandeur et de la puissance au peuple ?

(Développer tout ceci. Ne pas oublier les théâtres, les lettres, les arts, rien !)

Arguments des partisans de l'hérédité :

Avez-vous rendu à cette Chambre, à la pairie, son hérédité qui lui est nécessaire, qui lui est essentielle, qui la constitue pouvoir distinct, qui fait que dans une nation à la fois vieille et jeune, elle représente l'histoire et les traditions, et, avec les traditions et l'histoire, les renouvellements qui ont des racines ? L'hérédité sans laquelle elle n'est ni suffisamment indépendante vis-à-vis de la royauté, ni suffisamment puissante vis-à-vis de la Chambre populaire ? L'hérédité qui fait qu'un pouvoir politique, au grand profit de l'unité nationale, plonge à la fois dans le passé et dans l'avenir ? L'hérédité enfin qui maintient le législateur entre deux règles, ses pères dont il tient l'exemple, ses fils auxquels il le doit ; double et admirable nécessité, grâce à laquelle un homme est forcé d'être tout à la fois un digne descendant pour ses ancêtres et un digne ancêtre pour ses descendants ?

(Combattre. – Puis continuer ceci.)

Quoi ! vous êtes depuis huit ans au pouvoir, et vous n'avez rien fait de tout cela ? Mais qu'avez-vous donc fait alors¹¹⁵ ?

[1847.]

Ministres !

En Algérie, au Maroc, à Taïti¹¹⁶, sur la Plata, qu'avez-vous fait du sang de la France ? Dans vos budgets, dans vos lois de finances, dans vos combinaisons de Bourse, dans vos arrangements de chemins de fer, dans vos traités de commerce et de politique, qu'avez-vous fait de ses intérêts et de son argent ? Dans l'affaire Pritchard, dans l'affaire de la Pologne, vis-à-vis de lord Palmerston, vis-à-vis des trois cours du Nord, qu'avez-vous fait de son honneur ?

Le temps des ménagements et des tempéraments est fini. Le moment est venu où il faut dénoncer et accuser, le moment est venu où il faut tirer de l'ombre tous ces griefs douloureux qui grondent depuis si longtemps dans l'âme sombre et accablée d'un grand peuple ; le moment est venu, dis-je, et si personne ne parle, ce sera moi ! Oui, je me lèverai, fussé-je seul, et je viendrai, pour votre épouvante et pour la joie de mon pays, secouer ces foudres à la tribune¹¹⁷ !

[1847].

Je dirai à ce gouvernement :

Vous avez travaillé dix-sept ans à établir la paix en Europe et vous avez cru que, cette besogne faite, on n'avait rien à vous demander au delà. Erreur. Quand on gouverne une grande nation, il y a deux choses qui sont également, – je dis également, – nécessaires. Ces deux choses, les voici : établir la paix, illustrer la paix.

Or vous avez établi la paix, c'est vrai et je l'accorde ; vous ne l'avez pas illustrée.

Ceux qui devaient, ceux qui voulaient, ceux qui pouvaient l'illustrer, les écrivains, les penseurs, les artistes, les poètes, vous les avez dédaignés, repoussés, méconnus ou combattus.

Les conséquences, vous les entrevoyez aujourd'hui.

Et prenez-y garde, de cette manière on peut finir par avoir beaucoup de paix, mais on a aussi beaucoup de honte.

Quelle figure faites-vous en Europe ? quelle figure faites-vous dans le monde ? Où est le respect que vous inspirez ?

Oh ! prenez-y garde, je le répète, car de cette façon on en vient à fausser l'esprit des nations, et à leur faire préférer, chose grave et triste, la guerre à la paix. Oui, quand cette nation est la France, elle préférera toujours la guerre illustre à la paix honteuse¹¹⁸ !

Ministres, gouvernants, depuis dix-sept ans, vous ne vous êtes pas aperçus qu'il était aussi grave de laisser la France sans gloire que de laisser le peuple sans pain¹¹⁹.

En fait de gloire nous avons triomphé de la reine Pomaré, mais nous avons été battus par la reine Ranavaloa.

Voilà où en est la France d'Austerlitz¹²⁰.

[Avril 1847.]

Digression Dubois de Gennes. – Pénalités d'exception, etc.

Mais, dira-t-on, en Afrique comme en Afrique. Il faut bien être un peu barbare parmi ces sauvages ! Ce n'est point là le lieu des raffinements et de la civilisation ! L'air, le climat, la population, le passé, les traditions, là, tout invite aux moyens extrêmes, etc., etc.

Messieurs, ce serait là de tous les arguments le plus déplorable, et je ne l'accepte pas. La barbarie est en Afrique, je le sais, mais que nos pouvoirs responsables ne l'oublient pas, nous ne devons pas l'y prendre, nous devons l'y détruire ; nous ne sommes pas venus l'y chercher, mais l'en chasser. Nous ne sommes pas venus dans cette vieille terre romaine qui sera française inoculer la barbarie à notre armée, mais notre civilisation à tout un peuple ; nous ne sommes pas venus en Afrique pour en rapporter l'Afrique, mais pour y apporter l'Europe¹²¹.

M. le ministre de la Guerre (Saint-Yon)¹²²,

Trouvez bon, Monsieur le ministre et cher collègue, que j'appelle votre plus vif intérêt sur le malheureux pionnier Dubois de Gennes, fusilier aux

compagnies de discipline en Afrique, en ce moment en congé de convalescence à Paris.

L'autre jour, à la Chambre, quand je vous ai remis sa supplique, les faits qui le concernent m'étaient connus, mais ne m'étaient pas encore prouvés. J'en doutais même, j'en voulais douter, tant ils me semblaient déplorables. Aujourd'hui j'ai les renseignements, j'ai les preuves, j'ai l'évidence. Ces faits, vous les connaissez, Monsieur le ministre et cher collègue, ils appellent à la fois vos méditations comme pair de France et votre intervention comme ministre. Le gouvernement réproouve certainement tout le premier, maintenant qu'il est informé, ces pénalités d'exception si durement, disons-le, si illégalement appliquées à l'armée d'Afrique. Dubois de Gennes n'a pas été puni, mais torturé.

J'accomplis un devoir en appelant sur tous ces faits affligeants votre haute et sévère attention. En attendant les mesures générales que vous conseillera l'intérêt public, vous penserez sans doute, dans votre généreuse équité, qu'il est juste de tenir compte au pionnier Dubois de Gennes de tout ce qu'il a souffert, vous voudrez le dédommager autant qu'il est en vous. Il a certes bien mérité et bien acheté la remise pleine et entière de sa peine. Je serais touché, Monsieur le ministre, que sur ma demande instante vous voulussiez bien solliciter de Sa Majesté la grâce de ce malheureux. Je l'espère de votre justice et je l'attends de la bonté du Roi.

Vous mettez le comble à votre bienveillante sollicitude en envoyant Dubois de Gennes achever dans un régiment de France le temps de service qu'il doit encore à l'état. Je sais que M. le duc d'Elchingen, colonel du 7^e dragons, l'accueillerait avec plaisir dans son corps. Il m'en a donné l'assurance personnelle. Dubois de Gennes ayant servi au 2^e chasseurs d'Afrique et au 5^e hussards peut être envoyé dans cette arme.

Je sollicite de votre bonne grâce une prompte décision, car Dubois de Gennes ayant un congé près d'expirer, n'a plus que vingt jours à rester à Paris.

Permettez-moi en terminant, Monsieur le ministre et cher collègue, d'insister sur la haute importance de cette affaire qui pourrait si facilement

s'envenimer, et veuillez recevoir la nouvelle assurance de ma cordialité
empressée et de ma haute considération.

V.H.

16 avril 1847.

[1847.]

Hommes du pouvoir, croyez-moi, ne venez pas ici d'un cœur si léger, ne
soyez pas à ce point confiants et tranquilles devant cette Chambre des pairs,
si indulgente pour les ministres debout, si sévère pour les ministres
tombés¹²³ !

1847.

Voici la différence entre l'Espagne et la France en ce moment.

La monarchie se compose d'un principe, la royauté, et d'une incarnation,
la dynastie. En Espagne la royauté se porte bien, la dynastie mal. En France
c'est le contraire. En Espagne la royauté, principe sain, est représentée par
une famille pourrie ; en France la royauté, principe malade, est représentée
par une famille saine¹²⁴.

[LA FAMILLE BONAPARTE.]

14 juin 1847.

*Écrit sous ma dictée chez moi par Antony Thouret avant de partir pour la
Chambre des pairs le 14 juin.*

Messieurs,

Je n'ai rien dans le cœur qui ne soit paisible et modéré.

Vous avez pu même remarquer que dans les quelques idées que je viens
de vous soumettre, je n'ai pas encore prononcé le nom si éclatant et si
populaire qui est au fond de ce débat.

Messieurs, qu'il me soit permis de vous le dire¹²⁵, vous ne chasserez pas
de France ce nom glorieux. Vous avez commencé les réparations, achevez-
les ; vous avez relevé la statue de l'empereur, vous avez ramené son

cercueil ; maintenant rappelez sa famille, rétablissez son effigie sur l'étoile de la Légion d'honneur et vous serez quittes envers cette grande ombre.

Je ne veux pas insister, mais s'il était possible que la Chambre écartât cette pétition d'un roi, si le nom de l'empereur devait subir dans cette séance un nouvel échec, je dis plus, un nouvel affront, si une étroite et mesquine raison d'état l'emportait sur ce que conseille le sentiment national, ce serait pour moi une tristesse profonde de voir les hommes qui gouvernent mon pays repousser ce qu'il y a de plus grand dans l'histoire avec ce qu'il y a de plus petit dans la politique¹²⁶.

Sous les deux pages dictées une modification de l'écriture de Victor Hugo :

S'il en était autrement, si le gouvernement méconnaissait son intérêt véritable au point de s'opposer au renvoi que nous demandons, s'il était possible qu'une fin de non-recevoir écartât cette prière royale, s'il était possible que le nom de Napoléon subît ici aujourd'hui un nouvel échec...

La fin est semblable au texte dicté. Sauf pour une phrase, ces notes n'ont pas été utilisées.

Sur l'état des lettres.

[1847.]

Tous les hommes d'état et ministres depuis 1830.

... Ils se croient quittes envers le génie de la France quand ils lui ont déclaré, avec je ne sais quelle tranquillité insolente et risible, qu'il est *en décadence* !

Et qu'en savent-ils¹²⁷ ?

[1847.]

... Le gouvernement de juillet – tout de suite devenu chétif – s'excusant de ne rien faire et de ne rien être sur les émotions et les rumeurs de la place publique, plus gêné d'une émeute que Napoléon ne l'était de vingt batailles.

Vous avez oublié ceci :

Un gouvernement a besoin de beauté, un gouvernement a besoin de grandeur, parce que le peuple a de l'imagination et du cœur. Vous avez été laids et petits.

Vous avez voulu être utiles, dites-vous, vous avez cru que c'était assez, que c'était tout d'être utiles. Erreur grossière. L'utilité se concilie avec la difformité et s'accommode de l'abjection. Cela suffirait pour juger un gouvernement qui ne veut être qu'utile. Au point de vue même de l'utilité, il manquerait son but, car le peuple le rejetterait avec dégoût. Dans ces hautes régions où se meut le pouvoir, il y a quelque chose de plus nécessaire que l'utile, c'est le juste, il y a quelque chose de plus utile que l'utile, c'est le grand.

Pour composer un bon gouvernement, il faut ces trois éléments : le juste, le grand, l'utile. Un gouvernement qui ne serait que juste pourrait être triste, un gouvernement qui ne serait que grand pourrait être fou, un gouvernement qui n'est qu'utile est fatalement plat¹²⁸.

[1847.]

Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui pensent que la paix n'est bonne qu'à faire fleurir le commerce et l'industrie. Les hommes, Dieu merci, et les nations, ont d'autres besoins que les besoins matériels. Les développements intellectuels, les conquêtes de l'esprit, les arts, les lettres, les sciences, la domination par la pensée, voilà les grandes et vraies gloires de la paix. Je désire ardemment que notre gouvernement finisse par s'en apercevoir. Il ne dépendra pas de moi de hâter le moment où ses yeux s'ouvriront et où il comprendra tout ce qu'il pourrait faire d'intelligent et d'illustre à notre époque. Mais toutes mes réserves faites sur ce point, je veux que la France ait un grand commerce et une grande industrie, parce que je veux qu'elle ait une grande marine et une grande puissance. Or, le moment est venu de faire entendre des avertissements sérieux du haut de cette tribune si désintéressée et si grave. Sans doute, il y a d'honorables et de nombreuses exceptions, mais en présence des abus de la fraude et de la publicité qui sont aujourd'hui de notoriété publique, c'est se montrer véritablement ami des

intérêts de la France, que de souhaiter à notre commerce plus de probité, à notre industrie moins d'âpreté¹²⁹.

Note écrite en vue du discours sur Pie IX.

[Janvier 1848.]

J'aurais voulu que l'hommage fût égal à l'homme, que la glorification fût grande comme l'évènement ; j'aurais voulu que le silence regrettable de la couronne fût racheté par une manifestation éclatante de la Chambre des pairs, d'accord avec le sentiment populaire et avec le sentiment national, et que dans cette occasion comme dans toutes, la voix de la Chambre fût la voix de la France.

Au reste l'avenir me console, l'espérance me soutient, j'ai une foi profonde dans l'œuvre entreprise par Pie IX, il la mènera glorieusement à fin, et j'attends avec confiance l'heure, l'heure de l'inévitable avenir, où mon pays, ce pays que vous représentez, illustres pairs, élèvera solennellement la voix et donnera au monde ce beau spectacle : la France remerciant le pape au nom du genre humain.

REVOLUTION DE 1848.

FAITS, PIÈCES, ETC.

En tête de ce chapitre nous trouvons cet avertissement :

Mars 1870.

Tout ceci est à revoir sévèrement.

J'ai écrit ces notes, très consciencieuses du reste, dans les premiers mois de 1848. Les¹³⁰ républicains du *National* régnaient et opprimaient. J'observais cela dans un étrange état d'esprit, comprenant peu cette révolution et craignant qu'elle ne tuât la liberté. Plus tard, la révolution s'est faite en moi même ; les hommes ont cessé de me masquer les principes. J'ai compris que Révolution, République et Liberté sont identiques. La liberté est le principe, la révolution est le moyen, la république est le résultat¹³¹.

Mars 1848.

L'état penche – le trésor vide – la banqueroute approche – l'argent a disparu. *Faillite sur faillite.*

Ainsi l'un après l'autre

Dans un vaisseau qui brûle éclatent les canons¹³².

Messieurs, il y a deux choses dont la France ne veut pas : c'est la guerre sans la gloire des armes, et la paix sans la gloire des lettres.

Le jour où les théâtres de Paris fermentaient, ce serait à Paris, en France, en Europe, l'effet d'un flambeau qui s'éteint (¹³³).

[Mars 1848.]

Quand je songe au présent gouvernement et à la liberté, je me sens également irrité des choses qu'il fait contre elle et des phrases qu'il fait pour elle¹³⁴.

Mars 1848.

Nous sommes sur le radeau de *la Méduse*, et la nuit tombe.

Quoi ! depuis vingt ans chacun de nous apporte sa pierre à l'édifice de l'avenir ; c'est avec cette pierre qu'on veut nous lapider aujourd'hui !

1848.

En mars on crut que ce serait une tragédie, en mai on vit que ce n'était qu'un mélodrame.

Robespierre Ledru-Rollin Shakespeare eût accepté 93, Guilbert de Pixérécourt eût dédaigné 1848.

En révolution j'aime encore mieux les culs-de-jatte que les nains et Couthon que Marrast.

Dans le cul-de-jatte il y a eu un homme¹³⁵.

Vous voyez la révolution dans ceci : *Barbès, représentant du peuple*¹³⁶ ; je la voyais encore bien plus dans ceci : *Monsieur Barbet, pair de France*¹³⁷.

Maintenant, messieurs, quelle est la situation de la France ? Le droit est conquis, et par ce seul fait que le droit est conquis, toutes les libertés étant debout, tout citoyen qui veut travailler, peut acheter, vendre, féconder son intelligence, multiplier son industrie, vivre, en un mot, je ne dis pas riche,

mais libre, ce qui suffit. A Dieu ne plaise que je prétende qu'il n'y ait plus rien à faire. Loin de là. La prévoyance sociale a encore d'immenses devoirs à remplir, et elle les remplira. Mais ce que je veux dire, c'est que depuis 1789, le droit a paru, le droit populaire, souverain, imprescriptible, et que lorsque le droit a paru, dans un temps donné la misère doit disparaître. Il n'est plus besoin pour cela d'une révolution, il suffit du progrès.

Eh bien, dans cette situation, nous, nous voulons le progrès, vous, vous voulez une révolution.

Quelle révolution ?

Je vais vous le dire.

Messieurs, jusqu'à ce jour, il y a eu dans le monde deux sortes de révolutions, les révolutions de la misère et les révolutions du droit.

Ce que c'est que ces deux sortes de révolutions, je vais essayer de le dire afin de caractériser la situation présente.

Messieurs, quand le seul fait de naître est pour des classes entières une fatalité, quand les uns ont tout et les autres rien, quand la société est mère pour les uns et marâtre pour les autres, quand à côté de ceux qui ont des palais il y a ceux qui n'ont pas de toit, quand le pain manque, quand le travail manque, quand la terre manque, quand le fait social sans yeux et sans cœur marche sur le pauvre peuple et l'écrase, alors, messieurs, une explosion terrible éclate, une explosion égale à la compression, les masses désespérées et furieuses s'ébranlent et se précipitent dans je ne sais quelle vengeance de ceux qui souffrent contre ceux qui jouissent, guerre de ceux qui ont des haillons contre ceux qui ont des vêtements, et de ceux qui sont nus contre ceux qui ont des haillons, guerres fameuses dans l'histoire, vous en savez les noms, guerres des ventres creux, guerres des gras et des maigres, luttes horribles et profondes, barbares comme l'ignorance, sauvages comme la haine, bestiales comme la faim ; ce sont les révolutions de la misère.

Quand le sentiment du juste a été froissé chez un peuple pendant des siècles, quand la population est divisée en castes infranchissables, espèces de compartiments arbitraires où les hommes sont parqués et où les intelligences sont liées à des destinées qui ne sont pas faites pour elles, il

arrive un jour où l'esprit de justice que Dieu a mis au cœur de l'homme, cet esprit incompressible et formidable, réagit violemment contre cet entassement d'iniquités, d'exceptions et de privilèges

la loi

qui s'appelle l'état et qui pèse sur la civilisation, il arrive un jour où les aptitudes cherchent à se remettre en équilibre avec la destinée, un jour où les droits naturels reprennent leur niveau, alors cette construction artificielle et difforme s'écroule et de ses décombres sortent les principes éternels et rayonnants, la souveraineté du peuple, la liberté de la conscience, la liberté de la pensée, l'émancipation des capacités, l'égalité devant la loi. Ce sont là, messieurs, les révolutions du droit.

Messieurs, les révolutions de la misère sont fatales et portent le douloureux et navrant caractère de la nécessité. Ce sont les jacqueries. Les révolutions du droit sont légitimes, saintes et justes. C'est 1789 en France, c'est 1642 en Angleterre.

Maintenant, voulez-vous que je vous le dise ? La révolution que vous voulez faire, vous, n'a ni le caractère de la justice, ni le caractère de la nécessité. La révolution que vous voulez faire, ce n'est ni la révolution du droit, ni la révolution de la misère, c'est la révolution de l'envie.

C'est la guerre non pas seulement de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent quelque chose, mais de ceux qui ont moins contre ceux qui ont davantage ; c'est la guerre du champ d'un arpent contre le champ de deux arpents, c'est la guerre de la chaumière contre la maison et de la cabane contre la chaumière, c'est la guerre du fermier contre le propriétaire, du paysan contre le fermier, du vagabond contre le paysan, c'est la guerre d'échelon en échelon, de bas en haut, dans tout l'ordre social ; après les nobles qui n'existent plus, il y a les riches qui existent à peine, après les riches les bourgeois, après les bourgeois les ouvriers, après les ouvriers les fainéants, et parmi les fainéants, les forts et les faibles, les vieux et les jeunes, les malades et les bien portants, les intelligents et les stupides, c'est la guerre dans tout cela ! la guerre sans fond, sans limites, sans issue, sans espérance, sans pitié, entre toutes les inégalités sociales, c'est-à-dire entre

tous les citoyens, entre toutes les inégalités naturelles, c'est-à-dire entre tous les hommes. Oui, oui, oui ! c'est la révolution de l'envie.

C'est le chaos, c'est le naufrage, c'est la nuit faite sur le genre humain¹³⁸ !

[Mai 1848.]

Les hommes de Février semblent s'entendre pour ébranler à qui mieux mieux l'ordre de choses qu'ils ont fondé ; ceux qui sont hors du pouvoir par leurs menées, ceux qui sont au pouvoir par leurs mesures. Ces derniers surtout, je les admire. Les lois qu'on propose, les combinaisons qu'on imagine, les expédients qu'on improvise, les étranges façons de gouvernement qu'on a, autant de coups portés, qu'on le fasse exprès ou non, à l'établissement actuel, | dont personne plus que moi n'aurait souhaité le succès et la durée. |¹³⁹ En vérité, les partis hostiles, s'il y en a, seraient bien insensés et bien imbéciles d'intriguer et de comploter. A quoi bon prendre cette peine ? Ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est de laisser les républicains conspirer contre la République¹⁴⁰.

1848.

Dieu à cette heure fait évidemment une expérience.

Le péril, la singularité et le mystère de ce temps-ci, c'est que c'est une époque forte livrée à des hommes faibles.

Regardez autour de vous, regardez sur ce plateau où est le pouvoir, de quelque côté que vous vous tourniez, l'immensité des événements, la violence des idées, ces deux grands vents qui soufflent, ne courbent que de petits hommes.

Il est vrai que par moments le vent qui les courbe, les redresse aussi et alors ils se croient grands.

Qui est-ce qui pense au peuple ? personne. Pas même les populaires. On songe à soi.

Qui n'a pas la vanité a l'intérêt, qui n'a pas l'intérêt a l'ambition, qui n'a pas l'ambition a le néant dans l'esprit.

Personne n'a l'amour.

Quand le penseur regarde l'horizon, c'est-à-dire le cœur humain, il n'y trouve que l'égoïsme. Maintenant traversez ce désert.

Et ce qui est triste, c'est que nous sommes dans un de ces moments où un grand homme, par cela seul qu'il est grand, n'est pas applicable. Il n'y a pas de lit fait pour un géant.

Ayez donc une idée vaste, et essayez de la faire entrer dans tous ces cerveaux étroits !

Ayez une idée tendre, et tâchez de l'introduire dans tous ces cœurs secs. Soyez aigle, pour commander à une armée de moineaux¹⁴¹ !

Quoi ! nous verrions Barbes dévorer Sobrier comme Robespierre dévorait Danton et Blanqui dévorer Barbès¹⁴² comme Tallien dévorait Robespierre ! Nous verrions recommencer le duel à la guillotine !

On peut tomber au-dessous de Marat, au-dessous de Couthon, au-dessous de Carrier. Comment ? en les imitant. Ils étaient horribles et graves. On serait horrible et ridicule. Quoi, la Terreur parodie ! quoi, la guillotine plagiaire ! Y a-t-il quelque chose de plus hideux et de plus bête ? Voyez un peu, est-ce là ce que vous voulez ? 93 a eu ses hommes, il y a de cela cinquante-cinq ans, et maintenant il aurait ses singes¹⁴³.

Ô parodistes de 93 ! prenez garde de produire autour de vos noms la terreur un moment et l'horreur à jamais !

Prenez garde.

Voulant être effrayants, de rester exécrables,
Et de produire autour de vos noms misérables
La terreur un moment et l'horreur à jamais¹⁴⁴ !

Ah ! doucement. Ne confondez pas les hommes de 92 et de 93 avec les hommes de 1848. Les anciens révolutionnaires, les grands révolutionnaires ont été taillés à coups de serpe de la main même de Dieu dans le vieux chêne populaire. Ceux-ci sont les copeaux du travail¹⁴⁵.

Soyez effrayants, je le veux bien, mais soyez originaux. Quoi ! toujours la même vieille guenille rouge ! toujours la même pique ! Ô copistes des choses terribles ! Respectez ces choses, car elles ont été grandes. Ne les faites pas risibles en les recommençant. Vous êtes les moutons de Panurge, et vous êtes ces moutons-là au point de devenir des tigres¹⁴⁶ !

[Mai 1848.]

Il est impossible que les braves et généreux ouvriers qu'on égare avec des mots ne finissent pas par réfléchir, et le jour où ils réfléchiront, ils s'indigneront.

Le terrorisme et le communisme, combinés et se prêtant un mutuel appui, ne sont autre chose que l'antique attentat contre les personnes et contre les propriétés. Quand on plonge au plus profond de ces théories, quand on creuse le fond des choses, on descend même au delà de Marat et du Père Duchesne, et il se trouve que le communisme s'appelle Cartouche et que le terrorisme s'appelle Mandrin¹⁴⁷.

De février à mai, dans ces quatre mois d'anarchie où l'on sentait de toutes parts l'écroulement, la situation du monde civilisé fut inouïe. L'Europe avait peur d'un

la République,
peuple, la France, ce peuple avait peur d'un parti, le terrorisme ; et ce parti avait peur d'un homme, Blanqui.

Le dernier mot de tout était la peur de quelque chose ou de quelqu'un¹⁴⁸.

Un homme du peuple, qui en ce moment-là était le peuple tout entier, a dit un mot sublime : *Nous avons trois mois de misère au service de la République*¹⁴⁹.

N'oubliez pas ceci, autrefois il y avait la question de la réforme, la question des mariages, la question d'Alger, la question d'Espagne, la question de Taïti, la question d'Orient. Maintenant il y a la question de la vie.

Ceci change un peu la politique¹⁵⁰.

ATELIERS NATIONAUX.

Juin 1848.

Quelle situation ! J'aimais mieux la besogne telle qu'elle s'offrait au 24 février. Cela était terrible, mais beau, et pouvait s'achever vite et bien. Aujourd'hui cela est hideux, pourri, et, qui sait ? peut-être incurable. Ah ! j'aime mieux avoir affaire à une fièvre cérébrale qu'à une gangrène. Oui, certes ! alors le peuple était ardent, mais bon, généreux, plein d'amour, respectueux pour toute noble chose, admirable ! Aujourd'hui le peuple, ce même peuple, ces mêmes blouses, hélas ! est amer, mécontent, injuste, défiant, presque haineux. En quatre mois de fainéantise on a fait du brave ouvrier un flâneur hostile auquel la civilisation est suspecte. L'oisiveté nourrie de mauvaises lectures, voilà tout le secret du changement. Ces travailleurs sont dégoûtés du travail, ces français sont dégoûtés de l'honneur, ces parisiens sont dégoûtés de la gloire. Il y en a, oui, il y en a qui rêvent je ne sais quels tristes rêves de pillage, de massacre et d'incendie. De ces hommes dont Napoléon faisait

monsieur Blanqui

monsieur Raspail

des héros, nos pamphlétaires font des sauvages ! Oh ! il me vient des sanglots du fond du cœur par moments ! Et la France ! où en est-elle ? où en est Paris ? où en est l'intelligence, la pensée, l'art, l'industrie, la science, la famille, la propriété, la richesse publique, la discipline de l'armée, la grandeur du pays ! Où en est tout ce que nous avons fait, voulu, essayé, construit, bâti, fondé depuis soixante ans ? Ruines en haut, abîmes en bas.

Nous sommes entre un plafond qui s'écroule sur notre tête et un plancher qui s'effondre sous nos pieds¹⁵¹ !

LES DOCTRINES SOCIALISTES.

[Juin 1848.]

Il n'y a pas cent socialismes comme on le dit volontiers. Il y en a deux. Le mauvais et le bon.

Il y a le socialisme qui veut substituer l'état aux activités spontanées, et qui, sous prétexte de distribuer à tous le bien-être, ôte à chacun sa liberté. La France couvent, mais couvent où l'on ne croit pas ; une espèce de théocratie à froid, sans prêtre et sans Dieu. Ce socialisme-là détruit la société.

Il y a le socialisme qui abolit la misère, l'ignorance, la prostitution, les fiscalités, les vengeances par les lois, les inégalités démenties par le droit ou par la nature, toutes les ligatures, depuis le mariage indissoluble jusqu'à la peine irrévocable. Ce socialisme-là ne détruit pas la société ; il la transfigure.

En d'autres termes, sous le mot socialisme comme sous tous les mots humains, il y a la vérité et il y a l'erreur.

Je suis contre l'erreur et pour la vérité¹⁵².

Du reste toutes les fois que les socialistes, dans leur impatience, se mêlèrent aux partis et se firent un expédient de la violence d'autrui, ils eurent tort.

Un groupe d'esprits ardents et hâtifs, quelques-uns de ces improvisateurs qu'on appelle des cerveaux brûlés, de petits incendies partiels éclatant çà et là dans les événements ou dans les hommes, suffisent pour précipiter le moment où une idée encore trop nouvelle, trop verte ou éclore depuis trop peu de temps, sera applicable à la société, *mangeable* pour ainsi parler. Mais pour que cette idée vienne complètement à point, pour qu'elle

devienne un fait social, naturel, organique, nécessaire, il faut sur cette idée l'action lente, la chaleur douce et féconde, le rayonnement continu, sympathique et lointain de la vérité éternelle. Un peu de feu suffit pour cuire un fruit ; pour le mûrir il faut le soleil.

Contenir, soutenir.

Rien n'est plus odieux que les inégalités de l'Égalité¹⁵³.

Sans doute, toute notre destinée n'est pas dans nos mains. Le navire dont nous tenons le gouvernail est livré à des souffles d'en haut, souffles inconnus que nous ne dirigeons pas. Il dépend de la providence que le ciel soit orageux ou serein, mais il dépend de nous que l'équipage soit insensé ou intelligent, anarchique ou discipliné.

Nous admettons avec vous les besoins permanents, mais admettez avec nous les nécessités momentanées.

Le moment où nous sommes est un moment suprême. Je dis au gouvernement : ayez de la force ! Je dis à l'Assemblée : ayez de l'unité ! Je dis à tous les citoyens

l'union !

de la cité, à toutes les classes de la nation : ayez de la fraternité !

Oui, socialistes, penseurs, hommes de bonne volonté et de bonne foi, aidez-nous ! Employez-vous, non plus à soulever les masses, mais à les calmer¹⁵⁴. Il faut qu'on s'entende, qu'on s'unisse et qu'on s'aime. C'est là le premier devoir et le premier besoin de la situation. Il faut que les travailleurs comprennent les souffrances des autres classes comme les autres classes comprennent les souffrances des travailleurs. Il faut qu'une partie de la nation cesse de peser sur l'autre. Faites comprendre ceci à tous, versez sur tous, non plus des cris de colère et de haine, mais des paroles de concorde et d'amour. Cette fraternité qui est dans les mots, mettez-la dans les actes. Qu'en résultera-t-il ? Le peuple comprendra et se calmera. Cette congestion de la rue qu'on appelle l'émeute, se dissipera, la confiance renaîtra, le crédit reparaitra, les problèmes se rempliront subitement de

clarté et se résoudre ; une bonne politique aidant, la richesse et la puissance reviendront.

Et alors, quand l'ordre sera raffermi, quand la paix publique sera assurée, quand le sang cessera de couler aux quatre veines de la France, quand l'agonie aura fait place à la convalescence, quand la détresse universelle aura disparu, quand la vie, en un mot, sera revenue, alors, nous vous le promettons, nous en prenons l'engagement solennel, nous nous unissons à vous à notre tour, nous reviendrons exclusivement à l'étude du paupérisme et de la question populaire, nous nous pencherons avec amour sur toute la famille prolétaire, sur l'enfant, sur la fille, sur le père ; et tout en conservant religieusement les bases saintes sur lesquelles la société repose, la propriété et la famille, nous résoudrons toutes les questions, avec vous, dans le sens de la plus tendre fraternité.

Si nous ne le faisons pas, si nous manquons à cet engagement sacré, si après avoir obtenu de vous la concorde dans les temps orageux, nous ne vous apportons pas le dévouement dans les jours meilleurs, si nous laissons l'égoïsme reparaître avec la prospérité, si nous recommençons la faute qu'ont faite les classes moyennes depuis trente ans de fermer les yeux au sort des classes souffrantes, oh ! alors, levez-vous indignés, rappelez-nous nos promesses, armez-vous de nos paroles, et ne nous déclarez pas seulement traîtres à la patrie, déclarez-nous traîtres au peuple ! traîtres à l'évangile ! traîtres à l'humanité¹⁵⁵ !

Eux aussi pourtant se trompèrent et firent fausse route. Indiquons quelques-unes de leurs erreurs.

Les deux instincts principaux de l'homme sont l'égoïsme et la perpétuité. Le moi n'ayant pas la perpétuité, du moins dans ce monde, il est évident que l'instinct de perpétuité combat l'instinct d'égoïsme. Dans ce combat, il ne l'annule pas, mais il le subjugue, le transforme et l'anoblit. L'homme, livré à l'unique penchant de l'égoïsme, travaille pour lui-même, pour lui seul ; modifié et amélioré par l'instinct de la perpétuité, il travaille pour ses enfants, pour sa race, pour son nom. Travailler pour sa famille est le

premier pas, travailler pour sa patrie est le deuxième. Les esprits vulgaires ne vont pas au delà du premier ; les hommes d'élite font toujours le second. De là les plus grandes choses. L'instinct de la perpétuité élevé à la plus haute puissance, c'est l'amour de la patrie. La patrie est la principale des hérédités.

Le tort des socialistes, le tort de la révolution de juillet elle-même, fut de méconnaître ces vérités et de poursuivre l'instinct de la perpétuité sous toutes ses formes, sans réfléchir que, comme il faut un but au travail humain, tout ce qu'on ôte à l'instinct de perpétuité, on le donne à l'instinct d'égoïsme. Il devait donc résulter de cette faute un immense et monstrueux accroissement de l'égoïsme.

Ce qu'on ne prévait pas alors, on le voit aujourd'hui¹⁵⁶.

[Juin 1848.]

Noble et digne peuple qu'on pervertit et qu'on trompe.

Oisiveté, paresse, fainéantise organisées. Barrières, jeux sans fin, ennui, rixes. Aumône qui flétrit le cœur au lieu du salaire qui le satisfait.

Libelles, pamphlets, affiches odieuses, etc.

Hélas ! vous dégradez le peuple et vous l'égarez. Quand aurez-vous fini de l'enivrer de république rouge et de vin bleu¹⁵⁷ !

Et toutes ces jouissances, ces dix sous de plus, ce fameux bien-être, ce gros ventre, par-dessus le marché, vous ne les aurez pas, ce qu'il y a de bon ! car la révolution avortera¹⁵⁸.

[Juin 1848.]

De tous les points du globe, tous les regards sont tournés vers Paris, non seulement comme vers un sommet, mais comme vers un incendie. Il y a quelque chose d'effaré dans l'attention.

C'est que Paris est la seule ville de l'univers qui soit à l'état de volcan.

De même que les volcans sont en communication avec les entrailles de la terre, Paris est en communication avec les masses, avec la fournaise

profonde et bouillonnante des misères souterraines, avec les entrailles du peuple. Voilà soixante ans que l'éruption a éclaté, et elle ne se ralentit pas. Quand l'éruption d'événements cesse, l'éruption d'idées recommence ; quelquefois événements et idées sortent pêle-mêle du gouffre, de telle sorte qu'on ne sait plus si ce sont les événements qui amènent les idées où les idées qui poussent les événements. Flamboiement magnifique et terrible qui éclaire une foule de choses dans le monde, mais qui les éclaire de la clarté propre au chaos.

La commotion accompagne le rayonnement. Partout où quelque chose tremble dans l'univers, c'est une secousse de Paris¹⁵⁹.

Que faire à cela, messieurs ? A quoi tient ce fait d'influence souveraine qui ne se représente dans l'histoire que pour deux ou trois cités privilégiées ? pourquoi cette puissance de Paris ? pourquoi cette domination de Paris ? Messieurs, je viens de vous le dire, c'est que cette ville étrange, ce n'est pas une ville, c'est le centre de la grande famille européenne. C'est le point d'appui du levier universel¹⁶⁰.

[Juin 1848.]

Ne nous contentons pas d'être le parti fort, soyons en même temps le parti juste.

Les minorités ont le droit d'avoir tort, elles sont violentes, pourquoi ? parce qu'elles sont faibles. Les majorités sont condamnées à avoir toujours raison.

Au-dessus de vous, gouvernement, au-dessus de vous, Assemblée, au-dessus même de vous, peuple qui m'écoutez, il y a le droit.

Quand on vous parle d'une violation de la liberté, de la propriété, de la légalité, ne dites pas : c'est peu de chose.

Il n'y a pas de petites attaques contre le droit.

Le droit, c'est le cœur même de l'ordre.

Blessé le droit, c'est tuer l'ordre.

Toutes les fois qu'une atteinte est faite au droit, même par vos amis, même contre vos ennemis, même pour vous servir, même pour vous défendre, législateurs, réprimez-la sévèrement. Réprimez les infractions au droit, non seulement pour qu'elles soient réprimées dans le présent, mais encore pour qu'elles soient impossibles dans l'avenir. Hélas ! cet avenir, le connaissons-nous ? Nous sommes majorité aujourd'hui, nous pouvons être demain minorité. Nous ne savons pas quelles épreuves nous pouvons avoir à traverser. Ce que nous entrevoyons est ténébreux. Gardons la justice avec nous¹⁶¹.

[Juin 1848.]

Vous n'êtes pas seulement la politique, vous êtes aussi la justice. Pourquoi ? parce que vous êtes la loi.

Le juge, c'est la loi vivante ; le législateur, c'est la loi régnante.

Eh bien, en ce moment, c'est monstrueux, vous n'êtes pas justes !

Prenez-y garde !

Où en serions-nous, grand Dieu, dans nos troubles civils, dans nos tourmentes révolutionnaires, si le droit, si le respect du droit, si le sentiment du droit, cette dernière ancre de salut des sociétés en péril, était arraché du cœur des législateurs¹⁶² !

[Juin 1848.]

Il y a quatre mois, la situation était vierge. Qui retrouvera cette virginité ? personne. Aujourd'hui, c'est gâté, compromis ; l'esprit va du difficile à l'impossible. En mars tout pouvait se résoudre avec une fermeté droite, cordiale et résolue ; en juin il faudrait plus et moins. Alors c'était l'heure de la force ; aujourd'hui c'est l'heure de la violence.

Ô moment précieux, peut-être à jamais passé ! Je pouvais être l'homme de la force, je le sentais, je le sens toujours ; je ne serai jamais l'homme de la violence. Devant une tête qu'il faut couper, je m'arrête¹⁶³.

[Juin 1848.]

Les quatre mois qui suivirent Février furent un moment étrange et terrible. La France stupéfaite, déconcertée, en apparence joyeuse et terrifiée en secret, éblouie d'un éblouissement plein d'épouvantes, aveuglée par toutes les lueurs du doute,

l'autorité

ayant perdu le pouvoir et tâchant de trouver le génie, en était à ne pas distinguer le faux du vrai, le bien du mal, le juste de l'injuste, le sexe du sexe, le jour de la nuit, entre cette femme qui s'appelait Lamartine et cet homme qui s'appelait George Sand¹⁶⁴.

[Juin 1848¹⁶⁵.]

D'autre part, ayons pour le peuple qui souffre une tendresse inépuisable et infinie (développer).

Oui, de toutes parts et pour tous ceux qui souffrent, princes ou pauvres, fraternité !

Vous murmurez¹⁶⁶ de l'assimilation. Mais sachez-le pourtant, si vous me forcez à choisir entre les douleurs d'en haut et les douleurs d'en bas, si vous voulez absolument que je déclare où va ma sympathie la plus profonde, je vous le dis avec le plus grand respect pour les souffrances royales, c'est du côté du peuple que mon cœur penchera. Certes, elles m'émeuvent par je ne sais quoi d'auguste et de touchant, ces mères nées dans des conditions royales qui voient, par suite de nos légitimes révolutions, se dérober la destinée sous leurs enfants bien-aimés, etc., nobles ambitions, nobles facultés condamnées à s'éteindre, etc. Cela est triste, oui. Mais les Hécubes populaires ne me sont pas moins saintes et moins sacrées, et il y a quelque chose de plus douloureux encore qu'une mère qui voit ses enfants sans trône, c'est une mère qui voit ses enfants sans pain.

Messieurs, en terminant permettez-moi, comme je l'ai déjà fait en plus d'une occasion, de m'adresser, sans acception de parti, sans acception d'opinion, à tous les cœurs généreux qui sont en si grand nombre, après tout, dans cette assemblée. Je le dis à l'éternel honneur de l'humanité, la pitié est la plus grande de toutes les forces, c'est une faute grave de la

mettre contre soi. Que cette vérité nous éclaire tous sur tous les bancs de cette Chambre ; ne soyons sans pitié ni de ce côté-ci pour les infortunes royales, ni de ce côté-là pour les détresses populaires. Ayons, dans sa plénitude et dans son immensité, le sentiment de cette souveraineté du peuple qui est placée si haut qu'elle ne peut distinguer la moindre différence entre un roi et un simple citoyen ; devant elle il n'y a que les mêmes hommes ayant tous les mêmes droits. Abrogeons du moins toutes les lois de bannissement et de proscription. La souveraineté du peuple n'exile pas et ne bannit pas. Exiler les rois, c'est une façon de les reconnaître¹⁶⁷.

Août 1848.

Février a mis une couche de république sur la France. L'ancienne société reparait déjà dessous.

Il faudra une seconde couche. A réaction révolution et demie¹⁶⁸.

L'autre jour au milieu d'une tourmente, sur les côtes de Barfleur, des pêcheurs en perdition ont trouvé sur un écueil une ancre que la tempête y avait jetée. C'est de cette façon que la révolution de Février a produit le suffrage universel. Là aussi, l'ancre de salut est sortie de la tempête¹⁶⁹.

Août 1848.

Oui, cette peine de mort qui pèse sur le peuple, sur le peuple ignorant, sur le peuple malheureux, je veux l'abolir, et je veux l'abolir parce qu'elle pèse sur le peuple. L'ignorance et la misère, c'est la barbarie ; la peine de mort, c'est la barbarie. Je ne veux pas combattre la barbarie avec la barbarie, je veux combattre la barbarie avec la civilisation.

Je veux lutter contre l'ignorance par l'enseignement, contre la misère par le travail, et non, grand Dieu ! par l'échafaud. Je ne veux pas que ma justice se compose de l'éclair du glaive s'abattant dans la nuit.

Lumière aux ignorants, sourire aux pauvres, main tendue, cœur ouvert. Voilà ma politique, voilà aussi ma justice.

Mais vous me dites : ce peuple que vous aimez, il ne vous aime pas ! D'abord qu'en savez-vous ? Il doit m'aimer puisque je l'aime. Et puis

qu'importe ! Le devoir est là, la conscience est là, l'autre vie est là. Dieu nous entend et nous attend. Agissons l'œil fixé sur lui. D'ailleurs je le connais, ce peuple. J'ai vécu seize ans au milieu du bon et noble peuple du quartier Saint-Antoine. Mais vous m'interrompez. – Ah oui, parlez de celui-là. Il vous a forcé de quitter ce quartier. Dans les journées de juin, il vous cherchait pour vous fusiller. – C'est possible, mais qu'est-ce que cela vous fait ? De quoi vous mêlez-vous ? C'est une affaire entre lui et moi. Cela nous regarde. Il se trompait et on le trompait. Je désire qu'il connaisse désormais ses vrais amis et ses vrais frères. Il voulait ma mort, je veux sa vie¹⁷⁰.

[Août 1848.]

Eh bien soit ! nous recommencerons ces grandes et sombres luttes de nos pères, nous en reviendrons aux assemblées révolutionnaires. Vous en retrouverez la violence, mais nous en retrouverons l'énergie.

Vous rencontrerez toujours, au bout de toutes vos peines, cet obstacle invincible, la conscience d'un honnête homme.

La souveraineté sur mon pays, je la laisse au peuple. La souveraineté sur ma conscience, je la réserve à Dieu.

Tenez, messieurs, respectons-nous les uns les autres. Nous y gagnerons tous. Je réclame mon droit en même temps que je m'incline devant le vôtre. L'orateur doit respecter dans l'Assemblée la souveraineté de la nation ; l'Assemblée doit respecter dans l'orateur la liberté de la tribune¹⁷¹.

[L'ÉTAT DE SIEGE – SEPTEMBRE 1848¹⁷².]

Pour que la liberté puisse se mouvoir sans péril dans la société, il faut que la forme du gouvernement soit solide. Autrement, la liberté brise dans ses bonds de lionne les cloisons fragiles du pouvoir, et entre, rugissante et

terrible, dans les parties réservées à la civilisation. Vous la saisissez alors et vous la jetez en cage. Vous appelez cette situation l'état de siège.

le pouvoir

le pays

Quant à moi, je ne veux pas la liberté dans une cage ; je veux la civilisation dans une citadelle.

Je me défie de l'état de siège. L'état de siège est le commencement des coups d'état. L'état de siège est le pont où passe la dictature. Pont tremblant qui peut crouler sous le poids du despotisme, mais qui entraîne tout en s'abîmant.

Quant à un certain général investi d'un haut commandement qui rêverait autre chose que la plus parfaite obéissance à la souveraineté nationale, s'il est vrai que ce général existe, je lui dois un avis : – Pour qu'une épée puisse, impunément et sans soulever l'indignation de la France, trancher le nœud gordien des libertés et des complications politiques, il faut que cette épée revienne de Marengo, d'Arcole et de Lodi (3).

[Septembre 1848.]

Quant à moi qui n'ai jamais vu la liberté dans l'anarchie et qui ne vois pas davantage l'ordre dans l'état de siège...

Messieurs, dans ma conviction profonde, je le déclare, non, ce n'est point là l'unique manière de comprendre l'ordre ; j'ajoute que ce n'est pas la bonne.

Il y a une autre manière et la voici :

Je suis, quant à moi, avec ceux qui, tout en acceptant résolument les nécessités des situations, tout en proclamant l'efficacité momentanée de la répression et de la compression, tout en faisant, quand il le faut, de la force, car faire de la force, c'est faire très souvent de la vie et de la santé, je suis avec ceux qui pensent que tout n'est pas là cependant, et que dans un

généreux pays comme la France, il y a un ordre meilleur que l'ordre fait avec de la force, c'est l'ordre fait avec du progrès. Je suis avec ceux qui pensent que les lois dures doivent être corrigées, et en quelque sorte expliquées, par les lois sympathiques, que, dans un temps donné, les mesures de compression doivent faire place aux mesures d'organisation, que la souffrance peut être diminuée, que la misère peut être combattue ; que ce n'est pas promettre des choses vaines que promettre cela, et que là où l'esprit révolutionnaire ne prodiguait que les bouleversements, l'esprit chrétien doit prodiguer les améliorations.

Je suis enfin avec ceux qui pensent que pour résoudre les difficultés des temps comme les nôtres, il faut la fermeté et le courage, le dévouement à l'ordre, le respect des lois, le zèle ardent de la paix publique, mais que tout cela n'est rien s'il ne s'y mêle ce qui doit être aujourd'hui l'âme de l'homme politique, un profond amour du peuple !

Voilà, selon moi, la bonne, voilà la vraie manière de comprendre l'établissement définitif de l'ordre.

Messieurs, s'il était vrai, et pour ma part, je le regretterais sincèrement, que les amis de l'ordre, dans cette enceinte et hors de cette enceinte, se divisassent dans les deux catégories que je viens d'indiquer, et qu'il y eût parmi eux ce qu'on pourrait appeler les hommes de la force et ce qu'on pourrait nommer les hommes de la fraternité, je dirais : les premiers pourront servir le pays, c'est aux derniers qu'il sera donné de le sauver.

Prenez le nom que vous voudrez, mais ne vous appelez pas république puisque vous opprimez la liberté, ne vous appelez pas France puisque vous opprimez l'intelligence.

Si vous voulez faire forger des chaînes, choisissez un autre forgeron que la
liberté.
France¹⁷³ !

Prenez garde au jugement que prononcent déjà sur vous les hommes qui ont le coup d'œil historique.

Septembre 1848.

Etat de siège.

MM. les généraux qui nous gouvernent – qui nous gouvernent un peu trop – mettent aujourd'hui leur gloire à faire reculer la liberté. Il vaudrait mieux faire reculer les autrichiens¹⁷⁴.

L'abbé Fayet, ancien précepteur de M. le duc de Bordeaux, adorateur béat du banc de Cavaignac.

Evêque prêt à se faire rouge pour devenir cardinal¹⁷⁵.

Amendement proposé par M. Victor Hugo :

ART. 25.

Sont électeurs *et éligibles* tous les français. (Le reste comme au projet.)

ART. 26.

Supprimé.

J'ai montré ceci, le 28 septembre au matin, à Lamartine dans le 3^e bureau. Lamartine n'a pas voulu¹⁷⁶.

[Septembre 1848.]

Gouvernants ! vous dites :

Si ce droit était accordé, nous ne dormirions plus !

Dormir ! ah ! vous voulez gouverner et vous voulez dormir ! Le cocher veut dormir sur son siège ! le pilote veut dormir au gouvernail ! Eh bien ! nous ne le voulons pas, nous ! Savez-vous pourquoi vous êtes ici, juges, maîtres, souverains, au faîte du pouvoir, au sommet de l'état ? pour dormir ? non ! pour veiller !

Ah ! veillez ! veillez ! gouvernez de votre mieux, gouvernez comme vous pourrez, la sueur au front, la terreur au cœur, à travers cet innombrable archipel d'écueils et de récifs qu'on appelle les droits et les devoirs et sur lequel viennent se briser tour à tour tous les mauvais gouvernements¹⁷⁷ !

[Octobre 1848.]

Que l'Assemblée nomme le président de la République ! mais ce droit lui manque. Ce droit est au peuple. Tous les pouvoirs sont inclus dans la souveraineté du peuple, le pouvoir exécutif comme le pouvoir législatif, et le peuple a le droit de les déléguer tous directement. Y pensez-vous ? Et puis voyez le bel expédient politique ! quelle force vous donneriez à cet homme ! Il aurait sa racine dans l'arbre, dans le chêne, si vous voulez, et non dans le sol. Le sol, c'est le peuple. Il suffirait de la poigne du premier ouvrier venu pour arracher ce président parasite. Est-ce là ce que vous voulez ? Vous n'êtes souverains, vous, que par délégation, et vous délégueriez une délégation. Votre président serait le reflet d'un reflet, un pouvoir d'emprunt à sa deuxième décroissance !

Non ! sortez du transitoire, sortez de l'anonyme, et appelez le pays à choisir l'homme qui signera le gouvernement du pays.

Après la liberté, constituez l'unité¹⁷⁸.

[Octobre 1848.]

Vous perpétuez la misère, savez-vous comment ? En perpétuant le provisoire. Qu'est-ce que le provisoire ? c'est l'incertitude, c'est le doute, c'est l'instabilité, c'est l'agitation, l'oubli de la veille, l'ignorance du lendemain. Et qu'est-ce que tout cela réuni ? c'est la défiance. Ainsi mort du crédit, du commerce, de l'industrie, du travail, de la richesse en haut, du bien-être en bas, voilà le provisoire. Et c'est là ce que vous éternisez ! Par exemple, vous vouliez nommer le président vous-mêmes ! En faisant cela, vous n'usurpiez pas seulement la souveraineté du peuple, je n'examine pas ce côté de la question en ce moment, mais vous ajoutiez un fantôme de plus

aux fantômes qui passent devant nos yeux depuis six mois ! vous grossissiez d'un nom de plus la liste des hommes provisoires que la révolution de février a déjà dévorés ! Vous acheviez du coup le commerce, l'industrie, le crédit, le travail, tout ce qui végète encore, tout ce qui palpite encore ! Et cela après la lutte de juin, au seuil ténébreux de cet hiver plein de désastres entrevus ! ce ne serait plus la misère, ce serait l'agonie. Ah ! ayons pitié du peuple ! il peut supporter, lui, sa misère avec courage, mais nous devons être sans courage, nous, pour supporter cette misère ; nous ne devons supporter la misère du peuple qu'avec angoisse et désespoir.

Repoussons donc le provisoire et organisons le définitif¹⁷⁹.

[Octobre 1848¹⁸⁰.]

La pensée, messieurs – et dans ce mot, la pensée, je comprends toutes les formes de sa puissance manifestée, la tribune, la presse, le théâtre, la chaire, la presse et la tribune ne sont que les principales, – la pensée, selon la manière dont on la traite, est ce qu'il y a de plus utile ou ce qu'il y a de plus redoutable. Elle a deux modes de développement, son développement régulier et son développement irrégulier : et savez-vous, hommes de gouvernement, quel est son développement régulier ? c'est son développement libre.

Oui, – et ceci est une vérité prouvée par les faits et qu'aucun véritable homme politique ne contestera, – le plus grand gage de sécurité pour un pays, le plus grand indice de paix publique, c'est la presse parfaitement libre. Voyez l'Angleterre, voyez la Belgique, voyez les Etats-Unis.

Que nos gouvernants sachent encore ceci, ou nous permettent de le leur rappeler puisqu'ils l'oublient, la pensée ne reste jamais inerte. Empêcher son labeur pacifique qui produit le bien, c'est provoquer son travail violent qui fait le mal. Ce qu'on lui ôte sous une forme, elle le reprend sous une autre. Le jour où son développement régulier est entravé, son développement irrégulier commence. Et alors malheur aux gouvernements ! malheur aux nations ! malheur aux sociétés ! Ce qui était lumière devient flamme. Libre, la pensée éclaire le monde ; comprimée, elle l'incendie¹⁸¹.

Mais gouvernants et princes, que ceux qui ont couché dans la fosse tous les héros de la Hongrie, de la Lombardie et de la Sicile, que ces hommes de tyrannie et de meurtre le sachent bien – les fosses sont des sillons, et il y germe des haines fécondes, et il en sort des idées immortelles qui délivrent les peuples, le jour venu¹⁸² !

Octobre 1848.

(Intrigants. – Ambitieux. – Antichambres, etc.).

Tout cela fera des comédies un jour. En attendant cela fait des tragédies¹⁸³.

Octobre.

En ce moment l'Assemblée, fort travaillée par son président, compose les droits et la fonction du président de la République. Il me semble voir M. Marrast¹⁸⁴ faisant le lit de Louis Bonaparte¹⁸⁵.

[Novembre 1848.]

Objections.

Ils veulent l'état sans chef, ni consul, ni président, une assemblée unique, sept cent cinquante têtes gouvernant, l'agitation perpétuelle, l'instabilité en permanence, les coups de majorité, c'est-à-dire les coups de vent, faisant tout, la loi, le pouvoir, l'administration, les finances, et à la merci de ces continuelles brusqueries d'une assemblée, ils mettent un pays de trente millions d'hommes avec son inextricable complication de droits, d'intérêts, d'idées, d'affaires, de spéculations industrielles, de transactions commerciales, et ils veulent que ce pays marche et prospère ! Ces gens-là n'ont vu de leur vie un colimaçon¹⁸⁶ !

[Novembre 1848.]

Objections.

Vous dites : cette minorité sera toujours faible, et vous vous endormez là-dessus.

Mais réfléchissez donc ! prenez l'expérience, si vous êtes vieux, et prenez l'histoire, si vous êtes jeune, et regardez.

Quand les temps deviennent mauvais, voyez comme les minorités sinistres grossissent rapidement. C'est que les heures violentes sont aux partis violents. Alors ils se recrutent de tous les hommes faibles et de tous les hommes lâches. Ainsi le long-parlement ; ainsi la Convention.

Avez-vous jamais réfléchi qu'il ne faut que des gouttes d'eau pour faire une vague et qu'il ne faut que des vagues pour faire une tempête ?

Les minorités commencent par être gouttes d'eau et finissent par être tempêtes.

Et c'est là en particulier le péril des assemblées uniques. Un vent se lève, emporte les questions au hasard, brise les hommes contre les événements, jette l'imprévu et l'inconnu au milieu des combinaisons politiques, et tout est dit. Voilà comme les révolutions s'engloutissent en elles-mêmes ; voila comme les pays se perdent.

Une assemblée unique est un océan dont l'ouragan s'appelle l'urgence¹⁸⁷.

[Novembre 1848.]

Quoi ! l'un de vos premiers actes, ce serait la négation du pouvoir et du droit populaire, ce serait une atteinte à la souveraineté nationale ! Mais réfléchissez. Que faites-vous en ce moment ? Une constitution. Vous bâtissez un édifice. Sur quelle base ? Sur la souveraineté du peuple. Et vous démolissez la souveraineté du peuple ! Oh ! quels architectes êtes-vous ? D'une main vous construisez votre édifice, de l'autre vous en sapez le fondement¹⁸⁸ !

Novembre 1848.

Il faut à un parti un principe ou un homme. Quand il a l'un et l'autre, ce parti est formidable ; quand le principe est vrai, et quand l'homme est juste, le parti est grand.

En ce moment le parti républicain proprement dit est dans une fausse position. Il a peur de son principe et il n'a pas trouvé son homme.

Ou, pour mieux dire, son principe, le suffrage universel, ne veut pas de ses hommes¹⁸⁹.

Il s'agit de faire un président de la République.

– Offrons Blanqui, dit le parti. Mais il réfléchit. Le suffrage universel dirait non. – Faisons une concession, offrons Raspail. – Le suffrage universel dit non. – Encore une concession, offrons Ledru-Rollin. – Le suffrage universel dit non. – Reculons encore. Offrons Cavaignac. – Le suffrage universel dira non.

Et tout cela n'empêche pas que le parti républicain n'ait raison et que l'avenir ne soit à la République. Après tout la République n'a pas besoin d'un homme ; elle a Dieu¹⁹⁰.

14 novembre [1848].

B.¹⁹¹ me disait :

Avec cette Constitution où tout recommence à chaque instant, la France passera son temps à essayer les plâtres¹⁹².

[Novembre 1848.]

Vous croyez faire une Constitution ? Tenez, vous ne faites qu'un expédient.

Vous proclamez la souveraineté du peuple, et vous en avez peur ! Vous qui l'avez évoquée, vous reculez devant elle. Nous, nous lui tendons les bras !

Vous êtes en présence de deux faits, de deux faits qui sont dans le peuple et qui constituent la situation : une immense misère, un droit souverain.

Oui, c'est de ce double élément, misère et souveraineté, misère absolue, souveraineté absolue, misère et souveraineté combinées et mêlées par la providence même, que se compose ce monstre étrange qu'on appelle la situation actuelle, situation difforme et terrible qui veut tout dévorer parce qu'elle se nomme la faim et qui peut tout dévorer parce qu'elle se nomme la force.

Ô pauvre peuple ! pauvre grand peuple bien-aimé ! Roi en haillons ! Tête couronnée et pieds nus ! Despote mendiant, sublime et déguenillé, vivant à la fois au plus haut et au plus bas, le front dans le bleu, les talons dans une boue qui, hélas ! deviendra peut-être sanglante ! Que voulez-vous qu'il fasse ? Les deux éléments contraires sont en lui et y luttent. La souveraineté est son âme, la misère est sa vie.

Voilà donc la situation.

Et savez-vous ce que vous faites ?

Rien pour cette misère.

Tout contre cette souveraineté.

A chaque occasion, en cachette, furtivement, par derrière, vous républicains vous vous glissez et vous tâchez de lui dérober son droit, à ce pauvre peuple, sans même lui mettre un morceau de pain à la place.

Eh bien, prenez garde ! il fait passer sa souveraineté avant sa misère. Il tient encore, et c'est là son éternel honneur, il tient encore à son droit plus qu'à son pain. Le jour où il s'apercevra que vous voulez le lui voler, il se réveillera et il sera terrible. Vous lui dites qu'il est le maître et vous voulez en faire votre esclave ! Vous lui affirmez que c'est pour son bien et vous croyez qu'il vous croira ! Ah ! niais¹⁹³ !

Ceux que l'Assemblée hue assez ordinairement :

Pierre Leroux. – Lamennais. – Considérant. – Louis Blanc.

Ceux qu'elle applaudit avec enthousiasme :

MM. Fresneau. – Freslon. – Frechon. – Frichon.

Hélas ! ce pays a l'abaissement facile.

Ch. Dupin me disait : Cette Assemblée, c'est l'anarchie constituée.
J'ai ajouté : – Et constituante.

Marrast est un Pasquier perfectionné.

Thiers est un grand petit esprit¹⁹⁴.

26 décembre [1848].

... Je suis d'accord avec vous ; je veux comme vous le progrès, comme vous l'amélioration du sort du peuple, comme vous l'élargissement des bases sur lesquelles repose l'édifice social ; vous voulez comme moi l'ordre, la paix, la liberté et la grandeur du pays. Nous nous entendrons toujours¹⁹⁵.

1849.

[VARIANTES DU DISCOURS : LA SEPARATION DE L'ASSEMBLÉE.
29 JANVIER 1849.]¹⁹⁶

Quoi ! vous vous dites issus du suffrage universel, et vous en êtes à nier le suffrage universel ! Le peuple a toujours raison, disiez-vous il y a six mois, vous dites aujourd'hui : le peuple pourrait bien se tromper. Vous vous dites le gouvernement de la volonté de tous, et vous vous dérobez à la volonté de tous ! Vous voulez arracher votre racine, tarir votre source, tuer votre vie ! Vous dites à votre principe : non ! à votre autorité : à bas ! à votre vérité : tu mens ! Vous en êtes là. Ah ! murmurez-vous tout bas, c'est que la France ne veut peut-être pas de nous. Eh bien, retirez-vous alors ! c'est vrai, vous êtes beaux, jeunes, bien faits, charmants, spirituels, vous êtes les plus jolis du monde, mais allez-vous en ! On ne se fait pas aimer d'une femme de forc^e¹⁹⁷.

Ces murmures ne me troublent ni ne m'intimident. Ceux qui sont à cette tribune y sont pour entendre des murmures, de même que ceux qui sont sur ces bancs y sont pour entendre des vérités¹⁹⁸.

Les honorables membres qui m'interrompent et qui couvrent ma voix avant que j'aie pu prononcer une parole me fournissent un argument pour commencer.

Ce qu'ils font en effet en interrompant un représentant du peuple avant qu'il ait parlé et en étouffant sa pensée avant qu'elle se soit produite, c'est la destruction de la liberté de la tribune. Or, la liberté de la tribune, c'est la vie même des assemblées. Le jour où la tribune n'est plus libre, l'assemblée est morte.

Puisque les honorables interrupteurs croient à la vie de cette Assemblée, je les invite à ne pas décréter sa mort¹⁹⁹.

C'est un ami qui parle.

– Je n'ai jamais rien demandé et je ne demanderai jamais rien au gouvernement actuel.

Cela posé, qu'il me permette de lui adresser, non une demande, mais une question.

– Que fait-il de la paix²⁰⁰ ?

J'ai combattu les deux tyrannies dont se composait la liberté d'alors, la tyrannie du sabre comme la tyrannie de la rue²⁰¹.

Les personnes qui sont assises à ce banc se trompent si elles croient être les ministres de M. Louis Bonaparte. On n'est pas ministre de M. Louis Bonaparte. Un ministre, dans l'ordre constitutionnel et parlementaire, est quelque chose par lui-même. Il ne se confond pas avec le pouvoir exécutif. Il est l'émanation d'une majorité, et ce que cette majorité ordonne, il le conseille.

Or pour M. Louis Bonaparte, la majorité n'est pas, l'Assemblée est peu. A ses yeux, sa volonté à lui est seule, elle est toute, et sous prétexte qu'il est responsable, il veut être absolu. On n'a pas de ministres dans ces conditions-là. – M. Léon Faucher, je suis fâché de le lui dire, n'est qu'un ornement²⁰².

[Avril 1849.]

LES CLUBS.

Pour moi, le premier de tous les biens, c'est la liberté et le premier de tous les intérêts, c'est le développement indéfini de la liberté. Je me trompe, il y a une chose, une seule, qui passe dans mon esprit avant ce grand intérêt, c'est la grandeur de la patrie. Cette idée est la seule qui puisse, lorsqu'il

s'agit de la liberté, m'inspirer les ajournements et les sacrifices. Le jour où il me serait démontré qu'une liberté nouvelle, non encore définie, non encore limitée, brusquement introduite dans nos mœurs par la haute fantaisie d'une révolution, mine mon pays en le divisant, l'affaiblit par la fièvre lente d'une agitation continuelle, lui fait perdre en l'affaiblissant quelque chose de son poids dans la balance européenne, et le livre moins robuste, moins vigoureux, moins puissant aux jalousies et aux compétitions de l'étranger, le jour où cela me serait démontré, je puiserais dans mon patriotisme le courage de renoncer momentanément à cette liberté²⁰³.

[VARIANTES DU DISCOURS : LA LIBERTE DU THÉÂTRE.
AVRIL 1849.]

Messieurs, l'autre jour vous frappiez d'interdiction les clubs, et je m'associais à votre vote. La liberté était-elle en cause dans ce vote ? non. A mon avis, ce qui sort des clubs, tels du moins qu'on les entend, tels qu'on les pratique en ce moment, ce n'est pas une liberté, c'est une tyrannie. Et la pire de toutes les tyrannies, la tyrannie multiple et anonyme.

Aujourd'hui je viens défendre devant vous la liberté du théâtre. Pourquoi ? parce que la liberté du théâtre n'a rien de commun avec la liberté des clubs. Parce que c'est là, à mon sens, une vraie, réelle et féconde liberté.

Je ne traiterai pas la question dans toute son étendue. Le moment serait mal choisi. Vous êtes à la fin de vos travaux et au milieu des agitations publiques ; absorbés comme vous l'êtes par la gravité des questions politiques, il est impossible que vous puissiez même entrevoir la grandeur des questions littéraires.

Ceci n'est pas un reproche que je fais, c'est un fait que je constate.

Des temps viendront plus calmes, plus libres, meilleurs pour tout le monde, où les sérieuses questions de l'intelligence et de l'art pourront être utilement approfondies dans les assemblées politiques, et où leur haute importance civilisatrice apparaîtra à tous les yeux. Alors je ne manquerai

pas à mon devoir, soit comme homme politique, soit comme homme littéraire²⁰⁴.

[Avril 1849.]

Et puis voulez-vous que je vous le dise ? Il n'y a rien à faire à cela. Acceptez les conditions du temps où vous êtes. Vous vivez aujourd'hui avec la liberté du théâtre, comme vous viviez hier avec la liberté de la presse, comme vous vivrez demain avec la liberté des clubs. Le développement successif des libertés, c'est la loi même de l'épanouissement de l'humanité. Seulement ce qu'il faut demander aux

surgissent

libertés qui se développent, c'est de venir à leur heure. Une liberté qui vient trop tôt n'est pas plus possible qu'une compression qui vient trop tard.

Et maintenant la liberté du théâtre vient-elle trop tôt ? est-ce une liberté brusque, subite, étrange, inattendue, inquiétante à essayer comme l'inconnu ? Messieurs, ici il faut bien que je rétablisse la vérité obscurcie par une longue éclipse de cette précieuse liberté, il faut bien que je l'apprenne à ceux qui l'ignorent. Savez-vous ce que c'est que la liberté du théâtre ? C'est la plus ancienne des libertés de la pensée. La liberté du théâtre existait, cela va sans dire, avant la liberté de la presse. Elle existait avant la liberté politique, avant la liberté religieuse. C'est l'éveil, c'est le premier bégaiement de la liberté. Et cela se comprend, le théâtre a commencé par être mêlé de beaucoup d'improvisation. Or l'improvisation ne se censure pas. Messieurs, n'oubliez donc pas ceci, en matière de théâtre, c'est la liberté qui est ancienne, c'est la censure qui est nouvelle. Or, quels ont été depuis qu'il existe des nations littéraires, quels ont été les inconvénients de la liberté des théâtres ? Je n'hésite pas à le dire. Aucuns. Quels gouvernements a-t-elle renversés ? Quelles sociétés a-t-elle corrompues ? Messieurs, la liberté du théâtre est caractérisée tout entière par ce proverbe antique qu'elle a engendré : *Elle corrige les mœurs en riant*. Je ne veux rien dissimuler, je connais les objections. Elles se résument toutes dans un mot, dans un nom : Aristophane. Or, messieurs, ce nom est

un des plus grands que compte le génie humain. Ceux-là même qui voudraient que la liberté du théâtre n'existât pas seraient bien fâchés qu'Aristophane n'eût point existé. Messieurs, la liberté du théâtre fait partie de la gloire antique des nations. C'est une grande, féconde, utile et illustre liberté. Jugez-la sur ce seul rapprochement : C'est une gloire pour Louis XIV de l'avoir laissée à Molière, c'est une tache pour Napoléon

Chénier

de l'avoir ôtée à Lemercier²⁰⁵.

Quant aux inconvénients de la liberté du théâtre, expliquons-nous encore. Voyons, quels sont-ils ? On a parlé des tableaux vivants. Je n'examine pas la question, et je me borne à faire remarquer que l'exhibition des tableaux vivants appartient au régime de la censure. On a parlé des personnes mises sur la scène. Certes, c'est là un grave inconvénient et l'un de ceux qui déshonoreraient le théâtre, si ces scandales se prolongeaient et se renouvelaient. Mais ici encore, le régime de la censure est aussi riche en ce genre de scandales que le régime de la liberté. Il y a trente ans²⁰⁵ un très célèbre et très populaire auteur dramatique fut mis très crûment sur la scène (au théâtre du Palais-Royal) avec approbation et privilège de la couronne. Je n'irai pas très loin pour trouver encore un autre exemple. Seulement sous la censure on pouvait s'attaquer aux poètes et les mettre en scène, mais on ne pouvait s'attaquer aux ministres ni aux membres du Parlement. Voici la nuance : le régime de la censure livre les hommes de lettres et couvre les hommes d'état, le régime de la liberté laisse en paix les personnes littéraires et taquine plus volontiers les personnes politiques. Je serais bien tenté de vous dire : Ma foi, messieurs, chacun son tour. Prenez votre parti comme nous avons pris le nôtre.

Mais non, je dis qu'il y a là un grave péril, un sérieux abus, et que la loi doit aviser. Eh bien, la loi avisera ! Ce sera une loi difficile à rédiger, j'en conviens, et votre Conseil d'état, où il n'y a pas un seul homme de lettres, sera peut-être un peu embarrassé pour la préparer, mais on finira par la

faire, n'en doutez pas, et quand elle sera faite, vous aurez deux bonnes choses de plus, une bonne liberté et une bonne loi²⁰⁶.

Mai 1849.

AUX COMMUNISTES.

Votre troupeau coasse encor mieux qu'il ne vole.
Vous faites trop de bruit, vous ferez peu de mal.
Vous auriez pu jadis sauver le capitole,
Mais vous ne pourrez pas perdre le capital²⁰⁷.

Faites une égalité qui s'appelle équité quand elle touche aux hommes et équilibre quand elle touche aux choses.

Convoquez l'Europe en congrès et pour commencer dites : – Désarmons. La paix armée est une sottise. C'est tout le poids de la guerre sans la gloire. Il n'y a qu'une paix, c'est le désarmement. Conservons la relation de nos forces ; que celui qui a quatre se réduise à deux, que celui qui a six se réduise à trois. La balance européenne sera maintenue. Et nous pourrons rendre beaucoup de bras au travail et beaucoup de millions au bien-être. Il y a des isthmes à couper, des Afriques et des Amériques à défricher ; il faut deux choses : que le globe soit peuplé et qu'il soit habitable.

Si nous avions consacré à cela depuis trente-trois ans les sommes énormes que nous avons dépensées à poser des sentinelles inutiles à nos frontières, nous aurions changé la face du monde. Désarmons. Il est temps que le continent civilisé travaille grandement au bien commun de l'humanité. Désarmons.

Le succès de la proposition serait certain. C'est une rare bonne fortune en politique de rencontrer et de pouvoir mettre à l'ordre du jour une idée qui est à la fois grandiose et pratique, qui appartient au réel et qui touche à l'idéal, qui met d'accord les hommes d'affaires et les hommes de pensée, qui plaît à la fois à un banquier comme Rothschild et à un poète comme Lamartine²⁰⁸.

Permettez-moi, messieurs, de vous faire toucher du doigt par un fait l'étrange aberration de ceux qui, contrairement aux volontés de la providence, voudraient perpétuer, en plein dix-neuvième siècle, la politique guerrière. Permettez-moi de vous montrer dans toute sa réalité et de résoudre en chiffres ce fléau inventé par les gouvernements modernes qui n'est pas la paix, qui n'est pas la guerre, et qu'on appelle la paix armée. Permettez-moi de vous faire voir que les hommes chimériques ce sont eux, et que les hommes positifs, c'est nous²⁰⁹.

Remarquez, messieurs, ce cercle vicieux, les armées permanentes font l'énormité des budgets, l'énormité des budgets crée la misère, la misère enfante les révolutions, les révolutions rendent nécessaires les armées permanentes.

Supprimez les armées permanentes, vous supprimez les gros budgets, vous supprimez la misère, vous supprimez les causes de révolutions²¹⁰.

Juin 1849.

Etre de cette majorité ! Préférer la consigne à la conscience ! Non²¹¹ !

LA MISERE. – VARIANTES À CONSULTER

[9 JUILLET 1849.]

Oui, la misère sera abolie !

Jésus a dit : *Nec erit egenus, nec indigens inter vos.*

Oui, – je complète ma pensée, – oui, la guerre, l'émeute, la haine de peuple à peuple, la haine de classe à classe, l'exploitation des faibles et des misérables, la loi dure substituée à l'enseignement doux et libre, la peine de mort, le bagne, la flétrissure indélébile, la fatalité tenue pour crime, ce reste d'esclavage qui pèse sur la femme et qu'on appelle la prostitution, oui, la négation de la liberté humaine et de la souveraineté populaire, oui, tout cela

disparaîtra. Tout cela disparaîtra, non seulement de chez nous, France, mais de la face du monde entier.

L'évangile, qui est une lettre morte, deviendra une lettre vive.

Et cette révolution, ou, pour mieux dire, cette transformation, vaste, profonde, radicale, pacifique, fraternelle, nous la verrons, je vous l'annonce avec joie, nous la verrons de nos yeux. C'est notre époque qui l'accomplira. Je vous le dis avec une conviction profonde, jusqu'à présent nous n'avons eu que des siècles catholiques, le dix-neuvième siècle est le premier siècle chrétien²¹² !

LA MISERE.

Ah ! je le sais bien, vous ne voulez pas que cela soit, mais cela est pourtant ! Vous dites non au philosophe qui arrive avec ses observations, vous dites non au poète qui arrive avec ses plaintes, vous dites non au savant qui arrive avec ses calculs, vous dites non à la statistique, vous dites non aux réalités, vous dites non aux chiffres ; mais cela n'empêche pas que les faits ne vous entourent, ne vous pressent, ne vous débordent, cela n'empêche pas que le flot des misères ne grossisse dans toute cette ombre où vous ne voulez pas jeter les yeux et qui est

l'ordre social

le chaos social, et, je vous le dis avec désespoir, si vous n'y prenez garde, si vous n'avisez pendant qu'il est temps encore, si vous continuez à nier follement et à détourner la tête, c'est une marée qui monte, vous périrez !

Elle vous engloutira ! Elle engloutit tout²¹³ !

Grâce à votre énergie, grâce au concours de la garde nationale, de l'armée, de toutes les forces vives du pays, l'ordre matériel est rétabli, il importe à présent d'établir l'ordre moral. Vous avez calmé la surface, c'est bien, il faut maintenant calmer le fond. La paix faite dans les rues n'est que l'ombre de la paix, la paix véritable, c'est la paix faite dans les esprits et dans les cœurs.

Messieurs, le champ vous est livré.

Avant le 13 juin... –, il ne sortira pas de ma bouche une parole amère pour les vaincus, mais qu'il me soit permis de le dire, avant le 13 juin, le véritable parti populaire n'avait pas la parole dans cette enceinte, l'esprit de révolution imposait silence à l'esprit de progrès²¹⁴.

Vous avez été envoyés ici, non seulement pour rétablir l'ordre, mais aussi pour établir l'ordre, ce qui est autrement profond et difficile. Rétablir l'ordre, c'est remettre en place ce qui y était, c'est recomposer la situation matérielle du pays, raccommoder l'échafaudage, réparer la brèche, pacifier la voie publique. Cela se fait avec des baïonnettes, des juges et des gendarmes. Mais établir l'ordre, c'est créer quelque chose de nouveau et de beau ; cela ne se fait qu'avec de grandes idées et de bonnes lois²¹⁵.

Messieurs, ceci est la question suprême. Jamais vous n'avez été en présence d'une question plus haute.

Le peuple souffre, messieurs. Il souffre dans sa vie matérielle, il souffre dans sa vie morale. Malgré nos soixante ans de révolutions, les vieilles servitudes des préjugés, des superstitions et des abus pèsent encore sur lui. Il y a un ensemble de lois qui tendent à lui ôter le pain de la pensée et il y a un ensemble d'impôts qui tendent à lui ôter le pain du corps. Messieurs, je vous en conjure, abolissez ces entraves, ces taxes sur l'intelligence, ces taxes sur la vie, ces impôts, ces lois, ces sottises, ces iniquités !

Le jésuitisme voudrait l'abrutir et le budget réussit à l'affamer²¹⁶.

Remarquez ceci :

D'abord les querelles religieuses, puis les querelles politiques, puis les querelles économiques.

Au seizième siècle la question de l'âme, au dix-huitième la question du cerveau, au dix-neuvième la question du ventre.

Ainsi les questions diminuent et s'abaissent.

Qu'est-ce que cela prouve ?

Le genre humain monte-t-il l'échelle ou la descend-il ?

Ceux qui n'observent que l'apparence ou qui se décident sur la surface, s'écrient : ce que cela prouve, c'est que le genre humain descend.

Moi, je dis : – Au contraire, c'est qu'il monte !

L'homme sort de l'ombre par la tête.

Les ténèbres l'engloutissaient tout entier ; des ténèbres doubles qui aveuglaient son âme et qui glaçaient son corps. Il a commencé par dégager son esprit, maintenant il dégage sa matière.

Il est beau de penser qu'il a commencé à s'occuper de l'autre vie avant de songer à celle-ci ; qu'il s'est senti plus obsédé par son destin ultérieur, lequel n'était que mystérieux, que par son destin présent, qui était douloureux. Enfermé dans cette double prison, ignorer et souffrir, il a voulu d'abord sortir de la première.

Il a mis trois siècles à détruire le premier esclavage, l'ignorance ; maintenant il travaille à se délivrer du second, la misère.

Quand ce dernier labeur sera accompli, quand l'homme sera en pleine possession de ces trois choses : la raison, le droit, le bien-être, quand il aura les trois toits qui doivent abriter la tête humaine, l'espérance, la loi, la famille, alors il sera libre, la dernière chaîne sera brisée, il pourra aller et marcher, tous les progrès seront possibles. L'homme sera bon ou méchant en connaissance de cause.

On ne pourra plus dire de l'un : il est bon, parce qu'il ignore ; ni de l'autre : il est méchant, parce qu'il souffre.

Est-ce à dire que l'homme sera parfait ?

Non ; terre et perfection s'excluent ; mais l'homme sera meilleur.

Il sera meilleur parce qu'il sera de moins en moins sujet de la matière, parce que le bien-être crée le loisir, allège le poids des sens et tourne l'intelligence à la contemplation, qui est l'agrandissement ; parce que l'homme aura en lui une plus grande quantité d'esprit, c'est-à-dire une plus grande quantité de Dieu.

La matière, c'est le démon²¹⁷.

Messieurs, il y a deux sortes de révolutions, les révolutions du droit et les révolutions de la misère. Les premières sont bonnes, les secondes sont fatales.

Eh bien, la révolution du droit est faite ; tâchons que la révolution de la misère ne se fasse pas²¹⁸.

Non, la misère n'est pas éternelle ! et la preuve, c'est que par la seule force des choses, elle va décroissant de siècle en siècle. La misère est encore terrible au jourd'hui, mais elle était horrible autrefois. Cette ancienne misère avait des symptômes vivants et lamentables dont plusieurs sont encore sous nos yeux et auxquels nous ne prenons pas garde. Les boutiques des boulangers, et on les retrouve encore telles dans les vieux quartiers de Paris, étaient barricadées comme les boutiques des changeurs. Le pain avait besoin d'être protégé par des barreaux de fer comme l'or²¹⁹.

Je ne comprends pas ces rires, et j'avoue que je ne m'y attendais pas. Il s'agit des misères du peuple. Je traite une question grave avec gravité. À qui s'adressent ces rires ? est-ce à l'orateur ? est-ce à la question ? Si c'est à l'orateur, ils sont inconvenants, si c'est à la question, ils sont scandaleux. Si ces rires continuent, je déclare que je descendrai de la tribune, et je n'en descendrai pas sans dire à haute et intelligible voix que je cesse de parler parce que je ne veux pas faire rire les représentants du peuple avec les misères du peuple et traiter une question pleine de douleur devant un auditoire plein de gaîté²²⁰.

Vous voulez l'armée, la guerre, le canon, la force brutale ! moi je veux la lumière et la paix !

Quel est le malheur du temps où nous sommes ? qu'est-ce qui pèse sur le temps où nous sommes ? La misère et l'ignorance ; en d'autres termes les ténèbres. Eh bien, celui qui veut chasser les ténèbres prend-il une épée ? Non ! il prend un flambeau²²¹ !

Vous avez donné de nouveaux gages à l'ordre, à la tranquillité publique, à la civilisation.

Vous avez eu le juste et douloureux courage de la sévérité.

Qu'il y ait au fond de toutes ces mesures le dévouement à l'ordre, le zèle de la tranquillité publique, la défense des principes de la civilisation, cela est évident, mais cela ne suffit pas. Le moment est venu de prouver et vous le prouverez ! que dans tous vos actes, dans les lois que vous votez, dans vos sévérités même, il y a un profond amour du peuple.

Messieurs, depuis quinze mois, avec beaucoup d'entre vous, membres comme moi de l'Assemblée constituante, j'ai combattu, obscurément sans doute, mais résolument, mais vaillamment, souffrez que je le dise, pour une classe respectable, alors attaquée avec fureur et folie, pour ceux qui possèdent. Mais aujourd'hui, après la victoire de l'ordre, après le triomphe des principes éternels de la propriété, je puis le dire, et je suis sûr de n'éveiller sur ce point aucune contradiction dans cette enceinte, il y a pour moi deux classes encore plus vénérables et plus sacrées, ceux qui travaillent et ceux qui souffrent.

J'avoue que je ne puis comprendre ces murmures. J'invite ceux qui me font l'honneur de m'interrompre à lire un livre qu'ils ne connaissent pas et qui s'appelle l'évangile²²² !

[Juillet-août 1849.]

L'ennemi public, cette année, depuis le 13 juin, a changé de nom. En 1848, il s'appelait le démagogue, aujourd'hui il s'appelle l'absolutiste. Messieurs, je suis déterminé à le combattre sous toutes les formes qu'il prendra. Je l'ai combattu l'an dernier, je le combattrai cette année, car, qu'il se nomme démagogue ou absolutiste, je le reconnais sous tous ses masques, c'est toujours le même esprit de tyrannie et par conséquent d'anarchie, c'est toujours l'ennemi public !

Vous m'interrompez, vous murmurez de ce côté de l'Assemblée. Eh bien, je vous le déclare, entre les démagogues vos adversaires et vous, il n'y a pas

de différence, si ce n'est que les démagogues commencent par l'anarchie pour aboutir au despotisme et que vous commencez par le despotisme pour aboutir à l'anarchie, de telle sorte que leur parti comme le vôtre se meut avec une sorte de précision fatale. Quand l'un s'en va, l'autre arrive. Démagogues et absolutistes, vous êtes le flux et le reflux des révolutions²²³ !

Savez-vous ce que vous êtes, messieurs ? Vous êtes les pionniers généreux de l'humanité, les rêveurs qui ont cette rare et étrange démente d'oublier leurs intérêts, leurs passions, leurs plaisirs, jusqu'à leurs droits, tout leur égoïsme en un mot, pour ne songer qu'au progrès de tous les peuples et au bonheur de tous les hommes, vous êtes les désintéressés semeurs d'idées auxquelles il ne sera pas donné peut-être de voir leur moisson, vous êtes les songeurs, les prophètes, les préparateurs, les précurseurs, vous êtes les sublimes insensés du temps présent qui seront les sages de l'avenir²²⁴.

Le peuple. Ne comptez pas sur lui pour vos intrigues. Il ne vous aidera pas à monter par des bassesses. Le peuple !... on peut quelquefois, quand on est grand, s'en faire un piédestal ; on ne s'en fait jamais un marchepied²²⁵).

En Hongrie, un horrible *væ victis* ! des vaincus frappés de peines infamantes. – Peines infamantes en effet, non pour ceux qui les subissent, mais pour ceux qui les prononcent²²⁶.

[VARIANTES AU DISCOURS SUR L'EXPEDITION DE ROME.
15 OCTOBRE 1849.]

Début différent de celui publié p. 166.

Messieurs, il y a dans cette Assemblée des hommes qui, en présence des phases douloureuses qu'a subies l'expédition romaine, l'expédition romaine qu'ils avaient votée, ont cru devoir, par esprit de prudence et de réserve et afin de ne rien faire qui pût déconcerter au milieu d'une opération militaire l'ardeur généreuse de nos soldats, ont cru devoir, dis-je, s'abstenir d'élever la voix, mais qui aujourd'hui, au point où l'affaire de Rome est parvenue, dans la situation extrême et décisive où l'honneur de la France se trouve placé, sentent qu'il est impossible de garder plus longtemps le silence. Je suis de ceux-là.

J'entre tout de suite dans la question. Je parle, non comme membre de la commission, mais comme membre de l'Assemblée.

Je commence, et je fais en cela comme le rapport de votre commission, par bien préciser le point d'où nous sommes partis afin de mieux faire juger le point où nous sommes arrivés²²⁷,

Autre début :

Messieurs, jusqu'à ce moment, dans les diverses discussions qui ont eu lieu à propos de l'affaire de Rome, deux opinions seulement, deux opinions extrêmes, se sont fait jour à cette tribune, celle qui voit dans l'expédition romaine une violation de la Constitution, et celle qui y voit un grand service rendu au continent et à la chrétienté, le rétablissement pur et simple de la papauté. Une troisième opinion n'est pas encore intervenue dans le débat, c'est celle qui, fidèle au premier sens du vote de l'expédition, voit dans cette expédition, non une infraction à la Constitution, non le rétablissement pur et simple de la papauté, mais ce qu'y a vu l'Assemblée constituante. Permettez-moi de le rappeler en termes brefs et précis²²⁸.

Passage s'enchaînant à ces mots publiés :

...Ne pouvez-vous l'avertir²²⁹ ?

Et s'il persiste, direz-vous ? s'il refuse de vous écouter ? si les hommes qui l'entourent réussissent à le faire toujours inaccessible à vos conseils ? que ferez-vous ?

Messieurs, l'histoire est là pour le prouver, quand on insiste et qu'on est une puissance, le Saint-Siège cède. Il se résigne. Il n'y a rien d'absolu dans ce monde, pas même l'entêtement du gouvernement clérical. Céder est une partie de sa politique ; c'est en cédant qu'il a duré. Ce qui importe, c'est que l'Assemblée nationale de France, par une manifestation éclatante, adoptant la lettre du Président et réprouvant le *motu proprio* donne un inébranlable point d'appui à notre diplomatie. Parlez haut, le Saint-Siège cédera²³⁰.

Devant toute prétention légitime, fermement soutenue, le Saint-Siège cède. Céder à temps est un de ses secrets. Qui a dit ce mot remarquable : *Vivimus concedendo* ? c'est un pape. Demandez à l'histoire ce que Clément III, Grégoire IX, Innocent VI ont concédé aux romains ! Ce que Grégoire XI, Boniface IX, Martin V, Nicolas V ont concédé aux bolonais ! Messieurs, parlez haut, le gouvernement clérical cédera²³¹ !

L'Assemblée nationale, selon moi, doit ajouter le sceau de la souveraineté à la lettre du Président de la République. Nous devons à cette révolution, qu'il faut clore, l'amnistie ; mais nous devons aux romains le seul présent qu'une nation qui s'appelle la France puisse faire à un peuple qui se nomme le peuple romain, la liberté.

Mais on se récrie : quelle liberté ? La liberté politique ? Forcer le pape à subir la liberté politique ? Cela n'est pas possible²³².

À quoi voulez-vous le contraindre, nous dit-on, à reconnaître le droit du peuple romain et à laisser fonctionner chez lui la liberté politique ? Mais vous n'y songez pas ! Là-dessus, on nous adjure au nom de ce qu'on appelle les faits, on nous affirme que le peuple romain est une race abâtardie, dégénérée, déchue, sans trop s'apercevoir que, si cela était vrai, ce serait un formidable argument contre le gouvernement clérical qui tient

ce grand peuple depuis tant de siècles et qui l'aurait abâtardi ; on nous fait entendre que cette race est plongée dans les ténèbres au point de ne pouvoir supporter la lumière, que ce peuple est abruti par la servitude au point de ne pouvoir porter la liberté, on ajoute que le pape accorde par son *motu proprio*, sinon la liberté politique qui est impossible, du moins de certaines franchises administratives fort suffisantes, et l'on conclut en nous disant : Vous n'êtes pas dans le vrai, les faits sont contre vous, laissez les choses comme elles sont.

Messieurs, je me défie en général de ces affirmations absolues qui prétendent caractériser un peuple avec un mot, qui, pour empêcher le progrès, commencent par le nier, et qui condamneraient ainsi des populations entières à l'ignorance, à la servitude et à la misère à perpétuité. Mais ici, je ne veux froisser personne, pourtant il faut bien que je le dise, ma défiance redouble quand je vois parmi les hommes qui érigent superbement ces aphorismes politiques, ces affirmations désolantes, précisément les mêmes hommes d'état qui pendant dix-huit ans, mêlés ensemble ou tour à tour au gouvernement de notre pays, ont contesté à la seconde liste du jury la capacité électorale, affirmant, – car ils affirmaient aussi alors, – que la France n'était pas mûre pour un tel excès de liberté, et qui, en s'appuyant ainsi sur ce qu'ils appelaient les faits, et nous qualifiant, nous, et vous aussi, monsieur Odilon Barrot, de fous et de rêveurs, ont conduit tout doucement, tout prudemment et pas à pas la monarchie jusqu'à l'abîme où elle est tombée, abîme où ils sont tombés eux-mêmes, abîme où ils n'ont plus trouvé pour tout sauver que la chose précisément qui, selon eux, devait tout perdre, – le suffrage universel.

Cette épreuve de leur sagesse me suffit²³³.

Je repousse donc les affirmations non prouvées et les aphorismes non justifiés et je maintiens qu'il en est du peuple romain comme il en était du peuple français, qu'il est beaucoup plus mûr qu'on ne le dit, que les révolutions lui ont, comme à nous, élargi l'intelligence, et qu'avec l'histoire qu'il a et les traditions qu'il a, il est d'âge à débiter dans la liberté politique.

Ici nos adversaires nous font leur seconde question. Vous voulez, nous disent-ils, contraindre le pape à subir la liberté politique. Soit. Mais comment le contraindrez-vous ? Par quel moyen ?

Messieurs, je l'avoue, ceci est sérieux et il y a là une difficulté assez considérable. On peut, quand on est soi-même une puissance, contraindre une grande puissance politique et territoriale, on peut lui parler haut et ferme, et quand on a pour soi une bonne cause appuyée d'une bonne armée, je le répète, on peut la contraindre. Si elle conteste, si elle refuse, eh bien alors, flottes contre flottes, canons contre canons, et Dieu décide. Il n'y a pas d'attendrissement préalable au service de votre adversaire, la force a affaire à la force, rien de mieux, une bataille et tout est dit. Mais le pape ! que faire ? Quand il était serré de trop près, Abd-el-Kader s'enfonçait et disparaissait dans le désert ; le pape s'enfonce et disparaît dans sa faiblesse.

Ce vieillard, qui tient les clés des âmes, n'est jamais plus redoutable que persécuté. Plus la main qui veut le contraindre est grande et forte, plus il lui échappe aisément. Saisissez-le. Vous ne tenez qu'un moine. La force matérielle échoue devant cette puissance invisible et inconnue qui est après tout la seule force vraie en ce monde et qu'on appelle le pouvoir spirituel. Il n'y a pas d'Austerlitz ni d'Iéna possibles contre le pape. Le plus grand des hommes de guerre l'a éprouvé. Napoléon a eu un vainqueur, un seul vainqueur, qui ne s'appelle pas Wellington, qui s'appelle Pie VII²³⁴.

Je n'ai pas à juger ici la révolution romaine, elle appartient désormais à l'histoire et non à la tribune, mais... oh ! que Pie IX eût été mieux inspiré si, au lieu de faire ce qu'il a fait, au lieu de s'enfuir à Gaëte, au lieu de pousser les armées contre son peuple, il eût dit à ce peuple : le courant des siècles vous entraîne, vous croyez aux nouveautés et aux théories, soit ! Essayez. Vous ne voulez plus être mes sujets, mais vous ne pouvez pas faire que vous ne soyez pas mes enfants. Vous ne m'appartenez pas, mais je vous appartiens. Je reste au milieu de vous, faites de moi ce que vous voudrez. Je suis prêtre et je ne sais que prier, je suis évêque et je ne sais que bénir. Je rentre dans ma solitude et je vais me mettre en prières. Si je vous gêne, vous

me chasserez, et j'irai prier pour vous ailleurs. Si vous voulez ma vie, vous la prendrez. Mourir pour vous, c'est encore prier pour vous.

Et si en même temps il eût dit aux princes, aux armées, aux puissances : laissez-moi seul avec mon peuple. Je n'ai pas peur de mon peuple. Je n'ai pas besoin de la force des hommes, j'ai avec moi la force de Dieu.

Je n'hésite pas à le dire, messieurs, si Pie IX eût agi ainsi, il eût donné au monde le plus sublime et j'ajoute le plus utile des enseignements ; il eût tiré de l'amoindrissement apparent du pontificat sa glorification la plus réelle et la plus éclatante, il eût montré que la foi est plus forte que l'idée, et sans nul doute l'esprit de révolution lui-même, ce redoutable esprit qui a brisé des bastilles et renversé des trônes, eût reculé devant cette chose vénérable et invincible, un pauvre vieux prêtre à genoux !

Oui, tous les sentiments élevés du cœur humain sont là pour l'attester, en agissant ainsi, Pie IX n'eût pas seulement agrandi son pouvoir spirituel, il eût sauvé son pouvoir temporel ; mais je suppose qu'il en eût été autrement, que l'esprit de révolution ne se fût pas arrêté, que ce grand pape, que ce sublime pape eût été dépossédé, dépouillé, chassé, savez-vous ce qui serait arrivé ? c'est qu'un tel spectacle eût éveillé l'attendrissement de l'univers, c'est que l'évêque du monde, à la fois père et martyr de son peuple, aurait vu devant lui d'un côté Rome ingrate et révoltée et de l'autre toutes les nations à genoux, c'est que la persécution du pontife eût été la propagation de l'évangile, c'est qu'un tel événement eût fait des chrétiens partout, c'est qu'aujourd'hui vous n'auriez peut-être pas le pape au Vatican, mais vous auriez la religion dans tous les cœurs²³⁵.

Ici, messieurs, s'offre la question de la souveraineté du peuple romain, question, à mon avis, bien légèrement tranchée dans le rapport de la commission. Messieurs, pour tout peuple comme pour tout homme, le premier de tous les droits, c'est de se posséder soi-même. Ces deux principes, liberté individuelle, souveraineté du peuple, découlent de la même source. La souveraineté est aussi grande chez un petit peuple que chez un grand. Le peuple romain est souverain du même droit et au même

titre que le peuple français. Une souveraineté ne peut attenter à l'autre. Dans l'état actuel du droit public européen, il n'y a pas de nations suzeraines et de nations vassales. Les conditions imposées aux états neutres dans l'intérêt général ne touchent jamais à leur souveraineté intérieure. Cela posé, j'admets qu'il y a pour l'Europe un intérêt capital à ce que la papauté soit maintenue, et maintenue indépendante, et une haute et glorieuse convenance à ce qu'elle soit maintenue à Rome. Un intérêt et une convenance, messieurs, voilà tout. Ni un intérêt, ni une convenance ne constituent un droit.

Messieurs, si le peuple romain refusait d'admettre la papauté, je le déclare et je le répète, Rome sans la papauté n'est plus Rome, on l'a dit avec quelque exagération, ce n'est plus qu'un grand village, mais enfin si le peuple romain, comme César, aimait mieux être le premier dans ce village que le second dans Rome, l'Europe pourrait le contraindre. Soit. Ferait-elle un acte de droit ? Non. Un acte de force, rien de plus !

Mais à quoi bon un acte de force là où une transaction suffirait ? Messieurs, dans cette affaire, l'intérêt du peuple romain est identiquement le même que l'intérêt de l'Europe. Il y a pour les romains un tel avantage à conserver chez eux la papauté, que même en lui maintenant l'autorité temporelle, à la seule condition de la limiter, la transaction non seulement est possible, mais se ferait en quelque sorte d'elle-même²³⁶.

Remarquez ceci : Vous alliez à Rome pour protéger la ville, et vous l'aurez canonisée ! vous y alliez pour maintenir la liberté, et vous y aurez rétabli le Saint-Office !

Messieurs, laissons à la fatalité des événements ce qui lui appartient dans cette douloureuse affaire, mais n'allons pas jusqu'à lui laisser notre honneur ! Sauvons de la liberté romaine tout ce qui peut en être sauvé. C'est plus que jamais notre devoir aujourd'hui²³⁷.

Avec une telle politique, voulez-vous que je vous dise ce que vous faites ? Vous attaquez, vous irritez, vous indignez le sentiment national. Eh

bien ! connaissez toute la profondeur du danger.

Messieurs, prenez-y garde, en France, dans ce pays où rien ne dure, où tout apparaît et disparaît si vite, dans ce pays où il semble qu'il n'y ait que des choses fragiles, il y a une chose éternelle ; et savez-vous ce que c'est que cette chose éternelle ? C'est le sentiment national.

Messieurs, le sentiment monarchique peut passer, le sentiment républicain peut se contester, le sentiment national subsiste et ne s'éteint pas. Celui qui lutte contre le sentiment républicain a pour lui le sentiment monarchique, celui qui lutte contre le sentiment monarchique a pour lui le sentiment républicain, celui qui attaque le sentiment national a contre lui tout le monde.

Le sentiment national froissé crée une colère sourde et obscure au fond du peuple. Cette colère n'éclate pas tout d'abord, elle trompe les hommes d'état à courte vue qui s'y méprennent et qui disent : tout est calme ; elle monte et s'accroît silencieusement dans les esprits, elle se grossit de mille détails, de l'incident de chaque jour, de tout ce qui lui semble humiliation et abaissement, et à un moment donné, à l'heure venue, elle déborde, elle déborde à la fois de toutes les bouches, de toutes les âmes, de tous les cœurs et elle emporte les gouvernements. Messieurs, presque toutes les révolutions que vous avez vues dans ce siècle, ces révolutions si surprenantes et si rapides, ne sont autre chose qu'une submersion soudaine du gouvernement par l'opinion, qu'une sorte de crue brusque et terrible du sentiment national !

Eh bien, messieurs, c'est là une prédiction douloureuse à faire, mais on y est invinciblement amené ; par cette conclusion de votre expédition romaine, s'il était possible que ce fût là votre conclusion, si vous commettiez la faute fatale de vous en tenir là, par cette restauration pure et simple du pouvoir clérical, savez-vous ce que vous feriez ? vous irriteriez Rome, et puis vous irriteriez la France. Et savez-vous ce que vous produiriez dans un temps donné, tôt ou tard, mais à coup sûr ? Deux chutes. La chute cette fois définitive et irrémédiable du gouvernement pontifical, et chez vous, la chute de votre propre gouvernement. Etrange restauration qui se solderait par deux révolutions ! Etrange restauration qui aboutirait à faire

tomber deux gouvernements, le gouvernement qu'on restaure et le gouvernement qui a restauré !²³⁸

Voilà les principes, messieurs, et j'énonce ici des vérités sur lesquelles sont d'accord les bons esprits de tous les partis. – Mais si nulle conscience droite ne peut hésiter sur le principe, avec l'application le doute et les incertitudes naissent.

Qu'y a-t-il de plus controversable, par exemple, et de plus malaisé à établir que la culpabilité à propos d'une affaire comme l'affaire de Rome ?

Chaque parti croit avoir le droit pour soi. L'un dit : la Constitution est violée. L'autre dit : les élus du suffrage universel sont attaqués. Quel trouble dans les esprits ! Joignez-y les ombres que les partis, dans leurs luttes pleines de passion et d'emportement, jettent sur ces questions déjà si difficiles ! Quel chaos de passions ardentes et de témoignages obscurs ! Et jugez maintenant ! Où est le vrai ? où est le faux ? Qui a tort ? qui a raison ? Au milieu de ces obscurités que devient le délit ?²³⁹

Je ne suis pas d'accord sur ce point avec les partisans de la République romaine ; à mes yeux, l'institution catholique, avec sa haute loi morale, avec son chef électif qui représente la domination de l'intelligence sur le fait brutal, qui peut sortir et qui est souvent sorti des derniers rangs du peuple et qui s'assied au-dessus des rois, l'institution catholique est une république, une admirable république, et j'ajoute la république qui convient à Rome. Rome sans la papauté n'est plus Rome. Si Rome s'appelle la Ville Éternelle, elle doit cette sorte d'éternité à ce qu'après avoir été pendant des siècles le centre de la force matérielle, elle est devenue le chef-lieu de la puissance spirituelle. Sa destinée a été de toujours dominer le genre humain, d'abord en le subjuguant, puis en l'éclairant. Que ceux qui voulaient mettre une république locale à la place de la république universelle, que ceux-là y réfléchissent. Rome, qui est une splendeur plutôt encore qu'une puissance, fait, pour ainsi dire, partie de la décoration du monde. Si Rome se séparait

de la papauté, elle ne serait plus qu'un état de dixième ordre, elle tomberait au rang de simple ville libre, et elle perdrait à l'instant même cet immense rayonnement dont elle remplit l'univers. Il est impossible que, la première fièvre de l'aveuglement passée, ces vérités ne soient pas comprises de la nation romaine. La nation romaine a identiquement le même intérêt que l'Europe, c'es^t²⁴⁰

Prenez garde, rois du continent. La France peut mettre le feu aux poudres, prenez garde.

La France est la poudrière. Soit. Mais l'Europe est le navire²⁴¹.

Rome veut refaire son Saint-Office. Vous voulez refaire votre Sainte-Alliance. Il est possible que l'Autriche en soit le sbire, mais la France n'en sera pas le gendarme²⁴².

1849.

Le lendemain de mon discours sur les affaires de Rome, le prince de la Moskowa me dit : – Prenez garde ! Ne vous rendez pas impossible. – Je lui répondis : – Les hommes qui suivent la ligne que je suis sont impossibles jusqu'au jour où ils sont nécessaires²⁴³.

Aujourd'hui 20 février 1851²⁴⁴, nouvelle demande de crédits pour la garnison de Rome.

Bien ! allez !

La France est assez riche pour payer sa honte²⁴⁵.

1850.

[VARIANTES AU DISCOURS : LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.
15 JANVIER 1830.]

Messieurs, regardons bien et voyons-y clair. Qu'y a-t-il derrière cette loi ? pour les simples, il y a la liberté d'enseignement. Pour les habiles, il y a un parti. Quel parti ? le parti catholique. Eh bien ! messieurs, je le déclare, j'attendais cette occasion. Puisque le parti catholique vient vers nous, poussant des projets de loi devant lui, je vais m'expliquer nettement et catégoriquement sur le parti catholique.

Pourquoi ? parce que ce parti dont je me suis toujours défié

(Le caractériser)

se glisse et s'introduit dans la société, non par des brèches comme les autres partis dangereux, mais, ce qui est bien plus grave, par la porte, c'est-à-dire par la loi.

Et sur ce point, ma profession de foi ne sera pas longue, je vais la faire en deux mots : je ne sache rien de plus grand et de plus utile au monde que la religion catholique, je ne sache rien de plus funeste et de plus petit que le parti catholique.

Oui, je le déclare, rien n'est plus douloureux et plus monstrueux que l'alliance de ces deux mots : religion et parti ; religion, c'est-à-dire la vérité divine ; parti, c'est-à-dire l'aveuglement humain²⁴⁶.

Eh bien, à l'heure où nous parlons, le danger public, ce n'est, certes, pas le grand parti démocratique qui marche gravement et pacifiquement à la conquête certaine de la civilisation complète, non, le danger public, c'est le parti jésuite absolutiste. Le danger public, c'est ce parti qui, j'y insiste, porte écrit en grosses lettres sur son drapeau le panégyrique de l'inquisition,

et qui, chose inouïe, vit, se meut sous nos yeux en plein dix-neuvième siècle, et qui nous fait espérer qu'avant peu nous verrons voler les orfraies en plein midi !

Et, messieurs, savez-vous comment le parti jésuite absolutiste est un danger public ? De toutes les façons, par lui-même, d'abord²⁴⁷.

...Ce fatal esprit d'unité violente et mal entendue, ce faux esprit catholique qui se prétend l'église elle-même, que de mal n'a-t-il pas déjà fait !

Dans les trois derniers siècles, pendant que la philosophie élevait un flambeau et faisait le jour dans les esprits, ce faux esprit catholique avait une torche et mettait le feu à des bûchers.

La philosophie lui a arraché la torche, mais n'a pu lui faire accepter le flambeau.

Ah ! je le déclare et je le dis bien haut, le jour où l'église acceptera ce flambeau de la raison et du progrès, le jour où elle prendra en main cette magnifique lumière de l'intelligence humaine qui n'est autre chose qu'un rayon direct de la lumière divine, le jour où l'église mêlera à ce rayon sa splendeur propre et auguste, la sainte autorité de ses affirmations, la croyance à une autre vie, les radieuses ardeurs de la charité, ce jour-là il se fera la plus grande clarté qui se soit jamais faite parmi les hommes, et ce ne sera pas seulement la société qui sera sauvée, ce sera la religion, ce ne sera pas seulement le progrès humain, la liberté, la civilisation, ce sera la foi, ce ne sera pas seulement l'avenir des hommes, ce sera l'avenir des âmes !

Vous en avez eu une idée, vous avez vu poindre cette aube, le jour où Pie IX a paru.

Malheureusement, les démagogues d'un côté, les absolutistes de l'autre, et l'ombre est retombée²⁴⁸ !

Je vous connais, je sais le fond de votre pensée. Vous voudriez arracher des bibliothèques, chasser des écoles, rayer de l'enseignement tous ces libres penseurs de tous les siècles, tous ces philosophes, tous ces écrivains,

tous ces poètes, qui appartiennent à l'esprit humain et qui n'appartiennent pas à l'esprit dévot !

Faux parti catholique, vous n'êtes au fond qu'un parti de haine et d'envie. Vous êtes envieux de tout ce qui est lumière, clarté, esprit des temps. Vous êtes envieux des intelligences, des talents, des génies qui ont rayonné sur les âmes en dehors des confessionnaux et des sacristies. Vous êtes envieux de la France, parce qu'elle a pris parmi les peuples cette grande fonction civilisatrice et spirituelle que Rome a désertée ; vous êtes jaloux du peuple, parce qu'il se montre toujours généreux dans le triomphe où vous vous montrez toujours égoïstes !

Chaque fois que la Providence accomplit un progrès, vous raillez le progrès, c'est-à-dire vous raillez la Providence. Vous êtes envieux de tout, même de Dieu²⁴⁹ !

Ces questions que M. Thiers traite avec la science d'un docteur et la grâce d'un écolier.

Ou : avec toute la grâce d'un docteur et toute la science d'un écolier. – Ah ! pardon ! c'est le contraire que je voulais dire !

Ou : avec toute la science d'un écolier et toute la grâce d'un pédant²⁵⁰.

Messieurs, c'est une petite guerre littéraire qu'on me fait. Il y a ici des gens de goût qui me font ce qu'on appelle dans les théâtres la guerre aux mots.

Mais je leur apprendrai ceci, c'est qu'ici, à cette tribune, je ne suis pas forcé d'avoir du talent, je ne suis pas forcé d'avoir, en particulier, le genre de talent qui leur convient. Que diable ! tout le monde ne peut pas parler comme M. Prudhomme, par exemple, et M. Pidoux, qui m'interrompent habituellement de leurs épigrammes ! Ici, à cette tribune, je ne suis tenu qu'à une chose, c'est à parler en honnête homme, et c'est ce que je fais en ce moment ! et il n'y a pas dans vos interruptions la même loyauté que dans mes paroles²⁵¹ !

Messieurs, je ne puis faire face aux interrupteurs qui violent en ce moment le règlement de tous les côtés à la fois, malgré les efforts inouïs de M. le président.

Mais si je ne puis répondre à tous, je vais tâcher d'y suppléer en répondant aux deux principaux qui sont deux interrupteurs littéraires, et qui, si j'en crois *le Moniteur*, se nomment, l'un M. Pidoux, l'autre M. Prudhomme.

M. Pidoux me renvoie habituellement à la Porte Saint-Martin et M. Prudhomme me reproche de faire des antitèhses. Je remercie M. Pidoux de me rappeler un des nobles champs de bataille où j'ai commencé à lutter pour la liberté de la pensée ; et quant à M. Prudhomme qui me reproche ce qu'il veut bien appeler mes antithèses, je lui dirai qu'un homme qui était plus fort que lui, Voltaire, a fait le même reproche à un homme qui était plus fort que moi, Montesquieu, et j'ajoute que Montesquieu n'en est pas mort, ce qui me rassure un peu, et que Voltaire n'en est pas mort non plus, ce qui doit rassurer M. Prudhomme²⁵².

Si vous ne nous laissez d'autre alternative que le rationalisme ou le jésuitisme,

la libre-pensée.

nous choisissons le rationalisme.

Oui, si nous avons à choisir entre Voltaire et Loyola, nous choisissons Voltaire²⁵³

Dans mon discours sur la liberté de non-enseignement, j'ai oublié Gutenberg qui lui aussi fut traduit devant l'inquisition et contraint de se justifier²⁵⁴.

[VARIANTES DU DISCOURS : LA DÉPORTATION.

5 AVRIL 1850.]

Tenez, ministres qui avez eu le malheur de signer ce projet, en voulez-vous la preuve ? Vous aviez un code et des arrêts souverains sortis de ce code qui vous enjoignaient d'attacher au poteau infamant du carcan les noms des condamnés politiques contumaces. La loi vous l'ordonnait. Les mœurs vous le défendaient. C'est aux mœurs que vous avez obéi. Vous n'exécutez pas l'arrêt, et vous nous proposez de réformer le code, et vous faites bien.

Il y a six mois, vous gouvernement, ce n'est plus aux ministres actuels que je m'adresse, vous avez pensé autrement. C'est aux lois que vous avez voulu obéir. Vous avez exécuté les arrêts. Vous avez mis les condamnés politiques contumaces au poteau. Que pensez-vous de votre succès ?

Et remarquez, messieurs, l'inconséquence ! tandis que vous allégiez la pénalité politique d'un côté, vous l'aggraveriez de l'autre ! Dans le même moment où vous renversez le poteau des contumaces, vous bâtiriez la citadelle pour les déportés ! Vous feriez à la fois un pas en avant dans la civilisation et un pas en arrière dans la barbarie !²⁵⁵

Et puis quel est le tribunal chargé d'en connaître ? Un tribunal d'exception. À tort ou à raison, toutes les vieilles préventions de la nation se réveillent. Qui sait si le sentiment public ne glorifiera pas demain ce qu'un arrêt aura condamné aujourd'hui ? Cela s'est vu. Sans doute, sous la loi du suffrage universel, la vérité sociale est absolue, mais savez-vous quel est votre malheur ? c'est de faire défendre la vérité sociale par la justice politique.

Ce malheur cependant, il faut s'y résigner. J'accepte, quant à moi, les faits tels qu'ils sont, seulement je ne veux pas les aggraver²⁵⁶.

[VARIANTES DU DISCOURS : LE SUFFRAGE UNIVERSEL.
20 mai 1850.]

Toute atteinte au suffrage universel, sous quelque prétexte que ce soit, constitue, de la part du pouvoir quel qu'il soit qui se le permet un acte de haute trahison ! Cela est manifestement dans l'esprit de la Constitution, il fallait le mettre expressément dans la lettre. Il faut donc au suffrage universel des extensions et des applications nouvelles²⁵⁷.

Songez-y. Tout ce que vous ôtez au droit de suffrage, vous le rendez au droit d'insurrection.

Le vrai socialisme, ce n'est pas le dépouillement d'une classe par l'autre, c'est-à-dire le haillon pour tous, c'est l'accroissement, au profit de tous, de la richesse publique²⁵⁸.

Quant au communisme, je n'ai jamais eu pour idéal un damier.
Je veux l'infinie variété humaine²⁵⁹).

Messieurs les ministres prennent l'habitude d'interrompre beaucoup trop souvent les orateurs. Ils ont le droit de répondre quand bon leur semble, mais non d'interrompre quand il leur plaît.

Le règlement existe pour eux comme pour nous.

En outre, ils oublient qu'ils sont responsables devant nous et que nous ne sommes pas responsables devant eux.

Messieurs les ministres, ne coupez pas la parole aux orateurs. Imposez silence à vos actes, si vous pouvez. Ce sont eux qui parlent plus haut que nous et qui vous accusent.

Quant à ce que je viens de dire et qui a éveillé la susceptibilité impatiente de M.²⁶⁰, je suis resté dans mes paroles au-dessous même de mon droit. J'ai accusé, non les intentions du gouvernement, mais son aveuglement, je l'ai averti, je l'ai dit, et je le répète, vous êtes des révolutionnaires de l'espèce naïve qui n'est pas la moins dangereuse²⁶¹.

Je ne demande pas mieux que de faire la paix avec M. le Président. J'ai déjà bien assez d'adversaires par devant, et je ne cherche pas le moins du monde à en avoir par derrière.

Cependant, de quelque côté qu'on m'attaque, je me tourne et je combats.

Et je dirai à M. le Président :

On interrompt beaucoup au banc des ministres. M. le Président a déjà eu l'idée excellente de faire mettre le banc des commissions au bout de la salle. Le jour où il réalisera cette idée, je lui recommande le banc des ministres²⁶².

Je ne comprends pas cette interruption. Comment ! un projet vous est apporté qui contient des catastrophes et nous ne pourrions pas le dénoncer à votre patriotisme ! Comment ! le représentant du peuple, cette sentinelle de l'ordre et de la paix publique, devrait garder le silence en présence d'une loi de malheur qui approche, et ne pourrait pas jeter le cri d'alarme !

Ah ! je me fie aux esprits élevés qui m'écoutent, cette grande assemblée comprendra tout ce que lui impose la gravité d'un tel débat mêlée à la gravité d'une telle conjoncture. Les orateurs qui prennent part à ce débat si sérieux ne montent à la tribune que sous l'impérieuse pression de leur conscience ; l'Assemblée respectera dans leur personne le droit invoqué avec confiance et le devoir accompli avec douleur, et, dans sa modération, dans sa haute probité politique, elle ne voudra certes pas qu'il soit dit qu'il y eut, dans notre histoire parlementaire, un jour néfaste où, voulant égorger la souveraineté du peuple, on commença par bâillonner la liberté de la tribune !

Non ! vous ne le voudrez pas.

Aucun de mes honorables collègues, à coup sûr, n'a pu se méprendre tout à l'heure sur le sens et sur la portée de mes paroles, mais, puisque cette interruption m'a fait rompre le fil de mes idées, j'ajoute, et cette explication de ma pensée en sera l'affirmation, et ce cri de ma conscience sera un hommage à votre sagesse, non ! jamais, dans ce noble et libre pays, jamais l'insurrection ne sera rétablie par personne ni comme droit, ni comme fait.

Vous rejetterez cette loi ! vous en ferez justice, vous la mettrez à néant par votre verdict souverain !

Non, la civilisation ne reculera pas ! non, ce droit sauvage, ce droit brutal, le droit de révolte qui n'est pas autre chose que le droit de barbarie, ne reparaitra pas ! non, l'anarchie ne relèvera pas la tête dans cette France maîtresse d'elle-même ! Vous êtes là, messieurs ! La paix publique, je l'affirme du haut de cette tribune, ne sera troublée en aucun cas ! et les agitateurs, quels qu'ils soient, recevront cette sévère et mémorable leçon qu'en même temps que le peuple, par sa patience, par son abnégation, par sa confiance, par sa tranquillité profonde, montrera son respect pour l'Assemblée, l'Assemblée, elle, par son vote libre et tout-puissant, par le rejet péremptoire d'une loi de trouble et de désordre, par l'énergique anéantissement de cette entreprise contre la souveraineté, prouvera son respect pour le peuple !

Oui, vous repousserez, vous condamnerez cette loi. Devant une loi pareille, vous n'êtes pas des législateurs, vous êtes des juges.

Comme je viens de vous le dire, messieurs, ce projet tendrait à créer une situation nouvelle. Une situation grave, inattendue, menaçante, compliquée, terrible. Cette situation, permettez-moi de l'examiner et de l'approfondir²⁶³.

mutilé

Savez-vous pourquoi vous avez attaqué le suffrage universel²⁶⁴ ? c'est parce que vous la sentiez là ! Savez-vous pourquoi vous reculez devant le budget ? C'est parce que vous l'y retrouvez.

Savez-vous pourquoi vous n'avez pas cru pouvoir donner des juges aux transportés de juin ? c'est parce que vous avez compris que c'était elle, que c'était cette question redoutable qui s'assoierait sur la sellette devant les juges, et que vous vous êtes demandé, dans votre anxiété d'hommes politiques, – mon Dieu ! messieurs, je ne blâme ni n'approuve, je me borne à constater – vous vous êtes demandé, dis-je, quel serait, dans les temps où nous sommes, le tribunal qui oserait regarder en face cette grande et sombre accusée, la Misère²⁶⁵ !

[Mai 1850.]

La vérité est réfractaire de sa nature. Elle ne se prête pas aux transactions, aux accommodements, aux combinaisons, aux calculs. On fait ce qu'on veut d'une expédition lointaine, d'une négociation diplomatique, d'un cabinet, d'une majorité, d'une assemblée, d'un peuple quelquefois ! On ne fait pas ce qu'on veut d'une conscience, et c'est le cri d'une conscience que vous entendez en ce moment²⁶⁶.

[Mai 1850.]

Coups d'état, lois de compression, lois de vengeance, provocations, etc.
J'éprouve en ce moment un sentiment indéfinissable ! l'humiliation d'avoir en face de moi la bêtise toute-puissante²⁶⁷.

Voilà qu'on nous menace d'assassinat de la part des gens de l'ordre.
Décidément Jocrisse devient chef de brigands²⁶⁸.

Mai 1850.

Ils attaquent le peuple maintenant !
O pauvres furieux imprudents ! Si violents, si hargneux et si petits !
Egratigner ce qui dévore ! Aboyer contre ce qui rugit²⁶⁹ !

[VARIANTES AU DISCOURS : LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.
9 JUILLET 1850.]

Avant d'aller plus loin, en présence de ce grand trouble jeté dans les affaires publiques par la brusque invasion de dix-sept auxiliaires²⁷⁰ un peu violents que nous ne demandions pas, il m'est impossible de ne pas faire une réflexion.

Mon Dieu, faut-il vous rappeler des souvenirs douloureux ? Mais on a déjà vu quelque chose de pareil dans l'histoire, et dans une histoire qui n'est pas loin de nous ! On a vu, deux fois en vingt années, d'autres grands politiques qui se déclaraient et qui se croyaient, eux aussi, les sauveurs de la

société, provoquer l'explosion populaire, appeler à on ne sait quelle lutte insensée l'esprit de révolution qui dormait, mais qui n'était pas mort ⁽⁶⁾.

Comment s'y prennent-ils ? Mon Dieu ! le procédé est historique. Il a déjà servi souvent, et il a toujours produit le même succès, – une catastrophe.

Ce procédé, le voici : – Comme ces sauveurs jurés de la société ne sont pas des génies, comme ils ne sont pas des victorieux, comme ils n'ont à leur disposition aucun des éléments de la grande tyrannie, ils ont recours à la petite, ils s'arment, non de ce qui peut tuer, mais de ce qui peut blesser, irriter, piquer ; leur politique n'est pas une politique, c'est une persécution, ce n'est pas même une persécution, c'est une taquinerie ; et ils la dirigent, cette taquinerie, contre qui ? contre le génie même de la nation, contre ce qu'il y a de meilleur dans le peu ple, et par conséquent de plus fort, et par conséquent de plus redoutable, contre la raison, contre l'équité, contre la justice, contre la conscience populaire !

Et quand la patience publique est à bout, quand le malheur arrive, quand l'explosion éclate, ils disent : nous avons pourtant fait tout ce que nous avons pu pour sauver la société²⁷¹ !

Le gouvernement imprime aux poursuites qu'il dirige contre la presse un caractère si étrange qu'elles frappent de stupeur l'honnêteté publique, et les jurés répondent au gouvernement par des verdicts qui acquittent tout le monde. Je me trompe, ces verdicts condamnent quelqu'un, le gouvernement !

Situation grave pour le cabinet.

Que faire ? comment sortir de là ?

Le bon sens répond : par la porte.

Le gouvernement dit : par une loi.

Car, messieurs, le gouvernement ne connaît pas d'autre issue à ses embarras. Il est imperturbable dans l'admiration qu'il s'inspire à lui-même,

et comme en aucun cas il ne peut avoir tort, dans tout échec qui lui survient, il ne voit qu'une occasion d'enrichir la législation d'une invention nouvelle. Les électeurs le condamnent, il fait une loi contre les électeurs. Les jurés le condamnent, il fait une loi contre le jury, car la loi actuelle n'est pas autre chose. Mais qu'il y prenne garde, sait-il...²⁷²

(Liberté de la presse. – Brevets d'imprimeurs. Brevets de libraire. Censure indirecte.)

Qu'est-ce que c'est qu'une liberté dont on jouit sous la tolérance de celui auquel elle déplaît ? de telle sorte qu'on doit savoir gré au pouvoir de cette liberté au moment même où l'on en use contre lui, à qui la reconnaissance doit être d'autant plus grande que l'attaque est plus violente²⁷³ ?

Et de quoi se plaint le cabinet ? serait-ce des agressions des journaux contre lui ? Il me répond de ce banc, il me répond non ! Et il a raison. La presse ne le gêne pas en effet, la polémique le cherche et ne le trouve pas. Les attaques dirigées contre lui ne l'atteignent pas plus qu'elles n'atteindraient Fox, Pitt ou Richelieu. Le problème que d'autres ont résolu à force de grandeur, il l'a résolu à force de petitesse. Il est imperceptible, c'est sa manière d'être inaccessible. La colère des journaux, la colère des orateurs, les événements du dehors et du dedans, les échecs parlementaires, les échecs électoraux passent sur lui sans lui faire de mal, tant il est mince !

Il n'a même pas l'épaisseur nécessaire pour être écrasé²⁷⁴ !

Tentative insolente, mais vaine. Oui, vaine.

Messieurs, quelques efforts qu'elle fasse pour tout étreindre et pour tout étouffer, cette loi contre la presse est petite. Elle ne dépasse pas la hauteur du cabinet²⁷⁵.

C'est parce que je veux la souveraineté nationale dans toute sa vérité que je veux la presse dans toute sa liberté²⁷⁶.

[Juillet 1850.]

presse

Hommes du pouvoir, je vous l'ai déjà dit et je vous le répète, traitez la pensée avec ménagement. N'en faites pas une ennemie au gouvernement, car vous pourriez en faire une ennemie à la société. Les compressions amènent les explosions. Vous vous croyez forts ; prenez garde de n'être que violents, et dans la violence il y a toujours de la faiblesse. Vous avez des canons, soixante mille hommes, des camps dans Paris et autour de Paris. Tout cela est beaucoup si vous servez véritablement la société et la liberté en vous oubliant vous-mêmes ; tout cela n'est rien si vous mettez la justice et la pensée contre vous. Méditez le passé, le passé d'hier. Ne vous laissez pas aller aux tentatives fatales de l'arbitraire. Ayez présents à l'esprit ces gouvernements tombés en pleine force apparente devant les soulèvements de la pensée indignée. Ne vous méprenez pas sur les éléments dont est faite la vraie puissance. Il y entre beaucoup plus de force morale que de force matérielle. Savez-vous qui est armé ? celui qui a une idée. Savez-vous qui est désarmé ? celui qui n'a qu'une épée²⁷⁷.

[Juillet-août 1850.]

Vos lois, mon Dieu ! vos lois ! votre loi contre le suffrage universel, votre loi contre la liberté de la presse, quoi encore ! votre loi contre le droit de réunion ! mais savez-vous ce que c'est que vos lois ? mais elles sont misérablement puériles à force d'inefficacité ! mais il n'y a rien au monde de plus avorté, de plus débile, de plus impuissant, de plus inutile ! mais cela fait rire de penser que vous mettez un espoir quelconque là-dedans ! oui, cela ferait rire si cela ne faisait pas trembler !

Mais voyez-les, vos lois, regardez-les, mesurez-les ! elles sont violentes, j'en conviens, elles sont insolentes, d'accord, mais elles sont si chétives ! elles sont si bien frappées de leur sceau d'origine, nullité et incapacité !

Savez-vous ? elles feront juste le contraire de ce que vous voulez qu'elles fassent ! nulles pour comprimer, bonnes pour provoquer, voilà vos lois, jugez-les vous-mêmes²⁷⁸ !

Ce que c'est que cela ? Faire des lois contre le jury, faire des lois contre les électeurs, c'est faire des lois contre la France.

Messieurs, ces murmures m'étonnent. Je professe dans les termes les plus absolus comme citoyen l'obéissance aux lois, aux lois mêmes que j'ai pu condamner et combattre comme législateur. Mais il ne faut rien exagérer, pas même la quantité de respect due aux lois, et quand un orateur de ce côté (la droite), applaudi par vous s'écrie : *il n'y a pas de droit contre la loi*, il donne un démenti à Bossuet qui dit : *il n'y a pas de droit contre le droit*. Messieurs, les lois, qu'on fait, ne peuvent modifier la justice, qu'on ne fait point. En présence de la souveraineté des assemblées, la raison et la vérité n'abdiquent pas, et il y a, notre histoire en offre plus d'une preuve, il y a pour un gouvernement un moyen sûr de tomber et de tomber promptement, c'est d'avoir pour soi toutes les lois, et contre soi la conscience publique.

Je reviens au projet de loi²⁷⁹.

Censure, police, compression, gouvernement fourbe, lourd et bête, qui tient du sacristain et du caporal ! La guérite vous guette et le confessionnal vous espionne²⁸⁰.

1850. 10 septembre.

Si le malheureux pouvoir fou continue ses compressions, si l'explosion n'est pas prévenue à temps, elle sera terrible. On annonce pour le 13, jour du retour du président, un conflit, sanglant peut-être, entre les sociétés secrètes et la société du 10 décembre.

Il y a dans de certains quartiers de Paris des fabriques clandestines de fusils. Il paraît que dans la cour du Dragon il y a un de ces ateliers où l'on fait jusqu'à dix fusils par jour, mauvaises armes, mais suffisantes pour un coup de main. En outre, on m'a assuré aujourd'hui qu'on avait trouvé le

moyen de faire de la poudre avec du sucre, du chlorate de potasse et du cyanure de potasse. Cette poudre est plus énergique encore que la poudre ordinaire, mais elle encrasse l'arme assez promptement.

*Di, avertite*²⁸¹ !

Depuis deux ans, la monarchie, secrètement et publiquement, par tous les moyens à la fois, par les journaux qu'elle a le privilège de vendre librement dans les rues, par les lois qu'elle fait et qu'elle inspire, travaille à son œuvre. Pour déjouer ce travail de deux années, la République n'a qu'une heure, l'heure suprême où nous sommes. Vous ne lui ôterez pas cette heure. La monarchie a le gouvernement, l'administration, la majorité dans l'Assemblée, la police, une législation faite exprès pour elle, la République n'a que la parole. Vous ne lui ôterez pas la parole. Le moment est venu de s'expliquer. Disons tout²⁸²,

... Et si, dans les choses qui se sont accomplies depuis vingt années, soit dans la région des faits, soit dans la région des idées, quelque part d'initiative et de solidarité peut m'échoir à moi qui parle ici et qui suis si peu de chose, qu'on le sache bien, cette part de responsabilité, je la revendique et je la réclame. Je suis fier d'appartenir, non pas simplement comme spectateur, mais comme travailleur et comme écrivain, à cette grande et illustre époque où de toutes parts l'esprit humain se renouvelle ! Elle n'a qu'un tort, c'est de se mal juger. L'avenir lui rendra plus de justice qu'elle ne s'en rend à elle-même²⁸³.

Messieurs les orateurs dévots ont en général des natures méchantes. Beaucoup de fiel.

On demande : est-ce quoique ? ou parce que ? Moi je dis parce que²⁸⁴.

M. de Montalembert, qui est-ce qui me garantit que vos allégations sont vraies et que vos citations sont exactes ?

Votre mémoire ou votre conscience.

L'une me fait douter de l'autre²⁸⁵.

Commérages – cancans – parages.

La Constituante était une Babel, la Législative est une Babet²⁸⁶.

Voici la situation actuelle :

Un parti frénétique qui s'appelle le parti modéré et qui veut absolument dévorer quelque chose. Seulement il oublie qu'il n'a plus de dents.

Les plus édentés sont les plus furieux.

Hélas ! ce que ce triste parti veut dévorer, c'est précisément ce qui le dévorera.

Où y a-t-il jamais rien eu de pareil ? Un troupeau de moutons enragés qui demande le combat contre une troupe de tigres²⁸⁷.

Moniteur.

Cette impartialité se révèle jusque dans le choix des mots employés pour caractériser les agitations de l'Assemblée. Ainsi, vous, messieurs (gauche) vous jetez des cris, vous poussez des *clameurs*. Tandis que vous, messieurs, des cris, des clameurs, fi donc ! c'est bon pour la gauche, c'est bon pour la vile multitude. Mais la droite, mais des gens bien élevés ! à peine de légers murmures²⁸⁸ !

Ah ! si aucun empiétement n'avait été toléré, si l'autorité législative n'avait jamais reculé devant les prétentions exécutives, si cette assemblée souveraine avait toujours maintenu, et en toute occasion, et sévèrement, le pouvoir exécutif de ses lois et de ses volontés dans l'attitude subalterne qui lui convient vis-à-vis d'elle, nous n'aurions pas la situation actuelle : ce je ne sais quoi qui ressemble d'un côté à l'abdication et de l'autre à l'usurpation²⁸⁹.

N'en déplaise à l'orateur clérical, je souhaite à tous les dogmes, au dogme de la présence réelle, par exemple, ou de l'immaculée conception, la même durée, la même immortalité, la même éternité qu'à cette idée, cette impérissable idée de liberté et d'affranchissement qui, depuis le berceau du monde, fait battre dans la poitrine de tous les peuples le cœur unique de l'humanité, qui faisait dresser Spartacus debout il y a deux mille ans, qui soulevait hier la Hongrie et qui ressuscitera demain l'Italie²⁹⁰ !

Prenons garde, messieurs. Avant peu, nous ne ferions plus de progrès que dans l'abaissement. C'est à vous d'avertir et de redresser. À force de s'effrayer on se dégrade. La peur conseille mal la dignité. Où va-t-on ? L'an dernier c'était l'apothéose de l'homme de guerre, cela avait encore quelque noblesse, cette année, c'est la déification de l'homme de police. Nous trouvons moyen de tomber encore plus bas. C'était une chute pourtant déjà bien profonde. Nous passons de l'adoration du sabre à l'adoration du gourdin²⁹¹ !

Quel progrès dans l'abaissement ! quelle chute de Changarnier à Carlier²⁹² !

L'an dernier ils adoraient le sabre. Les voilà maintenant qui adorent le gourdin²⁹³ !

Jusqu'à ce jour il y avait quelque chose derrière les révolutions possibles. Derrière la révolution de 1830, il y avait la monarchie moyenne. Derrière la révolution de 1848, il y avait la République. Derrière la révolution future, il y a le vide.

Il y a ce que les uns nomment avec espoir le socialisme et ce que les autres nomment avec terreur le chaos.

Il y a un gouvernement qui entre à Vincennes et un gouvernement qui sort de Doullens.

Il n'y aura même plus, si de sinistres prévisions se réalisaient, si l'admirable et généreux bon sens du peuple ne parvenait pas à maîtriser et à

limiter cette quatrième commotion sociale, il n'y aura même plus, pour ceux qui défendront la société à cette heure suprême, la liberté de la presse que vous aurez bâillonnée, ni le droit d'avoir des juges que vous aurez contesté.

Hélas ! derrière cette révolution fatalement provoquée par vos compressions, il y a tant d'ombre, tant d'obscurité, tant d'inconnu, que ceux qui ont le plus de foi dans la providence, et je suis du nombre, que ceux qui ont le plus de confiance dans l'avenir, et je suis du nombre, reculent et disent : n'allons pas là²⁹⁴ !

1851.

Février 1851.

Prenez garde d'aboutir à des révolutions à pic.

Selon le chemin que vous suivrez, si vous abandonnez la route qui descend par rampes douces et par pentes insensibles et si vous prenez le sentier qui va aux escarpements, ce qui pouvait être charmante vallée deviendra affreux précipice²⁹⁵ !

[DOTATION DE M. BONAPARTE.

FÉVRIER 1851.]

Quoi ! tout ce que le monde sait de vous, c'est que vous avez besoin d'argent de temps en temps ! Quoi ! vous voulez recommencer l'homme de Sainte-Hélène et vous avez à peine les proportions de Clichy ! *Allons respectez le grand Napoléon ! trêve aux parodies*²⁹⁶ !

Les directeurs de la politique régnante croient avoir sauvé la société parce qu'ils se sont blottis, eux, derrière quelques chétives lois de

compression qui, au jour venu, ne résisteront pas une minute à la pression du droit.

Cela fait, que le peuple souffre ou non, ils n'ont plus souci de rien.

Quoi ! voilà la situation ! l'effacement des pouvoirs, l'affaissement, la stagnation, la torpeur, quelque chose de pareil à la mort ! D'un côté pas de ministère sérieux, de l'autre pas de majorité vraie. Nulle grandeur, nulle force, nulle impulsion, de la compression, de l'arbitraire, presque pas de gouvernement²⁹⁷ !

[Mars-avril 1851.]

Il y a, dans cette question douloureuse, tant de choses sur lesquelles vous êtes obligés d'attendre que la nature dise son mot : (les industries insalubres, etc.) la science cherche, et l'heure où elle trouvera est dans la main de Dieu. Il y a, je le reconnais, dans ce sombre problème, un certain nombre de solutions qui ne dépendent pas de vous. Raison de plus pour réaliser immédiatement les solutions qui sont à votre portée. Faites ce que vous pourrez, faites-le largement, faites-le vite. Quant à moi, je ne me lasserai pas de le redire, la première des solutions, c'est la réforme du budget²⁹⁸.

Les assemblées ont en général toujours fort mal accueilli les orateurs qui sont venus leur proposer des systèmes. Charlatanisme, empirisme, néant ! s'écrie-t-on. M. Louis Blanc, M. Proudhon, M. Considérant, M. Pierre Leroux l'ont éprouvé. Quand on se hasarde à exposer une théorie sociale à la tribune, au milieu des interruptions, des rires, des murmures, des interprétations improvisées, tout système devient une utopie, toute utopie est un abîme. Eh bien, moi, messieurs, je ne vous appellerai pas sur ce terrain de l'inconnu, je ne vous apporterai pas de théories ni de systèmes, je ne vous dirai pas ce que vous pourriez faire, mais je vous dirai ce que vous pourriez ne pas faire²⁹⁹.

11 avril 1851.

Faucher, Rouher, Fould, Baroche – anciens ministres tués par l'Assemblée et ressuscités par le président.

Empire, royauté, théocratie, droit divin, légitimité, tous ces spectres reparaissent.

Pour nous préparer au retour et au règne des principes fantômes, nous avons un ministère de revenants³⁰⁰.

Je suis peu troublé par l'Elysée, mais je suis inquiet du côté de la majorité. Je ne vois pas Napoléon, et je vois Pichegru³⁰¹.

[Avril 1851.]

L'empire !

Mon Dieu ! vous l'avouerez-je, je ne crois pas beaucoup aux revenants ; le grand jour du dix-neuvième siècle ne leur est pas bon ; n'en doutez pas, nous verrons s'évanouir le fantôme de Napoléon. N'avons-nous pas vu déjà disparaître l'ombre de Monck³⁰² !

Mais qu'en présence de ce grand peuple on puisse être chétif, petit, imperceptible et le gouverner, ôtez-vous cela de l'esprit³⁰³ !

Hommes de compression, de quel droit déclamez-vous contre les révolutions ?

Il est permis à tout le monde d'accuser l'incendie, excepté à l'incendiaire³⁰⁴.

... Ce gouvernement, je le caractérise d'un mot : la police partout, la justice nulle part⁽⁴⁾.

Eh bien, contre votre monarchie, contre toutes vos monarchies, qui ne peuvent plus être et qui ne sont plus désormais que des masques variés du despotisme, nous défendrons la République³⁰⁵ !

[Mai-juin 1851.]

Et d'abord, messieurs, pour être à la hauteur de cette discussion solennelle, soyons nets, précis, exacts. Il y a, dans un tel débat, deux écueils à éviter : les affirmations sans certitude et les dénégations sans examen.

A quoi servent les allégations irréfléchies ? A quoi servent les dénégations violentes ? quel pas font-elles faire aux questions ? que changent-elles au fond des choses ? Tenez, permettez-moi de vous citer un exemple qui, j'espère, rendra cette discussion plus calme en montrant le danger des paroles précipitées. Il y a un peu moins de deux ans, quand je suppliais l'Assemblée de ne point s'engager dans la politique de compression et d'entrer dans la politique d'organisation, je citais, à propos des souffrances sociales, le fait récent d'un homme mort de faim³⁰⁶. Là-dessus, dénégation. Un membre du cabinet d'alors me jeta cette réponse qui est au *Moniteur* : *En France, on ne meurt pas de faim !*

La majorité applaudit.

Eh bien, messieurs, les statistiques officielles de la misère, qui sont là reliées et dorées sur tranche dans votre bibliothèque, répondaient au ministre et à la majorité : Si ! on meurt de faim ! Ouvrez ces statistiques publiées par le ministère de la Justice, vous y trouverez ces chiffres³⁰⁷.

[Mai-juin 1851.]

Messieurs, je déclare que je suis dans mon droit constitutionnel en parlant comme je parle et que M. le président de la République n'est pas dans le sien en agissant comme il agit.

En présence des actes coupables que chaque jour nous révèle, et que le pétitionnement organisé vient encore d'aggraver³⁰⁸, je déclare que si j'étais autre chose qu'un membre de la minorité, je ne me bornerais pas à l'accusation verbale qui est le droit du représentant, et j'aurais recours à l'accusation constitutionnelle qui est le droit de l'Assemblée.

Je ne le puis, mais du moins quand la sentinelle voit approcher l'ennemi, messieurs, tolérez le cri d'alarme³⁰⁹ !

[Juin 1851.]

Pétitionnement ? pression sur l'Assemblée ? coup d'état ? – Dédain.

Et d'abord, dissoudre cette Assemblée avant l'heure, avant le jour constitutionnel, qu'on s'ôte cela de l'esprit. Qui l'oserait ? qui le pourrait ? Le long Parlement était bien méprisable, et pour le dissoudre, il a fallu Cromwell. Les conseils sous le Directoire étaient bien faibles, et pour les briser, il a fallu Bonaparte.

Or cette Assemblée a toute la force qui manquait aux deux sénats que je viens de rappeler.

Et puis de ces mains qui puissent remuer la hache énorme de White-Hall, ou la grande épée de Rivoli, nous n'en avons plus parmi nous.

Et je remercie le Dieu de l'humanité et de la liberté³¹⁰.

[Juin-juillet 1851.]

Devant cette politique pleine de pièges, pleine d'audace et de ruse, pleine de catastrophes, nous sentons, nous minorité, toutes les colères du devoir s'éveiller dans notre cœur. Ah ! la tribune libre défendra le peuple souverain. Nous avons une mission et nous la remplirons.

Cette indigne intrigue qui tend à déshonorer le président de la République en laissant croire qu'il est capable de manquer à son serment, cette intrigue dans laquelle trempe, je le déclare, une partie de l'administration, et qui se complique de compression, d'escamotage et de pétitionnement forcé, nous la traînerons au grand jour, nous lui arracherons ses dissimulations, ses précautions, ses obscurités, ses réticences, tous ces faux semblants sous lesquels elle se cache, toutes ces hypocrisies dont elle couvre ses laideurs, et nous lui imprimerons publiquement la honte à la face. Non ! cette législation coupable, cette législation qui serait un attentat contre le droit, n'échappera pas à nos flétrissures. Nous avons deux mains, l'une pour la démasquer, l'autre pour la souffleter³¹¹ !

Je ne vous parle pas à vous, jésuites !

Ah ! je le sais bien ! vous ne serez pas contents, vous autres, tant que vous n'aurez pas réussi dans votre entreprise contre ce siècle, tant que vous n'aurez pas mis hors la souveraineté la liberté, cette grande accusée, et le peuple, ce grand suspect ! Tant que vous ne l'aurez pas là, devant vous, ce peuple, vaincu, humilié, rendu à votre merci, pieds nus comme la misère et la corde de l'ignorance au cou.

Je ne vous parle pas ! laissez-moi tranquille³¹².

Quant à moi je fais une différence profonde entre le parti de l'ordre et le parti du passé.

Développer :

Parti du passé (définir : négation du siècle, du peu ple, de la France, de la Révolution.

Parti de l'ordre : Progrès, paix, amour du peuple.

Le parti du passé s'est glissé et mêlé dans le parti de l'ordre.

Interpeller brusquement ces hommes. Qui êtes-vous ? d'où venez-vous ? nous vous reconnaissons.

Vous, vous venez du procès du maréchal Ney.

Vous, vous sortez du collège des Jésuites.

Vous, vous venez de la rue Transnonain, etc.

Nous sommes innocents de tout cela, nous sommes purs de tout ce passé, nous ne voulons pas de vous.

Allez-vous en³¹³ !

[VARIANTES AU DISCOURS : REVISION DE LA CONSTITUTION.

17 juillet 1851.]

Une simple question : qui les paye³¹⁴ ? Messieurs, il y a huit jours, le 7 juillet, je me suis trouvé sur le passage du président. M. Bonaparte avait une si grosse escorte de cavalerie que j'ai cru un moment qu'il allait à Vincennes. Point. Il revenait de Beau vais et il rentrait à Paris. Des hommes entouraient sa calèche en poussant des cris de : Vive l'Empereur ! J'ai

regardé pour voir si le président de la République allait les faire arrêter. Point. Il les a salués. – Qu'est-ce que cela signifie³¹⁵ ?

Cris du 4 mai.

Je n'ai nommé personne, je ne conteste aucune dénégation personnelle, mais je maintiens le fait général, et je dis qu'avant de l'effacer de l'histoire il faudra supprimer le peuple de Paris qui vous a entendus et éteindre le soleil du 4 mai qui vous a vus acclamer la République devant les statues de l'Hôpital et de d'Aguesseau sur les marches de ce palais³¹⁶ !

Ne prêtez pas, messieurs, à mes paroles un sens de dérision qu'elles n'ont pas. Si elles pouvaient l'avoir, je les retirerais à l'instant même. Ce que je viens de dire, je l'ai dit avec un sentiment amer pour les conseillers mauvais et douloureux pour les princes tombés, car je n'ai dans l'âme pour les deux monarchies disparues, dont l'une a eu tous les vœux de mon enfance et l'autre le loyal concours de ma virilité, qu'une pitié mêlée de respect.

Je ne demanderais pas mieux que de ne pas les troubler en ce moment, ce n'est pas moi qui fais reparaître leur souvenir, c'est vous ! Je ne les évoque pas, je les rencontre. Pourquoi ? parce que vous nous remettez dans leur chemin³¹⁷.

On me demande d'expliquer mes paroles. Rien n'est plus facile.

Je réclame l'égalité de la tribune.

Il y a six mois à peine, un orateur de ce côté (M. Victor Hugo désigne la droite), un chef d'une des fractions de la majorité, disait, aux applaudissements de son parti, qu'il y avait hors de France quelqu'un qui n'avait qu'à mettre le pied en France pour être à l'instant même le premier des français, le Roi.

Je déclare qu'à mes yeux cette parole est un appel à une Vendée, une parole de guerre civile.

Eh bien ! cette manifestation royaliste au milieu d'une assemblée républicaine a-t-elle attiré sur son auteur un rappel à l'ordre ou même une simple observation du président ? Non. – Il serait étrange que la tribune fût libre pour ceux qui disent de telles paroles et qu'elle ne fût pas libre pour ceux qui les blâment.

Je reprends :

Ces royalistes d'autrefois, ils avaient devant eux...³¹⁸.

[Juin-juillet 1851.]

Quant à M. le président de la République, que je ne confonds pas avec ses partisans, que je crois incapable de nouvelles aventures, et dont j'aime à invoquer la loyauté, voici, pour ma part, ce que du haut de cette tribune où le peuple nous a donné le droit et l'ordre de parler librement, voici, sans m'écarter un instant du langage parlementaire, ce que j'ai à lui dire :

Faites votre devoir, monsieur. Faites-le noblement et simplement. C'est facile. Il n'y a pas besoin de se donner beaucoup de peine pour ne pas manquer à sa parole d'honneur.

Le 20 décembre 1848, en notre présence à nous représentants du peuple, à la face de la France, à la face de l'Europe, devant Dieu que vous avez pris à témoin, vous avez déposé votre serment sur cette tribune. Il y est encore, et je l'y vois.

Le jour où vous le violeriez, ce serment, il se lèverait, il se dresserait contre vous, il vous accuserait devant Dieu et devant les hommes, et chacun des mots dont il se compose deviendrait un fer rouge et s'imprimerait sur votre front.

Tenez votre serment, monsieur. Au jour voulu, le deuxième dimanche de mai 1852, sortez de l'Elysée comme vous y êtes entré, en serviteur obéissant de la nation. Vous êtes le soldat qu'on relève du poste.

Vous n'avez pas rempli les espérances de tout le monde, du moins ne trahissez la confiance de personne. Le rôle de Washington vous était offert, vous ne l'avez pas voulu ou vous ne l'avez pas compris. Vous n'avez pas su être un grand homme, c'est vrai, sachez rester un honnête homme³¹⁹ !

Vous me faites souvenir de ce mot d'un ultra de 1815 apprenant que le rédacteur du *Constitutionnel* – de l'ancien – venait d'être suspendu. – Que cela ! dit-il.

Oui, c'est bien là le système. On fait ce qu'on peut. Ici suspendre, ailleurs pendre. Il y a des peuples gouvernés par le bâillon, d'autres par le gibet, selon qu'ils ont affaire à la sévérité de Haynau ou à la douceur de Radetzky.

Messieurs, un parti existe en France qui ne demanderait pas mieux que de traiter la pensée comme l'Italie et les penseurs comme la Hongrie³²⁰.

[Juillet 1851.]

Messieurs, je sais bien qu'aujourd'hui comme l'autre jour, l'impartialité bien connue de M. le président me laissera interrompre quatrevingt-cinq fois par la majorité pour prouver la liberté de la tribune.

– Vous avez offensé les lois du pays et la chose jugée.

Je n'ai point fait ce que vous dites là. Je n'ai fait, et j'en atteste les souvenirs de mes collègues impartiaux, je n'ai fait que rappeler, monsieur le président, les principes d'éternelle justice, d'éternelle vérité qui, heureusement pour vous, je le dis à votre honneur, ont dirigé la première moitié de votre vie politique et que vous ne voudrez sans doute pas désavouer dans la dernière moitié.

Je fais juge le pays tout entier du procédé qu'on emploie en ce moment de ce côté pour empêcher un orateur de parler. C'est, je le déclare, l'oppression complète de la tribune, et pour rencontrer quelque chose de pareil dans l'histoire il faudrait remonter jusqu'à cette Chambre de 1815 qu'on avait, je ne sais pourquoi, surnommée *l'introuvable*, et qui était parfaitement retrouvable, nous en savons quelque chose³²¹.

En vérité, messieurs, si l'on vous disait :

Un homme entrera un jour dans l'assemblée d'un peuple, et là, solennellement, la main sur le cœur, à la face de cette assemblée, à la face de ce peuple, à la face de Dieu, cet homme dira : Je jure (Le serment du

président résumé)... Cet homme portera un des plus grands noms de l'histoire, il aura dit cela, déclaré cela, affirmé cela, protesté cela, juré cela, il aura donné sa parole d'honneur de cela, et cela fera une question !

Et cela fera une question, non seulement pour ceux qui le voient de loin, mais pour ceux qui l'approchent, non seulement pour ceux qui l'approchent, mais pour lui ! Et il semblera lui-même ne pas être sûr de ne point être un traître ! Et il passera trois années à regarder ce grand peuple avec un sourire équivoque !

Oui, si le 20 décembre on vous eût dit cela, messieurs...³²².

[Juillet 1851.]

Tout à l'heure, de ce côté, dans une interruption, on m'appelait apostat à la monarchie. Un mot d'explication.

Politiquement, je repousse absolument la monarchie. Philosophiquement, j'en parlerai avec calme.

La monarchie a été une tutelle. Elle a contribué à l'éducation de la nation dans le court et laborieux passage de l'état barbare à l'état civilisé. Elle a fait l'éducation du corps pendant que le catholicisme faisait l'éducation de l'esprit. Or, à la majorité du peuple, la tutelle s'évanouit. Le peuple français est majeur, la monarchie n'a plus de raison d'être.

Nous proposer, à l'âge que nous avons comme peuple, de revenir à la monarchie, c'est absolument comme si l'on proposait à M. Berryer de revenir à l'école.

Qu'en pense-t-il ?

La monarchie a été un mode de progrès, un procédé de civilisation, rien de plus. Le procédé a vieilli. On y renonce. C'est aussi simple que cela.

Messieurs, il y a dans ce monde des choses sacrées, il y a hors de ce monde des choses divines. Je comprends qu'on mette sa religion dans les unes, sa foi dans les autres, sa conscience dans toutes ; je vais plus loin, pour toutes ces choses, je comprends le fanatisme. Mais franchement je ne comprends pas plus le fanatisme pour les monarchies que je ne comprendrais le fanatisme pour les malles-poste³²³.

[Juillet 1851.]

Voyons, j'oublie un instant que le candidat du parti impérialiste est impossible, parce qu'il est inconstitutionnel et que dans la position qu'il occupe, il ne pourrait devenir candidat sans cesser d'être honnête homme, j'oublie cela un instant, et je dis à ce parti du 10 décembre : Ménagez donc un peu votre pauvre prétendant. Vous êtes entre deux partis monarchiques qui proposent chacun de leur côté un dénouement différent du vôtre. Si ces partis réussissaient, voyez quelle situation ridicule pour vous : entre deux solutions, le candidat par terre³²⁴.

[Juillet 1851.]

Tenez, messieurs les impérialistes, soyez sages, renoncez à l'empire. Laissez en paix Napoléon. Il y a entre vous et lui, il y a entre votre empire et le sien, il y a entre votre gloire et la sienne la distance qui sépare le gourdin de la place du Havre de l'épée d'Austerlitz !

Mais on se fait modeste en effet, des hauteurs de la gloire on se rabat sur l'expédient ; on renonce à être grand, mais on se proclame nécessaire. On n'est pas une colonne, on est un pilier. On se contente pour l'instant de la prolongation des pouvoirs, de ce qu'on appelle avec une faute de français la prorogation. Messieurs, dans le parti du 10 décembre on rêve des solutions variées. Si les uns veulent l'empire, tout bonnement, les autres se bornent à ceci : la prorogation. Or la prorogation, puisque prorogation il y a, est inconstitutionnelle, c'est-à-dire que, comme M. le président de la République ne peut devenir candidat en 1852 qu'en cessant d'être honnête homme, la prorogation est impossible ; l'empire, lui, est risible, et je crains bien que cette fraction du grand parti de l'ordre qui a la fonction d'assommer les gens et qu'on appelle la société du 10 décembre, j'ai bien peur, dis-je, l'empire étant chimérique, la prorogation étant impossible, que cette société d'assurance politique n'aboutisse à ce dénouement ridicule : entre deux solutions, le candidat par terre³²⁵ !

Août 1851.

Il y a des gens qui se cabrent devant un prêtre et qui se hérissent devant un évêque. Est-ce que vous croyez que je suis de ces gens-là ? Est-ce que vous croyez que je suis froissé dans ma philosophie par une soutane et dans mon égalité par une mitre ? Ce sont là des haines imbéciles.

Questionnez ceux qui ont ces haines-là. Demandez-leur pourquoi ils les ont. Ils ne vous le diront pas. Ils ne le savent pas. Pour la plupart, c'est un instinct bête. Cela leur déplâit, voilà tout. Peut-être serait-il très vrai de dire qu'ils haïssent la soutane parce qu'elle est noire et la mitre parce qu'elle est blanche. La gravité et la splendeur importunent également les cerveaux médiocres.

Certes, le clergé a fait bien des fautes et s'est mêlé de bien des crimes. Depuis la révolution de Février, il se perd et il nous perd. Il ne s'aperçoit pas qu'en tournant le dos à la démocratie, il tourne le dos à l'évangile.

Je ne le hais pas pourtant. Je ne hais rien. Je le combats.

Je le combats à regret, mais résolument. Quoi qu'en disent mes ennemis, je ne crache pas sur la soutane. En toute chose je vais au delà de l'habit. Quelle est l'idée qu'il y a sous cette robe ? quelle est la tête qu'il y a sous cette mitre ? quel est l'homme qu'il y a dans ce prêtre ?

Voilà pour moi les questions³²⁶.

... Oui, la réaction s'irrite, le jésuitisme se met en colère, l'absolutisme fait explosion. – Eh ! mon Dieu ! les miasmes prennent feu !

Ayez la logique dans la tête et la lampe Davy dans la main, et marchez sans crainte³²⁷.

Il y a un rêve qui s'appelle les Tuileries, mais il y a un réveil qui s'appelle Vincennes.

(À la majorité.)

Les chanoines du dernier siècle avaient coutume de bâtir je ne sais quelles mesures misérables au pied des cathédrales, exactement comme

vous avez construit une foule de petites lois basses, odieuses et difformes autour de la République.

Mais les mesures tombent et l'édifice reste³²⁸.

Extirpons de notre sol tout fainéant qui tend la main, depuis le mendiant, candidat à un sou, jusqu'au prétendant, candidat à un trône³²⁹.

Ah ! vous avez fait beaucoup de rêves ! On ne sait quelles dictatures ! on ne sait quelles apothéoses ! la popularité employée comme procédé de fabrication de la toute-puissance ! Eh bien, je vous le dis, moi qui suis désintéressé dans toutes ces questions, moi qui ne veux pas être tribun et qui ne veux pas être ministre, la nation ne se prêtera ni aux fantaisies de votre orgueil, ni aux combinaisons de votre ambition. Le peuple vous comprend, vous juge et se retire de vous. Vous voudriez qu'il vous servît de piédestal, il ne vous servira pas même de marchepied³³⁰ !

Nous n'avons plus, nous, dans les mains qu'une chose : les clefs de la Constitution.

Nous ne vous les livrerons pas³³¹.

Ecoutez, il y a deux ans, il y a trois ans, quand vous criiez si haut et si fort : Vive la République ! je me taisais. J'y suis venu lentement, mais... (Développer comme quoi c'est le progrès fait gouvernement)³³².

N'en doutez pas, l'armée, notre brave et illustre armée, connaît ses devoirs. Elle sait que l'Assemblée c'est la nation résumée, c'est le pays même, et quand l'Assemblée en péril requerra l'armée, l'armée défendra l'Assemblée.

Dans tous les cas et quoi qu'il arrive, le jour où l'Assemblée requerra directement, l'Assemblée sera obéie ou sauvée. Car de deux choses l'une : vous aurez pour vous défendre ou l'armée qui marchera sur la réquisition

directe de l'Assemblée, ou le peuple qui marchera sous la réquisition directe d'une révolution³³³.

Prenez-y bien garde, pour ce cas exceptionnel, pour ce cas unique, la minorité devient la majorité, la majorité représentant la république entière, la majorité investie de toute la puissance de la constitution, de toute la majesté de la nation, de toute la force qui se dégage de la souveraineté populaire, la majorité ayant le pouvoir de faire appel au peuple et à l'armée pour défendre la souveraineté nationale, et au besoin si elle rencontrait quelque résistance, même dans cette enceinte, ayant tous les droits de la majorité souveraine contre la minorité rebelle³³⁴.

(Continuer et développer.)

17 novembre 1851.

Messieurs, peu de mots. Ce n'est pas le moment des longs discours.

Messieurs, c'est pour moi une véritable douleur de voir les deux pouvoirs se jalouser comme ils le font. Qui sera le plus fort ? qui aura l'armée ? Mon Dieu ! ne vous disputez pas l'armée, disputez-vous le peuple !

Oui, voulez-vous que je vous dise le secret de la force, soyez populaires !

Abrogez la loi du 31 mai.

Rétablissez le suffrage universel.

Abolissez les octrois et les douanes et l'impôt des boissons.

Abrogez la loi contre l'enseignement, la loi contre les associations, la loi contre le droit de réunion, la loi contre le colportage, la loi contre la liberté de la presse.

Abrogez la loi de déportation, votez l'amnistie !

Faites que l'expédition de Rome soit une expédition pour Rome, protégez les nationalités, ouvrez les bras aux proscrits, soyez au dehors la grande assemblée de France, soyez au dedans la bonne assemblée du peuple, et laissez à qui les veut les baïonnettes !

Oui, représentez le progrès ! Soyez le sénat du peuple et de l'humanité, et dédaignez le sabre et le canon ! De celui qui a l'idée ou de celui qui a

l'épée, savez-vous qui est armé ? c'est celui qui a l'idée.

Je vous le dis avec franchise, messieurs de la majorité, vos ennemis, ce sont les lois que vous avez faites.

Ce sont ces ennemis-là qu'il faut détruire.

Marchez largement dans la grande voie populaire et ne craignez rien.

Surtout ne donnez jamais au bon sens du peuple des spectacles tels que ceux-ci : Dans un plateau de la balance trois voix, dans l'autre trois millions d'électeurs, et les trois voix l'emportant sur les trois millions.

Montesquieu l'a dit, la vraie force des états, la vraie force des pouvoirs, la vraie force des lois, c'est le respect du droit.

Oui, on peut nier le droit, on peut le garrotter, le bâillonner, le terrasser, on peut le fouler aux pieds. Cela dure un temps. Mais il vient un jour, un jour inévitable, où le droit qui a en lui la force même de Dieu, se dresse tout à coup, brise ses liens, arrache son bâillon, devient terrible, et vous dit : Vous n'avez pas voulu que je m'appelasse justice et droit, je m'appelle Révolution !

Messieurs, je repousse la proposition des questeurs. Elle est fondée en principe. Mais dans l'application qu'en veut-on faire ?

Nous ne serions pas des hommes politiques si nous ne nous posions pas cette question.

On nous place entre deux coups d'état. Un coup d'état légal et un coup d'état illégal. Eh bien, je le déclare, j'aime mieux avoir affaire à un coup d'état illégal.

Je le dis tout net à de certains hommes politiques qui ont la prétention de mener cette majorité, je le leur dis tout net : – Nous ne nous fions pas au pouvoir exécutif, mais nous nous défions de vous.

Le pouvoir exécutif, après tout, n'est que votre complice. Vous le combattez, parce qu'il s'interrompt.

Voter le projet des questeurs, c'est selon moi décréter la guerre civile.

Eh bien, non ! nous ne décréterons pas la guerre civile.

La guerre civile est dans la loi du 31 mai que vous n'avez pas voulu abroger ; c'est assez.

La guerre civile ! nous la détestons ! vous n'avez pas voulu en lâcher le drapeau ; maintenant vous voulez en saisir l'épée. Nous ne vous la livrerons pas.

Messieurs, je respecte profondément l'autorité de cette Assemblée ; je la déclare omnipotente et souveraine ; elle est le vrai pouvoir, je dirais presque le seul pouvoir, puisqu'elle est la tête ; le pouvoir exécutif n'est que le bras.

Oui, je respecte profondément l'autorité de l'Assemblée, je ne sépare pas de ce respect deux grandes institutions, l'une glorieuse, l'autre vénérable, l'armée et le sacerdoce. Mais je le dis tout net : il y a deux choses que je combattrai toute ma vie ; c'est la loi dans la main de Tartufe, et l'épée dans la main de Mork³³⁵.

[FRAGMENTS SANS DATE]³³⁶.

La question des nobles a été agitée et vidée ; maintenant c'est la question des riches qui s'agite.

Que la bourgeoisie y prenne garde.

Un 93 des riches ne serait pas seulement la chute de la monarchie, ce serait la chute même de la civilisation.

Messieurs les pairs, les poètes, les philosophes et les écrivains sont en temps de paix ce que sont les généraux en temps de guerre, des chefs d'armées ! Seulement, notre armée à nous, c'est la grande légion pacifique des penseurs et des travailleurs.

Ce préjugé bizarre contre ce qu'on appelle les poètes est un fait tout moderne, immédiatement contemporain, actuel, comme on dit dans une langue que je ne parle que le moins possible. Il ne date guère que de la

révolution de juillet. Il résulte, par une sorte de loi naturelle, de cet ensemble d'idées bourgeoises qui domine depuis 1830. Il fait partie de la haine de la bourgeoisie contre toute aristocratie. Ce préjugé difficile à qualifier et qu'on ne devrait pas rencontrer dans une Chambre des pairs, n'existait pas sous la Restauration. Jamais M. Royer-Collard n'aurait songé à dire à M. de Chateaubriand : vous êtes un poète. En devons-nous conclure que nous sommes plus poètes que M. de Chateaubriand, ou que vous êtes moins intelligents que M. Royer-Collard³³⁷ ?

On peut commencer le fragment ainsi :

Il arriva que dans les diverses oscillations produites par le choc tumultueux des idées, des passions et des événements, le pouvoir fut confié à des hommes qui avaient été lumineux sous la Restauration et qui se trouvèrent petits après 1830. Quand on s'en approcha et qu'on les toucha, qu'on s'en servit, on vit qu'ils étaient peu libéraux, peu sympathiques, peu tolérants, peu nationaux, étroits, chétifs, et d'une médiocrité étrange. On s'en étonna, et à tort. Il semble en effet qu'il y ait des esprits dont la propriété soit d'illuminer et de conduire momentanément leur pays, mais pour peu de temps, et à la façon des chandelles qui diminuent à mesure qu'elles éclairent et qui sont plus petites de toute la lumière qu'elles ont donnée. Au-dessus de ces sortes d'esprits utiles, il y a les intelligences qui ont pour nature de brûler sans se consumer, de rayonner sans s'amoindrir, et qui éclairent les hommes du fond de la sérénité et de l'azur, comme les astres.

L'égalité ! – Savez-vous comment je la comprends, comment je la comprends pour moi-même ? Je la comprends comme le vœu cordial de ceux qui sont en haut bien plus que comme le désir envieux de ceux qui sont en bas. Quant à moi, je le déclare, il y a des ducs et pairs dans cette enceinte, je n'ai nul souci d'être leur égal, je le suis peut-être, mais ce n'est pas cela qui me préoccupe. Je ne regarde pas au-dessus de ma tête, je

regarde sous mes pieds. C'est là qu'on pleure et qu'on désespère. Savez-vous vers qui je me tourne avec une indicible fraternité dans le cœur ? Savez-vous de qui je veux être l'égal ? Je veux être l'égal du pauvre, du petit, du faible, du misérable, de tous ceux qui travaillent, de tous ceux qui souffrent ! Je veux pouvoir dire à tout homme accablé sous sa charge de peine et de malheur : mon frère, mets un peu de ton fardeau sur moi. Nos deux épaules sont de niveau.

Voilà mon ambition en fait d'égalité.

L'état actuel, c'est le monopole, taquiné et contrarié par les empiètements. Détruisons le monopole ; remplaçons-le par l'unité. Détruisons les empiètements ; remplaçons-les par la liberté.

Un dernier mot pour compléter et expliquer cette dernière idée.

Permettez-moi de parler un instant le langage sévère et abstrait de la vérité philosophique. Cela n'est pas déplacé peut-être dans le sujet qui nous occupe. Partout où l'harmonie règne, partout où domine ce mélange d'intelligence et de nécessité qui est le propre des lois bien faites, les contraires ne sont qu'apparents et ne s'excluent pas. De leur combinaison résulte la vie. Ainsi dans l'ordre des faits dont l'ensemble constitue la création, l'unité se concilie avec la variété ; dans l'ordre des faits dont l'ensemble constitue la civilisation, l'unité se concilie avec la liberté.

Vous l'avez prouvé dans le débat sur les affaires d'Italie, vous êtes cosmopolites. Vous vivez dans une idée, dans un système, dans une forme politique qui est tout pour vous. Nous, ce qui est tout pour nous, ce n'est pas une forme politique, c'est un territoire que notre histoire fait sacré et que notre union devrait faire inviolable, c'est cette terre où est le champ de nos pères ; la maison, l'église de nos pères, la tombe de nos pères, c'est là ce qui est tout pour nous ! C'est là ce qui peut à toute heure demander tous les battements de notre cœur et jusqu'à la dernière goutte de notre sang, c'est à cette terre sainte que nous sommes dévoués, et non à telle ou telle forme politique. Oui, vous l'avez prouvé, nous sommes, vous et nous, presque des étrangers les uns pour les autres. Nous n'avons pas la même

patrie. Votre patrie à vous s'appelle *la république*, notre patrie à nous s'appelle la France !

Moyen-âge, – exactions, oppressions, supplices, tyrannies, etc.

Oh ! il viendra un jour, une heure, un moment, où l'homme de chair se dressera sous l'homme de fer, le saisira dans ses mains vivantes, et le brisera !

Il y a, à cette heure, deux partis monarchiques, le parti chevaleresque et le parti égoïste ; le parti qui croit aux droits et le parti qui ne croit qu'aux intérêts ; celui qui voit dans la monarchie son drapeau, et celui qui voit dans la monarchie sa boutique ; le parti qui dans la pièce de cinq francs vénère l'effigie royale qu'elle porte, et le parti qui dans la pièce de cinq francs vénère la pièce de cinq francs.

Rendons du moins cette justice au parti républicain. Il eût lutté contre la pairie corps à corps, comme une idée dehors contre une idée installée, comme une théorie contre une institution. Vainqueur, il eût détruit la pairie comme il eût détruit la monarchie ; il les eût détruites, il ne les eût pas mutilées ; il ne les eût pas laissées vivre le jarret coupé. Il eût agi contre la pairie ainsi que contre la monarchie, comme on agit dans les guerres de principe à principe, avec la rigueur, la rudesse et la hauteur de la logique. Mais il n'eût pas prêté l'oreille une minute aux inspirations jalouses d'un sentiment bas³³⁸.

République, c'est bien. Tâchons que le mot n'empêche pas la chose.

Législateurs, n'abolissez pas l'héritage, de peur d'ôter quelque chose à la paix des morts.

Ils veulent effacer la propriété dans le code civil, mais ils la retrouveront dans le code pénal.

Solution permanente, quel que soit l'avenir :
Que le roi soit peuple et que le peuple soit roi.

Prenez garde ! ne troublez pas le fond de la vague ! ne faites pas tout gronder à la fois autour de ce pauvre navire en perdition ! Il serait si beau, si simple et si facile de voguer tous fraternellement, passagers et matelots de la civilisation nouvelle, vers le nouveau monde de l'avenir ! Ne nous faites pas rebrousser chemin ! Ne nous faites pas désirer la côte ! En avant, et que le ciel soit bleu !

Autrement, tout est perdu.

Prenez garde ! Si la République est la tempête, la royauté sera le port.

Il y a une chose lointaine, colossale et immobile que nous apercevons tous confusément de tous les points de l'horizon dans l'ombre profonde de l'avenir. Cette chose fatale vers laquelle nous nous sentons irrésistiblement et mystérieusement entraînés, à laquelle on n'échappe pas, même en se détournant, même en essayant de reculer et de s'enfuir, cette chose inconnue que le prêtre blasphème souvent, que le sage adore toujours, qui apparaît aux uns comme toute faite de lumière, et qui est pour les autres un objet épouvantable, ténébreux et terrible, qui nous attire tous et qui nous marque à tous notre but, c'est le doigt de Dieu.

Messieurs, depuis Février 1848, les principes réels du droit public définitif ont fait leur entrée dans le monde politique. Ils ont pris place dans la pratique, et ils sont passés de l'état de théorie à l'état de faits. A coup sûr, étant à la fois la nouveauté et la vérité, ils n'ont pu s'introduire dans le vieil ordre européen sans le troubler profondément, mais chaque jour, comme ils

possèdent eux-mêmes une immense puissance de satisfaction et d'apaisement, ils tendent à pacifier ce qu'ils ont troublé. Désormais leurs conquêtes sont commencées et leur victoire est assurée. Ils sont pour la France la base du présent et pour l'Europe l'élément de l'avenir. Ces principes, ces grandes vérités politiques que notre Constitution constate, consacre et qualifie droits antérieurs et supérieurs, il importe de les préciser pour les bons esprits.

Vous êtes le parti qui veut l'ordre sans le progrès, nous sommes le parti qui veut le progrès sans le désordre.

Je veux pour la France l'avenir de la France et non le passé de l'Espagne.

Il faut donc que Paris soit représenté par tout ce qui compose sa suprématie : par les hommes qui font ses révolutions et par les hommes qui font sa splendeur.

Paris est révolutionnaire, dites-vous.

Paris se dévoue, c'est vrai. Depuis soixante ans, Paris brûle pour éclairer le monde.

Les intérêts, si vite et si aisément effarouchés, commencent à se rassurer. On remet le nez à la fenêtre peu à peu. Il semble qu'on se dise : Tiens ! ce n'est que ça, la République !

Les révolutions ont des haches, les congrès ont des ciseaux. Les révolutions décapitent des rois, coupent des têtes, les congrès châtent des peuples.

Savez-vous pourquoi dans cette époque si grande, si illustre, si belle, vous criez, vous, si opiniâtrement et de si bonne foi – je le reconnais – à l'amoindrissement, à la laideur, à la difformité, à la petitesse de tout, à la décadence ? Savez-vous pourquoi ? je vais vous le dire. C'est que vous regardez le siècle dans votre miroir.

Il y a des heures qui sont des abîmes. Les vieilles sociétés y tombent. Je me demandai si nous touchions à une de ces heures-là, l'une de ces heures suprêmes qui précèdent, qui annoncent, qui déterminent les transformations sociales.

Ô grandes heures ! quelque chose de surhumain passe dans l'air, et ce surhumain, chacun le respire. Que dit-on ? que fait-on ? est-ce sublime ? est-ce effroyable ? Dans tout ce qui avertit, dans tout ce qui réclame, dans tout ce qui enseigne, dans tout ce qui rit, dans tout ce qui pleure, dans tout ce qui se plaint, dans tout ce qui menace, on entend comme les deux voix mêlées de la civilisation qui finit toujours par refaire les sociétés et de la révolution qui commence toujours par les dévorer ; c'est ce qui fait que l'éloquence des grands hommes révolutionnaires tient je ne sais quel étrange milieu entre la parole et le rugissement.

Les théories sociales se sont aventurées jusqu'aux frontières de ce qu'on appelait autrefois le vol.

...Et pour nous amener aux concessions dernières, on nous place entre ces deux alternatives : la république rouge ou le socialisme, c'est-à-dire la bourse ou la vie.

inimitiés
animosités

En parlant ainsi, je sais à quelles vengeances je me dévoue, mais je sais aussi à quelles fatalités mon pays serait dévoué si quelques hommes de

cœur ne se dévouaient pas à la haine.

Messieurs, il y a toujours, et dans l'histoire de tous les peuples, un moment où, quand Dieu se permet de faire une révolution, les hommes sérieux, les hommes importants, les hommes capables, les hommes nécessaires, le punissent en s'abstenant.

Ils disent : c'est bien. Le bon Dieu a pris sur lui de faire cela tout seul. Qu'il s'en tire. C'est son affaire, nous ne l'aiderons pas. Vous allez voir, il va faire de belle besogne ! Cela lui apprendra à faire des coups de tête. Tant pis pour lui !

Oui, messieurs, toutes les fois que le bon Dieu se passe la fantaisie de faire une révolution, il faut bien qu'il se dise une chose : c'est que pendant quelque temps, ma foi ! M. Thiers le boudera.

Cependant, je ne sais pas comment cela se fait, mais malgré cette bouderie, à tout prendre, le bon Dieu finit par réussir passablement, c'est étonnant, mais c'est ainsi ! cette belle besogne finit par devenir supportable, tout se remet à marcher tant bien que mal, tout doucement, par degrés, peu à peu, l'ordre se rétablit, la paix se fait, les esprits se calment ; alors les hommes capables commencent à s'alarmer, les hommes nécessaires, les hommes d'état patentés commencent à trouver ce l a mauvais. Ils s'écrient : Ah ça ! est-ce que par hasard Dieu s'imaginerait qu'il peut se passer de nous ? ce serait un peu fort ! il ne faut pas qu'il prenne de ces habitudes-là ! Il n'y entend rien. Ayons pitié de lui. Aidons-le.

Et là-dessus, et incontinent, ils se mettent à l'œuvre ; sous prétexte d'aider le bon Dieu, qui s'est fourvoyé dans un mauvais pas, ils ont la bonté de le corriger. Avec les meilleures intentions du monde, ils compriment, répriment, suppriment, et, au besoin même, oppriment. Partout où Dieu a mis le mouvement, ils mettent la résistance, partout où il a mis la marche, ils mettent l'obstacle. Ils font en travers du fleuve humain de magnifiques barrages qui produisent des inondations et des débordements. Ils coupent, taillent, rognent, les droits, les libertés, les facultés. Ils mutilent tout ce qui peut féconder. Ils couchent le progrès sur un lit orthopédique. Ils poussent

vigoureusement, et de tous les côtés à la fois, ce beau travail de redressement de la providence qui s'appelle contre-révolution.

Eh bien ! franchement, monsieur Molé, j'aimais mieux le temps où vous vous absteniez ! monsieur Thiers, j'ai mauvais goût, mais j'aimais mieux le temps où vous laissiez le bon Dieu travailler tout seul, et se tirer de sa révolution comme il pouvait !

Par pitié, boudez, et ne gouvernez pas !

Ce ministère chétif vous déplaît. Pourquoi ? parce qu'il est sans talent. Parce qu'il n'a pas d'artiste dans son sein. Ce qu'il fait est médiocre, mais ce qu'il fait fût-il excellent, comme il l'expliquerait mal, vous seriez mécontents.

Ô français ! vous ne voulez pas seulement que les choses soient bien faites, vous voulez qu'elles soient bien dites, c'est en cela que vous êtes athéniens.

Ce qui n'a pas empêché M. Odilon Barrot de préparer la loi, et ce qui n'empêchera pas M. Thiers de la voter.

Certes, si la cécité politique est quelque part, elle est là ! Ces hommes-là sont vos chefs, j'honore leurs talents, je n'accuse ni leurs intentions, ni les vôtres, mais c'est pour moi un étrange sujet d'étonnement de voir les partis vainqueurs choisir toujours pour guides, qui ? des aveugles !

Il en est des révolutions comme de ces maladies dont on ne se préserve, dont on ne neutralise ce qu'elles ont de mortel, qu'en s'en inoculant le principe.

Voulez-vous guérir un peuple d'une révolution ? Inoculez-lui la liberté.

Je commence par rendre hommage à mes adversaires. Chaque fois que MM. les jésuites (ils ne prendront pas ce mot en mauvaise part) parlent ici,

en présence de cette Assemblée, ou proposent des projets, ils sont sincères. La tribune les confesse.

Les anciens partis qui s'intitulent, étrange déviation du sens des mots, l'un le parti religieux, l'autre le parti conservateur, se dressent aujourd'hui et se liguent, et sous prétexte de combattre l'esprit de révolution, veulent étouffer l'esprit de progrès. Or, le jour où l'on aura tué l'esprit de progrès en France, savez-vous qui l'on aura tué ? La France. Si ces vieux partis étaient plus forts, je me trompe, s'ils étaient moins faibles, moins chétifs, moins impuissants, on pourrait croire qu'ils conspirent.

Je suis un homme qui n'a jamais parlé de la France qu'avec orgueil et du peuple qu'avec amour.

L'empire et la royauté sont deux passés enfoncés dans la nuit à des profondeurs différentes. Le soleil se couche sur l'un, la lune se couche sur l'autre.

Oui, nous voulons fortifier l'autorité, mais par le droit ! Oui, nous voulons sauver la civilisation, mais par la liberté ! Oui, nous voulons fonder l'ordre, mais par la justice !

Danger.

À toute restriction aux principes, correspond une défiance dans le peuple.

Oui, ma foi est telle dans la souveraine et victorieuse vertu des idées que si j'avais, dans la situation obscure et douloureuse où se trouve l'Europe, si j'avais un conseil à donner aux nationalités victimes, aux peuples que les puissances foulent aux pieds, aux individualités illustres, aux hommes d'élite de ces peuples opprimés, je leur dirais : attendez votre jour, et ce jour-là, saisissez une idée ! saisissez une idée éternelle, une idée divine et

formidable, une idée de liberté, d'humanité, d'affranchissement ! Rien n'est redoutable, rien ne se transforme selon les besoins de la lutte, rien ne se transfigure selon la nature de l'ennemi comme une idée, et sitôt que vous l'avez prise en main, selon que vous avez à combattre les hommes de ténèbres ou les hommes de tyrannie, c'est un flambeau ou c'est une épée !

En des temps comme ceux-ci, il faut du despotisme, dit-on. Expliquons-nous.

Dans des temps comme ceux où nous sommes, les événements sortent directement des mains de la providence avec une autorité divine et irrésistible. On accepte le despotisme des événements, on n'accepte pas le despotisme des hommes. Le despotisme des événements se traduit par ces décrets nécessaires que vous votez chaque jour dans la plénitude de votre légitime souveraineté. Rien n'est plus élevé et plus juste que votre souveraineté qui participe à la fois du peuple qui vous investit et de la providence qui vous conseille. Mais le despotisme des hommes, même les meilleurs, même les plus honnêtes, quoi qu'on fasse, c'est l'arbitraire, c'est toujours l'arbitraire, ce n'est jamais que l'arbitraire, et sous le poids de l'arbitraire la liberté obstinée palpite et proteste !

Dans les temps où nous sommes (quelles que soient les classifications secondaires qui n'indiquent que des nuances), il n'y a dans l'Assemblée, il n'y a dans la nation que deux partis : le parti qui veut la révolution française, qui la veut dans tous ses principes, qui la veut dans toutes ses conséquences, et le parti qui ne la veut pas.

Il n'est pas un de ces zélateurs du passé, pas un ! qui, s'il sait l'histoire, voudût vivre dans une autre époque que celle où nous vivons.

Sans doute, et c'est pour moi plus qu'une conviction, c'est une déduction rigoureuse et mathématique, l'avenir vaudra mieux que le présent, mais le présent vaut mieux que le passé.

Oui, ce présent que vous haïssez vaut mieux que ce passé que vous adorez !

Un jour on reconnaîtra [que l'hérédité politique n'avait jamais été instituée que pour protéger et garantir l'hérédité sociale dont elle est à la fois le symbole et le boulevard.

Une loi est violée. Vous dites : bah ! c'est peu de chose, et vous évaluez le dégât. Quelques centaines de francs ! Eh bien ! on les payera ! Ne criez pas.

C'est là une mauvaise et fâcheuse façon de comprendre le fait et de raisonner.

Vous considérez la petitesse du dommage matériel et vous ne considérez pas la grandeur du dommage moral.

Vous voyez le carreau cassé, l'habit déchiré, les quelques écus perdus, moi je vois la loi violée.

Prenez garde, il y a une pente, et vous y êtes, et vous vous y endormez, pente fatale au bas de laquelle les majorités dans les Chambres se réveillent minorités dans le pays.

Ceux-là sont faibles qui ont pour eux le nombre et contre eux le droit.

Le parti vainqueur ne vit qu'à la condition de faire ce que le parti vaincu avait promis.

La clémence est conservatrice ; les gouvernements débonnaires sont les gouvernements durables, il y a une sorte de lien mystérieux entre leur

mansuétude et leur longévité. Tant que Louis-Philippe a fait grâce, il est resté sur le trône et son gouvernement s'est maintenu 18 ans ; 8 mois après l'exécution inattendue du malheureux Lecomte, il avait cessé de régner³³⁹.

Ah ! vous n'aurez pas raison de la liberté. C'est une étrange citadelle que celle-là. Le jour où, après un long siège, vous l'avez enfin prise d'assaut, ruinée, rasée, détruite, elle se rebâtit d'elle-même, à l'instant même, à quelques pas plus loin.

Un jour viendra où les assemblées françaises, rien qu'en jetant les yeux sur les exemples que nous donnons aux autres grands peuples libres, reconnaîtront qu'une foule de simplifications pratiques sont possibles.

Oui, messieurs, et dès à présent, réfléchissez-y, grâce à l'extension intelligente du jury et des justices de paix, l'Angleterre ignore tous les rouages si compliqués et si onéreux de notre justice, nos juges d'instruction, nos procureurs du roi ou de la république, nos... (ici le chiffre) parquets, nos... tribunaux de 1^{re} instance, nos 27 cours d'appel !

Aucun traitement, hormis le traitement du Président de la République et peut-être des ministres, ne doit dépasser l'indemnité des représentants du peuple.

Le vrai est insubmersible. Vous attachez des lois de plomb au droit de liège ; les lois entraînent le droit, il disparaît. Un jour l'attache se casse, le fil qui lie la loi au droit pourrit, les lois restent au fond du gouffre et le droit remonte à la surface. Toujours le vrai surnage.

Trois conditions pour attirer les colons en Afrique :

Sécurité. – Protection militaire, bien traités, etc.

Légalité. – Introduction de garanties contre l'arbitraire.

Salubrité. – Dessèchements, défrichements, routes, plantations, etc.

N'oublions pas...

Et qu'enfin si illustres et si radieuses que soient ces époques mémorables, c'est en dehors d'elles que se sont faites les plus grandes œuvres du génie, – oui, les plus grandes. – C'est en dehors d'elles en effet, c'est en dehors de ces époques consacrées où des préjugés étroits voudraient nous enfermer, que rayonnent pour toutes les littératures et sur tous les esprits, la Bible, Homère, Dante et Shakespeare, ces quatre grands flambeaux les plus lumineux qui aient jamais éclairé la pensée humaine.

Vos calomnies sont involontaires. Vous n'êtes pas placés où il faut pour bien juger votre temps et votre pays. Vous vivez avec les hommes et vous trouvez la France petite ; je vis avec les idées et je trouve la France grande.

Prenez la question par les grands côtés, non par les petits. Songez que vous êtes la France et que c'est vous qui menez le monde. Voyez les réalités. Ne vous déchirez pas pour des mots, ne vous colletez pas pour des chimères. L'amélioration morale, intellectuelle et matérielle de tous, que ce soit là le but. Qu'on laisse là les puérilités. Qu'on ne s'exagère pas l'importance d'un morceau de toile rouge ou bleu sur les destinées du genre humain. Que Jacques appelle Paul de l'appellation qui lui plaît. Qu'on ne soit pas réactionnaire pour dire monsieur et terroriste pour dire citoyen. Monsieur, *mi senior*, cela veut dire *mon vieux*. Ne faites ni la république des ouvriers, ni la république des paysans, ni la république des bourgeois, faites la république de tout le monde. La richesse possible, la misère impossible, voilà le problème. Tournez tous les progrès vers le peuple. Ayez des lois d'équilibre qui empêchent l'exploitation et l'oppression. Ayez si peu de gouvernement qu'on ne sente pas l'impôt, réduisez l'état à une question de police ; résolvez tout par le suffrage de tous. Pas de guerre, pas d'armée, et en même temps ayez des arts, ayez de grandes villes, soyez plutôt

Rome,

Athènes que Pontoise ; faites la république de la civilisation.

Et savez-vous ce qui préoccupe les bons citoyens, ce qui préoccupe les esprits sérieux dans ces éventualités terribles, ce ne sont pas tant les gouvernements qui entrent dans les prisons d'état, ce sont les gouvernements qui en sortent.

Non, je le répète, personne désormais n'a plus rien à gagner aux révolutions, de même que tout le monde a tout à gagner au progrès. C'est pour cela que nous

libéraux

démocrates vous craignons ! C'est pour cela que nous voudrions au pouvoir des révolutionnaires qui feraient peut-être du progrès et non des réactionnaires qui feront à coup sûr des révolutions !

Le peuple en ce moment prend ses flatteurs pour ses amis et ses amis pour ses ennemis.

Vous ne regardez qu'un coin dans le monde, l'Europe, un coin dans l'Europe, la France, un coin dans la France, Paris, un coin dans Paris, votre maison, votre foyer, votre salon, votre groupe, votre esprit, votre cerveau. Cela vu, vous concluez. C'est aller trop vite. Ayez des idées plus générales. C'est l'état moyen de la civilisation totale du globe qu'il faut considérer. Autrement la cause obscure d'une foule de phénomènes étranges vous échappe. Chaque siècle a son milieu particulier qui lui est propre et qui se compose du progrès des uns et de la barbarie des autres. Ne vous imaginez pas que l'état sauvage qui occupe encore une partie du monde, que l'état barbare qui occupe une autre partie, soient des faits indifférents à vous peuples policés, et ne se mêlent pas dans une certaine mesure, par je ne sais quelle influence miasmatique et lointaine, à votre progrès. C'est de tout cela

qu'est faite l'atmosphère que vous respirez. Il ne vous est pas donné de vous y dérober. Cela est fatal. Les mauvaises forces sont des forces, et neutralisent mystérieusement les bonnes. De certaines choses se verront tant que dans de certains lieux, même les plus reculés et les plus perdus, de certains peuples seront dans un certain état. Les petites pesanteurs ne doivent pas être plus négligées par le philosophe que par le mathématicien. De même que la fourmi pèse sur le globe, le caraïbe pèse sur la civilisation.

Messieurs, je le sais, il est convenu que de ce côté, nous sommes des révolutionnaires, et que de ce côté, vous êtes des conservateurs. Je n'y fais nul obstacle. Seulement désormais, il faudra changer le sens des mots de la langue, et dans le dictionnaire de l'Académie on devra lire ces définitions : *Révolutionnaires*, ceux qui veulent empêcher les révolutions. *Conservateurs*, ceux qui démolissent tout.

...Cette chambre de 1815, l'histoire l'a flétrie, songez-y.

Car il faut bien qu'on le sache, même à cette tribune, où la liberté est sujette à tant d'entraves, on ne peut pas toujours dire la vérité aux assemblées. Mais ce que la tribune ne leur dit pas, l'histoire le leur dit.

Oui, – et vous tous qui vous intéressez à la moralité des choses humaines, vous devez être heureux qu'il en soit ainsi, oui, pour punir les pouvoirs coupables, pour châtier les assemblées qui ont trahi le peuple, violé la justice, mutilé le droit, bâillonné la liberté, il y a une vengeresse toujours debout et qui tient le fer rouge à la main, c'est l'histoire.

– Je n'ai point à expliquer ni à rétracter mes paroles. J'ai énoncé des vérités de l'ordre absolu. C'est un malheur pour qui se reconnaît dans cette nature de miroirs.

Mes paroles, je le déclare, étaient au plus haut degré impersonnelles. Me rappeler à l'ordre, ce ne serait pas rappeler à l'ordre un orateur, ce serait

rappeler à l'ordre une vérité générale, ce serait rappeler à l'ordre une maxime philosophique qui a traversé cette tribune.

Je n'ai rien à dire de plus.

Tenez, messieurs, je vais être impartial.

Savez-vous quelle est, de ce côté, notre maladie ? c'est l'utopie. Et savez-vous quelle est la vôtre ? c'est la routine.

L'utopie, c'est l'avenir qui s'efforce de naître. La routine, c'est le passé qui s'obstine à vivre. L'une devance son heure, l'autre retarde la sienne.

Eh bien ! j'aime mieux notre maladie que la vôtre.

J'aime mieux les douleurs saines et fécondes qui accompagnent la création de l'avenir que les fièvres lentes de l'agonie. J'aime mieux le mal d'enfant que le mal de mort.

Je m'explique, messieurs. Certes, il y a un malheur dans ce temps-ci, c'est qu'on ait tout mis dans cette vie. C'est qu'on ait retiré au malheureux la croyance à un meilleur monde qui plaçait l'espérance hors de celle-ci, qui ajournait à la tombe les revendications du désespoir. C'est que le pauvre, le malheureux, celui qui... (développer) n'ait plus dans cette vie d'autre horizon que sa misère, et n'ait plus dans le cœur et devant les yeux d'autre réalité que la réalité poignante et abjecte de ce monde douloureux.

Si vous m'ôtez cela, que voulez-vous qui me tente ? est-ce d'être propriétaire d'un champ ? est-ce de marcher ayant sous mes pieds de la terre qui est à moi ? Hélas ! la terre qui est à l'homme n'est pas sous la semelle de ses souliers, mais sous la planche de son cercueil.

Ainsi plus d'avenir pour l'homme. La philosophie le lui ôte dans le ciel, le socialisme le lui ôte sur la terre.

Certes, c'est pour l'homme politique comme pour le philosophe une route ténébreuse et difficile que celle qui aboutit à la solution de tous ces sombres problèmes. Mais dans cette voie obscure nous avons beaucoup de choses qui nous éclairent. Nous n'y avançons pas aussi à tâtons que vous voulez bien le dire. Chacune de vos fautes est un flambeau.

Gouvernement par le suffrage universel direct. Sur la motion de la minorité, tiers ou quart des voix, l'Assemblée propose, le suffrage universel dispose. – Par *oui* ou *non*. – Grande et solennelle discussion préalable à la tribune. – Toutes les grandes questions décidées ainsi. – Une seule exception :

Ne pourra être soumise au suffrage universel, et par conséquent à aucun pouvoir quel qu'il soit, aucune question pouvant entraîner soit des peines sans jugement contre des personnes déterminées, soit la dépossession matérielle et directe et sans indemnité d'une classe de citoyens.

Qu'êtes-vous ? êtes-vous une majorité compacte, une, unie, ayant une idée, un dogme, un principe, un but, un drapeau ? Non ! vous êtes une sorte de parti multiple et hybride, un parti d'expédient gouverné par trois hommes, c'est-à-dire une hydre à trois têtes ; trois têtes qui se dévoreraient ou pour mieux dire qui se sont déjà dévorées – mordues du moins.

Il y a en Europe des gouvernements sbires, des gouvernements gendarmes, des gouvernements geôliers, mais il y a un peuple libérateur. Un de ces jours, avant peu, demain peut-être, on le verra !

La raison, la philosophie, la vérité, la liberté, l'égalité, la fraternité, sont des flambeaux.

Les choses que les gouvernements refusent de lire à la lumière de ces flambeaux, ils sont forcés de les épeler plus tard à la clarté des incendies.

Ah ! dans la splendeur de cette gloire intellectuelle toujours rajeunie et toujours agrandie depuis trois siècles, que la France oublie les misères de la politique. La grandeur de ses penseurs a de quoi la consoler de la petitesse de ses gouvernants.

Vous êtes armés d'une façon qui m'est suspecte, le fourreau s'appelle la République, mais l'épée s'appelle la monarchie.

Les assemblées délibérantes perdent leur dignité dans le tumulte. C'est un malheur pour elles quand la lutte des poumons y remplace la lutte des raisons, de telle sorte qu'un orateur qui a de mauvaises raisons et de bons poumons l'emporte sur un orateur qui n'a que de bonnes raisons et des poumons médiocres.

Le moment est venu de montrer au peuple quels sont ses véritables amis. Il choisira entre vos adversaires et vous. Vos adversaires voulaient lui prodiguer les bouleversements, vous lui prodiguerez les améliorations. Et savez-vous ce que vous ferez en agissant ainsi ? Vous anéantirez les griefs qu'on exploite, les souffrances qu'on change en colères, vous abolirez ces misères populaires dont on fait sortir les calamités sociales. Vous détruirez le principe même du désordre. Sans doute les lois de compression sont efficaces. Je crois à leur utilité momentanée comme je crois, passez-moi cette comparaison triviale, comme je crois à l'excellence de la camisole de force pendant la fièvre chaude, mais une fois l'accès passé, quand la fièvre commence à se calmer, les lois dures doivent s'effacer devant les lois sympathiques, les lois de compression doivent disparaître par degrés et faire place aux lois d'organisation. De cette façon, ce ne sont pas seulement des troubles du présent que l'on comprime, ce sont les révolutions de l'avenir que l'on étouffe. Messieurs, quel est le meilleur adversaire de l'esprit de révolution ? est-ce l'esprit de compression ? l'esprit de répression ? l'esprit de sévérité ? Non, messieurs, c'est l'esprit de progrès.

Et savez-vous pourquoi ? c'est que l'esprit de révolution, c'est le désordre, et que le progrès, c'est l'ordre vivant.

Les révolutions promettent et mentent. Le progrès tient parole.

Dans un temps donné, le grand jour se fera, tous les contresens s'évanouiront, toutes les anomalies disparaîtront. L'esclavage, par exemple, disparaîtra des États-Unis. Car il faut bien que cette grande et illustre République, notre sœur, un peu plus même, le sache et le sache de nous. L'esclavage chez elle, c'est le déshonneur pour elle. C'est une insolence du vieil esprit de tyrannie d'être ainsi venu s'installer au cœur de cette jeune nation libre. Chaque fois qu'aux États-Unis un homme vend ou achète un homme, c'est l'esprit du vieux temps, c'est le passé qui se dresse en face de cette jeune République et qui la soufflette.

A moins de démentir l'histoire, et l'histoire la plus récente, l'histoire d'hier, à moins de repousser l'expérience de nos soixante ans de révolution écrite page à page dans les souvenirs de quatre générations encore debout, à moins de fermer les yeux aux faits les plus éclatants, vous ne pouvez pas nier que la justice politique, si haut placée qu'on la fasse, si intègres qu'en soient les dépositaires, vous ne pouvez pas nier que la justice politique ne soit trop souvent à la merci du parti qui triomphe. Et remarquez-le bien, ce n'est pas la justice d'un parti que j'accuse, c'est la justice de tous les partis. Et savez-vous par qui je la fais condamner ? par la conscience de tous les hommes.

Sachez-le bien, vous êtes les hommes de l'immobilité, vous avez pu avoir raison contre les hommes du bouleversement, mais vous n'aurez pas raison contre les hommes du progrès.

Il faut, passez-moi l'expression, qu'un gouvernement fasse de la poésie ou de la prose. Henri IV, Richelieu, Louis XIV, Napoléon, faisaient de la poésie à ce qu'il paraît. Vous n'avez pas voulu en faire ! Vous avez voulu faire de la prose. La voilà. Elle n'est pas belle.

Il était réservé aux soi-disant défenseurs de l'ordre d'essayer de mettre en désaccord ces deux autorités sacrées, le Père et le Juge, de telle sorte qu'il y aurait d'un côté le juge qui dirait : vous avez tort, et de l'autre le père qui dirait : tu as raison !

Permettez-moi de vous le dire, quel que fût le choix de la conscience de l'accusé dans une telle situation, il serait regrettable, ou il froisserait la loi humaine qui veut qu'on respecte le juge, ou il offenserait la loi divine qui veut que le père soit vénéré.

Un jour à cette tribune, à propos du maréchal Bugeaud, M. de Montalembert vous a cité de la littérature des Marats rouges. Permettez-moi, à mon tour, de vous citer de la littérature des Marats blancs.

Ouvrez l'histoire et voyez, et d'après le passé, concluez l'avenir. La guerre d'homme à homme a disparu, la guerre de famille à famille a disparu, la guerre de tribu à tribu a disparu, la guerre de ville à ville a disparu, la guerre de province à province a disparu. Il ne reste plus que la guerre de nation à nation. La guerre de nation à nation disparaîtra !

Nous touchons au dernier chaînon de la chaîne. Le dernier terme de cette loi fatale, ce sera la guerre de continent à continent. Il y aura des choses terribles sur les mers, des générations s'y engloutiront, puis la réconciliation des continents se fera comme se seront faites toutes les autres réconciliations, et le majestueux rayonnement de la paix universelle apparaîtra.

Le grand péril et le grand problème de la situation actuelle, c'est la vieillesse des choses aux prises avec la nouveauté des idées.

Que voulez-vous fonder ? un gouvernement dur, inflexible, rude, grossier, stérile, fait pour porter des chaînes et des carcans, hideux, mort,

auquel on pourra lier le peuple, il est vrai, mais à la condition de le garrotter ? ou un gouvernement vivant, profond, sorti des entrailles du peuple et y tenant, utile, libre, fécond, florissant, ayant de vastes racines et un vaste feuillage, un gouvernement auquel nous donnerons tous de la sève et qui nous donnera à tous de l'ombre ? Choisissez. Vous voulez planter quelque chose dans le sol en ce moment. Est-ce un poteau ? est-ce un arbre ? Si c'est un poteau, c'est bien ; prenez la massue et le merlin, allez, enfoncez, redoublez les coups, frappez à tour de bras. Si c'est un arbre, doucement !

En ce moment, vous confondez ces deux choses si différentes, planter un poteau, planter un arbre. Vous essayez de planter l'arbre à coups de massue.

Messieurs, j'ai pour toutes les nations un respect profond, et ce respect est volontiers d'autant plus grand que le peuple est plus petit. Je ne parlerai donc jamais qu'avec la plus sincère sympathie de ce sage et courageux peuple belge qui maintient avec tant de dignité sa délicate et difficile neutralité. Mais enfin il faut bien que je le dise, nous sommes dans une autre situation intellectuelle et morale que le peuple belge. La France a devant la civilisation une autre responsabilité que la Belgique.

Nous avons à défendre, nous, contre les empiétements de l'esprit clérical, une nationalité considérable, amie de tous les peuples, suspecte à toutes les puissances, une nationalité redoutée, jalousée, qui a lutté contre dix coalitions, qui a tenu l'Europe en échec, qu'on n'ose plus attaquer de front, mais qu'on pourrait miner souterrainement et qui pourrait être envahie par la ruse après avoir vaincu des armées. Or, une telle nationalité est une immense gloire, nous avons à la défendre. Nous avons à défendre, contre l'esprit clérical, l'esprit du dix-neuvième siècle, l'esprit français, l'esprit libre. Nous avons à défendre, contre la réaction des idées bigotes, toutes les grandes œuvres de nos pères, ce magnifique travail du génie français qui a produit l'adoucissement des mœurs, Pascal, Molière, Montesquieu, Jean-Jacques ! Nous avons à défendre Voltaire contre Loyola ! Nous avons à défendre contre ces catholiques qui sont catholiques au point de n'être plus chrétiens, la liberté, la pensée, la conscience, la science, les arts, les lettres,

les grands principes dégagés par nos révolutions, nous avons à défendre contre cet esprit clérical le dépôt sacré de tous les progrès qui est dans les mains de la France, notre mission parmi les peuples, notre rayonnement parmi les intelligences, notre initiative en civilisation, Paris qui a succédé à Rome, l'émancipation future des nationalités souffrantes, l'avenir, en un mot, les intentions de Dieu même sur le genre humain !

Voilà ce que nous avons à défendre contre les empiétements de l'esprit sacerdotal. L'esprit clérical veut étouffer ce que nous voulons, ce que nous devons faire rayonner. Je le répète, la France a devant la civilisation universelle une autre responsabilité que la Belgique. La Belgique éteinte, c'est la nuit sur la Belgique. La France éteinte, c'est la nuit sur le monde³⁴⁰.

Ce qu'il faut faire ? Il faut aimer tendrement le peuple et profondément la France. Il faut la fierté vis-à-vis de l'Europe et la fraternité entre nous. Pas de luttes, pas de haines, pas de défiances, pas de guerres civiles. Qu'on sente toujours notre épée au dehors et qu'on ne la sente jamais au dedans. Il faut vouloir toutes les grandes, vraies et bonnes choses sans leur excès qui est en même temps leur négation, l'ordre sans l'immobilité, le pouvoir sans l'arbitraire, la démocratie sans la démagogie. Le peuple toujours, la populace jamais.

Et pour moi il y a de la populace en haut comme en bas. Celle d'en haut est la pire.

Entre ceux qui veulent le bouleversement où l'on meurt, et ceux qui veulent la stagnation où l'on pourrit, levons résolument le drapeau du progrès. Malheur à qui recule comme à qui précipite ! Avançons d'un pas mesuré et sûr vers ces deux grands buts qui se confondent, la création du bien-être populaire, l'accroissement de la puissance nationale. Rejetons tout ce qui est mauvais, triste, violent, odieux, sanglant, fatal, dans le passé. Ni 93, ni 1815. Soyons les hommes de l'avenir !

Tous les rois de l'Europe ont sous leurs yeux, devant les fenêtres de leur palais, deux choses : des fleuves qui s'en vont vers l'océan et des peuples

qui s'en vont vers la démocratie. Qu'ils le sachent bien, il n'est pas plus en leur pouvoir d'arrêter les peuples que d'arrêter les fleuves ! Il faudrait refaire la forme de la terre pour cela !

Il faudrait changer les pentes, les inclinaisons, les attractions, les lois de gravitation des esprits, les versants de l'humanité.

Et pour faire une telle chose il ne suffirait pas d'un grand génie, il faudrait encore un grand impie.

Au besoin on trouverait l'impie, mais où trouvera-t-on le grand génie ?

Je sais que la démocratie a contre elle un despote, un despote formidable qui peut mettre en mouvement dix rois et quinze cent mille bayonnettes et qui s'appelle l'empereur Nicolas, mais je sais aussi qu'elle a pour elle un autre despote qui s'appelle Dieu !

(Mettre ici les dix lignes sur le progrès : qui sommes-nous pour nous y opposer, etc. Et continuer.³⁴¹ .

Vous ne le voudrez pas, vous voudrez rester d'accord avec vous-mêmes, avec l'esprit de ce grand siècle, avec le génie de cette grande nation qui depuis qu'elle a donné le signal de la marche aux autres peuples, va toujours en avant, jamais en arrière ! Qui sommes-nous, mon Dieu ! pour faire obstacle à la civilisation, à la philosophie, à l'adoucissement des mœurs, à la mansuétude des esprits, à ce magnifique courant d'idées, d'événements, d'intelligences, de forces mystérieuses, de faits providentiels mêlés aux faits humains, qu'on appelle le progrès, courant qui soutient ceux qui le suivent, mais qui brise ceux qui lui résistent. Qui sommes-nous ? tout par lui, rien contre lui.

Avant un siècle, avant un demi -siècle peut-être, je vous annonce cette bonne nouvelle, il y aura dans le monde une grande chose qu'on nommera les Etats-Unis d'Europe.

Et qui fera face, d'un continent à l'autre, à cette autre grande chose qu'on nomme les Etats-Unis d'Amérique.

NOTES
DE CETTE ÉDITION

LE MANUSCRIT D'AVANT L'EXIL.

Il y a pour l'ensemble de cette œuvre : *Avant, Pendant, Depuis l'exil*, sept gros volumes manuscrits ; indépendamment du texte publié, chacune de ces trois divisions comprend un volume spécial de Reliquat et Documents ; pour la dernière division : *Depuis l'exil*, les documents sont si nombreux et le Reliquat si important qu'ils ont nécessité un septième volume.

De la partie : *Avant l'exil*, nous ne possédons que fort peu de texte publié, seuls les manuscrits de l'Introduction : *Le Droit et la Loi* et les discours académiques sont complets, puis nous ne trouvons plus que quelques brouillons, quelques fragments de discours ; plus des trois quarts du manuscrit sont occupés par des variantes, des documents qui auraient grossi démesurément le volume spécial de Reliquat.

La note de l'éditeur, placée en tête du livre : *Avant l'exil*, n'est pas au manuscrit. L'original, de la main de Victor Hugo, est dans le volume d'épreuves que possède la Maison de Victor Hugo.

Deux pages où le titre se répète.

LE DROIT ET LA LOI.

Sous le titre de l'introduction, cette note :

(Il manque les pages de la fin qui ont été soustraites à l'imprimerie.)

Ces pages ont été retrouvées. On lit aux feuillets 12, 17, 25, 34 et 38, les noms des compositeurs et l'une des pages porte ce cachet : Reçu le 20 mai 1875.

Feuillet 5. – Le début primitif, plus condensé que dans le texte publié, se trouve, rayé, dans la première moitié et dans la marge de cette page. L'enchaînement se faisait ainsi : *La convention*, en créant l'Institut, *avait la vision, confuse, mais profonde, de l'avenir*. Le Droit et la Loi, telles sont les deux forces.

Tout ce premier début est rayé.

Les quatre derniers alinéas du premier paragraphe ont été ajoutés sur les épreuves.

Feuillet 9. – En marge et au bas, un important ajouté allant de ces mots : *Propriété nationale* jusqu'à : *c'est là qu'au milieu des rayons et des roses...* Le tout est rayé et recopié, légèrement modifié et augmenté, sur les deux pages suivantes (feuillets 10 et 11). Deux détails sont supprimés dans la version définitive : aux noms de Torquemada et de Joseph de Maistre, était joint celui de Pie V. Plus loin, en parlant du plus jeune des trois frères « qui était encore un enfant », le texte rayé ajoute : Les deux aînés l'appelaient « le mioche ».

Feuillet 12. – Nouvelles ratures recopiées au feuillet suivant avec quelques interversions, Au verso, note sur le livre de M^{me} Victor Hugo :

Victor Hugo raconté.

Ce livre, si sincère et si élevé, est habituellement très exact. Pourtant, comme toute histoire, il contient ça et là, notamment sur le fait Lahorie, des détails erronés, dont quelques-uns sont rectifiés ici.

Feuillet 16. – Sous le nom de Lucotte, on lit celui-ci : *Bellavène*.

Feuillet 21-22. – Les deux dernières lignes du feuillet 21 et toute la marge du feuillet 22 répètent une partie du paragraphe IV, depuis ces mots : *En dehors de la religion qui est une jusqu'à : il a séjourné dans les milieux d'idées les plus divers*. Tout ce texte est rayé.

Feuillet 23. – Voici le début, rayé, du paragraphe VI :

En 1848, jeté dans des faits inattendus, en présence d'un gouvernement militaire où il ne pouvait reconnaître un gouvernement démocratique, il se retrancha dans la liberté, et attendit.

Feuillet 25. – Tout le début du paragraphe VII jusqu'à ces mots : C'est une vie violente... tient dans la marge.

Feuillet 27. – Le passage où l'appellation : *Napoléon le petit* est citée est ajouté jusqu'à : Etre un contre tous, cela est quelquefois laborieux.

La seconde moitié de la page est rayée et développée en marge.

Feuillet 28. – Un jour, un célèbre ministre anglais... Le nom est rayé : *lord Wellington*.

Feuillet 29. – Note de Victor Hugo signalant à l'imprimeur l'intercalation des paragraphes IX, X, XI et XII.

Feuillet 31. – Au chapitre IX, le portrait de l'un des représentants tenait en deux lignes rayées :

Cet autre, ancien héros déformé, qui après avoir été presque Achille, était devenu presque Thersite. Une variante en marge le montre : général devant Abd-el-Kader, caporal derrière Falloux, coquin et benêt...

Feuillet 35-36. – Changement d'écriture pour le onzième paragraphe, intercalé, qui semble antérieur au reste de l'Introduction. Ce chiffre XI se répète au paragraphe suivant, ce qui produit un décalage dans le numérotage.

Feuillet 37. – Plusieurs ajoutés en marge, dont le dernier remplace ces lignes biffées : *Hélas ! les exilés, les transportés, les déportés, ces damnés faits par l'homme...*

Au verso, passage rayé et repris au paragraphe V.

Feuillet 38. – Quelques lignes rayées : *Hier encore on en était à la menace universelle. Nous sortons d'un temps d'angoisse où, sans que personne fût méchant, quiconque semblait bon était suspect. On montrait le poing à la compassion. On jetait des pierres aux ramasseurs de blessés, et, avoir pitié des vaincus, c'était monstrueux. La viéloire n'admettait qu'elle-même. Quiconque conseillait la miséricorde faisait horreur. Triste sort du bon conseil. Persécuté, oui ; suivi, non.*

Au bas de la page, Victor Hugo a rappelé l'attaque dont sa maison, place des Barricades, avait été l'objet :

Anniversaire du fait de Bruxelles, nuit du 27 mai 1871.

Paris, 27 mai 1875.

Feuillet 38^{bis}. – Titre du livre et sommaire.

ACADÉMIE.

Sur la première page de la chemise qui contenait autrefois les discours prononcés à l'Académie, Victor Hugo a écrit :

ACADÉMIE.

Discours.

Ce dossier contient :

- 1^o Lemer cier (ma réception).
- 2^o Campenon (Saint-Marc Girardin).
- 3^o Cas. Delavigne (Sainte-Beuve).

En outre :

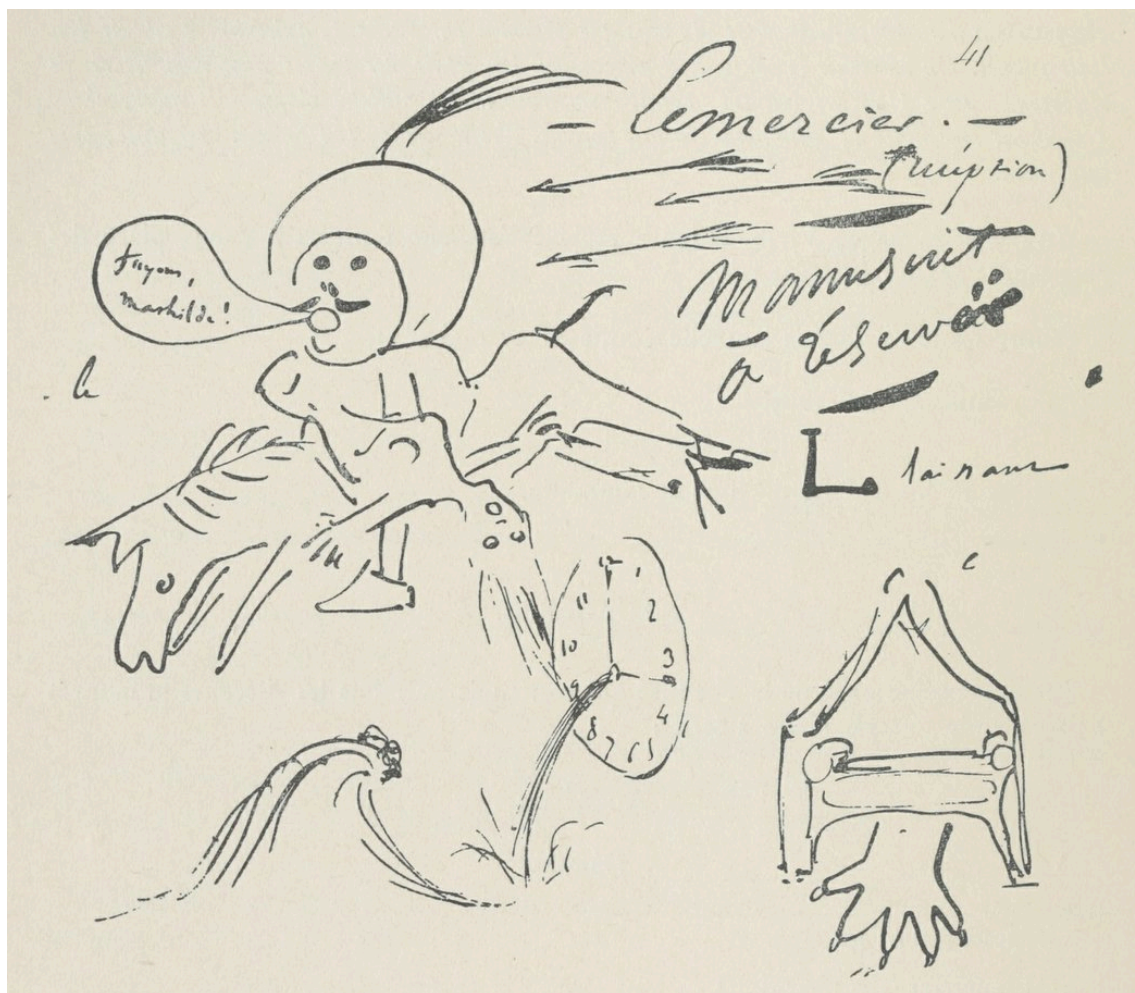
- 1^o La copie de plusieurs des passages restés inédits (Campenon).
- 2^o La copie du disc. sur C. Delav. avec quelques passages de ma main.

Enfin des exemplaires imprimés.

Essentiel. Dans tous ces discours des passages importants sont restés inédits, et sont marqués sur les manuscrits.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

Feuillet 49. – À la première page de la chemise qui contenait le discours de réception, un rébus dont voici la reproduction :



Puis une recommandation :

Note essentielle.

À insérer dans le T. de p.³⁴² les passages marqués à l'encre rouge.

Victor Hugo n'avait pu prévoir cette édition où les inédits viendraient compléter l'œuvre déjà publiée et voulait sauver de l'oubli ces passages. On les a lus au Reliquat.

Ce discours, daté en tête 29 mars 1841, comprend trente-et-un feuillets remplis au recto et au verso ; il est paginé par Victor Hugo en lettres alphabétiques de A à O, avec trois pages intercalées, feuillets 48, 49, 50, sur la résistance opposée à l'empereur par « six poètes ».

Dès la première page un signe nous renvoie à une modification en marge, remplaçant ces deux lignes rayées :

Tout en lui faisait éclater le choix palpable et immédiat de la providence.

Feuillet 48, verso. – En face de ces mots : À Dieu ne plaise que je prétende... on lit : *Repris le 9 avril* ; puis, en marge, un important développement prenant à ce passage : Qui suis-je d'ailleurs...

Feuillet 54. – Passage rayé en partie : C'est à mon sens, une volonté de la Providence que la France, *destinée entre tous les peuples à la domination en temps de guerre et à l'initiative en temps de paix*, ait toujours à sa tête...

Feuillet 55. – En marge quelques lignes entourées formant variante sur l'ombre que font sur le genre humain les révolutions : Cette obscurité momentanée descend d'en haut. Quand le Seigneur étend sa droite sur un peuple, on ne voit pas sa main, mais on en voit l'ombre.

Feuillet 56, verso. – Toute la partie sur *Agamemnon* est en marge.

Feuillets 63, verso, et 64. – Le texte sur les tragédies de Lemer cier, interdites ou suspendues, est rayé et modifié en marge.

Feuillet 68, verso. – Deux lignes inédites en marge : Partout où on lit Corneille et Molière, la France est là, la France domine, la France règne.

Feuillet 71, recto et verso. – Passage entouré. Victor Hugo a écrit en travers des pages : *Employé*.

Feuillet 72. – En marge, tient le tableau que Victor Hugo trace de l'influence de l'Académie sur la civilisation.

Feuillet 73. – A la fin la date *16 avril*. Deux reprises, indiquées par un trait, aux feuillets 60 et 68.

Feuillets 73^{bis} et 73^{ter}. – Deux pages détachées qui font double emploi avec les feuillets 55 et 57.

Feuillets 74 et 74^{bis}. – Sur le premier, Victor Hugo a écrit : *Utile. Les accolades sont inédites*. Sur le second : *Copie de plusieurs des passages restés inédits*.

Cette copie, faite par M^{me} Drouet, occupe les feuillets 74^{bis} à 76^{bis} :

Au début des notes qui suivent le texte d'Avant l'exil, nous trouvons quelques remarques sur Lemercier :

Choses que je ne dirai pas.

M. Lemercier. – Sorte de modestie hautaine. – Ne parlait jamais de lui ni des autres.

Sa plénitude de lui-même ne se révélait que par l'impossibilité d'admettre autrui.

M. Lemercier dès l'enfance avait été atteint d'une hémiplégie. Il avait la moitié du cerveau et du corps paralysée. Il arrivait souvent que la mauvaise moitié de son cerveau s'obstinait à vouloir travailler aux ouvrages de la moitié saine. La moitié saine avait l'idée, la moitié infirme faisait le style.

M. Lemercier n'a jamais pu se débarrasser de ce collaborateur qu'il portait en lui et qui a écrit presque tous ses ouvrages.

Au-dessus de la nomenclature des œuvres de Lemercier, ces réflexions :
Beaumarchais pour éditeur.

Lemercier l'aimait tant qu'il n'a pas fait une seule épigramme contre lui.

Une sorte de modestie hautaine : je suis aussi las de mon beau caractère que de ma tragédie d'*Agamemnon*.

C'est une gloire pour Louis XIV d'avoir laissé la liberté du théâtre à Molière, et une tache pour Napoléon de l'avoir ôtée à Lemercier.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M.

SAINT-MARC GIRARDIN.

Feuillet 77. – En tête du discours paginé par Victor Hugo de A à H et écrit au recto et au verso, la date 4 *janvier* ; puis cette note :

Les passages *restés inédits* sont marqués d'une double ((. *Très importants.*

Le début du discours diffère légèrement du texte publié :

Au moment où j'élève la voix dans cette enceinte pour répondre à vos élégantes et ingénieuses paroles, il m'est impossible de maîtriser une profonde et douloureuse émotion. Pardonnez-la moi, Monsieur, pardonnez-moi si le premier mouvement de ma pensée ne se porte pas d'abord vers vous...

Feuillet 77, verso. – Quelques modifications ou suppressions dans le texte sur Villemain ; la première se lit après ces mots : pour qu'ils laissent leur tâche inachevée.

La providence nous le rendra, soyez-en sûrs, parce que beaucoup de choses en ce monde ont encore besoin de lui ; parce qu'il manque aux lettres, au progrès des esprits, à la pensée publique, au gouvernement de l'état, – surtout, parce qu'il manque, hélas ! à trois pauvres petits enfants !

Feuillet 78. – S'il était donné à l'Académie, s'il était donné à *la noble et charmante assemblée* qui m'écoute, de l'entendre en cette occasion, lui l'organe habituel et applaudi de cette compagnie, parler de la place où je suis...

Au bas du feuillet et en marge, quelques lignes, supprimées sur les épreuves :

... après votre excellent discours que le public considérera comme un ouvrage et que l'Académie considère comme un titre...

Feuillet 82. – Note, d’une écriture inconnue, sur les travaux de Saint-Marc Girardin.

Feuillet 84. – Passage non entouré, mais supprimé sans doute sur l’épreuve. Sur l’Académie :

Nous ignorons les disputes, les emportements, les contestations violentes, les querelles d’un jour, toute cette rumeur inutile que Despréaux, dans son excellent style, appelait *les cris de l’école*.

Suppression, dans le bas du même feuillet, sur les qualités des
académiciens :

Ils n’ont ni haine, ni rancune, ni animosité, ni colère ; ils ont bien autre chose à faire, bon Dieu !

À la première moitié du feuillet 89, le texte publié s’arrête, et, en face d’une accolade, on lit : *Inédit jusqu’à la fin*. Pourtant, au verso du feuillet 90 et sur la moitié du feuillet 91, s’inscrit cette restriction : *Excepté ceci qui est publié ailleurs*. Ceci, c’est le passage, légèrement modifié, publié ainsi page 61 :

Ce n’est pas une médiocre fonction, monsieur, que de porter le poids d’un grand enseignement public dans cette mémorable et illustre époque...

Dans le manuscrit on lit, continuant la période commencée :

Soyons tous fiers, les *petits comme les grands, les obscurs comme les puissants*³⁴³, d’appartenir à cette grande et illustre époque où de toutes parts l’esprit humain se renouvelle ! Elle n’a qu’un tort, c’est de se mal juger. L’avenir lui rendra plus de justice qu’elle ne s’en rend à elle-même. A une génération de soldats...

Et le texte continue tel qu’il est publié jusqu’à la fin de l’alinéa.

Cinq reprises, indiquées par un trait au verso des feuillets 80,84, 86,
89 et 91.

La copie faite par M^{me} Drouet est reliée après le manuscrit. La double page qui servait de chemise à cette copie porte, sous le titre, cette note de Victor Hugo :

Copie avec beaucoup de passages de ma main.

Les intercalations et modifications sont, en effet, de son écriture.

Sur la première page de cette copie sur laquelle on a composé, cette recommandation pour l'imprimeur :

Très essentiel.

M'envoyer ce soir mercredi à sept heures et demie *précises* l'épreuve. On l'attendra, et je la corrigerai sur-le-champ pour qu'on la remporte immédiatement. M'envoyer demain jeudi *sans faute*, à midi au plus tard, au secrétariat de l'Institut, douze épreuves cachetées sous enveloppe à mon adresse.

V.H.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. SAINTE-BEUVE.

Feuillet 109. – Sur la page de titre précédant le discours cette note :

Les passages marqués de la double accolade sont inédits. – Importants.

Feuillet 115 verso. – Le haut de ce feuillet porte un titre : *Rhin. Manuscrit.* De Strasbourg à Zurich.

Victor Hugo a retourné cette page et l'a employée pour continuer son discours. Reprises indiquées par des traits au verso des feuillets 110, 111, 113 et 118.

Feuillets 123 à 141. – Copie destinée à l'impression. Avant la première page, Victor Hugo a indiqué : Quelques passages de ma main.

Dans le manuscrit même, à la suite du texte et avant les notes, ces deux feuillets (193^{bis} et 194) qui auraient pu, comme les réflexions sur Lemer cier, être intitulées. *Choses que je ne dirai pas.*

S'il pouvait jamais arriver, supposition gratuite et impossible, qu'on pût voir en présence dans cette compagnie un offenseur et un offensé, personne ne s'apercevrait de cette rencontre étrange, tant est profonde ici la paix des esprits. L'offensé ne saurait même pas qu'il a eu un offenseur, et au bout d'un temps très court, l'offenseur, chose admirable et rare, pardonnerait à l'offensé.

Au-dessous quelques lignes de brouillon utilisées.

Permettez-moi... (un signe nous renvoie au bas de la page) :

de m'adresser, non à vous, non pas même à cette assemblée illustre et choisie qui m'écoute, mais à un immense auditoire extérieur auquel nous devons toujours parler lors même qu'il ne nous écoute pas, et qui à de certains jours recueille les paroles qui descendent de cette tribune, non à cause de l'homme qui les prononce, mais à cause du lieu d'où elles sortent.

... Je lui dirai :

Vous avez vu en présence deux hommes, ce qu'on appelle aujourd'hui un critique et un poète. Le critique a fait son œuvre de critique, il a attaqué. Et qu'a fait le poète ? Il n'a pas répondu.

Etait-ce impuissance ? non. Les arguments se pressaient dans son esprit et les répliques sur ses lèvres. Etait-ce dédain ? non. L'homme distingué qui est devant nous n'éveille pas ce sentiment et ne mérite pas cette injure. Pourquoi donc n'a-t-il pas répondu ?

C'est qu'il a paru qu'à cette foule d'esprits élevés et attentifs le poète devait autre chose que le spectacle des luttes puériles de l'égoïsme littéraire. Etc.

Maintenant, monsieur, venez vous asseoir parmi nous.

Des discours prononcés à la Chambre des pairs, nous ne possédons aucun manuscrit, rien que deux chemises qui avaient dû autrefois contenir des notes :

Chambre des pairs. 1845-1848. – Politique. 1845-1848. Chambre des pairs.

Pourtant, aux feuillets 224-227, nous trouvons ces deux variantes au discours sur le pape Pie IX :

J'aurais voulu que l'hommage fût égal à l'homme, que la glorification fût grande comme l'événement ; j'aurais voulu que le silence regrettable de la couronne fût racheté par une manifestation éclatante de la Chambre des pairs, d'accord avec le sentiment populaire et avec le sentiment national, et que, dans cette occasion comme dans toutes, la voix de la Chambre fût la voix de la France.

Au reste l'avenir me console, l'espérance me soutient, j'ai une foi profonde dans l'œuvre entreprise par Pie IX, il la mènera glorieusement à fin, et j'attends avec confiance l'heure, l'heure de l'inévitable avenir, où mon pays, ce pays que vous représentez, illustres pairs, élèvera solennellement la voix et donnera au monde ce beau spectacle : la France remerciant le pape au nom du genre humain.

Je n'ajoute plus qu'un mot, et je me résume.

Ce que le pape a entrepris, ce qu'il a déjà fait en partie, ce qu'il achèvera, n'en doutons pas, le voici : d'une part, la révolution française faite révolution chrétienne, d'autre part, la constitution de l'unité de l'Italie. Ce ne sont encore que des ébauches, j'en conviens, mais ce sont des ébauches immenses. Ce sont deux bienfaits qui

la liberté
tombent de la main pontificale, l'un pour l'Europe, l'autre pour l'humanité tout entière.

Devant ces entreprises majestueuses, faites aux acclamations de la chrétienté pour le bien de tous les peuples et de tous les hommes, le silence me paraît impossible.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Nous trouvons fort peu de chose de ce chapitre.

Feuillet 147^{bis}. – Lettre dont nous donnons le texte à l'historique³⁴⁴ ; au verso et sur la page restée libre, est le brouillon de la *Lettre aux électeurs*.

Feuillet 150. – *Victor Hugo à ses concitoyens*. Cette profession de foi est écrite au verso et sur la partie libre d'une livraison des *Guêpes*, d'Alphonse Karr ; l'annonce des *Lettres au peuple* par George Sand occupe le dos de la couverture. À l'extrême coin de la page, la date : *écrit le 22 mai 1848*.

Dans le premier ajouté en marge, sur ce que réserverait la première des deux républiques opposées, une phrase supprimée :

... donnera à la femme la laideur de l'homme sous prétexte de lui en donner les droits.

Toujours à propos de la femme, ces mots qu'on ne lit pas au texte :

... reconnaîtra les droits de la femme, distincts des droits de l'homme et non moins sacrés...

Voici le début primitif de ce manifeste :

Aux dernières élections, par respect pour le grand acte qui allait s'accomplir, je me suis abstenu de toute candidature personnelle et j'ai attendu en silence que la libre volonté des électeurs se manifestât. Soixante mille suffrages (59.446), honneur insigne et qui suffirait à payer tous les travaux de ma vie, sont venus spontanément me chercher dans ma solitude. En me présentant aujourd'hui, je crois remplir un devoir et répondre à leur appel.

Je ne ferai pas de profession de foi. Il n'est pas une de mes pensées publiées depuis vingt ans qui ne soit une profession de foi.

Au verso de ce début et d'une écriture très postérieure, cette pensée :

Après cette vie, nous nous reverrons et nous serons anges.

Nous resterons pourtant assez hommes pour nous reconnaître.

Le paradis doit se composer de toutes les amours retrouvées.

Feuillet 152. – SÉANCE DES CINQ ASSOCIATIONS D'ART ET D'INDUSTRIE. – Cette page contient la citation d'un discours prononcé dans un bureau de la Chambre des pairs et relatif, dit Victor Hugo lui-même, à la probité commerciale³⁴⁵. On trouvera en effet, aux notes de l'édition de 1853, un discours sur la marque de fabrique, assez différent du texte cité. Il est possible qu'en publiant alors les paroles de Victor Hugo, on n'ait donné dans les notes qu'un discours incomplet. Rétablissons le passage rayé en marge :

C'est sur cette classe que pèseront le plus durement les conséquences du commerce frauduleux. Ce commerce, en discréditant l'industrie française, lui ferme les débouchés ; en lui fermant les débouchés, il diminue la production ; en diminuant la production, il amoindrit le travail et avilit le salaire. Songez à ceci, ce mauvais commerce frappe de deux façons l'homme de la classe pauvre et laborieuse ; il le frappe comme ouvrier par la diminution du travail et l'abaissement du salaire, il le frappe comme consommateur par la cherté relative des denrées et des produits, cherté réelle masquée par un bon marché apparent.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Feuillet 154. – Fragment du discours sur LES ATELIERS NATIONAUX.

Feuillets 156, 157 et 157^{bis}. – L'ÉTAT DE SIÈGE. – 2 septembre 1848. Légères modifications. Ce manuscrit est coupé comme pour être distribué aux compositeurs ; sans doute pour la publication qui en a été faite en 1851.

Feuillet 159. – LE SUFFRAGE UNIVERSEL. – Deux fragments de ce discours ; le premier donne un début différent du texte publié :

Messieurs, la révolution de Février, et pour ma part, puisque, en dehors de cette enceinte, il y a des partis qui la disent vaincue, puisqu'elle est reniée par tant d'hommes qui l'ont acclamée, puisqu'elle est outragée par tant d'hommes qui l'ont encensée...

Quel est le sens de ces murmures ? Je ne parle pour personne ici. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui se reconnaît ?

Je reprends :

Puisque la révolution de Février semble vaincue aujourd'hui, puisqu'elle est calomniée, je saisis, moi qui ne l'ai pas acclamée quand elle était toute-puissante, je chercherai toutes les occasions de la glorifier...

Au feuillet suivant quelques variantes, ajoutant le nom de La Fontaine à celui de Voltaire, modifient le passage publié page 210 :

De telle sorte que si La Fontaine vivait, si Voltaire vivait, comme le présent système qui affecte une morale farouche et qui cache son intolérance religieuse et son intolérance politique sous un masque de prudence bourgeoise, les ferait certainement condamner tous deux pour offense à la morale, vous auriez, sur vos listes d'indignité, le repris de justice La Fontaine et le repris de justice Voltaire exclus en même temps que le repris de justice Cartouche !

Feuillet 162. – LA LIBERTÉ DE LA PRESSE. – Un seul petit fragment, mais qui contient un alinéa inédit après l'incident de l'imprimeur ruiné³⁴⁶ :

Quel besoin avait-on d'une loi nouvelle ?

Quel besoin ? Je crois l'avoir deviné et je vais faire une indiscretion, je vais vous le dire. Depuis quelque temps, ce magnifique système de compressions et de persécutions combinées fonctionne médiocrement et semble se déranger sous la pression importune de l'opinion. Tous les jours quelque rouage casse. Le tribunal correctionnel condamne les vendeurs, c'est vrai, mais la cour d'assises acquitte les journaux. Les jurés ne sont pas d'accord avec les sergents de ville. La justice donne mal la réplique à la police.

Feuillets 164-167. – REVISION DE LA CONSTITUTION. – Quelques passages inédits dans ces quatre fragments dont le dernier semble avoir été envoyé à l'impression.

Le premier inédit vient après cette phrase : Au moment où les problèmes les plus implacables se dressent devant la société et l'attendent avec des sommations à jour fixe³⁴⁷ !

Pas d'équivoque encore une fois, je ne m'adresse pas à l'Assemblée. Je m'adresse à vous, hommes d'état, je m'adresse à vous, chefs du gouvernement, je m'adresse à vous, chefs de la majorité, vous vous divisez, vous vous amoindrissez, vous vous évanouissez, vous vous annulez les uns les autres, vous vous en allez, le pouvoir exécutif en fumée, le pouvoir législatif en poussière, au moment où plus que jamais, vous dis-je, une puissante initiative est nécessaire, où plus que jamais il faut veiller, agir, travailler, étudier, panser les plaies, guérir les maux, où plus que jamais il faut aimer le peuple et lui prouver qu'on l'aime !

Au moment où 1852 s'approche, masqué, effrayant, les mains pleines de questions redoutables³⁴⁸ !

Au moment où personne ne peut dire quelle réponse la souveraineté nationale fera à cette grande provocation qu'on nomme la loi du 31 mai.

Le feuillet suivant ne donne qu'une variante du texte que nous venons de reproduire ; puis vient un fragment contenant la phrase qui évoque le canon russe, phrase qui avait déchaîné le tumulte dans l'Assemblée ; au-dessous, ce passage inédit :

Ah ! certes, Napoléon, ce fut là son crime, n'aimait pas la liberté, mais du moins la nationalité vivait, palpait, bouillonnait en lui, et le sentiment de la nationalité indignée eût suffi pour que tous ces ineptes pamphlets cosaques, auxquels l'Elysée sourit, nous dit-on, allassent ignominieusement expirer sous le talon de la botte de l'empereur !

Feuillet 169. – Le manuscrit ne nous donne plus, de la période politique, que la note écrite au moment de la publication en 1875 et qui précède le chapitre : LES PROCÈS DE L'ÉVÈNEMENT.

ENTERREMENTS 1843-1850.

Feuillets 171-172. – FUNÉRAILLES DE CASIMIR DELAVIGNE. – Discours écrit au recto et au verso. Un passage rayé est repris au dernier alinéa. Date finale : *19 décembre 1843*.

Feuillets 172-173^{bis}. – FUNÉRAILLES DE FRÉDÉRIC SOULIÉ. – La première page ne porte que cette dédicace : *Pour toi, mon doux ange*. V. Dans le texte plusieurs interventions rayées, puis reportées plus loin. Trois pages recto et verso.

Nous n'avons que le brouillon d'une partie du discours sur la tombe de Balzac.

LE 2 DÉCEMBRE 1851.

Feuillet 174. – La note qui précède le récit d'Hippolyte Magen est de l'écriture de Victor Hugo et suivie de l'indication : (Extrait de la page 36 à la page 54). Écriture de 1875.

Feuillets 176 à 181. – LA QUESTION DE LA DISSOLUTION. Le manuscrit de cette note a été envoyé à l'impression. Les lignes qui précèdent le texte et quelques ajoutés ont été écrits en 1875.

Feuillet 183. – Table des notes.

Feuillets 184 à 505. – NOTES ET VARIANTES DES DISCOURS PUBLIES. – La plupart de ces feuillets ont formé la deuxième partie du reliquat. Nous ne donnerons donc ici que des variantes peu importantes et des indications sur les notes qui n'ont pu trouver place dans le reliquat.

Tout d'abord, de l'écriture de 1870-1872, une variante du titre général :

V.H.

VIE PARLEMENTAIRE.

Feuillets 187-188. – Brouillon d'une partie de l'introduction LE DROIT ET LA LOI.

Feuillets 190-194. – Notes sur Lemer cier et Sainte-Beuve, nous les avons reproduites pages 547 et 550.

Feuillets 195-203. – Notes prises par Victor Hugo sur les candidats au prix Montyon.

Feuillets 205-209. – Chemises portant des annotations et des titres : *Choses faites. – Discours prononcés. – Matériaux pour la Chambre. – Choses écrites avant 1848. – Mes discours prononcés à la Chambre (avec les documents qui s'y rattachent). – À compléter,*

Feuillets 213-214. – Sous quelques lignes de brouillon du discours pour la Défense du Littoral, ce texte inédit :

Sur notre double littoral, deux périls d'une nature contraire et également grave. L'océan nous envahit, la Méditerranée s'en va. Fréjus, le port de Jules César, est maintenant à plus d'une lieue dans les terres. L'ancien phare des romains qui était à la pointe du môle et qui dominait et illuminait toute la mer, tombe aujourd'hui en ruine au milieu d'un champ de blé.

Nous avons déjà, pour lutter contre la mer, l'épi qui emploie l'océan lui-même à construire une digue ; les plantations de Brémontier qui ont fixé les dunes du golfe de Gascogne, le brise-lames flottant qui est destiné peut-être à protéger nos falaises de Normandie. Continuons. Allons plus loin. Dans le monde géographique, il n'y a qu'une Amérique ; dans la région scientifique et intellectuelle il y a autant d'Amériques qu'il y a de Christophe Colomb. Embarquez-vous, partez, et pourvu que vous soyez un génie, vous êtes sûr de trouver un monde.

Je voudrais qu'il me fût donné d'exciter un grand peuple dans cette lutte magnifique de l'homme contre les phénomènes mystérieux de la nature.

Feuillets 215-217. – Des notes, inutilisées dans le discours, énumèrent des projets pour améliorer Calais, le Tréport, Saint-Valéry-en-Caux, Saint-Waast, le gué Saint-Brieuc, Audierne, Noirmoutiers, l'île de Ré, Tonnay-Charente, la Pointe de Grave, Honfleur, Redon, Courseulles. Et dans la Méditerranée, le canal de Bouc à Martigues.

Jusqu'au feuillet 505, ce manuscrit contient les pages publiées au Reliquat. Du feuillet 506 au 543, ce ne sont que brouillons couverts de ratures où rien d'inédit ne subsiste ; puis viennent les *Documents* (feuillets 504-817) que nous avons employés dans l'Historique.

APPENDICE.

EXTRAITS DU MONITEUR.

Quand Victor Hugo a publié *Actes et Paroles*, il a dû supprimer dans ses discours bien des répétitions, intervertir certaines phrases, élaguer quelques interruptions qui hachaient le développement de sa pensée et auraient dérouté le lecteur.

Il nous a paru intéressant, tout en respectant dans le volume le texte établi par Victor Hugo, de donner aux notes de cette édition, à titre de documents, les passages supprimés, les répliques des adversaires, les rappels à l'ordre, les marques d'approbation, les injures, les cris, enfin de restituer à ces séances souvent orageuses leur véritable physionomie, d'après le *Moniteur*.

Chaque passage supprimé est précédé d'une phrase imprimée en italiques ; on la retrouvera dans le volume en se reportant aux pages indiquées en note.

Nous donnons en outre deux discours non recueillis.

CHAMBRE DES PAIRS.

LA DÉFENSE DU LITTORAL.

27 juin et 1er juillet 1846.

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – ... *le courant de la Manche...*³⁴⁹.

M. LE CHANCELIER. – Il m'est impossible, malgré le haut intérêt qui s'attache à la discussion de l'honorable pair, de ne pas lui faire remarquer qu'elle est en dehors de la question qui est à traiter en ce moment. Il s'agit d'une question spéciale, d'une proposition faite par le Gouvernement, et le noble pair nous entretient d'un des plus grands sujets sans doute qui puisse occuper l'assemblée et le Gouvernement ; mais ce n'est pas en le jetant ainsi au milieu d'un intérêt déterminé qu'on peut arriver à quelque chose de satisfaisant. Je l'engage donc à conclure d'une manière qui, tout en étant d'accord avec ses idées, permette à la Chambre d'avancer sa besogne.

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – *Vous voudriez que ces questions passassent devant la Chambre sans être examinées par elle*³⁵⁰. (Bruit.)

M. LE MARQUIS DE LAPLACE. – Il s'agit ici du maintien de la loi à l'ordre du jour, et je ne pense pas que ce soit le moment d'entrer dans de longues explications. Lors de la discussion de la loi, il sera possible de traiter la vaste question que vient de soulever M. le vicomte Victor Hugo, et moi-même je me propose de demander à la Chambre la permission de m'entendre relativement à un autre ennemi de nos côtes, aussi redoutable que les flots, et à propos duquel j'ai besoin d'adresser une interpellation au Gouvernement ; mais je crois qu'il ne s'agit maintenant que du maintien de la loi à l'ordre du jour. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – *le temps que la Chambre aura bien voulu m'accorder*³⁵¹. (*Adhésion sur plusieurs bancs.*)

M. LE CHANCELIER. – Je ferai remarquer à l'honorable pair que les discussions dans la Chambre sont toujours renfermées dans un certain cercle, et ce cercle est tracé par le projet qui se trouve en délibération... Ce qui est utile, ce qu'il faut chercher, c'est que les délibérations de la Chambre aient un résultat, et les paroles de M. le vicomte Victor Hugo ont un résultat certain ; il a appelé l'attention de la Chambre et l'attention de M. le Ministre sur un point très délicat, la défense et la conservation de nos côtes et de nos ports. Mais de plus grands développements ne peuvent rien ajouter ; il faudrait faire deux volumes, trois volumes pour compléter cet aperçu. Je suis donc obligé de prier l'honorable pair de se renfermer dans la discussion.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. – Je dois faire remarquer à M. le Chancelier que les occasions de discuter ne sont pas si fréquentes dans cette enceinte qu'il faille les éviter.

M. LE GÉNÉRAL COMTE DE CASTELLANE. – La question peut être très controversée. Comment empêchera-t-on, par exemple, la mer Méditerranée de s'éloigner du littoral ; c'est une question qui, pour être approfondie, demanderait un temps considérable.

Séance du 1^{er} juillet.

M. LE CHANCELIER. – Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ensemble du projet de loi ?

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – Je la demande.

M. LE CHANCELIER. – Vous avez la parole.

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – La Chambre permet que je complète les quelques observations que j'avais présentées à l'occasion du projet sur les ports.

Je dirai au Gouvernement, je dirai en particulier à l'honorable Ministre des travaux publics, dont j'aurai occasion de citer le nom avec honneur dans cette discussion : *Vous nous mettez en présence d'une petite loi...*³⁵².

Après le discours de Victor Hugo (pages 81-90), le Ministre des travaux publics donne des explications détaillées sur le sujet et Victor Hugo reprend ainsi la parole :

Je n'avais d'autre but que d'appeler l'attention du Gouvernement sur les graves questions contenues dans le projet de loi. J'y ai réussi ; je me félicite des explications que vient de nous donner M. le Ministre des travaux publics. Il resterait encore d'autres questions à traiter à cette occasion ; mais il est trop tard pour les aborder dans cette session ; elles se représenteront un jour ou l'autre, et je les recommanderai alors à l'intérêt de la Chambre et à la sollicitude du Gouvernement.

LA FAMILLE BONAPARTE.

14 juin 1847.

Avant le texte conservé dans l'édition originale, Victor Hugo avait prononcé ces quelques paroles que nous empruntons au *Moniteur* :

J'ai été vivement touché des observations présentées par M. le rapporteur³⁵³ dans cette manière élevée et éloquente qui lui est propre. Mais j'irai plus loin que votre comité. Je pense comme le noble prince de la Moskowa que le dépôt au bureau des renseignements n'est qu'un ordre du jour adouci ; c'est l'espèce d'ordre du jour qui convient dans une telle Chambre à la pétition d'un roi. Je demande le renvoi de la pétition du roi Jérôme Napoléon à son compagnon d'armes, M. le Président du conseil.

*Messieurs les pairs, en présence d'une pétition....*³⁵⁴.

... ce serait de rappeler purement et simplement dans leur pays... tous ces innocents illustres... dont

*l'air de la patrie ferait des citoyens*³⁵⁵.

Je dis purement et simplement ; cependant j'imposerais à ces porteurs de noms historiques pour leur rentrée en France, une condition, une seule : ce serait de la demander. (*Très bien ! très bien !*) De la demander à qui ? Au Roi qui représente l'unité inviolable et perpétuelle de la nation, et aux chambres qui en représentent le mouvement, la pensée et la vie. (*Mouvement d'approbation.*) Une telle demande faite dans des termes

respectueux serait une reconnaissance formelle de tous les faits politiques accomplis. Je comprendrais parfaitement qu'avant d'autoriser les princes bannis à revenir au milieu de nous, on attendît qu'ils l'eussent demandé ; mais lorsqu'ils le demandent, je ne comprendrais pas qu'on le leur refusât.

... elle les a ouvertes et elle a dit : entrez³⁵⁶ !

Elle a régné, parce que tous sentaient qu'il était bon qu'elle régnât ; elle a régné parce que la France l'a voulu, et que Dieu y a consenti.

LE PAPE PIE IX.

13 janvier 1848.

M. Victor Hugo se dirige vers la tribune.

De toutes parts. – Aux voix ! aux voix !

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – Messieurs... (*Aux voix ! aux voix ! – Parlez ! parlez !*) M. le Chancelier nous a dit hier que le renvoi à la commission élargirait le champ de la discussion. Je le remercie pour ma part de l'avoir ainsi compris, et je ne doute pas que la Chambre, dans sa haute intelligence, ne le comprenne comme M. le Chancelier. Je viens appuyer la rédaction proposée.

Plusieurs voix. – Personne ne la conteste !

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – Je ne crois pas inutile de la commenter et de lui donner toute la signification qu'elle a, dans ma pensée du moins. Je m'en réfère à la Chambre. (*Parlez ! parlez !*) Je dirai peu de mots, et je parlerai très sommairement.

Messieurs, les années 1846 et 1847...³⁵⁷.

Dernier paragraphe du discours :

Messieurs les pairs, devant les choses majestueuses qui s'accomplissent, qui s'ébauchent, si vous voulez, en Italie, par l'influence souveraine de Pie IX, pour le bien de tous les peuples et de tous les hommes, le silence était impossible. Je n'ai voulu qu'une chose : dire clairement pourquoi j'adhère, avec le commentaire que j'ai cru utile d'y joindre, à la rédaction proposée par la commission.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

L'ÉTAT DE SIÈGE.

2 septembre 1848.

*Nous, l'Assemblée tout entière*³⁵⁸ :

L'Assemblée, l'opinion de la majorité de l'Assemblée, je le pense, n'est pas que l'état de siège soit levé. Ce n'est pas la mienne du moins. Quant à moi, je déclare que je voterai pour le maintien de l'état de siège, mais je voterai en même temps... (*Rumeurs diverses. Interruption.*) Je ne peux pas m'expliquer cette interruption ; il n'est pas nécessaire de rappeler à l'Assemblée... (*Nouvelle interruption.*)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. – L'Assemblée, par cette agitation extrême, n'a fait que prolonger cette discussion. Je l'invite au silence et au calme. La clôture va être mise aux voix tout à l'heure, permettez à l'orateur de développer sa pensée.

QUESTION DES ENCOURAGEMENTS AUX LETTRES ET AUX ARTS.

10 novembre 1848.

*... Une politique... qui ferait renaître l'ordre, le travail et le crédit, ..*³⁵⁹.

PLUSIEURS MEMBRES. – C'est très facile, il suffirait de la trouver !

UNE VOIX. – La politique de *l'Événement*.

RÉCOMPENSES NATIONALES³⁶⁰.

8 décembre 1848.

LE CITOYEN PRÉSIDENT (M. Carbon, vice-président). – M. Victor Hugo a la parole sur le procès-verbal.

(Le citoyen Victor Hugo paraît à la tribune.)

Voix à gauche : ah ! ah !

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Dans la séance d'hier, dans un moment où j'étais absent, un honorable membre qui siège de ce côté (*l'orateur désigne la gauche*) m'a interpellé et m'a désigné comme le

rédacteur de l'un des journaux qui avaient publié les pièces dont l'opinion publique s'est si justement émue.

UNE VOIX À GAUCHE. – Si aveuglément émue.

LE CITOYEN MILLARD. – Je demande la parole.

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – L'honorable membre m'a invité à désavouer ce journal. Voici ce que j'ai à lui répondre : Je n'ai rien à avouer, rien à désavouer. (*Hilarité.*)

UNE VOIX. – La réponse n'est pas compromettante !

UNE AUTRE VOIX. – Si on n'est pas content de cette réponse, il faut vraiment être difficile !

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Et cela par une raison très simple, c'est que je suis absolument étranger à quelque journal que ce soit. (*Oh ! oh !*) Je ne prends aucune part, j'en fais ici la déclaration formelle, catégorique et définitive.

UNE VOIX. – C'est un désaveu, alors.

LE CITOYEN VICTOR HUGO – ... À aucun journal, quel qu'il soit.

Cela posé, qu'il me soit permis de dire que le jour où il me conviendrait d'user de mon droit de citoyen, d'user de la liberté de la presse, je le ferais hautement, publiquement (*approbation à droite*) ; je ne m'en cacherais pas, je m'en vanterais ; ce serait pour la défense de la société en péril, et à côté de mon vote comme représentant, je mettrais tous les jours ma signature comme écrivain.

Voilà ce que j'avais à déclarer. (*Nouvelle approbation à droite.*)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. – La parole est à M. Millard.

LE CITOYEN MILLARD. – Je suis heureux d'avoir fourni à M. Victor Hugo l'occasion de désavouer sa participation à la rédaction du journal *l'Événement*, du moins en ce qui concerne l'article d'hier.

Le *Moniteur* me fait dire :

« Il y a ici un rédacteur de *l'Événement*, c'est un représentant du peuple ; qu'il désavoue son article ; c'est M. Victor Hugo. »

Ce ne sont pas exactement mes paroles ; je n'ai certes pas voulu accuser M. Hugo d'être l'auteur de l'article infâme qui a pour titre : *Les prix Montyon de la République*. Mais, comme de toutes parts autour de moi on

s'écriait : « Hugo est ici, il est rédacteur de *l'Événement*, il pourrait donner des explications », moi aussi j'ai voulu mettre M. Hugo à même de donner des explications à l'Assemblée sur l'odieuse publication de la prétendue liste des récompenses nationales, où l'on a réuni les noms les plus honorables à des noms de voleurs et d'assassins. On peut être attaché à la rédaction d'un journal et ne pas assumer la responsabilité de tous les articles qui s'y publient ; et si j'ai dit ces mots : « Que M. Victor Hugo désavoue son article », cela voulait dire, l'article de *l'Événement*, et non le sien propre. Ce qui a pu faire penser que M. Hugo était attaché à *l'Événement*, c'est l'opinion à peu près unanime de toute la presse, lorsque les premiers numéros de ce journal ont paru, et de plus, c'est le nom de M. Hugo, placé chaque jour en tête du journal, au-dessous d'une épigraphe à laquelle nous nous associons tous, car tous nous nous écrivons : *Haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple !*

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Je ne veux pas prolonger ce débat, je veux seulement répondre à l'honorable M. Millard que, dans ma pensée, les droits de la presse ont été étrangement mis en question dans la séance d'hier (*exclamations à gauche*), et que je suis de ceux qui les maintiendront, et jusqu'au bout.

Je n'avais pas introduit au début d'épithètes irritantes ; mais puisque l'orateur auquel je succède s'est servi de certains mots, c'est à la liste qui a été publiée que je les renvoie. (*Allons donc ! allons donc !*)

PLUSIEURS VOIX À DROITE. – Très bien !

LE CITOYEN MILLARD. – Je maintiens mes paroles, l'article est infâme !

VOIX NOMBREUSES. – Oui ! oui !

PLUSIEURS VOIX. – Et l'auteur aussi !

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – La liste est infâme, voilà la vérité.

Nous détachons du Reliquat cette note relative à M. Millard :

Je remarque que l'honorable M. Millard qui me fait l'honneur de m'interrompre ne demande jamais la parole et la prend toujours. Il devrait

bien monter quelquefois à la tribune afin que nous puissions l'interrompre à notre tour.

LA SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE.

29 janvier 1849.

*Une Assemblée constituante ne doit rien faire*³⁶¹... (Rires au banc de M. Ledru-Rollin) *qui ne porte le caractère de la nécessité.* (L'orateur se tourne vers le banc de M. Ledru-Rollin.)

En vérité, Monsieur Ledru-Rollin, c'est puéril.

Plusieurs membres à droite. – C'est un parti pris d'interrompre.

LE CITOYEN DENJOY. – Il y a quatre ou cinq membres qui interrompent ainsi constamment.

Un membre. – C'est au banc de M. Ledru-Rollin.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. – J'invite ces messieurs à vouloir bien écouter en silence. On respecte le droit de la tribune en leur personne, ils doivent le respecter dans leurs collègues.

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Je le répète, tout ce que fait une assemblée constituante doit porter la marque de la nécessité.

*C'est là le sentiment que j'invoque et que je voudrais éveiller dans vos âmes*³⁶².

Je suis donc certain, quoi qu'il arrive, qu'au moment du vote, de ce vote si grave qui doit consterner ou rassurer le pays... (*Réclamations à gauche.*) Oui, consterner ou rassurer le pays. (*Marques d'assentiment à droite.*) Je dis que je suis certain qu'aucune considération mesquine ne dominera vos esprits au moment de ce vote si grave qui, je le répète encore, doit consterner ou rassurer le pays.

*Et l'on conclut des inquiétudes qu'on manifeste, qu'il faut maintenir l'Assemblée constituante*³⁶³.

LE CITOYEN JULES FAVRE. – Je n'ai pas dit un mot de cela !

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Si on ne le dit pas, on le pense, et je réponds à la pensée, et c'est mon droit ! (*Parlez !*)

Le précédent orateur aussi a fait allusion à des pensées qu'on ne dit pas ; j'ai le même droit et j'en use.

*N'ajournez pas, vous qui avez été ajournés*³⁶⁴ !

Je suis convaincu que, malgré les interruptions systématiques qui accueillent les paroles des défenseurs de la proposition, cette Assemblée, dans sa sagesse, pèsera toutes les raisons et comprendra la nécessité de fixer à ses travaux un terme précis et prochain.

*S'il était possible que cette Assemblée se décidât à prolonger indéfiniment son mandat....*³⁶⁵.

(À gauche). – Personne n'a dit cela !

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Ce que nous voulons, c'est la fixation d'une date. (*Rumeurs à gauche.*) Ce que nous voulons, c'est la fixation d'une date ; si c'est là aussi le sentiment de ceux qui m'interrompent, nous sommes d'accord ; mais s'il était possible que cette opinion si sage, et que je me réjouis de voir partagée par mes honorables interrupteurs ; s'il était possible, dis-je, que cette opinion ne prévalût pas ; s'il était possible que l'Assemblée prolongeât indéfiniment... (*Nouvelles rumeurs à gauche.*)

On a toujours permis à un orateur une hypothèse, surtout quand il a commencé par dire que cette hypothèse lui paraissait improbable.

*La vie politique ne se décrète pas*³⁶⁶.

Voilà tout ce que je voulais dire. Je termine.

(À gauche : Ah ! ah !)

(A droite : C'est indécent ; ce sont des exclamations d'écolier.)

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Je termine en suppliant l'Assemblée constituante de convoquer l'Assemblée législative ; de ne pas s'arrêter à ces vaines terreurs que je lui ai signalées et qui retomberaient sur elle-même ; et quant à moi, je voterai pour le terme le plus prochain possible. (*Approbation.*)

LA MISÈRE.

9 juillet 1849.

Après ce discours, M. de Beaumont déclara dangereuses ces paroles de Victor Hugo : *on peut détruire la misère*. Puis, vers la fin de la séance, le ministre de l'Intérieur, M. Dufaure, mit en doute qu'un homme de lettres ait pu mourir de faim, et cela pour l'honneur du pays. Victor Hugo alors reprit la parole :

Je m'associe pleinement aux paroles que vient de prononcer M. le Ministre de l'Intérieur ; et demain, ceux de mes honorables collègues qui voudront bien prendre la peine de relire les paroles que j'ai prononcées à cette tribune verront que les sentiments qui animent M. le Ministre sont identiquement ceux qui m'animent aussi, moi. Je ne prétends pas tirer avantage contre la société du monde la plus humaine et la plus civilisée, de quelques faits douloureux que j'ai dû traduire devant cette Assemblée, pour accuser la société entière (*Murmures*) ; c'était mon devoir. (*Non ! non ! – Si ! si !*)

Si ! c'était mon devoir, et j'élèverai la voix toutes les fois qu'il le faudra pour faire connaître à mon pays les souffrances des classes malheureuses... (*Interruption et bruit.*)

LE CITOYEN LEBEUF. – Vous auriez mieux fait de venir à son secours et de ne pas le laisser mourir de faim.

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Je n'ai pas entendu l'interruption.

LE CITOYEN LEBEUF. – Je dis que votre devoir, à vous homme de lettres, c'était de ne pas le laisser mourir de faim.

LE CITOYEN PRÉSIDENT à l'interrupteur. – Votre devoir, à vous, c'est de ne pas interrompre.

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Que l'honorable interrupteur veuille bien monter à cette tribune, qu'il vienne parler ici, et je lui répondrai.

(Quelques paroles vives s'échangent entre le citoyen Président et le citoyen Lebeuf, qui est rappelé à l'ordre.)

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Quant aux faits douloureux que j'ai cités, je les maintiens, et je donnerai sur ces faits, à M. le Ministre de l'Intérieur, toutes les explications désirables.

LE CITOYEN MINISTRE. – C'est un peu tard !

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Maintenant, je ne suis pas monté à cette tribune seulement pour faire cette observation ; je suis monté à cette tribune pour rétablir les paroles que j'avais prononcées et que l'honorable M. Gustave de Beaumont n'a pas bien entendues. (*Rumeurs.*)

Messieurs, tout ce qui se dit à cette tribune est très grave, surtout en cette matière, et je ne veux pas qu'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit. J'avais dit qu'on pouvait détruire la misère en ce monde. M. Gustave de Beaumont m'a répondu que la souffrance ne pouvait pas disparaître ; c'étaient les propres paroles dont je m'étais servi. (*Interruption.*)

Je viens de prendre à la sténographie du *Moniteur* les paroles mêmes que j'ai prononcées.

Voici ce que j'avais dit ; je lis ce que les sténographes ont écrit :

« Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde, la souffrance est une loi divine ; mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. »(*Dénégations sur plusieurs bancs.*)

LE CITOYEN POUJOULAT. – C'est une erreur profonde ! On peut l'atténuer, mais non la détruire d'une manière absolue.

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Là-dessus, et ma comparaison doit être encore présente à quelques-uns d'entre vous, j'ai comparé la misère à la lèpre et j'ai dit : La misère disparaîtra comme la lèpre a disparu.

La misère n'est pas la souffrance, la misère n'est pas la pauvreté même (*Bruit*) ; la misère est une chose sans nom que j'ai essayé de caractériser... (*Interruption.*) La souffrance ne peut pas disparaître, mais la misère peut disparaître, la misère doit disparaître. C'est vers ce but que la société doit tendre, et, pour que mes paroles soient parfaitement comprises, je déclare qu'en effet il y aura toujours des malheureux, mais qu'il est possible qu'il n'y ait plus de misérables. (*Approbaton à gauche. – Rires ironiques sur plusieurs bancs.*) Je maintiens ce que j'ai dit.

LE CITOYEN LEBEUF. – Je répondrai à M. Victor Hugo que je n'ai pas l'honneur d'être homme de lettres ; mais que si j'étais de la société des gens de lettres, et que j'eusse appris qu'un confrère serait mort pour avoir pendant six jours manqué de pain, je me serais bien gardé d'apporter un

pareil fait à la tribune ; j'en rougirais pour mon pays, j'en rougirais pour moi-même ; j'en gémirais pour la société des gens de lettres, qui n'aurait pas découvert et secouru une telle misère. Mais encore une fois, je ne veux pas y croire !

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Je n'ai qu'un mot à répondre ; il est tout simple.

Il ne suffit malheureusement pas d'être homme de lettres pour être informé des faits avant tout le monde. Je n'ai connu le fait dont j'ai parlé que quand il a été consommé. (*Exclamations diverses.*)

L'EXPÉDITION DE ROME.

19 octobre 1849.

*...la bastonnade donnée à des femmes*³⁶⁷. (*À gauche : C'est vrai ! Très bien. – Parlez ! parlez !*)

M. VICTOR HUGO. – Oui, toutes ces infamies déshonorent les hommes qui les commettent, quels qu'ils soient, ministres, généraux, gouvernants, et les mettent au pilori de l'Europe ! (*à gauche : – Oui ! oui ! Très bien ! très bien !*)

Une voix à gauche. – On devrait les y attacher !

*Voilà trop longtemps déjà*³⁶⁸ que les papes s'isolent de la marche de l'esprit humain et de tous les progrès du continent. (*Réclamations sur plusieurs bancs de la droite. – Approbation à gauche.*) Vous murmurez... (*À droite : Oui ! oui !*) Vous m'interrompez... (*A droite : Oui ! oui !*)

M. LE PRÉSIDENT. – Eh bien, vous avez tort, vous ne devez pas interrompre.

M. VICTOR HUGO. – Mais, à l'heure qu'il est... (Vous me faites dire ce que je voulais taire, ce que je ne voulais pas dire) ; mais à l'heure qu'il est... (*Voix à droite : Ne le dites pas ! – Réclamations diverses. – A gauche : Parlez ! parlez !*)

A l'heure qu'il est, dans cette Rome... je ne sais quel chaos de lois féodales et monacales, qui produit comme un résultat fatal et nécessaire (tous les historiens contemporains sont d'accord) la barbarie des juges criminels et la vénalité des juges civils... (*Interruption à droite. – A gauche : Très bien ! très bien !*) Par vos interruptions vous m'y avez forcé ;

je vais dire ce que je taisais. (*Très bien ! très bien ! parlez !*) *Pour Rome seulement...*

M. VICTOR HUGO. – *Messieurs, si vous voulez que cette réconciliation si désirable de Rome avec la papauté se fasse...*³⁶⁹.

Un membre au fond de la salle. – Il faut vous nommer cardinal. (Rires.)

M. LE PRÉSIDENT. – C'est inconvenant de rire dans un pareil sujet.

M. VICTOR HUGO. – *Si vous voulez que cette réconciliation... et brise la lettre morte de toutes ces institutions devenues barbares. (Longue rumeur à droite. – Interruptions diverses.)*

M. LE PRÉSIDENT. – Laissez donc entendre l'orateur. Vous faites aujourd'hui ce que vous reprochiez aux autres de faire hier.

M. VICTOR HUGO. – *Cette amnistie, s'il la refuse*³⁷⁰, comment vous y prendrez-vous ? L'exigerez-vous, l'imposerez-vous, oui ou non ? (*À droite, avec énergie : Non ! non !*)

Vous ne la lui imposerez pas ? (A droite : Non ! non !) Alors, vous laisserez dresser des gibets dans Rome, à l'ombre du drapeau tricolore ! (*Vives réclamations à droite. – Applaudissements à gauche.*)

M. DE MONTALEMBERT. – C'est une calomnie odieuse. (*Agitation prolongée.*)

M. VICTOR HUGO. – Eh bien, je le dis à votre honneur, je n'accepte pas la parole imprudente échappée à plusieurs d'entre vous. Oui, vous exigerez l'amnistie. (*A droite : Non ! non ! – À gauche : Si ! si !*)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. – Nous comptons sur le cœur de Pie IX et non sur des menaces.

M. LE PRÉSIDENT. – Gardez le silence, M. de la Rochejaquelein !

M. VICTOR HUGO. – Vous exigerez l'amnistie, ou si vous ne l'exigez pas, nous l'exigerons, nous, et nous contraindrons le pape, nous en convenons. (*Rumeurs à droite. – Approbations nombreuses à gauche.*)

Après le discours de Victor Hugo, le Président suspendit la séance. À la reprise, Montalembert, en l'absence momentanée de Victor Hugo, réfuta son discours en de tels termes que le Président dut, à plusieurs reprises,

l'inviter à cesser les attaques personnelles. Dès que Montalembert fut descendu de la tribune, Victor Hugo y monta et s'écria : Je demande à répondre, mais le Président leva la séance et ce n'est que le lendemain 20 octobre que Victor Hugo put prononcer la

RÉPONSE À M. DE MONTALEMBERT.

20 octobre 1849.

M. VICTOR HUGO, *d'une voix faible*. – Messieurs, je demande un moment de silence à l'Assemblée, car c'est à peine si je puis parler. (*Bruit. – On n'entend pas !*)

M. LE PRÉSIDENT. – M. Victor Hugo est enrroué, il réclame un silence profond.

M. VICTOR HUGO. – (*Mouvement d'attention.*) Messieurs, hier, dans un moment où j'étais absent³⁷¹...

*Ce châtimement je l'accepte et je m'en honore*³⁷². (*A gauche : Bravo ! bravo !*) Il est d'autres applaudissements que je laisse à qui veut les prendre... (*Rumeurs à droite. – Approbation à gauche.*)

M. ANTONY THOURET. – Très bien ! c'est une juste réponse.

M. KÉRATRY. – A qui peut les prendre !

M. VICTOR HUGO. – Si vous ne m'aviez pas interrompu, si vous m'aviez laissé terminer ma phrase, vous auriez vu qu'elle ne s'appliquait pas à vous.

Une voix, à droite. – Elle n'a rien d'offensant.

M. VICTOR HUGO. – Il est d'autres applaudissements que je laisse à qui veut les prendre. Ce sont les applaudissements des bourreaux de la Hongrie et des oppresseurs de l'Italie. (*À gauche : Très bien ! très bien !*) Il fut un temps, que l'honorable M. de Montalembert me permette de le lui dire avec un profond regret pour lui-même, il fut un temps où il faisait de son beau talent un meilleur emploi. (*A gauche : Très bien ! très bien !*)

Une voix à droite. – Non, jamais un meilleur !

Vers la fin de la séance se place un incident provoqué par la lecture d'un ordre du jour présenté par Victor Hugo, demandant la clôture motivée et lu

par le Président :

« L'Assemblée, adoptant pour le maintien de la liberté et des droits du peuple romain les principes contenus dans la lettre du Président de la République...

M. SÉGUR D'AGUESSEAU. – Allons donc ! (*Rires et applaudissements à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Et dans les dépêches du Gouvernement, clôt la discussion générale. Signé : VICTOR HUGO. »(*Hilarité.*)

M. CHAPOT et autres membres. – La clôture pure et simple !

M. LE PRÉSIDENT. – De même que l'ordre du jour pur et simple a la priorité sur un ordre du jour motivé, de même la clôture pure et simple doit avoir la priorité sur la clôture motivée. (*Oui ! oui !*)

Plusieurs membres s'adressant à M. Victor Hugo, qui est monté à la tribune. Retirez vos motifs ! Retirez-les dans l'intérêt de vos opinions !

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets aux voix la clôture pure et simple. (*L'Assemblée, consultée, prononce la clôture pure et simple.*)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN, s'adressant à M. Victor Hugo : Vous auriez dû déclarer que vous retiriez vos motifs.

M. VICTOR HUGO, descendant de la tribune.

– C'est sur l'avis même de M. le Président que je les ai présentés, et dans la forme où il les a lus.

M. LE PRÉSIDENT. – J'accepte tout ce qu'on me donne. (*Rire général.*)

Le Président lit différents ordres du jour et revient à celui de Victor Hugo. – M. Victor Hugo, en effaçant la conclusion de sa première rédaction, propose ceci...

M. VICTOR HUGO. – Je ne l'ai adopté que sur votre avis. (*À gauche : Très bien ! très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. – Permettez, monsieur !

M. VICTOR HUGO. – Il faut qu'on sache... (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Ne faites pas d'équivoque. M. Victor Hugo vint ici et me dit : J'ai envie de demander la clôture avec des motifs. Je lui ai dit : cela ne s'est jamais fait ; mais, si vous voulez le faire, vous en êtes le maître, l'Assemblée jugera. Mais que j'aie opiné et que j'aie été de votre

avis, non³⁷³ ! (*Hilarité bruyante. – M. Victor Hugo monte à la tribune. – Vives exclamations à droite. – A gauche : Parlez ! parlez !*)

M. LE PRÉSIDENT. – Mais alors je ne devrai plus laisser personne venir me parler au fauteuil, si, acceptant ce que je ne peux pas refuser, on en conclut que je suis d’avis de ce qu’on me présente et que je l’approuve !

M. VICTOR HUGO. – Messieurs...

Voix à droite. – Non ! non ! Vous n’avez pas la parole ; ne laissez pas parler l’orateur, M. le président.

M. TASCHEREAU. – Sur quoi l’orateur a-t-il la parole ?

M. VICTOR HUGO. – Sur un fait personnel. (*À droite : Non ! non ! il n’y a rien de personnel. – Aux voix ! aux voix !*) J’ai le droit de rétablir les faits. (*A gauche : Oui ! oui ! parlez ! – A droite : – Non ! non ! la clôture est prononcée. – Bruyante agitation.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Écoutez l’orateur ; vous auriez déjà fini ; vous perdez le temps.

M. VICTOR HUGO. – Je suis en contradiction formelle avec M. le Président... (*Interruption. – Aux voix ! aux voix !*)

Un membre. – C’est une conversation particulière, cela ne nous regarde pas. (*A gauche : Parlez ! parlez !*)

M. VICTOR HUGO. – Je n’ai qu’un mot à dire... (*Non ! non ! aux voix ! aux voix !*)

Un membre au banc de la commission. – La question préalable ! (*À droite : Oui ! oui ! – A gauche : Non ! non ! parlez ! parlez ! – Bruit prolongé.*)

Plusieurs membres, à l’orateur. – Vous troublez les délibérations de l’Assemblée. – Assez ! assez !

Autres membres. – On ne peut pas refuser la parole pour une explication personnelle.

M. VICTOR HUGO. – Je maintiens que j’ai consulté M. le Président sur la forme à donner à la proposition et que c’est sur son avis que je l’ai rédigée. (*Voix à droite : Cela ne regarde pas l’Assemblée...*) Voilà ce que je maintiens. Maintenant je donne à cette proposition la forme de l’ordre du

jour motivé, mais je maintiens ce que je viens de dire quant au conseil que m'a donné M. le Président. (*Exclamations à droite.*)

Voix nombreuses. – Assez ! assez !

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous ai dit que je ferais ce que je viens de faire ; je vous ai dit : faites, et je soumettrai à l'Assemblée qui jugera. – La parole est à M. le Président du conseil.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

15 janvier 1850.

... Lycées, gymnases, collèges, chaires, bibliothèques...³⁷⁴ (*Rires à droite et au centre. – Approbation à gauche.*) Gymnases, lycées, collèges, chaires, bibliothèques...

(*A gauche* : Oui ! oui ! Très bien ! très bien ! – *Nouveaux rires à droite.*)

Voix à gauche : Monsieur le Président, empêchez donc que l'orateur soit interrompu.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous, voulez-vous que je vous empêche d'applaudir ? C'est vous qui interrompez en applaudissant.

M. VICTOR HUGO. – Je ferai remarquer à ce côté de l'Assemblée (*la droite*) qu'il y a quelque chose de grave à interrompre ainsi, d'une façon qui peut paraître systématique, un orateur avant qu'il ait pu expliquer sa pensée.

A droite : Mais ce sont vos amis qui vous applaudissent et qui vous interrompent.

M. VICTOR HUGO. – J'ai dit quel était le but à atteindre, j'ajoute qu'il faut que la France entière présente *un vaste ensemble ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels.*

*Il offre d'innombrables points de vue...*³⁷⁵.

Si l'heure n'était pas si avancée, je développerais devant vous les innombrables points de vue qu'il présente, et les interrupteurs eux-mêmes seraient obligés de s'arrêter devant la grandeur d'un tel but national. (*De toutes parts : Parlez ! parlez !*)

*Et en échange de tout ce que vous lui avez fait perdre, elle a reçu de vous l'inquisition*³⁷⁶. (*Marques très vives d'approbation à gauche.*)

Oui, l'inquisition. Eh bien, je vais vous parler de l'inquisition, l'inquisition que certains d'entre vous essayent de réhabiliter aujourd'hui... (*Vives dénégations à droite. – À gauche : Oui ! oui !*)

VOIX DIVERSES. – Ce sont des calomnies... Rappelez l'orateur à l'ordre, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous avez tort de dire : *quelques-uns d'entre vous*. Attaquez les partisans dehors, mais pas ici. Vous ne pouvez imputer à personne dans cette Assemblée un dessein prémédité de ce genre-là. (*Rires ironiques à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. – J'ai dit que je m'adressais au parti clérical tout entier ; c'est lui qui est en question, et non pas quelques membres de cette Assemblée ; c'est au parti clérical que je m'adresse, parce qu'il est un danger public, parce qu'il nous envahit. (*A gauche : C'est vrai !*) Je dis donc, et l'on pourra vous citer les livres si vous le voulez, que certains d'entre vous, hommes du parti clérical, ont essayé de réhabiliter aujourd'hui l'inquisition, et j'ajoute qu'ils l'ont fait avec une timidité pudique dont je les honore. (*Hilarité à gauche.*)

Une voix à droite. – C'est encore une calomnie que vous ramassez dans le passé de vos nouveaux amis.

M. VICTOR HUGO. – Oui, ils ont essayé de réhabiliter l'inquisition, l'inquisition qui a fait périr dans les flammes cinq millions d'hommes ! (*Exclamations à droite.*) C'est de l'histoire⁽²⁾...

Plusieurs voix. – C'est de la poésie !

M. VICTOR HUGO. – C'est de l'histoire. Allez à la Bibliothèque, ouvrez le premier livre d'histoire.

M. DE LARCY. – L'inquisition, nous la maudissons autant que nous maudissons les crimes de la révolution.

Voix nombreuses à droite : Oui ! oui ! nous la maudissons comme vous.

M. VICTOR HUGO. – Mon Dieu, messieurs, vous voulez, je veux, comme vous, la liberté de l'enseignement (*Exclamations à droite*) ; mais tâchez de vouloir aussi la liberté de la tribune. (*Approbation à gauche.*)

Je maintiens mon droit ; je répète que le parti clérical est en question : je répète que c'est lui qui a donné à l'Espagne l'inquisition...

À droite : À la question !

M. VICTOR HUGO. – Et je répète que j'ai le droit de dire ce que c'est que l'inquisition.

À droite : À la question !

A gauche : C'est bien la question ! – Parlez !

M. VICTOR HUGO. – Il est un détail que vous pouvez trouver encore dans votre bibliothèque : l'inquisition déclarait les enfants des hérétiques, jusqu'à la deuxième génération, infâmes et incapables d'aucuns honneurs publics, excepté ceux qui avaient dénoncé leur père !

M. DE LARCY. – À la question ! (*Exclamations à gauche.*)

A gauche : On veut vous mettre à la question !

M. VICTOR HUGO. – C'est la question ! vous n'avez pas le droit de m'indiquer le mode de discussion que je dois suivre.

À droite. – Mais cela n'a pas trait à la loi en discussion.

M. DE LARCY. – À la question !

M. VICTOR HUGO. – Tenez, Monsieur de Larcy, vous qui m'interrompez, ceci est tout à fait dans la question : l'inquisition tient encore, à l'heure qu'il est, au moment où je parle, dans la bibliothèque du Vatican, les manuscrits de Galilée, clos et sous les scellés de l'index. (*Rires bruyants à gauche.*)

M. DE LARCY. – Cela n'empêche pas la terre de tourner. (*Nouvelle bilarité.*)

M. VICTOR HUGO. – Voilà comment le parti clérical entend l'enseignement.

Je disais et je reprends : Oui, voilà les dons que l'Espagne a reçus du parti clérical ; il est vrai qu'en échange, et pour la consoler de ce que vous lui ôtiez et de ce que vous lui donniez, vous l'avez surnommée la Catholique. (*Interruptions nombreuses à droite.*)

Une voix. – Nous ne lui ôtons rien.

M. DÉMAREST. – Nous ne sommes pas ces gens-là. À qui parlez-vous ?

Un membre à l'orateur. – Parlez en général, ne vous adressez pas à quelques personnes ici.

A gauche. – À l'ordre les interrupteurs !

M. LE PRÉSIDENT. – Il n’y a pas à rappeler à l’ordre, mais à rappeler un peu à la question.

A gauche. – L’orateur est dans la question.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, si les interruptions ne rompaient pas le fil des idées de l’orateur qui est à la tribune, vous verriez jusqu’à quel point ce que je dis est dans la question. Qu’est-ce que je veux dire et prouver ? Que le parti clérical a tenu dans ses mains deux des plus grands peuples du monde ; qu’en a-t-il fait ? *Ce foyer qu’on appelait l’Italie...*

... la nuit faite dans les esprits par les soutanes et les génies matés par les bedeaux³⁷⁷ ! (Applaudissements à gauche. – Réclamations prolongées à droite.)

Un membre au pied de la tribune. – C’est là le parti clérical, les soutanes ? Mais alors, c’est le pape, c’est le clergé tout entier que vous attaquez. *(Vive agitation.)*

M. LÉO DE LABORDE. – Vous insultez le clergé catholique. C’est infâme !

A gauche. – À l’ordre, l’interrupteur ! à l’ordre !

M. LÉO DE LABORDE. – Je le répète, c’est infâme ! On doit parler avec plus de respect quand on parle des soutanes. *(A l’ordre ! À l’ordre !)*

M. VICTOR HUGO. – *Et qu’il aura mis un jésuite partout où il n’y aura pas un gendarme³⁷⁸ ! (Applaudissements répétés à gauche. – Vives dénégations sur les bancs de la majorité.)*

Voix à droite. – C’est digne de l’Ambigu Comique !

M. VICTOR HUGO. – *... et le gouvernement du confessionnal...*³⁷⁹
(Réclamations bruyantes et nombreuses à droite. – C’est épouvantable ! A l’ordre ! à l’ordre !)

Voix à droite. – C’est donc l’Église que vous attaquez maintenant !

M. DENJOY. – C’est de la vieille friperie d’il y a vingt ans !

M. LE PRÉSIDENT *(s’adressant à l’orateur)*. – Mais par ces expressions-là, vous attaquez non seulement ce que vous appelez le parti

clérical, mais la religion elle-même.

M. PIDOUX, *à l'orateur*. – Allez à la Porte Saint-Martin !

(Plusieurs membres de la droite interpellent avec vivacité l'orateur ; ces interpellations sont couvertes par les applaudissements de la gauche. – Aux cris bruyants : À l'ordre ! à l'ordre ! partis de la droite, répondent les bravos répétés de la gauche.)

M. DE DAMPIERRE, de sa place. – Je demande qu'on rappelle l'orateur à l'ordre. (*Vive agitation.*)

M. LÉO DE LABORDE. – Il a insulté une classe de citoyens tout entière. *A gauche*. – N'interrompez pas ! – A l'ordre !

M. VICTOR HUGO. – Je croyais...

M. DENJOY. – Vous avez insulté le culte catholique ! (*Agitation générale.*)

Voix nombreuses à gauche. – A l'ordre, les interrupteurs !

M. LE PRÉSIDENT. – Si vous continuez à interrompre, M. Léo de Laborde et M. Denjoy, je vous rappellerai à l'ordre. J'ai donné à l'orateur l'avertissement que j'ai cru devoir lui donner, en lui disant qu'il employait des expressions consacrées au culte, et qui impliquaient une attaque indirecte contre le culte même et la religion : je l'ai engagé à s'abstenir de ces expressions.

M. DESMAREST. – Qu'il rétracte ses expressions !

Un membre à gauche, s'adressant au Président. – Vous avez dit vous-même qu'on ne confessait pas le gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. – L'Assemblée est partagée en deux camps, voilà ce que je vois. Les uns applaudissent, les autres critiquent ; il y a un milieu, c'est de laisser parler.

Un membre. – Maintenez la liberté de la tribune !

M. LE PRÉSIDENT. – La liberté de la tribune a des limites. Il n'y a que les excès qui n'ont pas de limites, j'y suis accoutumé ; mais je déplore seulement quand je les vois se produire des deux côtés.

Un membre à droite. – Il n'y a pas excès de ce côté-ci !

M. LE PRÉSIDENT. – Il y a excès, car il y a tumulte !

M. VICTOR HUGO. – Je croyais avoir fait, et dès les premiers mots, une distinction comprise de l'Assemblée.

A droite. – Allons donc !

Un membre. – C'est une distinction jésuitique !

M. VICTOR HUGO. – Je croyais avoir fait, dis-je, une distinction comprise de l'Assemblée, et j'ajoute applaudie par vous-mêmes, et le *Moniteur* le constatera demain... (*Interruption à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant au côté droit.* – Vous voyez bien que le tumulte part de ce côté-là.

M. VICTOR HUGO. – Le *Moniteur* constatera que vous-mêmes, de ce côté (la droite), avez applaudi à la distinction que j'ai faite en commençant, entre la religion et le parti clérical.

A droite. – Mais non ! mais non !

M. LE PRÉSIDENT, *à l'orateur.* – Rapprochez-vous du projet de loi.

M. VICTOR HUGO. – Eh bien, Messieurs, cette distinction, j'y insiste, et j'ai le droit, en couvrant de ma vénération l'Église, notre mère à tous... (*Murmures à droite.*)

M. DRUET-DESVAUX. – Ayez plutôt le courage de l'attaquer !

Un membre. – Vous l'insultez par vos éloges !

M. LE PRÉSIDENT, *se tournant vers la droite.* – Vous prenez le langage de vos adversaires ; vous insultez l'orateur par vos termes. (*Agitation. – Plusieurs membres siégeant sur les derniers bancs de l'extrême droite se lèvent et sortent de l'enceinte.*)

M. LÉO DE LABORDE, *au moment où il va franchir la porte.* – On ne peut pas continuer à se laisser outrager ainsi... (*Vives réclamations à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous rappelle à l'ordre, M. de Laborde. Quel rôle jouez-vous donc là ? Voilà un quart d'heure que vous êtes debout, occupé à interrompre et à haranguer !

Plusieurs membres à gauche. – Rappelez à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. – L'orateur s'est rappelé lui-même à l'ordre en sortant !

M. VICTOR HUGO. – Je répète que le parti clérical est un danger public, *c'est mon droit de législateur, et, au moment où il se présente une loi à la main...*

Eh mon Dieu, Messieurs, est-ce que je vous serais suspect, par hasard
(³⁸⁰ ?

Voix nombreuses à droite. – Oui ! oui ! très suspect ! (*Exclamations et rires à gauche.*)

Un membre. – Beaucoup plus que les montagnards !

M. VICTOR HUGO. – Ah ! je vous suis suspect ! (*Oui ! oui ! Beaucoup !*) Eh bien, tenez, je finis par là, il faut s'expliquer sur ce point ; c'est en quelque sorte un fait personnel, et vous écouterez, je pense, une explication que vous avez vous-mêmes provoquée.

Je vous suis suspect ! (*Oui ! oui !*) Et de quoi ? Mais, l'an dernier, à cette tribune, je défendais l'ordre en péril comme je défends aujourd'hui la liberté menacée. (*Interruption à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Qu'est-ce qu'il y a de personnel dans ce que dit l'orateur maintenant ? Écoutez donc !

M. VICTOR HUGO. – Comment ! vous m'avez provoqué à m'expliquer, et vous ne voulez pas m'écouter ! (*Parlez ! parlez !*) Je défendais l'ordre en péril l'an dernier, à cette tribune, comme je défends aujourd'hui la liberté menacée, comme je défendrais l'ordre demain si le danger revenait de ce côté-là. Je vous suis suspect ! Mais, voyons, il faut bien que je vous rappelle ces faits : vous étais-je suspect le 23 juin, quand, pour empêcher l'effusion du sang, je marchais aux barricades ? (*Exclamations et interruptions diverses à droite.*)

M. PEUPIN. – Il ne s'agit pas de cela ; il s'agit de doctrines morales et religieuses, pas d'autre chose.

M. VICTOR HUGO. – Comment est-il possible qu'il y ait quelqu'un dans cette enceinte qui doute de ma conscience politique ? Je vous parle en honnête homme et non en agitateur. (*Rumeurs à droite.*) Je vous suis suspect ! (*Oui ! oui !*)

M. LE PRÉSIDENT. – C'est une longue personnalité ; gardez vos sentiments pour vous. – Vous avez eu certainement des torts, monsieur Victor Hugo, quelques expressions provocantes ; mais on s'en est vengé avec usure sur vous, et on m'a dispensé de rien ajouter, car on s'est fait justice à soi-même.

Un membre à droite. – Vous n'avez pas assez fait, Monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT. – Je voudrais bien vous y voir, interlocuteur ! (*Rire général.*)

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, je n'insiste pas ; je suis de ceux qui ont eu le bonheur de rendre, dans des temps difficiles, dans un passé récent, quelques services obscurs à la cause de l'ordre... (*Nouvelles rumeurs à droite.*)

Un membre. – Où ?

M. VICTOR HUGO. – On a pu les oublier, vous les avez oubliés ; je ne les rappelle pas ; mais j'ai le droit de m'appuyer sur ce passé au moment où je parle.

Un membre. – Il n'existe pas !

M. VICTOR HUGO. – Eh bien, appuyé sur ce passé, sur ce passé tout récent, je vous le déclare, dans ma conviction...

LA DÉPORTATION.

5 avril 1850.

*... On ne fait cas que de ces hommes positifs, qui ne sont après tout que des hommes négatifs*³⁸¹.

Une voix. – Quel pathos !

M. VICTOR HUGO. – Mais qu'une révolution survienne, les hommes d'affaires, les gens habiles ne sont plus que des nains... (*Sourires à droite.*)

M. BOISSIÉ. – Et les imbéciles sont des géants ! (*Hilarité bruyante et prolongée.* – *Très bien ! très bien !* – *Assentiment marqué à droite.*)

M. VICTOR HUGO. – Mais qu'une révolution survienne... les faits matériels tombent, et les idées qu'on raillait, qu'on dédaignait, grandissent tout à coup d'une grandeur démesurée et imprévue... (*Interruption.*)

M. LE PRÉSIDENT, *se tournant vers la droite*. – Silence donc, Messieurs, vous n’êtes pas chargés d’interrompre à chaque phrase. Voilà comment on rend les séances violentes, c’est toujours par ces concerts d’interruptions.

M. VICTOR HUGO. – Je laisse la sagesse de la grande majorité de l’Assemblée juge de cette nature et de ce système d’interruptions et je continue *C’est ainsi, par cette soudaine force*.

M. VICTOR HUGO. – ... *eussiez-vous bâti vos iniquités en granit, à chaux et à ciment...*³⁸². (Oh ! oh ! – Rires à droite.) Ne vous pressez pas tant de rire, messieurs, vous riez des paroles mêmes ’de l’Écriture ; j’ai eu tort de ne pas vous prévenir. Eh bien, je répète (maintenant que je vous ai prévenus, vous ne rirez plus), je répète et je le dis pour tous les partis : *Eussiez-vous bâti...*

*Voilà un homme que le tribunal spécial a condamné...*³⁸³.

M. LE PRÉSIDENT. – Le droit commun !

M. BAZE. – Il n’y a pas de tribunaux spéciaux. Vous dénaturez tout.

M. VICTOR HUGO. – Cet homme, un arrêt de déportation vous le livre... ce criminel, selon les uns, ce héros, selon les autres... (*Vives interruptions à droite et au centre.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Héros selon ses complices ! (*Bruit.*)

Un membre à droite. – Vous ne devriez pas souffrir ces paroles-là, Monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT. – J’ai déjà répondu et je réponds : Criminel selon la loi, héros selon ses complices. (*Très bien ! très bien ! – Cris à gauche : Et Boulogne ! et Strasbourg ! et le maréchal Ney !*)

M. VICTOR HUGO. – Je ne veux pas combattre notre honorable président, mais pour moi le maréchal Ney, déclaré criminel par la justice politique en 1815, est un héros, et je ne suis pas son complice. (*Vive approbation à gauche.*)

Voix à droite. – Il était un héros avant !

M. LACAZE. – Ce n’est pas pour ses faits héroïques qu’il a été condamné !

M. DE LA MOSKOWA. – Le maréchal Ney a été assassiné, il n’a pas été jugé.

M. VICTOR HUGO. – Je reprends. Voilà un homme qu’un arrêt de déportation vous a livré ; cet homme, ce condamné, vous le saisissez. Vous le tenez là seul, en proie à lui-même... à ses remords...

M. LE PRÉSIDENT. – Et la justice !

M. DE RANÉE. – Jetez le Code pénal au feu bien vite !

M. AUDREN DE KERDREL. – De l’humanité pour des tigres !

M. VICTOR HUGO. – Je reprends, messieurs ; vous allez voir à quel point cette interruption est puérile. Vous tenez là, seul, en proie à lui-même... Vous tenez cet homme là...

M. HEURTRIER. – Ce n’est pas la loi actuelle.

M. BAROCHE, *ministre de l’Intérieur*. – Ce n’est pas la loi actuelle. Vous n’avez pas lu le Code pénal dont vous parlez.

M. VICTOR HUGO. – Quand vous aurez désigné un lieu pour la déportation, vous exécuterez la loi actuelle dans les termes que voici. Si vous vouliez me laisser achever, monsieur Baroche, comme je faisais l’autre jour pour vous, tout en ayant bonne envie de vous interrompre (*on rit*), vous verriez que j’ai raison.

M. ROUHER, *ministre de la Justice*. – Il était dans le vrai et vous n’y êtes pas !

M. VICTOR HUGO. – Je dis ce que le Code pénal vous autorise à faire, et tout à l’heure je dirai ce que vous voulez ajouter au Code. Le Code pénal vous autorise à faire ce que je viens de dire. (*Oui ! – Non !*) Nous sommes d’accord...

*Vous ne savez pas vous-mêmes si c’est un cachot ou si c’est un tombeau*³⁸⁴ !

M. AUDREN DE KERDREL. – Ni l’un ni l’autre.

M. EMMANUEL ARAGO. – Vous verrez !

M. AUDREN DE KERDREL. – Ah ! nous verrons !

Une voix à gauche. – C’est bien possible ! (*Rires !*)

M. VICTOR HUGO. – *Vous voulez que, lentement.*

Ah ! c'est monstrueux³⁸⁵ !

Une voix à gauche. – C'est modéré !

Un membre à droite. – Et les victimes que cet homme a faites !

M. VICTOR HUGO. – *Je proteste d'avance.*

...le jour où l'homme-Dieu a subi la peine de mort, il l'a abolie³⁸⁶ ! (Vive approbation à gauche. – Rumeurs à droite.)

Voix diverses. – C'est un scandale ! c'est une profanation !

M. EMMANUEL ARAGO. – *Il serait encore crucifié aujourd'hui ! (Agitation.)*

Une voix à droite. – Par vous.

M. VICTOR HUGO. – *J'explique ma pensée. Le jour où l'homme-Dieu a subi la peine de mort, il l'a abolie, car. (A droite : Assez ! assez !) Car il a fait voir que la folle justice humaine.*

...et le geôlier de cette tombe³⁸⁷ ? (Exclamations à droite. – A gauche : Très bien ! très bien !)

Voix à droite : Portez cela à la Porte Saint-Martin !

M. VICTOR HUGO. – *La tyrannie d'une âme méchante et basse³⁸⁸ ? (Exclamations à droite.)*

Un membre à gauche. – Et Sainte-Hélène ?

M. VICTOR HUGO. – *Sachez-le, vous qui m'interrompez, les Sainte-Hélène produisent les Hudson Lowe.*

Et cette prostituée qu'on appelle la raison d'état³⁸⁹. (Applaudissements répétés à gauche. – Un spectateur, placé dans les tribunes publiques, applaudit.)

M. LE PRÉSIDENT. – *J'invite les tribunes à s'abstenir.*

Il fermait la porte des révolutions³⁹⁰.

M. PRUDHOMME. – *Et le 23 juin, c'était de la clémence !*

M. VICTOR HUGO. – *Et savez-vous ce que vous faites si vous décrêtez les vengeances ? Vous la rouvrez (Murmures à droite.)*

Une voix à droite. – Quel abus de la parole !

*Voyons, pour qui faites-vous cette loi ? Le savez-vous*³⁹¹ ?

Voix à droite. – Ah voilà !

Une autre voix à droite. – Elle est faite pour tout le monde.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs de la majorité, vous l’emportez en ce moment, vous êtes les plus forts ; mais êtes-vous sûrs de l’être toujours ?

M. AUDREN DE KERDREL. – Non, si on nous déserte comme vous nous avez désertés.

M. VICTOR HUGO. – le glaive de la pénalité politique n’appartient pas à la justice, il appartient au hasard. (*Vives réclamations à droite.*) Il passe au vainqueur avec la fortune.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous niez la justice du pays, et vous oubliez que, sous la République, la justice se rend au nom du peuple français ; ou il n’y en a pas, ou il y a celle-là. La plus grande attaque et le plus grand péril qu’on puisse faire subir à une République, c’est de nier, sous ce gouvernement, la puissance des autorités et des pouvoirs qui sont reconnus sous tous les autres gouvernements. (*Rumeurs à gauche. – Vive approbation à droite.*)

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, je fais appel à vos souvenirs, et je n’éveillerai aucune susceptibilité en vous disant que, dans des temps qui ne sont pas éloignés de nous, et qui font partie de l’histoire de nos pères, le glaive de la pénalité politique n’appartenait pas à la justice. Chaque parti semblait destiné tour à tour à le tenir dans ses mains ou à *le sentir sur sa tête*³⁹². (*Rumeurs à droite.*) Pouvez-vous nier l’histoire ? Je viens de la rappeler fidèlement.

A droite. – 93 !

M. VICTOR HUGO. – Eh bien, Messieurs, quand vous combinez, je m’adresse aux auteurs de la loi, quand vous combinez une de ces lois de répression exagérée que les partis victorieux, dans l’entraînement de leur triomphe et dans la bonne foi de leur fanatisme, appellent lois de justice, ne vous sentez-vous pas imprudents en vous-mêmes d’aggraver les peines et de multiplier les rigueurs ? Eh ! mon Dieu ! nous vivons dans des temps troubles ; ce n’est offenser personne que de se préoccuper de l’avenir. Les

vertus les plus hautes, les caractères les plus purs, les dévouements les plus éprouvés ne sont pas à l'abri de ces coups de foudre. Cette loi que vous faites est une loi redoutable. savez-vous qui je défends contre vous ? c'est vous ! (*Rires ironiques à droite.*)

Voix à droite. – Merci ! Mais ne prenez pas tant de peine !

M. VICTOR HUGO. – Oui, c'est votre prudence que j'invoque, c'est votre modération que je veux éveiller. Au fond de vos consciences, en vous interrogeant vous-mêmes, vous ne pouvez pas savoir. ce que votre propre loi fera de vous. (*Nouvelle interruption.*) Mon Dieu ! vous fermez les yeux à l'avenir, les fermerez-vous au passé ? (*Rumeurs et protestations à droite.*)

M. VÉSIN. – C'est un appel à la peur !

Voix nombreuses. – Nous n'y céderons pas !

M. VICTOR HUGO. – Vous vous récriez de ce côté ; vous ne croyez pas à mes paroles.

Une voix à droite. – On les qualifie.

...Charles X aurait pu l'appliquer à M. Thiers, et Louis-Philippe à M. Odilon Barrot³⁹³. (*Bravos et applaudissements à gauche.*)

M. CHÉGARAY. – Il ne vous convient pas d'injurier Louis-Philippe qui vous a nommé pair de France.

M. ODILON BARROT, *de sa place.* – J'ai défendu ce gouvernement, je n'ai pas conspiré.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous supposez qu'il était criminel.

M. ODILON BARROT. – M. Victor Hugo, en me nommant, m'a donné le droit de répondre deux mots ; il est trop juste pour ne pas me le permettre. (*Rumeurs à gauche.*) Si je m'honore de quelque chose dans ma carrière politique, c'est de n'avoir jamais conspiré contre aucun gouvernement. (*Marques très vives d'approbation sur les bancs de la majorité.*) C'est d'avoir défendu jusqu'au bout et le dernier la constitution de mon pays. Si vous appelez cela un attentat, et s'il y avait un gouvernement au monde, fût-ce celui de vos amis, qui punît le respect et la défense des lois comme un attentat, ce parti serait d'avance jugé, et vous

seriez bien malheureux de lui appartenir. (*Marques nombreuses d'approbation et applaudissements. – Rires ironiques à gauche.*)

Une voix à droite. – Et pendant qu'il défendait la Constitution, M. Victor Hugo chantait le duc de Bordeaux.

M. Ducoux, *au milieu du bruit.* – C'est Jupiter faisant de la bouillie !

M. VICTOR HUGO. – L'honorable M. Odilon Barrot, dont personne plus que moi n'apprécie le noble caractère. (*Oh ! oh ! – Rires prolongés sur les bancs de la majorité.*)

Voix diverses à droite. – Il est bien temps ! c'est trop tard ! (*A gauche : Parlez ! parlez !*)

M. VICTOR HUGO. – L'honorable M. Odilon Barrot s'est mépris sur le sens de mes paroles. Quand j'ai parlé d'une justice qui aurait pu l'atteindre, j'ai parlé d'une justice injuste. (*Explosion de rires à droite. – Bruit prolongé.*)

Voix diverses à droite. – Ah ! ah ! – Il n'y a qu'une justice ! – C'est une véritable défaite d'Escobar !

M. VICTOR HUGO. – Je répète que je parle d'une justice injuste ; c'est la justice des partis.

Voix diverses. – Allons donc ! allons donc ! Mais vous oubliez que c'était de la justice de vos amis que vous parliez !

M. VICTOR HUGO. – *Messieurs, quand je vous parle des revanches possibles de la destinée...*

...Faites des lois de proscription maintenant³⁹⁴ !

Une voix. – Il paraît que cela porte bonheur. (*On rit.*)

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, l'innovation pénale qu'on vous propose, la réclusion aggravant la déportation, est mauvaise. *Vous la repousserez.*

Et il frappe avec cette loi ceux qui l'ont faite³⁹⁵. (Approbation à gauche.)

Voix diverses à droite. – C'est la suite du même système d'intimidation ! – Vous ne nous faites pas peur ! – C'est le meilleur moyen de faire passer la loi !

M. VICTOR HUGO. – *Un dernier mot.*

*Les vieillards qui demandent des asiles*³⁹⁶... (*Interruptions diverses à droite.*)

Quelques voix. – Pour cela il faut de la tranquillité ! – Il faut que le pays ne soit pas agité !

M. VICTOR HUGO. – *Le peuple qui demande du pain, la France qui demande de la gloire !*

LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

21 mai 1850.

*...Je chercherai toutes les occasions de la glorifier dans ce qu'elle a fait de magnanime et de beau...*³⁹⁷.

M. DE MORNAY. – Vous avez glorifié de même la monarchie !

...C'était la sagesse des grands hommes d'état de ce temps-là, qui sont, du reste, les mêmes que ceux de ce temps-ci. (Rires approbatifs à gauche.)

Voix à droite. – Vous étiez de ces grands hommes-là à la Chambre des pairs !

*...Et de lui dire : Vote ! ne te bats plus*³⁹⁸ ! (*Applaudissements sur quelques bancs de la gauche.*)

Voix à droite. – Il avait bien compris cela au mois de juin !

*...Il en sort avec le regard d'un souverain*³⁹⁹. (*Applaudissements à gauche. – Rires à droite. – Agitation prolongée.*) Messieurs, il m'est impossible de ne pas faire remarquer une chose ; c'est que cette nature d'interruptions, d'interruptions calculées et systématiques. (*Vives dénégations à droite.*)

A gauche. – C'est vrai !

M. CHARLES DAIN. – Ajoutez : et indécentes !

M. VICTOR HUGO. – Cette nature d'interruptions, qui n'a pas d'autre but que de déconcerter la pensée de l'orateur. (*Nouvelles dénégations à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Vous savez bien qu'on n'y réussirait pas.

M. VICTOR HUGO. – Cette nature d'interruptions qui n'a pas d'autre but que de lui ôter la liberté d'esprit, ne pouvant lui ôter la liberté de la parole, n'est pas un jeu digne d'une grande Assemblée. (*À gauche : Très bien ! très bien !*) Quant à moi, en présence de ces interruptions, que je ne qualifie pas, que je laisse à l'opinion publique le soin d'apprécier.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous n'avez pas été interrompu, je dois le constater.

M. BAC. – L'Assemblée a manqué de dignité en interrompant comme elle l'a fait.

M. VICTOR HUGO. – En présence de cette nature d'interruptions, dis-je, je mets le droit de l'orateur sous la sauvegarde de la vraie majorité, de la majorité des esprits honnêtes et justes, qui sont toujours, j'en suis convaincu, les plus nombreux dans l'Assemblée des élus d'un grand peuple.

Voix à droite. – Il n'y a pas de doute !

M. VICTOR HUGO. – Je continue, Messieurs. J'énumérais devant vous les effets du suffrage universel, et je vous disais : *Qu'est-ce tout cela ? C'est la fin de la violence.*

*...C'est parce qu'il a plu au peuple, après avoir nommé qui vous vouliez, ce que vous aviez trouvé fort bon.*⁴⁰⁰

Une voix à droite. – Vous, par exemple.

M. VICTOR HUGO. – De nommer qui vous ne vouliez pas.

À gauche avec force. – À l'ordre, l'interrupteur !

M. BAC, à M. Victor Hugo. – Méprisez l'interruption et n'y répondez pas, c'est trop grossier.

Voix à l'extrême gauche. – L'interrupteur a manqué à l'Assemblée ; Monsieur le Président, rappelez-le à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. – Vous faites vingt fois plus de bruit que cela ne mérite. (*C'est vrai !*)

*Le peuple calme, c'est l'avenir sauvé*⁴⁰¹. Le peuple sait cela.

M. BAC. – C'est le suffrage universel consolidé malgré eux.

*...À la simple résidence, décrétée par l'Assemblée constituante, cette loi met sournoisement le domicile...*⁴⁰². (*Réclamations au banc de la Commission.*) – Comment, sournoisement ?

M. LÉON FAUCHER. – C'est très ouvertement.

M. VICTOR HUGO. – Vous savez très bien que la résidence et le domicile sont deux faits légaux très différents. Je continue. Où il y avait six mois, elle écrit trois années, et elle dit : c'est la même chose.

Au banc de la Commission. – Mais non, du tout.

*Du fils au père*⁴⁰³. (*Exclamations.*)

Voix à droite ironiquement. – Quel malheur !

Voix à gauche. – C'est l'antagonisme dans la famille !

M. VICTOR HUGO. – *Elle crée ainsi. et, chose coupable, entre le père et le fils. (Oh ! oh ! Allons donc ! – À l'extrême gauche : Oui ! oui ! c'est vrai !)*

M. BAC. – C'est la guerre de famille organisée !

*Ce droit imperdable, inaliénable, essentiel, personnel, sacré vivant...*⁴⁰⁴. (*Exclamations ironiques à droite.*) Le *Moniteur* constatera que, sur ces paroles, on a ri de ce côté.

A droite. – Oui ! oui !

M. TASCHEREAU. – Nous le lui recommandons bien !

M. MORTIMER-TERNAUX. – Nous avons ri à la septième épithète !

M. VICTOR HUGO. – Ce droit, dis-je, ce droit personnel.

*Entre autres celle des artistes dramatiques...*⁴⁰⁵. (*Hilarité bruyante à droite.*)

M. TASCHEREAU. – Tous les comédiens ne sont pas au théâtre.

M. VICTOR HUGO. – Ici encore le *Moniteur* constatera. (*A droite : Oui ! oui !*) Ici encore le *Moniteur* constatera (*Oui ! oui ! – Bravos ironiques*) que quand j'ai nommé toute une classe de citoyens, ce côté a ri. (*À droite : Oui ! oui !*)

M. LE PRÉSIDENT. – N'interrompez pas !

M. EMMANUEL ARAGO. – C'est l'excommunication politique.

*...De telle sorte que si Voltaire vivait...*⁴⁰⁶. (*Interruption prolongée.*)

M. DE TINGUY. – Il aurait ri avec nous, Voltaire.

Voix à gauche. – Béranger ne serait pas électeur.

Autre voix. – Ni Michel Chevalier non plus.

M. VICTOR HUGO. – Je ne veux pas nommer des vivants. ferait certainement condamner Voltaire, pour offense à la morale publique et religieuse.

A droite. – Mais oui ! – Il l’aurait bien mérité !

M. VICTOR HUGO. – Oui, n’est-ce pas ?

Eh bien, voici la conséquence de la loi acceptée par ce côté de l’Assemblée (*la droite*), vous auriez sur la liste d’indignité le repris de justice Voltaire. (*Agitation.*)

À droite. – Pourquoi pas ?

*Mais j’affirme que c’est Escobar qui l’abaptisée*⁴⁰⁷. (*Acclamations et applaudissements répétés à gauche. – A droite, ironiquement : Bis !*)

M. LE PRÉSIDENT. – Le Moniteur constatera aussi ces applaudissements.

*Voler la souveraineté dans la poche du faible et du pauvre...*⁴⁰⁸
(*Interruption à droite. – Applaudissements à gauche.*)

Voix diverses à droite. – Vous répétez ce qu’a dit M. Lagrange ! – Vous le volez !

RÉPLIQUE À M. DE MONTALEMBERT.

23 mai 1850⁴⁰⁹.

M. VICTOR HUGO – *M. le Président, je demande la parole pour un fait personnel*⁴¹⁰.

M. LE PRÉSIDENT. – La parole est à M. Victor Hugo pour un fait personnel.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, l’Assemblée s’apercevra, dès les premiers mots que je prononcerai. (*De plusieurs bancs : On n’entend pas.*) L’Assemblée s’apercevra, dès les premiers mots que je prononcerai, que j’ai une peine extrême à parler. (*Rumeurs à droite. – A gauche : C’est indécent !*)

M. LE PRÉSIDENT. – Écoutez donc !

M. VICTOR HUGO. – J'ai été hier violemment attaqué. Je suis dans la position de l'homme qui vient se défendre ; je ne demande à la majorité d'autre faveur que son silence. *Et je vais purement et simplement au fait*⁴¹¹.

Plusieurs membres. – Ah ! ah ! votre voix revient.

M. VICTOR HUGO. – L'honorable M. Jules de Lasteyrie a dit, et les deux orateurs qui lui ont succédé ont répété après lui, avec des formes variées, mais je prends le fond de ce qui a été dit, et je cite les propres paroles de M. de Lasteyrie, je vais arriver tout à l'heure à M. de Montalembert. (*Nouvelles interruptions à droite.*) L'honorable M. de Lasteyrie a dit que j'avais été le panégyriste de plus d'un pouvoir, et que par conséquent mes opinions étaient mobiles, et que j'étais aujourd'hui en contradiction avec moi-même ; je crois que c'est bien le sens de ses paroles.

M. JULES DE LASTEYRIE. – Je n'ai pas dit que vous fussiez en contradiction avec vous-même !

M. VICTOR HUGO. – C'est également le sens des paroles des deux orateurs qui lui ont succédé. Messieurs, si les honorables orateurs ont prétendu faire allusion à des vers monarchiques, inspirés, je le déclare, par le sentiment le plus candide et le plus pur, que j'ai faits dans mon adolescence, dans mon enfance, quelques-uns avant quinze ans. (*Interruption. – Rires et chuchotements sur les bancs de la majorité.*)

Un membre de l'extrême gauche s'adressant à la droite. – Combien en avez-vous servi, vous, de gouvernements ?

M. VICTOR HUGO. – Si c'est à cela que ces honorables orateurs ont prétendu faire allusion, ce n'est qu'une puérilité ; je n'y réponds pas. (*Nouveaux rires sur les bancs de la majorité.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Écoutez donc !

M. VICTOR HUGO, *se tournant vers M. le président.* – Vous le voyez, M. le président, je suis sans cesse interrompu. Faites exécuter le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. – Le règlement ne peut pas me donner la force d'empêcher de rire.

M. VICTOR HUGO. – Mais si c'est aux opinions de l'homme qu'ils s'adressent et non à celles de l'enfant. (*Nouvelles interruptions à droite.*)

...*Si vous reculez devant ce défi...*⁴¹². (*Oh ! oh ! Réclamations bruyantes à droite. – A gauche : Très bien ! très bien !*) Nous verrons !

M. DE LA MOSKOWA. – Vous avez le droit de le dire, vous avez le droit d'employer ces expressions.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est à M. de Montalembert qu'il faut adresser cela ; l'Assemblée n'est pas obligée de lire vos œuvres pour savoir s'il y a quelque chose à vous reprocher.

M. DE LA MOSKOWA. – C'est aussi à M. de Montalembert que l'orateur s'adresse.

M. DE MORNAY. – Je demande la parole si c'est un défi.

Un membre. – Et la loi électorale !

M. VICTOR HUGO. – Maintenant, dis-je, si ce défi n'est pas relevé. (*Rumeurs à droite.*) S'il n'est pas accepté, si les adversaires reculent devant ce défi.

À droite. – Allons donc !

M. SCHÆLCHER. – Rappelez donc au silence, monsieur le Président !

M. VICTOR HUGO. – Je déclare, et je le dis une fois pour toutes..... *Et vous verrez si je suis absent.*

M. DE MONTALEMBERT. – Depuis le jour où j'ai vu l'honorable M. Victor Hugo, après son discours sur l'expédition de Rome, disparaître pendant la réponse que je lui adressais, pour revenir trois mois après avec un discours longuement étudié⁴¹³, (*Bruyants applaudissements à droite.*) depuis ce jour-là, je ne pensais pas qu'il fût nécessaire de prendre au sérieux son opposition. (*Rumeurs à gauche.*) Mais lorsque je l'ai vu recommencer cette manœuvre avant-hier, après un discours qui avait légitimement indigné la majorité. (*Réclamations à gauche. – A droite : Oui ! oui !*)

M. LEGROS-DEVOT. – Et toute la France.

M. NOËL PARFAIT, à M. de Montalembert. – C'est le vôtre qui a indigné la France.

M. DE MONTALEMBERT. – Votre France, soit ! pas la mienne ! pas la nôtre ! Après cette répétition de son ancienne manœuvre, je n'ai pas pu

m'empêcher de lui adresser, toujours en son absence volontaire et prolongée, l'allusion qu'il vient de relever tout à l'heure.

...Je relève ce défi. Il a d'abord chanté, pour ne pas dire flatté, la restauration ; il a chanté la naissance et le baptême de M. le duc de Bordeaux ; il a chanté le sacre de Charles X : il s'en défend aujourd'hui.

M. VICTOR HUGO. – Du tout !

M. DE MONTALEMBERT. – Comme ayant été trop candide et trop jeune. (*Rires prolongés à droite.*)

M. VICTOR HUGO, *de sa place*. – Je fais réimprimer tous les six mois les vers dont vous parlez.

Un membre. – M. Hugo plaide le défaut de discernement comme en police correctionnelle !

M. DE MONTALEMBERT. – Aussitôt après la révolution de juillet, comme pour racheter cette faute de jeunesse, il a chanté les obsèques des héros de juillet, et cela le lendemain de la chute du roi Charles X.

M. VICTOR HUGO. – Je vous défie de citer les vers dont vous parlez, M. de Montalembert.

M. DE MONTALEMBERT. – Mais je laisse là sa poésie, je ne m'occupe que de sa prose, et de sa prose à ces tribunes, qu'il a invoquée tout à l'heure lui-même. Oui, je n'ai pas pu me défendre d'un mouvement d'indignation, quand je me suis souvenu d'avoir entendu moi-même, en pleine cour des pairs, adresser par lui au roi Louis-Philippe les paroles les plus adulatrices qui aient jamais frappé mes oreilles. (*Rires approbatifs sur les bancs de la majorité*) et qu'ensuite, deux ans après, à cette même tribune où je parle, et où il parlait tout à l'heure, il est venu à l'Assemblée constituante féliciter le peuple de Paris d'avoir brûlé le trône où siégeait ce vieux roi naguère adulé, et d'où était descendu sur lui le brevet de pair de France. (*Vive approbation et longs applaudissements à droite.*)

M. VICTOR HUGO. – Cela n'est pas vrai.

M. CHANGARNIER. – Très bien ! très bien ! tous les hommes de cœur sont avec vous, M. de Montalembert, faites justice !

M. DRUET-DESVAUX. – Elle sera ratifiée par le pays !

M. DE MONTALEMBERT. – Vous trouverez dans son langage toujours les mêmes formules, mais toujours adressées à des objets différents. Eh bien, voici ce que je lui prédis : Si jamais il s'élève, comme je le redoute, dans ce pays-ci, sur les ruines de la liberté déshonorée et dégradée par le parti auquel s'est rallié M. Hugo, si jamais il s'élève un despotisme quelconque, il sera le premier à le flatter, il essayera de faire respirer à ce despotisme futur cet encens qu'il offre aujourd'hui à l'ouvrier et qu'il a fait déjà respirer à deux dynasties⁴¹⁴. (*Très bien ! très bien ! – Des applaudissements éclatent à trois reprises sur les bancs de la majorité.*)

M. VICTOR HUGO. – J'avais demandé à l'honorable M. de Montalembert des faits et non des mots ; je l'avais défié et je le défie encore. (*Exclamations à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Écoutez la réponse ! Chacun a applaudi son orateur ; mais tous doivent écouter les répliques.

M. VICTOR HUGO. – Je l'avais défié et je le défie encore, non pas de faire des phrases, mais de faire des citations textuelles : qu'il l'entende bien. Quant à moi, voici un défi que je lui adresse : C'est de faire imprimer sa proclamation aux électeurs après la révolution de 1848 en regard de la mienne. Je l'en défie, et nous verrons s'il le fait ! Que M. de Montalembert remarque bien que je l'ai défié ; nous verrons s'il accepte ce défi et s'il s'y rend.

M. DE MONTALEMBERT. – Allons donc ! elle est imprimée partout ; *la Presse* l'a récemment reproduite ; je n'ai pas un mot à y changer.

M. VICTOR HUGO. – L'honorable M. de Montalembert a fait une chose étrange, et je ne m'en plains pas : il a cité des paroles qu'il dit m'avoir entendu prononcer dans les délibérations secrètes d'un tribunal. Je vous laisse à juger quelle confiance on peut ajouter dans la conscience d'un tel juge. (*Bravos à gauche. – Rumeurs à droite.*)

Eh bien, puisque l'honorable M. de Montalembert m'a donné une occasion que je ne cherchais pas, puisqu'il a soulevé un voile que je ne me serais pas cru le droit de soulever, je vais dire à cette Assemblée comment, pourquoi et dans quel but j'ai prononcé les paroles dont M. de Montalembert a gardé un assez infidèle souvenir.

Il s'agissait de juger un homme⁴¹⁵ qui avait commis un attentat sur la personne du roi Louis-Philippe ; je voulais sauver la tête de cet homme ; je ne tromperai les souvenirs d'aucun membre de la cour des pairs en disant que nous n'étions que trois qui voulussions sauver la tête de cet homme.

Voix à droite. – De cet assassin !

M. LE PRÉSIDENT. – Vous révélez les délibérations de la cour !
(*Réclamations à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. – Je ne suis donc pas libre à cette tribune ?

Voix diverses. – L'orateur est dans son droit ! – M. de Montalembert a commencé !

M. VICTOR HUGO. – Et à cette occasion, messieurs. (*Interruptions diverses.*)

Une voix au fond de la salle. – Où est donc la loi ?

M. VICTOR HUGO. – J'étais donc (je puis révéler ceci) un pair qui voulais sauver la tête de cet homme.

Un membre à droite. – Dites de cet assassin !

M. VICTOR HUGO. – Et, à cette occasion, j'adressai à la cour une allocution où je la suppliai d'épargner ce malheureux, et où je lui dis que le cœur du roi Louis-Philippe lui saurait gré de le devancer dans cet acte de clémence. Voilà ce que j'ai dit.

M. DE MONTALEMBERT. – Non, ce n'est pas ça le moins du monde !

M. LE PRÉSIDENT. – Monsieur de Montalembert, n'allez pas non plus plus loin ; c'est de la chambre du conseil, cela ne doit pas être révélé.
(*Interruptions bruyantes.*)

M. VICTOR HUGO. – Je profite de la porte qui m'est ouverte. (*A l'extrême gauche : Parlez ! parlez !*)

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant aux membres de l'extrême gauche.* – Je sais bien que vous ne reculez devant aucune indiscretion, et que vous les excitez ; mais, moi, je dois les calmer, si je peux. (*Assentiment à droite. – déclamations à gauche.*) Je dis à M. Victor Hugo qui a été juge : Respectez les secrets de la chambre du conseil.

Voilà mon devoir.

M. VICTOR HUGO. – C'est incroyable !

M. LE PRÉSIDENT. – M. de Montalembert n’a révélé aucun vote et n’a rien dit de la chambre du conseil.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. – Il est honteux de rappeler les arrêts de la cour des pairs ; ils ont été flétris par le peuple. (*Vive agitation.*)

M. DE HEECKEREN. – C’est le candidat manqué de la Chambre des pairs qui réclame en ce moment.

M. VICTOR HUGO. – J’atteste les souvenirs de l’Assemblée, ceux de M. de Montalembert lui-même, afin que ceci se retrouve dans le *Moniteur*, que M. de Montalembert a dit : En cour des pairs. (*Dénégations à droite. – A gauche : Oui ! oui !*) J’atteste les souvenirs unanimes de l’Assemblée et les siens. Maintenant, cette porte qu’il avait imprudemment, indiscretement ouverte, je la referme. Je pourrais aussi exercer quelques représailles, je ne le ferai pas, et voici ce qui me reste à dire à M. de Montalembert. Il m’a accusé hier, et dans le parti auquel il appartient, on m’accuse volontiers d’avoir, comme on dit, déserté le camp de l’ordre. Messieurs, je n’ai, je le dis à M. de Montalembert, je n’ai jamais été, il le sait bien, dans le même camp que lui.

M. DE MONTALEMBERT. – Vous avez été nommé à Paris.

M. VICTOR HUGO. – Et vous ne l’avez pas été. C’est précisément ce que je dis.

M. LE PRÉSIDENT. – N’interrompez pas, M. de Montalembert.

Voix à gauche. – Obtenez donc le silence, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Mais, messieurs, vous n’entendez donc pas que j’ai dit à l’interrupteur de se taire.

La même voix à gauche. – Vous ne l’avez pas dit assez haut.

M. LE PRÉSIDENT. – Donnez-moi donc un porte-voix au milieu de toutes vos clameurs !

M. VICTOR HUGO. – Quoi ! on m’accuse d’être un transfuge ; mais, messieurs, alors je serais une étrange espèce de transfuge, et qu’il faudrait encourager, un transfuge qui passe du camp des vainqueurs dans le camp des vaincus. Mais non, je ne suis pas un transfuge, je suis un homme d’ordre qui voit devant lui la réaction, c’est-à-dire le désordre, et qui le combat ; je suis un homme de liberté qui voit devant lui les hommes de

servitude, et qui les combat. (*Approbation à gauche. – Rires à droite et au centre.*)

Une voix à droite. – Gardez cela pour vous.

M. VICTOR HUGO. – Que faisais-je dans l'Assemblée constituante, et que faisait M. de Montalembert ? Je défendais la liberté de la presse pendant qu'il se taisait, je réclamaï la levée de l'état de siège pendant qu'il se taisait, je combattais la censure pendant qu'il se taisait, je demandais l'amnistie pendant qu'il se taisait.

Plusieurs voix. – Et il avait bien raison !

Autres voix. – Vous faisiez là une belle chose, vraiment !

M. VICTOR HUGO. – Je demandais l'abolition de la peine de mort pendant qu'il se taisait. Depuis vingt-trois ans, je ne reconnais, quant à moi, qu'un souverain, le peuple. (*A droite : Oh ! oh ! Bruit.*)

M. LEGROS-DEVOT, *au pied de la tribune, à M. Victor Hugo* :

« Dans l'exil, s'il le faut, j'irai suivre mon roi. »

M. LE PRÉSIDENT. – Veuillez ne pas faire de biographie.

M. BOUVATTIER. – Et vous lui offriez jusqu'à la dernière goutte de votre sang.

M. VICTOR HUGO. – La date ? (*M. Bouvattier remet le journal l'Ami du Peuple à M. Victor Hugo.*)

Voix nombreuses à droite : Lisez ! lisez ! – (Longue interruption et rires ironiques à droite.)

M. TASCHEREAU. – Je demande qu'on passe à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous ne voulez donc pas que cet incident finisse ! Écoutez donc !

M. DRUET-DESVAUX. – La lecture ! (*À droite : Lisez ! lisez !*)

M. VICTOR HUGO. – Si vous voulez que je vous réponde, écoutez !

M. LE PRÉSIDENT, *aux interrupteurs.* – Si vous ne vous taisez pas, je me couvrirai et je suspendrai la séance. Il faut que cet incident n'ait pas un plus long cours. Veuillez terminer, M. Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. – Je vais répondre à la question qui m'est adressée, de la manière la plus simple et la plus victorieuse. (*À droite : Ah ! ah !*) Je l'annonce d'avance ! Jugez de la bonne foi de l'interruption qu'on

m'adresse ; ces vers ont été imprimés en 1818 ; en 1818, j'avais quinze ans.
(*Vive approbation à gauche.*)

Un membre à gauche. – C'est un collégien qui fait des vers !

M. BOUVATTIER. – La citation est faite sans date, vous le remarquerez.
(*Rires ironiques à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, à cette citation de l'époque où j'avais quinze ans, je vais opposer une citation textuelle que ma mémoire me fournit, et que vous pouvez vérifier, car j'indique et la date et la source. En 1841, le 3 juin, j'avais l'honneur d'être reçu à l'Académie française, en présence de M. le duc d'Orléans et de M^{me} la duchesse d'Orléans ; j'ai dit là ces paroles que vous pouvez retrouver, puisqu'elles sont dans un discours officiel. « Les familles couronnées sont faites pour les nations souveraines. » Voilà les termes dont je me suis servi. (*A gauche : Très bien ! très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. – Les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois, cela a été dit cent fois.

M. VICTOR HUGO. – J'avais donc raison. (*Rires ironiques à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – J'appelle toujours le terme de cette discussion, où la personnalité prend trop évidemment la place de l'intérêt public.

M. VICTOR HUGO. – Je termine. J'avais donc raison de dire qu'il y avait entre M. de Montalembert et moi un abîme. Je ne reconnais, moi, qu'un souverain, le peuple. Il ne reconnaît, lui, qu'un souverain, le pape.
(*Applaudissements à gauche. – Rires ironiques à droite. – Au moment où M. Victor Hugo retourne à sa place, de nouveaux applaudissements se font entendre sur les bancs de la gauche.*)

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

9 juillet 1850.

*...Qui font sortir de l'ombre, en même temps, de si grandes idées et de si petits hommes*⁴¹⁶.

A gauche : Très bien ! très bien ! Bravo ! – (Applaudissements redoublés. – Quelques applaudissements ironiques se font entendre à

droite.)

Un membre à droite. – C'est du gouvernement provisoire, sans doute, que vous voulez parler ; ce sont des épigrammes sur vos nouveaux amis....
(*Rumeurs à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. – Des révolutions, dis-je... (*Agitation en sens divers.*)

M. LE PRÉSIDENT, *à la gauche.* – N'interrompez pas. (*Exclamations à gauche.*) Vous avez applaudi. Vous devez être contents. Gardez le silence maintenant. (*On rit.*) Je n'ai pas contredit les applaudissements ; je demande le silence maintenant à la droite comme à la gauche. (*Nouveaux rires d'approbation.*)

M. VICTOR HUGO. – Des révolutions, dis-je, que nous proclamons toutes des bienfaits pour l'humanité. (*Marques de dénégation.*)

Voix à droite. – Il faut en faire tous les jours, alors.

M. VICTOR HUGO. – Que nous considérons, que nous proclamons toutes être des bienfaits pour l'humanité. (*Interruption.*)

LE PRÉSIDENT. – Je rappellerai à l'ordre tous les interrupteurs que je distinguerai.

M. VICTOR HUGO. – Que nous proclamons des bienfaits pour l'humanité, quand nous considérons les principes qu'elles dégagent, mais qu'on peut certes appeler des catastrophes quand on voit les ministres qu'elles produisent. (*Applaudissements à gauche. – Rires à droite et au banc des ministres.*)

M. VICTOR HUGO. – Voyez, Messieurs, en regard du système⁴¹⁷ que je viens de vous exposer, qui était celui de Benjamin Constant (je cite avec plaisir le nom de cet infatigable athlète de la liberté), en regard, voyez le système contraire.

M. VICTOR HUGO. – ... dont le chiffre peut varier de 2.500.000 francs à 10 millions⁴¹⁸. (*Réclamations sur les bancs de la majorité.*) C'est incontestable.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. – Ce sont des chiffres.

M. VICTOR HUGO. – Ce sont des chiffres que voici, que je vous communique, si vous le voulez, car vous n’avez pas étudié votre loi. Lisez-les, ces chiffres, les voilà. (*L’orateur présente à M. le Rapporteur qui siège au banc de la commission le papier qu’il tient à la main. – Exclamations à droite.*)

M. LE RAPPORTEUR. – C’est moi à qui vous vous adressez ? C’est une plaisanterie que je n’accepte pas, que je ne peux pas accepter de vous.

M. VICTOR HUGO. – J’offre ces renseignements à la commission.

M. LE PRÉSIDENT. – Le rapporteur n’est pas tenu d’accepter votre offre. (*On rit.*)

M. VICTOR HUGO, *insistant, toujours le papier à la main.* Je vous l’offre.

Voix à droite. – Il n’en veut pas.

Autre voix. – C’est une plaisanterie trop prolongée.

M. VICTOR HUGO. – J’offre ce renseignement à la commission ; elle est maîtresse de ne pas l’accepter.

Au banc de la commission. – On vous répondra à l’article 10.

M. VICTOR HUGO. *le miroir où Basile s’est reconnu*⁴¹⁹. (*Bravos à gauche. – Rumeurs et marques d’impatience à droite.*)

M. LÉON DE MALEVILLE. – Et Tartufe ? il est démagogue aujourd’hui ; quand la religion est à la mode, Tartufe est dévot ; mais dans ce moment-ci, il est démagogue. (*Approbaton et rires à droite.*)

M. VICTOR HUGO. – Ce projet de loi n’est pas moins maladroit que malfaisant.

Une voix. – À l’amendement !

M. LE PRÉSIDENT. – Laissez donc discuter ; l’amendement, c’est la loi elle-même.

M. VICTOR HUGO. – Le projet n’est pas moins maladroit que malfaisant ; écoutez encore ce détail, vous qui souhaitez que les lettres restent paisibles. Ce projet supprime d’un coup, à Paris seulement, environ 300 recueils spéciaux (j’en ai la liste, je vous la communiquerai). ce projet rend impossible cette presse populaire des petits livres.

A droite : Ah ! ah !

M. VICTOR HUGO. – ... Qui est le pain à bon marché de l'intelligence.
(*Approbation à gauche.*)

M. DE TINGUY. – Dites le poison.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. – Mais il y a le contre-poison.

M. VICTOR HUGO. – *En revanche, il crée un privilège de circulation.*

M. VICTOR HUGO. – *Je demande qu'on élève une statue à M. de Peyronnet⁴²⁰ ! (Mouvement prolongé. – Assentiment à gauche. – Rires ironiques à droite.)*

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. – C'est vrai !

M. VICTOR HUGO. – *.vous ne nous ferez pas prendre pour la robe de la loi cette robe de jésuite jetée sur tant d'iniquités⁴²¹ ! (Bravos à gauche.)*

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. – Il y a des jésuites religieux et des jésuites politiques.

M. VICTOR HUGO. – . J'ai été de ceux qui ont averti les deux monarchies entraînées⁴²². (*Exclamations ironiques à droite.*)

M. DE MORNAY. – N'abordez pas ce terrain-là, croyez-moi !

M. VICTOR HUGO. – J'ai été de ceux-là, j'ai eu raison de dire, dans mon obscurité, car vous n'en saviez rien, les faits sont là cependant pour le prouver.

Un membre à droite. – Et les lettres aussi.

M. VICTOR HUGO. – Je répète que j'ai été de ceux qui ont averti les deux monarchies entraînées. (*Nouvelles exclamations à droite.*)

M. VICTOR HUGO. – *.s'il y a des révolutionnaires dans l'Assemblée⁴²³, ce que je n'affirme pas, s'il y en a, ce n'est pas de ce côté (la gauche).*

M. MIOT. – Il y en a. (*Hilarité prolongée à droite.*)

M. LÉON DE MALEVILLE. – Écoutez ! on vous donne un démenti à gauche !

M. VICTOR HUGO. – . *Les révolutionnaires, ce sont les réactionnaires⁴²⁴ !* Et quant aux véritables auteurs de cette loi qui essayent vainement de se cacher sous leurs rires, quant à nos adversaires jésuites.

(*Interruptions diverses à droite.*) Et quant aux véritables auteurs de cette loi, quant à nos adversaires jésuites. (*Nouvelles interruptions à droite.*)

M. DE HEECKEREN. – L'orateur parle des jésuites politiques !

M. VICTOR HUGO. – Quant à nos adversaires jésuites.

Une voix à droite. – Envoyez-le à Bicêtre !

Une autre voix à droite. – C'est une véritable manie !

M. VICTOR HUGO. – Quant à nos adversaires jésuites. (*Bruyantes exclamations à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant au côté droit.* – Vous voulez donc faire la contre-partie ? Vous ne pouvez pas entendre ce mot-là de sang-froid ?

M. VICTOR HUGO. – Quant à ces apologistes de l'inquisition. (*Oh ! oh !*) Oui, oui, oui, quant à ces terroristes de l'Église, voici ce que j'ai à leur dire. (*Bruit et interruption à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – J'invite la droite à faire silence. Il est évident qu'avec vos interruptions géminées, vous marchez à l'imitation de ce que j'ai essayé vainement de réprimer hier ; il faut savoir écouter, et répondre surtout. (*Rires approbatifs.*)

M. VICTOR HUGO. – Vous ne m'empêcherez pas de parler ! (*Oh ! oh !*)

Une voix à droite. – C'est une dérision !

M. VICTOR HUGO. – Je touche ici le cœur même de la loi et je le sens bien à la résistance que j'éprouve là (*la droite. – Exclamations diverses.*) Vous ne m'empêcherez pas de parler, soyez tranquilles. C'est le cœur de la loi, j'y touche et j'y suis ; j'attendrai un quart d'heure, tant que vous voudrez, cela m'est égal. (*Bruit à droite.*) Quant à ces terroristes de l'Église, qui ont pour tout argument d'objecter 93 aux hommes de 1850, voici ce que j'ai à leur dire : Cessez, pour en venir à étouffer la liberté de la presse, cessez vos jongleries, cessez vos fantasmagories de démagogie et d'anarchie, cessez ! (*Interruption et rires à droite.*) Oui, cessez de nous jeter à la tête 93, et la Terreur, et ces temps où l'on disait : Divin cœur de Marat, divin cœur de Jésus ! Nous ne confondons pas plus Jésus avec Marat que nous ne le confondons avec vous. (*Approbaton à gauche.*) Nous ne confondons pas plus la démocratie et la liberté avec la Terreur, que nous ne confondons le christianisme avec la société de Loyola.

M. DE MONTALEMBERT. – Parlez-nous un peu de Torquemada.

M. VICTOR HUGO. – *Ah ! les idées aussi sont divines*⁴²⁵ ! Et quant à moi, dans ma bonne volonté profonde et respectueuse pour la religion de nos pères, pour la religion catholique.

À droite. – Oh ! oh !

M. VICTOR HUGO. – Je souhaite à tous les dogmes, *n'en déplaise à l'orateur clérical.*

M. VICTOR HUGO. – *C'est une oppression*⁴²⁶.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est vous qui avez provoqué M. de Montalembert personnellement ; M. de Montalembert a dit : Je ne me plains pas, et vous voulez maintenant, pour faire arriver une réponse, vous faire une objection à vous-même. (*Rires approbatifs à droite.*) Vous êtes en dehors de la question. Maintenant, continuez si vous voulez.

M. VICTOR HUGO. – *La majorité m'a invité à répondre.*

M. LE PRÉSIDENT. – *Vous êtes intolérables de ce côté-ci maintenant*⁴²⁷. (*Plusieurs membres à droite : Non ! non !*) M. de Montalembert n'a pas besoin d'être soutenu par des clameurs ; il répondra si bon lui semble.

M. DE SÈZE. – Il ne s'agit pas de M. de Montalembert, il s'agit de l'Assemblée.

M. VICTOR HUGO. – Exigez-vous, oui ou non, que je reste sous le coup d'une accusation de M. de Montalembert ?

À droite. – Parlez ! parlez !

M. FAVREAU. – Mais ne dites pas que vous avez été provoqué !

LA REVISION DE LA CONSTITUTION.

17 juillet 1851.

... *Vous voulez vous y confier de nouveau*⁴²⁸ Messieurs, la loi du 31 mai est, à l'heure qu'il est, sous le coup d'une demande d'abrogation. Avant peu, nous la discuterons de nouveau devant vous, nous ferons appel, avec l'espoir que je viens d'exprimer, à votre sagesse mieux éclairée ; mais, dès à

présent, nous vous le disons et nous avons le droit de vous le dire, la fiction d'un pays légal, avant 1848, c'était imprudent. Après 1848, c'est insensé ! (*À gauche : Très bien ! très bien !*) Et puis, un mot. Quel peut être (et ici je suis bien obligé d'insister sur une observation fort juste de l'honorable M. de La Rochejaquelein), quel peut être, dans la situation présente, la loi du 31 mai n'étant pas abrogée, purement et simplement abrogée, ainsi que toutes les autres lois de même nature et de même portée, faites dans le même esprit et pour le même but... (*Exclamation à droite. – Approbation à gauche.*) Je m'explique, car il est nécessaire de bien s'entendre : j'entends parler de la loi du colportage, de la loi contre le droit de réunion, de la loi contre la liberté de la presse ; tant que toutes ces lois-là sont debout, dans la situation présente, quel peut être le succès des propositions de revision ? Qu'en attendez-vous ? Qu'en espérez-vous ? Quoi ? Eh mon Dieu, l'honorable M. de La Rochejaquelein vient de vous le dire encore : c'est avec la certitude d'échouer devant le chiffre immuable de la minorité. de la minorité devenue elle-même la majorité. (*À gauche : Très bien !*) C'est sans aucun but réalisable devant les yeux, car quelque allusion qu'on ait faite tout à l'heure à de certaines paroles, *personne ne suppose la violation de l'article III...*

*Jusqu'à l'heure où nous sommes*⁴²⁹ ! (*Nouvelle approbation à gauche. – Rumeurs diverses sur les bancs de la majorité.*) À moins qu'il n'y ait plus de logique en ce monde, la Révolution et la République sont indivisibles, sont identiques. (*Interruption et rumeurs à droite.*) Messieurs, il m'est impossible de ne pas faire une remarque que je soumets à la conscience de tous. Votre attitude, en ce moment, contraste étrangement avec l'attitude calme et digne de ce côté de l'Assemblée. (*La gauche. – Vives réclamations sur les bancs de la majorité. – Allons donc ! allons donc ! – La clôture ! la clôture !*)

Voix diverses à droite. – Il faut être un homme sérieux ! – On a écouté M. Michel (de Bourges).

M. VICTOR HUGO. – Cette observation, je l'espère, n'échappera pas à l'opinion publique. (*Exclamations et rires à droite.*)

On ne sépare pas l'aube du soleil⁴³⁰ ! (Rires ironiques à droite. – A gauche : Très bien !)

Un membre à droite. – 1793 était le soleil !

M. VICTOR HUGO. – Nous n'acceptons donc pas vos protestations. Cela dit, j'aborde la question. (*Exclamations d'impatience à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Conservez donc au débat le caractère qu'il a eu jusqu'ici ; les orateurs peuvent changer, peuvent exciter des impressions diverses, mais c'est à l'Assemblée à être toujours la même pour elle-même, et dans son intérêt. (*Très bien ! très bien !*)

M. VICTOR HUGO. – *Une justice qui n'a pas de racines dans le peuple⁴³¹. (Réclamations à droite. – Assentiment à gauche.)* Or il est de principe que toute justice émane du souverain : en monarchie, la justice émane du roi ; en république, la justice doit émaner du peuple. (*À gauche : Très bien !*) J'ajoute qu'il est aussi impossible d'admettre en république les juges inamovibles que les législateurs inamovibles. (*Vive approbation à gauche.*)

UNE VOIX, à droite. – Alors revisez la Constitution.

M. LEGRAND (de l'Eure). – Où serait l'indépendance du magistrat s'il n'était pas inamovible ?

M. VICTOR HUGO. – *Ce débat, on vous l'a dit avant moi⁴³², ce n'est pas nous qui l'avons voulu, c'est vous ; vous devez donc, dans votre loyauté, dont je ne doute pas, quoique vous ne la prouviez guère dans ce moment, le vouloir entier, complet, sincère.*

Deux monarchies sont en présence⁴³³.

UNE VOIX, à gauche. – Trois ! trois !

M. VICTOR HUGO. – *sympathie et respect qui seraient pourtant bien plus grands encore, je le déclaré, s'il ne me semblait pas que ces exilés sont un peu proscrits par leurs amis⁴³⁴. Quelques voix à gauche : Très bien ! très bien !)*

M. DE MORNAY. – Vous parlez de sympathie, vous oubliez la reconnaissance.

M. Victor HUGO. – *Cessez donc, vous, légitimistes*⁴³⁵, dont je respecte les opinions et devant la conscience desquels je m’incline, *cessez de nous adjurer.*

M. VICTOR HUGO. – *J’avais dix-neuf ans....*⁴³⁶. (*Sourires à droite. – Ah ! ah ! – Exclamations à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Faites silence !

Voix à gauche. – Descendez de la tribune, M. Hugo !

Autres voix du même côté. – Non ! non ! n’en descendez pas !

Plusieurs membres à gauche. – Où est donc le Président ? – Ce sont des injures personnelles.

M. LE PRÉSIDENT. – En vain je demande le silence.

M. DUCHÉ. – Vous ne leur dites rien !

M. VICTOR HUGO. – J’espère que l’interrupteur voudra bien se nommer, afin qu’on puisse lui faire apprécier la convenance de son interruption. *Je le somme de se nommer.*

M. VICTOR HUGO. – *Je fis une pièce de théâtre, Marion de Lorme*⁴³⁷, qui fut défendue par la censure. Je m’adressai au roi Charles X, et lui demandai de permettre la représentation de ma pièce. Le roi Charles X, dans les termes les plus honorables, c’est une mémoire, à laquelle, personnellement, je n’ai pas manqué, vous le savez, et je ne manquerai jamais (*Très bien !*) ; Charles X refusa d’autoriser la représentation, et le lendemain, sans que je fusse averti de son intention, dans une pensée de dédommagement, il m’envoya un brevet royal qui élevait à 6.000 francs cette pension de 2.000 francs. (*Chuchotements à droite.*) Je refusai ; j’écrivis une lettre que vous avez entre les mains et dans laquelle je dis que je ne demandais qu’une chose, ma liberté et mon indépendance de poète, d’écrivain. J’aurais cru manquer à un sentiment de respect ancien, et que je ne cache pas, pour la personne du roi mort, si j’avais enveloppé dans ce refus le renvoi de la première pension. (*Un membre rit au fond de la salle.*)

À gauche. – Allons donc ! C’est indécent !

M. VICTOR HUGO. – *Vous êtes morts ; c’est bien, je vous l’accorde*⁴³⁸ !

Une voix à droite. – Accordez-nous au moins la paix du tombeau.

M. VICTOR HUGO. – Profitez de la concession. (*Agitation et rires.*)

M. MATHIEU BOURDON. – Vous nous enterrez trop vite ! Nous ne sommes pas encore morts !

M. LE PRÉSIDENT. – Les gens que vous tuez se portent assez bien.

M. VICTOR HUGO. – Quoi ! vous voulez reparaître ! (*Rire général.*)

M. DE TINGUY. – *Vous nous supposez morts, M. le Vicomte ?*

M. VICTOR HUGO. – *.par des couronnements et des fêtes⁴³⁹.*

M. GRELIER-DUFOUGEROUX. – Et des Odes ! (*Rires et bravos à droite. – Rumeurs à gauche.*)

A gauche. – Toujours des faits personnels !

M. VICTOR HUGO. – *S'il m'échappait quelque parole qui pût froisser qui que ce soit parmi mes collègues je la retire d'avance⁴⁴⁰.* (*Bruit confus.*) Il faut être d'avance, et systématiquement, bien mal disposé, pour que les paroles que je viens de dire éveillent de pareilles interruptions. Comment ! je déclare que s'il m'échappe quelques paroles qui puissent blesser qui que ce soit parmi mes collègues je les retirerai, et on murmure !.

Plusieurs voix. – Mais on ne dit rien ! – Parlez ! on ne vous interrompt pas !

M. DESÈZE, *au milieu du bruit.* – On vous dit que personne n'en sera blessé.

M. VICTOR HUGO. – Eh bien, Messieurs, il faut bien en venir là, *il y a eu des royalistes autrefois.*

M. ARNAUD (de l'Ariège). – *Jamais on n'a vu une pareille partialité⁴⁴¹.*

M. VICTOR HUGO. – Quant à moi, je ne vous demande pas de la faveur, je vous demande de la franchise : si la liberté de la tribune n'existe plus, dites-le-moi. (*Rires et murmures à droite.*)

M. DESMAREST. – Mais vous savez bien qu'elle existe, vous en avez assez dit pour le savoir.

M. ÉMILE DE GIRARDIN. – Elle existe comme la liberté de la presse, pour les uns et pas pour les autres.

M. VICTOR HUGO. – Le jour où la tribune ne sera plus libre, j'en redescendrai pour n'y plus remonter. La tribune sans liberté n'est acceptable que pour l'orateur sans dignité. (*Bravos à gauche. Rires à droite.*) *Eh bien, Messieurs, que vous disais-je ?*

M. VICTOR HUGO. – *Un empereur ! Discutons un peu la prétention*⁴⁴².
Quoi !... c'est au parti bonapartiste que je parle.

Plusieurs membres. – Il n'y en a pas.

M. LE PRÉSIDENT. – *Messieurs, veuillez faire silence*⁴⁴³.

M. VICTOR HUGO. – Je termine. Que nous veulent les partisans des deux monarchies ? Et je le déclare, pour que ceci soit bien compris, je m'adresse aux partisans des deux monarchies dans la France entière, aux auteurs du mouvement révisionniste tout entier ; je ne m'adresse à personne dans cette Assemblée. (*Rumeurs à droite.*) Que nous veulent les partisans des deux monarchies ?

M. VICTOR HUGO. – *la légitimité a fusillé Murat*⁴⁴⁴. (*Murmures sur plusieurs bancs de la droite.*)

Voix diverses à droite. – Quelle inconvenance !. Tenir un pareil langage devant le fils de la victime !

M. VICTOR HUGO. – Quand l'empire et la légitimité se donnent la main, qu'ils y prennent garde, *ils mêlent des taches de sang !*

M. VICTOR HUGO. – *Savez-vous ce qui fait la République forte*⁴⁴⁵ ?

Une voix à droite. – Ce n'est pas vous.

M. VICTOR HUGO. – *depuis les mendiants jusqu'aux prétendants*⁴⁴⁶.
(*Très bien ! – Rumeurs à droite, – Applaudissements à gauche.*)

M. DE LA DEVANSAYE. – La popularité a ses mendiants aussi.

M. DE MORNY. – Et ce sont les plus misérables.

M. DE LA DEVANSAYE, *s'adressant aux sténographes* : Mettez au *Moniteur* que j'ai dit : La popularité a ses mendiants aussi.

M. SAUTAYRA, *s'adressant également aux sténographes* : Mettez au *Moniteur* les noms de ceux qui demandent qu'on mette les interruptions

qu'ils font après coup.

M. LE PRÉSIDENT. – Laissez donc finir, pour l'amour de Dieu ! (*On rit.*)

M. BELIN. – Pour l'amour du dîner.

M. LE PRÉSIDENT. – Allons ! de grâce ! de grâce !

M. VICTOR HUGO. – Quelle situation ! quelles vaines et pitoyables disputes ! Les pouvoirs se harcèlent. Les hommes sont infidèles aux institutions ; les uns oublient ce qu'ils ont juré, les autres oublient ce qu'ils ont crié. (*Sourires et chuchotements à droite.*)

Une voix. – Et vous, n'avez-vous rien à oublier ?

M. VICTOR HUGO. – *Messieurs, il y a deux sortes de questions.*

Après Victor Hugo, M. de Falloux prit la parole. Voici quelques-unes de ses attaques :

...Lorsque M. Victor Hugo parlait de la restauration, comment comprimer le souvenir présent à tout le monde, présent pour sa gloire, s'il eût su la garder, qu'il avait été le plus pindarique des royalistes ? (*Rires à droite. – Exclamations à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. – Je demande la parole.

M. ÉMILE DE GIRARDIN. – Et vous, le plus pindarique des républicains. « Le soleil n'était pas plus radieux que nos cœurs ! » Voilà ce que vous avez écrit ; le voilà ! (*M. de Girardin montre une feuille imprimée.*)

M. LE PRÉSIDENT. – M. de Girardin, vous n'avez pas la parole. M. Victor Hugo a parlé pendant trois heures et demie.

M. ÉMILE DE GIRARDIN. – Et il a été interrompu soixante fois.

M. DE FALLOUX. – Lorsqu'il a évoqué les souvenirs cruels du Luxembourg, que personne de nous n'aurait eu l'impudeur d'évoquer devant deux fils du maréchal Ney, était-il possible que chacun de nous ne se rappelât pas que cette grande et douloureuse ombre du maréchal Ney ne lui avait pas toujours tant fait horreur, puisqu'il n'avait cessé de solliciter depuis un siècle à ce même Luxembourg ? (*Vives rumeurs à gauche et cris : A l'ordre ! – Vive approbation à droite.*)

Un membre à droite. – Dites plutôt mendier.

MM. *Valentin et Emile de Girardin.* – Il s’y est assis à côté du fils du maréchal Ney.

A la fin du discours de M. de Falloux, Victor Hugo s’est élancé à la tribune en demandant la parole, mais le président s’est couvert et a levé la séance.

Le lendemain, 18 juillet, M. de la Moskowa ayant été mis en cause personnellement par M. de Girardin, dans la séance du 17 juillet (*Il s’y est assis à côté du fils du maréchal Ney*), expliqua comment il avait été amené à siéger à la Chambre des pairs et termina en priant les membres de l’Assemblée de ne pas évoquer de pénibles souvenirs :

L’honorable M. Victor Hugo n’était pas obligé, hier, de se rappeler que ma mère vivait encore (*Sensation*), que mon frère et moi nous étions là pour l’entendre. Il a donc pu, pour la troisième fois, obéissant d’ailleurs à des sentiments dont ma famille doit être profondément reconnaissante, appeler la condamnation de mon père au secours de la cause qu’il défendait ici. Je le répète, les considérations individuelles de personnes doivent s’effacer devant les nécessités d’un discours politique, devant l’utilité publique. Ainsi donc, ce n’est pas au nom de la douleur de ma famille que je le sollicite, c’est au nom du pays, qui ne peut rien gagner aux agitations de cette Assemblée, que je le prie de nous épargner à tous, à l’avenir, de rappeler d’aussi pénibles souvenirs.

(MM. *Dambray, de Kességuier et Victor Hugo se lèvent pour parler.*)

Voix nombreuses. – Non ! non ! – L’ordre du jour !

M. LE PRÉSIDENT. – L’Assemblée passe à l’ordre du jour.

(M. *Victor Hugo, toujours debout à sa place, insiste pour obtenir la parole.* – Non ! non ! – L’ordre du jour est prononcé !)

M. LE PRÉSIDENT. – Ne troublez pas la paix des tombeaux, l’Assemblée a passé à l’ordre du jour. L’incident est vidé. (*Oui ! oui !*)

M. VICTOR HUGO, *se dirigeant vers la tribune.* – C’est pour un fait personnel. (*Non ! non ! – Agitation.*)

M. LE PRÉSIDENT. – N’allez pas renouveler les agitations d’hier.

M. VICTOR HUGO, *au pied de la tribune*. – Je fais l’Assemblée juge. (À droite : À l’ordre ! à l’ordre ! – M. Victor Hugo, de retour à sa place, prononce avec animation quelque mots que le bruit nous empêche d’entendre. – A l’ordre ! à l’ordre ! – Voix à droite : Assez de mélodrame !)

M. LE PRÉSIDENT. – N’ajoutez rien à la séance d’hier.

L’Assemblée reprend son ordre du jour.

NOTES DE L’ÉDITION DE 1853.

LA MARQUE DE FABRIQUE (Note 2).

1^{er} avril 1846.

Après la première partie du discours de Victor Hugo⁴⁴⁷, M. Ferrier commenta ainsi ses paroles :

M. FERRIER. – Puisque je suis à la tribune, j’en profiterai pour répondre à mon honorable collègue M. le vicomte Victor Hugo, relativement à l’exemple qu’il a tiré des journaux. Si les journaux sont assujettis à la signature d’un gérant, c’est dans un intérêt purement social qui, s’il reçoit quelque atteinte, exige et entraîne le recours aux tribunaux. Je ne crois pas que l’exemple s’applique d’une manière directe à la question.

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – Un mot seulement. – M. Ferrier aurait raison, l’exemple que j’ai cité serait incomplet si j’avais parlé des journaux seulement ; mais j’ai parlé de la librairie tout entière. J’ai dit qu’aux termes des lois existantes, il n’y avait pas un livre, pas une brochure, pas un feuillet imprimé pour quelque cause que ce fût et si insignifiant qu’il pût être, qui ne dût porter le nom et la demeure de l’imprimeur. Ceci est la véritable marque obligatoire dans ses termes les plus explicites, les plus clairs et les plus précis.

Que si j’avais parlé des journaux j’aurais dit bien autre chose. Ce n’est pas seulement le nom de l’imprimeur qui est exigé sur les journaux, mais le nom du gérant et mille autres formalités qui sont présentes à vos esprits en ce moment ; formalités très strictes, très sévères, et qui n’entravent pas, que je sache, la liberté de la presse. Eh bien, je le répète, puisque cette liberté

vit, se développe, fleurit sous l'empire d'une restriction si rigoureuse, sous la gêne de la marque obligatoire, je ne comprendrais pas que la liberté commerciale en souffrît. Pourquoi en souffrirait-elle ? Comment en souffrirait-elle ? Qu'on me le dise, qu'on me l'explique, je le demande ; je ne le vois pas.

Voici un extrait du discours de M. Cousin, qui, vers la fin de la séance, proteste contre les paroles de Victor Hugo :

M. COUSIN. – M. Hugo a rappelé que la liberté de la presse est entière, et que pourtant on exige de tout gérant de journal de signer de son nom le journal qu'il publie. Je repousse de toutes mes forces l'assimilation de la presse à une industrie. Je repousse cette assimilation comme contraire à la dignité de la presse et à la nature des choses. La presse n'est pas moins qu'une institution politique.

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – Je ne rentrerai pas dans la question. Je me borne à faire remarquer à la Chambre que M. Cousin a complètement dénaturé mes intentions. Je proteste contre les paroles de M. Cousin.

SECOURS AUX ARTISTES (Note 6).

3 avril 1849.

Voici le début de ce discours résumé dans l'édition de 1853 :

C'est une simple observation que j'apporte à cette tribune.

Je viens appuyer les observations présentées par l'honorable M. Guichard, et je m'en prévaudrai pour demander à l'Assemblée de maintenir la totalité du crédit, à la condition que M. le Ministre de l'Intérieur prendra en très sérieuse considération les indications qui viennent de lui être données, et particulièrement la convenance et l'utilité pour la bonne distribution des sommes votées par vous, d'une allocation directe et spéciale aux caisses de secours des associations dont l'honorable préopinant vient de vous entretenir... (Voix diverses : Il ne s'agit pas de cela.)

LE CITOYEN CHARLES BLANC. – Ce n'est pas ce chapitre-là. Votre observation se rapporte à un chapitre qui, malheureusement, est déjà voté. Il

s'agit ici des indemnités annuelles.

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – Indemnités et secours à des artistes malheureux.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. – Voici l'intitulé du chapitre : « Indemnités annuelles ou secours accordés à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves ». Par conséquent, l'orateur est parfaitement dans la question.

LE CITOYEN VICTOR HUGO. – J'insiste donc, et je dis que ces associations, dont plusieurs sont déjà anciennes, ont rendu et rendent tous les jours d'immenses services. Elles embrassent la famille presque entière des artistes et des écrivains ; elles ont des caisses de secours qui nourrissent des veuves, des vieillards et des orphelins ; elles connaissent toutes les misères, toutes les souffrances, toutes les pudeurs ; elles font pénétrer le bienfait plus avant que ne peut le faire le gouvernement ; elles peuvent faire accepter fraternellement des aumônes très modiques que l'État ne pourrait pas offrir décemment, c'est-à-dire qu'elles peuvent faire beaucoup plus de bien avec bien moins d'argent. En outre, elles peuvent justifier de l'emploi des sommes qui leur sont confiées par des pièces comptables d'une régularité parfaite. Rien n'est donc meilleur, rien n'est plus utile pour atteindre le but que vous vous proposez en votant un fonds de secours aux artistes, rien n'est plus utile qu'une allocation directe aux caisses de ces associations. L'honorable M. Sénard, sur l'avis du Comité de l'Intérieur, l'a fait, et j'en loue hautement son administration, qui, d'ailleurs, et j'ajouterai avec plaisir cet éloge, s'est toujours montrée très sympathique pour les arts et pour les artistes.

Avant lui, car je tiens à rappeler les précédents et à vous montrer l'extrême régularité de ce que je propose, ou, pour mieux dire, de ce que j'ai l'honneur de conseiller au Ministère, avant lui, la même initiative avait été prise par l'honorable M. de Salvandy.

Je crois donc qu'il serait très utile de suivre l'exemple excellent donné par ces deux ministres ; je recommande cet exemple à M. le ministre de l'Intérieur et à M. le ministre de l'Instruction publique, chacun en ce qui les

concerne, et sous le bénéfice de ces observations, je crois pouvoir prier l'Assemblée de voter la totalité du crédit.

J'ajoute que *les besoins des artistes n'ont jamais été plus impérieux...*⁴⁴⁸.

LE MINISTRE BAROCHE

ET VICTOR HUGO. (Note 13.)

18 juillet 1851.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. – *C'est hier, tout à coup, qu'un langage tout nouveau, personnel...*⁴⁴⁹.

M. VICTOR HUGO. – Je demande la parole. (*Exclamations sur les bancs de la majorité. – Non ! Assez ! assez !*)

Une voix, à droite. – Nous ne sommes pas condamnés à vous entendre toujours.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. – C'est hier, disais-je, qu'un langage tout nouveau a été apporté à cette tribune ; et chez qui ce changement de langage s'est-il manifesté ? Chez qui ? Il faut le dire ; puisqu'il nous attaque, il faut bien que nous examinions quel est celui qui nous attaque, et quelle est la valeur de son agression. (*Très bien ! très bien ! – Bravo ! bravo ! – Parlez ! parlez !*) Chez qui, messieurs ? Chez un homme qui n'a pas même l'excuse d'une ancienne conviction (*A droite : C'est cela ! Bien ! très bien !*) chez un homme qui, après avoir été, comme on l'a dit spirituellement, le plus pindarique des royalistes, après la révolution de 1848 s'est *faufilé*, c'est une expression à lui que je prends, s'est faufilé dans nos rangs, est venu jusque dans le comité électoral de la rue de Poitiers. (*Bravos et applaudissements. – C'est vrai ! c'est vrai !*)

M. DE HEECKEREN. – Oui, il a signé à côté de moi.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. – Son nom figurait dans le Journal des Débats du 18 mars 1849 à côté de celui de M. de Heeckeren, qui ne vote pas, ce me semble, maintenant, comme vote M. Victor Hugo. Voilà comment on s'est présenté à nous au milieu de nos amis, comment on s'est faufilé parmi nous, comment on publiait des circulaires de la nature de celle-ci :

Deux républiques sont possibles. nous montrera le monstrueux dans le petit⁴⁵⁰.

Voix à droite. – Toujours des antithèses. quel pathos !

M. DE HEECKEREN. – Cela n'est pas nouveau ; il a injurié tous les partis.

M. LE PRÉSIDENT. – Allons, messieurs, paix à droite !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. – Voilà ce qu'on écrivait le 26 mai 1848. Voilà, messieurs, un langage qui contraste, j'en appelle à tous vos souvenirs.

*pour entendre le canon russe.*⁴⁵¹. (M. Victor Hugo se lève pour parler. – *Exclamations à droite.* – Les collègues voisins de M. Victor Hugo le déterminent à se rasseoir.)

M. LE PRÉSIDENT. – Je dis toujours : paix à droite !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. – ...Vous aurez beau, monsieur, permettez-moi le mot, par des épigrammes de mauvais goût, par des antithèses froidement élaborées. (*A droite : Très bien ! très bien !*) venir parler d'Auguste et d'Augustule, de Napoléon le Grand et de Napoléon le Petit, le Napoléon d'aujourd'hui aura sa part de gloire, lui, pour avoir contribué au rétablissement de l'ordre ; et soyez-en bien sûr, le témoignage des bons citoyens et la reconnaissance nationale le vengeront largement de vos injures et de vos attaques. (*Approbations à droite.*) Vous aurez beau dresser contre lui un long acte d'accusation, lui reprocher nos libertés prises au piège, le suffrage universel mutilé, d'odieux impôts établis, l'état de siège pesant sur six départements, la déportation votée et la presse traquée ; tous ces reproches, tous ces griefs que dans la violence de votre improvisation. (*Exclamations et rires à droite*) qui, vous ne vous en apercevez pas, retomberaient sur cette Assemblée bien plus encore que sur le Président de la République, sont pour l'Assemblée et pour le gouvernement du Président des titres à la reconnaissance nationale.

Après le discours de M. Baroche, le président de l'Assemblée donne la parole à M. Dufaure.

M. VICTOR HUGO. – Je demande la parole pour un fait personnel. (*A droite : Non ! non !* – M. Victor Hugo monte à la tribune.)

M. LE PRÉSIDENT. – Vous n’avez pas la parole. La parole est à M. Dufaure.

M. VICTOR HUGO. – Je demande à répondre à une accusation infâmé... (*Non ! non ! – l’ordre du jour !*)

M. LE PRÉSIDENT. – Vous avez parlé hier ; on vous a répondu aujourd’hui ; vous n’avez pas le droit de revenir à la tribune. Autrement il n’y en aurait que pour vous. (*Rires et bruit.*)

M. VICTOR HUGO. – J’ai le droit de répondre à des injures infâmes et à des mensonges. (*Approbaton à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. – On ne peut prendre pour un fait personnel une rectification. Ce n’est plus une discussion, c’est un dialogue, alors.

M. DE RESSÉGUIER. – Consultez l’Assemblée !

M. LE PRÉSIDENT. – Dans mon opinion.

M. VICTOR HUGO. – Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous n’avez pas la parole ! (*Bruit et murmures à gauche.*) Dans mon opinion, quand un orateur n’est pas mêlé au débat, et qu’un autre implique sa personne par une allégation quelconque, il peut demander la parole pour un fait personnel et dire : Pourquoi vous adressez-vous à moi ? Mais quand un orateur inscrit a parlé, discuté, discuté trois heures et demie et qu’on vient pour lui répondre, s’il prend pour un fait personnel la réfutation. (*Vives réclamations à gauche*) il en résulte. (*Interruptions à gauche*) Laissez-moi achever. il en résulte.

Quelques membres à droite. – Consultez l’Assemblée !

M. LE PRÉSIDENT. – Précisément, mais laissez-moi achever !

M. VICTOR HUGO. – On a trompé l’Assemblée !

M. LE PRÉSIDENT. – Il en résulte qu’il n’y a plus qu’un dialogue entre deux orateurs.

Voix à gauche. – Vous avez bien, hier, laissé répondre M. de Falloux.

M. LE PRÉSIDENT. – M. de Falloux n’a parlé au préjudice de personne, tandis que M. Victor Hugo veut prendre la parole au préjudice de M. Dufaure.

M. JULES FAVRE. – On a calomnié M. Hugo, il a bien le droit de répondre. (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Je consulte l'Assemblée.

M. JULES FAVRE. – Je demande la parole pour un rappel au règlement. (*M. Jules Favre remplace M. Victor Hugo à la tribune. Le bruit l'empêche de parler ; il en descend.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Je consulte l'Assemblée.

M. JULES FAVRE. – Si vous voulez consulter l'Assemblée, je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. – Ou l'Assemblée voudra passer à l'ordre du jour, et alors la parole est à M. Dufaure ; ou elle voudra entendre M. Victor Hugo sur l'incident, et il aura la parole.

M. JULES FAVRE, *au pied de la tribune*. – S'il y a doute, je demande à faire une observation pour un rappel au règlement. Sur cette question, j'ai toujours le droit d'être entendu. Voici mon observation en deux mots.

L'article 45 du règlement, qui dit qu'un membre est toujours admis à prendre la parole pour un fait personnel, est un article absolu qui protège l'honneur de tous les membres de cette Assemblée.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. – Qui les protège contre les insultes et les calomnies des ministres.

Un grand nombre de voix à droite. – Laissez parler !

Quelques membres du même côté. – Consultez l'Assemblée !

M. LE PRÉSIDENT. – Alors M. Hugo a la parole pour un fait personnel.

M. VICTOR HUGO. – Messieurs, la réponse que j'ai à faire à l'honorable M. Baroche. Je vais la lire⁴⁵².

A droite. – Tout entière ! Lisez-la tout entière.

M. RIGAL. – Non ; lisez seulement ce qui n'a pas été lu.

A droite. – Lisez tout ! lisez tout !

A gauche. – Non ! non ! c'est inutile !

M. VICTOR HUGO. – Vous avez entendu la première partie.

Voix à droite. – Lisez tout !. Ce sera curieux à entendre de nouveau de votre bouche !

A gauche. – Non ! non !

M. LEBEUF. – Tout ou rien !

M. VICTOR HUGO. – Est-ce que vous croyez, M. Lebeuf, avoir le droit de me dicter ce que je dois dire et de m'imposer ce que je dois faire à cette tribune ?

M. LEBEUF. – Oui, nous sommes juges !

M. VICTOR HUGO. – Non, ce droit, je vous le refuse ; je ne lirai pas cette partie que vous avez entendue ; et puisque vous l'exigez, je vous le refuse. (*Bruit.*) Je disais donc :

« Deux républiques sont possibles. » M. Baroche vous a lu quelle était la première de ces deux républiques ; dans ma pensée, c'était la république qui fait des 15 mai et des 23 juin.

M. RASPAIL, *au pied de la tribune.* – Je demande la parole. (*Rires et exclamations à droite. – Mouvement prolongé.*)

M. VICTOR HUGO, *se penchant sur la tribune.* – Cela ne touche pas votre père, que j'honore, vous le savez, Monsieur Raspail.

M. DE FLOTTE. – Je demande la parole. (*Bruyantes exclamations à droite et au centre.*) Je la demande pour un fait personnel !

M. LE PRÉSIDENT. – C'est encore pour un fait personnel ! (*Rires ironiques sur les bancs de la majorité.*)

M. CHAPOT. – C'est le 15 mai et le 23 juin qui demandent la parole !

M. LE PRÉSIDENT. – On me fait violence de toutes les manières ! On ne peut pas parler d'une sédition sans que cela devienne un fait personnel ! M. Victor Hugo a la parole ; il a cité le 15 mai, et une voix a demandé la parole. Il a cité le 23 juin, une autre a demandé la parole.

M. DE FLOTTE. – Non ! non ! ce n'est pas pour cela !

M. LE PRÉSIDENT. – Vous n'avez pas été nommé. Je vous refuse la parole. (*M. de Flotte reste debout, à sa place, et semble vouloir parler à l'Assemblée. Agitation tumultueuse.*)

Quelques voix à droite à M. de Flotte. – Parlez ! parlez !

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous rappelle à l'ordre, formellement, M. de Flotte.

Plusieurs voix de gauche au président. – Mais il ne peut vous entendre au milieu du bruit ! C'est l'Assemblée qui lui a dit de parler.

M. LE PRÉSIDENT. – Mais l'Assemblée n'a pas ce droit-là ! (*Se tournant vers la droite.*) Si vous cherchez le scandale, vous pouvez dire : Parlez ! Mais moi, qui ne le cherche pas, je vous dis de vous taire, à vous, la droite ! Il semble que vous excitiez tout ce que nous redoutons tous.

Voix nombreuses. – C'est vrai ! c'est vrai !

M. LE PRÉSIDENT. – Il ne peut y avoir de réclamation sans dommage pour quelqu'un, et, quelquefois, sans dommage pour tous. (*Nouvelles approbations.*)

Plusieurs voix et gauche. – Parlez, M. Victor Hugo !

M. VICTOR HUGO. – Je reprends la lecture à l'endroit où M. Baroche l'a laissée (*Nouvelles interruptions à droite.* – Non ! non !)

M. LE PRÉSIDENT. – Vous voyez bien que c'est à droite qu'on fait le tumulte. (*Dénégations à droite.*) Si ! la gauche est silencieuse. Vous avez dit : Parlez ! Écoutez, ce sera votre punition peut-être ; mais, enfin, écoutez. (*Rires approbatifs.*)

*Une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun*⁴⁵³. (*Rires bruyants et prolongés à droite.*)

Vous accusez, et voilà de quelle façon vous écoutez ceux que vous accusez, et vous avez devant vous un homme qui, visiblement, peut à peine parler. (*Nouveaux rires à droite.* – *Approbation à gauche.*) Le silence serait seulement de la pudeur. (*Exclamations ironiques à droite.*)

Voix à droite. – Pour vous.

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant à la droite.* – C'est vous qui avez donné la parole à l'orateur. (*Non ! non !*) Si ! Malgré moi.

M. MORTIMER- TERNAUX. – Monsieur Victor Hugo, vous ne faites que prononcer les paroles prononcées par Marat le 14 mars 1793, en pleine Convention.

*Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre*⁴⁵⁴. (*Bravos et applaudissements à l'extrême-gauche.*)

A droite. – Vous avez changé votre programme depuis ce temps-là.

A gauche. – Assez ! assez !

MM. VICTOR LEFRANC et RIGAL. – Assez ! assez ! vous en avez assez dit. Pas un mot de plus !

M. VICTOR HUGO. – Eh bien, Messieurs, ce fut là ma profession de foi électorale ; c'est à cause de cette profession de foi, et je n'en ai pas fait d'autre.

M. DE KERDREL. – Tous les démocrates ont voté contre vous.

M. LACAZE. – C'est nous qui vous avons nommé ; et puis vous venez nous insulter !

M. DE HEECKEREN. – C'est la rue de Poitiers qui vous a fait nommer.

A gauche. – Monsieur le Président, ne laissez donc pas interrompre.

M. VICTOR HUGO. – C'est à cause de cette profession de foi que j'ai été nommé représentant. Eh bien. (*Interruptions diverses à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Pourquoi s'est-on trompé ?

*qui aurait le droit de m'accuser si j'avais accepté...*⁴⁵⁵. (*Interruptions et rires à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. – Écoutez donc !

A gauche. – La majorité donne un bel exemple !

...C'est celui-là⁴⁵⁶ ! (*A gauche. Très bien ! très bien !*)

M. DE HEECKEREN. – Vous avez donné 300 francs pour les combattre !

M. VICTOR HUGO. – J'ai donc été fidèle à tout ce j'ai dit (*À droite : Non ! non !*), écrit (*A droite : Non ! non !*), et fait depuis vingt-cinq ans. (*À droite : Non ! non ! assez !*)

M. VICTOR HUGO. – Et maintenant on vient me dire.

M. BÉCHARD. – C'est ennuyeux comme un mélodrame !

M. VICTOR HUGO. – Attendez ; je répondrai.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors ce n'est plus un fait personnel ; c'est un second discours.

M. BAC, *s'adressant à M. Victor Hugo.* – Bornez-vous à leur dire que vous avez été avec eux parce que vous les croyiez sincères, et que vous les avez quittés parce que vous vous êtes aperçu qu'ils étaient hypocrites !

M. LE PRÉSIDENT. – Ce n'est pas à vous à dicter la réponse à M. Hugo. Si c'était vrai, il aurait pu l'imaginer lui-même.

Voix nombreuses à droite. – L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. VICTOR HUGO. – Vous ne pouvez pas. (*L'ordre du jour ! l'ordre du jour !*)

M. LE PRÉSIDENT. – Je consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour. (*L'Assemblée, consultée, prononce l'ordre du jour à une immense majorité.*)

M. VICTOR HUGO. – Vous refusez de m'entendre, la tribune n'est plus libre ; je proteste !

NOTES DE L'ÉDITEUR.

I

AVANT L'EXIL. – HISTORIQUE.

Dans l'introduction à la première partie d'*Actes et Paroles*, Victor Hugo dit « *ouvrir à deux battants sa vie à ses contemporains* ». Nous avons, nous, une autre ambition ; par ses notes, par sa correspondance, par les documents inédits, puis, à partir de l'exil, par ses Carnets, nous essaierons de dégager l'idée dominante qui a présidé à toute sa vie, qu'on lit entre les lignes de ses discours, qu'on aperçoit au-dessus des querelles de parti et des luttes de tribune, qui lui a dicté en France et hors de France ses *Actes et Paroles* : la pitié.

Son premier appel à la clémence, tout le monde le connaît, quatre vers l'ont immortalisé et ont obtenu de Louis-Philippe la grâce de Barbès

en 1839⁴⁵⁷ ; la dernière intervention que nous relevons est en faveur d'un détenu de Fontevrault, le 31 octobre 1884⁴⁵⁸. Entre ces deux dates, que de discours, que de démarches ignorées, que de lettres publiées ou inédites pour venir en aide aux malheureux, quelle que fût leur opinion, aux prisonniers, même anciens adversaires, à tous les vaincus de la vie ou de la politique.

Nous le verrons, en exil, interrompre l'œuvre commencée pour répondre à une sollicitation, qu'elle vienne d'un individu ou d'un peuple. A Guernesey, les appels de l'Italie, de la Crète, de l'Espagne étaient entendus comme les supplications des femmes des condamnés irlandais.

Son premier discours politique à la Chambre des pairs est un cri de pitié pour la Pologne, en 1846 ; son dernier discours, en 1880, au Sénat, est un cri de pitié pour les vaincus de la Commune ; les femmes, les enfants des déportés réclament son appui, et le dernier vœu du vieillard, c'est l'amnistie.

« De toutes les échelles qui vont de l'ombre à la lumière, la plus méritoire et la plus difficile à gravir, certes, c'est celle-ci : être né aristocrate et royaliste, et devenir démocrate⁴⁵⁹. »

Comment Victor Hugo a-t-il gravi cette échelle ? Comment s'est opérée cette transformation ? C'est ce que les documents groupés dans cet historique vont nous aider à établir. Les plus concluants sont réunis dans un dossier aujourd'hui relié au Reliquat : il y a là des réflexions personnelles, des appréciations de la conduite de Victor Hugo par lui-même, des cris de l'âme, protestations, inquiétudes, révoltes, décisions prises. Il écrivait ces notes intimes pour lui, sans intention de les publier. Ce dossier est intitulé : Moi.

Voici d'abord une sorte de bilan de son évolution :

« Depuis l'âge où mon esprit s'est ouvert et où j'ai commencé à prendre part aux transformations politiques et aux fluctuations sociales de mon temps, voici les phases successives que ma conscience a traversées en

s'avançant sans cesse et sans reculer un jour, – je me rends cette justice, – vers la lumière :

1818. – Royaliste.

1824. – Royaliste-libéral.

1827. – Libéral.

1828. – Libéral-socialiste.

1830. – Libéral-socialiste-démocrate.

1849. – Libéral-socialiste-démocrate-républicain⁴⁶⁰ ».

Suivons pas à pas cette ascension. Victor Hugo a toujours été combatif, il a toujours fait de la politique à travers la littérature ; ses premiers vers bataillent pour la cause royaliste et le rédacteur-protégé du *Conservateur littéraire*⁴⁶¹ n'a pas assez d'imprécations pour les ennemis de la monarchie ; il confond dans une même aversion la Révolution et *Buonaparte* ; nous croyons qu'il faut attribuer une large part de son changement d'opinion sur l'empereur au rapprochement qui s'est produit, après la mort de M^{me} Hugo, entre le général et son fils ; jusque-là Victor Hugo n'avait connu Napoléon qu'à travers Chateaubriand et les écrits des monarchistes, mais en parlant avec le général, en revivant cette époque de gloire, peu à peu, Victor Hugo, tout comme son Marius des *Misérables*, cessa de ne voir en l'empereur que l'*Ogre de Corse* et le spoliateur de la royauté.

En 1823, c'est encore un tyran, « mais un chef prodigieux »⁴⁶² ; peu à peu il le plaint⁴⁶³, il défend sa mémoire⁴⁶⁴, enfin il l'admire et, même rallié à la République, combattant et souffrant pour elle, il chantera la gloire de Napoléon.

Ce qui ne l'empêchera pas de lui reprocher, en toute occasion, d'avoir, sous son despotisme, étouffé la liberté, cette liberté que toute sa vie, dans toutes ses œuvres comme à la tribune, le poète a toujours défendue.

Victor Hugo, royaliste, avait un génie républicain. En février 1819, tout en demandant « du pouvoir pour le roi », il réclamait déjà « des garanties pour le peuple »⁴⁶⁵.

Il écrit une ode officielle pour le sacre de Charles X, mais l'année suivante, on sent vivre et palpiter dans les vers dits par Milton à Cromwell l'âme même de l'auteur⁴⁶⁶. Dans *Hernani*, don Carlos, comparant le peuple

à l'océan, jette à travers sa méditation des paroles dont l'écho s'entend dans les discours de l'orateur ou dans les strophes du poète :

...Rois ! regardez en bas !
Ah ! le peuple ! – océan ! – onde sans cesse émue,
Où l'on ne jette rien sans que tout ne remue !
Vague qui broie un trône et qui berce un tombeau !
Miroir où rarement un roi se voit en beau !
Ah ! si l'on regardait parfois dans ce flot sombre,
On y verrait au fond des empires sans nombre,
Grands vaisseaux naufragés, que son flux et reflux
Roule, et qui le gênaient, et qu'il ne connaît plus !

Pas un des drames de Victor Hugo, pas un de ses volumes de vers où l'on ne trouve, peut-être même à son insu, cette tendance républicaine ; avant la révolution qui détrône Charles X, en juin 1830, il constate que le peuple est Assez fort pour tout voir et pour tout épargner, Lui qu'on n'exile pas et qui laisse régner⁴⁶⁷.

Quatre mois plus tard il peut écrire :

...La liberté sait aujourd'hui sa force,
Un trône est sous sa main comme un gui sur l'écorce⁴⁶⁸.
« ...Un roi qui tombe est toujours peu de chose »

fera-t-il dire à Alphonse Rabbe⁴⁶⁹. On pourrait multiplier ces citations qui exaltent la liberté et le peuple.

Victor Hugo, dans ses œuvres, suivait et jugeait la politique, mais il semble n'avoir voulu qu'assez tard y jouer un rôle ; dans une lettre à Thiers, alors ministre de l'Intérieur⁴⁷⁰, il affirme nettement la position prise, au moins quant au présent :

27 juillet 1833.

« . Je n'appartiens à cette heure, Dieu merci, à aucun parti politique actuellement défini. Je les regarde tous faire avec pleine impartialité, plein d'amour pour la France et pour le progrès, applaudissant tantôt le pouvoir, tantôt l'opposition, selon que l'opposition ou le pouvoir me semblent bien agir dans l'intérêt du pays. Je ne suis d'aucun parti, dis-je, je désire ardemment qu'ils finissent par s'entendre tous ; en attendant je pense que le

meilleur conseil à donner à ceux qui ont le pouvoir, c'est qu'ils traitent bien ceux qui ne l'ont plus et ceux qui ne l'ont pas encore⁴⁷¹ ».

Cette lettre s'accorde avec le but indiqué au poète dans la préface des *Voix Intérieures* : « Etre de tous les partis par leur côté généreux ; n'être d'aucun par leur côté mauvais ».

Dès qu'il entra dans la vie politique, il étonna et choqua peut-être les nobles pairs en leur parlant du peuple, de ses droits, de ses souffrances ; la première fois qu'il prit la parole, ce fut en faveur des artisans⁴⁷² ; mais après la révolution de 1848, en contact direct avec le peuple, il le connut mieux et ne cessa de lutter pour lui, il se détacha peu à peu d'un parti qui ne partageait pas ses sentiments et avec lequel il ne se sentait plus en communion d'idées.

Il n'avait d'ailleurs, dans sa profession de foi, pris aucun engagement vis-à-vis d'aucun parti. Il avait même déclaré avant d'être élu : je resterai indépendant, dussé-je rester isolé⁴⁷³.

Dans le dossier de ses notes intimes : Moi, nous avons retrouvé une page d'autobiographie qui explique, avec plus de détails que n'en donne l'introduction *Le Droit et la Loi*, « ce qu'on a appelé l'histoire de son apostasie ». Cette page date environ de 1875 :

« Le 13 juin 1849 marque une date décisive dans la vie de Victor Hugo. A partir de ce jour-là, il a été et voulu être un des vaincus. Jusqu'à cette époque il s'était borné à défendre uniquement, partout et toujours, la liberté, mais il avait réservé son adhésion à la République. Le gouvernement autoritaire et militaire du général Cavaignac l'avait froissé ; il s'était indigné des excès de l'état de siège, des suppressions de journaux, des incarcérations d'écrivains, des transportations sans jugement. Après avoir combattu l'insurrection de 1848, étant un des soixante membres envoyés par l'Assemblée aux barricades, il avait élevé la voix en faveur des insurgés vaincus. Il avait intercédé pour tant de familles accablées, il avait pris parti pour ces malheureux travailleurs, combattants de la faim et du désespoir, aveuglément et brutalement envoyés à Lambessa et à Cayenne ; l'arbitraire

militaire sous le nom de république le révoltait, et il ne voulait pas être de cette victoire-là. De là son hésitation. Il se demandait : Où est la liberté ? Mais le 13 juin 1849 jeta un éclair dans son esprit. Quand il vit ceux qui triomphaient et de quelle façon ils triomphaient, il se dit que ce qui l'emportait, c'était le mensonge, et que ce qui était vaincu, c'était la vérité, et voyant la République à terre, il vint à la République. Il se rallia à la défaite, comprenant qu'il allait droit à la proscription et à l'exil, et y consentant. »

On pourrait donc dire, d'après cette note, que l'évolution politique de Victor Hugo résulte en grande partie de sa pitié, de cet amour du peuple qu'il a exprimé ainsi le 29 mai 1848 à la séance des cinq associations d'art et d'industrie :

« Haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple ».

Bien plus tard, nous lisons dans le Reliquat de *William Shakespeare* :

La pitié est juste, la pitié est utile.

Avoir pitié, cela suffit pour la plénitude d'une âme.

L'ACADÉMIE.

Nous voudrions retracer un tableau des luttes constantes entre Victor Hugo et l'Académie ; si elle l'encouragea à ses débuts⁴⁷⁴, bien vite elle lui fut et lui demeura hostile. Des malveillants insinuent qu'elle l'est encore.

À vingt-deux ans, Victor Hugo brigua les suffrages de deux académiciens, MM. de Villars et François de Neufchâteau⁴⁷⁵, non pour lui, mais pour son ami Lamartine ; il échoua lamentablement, et exprima son amertume à Alfred de Vigny : « Que voulez-vous que l'on fasse au milieu de tant de tracasseries politiques et littéraires, de ces insolentes médiocrités, de ces génies poltrons, de l'élection de Droz, de l'échec de Lamartine et de Guiraud ? Que voulez-vous que l'on fasse entre le ministère et l'Académie⁴⁷⁶ ? »

Dès que Victor Hugo s'écarta du sentier purement classique et montra quelque originalité, les Baour-Lormian contemporains s'inquiétèrent ; *Bug-Jargal*, la seconde édition des *Odes*, *Han d'Islande*, avaient été fort malmenés par la presse attitrée de l'Académie (*le Constitutionnel*, *le Globe*, *le Drapeau blanc*) ; mais le comble de l'abomination, ce qui provoqua une levée en masse de boucliers académiques, ce fut la *Préface de Cromwell* ; *le Globe* refusa les deux articles que Sainte-Beuve lui apportait ; de longues études furent consacrées à démontrer que préface et drame « n'étaient pas écrits en français », que l'auteur « a imité servilement tout ce qu'on connaît » ; ce livre était « une des productions les plus pernicieuses à l'art » ; en résumé, il était triste « de voir beaucoup de temps et quelque talent employés à produire un monstre »⁴⁷⁷.

Victor Hugo, pour toute réponse, envoya à M. Auger, secrétaire perpétuel de l'Académie, deux exemplaires de *Cromwell* auxquels il joignit cette lettre :

« J'ai l'honneur d'adresser à Monsieur le Secrétaire perpétuel deux exemplaires de *Cromwell*. Je le prie d'en vouloir bien faire agréer un à l'Académie française dans sa séance du premier mardi 1828, comme hommage de l'auteur. L'autre exemplaire est pour M. Auger qui voudra bien, j'espère, le recevoir comme gage d'une estime que des discussions littéraires ne sauraient altérer.

Je le prie de me croire, avec une entière considération,
Son bien dévoué et bien obéissant serviteur.

VICTOR HUGO⁴⁷⁸ ».

Ce 28 décembre 1827.

L'Académie reçut officiellement son exemplaire dans la séance du 8 janvier 1828, mais ne désarma pas.

Les Orientales, qui parurent en janvier 1829, achevèrent d'exaspérer les classiques, et leur fit tirer *le Canon d'alarme* par l'entremise de l'académicien Baour-Lormian, qui exhala tout son mépris dans cet alexandrin devenu fameux :

Avec impunité les Hugo font des vers !

Victor Hugo n'était pas le seul atteint par le canon de M. Baour ; toute la jeune littérature était visée, mais hélas ! rien n'arrêtait cette cohorte ; avant d'envahir l'Académie, elle prenait d'assaut le Théâtre-Français : Alexandre Dumas y fit pénétrer *Henri III et sa cour* ; Alfred de Vigny élargit la brèche par où passa *Othello*, et, comble d'horreur ! *Marion de Lorme* y fut reçue ! C'en était trop ! M. de Martignac, allié des Quarante et ministre de Charles X, déféra à la censure le nouveau drame qui, finalement, fut interdit. Mais avec ces diables de romantiques, on n'en avait jamais fini ; le 13 août 1829 *Marion de Lorme* était définitivement condamnée ; le 29, Victor Hugo commençait *Hernani*, le 24 septembre il l'achevait et le lisait au Comité du Théâtre-Français le 5 octobre. Ce fut alors que quatre académiciens aidés de trois aspirants à l'immortalité adressèrent au roi Charles X une supplique pour le déterminer, lui qui avait maintenu l'interdit sur *Marion de Lorme*, à fermer définitivement le temple de la tragédie à cet IGNOBLE RIVAL. Cette pétition était signée : Arnault, Népomucène Lemerrier, Etienne, de Jouy, Viennet, Jay, O. Leroy.

Leur supplique eut le sort de leurs tragédies : aucun succès. Et l'on vit *Hernani* s'apprêter pour la lutte devenue plus âpre de jour en jour ; les académiciens tenaient bon : deux d'entre eux, MM. Laya et Brifaut, étaient censeurs, ils furent chargés d'examiner la pièce. Quelle occasion de déflorer, de ridiculiser, d'estropier d'avance le nouveau drame ! Jules Janin entendit un des censeurs, M. Brifaut, « lire et dénaturer des vers d' *Hernani* de façon à rendre tout vers grotesque⁴⁷⁹ ». Des citations fort arrangées étaient livrées aux journaux.

« Ainsi ce vers du second acte :

Venir ravir de force une femme la nuit

fut imprimé de cette façon :

Venir prendre d'assaut les femmes par derrière »⁴⁸⁰.

Victor Hugo se plaignit au ministre de l'Intérieur⁴⁸¹ ; M. Brifaut se défendit comme il put : il avait, dans une séance de comité, entendu citer quelques vers d'*Hernani*, vers fort ridicules, il en avait lui-même cité trois qui ne valaient guère mieux et il avait ri avec les quelques personnes présentes. C'était tout⁴⁸².

Pendant les répétitions, on découvrit M. Casimir Bonjour, candidat perpétuel à l'Académie, caché dans les coulisses⁴⁸³.

D'autre part, M. Jay, l'un des signataires de la supplique, donna aussi son coup de pied sous la forme d'une brochure intitulée : *la Conversion d'un romantique* ; il y faisait justice de l'absurdité de tous ces révolutionnaires. Pour le remercier, l'Académie le reçut, et, louant spécialement son dernier ouvrage, en profita pour faire publiquement le procès de « ces esprits moins pervers que pervers, qui, n' étant pas doués de la faculté d'invention, feraient mieux d'essayer d'imiter Corneille, Racine et Voltaire dans leur régularité, plutôt que, dans leur difformité, Dante et Shakespeare⁴⁸⁴. »

Tels étaient, en 1830, les sentiments de l'Académie pour la nouvelle école et son jeune chef.

En 1832, trois des signataires de la pétition remise à Charles X étaient devenus députés sous Louis-Philippe et, comme tels, votaient le budget, ce budget qui subventionnait le Théâtre-Français, désormais asile de ces turpitudes ! *Le Roi s'amuse* fut interdit. Et l'on vit « le gouvernement prêter main-forte à l'Académie⁴⁸⁵ ! »

Ce fut le moment que choisit M. Duval, autre académicien célèbre, pour dresser son *acte d'accusation*⁴⁸⁶ dans une *lettre ouverte à M. Victor Hugo*. L'accusé n'y répondit alors que par les succès de *Lucrèce Borgia* et de *Marie Tudor*.

En 1834, Victor Hugo perdit un ennemi ; M. Arnault, secrétaire perpétuel de l'Académie et grand pourfendeur des romantiques, mourut ; quand il s'agit de le remplacer, *la Revue de Paris* mit en avant le nom sur lequel on disputait tant⁴⁸⁷.

Nous ne citerons de ce long article, qui passe en revue tous les titres de Victor Hugo, que trois courts passages :

« M. Victor Hugo n'est pas un homme qu'on puisse imposer ; on ne le reçoit pas, on l'accueille ; nous ne ferons donc pas grands frais de raisonnements pour prouver qu'il est digne de l'Académie : ce serait faire injure à ce corps, car ce serait supposer que ses membres ne lisent pas, et qu'ils restent tout à fait étrangers au mouvement littéraire de notre époque.

...M. Victor Hugo apparaît à l'Académie après quinze ans de la plus curieuse lutte intellectuelle qui se puisse voir, et à la tête d'une œuvre littéraire qui se déroule sous trois faces : la poésie, le roman, le drame ; toutes trois faces pareillement développées, pareillement fécondes. Quelle est l'autre renommée en candidature prochaine devant l'Académie, qui ait plus, qui ait autant de titres à présenter ?

« ... Au résumé, l'opinion publique présente à l'Académie française un candidat digne de son attention, un écrivain de son bord sur les points principaux de la littérature, un poète qui a un nombreux auditoire et une grande renommée. »

« L'opinion publique » présentait ce candidat, mais lui ne se présenta pas ; il préparait *les Chants du Crépuscule*.

La *Revue des Deux Mondes* suivit l'exemple de La *Revue de Paris* et à deux reprises engagea Victor Hugo à faire acte de candidat ; après avoir protesté contre l'élection de Scribe, Gustave Planche ajoute : « Pourtant les grands noms ne manquaient pas. Depuis Béranger jusqu'à La Mennais, depuis Alfred de Vigny jusqu'à Victor Hugo, il y avait de quoi contenter les plus difficiles.

...Quel que soit le partage des avis sur l'orthodoxie de M. Hugo, on ne peut contester sa puissance. Qu'on mette ses odes au-dessus de ses romans, ses romans au-dessus de ses drames, la chose est naturelle et ne peut étonner personne, mais nier la réalité de son énergie, nier la trouée qu'il a

faite dans la poésie moderne, nier les questions qu'il a soulevées ou résolues depuis dix ans, c'est résister à l'évidence, résister au bon sens⁴⁸⁸. »

Quinze jours après, nouvel article ; mais, d'après un billet daté du 11 décembre 1834 et adressé par Sainte-Beuve à Buloz, directeur de la *Revue des Deux Mondes*, la fin de cet article signé G.P. serait de Sainte-Beuve⁴⁸⁹. Cette fin comprenait le passage suivant :

« ...Que M. Hugo se présente, qu'il ne recule pas devant les ennuis d'une candidature officielle, car, si chacun des membres de l'Académie peut aller jusqu'à proclamer individuellement la supériorité de l'auteur des *Orientales*, on ne peut pas exiger d'un corps tout entier la même humilité et la même abnégation. Une société littéraire qui peut nommer comme siens Chateaubriand, Lamartine, Lerminier, Cousin, est en droit de traiter avec le poète le plus illustre et le plus populaire sur le pied d'une égalité parfaite⁴⁹⁰. »

Guiraud, le 4 février 1835, écrit à Victor Hugo :

« Que fait Achille sous sa tente, mon cher Victor, et pourquoi laisse-t-il le combat s'engager sans lui ? Voilà, je l'espère, un appel assez académique pour que mes confrères me le pardonnent. Cela veut dire que je vous donne trente-neuf visites à faire, moins pourtant celle qui me concerne, et un discours à préparer. »

Mais Victor Hugo était justement en train d'écrire *Angelo*, puis il fut pris par les répétitions, la première eut lieu le 28 avril, et les intrigues académiques passèrent au second plan de ses préoccupations.

Ce n'est que dans les derniers jours de 1835 que Victor Hugo se porta candidat au fauteuil de M. Laîné, ancien ministre, pair de France et académicien, mort le 17 décembre. On trouverait peut-être l'origine de cette décision subite dans une lettre écrite par Jules de Rességuier à Soumet en 1820 :

« Je lui ai demandé (à Victor Hugo) à quoi il se destinait, et si son intention était de suivre uniquement la carrière des lettres. Il m'a répondu

qu'il espérait devenir un jour pair de France... et il le sera⁴⁹¹ ! »

Ce n'était sans doute alors qu'un rêve de tout jeune homme, mais il est évident, et cela n'a pas échappé aux critiques qui ont commenté son discours de réception, que l'Académie était un marchepied pour atteindre la pairie. Le roi ne pouvait choisir les pairs que dans certaines catégories, l'Académie était la seule accessible à Victor Hugo, il fallait donc qu'il en fût.

M. Gustave Simon a publié le récit des visites obligatoires d'après un manuscrit de M^{me} Victor Hugo⁴⁹² qui comptait sans doute ajouter ce chapitre à son *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. Elle dit que ce fut Népomucène Lemer cier qui, le premier, apprit à Victor Hugo la mort de M. Laîné et l'engagea vivement à se présenter. Le fait est d'autant plus bizarre que Lemer cier fut un des plus acharnés adversaires du romantisme. Escomptait-il un échec ?

Le jour même où eut lieu cette entrevue, Victor Hugo reçut cette lettre de Lamartine :

« Cher ami, le premier de nos hommes politiques est mort. Il ne peut être remplacé que par le premier de nos hommes littéraires. Vous savez si vous pouvez compter sur ma voix⁴⁹³. »

En même temps que ce mot, il en reçut un autre d'Alexandre Soumet :

« Ce n'est pas à vous à venir me demander ma voix, mais à moi à vous la porter. Celle de Guiraud vous est également assurée. Il est aussi désireux que moi de vous avoir pour confrère⁴⁹⁴. »

Victor Hugo commença donc ses visites. La première était due à Chateaubriand ; voici un extrait du compte rendu qu'en donne M^{me} Victor Hugo :

« En apercevant son visiteur, Chateaubriand se leva, avança un fauteuil et lui dit :

– Je vous attendais, Monsieur Hugo ; ayant appris la mort de M. Laîné, je pensais bien que vous viendriez me voir. Vous faites bien de vous présenter

à l'Académie. C'est une bêtise. Mais tous les hommes de génie l'ont faite. Racine et Corneille ont été de l'Académie ; il ne faut pas leur donner un démenti. Le titre d'académicien en impose à la foule. Il faut que le génie ait ce petit cachet pour que l'on y croie. L'Académie n'a du reste d'importance, et n'en aura surtout pour vous, que parce qu'elle vous ouvrira la carrière politique. »

Puis Chateaubriand, après avoir raconté à Victor Hugo comment il avait été nommé, revint à l'élection actuelle :

« ...Je ne vous dis pas, Monsieur Hugo, que vous aurez ma voix, cela va sans dire. Tant que vous vous présenterez, je ne nommerai que vous. Il y aurait dix tours de scrutin, que dix fois j'écrirais votre nom. Si vous n'avez qu'une voix, ce sera la mienne. Je n'entends pas l'élection comme ces Messieurs qui promettent leur voix à neuf personnes à la fois et qui en effet la donnent à ces neuf personnes s'il y a neuf tours de scrutin. C'est une façon de tenir sa parole contre laquelle je m'élève. On ne promet sa voix qu'à un candidat et on n'abandonne jamais ce candidat, c'est ma manière de voir ; il n'y a pas de compromis avec la conscience. Ainsi donc, il est inutile que vous veniez me revoir, si vous vous présentez ; ne vous donnez pas cette peine. Ma voix, je vous le répète, vous est acquise. »

Les autres visites académiques avaient laissé peu d'espoir au candidat. Après en avoir conté les détails, M^{me} Victor Hugo les résume ainsi :

« M. Nodier lui objecta *Lucrèce Borgia* ; M. Alexandre Duval, *Robert Macaire* ; M. Villemain, son secrétariat perpétuel ; M. Cousin, la majesté du poète ; M. Scribe, le grand siècle ; M. Thiers, des convenances ministérielles ; M. Casimir Delavigne, les droits de M. Molé ; M. Dupin, les titres de M. Casimir Bonjour ; M. Viennet, les mérites d'*Arbogaste* ; M. Royer-Collard, le grand âge de l'Académie ; M. Droz, la parabole de Fénelon. »

Par contre, Victor Hugo eut un appui qu'il dut toujours ignorer :

Béranger était grand ami de Lebrun, dont Victor Hugo avait passablement égratigné autrefois la *Marie Stuart* dans le *Conservateur littéraire*. Lebrun faisait autorité à l'Académie et Béranger ne cessa de lui recommander Victor Hugo chaque fois qu'il se présenta. Le 2 janvier 1836, il lui écrivit :

« ...Quant à Hugo, puisqu'il vous fait l'honneur de rechercher un fauteuil, pour Dieu, ne le repoussez pas ! Le fier Sicambre vient présenter sa tête au baptême ; que l'église lui tende les bras ! Je serais pourtant bien fâché qu'après la génuflexion il se prît à adorer tout ce qu'il a brûlé et à brûler tout ce qu'il a adoré. En vérité, mon cher ami, après tant de choix ridicules, n'est-il pas temps pour votre vieille synagogue de se donner un pareil lévite ? Songez à tout ce qu'il y a de bon et de beau dans les œuvres de Hugo. Je sais mieux que vous tous qui ne le lisez presque pas, tout ce qu'on peut dire contre son talent, mais en dépit de ses défauts n'est-il pas le poète le plus remarquable de notre époque et l'un de nos meilleurs prosateurs ? Eh bien, vous verrez que les Duval, les Lemercier, ces fiers républicains, aimeront mieux un grand seigneur comme M. Molé qu'un poète comme V. Hugo⁴⁹⁵. »

L'élection eut lieu le 18 février. Une lettre de Guiraud, écrite le jour même de l'échec, donnait à Victor Hugo ces détails :

« Le *Constitutionnel* l'a emporté, mon cher Victor.

Vous avez eu d'emblée. 9 voix.		
Dupaty.	1	2 –
Mole.	8	–

Mais vos amis n'ont pas tenu bon, vous en avez perdu trois au deuxième tour.

Un de vos amis a dit tout haut que 9 voix c'était une belle entrée. J'ai répondu assez vivement. Au fait, on a nommé Dupaty.

Qui se ressemble s'assemble.

Adieu, mon ami ; Chateaubriand, Lamartine, Soumet et moi ne vous avons pas quitté, tant qu'il y a eu espérance. Vous avez même eu toujours 2 voix dont je ne vous dirai pas le secret.

Tout à vous, de tout cœur.

A. GUIRAUD. »

Ce 18 février jeudi⁴⁹⁶.

Comme fiche de consolation, Victor Hugo reçut de Dupaty ce quatrain qui, seul, sauvera son nom de l'oubli :

Avant vous je monte à l'autel,
Mon âge y pouvait seul prétendre ;
Déjà vous êtes immortel
Et vous avez le temps d'attendre⁴⁹⁷.

L'échec de Victor Hugo stimula la verve de Jules Janin ; après avoir malmené congrûment le vaudeville vainqueur en la personne de M. Dupaty, il concluait :

« Monsieur Hugo représentait à lui seul une grande partie de la littérature et de la critique contemporaines dont il eût été le loyal et hardi représentant à l'Institut, si cette fois encore le vaudeville n'avait pas prévalu sur les plus nobles ouvrages, sur les plus incontestables talents.

Cela est fâcheux pour l'Académie, non pour M. Hugo ; cela est fâcheux pour l'opinion publique qui, sur trente-neuf voix que les quarante se réservent, devrait bien au moins avoir une voix pour faire la quarantaine⁴⁹⁸. »

G. Planche alla jusqu'à écrire : « La honte n'est pas pour le vaincu, mais bien pour le triomphateur ; et surtout pour les vieillards énervés qui couronnent les eunuques⁴⁹⁹ ».

Victor Hugo ne se découragea pas et se présenta de nouveau le 29 décembre 1836 ; il s'agissait de remplacer M. Raynouard, l'auteur des *Templiers* et l'un des juges de *l'Enfant sublime* au concours organisé par l'Académie en 1817. Quelques jours avant l'élection, Victor Hugo reçut cette lettre de Lamartine :

Samedi 24 décembre.

Mon cher Hugo,

« Je m'étais hâté d'arriver à Paris pour vous donner une voix qui vous appartient depuis si longtemps d'amitié et d'admiration, j'ai été pris en route par une recrudescence si violente d'une contusion au genou que me voilà dans mon lit sans aucun mouvement possible. Ne pourriez-vous pas faire retarder le jour de l'élection ? et dans tous les cas venir causer un moment [avec] moi de ce qui m'intéresse autant que vous ?

Tout à vous.

LAMARTINE⁵⁰⁰. »

82, rue de l'Université.

Cinq tours de scrutin comme la première fois ; l'historien Mignet fut élu ; cette fois, c'est M^{me} de Girardin qui dans son *Courrier de Paris*⁵⁰¹ proteste avec véhémence :

« Le grand scandale de la semaine est la préférence donnée par l'Académie à M. Mignet sur Victor Hugo. Nous plaignons M. Mignet s'il en est flatté. M. Mignet sans doute a du talent, mais Victor Hugo est un homme de génie, c'est ce que l'Académie aurait dû remarquer. »

Après avoir copieusement dit leur fait aux académiciens, M^{me} de Girardin termine ainsi :

« Pour l'honneur du pays, Victor Hugo a pour soutiens dans l'Académie Chateaubriand et Lamartine : la justice vient d'en haut comme vous voyez. Quelqu'un disait à propos de cela : si l'on pesait les voix, Hugo serait nommé. Malheureusement on les compte. »

De ce nouvel échec, Victor Hugo se consola en terminant et en publiant *les Voix intérieures* en écrivant et en faisant jouer *Ruy Blas*. Dans la première moitié de l'année 1839, il composa une grande partie des poésies qui devaient paraître dans *les Rayons et les Ombres* ; il fit deux actes des *Jumeaux* et, sans terminer le troisième, quitta Paris, visita le Rhin, une partie de la Suisse, le midi de la France et la Bourgogne et apprit à son retour la mort de l'académicien Michaud, historien des croisades, survenue le 30 septembre 1839.

Victor Hugo songea à combler ce vide ; il était pourtant fort indécis, comme en témoigne cette lettre à Villemain qui cumulait alors les fonctions de ministre de l'Instruction publique et de secrétaire perpétuel de l'Académie :

Ce 30 octobre 1839.

« ...Nos petits dissentiments, en quelque matière que ce soit, n'ont jamais été qu'à la surface. Au fond, je crois et je suis fier de croire que nous sommes, vous et moi, du même avis sur bien des choses.

Je sais que je vous dois des remerciements personnels sur des choses toutes récentes. J'irai vous voir un de ces jours et je vous dirai ce qui se passe en moi à l'endroit de l'Académie. Je ne veux ni l'im portuner, ni l'embarrasser. Mais vous, je vous remercie pour tout et du fond du cœur⁵⁰². »

On opposait cette fois à Victor Hugo Berryer, Casimir Bonjour et Vatout. Berryer était le concurrent le plus à craindre ; Béranger le comprit et écrivit de nouveau à Lebrun :

Tours, 15 novembre 1839.

« Je vois, d'après ce que vous me dites, que vous n'êtes pas pour Berryer. N'est-ce pas un peu la faute des classiques de l'Académie si Hugo rencontre ce concurrent ? Nos anciens libéraux, dit-on, se sont coalisés avec les légitimistes pour fermer la porte au chef des romantiques. En vérité, l'envie d'être des vôtres eût-elle dû me venir jamais, cette injustice envers Hugo suffirait pour me dégoûter du titre d'académicien. Et je vous assure que les opinions de Berryer n'y sont pour rien. Il serait cent fois plus légitimiste, s'il l'était surtout d'une manière désintéressée, que, si je lui connaissais d'autres titres littéraires que ses discours, je trouverais bien qu'il fût admis au nombre des 40. Mais quoi ! vous allez donc préférer un parloteur politique à un vrai poète, à un vrai littérateur ! N'avez-vous pas assez de Dupin, qui, du moins, lui, a écrit tant bien que mal, et peut être un travailleur utile, si on travaille à l'Académie. Vous êtes bien plaisant d'en appeler à mon patriotisme pour me jeter au milieu de ce conflit. A

l'exception de deux ou trois d'entre vous, où rencontrerait-il de la sympathie ? Tout au plus m'emploierait-on comme, il y a huit ans, on a employé Viennet à repousser Constant.

Vous êtes de ceux sur qui je me repose le plus sûrement, et je suis persuadé d'avance qu'entre Berryer et Hugo vous n'hésitez pas à voter pour ce dernier⁵⁰³. »

De son côté, Cuvillier-Fleury écrit un véritable plaidoyer en faveur de Victor Hugo. Pour lui, « il n'y a qu'une question sérieuse : celle de savoir comment il est possible que M. Victor Hugo, s'il se présente, ne soit pas de l'Académie. Je sais qu'il y a toutes sortes de raisons pour qu'un homme de lettres ne soit pas de l'Académie : (en les énumérant, le critique les réfute). Enfin l'Académie. a le droit de laisser à la porte les écrivains qui n'ont ni verve, ni originalité, ni couleur, ne fût-ce que pour ne pas grossir le nombre de ceux qui siègent à tous ces titres sur ses bancs. Mais M. Victor Hugo ? Franchement, est-ce le génie qui lui manque, s'il lui manque quelque chose ? N'a-t-il pas le feu sacré qui fait les poètes ? Ses plus grands adversaires (et je suis du nombre) peuvent-ils lui refuser l'originalité, l'inspiration, la force, la puissance⁵⁰⁴ ? »

Balzac avait songé à se porter candidat, il déclara toutefois que si Victor Hugo se présentait, il se retirerait ; ce qu'il fit d'ailleurs, malgré cette lettre du poète :

[Décembre 1839.]

« Puisque vous désirez l'apprendre par moi, je m'empresse de vous faire savoir que depuis l'autre soir les choses ont tourné de la façon la plus honorable et que ma candidature en résulte tout naturellement. Je me présente donc, mais, par grâce, croyez-moi, ne vous retirez pas. Vous savez ce que je vous ai dit à ce su jet.

Mille bonnes amitiés⁵⁰⁵. »

En apprenant la décision tardive de Victor Hugo, Guiraud lui écrivit le 13 décembre qu'ayant engagé sa voix à son ami Berryer, il devait garder la neutralité. Une voix amie de moins.

L'élection eut lieu le 19 décembre 1839 ; Berryer se maintint en tête de la liste sans obtenir pourtant la majorité ; sept tours de scrutin n'ayant donné aucun résultat, on décida de recommencer l'épreuve deux mois plus tard. Victor Hugo employa ces deux mois à avancer son prochain volume de vers : *Les Rayons et les Ombres*.

Cette lutte sans cesse renouvelée inquiétait l'entourage de Victor Hugo ; son beau-père, le bonhomme Foucher, qui avait assisté aux efforts du jeune homme parti à vingt ans, sans sou ni maille, à la conquête de la gloire, note ses inquiétudes :

« Victor Hugo, dans un état de fortune rassurant, est une des grandes célébrités du siècle. Pourtant je ne suis pas tranquille ; sa gloire importune bien du monde. Il a contre lui les académiciens, et toute une école littéraire. Ses ennemis sont parvenus à le commettre même avec le gouvernement.

...L'hypocrisie de ces hommes me fait peur autant que leur crédit. Il faudra toute la force, tout le sang-froid de Victor Hugo pour qu'il ne succombe pas dans cette lutte⁵⁰⁶. »

A la fin de décembre, une nouvelle vacance se produisit : l'archevêque de Paris, M^{gr} de Quélen, mourut. Berryer et Vatout s'étaient retirés de la lutte ; mais Flourens, secrétaire de l'Académie des sciences, et M. Molé surgirent aussitôt.

Cette fois Victor Hugo semble s'être occupé activement de son élection ; nous le voyons escompter ses chances dans cette lettre à Victor Cousin :

[Février 1840.]

Mardi, minuit.

« Tout va bien, mon illustre ami ; M. Viennet a dit ce soir tout net à un des miens qu'il voterait pour moi, et s'est enquis avec beaucoup de sollicitude de mes chances.

Sans lui, j'avais 14 *voix sûres* au premier tour ; comptez :

Vous.

Chateaubriand.

Lacretelle.

Villemain.

Royer-Collard.

Lebrun.

Lamartine

Ségur.

Pongerville.

Thiers.

Nodier.

Salvandy.

Guizot.

Mignet.

M. de Féletz paraît sûr. M. Bertin le recevra demain matin. Villemain me dit de compter sur M. Tissot Je verrai M. Thiers, d'après votre conseil, pour M. Dupin. On me dit ce soir que M. Campenon est fort éloigné de Flourens et blâme l'intrigue. Viennet étant sûr, vous voyez que les chances sont belles. C'est égal, je ne m'endors pas. A vous de toute âme et mille fois merci⁵⁰⁷. »

La veille même de l'élection, Victor Hugo avait encore bon espoir ; il écrivait à M. de Ségur :

« Même Soumet et Guiraud absents⁵⁰⁸ je crois le succès probable. Je crois pouvoir me compter 17 voix sûres et 18 voix possibles⁵⁰⁹. »

Les 17 voix sûres se réduisirent à 15 au deuxième tour : la majorité était de 16. M. Flourens fut élu au quatrième tour. La presse discuta vivement ce résultat ; la *Revue des Deux Mondes* s'éleva contre la cabale acharnée à l'exclusion du poète :

« Nous regrettons surtout que M. Flourens, un homme honorable, un savant distingué, qui remplit si bien son rang à l'Académie des Sciences, se soit prêté à une véritable intrigue qui, sans lui, aurait probablement échoué⁵¹⁰ ». »

Les Guêpes piquèrent l'élu et l'évincé : « ...Tous les gens qui n'ont pas écrit, tous ceux qui ne devraient pas être de l'Académie, ont voté avec frénésie pour M. Flourens. Qu'allait donc demander M. Victor Hugo à

l'Académie ? A-t-il pensé à l'Académie en écrivant ses plus beaux vers ?... Bel honneur pour un poète d'être le quarantième d'un corps quelconque, et surtout d'un corps dont vingt membres au moins n'ont aucune valeur ni aucune autorité. Vos honneurs, ô poète, c'est de faire battre de jeunes et nobles cœurs au bruit de vos beaux vers⁵¹¹. »

C'est bien ce que Victor Hugo fit, il acheva et publia *les Rayons et les Ombres*, « réponse royale aux injustices de l'Académie »⁵¹². Puis, en août 1840, il repartit pour *le Rhin*, d'où il revint fin octobre pour se présenter à la succession de Népomucène Lemer cier. Quels candidats allait-on, pour la cinquième fois, dresser contre Victor Hugo ? On avait ajourné l'élection « pour avoir le temps de trouver quelque génie qui aurait par hasard échappé jusqu'ici à l'attention »⁵¹³. – On ne découvrit que MM. Ancelot, Azaïs et d'Anglemont.

Une circonstance imprévue redoubla l'animosité des académiciens ; Casimir Delavigne, quand on eut ramené en France le corps de Napoléon, publia en décembre 1840 *le Retour des cendres de l'Empereur* ; presque en même temps parut *le Retour de l'Empereur*⁵¹⁴ ; la presse constata unanimement l'infériorité des vers de Casimir Delavigne, et même les journaux classiques et bien pensants louèrent le poème de Victor Hugo. Aussi ses amis s'inquiétaient-ils ; l'élection était fixée au 7 janvier 1841 ; le 5 janvier, M^{me} de Ségur envoie à Victor Hugo ces recommandations :

« ...Ne négligez rien, assurez-vous bien qu'il n'y aura pas de rhume, de rhumatisme qui tienne⁵¹⁵. Passez en revue vos voix ; celles-là ne doivent pas être *intérieures*. Vos ennemis combattront en désespérés ; ils jetteront de l'huile bouillante, du plomb fondu, pendant que vos amis n'emploient que des armes courtoises. Vous êtes-vous réassuré (ce n'est peut-être pas académique) de M. Molé, de M. de Salvandy, de M. Royer-Collard ? M. Soumet est-il à Paris ?... M. de Ségur verra sûrement à la Chambre M. Villemain⁵¹⁶. »

Le lendemain soir, Victor Hugo répond :

« ...J'ai couru aujourd'hui toute la journée pour exécuter vos ordres ; je reviens satisfait et voici dix-sept voix bien sûres que je dépose à nos pieds

avec la permission de mon noble et cher *président* :

MM.	MM.
de Ségur.	Molé.
de Lamartine.	Salvandy.
de Lacretelle.	Pongerville.
Mignet.	Guizot.
Thiers.	Soumet.
Lebrun.	Cousin.
Villemain. V	Viennet.
Nodier.	Chateaubriand.
Royer-Collard.	Total : 17.

Il y aura quatre absents, MM. de Barante, Guiraud, Frayssinous et Duval, ce qui réduira l'Académie à 33 votants. Vous voyez donc que j'ai la majorité. Je crois pouvoir en outre compter sur M. Dupin. M. Viennet s'est conduit avec moi de la manière la plus noble et la plus digne. Il m'a semblé qu'il y avait sur lui un reflet de vous.

Soyez donc tranquille, Madame, puisque vous êtes assez bonne pour vous inquiéter, et trouvez bon que je mette à vos pieds l'hommage de mon profond et affectueux respect.

VICTOR HUGO⁵¹⁷. »

Enfin le lendemain 7 janvier Victor Hugo fut élu. Le soir même il reçut ce mot de M. Lebrun :

Paris, le 7 janvier 1841.

« Mon cher confrère,

Je vous dis comme don Gormas à don Diègue, *enfin vous l'emportez*. Nous avons 17 voix sur 32 votants. Vos amis sont fort heureux de ce succès, et dans leur nombre vous savez que je ne suis pas celui qui m'en réjouis le moins. Je veux être le premier à vous en féliciter et à en féliciter M^{me} Hugo.

Adieu, mon cher confrère, c'est avec bien du plaisir que je joins ce titre à celui d'ami que je prends sans cérémonie.

LEBRUN. »

À Monsieur Lebrun.

8 janvier [1841].

« Je vous le disais hier, mon cher et noble confrère, et vous le savez bien, n'est-ce pas ? ce qui me charme et me touche profondément, ce n'est pas seulement d'être nommé, c'est d'être nommé par vous. Votre doux et charmant billet me comble de joie, nous sommes confrères, cela est bien, mais nous sommes amis, cela est mieux.

Je vous aime et je vous serre les deux mains.

Votre ami,

VICTOR HUGO⁵¹⁸ ».

Victor Hugo alla remercier Chateaubriand, mais il ne le trouva pas chez lui. Il lui adressa alors, le 18 janvier, une lettre, signalée par le catalogue E. Charavay, mais que nous n'avons pas. Chateaubriand lui répondit :

20 janvier 1841.

« Vous ne devez rien à personne, Monsieur, votre talent a tout fait, vous avez mis vous-même votre couronne sur votre tête. Je suis désolé de la peine que vous avez bien voulu prendre de passer chez moi.

Agréez, je vous prie, Monsieur, la nouvelle assurance de mon dévouement et le nouvel hommage de mon admiration.

CHATEAUBRIAND ».

Dans le compte des *17 voix sûres* envoyé à M^{me} de Ségur, Victor Hugo avait indiqué Guizot qui, retenu à la Chambre, était arrivé trop tard pour voter à l'Académie ; en revanche il ne nommait qu'éventuellement Dupin, dont il n'était pas sûr⁵¹⁹. Voici la liste dressée par Mme Victor Hugo et destinée au chapitre réservé pour une édition ultérieure de *Victor Hugo raconté* :

Election académique du 7 janvier 1841.

Pour VICTOR HUGO.	Pour M. ANCELOT.
MM.	MM.
Chateaubriand.	Casimir Delavigne.
Lamartine.	Scribe.
Royer-Collard.	Dupaty.
Villemain.	Roger.
Ch. Nodier	Jouy.
Ph. deSégur.	Jay.
Lacretelle.	Brifaut.
Pongerville.	Campenon.
Soumet.	Féletz.

Pour Victor HUGO.	Pour M. ANCELOT.
MM.	MM.
Mignet.	Droz.
Cousin.	Etienne.
Lebrun.	Tissot.
Dupin.	Lacuée de Cessac.
Thiers.	Flourens.
Viennet.	Baour-Lormian..
Salvandy.	
Mole.	

La réception n'eut lieu que le 3 juin. Cinq mois d'attente après l'élection, c'était beaucoup. Il semble bien que M. de Salvandy, alors directeur de l'Académie, et qui, à ce titre, devait répondre au nouvel élu, ait été pour quelque chose dans cette date éloignée. Au début de 1841 il écrit à M^{me} Népomucène Lemer cier :

« Si je me résigne à faire un discours tel quel sur-le-champ, ce serait pour le 20 mai⁵²⁰. »

Victor Hugo, lui, avait écrit son discours du 29 mars au 16 avril.

Le 10 mai, Salvandy le prévient qu'il « espère toujours être prêt pour la semaine prochaine ». Et il termine en se lamentant sur la lecture forcée des œuvres de Lemercier :

« Ô *l'Atlantiade*, la *Panhypocrisiade*, la *Mérovéide*, l'*Homéride* et tout le reste⁵²¹ ! »

De toutes parts affluaient les demandes de billets pour assister à la réception du 3 juin ; Victor Hugo, inlassablement, écrivait à Lebrun pour obtenir quelques places supplémentaires ; l'une de ces lettres se termine ainsi :

« Je suis en ce moment le plus malheureux des académiciens, et je trouve qu'il n'y a que la mort qui ait de l'agrément les jours de réception »⁵²².

A ce propos, une anecdote amusante fut contée par M^{me} de Girardin⁵²³. Nestor Roqueplan, rencontrant au foyer de la Porte Saint-Martin Victor Hugo submergé par le flot des solliciteurs, lui offrit une entrée pour sa propre réception ; les indiscrets comprirent la leçon et s'éloignèrent.

De toutes les lettres de demande, nous ne citerons qu'une : celle de Sainte-Beuve ; depuis longtemps il convoitait un fauteuil à l'Académie, nous le savons par cette lettre à M^{me} Juste Olivier après l'échec de Victor Hugo, en décembre 1839 :

« . Hugo n'est pas encore de l'Académie ; ç'a été la grande nouvelle des trois dernières semaines ; l'élection a été remise à trois mois ; dans l'intervalle, il mourra quelques académiciens. Hugo entrera-t-il ?

Il a toutes nos destinées académiques dans ses flancs : savez-vous que, si j'étais de l'Académie, j'aurais sans peine deux ou trois mille francs par an (étant d'une des commissions)⁵²⁴ ».

Et, un an plus tard, le 27 décembre 1840 : « *Port-Royal* achevé et l'Académie me mettront hors de tout... C'est le 7 janvier que se décide l'élection de Hugo et par suite les nôtres »⁵²⁵.

Après l'élection, nouvelle lettre à M^{me} Juste Olivier :

« Voilà Hugo nommé. Hugo apporte comme candidats de sa prédilection et de sa charge quatre illustres : Alexandre Dumas, Balzac, de Vigny ; je suis le quatrième très indigne et pourtant moins impossible encore, je crois, qu'aucun des trois autres »⁵²⁶.

On verra plus loin que c'était là pure invention de Sainte-Beuve ; il n'était pas le quatrième rêvé.

Deux mois après :

« Il n'est plus question d'Académie ; d'abord il n'y a pas de morts. Et puis le goût m'en est passé. »

Etait-il vraiment passé ? il y a lieu d'en douter quand nous voyons Sainte-Beuve tenter de se rapprocher de Victor Hugo quelques jours avant sa réception :

Ce dimanche (fin mai 1841).

« Ce n'est pas sans une grande hésitation que, vous sachant accablé comme vous devez l'être de demandes, je me décide à y venir ajouter la mienne. Il me serait pourtant très agréable de vous devoir mon billet d'entrée à votre réception. Dans mes sollicitations près de M. Lebrun, je n'en ai pas fait pour moi, me réservant de vous l'adresser. Ce que vous pourrez ou ne pourrez pas sera bien, car je ne doute pas que vous ne désiriez répondre favorablement à mon désir.

Mille souvenirs et hommages autour de vous⁵²⁷ ».

Victor Hugo envoya le billet demandé⁵²⁸ et Sainte-Beuve lui dut d'entendre ce « pathos long et lourd, très bon à mugir dans un Colisée, devant des romains, des thraces et des bêtes »⁵²⁹.

Les commentaires des journaux allaient leur train, c'était à qui donnerait une *avant-séance* ; nuisible ou favorable au récipiendaire, peu importait, pourvu qu'elle fût sensationnelle ; Victor Hugo, prévenu qu'un article à tendance hostile allait paraître dans *le Charivari*, s'en ouvre à Balzac ; voici lettre et réponse :

Ce mardi 1^{er} juin [1841].

« Je suis averti, confidentiellement, mon cher Balzac, que *le Charivari* doit publier un article de M. Pagès très hostile pour moi à propos de ma réception. Vous avez toute influence sur M. Dutacq. Vous me rendriez un *très grand* service si vous pouviez l'empêcher. Je vous dirai mes raisons la première fois que je serai assez heureux pour vous serrer la main.

Faites-moi savoir demain avant sept heures du soir si vous tenez toujours à ce que je vous garde un billet de centre.

Mille profondes amitiés⁵³⁰ ».

[1841.]

« Mon cher Hugo, je trouve votre lettre chez moi où le hasard m'a fait aller. Je vous écris du *Charivari*, je serai chez vous à 9 heures avec l'épreuve, vous verrez à faire retrancher ou modifier, mais voilà toute mon influence. *Le Charivari* regarde comme de son essence de faire un article en charge, et Dutacq me l'a spécialement demandé, il trouve que c'est fermer boutique que de ne rien dire, j'ai proposé l'Académie en échange, mais selon lui, 39 ne valent pas 1, arithmétique des Cavillon.

Tout à vous, »

DE BALZAC.

Il parut en effet dans *le Charivari* du 3 juin, sous le titre : *Petit discours d'un grand poète*, un discours imaginaire, assez burlesque, et non signé. La lettre de Balzac semble dire qu'il en était l'auteur⁵³¹.

On trouvera dans la *Revue de la Critique* l'opinion de quelques journaux contemporains sur le discours de réception.

M^{me} Népomucène Lemer cier écrivit à Victor Hugo pour le remercier ; nous n'avons pas cette lettre, mais voici la réponse :

[Juin 1841.]

« Nous ne pouvions pas, Madame, ne pas être d'accord en tout, car nous avons au cœur le même vœu et la même pensée : glorifier celui que vous pleurez. Votre gracieuse lettre me touche vivement et je vous remercie de vos remerciements.

Je mets tous mes respects affectueux à vos pieds.

Victor HUGO⁵³² ».

Au moment où les discours allaient être imprimés, M. de Salvandy demanda à Victor Hugo une rectification souhaitée par le roi et la correspondance suivante s'engagea entre eux :

[Juin 1841.]

« Mon cher confrère,

Je crois devoir vous dire, tout le monde ignorant que je vous le dis, ce qui vous laisse parfaitement libre, que le Roi, qui est très touché de ce que vous dites de son gouvernement, de sa dynastie et de sa personne, *très touché*, regrette beaucoup le mot d'*aide de camp* de Dumouriez comme inexact d'abord et comme pouvant fausser sa situation. Il n'a jamais été aide de camp de personne. A Valmy il commandait toute la seconde ligne de Kellermann, à Jemmapes, toute l'aile droite de l'armée, qui était la moitié de l'armée. J'ai cru voir aussi quelque regret d'avoir son nom lié à celui de Dumouriez. Si vous imprimiez : lieutenant de Kellermann et de Dumouriez, vous ne modifieriez pas sensiblement votre expression, et ce serait plus exact. Encore une fois, vous êtes parfaitement libre, puisque c'est une indiscretion officieuse que je commets.

Je pars pour la campagne. Dès que les discours seront imprimés, je solliciterai l'audience royale pour la présentation officielle. Ayez la bonté de m'informer du moment où vous serez prêt.

Veillez faire agréer à Madame Hugo mes humbles hommages et recevez mes compliments empressés.

SALVANDY. »

« Ce que le roi désire sera fait, mon cher confrère ; les biographies sont formelles, mais j'aime mieux encore le roi que ses biographies. Je mettrai donc *lieutenant de Kellermann*, et je ne prononcerai même plus le nom de Dumouriez.

J'envoie immédiatement le discours chez Didot.

Je viens de relire votre discours dans *les Débats*, et je suis heureux de me dire que si, comme homme, il me froisse peut-être un peu, comme écrivain il me charme.

Je vous serre la main ; offrez à Madame de Salvandy dont les bontés précieuses me seront à jamais présentes, mes hommages dévoués et respectueux⁵³³. »

Éponne, 6 juin [1841].

« Je me hâte, mon cher confrère, de vous accuser réception pour deux motifs.

Le premier est d'éviter un malentendu sur un point : je ne sais nullement si le mot de lieutenant convient à l'illustre intéressé. Je sais seulement que celui d'aide de camp ne lui convient pas. Je ne vous conseillerais même pas pour vous de supprimer le nom de Dumouriez : le changement serait trop marqué. D'ailleurs vous effaceriez Jemmapes où il a un rôle beaucoup plus considérable qu'à Valmy. En unissant les deux noms, vous pareriez à tous les inconvénients ; Jemmapes et Valmy seraient indiqués, et le nom de Dumouriez ne dominerait plus⁵³⁴.

Mon second motif est de vous remercier de vos très aimables expressions. Vos amis et vos ennemis se sont appliqués depuis trois jours à nous brouiller avec un tel zèle, volontairement ou non, que je vous admire de leur insuccès et vous en sais un gré infini. Je regrette que quelques points aient pu vous froisser. Ils sont nécessairement secondaires. En vous rappelant à la littérature qu'évidemment vous délaissiez, je me suis occupé de votre situation politique avec un soin qui n'a pu échapper à un esprit clairvoyant et sûr comme levôtre. J'ai dit ma pensée avec effusion sur tous les points où mon adhésion est entière. Sur les autres, j'ai fait une réserve conservatoire parce que je ne sais dire que ma pensée. Je ne sais pas flatter. Je ne suis pas courtisan. J'ose dire que les dernières lignes de mon discours le prouvent beaucoup plus que tout le reste. Mais aussi on peut compter sur la sincérité de mes paroles telles qu'elles sont et la solidité de mes sentiments tels que je les exprime. C'est quelque chose.

Vous avez raison de conserver de bonnes dispositions pour Madame de Salvandy qui aurait voulu ne laisser subsister de mon discours que les

choses qui pouvaient satisfaire, non pas vous qui êtes peu exigeant, mais vos amis. Elle nous a écoutés tous deux avec des sentiments qui lui auraient concilié toute la bienveillance de Madame Hugo.

A bientôt, je pense. En dépit de tous mes panégyristes et de tous les vôtres, croyez-moi bien sincèrement à vous.

SALVANDY. »

Après avoir lu l'article d'Alphonse Karr (nous le donnons à *la Revue de la Critique*) Victor Hugo écrit cette note :

Juillet 1841.

« Alphonse Karr dit⁵³⁵ que je suis entré à l'Académie *en enfonçant les portes et que mes confrères, malgré eux, ont fait comme les vieilles femmes des villes prises d'assaut ; elles jettent du haut des fenêtres, sur la tête de l'ennemi, tous leurs ustensiles de ménage.* – En effet, on m'a vidé sur la tête le discours de Salvandy. »

En résumé, l'Académie n'ouvrit ses portes à Victor Hugo qu'après lui avoir infligé quatre échecs et ne le reçut qu'à contre-cœur ; pendant l'exil du poète, un académicien proposa sa radiation ; on ne trouve pas trace de cette proposition dans les registres de l'Académie, mais une lettre adressée de Guernesey à Paul Meurice en fait foi :

« ...En regard de l'Académie française qui a délibéré sur mon expulsion, l'Académie des sciences de Lisbonne vient me chercher dans l'exil.

3 avril 1864⁵³⁶. »

Quand Victor Hugo entra en France, l'Académie l'accueillit assez froidement ; les chefs-d'œuvre admirés du monde entier ne purent la désarmer. Le principal détracteur de Victor Hugo, Edmond Biré, avait systématiquement, dans près de deux mille pages, attaqué l'une des plus grandes gloires de l'Académie ; que fit l'Académie en présence de cette œuvre de dénigrement ? elle la couronna.

On a lu, page 381, *l'Adresse au Roi*, remise à Louis-Philippe le 21 juillet 1842 ; le duc d'Orléans venait de mourir accidentellement

le 13 juillet ; ce fut Victor Hugo, alors président de l'Académie, qui prit la parole au nom de l'Institut. Le surlendemain, il recevait de M. de Salvandy cette lettre :

Paris, samedi matin [23 juillet 1842].

« Mon cher confrère, le Roi a daigné hier soir me refaire ministre de l'Instruction publique pour un quart d'heure, et le quart d'heure qui pouvait me charmer le plus. En se reprochant de n'avoir pas donné le matin cette mission à M. Villemain, il m'a expressément chargé hier soir de vous faire savoir combien les seules paroles de l'Institut l'ont *profondément touché*. Il les a *beaucoup admirées*. Il en a été *bien ému*, vous avez parlé, *dans une bien belle langue*, de son *pauvre cher fils qui méritait bien tout cela*. C'est une grande consolation pour son cœur qu'on lui rende justice, et il vous remercie bien de l'avoir fait *avec tant d'effusion et de talent*. Je vous répète ses propres termes. Je voudrais me les rappeler tous.

L'honneur de parler au nom de l'Institut tout entier, dans cette mémorable et douloureuse circonstance, vous récompense, mon cher confrère, de l'éloquente et bonne action que vous avez si courageusement faite dans une de vos séances. Elle vous a fait notre directeur. Je m'en applaudis plus que jamais aujourd'hui. Car il y aura eu du moins de dignes paroles sur ce Prince que ne pourront jamais assez pleurer ceux qui comme vous et moi l'ont bien connu.

Moi aussi je vous remercie du bien que vous m'avez fait, et je suis très heureux que le Roi m'ait fourni l'occasion de vous le dire.

Adieu, cher confrère, je vous serre bien cordialement la main.

SALVANDY ».

Victor Hugo, en exprimant les sentiments très réels qu'il ressentait pour le duc d'Orléans, avait touché le cœur du roi ; c'est de ce moment que datent ses fréquentes visites aux Tuileries.

A l'étranger même, le poète était apprécié.

Le pays de Galice, évoqué dans *Hernani*, voulant, en novembre 1842, honorer Victor Hugo, l'Académie littéraire de Santiago lui adressa le

*diplôme d'associé émérite que les écrivains de Galice, amis du savoir, envoyaient à l'auteur de Notre-Dame*⁵³⁷.

Dans la Revue Suisse dirigée à Lausanne par son ami Juste Olivier, Sainte-Beuve envoya, de 1843 à 1846, sous le couvert de l'anonymat, des *Chroniques Parisiennes* où il se donnait « le plaisir de dire des choses justes et vraies sur le courant des productions et des faits littéraires. On le peut, on le pouvait alors sans être troublé, ni même soupçonné ou reconnu. Paris ne s'inquiète que de ce qui est imprimé à Paris⁵³⁸. »

Donc, sans le moindre danger, il répandait de là ses « *Poisons* »⁵³⁹ sur ses confrères, sur ses anciens amis ; Victor Hugo en eut sa large part, on le constatera à la *Revue de la Critique*. A l'occasion, Sainte-Beuve y faisait sa propre apologie⁵⁴⁰.

Pourtant, dans le numéro de janvier 1844, Sainte-Beuve ne laisse échapper aucun mot désagréable ; des éloges sans restrictions ; la fin de l'article nous en fera comprendre la raison :

« Le grand événement littéraire a été la mort de Casimir Delavigne... Victor Hugo a trouvé d'éloquentes paroles sur la tombe de son rival, et lui-même il a eu le droit de rappeler avec sentiment le coup qui venait de le frapper. Ces paroles de Victor Hugo ont été accueillies de tous comme elles le méritaient ; et elles ont ajouté à la consécration funèbre de ce jour. Hugo se trouve en ce moment ce qu'on appelle *directeur* de l'Académie ; c'est-à-dire le président élu pour le trimestre qui finit. Ce sera lui qui naturellement sera chargé de répondre au successeur de Casimir Delavigne à l'Académie et qui devra encore une fois apprécier les titres du poète dramatique qu'on lui a si souvent opposé. Nous-même nous y reviendrons alors. »

Sainte-Beuve y reviendra d'autant plus qu'il se portait candidat à la succession de Casimir Delavigne⁵⁴¹ ; il avait pour concurrents Alfred de Vigny, Émile Deschamps et Vatout ; il n'était pas fort rassuré sur le résultat, car il écrivait alors à M^{me} Juste Olivier :

« J'ai contre moi Hugo, Thiers, très peu pour moi Lamartine ; si j'arrive, ce sera laborieux⁵⁴². »

Il ne s'épargnait pourtant pas, multipliant les lettres, les démarches. « Depuis cinq semaines je ne vis pas », écrivait-il le 18 janvier 1844 à Ch. Eymard⁵⁴³.

Enfin le 8 février, après sept tours de scrutin sans résultat, l'élection fut remise à un mois ; au septième tour Alfred de Vigny n'avait obtenu que trois voix ; Sainte-Beuve et Vatout seize chacun. Il était clair que de Vigny, malgré les efforts de Victor Hugo, n'atteindrait pas, le mois suivant, la majorité. Cette majorité, Sainte-Beuve ne l'avait manquée que d'une voix ; il écrivait à Mme Juste Olivier : «... Qu'il vous suffise de savoir qu'il ne m'eût fallu qu'une voix de plus pour réussir et que Victor Hugo m'a constamment et hautement refusé la sienne, en annonçant qu'il votait moins *pour* Vigny que *contre* moi. On me dit que je réussirai dans trois semaines ; je n'en crois rien et ne fais plus un mouvement pour cela. »

Cette lettre est du 29 février 1844 ; mais d'autres documents cités par M. Bonnerot (3) nous montrent au contraire Sainte-Beuve plus actif que jamais ; de concert avec Mérimée, il quête des voix partout ; il se décide même à aller chez Victor Hugo le 11 mars, et, le lendemain, tient Victor Cousin au courant du résultat de sa visite :

Ce mardi matin [12 mars 1844].

« Tout marche. J'ai vu hier à huit heures du soir M. Hugo ; un quart d'heure après est arrivé M. de Vigny. On a causé deux heures durant, et Hugo a parlé à Vigny sur son intérêt mieux que je n'aurais pu faire. Hugo, je dois le dire, a été parfait, et il a accepté franchement une proposition qui était faite de même.

SAINTE-BEUVE⁵⁴⁴. »

Quelle proposition ? Cette lettre de Sainte-Beuve à M. Lebrun va nous l'apprendre :

Mardi 2 heures [mars 1844].

« Cher Monsieur,

Je vous dois de vous informer en deux mots du résultat des négociations ouvertes avec M. de Vigny. M. de Saint-Priest a laissé Hugo neutre et plutôt

favorable. Moi-même, j'ai vu Hugo hier soir et de Vigny y est venu pendant ce temps. On a causé dans de bons termes. Victor Hugo est tout *acquis* et il démontre de son mieux à Vigny la nécessité de laisser passer *Moi* et *Mérimée*⁵⁴⁵ (je suis l'ordre), pour s'assurer lui-même son élection future. Vigny est très ébranlé. On presse, d'ailleurs, M. Guiraud pour qu'il en passe par là. M. Molé que j'ai vu ce matin doit aller ce soir chez Hugo pour mettre le sceau à la négociation et garantir à M. de Vigny, si celui-ci consent, de solides espérances ; voilà l'état des choses. J'espère pour demain une solution⁵⁴⁶ ».

Victor Hugo s'était d'autant plus prêté à cette combinaison qu'Alfred de Vigny, en se présentant à la succession de Casimir Delavigne, avait, le même jour, disputé le fauteuil de Campenon à Saint-Marc Girardin et n'avait obtenu que sept voix contre son adversaire élu à une majorité de dix-huit voix. Puisque Alfred de Vigny n'avait aucune chance de passer le 14 mars, Victor Hugo pensa qu'il ne pouvait mieux le servir qu'en lui ménageant des voix pour la première vacance. Il accepta la proposition de Sainte-Beuve qui fut élu et qui, d'ailleurs, oubliant que Victor Hugo avait été « parfait », écrivit à M^{me} Juste Olivier en lui annonçant sa victoire :

« Il y a une espèce de paix plâtrée entre Hugo, Vigny et moi. Mon élection était assurée sans cela »⁵⁴⁷.

Victor Hugo s'occupa alors activement de la candidature d'Alfred de Vigny ; ils s'écrivirent et se virent souvent à cette époque, cette lettre l'indique :

Lundi 23 mars 1844.

« Qu'il est triste, mon ami, de trouver deux fois votre nom à sa porte ! Que ne faites-vous donc comme moi ? Aujourd'hui par exemple je vous avertis que demain soir à 8 heures je serai chez vous : Pourrai-je vous persuader de m'écrire ainsi d'avance ? rien ne me ferait sortir. Mais autrement vous ne sauriez me rencontrer jamais, si ce n'est le *mercredi* et ne vous l'avais-je pas dit ? je ne m'en souviens plus.

A demain donc et à toujours, cher Victor, dont l'amitié est si bonne et si ferme, à demain.

Alfred DE VIGNY⁵⁴⁸. »

Alfred de Vigny fut élu le 8 mai 1845 ; Victor Hugo, dans son *Journal*, rappelle les conditions dans lesquelles eut lieu cette élection⁵⁴⁹.

Saint-Marc Girardin devait prendre séance le 16 janvier 1845 ; Victor Hugo, directeur de l'Académie, obligatoirement, le recevait ; la tâche était délicate. Saint-Marc Girardin, depuis 1833, professait en Sorbonne le mépris de la nouvelle école et attaquait particulièrement le théâtre de Victor Hugo.

L'usage voulait que directeur et récipiendaire se communiquassent leurs discours ; Saint-Marc Girardin envoya le sien à Lebrun, secrétaire perpétuel, qui, en le transmettant à Victor Hugo, l'accompagna de quelques conseils de clémence :

Plombières, 2 septembre 1844.

« Mon cher ami,

M. Saint-Marc Girardin m'envoie son discours et me charge de vous le remettre. Il est absent de Paris et ne sait pas que j'en suis absent aussi. C'est de Plombières que je vous adresse le manuscrit qui vient de m'arriver. Il y a, me dit-il, à retrancher et à ajouter. Parmi les additions doit être la péroration, qu'il n'a pas jugé nécessaire de faire six mois d'avance, parce que, pense-t-il, dans ces sortes de morceaux, l'à-propos a toujours quelque place. À votre tour maintenant. Voyons, je vous attends à l'œuvre. Je suis sûr d'avance que vous ne vous souviendrez pas que vous vous êtes senti blessé. Dans le fauteuil de l'Académie, l'Académie seule prend place ; celui qui la représente songe à elle, non à lui. Vous éprouverez, j'imagine, un vrai plaisir à *pouvoir* et à ne pas *vouloir*, à vous montrer, ainsi qu'il vous convient, au-dessus des ressentiments personnels.

Je ne sais si je vous ai raconté la petite histoire d'un paysan de mes amis, mon ancien voisin de Champrosay. Il avait été saccagé, maltraité, battu, par ceux de nos alliés de 1815 qui passèrent par son village, et, furieux, il avait juré de se venger et de tuer le premier qui lui tomberait sous la main. Un de

ces étrangers, un de ceux qui l'avaient frappé, alla un jour jusqu'à le forcer de le conduire à la ville dans sa propre charrette. Voilà mon vigneron en route, tout palpitant d'avoir enfin trouvé son moment, il se promet de brûler la cervelle au Prussien en traversant le bois. – « Arrivé au bois, me dit-il, j'arrête mon cheval, je saute dans ma voiture... – Eh bien, vous l'avez tué ! – Monsieur, je n'ai pas pu, il était endormi. » – Auriez-vous eu plus de *courage* que le père Jean Decours ? »

Le bon Lebrun était inquiet. Dans le tome premier de son *Cours de littérature dramatique*, Saint-Marc Girardin venait de passer en revue le théâtre de Victor Hugo, « ce théâtre qui fait prévaloir les émotions du corps sur celles de l'esprit et fait de ses héros des maniaques ». Dans *le Roi s'amuse*, le critique-professeur avait découvert une chose imprévue : Triboulet était amoureux ! « Triboulet semble aimer sa fille comme on aime une femme ». L'amour maternel de Lucrèce Borgia n'est « qu'une passion aveugle qui agit par fougue et par caprice »... *Notre-Dame de Paris* ne trouve pas grâce non plus et la Sachette défendant sa fille contre le bourreau n'est « qu'une folle furieuse, une bête féroce ».

Et c'était cet auteur si bien apprécié qui allait recevoir ce critique et lui répondre. Lebrun avait raison de craindre une séance orageuse. Victor Hugo le rassure vite :

8 septembre 1844.

« Merci, cher ami, de votre bonne et charmante lettre et de l'histoire du vieux père Jean Decours que vous me contez avec tant de grâce. Je vous promets la même clémence si je parviens à *endormir* mon prussien à moi. Pourvu que ce ne soit pas lui qui commence ! Que diriez-vous si toute cette grande querelle se terminait par un duel *au sommeil* ? Voilà qui serait exemplaire ; remarquez que je ne dis pas : *académique*.

Plaisanterie à part, j'ai besoin d'avoir lu tout le discours de M. Saint-Marc Girardin pour savoir ce que je répondrai. La péroration surtout. Car celui qui répond commence ordinairement par où celui qui a parlé vient de finir. Je ne sais donc encore ce que je lui dirai. Mais soyez tranquille, cher et excellent ami, j'aurai présentes à l'esprit les douces paroles de votre bonne et cordiale amitié, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour

concilier, dans cette circonstance délicate, ce que je dois au public, ce que je dois à l'Académie, et ce que je me dois à moi-même. *Tres imbris torti radios*⁵⁵⁰ ».

Victor Hugo vainquit cette triple difficulté et son discours, diversement apprécié, déjoua la malveillance. Il eut même la coquetterie de présenter un tableau idéal de cette Académie qui lui avait été si longtemps hostile.

Sainte-Beuve, en envoyant à la *Revue Suisse la Chronique Parisienne* qu'on lira à la *Revue de la Critique*, ajoute cette recommandation :

« Faire en sorte que ce jugement sur Hugo ait bien l'air d'être *vôtre*, d'être rédigé là-bas sur les pièces (d'après des impressions, il est vrai, transmises de Paris par quelque compatriote), mais conclu par vous »⁵⁵¹.

Sainte-Beuve, qui ne devait pourtant être reçu que le 27 février 1845, s'était depuis longtemps préparé à ce grand jour.

Victor Pavie, au courant de sa brouille avec Victor Hugo, lui avait conseillé en 1843, à la mort de Léopoldine, de « rentrer par cette large blessure »⁵⁵² ; Sainte-Beuve avait refusé et déclaré alors : « En voilà pour l'éternité⁵⁵³ » ; mais ses ambitions académiques avaient abrégé cette éternité : il fit une visite au moins en mars⁵⁵⁴ ; maintenant, il va place Royale sans même prévenir :

Ce 2 novembre [1844.]

« J'étais allé l'un des soirs de l'autre semaine Place Royale pour vous dire que mon discours était prêt : je l'ai fait copier au net. Je me tiens donc à votre disposition lorsque vous voudrez bien vous occuper de cette affaire soit pour vous le lire, soit pour vous communiquer le manuscrit. Mon désir serait que nous puissions être prêts de manière à ce que je fusse reçu dans le courant de décembre. Mais il va sans dire que le tout est subordonné à vos convenances. Je voulais aller vous dire cela, mais retenu tous ces soirs je crains en tardant davantage de laisser passer quelque moment favorable où vous pourriez être vacant. Dès que ce moment de loisir se présentera pour vous, je serai heureux d'en profiter.

Mille compliments dévoués et hommages respectueux, s'il vous plaît, au près de vous.

SAINTE-BEUVE⁵⁵⁵ ».

Il dut y avoir plus d'une discussion à propos de ce discours, car la veille même de la réception, Victor Hugo et Sainte-Beuve n'étaient pas d'accord, nous l'apprenons par deux lettres de Sainte-Beuve, l'une à Charles Labitte, critique à la *Revue des Deux Mondes*, l'autre à Victor Pavie :

[Fin février 1845.]

« Je vous en supplie, soyez bien pour V. Hugo. Il a été pour moi d'autant mieux que la veille je lui avais résisté sur quelques points et qu'il a maintenu tous ses éloges⁵⁵⁶ ».

15 mars 1845.

« ...Hugo a été, vous l'avez su, très bien pour moi en cette grave circonstance ; il l'a été d'autant plus que la veille il avait voulu exiger de moi certaines modifications dans mon discours, lesquelles je n'avais pas consenties, et malgré mon refus fort net, il n'a rien changé à ses éloges. Ainsi tout s'est passé dignement et avec une parfaite convenance⁵⁵⁷ ».

Ses éloges ! On sent qu'ils lui ont été au cœur ; il en est touché et fier ; ce bon mouvement durera peu : les *Poisons* en font foi ; mais le lendemain de sa réception, encore ému, il écrit à Victor Hugo :

[28 février 1845.]

« Le flot de monde m'a empêché hier de vous atteindre. J'ai couru le soir pour vous chercher. Recevez mes remerciements pour ce que vous avez écrit et proféré sur moi avec l'autorité que j'attache à vos paroles, pour ce que vous avez pour ainsi dire écrit deux fois puisque vous l'avez maintenu. Quand je m'occuperai de Port-Royal, j'aurai désormais en vue le grand tableau que vous en avez tracé comme fond de perspective, et quant à ma poésie, ce que vous avez bien voulu en dire restera ma gloire⁵⁵⁸ ».

Le jour même il reçut cette réponse :

« Votre lettre me touche et m'émeut. C'est du fond du cœur que je vous remercie de votre remerciement ».

V.

28 février [1845]⁵⁵⁹.

Terminons cette période de la vie de Victor Hugo par ce billet de Lamartine ; on y sent vibrer tout son cœur :

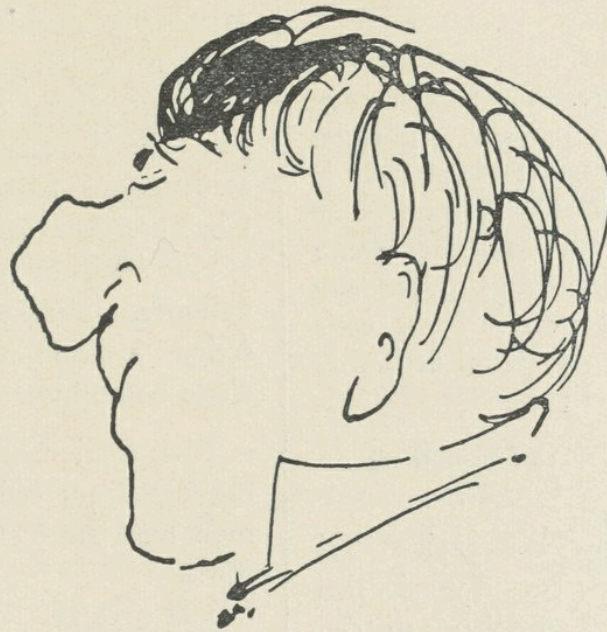
Février [1845].

« Mon cher grand homme, vous venez de faire votre chef – d’œuvre d’éloquence, de ferme bon sens, de hautes vues et de magnifique style. Que j’ai regretté de ne pouvoir assister à une réunion où a retenti la plus belle parole de ce temps-ci !

Adieu, je vous écris en vous lisant. C’est d’impatience, d’admiration. Honte aux envieux ! »

LAMARTINE⁵⁶⁰.

Bien plus tard, vers 1856 d’après l’écriture, Victor Hugo s’amusa, en souvenir de ses luttes académiques, à croquer ce profil d’un confrère imaginaire :



Académie Française. - candidat
classique malheureux. - Ayant
fait des tragédies. - Pas nommé,
ce n'est compréhensible rien - Vieux

MAISON DE VICTOR HUGO.

CHAMBRE DES PAIRS.

On ignore qu'il s'en fallut de peu que Victor Hugo ne fût jamais pair de France.

Dans une enveloppe bordée de noir, portant le cachet : *Cabinet du Ministre de l'Intérieur* et adressée à *Monsieur Victor Hugo, Place Royale,*

N° 4 ou 6, nous avons trouvé une petite lettre *très confidentielle* et assez énigmatique :

« Il est impossible qu'on fasse des pairs sans vous nommer. Mais si vous vous obstinez, il est possible qu'on se tire d'embarras en ne faisant pas de promotion.

« Est-ce là votre but, illustre entêté ? Réfléchissez⁵⁶¹ ».

Pas de signature. Il y avait là une énigme ; nous en avons trouvé le secret en feuilletant un autre dossier de la collection de M. Louis Barthou. Une note de la main de Madame Victor Hugo, note destinée sans doute aux Mémoires qu'elle écrivait à cette époque⁵⁶², était enfouie parmi des lettres de proscrits ; la voici :

Mardi 14 décembre 1858.

Guernesey.

« Je rangeais hier des papiers, j'ai trouvé cette lettre et n'y ai rien compris. Ce matin, en déjeunant, j'en ai parlé à mon mari. Il m'a répondu que la lettre était de M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur sous Louis-Philippe.

Mon mari était académicien depuis 1840⁵⁶³ d'une des catégories d'où l'on prenait les pairs. A partir de cette nomination, le duc et la duchesse d'Orléans désiraient le voir à la Chambre des pairs. Louis-Philippe trouvait tout simple d'y admettre l'académicien, mais le roi se réservait la haute chambre, il voulait que les pairs soutinssent les propositions des ministres et fussent de son gouvernement. Il faisait venir les aspirants à la pairie, les tâtait, confessait leurs principes et leurs opinions et s'assurait d'eux.

Mon mari ne voulut passer par aucune de ces conditions, il dit à Duchâtel que s'il entrait à la Chambre des pairs, c'était pour parler et voter avec la plus grande liberté de conscience.

Le roi était assez embarrassé ; faisant une promotion, il lui fallait choisir un pair dans l'Académie, en dehors des académiciens faisant déjà partie de la Chambre. Mon mari avait la réputation la plus éclatante et sa nomination

était indiquée. C'est alors que Duchâtel écrivit à mon mari, lui demandant d'être bon prince.

Mon mari continua de résister et ce fut le roi qui céda. Il ne demanda à mon mari autre chose que d'accepter la pairie.

Le roi estima mon mari pour sa sévérité de principes. Mon mari lui sut gré de sa bonne grâce.

Quelques jours après la nomination de mon mari à la pairie, il vit la duchesse d'Orléans. La duchesse, lui parlant du roi, lui dit : « Vous vous êtes conquis l'un l'autre⁵⁶⁴. »

Voici la lettre officielle par laquelle Victor Hugo apprit sa nomination :

PRÉSIDENCE

DU CONSEIL DES MINISTRES.

Cabinet.

Paris, le 16 avril 1845.

« Monsieur le Vicomte,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'ampliation d'une ordonnance du 13 de ce mois, par laquelle le Roi vient de vous élever à la dignité de Pair de France.

Je m'estime heureux d'avoir à vous faire part de ce témoignage de la haute confiance de Sa Majesté et de pouvoir y joindre l'expression de mes sincères félicitations.

Recevez, Monsieur le Vicomte, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le président du Conseil,

Ministre Secrétaire d'État de la Guerre,

Maréchal Duc DE DALMATIE⁵⁶⁵ ».

Les premières félicitations vinrent d'Alexandre de Humboldt :

« Je suis trop *radical* pour croire qu'un gouvernement puisse ajouter à la gloire de votre nom. Cependant j'ai une vive et sincère joie de votre nomination à la Pairie, mon noble et illustre ami ! Il est des joies que je ne

discute pas ! j'aime surtout que les gouvernements aient la divination quelquefois de ce qui les honore en honorant le libre exercice de la pensée, les conquêtes de l'intelligence, les productions de l'imagination créatrice. Fidèle aux libertés publiques, distinguant le calme de la léthargie, la foi dans les principes de cette habile facilité de les accommoder toujours à de prétendus besoins de l'époque, vous préparerez de nouvelles joies à ceux de vos amis qui ont le secret de savoir aimer en admirant.

Je vous conjure, mon cher et illustre confrère, de ne pas répondre à ces lignes dans un temps où vous avez tant de devoirs à remplir.

Al. DE HUMBOLDT.

Ce 17 avril 1845.

Mes respectueux hommages à l'aimable et spirituelle vicomtesse. »

Nous avons trouvé, relié dans les Documents, l'avis, rédigé en espagnol, auquel cette lettre de Victor Hugo fait allusion :

« A Son Excellence Monsieur le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.

Paris, le 22 mars 1845.

Monsieur le Grand Chancelier,

S.M. la reine d'Espagne a bien voulu me conférer, par décret du 10 mars 1845, l'ordre de Charles III. J'en suis informé par le premier secrétaire d'état, M. Martinez de la Rosa, dont j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli l'avis officiel. Je prie Votre Excellence de vouloir bien demander pour moi au Roi l'autorisation de porter cette décoration.

Agréez, Monsieur le Grand Chancelier, l'assurance de ma très haute considération.

Le V^{te} VICTOR HUGO⁵⁶⁶. »

Après deux discours défendant les intérêts des artistes et des artisans⁵⁶⁷, Victor Hugo aborda le 19 mars 1846 devant les pairs une question qui lui tenait fort au cœur : la question polonaise ; le droit des peuples opprimés a

toujours trouvé en lui un défenseur ; ses sentiments pour la Pologne s'étaient déjà affirmés en 1831 dans *les Feuilles d'Automne*⁵⁶⁸, en 1835 dans *les Chants du Crépuscule*⁵⁶⁹. Le devoir de l'orateur était pour lui semblable au devoir du poète et il le remplit dès son entrée dans la vie politique. Son discours sur la Pologne *fut froidement accueilli*, nous dit la note de l'édition de 1875, c'était justice : il y affirmait « le droit des peuples », il y contestait « la souveraineté des princes », les nobles pairs pouvaient-ils admettre ces idées subversives ? Qu'eussent-ils dit s'ils eussent connu les vers qu'il écrivait au même moment et qui n'ont paru qu'après sa mort, dans *Toute la Lyre*⁵⁷⁰ ?

En revanche, Victor Hugo, le lendemain du jour où il avait si vaillamment défendu la Pologne devant une Chambre plutôt hostile, reçut ces deux lettres :

« Monseigneur,

Les paroles nobles et généreuses que vous avez prononcées à la Chambre des Pairs de France pour réclamer en faveur des droits les plus sacrés et les plus légitimes violés ouvertement en insultant au reste de l'Europe par les infâmes spoliateurs de la malheureuse Pologne, retentiront longtemps dans les cœurs des polonais.

Leur profonde reconnaissance n'égale que la vive admiration que votre caractère élevé leur a inspirée.

Daignez recevoir, Monseigneur, leur respectueux hommage.

Les Polonais résidant dans le département de la Nièvre :

GOSTKOWSKI. – DOBROVOLSKI, cap.

– MEYSSNER, major. – WRU

BLEWSKI, lieutenant. – STUPSKI,

lieutenant. – De RAHOZA, lieu

tenant. – LASKO, sous-lieute

nant. – KAMINSKI, sous-lieute

nant. – BALISZA, soldat. –

PIORECKI, D. M.M. – WYDZGA,

major. – CZAPLEIEWSKI, lieute
nant. – RADOWSKI, sous-officier.
– KLIMOWIEZ, soldat. – RO
GOWSKI, sous-officier. – LI
SOWSKI, soldat. – PUZANSKI. –
CRASNECKI, lieutenant. – VIE
CZYNSKI, D. M. – NIEWIA
DOMSKI, sous-officier. – JOUR
KOWSKI, major⁵⁷¹. »

20 mars 1846.

« Monsieur,

Les belles et éloquentes paroles que vous avez fait entendre du haut de la tribune de la Chambre des pairs dans la séance d’hier rempliront le cœur de tout polonais de reconnaissante admiration.

L’intérêt que vous portez à la sainte et glorieuse cause polonaise est bien ancien. Vous faisiez partie du Comité polonais il y a seize ans, et aujourd’hui vous y revenez généreusement en envoyant votre adhésion. C’est donc un gage indissoluble qui vous unit à la Pologne ; aussi daignez la défendre dans toutes les occasions, qu’aucune adversité ne vous décourage, et votre nom, qui est déjà populaire en Pologne par les traductions de vos œuvres littéraires le sera aussi dans son sentiment le plus national.

Veuillez agréer encore une fois mes sincères remerciements pour votre amour pour la Pologne.

L. CHODZ’KO⁵⁷². »

La réponse fut écrite le lendemain même :

« Je suis touché, Monsieur, de votre honorable adhésion. J’ai fait mon devoir. J’aime les grands peuples comme les grands hommes. La Pologne a toutes mes sympathies. Elle est pour moi presque une patrie⁵⁷³. »

C’est encore Victor Hugo que les polonais prièrent de défendre leurs intérêts quand, en 1850, on voulut réduire l’allocation accordée aux réfugiés⁵⁷⁴.



Il est curieux de se reporter, en lisant le discours sur *la Défense du littoral*, aux lettres que Victor Hugo écrivait à sa femme en 1837 pendant son voyage en Normandie. C'est à ce moment, et sans penser qu'il les utiliserait neuf ans plus tard, qu'il prit des notes sur les dégâts faits par l'océan et sur la disparition des ports et des villages dont il devait parler en 1846.

Vers 1850, la droite insinua que Victor Hugo avait, sous Louis-Philippe, brigué un portefeuille. Il se peut que le roi ait songé à nommer ministre le poète qu'il estimait ; il semble bien pourtant, d'après la note suivante, que Victor Hugo ne se soit pas montré fort enthousiaste :

1847.

Je ne veux pas être ministre.

Un vrai ministre doit dominer et gouverner. Or dans le moment actuel, le roi prend le gouvernement, la presse prend la domination ; il en résulte qu'avec la presse telle qu'elle est et le roi que nous avons, les ministres ne sont que des commis piloriés⁵⁷⁵.

La première intervention de Victor Hugo en faveur des Bonaparte date de 1847 ; il est possible que le roi Jérôme ait sollicité son appui ; le frère aîné de Napoléon, le roi Joseph, lui avait écrit dès 1831⁵⁷⁶ ; puis en janvier 1833, à propos du *Roi s'amuse*, il lui avait adressé une lettre fort curieuse dont la conclusion, toute politique, marque l'intention très nette de se servir de Victor Hugo pour restituer à Napoléon sa réelle physionomie, ce qui, « en représentant l'un des plus grands caractères de l'histoire sous son véritable jour, le ferait aimer des Français autant qu'il l'est par moi-même ». Le roi Joseph terminait en assurant le poète de sa « vive sympathie pour le fils du général Hugo, mon ami⁵⁷⁷ ».

Nul doute, en effet, que le souvenir du général ait plaidé pour la famille de l'empereur. Il y a, dit Victor Hugo aux pairs qui l'écoutaient, « de l'hérédité dans ce devoir et il me semble que c'est mon père, vieux soldat de l'empire, qui m'ordonne de me lever, et de parler⁵⁷⁸. »

La même idée est exprimée dans ces vers inédits :

À ce cri d'un vieillard, d'un soldat et d'un roi,
Mon père, le regard plein d'un feu qui me brûle,
S'est levé de la tombe et m'a dit : Lève-toi
De ta chaise curule⁵⁷⁹ !

Avant même de prononcer son discours, Victor Hugo avait insisté pour que la pétition du roi Jérôme fût mise à l'ordre du jour :

Chambre des pairs. Séance du 12 juin 1847.

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – Il y a en ce moment, portée au feuillet des pétitions, et depuis longtemps, une pétition qui me paraît digne de fixer au plus haut degré l'attention de la Chambre ; c'est la pétition du roi Jérôme Napoléon. Il paraîtrait convenable, à cause du grand nom du pétitionnaire, et aussi des questions considérables que cette pétition peut soulever, que la Chambre des pairs voulût bien faire ce qu'elle a fait déjà en maintes occasions, c'est-à-dire qu'elle fixât un jour spécial pour discuter sur la pétition du roi Jérôme.

Plusieurs pairs. – Oui ! à lundi !

M. LE PRÉSIDENT. – La Chambre veut-elle consacrer la séance de lundi à discuter la question dont il s'agit ? S'il y avait d'autres pétitions à l'ordre du jour, on s'en occuperait également.

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. – Il est bien entendu alors que dans la séance de lundi, la pétition du roi Jérôme Napoléon sera discutée.

Elle fut, en effet, discutée et repoussée, on trouvera le compte rendu de cette séance dans *Choses vues*⁵⁸⁰, avec les noms de ceux qui votèrent pour ou contre la pétition ; de ces derniers était le fils du maréchal Lannes.

À ceux qui reprochèrent plus tard à Victor Hugo son insistance pour la rentrée des Bonaparte, insistance payée par dix-neuf ans d'exil, il répondit par le vers de Corneille :

Je le ferais encor si j'avais à le faire.

Pouvait-il ne pas plaindre les exilés, celui qui avait écrit :

Oh ! n'exilons personne ! oh ! l'exil est impie !

Le 27 septembre, à la demande des auteurs dramatiques, Victor Hugo prononça le dernier adieu sur la tombe de Frédéric Soulié⁵⁸¹. Quelques jours après l'enterrement, il apprit que le père de Frédéric Soulié était dans une situation précaire ; il écrivit aussitôt au ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, pour demander une pension, mais, tout en faisant espérer un résultat prochain, la réponse fut négative : Mon impuissance actuelle est absolue, écrivait le ministre le 5 octobre ; Victor Hugo insista ; nouvelle lettre de Salvandy :

Ministère de l'Instruction publique.

Paris, le 9 novembre 1847.

« Monsieur et cher confrère,

J'ai reçu avec votre lettre la note que vous m'avez transmise au nom des parents de M. Frédéric Soulié, dont la mort prématurée a causé de si justes regrets.

Les souffrances auxquelles j'ai dû venir en aide dans les deux années si pénibles qui viennent de s'écouler ne me laissent aucun moyen d'offrir, quant à présent, à M. Soulié père le soulagement qui m'est demandé pour lui, et auquel lui donneraient droit les brillants travaux de son fils. Mais sitôt que l'état des crédits me le permettra, je m'empresserai de déférer au vœu que vous m'exprimez. Je désire que ce soit prochainement.

Recevez, Monsieur et cher confrère, l'assurance de ma considération très haute.

Le Ministre,
SALVANDY ».

Cette promesse se réalisa plus vite qu'on ne l'espérait, car le 20 novembre Victor Hugo recevait ce remerciement du père de Frédéric Soulié :

Paris, 20 novembre 1847.

« Monsieur le Vicomte,

Lorsque Monsieur Debray a eu l'honneur de vous écrire en mon nom pour vous remercier de ce que vous aviez bien voulu faire en ma faveur, je ne pouvais moi-même écrire. Aujourd'hui que je le puis, c'est un devoir pour moi, un besoin pour mon cœur de vous témoigner personnellement ma profonde reconnaissance. Je me plais à vous le dire, Monsieur le Vicomte, c'est à vous que je suis redevable du succès de ma demande et du résultat avantageux qu'elle a eu pour moi, résultat qui rendra plus calmes et moins pénibles les jours que j'ai encore à vivre avant de rejoindre mon pauvre Frédéric.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur le Vicomte, votre très humble et très obéissant serviteur,

M. SOULIÉ père. »

Victor Hugo répondit aussitôt :

22 novembre 1847.

« Vous ne me devez rien, Monsieur, vous devez tout à votre fils. C'est sa mémoire qui a tout fait et non les quelques paroles que j'ai pu dire ou les quelques mots que j'ai pu écrire. Je n'ai fait que mon devoir comme le ministre n'a fait que le sien en payant au père de Frédéric Soulié la dette de la littérature et du pays. J'aimais profondément votre fils et c'est moi qui vous remercie de m'avoir donné le bonheur et procuré l'honneur de servir son père en cette occasion.

Recevez, Monsieur, etc.,

VICTOR HUGO.

P.-S. – M'étant blessé au bras droit, je suis obligé de dicter cette lettre. Veuillez m'excuser⁵⁸². »

Le pape Pie IX, dernier discours prononcé par Victor Hugo à la Chambre des pairs, y avait soulevé force protestations ; mais le propre *Journal*⁵⁸³ du poète n'est pas moins sévère :

13 janvier 1848. – J’ai parlé à la Chambre hors de propos et sans succès.

30 janvier. – Lamartine a fait hier un magnifique discours à la Chambre des députés sur le sujet que j’ai manqué, l’Italie.

31. – M. Thiers a très bien parlé, lui aussi, sur l’Italie. J’ai fait cette remarque que, dans le *Moniteur*, le discours de M. de Lamartine est beaucoup plus beau que, dans les journaux, tandis que celui de M. Thiers est beaucoup mieux dans les journaux que dans le *Moniteur*. Cela tient à ce que l’un et l’autre ont écrit leur discours dans le *Moniteur*.

RÉVOLUTION DE 1848.

Le véritable rôle politique de Victor Hugo commença avec la révolution du 24 février 1848, trois mois avant son entrée à l’Assemblée nationale.

On a pu lire dans *Choses vues*, notées pendant la fièvre des événements, ses impressions, ses démarches, ses angoisses ; on y suit d’heure en heure les progrès faits dans les esprits par l’idée de république ; on y voit comment, pour tenir la promesse faite à Odilon Barrot, le poète essaya vainement de proclamer, place de la Bastille, la régence de la duchesse d’Orléans. Sur cet incident qui faillit coûter la vie à Victor Hugo, voici le témoignage d’un inconnu ; le début de ce document ne nous paraît pas clair ; cet homme aurait-il parlé dans une réunion ou dans la rue d’une façon ambiguë qui l’aurait déterminé plus tard à rétablir clairement les faits ? Telle qu’elle est, voici cette lettre :

3 mars 1848.

« Citoyen,

Ma conscience me dicte un devoir que je crois devoir remplir spontanément.

Dans le cas où mes paroles auraient été mal interprétées ou auraient donné ou donneraient prise à suspecter un seul instant votre patriotisme, votre dévouement au pays (ce que je ne crois pas possible, car ce n’est pas d’aujourd’hui que date votre amour pour le peuple), je viens relater exactement ce qui s’est passé le 24 février 1848, de 2 à 3 heures.

Je déclare donc que vous vous êtes présenté sur la place de la Bastille, porté en triomphe par les flots du peuple et de la garde nationale, que vous vous êtes placé un moment devant la colonne de Juillet, donnant le bras à deux officiers de la garde nationale.

Prenant alors la parole, vous avez annoncé que M. Odilon Barrot avait été appelé au ministère, que des réformes larges allaient être accordées, que satisfaction complète serait donnée aux vœux du peuple, que le roi avait abdiqué, que la régence allait être proclamée. Toutes vos paroles qu'il m'a été impossible de retenir respiraient du reste le plus grand patriotisme.

Je vous ai répondu avec le peuple entier qu'il n'était plus temps, que la couronne devait tomber ; c'est alors qu'un cri presque unanime : *Marchons sur les Tuileries* s'est fait entendre sur la place de la Bastille.

Aussitôt fait que dit, le peuple en armes franchissant les barricades s'est mis en marche vers les Tuileries.

Je ne recherche pas la publicité. Je suis républicain et connu pour tel depuis dix-sept ans, ma déclaration ne peut donc être suspecte, vous en ferez ce que vous jugerez convenable.

Veuillez agréer l'expression de ma considération et me croire votre dévoué citoyen,

DELCLOU, de Bordeaux,

Hôtel de Tours, place de la Bourse,

Paris⁵⁸⁴. »

De fin mars 1848 date cette note de Victor Hugo, dont l'écriture est ici presque illisible :

(Avant que l'abdication de L.-Ph. fût connue ; avant que les événements eussent dit leur dernier mot.)

Je ne comprends pas qu'on ait peur du peuple souverain, le peuple, c'est nous tous. C'est avoir peur de soi-même.

Quant à moi, depuis trois semaines, je le vois tous les jours de mon balcon, dans cette vieille place Royale qui eût mérité de garder son nom historique, je le vois calme, joyeux, bon, spirituel, quand je me mêle aux groupes, imposant quand il marche en colonnes, le fusil ou la pioche sur

l'épaule, tambours et drapeau en tête. Je le vois, et je vous jure que je n'ai pas peur de lui.

Je lui ai parlé, un peu haut⁵⁸⁵. 7 fois dans ces deux jours.

Dans ce moment de panique, je n'ai peur que de ceux qui ont peur⁵⁸⁶.

Victor Hugo croyait la République prématurée ; il l'avait écrit en 1832 à Sainte-Beuve⁵⁸⁷, il le disait encore en 1848 à Lamartine qui lui offrait le ministère de l'Instruction publique⁵⁸⁸ ; il se tenait sur la réserve et écrivait dans ses notes intimes :

« Ce que la République sera pour la France, je le serai pour la République. »

Il n'acceptait aucun poste officiel ; il était d'ailleurs suspect à une partie de la population, il s'en était rendu compte deux fois place de la Bastille : *À mort, le pair de France !* avait-on crié en le couchant en joue.

Le brevet de maire lui avait été offert, le 25 février, par le gouvernement provisoire, il l'avait refusé⁵⁸⁹. Le bruit de cette nomination s'était pourtant répandu dans le IX^e arrondissement et voici la lettre de protestation que cette fausse nouvelle avait dictée à un groupe d'ouvriers :

1^{er} mars 1848.

« Monsieur,

Au nom de la Société du peuple du IX^e arrondissement, je viens vous déclarer que nous protestons tous contre votre nomination aux fonctions de maire de notre arrondissement.

Nous protestons parce que : 1^o Nous n'avons aucune confiance dans votre dévouement aux institutions démocratiques de la République française. Parce que : 2^o Nous connaissons depuis longtemps vos allures dédaigneuses, hautaines et aristocrates. Parce qu'enfin votre conduite passée ne nous donne aucune garantie recommandable et sur laquelle nous puissions franchement nous reposer.

Une pétition va immédiatement être adressée aux membres du gouvernement provisoire, qui, nous n'en doutons pas, sera justement

appréciée, et nous venons à l'avance vous en prévenir afin que vous révoquiez sans retard des fonctions qui ne seront jamais appuyées par la masse de l'arrondissement.

Pour les membres de la Société du peuple du IX^e arrondissement,

Auguste MAURIN⁵⁹⁰. »

Cette lettre, qui méconnaissait si étrangement les sentiments du poète, lui a peut-être inspiré la protestation suivante :

[Avril 1848.]

Je ne suis pas républicain, dites-vous.

Quel est le républicain, de celui qui veut faire aimer la République ou de celui qui veut la faire haïr ? Si je n'étais pas républicain, si je voulais le renversement de la République, – écoutez ! – Je provoquerais la banqueroute, je provoquerais la guerre civile, j'agiterais la rue, je mettrais l'armée en suspicion, je mettrais la garde nationale en suspicion, je mettrais le pays lui-même en suspicion, je conseillerais le viol des consciences et l'oppression de la liberté, je donnerais à des hommes violents ou à des hommes tarés le droit de briser à leur caprice la vieille épée des officiers, j'instituerais des pachas républicains, je tâcherais de maintenir les boutiques fermées, je mettrais le pied sur la gorge au commerce, à l'industrie, au travail, je crierais : mort aux riches ! je provoquerais l'abolition de la propriété et de la famille, je prêcherais le pillage, le meurtre, le massacre, je réclamerais un comité de salut public, j'ajournerais indéfiniment les élections, c'est-à-dire que je confisquerais la souveraineté du peuple, je tâcherais de faire surgir, aux yeux de tous, les spectres de 93, je ferais
construirais

mieux, je prêcherais des doctrines qu'on ne pourrait même plus dédier à Robespierre et à Marat, mais sur le frontispice desquelles il faudrait écrire : *Lacenaire, Cartouche, Mandrin*, et en faisant cela, savez-vous ce que je ferais ? je détruirais la République. Je serais sûr de la faire crouler dans un temps donné et avant peu sous l'horreur du genre humain.

Que fais-je ? tout le contraire. Je déclare que la République veut, doit et peut grouper autour d'elle le commerce, la richesse, l'industrie, le travail, la

propriété, la famille, les arts, les lettres, l'intelligence, la puissance nationale, la prospérité publique, l'amour du peuple et l'admiration des nations. Je réclame la liberté, l'égalité, la fraternité, et j'y ajoute l'unité. J'aspire à la république universelle. C'est le cri que j'ai poussé il y a un mois quand le peuple vint me chercher dans ma maison pour planter un arbre de la liberté⁵⁹¹. Réfléchissez maintenant avant de m'accuser. Savez-vous à qui il faut dire : vous n'êtes pas républicains ? C'est aux terroristes.

Vous venez de voir le fond de mon cœur. Si je ne voulais pas la République, je vous montrerais la guillotine dans les ténèbres, et c'est parce que je veux la République que je vous montre dans la lumière la France libre, fière, heureuse et triomphante.

Et puis (nécessité de l'ancienne Terreur, inutilité de la Terreur actuelle. Plagiat hideux et gratuit. Le démontrer par les faits)⁵⁹².

Quand approchèrent les élections, Victor Hugo fut de plusieurs côtés sollicité de se présenter ; l'Association des auteurs dramatiques, les artistes, les industriels, les artisans, les ouvriers, dont il avait soutenu les intérêts à la Chambre des pairs, voulaient être défendus par lui à l'Assemblée nationale ; nous ne citerons qu'une des lettres qui lui parvinrent :

Paris, le 29 mars 1848.

« Monsieur,

Au moment où la France a besoin de faire appel à toutes les capacités et à tous les dévouements, je viens, au nom de la jeunesse parisienne, dont vous avez si souvent éveillé les sympathies et l'admiration, vous supplier avec les plus vives instances de consentir à vous porter candidat aux fonctions de représentant du peuple.

La constitution de notre pays, pour être forte et durable, doit être l'œuvre d'esprits généreux ; il faut que l'édifice social soit fondé par les ouvriers de l'intelligence. A ce titre, vous nous devez votre concours, Monsieur ; permettez-nous de le réclamer, certains que nous sommes que vous remplirez mieux que qui que ce soit, le mandat que nous serions heureux et fiers de vous confier.

Veillez, Monsieur, prendre la peine de me répondre quelles sont vos intentions à cet égard, et croire à l'expression des sentiments respectueux avec lesquels i'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

H.-H. BRAMTÔT »,
22, rue du Bouloi⁵⁹³.

À Pierre Cauwet⁵⁹⁴, qui l'avait également sollicité de se présenter, Victor Hugo répondait :

[6 avril 1848, timbre postal.]

Je vous remercie, Monsieur. Votre cœur comprend le mien. Ce n'est pas une lettre, c'est un serrement de main que je vous envoie.

Je ne suis pas candidat, mais je ne suis pas *réfusant*. C'est là ce qui m'a semblé juste et digne. Je suis candidat à l'Assemblée comme tout soldat est candidat au champ de bataille. Si je suis commandé, j'irai. Mais je ne solliciterai point.

Merci toujours de votre cordiale sympathie,

Victor HUGO.

5 avril⁵⁹⁵.

Sans se présenter officiellement, Victor Hugo réunit près de soixante mille voix, c'était insuffisant ; l'Assemblée nationale tint sa première séance le 4 mai, le 15 elle était envahie ; des élections complémentaires furent décidées et cette fois Victor Hugo se porta candidat : *le danger s'est montré, je me présente*, déclara-t-il le 29 mai⁵⁹⁶ ; il écrivit alors cette profession de foi qui, odieusement tronquée et dénaturée par le ministre Baroche, en 1851, provoqua la réponse qu'on a lue page 354 ; elle parut le 26 mai 1848 ; le lendemain Victor Hugo recevait l'applaudissement de Lamartine :

[27 mai 1848.]

Mon cher ami,

...J'avais la plume en main hier en lisant votre profession de foi⁵⁹⁷ pour écrire un seul mot : *Bravo !*

J'ai quitté la plume pour la bayonnette car nous sommes en face de la difficulté qu'il faut résoudre d'abord par le conseil et le bienfait, puis enfin par la rigueur si on nous y force.

La France est saine et se sauvera, soyez-en sûr. Tant de bons et grands citoyens ne la laisseront pas subjugué par les prétoriens du désordre et de l'insurrection.

Tout à vous,

LAMARTINE⁵⁹⁸.

Victor Hugo, lui, était loin d'approuver entièrement Lamartine, ce qui ne l'empêchait pas de reconnaître les grandes choses accomplies par son ami ; il écrit à M. de Lacretelle :

24 mai 1848.

« ...Lamartine a fait des fautes grandes comme lui, et ce n'est pas peu dire, mais il a foulé aux pieds le drapeau rouge ; il a aboli la peine de mort ; il a été pendant quinze jours l'homme lumineux d'une révolution sombre. Aujourd'hui nous passons des hommes lumineux aux hommes flamboyants, de Lamartine à Ledru-Rollin, en attendant que nous allions de Ledru-Rollin à Blanqui. Que Dieu nous aide⁵⁹⁹ ! »

Nous reproduisons à titre de curiosité ce bulletin imprimé sans date et répandu en vue des élections :

Triple protestation des électeurs indépendants contre la violation des libertés nationales :

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. (Liberté du vote.)

ÉMILE THOMAS. (Liberté individuelle.)

ÉMILE DE GIRARDIN. (Liberté de la presse.)

Que ces trois noms sortent de l'urne électorale, car ils représentent la dignité, la fermeté et l'indépendance du pays⁶⁰⁰.

Victor Hugo fut élu le 4 juin par 86.695 voix. Il écrivit alors ces deux notes, dont la première, profession de foi intime, fut et demeura la règle de sa vie politique :

Défendre la société, défendre le peuple,
régler le mouvement des idées, modérer le mouvement des esprits, dégager
le progrès vrai des hideuses étreintes du faux progrès, protéger la liberté,
contenir la réaction, sauver la France, ce qui est la même chose que sauver
la civilisation, voilà pour moi désormais le but, le devoir, la loi, la
préoccupation unique ! Voilà ce qui remplira ma vie, tristement, mais
utilement et noblement, je l'espère. Je dis adieu aux pures joies de l'art, de
la famille, de la poésie, de la nature⁶⁰¹. Je lutterai avec ceux qui savent
compter sur eux-mêmes pour la lutte tout en ne comptant que sur Dieu pour
la victoire.

Si ténébreux que soit le présent, j'ai foi dans l'avenir, une foi profonde. Il
est dans les vues de la providence, je l'affirme comme on affirme les
nécessités, que le peuple de France, qui depuis trois siècles fait l'éducation
des autres nations, sorte de toutes les épreuves meilleur et plus grand.

J'espère dans le peuple, car je crois en Dieu.

Quiconque sera contre le peuple sera contre moi⁶⁰².

De la même époque doit dater cette autre note :

Je ne suis rien, mais l'adhésion des générations nouvelles fait peut-être
de moi quelque chose. A terre, je ne suis qu'une barre de fer ; prenez-moi
dans vos mains, et je serai un levier⁶⁰³.

Victor Hugo prit séance à l'Assemblée nationale le 20 juin ; tout de suite,
il se jeta dans la lutte ; une grave question était à l'ordre du jour, celle des
ateliers nationaux, il y voyait la menace d'une nouvelle révolution, il essaya
de la conjurer. On nous excusera de rappeler brièvement cette douloureuse
affaire pour éclairer les notes que nous avons publiées sur les socialistes et
leurs doctrines, et les fragments nombreux fournis par le Reliquat.

Après février 1848, le travail fut interrompu dans un grand nombre
d'ateliers privés ; le gouvernement provisoire décréta alors la création
d'ateliers nationaux et la reprise de tous les travaux en cours, mais avant
même qu'on ait pu organiser cette reprise, les ouvriers, tant de province que

de Paris, se présentèrent en si grand nombre qu'il fut impossible de les employer tous ; bientôt on dut n'occuper les hommes qu'un jour sur quatre ; ceux qui restaient inactifs touchaient peu, mais grevaient le budget ; fin mars la dépense s'éleva à 70.000 francs par jour⁶⁰⁴ ; l'Assemblée menaça de dissoudre les ateliers nationaux ; la démoralisation, la misère, l'oisiveté suscitèrent des révoltes, des émeutes qu'on réprima durement. C'est contre cette oisiveté, contre cette répression, c'est devant les menaces d'une révolution imminente que Victor Hugo prit la parole.

Trois jours plus tard, les ateliers nationaux furent dissous et la terrible insurrection de juin éclata. L'Assemblée nationale promulgua ce décret :

Art. 1^{er}. – L'Assemblée nationale est en permanence.

Art. 2. – Paris est mis en état de siège.

Art. 3. – Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

A l'Assemblée nationale, le 24 juin 1848, à 10 heures du matin⁶⁰⁵.

Une commission exécutive, composée de Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie, désigna soixante représentants qui devaient, munis d'un pouvoir discrétionnaire, se rendre aux barricades et rétablir l'ordre. Victor Hugo fut du nombre ; voici, à ce sujet, la lettre qu'il écrivait le 26 juin à Juliette Drouet :

« Je suis un des soixante délégués chargés par l'Assemblée d'un pouvoir souverain pour toutes les mesures à prendre. J'ai usé de mon mandat depuis trois jours pour concilier les cœurs et arrêter l'effusion du sang ; j'ai un peu réussi. Je suis exténué de fatigue. J'ai passé trois jours et trois nuits debout, dans la mêlée, sans un lit pour dormir, m'asseyant par instants sur un pavé, presque sans boire et sans manger. De braves gens m'ont donné un morceau de pain et un verre d'eau ; un autre m'a donné du linge. Enfin cette affreuse guerre de frères à frères est finie. Je suis, quant à moi, sain et sauf, mais que de désastres ! jamais je n'oublierai tout ce que j'ai vu de terrible depuis quarante-huit heures⁶⁰⁶ ! »

« Concilier les cœurs et arrêter l'effusion du sang », apaiser les vainqueurs, sauver les vaincus, c'était ainsi qu'il comprenait son devoir.

Dans son livre : *Victor Hugo chez lui*, Gustave Rivet nomme quelques-unes des personnes sauvées par Victor Hugo pendant ces terribles journées ; c'est d'abord le concierge de sa propre maison ; cet homme avait ouvert aux insurgés une porte de derrière du n° 6 de la place Royale et les gardes nationaux allaient pour ce fait le fusiller. Puis trois hommes pris les armes à la main et qu'on voulait exécuter sans jugement ; d'autres encore. Peu importait à Victor Hugo le drapeau sous lequel on combattait : être en danger, cela suffisait pour qu'il intervînt. Le comte de Fouchécourt, légitimiste mêlé à l'insurrection et qu'on allait fusiller, lui dut la vie⁶⁰⁷.

Bien plus tard, en marge d'un article du général Cluseret publié dans *La Tribune* du 11 février 1869 sur les journées de juin 1848, en face de cette phrase : « Nous entendîmes sortir de derrière les barricades le cri de Vive l'Empereur ! » Victor Hugo écrit : *rue du Chaume, à la barricade du comte de Fouchécourt, on criait : Vive le Roi !*⁶⁰⁸.

Dans la *Revue des autographes* de mai 1895 nous lisons ce fragment de lettre de Paul Siraudin :

[Juin 1848.]

« ...Je quitte hier soir Victor Hugo qui s'est parfaitement conduit. Il s'est mis à la tête d'un bataillon et a marché au milieu de la fusillade sur une barricade du boulevard du Temple. Il a été en parlementaire auprès des insurgés. »

Les mesures prises par le général Cavaignac, ministre de la guerre, avaient été fort sévères ; la transportation, que Victor Hugo devait combattre si ardemment, fut votée le 27 juin ; cette répression provoqua des protestations chez ceux mêmes qui réprouvaient l'insurrection ; c'est sans doute à l'un de ces protestataires que s'adressait le billet suivant :

« Clémence. Vous avez raison, monsieur.

Pas de sévérité, mais fermeté.

J'ai passé deux jours sous les balles à parlementer avec les barricades pour arrêter l'effusion du sang, puis à empêcher qu'on fusillât les

prisonniers.

Vous savez comme j'aime le peuple.

Maintenant ayons tous foi en Dieu et en la France.

V.H. »

30 juin [1848]⁶⁰⁹.

Le 28 juin, l'Assemblée nationale déclara que le général Cavaignac *avait bien mérité de la patrie* ; nous avons consulté le *Moniteur*, Victor Hugo n'assistait pas à cette séance ; mais après les débats sur les journées de juin, le 25 novembre 1848, cet ordre du jour fut renouvelé par 503 voix contre 34. Victor Hugo fut des 34⁶¹⁰.

Citons cet extrait du *Moniteur* à propos des journées de juin :

Aujourd'hui, MM. Victor Hugo et Ducoux ont amené à l'Assemblée nationale et présenté au président un intrépide garde national de la 6e légion, M. Charles Bérard, blessé en prenant le drapeau de la barricade de la barrière des Trois couronnes. Le brave capitaine Guillaume et les sous-lieutenants Charles Bérard et Brocard étaient de ceux qui avaient accompagné MM. Victor Hugo et Galy-Cazalat, dans la journée du samedi, à l'attaque et à la prise des barricades du Temple et du Marais, attaque qui n'eut lieu, comme on sait, qu'après que M. Victor Hugo eut épuisé tous les moyens de conciliation⁶¹¹.

Parmi les documents, nous trouvons ce billet d'un officier :

« Monsieur,

Le 24 juin dernier j'ai eu l'honneur de marcher sous vos yeux à l'attaque des barricades de la rue Saint-Louis ; si je suis assez heureux pour être resté dans vos souvenirs, je viens vous demander une attestation de la conduite que j'ai tenue dans cette affaire.

Veuillez agréer, etc.

J. TAMELIER.

Lieutenant du 2^e bataillon

de la 6^e légion. »

Une autre lettre d'un officier de la garde nationale sollicitant un emploi est ainsi apostillée par Victor Hugo :

« Monsieur Ch. Bernard a eu, sous mes yeux, en juin 1848, la conduite la plus honorable. J'appelle sur M. Ch. Bernard le plus bienveillant intérêt de M. le Directeur des Caisses d'amortissement et de consignation.

VICTOR HUGO⁶¹². »

Dans le rapport sur les journées de juin que fit à la commission d'enquête le représentant Galy-Cazalat, nous relevons cette phrase : « . J'appris que mon collègue Victor Hugo s'était seul avancé avec l'adjoint, M. Villain de Saint-Hilaire, contre la barricade Vieille rue du Temple ; là, il harangua un groupe d'insurgés qui ne voulurent rien entendre, mais qui respectèrent en lui une des gloires de la France, que dans certains arrondissements on n'aurait point épargnée⁶¹³ ».

L'Émancipation du 2 juillet confirme, avec plus de détails, ce rapport : « Parmi les représentants du peuple qui ont énergiquement payé de leur personne dans ces sanglantes journées, il faut citer M. Victor Hugo.

Dans son généreux désir d'épargner le sang français, il n'a pas craint de s'avancer tout seul devant la barricade de la rue Vieille du Temple, malgré tous ceux qui le retenaient ; couché en joue par les insurgés, il n'en a pas moins marché vers eux, et leur a dit qu'ils étaient des hommes égarés, mais qu'ils étaient tous des braves, et qu'il n'y en avait pas un d'entre eux qui voulût tirer sur un homme marchant seul et sans armes vers deux cents hommes armés. Ces malheureux, un instant émus, lui répondirent qu'ils avaient juré de mourir plutôt que de se rendre, mais qu'ils ne l'en remerciaient pas moins, et qu'ils le regardaient comme un bon citoyen.

M. Victor Hugo était encore à l'assaut de la formidable redoute du faubourg du Temple. »

Nous pensons avoir suffisamment exposé la conduite de Victor Hugo pendant ces tristes journées.

Bien que siégeant encore à droite, Victor Hugo s'éloignait de plus en plus de la majorité ; il réprouvait la dictature, il préconisait la clémence, il n'injuriait pas les socialistes, mais il les conjurait d'unir leurs efforts à ceux

de leurs adversaires en vue de l'apaisement indispensable à la paix intérieure ; enfin il avait, pendant l'émeute de juin, tout en faisant son devoir aux barricades, ménagé, sauvé les insurgés qu'il considérait comme des frères en dépit de leur révolte. Plus tard, lorsque Louis Blanc et Caussidière furent inculpés d'avoir participé aux événements du 15 mai et du 25 juin, non seulement il vota contre leur mise en accusation, mais il fit voter dans ce sens plusieurs représentants⁶¹⁴. Enfin il mettait en pratique cette déclaration trouvée dans ses notes intimes :

Ni l'émeute de la rue, ni l'état de siège, ni même les décrets de l'Assemblée nationale ne me feront faire ce que je ne regarderai pas comme juste et bon⁶¹⁵.

Cette indépendance, cette indulgence, inquiétaient son parti. Pour le ramener à des vues plus conformes à la politique de droite, un effort fut tenté par le baron Taylor. Les immenses services rendus aux malheureux de toutes les classes, les nombreuses associations de secours fondées par lui autorisaient le baron Taylor, monarchiste et catholique convaincu, à tâcher d'arrêter Victor Hugo, pour lequel d'ailleurs il avait une très réelle amitié, sur cette pente de concessions, néfastes selon lui :

Paris, 2 juillet 1848.

« Très cher ami,

J'ai eu le bonheur de présider et de concourir à votre entrée littéraire et poétique dans le monde, et dernièrement à votre véritable entrée politique dans les affaires de notre pays. Il y a là, cher ami, quelque chose de providentiel qui mérite toutes les méditations de votre cœur et de votre génie. Les paroles de cet ami qui a deviné et qui a vu si juste deux fois dans le courant d'une vie aussi illustre que la vôtre ont droit d'être écoutées par vous avec attention.

Un des poètes les plus distingués de notre époque⁶¹⁶ vient de se perdre par l'orgueil, comme l'ange déchu. Il a donné la main à tous les hommes animés de l'esprit de l'enfer ; car, prêter appui aux doctrines prêchées par

certaines utopistes depuis le 24 février, c'est renverser les lois fondamentales qui ont été la base de toutes les nations depuis quatre mille ans.

Au nom de Dieu, de tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, au nom de votre femme et de vos enfants, de votre famille, au nom de tous vos sentiments généreux et nobles, de l'amour que vous portez à votre patrie, à son bonheur, à sa grandeur, à sa gloire, sauvez la France en adoptant les grandes doctrines sociales qui seules peuvent opposer une digue à celles qui viennent de couvrir de sang et de deuil la ville de Paris.

La discussion sur les ateliers nationaux est heureusement reculée. Mais en même temps je vois que l'Assemblée nationale décrète à tous les instants des millions sans aucun système de distribution heureuse ou de travaux réguliers et profitables pour cette foule énorme de gens sans pain. On pourrait vous demander : voulez-vous, oui ou non, recommencer ces affreux combats, à la manière inintelligente avec laquelle on distribue le peu d'or qui reste à l'état. Il est certain que, si on suit ce système, d'ici à peu de temps les pavés de Paris seront encore ensanglantés.

C'est le fabricant, le maître, le patron qui possédait quelque avoir avant le 24 février, qu'il faut aider maintenant. C'est dans l'intelligence de ces hommes que se trouvent des trésors pour nourrir l'ouvrier. C'est en prenant les intérêts de cette partie saine et morale de la société, c'est en la défendant, que vous vous ferez une grande réputation populaire, que vous obtiendrez la confiance de l'Assemblée nationale et que vous préviendrez la ruine de notre pays qui est sur le bord d'un abîme

Tout pour le peuple, mais non tout par lui, ou vous le ferez mourir de faim, et dans des convulsions qui produiront tous les excès des hommes les plus barbares. Aucun de vos économistes, ni de vos philanthropes, n'a donné des preuves plus réelles d'amour de l'humanité et d'idées sociales pratiques que celles que j'ai réalisées depuis longtemps. J'ai donc le droit de traiter ces questions, et ma vieille et inaltérable amitié me donne aussi le droit de vous prier de m'écouter. Relevez par votre parole tout ce qu'on a détruit, sauvez une des nations les plus intelligentes du globe menacée par des doctrines anti-sociales. Cherchez votre force dans cette foule d'honnêtes gens qui supplient Dieu de leur envoyer un instrument d'ordre et

de salut. C'est par la force des armes que Bonaparte rétablit l'ordre en France ; exécutez sa mission divine par la force de la parole. Vous le pouvez, et je ne me trompe pas plus maintenant que je ne me suis trompé il y a vingt-deux ans, quand je vous ai serré la main pour la première fois. Que Dieu vous inspire et vous guide dans la noble mission que je vous propose.

Toutes les amitiés de mon cœur et de mon âme.

Baron S. TAYLOR. »

Nous ne possédons malheureusement pas la réponse de Victor Hugo.

Dans l'introduction au livre *Depuis l'exil*, Victor Hugo conte la visite faite chez lui par les insurgés de juin. Voici une lettre qu'il adresse à Alphonse Karr quelques jours après cette visite :

3 juillet 1848.

« Vous avez su par les journaux, mon cher ami, l'invasion de ma maison par les insurgés, je leur dois cette justice et je la leur rends volontiers, qu'ils ont tout respecté chez moi : ils en sont sortis comme ils y étaient entrés. Seulement un dossier de pétitions qui était sur une table dans mon cabinet a disparu, et je n'ai pu le retrouver ; ce dossier contenait entre autres la pétition des habitants du Havre que je m'étais chargé de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale⁶¹⁷. »

...Cette pétition portait, à ma connaissance, cinq mille signatures.

Je vous serre la main et suis à vous du fond du cœur.

VICTOR HUGO⁶¹⁸. »

Le général Cavaignac, au plus fort de l'émeute, avait fait afficher des proclamations rassurantes, promettant la clémence aux insurgés ; la répression fut pourtant terrible⁶¹⁹ ; hâtive, elle frappa souvent à côté. Victor Hugo s'employa alors à venir en aide aux prisonniers, à les faire libérer, à obtenir des secours pour leurs familles ; nous ne pouvons citer ici les nombreuses lettres que nous avons réunies et fait relire aux Documents, nous n'en donnerons qu'un aperçu : l'une, (6 juillet) émane d'un détenu au

fort de l'Est et débute par cette phrase : *Lorsqu'il y a une bonne action à faire, on peut s'adresser à vous en toute assurance* ; puis c'est un chef d'état-major arrêté illégalement ; il peint ses souffrances et celles de ses compagnons de captivité, « attachés par groupes de quatre et en proie à toutes les tortures imaginables ». C'est une lettre de remerciements (12 juillet) : « J'apprends seulement aujourd'hui toutes les bontés que vous avez eues pour deux pauvres prisonniers victimes d'une méprise ou d'une fatalité » Le 17 août, c'est la femme d'un « gardien de Paris » qui supplie « *Monsieur Victor Hugot* » d'écrire à la commission militaire pour faire libérer son mari, seul soutien de cinq enfants et d'une vieille mère.

Autre lettre d'un jeune statuaire sollicitant la revision de son dossier et de celui de son père, détenu comme lui au fort de l'Est. Il faut ajouter à cette correspondance les nombreuses demandes de secours des veuves, des filles de ceux tombés d'un côté ou de l'autre de la barricade. Nous avons dit que Victor Hugo s'employait pour tous.

Voici la lettre qu'il écrivit en faveur d'un malheureux ouvrier :

« Monsieur le juge d'instruction,

Permettez-moi d'appeler votre plus bienveillant intérêt sur le malheureux Jacques Virtgen, détenu en ce moment à la Roquette. J'ai la certitude morale et presque matérielle que ce pauvre homme a été entraîné dans l'émeute à laquelle il n'a pris aucune part offensive. Le malheur veut qu'il y ait été blessé. Il a une femme au désespoir ; il a un brave enfant de *douze ans* qui gagne trente sous par jour et qui soutient son père et sa mère. Faites, je vous supplie, que ce père soit rendu à sa femme et à son enfant. Mettez-le en liberté, il n'a été que faible, et il deviendra un excellent citoyen, je m'en fais garant.

Je serais heureux, Monsieur le juge d'instruction, d'apprendre la libération de Jacques Virtgen et de vous en garder un souvenir personnel.

Recevez, je vous prie, l'expression de ma considération très distinguée.

VICTOR HUGO⁶²⁰. »

14 août 1848.

Le même jour, Victor Hugo répondait à l'ami d'un prisonnier qui, ayant vu toutes ses réclamations repoussées, avait fait parvenir sa supplique au poète :

« Dites, Monsieur, à votre pauvre et brave et généreux ami que sa lettre m'a profondément touché. Mon cœur est entièrement d'accord avec le sien. Je viens d'écrire pour lui au général Bertrand ; j'ai signé une lettre écrite par plusieurs représentants. Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir, malheureusement limité par l'omnipotence de l'Assemblée.

L'Assemblée a les meilleures intentions du monde ; mais elle n'est pas encore au point de fraternité où sont plusieurs d'entre nous. Quant à moi, je hais toute violence, et je crois que la meilleure politique est celle qui habille la force en douceur. Je voudrais tendre la main à tous, et je suis sûr que tous me la serreraient.

Cette lettre est pour M. Charles Rolland en même temps que pour vous. Montrez-la lui. Je ne vous sépare pas dans ma pensée ; vous êtes pour moi comme deux généreux frères, l'un ouvrier, l'autre artiste, tous deux intelligents et bons.

Je serai plus heureux que vous s'il m'est jamais donné de serrer la main à votre ami en liberté.

VICTOR HUGO⁶²¹. »

14 août [1848].

Le 6 septembre 1848, l'*Événement* note une intervention du poète :

Dans une des dernières séances du comité de l'Intérieur, M. Victor Hugo a profité de la présence de M. le Ministre de l'Intérieur pour lui demander pourquoi le gouvernement mettait en oubli les familles des généraux de Bréa, de Bourgon et Raymond, alors que des pensions avaient été accordées aux familles des généraux Damesme et Négrier, victimes les uns et les autres des fatales journées de juin. M. Victor Hugo a énergiquement défendu les droits de l'armée dans la personne de ces généraux, tombés

martyrs comme l'archevêque de Paris, de la plus sainte cause, et il a insisté vivement pour qu'une récompense nationale, qui honorerait l'armée tout entière, fût accordée à leurs familles.

La veuve du général Raymond écrivit à Victor Hugo pour le remercier, et reçut cette réponse :

13 septembre [1848].

« Ne me remerciez pas de ce que j'ai dit pour les mémoires et les veuves des braves généraux tombés sur le triste champ de bataille de juin. Je remplissais un devoir, et toute la reconnaissance est de notre côté à nous qui avons l'honneur de représenter la France. Le général Lamoricière fait des objections, mais il a le cœur généreux et j'espère qu'il le voudra⁶²². »

Quoiqu'il combattît quelquefois à la tribune le général Cavaignac, Victor Hugo le sollicita pourtant pour obtenir (et il l'obtint) un sursis en faveur de quatre prisonniers sous le coup d'un arrêt de transportation⁶²³.

Il ne s'en tint pas à son action personnelle ; dès le mois d'août, il prit l'initiative suivante :

Formation d'une commission de représentants qui, d'accord avec le pouvoir exécutif, visiterait les prisonniers dans un but de consolation, de surveillance et de charité⁶²⁴.

Ce projet fut réalisé et réunit des membres de tous les partis⁶²⁵.

Un an plus tard, la sollicitude de Victor Hugo s'exerçait encore ; il écrit à son beau-frère :

A Monsieur Victor Foucher,
procureur de la République.

De l'Assemblée. Lundi [1849].

« Il y a, mon cher Victor, à Ste-Pélagie, un détenu de juin 1848 appelé Clairelle Doisy, il est malade et se dit innocent. Il le dit en termes honnêtes et calmes. Il me prie de demander pour lui sa translation dans une maison

de santé. Je serais charmé que cela fût possible, et j'avoue qu'en présence de sa lettre cela me semble juste. Je te serais reconnaissant de t'informer de ce pauvre homme et de faire pour lui ce que tu pourras.

À bientôt. *Tuus.*

V.H.⁶²⁶. »

Les cinq associations littéraires, dont Victor Hugo était le délégué à l'Assemblée, ayant réclamé son appui, on trouve la réponse à leur demande dans *l'Événement* du 1^{er} août 1848 :

« Le Comité de l'Intérieur a adopté ce matin à l'unanimité une proposition de M. Victor Hugo qui demande au ministre de l'Intérieur, sur les fonds votés récemment pour les secours aux lettres et aux arts, une somme de 25.000 francs destinée aux cinq associations littéraires qui existent à Paris ».

Nous venons de citer *l'Événement* du 1^{er} août 1848, c'était son jour de naissance. Amis et ennemis disent volontiers que Victor Hugo avait créé ce journal et que, sous la signature de tel ou tel rédacteur, c'était sa pensée même qui se faisait jour. Il a fait justifier cette affirmation dans la lettre que nous reproduisons page 635 ; quant à la création du journal, nous tenons de Paul Meurice le récit des circonstances dans lesquelles *l'Événement* vit le jour.

Paul Meurice et Auguste Vacquerie étaient, et cela avant même leur sortie du collège, admirateurs passionnés du poète, ils le sont restés toute leur vie ; voyant, en 1848, leur dieu attaqué furieusement par une certaine presse, ils rêvaient de le défendre, d'affirmer leur communion d'idées dans un journal ; mais il étaient loin de posséder les fonds indispensables au lancement des premiers numéros.

Paul Meurice fit alors part de ses désirs, de ses regrets à son demi-frère, l'orfèvre Froment-Meurice, et à son beau-frère, Charles Mahler ; tous deux s'engagèrent à assumer une partie des premiers frais ; diverses combinaisons furent alors envisagées, Victor Hugo les énumère dans cette lettre à Paul Meurice :

« Cher ami, plus j'y pense, plus je vois la situation embarrassante. Je crois pourtant qu'on peut s'en tirer.

De notre côté je ne vois toujours que l'une de ces trois combinaisons :

Ou une combinaison Goudchaux-Lachâtre (par tiers).

Ou une combinaison Goudchaux et nous (meilleure).

Ou enfin votre combinaison de soixante parts à 750 francs, *trente-une* à nous. En ce cas je suis encore prêt, comme je vous le disais hier, à faire les 14.000 francs nécessaires pour les 19 parts miennes. Mais qui prendrait les 29 restantes ?

En tout cas, il serait utile de voir M. Goudchaux. Je ne le connais pas personnellement, mais si vous croyez que cela pourrait servir, je vous accompagnerais chez lui.

Voulez-vous venir manger ma côtelette ce matin ? Nous causerons. Venez à dix heures et demie. Nous aurons deux heures. Je suis forcé de sortir à midi et demie.

Ex imo.

VICTOR H.⁶²⁷. »

Il est probable qu'indépendamment de leur apport dans les « trente-et-une parts à nous », Froment-Meurice et Charles Malher s'engagèrent pour quelques-unes des « 29 restantes » ; grâce à leur concours, *l'Événement* parut ; Charles Malher, à partir du 4 septembre, signa même : *L'un des propriétaires, gérant* ; les deux fils de Victor Hugo firent leurs premières armes dans ce journal ; Paul Meurice et Auguste Vacquerie y bataillèrent à qui mieux mieux ; un groupe d'ardents écrivains se joignit à eux : Théophile Gautier, Théodore de Banville, Gérard de Nerval, Dumas fils, Mürrer ; la réussite dépassa leur attente. jusqu'au jour où les fondateurs payèrent de la prison ce trop grand succès.

Victor Hugo, avant de se rendre à la séance du 1^{er} août 1848 où il parla *pour la liberté de la presse et contre l'arrestation des écrivains*, écrivit à Emile de Girardin :

Mercredi⁶²⁸, une heure.

Combien je regrette que vous n'ayez pas eu l'idée de m'écrire hier ! Vos documents m'arrivent au moment où je pars pour la séance. Je n'aurai même pas le temps de les lire. N'importe ! Je serai là tout à vous et bien à vous. Et s'il est nécessaire que la réserve donne, je donnerai. Mais j'aurais mieux aimé être de ceux qui engageront le premier feu.

Votre ami,
VICTOR H.⁶²⁹. »

En rentrant, il lui envoya ce billet :

« Nous avons fait ce que nous avons pu au milieu d'une assemblée évidemment hostile. Moi qui veux sa grandeur et son pouvoir, je lui ai conseillé, dans son intérêt même, le respect de la liberté de la presse. Ils ont écouté, mais voté contre.

Je vous serre la main. Mettez, je vous prie, tous mes respects aux pieds de Madame de Girardin ».

Mardi⁶³⁰.

Les ouvriers typographes de *la Presse* écrivirent à Victor Hugo pour le remercier d'avoir pris la défense de leur directeur et d'avoir combattu pour la liberté de la presse⁶³¹ ; puis ils se rendirent chez lui, il était absent ; au retour il leur adressa cette lettre :

15 août 1848.

« Messieurs,

J'ai vivement regretté de ne pas m'être trouvé chez moi quand vous m'avez fait l'honneur de vous y présenter.

Ne me remerciez pas ; je n'ai fait que mon devoir, et je suis heureux d'avoir défendu le travail, d'avoir plaidé la cause des ouvriers, d'avoir combattu pour vos intérêts qui sont des droits, en défendant la cause de la liberté.

Il ne faut pas qu'on l'oublie ou qu'on s'y méprenne, la lutte actuelle est engagée entre la civilisation et la barbarie ; or l'arme de la barbarie, c'est la

tyrannie ; l'arme de la civilisation, c'est la liberté.

Ne brisons pas nous-mêmes notre épée dans nos mains.

Croyez, messieurs, que je suis à vous bien cordialement.

VICTOR HUGO⁶³². »

Toujours à propos du discours sur la liberté de la presse, Victor Hugo reçut de deux prisonniers cette lettre :

Citoyen,

« Tous les hommes de cœur qui aiment leur pays et les institutions qui l'honorent, c'est-à-dire la justice et la liberté, ont applaudi aux nobles paroles que vous avez prononcées, il y a quelques jours, à la tribune de l'Assemblée nationale.

Permettez à deux hommes qui expient sous les verrous de la Conciergerie *le crime* d'avoir usé, dans la limite irréprochable de leur droit, de cette liberté de la presse qu'on s'efforce de monopoliser sous le régime actuel, permettez-leur de vous adresser le témoignage de leur reconnaissance et de leur sympathie.

Vous avez plaidé leur cause du point de vue où doivent se placer tous les cœurs animés d'un pur libéralisme, de cette honnêteté inaccessible aux haineuses passions ; c'est dans ce même esprit, citoyen, que deux prisonniers, deux proscrits de la presse démocratique, torturés, spoliés sans motifs sérieusement, honnêtement avouables, s'efforcent de violer la séquestration absolue qu'ils subissent, pour rendre hommage à votre courageuse fermeté.

Salut et fraternité.

COLFAVRU, un des rédacteurs du *Père Duchesne*, place de l'Ecole, 3.

J. – E. BÉRARD, Rédacteur en chef du *Napoléonien*, 48, rue N.-D.-de-Lorette.

Paris, Conciergerie, ce 4 août 1848 »⁶³³.

Au verso de cette lettre est une copie de la réponse de Victor Hugo :

« Messieurs,

Votre remerciement me touche, mais je n'ai fait que mon devoir. Défendre la liberté, c'est défendre l'ordre et la constitution. Permettez-moi de vous remercier encore en même temps de n'avoir point douté de moi et d'avoir pensé que je resterais toujours fidèle aux idées et aux principes. Je ne sais même plus si vous m'avez jamais attaqué. Vous souffrez, cela me suffit. Hier je vous combattais, aujourd'hui je vous défends. Dans le malheur et sous les verrous je ne me connais plus d'ennemis, je ne me connais même plus d'adversaires ; j'ouvre les bras et je tends la main.

Je ne sais trop comment vous faire parvenir cette lettre, je la confie au hasard qui est parfois bienveillant.

Recevez, messieurs, l'assurance de mes sentiments de cordialité.

V.H. »

10 août 1848.

La Démocratie Pacifique et le *Bien Public*, en engageant une polémique avec *l'Événement*, avaient mêlé à leurs attaques le nom de Victor Hugo ; *l'Événement* protesta le 7 août 1848 :

« Deux mots à *la Démocratie Pacifique* et au *Bien Public*. – Deux mots sérieux et tranquilles, sans amertume et sans colère.

Rappelons d'abord à ces deux feuilles notre formelle déclaration du premier jour :

M. Victor Hugo est entièrement étranger à la rédaction de *l'Événement*, et n'y prend aucune part, ni directe ni indirecte. Nous avons en littérature et en politique des idées communes avec M. Victor Hugo ; nous acceptons pleinement pour notre profession de foi, celle qu'il a adressée aux électeurs de Paris, et qui lui a valu 87.000 suffrages ; mais, nous l'avons dit, il demeure irresponsable vis-à-vis de nous, et le jour où notre pensée se trouverait sur un point quelconque en désaccord avec la sienne, nous n'hésiterions pas à la combattre, et on pourra le voir.

Pourquoi donc *la Démocratie Pacifique* et le *Bien Public* mêlent-ils dans leurs attaques M. Victor Hugo à *l'Événement* ? Nous pensons que M. Victor Hugo répondra lui-même et rectifiera cette méprise. Mais nous sommes

jaloux de le devancer et nous prions *la Démocratie* et le *Bien Public* de ne prendre désormais que nous à partie, quand ils croiront devoir faire la guerre à nos idées ».

Le lendemain, Victor Hugo adressait *au Rédacteur de l'Événement* cette lettre dont nous avons trouvé le brouillon dans le manuscrit d'*Avant l'Exil* ; nous signalons quelques modifications dans le texte publié :

« Monsieur le Rédacteur,

Trouvez bon que je vous remercie d'avoir bien voulu spontanément déclarer que je suis absolument étranger au journal *l'événement* et que je n'y prends aucune part directe ou indirecte. Je ne comprends pas le journalisme autrement, le jour où je ferai un journal, je le signerai.

Quant à présent, tout mon temps est pris par l'Assemblée et par les travaux qu'elle impose aux représentants. Je compte parmi vos collaborateurs plusieurs de mes meilleurs et de mes plus chers amis, mais ils savent, vous savez vous-même, avec quel soin scrupuleux je me suis toujours abstenu de tout ce qui pouvait ressembler à une influence de mon opinion sur la leur. Au temps où nous sommes, le devoir a deux formes, l'isolement et le dévouement⁶³⁴. Nous devons nous entr'aider dans nos périls et nous isoler dans nos consciences⁶³⁵.

Voyez en moi, du reste, Monsieur, un de vos lecteurs les plus sympathiques. J'applaudis du fond du cœur à vos nobles efforts que le succès couronnera certainement, n'en doutez pas. Oui, combattez l'anarchie, aimez le peuple, tout est là. Un jour, espérons-le, quand le malentendu des doctrines et des systèmes aura cessé, le combat finira. Il ne restera plus que l'amour. Ce jour-là, le problème sera résolu ; l'envie s'en ira du cœur du pauvre et l'égoïsme du cœur du riche ; nous ne serons plus seulement des citoyens, nous serons des frères.

Agréez, je vous prie, l'assurance cordiale de ma considération très distinguée. »

7 août [1848].

Même quand il siégeait à droite, Victor Hugo se tenait à l'écart de toute réunion ou manifestation de son parti. Une convocation à une réunion de la

rue de Poitiers, club du parti monarchique, porte, au bas de la feuille imprimée et datée 21 août 1848, cette note, datant, d'après l'écriture, du retour en France :

Je ne suis allé qu'une fois au Comité de la rue de Poitiers. Je raconterai cette séance.

Voir cette réunion m'a suffi. Je n'y suis plus retourné.

J'y suis allé par curiosité, comme dans beaucoup d'autres clubs, sans en être⁶³⁶.

On a lu, page 322, l'incident de la déposition de Victor Hugo devant le conseil de guerre ; à la première convocation qu'il reçut, il répondit d'abord par la lettre suivante :

Jeudi 28 septembre [1848].

« Monsieur le Commissaire,

Je ferai mon possible, mais je ne puis répondre de me présenter au conseil. Je suis renvoyé au troisième bureau, à onze heures. A midi et demi, l'Assemblée entre en séance et entame immédiatement la question très importante de l'amendement de M. Barthélémy Saint-Hilaire sur les deux Chambres.

L'Assemblée n'admettrait certainement pas que le premier devoir des représentants fût ailleurs que dans son enceinte : le conseil de guerre ne peut avoir sur ce point d'autre opinion que l'Assemblée nationale. Je répète que ma déposition n'est d'aucune importance. C'est à peine si je pourrai reconnaître le prévenu. ferai cependant tout ce que je pourrai pour me rendre au conseil. Mais il peut être certain que, si je suis absent, c'est que ma présence à l'Assemblée m'aura paru indispensable. Il s'agit, je le répète, des plus importantes questions de la Constitution.

Recevez, Monsieur le Commissaire, et veuillez faire agréer à M. le président et au conseil, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

VICTOR HUGO. »

Jeudi, 28 septembre⁶³⁷.

Le fossé se creusait de plus en plus entre la droite et Victor Hugo ; bien que ne s'étant pas encore officiellement séparé de la majorité, il appuyait les propositions de la gauche chaque fois que, selon lui, la liberté était attaquée sous quelque forme que ce fût. Or l'état de siège tel que le pratiquait le général Cavaignac était incompatible avec les principes que Victor Hugo défendait ; qu'il parlât contre la peine de mort ou pour la liberté de la presse, les interruptions, les protestations partaient de la droite. C'est de ce moment sans doute qu'il faut dater cette note :

[1848.]

MM., j'appartiens à vos rangs, j'ai lutté avec vous, j'y lutterai encore. Un concours loyal et désintéressé ne vous suffit pas, il vous faut l'obéissance passive. Vous ne l'obtiendrez pas de moi. Vous voulez me dégoûter, m'irriter, me rejeter, vous voulez me contraindre à chercher d'autres alliés, parce que j'ai conservé mon libre arbitre, parce que je suis déterminé à vous préférer dans l'occasion ce qui me paraît être la justice et la vérité. Soit, comme il vous plaira. Faites. Ma conduite politique ne dépend pas d'un applaudissement ou d'un murmure. Quoi que vous fassiez, je resterai dans le camp de l'ordre, mais sachez-le bien, jamais je ne commettrai ce que ma conscience appelle des crimes pour éviter ce que votre politique appelle des fautes⁶³⁸.

Dans son discours du 11 octobre 1848, Victor Hugo disait : Vous avez soumis la République à cette périlleuse épreuve d'une assemblée unique⁶³⁹. Le 28 septembre en effet, la Chambre avait adopté cet article : *Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une assemblée unique*. Le 4 novembre, la Constitution, définitivement votée, consacrait le principe de l'assemblée unique, ce qui motivait cette note :

4 novembre 1848.

La Chambre vient de voter la Constitution.

Voici l'avenir :

La France gouvernée par une assemblée unique.

C'est-à-dire l'océan gouverne par l'ouragan⁶⁴⁰.

Mais bien plus tard, si nous en croyons le changement d'encre et d'écriture, l'opinion de Victor Hugo s'est modifiée, et, sous la note datée 4 novembre, il ajoute :

Le salut n'est pas dans deux chambres distinctes, comme je l'ai cru longtemps. Je me fais sur ce point beaucoup d'objections à moi-même.

Tout le problème est dans ceci :

Constituer le droit des minorités.

Il faut donner à la minorité de l'Assemblée, dans certains cas, le droit d'appel au suffrage universel, c'est-à-dire au peuple, c'est-à-dire au souverain.

De cette façon le définitif sortira du peuple même et les majorités des assemblées n'y opprimeront plus les minorités. Moins de frottements, plus de froissements.

Le peuple, c'est le fond solide.

Appeler au peuple, c'est jeter l'ancre⁶⁴¹.

Mais Victor Hugo était, le 4 novembre 1848, si convaincu du danger d'une assemblée unique, que pour affirmer publiquement son opinion, il écrivit cette lettre au rédacteur du *Moniteur Universel* :

« Monsieur,

L'institution d'une assemblée unique me paraît si périlleuse pour la tranquillité et la prospérité du pays que je n'ai pas cru pouvoir voter une Constitution où ce germe de calamité est déposé.

Je souhaite profondément que l'avenir me donne tort.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

VICTOR HUGO⁶⁴². »

5 novembre.

D'autre part, nous trouvons, relié au Reliquat, ce brouillon de lettre sans nom de destinataire :

[Novembre 1848.]

« Monsieur,

La forme républicaine, théoriquement et logiquement, est pour moi, démocrate ancien et sincère, la forme de gouvernement la plus parfaite. Néanmoins j'ai toujours pensé, comme l'avait reconnu le gouvernement provisoire, que la République, dans l'intérêt même de sa stabilité, devait être soumise à la libre acceptation du pays. Voilà pourquoi j'ai cru devoir refuser mon vote à une Constitution qui refusait la sanction du peuple.

D'autre part, *l'Événement* du 5 novembre publiait cette note :

LE VOTE DE VICTOR HUGO CONTRE LA CONSTITUTION.

...Sur presque toutes les questions fondamentales, M. Victor Hugo est resté en désaccord avec la Constitution.

Il a voté pour la sanction de la Constitution par le peuple. – La Constitution l'a repoussée.

Il a voté pour le principe des deux Chambres. – La Constitution établit une Chambre unique.

Il a voté pour la liberté imprescriptible de la pensée. – La Constitution définit et restreint les droits de la presse.

Il a voté pour l'abolition pure et simple de la peine de mort. – La Constitution l'a maintenue en matière civile.

L'organisation défectueuse du Conseil d'état a également mérité le vote négatif de M. Victor Hugo.

Quand on songe à ces sérieuses divergences d'opinion, on ne s'étonne pas que l'austère penseur ait refusé son vote à la Constitution.

En octobre 1848, la question de la présidence fut agitée. Louis Bonaparte, prudemment, ne se porta pas tout de suite candidat ; il sentait la défiance de l'Assemblée flotter autour de son nom ; on craignait – était-ce à tort ? – que le neveu de l'empereur ne ressuscitât l'empire. Un péril qui semblait plus imminent menaçait la République ; tout un parti conspirait le retour de la monarchie. C'est alors que Victor Hugo prononça, « au nom des principes », son discours *sur l'exclusion des Bonaparte*⁶⁴³. On a dû remarquer qu'il y déclarait ne pas connaître personnellement le représentant Louis Bonaparte, ne lui avoir jamais parlé et ne l'avoir jamais vu qu'à la distance qui séparait leurs bancs dans l'Assemblée.

Ce fut le futur empereur qui alla, vers la fin d'octobre, rue de la Tour-d'Auvergne, rendre visite au futur proscrit. Victor Hugo, au premier chapitre de *l'Histoire d'un Crime*, raconte cette première entrevue et les protestations de loyauté de Louis Bonaparte : « Mon nom, le nom de Bonaparte, sera sur deux pages de l'Histoire de France ; sur l'une il y aura le crime et la gloire ; dans la seconde, il y aura la probité et la vertu. »

Il retourna plusieurs fois rue de la Tour-d'Auvergne.

Le 26 octobre, Louis Bonaparte déclara « accepter du sentiment populaire une candidature qu'il n'avait pas recherchée »⁶⁴⁴. Victor Hugo vota pour lui ; en février 1851, il dit pourquoi⁶⁴⁵.

Victor Hugo, en 1848, ne voulut pourtant pas s'engager au delà de son vote :

« On vint me proposer de signer une affiche qui recommandait Louis Bonaparte.

Je refusai. Je dis en propres termes : Je ne réponds de personne, pas même de moi. Je réponds que je ne ferai jamais une lâcheté, mais je ne réponds pas que je ne ferai jamais une bêtise⁶⁴⁶.

Les amis de Victor Hugo espéraient qu'il ferait partie du nouveau ministère ; il répond à l'un d'eux, Paul Lacroix :

10 décembre 1848.

« ...Par grâce, ne voyez pas en moi un ministre, je veux rester l'ami *indépendant* des lettres et des lettrés. Je veux *l'influence* et non le pouvoir, l'influence honnête, probe, éclairée et rien de plus, rien pour moi surtout. Et toute mon ambition, quand à vous tous vous aurez sauvé la civilisation et le pays, ce sera de retourner à ma charrue, c'est-à-dire à ma plume⁶⁴⁷ ».

Cette indépendance est encore affirmée dans cette note intime :

Je suis, je veux être et rester l'homme de la vérité, l'homme du peuple, l'homme de ma conscience. Je ne brigue pas le pouvoir, je ne cherche pas les applaudissements. Je n'ai ni l'ambition d'être ministre, ni l'ambition d'être tribun⁶⁴⁸.

Il se tenait volontairement à l'écart ; il écrit à M.H. Vinson qui le prie de le recommander pour un poste administratif :

« Il ne faut pas redonner le hideux spectacle de la curée du *National*⁶⁴⁹. Vous devez, vous, noble poète, comprendre et approuver ma réserve et ma pudeur. Je ne veux pas même parler à un ministre. Ce moment passera, l'exemple sera donné, et alors je serai heureux s'il m'est donné de ne pas vous être inutile.

Croyez à mes plus vives sympathies,

VICTOR HUGO⁶⁵⁰ ».

27 décembre 1848.

On peut rapprocher ces lettres de ces mots qu'on lit dans *Choses vues* :

« Comme je sortais de l'Assemblée, seul, et évité comme un homme qui a manqué ou dédaigné l'occasion d'être ministre..... »⁶⁵¹

La même pensée est exprimée dans ces vers des *Châtiments* : *Ce que le poète se disait en 1848* ; en se dictant son devoir, il commençait ainsi :

Tu ne dois pas chercher le pouvoir.

Nous lisons dans *Choses vues* des détails sur le premier dîner offert à l'Élysée par Louis Bonaparte. Victor Hugo y fut invité ; le président s'y montra fort cordial, le représentant fort réservé. Le nouvel élu s'attendait sans doute à recevoir des sollicitations, il n'eut que des conseils⁶⁵².

Un petit dossier, relié aujourd'hui avec les *Documents*, nous apprend pourtant que Victor Hugo, sept jours après ce dîner, écrivit à Louis Bonaparte. Voici le contenu de ce dossier trouvé aux Tuileries à la chute de l'empire, remis à Victor Hugo et conservé actuellement à la Bibliothèque nationale. Sur la première page on lit, de l'écriture de 1872 à 1874 :

Demandes (appuyées par M^{me} Victor Hugo) pour les filles du peintre Boze et pour la colonie de Petit-Bourg⁶⁵³ (appuyées par moi) près de Louis Bonaparte pendant les premiers temps de sa présidence.

PAPIERS TROUVES AUX TUILERIES.

(Sans importance). À garder pourtant.

A Monsieur le Président

de la République.

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, au nom du conseil d'administration, les derniers comptes rendus de la colonie de Petit-Bourg, en vous priant de vouloir bien nous faire l'honneur de devenir un des bienfaiteurs d'une société qui, la première en France, a inscrit au fronton de sa colonie : « *Mieux vaut prévenir que réprimer* », d'une société qui formera dans l'avenir un magnifique modèle pour *l'extinction de cette plaie du paupérisme* à laquelle vous avez si noblement consacré les heures de votre captivité.

Depuis la révolution de Février, Petit-Bourg ne se borne plus à adopter les enfants pauvres, les orphelins et les enfants trouvés de Paris, il recueille aussi les jeunes détenus, au-dessous de 16 ans, qui ont été *acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal*, comme ayant agi sans discernement. Enfin, grâce à la religion, à la morale et à l'instruction, de toute cette petite population des villes destinée par avance à l'indigence, au vice ou au crime, nous faisons à l'agriculture d'habiles laboureurs, à la patrie de vertueux citoyens.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Représentant du peuple,

président de l'Assemblée,
Victor HUGO⁶⁵⁴ ».

Paris, 30 décembre 1848.

Une copie de la réponse faite par un chef de cabinet et adressée à Victor Hugo est jointe à cette demande :

« Le Président de la République me charge de vous remercier de la pensée que vous avez eue de lui offrir le patronage de la Société de Petit-Bourg.

Il accepte ce patronage avec empressement et tout son intérêt est acquis à une fondation d'une si noble bienfaisance, d'une si haute moralité, qui a un homme tel que vous à sa tête.

(Signature illisible.)

20 janvier 1849.

A la page suivante est le brouillon d'une demande de subvention à divers ministères ; au bas de ce brouillon Victor Hugo a indiqué les destinataires :

Ministre de l'Intérieur ;

Ministre de l'Agriculture ;

Ministre de l'Instruction publique.

Mais un document plus intéressant vient s'ajouter à ceux-ci : sur une feuille à en-tête de Petit-Bourg où a été apposé le cachet du cabinet du président de la République, on lit la lettre suivante dictée par Louis Bonaparte :

« Monsieur le Ministre,

La Colonie de Petit-Bourg est la seule jusqu'à présent que j'aie prise sous mon patronage. Je sais qu'elle rend de très grands services au point de vue de la morale et de l'humanité en faisant d'honnêtes citoyens d'enfants sortis des prisons, et en rendant à la santé *tous les nombreux scrofuleux* que le gouvernement lui confie.

Je verrais donc avec plaisir que Petit-Bourg, par des subventions égales à celles de Mettray, fût mise à même de recueillir bientôt quatre à cinq cents enfants, c'est-à-dire de doubler ses bienfaits, car je ne voudrais pas qu'un établissement qui a toutes mes sympathies et que je protège restât inférieur à aucun autre. »

Suivent une circulaire, datée du 29 janvier 1850, invitation à un bal organisé par la Société de Petit-Bourg ; une lettre du chef du cabinet du Président de la République (25 janvier 1850) répondant à une demande d'encouragement à la colonie de Petit-Bourg.

Le plus curieux de ces papiers trouvés aux Tuileries est bien certainement un petit dossier de trois pages où sont consignés, en regard des noms des demandeurs, leurs désirs, leurs plaintes, accompagnés quelquefois d'une appréciation et du nom de la personne à qui le demandeur sera adressé ; sorte de dossier secret où revient souvent l'initiale M désignant M. Mocquard, chef de cabinet du président de la République. Nous y trouvons d'abord :

« Mme VICTOR HUGO. – Recommande deux requêtes : 1^o Des filles du peintre Boze qui proposent un tableau représentant Napoléon Ier, consul, au moment de la bataille de Marengo (3.000 fr.).

En marge : *Refus*. (Ce mot a pourtant été rayé.)

2^o De la dame Losfy, née Durosel, qui sollicite un secours. Le général Durosel-Beaumanoir était ami de Ch. Bonaparte, père de Napoléon.

D'après un feuillet de M. Marco Saint-Hilaire, Ch. Bonaparte lui emprunta 600 francs lorsqu'il vint placer son fils Napoléon au collège d'Autun. »

En regard de ces notes, le nom de celui qui déciderait :
PRINCE.

Les deux requêtes étaient donc soumises à Louis Bonaparte.

On trouve d'ailleurs la lettre de M^{me} Victor Hugo recommandant ses protégées à M. Mocquard et la réponse. Le tableau fut refusé et quant au descendant de celui qui avait prêté 600 francs au père de l'empereur, il lui fut accordé un secours de cent francs, sans doute pour régler les intérêts.

Dans la troisième note confidentielle, datée 5 janvier, nous trouvons :

VICTOR HUGO, président de la Société de Petit-Bourg, demande le patronage du président de la République.

Puis au-dessous, entre parenthèses :

(S'il était proposé une mission diplomatique, il l'accepterait d'après certains renseignements)⁶⁵⁵.

Ces renseignements n'étaient sans doute pas exacts ; Granier de Cassagnac dit en effet dans ses *Souvenirs* qu'« on offrit à Victor Hugo, le 30 décembre 1848, l'ambassade de Naples, qu'il refusa, puis celle de Madrid qu'il eût probablement acceptée sans l'intervention de ses amis ».

Le 26 janvier 1849 Victor Hugo recommanda chaleureusement à Mocquard l'écrivain Jules Mauviel qui avait adressé une demande au Président de la République⁶⁵⁶.

Nous verrons encore Victor Hugo solliciter en mars 1849 Louis Bonaparte ; il lui envoya des vers pour demander la grâce des meurtriers du général Bréa (3). Deux sur quatre furent exécutés. En février 1850, il obtint la grâce d'un transporté de Belle-Isle, Jeanty-Sarre⁶⁵⁷.

1849.

Au début de 1849, Victor Hugo fait lui-même une récapitulation de son rôle politique pendant l'année 1848 ; elle est écrite au verso d'un faire-part daté du 11 janvier 1849 :

Ma première parole a été pour demander la dissolution des ateliers nationaux et leur transformation d'une institution nuisible en une institution utile.

J'ai dénoncé, comme imminentes, *la guerre civile et la guerre servile*, suppliant les pouvoirs publics de ne pas déchaîner *le lion et le tigre*. C'était le 21 juin. Le 23, le lion et le tigre étaient en présence dans nos rues.

J'ai toujours défendu la société du côté où il y avait péril.

Devant les barricades, j'ai défendu l'ordre.

Devant la dictature, j'ai défendu la liberté.

En présence des chimères, j'ai défendu la propriété, la famille, l'héritage, l'éternelle vérité du cœur humain.

J'ai demandé la clémence pour les égarés et la sévérité pour les traîtres : c'est-à-dire la justice pour tous.

J'ai tendu une main fraternelle aux vaincus, par instinct du cœur d'abord, par instinct de la raison ensuite ; car dans des temps comme les nôtres,

donner le bon exemple quand on est vainqueur, ce n'est pas seulement de la miséricorde chrétienne, c'est de la prévoyance politique.

J'ai empêché, aidé par de généreux collègues, que les catastrophes publiques ne détruisissent les théâtres, les arts, les lettres, ces sources de gloire pour la France et de vie pour la capitale.

J'ai défini et limité l'état de siège ; et j'ai dit : l'anarchie, c'est l'arbitraire dans la rue et l'arbitraire, c'est l'anarchie dans le pouvoir. (Séance du...⁶⁵⁸.)

Cet état de siège, inutilement prolongé, pesait sur la ville de Paris, sur les communes, sur le crédit, sur les affaires, sur la confiance. Je suis de ceux qui en ont demandé et obtenu la fin.

J'ai demandé la sanction de la Constitution par le peuple.

J'ai demandé la nomination du président par le peuple.

J'ai en toute occasion maintenu le droit souverain du suffrage universel.

J'ai demandé deux Chambres, ou au moins un contrepoids à l'omnipotence de la majorité dans l'assemblée unique.

J'ai demandé l'abolition de la peine de mort, ne connaissant rien de plus rassurant et de plus beau que les progrès évidents de la civilisation mêlés aux progrès contestables des révolutions.

J'ai refusé mon vote à la Constitution, prévoyant les immenses périls d'une assemblée unique et souhaitant d'ailleurs que l'avenir me donnât tort⁶⁵⁹.

J'ai appuyé la candidature de Louis Bonaparte espérant que, dans l'impossibilité d'être grand comme Napoléon, il essaierait peut-être d'être grand comme Washington.

J'ai voté la dissolution de la Chambre, convaincu que la souveraineté de l'Assemblée n'était plus d'accord avec la souveraineté du pays, et qu'il était temps que la nation prît enfin pleinement possession d'elle-même⁶⁶⁰.

Une rectification envoyée au Moniteur prélude au discours prononcé cinq jours plus tard sur l'urgence de la séparation de l'Assemblée constituante :

« Monsieur le Rédacteur,

C'est par suite d'une erreur que, dans le scrutin de division d'aujourd'hui 23 janvier, mon nom se trouve mêlé à ceux des honorables membres qui ont appuyé la formation d'une commission de trente membres pour l'examen du budget. Mon intention a été de voter dans le sens contraire, et mon vote doit être compté à l'opinion opposée. Dans la situation où est le pays, la prompte séparation de l'Assemblée nationale étant, selon moi, nécessaire, mes votes tendront toujours à abréger la durée de nos travaux et à renvoyer au pouvoir législatif tout ce qui n'exige pas rigoureusement l'action du pouvoir constituant⁶⁶¹. »

Victor Hugo était inquiet, l'avenir lui paraissait sombre ; cette lettre, adressée à son oncle le général Louis Hugo, dépeint son anxiété :

Assemblée nationale, 27 janvier [1849].

« . Nous ne respirons pas ici, nous ne vivons pas, nous sommes dans le tour billon. Tout sera bien, si nous parvenons à sauver le pays... Le ciel politique est redevenu assez noir depuis quelques jours. Il fallait s'y attendre. Les choses ne se remettent pas en un instant. Il faut laisser son temps à la convalescence.

Cependant il me tarde que notre pauvre pays soit guéri et debout. Quant à moi, je m'y dévoue⁶⁶². »

Au moment de la discussion du budget la Commission des finances proposa une forte réduction des secours attribués aux lettres et aux arts. Victor Hugo reçut alors cette lettre :

COMITE DE L'ASSOCIATION
DES ARTISTES PEINTRES, SCULPTEURS,
ARCHITECTES,
GRAVEURS ET DESSINATEURS.

« Cher confrère,

Nous sommes réunis en commission pour défendre les intérêts que vous représentez à la Chambre. Vous êtes notre député ; nous vous faisons donc passer avec confiance la lettre que les cinq associations des lettres et des

arts adressent à la Commission des finances contre les conclusions du rapport de M. Bineau, et nous vous prions de prendre la parole pour soutenir une cause qui vous est chère comme à nous.

Veillez, cher confrère, agréer l'assurance des sentiments de la plus haute considération et du plus entier dévouement.

Pour la Commission,

B. S. TAYLOR⁶⁶³. »

Victor Hugo prit en effet la parole le 3 avril 1849 et mit l'Assemblée en face d'un fait douloureux et récent qui put la faire réfléchir et l'inciter à la générosité : la disparition du statuaire Antonin Moine, mort faute de secours.

Nous trouvons dans les *Documents* une circulaire du Comité de la rue de Poitiers rédigée en vue des élections de mai 1849 et signée de Berryer, Molé, Persigny, Rémusat, Duvergier de Hauranne et Léon de Maleville ; Victor Hugo l'a accompagnée de cette note :

Convocation du *parti modéré*, écrite par Daru à mon banc. Je m'en défie.

Une seule fois dans sa vie, Victor Hugo a voté contre l'amnistie. Les raisons qu'il donne dans la note suivante ne nous semblent pas justifier ce vote qu'il dut d'ailleurs regretter, car moins d'un an après, il combattit ardemment les mesures qui aggravaient la déportation⁶⁶⁴ :

[Mai 1849.]

Je voulais l'amnistie le 10 décembre. J'ai voté contre l'amnistie le 4 mai⁶⁶⁵. D'abord je ne voulais pas l'amnistie toute seule, je la voulais entourée d'actes considérables et inaugurant une grande politique de conciliation au dedans et de paix au dehors. Le 10 décembre, Paris était calme, la France manifestait sa souveraineté par le suffrage universel, aucune violence ne se dressait contre cette souveraineté, aucune protestation contre cette autorité, l'amnistie était une mesure de puissance. C'était la porte de la clémence ouverte par la force. Au 4 mai, Paris était

troublé, les attroupements hostiles fourmillaient, la menace reparaisait dans les rues, on préparait une fête, disait-on, une fête dessus, une émeute dessous, voilà quelle était la situation, on revenait aux anxiétés et même aux terreurs de l'année précédente, l'amnistie n'était plus de la clémence, c'était de la peur. Pardonner parce qu'on tremble, c'est la plus triste des lâchetés. J'ai refusé l'amnistie⁶⁶⁶.

Victor Hugo se présenta aux élections de l'Assemblée législative, mais sans grand espoir si nous en croyons ces deux notes :

2 mai 1849.

Il est probable que je ne serai pas réélu. Il n'y a plus que deux partis en ce moment. Je n'ai satisfait pleinement aucun des deux. Je n'ai pas poussé l'amour de l'ordre jusqu'au sacrifice de la liberté, je n'ai pas poussé l'amour de la liberté jusqu'à l'acceptation de l'anarchie.

Mes adversaires, dans le parti de la réaction, me reprochent deux choses : d'avoir défendu la liberté de la presse et voulu l'amnistie. Eh bien, je leur dis : de ces deux choses-là, l'avenir m'en tiendra compte, mais autrement que vous. Les deux griefs que vous invoquez contre moi seront les deux titres que j'invoquerai près de lui.

Ce qui fait ma faiblesse dans le présent et ce qui fera ma force dans l'avenir, c'est que je n'accorde à aucun parti son dernier mot⁶⁶⁷.

A cette heure où tous les partis deviennent fatalement extrêmes et précipitent la patrie dans l'inconnu, je n'ai eu qu'une ambition, remplir la fonction la plus modeste, mais aussi, selon moi, la plus utile, être le frein qui ralentit tous les mouvements violents, soit en avant, soit en arrière.

Dans les descentes rapides il arrive parfois que le frein casse.

C'est ce qui m'arrive en ce moment.

Pour qui le malheur ? est-ce pour le frein, ou pour le convoi⁶⁶⁸ ?

Au revers d'une liste de candidats pour le scrutin préparatoire en vue des élections générales du 13 mai, on lit ce projet de désistement écrit par Victor Hugo et destiné sans doute au Moniteur :

J'ai cru devoir voter contre la Constitution.

Le suffrage universel semble aujourd'hui me donner tort. Je me retire et j'attends l'heure infaillible où le suffrage universel donnera tort à la Constitution.

Comme il importe de ne pas diviser es votes, soyez assez bon pour annoncer que je me désiste⁶⁶⁹.

Victor Hugo ne persista pas dans ce projet, il se présenta et fut réélu le dixième à Paris par 117.069 voix.

On a lu le rapport que Victor Hugo avait déposé à l'Assemblée nationale Je 17 juillet 1848⁶⁷⁰ ; une subvention de 680.000 francs fut accordée pour permettre aux théâtres de rouvrir ; mais depuis, que de misères l'Association des artistes dramatiques n'avait-elle pas eu à soulager ! Son fondateur et président, le baron Taylor, écrivit vers juin 1849, croyons-nous, cette lettre officielle :

A Monsieur Victor Hugo,
Représentant du peuple
à l'Assemblée législative.

« Monsieur,

Vous connaissez la situation déplorable des théâtres de Paris ; les uns ont déjà succombé, l'heure fatale va sonner pour les autres : à aucune époque les artistes dramatiques n'ont eu à lutter contre des circonstances si rigoureuses et de si grandes misères, et ces misères, qui nous affligent profondément, il n'est pas en notre pouvoir de les soulager.

Elles atteignent nos revenus dans leur principe même, et les ressources de notre association diminuent quand les calamités s'accroissent.

C'est donc vers vous, Monsieur, que se tournent en ce moment nos regards et nos espérances. Votre éloquence nous fut déjà secourable :

qu'elle daigne encore défendre notre cause, cette cause sacrée du malheur et des arts pour laquelle vous savez trouver de si nobles accents.

Un secours de cinquante mille francs voté par l'Assemblée Nationale, pour les acteurs que les faillites survenues depuis février 1848 ont privés de leurs appointements, pourrait apaiser bien des douleurs, prévenir bien des désespoirs.

Cette somme serait distribuée par le ministre de l'Intérieur, d'après les renseignements que lui fournirait le Comité de l'Association des Artistes dramatiques.

Opposerait-on un refus à l'autorité de votre nom et de votre parole, à ces généreuses inspirations que chez vous l'orateur va puiser dans le cœur du poète ? Nous plaçons notre confiance en vous seul ; ne nous abandonnez pas, et vous ajouterez à notre reconnaissance, vous, Monsieur, qui ne pouvez plus ajouter à notre admiration.

Les Membres du Comité :

B. TAYLOR.

Président.

SAMSON.

Vice-Président ».

Il est probable que Victor Hugo a dû intervenir, mais la lettre de Taylor n'étant pas datée, nous n'avons pas de point de repère pour situer cette intervention.

Le 13 juin 1849 éclata une tentative d'insurrection fomentée par les chefs du parti socialiste qui tentèrent de former un gouvernement provisoire démocratique et décrétèrent la mise hors la loi du président de la République et du ministère ; l'émeute fut réprimée par le général Changarnier qui avait alors le commandement des troupes de Paris ; l'état de siège fut voté ; certains journaux républicains ayant publié des articles appelant le peuple aux armes, les soldats envahirent leurs bureaux, on accusa la force armée d'avoir brisé les presses, arrêté des ouvriers typographes, pillé des imprimeries. Le 15 juin, Victor Hugo défendit, comme toujours, les vaincus, et interpella le gouvernement sur les excès des

représentants de l'ordre. Le général Gourgaud, colonel de la 1^{re} légion plus spécialement incriminée pour ses actes de violence, monta le 18 juin à la tribune et déclara qu'il n'y avait eu ni bris de presses, ni arrestations illégales. Ces deux lettres de Victor Hennequin à Victor Hugo prouvent que, au moins dans les bureaux de la *Démocratie Pacifique*, tout ne s'était pas passé fort légalement :

[Juin 1849.]

« Monsieur,

Je vous renouvelle mes remerciements pour la démarche honorable que vous avez faite aux bureaux de *la Démocratie Pacifique* et, suivant votre demande, je vous transmets les noms des personnes étrangères à la rédaction arrêtées chez nous le 13 juin et retenues encore en prison.

Ouvriers compositeurs :

Piotin,

François Lemaire,

Rousseau.

Commissionnaire : Blanchard⁶⁷¹.

Garçon de bureau : Grégoire Krutel.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Victor HENNEQUIN⁶⁷².

Paris, 10 juillet [1849].

« Monsieur,

Je ne regrette pas d'avoir attendu jusqu'à ce jour pour vous remercier de la part que vous avez prise à la mise en liberté de nos prisonniers puisque je peux en même temps vous féliciter de votre discours d'hier⁶⁷³ ; vous avez dit des choses très vraies, très utiles. Si le parti qui domine en ce moment voulait consolider son pouvoir il vous écouterait, il se mettrait à la place des socialistes, organiserait le crédit, le travail, et nous enlèverait à nous autres tout prétexte pour reparaître à l'horizon. Pour ma part, j'accepterais volontiers ce dénouement. Tout ce que je demande c'est que chacun puisse

vivre en travaillant et j'applaudirai au parti, quel qu'il soit, qui résoudra pratiquement le problème. Vous verrez cependant que la majorité ne saura point profiter de vos conseils ; elle en est déjà irritée, ses journaux vous attaquent à l'occasion même de vos idées les plus incontestables et les plus fécondes ; persévérez à vous montrer sincère ami du progrès et l'on vous traitera de rouge et l'on vous prouvera par des actes que la majorité actuelle, portant au plus haut point l'aveuglement, l'entêtement, et l'ignorance des questions sociales, est plus incapable de comprendre et de gouverner la France d'aujourd'hui que ne le furent assurément M. de Polignac et M. Hébert.

Rendez cette majorité libérale et progressive, je le souhaite, mais je ne l'espère pas du tout. Quoi qu'il en soit, votre mission n'en est pas moins belle, et votre discours d'hier ainsi que la démarche faite par vous dans nos bureaux me confirment dans cette conviction que de grands égards vous sont dus et que l'on doit respecter votre caractère et vos intentions alors même qu'on aurait le regret de se trouver en dissidence avec vous sur des points graves.

Veuillez agréer la nouvelle expression de mes remerciements et de mes félicitations les plus vives.

Victor HENNEQUIN⁶⁷⁴. »

Ce discours sur *la Misère*, malgré la vive opposition qu'il rencontra à la Chambre, fut apprécié non seulement par les socialistes comme Victor Hennequin, mais par tous les cœurs accessibles à la pitié ; cette lettre de Mélanie Waldor traduit le sentiment général :

« Monsieur,

Je cède au premier mouvement d'admiration que toutes les belles paroles font naître lorsqu'il y a du cœur sous les paroles, les vôtres m'ont émue aux larmes. Vous avez eu du courage, il en faut pour être vrai, en face d'hommes qui ne veulent pas savoir jusqu'où peut aller la misère. – C'est bien, c'est beau, embrassez cette cause, ne vous fatiguez pas, revenez-y sans cesse. Avec votre âme et votre génie, on peut tout.

Hier plusieurs journalistes me sont venus après la séance, et m'ont dit combien ils avaient été émus. Enfin vous avez fait pleurer un rédacteur du *Siècle* !

M. WALDOR⁶⁷⁵. »

10 juillet [1849].

Le Congrès de la Paix en 1849 fut un événement mondial ; Victor Hugo, appelé à présider cette grande manifestation fraternelle, prononça un discours qui fut unanimement admiré, sauf par le parti catholique. L'*Univers*, commentant à sa façon le geste symbolique de réconciliation fait spontanément par le pasteur protestant Coquerel et l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, en profita pour insulter Victor Hugo :

« C'était un doux et ravissant spectacle pour tous les amis de la tolérance, que ces mains du prêtre catholique et du pasteur hérétique se pressant fraternellement sur la poitrine du blasphémateur de l'aumône, de l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, du *Roi s'amuse* et de tant d'autres écrits immondes. »

Cet article, non signé, était de Louis Veuillot. Il n'empêcha pas le directeur de l'Institut catholique d'offrir à Victor Hugo, à deux reprises, le titre et le diplôme de grand officier de cette fondation. Une seconde lettre, datée du 4 novembre, sollicite une prompte réponse⁶⁷⁶. On l'attendit sans doute en vain, car nous ne voyons pas au coin de ce document la lettre R que Victor Hugo avait coutume d'inscrire chaque fois qu'il répondait à ses correspondants.

Un prospectus donnant de nombreuses lettres d'adhésion à la fondation de l'Institut catholique était joint à la lettre du directeur.

Au début d'octobre 1849 Victor Hugo prononça dans le 8^e bureau un discours sur les affaires de Rome ; nous ne pouvons en donner que le résumé publié par *le National* :

« M. Victor Hugo dit qu'il a vu avec une profonde douleur l'expédition de Rome dévier de la ligne qui lui avait été tracée. Le général Oudinot aurait dû attendre l'approche des puissances absolutistes avant d'attaquer

Rome. L'honneur du drapeau a été imprudemment engagé. Les fautes se sont multipliées.

La France, depuis trois siècles, est à la tête de toutes les idées de civilisation et de progrès, il est impossible qu'elle soit allée à Rome pour la restauration pure et simple de l'autorité pontificale. Craignons de révolter le sentiment national. Inspirons le pape et ses conseils : nous en avons le droit ; imposons, au besoin, nos idées de liberté, d'humanité ; parlons comme une grande nation ; faisons prévaloir notre influence. Si le commencement de l'expédition de Rome a froissé le sentiment national et a pu humilier la France, il faut que la fin la relève et la glorifie. »

Après ce discours, Victor Hugo fut nommé commissaire⁶⁷⁷.

Quelques jours après, une réunion de la commission eut lieu où Thiers approuva l'attitude du pape en se déclarant pleinement satisfait du *motu proprio*. Les *Débats* publièrent à la suite l'opinion de Victor Hugo :

« M. Victor Hugo s'est placé à un point de vue diamétralement opposé. Il s'est attaché à la lettre du président⁶⁷⁸, qui, à ses yeux, résume toute la politique nationale dans la question romaine. A son avis, c'est sur cette lettre que doit porter toute la discussion. La comparaison entre cette lettre et le *motu proprio* a-t-il dit, doit être la base des délibérations de l'Assemblée.

Il pense que l'Assemblée doit appuyer notre gouvernement, notre cabinet et notre diplomatie dans le sens de la fermeté et non dans le sens de la faiblesse. Il craindrait que la majorité, par un vote timide, ne donnât au cabinet une excuse pour reculer. Il verrait un danger sérieux, à cette occasion, dans une scission qui éclaterait, sur une question si considérable, entre le président et la majorité⁶⁷⁹. »

Thiers, nommé rapporteur, déposa son rapport le 13 octobre.

« Un seul bulletin a protesté contre le rapport de M. Thiers dans le sein de la commission ; ce bulletin est attribué à M. Victor Hugo⁶⁸⁰. »

Le 16 octobre, Victor Hugo fut invité au dîner que donnait Louis Bonaparte à l'Élysée.

« Le Président de la République a félicité M. Victor Hugo de l'initiative qu'il avait prise dans la commission et de l'appui éloquent qu'il avait donné à sa lettre sur les affaires de Rome⁶⁸¹. »

Le 19 octobre, Victor Hugo prononça à la tribune le discours sur l'expédition de Rome. Nous donnons, dans les séances de l'Assemblée rétablies selon le *Moniteur*, un aperçu du tumulte qui accueillit ce discours ; la lutte continua dans les journaux.

Le Dix Décembre, journal officieux du Président de la République, déclarait :

« M. Victor Hugo a fait les fonctions de ministre des affaires étrangères puisque le gouvernement était abandonné ou incompris par le sien ».

Les journaux royalistes attribuaient à l'ambition du poète sa lutte pour l'indépendance des romains et le montraient assidu à l'Elysée ; on allait jusqu'à affirmer qu'il venait d'être chargé de former un nouveau ministère.

Il fit démentir ces faux bruits par *l'Événement* :

« Depuis lundi, jour où il avait dîné chez le président, c'est-à-dire trois jours avant la discussion, M. Victor Hugo n'a pas mis les pieds à l'Elysée et n'a eu aucun rapport avec M. le Président de la République⁶⁸² »

Les italiens, eux, ne virent dans le discours de Victor Hugo que ce qui y était réellement : la défense de leurs droits et le souci de la dignité de la France ; Manin, ex-président de la République de Venise, se rendit chez Victor Hugo pour le remercier de l'appui qu'il avait prêté à la cause italienne⁶⁸³.

Les royalistes ouvrirent une souscription pour répandre à profusion le discours de Montalembert ; leurs adversaires répliquèrent par la reproduction du discours de Victor Hugo ; dans le seul département du Loiret, près de 4.000 exemplaires furent distribués ; en remerciement, Victor Hugo écrivit cette lettre qui parut dans *la Constitution du Loiret* et que la *Démocratie Pacifique* reproduisit le 16 novembre 1849 :

« Vous avez fait beaucoup d'honneur à ces quelques paroles inspirées par le double amour de la France et de l'Italie. Quelle que soit la diversité des

nuances politiques, tous les cœurs généreux se rencontrent là où il faut défendre les libertés opprimées et les nationalités bâillonnées.

Quant à moi, je ne ferai jamais défaut à ce devoir, et si le ciel me prête vie, je serai de ceux qui feront reculer les despotismes et les tyrannies. Nous autres pauvres hommes, comme individus, nous ne sommes rien, mais quand nous prenons en main une idée éternelle, nous pouvons tout.

Victor HUGO. »

12 novembre 1849.

C'est de ce moment que nous croyons devoir dater ces quatre notes :

Je n'ai de haine contre personne dans cette enceinte. Hommes de la majorité, l'année dernière je combattais avec vous parce que vous défendiez la civilisation, cette année je combats contre vous parce que vous attaquez la liberté. Personne ici n'est mon ennemi, et à cette tribune je vous tends la main à tous, même à vous qui murmurez, comme un frère et comme un ami.⁶⁸⁴

Parce que j'ai la sottise d'avoir de la conscience, vous me dites que je ne suis pas un homme politique.

En ce cas, entendons-nous. Mettons cet article dans le dictionnaire :

– *Homme politique*. Un drôle qui n'a pas de conscience. Une canaille qui fait de l'opposition systématique ou de l'autorité quand même, et qui dit blanc quand son chef dit blanc ou noir quand son maître dit noir, en vue de son intérêt particulier ou de son ambition personnelle, sans s'inquiéter s'il foule aux pieds le droit, la justice, la raison, l'honneur, le bon sens et l'humanité. –

Maintenant je déclare que vous me touchez fort peu quand vous me dites : Il faut faire telle ou telle chose, suivre telle ou telle ligne, ou autrement vous n'arriverez jamais à être une canaille⁶⁸⁵.

Je ne prétends inspirer de confiance à aucun parti, pas plus au parti républicain qu'au vôtre.

Et savez-vous pourquoi ?

C'est que je ne suis d'aucun parti.

Demain je combattrais le parti républicain, s'il faisait pour la république ce que vous faites pour la monarchie, c'est-à-dire s'il étouffait la liberté.

Je ne suis pas un homme politique, moi, je ne suis qu'un homme libre⁶⁸⁶.

Moi ! me soucier de ces calomnies d'en bas ! m'émouvoir pour tous ces petits hommes furieux, pour ce Thiers, pour ce Montalembert, pour ce Changarnier !

Ô flamboiement de colères naines ! Ô incendie des haines de Lilliput ! Il
Hercule

n'est pas besoin d'être Goliath pour t'éteindre, il suffit d'être Gulliver⁶⁸⁷

Les adversaires politiques de Victor Hugo ne sont pas toujours d'accord. À propos de ce discours sur l'expédition de Rome, Edmond Biré affirme que c'était pour se rapprocher de Louis Bonaparte et tenir enfin le portefeuille rêvé que Victor Hugo aurait fait à la tribune l'éloge de sa lettre contre le *Motu proprio* (Biré passe soigneusement sous silence les réserves formulées).

Granier de Cassagnac, au contraire, dit dans ses *Souvenirs du second empire* que le président de la République rompit avec Victor Hugo à propos de ce même discours :

« Le prince, par l'organe de ses ministres, prit une attitude modératrice dans le débat, mais Victor Hugo, sur le concours duquel il avait compté, déconcerta ses plans en prenant une attitude hostile ».

Après celui de Paris, un congrès de la Paix s'organisait à Londres et Victor Hugo fut sollicité de le présider ; il répondit :

Paris, 21 octobre 1849.

« Messieurs,

Votre honorable invitation m'a vivement touché. Si j'ai tant tardé à vous répondre, c'est que j'espérais jusqu'au dernier moment pouvoir me rendre à

vosre pressant appel. Malheureusement, la gravité des circonstances politiques est telle, que les représentants du peuple ne peuvent désertre leur poste à l'Assemblée nationale, ne fût-ce que pour quelques jours. Les débats qui s'engagent peuvent à chaque instant nous réclamer et nous appeler à la tribune.

C'est un profond regret pour moi. J'eusse été heureux de serrer à Londres toutes ces mains si fraternelles et si cordiales qui voulaient bien chercher la mienne à Paris ; j'eusse été heureux d'élever de nouveau la voix au milieu de vous pour cette sainte cause qui triomphera, n'en doutez pas ; car elle n'est pas seulement la cause des nations, elle est la cause du genre humain ; elle n'est pas seulement la cause du genre humain, elle est la cause de Dieu.

Quoique loin je serai parmi vous, je vous entendrai, je vous applaudirai, je m'unirai à vous. Comptez sur moi de loin comme de près. Tous les efforts de ma vie tendront à ce grand résultat : la concorde des peuples, la réconciliation des hommes, la paix ! Nous avons tous ici la ferme et ardente foi qui assure le succès ; dites-le, je vous prie, au nom de vos amis de France à nos amis d'Angleterre.

Recevez, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus fraternels.

Victor HUGO⁶⁸⁸. »

1850.

L'année 1850 s'ouvre sur cette réflexion mélancolique :

Janvier 1850.

Il y a cinq ans, j'ai été sur le point de devenir le favori du roi. Aujourd'hui je suis sur le point de devenir le favori du peuple. Je ne serai pas plus ceci que je n'ai été cela, parce qu'il viendra un moment où mon indépendance fera saillie et où ma fidélité à ma conscience irritera l'un dans la rue comme elle a choqué l'autre aux Tuileries⁶⁸⁹.

Sous cette note, une remarque sur la différence d'attitude des monarchistes, depuis la révolution de 1848 :

Au 1^{er} janvier 1849, les cartes que nous envoya notre vieux président de la Chambre des pairs portaient : *M. Pasquier*. Au 1^{er} janvier 1850, elles

portaient : M. le duc Pasquier.

La scission que Victor Hugo déclare accomplie entre la droite et lui le 13 juin 1849⁶⁹⁰ se manifesta dans la séance du 9 juillet suivant (discours sur la Misère) ; elle s'affirma quand vint la discussion sur l'expédition de Rome (19 octobre 1849) ; mais elle devint définitive à propos de la liberté de l'enseignement. Certains biographes soutiennent que Victor Hugo avait accepté, en juin 1849, lors de la discussion dans les bureaux, cette loi qu'il combattit, en janvier 1850, à la tribune. Et ils déduisent de ce changement des combinaisons machiavéliques qu'ils prêtent au poète⁶⁹¹. S'ils avaient lu les notes publiées dès 1853⁶⁹², ils auraient vu que Victor Hugo n'avait pas varié ; il avait toujours voulu « installer l'état au sommet de la loi » et établir sa surveillance sur tout enseignement, qu'il vînt de l'université ou du clergé. Il n'en faut pour preuve que l'attestation de son adversaire, M. de Melun, qui écrit dans ses *Mémoires*, à propos de la discussion qui eut lieu le 26 juin 1849, dans le 4^e bureau⁶⁹³ :

« Victor Hugo était mon concurrent ; il prit le premier la parole et se posa comme énergique adversaire du projet de loi. Adoptant le système d'attaque qui avait le plus de faveur, il se déclara ami dévoué et sincère de la liberté de l'enseignement, mais précisément, en vertu de ce principe, il ne voulait pas d'un projet qui mentait à son étiquette et n'avait pour but que d'assurer au clergé une part prépondérante et presque exclusive dans l'enseignement. »

Après la nomination de M. de Melun comme commissaire, le projet de loi fut modifié en faveur de l'enseignement des jésuites⁶⁹⁴, et quand il arriva en discussion devant l'Assemblée, en janvier 1850, l'opposition de Victor Hugo s'accrut en raison de tous les changements apportés au projet depuis juin 1849.

La séance fut des plus orageuses ; Montalembert, chef des catholiques et inspirateur de la loi de liberté de l'enseignement, ne pouvait pardonner à Victor Hugo son opposition ; *l'Indépendance belge* du 21 janvier 1850 publia à ce propos ce curieux incident :

« Vendredi dernier eut lieu chez le Président de la République un grand dîner. M. de Montalembert, après le dîner, s'approcha du Président et lui demanda son avis sur le discours de Victor Hugo, qu'il qualifia en même temps d'une façon... peu catholique. – *Votre avis n'est pas le mien*, répondit flegmatiquement le Président, *je ne hais pas ce qu'a dit M. Hugo*.

Mais ce qui dut, plus encore que l'opinion exprimée par Louis Bonaparte, mortifier Montalembert, ce fut le texte du mandement de l'archevêque de Paris faisant sienne la distinction établie par Victor Hugo entre le parti clérical et l'église, et blâmant l'*Univers* « qui donnait lieu de croire. qu'il était vraiment l'organe du clergé et de l'épiscopat » et qui demandait à ses journalistes laïques : « pourquoi provoquez-vous toujours la guerre, comme si vous ne viviez que par elle, et qu'il vous fallût des violences et des scandales pour subsister⁶⁹⁵ ; ? »

Le discours sur la liberté de l'enseignement fut saisi à Lyon par ordre du général Gêmeau (Lyon était en état de siège). *Le National* du 30 janvier 1850 publiait à ce propos cette affirmation :

Ce discours avait été tiré à quelques milliers d'exemplaires ; on avait donné les uns, on faisait vendre les autres. la police a enlevé les exemplaires déposés sur les tables des marchands.

Les discours de Victor Hugo étaient traduits dans toute la presse étrangère, mais nulle nation plus que l'Italie ne suivit avec autant d'intérêt les luttes soutenues par le poète ; le discours sur la liberté de l'enseignement fut reproduit par les journaux italiens et commenté au Parlement ; citons ici la lettre que Victor Hugo écrivit à la rédaction du *Nazionale* de Turin :

Paris, 3 février 1850.

« Messieurs,

Je vous remercie de la reproduction de mon discours. Je vous en remercie non pour moi, mais pour la grande cause que nous défendons en commun. Vous avez voulu que ce que j'avais dit pour la France fût dit aussi pour l'Italie. Rien ne pouvait me toucher plus vivement. Je confonds la France et l'Italie dans le même amour filial.

Je dis plus, messieurs. Dans cette vieille Europe, que le souffle d'en haut renouvelle à cette heure, tous les hommes qui veulent le progrès de l'intelligence humaine ont la même patrie, et tous ceux qui veulent la liberté ont la même âme.

Permettez-moi de vous écrire comme à des compatriotes, comme à des frères, et de vous envoyer à travers nos luttes un cordial serrement de main.

Victor HUGO⁶⁹⁶. »

A propos du même discours, voici la lettre que Victor Hugo adressa à Brofferio, alors député au parlement de Turin, et qui devint et resta son ami :

Paris, 8 février 1850.

« Vous avez voulu que le parlement d'Italie fit écho à l'Assemblée de France. Du haut de cette tribune de Turin, qui est l'espoir de la liberté et de l'indépendance italiennes, vous m'avez adressé de nobles et éloquentes paroles. Votre voix a été au fond de mon cœur. J'ai besoin de vous le dire. L'Italie peut compter sur moi comme elle compte sur vous. Je me regarde comme le plus humble de ses fils, et je viens serrer la main à vous, qui êtes l'un des plus glorieux.

Ayez foi dans la France ; la France et l'Italie ont un passé commun : la gloire, et un avenir commun : la liberté !

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute et fraternelle considération.

Victor HUGO⁶⁹⁷. »

Voici un extrait de la réponse de Brofferio⁶⁹⁸ :

« L'Italie, du haut du Capitole, déchirée et sanglante, a maudit la France. Votre voix a réparé bien des torts, a fait renaître bien des espérances, et les deux nations, sous vos auspices, se sont embrassées encore une fois et lèvent les yeux vers un meilleur avenir ».

Le samedi 23 mars 1850, Victor Hugo prit la parole dans le 7^e bureau pour combattre le projet de loi contre la presse :

L'orateur précédent, M. Piscatory, en soutenant le projet, avait blâmé le suffrage universel : *J'entends toujours parler du peuple*, avait-il dit, *je ne sais ce que c'est. Je sais ce que c'est que la nation*. Puis il s'élevait contre l'indécision du cabinet et affirmait que *soixante années de révolution avaient jeté le doute dans l'esprit du gouvernement*.

Citons, d'après le registre des délibérations du 7^e bureau, la réponse de Victor Hugo :

M. Victor Hugo espère que *le doute* dont parlait M. Piscatory saisira la majorité en présence de ces lois. Cette loi est un remède à la situation. –

Quelle est la situation ? Ce sont les dernières élections, particulièrement l'élection de Paris diversement appréciée. Aux yeux du Cabinet et d'une portion considérable de la majorité, c'est une attaque. Pour d'autres elle n'a aucunement le caractère d'une *aggravation*, mais seulement d'une *protestation*. *L'amnistie*, loi de conclusion de toutes les révolutions, et des *réformes sociales* étaient la conséquence politique et nécessaire de l'insurrection de juin. Eh bien, depuis une année que la Législative est rassemblée, qu'a-t-elle fait ? – La commission d'assistance n'a abouti qu'à un rapport général qui n'est même pas discuté. Il y avait une troisième chose qui était aussi *réclamée* : Une *loi d'enseignement sérieux*. Sur ces trois choses, vous avez mécontenté l'opinion publique. Elle a répondu :

Au refus d'amnistie : *De Flotte*.

Au refus de réformes sociales : *Vidal*.

A la mauvaise loi d'enseignement : *Carnot*.

Le gouvernement aurait dû comprendre le sens de l'élection de Paris : il fait le contraire. Mais en supposant qu'au lieu de céder à l'opinion publique, il fallût la corriger, le moyen serait-il bon ? C'est un moyen qui n'a servi de rien à la Restauration ni au gouvernement qui s'est appuyé sur les lois de septembre. Les écrivains comprimés ont recours à l'insinuation, à la réticence, armes bien plus dangereuses que l'attaque la plus libre. C'est quand vous avez fermé aux écrivains le terrain *politique* qu'ils se sont réfugiés sur le terrain *social*.

Eh bien ! que nous apportez-vous ? Toujours la pénalité et toujours la compression. Vieilles machines qui ont deux fois de suite tué les artilleurs

qui les chargeaient. Le cautionnement se formera par souscription de 12.000 actionnaires ; voyez quelle force en gagneront les journaux que vous craignez ! Dans six mois la situation sera pire.

M. Piscatory vous a demandé : qu'est-ce que le *peuple* ? C'est la collection entière de la nation. Ici, M. Piscatory est d'accord avec moi ; mais le peuple, c'est aussi ceux qui souffrent, ceux qui sont dans la misère, ceux sur lesquels pèse⁶⁹⁹ cet urgent besoin de réformes dont je vous parlais tout à l'heure. Le résultat de cette loi sera de remettre le gouvernement du premier peuple au second⁷⁰⁰.

Le lundi 25, nouvelle intervention dans le 7^e bureau sur le même sujet et pour le droit de réunion :

M. Victor Hugo déclare que l'opposition que lui et ses amis font aux lois présentes a pour but non d'attaquer, mais de défendre, non de démolir, mais d'empêcher la démolition qui serait selon lui la conséquence de ces lois. M. Victor Hugo donne de nouveau l'explication qu'il a déjà donnée de l'élection de Paris. – Le système actuel du gouvernement est un système de compression. Lorsque la ville est en feu, lorsque les passions sont extrêmes, la compression peut être bonne ; mais passée à l'état de système régulier, la compression est détestable. Il faudrait commencer par les mesures d'organisation.

Proscrire les réunions électorales, leur ôter toute liberté, c'est porter atteinte à la souveraineté du peuple⁷⁰¹. »

Par un décret du 3 mai 1850 une commission fut instituée pour modifier la loi électorale ; cette commission, composée de dix-sept membres de la majorité, déposa un projet émanant de Thiers et rayant du droit de vote trois millions d'électeurs. C'était l'amoindrissement du suffrage universel. Pour assurer le succès du projet, la police, disait-on, allait provoquer une émeute. Le général Changarnier avait affirmé que si, après le vote de la loi, une insurrection éclatait, elle serait écrasée par la force armée qui était sous ses ordres⁷⁰². Ces notes de Victor Hugo donnent une idée de la situation :

Mai 1850.

Les circonstances sont graves, la conduite doit se régler sur les circonstances.

Je n'accepte aucune communication extra-parlementaire.

Je ne veux d'aucune confidence de qui que ce soit.

Je réponds à ceux qui prennent des airs mystérieux et qui me demandent des entretiens secrets :

Je ne fais ni ne reçois de confidence. Voici ce que je fais de mes secrets : j'ai en ce moment un tête-à-tête, un immense tête-à-tête avec la France, et je lui dis dans le tuyau de l'oreille du haut de la tribune nationale tout ce que j'ai sur le cœur.

Hier 14 mai une batterie d'artillerie a été amenée de nuit à l'Hôtel-de-Ville.

Immédiatement après cette note assez inquiétante, une remarque personnelle :

Le préfet de police Carlier a fait demander vingt stalles pour la reprise d'*Angelo* qui a lieu demain jeudi⁷⁰³.

16 mai 1850.

À l'Assemblée, les bruits les plus sinistres. Emeute inévitable et faite par la police. On agite dans les couloirs la question de savoir si l'opposition fera une proclamation au peuple pour l'inviter au calme le plus absolu. Crémieux a fait un projet qu'il m'a lu. C'est sagesse et prudence d'un bout à l'autre. Je lui ai dit : Oui, mais il faut que toutes les fractions de l'opposition signent. La Montagne recommande mal le calme ; il faut que le centre gauche donne à l'ensemble son cachet de gravité et de modération. La paix, la paix publique, voilà le cri du progrès et de l'avenir. C'est plus que jamais le cri du présent.

Les mo dérés sont exaspérés. Les rêves de fructidor reviennent. On parle même d'assassinats partiels. La maîtresse d'un aide de camp de Changarnier a dit à Charras qui me l'a redit : *Prenez garde, en cas d'émeute*

(et la police la fera si elle lui manque) les rôles sont distribués. LE COLONEL CHARRAS, SON AFFAIRE EST FAITE, disait hier quelqu'un. On vous tuera d'un coup de pistolet quand vous traverserez les Champs-Élysées. Quant à Cavaignac, il ne passera pas le coin de la rue du Helder. Charras a ajouté : Prenez garde à vous.

Je lui ai répondu : Bah ! qu'ils osassent venir jusqu'à moi, dans mon trou où il n'y a que des vers et des bribes de strophes dans tous les coins, je trouverais cela drôle.

Hier, on m'a fait dire *amicalement* de ne pas parler dans la question de la loi électorale. J'ai répliqué à l'avis : Cela me décide, je parlerai. Ensuite, il sera ce qu'il plaira à Dieu. Un grand sabre brandi par ces petits hommes, du 93 en 1850, Thiers accouchant d'une énormité, cela m'amuserait. Je n'ai nul mérite à les braver, car ils ne me font pas peur, j'ai beau me monter la tête pour les trouver terribles, je ne peux les trouver que bouffons. Si leur fructidor éclate, je me tiendrai les côtes. Savez-vous comment je répondrais à leur coup de tonnerre ? par un éclat de rire.

Le lendemain même du jour où il prononça son discours sur le suffrage universel⁷⁰⁴, Victor Hugo reçut une lettre assez énigmatique si l'on songe que le projet qu'il venait de combattre avait été préparé par les *dix-sept Égéries* du président de la République⁷⁰⁵ qui l'avait lui-même signé depuis le 8 mai⁷⁰⁶.

Louis Bonaparte ne pouvait donc approuver le discours de Victor Hugo. Ou Belmontet était trompé par le président, ou il voulait tromper.

21 mai 1850.

« Mon cher ami,

Bravo ! bravissimo ! votre discours est admirable de patriotisme, d'éloquence sortie de l'âme et de haute pensée politique. Ah ! oui, les poètes voient loin et de haut. Ce qui caractérise éminemment votre belle parole, en cette occasion, c'est la portée moralisatrice que vous avez reconnue au suffrage universel. Votre discours est un grand acte de

dévouement à la nation. Je suis sûr qu'à l'Elysée il aura profondément remué les entrailles plébéiennes du prince. Vous êtes plus son ami que toutes les hypocrisies d'État qui lèchent les pieds de son pouvoir, pour le faire tomber : c'est moi, son plus ancien ami intime, qui vous le dis.

Merci, ministre de l'avenir.

L. BELMONTET⁷⁰⁷. »

Ce fut une autre chanson que Montalembert fit entendre le lendemain. Victor Hugo répliqua le 23 ; dès qu'il descendit de la tribune, Montalembert s'y précipita et, comptant sur le peu de mémoire des représentants, falsifia la vérité à propos du discours de son adversaire sur l'expédition de Rome. Nous avons, d'après le *Moniteur*, rétabli les faits⁷⁰⁸. Voici deux notes qui semblent répondre aux attaques du 23 mai :

Mon Dieu, Messieurs ! que prouve cette nature d'interruptions et d'attaques puérilement personnelles auxquelles, on s'en souvient, j'ai déjà dû répondre une fois ? qu'est-ce qu'elles prouvent ? Ceci : que je suis né dans un milieu qui m'a fait royaliste dès l'enfance et en quelque sorte avant même que je pusse savoir ce que j'étais ; puis, qu'en avançant dans la vie, l'expérience et la méditation aidant, par degrés et comme beaucoup d'autres hommes nos contemporains, je suis arrivé aux idées de mon temps et de mon pays. Je suis, moi qui parle, dans ma sphère très obscure et très limitée, une preuve vivante de la vérité et de la force irrésistible de cette démocratie, que vous combattez. Je ne vois pas beaucoup quel intérêt vous avez à mettre en lumière de ces évidences-là⁷⁰⁹ !

Ils me disent :

– Vous avez varié. Vous avez changé. En 1848, vous étiez contre « les rouges » ; en 1850 vous êtes pour « les rouges ». Donc, etc.

Expliquons-nous.

En 1848, « les rouges » étaient les oppresseurs, je les combattais. En 1850, « les rouges » sont les opprimés, je les défends.

C'est là ce que vous appelez varier !

Comme vous voudrez !

Voici mon avantage :

Je suis haï et je ne hais pas⁷¹⁰.

A cette époque, Cuvillier-Fleury, l'un des adversaires politiques de Victor Hugo, attribue son changement à une cause littéraire ; tout en déplorant que le poète soit devenu « le principal orateur, si ce n'est le chef du parti ultra-démocratique dans l'Assemblée nationale », il constate que « sa pensée a toujours été socialiste au fond⁷¹¹, romantique dans la forme, marchant à ce double but : la réforme de la société et celle de la langue ». Et Cuvillier-Fleury cite à l'appui plusieurs passages des premiers recueils de Victor Hugo et en conclut que chez lui la forme a entraîné le fond et que « Messie du socialisme en tant qu'écrivain, M. Victor Hugo n'avait qu'un pas à faire pour tomber dans la démocratie active »⁷¹².

Le 30 mai 1850, Brofferio envoyait de Turin à Victor Hugo cette approbation :

« Tous les Italiens savent par cœur votre dernier discours, et pour ma part je vous félicite de ce trésor de sublime indignation sous laquelle fut écrasé l'odieux spectre de Loyola. »

Un document, entièrement de la main de Victor Hugo et contemporain sans doute de son discours sur le suffrage universel, montre qu'il appuyait ses paroles par des faits :

M. Victor Hugo a déposé aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée neuf pétitions au nom des communes suivantes du département de la Vienne :

SIGNATURES.	
Saint-Martin-la-Rivière.	29
La Trimouille	62
Flein	12

Leisejou.	20
Poitiers	166
Poitiers.	77
Poitiers.	160
Poitiers.	53
Chauvigny.	209
Total	. 788

Ces pétitions, – au nom de la souveraineté du peuple, – au nom de la Constitution, – au nom de la paix publique, – demandent le rétablissement du suffrage universel. Les signatures sont toutes légalisées⁷¹³.

Plus tard, en juillet 1851, Victor Hugo déposa de nouvelles pétitions pour l'abrogation de la loi du 31 mai, pour le rétablissement du suffrage universel, et celle de Blidah contre la peine de mort.

Le 30 juin 1850, un banquet eut lieu en l'honneur d'Emile de Girardin, à l'occasion de son élection dans le Bas-Rhin ; les rédacteurs, administrateurs, compositeurs et tout le petit personnel de *la Presse* assistaient à ce banquet et Victor Hugo qui, dès 1848, avait défendu *la Presse* et son fondateur à la tribune, fut invité.

Au toast que lui porta, au nom de ses camarades, « l'un des travailleurs de l'atelier fraternel de *la Presse* », Émile de Girardin répondit en rappelant le jour anniversaire de la fondation de son journal :

« Il y a aujourd'hui 30 juin 1850, il y a aujourd'hui quatorze ans que *la Presse* paraissait en s'abritant en ces termes sous la pensée des deux illustres noms de Victor Hugo et de Lamartine !

Elle inscrivit à son frontispice ces paroles de Victor Hugo :

« Cette œuvre, ce sera la formation paisible, lente et logique d'un ordre social où les principes nouveaux, dégagés par la révolution française, trouveront enfin leur combinaison avec les principes éternels et primordiaux de toute civilisation.

Concourons donc ensemble, tous, chacun dans notre région et selon notre loi particulière, à la grande substitution des lois sociales aux questions politiques⁷¹⁴. Tout est là. Tâchons de rallier à l'idée applicable du progrès tous les hommes d'élite et d'extraire un parti supérieur qui veuille la civilisation de tous les partis inférieurs qui ne savent ce qu'ils veulent. »

Le début du toast d'Émile de Girardin semble bien indiquer que « ces paroles de Victor Hugo » que *la Presse* « inscrivit à son frontispice » figuraient dans le premier numéro du journal le 30 juin 1836 ; or, nous nous y sommes reporté : il ne contient pas plus de texte de Victor Hugo que de Lamartine.

Après la citation que nous venons de reproduire ; Girardin reprend :
« *La Presse* lui empruntait encore cette déclaration : »

Et il donne, sans en indiquer la source, tout un long passage de l'*Etude sur Mirabeau*⁷¹⁵ en le faisant suivre de la signature : VICTOR HUGO.

En sorte que plusieurs écrivains ont pu, de très bonne foi, certifier que Victor Hugo, à la demande d'Émile de Girardin, avait rédigé en partie le programme de *la Presse*, en 1836.

Le fondateur de la Presse ayant, dans son discours, rendu hommage à Victor Hugo, le poète se leva et répondit :

En venant au milieu de vous, je n'aspirais qu'au bonheur d'assister inaperçu à cette fête.

À ce bonheur, vous ajoutez un honneur, honneur qui ne s'effacera jamais de ma mémoire, vous venez de prononcer mon nom ! M. de Girardin vient de le rappeler en des termes qui m'émeuvent profondément ; vous me récompensez bien au delà du peu que j'ai fait. Je ne suis rien – qu'une âme qui comprend un peu toutes vos âmes. (*Bravos.*) Je ne suis rien, – qu'un homme qui compose son devoir de la défense de tous vos droits. (*Applaudissements.*)

Mais permettez-moi de ne songer qu'à M. de Girardin et qu'à vous.

Permettez-moi de féliciter l'Assemblée nationale de cette noble et considérable recrue. (*Bravo !*) Nous comptons dans nos rangs aujourd'hui,

nous qui avons tort devant la majorité, mais qui avons raison devant le pays (*Oui, oui, bravo !*), nous comptons dans nos rangs un homme d'un ferme et puissant esprit, qui, dans tous les temps, a montré à la fois tous les genres de courage. Voyez : il y a huit jours à peine qu'il siège à l'Assemblée nationale, et déjà il a prouvé cette bravoure plus difficile et plus rare que la bravoure des champs de bataille, la bravoure à la tribune ! (*Longs applaudissements.*)

Messieurs, je ne sais pas si parmi vous il y a un citoyen de l'Alsace. S'il en est un, c'est à lui que je m'adresse ; c'est lui que je prends en ce moment non seulement comme citoyen ; c'est lui que je félicite, non seulement comme écrivain, et à qui je parle comme je parlerais à son pays tout entier ; mais comme représentant de Paris, c'est lui que je félicite d'appartenir à cette noble province, parce que dans tous les temps, depuis que nous possédons le gouvernement parlementaire, l'Alsace a envoyé à la Chambre des représentants patriotes, démocrates et libéraux. (*Bravo ! bravo !*)

Il semble que cette admirable province se soit souvenue de l'insulte de ce congrès de 1815, qui lui contestait son titre de province française. Depuis trente-cinq ans, l'Alsace a, certes, bien prouvé qu'elle fait partie de la France, car la meilleure manière de prouver qu'on appartient à la France, c'est de prouver qu'on appartient à la liberté ! (*Bravos répétés.*)

Messieurs, un dernier mot.

Il y deux ans, ce mot : *ouvrier* ! était à la mode ; la réaction en usait et en abusait. Aujourd'hui, ce mot, on l'insulte, on le raye des listes électorales. C'est le moment où je veux le reprendre, l'honorer et le servir. (*Longs et chaleureux applaudissements.*)

Nous sommes tous ici, je le dis et je m'en glorifie, une réunion d'ouvriers ; et nous sommes en même temps, permettez-moi de le dire, une réunion d'intelligences. Tous tant que nous sommes, nous servons la pensée : les uns par la parole, les autres par la plume ; d'autres encore en mettant en mouvement ces admirables et rudes machines, les presses, cette sublime invention, l'imprimerie, dont nous défendrons les droits à la tribune dans peu de jours. (*Applaudissements.*)

Glorifions-nous donc de ce titre, d'être les serviteurs de l'intelligence, glorifions-nous en, et tout humble qu'il semble, connaissons-en la puissance et la beauté, car les serviteurs de l'intelligence, ce sont les maîtres de l'avenir. (*Applaudissements prolongés.*)

Maintenant, permettez-moi, comme simple lecteur de la *Presse*, comme membre de cette réunion, de porter la santé du fondateur, des rédacteurs et des ouvriers de la *Presse*. (*Bravo ! bravo !*)

Quelques jours après, Victor Hugo déposait à l'Assemblée une pétition de la Société des Gens de lettres contre la nouvelle loi sur la presse⁷¹⁶ (rétablissement de l'impôt du timbre) et le 9 juillet, il défendit encore la presse dans cette séance orageuse où éclatèrent les protestations de la droite et les acclamations de la gauche⁷¹⁷.

La Presse a compté pour ce discours cent douze interruptions.

Choses vues relate la dernière visite de Victor Hugo à Balzac qui mourut dans la nuit du 18 au 19 août 1850 ; voici la lettre de son beau-frère, M. de Surville :

Paris, le 19 août au matin.

« Monsieur,

Comme on nous l'avait malheureusement trop bien annoncé M. de Balzac a succombé cette nuit. Je m'empresse de vous en faire part – comme vous me l'avez demandé. Nous comptons sur ses amis et surtout sur vous, Monsieur, pour lui rendre les derniers devoirs. – J'aurai l'honneur de vous faire connaître les dispositions qui seront arrêtées à cet égard.

Veuillez agréer l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre dévoué serviteur.

SURVILLE »⁷¹⁸.

Victor Hugo aimait Balzac, il eut quelquefois l'occasion de le lui prouver ; Balzac se présenta trois fois à l'Académie, la voix de Victor Hugo

ne lui fit jamais défaut. On peut d'ailleurs lire dans *Choses vues* en quelle estime il tenait l'auteur de la *Comédie humaine*. Il fut décidé que le dernier adieu serait dit à Balzac par Victor Hugo. Après avoir reproduit le discours, *la Presse* note cet incident :

« Après la cérémonie, un grand nombre d'ouvriers qui avaient voulu assister aux funérailles du grand écrivain et montrer que le peuple sait porter les deuils de la pensée, a suivi M. Victor Hugo, et, à la sortie du cimetière, l'a tout à coup salué des plus vives et des plus sympathiques acclamations. Le grand poète s'est vu immédiatement entouré et applaudi par toute cette foule, qui l'a accompagné des cris de : « Vive le défenseur de la liberté de la presse ! Vive le défenseur du peuple ! Honneur à Victor Hugo ! »

Au moment où M. Victor Hugo est monté en voiture, les ouvriers se sont pressés à la portière et c'était à qui échangeait un serrement de main avec l'illustre orateur, profondément touché et reconnaissant. Les cris de *Vive la République !* ont été chaleureusement et unanimement répétés⁷¹⁹.

Comme Paris et Londres en 1849, Francfort convoqua, en 1850, les représentants de toutes les nations à un Congrès de la Paix et y invita Victor Hugo qui, très fatigué à ce moment, répondit :

*À Messieurs les membres du Congrès
des amis de la paix à Francfort.*

« Messieurs,

Je me faisais à la fois un devoir et une fête, cette année comme l'année dernière, d'aller m'asseoir au milieu de vous, à ce Congrès de la paix, qui apparaît à mon esprit comme la sainte table de la communion des peuples.

Ma santé, altérée par les fatigues de la tribune, me refuse ce bonheur. Entre les travaux de la session qui finit en France et les luttes possibles de la session qui approche, les médecins me condamnent au repos. Je leur obéis, mais à regret. Au reste, et je ne dis pas cela pour moi seulement, je le dis pour vous tous, hommes de conviction et de persévérance, hommes religieux, nos forces physiques peuvent s'éteindre, mais ce qui ne s'éteindra jamais en nous, c'est notre dévouement à l'humanité, notre ardeur pour la

conciliation universelle, c'est notre foi profonde dans ce législateur divin qui, au moment d'expirer, a laissé tomber de ses deux mains clouées sur la croix les deux lois de l'avenir, la liberté qui est la loi des hommes, et la paix qui est la loi des nations !

Le Congrès de la Paix, que les nations suivent du regard et auquel tous les nobles esprits applaudissent, a déjà toute la vitalité et toute la puissance d'une institution. Il est une institution, en effet. Il est le génie de cette grande Convention des peuples qui un jour, bientôt peut-être, réglera pacifiquement le sort du monde, dissoudra les haines, et consacrera toutes les nationalités en les rattachant à une unité supérieure. Le Congrès de la Paix, au milieu de nos tristes assemblées qui débattent, dans les orages des passions égoïstes, les intérêts tumeux du présent, rayonnera comme l'Assemblée de l'avenir.

Continuez, messieurs, votre enseignement qui a toute la solennité d'une prédication. Tous les discours qui se prononcent parmi vous commentent l'Evangile. Oui, vous faites l'avenir, n'en doutez pas. Heureux les hommes qui pourront dire : Nous avons vu le dernier échafaud et la dernière guerre ! Ceux-là auront vu aussi la dernière révolution.

C'est du fond du cœur que je vous adresse ou pour mieux dire que je vous renouvelle mon adhésion. Recevez-la comme je vous l'envoie. Tous tant que nous sommes, quelle que soit la langue que nous parlons, quel que soit le peuple auquel nous appartenons, allemands, français, anglais, italiens, belges, européens, américains, nous sommes les mêmes hommes, nous avons la même âme, nous avons le même Dieu ! Nous avons une destinée commune et un avenir commun, compatriotes sur la terre et frères dans le ciel.

Recevez mes fraternelles effusions⁷²⁰.

Victor HUGO.

Paris, 16 août 1850.

C'est le 10 février 1851, dans le 12^e bureau, que Victor Hugo, pour la première fois, prit à partie, directement, Louis Bonaparte ; il expliqua pourquoi, en 1848, il avait voté pour lui⁷²¹ :

Nous n'avons pas voté pour Napoléon en tant que Napoléon ; nous avons voté pour l'homme qui, mûri par la prison politique, avait écrit en faveur des classes pauvres, des livres remarquables. Nous avons voté pour lui, enfin, parce qu'en face de tant de prétentions monarchiques.

Et il conclut :

Nous avons espéré en lui. Nous avons été trompés dans nos espérances⁷²².

Dans les espérances de portefeuille ! s'exclament les adversaires politiques.

D'après les faits, les notes et les lettres que nous avons publiés nous disons, nous, avec Paul Souday : Ce ne sont pas ses ambitions, ce sont ses convictions qui furent déçues⁷²³.

En août 1851, Victor Hugo réunit en une plaquette quatorze de ses discours ; il songea un moment à les faire précéder de ces pages qui les eussent en quelque sorte commentés :

On me demande un mot qui puisse servir de préface aux réimpressions de mes discours. On me dit qu'il peut être utile d'achever pour la conscience publique l'explication que la majorité a un peu brusquement interrompue l'autre jour⁷²⁴.

J'évite le plus que je peux de parler de moi, mais on me fait remarquer que ce n'est pas de moi qu'il s'agit, qu'il y a des jours où les hommes font momentanément corps avec les idées et qu'en pareil cas se défendre personnellement ce n'est pas défendre l'homme, c'est défendre l'idée.

Je suis le conseil qui m'est donné.

J'ai cru longtemps que la République n'était qu'une forme politique.

La République est une idée, la République est un principe, la République est un droit. La République est l'incarnation même du progrès.

Mais comment suis-je devenu républicain ? je vais vous le dire.

Depuis 25 ans je suis simplement un homme de liberté. Avant que nous eussions vu, comme nous le voyons aujourd'hui, le fond du cœur des monarchistes, la liberté me paraissait compatible avec la monarchie, et je ne voyais pas la nécessité absolue de la République. Et puis, pour tout dire, j'avais dans l'esprit, comme tant d'autres hommes de bonne foi, cette sorte d'effroi permanent de 93 que les écrivains monarchiques ont réussi à créer et qui est encore aujourd'hui la grande objection contre la République, objection qui tombe du reste et qui achèvera prochainement de disparaître devant le passé mieux étudié et l'avenir mieux compris. Le jour se faisant, les fantômes s'en vont.

Mais à cette époque le fantôme était encore dans les esprits. Le 15 mai vint lui donner une sorte de réalité. Ce fut alors que je fis afficher sur les murs de Paris la déclaration suivante qui exprimait toute ma pensée, résumée ailleurs par ces mots : Haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple.

À l'heure qu'il est je n'ai rien à changer à cette déclaration, sinon que je ne crois plus la terreur possible. Le peuple fait de tels pas tous les jours. Pendant que l'esprit de violence s'empare de ses adversaires, l'esprit de progrès s'empare de lui.

Je le répète, depuis 25 ans j'étais simplement un homme de liberté. J'étais libéral et démocrate. Rien de plus. La rép. n'était pour moi qu'une forme politique. Je ne lui reconnaissais pas ce caractère de vérité essentielle et absolue qui constitue tout principe. Dans l'histoire de nos grands et formidables jours révolutionnaires, la république, l'immense république tenant d'une main la hache et de l'autre l'épée, m'apparaissait plutôt comme la Force que comme la Vérité. J'avais dans les veines ce mélange de vieux sang vendéen qui ne m'empêchait pas de l'admirer, mais qui me poussait à la combattre. En 1848, quand je la vis se dresser brusquement sur l'écroulement de la monarchie, couvrant l'Europe de son rayonnement, mêler les grandes choses aux grandes idées, l'enthousiasme me vint au cœur, mais je gardai le silence pourtant, tant de gens criaient autour de moi vive la République ! Et puis, je ne sentais pas la liberté à l'aise, je m'attristais profondément devant ce qui pouvait sombrer alors des

nécessités sociales, devant l'état de siège, devant la transportation, devant la dictature, et en moi, au fond de ma conscience, le libéral faisait des objections au républicain. C'est ce qui fit que je me tins à l'écart dans l'Assemblée constituante, absolument isolé de quelque réunion et de quelque groupe que ce fût, assis solitairement dans le coin le plus obscur de l'Assemblée, et n'élevant la voix de temps à autre que pour défendre la liberté.

J'hésitais devant la République, je le déclare. La République était puissante alors, et je lui laissais l'empressement et les adulations des autres. C'était le temps où l'on se prosternait beaucoup devant elle.

Mais depuis deux ans, quand j'ai vu la République prise en traître, saisie par ses ennemis, jetée à terre, liée, garrottée, bâillonnée, quand j'ai vu toutes les lois qu'on lui a mises aux pieds et aux mains, quand j'ai vu la politique qu'on lui a plongée dans le cœur, quand j'ai vu son sang couler à flots, alors, moi qui aux jours de triomphe m'étais tenu à l'écart, je me suis approché d'elle au moment où tant d'autres s'en éloignaient, et quand j'ai vu que meurtrie, saignante, terrassée, foulée aux pieds, couverte de plaies, elle vivait encore, je me suis mis à genoux devant elle et je lui ai dit : tu es la vérité !

Maintenant je combats pour elle.

Mais on me dit : Prenez garde ! Vous allez partager son sort. Aujourd'hui...⁷²⁵ les haines, les violences morales et matérielles, les injures, les outrages, les calomnies, les persécutions sont pour les républicains.

Raison de plus.

Républicains, ouvrez vos rangs. Je suis des vôtres⁷²⁶.

Le dernier discours de Victor Hugo à l'Assemblée nationale⁷²⁷ déclencha contre lui, on l'a vu, les colères et les injures de la majorité. Il n'en tira d'autre vengeance que les vers publiés dans les *Châtiments* : écrit le 17 juillet, en descendant de la tribune.

L'une des interruptions les plus violentes fut celle de M. de Falloux rappelant la pension que Louis XVIII avait octroyée en 1820 au poète des

Odes ; Victor Hugo, en rétablissant les faits, ne parla que de la pension majorée et ne fit pas allusion à certains avantages offerts et qui nous sont révélés par cette lettre de Sainte-Beuve à Lamartine, lettre écrite au moment même de l'interdiction de *Marion de Lorme* :

29 août 1829.

« ...Vous semblez fâché d'avoir vu le nom de Victor mêlé à tout cela. Il n'a pas tenu à lui de l'éviter. Il avait fait sa pièce de *Marion de Lorme* dans un esprit très pacifique et uniquement littéraire. M. de Martignac, qui se sentait peu sûr de sa place, et qui craignait les moindres occasions de donner prise à la cour contre lui, vit quelques inconvénients à la représentation et n'osa l'autoriser, sans cependant l'interdire. Sur ces entrefaites, il tomba ; M. de la Bourdonnaye vint, qui déclara nettement à Victor que la pièce ne serait pas jouée, mais lui offrit tous les dédommagements inimaginables, particulièrement une position politique au Conseil d'Etat et une *place dans l'administration*. Victor dit que pour le moment il n'était qu'un poète, et qu'il n'entrait pas dans ses idées d'aborder si vite un rôle politique, surtout ne partageant pas les principes de la nouvelle administration. Le lendemain, et quand il croyait tout fini par son refus, il reçut un brevet qui portait à 6.000 francs sa pension de 2.000 francs du ministère de l'Intérieur ; il répondit par un refus très respectueux, que sa pension de 2.000 francs, qu'il avait reçue sans l'avoir demandée et conjointement avec son noble ami M. de Lamartine, pension qui lui était précieuse surtout comme gage des bontés du roi, lui suffisait, et qu'il suppliait le roi de le laisser dans la situation où ses dernières bontés étaient venues le chercher. Voilà le fond de l'affaire ; il n'y a mis que l'indispensable, ce qu'il se devait comme homme de conscience et d'honneur ; le reste est du fait des journaux qui, comme vous le dites si bien, salissent tout ce qu'ils touchent⁷²⁸. »

Est-ce du moment où il a baptisé Louis Bonaparte : *Napoléon le Petit*, qu'il faut dater ces lignes :

1851.

Nous différons, Lamartine et moi. Il méprise l'oncle et estime le neveu. Moi, c'est le contraire.

Le lendemain de son discours sur la revision de la constitution, Victor Hugo répond à l'invitation du président pour le deuxième Congrès de la paix à Londres :

De l'Assemblée nationale, 18 juillet.

« Monsieur,

Je vous écris du milieu de nos luttes ardentes. D'impérieux devoirs publics me retiennent à Paris. Vous les connaissez et vous m'approuvez certainement de ne pas quitter mon poste dans un tel moment, même pour m'aller joindre à vous.

Même avant de se devoir aux idées, on se doit à sa patrie.

C'est pour ma patrie que je combats en ce moment.

C'est aussi pour les idées, car toutes les idées et tous les progrès sont désormais dans ce fait immense qui envahira le monde civilisé, dans la République.

La République, qui, en fondant les États-Unis d'Europe, créera la fédération universelle, et par conséquent la paix universelle.

Nos luttes dans le présent sont fécondes ; elles enfantent la paix de l'avenir.

Et puis, permettez-moi de finir par ce mot qui est dans mon cœur, dans notre cœur à tous, dans le cœur de la France : gloire et bonheur à la libre Angleterre !

Dites tous mes regrets à tous nos amis du Congrès de la paix, et recevez l'expression fraternelle de ma vive cordialité⁷²⁹. »

La Presse du 11 août 1851 publia un manifeste au peuple sous le titre : *Compte rendu de la Montagne* ; les républicains y exposaient leurs luttes, leurs revendications, leurs espérances, leurs protestations contre les dernières exigences du Président de la République ; Victor Hugo envoya son adhésion par cette lettre :

10 août 1851.

« Mes chers et honorables collègues de la réunion de la Montagne,
Vous voulez bien me communiquer votre manifeste.

Ce compte rendu de vos pensées et de vos actions est inspiré d'un bout à l'autre par le plus pur et le plus généreux patriotisme, et je suis prêt à le signer sans réserve et sans restriction.

C'est avec empressement que je vous envoie mon adhésion.

Victor HUGO ».

Un article contre la peine de mort⁷³⁰ publié par Charles Hugo dans *l'Événement* fit saisir ce journal le 16 mai 1851 et conduisit l'auteur en cour d'assises. Victor Hugo défendit son fils qui fut condamné à six mois de prison. Erdan, gérant du journal, fut acquitté. Aussitôt, des feuilles circulèrent qui se couvrirent bientôt de près de six mille signatures : écrivains, ouvriers, commerçants, soldats, artistes, avocats, étudiants, tinrent à honneur de protester contre la peine de mort et contre cette inique condamnation.

On y relève les noms de Lachambeaudie, E. Carjat, Jules Simon, Léon de Wailly et celui de A. Tripier, qui donne sur lui-même ce renseignement : *fils du pair de France membre du Conseil privé du roi, conseiller à la cour de cassation*.

Voici le texte imprimé en tête de chacune des 105 pages reliées aux Documents :

PETITION POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

À MM. les représentants du peuple à l'Assemblée nationale législative.

Attendu que l'inviolabilité de la vie humaine est un des grands principes de l'Évangile et de la loi naturelle ;

Considérant que la peine du talion est indigne d'une nation chrétienne et civilisée ;

Que la peine de mort a été de tout temps le signe de la barbarie, et qu'elle a été condamnée par tous les hommes de cœur ;

Que Dieu pouvant seul donner la vie, à lui seul appartient le droit de l'ôter, et que l'homme ne peut légitimement, dans aucun cas, défaire ce

qu'il n'a pas pu faire, ni reprendre ce qu'il n'a pas donné ;

Qu'il est prouvé par l'expérience que le spectacle des exécutions sanglantes contribue moins à donner un exemple aux spectateurs qu'à les démoraliser ;

Considérant enfin que les innocents ont été souvent frappés de cette peine IRRÉPARABLE ;

Les soussignés,

Tout en respectant la loi tant qu'elle ne sera pas abrogée ; tout en s'inclinant devant l'arrêt qui a frappé M. Charles Hugo,

Demandent que l'Assemblée nationale décrète L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

Victor Hugo et son fils reçurent de toutes parts lettres, félicitations, marques de sympathie. La première vint du comte d'Orsay qui, bien qu'ami de Louis Bonaparte, ne le ménageait pourtant pas :

Jeudi.

« Cher grand maître Hugo,

Permettez-moi de chercher à me consoler un peu de l'humiliation que je ressens en voyant votre noble et brave fils condamné après une défense comme la vôtre. Merci d'avoir ajouté une si belle page à notre Histoire et à celle de l'humanité. Vos paroles resteront comme un fanal au milieu de cette route obscure que nous parcourons ; je conçois qu'un Président de la République s'abrutisse par le pouvoir, je conçois que les ministres deviennent des renégats, etc., etc, mais ce que je ne conçois pas, c'est que dans le 19^e siècle, on trouve des jurés pour condamner votre fils. Que le diable les emporte tous. Au revoir, il faudra que nous allions quelquefois Pic-ni-cer à la Conciergerie.

Votre tout dévoué.

D'ORSAY.

P.S. – Il est évident que M^e Suin⁷³¹ tournait le dos au Christ, pendant que vous le regardiez en face⁷³² ! »

Un article relié aux *Documents* nous apprend que Charles Hugo, venant se constituer prisonnier, n'avait trouvé de place que dans les prisons réservées aux voleurs.

« Le préfet de police a décidé que M. Charles Hugo attendrait qu'on pût ne pas l'exposer à pareille compagnie. »

Charles Hugo ne fut écroué à la Conciergerie que le 30 juillet 1851. Neuf jours après, Bérangeralla lui rendre visite.

L'Événement publia en anglais et en français une *Adresse des journalistes de Grande-Bretagne et d'Irlande à M. Charles Hugo*⁷³³ Nous reproduisons ce document, avec les lignes de points remplaçant le texte susceptible d'occasionner une nouvelle condamnation à *l'Événement*.

Monsieur,

Nous pensons que c'est pour nous un droit d'intervenir, comme membres de la presse d'un pays ami, pour vous exprimer l'indignation que nous a fait éprouver.

Les écrivains de l'Europe et de la République du Nouveau Monde, sœur de la vôtre, se sont bornés longtemps à observer avec étonnement la presse enchaînée en France ; mais aujourd'hui, dans les circonstances où vous êtes, et en présence de l'arrêt qui vous frappe, il leur est impossible de ne pas élever une protestation.

Dans notre conviction, Monsieur, la discussion sur tous les sujets qui intéressent l'humanité, et particulièrement sur un sujet comme la peine de mort, doit être non seulement libre, mais hardie ; le pouvoir civil sort de sa sphère d'équité quand il pénètre dans la conscience du publiciste et quand il cherche à bâillonner les écrivains généreusement préoccupés de transformer en faits pratiques les lois du christianisme et les déductions de la raison. Le pouvoir civil devient ridiculement tyrannique quand il essaie de couvrir d'inviolabilité des institutions telles que la guillotine. Un tel pouvoir eût fait payer à Portia le gage qu'exigeait Shylock.

Un despotisme insensé et impitoyable

Vous êtes, Monsieur, une de ses victimes. L'Angleterre a recueilli d'immenses bienfaits de la presse libre. Heureusement, parmi nous, les autorités de l'Etat aussi bien que la masse du peuple regardent la liberté de la presse comme la sauvegarde de toutes les autres libertés, et comme le premier et le plus puissant des moyens d'éducation populaire.

Puisse la grande et généreuse France voir bientôt qu'en enchaînant ses écrivains les mieux doués, votre gouvernement paralyse ses énergies et la désarme elle-même en présence de gigantesques ennemis !

Nous avons confiance, Monsieur, que cette expression spontanée de notre sympathie contribuera à adoucir la dureté de votre position, et vous aidera à supporter les rigueurs⁷³⁴ dont vous souffrez par suite d'une fausse interprétation, malheureuse, sinon volontaire, des plus purs motifs.

Douglas GERROLD, John
A. HERAUD, Mark LE
MON, J.-S. TOMLINS,
Thorton HUNT,

et les éditeurs des journaux suivants :

Daily News. – Morning Advertiser. – Sun. – Punch. – Weekly News et Chronicle. – Atlas. – Leader. – Nonconformist.
– *Patriot. – Arbroath Guide. – Bath Journal. – Belfaff Mercury. – Birmingham Mercury. – Bradford Observer. – Bristol Examiner. – Bucks Advertiser. – Cambridge Independent. – Coleraine Chronicle. – Darby Reporter. – Devonport Telegraph. – Dublin Commercial Journal. – Hampshire Independent. – Dublin World. – Galway Vindicator. – Gateshead Observer. – Glasgow Sentinel. – Leeds Mercury. – Limerick and Clare Examiner. – Press Limerick, Reporter. – Londonderry Standard. – Monas Herald. – Newcastle Chronicle. – Newcastle Guardian. – Oxford Chronicle. – Nottingham Review. – Norwich Mercury. – Plymouth Journal. – Preston Chronicle. – Scottish Press (Edinburgh). – Sheffield free Press. – Stamford Mercury. – Suffolk Chronicle. – Swansea and Glamongan Herald. – Waterford News. – Willshire Independent.*

A cette adresse Victor Hugo et son fils Charles répondirent par ces deux lettres que publia *l'Événement* :

Paris, 20 août 1851.

« Monsieur,

Je laisse la parole à mon fils. C'est à lui de vous dire, c'est à lui de dire à vos honorables confrères tout ce que nous a fait éprouver la grande aide de sympathie qui vient le trouver aujourd'hui au fond de sa prison. Vous faites mieux que le récompenser, – vous le glorifiez.

Ce sera l'éternel honneur de sa vie d'avoir été l'occasion d'une telle manifestation. Cette manifestation, c'est plus qu'une lettre adressée par des écrivains libres à un écrivain opprimé, c'est le signe d'alliance de toutes les forces de la civilisation, convergeant désormais vers un but commun ; c'est la communion de deux grands peuples dans une idée d'humanité.

Recevez, Monsieur, et veuillez transmettre à vos très honorables amis, l'expression de ma vive cordialité et de ma profonde reconnaissance.

Victor HUGO. »

Prison de la Conciergerie,
20 août 1851.

« Messieurs et chers confrères de la Grande-Bretagne et de l'Irlande,

Je vous remercie du fond du cœur des paroles que vous voulez bien m'adresser. Si je faisais à la condamnation qui me frappe l'honneur de m'en attrister, ce témoignage mémorable de vos généreuses sympathies suffirait à m'en consoler. J'en suis touché, confus et fier, et je cherche en vain des mots pour vous exprimer ma gratitude de tant de bienveillance, moi qui ne suis qu'un des moins éprouvés parmi les journalistes de notre presse, et qu'un des plus obscurs parmi ceux de notre prison. Vous me payez, et bien au delà, mes six mois de captivité. J'ignore si j'ai mérité une telle peine, mais je sais bien que je n'ai pas mérité une telle récompense.

Permettez-moi donc, Messieurs, de m'oublier en vous répondant. Je ne suis rien dans la cause qui m'a fait condamner, et le sentiment dont se sont

inspirées vos paroles me dépasse de toute la hauteur de cette immense question de l'inviolabilité de la vie humaine qui trouble depuis si longtemps la conscience des législateurs. Oui, messieurs, tous ceux qui ont lu votre adresse n'y ont pu voir que ce double fait : un grand peuple tendant la main à une grande idée, la presse anglaise tendant la main à la presse française.

Il vous appartenait, à vous les écrivains les plus libéraux du journalisme le plus libre de prendre l'initiative de ces cordiales adhésions de presse à presse. L'Angleterre, dans les circonstances actuelles, doit s'unir à la France, comme tout peuple obéi doit se faire solidaire de tout peuple opprimé ; la liberté souveraine de la presse anglaise doit concours et appui à la liberté expirante de la presse française. Vous avez fait acte de confraternité politique.

Je dis plus, messieurs, vous avez fait acte de fraternité sociale.

L'Angleterre et la France marquent Four ainsi dire le pas des nations. Il semble que ces deux nobles peuples n'aient qu'une émulation et qu'une ambition, c'est de se devancer l'un l'autre dans la voie du progrès. Vous avez, vous, Anglais, donné au monde d'illustres exemples. N'est-ce pas votre Byron qui, le premier, a combattu pour la Grèce ? N'est-ce pas votre Wilberforce qui, le premier, a protesté contre l'esclavage ?

En même temps que les publicistes français, vous démasquez la barbarie toutes les fois que vous la surprenez en flagrant délit dans le plein jour du dix-neuvième siècle. N'est-ce pas d'une poitrine anglaise qu'est parti ce noble cri d'indignation contre les iniquités monstrueuses commises, au nom et à l'ombre de l'église, par l'infâme roi de Naples ? N'est-ce pas un de vos hommes d'Etat qui a dénoncé à l'Évangile ce roibourreau qui se dit serviteur du Dieu-martyr ?

Nous sommes au même poste, nous, quand nous ne voulons pas qu'on verse le sang sur cette guillotine qui se dit sacrée, vous, quand vous ne voulez pas qu'on viole l'humanité dans les prisons royales. Nous commettons, vous envers le trône de Naples, nous envers l'échafaud de la place Saint-Jacques, le même crime de lèse-majesté.

Messieurs, l'idée de l'abolition de la peine de mort fait chaque jour d'incalculables progrès. Elle marche, elle court, elle vole. On peut

enchaîner ceux qui la défendent, on ne la retient pas. L'idée laisse l'écrivain en prison, et reste libre. Qui donc désormais pourrait arrêter les peuples, ayant à leur tête la France et l'Angleterre, et portant écrits sur leur drapeau ces deux mots qui résument toute la politique et toute la philosophie : DÉMOCRATIE ! HUMANITÉ !

Charles HUGO⁷³⁵. »

Quatre mois ne s'étaient pas écoulés depuis la condamnation de Charles Hugo que ce fut au tour de son frère. Le jour même où parut un article de François-Victor protestant contre le déni du droit d'asile et l'arrestation de réfugiés politiques, le gérant de *l'Événement* reçut cet avis :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que *l'Événement* a été saisi ce soir à 6 heures 1/4. L'article incriminé est *Un aveu*.

JACOTTET⁷³⁶.

9 septembre 1851.

Six jours après, François-Victor Hugo fut condamné à neuf mois de prison et 2.000 francs d'amende. Paul Meurice eut aussi sa part de gloire et de prison ; depuis le 2 juillet il signait le journal à titre de gérant responsable ; on avait acquitté Erdan, mais Paul Meurice, lui, se servait de sa plume comme d'une arme contre le gouvernement et plus d'un article de lui pouvait faire désirer en haut lieu qu'il fût mis hors d'état de nuire. Il eut neuf mois de prison et 3.000 francs d'amende. *L'Événement* fut suspendu pour un mois, son dernier numéro parut le 18 septembre ; le 19 *l'Avènement du peuple* le remplaçait avec, en tête, une lettre de Victor Hugo à Auguste Vacquerie⁷³⁷, rédacteur en chef et gérant du nouveau journal. Le jour même, le premier numéro fut saisi et, le 24 septembre, Auguste Vacquerie fut condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende pour avoir publié la lettre de Victor Hugo. *L'Avènement* parut néanmoins jusqu'au 1^{er} décembre 1851.

De toutes les lettres que Victor Hugo reçut à l'occasion de la condamnation de ses deux fils, la plus curieuse est celle de Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme et cousin du Président :

Paris, ce 16 septembre 1851.

« J e viens, mon cher collègue, vous témoigner toute mon indignation à l'occasion de la condamnation de votre fils !

Être frappé par une réaction injuste et méchante c'est une gloire pour vous ! mais vous devez comprendre quel chagrin j'éprouve de l'oppression de notre pays et de l'abaissement de mon nom !

J'en suis navré. – Voir la persécution s'appesantir sur votre nom, une des gloires de la France, sur vous un de nos rares amis pendant l'exil, c'est indigne !

Vous n'avez pas besoin de consolation, c'est une vive sympathie que je vous exprime. Si le cœur du père doit être fier de ses enfants, celui de la mère doit bien souffrir ! Dites à Madame Hugo combien je prends part à son malheur. Je vous serre la main avec une cordiale amitié à vous et aux nouveaux condamnés.

Votre collègue,

Napoléon BONAPARTE. »

A noter aussi cette lettre du grand avocat Crémieux :

19 septembre 1851.

« Cher et illustre ami,

Vos deux fils en prison ! Ni votre renommée, ni leur patriotisme ne les a protégés ! Au contraire, votre renommée, leur patriotisme ont fait de leur innocence un crime.

Trois ans après 1848, il y a un substitut qui ose dire aux fils de Victor Hugo en accusant un de ses écrits où la plus généreuse indignation flétrit une des plus indignes lâchetés : « cela fait monter le sang au visage, cela n'est pas Français ! »

Mais ce que nous voyons, est-ce bien vrai ? N'est-ce pas un détestable rêve ? Et nous aurons ces indignes parodies pendant huit mois encore !

Je ne saurais vous dire combien ma famille est frappée de ce coup si rude qui frappe la vôtre : ma femme et ma fille se mettent, vous le pensez bien, à la place de Madame et Mademoiselle Hugo, et si elles comprennent tout ce qu'il y a d'honneur dans cette double condamnation, elles voient la tristesse d'une séparation si longue, l'ennui si continu d'une vie captive imposée à ces jeunes imaginations qui réclament l'air et le soleil, qui veulent aussi la part qui leur est ravie dans les graves événements qui se préparent.

Mon fils et moi nous éprouvons ce que vous éprouvez. Je sais tout ce qu'il y a de cœur et de dévouement dans votre maison, vous vous dites tous : ils ont bien commencé. Eh ! bien, attendons l'avenir prochain ; espérons les joies d'une victoire facile et complète ; vous à la tribune, vos fils dans la presse, vous l'aurez noblement préparée.

...Je vous embrasse fraternellement.

A. CRÉMIEUX. »

Victor Hugo reçut de Londres cette lettre de Mazzini⁷³⁸ :

20 septembre 1851.

« ...Tous ceux qui souffrent et combattent pour le drapeau que vos fils ont soutenu, que vous soutenez – pour qu'il n'y ait plus ni échafaud ni prétextes à échafaud, ni violation du droit d'asile. vous tiendront compte de votre belle conduite, et moi je profite de l'occasion d'un compatriote qui veut vous voir, pour vous le dire. Je vous ai aimé, poète, dès mes premières années d'étudiant. Je vous admire aujourd'hui jetant votre brûlante parole sur la limite des deux pouvoirs, entre le peuple et ses maîtres. »

Victor Hugo répondit :

« Monsieur,

Votre noble et éloquente lettre m'a vivement ému. Elle m'est parvenue au milieu du combat acharné que je soutiens contre la réaction, qui ne me

pardonne point d'avoir défendu, sans reculer d'un pas, le peuple en France et les nationalités en Europe. Voilà mon crime.

Cependant mes deux fils sont en prison : demain, peut-être, ce sera mon tour ; mais qu'importe.

Je suis heureux d'avoir reçu, au milieu de cette mêlée, une poignée de main du grand patriote Mazzini.

Victor HUGO. »

Paris, 28 septembre 1851.

Victor Hugo se rendait bien compte qu'à travers ses fils, c'était lui qu'on voulait atteindre :

29 septembre 1851.

Ces hommes sont fous. Ils frappent sur moi et ils ne s'aperçoivent pas qu'ils éveillent des échos dans tous les cœurs.

Quoi qu'il arrive, je vois le but, je n'en détourne pas les yeux, et j'y marcherai.

Tout homme a sa via crucis.

Le calvaire est au bout, et l'auréole aussi.

Tout pour le peuple qui souffre ici-bas ! tout pour Dieu qui juge là-haut⁷³⁹ !

Au cours de nos recherches, nous avons trouvé ces quatre vers :

Ô noirs débats ! fureurs cruelles !
Poètes, que de maux soufferts !
Les hommes vous donnent des fers,
Vous à qui Dieu donna des ailes !

Victor HUGO⁷⁴⁰.

Le gouvernement saisisait tous les prétextes pour manifester son animosité contre le poète. Victor Hugo avait composé, pour l'inauguration d'une association d'artistes musiciens, des vers que Pierre Dupont mit en musique. La censure interdit que ces vers fussent lus à la séance d'ouverture. Ils n'avaient pourtant rien d'inquiétant. *L'Avènement du peuple*

les publia dans son feuilleton du 13 novembre 1851, avec la musique de Pierre Dupont. Ils furent insérés en 1853 dans les *Châtiments*⁷⁴¹.

Nous croyons avoir démontré par ces notes que Victor Hugo a été fidèle à sa conception du devoir : défendre la liberté sous toutes ses formes, le droit du peuple dans toutes ses manifestations ; jamais il ne s'est dérobé au danger quoi qu'en aient pu dire récemment encore des adversaires qui ont puisé dans la haine de parti le triste courage d'insulter un mort ; nous ne leur répondrons que par cette citation :

Quoi qu'on ait tenté sous l'influence de l'esprit de parti, auquel les adversaires politiques de Victor Hugo n'ont pas toujours été les seuls à céder, pour rabaisser l'action du poète dans ces événements tragiques, ses initiatives clairvoyantes et fermes, son éloquence enflammée et vigoureuse, son zèle ardent et son courage, inconscient ou dédaigneux du péril, sont acquis à l'histoire impartiale⁷⁴².

II

REVUE DE LA CRITIQUE.

Il serait fort difficile de se faire une opinion en parcourant cette Revue de la Critique : tel journal, selon la tendance politique adoptée par Victor Hugo, déclarera son discours « au-dessous de toute critique », puis quand le poète, petit à petit, se dégagera de l'emprise de la droite, le même journal, tout en reconnaissant que « M. Victor Hugo n'est pas des nôtres », ne lui marchandera pas l'éloge. Au contraire, *l'Assemblée Nationale* avait commencé par lui décerner, le 12 septembre 1848, ce brevet de grandeur d'âme :

« Il est un homme qu'un noble sentiment n'a jamais invoqué en vain, qui s'était déjà porté le défenseur magnifique de la presse, lésée dans ses franchises ; nous avons nommé M. Victor Hugo ».

Mais le 11 juillet 1850, bien que le poète défendît toujours la même cause, la liberté de la presse, *l'Assemblée Nationale* change de ton :

« M. Victor Hugo a eu bien raison de dire que les révolutions font sortir de l'ombre *de si petits hommes* !... Il a rencontré là, sur les bancs de la majorité, un succès qu'il ne cherchait pas. M. Victor Hugo a la prétention de représenter la nation contre la majorité que la nation a élue. M. Victor Hugo ne représente que sa propre personnalité ».

Le Dix-Décembre, journal officieux de l'Elysée, est curieux à suivre dans la succession de ses appréciations. À propos du discours sur *la Misère*, il voulait « bannir le poète de la tribune aux harangues » ; trois mois plus tard,

il le désigne comme « ayant fait fonction de ministre des Affaires étrangères ».

Un seul critique s'est montré invariablement hostile, Louis Veuillot. Il avait d'ailleurs érigé en principe cette déclaration : « Un peuple qui donne la parole aux poètes est un peuple abêti ! »⁷⁴³.

Donc, tous les poètes devraient être exclus de l'Assemblée, mais, entre tous, Victor Hugo : « Cet artisan de fadaises et ce créateur de chimères, n'estimant des choses qu'il dit que le bruit et l'apparence, amoureux de clinquant, etc. ».

Aussi, quel que soit le sujet traité par Victor Hugo, quel que soit le drapeau sous lequel il combattrait, la haine de Veuillot le poursuivra toujours.

Assez de glorieuses amitiés le dédommageront.

RÉCEPTION À L'ACADEMIE.

Journal des Débats.

5 juin 1841.

Philarète CHASLES.

On verra dans les discours de M. Victor Hugo et de M. de Salvandy, que le Journal des Débats publie dans leur intégrité, et qui le méritent, combien l'un a dépensé d'imagination poétique et de vigueur de pensée, l'autre d'ingénieuses observations et de développements brillants, pour échapper aux sujets qu'ils avaient à traiter ; à l'Académie, à la littérature, au romantisme, aux anciens, aux modernes, à la querelle d'hier, à la réception d'aujourd'hui ; c'étaient des gladiateurs très adroits à s'éluder, très habiles à ne rien dire de ce qu'ils voulaient taire.

...Je me permettrai, comme à l'ordinaire, de parler librement sur deux hommes que j'estime. Adroit et ardent à faire vibrer la fibre populaire, M. Victor Hugo me semble avoir eu le tort d'évoquer, pour les embellir, les tristes fantômes d'une époque d'orages et de ruines sanglantes.

...M. Victor Hugo a été d'une grande, puissante et spirituelle éloquence, je me plais à le proclamer. Son discours a été d'un homme politique. M. de

Salvandy l'a spirituellement et brillamment réfuté. De longs et justes applaudissements ont accueilli les deux orateurs, j'en conviens.

Le public... a accepté, par nécessité de circonstance, la politique éloquente qui remplaçait la question littéraire. Il a parfaitement accueilli la consécration définitive et solennelle de M. Victor Hugo. Tout le monde convenait de la nécessité de ce sacre. Ce qui lui avait fait le plus de tort, c'étaient ses séides. L'art de la pensée est un art isolé. Il ne veut point de ces sectes et de ces petites injustices criardes et taquines, dont la controverse théologique ou politique s'arrange assez bien.

...Penser librement, écrire librement, et du sein de cette solitude indépendante et ravissante, livrer au vent du monde et au souffle bruyant des hommes ses idées, ses réflexions, ses rêveries, ses indignations et ses jugements, c'est un si doux et si noble métier ! Comme poète et grand poète, M. Hugo s'en est tenu là ; ses beaux vers donnent raison à l'Académie et au public.

La Presse.

6 juin 1841.

Vicomte DE LAUNAY
(M^{me} DE GIRARDIN).

...On s'attendait à des récriminations mordantes, à des chants de victoire insultants, à une profession de foi audacieuse, à des souvenirs enfin qui voudraient dire : « Vous m'avez repoussé trois fois, et me voilà ! Vous avez proscrit mes doctrines, et elles triomphent ; vous vous êtes joués de moi, et je viens à mon tour vous narguer, car vous êtes de pauvres écrivains sans style et de petits poètes sans idées ; vous exaltez Corneille, et vous prouvez par vos ouvrages que vous ne le comprenez pas ; vous vantez Molière, et vous ne rappelez son génie que par vos ridicules de Trissotin. Vous défendez la pureté de la langue, et vous ne pouvez me critiquer moi-même sans faire dans vos phrases pâteuses vingt fautes de français contre moi ! etc., etc. ». Voilà ce que tout le monde croyait que le nouvel élu viendrait dire, plus éloquentement sans doute, mais avec non moins de cruauté.

Au lieu de cela, il a fait entendre des paroles dignes et calmes, pleines de douceur et de loyauté. De sa position littéraire comme chef d'école et sectateur. il n'a rien voulu dire : c'eût été rappeler l'opposition qu'on lui avait faite, c'eût été faire un reproche. De ses doctrines rénovatrices. il n'a point voulu parler : c'eût été proclamer leur victoire, humilier les vaincus. De toute profession artistique. il s'est abstenu : confesser des croyances nouvelles, c'eût été blesser les préjugés de ses confrères ; c'eût été leur crier : « J e suis jeune, vous êtes vieux. Vous avez fait votre temps ! » Mais, au contraire, ce qu'il a voulu, c'est leur dire : « Rassurez-vous, je n'ai point de colère dans le cœur, parce que je n'ai point de vanité dans l'esprit ; je ne vous entretiendrai pas de mes querelles. Vos persécutions, je les oublie ; vos calomnies, je saurai vous les faire oublier. De telles misères ne troublent point mes rêves. Ce qui m'occupe, ce qui m'a toujours occupé, entendez-le, c'est la dignité de l'art, c'est l'indépendance de la pensée, c'est le triomphe de la vérité, c'est l'avenir de la civilisation, c'est la gloire de la France, c'est la grandeur de Dieu, ce sont toutes les nobles idées qui font vivre les nobles âmes. Ô mes ennemis ! connaissez-moi donc et rassurez-vous : un homme qui songe à de telles choses pendant qu'on l'insulte, d'avance a pardonné ! »

...Et comme il s'approchait avec une générosité de si bonne foi, une simplicité de si bon goût, on l'a reçu avec des épigrammes. On a cherché à démolir tout son discours mot à mot. On a répondu à tous les faits qu'il a cités sur M. Lemercier, et qu'il tenait de sa veuve elle-même, par des récits contradictoires qui détruisaient tous ces faits ; et chaque parole venait dire : « Vous croyez que l'auteur d'*Agamemnon* a eu telle intention à cette époque, il ne l'a jamais eue. Vous affirmez qu'il a fait telle action, il ne l'a jamais faite. Vous prétendez qu'il a dit telle chose, il ne l'a jamais dite à personne ». Et passant à ses titres académiques, on lui disait : « Quand vous étiez au collège, vous avez trouvé en jouant de fort beaux vers, mais depuis vous n'avez rien trouvé de mieux. Vos travaux d'homme fait n'ont point dépassé vos jeux d'enfant. Vous reprochez à Népomucène Lemercier ses témérités ; eh ! Monsieur, lui aussi se les reprochait, parce qu'elles avaient provoqué les vôtres ». Et ce fut ainsi tout le temps ; et le public qui d'abord

avait applaudi quelques passages éloquents et quelques mots spirituels, s'est révolté de tant de cruauté, et celui qui avait le triste courage de se faire l'exécuteur de ces hautes œuvres fut forcé par le mécontentement général de s'interrompre au milieu de ses injures et d'en ravalier la moitié...

Mes poisons.

SAINTE-BEUVE.

La fameuse réception et, comme je l'appelle, le sacre de Victor Hugo à l'Académie a eu lieu. Ç'a été lourd de sa part et tout simplement ennuyeux. « Vous avez fait, Monsieur, un bien grand discours pour une bien petite assemblée », lui a dit avec son ironie sentencieuse M. Royer-Collard. Hugo a pris cela pour un compliment : il n'a pas de tact, et, comme me le disait M. Molé, son discours manque tout à fait d'esprit. Il n'avait pas la mesure ni de cette coupole ni de cet amphithéâtre de société ; son discours était un discours cyclopéen, bon à beugler au Colisée sous Domitien, de la rhétorique à triple carat, une suite de gros morceaux sans lien, sans transition. Tout cela pourtant était profondément calculé dans son esprit ; mais n'ayant pas la même mesure que les autres, il manque son effet. C'est comme au théâtre. Hugo croit les hommes et le monde plus bêtes en vérité qu'ils ne sont. Le monde est malin. Lui, le jeune et illustre Caliban, il y est pris, il le sera toujours. Son orgueil lui bouche la fenêtre. Les Girardin le flattent, l'exaltent, l'accaparent ; cela me fait l'effet d'une pêche à la baleine ; ils le pêcheront.

Quand Salvandy, après Hugo, a commencé de parler, lui, d'ordinaire si fastueux, a paru tout d'un coup désenflé et léger ; tout est relatif. On a respiré et on a applaudi. Où est le vrai ? Tous les gens qui ont plus d'imagination que de bon sens et d'esprit admirent le discours de Hugo, les autres haussent les épaules. Le fait est qu'au point de vue de l'imagination, il y a assez de grandeur ; ses phrases pesantes, comme des carrés de grosse cavalerie, manœuvrent à point. Ici comme toujours, Hugo a réussi à instituer autour de lui un combat, c'est son triomphe.

Revue des Deux Mondes.

15 juin 1841.

Charles MAGNIN.

Il s'est accompli il y a peu de jours dans la sphère de la littérature et de la poésie, un de ces événements rares et éclatants qui ont le privilège d'exciter avant, pendant et longtemps après leur durée, l'attention des esprits sérieux et la curiosité même des gens frivoles. Deux planètes, qui semblaient destinées à décrire dans le champ de l'art une asymptote éternelle, deux principes, puissants l'un et l'autre, mais à des titres opposés, le génie de la tradition et le génie de la poésie vivante et actuelle, M. Victor Hugo et l'Académie française se sont rencontrés face à face, et ont opéré, sous la coupole du palais Mazarin, leur laborieuse et mémorable conjonction.

M. Victor Hugo passe à la politique. il veut agir ; l'action le réclame. Ce discours, où il avait à louer un poète, et où il évoque tous les discours politiques d'un demi-siècle ; ce discours où l'on attendait une profession de foi littéraire, et où il est à peine question de littérature, c'est une abdication solennelle de son passé, c'est un premier pas vers la tribune, une candidature à l'une de nos chambres, peut-être à toutes les deux ; mieux encore, un programme de ministère. – Vous souriez ; mais que signifierait donc cette mystérieuse apparition de Malesherbes à la fin de cette harangue, cette apparition qui ne tient à rien ; cette ombre en quelque sorte, qui passe au fond du discours, comme la litière du cardinal de Richelieu traverse la scène à la fin de *Marion de Lorme*, pour jeter aux spectateurs le mot du drame ? Ici, vous le voyez bien, le mot est PAIRIE ET MINISTÈRE.

Je ne puis supposer que M. Victor Hugo ait une si faible opinion de la position que les lettres lui ont faite, qu'il ait cru avoir besoin de prononcer quelques phrases sur la Convention nationale et l'Empire, sur les frontières naturelles de la France et le système d'hérédité de branche en branche, pour établir son droit à un siège au Luxembourg, ou pour lever les yeux jusqu'au ministère de l'Instruction publique. – Je crois donc que, s'il s'est refusé à venir proclamer ses convictions littéraires dans l'éloge de M. Lemercier, s'il a pris un chemin de traverse, et si, contre toutes ses habitudes de stratégie franche et directe, il a, dans cette circonstance, plutôt tourné qu'enlevé la position, c'est tout simplement qu'un sentiment honorable de délicatesse et

de bienséance lui a défendu d'entrer dans un sujet où, à moins de rester superficiel, et par conséquent indigne de l'Académie et de lui-même, il lui aurait fallu manquer à la mémoire qui lui était confiée, ou désertir ses opinions et tirer contre son drapeau.

Voyez, en effet, était-il possible que M. Hugo entreprit une appréciation franche et complète de l'œuvre poétique si embrouillée et si complexe de M. Lemercier, sans poser, tout d'abord, une question capitale, terrible, inexorable, la question des bonnes et des mauvaises réformes en poésie ? Eh bien ! entamer cette controverse, c'était agiter de nouveau le problème qui divise la littérature depuis le commencement du siècle.

...Tout en rendant au génie laborieux, opiniâtre et fantasque de l'auteur de *Frédégonde*, de *Plaute* et de *la Panhypocrisiade* un hommage suffisant et habilement calculé pour se tenir dans une appréciation tout extérieure, M. Victor Hugo a construit l'édifice de son discours de manière à faire saillir une autre face moins indiquée, quoique certainement aussi remarquable, de la physionomie de son modèle, je veux dire, le caractère plein de noblesse et d'indépendance qui distinguait Lemercier.

...La disposition singulière de ce morceau, beaucoup plus lyrique qu'oratoire, n'en a point affaibli l'effet sur l'assemblée. Quand, après avoir déroulé avec une savante lenteur le tableau le plus complet et le plus splendide, le plus minutieux et le plus oriental, que que l'on puisse tracer de la gigantesque fortune de Napoléon, M. Victor Hugo a montré, seuls en révolte contre cette volonté colossale, six poètes, n'ayant pas d'autres armes que la conscience et la pensée, Ducis, Delille, M^{me} de Staël, Benjamin Constant, Chateaubriand, Lemercier, une immense acclamation a couvert ces noms glorieux et salué la noble et généreuse parole de l'auteur.

...M. de Salvandy a introduit une innovation que nous regretterions fort, pour notre part, de voir s'établir comme un précédent. Il ne s'est pas contenté de controverser, selon l'usage, quelques points de la harangue qu'on venait d'entendre. Il a tenu à faire de ce discours tout entier une réfutation complète et suivie ; il l'a repris paragraphe par paragraphe, ne laissant pas échapper sans contradiction la pensée la plus simple ni l'anecdote la plus indifférente. Cette négation universelle, ce blâme de parti

pris, cet écho contradictoire., toute cette petite guerre qui avait d'abord éveillé l'attention a fini par paraître un peu prolongée : l'orateur a dû faire quelques coupures et les a exécutées, séance tenante, avec un remarquable à-propos.

Le seul éloge que M. de Salvandy ait accordé au génie de Victor Hugo s'est adressé à ses facultés lyriques. Il veut bien admettre son nouveau confrère dans cette triade poétique qu'il compose de M. Casimir Delavigne et de M. de Lamartine, et dans laquelle la France a depuis longtemps placé Béranger.

Vous croyez sans doute qu'en décernant à M. Victor Hugo cette couronne de poète, M. de Salvandy a songé à l'auteur des *Feuilles d'automne* et des *Orientales* ? Détrompez-vous. M. de Salvandy n'a songé qu'à l'auteur adolescent d'un premier recueil d'odes, où de grandes espérances faisaient pardonner l'absence des qualités brillantes qui se sont épanouies plus tard. Tout ce que M. de Salvandy veut bien accorder, c'est qu'il a été donné, par moments, à l'auteur des *Chants du Crépuscule* et des *Voix intérieures* et surtout des *Rayons et des Ombres*, de retrouver quelque chose de ses premières inspirations. Que penser, que dire d'un jugement si étrange et qui semble si peu sérieux ?

Victor Hugo après 1830.

Edmond BIRÉ.

Le discours du poète est magnifique, tout plein d'images éclatantes, écrit dans cette langue sonore, d'une précision, d'une netteté absolues, où chaque phrase est frappée comme une médaille. L'effet pourtant fut médiocre, la déception fut générale. On s'attendait à un manifeste littéraire, on avait une harangue politique.

...Ce fut M. de Salvandy qui répondit à Victor Hugo. Le poète avait fait un discours politique, l'ancien ministre fit un discours littéraire. Le succès de la journée fut pour lui.

...Victor Hugo n'était pas pour prendre son échec en patience. Il était l'un des habitués du salon de M^{me} de Girardin : ce fut elle qui se chargea de dire leur fait aux confrères du poète coupables de *haines mesquines* et de

calomnies pitoyables ; elle les accusa de lui avoir *tendu une embûche* ; elle reprocha à M. de Salvandy de s'être fait l'« exécuter des hautes œuvres » des ennemis de Victor Hugo ; elle montra l'auditoire – ce même auditoire qui avait couvert M. de Salvandy de ses applaudissements – l'interrompant au milieu de ses *injures* et de ses *cruautés* et le forçant *d'en ravalier la moitié*.

Et ce qui était vrai, c'est que M. de Salvandy avait rendu pleine justice aux œuvres de Victor Hugo et à son génie, célébrant tour à tour en lui le poète lyrique, le romancier et le dramaturge ; parlant de ses odes avec enthousiasme, de *Notre-Dame de Paris* avec admiration, de ses drames eux-mêmes avec éloge.

Qu'à ces louanges il eût mêlé quelques réserves, qu'il eût porté sur la Convention un jugement qui ne concorde pas avec celui de Victor Hugo, qu'enfin il eût conseillé au poète de ne pas sacrifier les lettres à la politique... où était le crime en tout cela, où *l'injure* et la *cruauté* ? Et pourtant M. de Salvandy avait commis un crime en effet, un crime abominable. Il s'était fait applaudir à côté de Victor Hugo et plus que lui.

Les Guêpes.

Juillet 1841.

Alphonse KARR.

...Vous voilà donc enfin à l'Académie. – Vous y êtes entré comme le fils de Philippe de Macédoine entra à Babylone. Mais ne vous semblerait-il pas singulier de lire dans son historien, Quinte-Curce, qu'Alexandre ne demanda pour prix de ses victoires que d'être nommé citoyen de la ville de Darius ?

Ne vous êtes-vous pas un peu laissé faire ce que le père Loriquet à *societate Jesu* voulait faire de Napoléon, que, dans son histoire de France, il appelait le marquis de Bonaparte, général en chef des armées du roi Louis XVIII ?

Je lisais dernièrement un des romans de Walter Scott intitulé *le Pirate* : c'est l'histoire de Clément Vaughan, qui, après avoir été pendant plusieurs années le chef d'une troupe déterminée – et le maître d'une frégate au redoutable pavillon noir, – s'amende à la fin et devient officier sur un vaisseau de Sa Majesté, où ses supérieurs sont fort contents de lui.

Je regardais l'autre jour sur une feuille d'un rosier planté au bord d'un ruisseau une goutte de pluie plus brillante qu'une opale ; tout à coup elle roula le long de la feuille, et tomba dans l'eau du ruisseau, où elle se perdit.

C'est par l'individualité que charme un poète ; vous étiez un tout, pourquoi devenir une partie ?

Il y a un grand nombre de pierres à la base d'une pyramide, il n'y en a qu'une au sommet.

Le rossignol chante seul dans les buissons en fleurs ; les oies volent en troupes.

Vous êtes entré à l'Académie en enfonçant les portes ; en vain vous avez caché votre triomphe, en vain vous avez pris une allure modeste et hypocrite : vos confrères malgré eux ont fait comme les vieilles femmes d'une ville prise d'assaut : elles jettent du haut des fenêtres, sur la tête de l'ennemi, tous leurs ustensiles de ménage.

Ce n'était vraiment pas la peine de se faire Victor Hugo pour devenir l'un des quarante.

Mon pauvre Victor, vous voici donc enfin l'égal de M. Flourens ; tout le monde dit maintenant que vous voulez devenir député, c'est-à-dire l'un des quatre cent cinquante.

De succès en succès, si on vous laisse faire, vous arriverez à être l'un des trente-trois millions qui composent la nation française⁷⁴⁴.

RÉCEPTION DE SAINT-MARC GIRARDIN.

La Presse.

17 janvier 1845.

Auguste VACQUERIE.

C'était M. Victor Hugo qui recevait M. Saint-Marc Girardin. Un des plus ardents et (pourquoi le nier ?) des plus écoutés adversaires de la littérature vivante, était introduit par celui qui la représente le plus glorieusement. M. Saint-Marc Girardin a, sans doute, été poussé au fauteuil par plus d'un succès ; et, depuis son *Discours sur Lesage* jusqu'à son *Tableau du quinzième siècle*, il avait, certes, plus d'un titre à l'inappréciable honneur de s'asseoir entre M. Étienne et M. de Jouy ; mais son titre principal consistait dans un livre ouvertement hostile au théâtre actuel, et surtout à l'auteur de *Lucrèce Borgia*. Or, comment prend-on une rencontre plus inquiétante ? Avoir pour : Sésame, ouvre-toi ! une imprécation contre un homme, et, la porte s'ouvrant, se trouver face à face avec cet homme, et que ce soit lui précisément qui soit chargé de vous présenter ! Jamais le hasard, ce grand poète dramatique, ne prépara une scène d'une plus émouvante manière. Quelle allait être l'attitude de M. Victor Hugo ? Voilà la question qui était sur toutes les lèvres.

Allait-il déroger à son passé et répondre à la critique autrement que par le silence et par quelques livres ? – Il était permis de penser que, s'il acceptait le duel, il ne manquerait pas de riposter ; le poète qui a écrit la préface de *Cromwell* n'est pas un poète naïf qui n'a pas conscience de son œuvre. Il sait parfaitement où il va.

...L'illustre poète avait une position d'autant meilleure pour se défendre et se venger, que celui qui reçoit parle le dernier, et n'a par conséquent aucune réplique à craindre.

Eh bien ! l'attente de ceux qui comptaient sur un duel, ou du moins sur un assaut, a été absolument trompée. M. Victor Hugo a pensé que ce qui convenait à des gens désintéressés dans le débat ne convenait pas quand on en était à sa propre cause ; que la querelle littéraire risquait de dégénérer en querelle personnelle, et la justice en vengeance ; qu'il aurait pu prononcer un réquisitoire, mais qu'il ne pouvait pas prononcer un plaidoyer ; – et que, si l'on avait attaqué ses livres, ils pouvaient bien se défendre tout seuls.

Je conviens que le récipiendaire avait commencé par écarter, autant qu'il dépendait de lui, tout débat personnel. Je n'ai pas à analyser ni à apprécier un discours dont on peut prendre connaissance à l'autre page ; je laisse donc le lecteur remarquer avec quelle habileté et quelle discrétion M. Saint-Marc Girardin s'est gardé de toucher par un mot à la littérature contemporaine.

Le lecteur louera cette prudence, qui a permis au glorieux directeur de l'Académie de laisser dormir sous la cendre du temps des critiques déjà vieilles de plus d'un an, et d'être tout entier aux considérations générales. En l'absence de provocations récentes, il a pu ne pas se souvenir de provocations anciennes. Il lui a été loisible d'oublier son intérêt momentané pour ne s'occuper que de l'éternel intérêt de l'art, et de se tenir dans cette sérénité bleue que ne noircit aucune des fumées des cuisines quotidiennes. Il n'a pas eu à détourner sa prunelle du soleil. Sa clémence a plané librement. Il a été plus que clément : il l'a été sans en avoir l'air. Il n'a pas même fait le généreux. Il a été si tranquille que plusieurs ont dû douter de la réalité de l'attaque. Le pardon aurait reconnu l'offense ; il ne l'a pas pardonnée, il l'a ignorée.

Journal des Débats.

17 janvier 1845.

Non signé.

Nous mettons aussi sous les yeux de nos lecteurs le discours de M. Victor Hugo, écrit avec cette force et cet éclat qui ne distinguent pas moins les œuvres sévères du prosateur que les inspirations du poète. Peut-être M. Victor Hugo aurait-il pu donner un peu moins de conseils et un peu plus d'éloges à celui qu'il était chargé de recevoir. Un homme comme M. Victor Hugo n'a point de revanche à prendre contre la critique. Sa revanche est dans sa gloire, et il est juste de laisser à la critique l'entier usage de ses droits.

...Le discours de M. Victor Hugo a été d'ailleurs vivement applaudi et méritait de l'être. Rien de mieux senti, de plus noblement exprimé que le passage sur M. Villemain, rien de plus délicat et de plus juste que le trait par lequel M. Hugo a peint le ministre, l'homme de lettres éminent se faisant, lorsqu'il l'a fallu, hélas ! la mère de ses enfants ! M. Hugo est orateur. Il a

l'organe, il a le geste. Sa parole grave et ferme saisit et domine l'attention. Depuis quelques années les Chambres ont envoyé à l'Académie les principaux de leurs orateurs ; nous croyons que dans M. Victor Hugo, l'Académie pourrait à son tour envoyer un orateur aux Chambres.

Le Constitutionnel.

18 janvier 1845.

H. ROLLE.

...L'esprit qui parle trop laisse les cœurs oisifs.

C'est ce qui est arrivé à M. Victor Hugo ; les premiers mots donnés par lui à l'infortune de M. Villemain, ont éveillé l'émotion ; mais dès qu'on a vu que l'orateur s'amusait à dresser des phrases avec la douleur, à chercher des effets de mots dans l'infortune, on s'est refroidi.

Tel est M. Victor Hugo : il ne sait jamais s'arrêter à temps ; M. Molé parlait l'autre jour de la politique à *outrance* ; le mot s'applique admirablement à M. Victor Hugo, le poète ; M. Hugo fait de la poésie à *outrance*, et compromet ainsi tout le bénéfice de la bonne poésie qu'il vient de faire.

On se demande comment M. Victor Hugo touche rarement ceux qui l'écoutent ; nous venons d'en dire la raison : c'est qu'au fond, il parle moins pour eux-mêmes que pour lui-même, et qu'il cesse de parler, non pas quand il a dit ce qu'il fallait dire, mais quand il a dit tout ce qu'il lui plaisait de dire pour le divertissement de son goût propre et sa propre satisfaction. M. Victor Hugo a donné, dans le discours même qui nous occupe, un autre exemple de cet abus malheureux et du châtiment qu'il entraîne. Après s'être attristé, comme nous l'avons dit, sur M. Villemain, il a parlé des femmes et il en a fait l'éloge, – car on a parlé de tout à propos de M. Campenon. – Les femmes ont d'abord prêté l'oreille ; elles s'éveillent volontiers au premier mot qui les caresse et qui les loue ; et d'abord M. Victor Hugo les a tenues attentives et frémissantes ; puis tout à coup leur émotion s'est attiédie et lassée, elles ont fini par l'abandonner quand, à la place de la sensibilité du poète, elles n'ont plus aperçu que l'exagération du rhéteur.

...M. Victor Hugo a parlé convenablement de Campenon, mais toujours avec ces formules algébriques, si on peut ainsi dire, et dans ce ton de divinateur et de sphinx qui n'était pas nécessaire dans un sujet pastoral. C'est encore là une des faiblesses de M. Hugo ; il n'a qu'une éloquence pour toutes les causes, il n'a qu'une armure pour toutes les tailles ; il entonne la trompette à propos d'une idylle ; il fait rugir le tam-tam pour une simple fleur des champs.

M. Victor Hugo a fini par une magnifique allocution aux lettrés, et particulièrement aux poètes. Les poètes ont tout fait, en ce monde, suivant M. Victor Hugo ; Homère, et non Achille, a fait Alexandre ; j'aurais beaucoup de chose à dire à cela, si j'en avais le temps.

Que seraient devenus les peuples, les états et le monde, s'ils n'avaient été menés que par les poètes ? Les poètes, le plus souvent, ne sont que de grands et harmonieux échos.

Revue Suisse.

Février 1845.

Non signé [SAINTE-BEUVE].

Le 16 janvier a eu lieu la réception tant attendue de M. Saint-Marc Girardin à l'Académie française ; les discours du récipiendaire et de M. Victor Hugo ne donnent pas tout à fait, à la lecture, l'impression de la séance, disent les personnages qui y ont assisté : c'est aussi l'avis de deux de nos compatriotes qui ont eu cette bonne fortune pendant leur séjour à Paris. Ils n'ont point trouvé non plus que M. Victor Hugo ait eu sur M. Saint-Marc Girardin tout l'avantage et toute la prépondérance à laquelle il visait.

...L'intérêt piquant et dramatique de la séance était que M. Saint-Marc Girardin avait pour titre principal de son admission à l'Académie un ouvrage sur *l'usage des passions dans le drame*, où M. Hugo avait reçu du critique plus d'une épigramme : on voulait voir comment le poète, directeur de l'Académie, répondrait dans un sujet si délicat où il se trouvait juge et partie.

Après avoir cité un passage du discours de Saint-Marc Girardin, le critique continue :

M. Victor Hugo, en répondant, a eu un vrai succès dans la première partie de son discours ; mais bientôt un grand lieu commun sur les femmes a un peu dérouté les auditeurs ; puis est venu l'éloge des lettrés, et une espèce de tableau idéalisé de ce que c'est que l'Académie ; c'était tout à fait une transfiguration. La voix grave de l'orateur ajoutait, nous écrit-on encore, à la solennité du langage, et on pouvait croire par moments qu'on entendait moins le directeur de l'Académie française s'adressant à un spirituel confrère, que le président d'une loge de francs-maçons recevant un nouvel initié.

Et puisque nous en sommes à parler ici de nos impressions avec la liberté et la franchise helvétique, nous oserons dire encore, après avoir lu les deux discours, et comme résumé de notre propre jugement sur tout ce tournoi : le discours de M. Saint-Marc Girardin est peut-être un peu trop mince, mais celui de M. Victor Hugo ne l'est pas assez.

RÉCEPTION DE SAINTE-BEUVE.

Revue Suisse.

1er mars 1845.

Non signé [SAINTE-BEUVE].

La grande nouvelle littéraire de ces derniers jours a été la réception, à l'Académie française, de M. Sainte-Beuve. Cette solennité, retardée depuis près d'un an, était attendue avec une impatience extrême, qu'un si long intervalle n'avait pas lassée. Voici ce qu'écrivait Mme Emile de Girardin dans un de ses *Courriers de Paris* à la veille du grand jour ; amie particulière de M. Victor Hugo, elle semblait d'avance par le ton de son épigramme qui voulait être injurieuse et qui n'était que flatteuse pour M. Sainte-Beuve, indiquer que le tournoi ne se passerait peut-être pas jusqu'au bout en toute courtoisie :

« On se dispute, on se bat pour aller jeudi à l'Académie. La réunion sera des plus complètes, il y aura là toutes les admiratrices de M. Victor Hugo ; il y aura là toutes les protectrices de M. Sainte-Beuve, c'est-à-dire toutes les lettrées du parti classique. Qui nous expliquera ce mystère ? Comment se fait-il que M. Sainte-Beuve, dont nous apprécions le talent incontestable, mais que tout le monde a connu jadis républicain et romantique forcené, soit aujourd'hui le favori de tous les salons ultra-monarchiques et *classiquissimes*, et de toutes les spirituelles femmes qui règnent dans ces salons ? On répond à cela : il a abjuré. Belle raison ! Est-ce que les femmes doivent jamais venir en aide à ceux qui abjurent ? La véritable mission des femmes, au contraire, est de secourir ceux qui luttent seuls et désespérément ; leur devoir est d'assister les héroïsmes en détresse ; il ne leur est permis de courir qu'après les persécutés ; qu'elles jettent leurs plus doux regards, leurs rubans, leurs bouquets, au chevalier blessé dans l'arène, mais qu'elles refusent même un applaudissement au vainqueur félon qui doit son triomphe à la ruse. Oh ! le présage est funeste ! Cela n'a l'air de rien, eh bien ! c'est très grave ; tout est perdu, tout est fini dans un pays où les renégats sont protégés par les femmes ; car il n'y a au monde que les femmes qui puissent encore maintenir dans le cœur des hommes, éprouvé par toutes les tentations de l'égoïsme, cette sublime démente qu'on appelle le courage, cette divine niaiserie qu'on nomme la loyauté.

Vicomte Charles DE LAUNAY. »

Ceci devenait vif, comme l'on voit, et peut donner du moins idée de la curiosité publique. Tout s'est passé dignement et avec une parfaite convenance, qui n'a pas nui à la vivacité du jeu. Il s'agissait pour M. Sainte-Beuve de célébrer Casimir Delavigne devant Victor Hugo et, comme il le disait en souriant à l'un de ses compatriotes, de *louer Racine devant Corneille*. Il n'est pas un instant sorti de son sujet et a su marquer au passage son opinion tout en satisfaisant aux conditions académiques et en parant aux dangers de son *vis-à-vis*. On peut dire que si sa louange a été extérieure, sa critique a été intestine. Casimir a été proprement le poète de la classe moyenne, il lui allait en tout ; elle ne laissa jamais rien échapper de

ses mérites, car rien chez lui ne la dépasse, tandis que Béranger, le poète du peuple ou des malins, et Lamartine, le poète des âmes d'élite, échappent aux classes moyennes à chaque coup d'aile. Eh bien ! cette qualité moyenne de Casimir Delavigne est marquée adroitement dans le discours de M. Sainte-Beuve et y règne comme une veine continue ; en même temps que les qualités morales et affectueuses du poète y sont rendues avec relief, avec émotion. Il en résulte un ensemble fidèle, quelque chose de ressemblant, même à travers les couleurs flatteuses. La seconde partie de la carrière de Casimir Delavigne, dans laquelle le poète n'avait cessé de transiger, est franchement séparée de la première, où du moins il était un disciple original des maîtres. Dans cette seconde moitié, Casimir Delavigne s'attache à servir les goûts du public plutôt que les siens propres ; il côtoie et suit, il ne précède pas ; c'est le poète obséquieux. On lit cela à travers les éloges de M. Sainte-Beuve qui a maintenu ainsi son rôle de critique en le voilant.

Le débit du nouvel académicien a, nous dit-on, un peu surpris là-bas par sa facilité et son aisance. Ces discours académiques inspirent toujours un grand effroi, même aux hommes habitués à paraître ailleurs en public ; la quantité de femmes et de *chapeaux roses* qui émaillent l'auditoire, ne nuit pas à ce genre d'émotion. Pour nous, qui savons que M. Sainte-Beuve s'est aguerri parmi nous et dans son cours de Lausanne, nous ne sommes pas si étonnés qu'il n'ait pas tremblé devant son public de Paris ; notre public, après tout, en vaut bien un autre.

M. Victor Hugo a eu de très belles parties dans son discours, qu'il a débité trop pompeusement ; sa peinture de la gloire de Casimir Delavigne contrastant avec cet amour de l'obscurité a eu du charme, ce qui ne lui arrive pas toujours, et, quand il a caractérisé M. Sainte-Beuve poète, il a montré de la délicatesse. Le morceau sur Port-Royal a réussi, mais il fallait bien cette fois traduire Port-Royal à l'usage de l'Académie et du monde : *ad usum seculi*. Au lieu de la reliure janséniste noire et sombre, nous avons ici un *Port-Royal* en maroquin rouge splendide et doré sur toutes les tranches : qu'importe ? pourvu que cela excite un plus grand nombre à le connaître et à le lire. M. Royer-Collard, nous dit-on, a paru content ; c'est l'oracle en ces matières. M. Royer-Collard savait certes bien ce qui manquait au fond de

cette peinture, mais il l'a jugée suffisante et allant au but. Une allusion heureuse de M. Victor Hugo, qui dit que les doctrines de Port-Royal sont encore aujourd'hui *la lumière intérieure de quelques grands esprits*, a dû achever de bien disposer le vieux maître. Le morceau final sur les *Messéniennes* et sur le lendemain de Waterloo a été applaudi, tout en paraissant un peu exagéré. En un mot chacun des orateurs a eu son succès ce jour-là, et l'Académie française n'avait pas offert, depuis bien longtemps, une fête si goûtée du public, si brillante et si remplie ; les femmes s'étaient logées jusque derrière le fauteuil de M. Victor Hugo ; et si l'on voyait dans une tribune réservée les personnes de la famille royale, on se disait qu'au cœur de l'assemblée était George Sand.

La Réforme.

3 mars 1845.

George SAND.

...Nous ne sommes pas de ceux que la métaphore indigne et que l'antithèse révolte. M. Hugo s'en sert si bien que, de très bonne foi, nous admirons sa manière sans conseiller à personne de l'imiter. On perd toujours le peu qu'on a en soi en voulant copier les maîtres, on ne prend que leurs défauts, et si nous allions tous parler par antithèses nous serions fort maussades. Mais je demande qu'on laisse tranquillement M. Hugo parler comme il lui plaît, puisqu'avec sa tendance naturelle, ou son système arrêté, il parle admirablement. Loin de nous donc la pensée de contester son talent littéraire. Assez l'ont fait par jalousie. Il a eu parfois le droit de le constater et de traiter d'ennemis tous ceux qui ne l'admiraient pas sans réserve. Tout grand artiste a ses originalités qu'il faut savoir admettre, parce qu'en tant que grand artiste, il fait une qualité de ce qui serait défaut chez tout autre. Le bon esprit de la critique consisterait à dire, en pareil cas : Laissez à cet homme ses théories si elles sont exclusives ; elles l'ont élevé très haut, mais elles vous feraient tomber très bas.

Nous ne voudrions donc pas qu'on le dérangeât si souvent dans sa gloire de poète ; mais nous voudrions fort qu'on lui demandât ce qu'il entend par le génie, et qu'il daignât prendre un jour la peine de s'expliquer sur ce

pouvoir mystérieux devant lequel, selon lui, l'humanité, consolée de tous ses maux, doit s'agenouiller en silence. Dans son discours à M. Saint-Marc Girardin, il avait déjà promis au récipiendaire monts et merveilles de son contact avec les intelligences académiques, des vues saines, des horizons immenses, une sérénité d'âme à toute épreuve, enfin tant de lumières et de consolations que le catéchumène en serait lui-même étonné.

...Je me suis demandé naïvement, en écoutant ces belles promesses, quels effets produiraient sur moi le philtre académique ?

...Je ne pouvais venir à bout de me dépouiller du sentiment de ma simplicité, j'y tenais, je le confesse, et je ne me représentais en aucune façon l'état d'âme d'un *génie*.

...Comme je rêvais encore, on applaudit encore, et M. Victor Hugo prononçait sa dernière sentence que j'applaudis, comme faisaient les autres. « Heureux, disait-il, le fils dont on peut dire : il a consolé sa mère. Heureux le poète dont on peut dire : il a consolé sa patrie ! »

Oui, sans doute ; cela est beau, et si c'est encore une antithèse, tant mieux ! elle est heureuse. Mais en m'en allant, je me demandais si la mission du poète se borne toujours et dans tous les temps à *consoler* ; et si parfois il n'aurait pas mieux à faire qu'à prêcher la résignation à ceux qui souffrent, la sérénité à ceux qui ne souffrent pas ; si, en face des iniquités d'une époque comme la nôtre, il n'y aurait pas quelque part un fouet et une verge à ramasser, surtout quand on sait si bien s'en servir pour confondre ses ennemis personnels ; si enfin le voyou qui arrachait en 1830 un fusil de la main d'un soldat pour chasser une royauté n'était pas aussi utile à l'humanité que le poète qui arrangeait un hémistiche pour *consoler* la monarchie déchue. Bref, je m'en allais, répétant cette parole peu académique :

Bienheureux les pauvres d'esprit.

Revue Suisse.

Juin 1846.

Non signé [SAINTE-BEUVE].

On a lu, page 452, la lettre d'adhésion *aux Fondateurs du jury des récompenses* ; Sainte-Beuve, toujours abrité derrière l'anonymat, la commente à sa façon :

Victor Hugo, tout pair de France qu'il est, caresse les ouvriers ; il leur fait des compliments pompeux, il leur écrit des lettres sonores, des lettres de son plus beau style, mais dont le sujet n'est pas toujours de nature à remplir convenablement un si magnifique et si retentissant airain ; il leur parle travail et idées, il se dit l'un des leurs, il est un *travailleur* comme eux, un travailleur de la pensée bien entendu, il a soin de l'ajouter. Hélas, il oublie et Chénier et Lavoisier, et tant d'autres, dont la tête était aussi un creuset fécond de poésie et de science, mais que précipita, qu'engloutit néanmoins dans le sien, pêle-mêle avec celles des travailleurs populaires, le grand travailleur aux bras rouges, celui qui travaillait si bien dans le sang.

LA DEFENSE DU LITTORAL.

Revue Suisse.

Juillet 1846.

Non signé [SAINTE-BEUVE].

Il y a eu plusieurs grands discours pendant cette session. M. Victor Hugo a fait aussi le sien sur l'Océan. L'Océan ronge et ravage sourdement les ports de la France. C'est donc contre l'Océan que l'orateur-poète aurait voulu soulever la Chambre des Pairs. Mais la noble Chambre craint les tempêtes, elle est restée dans la froideur de son calme, et ne s'est pas sentie de taille à se mesurer contre un aussi puissant ennemi. M. Victor Hugo aime les grands sujets, mais il se trompe quelquefois, et il prend les gros pour les grands. Pourquoi donc les poètes de notre jeunesse, nos poètes que nous aimerions à voir rester tels, veulent-ils à toute force mettre en prose leurs *méditations* et leurs *odes* ? *Ce qu'on entend sur la montagne* doit-il et peut-il se faire entendre à la Chambre des Pairs ? Nos poètes finiront peut-être ainsi par devenir ministres ; mais qu'y auront-ils gagné ? on les aimait bien mieux, ils étaient bien plus grands quand ils n'y songeaient nullement.

ATELIERS NATIONAUX.

La Liberté.

21 juin 1848.

Non signé.

...C'est M. Victor Hugo qui a entamé le débat sur cette grave et terrible question des ateliers nationaux. Ce qu'il a dit, tous les honnêtes gens et tous les cœurs bien doués le pensent, mais l'illustre poète seul pouvait revêtir ce sentiment public de la forme splendide et de la haute éloquence dont il sait animer sa pensée. Il a été écouté avec curiosité d'abord, et bientôt avec une universelle sympathie.

Le National.

21 juin 1848.

Non signé.

Nous le disons sans passion, l'orateur a été au-dessous de toute critique ; son discours pâle et vide de sens, écouté d'abord avec curiosité a fatigué bientôt les auditeurs les plus bénévoles. Sa parole saccadée, ses phrases incohérentes, son geste théâtral, sont passés de mode. Le suffrage universel a pu faire du noble pair un représentant du peuple ; mais du creuset populaire il n'est sorti qu'un démocrate bâtard sous l'écorce duquel on aperçoit toujours le courtisan de toutes les dynasties qui ont régné sur la France. Malgré ses précautions oratoires, malgré son affectation à protester de son dévouement à la République, de son amour pour les ouvriers, de son admiration pour l'école naissante des socialistes, M. Victor Hugo n'a pas pu convaincre l'Assemblée. Il avait beau proclamer qu'il avait pleine confiance en cet excellent peuple de Paris, dont on ne ferait jamais ni les condottières ou les janissaires du parti démagogique, ni les lazzaroni ou les prétoriens de l'émeute, on sentait que la foi était absente et que cet enthousiasme à froid pour les classes laborieuses ne partait pas d'un cœur ému, d'une conviction ardente.

LA MISERE.

La Liberté.

10 juillet 1849.

Non signé.

M. Victor Hugo qui a une autre destinée que celle de se traîner dans les ornières de l'intrigue-Thiers et du bavardage- Barrot a pu se convaincre aujourd'hui du mauvais vouloir ou de l'ignorance énorme du parti de la résistance à l'esprit et aux besoins modernes ; de ce vieux parti qui a perdu tous les chefs de gouvernement qui ont considéré le pouvoir comme un oreiller ou un piédestal.

M. Victor Hugo, en rappelant un ministère de répression à son but véritable, à sa mission organisatrice, à sa tâche fécondante, a obtenu un succès réel de bon sens, de loyauté et de grandeur d'âme. Sa gloire sera d'avoir fait frémir dans leur égoïsme une portion incorrigible du côté droit, en s'écriant : « après avoir détruit l'anarchie, détruisez la misère ! ».

Journal des Débats.

10 juillet 1849.

Non signé.

Nous craignons que M. Victor Hugo, le premier orateur qui a pris la parole sur cette question (*La Misère*), ne l'ait pas abordée avec la mesure et les ménagements désirables. Nous rendons une entière justice aux intentions de l'honorable membre ; ce n'est pas nous qui pourrions le soupçonner d'avoir voulu parler un langage irritant et soulever les passions d'une minorité turbulente et aveugle contre la majorité. C'est pourtant là le résultat auquel il est arrivé, bien malgré lui, nous en sommes convaincus. A notre avis, ce n'est pas un bon moyen de prêcher la paix et la concorde que de commencer par attaquer les intentions de tout le monde et de revendiquer pour soi le monopole des sentiments généreux, du désintéressement et de la charité. Ce n'est pas un bon moyen de calmer les

passions populaires que d'élever contre toute une partie de l'assemblée une injuste accusation d'égoïsme, d'indifférence et de brutalité. Un pareil langage a été naturellement interrompu par des murmures et des protestations très vives. Le président lui-même a été forcé d'intervenir et de blâmer l'orateur. Nous ne pouvons dissimuler, quant à nous, que nous attendions de M. Victor Hugo un autre discours, un autre début, une autre conclusion.

Ce discours a produit, d'un bout à l'autre, une impression fâcheuse. Nous ne dirons rien du tableau que l'orateur a tracé de la misère à laquelle est condamnée une partie de la population parisienne ; nous ne chercherons pas si ce tableau n'est pas chargé de couleurs un peu trop sombres, un peu trop poétiques.

Ce n'est pas sans un profond étonnement que nous avons entendu M. Victor Hugo répondre que s'il est impossible de supprimer la souffrance, il est possible de supprimer la misère. Sans doute il ne faut pas prendre ce mot dans son sens littéral et absolu ; il faut l'entendre dans le sens du commentaire que l'orateur en a donné. La seule misère qu'il est possible de supprimer, selon lui, c'est la misère à son dernier période, la misère à son degré le plus douloureux, le plus funeste, à son degré mortel en quelque sorte. Il n'en est pas moins vrai que de pareilles distinctions sont dangereuses parce qu'elles ne sont pas saisissables pour tout le monde ; parce qu'elles font naître dans l'esprit de la population qui souffre des désirs, des espérances chimériques, bientôt suivies de déceptions amères.

Le Dix-Décembre.

10 juillet 1849.

Non signé.

Certainement, Platon avait tort de bannir les poètes de sa République. Nous ne voulons, nous, les bannir que de la tribune aux harangues.

C'est avec douleur que nous constatons l'étrange succès oratoire remporté aujourd'hui par M. Victor Hugo. Il s'est fait, en même temps, énergiquement démentir par la Montagne.

Avec cette chaleur dramatique qui lui fait adopter toujours le côté dangereux d'un rôle, parce que c'est aussi le plus applaudi, – quand ce n'est pas le plus sifflé ; – l'auteur de *Claude Gueux* est venu défendre la cause de la misère : thème sonore ! antithèse sociale ! ode magistrale dont la douleur est la lyre et le poète l'écho ! Seulement, dans sa mélodie, Olympio a eu tort de ne pas rester sur les hauteurs sereines de la pure contemplation. Il a abaissé ses regards à ses pieds et dénoncé certains de ses collègues comme coupables d'indifférence envers les misérables, comme frappant d'une égale répulsion l'anarchie, ce grand fléau, et la misère, ce grand intérêt. Un vacarme très prosaïque s'en est suivi. La droite a protesté avec énergie, et le président lui-même a dû, par deux fois, rappeler à l'ordre le sublime penseur, que les applaudissements de la Montagne ont fini, cependant, par rappeler tout à fait à son passé et à sa gloire.

AFFAIRE DE ROME.

L'Univers.

19 octobre 1849.

Louis VEUILLOT.

Aujourd'hui c'est le pauvre M. Hugo qui brille une minute pour disparaître dans le rayonnement incomparable de la parole et du succès de M. de Montalembert.

Il s'était bien appliqué, il avait bien ajusté ses antithèses, tout était reluisant, chevillé, graissé d'adjectifs, et jouait à merveille. Le voilà en scène, avec une mémoire sûre et des poumons pleins de vent. La droite l'écoute, la Montagne l'applaudit. Il est presque aussi fort que M. Mathieu (de la Drôme) ; il a des intonations presque aussi glorieuses que celles du citoyen Frédérick Lemaître. Il parle de l'Inquisition, « qui ne peut être qu'une mauvaise chose parce qu'elle a un nom mauvais »⁷⁴⁵, il parle de la papauté qui ne connaît plus sa mission ; et de Rome, qui n'est pas libre puisqu'on n'y joue pas *le Roi s'anime* ; il parle de la honte acquise à nos drapeaux, si nous n'établissons pas à Rome un gouvernement qui donne aux

Romains les beaux jeux du théâtre. Bref, la Montagne applaudit, elle est contente, elle est heureuse.

...Impossible de donner une idée de tous les lieux communs, de toutes les pauvretés insignes, de tous les grossiers flonflons qui composent ce discours. Encore s'il y avait une raison, un sophisme, quelque chose, n'importe quoi, derrière ces axiomes fanés d'une polémique ridicule ! Mais rien, rien, absolument rien. Tout juste ce qu'il faut pour fournir à la Montagne un prétexte d'applaudir. Elle s'en est bravement acquittée.

...Voilà donc M. Hugo parvenu au comble de la gloire ! on crie, on se précipite pour le féliciter, on suspend la séance. Mais avant de quitter la salle, s'il a jeté un regard sur la tribune ébranlée de ses coups de poing, il a vu la figure émue et grave de M. de Montalembert. Olympio ! Olympio ! je vous le dis, dépêchez-vous, saisissez vite ces mains qui cherchent les vôtres, ouvrez bien vos oreilles aux félicitations de M. Pascal Duprat, savourez, avalez votre triomphe et mettez les morceaux doubles ! Tout ce grand succès, votre premier succès de tribune, ne sera tout à l'heure qu'un échec de plus.

M. de Montalembert n'a encore prononcé qu'une phrase et déjà justice est faite : « Le discours que vous venez d'entendre a reçu le châtiment qu'il mérite ; je parle des applaudissements qui l'ont accompagné ». Le mot est dit, l'incision est faite, la belle harangue du pauvre M. Hugo s'écroule. Il n'en restera que la phrase de M. de Montalembert.

Le National.

20 octobre 1849.

Non signé.

M. Victor Hugo est monté à la tribune, et son discours a été l'occasion d'un déchaînement de passions qui n'est que le prélude à de bien autres tempêtes.

M. Victor Hugo n'est pas des nôtres. C'est pourquoi nous ne lui marchanderons pas l'éloge ; il n'a pas ménagé à un ministre prévaricateur la vérité, au gouvernement clérical le mépris, au peuple romain la

reconnaissance de ses droits, à l'honneur et aux principes de la France la satisfaction qu'ils attendent.

Le ministère, suivant son habitude, avait menti en prétendant que la Constituante avait voulu la restauration du pouvoir temporel. M. Victor Hugo a vengé la Constituante de cette méprisable calomnie, et restitué aux votes de cette Assemblée leur dignité et leur véritable sens. La pensée de la Constituante a été une pensée de liberté, d'humanité, de lutte contre l'Autriche ; le ministère a trahi cette pensée au lieu de l'exécuter, et y a substitué en fait une politique d'oppression, d'iniquité, de complicité avec l'Autriche.

A ce nom abhorré de l'Autriche, qui ne devrait jamais retentir à la tribune française sans y être flétri au nom de la sainte pitié, au nom de tout ce qu'il y a de sacré ici-bas pour l'homme, M. Victor Hugo a eu un mouvement d'éloquence qui a électrisé la gauche et qui fera vibrer les plus nobles fibres de la France.

L'honorable orateur n'a pas hésité à flétrir le *motu proprio* comme un acte inqualifiable. Quant à la soi-disant amnistie de ces méprisables cardinaux qui osent insulter Dieu jusqu'à s'en dire les représentants, il lui a rendu son véritable nom, une *proscription* déguisée. Ici les tristes passions de la majorité ont éclaté avec un cynisme qui soulèvera en France le plus profond dégoût.

Le Dix-Décembre.

20 octobre 1849.

Non signé.

M. Victor Hugo a rappelé avec vérité le mot de M. le général Lamoricière : « Nous devons aller à Rome pour y sauver la liberté, si nous ne pouvons y sauver la République ».

C'est de même, avec une suite de pensées plus grandes et plus généreuses les unes que les autres, qu'il a protesté contre la barbarie des gouvernements autocratiques de Russie, de Naples, de Rome, etc.

L'Europe, certainement comme M. Hugo en a manifesté le désir, entendra avec bonheur les nobles paroles dont il a su flétrir les cruautés de

ces hommes sauvages, qui prétendent servir la civilisation avec les moyens de la barbarie.

...M. Hugo est entré très heureusement dans la question de liberté personnelle du pape et a montré, d'une manière victorieuse, que le *motu proprio* est incompatible avec le caractère et l'esprit de la papauté.

Il est impossible de suivre notre grand poète dans les déductions puissantes et patriotiques qui constituent le fond de son beau discours.

Mais on peut dire qu'aujourd'hui M. Victor Hugo, comme hier déjà M. Mathieu (de la Drôme) a fait les fonctions de ministre des affaires étrangères, puisque le gouvernement était abandonné ou incompris par le sien.

...La majorité s'est montrée constamment hostile à tous les développements de ce discours ; mais rien n'est comparable à l'effet produit sur tous les esprits libéraux, quand l'orateur a demandé à la majorité si elle contraindrait le pape à remplir ses promesses, dans le cas où il se refuserait à les exécuter, et qu'elle a répondu : non !

Les Débats.

20 octobre 1849.

Non signé.

C'est encore la lettre du président qui a fourni la matière du discours prononcé aujourd'hui par M. Victor Hugo, discours que malgré notre admiration pour le talent du poète nous ne pouvons nous empêcher de regretter dans l'intérêt de l'homme politique. Entraîné par de généreux sentiments, emporté par son imagination, le poète n'a pas assez compris que l'homme politique n'est pas toujours le maître de ses inspirations, et que les plus nobles élans du cœur doivent toujours être contenus par la sagesse, car l'esprit du mal sait quelquefois se faire des armes épouvantables de ce que nous avons de meilleur en nous, si nous n'avons pas la prudence de savoir à qui nous le donnons. Le sujet même qui était en discussion aurait dû prévenir M. Victor Hugo du piège tendu aux entraînements peu réfléchis du cœur ; car en retour de tous les bienfaits qu'il a voulu dans d'autres temps répandre d'une main si prodigue, qu'a

recueilli le Pontife si populaire de 1847 ? L'assassinat de son ministre, le meurtre de ses amis, la profanation des temples les plus spécialement confiés à sa garde, la révolte, la trahison de ceux qu'il avait si généreusement rendus à leur patrie, et pour sa personne enfin, la nécessité de se soustraire par la fuite aux balles parricides de ceux qu'il avait lui-même armés. Cet enseignement si prochain, qui sortait des entrailles mêmes du débat, M. Victor Hugo l'a dédaigné pour s'élancer imprudemment dans d'autres sphères, pour s'égarer loin de ses amis politiques dans les nuages orageux qui couronnent la Montagne, et où il a, pour son malheur, fait éclater des tonnerres d'applaudissements.

La Liberté.

21 octobre 1849.

Non signé.

Le discours de M. Victor Hugo a été une des plus belles inspirations de cette intelligence d'élite, et un des plus nobles élans de son âme généreuse.

Nous le voudrions que nous ne pourrions pas nous faire les interprètes fidèles de la pensée et du style de l'orateur. M. Victor Hugo revêt ses idées d'une forme si vive, si forte et si gracieuse, qu'il y a danger de la dénaturer et certitude de la décolorer si on essaie de la traduire par des équivalents. Mais ce que nous pouvons dire, c'est l'immense effet produit sur l'Assemblée par cette parole qui n'a été, d'un bout à l'autre du discours, qu'une solennelle et véhémence protestation contre la politique de proscription et d'obscurantisme que notre armée est allée restaurer à Rome.

M. Victor Hugo a éloquemment flétri les sanglantes orgies des Haynau et des Radetzki, dont nous nous faisons partout les auxiliaires contre les peuples ; et sa voix a fait vibrer les cœurs lorsqu'il s'est écrié : *qu'on employait les moyens de la barbarie pour servir les intérêts de la civilisation*. Plaçant ensuite la question romaine sur son véritable terrain, il a démontré qu'il n'y avait pas de milieu, qu'il fallait adopter ou la politique du Président de la République ou celle du *proprio motu* et du rapport de M. Thiers. M. Victor Hugo n'a pas eu de peine à établir qu'il n'y avait de possible, pour l'honneur et les intérêts de la France, que la politique

réclamée par la lettre du 8 août ; il a mis en relief l'odieux usage du pouvoir exercé par le gouvernement clérical à l'ombre de notre drapeau ; il a qualifié ce pouvoir d'un mot en stigmatisant la barbarie du juge criminel et la vénalité du juge civil, et, terminant par une véhémence et juste appréciation de notre intervention, il a demandé s'il était possible que la France fût allée à Rome pour rien, ou plutôt pour *la honte*.

Après que l'émotion produite par M. Victor Hugo a été calmée, M. de Montalembert est monté à la tribune, et dès ses premiers mots, on a compris que le discours de M. Victor Hugo avait frappé juste. Le jésuite a bondi sous le trait, et l'âme du dévôt s'est révélée, lorsqu'il a dit que M. Victor Hugo venait de recevoir sa récompense, ou plutôt son châtiment, dans les applaudissements que la gauche lui avait décernés.

Une immense protestation s'est alors élevée, et forcé de retirer le mot *châtiment*, M. de Montalembert a maintenu celui de *récompense*.

Le Nouveau Monde.

15 novembre 1849.

Louis BLANC.

...Le discours de M. Victor Hugo fut généreux, éloquent ; il représentait ce sentiment inné de justice qui se retrouve dans tous les cœurs honnêtes, à quelque parti qu'ils appartiennent. M. Victor Hugo produisit sur certains bancs intermédiaires une vive impression ; mais il s'était trouvé dans la situation embarrassante de tous ceux qui n'acceptent pas franchement un principe ; son argumentation indécise prêtait largement le flanc aux attaques des partis extrêmes, et M. de Montalembert se trouva fort à son aise pour lui répondre.

Le Conseiller du Peuple.

Octobre 1849.

LA MARTINE.

L'événement de la séance suivante est un discours de M. Victor Hugo, puissant de pensée, éclatant de parole, lyrique d'inspiration, qui élève le

débat à la hauteur d'une philosophie politique. La conclusion parlementaire de M. Victor Hugo est le rejet du *motu proprio*, et la reconnaissance de la lettre du Président par l'Assemblée comme point de départ des négociations. Nous avons dit les raisons de sang-froid et de réflexion qui nous paraissent contredire cette politique, mais il nous est impossible de ne pas rendre hommage à cette magnifique protestation. L'affaire de Rome n'aura jamais reçu un plus sévère châtiment de logique et d'éloquence.

LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT.

Le Mois.

Janvier 1850.

Alexandre DUMAS.

La discussion sur l'instruction publique a continué. La question est devenue plus palpitante d'intérêt. M. Victor Hugo a parlé.

L'orateur éminent que la Chambre, que la France, écoutent toujours avec tant de faveur, a établi d'une manière victorieuse la solution du problème. Il demande l'enseignement gratuit et selon lui, l'enseignement gratuit contient l'enseignement obligatoire et l'enseignement libre.

M. Victor Hugo repousse l'enseignement clérical, et dans ses nobles paroles, il a dignement séparé ce parti de la religion et de l'Église.

Il a flétri énergiquement les manœuvres sourdes de ceux qui, surpassant les marchands du Temple, vendent le temple lui-même. Sa voix a été bien puissante quand il s'est écrié : « Vous dites que l'Église est votre mère ; alors n'en faites pas votre servante ! »

Cet admirable discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, restera comme une protestation éclatante et souveraine de la lumière contre l'obscurantisme.

Le Crédit.

16 janvier 1850.

Non signé.

M. de Montalembert reprochait dernièrement à M. Hugo d'avoir déserté la cause au nom de laquelle il s'était fait élire. Ce reproche était inique ; M. Hugo avait promis, dans son programme électoral, de ne pas être moins hostile aux réactionnaires qu'aux révolutionnaires. Il tient noblement parole, et son discours d'aujourd'hui a été une belle revanche prise contre l'organe le plus accrédité des ultramontains ; car bien qu'il ait eu la précaution de poser en principe qu'il allait parler pour ceux qui n'étaient point dans l'Assemblée, il a reconnu cependant qu'ils avaient l'oreille assez fine pour l'entendre, d'aussi loin qu'il parlât, et l'événement a prouvé qu'il avait été, en effet, entendu et compris.

L'éloquence du poète est trop littéraire pour qu'on entreprenne de l'analyser. On en est réduit à citer ce qui a le plus profondément remué les âmes ou ébloui l'imagination dans ce langage si riche d'images et si admirablement accidenté.

Après avoir résumé le discours de Victor Hugo et cité l'attaque directe aux jésuites, le critique constate l'orage déchaîné :

À ces mots, le tumulte qui grondait du côté droit et sur les bancs de la commission depuis le commencement du discours, a acquis une telle intensité, et a éclaté avec tant de violence, qu'il a été très difficile à l'orateur de donner à sa péroraison tout le développement que faisait présager sa revue historique. La fin de son exposé a été étouffée sous les vociférations de la droite et les applaudissements du reste de l'Assemblée.

La Presse.

16 janvier 1850.

Non signé.

M. Victor Hugo a défendu la liberté d'enseignement.

Nous devrions plutôt dire que M. Victor Hugo a vengé la liberté d'enseignement des honteuses désertions dont elle porte le deuil.

Le discours de M. Victor Hugo est, en effet, moins une opinion qu'une accusation. Au lieu de discuter, il a lutté ; il a lutté avec toute la puissance d'une magnifique éloquence et toute l'énergie d'une généreuse conviction ;

il a lutté comme la force lutte contre la ruse, comme l'inspiration lutte contre l'ambition, comme le patriotisme lutte contre l'égoïsme. Cette lutte sera l'une des plus glorieuses pages de sa vie.

L'Assemblée nationale.

17 janvier 1850.

Non signé.

LES PRODUITS DE M. VICTOR HUGO.

M. Victor Hugo a provoqué hier, dans l'Assemblée législative, un si grand scandale, que nous croyons devoir y revenir aujourd'hui, quoiqu'il nous en coûte de relever les erreurs d'un poète illustre si tristement fourvoyé dans la carrière politique.

Dans son étrange discours, ou bien dans sa déclaration de guerre contre l'esprit même de la religion, il ose dire à tous les catholiques du monde : « Montrez-nous vos produits. »

Nous allons essayer de satisfaire M. Victor Hugo ; mais il nous permettra de lui montrer d'abord quelques-uns de ses produits personnels.

L'auteur de *Lucrèce Borgia*, cette orgie dramatique dirigée contre la papauté ; l'auteur de *Marion Delorme*, cette réhabilitation de la courtisane ; l'auteur du *Roi s'amuse*, de *Marie Tudor* et de *Ruy Blas*, ces drames révolutionnaires où les têtes couronnées s'effacent devant les valets et les bourreaux, avait depuis longtemps sa place marquée parmi les socialistes contemporains, puisqu'il a fait de ses écrits un instrument d'attaque et de haine contre le sacerdoce et la royauté !

Mais quelle force nouvelle apporte-t-il au socialisme ?

A cette question, que nous nous sommes adressée en l'écoutant, nous avons une réponse, écrite depuis deux mois ; car, hier, M. Victor Hugo a résumé seulement à la tribune les insinuations fausses et calomnieuses que le socialisme dirige contre le catholicisme, dans tous les premiers Paris de ses journaux. Il ne lui apporte donc aucune force nouvelle, comme il est facile de s'en convaincre par le texte même de son discours, qui peut se résumer en ces termes :

« Catholiques, qu'avez-vous fait de l'Italie, de l'Espagne, de l'Europe ?... »

...Si nous voulions généraliser ce triple parallèle, pour réduire à sa juste valeur toute la phraséologie sonore de M. Victor Hugo, et pour mieux faire éclater la splendeur de l'unité religieuse, ainsi que son influence positive et morale sur les autres grandes phases de la civilisation, il nous suffirait d'ouvrir les *Études historiques* de Chateaubriand, qui a prouvé que tous les peuples vraiment forts se sont inspirés du génie du catholicisme.

Si M. Victor Hugo s'était fait l'interprète de cette doctrine, plus noble et moins vieille que la sienne, M. Dejoy ne lui aurait pas répondu avec tant d'à-propos, de raison et de vérité, en faisant justice de son dire :

– « C'est de la friperie révolutionnaire ! »

La Démocratie Pacifique.

16 janvier 1850.

Non signé.

L'événement de la séance, de la session peut-être, est le discours prononcé aujourd'hui par M. Victor Hugo ; ce discours est une œuvre de puissant orateur, une action de bon citoyen.

Victor Hugo a écrasé cette loi qui n'a d'autre but, on l'a confessé aujourd'hui, que de livrer l'enseignement non pas même au clergé mais aux jésuites, cette milice du moyen-âge qui s'en va galvanisant les superstitions mortes et qui veut abrutir le peuple pour le rendre souple au joug.

...L'orateur a rappelé la sinistre histoire de cette église qui tortura Campanella, condamna Colomb, emprisonna Galilée ; de cette église à qui la philosophie arracha si difficilement les instruments de gêne et de supplice. A ceux qui tenteraient, après trois révolutions, d'arrêter le génie humain dans ses conquêtes, l'orateur a prédit des révolutions nouvelles ; mais pourquoi résumer ? Qu'on lise, non pas seulement dans notre compte rendu, mais dans le *Moniteur* dans la réimpression populaire que l'auteur publiera, s'il remplit son devoir tout entier. Nous lui dirons seulement une chose.

Tout homme qui tient la plume aujourd'hui a aimé, admiré M. Victor Hugo, grand poète et surtout hardi novateur en littérature, opérant une

révolution dans l'art, portant le marteau dans les règles antiques, dans les poétiques pétrifiées, ouvrant dans le vieil édifice classique de larges brèches, par lesquelles il faisait pénétrer la nature, la vie, la couleur. Ceux qui ont admiré Victor Hugo le poète, ceux qui ont suivi avec sympathie M. Victor Hugo à la Chambre des pairs, où il formula plus d'une fois des idées progressives, ont été découragés, éloignés pour un temps quand ils l'ont vu pactisant avec la rue de Poitiers, hésitant en présence de la démocratie socialiste, et comme ébloui par le grand nom de l'empereur.

Aujourd'hui le nuage disparaît, les causes de défiance se dissipent. M. Victor Hugo nous a prouvé que ses opinions avaient toujours été sincères, que toujours il avait gardé dans son cœur l'amour du progrès social et le respect de la pensée indépendante. Jamais il n'a fait de transactions aux dépens de la liberté intellectuelle. Les efforts mêmes qu'il a prodigués pour amener sur ce terrain les hommes auxquels il a bien voulu se mêler, et dont nous avons, nous, désespéré dès l'origine, donnaient aujourd'hui une autorité spéciale à sa parole. Après avoir compromis sa popularité, pour le salut de ceux qui ne veulent pas être sauvés, pour tenter l'opération de la cataracte à des aveugles, M. Victor Hugo possédait une puissance exceptionnelle pour leur faire entendre aujourd'hui des paroles rigoureuses et des avertissements solennels.

Le Conseiller du Peuple.

Janvier 1850.

LAMARTINE.

Mais le discours capital de cette discussion a été le discours de M. Victor Hugo. Jamais la parole de l'illustre écrivain n'avait plus fortement vibré dans cette séance, où il proclamait, au milieu des murmures, les droits imprescriptibles de la raison. M. Victor Hugo a défendu l'ordre de sa poitrine aux barricades. Il a donné, dans sa vie parlementaire, de nombreux otages à l'esprit de conservation. Il n'est pas suspect de faiblesse pour les doctrines d'anarchie ; mais dans cette grave question, qui est la question de l'indépendance de la pensée, il n'a pas cru devoir sacrifier à de mauvaises résipiscences les plus glorieuses conquêtes de la démocratie.

LA DÉPORTATION.

La Démocratie Pacifique.

6 avril 1850.

Non signé.

Pendant quelque temps, après la Révolution de février, nous avons vu avec regret M. Victor Hugo, témoignant des hésitations, des défiances en présence de la République nouvelle, manifestant en faveur des soi-disant défenseurs de l'ordre des illusions qui nous paraissaient trop prolongées.

Mais voici que, dans plusieurs occasions solennelles, M. Victor Hugo vient de prouver que ses défiances comme ses illusions avaient été honorables, comme tout ce qui est profondément sincère ; que jamais l'amour du progrès et de la liberté n'avait faibli dans son âme.

Le révolutionnaire en littérature, l'ardent ami des réformes sociales, l'auteur de *Marion Delorme*, de *Claude Gueux*, du *Dernier jour d'un condamné*, s'est retrouvé tout entier dans l'orateur qui a récemment stigmatisé la loi d'ignorance, qui a flétri plus énergiquement aujourd'hui la loi de déportation, cette restauration hypocrite de la peine de mort en matière politique.

Le discours de M. Victor Hugo, plusieurs fois honoré par les interruptions furieuses de la droite et par les applaudissements de la gauche, a tué d'avance une loi monstrueuse, et doit ajouter à l'illustration de son auteur.

...La loi sera probablement votée. C'est naturel ; les actes antérieurs de l'Assemblée devaient conduire à ce résultat. La majorité connaît les règles du syllogisme ; elle sait très bien que la conclusion doit toujours être conforme aux prémisses.

Mais le pays méditera le discours de M. Victor Hugo. C'est une compensation réelle au vote.

L'Assemblée nationale.

6 avril 1850.

Non signé.

...Le poète n'aime que les applaudissements et la popularité. Il court après la popularité qui se laisse atteindre le plus facilement ; il quête les applaudissements qui font le plus de bruit. Il flatte complaisamment ceux que la muse devrait châtier. Résister au courant exigerait de lui quelques efforts : il s'y laisse aller. Il voit décroître partout autour de lui le respect pour la justice, qui est le fondement de toute société, monarchie ou république : il conteste la justice : « Ce qui est criminel selon les uns est innocent selon les autres » ; il sème de nouveaux doutes dans les esprits : « Voilà, dit-il, un homme frappé pour le plus incertain de tous les délits, pour un délit politique » ; il oublie volontairement que c'est d'un crime qu'il s'agit et il l'appelle un délit, et un délit innocent, car c'est un délit politique, un délit qui va atteindre non pas seulement un homme, mais des milliers d'hommes ; qui fait partout, et sans compter, des veuves et des orphelins, et qui frappe peut-être la patrie au cœur. Il nie la justice et il l'outrage en même temps : « Ce qu'ils appellent une expiation, je l'appelle un martyr ; et ce qu'ils appellent la justice, je l'appelle l'assassinat. » Et il ajoute un dernier trait, en confondant la justice et le hasard.

Après qu'il a ainsi proclamé le scepticisme le plus absolu en matière de devoirs et de crimes, il ne craint pas d'ajouter : « Je n'hésite jamais entre la vierge qu'on appelle la conscience et la prostituée qu'on appelle la raison d'État. »

Qu'est-ce donc qu'une conscience qui transforme le crime en délit et déclare le délit incertain, et qui prend la justice pour l'assassinat et pour le hasard tour à tour !

...Cependant M. Victor Hugo, après avoir flatté, avec un grand succès, nous le reconnaissons, les mauvaises passions de ses nouveaux amis, s'est adressé à la plus mauvaise passion qu'il ait pu supposer chez ses adversaires : à la peur.

M. Victor Hugo, qui travaille si bien à effacer des cœurs toute notion du devoir, ne sait donc pas ce que c'est que le sentiment du devoir ? Le sentiment du devoir méprise toutes ces prévisions de succès ou de défaite

indignes de lui ; il ne fait point de honteux calculs, il dit généreusement : *advienne que pourra*. Il n'hésite jamais, pour employer l'antithèse de M. Victor Hugo, entre la vierge qu'on appelle la conscience et la prostituée qu'on appelle la peur !

Le Crédit.

6 avril 1850.

Non signé.

On était averti qu'un discours devait être prononcé par M. Victor Hugo ; l'Assemblée était au grand complet et les tribunes publiques étaient envahies de fond en comble, si bien que les derniers rangs étaient occupés par des dames. Le discours a répondu à l'attente générale ; car on y a retrouvé toutes les qualités propres à l'orateur et reconnaissons-le, s'il y avait un sujet sur lequel il eût plus particulièrement le droit de parler, c'était bien celui-là. L'auteur du *Dernier jour d'un condamné* pouvait plus hautement que personne protester contre le supplice nouveau qu'il s'agit de substituer à la peine de mort.

La partie la plus heureuse du discours de M. Hugo est celle qu'il a consacrée à la peinture de ce supplice nouveau, digne de rivaliser avec les cruautés légales des âges de barbarie, et qui, par conséquent, fera rougir notre civilisation.

...Toutes ces choses ont été exposées par M. Hugo dans un admirable langage, qui, faut-il l'avouer, n'a guère trouvé que des incrédules et des interrupteurs froidement railleurs dans les rangs de la droite. Ce n'est pas de l'improvisation, de la spontanéité oratoire réelle, leur entendait-on dire ; ce sont des effets longtemps cherchés et péniblement arrangés dans le silence et dans le loisir du cabinet.

Eh ! Messieurs, si Alceste a eu raison de dire que le temps ne fait rien à l'affaire, il n'en est pas moins vrai que le talent y fait tout. Mais ce qui est plus pénible que de vous voir indifférents aux œuvres de talent, c'est de vous trouver insensibles à ces choses du cœur que le cœur seul comprend.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

La Feuille du Peuple.

23 mai 1850.

Ad. CHOUIPPE.

Le puissant athlète de la tribune, Victor Hugo, est venu bientôt pulvériser de sa parole foudroyante cette loi déloyale et menteuse.

Il fallait voir les membres de la droite se tordre sur leurs bancs pendant que l'orateur, élevé aux plus sublimes régions de l'éloquence, administrait au projet, ainsi qu'à ses auteurs, une sorte de flagellation publique.

Nous renonçons à décrire les impressions variées et profondes qui ont agité l'Assemblée pendant près d'une heure. Nous renonçons également à donner une idée de ce discours qu'il faut absolument lire pour être pénétré de son importance, et que nous reproduisons dans son entier comme un chef-d'œuvre destiné à prendre place à côté des plus remarquables dans l'histoire des fastes parlementaires.

Paris a lu, la France et l'Europe entière liront cette forte et brillante improvisation dans laquelle la puissance de la pensée le dispute à l'éclat de l'expression ; mais nous ne savons, en vérité, ce qu'elles admireront davantage ou des merveilleuses facultés de l'esprit, ou des généreuses inspirations du cœur.

LA LIBERTE DE LA PRESSE.

La Presse.

10 juillet 1850.

Non signé.

Nous donnons entier ce magnifique discours, page immortelle qui s'ajoute à tant de nobles pages déjà ! En le lisant, on comprendra que nous soyons embarrassés pour en parler à notre aise, sans préparation. Nous y reviendrons.

Devant cet amas étincelant de pensées précieuses, on commence par être ébloui et par fermer les yeux. Nous applaudissons aujourd'hui, nous

commenterons demain.

Disons seulement que la pensée humaine ne sera jamais plus glorieusement vengée des misérables doctrines qui, ne pouvant s'habituer au grand jour du dix-neuvième siècle, essaient d'éteindre la vérité et la raison avec leur haleine immonde ! La question appartenait au grand poète plus qu'à personne. Lui que la pensée a fait ce qu'il est, il était le protecteur naturel et nécessaire de la pensée. Ce fils de l'intelligence devait accourir le premier à la défense de sa mère.

Aussi, avec quelle ardeur, avec quel courage, avec quelle verve, avec quelle cordiale et vivante énergie il a plaidé cette généreuse cause. Comme il a flétri de sarcasmes acérés et ineffaçables ces nains ridicules et insensés qui se couchent en travers des rails pour arrêter l'esprit humain, cette locomotive lancée à toute vapeur ! Comme il a, en revanche, magnifiquement célébré cet incessant et universel travail de l'idée qui produit tout, l'erreur, le schisme, la déraison, mais aussi la vérité, et qui en somme se résout en bien, comme toute révolution se résout en progrès et toute guerre en civilisation !

La droite a, comme toujours, essayé d'étouffer sous ses murmures la retentissante parole du grand orateur. M. Dupin lui-même a été obligé de rappeler la majorité, – sa majorité ! – au respect de la tribune. Tant mieux ! Ces cris et ces contorsions de la réaction sous chaque mot de l'illustre poète ne prouvent qu'une chose : c'est que chaque mot portait.

D'ailleurs, les acclamations chaleureuses de la gauche ont bien dédommagé l'orateur des murmures de la droite. Murmures à droite, bravos à gauche ; double succès.

Splendeur de style, profusion d'idées, images grandioses qui font vivre la pensée dans la mémoire des masses ; aucune des qualités de premier ordre ne fait défaut à cette harangue qui place définitivement M. Victor Hugo au niveau des plus grands orateurs de tous les pays et de tous les temps.

Et maintenant, que la réaction le loue ou l'attaque, qu'est-ce que cela fait ? M. Victor Hugo est bien obligé de parler devant elle, mais il ne parle pas pour elle. Il parle pour le peuple et pour l'avenir.

Le peuple et l'avenir liront cet admirable discours ; et le peuple l'applaudira, et l'avenir le réalisera.

Le Pouvoir.

(Suite du *Dix-Décembre.*)

10 juillet 1850.

Non signé.

Nous craignons malheureusement que les brillants développements que l'orateur a donnés à sa pensée n'aient pas servi beaucoup la cause qu'il voulait défendre. Entraîné par la puissance de son esprit généralisateur, mal à l'aise dans les questions de détail qu'il déborde ou qu'il dédaigne peut-être, M. Victor Hugo a fait entrer dans le plan de son discours des appréciations politiques, souvent injustes, et dont le moindre inconvénient était d'être complètement hors de propos. Au lieu d'intéresser la majorité au succès de sa cause, il a trouvé le secret de la blesser par des suppositions tout à fait gratuites, et des insinuations du moins déplacées pour ceux mêmes de ses membres qui ont le plus de droit à ses sympathies et à celles de l'opinion publique ; pourquoi M. Victor Hugo ne laisse-t-il pas aux vulgaires déclamateurs de la Montagne ces tristes ressources de tribune qui font tache à son talent et sont indignes de son génie ? Pourquoi surtout, dans cette circonstance, ne s'est-il pas préoccupé davantage de sa noble cliente, la presse, qu'il paraissait avoir à peu près oubliée, et qui paiera, nous le craignons bien, les imprudences de ses attaques inopportunes et les frais de son éloquence ?

Le Crédit.

10 juillet 1850.

Non signé.

Aujourd'hui, M. Victor Hugo est parvenu à rouvrir l'arène du débat fermée avant l'heure. Il a noblement dénoncé toutes les embûches dressées contre la presse dans les machiavéliques conceptions de la commission ; il a vigoureusement flagellé les auteurs de toutes ces ruses misérables de la

réaction monarchique, travaillant de compte à demi avec la réaction ultramontaine contre l'irrésistible courant de l'esprit humain ; il a stigmatisé ces ministres anonymes qui, sans péril, sans responsabilité, font l'œuvre à laquelle des ministres plastrons attachent leurs noms ; il a gémi sur le sort du nouveau Numa de l'Élysée national, affligé de ses dix-sept Égéries.

Mais la droite a eu assez à faire pour sa dignité et pour la cause qu'elle veut servir en affectant la plus joviale hilarité, et en interrompant bruyamment l'orateur presque à chacune de ses phrases ; de telle sorte que ce beau discours, resté sans contradicteur, écrase moralement la majorité, comme une magnifique oraison funèbre de la liberté de la presse livrée aux jésuites de 1850.

POUR CHARLES HUGO.

L'Univers.

13 juin 1851.

Louis VEUILLOT.

Le jury de la Seine a donné hier un signe assez remarquable du mouvement qui s'opère dans les esprits. Un rédacteur de *l'Évènement*, M. Charles Hugo, était traduit devant la cour d'assises pour un article qu'il avait cru écrire contre la peine de mort. L'auteur a été défendu en grande pompe par M. Victor Hugo, son père. Le jury, après vingt minutes de délibération, a porté un verdict de culpabilité, tout en reconnaissant des circonstances atténuantes. Véritablement, il y en avait ! M. Charles Hugo a été condamné à six mois de prison.

Ce qui donne un caractère particulier à ce verdict, c'est la présence et la plaidoirie de M. Victor Hugo.

...Au moment de paraître devant la cour, les jeunes rédacteurs de *l'Évènement* se sont empressés de rassembler des textes à l'appui de leur thèse. Avec une naïveté qui a quelque chose de touchant ils ont donné la plus belle place parmi ce choix d'autorités à M. Victor Hugo lui-même,

prenant dans *Claude Gueux* et dans la préface du *Dernier jour d'un Condamné* ce qu'ils y trouvaient de plus beau, et se mettant à couvert sous ces chefs-d'œuvre d'autrefois, qui sont encore des chefs-d'œuvre pour eux. Personne aujourd'hui ne voudrait, ni n'oserait, ni ne saurait écrire certains passages de *Claude Gueux* et de la préface du *Dernier jour d'un Condamné*. On serait mis à l'amende. C'est ce que le jury vient de constater en condamnant l'article de *l'Évènement*, cent fois moins répréhensible au point de vue du goût, de la morale, des lois et de la raison, que ces ouvrages qui ont rendu leur auteur illustre, et qui l'ont fait entrer à l'Académie comme les visigoths dans Rome.

Les louanges que nous sommes heureux de donner à la plaidoirie de M. Hugo ne s'adressent qu'à la forme. Quant au fond, nous n'en disons rien et par deux raisons : M. Hugo plaidait pour son fils et plaidait contre la peine de mort. Tout ce qu'il a dit pour son fils mérite des égards ; rien de ce qu'il a dit contre la peine de mort ne mérite l'attention.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION.

L'Univers.

18 juillet 1851.

Louis VEUILLOT.

M. Hugo n'avait rien à dire sur la question : il ne sait rien. République et monarchie, cela est trop haut pour lui, et le débat se passe au-dessus de sa tête.

...M. Hugo n'est pas venu discuter ; il est venu insulter ; son discours n'a été qu'une longue insulte à tous les partis, à tous ceux du moins qu'il a glorifiés et qui l'ont récompensé. Ce qu'il a dit sur la question même est au-dessous de tout ce qu'on pouvait prévoir : il a ramassé des lieux communs de guerre et de récriminations dont M. Duprat, qui n'y regarde pas de bien près pourtant, n'avait point voulu ; il a fait un programme des idées républicaines où figurent des articles que M. Michel de Bourges avait rayés

la veille, des excentricités socialistes que M. Greppo n'avoue plus, et qui n'ont aujourd'hui que M. Emile de Girardin pour patron. M. Hugo socialiste ! L'Assemblée s'attendait à tout, et elle est stupéfaite. Il dit que la République sera la liquidation de tous les griefs de l'humanité ; que la justice doit être rendue par une magistrature élue et temporaire ; qu'il faut étendre la compétence du jury ; il ramasse en hâte et comme un homme qui craint d'être encore suspect et de n'en jamais faire assez, toutes les absurdités qu'il peut trouver dans les constitutions révolutionnaires. C'est le cynisme, non, c'est la démente de l'apostasie. Et de tout cela, comme il faut encore que la puérilité littéraire se montre et mette le dernier trait à cette parade, de tout cela il fait des jeux de mots, des antithèses, des assonances, toutes les misérables fanfreluches de son métier.

Quant à la Montagne, elle étouffait M. Hugo de ses embrassements, et semblait lui mettre au front l'auréole d'innocence dont il a lui-même couronné *Marion de Lorme* :

Mon amour te refait une virginité.

De telles scènes laissent dans l'âme une inexprimable tristesse.

La Feuille du Peuple.

25 juillet 1851.

Ch. RENOUVIER.

...M. Baroche, en avocat irrité, n'a fait que deux parts dans son discours : l'une personnelle, injurieuse, calomnieuse pour Victor Hugo ; l'autre personnelle encore, à ce qu'on aurait pu croire, contre le gouvernement provisoire, contre les commissaires (toujours le vieux thème) et contre le droit même de la Constituante.

Victor Hugo s'est défendu autant que la haine et les féroces interruptions des royalistes qui entouraient la tribune lui ont permis de le faire.

...Le discours de Victor Hugo, un des plus énergiques que la tribune ait jamais produits, a passionné l'Assemblée que les raisons froides et concluantes, la rigoureuse polémique des républicains avait maintenue dans un calme forcé. Victor Hugo a fait le procès de la monarchie, rappelé les crimes de l'empire et de la royauté, les banqueroutes de l'ancien régime, et livré à l'indignation de tous les cœurs patriotiques ces hommes qui se

tiennent à plat ventre écoutant s'ils n'entendront pas enfin le canon russe. Un concert d'injures et de malédictions a été la réponse de la droite.

Journal des Débats.

18 juillet 1851.

J. LEMOINNE.

C'est à M. Victor Hugo qu'appartient le triste, le déplorable honneur, nous le disons avec une profonde affliction, d'avoir rompu la trêve des partis, d'avoir mis un terme à la tranquillité que l'Assemblée s'était imposée pendant le cours de cette discussion. M. Dupin a appelé cette semaine la semaine de la tolérance ; mais il n'y a pas de tolérance au monde qui pût tenir contre les provocations, contre les outrages et contre les injures que M. Victor Hugo est venu jeter à la face de tout ce qu'il était tenu de respecter et d'honorer plus que personne. Nous comprenons les écarts de l'éloquence et les excès de l'improvisation ; si M. Berryer, par exemple, dans l'entraînement de sa fougueuse parole, se laissait aller jusqu'à l'outrage, on le lui pardonnerait, parce qu'on sent toujours en lui un courant sympathique, généreux et passionné. Mais M. Victor Hugo n'a pas même l'excuse de l'improvisation ; ses injures sont apprises par cœur, et péniblement récitées. C'est aligné comme des vers, aiguisé comme des rimes. Quand, à l'indignation qu'il soulève, il s'aperçoit qu'il a dépassé toutes les bornes permises, il rétracte ses mots, mais il les répète ; il les ramasse un à un comme des morceaux cassés, il les rajuste et vous les représente avec la même figure et avec la même tournure. Après chaque interruption, il court après ses antithèses, il les rejoint, il les reprend ; il ne perd jamais ses mots ! C'est là ce qui ôte toute espèce d'émotion sincère et véritable aux harangues de M. Victor Hugo ; c'est de la colère à froid, de l'emportement prémédité, c'est de l'éloquence frappée de glace.

Il est facile à un poète égaré de venir nous dire que 89 et 93 sont indivisibles, et qu'on ne peut pas plus les séparer l'un de l'autre que l'aube du soleil ; mais ceux qui saluent, comme le lever de la liberté, la magnifique

aurore de 89, ne consentiront jamais à adorer comme le soleil ce triangle sanglant qui inonde la France de larmes et de terreur.

Le Conseiller du Peuple.

Juillet 1851.

LAMARTINE.

M. Hugo est monté à la tribune. C'est toujours un événement. Le génie est le génie partout. On doutait que le grand poète pût se transformer en grand orateur : on se trompait, il n'a eu qu'à replier ses ailes. Nous qui connaissions et qui aimions ce jeune émule de nos meilleures années, nous ne doutions pas. Disons-le franchement néanmoins, cette fois son discours nous a causé autant de peine que d'admiration. Ce n'étaient pas des foudres que nous voulions dans cette discussion où le parti républicain devait mettre tout, jusqu'au silence, de son côté : c'était de la sérénité, de la lumière et de la modération. M. Hugo a parlé en grand artiste, non en homme d'État, selon nous. Il a fait une ardente invective à la manière de Rome ou d'Athènes, il n'a pas fait un bon discours de circonstance. L'éloquence n'est-elle pas avant tout l'art de dire des choses convenables au pays, à l'auditoire, à la cause, au temps ? À quoi bon la colère qu'à provoquer la colère ? Quand on combat, bien ; quand on raisonne, non. Et puis à quoi bon, au moment où la République se légitime par la sécurité qu'elle doit au pays, à quoi bon lui dérouler des programmes de gouvernements innomés qui la font douter, trembler, rentrer dans les cœurs ? Que ferait dans un pays comme la France ce gouvernement sans forme, sans tête, sans main, comme ce *gouvernement direct* du peuple que l'orateur a fait entrevoir à l'imagination déroutée de la France ?... Si nous possédions, comme M. Hugo, la coupe des illusions, nous nous garderions de la verser en un pareil moment à ce peuple. Ce n'est pas l'heure des songes, c'est l'heure des réalités. La réalité, c'est l'ordre à créer *un et fort* sous la République, par des institutions que tout le monde comprenne parce qu'elles sortent du sens vulgaire et des traditions de l'humanité. Nul ne leur donnera plus de splendeur que M. Hugo.

Le Bien-Etre universel.

20 juillet 1851.

Émile DE GIRARDIN.

Le Bien-Être universel reproduit les discours de Victor Hugo, puis ajoute :

...Ne pouvant reproduire tous les discours,

...*Le Bien-Être universel* a choisi pour ce numéro. le discours de Victor Hugo, moins encore à cause des vérités qu'il a fait jaillir comme les étincelles jaillissent du silex, qu'à cause de l'oppression sans exemple dont l'illustre orateur, égal à l'illustre écrivain, a été l'objet de la part d'une majorité passionnée qui, dans sa fureur contre ce grand nom et ce grand talent, voués à la défense de la démocratie opprimée et de la nation souveraine, a oublié qu'on ne pouvait fouler aux pieds une gloire nationale sans s'éclabousser au visage d'une honte ineffaçable. Le discours de Victor Hugo a été interrompu, le *Moniteur* le constate, cent une fois. L'imprimer et le distribuer à cent un mille exemplaires sera de toutes les réparations la plus efficace.

*Histoire parlementaire
de la seconde République.*

1891.

E. SPULLER.

...M. Victor Hugo glorifia, dans un langage admirable, le suffrage universel et la révolution de février qui en a doté la France ; il fit ressortir tous les avantages qui résultaient pour l'ordre et la sécurité de cet agrandissement magnifique de l'idée de souveraineté ; il eut même des accents inspirés, pour montrer à l'Assemblée la vision des destinées magnifiques et prospères que le suffrage universel promet aux sociétés futures. Ce discours à effet, tout dans la manière propre de M. Victor Hugo, déchaîna les violentes colères de la droite ; jamais les séances de l'Assemblée ne furent si orageuses que pendant cette discussion.

...M. de Montalembert, qui parla deux jours après M. Victor Hugo... renouvela le duel oratoire qu'il avait eu sur la loi de l'enseignement avec

l'illustre poète.

...La réplique de M. Victor Hugo, attaqué personnellement, amena la plus violente tempête. Ce qu'il y eut peut-être de plus remarquable dans cette scène terrible, ce fut l'incroyable partialité du président Dupin. M. Dupin, depuis l'ouverture de l'Assemblée législative, avait été constamment porté au fauteuil de la présidence par la majorité dont il servait les haines et les colères avec une brutalité dans l'injustice qui révoltait toutes les consciences honnêtes. On peut croire que c'est de la séance où M. Victor Hugo fut mis en cause que date cette haine que le poète exhala plus tard en vers immortels, et qui demeurent devant l'histoire comme l'arrêt de condamnation de la 'présidence de M. Dupin.

Nous publierons au troisième volume : *Depuis l'exil*, les notices bibliographique et iconographique d'*Actes et Paroles*.

ILLUSTRATION DES ŒUVRES

REPRODUCTIONS ET DOCUMENTS

ŒUVRES
ORATOIRES

DE

VICTOR HUGO.

—
TOME PREMIER.

SEULE ÉDITION COMPLÈTE.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR.

BRUXELLES
LIBRAIRIE DE J. B. TARRIDE, ÉDITEUR

RUE DE L'ÉCUYER, 8.

—
1853

4

29 mars 1841

Messieurs

Au commencement de ce
 siècle, la France était pour
 les nations un magnifique
 spectacle. un homme la remplissait
 alors, et le faisait si grande
 qu'elle remplissait l'Europe.
 Ce homme, sorti de l'ombre,
 fils d'un pauvre ferretier corse,
 produit de deux républiques, par
 la famille de la république de
 Florence, par lui-même de la
 république française, avait vivifié
 une jeune nation, et le plus haut
 orgueil qu'elle jamais eût eu
 avait ^{été} ~~été~~ d'histoire. Il était
 pris par le génie, par la
 destinée et par les actions.

FAC SIMILÉ DU DISCOURS DE RÉCEPTION À
L'ACADÉMIE (voir page 37).

FAC SIMILÉ DU MANUSCRIT (Voir page 107.)

484
L'usage de la
force en ga. L'usage
au service public, L'usage
L'usage au service public

Le service public, L'usage
par le département d'un don
par l'air, L'usage à dire L
L'usage par tout, L'usage
L'usage, L'usage par tout,
de la richesse publique.



FAC SIMILÉ. DU RELIQUAT. (Voir page 502.)

depuis l'âge où mes efforts ont
 obtenu et je ^{ai} commencé à prêter
 part aux ~~constructions~~ ^{constructions} ~~religieuses~~ ^{religieuses} et aux
 fluctuations sociales de mon temps,
 voici les phases successives que
 ma carrière a traversées en l'occu-
 pant avec la même ardeur au jour le
 jour, — dans une justice, — dans la
 lumière :

- 1818 - royaliste.
- 1824 - royaliste-libéral.
- 1827 - libéral.
- 1838 - libéral - socialiste.
- 1830 - libéral - socialiste - démocrate.
- 1849 - libéral - socialiste - démocrate - républicain.

RELICUAT. – II	451
Faits contemporains	451
Révolution de 1848. Faits, pièces, etc	461
1849	482
1850	499
i851.	511
FRAGMENTS SANS DATE	523
LE MANUSCRIT D’AVANT L’EXIL.	543
APPENDICE. Extraits du <i>Moniteur</i>	557
ÉDITEUR	589
NOTES DE *	589
I. Historique.	589
II. Revue de la critique.	672
ILLUSTRATION DES ŒUVRES. – REPRODUCTIONS ET DOCUMENTS.	695
Couverture de l’édition originale (ŒUVRES ORATOIRES). – Quatre facsimilés du manuscrit : Discours de réception à l’Académie. – Victor Hugo à ses concitoyens. – Reliquat (voir page 502). – Note du Reliquat : <i>Moi</i> .	

ERRATUM.

Au moment de mettre ce volume sous presse, on nous signale que la lettre de Victor Hugo à Salvandy, dont nous avons reproduit le brouillon presque illisible, va être vendue le 20 décembre, à l’Hôtel Drouot ; nous avons pu collationner et nous avons constaté une erreur.

Page 606, I^{re} colonne, *lire* :
« J'aime mieux croire, le Roi que ses biographies. »

ACHEVÉ D'IMPRIMER
PAR L'IMPRIMERIE NATIONALE
POUR
ALBIN MICHEL, EDITEUR
22, RUE HUYGHENS, 22, PARIS
LE 30 DÉCEMBRE 1937.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

Oeuvres complètes de Victor Hugo

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6410209v>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et

fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Notes

1 Et obtint. Voir page 91 de *Avant l'exil*. (Note de l'Édition originale.)

2 Depuis comte de Sopetran.

3 Depuis comte d'Erlon.

4 Depuis gouverneur de Ségovie. (Notes de l'édition originale.)

5 Voir le livre *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. (Note du manuscrit.)

6 M. Victor Hugo fut nommé membre de l'Académie française, par 18 voix contre 16, le 7 janvier 1841. Il prit séance le 3 juin. (Note de l'Édition de 1895.)

7 Villemain, gravement malade à cette époque (Note de l'éditeur).

8 Dans la discussion du projet de loi relatif aux dépenses secrètes, M. de Montalembert vint plaider la cause de la Pologne et adjurer le gouvernement de sortir de sa politique égoïste. M. Guizot répondit que le gouvernement du roi persistait et persisterait dans les deux règles de conduite qu'il s'était imposées : la non-intervention dans les affaires de Pologne ; les secours, l'asile offert aux malheureux polonais.

« L'opposition, disait M. Guizot, peut tenir le langage qui lui plaît ; elle peut, sans rien faire, sans rien proposer, donner à ses reproches toute l'amertume, à ses espérances toute la latitude qui lui conviennent. Il y a, croyez-moi, bien autant, et c'est par égard que je ne dis pas bien plus, de moralité, de dignité, de vraie charité même envers les polonais, à ne promettre et à ne dire que ce qu'on fait réellement. » – En somme, M. Guizot tenait le débat engagé pour inutile et ne pensait pas que la discussion des droits de la Pologne, que l'expression du jugement de la France pussent produire aucun effet heureux pour la reconstitution de la nationalité polonaise. Le gouvernement français, selon M. Guizot, devait remplir son devoir de neutralité *en contenant, pour obéir à l'intérêt légitime de son pays, les sentiments qui s'élevaient aussi dans son âme*. – Après M. le prince de la Moskowa qui répondit à M. Guizot, M. Victor Hugo monta à la

tribune.

Ce discours, le premier discours politique qu'ait prononcé Victor Hugo, fut très froidement accueilli.

(Note de l'Édition de 1853. La dernière phrase a été ajoutée en 1875.)

9 Dans la séance du 27 juin, un incident fut soulevé par M. de Boissy, sur l'ordre du jour. La Chambre avait à discuter deux projets de loi : le premier était relatif à des travaux à exécuter dans différents ports de commerce, le second décrétait le rachat du havre de Courseulles. M. de Boissy voulait que la discussion du premier de ces projets, qui comportait 13 millions de dépense, fût remise après le vote du budget des recettes. La proposition de M. de Boissy, combattue par M. Dumon, le ministre des Travaux publics, et par M. Tupinier, rapporteur de la commission qui avait examiné les projets de loi, fut rejetée après ce discours de M. Victor Hugo. La discussion eut lieu dans la séance du 29.

(Note de l'Édition de 1853.)

10 Ici commence le discours du 1^{er} juillet. *(Note de l'Éditeur.)*

11 Sans doute l'Heure. *(Note de l'Éditeur.)*

12 Une pétition de Jérôme-Napoléon Bonaparte, ancien roi de Westphalie, demandait aux chambres la rentrée de sa famille en France. M. Charles Dupin proposait le dépôt de cette pétition au bureau des renseignements ; il disait dans son rapport : « C'est à la couronne qu'il appartient de choisir le moment pour accorder, suivant le caractère et les mérites des personnes, les faveurs qu'une tolérance éclairée peut conseiller ; faveurs accordées plusieurs fois à plusieurs membres de l'ancienne famille impériale, et toujours avec l'assentiment de la générosité nationale. » La pétition fut renvoyée au bureau des renseignements.

Le soir de ce même jour, 14 juin, le roi Louis-Philippe, après avoir pris connaissance du discours de M. Victor Hugo, déclara au maréchal Soult, président du conseil des ministres, qu'il entendait autoriser la famille Bonaparte à rentrer en France. *(Note de l'Édition de 1853.)*

13 Ce discours, du reste assez mal accueilli, fut prononcé dans la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne, à propos du

paragraphe 6 de cette adresse, qui était ainsi conçu :

« Nous croyons, avec votre Majesté, que la paix du monde est assurée. Elle est essentielle à tous les gouvernements et à tous les peuples. Cet universel besoin est la garantie des bons rapports qui existent entre les États. Nos vœux accompagneront les progrès que chaque pays pourra accomplir, dans son action propre et indépendante. Une ère nouvelle de civilisation et de liberté s'ouvre pour les États italiens. Nous secondons de toute notre sympathie et de toutes nos espérances le pontife magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et les souverains qui suivent, comme lui, cette voie de réformes pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples. »

Le paragraphe ainsi rédigé fut adopté à l'unanimité.

À cette époque, l'Italie criait : *Viva Pio nono* ! Pie IX était révolutionnaire. On peut mesurer aujourd'hui la distance qu'il y a entre le pape des Droits de l'homme et le pape du *Syllabus*. (*Note de l'Édition de 1853*, sauf le dernier alinéa, ajouté en 1875.)

14 Un journal de la réaction reprochait, hier encore, à M. Victor Hugo, son républicanisme *recent*. En réponse à ce journal, et à tous ceux qui affectent de croire que M. Victor Hugo n'est devenu républicain qu'après avoir été élu par le parti de l'ordre, nous publions la pièce suivante que le hasard nous fait tomber entre les mains.

Ce sont des paroles prononcées *en mars* 1848, à l'occasion de la plantation de l'arbre de la Liberté de la place des Vosges. (*Note de l'Édition de 1853*.)

15 Dans une séance de l'Assemblée générale annuelle des auteurs dramatiques tenue le 6 mai 1849, M. Victor Hugo prononça, en remettant à l'Assemblée son titre et ses pouvoirs de président de l'Association, un discours qui fut couvert d'unanimes et enthousiastes applaudissements.

Voici la fin du discours de M. Victor Hugo, qui rendait compte de la façon dont il avait rempli son mandat à l'Assemblée nationale (*Note de l'Édition de 1853*).

16 Ce discours fut prononcé quatre jours avant la fatale insurrection du 24 juin. Il ouvrit la discussion sur le décret suivant, qui fut adopté par

l'Assemblée.

ART. 1^{er}. L'allocation de 3 millions demandée par M. le ministre des Travaux publics pour les ateliers nationaux lui est accordée d'urgence.

ART. 2. Chaque allocation nouvelle affectée au même emploi ne pourra excéder le chiffre de 1 million.

ART. 3. Les pouvoirs de la commission chargée de l'examen du présent décret sont continués jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par l'Assemblée. (*Note de l'Édition de 1853.*)

17 M. Crespel-Delatouche avait interpellé le gouvernement sur la suppression de *onze* journaux frappés d'interdit le 25 juin, sur l'arrestation et la détention au secret, dix jours durant, du directeur de l'un des journaux supprimés, M. Émile de Girardin, etc. Les mesures attaquées furent défendues par M. le ministre de la Justice ; elles furent combattues par les représentants Vesin, Valette, Dupont (de Bussac), Germain Sarrut et Lenglet. Le général Cavaignac, après le discours de Victor Hugo, déclara qu'il ne voulait entrer dans aucune explication et qu'il laissait à l'Assemblée le soin de le défendre ou de l'accuser. L'Assemblée déclara la discussion close et passa à l'ordre du jour. (*Note de l'Édition de 1853.*)

18 Le représentant Liechtenberger avait fait une proposition relative à la levée de l'état de siège avant la discussion sur le projet de constitution. Le comité de la justice, par l'organe de son rapporteur, disait qu'il n'y avait pas lieu de prendre en considération la proposition. Le représentant Ledru-Rollin la défendit, le représentant Saureau la défendit également, le représentant Demanet parla dans le même sens. Le général Cavaignac, président du conseil, présenta dans ce débat des considérations à la suite desquelles Victor Hugo demanda la parole. La discussion fut close après son discours. La proposition du représentant Liechtenberger ne fut pas adoptée. (*Note de l'Édition de 1853.*)

19 Ce discours fut prononcé dans la discussion de l'article 5 du projet de Constitution.

Cet article était ainsi conçu : *La peine de mort est abolie en matière politique.*

Les représentants Coquerel, Kœnig et Buvignier proposaient par amendement de rédiger ainsi cet article 5 :

La peine de mort est abolie.

Dans la séance du 18 septembre cet amendement fut repoussé par 498 voix contre 216. (*Note de l'Édition de 1853.*)

20 L'état de siège fut levé le lendemain de ce discours. (*Note de l'Édition de 1875.*)

21 L'Assemblée constituante discutait sur les propositions relatives soit à la convocation de l'Assemblée législative, soit à la modification du décret du 15 décembre concernant les lois organiques. Jules Favre venait de prononcer un discours très éloquent, très véhément, pour prouver que l'Assemblée constituante avait droit de rester réunie, quand Victor Hugo monta à la tribune.

La dissolution fut votée. (*Note de l'Édition de 1853, sauf la dernière ligne ajoutée en 1875.*)

22 Ce discours fut prononcé dans la discussion du budget, après un discours dans lequel le représentant Jules Favre demanda pour les théâtres l'abolition de toute censure.

(*Note de l'Édition de 1853.*)

23 M. de Melun avait proposé à l'Assemblée législative, au début de ses travaux, de « nommer dans les bureaux une commission de trente membres, pour préparer et examiner les lois relatives à la prévoyance et à l'assistance publiques ». Le rapport sur cette proposition fut déposé à la séance du 23 juin 1849. La discussion s'ouvrit le 9 juillet suivant.

Victor Hugo prit le premier la parole. Il parla en faveur de la proposition, et demanda que la pensée en fût élargie et étendue.

Ce débat fut caractérisé par un incident utile à rappeler. Victor Hugo avait dit : « Je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. » Son assertion souleva de nombreuses dénégations sur les bancs du côté droit. M. Poujoulat interrompit l'orateur : « C'est une erreur profonde ! » s'écria-t-il. Et M. Benoît d'Azy soutint, aux applaudissements de la droite et du centre, qu'il était impossible de faire disparaître la misère.

La proposition de M. de Melun fut votée à l'unanimité.

(Note de l'Édition de 1853.)

24 Le triste épisode de l'expédition contre Rome est trop connu pour qu'il soit nécessaire de donner un long sommaire à ce discours. Tout le monde se rappelle que l'Assemblée constituante avait voté un crédit de 1.200.000 francs pour les premières dépenses d'un corps expéditionnaire en destination de l'Italie, sur la déclaration expresse du pouvoir exécutif que cette force devait protéger la péninsule contre les envahissements de l'Autriche. On se rappelle aussi qu'en apprenant l'attaque de Rome par les troupes françaises sous les ordres du général Oudinot, l'Assemblée constituante vota un ordre du jour qui prescrivait au pouvoir exécutif de ramener à sa pensée primitive l'expédition détournée de son but.

Dès que l'Assemblée législative, dont la majorité était sympathique à la destruction de la république romaine, fut réunie, ordre fut donné au général Oudinot d'attaquer Rome et de l'enlever coûte que coûte. – La ville fut prise, et le pape restauré.

Le président de la République française écrivit à son aide de camp, M. Edgar Ney, une lettre, qui fut rendue publique, où il manifestait son désir d'obtenir du pape des institutions en faveur de la population des États romains.

Le pape ne tint aucun compte de la recommandation de son restaurateur, et publia une bulle qui consacrait le despotisme le plus absolu du gouvernement clérical dans son domaine temporel.

La question romaine, déjà débattue plusieurs fois dans le sein de l'Assemblée législative, y fut agitée de nouveau, à propos d'une demande de crédits supplémentaires, dans les séances du 18 et du 19 octobre 1849.

C'est dans cette discussion que M. Thuriot de la Rosière soutint que Rome et la papauté étaient la *propriété indivise de la catholicité*.

Victor Hugo soutint, au contraire, la thèse « si chère à l'Italie, dit-il, de la sécularisation et de la nationalité ». (Note de l'Édition de 1853.)

25 Le parti catholique, en France, avait obtenu de M. Louis Bonaparte que le ministère de l'instruction publique fût confié à M. de Falloux.

L'Assemblée législative, où le parti du passé arrivait en majorité, était à peine réunie que M. de Falloux présentait un projet de loi sur

l'enseignement. Ce projet, sous prétexte d'organiser la liberté d'enseigner, établissait, en réalité, le monopole de l'instruction publique en faveur du clergé. Il avait été préparé par une commission extra-parlementaire choisie par le gouvernement, et où dominait l'élément catholique. Une commission de l'Assemblée, inspirée du même esprit, avait combiné les innovations de la loi de telle façon que l'enseignement laïque disparaissait devant l'enseignement catholique.

L'artifice des dispositions cauteleuses du projet de M. de Falloux et des deux commissions n'échappa point à la sagacité des représentants de la gauche.

La discussion sur le principe général de la loi s'ouvrit le 14 janvier 1850. – Toute la première séance et la moitié de la seconde journée du débat furent occupées par un très habile discours de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Après lui, M. Parisis, évêque de Langres, vint à la tribune donner son assentiment à la loi proposée, sous quelques réserves toutefois, et avec certaines restrictions.

M. Victor Hugo, dans cette même séance, répondit au représentant du parti catholique. C'est dans ce discours que le mot *droit de l'enfant* a été prononcé pour la première fois. (*Note de l'Édition de 1853 sauf le dernier alinéa, ajouté en 1875.*)

26 Par son message du 31 octobre 1849, M. Louis Bonaparte avait congédié un ministère indépendant et chargé un ministère subalterne de l'exécution de sa pensée.

Quelques jours après, M. Rouher, ministre de la justice, présenta un projet de loi sur la déportation. Sous le prétexte hypocrite de mettre le système pénal en harmonie avec l'article 5 de la Constitution républicaine qui abolissait la peine de mort en matière politique, le projet de M. Rouher rétablissait en réalité cet atroce châtiment. Il contenait deux dispositions principales, la déportation simple dans l'île de Pamanzi et les Marquises, et la déportation compliquée de la détention dans une enceinte fortifiée : la citadelle de Zaoudzi, près l'île Mayotte.

La commission nommée par l'Assemblée adopta la pensée du projet, l'emprisonnement dans l'exil. Elle l'aggrava même en ce sens qu'elle

autorisait l'application rétroactive de la loi aux condamnés antérieurement à sa promulgation. Elle substitua l'île de Noukahiva à l'île de Pamanzi, et la forteresse de Vaïthau, îles Marquises, à la citadelle de Zaoudzi.

C'était bien là ce que le déporté Tronçon-Ducoudray avait qualifié *la guillotine sèche*.

M. Victor Hugo prit la parole contre cette loi dans la séance du 5 avril 1850.

(Note de l'Édition de 1853.)

Le lendemain du jour où ce discours fut prononcé, une souscription fut faite pour le répandre dans toute la France. M. Émile de Girardin demanda qu'une médaille fût frappée à l'effigie de l'orateur, et portât pour inscription la date, *5 avril 1850*, et ces paroles extraites du discours :

« Quand les hommes mettent dans une loi l'injustice, Dieu y met la justice, et il frappe avec cette loi ceux qui l'ont faite. »

Le gouvernement permit la médaille, mais défendit l'inscription.

(Note de l'Édition de 1875.)

27 Ce discours fut prononcé durant la discussion du projet qui devint la funeste loi du 31 mai 1850. *(Note de l'Édition de 1853.)*

Ce projet avait été préparé, de complicité avec M. Louis Bonaparte, par une commission spéciale de dix-sept membres. *(Phrase ajoutée en 1875.)*

28 Depuis le 24 février 1848, les journaux étaient affranchis de l'impôt du timbre.

Dans l'espoir de tuer, sous une loi d'impôt, la presse républicaine, M. Louis Bonaparte fit présenter à l'Assemblée une loi fiscale, qui rétablissait le timbre sur les feuilles périodiques.

Une entente cordiale, scellée par la loi du 31 mai, régnait alors entre le président de la république et la majorité de la Législative. La commission nommée par la droite donna un assentiment complet à la loi proposée.

Sous l'apparence d'une simple disposition fiscale, le projet soulevait la grande question de la liberté de la presse.

Il appartenait au penseur, à l'écrivain, au poète de prendre la parole dans cette discussion, de la dégager de ce qu'elle paraissait avoir

d'exclusivement fiscal, pour porter le débat sur son véritable terrain, le droit qui appartient à tout citoyen d'émettre librement ses idées.

C'est l'époque où M. Rouher disait : *la catastrophe de février*. (Note de l'Édition de 1953, sauf la dernière ligne ajoutée en 1875.)

29 La commission qui proposait la loi, de connivence avec le président, se composait de dix-sept membres. (Note de l'Édition de 1875.)

30 On se rappelle la catastrophe de chemin de fer à Fampoux. (Note de L'Édition de 1875.)

31 M. Louis Bonaparte, voulant se perpétuer, proposait la revision de la constitution.

M. Victor Hugo la combattit.

Ce discours fut prononcé après la belle harangue de M. Michel (de Bourges) sur la même question.

Les débats semblaient épuisés par le discours du représentant du Cher ; M. Victor Hugo les ranima en imprimant un nouveau tour à la discussion. M. Michel (de Bourges) avait usé de ménagements infinis ; il avait été écouté avec calme. M. Victor Hugo, laissant de côté les précautions oratoires, entra dans le vif de la question. Il attaqua la réaction de face. Après lui, la discussion, détournée de son terrain par M. Baroche, fut close.

La proposition de revision fut rejetée.

(Note de l'Édition de 1853.)

32 Mot de M. de Mornay.

33 Ce mot, les *États-Unis d'Europe*, fit un effet d'étonnement. Il était nouveau. C'est dans ce discours qu'il a été prononcé pour la première fois. Il indigna la droite, et surtout l'égaya. Il y eut une explosion de rires, auxquels se mêlaient des apostrophes de toutes sortes. Le représentant Bancel en saisit au passage quelques-unes, et les nota. Les voici :

M. de Montalembert. – Les États-Unis d'Europe ! C'est trop fort. Hugo est fou.

M. Molé. – Les Etats-Unis d'Europe ! Voilà une idée ! Quelle extravagance !

M. Quentin-Bauchart. – Ces poètes !

(Note de l'Édition de 1875.)

34 Plus tard sénateur de l'empire, à 30.000 francs par an.

(Note de l'Édition de 1853.)

35 Aujourd'hui sénateur, à 30.000 francs par an. *(Note de l'Édition de 1853.)*

36 Aujourd'hui sénateur, sous l'empire, à 30.000 francs par an. *(Note de l'Édition de 1853.)*

37 Aujourd'hui sénateur, à 30.000 francs par an.

38 Aujourd'hui aide de camp de l'empereur.

39 Aujourd'hui président du conseil d'état de l'empire, à 150.000 francs par an. *(Notes de Edition de 1853.)*

40 Aujourd'hui sénateur, à 30.000 francs par an. *(Note de l'Édition de 1853.)*

41 Aujourd'hui ministre de la justice de l'empire, 120.000 francs par an.

42 Aujourd'hui sénateur, 30.000 francs, et ministre des finances de l'empire, 120.000 francs ; total, 150.000 francs par an.

43 Le même Baroche.

44 Aujourd'hui commissaire général de police, à 40.000 francs par an. *(Notes de l'Édition de 1853.)*

45 Aujourd'hui sénateur, à 30.000 francs par an.

46 Sénateur. *(Notes de l'Édition de 1853.)*

47 M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine. *(Note de l'Édition de 1853.)*

48 Un braconnier de la Nièvre, Montcharmont, condamné à mort, fut conduit, pour y être exécuté, dans le petit village où avait été commis le crime.

Le patient était doué d'une grande force physique ; le bourreau et ses aides ne purent l'arracher de la charrette. L'exécution fut suspendue ; il fallut attendre du renfort. Quand les exécuteurs furent en nombre, le patient fut ramené devant l'échafaud, enlevé du tombereau, porté sur la bascule, et poussé sous le couteau.

M. Charles Hugo, dans l' *Évènement*, raconta ce fait avec horreur. Il fut traduit devant la cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'avoir manqué au respect dû à la loi.

Il fut défendu par son père. Il fut condamné. *(Note de l'Édition de 1875.)*

49 Cet avertissement précède, dans l'édition de 1853, les discours de Victor Hugo, et toutes les notes sont groupées à la fin du tome 2. (*Note de l'Éditeur.*)

50 Victor Hugo, dans la même séance, reprit la parole quand on en vint à la discussion des articles. (*Note de l'Éditeur.*)

51 En tête des notes : *Assemblée Constituante*, l'édition de 1853 donnait le discours du préfet de police Caussidière sur les Ateliers nationaux. Il nous a paru inutile de le reproduire ici.

(*Note de l'Éditeur.*)

52 L'ancien 8^e arrondissement comprenait alors les quartiers : Marais, Popincourt, faubourg Saint-Antoine, Quinze-Vingts. –

53 En 1848, le théâtre Montansier était situé rue Montpensier, où est actuellement le théâtre du Palais-Royal. (*Notes de l'Éditeur.*)

54 Cette note contient, dans l'édition de 1853, des développements que nous n'avons pas reproduits intégralement, car ils répétaient le compte rendu que nous donnons pages 585 à 588 d'après le *Moniteur*. (*Note de l'Éditeur.*)

55 Là s'arrête ce début dont nous n'avons qu'une copie. (*Note de l'Éditeur.*)

56 Nous faisons précéder chaque passage inédit d'une citation du texte publié.

57 Voir page 37.

58 Voir page 38.

59 À partir d'ici jusqu'à la fin le texte est entouré (*Note de l'Éditeur.*)

60 Cette phrase imprimée en italiques est rayée sur le manuscrit.

61 Voir page 49.

62 Voir page 58

63 Voir page 59.

64 Voir page 61.

65 Voir page 63

66 Ici le texte se relie au passage publié page 61.

67 Voir page 61.

68 Voir page 64.

69 Victor Hugo venait de perdre sa fille aînée, le 4 septembre 1843, quand il prononça, le 20 décembre, son discours sur la tombe de Casimir Delavigne. (Note de l'Éditeur.)

70 Voir page 65.

71 Voir page 66.

72 Voir page 66.

73 *Le Moniteur* 22 juillet 1842.

74 Le chancelier avait, dans une séance précédente, prononcé des paroles fort sévères sur le maréchal Ney et rendu la Chambre de 1846 solidaire de l'arrêt prononcé en 1815.

Nous donnons entre crochets les titres qui ne figurent pas au manuscrit. (Note de l'Éditeur.)

75 Titre primitif des *Misérables*.

76 Voir pages 404-408.

77 Nous passons une partie de cette première version ; elle est recopiée dans le texte définitif. (Note de l'Éditeur.)

78 Ici s'arrête le premier début. (Note de l'Éditeur.)

79 En marge, ces quelques lignes encadrées, précédées de cette note : *Pour l'interruption*. Je n'exagère rien, bien au contraire, j'adoucis le tableau, mais il serait surprenant, messieurs, que de pareilles choses eussent pu être faites, et qu'elles ne puissent pas être dites. D'ailleurs je ne fais que rappeler le propre langage de votre rapporteur.

Je continue.

80 Victor Hugo fait démontrer l'application de ces *cours de crime supérieur* par Glapieu, le héros du drame : *Mille francs de récompense* édition de l'Imprimerie nationale. (Note de l'Éditeur.)

81 Interrompu le 10 mai 1847. Repris le 21 janvier 1848.

[Note en marge au manuscrit.]

82 T. – art. – (Note du manuscrit attendant une vérification. La vérification n'a pas été faite.)

83 Voir ses paroles dans le commentaire du code de MM. Ad. Chauveau et Faustin-Hélie, t. I^{er}, page 95. (Note du manuscrit.)

84 Voir page 397.

85 Propres paroles de M. Dupin à la Cour de cassation. (Son discours, page 10.) [*Note de Victor Hugo écrite sur un feuillet séparé.*]

86 Tout un chapitre des *Misérables*, IV^e partie *La Cadène*, décrit cette chaîne des galériens. (*Note de l'Éditeur.*)

87 Ici une note du manuscrit nous renvoie à une intercalation de trois pages portant chacune la lettre J.

88 Ici finit l'intercalation. (*Notes de l'Éditeur.*)

89 Un feuillet entier donne des extraits d'auteurs consultés : Montesquieu, Chauveau, Faustin Hélie, Rossi, Decazes, Bentham, Beccaria. – Code pénal de 1802 refait en 1832. (*Note du manuscrit.*)

90 En 1846, dans les campagnes et principalement dans l'Indre, la population se souleva, des émeutes produites par la cherté du blé éclatèrent ; à Buzançais, un propriétaire refusant de livrer son blé à moitié prix fut tué. L'armée réprima durement cette révolte et plusieurs condamnations à mort et aux travaux forcés furent prononcées contre ces affamés. (*Note de l'Éditeur.*)

91 Au verso d'un bulletin de répétition de *Marion de Lorme* au Théâtre-Français, 3 mai 1847.

(*Note de l'Éditeur.*)

92 *Les Contemplations*. (2) Voir *Choses vues*, tome I^{er}, édition de l'Imprimerie nationale. –

93 Voir page 91. (*Notes de l'Éditeur.*)

94 Le crédit a été voté le 1^{er} septembre 1848. (*Note de l'Éditeur.*)

95 Voir page 137.

96 L'amendement fut rejeté. (*Note de l'éditeur.*)

97 *Reliquat*. Lettre publiée dans le *Moniteur* du 22 octobre 1848.

98 Les deux barres avant et après cette phrase sont dans le manuscrit.

99 Là s'arrête ce manuscrit.

100 Discours sur *la Liberté du théâtre*, 3 avril 1849. (Voir page 155.)

101 Préfet de police.

102 *Manuscrit.*

103 Cet impôt avait été aboli par le Gouvernement provisoire.

104 *Joyeuse vie.*

105 Adolphe Blanqui. (*Note de l'Éditeur.*)

106 À la fin des notes sur les caves de Lille, un fragment de journal donne les détails de ce procès. (*Note de l'Éditeur.*)

107 Un fragment du *Moniteur*, donnant cette citation du rapport d'Adolphe Blanqui à l'Institut, figure au feuillet 498 du Reliquat. (*Note de l'Éditeur.*)

108 M. Joret. (*Note du manuscrit.*)

109 Cette page prévoyant des interruptions est une variante du texte qu'on vient de lire.

110 Thiers, dans son discours, le 24 mai 1850, avait prononcé à plusieurs reprises ces mots : *la vile multitude*. (*Notes de l'Éditeur.*)

111 *Reliquat.*

112 *Documents.* Cette lettre a été publiée dans *la Presse*, 21 mai 1846.

113 Les 22 et 23 mai 1846, M. Isambert protesta, à la Chambre des députés, contre des mandements d'archevêques, qui autorisaient le clergé à s'approprier des libertés que la loi lui refusait. (*Note de l'Éditeur.*)

114 *Réliquat*

115 *Id.*

116 Victor Hugo raconte, dans *Choses vues*, la conversation qu'il eut, en 1844, avec Louis-Philippe, et où le roi lui avait parlé de Taïti.

117 *Reliquat.*

118 *Reliquat.*

119 Au verso d'une convocation de la Cour des pairs, 19 juillet 1847. – *Reliquat.*

120 *Reliquat.*

121 *Idem.*

122 Brouillon d'une lettre au ministre de la Guerre. – *Reliquat.*

123 *Reliquat.*

—

124 *Reliquat.*

125 Un mot illisible.

—

126 *Manuscrit.*

—

127 Reliquat.

128 Reliquat.

129 Au verso d'une lettre datée 7 mai 1847. – *Reliquat*.

130 Le papier étant rongé à cet endroit, le mot manque.

131 Reliquat.

132 Reliquat. –

133 Manuscrit.

134 Reliquat.

135 Ces quatre pensées appartiennent au *Reliquat*.

136 Elu en avril 1848.

137 Reliquat.

138 Au bas et au verso d'une lettre datée février et demandant à Victor Hugo un de ses autographes. – *Reliquat*.

139 Ces deux barres sont au manuscrit et indiquent que la phrase n'est que proposée, et provisoire.

140 Reliquat.

141 Reliquat.

142 L'arrestation de Barbès après l'émeute du 15 mai situe cette note entre février et mai 1848. — *Reliquat*.

143 Manuscrit.

144 Reliquat.

145 *Idem*.

146 Au bas de ce feuillet, on lit le brouillon d'une phrase publiée dans le discours sur les ateliers nationaux. – *Reliquat*.

147 Au bas du feuillet, quelques lignes, ébauche du chapitre : *Victor Hugo à ses concitoyens* (v. page 106), situent ce fragment vers mai 1848. – *Reliquat*.

148 Reliquat.

149 *Idem*.

150 *Idem*.

151 Manuscrit.

152 Reliquat.

153 Reliquat.

154 Voir le discours sur les *Ateliers nationaux*, page 127.

155 *Reliquat*.

156 *Idem*.

157 *Manuscrit*. – Au bas de ce feuillet on lit, rayée, une phrase publiée dans le discours sur les *Ateliers nationaux*, 20 juin 1848.

158 *Reliquat*.

159 Un passage du discours sur les *Ateliers nationaux*, résume ce fragment et le suivant. – *Reliquat*.

160 *Manuscrit*.

161 Cette page et la suivante doivent répondre aux mesures prises, le 21 juin, contre les ouvriers. – *Reliquat*.

162 *Reliquat*.

163 *Idem*.

164 Cette réflexion semble suggérée par la modération de Lamartine qui hésitait, par crainte du socialisme, à poursuivre l'œuvre si vaillamment commencée et qui se laissait compromettre par les légitimistes au point que l'évêque de Rennes put appuyer sa candidature comme étant celle d'un monarchiste ; le contraste était frappant entre cette attitude et celle de George Sand, dont le caractère était si énergique, si exalté même qu'on lança, malgré elle, l'idée de sa candidature à l'Assemblée nationale ; dans sa crainte des élections, qu'elle prévoyait contraires aux intérêts démocratiques, elle alla jusqu'à envisager que le peuple, « qui a fait les barricades. pourrait manifester une seconde fois sa volonté ». (*Bulletin de la République*, 15 avril 1848.) – La note de Victor Hugo, écrite au verso d'un exemplaire imprimé : *Victor Hugo à ses concitoyens*, faisait partie de la Collection de M. Louis Barthou.

165 Cette ébauche est une protestation contre le décret de bannissement qui avait frappé, le 25 mai 1848, la famille d'Orléans.

166 Mot douteux.

167 *Manuscrit*.

168 *Reliquat*,

(*Notes de l'Éditeur*.)

169 *Reliquat*.

170 *Idem.*

171 Au verso du feuillet contenant ces trois pensées se trouve la copie d'une lettre de Victor Hugo à des prisonniers politiques ; voir cette lettre datée 10 août 1848, page 634. – *Reliquat.* –

172 Les cinq notes groupées sous ce titre sont au *manuscrit*.

173 Au verso d'une circulaire imprimée envoyée par M^{me} Victor Hugo sollicitant des secours pour des femmes pauvres, et donnant son adresse : 5, rue de l'Isly. – *Reliquat,* –

174 *Reliquat.*

175 *Reliquat.*

176 Le texte proposé, et adopté dans la séance du 28 septembre 1848, était celui-ci : Article 25 : Sont électeurs tous les Français âgés de vingt-et-un ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. – Article 26 : Sont éligibles, sans condition de cens ni de domicile, tous les Français âgés de vingt-cinq ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. – *Reliquat.*

177 *Idem.*

178 *Reliquat.*

179 *Idem.*

180 Variante du discours : *Pour la liberté de la presse et contre l'état de siège*, 11 octobre 1848 (v. page 138).

181 *Reliquat.*

182 Au verso d'une circulaire envoyée par M^{me} Victor Hugo, demeurant alors rue de l'Isly. Du 23 juin au 15 octobre 1848. – *Reliquat.*

183 *Idem.*

184 Président de l'Assemblée nationale.

185 *Reliquat.*

186 *Idem.*

187 *Reliquat.*

188 *Idem.*

189 *Idem.*

190 Ces trois fragments sont sur la même page.— *Reliquat.*

191 *Béranger ?*

192 *Reliquat.*

193 Reliquat.

194 La page contenant ces cinq dernières notes était jointe aux *Discours de Michel de Bourges et de Victor Hugo sur la Revision de la Constitution*. – *Collection de M. Louis Barthou*.

195 Brouillon de lettre sans nom de destinataire. – *Bibliothèque nationale*.

196 Nous reproduisons ici les notes qui ont servi à la préparation de quelques discours.

197 *Manuscrit*.

198 On retrouvera cette phrase dans le discours sur *la Séparation de l'Assemblée*.

199 Reliquat.

200 *Idem*.

201 Reliquat,

202 *Idem*.

203 *Idem*.

204 *Manuscrit*.

205 *Manuscrit*.

206 Le Conseil d'état, pour préparer cette loi, fit appel, en septembre 1849, à des hommes compétents ; Victor Hugo fut du nombre et prononça les deux discours qu'on a lus pages 327 à 345. – *Manuscrit*.

207 Faits contemporains. *Tas de pierres*. Inédit.

208 Ce fragment de discours précède le Congrès de la paix ouvert à Paris en août 1849. – *Reliquat*.

209 Reliquat.

210 *Idem*.

211 Reliquat.

212 *Manuscrit*,

213 *Idem*,

214 Reliquat.

215 *Idem*.

216 *Manuscrit*.

217 *Manuscrit*

218 *Manuscrit*.

219 Ce fragment est au verso d'une bande du *Moniteur universel* envoyé rue de la Tour-d'Auvergne ; on y lit la phrase qui termine le discours publié : *Nous n'avons rien fait ! — Manuscrit.*

220 *Manuscrit.*

221 *Idem.*

222 *Reliquat.*

223 *Reliquat.*

224 Se rapporte sans doute au *Congrès de la paix*, 1849. — *Manuscrit.*

225 *Idem.*

226 *Idem.*

227 *Manuscrit.*

228 *Idem.*

229 Voir page 166.

230 *Manuscrit.*

231 *Manuscrit,*

232 *Idem.*

233 *Manuscrit.*

234 *Idem.*

235 *Manuscrit.*

236 *Manuscrit.*

237 *Idem.*

238 *Manuscrit.*

239 *Idem.*

240 La suite n'a pas été retrouvée. — *Manuscrit.*

241 *Manuscrit.*

242 *Idem.*

243 *Idem.*

244 Malgré cette date, nous avons placé ce fragment ici, comme conclusion des débats sur l'expédition de Rome.

245 *Manuscrit.*

246 *Manuscrit.*

247 *Idem.*

248 *Manuscrit.*

249 *Idem.*

250 Au verso d'une circulaire datée *janvier 1850.* – *Reliquat.*

251 *Reliquat.* – Au verso d'une convocation adressée rue de la Tour-d'Auvergne. Ce passage et le suivant rappellent les interruptions faites à la séance du 15 janvier 1850.

252 *Reliquat.*

253 *Idem.*

254 *Idem.*

255 *Manuscrit.*

256 *Reliquat,*

257 *Idem.*

258 Cette pensée et la précédente sont au verso d'un bulletin de répétition d'Angelo à la Comédie Française. 5 mai 1850. – *Reliquat.*

259 *Reliquat.*

260 Le nom est resté en blanc dans le manuscrit.

261 Cette dernière phrase a été prononcée dans le discours sur le *Suffrage universel.* – *Reliquat.*

262 *Reliquat.*

263 *Reliquat.*

264 Cette phrase date ce fragment : 1850.

265 *Manuscrit.*

266 *Reliquat.*

267 *Idem.*

268 *Idem.*

269 *Idem.*

270 On trouve, dans le discours sur *la Liberté de la Presse*, une allusion aux dix-sept membres d'une commission nommée par le président de la République. Voir page 226. (6) *Reliquat.*

271 *Reliquat.*

272 Le texte s'arrête à ces mots ; la suite n'a pas été retrouvée. – *Manuscrit.*

273 *Reliquat.*

274 Au verso d'une convocation de l'Académie, datée 9 mars 1850. – *Reliquat.*

- 275 *Reliquat*,
276 *Idem*.
277 *Idem*.
278 *Reliquat*.
279 *Idem*.
280 *Idem*.
281 *Idem*.
282 *Reliquat*.
283 *Idem*.
284 *Idem*.
285 *Reliquat*.
286 *Idem*.
287 Au verso d'un bulletin de répétition daté *1^{er} mai 1850* ; *Angelo* au Théâtre Français. *Reliquat*.
288 Au verso d'une lettre adressée à Victor Hugo et datée 29 mai 1850. — *Reliquat*.
289 *Reliquat*.
290 *Idem*.
291 *Idem*.
292 Préfet de police en 1850.
293 *Reliquat*. — Au verso d'une enveloppe.
294 *Idem*.
295 *Idem*.
296 Cette dernière ligne est biffée. — *Reliquat*.
297 Au verso d'un faire-part daté du 23 mars 1851.— *Reliquat*.
298 Ce fragment et le suivant sont au verso d'une bande du *Moniteur* adressée 37, rue de la Tour-d'Auvergne. — *Reliquat*.
299 *Reliquat*.
300 *Idem*.
301 *Idem*.
302 *Reliquat*.
303 *Idem*.

304 et (4) Au verso d'un billet de Paul Foucher à Victor Hugo, 9 mai 1851.
– *Reliquat*.

305 Au verso d'un amendement imprimé et daté du 8 mai 1851. *Reliquat*.

306 *La Misère*, 9 juillet 1849.

307 Nous les trouvons, en effet, relevés par Victor Hugo dans le compte rendu officiel ; pour 1845 (p. 281-285 du compte rendu) : Morts de froid, de fatigue et de faim : 260 ; suicidés par misère ou par peur de la misère : 161. Pour 1846 : 398 morts de faim... – *Reliquat*.

308 Le 4 mai 1852, l'Assemblée législative et le pouvoir exécutif devaient, obligatoirement d'après la Constitution, être renouvelés. Dès 1850, une campagne fut menée pour la revision de la Constitution, seul moyen de prolonger légalement les pouvoirs du Président de la République. Mal accueillie d'abord, cette campagne fut reprise activement par Léon Faucher, de nouveau ministre, en avril 1851. On fit circuler par toute la France des pétitions et on recueillit ainsi un million de signatures. La question vint devant l'Assemblée le 28 mai 1851. Cette note et les trois suivantes préludent au discours du 17 juillet 1851. (Voir page 236.)

309 *Reliquat*.

310 *Idem.*– (*Notes de l'Éditeur.*)

311 *Reliquat*.

312 *Idem.*

313 *Idem.*

314 Que signifient donc ces cris payés de : *Vive l'Empereur* ? (Voir page 256.)

315 *Reliquat*.

316 *Reliquat*.

317 *Idem.*

318 Se rapporte à l'allusion qu'on trouve dans le discours : *La Revision de la Constitution*. (Voir page 254.) — *Reliquat*.

319 Au verso d'une convocation de l'Association des artistes dramatiques, datée du 2 mai 1851.– *Reliquat*.

320 *Idem.*

321 *Reliquat*.

322 Le texte s'arrête là... – *Reliquat*.

323 *Reliquat*.

324 Au bas de ce feuillet quelques lignes rayées, terminées par la phrase répétée aux deux fragments suivants : *Entre deux solutions, le candidat par terre.* – *Reliquat*.

325 *Reliquat*.

326 *Reliquat*.

327 Au verso d'une convocation de l'Académie, datée du 2 novembre 1850. – *Reliquat*.

328 *Idem*.

329 *Idem*.

330 *Reliquat*.

331 *Idem*.

332 *Idem*.

333 Le ministre de la Guerre Saint-Arnaud avait adressé à l'armée de Paris une circulaire tendant à retirer à l'Assemblée le droit de requérir la force armée qui appartiendrait désormais au pouvoir exécutif. Les trois questeurs : Baze, Le Flô et de Panat s'émurent et déposèrent le 6 novembre 1851 une proposition rappelant un décret de mai 1848, encore affiché dans toutes les casernes, conférant « au président de l'Assemblée nationale le droit de requérir la force armée et toutes les autorités militaires dont il juge le concours nécessaire ». Saint-Arnaud fit aussitôt arracher toutes les affiches. Grand tumulte à l'Assemblée le 17 novembre 1851. « Nous sommes entre deux coups d'état » écrit Victor Hugo (voir page 65), l'un, après avoir assuré la réélection illégale de Louis Bonaparte, lui livrait la France ; l'autre permettait aux royalistes, s'ils disposaient de l'armée, un coup de force qui ramènerait un Bourbon. Cette dernière crainte poussa la plupart des républicains à repousser la proposition des questeurs. Il y eut bien des exceptions : Edgar Quinet, Grévy, Marc Dufraisse, quelques autres, mais la majorité l'emporta. Quinze jours plus tard le coup d'état éclatait. C'est en prévision d'une réponse à cette proposition des questions que Victor Hugo écrivit ces dernières notes. *Reliquat*. – (*Note de l'Editeur*.)

334 *Reliquat.*

335 *Reliquat.*

336 Ces fragments sont tous extraits, sauf deux (pages 526 et 540), du volume de *Reliquat* ; les premiers, d'après les idées qu'ils expriment, semblent précéder le moment où Victor Hugo est devenu pair de France ; nous échelonons donc ces pensées sur une période de sept années environ : 1844. à la fin de 1851. (*Note de l'Éditeur.*)

337 Au bas de la page, quelques notes rayées semblent se rapporter à un discours à l'Académie.

338 *Manuscrit.*

339 *Choses vues, attentat de Lecomte*, tome I, édition de l'Imprimerie nationale.

340 *Manuscrit.*

341 Nous avons retrouvé ces dix lignes, nous les publions à la suite.

342 *Tas de Pierres* dont une partie a déjà été publiée dans *Littérature et Philosophie mêlées* et dans *Post-Scriptum de ma vie*, édition de l'Imprimerie nationale.

343 Ces mots sont rayés.

344 Voir page 623.

345 Voir pages 309-310.

346 Voir page 221.

347 Voir page 266.

348 Cette phrase est publiée page 266.

349 Voir page 83.

350 Voir page 83.

351 Voir page 84.

352 Voir page 84.

353 Baron Charles Dupin.

354 Voir page 91.

355 Voir page 91.

356 Voir page 92.

357 Voir page 96.

358 Voir page 134.

359 Voir page 143.

360 Un projet avait été déposé à l'Assemblée le 19 septembre, consistant à accorder des récompenses nationales aux blessés de février et aux victimes des émeutes de juin. *L'Événement* avait publié le 7 décembre 1848, à la suite d'un violent article, la liste des noms proposés ; on y trouvait, parmi les noms d'anciens ministres, d'anciens représentants, de condamnés politiques, ceux de voleurs et d'assassins. Cet incident n'a pas été publié dans l'édition originale.

361 Voir page 150.

362 Voir page 150.

363 Voir page 151.

364 Voir page 153.

365 Voir page 153.

366 Voir page 154.

367 Voir page 167.

368 Voir page 171.

369 Voir page 172.

370 Voir page 173.

371 Voir page 176.

372 Voir page 176.

373 Nul doute que le président Dupin ait approuvé l'ordre du jour proposé par Victor Hugo ; mais, voyant qu'il n'était pas agréé par l'Assemblée, il craignit de se compromettre en s'associant à cet ordre du jour qui contresignait en quelque sorte la lettre du Président de la République.

374 Voir page 178.

375 Voir page 178.

376 Voir page 184.

377 Voir page 185.

378 Voir page 186.

379 Voir page 186,

380 Voir page 186.

381 Voir page 190.

382 Voir page 192.

383 Voir page 193.

384 Voir page 194.

385 Voir page 194.

386 Voir page 195.

387 Voir page 196.

388 Voir page 196.

389 Voir page 198.

390 Voir page 198.

391 Voir page 198.

392 Voir page 198.

393 Voir page 199.

394 Voir page 200.

395 Voir page 200.

396 Voir page 201.

397 Voir page 202.

398 Voir page 203.

399 Voir page 205.

400 Voir page 206.

401 Voir page 209.

402 Voir page 209.

403 Voir page 210.

404 Voir page 210.

405 Voir page 210.

406 Voir page 210.

407 Voir page 211.

408 Voir page 213.

409 M. de Montalembert avait, dans son discours du 22 mai, parlé « de ces hommes dont la vie a été une attaque permanente aux pouvoirs établis. Je ne dirais pas cela pour M. Victor Hugo s'il était ici, car s'il était ici pour m'entendre, je lui rappellerais les antécédents de sa vie, toutes les causes qu'il a chantées, toutes les causes qu'il a flattées, toutes les causes qu'il a reniées. Mais il n'est plus ici. C'est une vieille habitude chez lui ! Comme il

se dérobe au service des causes vaincues, il se dérobe aussi aux représailles qu'on a le droit d'exercer sur lui ». (*Rires.*)

410 Voir page 214.

411 Voir page 214.

412 Voir page 215.

413 Après son discours sur l'expédition de Rome, 19 octobre 1849, Victor Hugo s'était absenté un moment ; revenu pendant la réponse de Montalembert, il avait, tout de suite après, demandé la parole ; mais le Président, fort à propos pour M. de Montalembert, avait levé la séance. Le lendemain 20 octobre (et non trois mois après), Victor Hugo prononçait la *Réponse à M. de Montalembert*. (Voir page 176.)

414 À cette prédiction, dix-neuf ans d'exil ont répondu. (*Note de l'éditeur.*)

415 Lecomte. Voir *Choses vues*, édition de l'Imprimerie nationale, tome I.

416 Voir page 219.

417 Voir page 221.

418 Voir page 222.

419 Voir page 223.

420 Voir page 224.

421 Voir page 224.

422 Voir page 226.

423 Voir page 228.

424 Voir page 228.

425 Voir page 229.

426 Voir page 231.

427 Voir page 231.

428 Voir page 236.

429 Voir page 238.

430 Voir page 238.

431 Voir page 239.

432 Voir page 242.

433 Voir page 242.

434 Voir page 243.

435 Voir page 243.

- 436 Voir page 246.
- 437 Voir page 247.
- 438 Voir page 249.
- 439 Voir page 250.
- 440 Voir page 253.
- 441 Voir page 254.
- 442 Voir page 257.
- 443 Voir page 264.
- 444 Voir page 264.
- 445 Voir page 264.
- 446 Voir page 265.
- 447 Voir page 307.
- 448 Voir page 322.
- 449 Voir page 353.
- 450 Voir page 353.
- 451 Voir page 354.
- 452 Voir page 354.
- 453 Voir page 355.
- 454 Voir page 356.
- 455 Voir page 356.
- 456 *Idem.*
- 457 Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe. – *Les Rayons et les Ombres.*
- 458 *Documents.*
- 459 *Odes et Ballades* : Préface de l'édition de 1853.
- 460 *Reliquat, – Moi.*
- 461 Victor Hugo rédigeait presque seul ce recueil sous onze signatures différentes. *Littérature et Philosophie mêlées*, historique, édition de l'Imprimerie nationale.
- 462 *Odes et Ballades* : À mon père.
- 463 *Les Orientales* : Lui.
- 464 *Les Chants du Crépuscule* : À la Colonne
- 465 *Littérature et Philosophie mêlées, Journal d'un jeune Jacobite.*

- 466 *Cromwell*, acte III, écrit du 22 septembre au 9 octobre 1826.
- 467 *Les Feuilles d'automne : Rêverie d'un passant à propos d'un roi.*
- 468 *Les Chants du Crépuscule : A la colonne.*
- 469 *Les Chants du Crépuscule.*
- 470 Victor Hugo demandait le transfert d'un détenu politique, Antony Thouret, dans la prison de Saint-Waast, à Douai, où habitait sa famille,
- 471 *Documents.*
- 472 *La propriété des œuvres d'art.*
- 473 *Séance des cinq associations.*
- 474 Mention accordée en 1817 pour le poème mis au concours : *Bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie.*
- 475 *Correspondance*, 14 et 15 novembre 1824.
- 476 *Correspondance*, 29 décembre 1824.
- 477 *La Gazette de France. Le Mercure de France.*
- 478 *Lettre communiquée par M. Blaizot.*
- 479 Victor Hugo raconté inédit, *Bulletin du Bibliophile*, août-septembre 1936.
- 480 *Idem.*
- 481 *Correspondance*, 5 janvier 1830.
- 482 *Le Moniteur*, 6 mars 1830.
- 483 Victor Hugo raconté inédit, *Bulletin du Bibliophile*, août-septembre 1936.
- 484 Discours de M. Arnault, directeur de l'Académie, à la réception de M. Jay.
- 485 Procès du Roi s'amuse. Discours de Victor Hugo.
- 486 *Les Contemplations : Réponse à un acte d'accusation,*
- 487 *La Revue de Paris. L'Académie et ses candidats*, novembre 1834.
- 488 *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} décembre 1834.
- 489 Jean BONNEROT, *Correspondance générale de Sainte-Beuve*, Tome I.
- 490 *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1834.
- 491 Tristan LEGAY, *Victor Hugo et l'Académie*
- 492 *Le Temps* du 14 au 21 décembre 1913.
- 493 M^{me} VICTOR HUGO : *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie.*

494 Les lettres et documents dont nous n'indiquons pas les références proviennent, soit de la famille de Victor Hugo, soit de copies faites autrefois chez Paul Meurice.

495 *Bibliothèque Mazarine.*

496 *Bibliothèque nationale,*

497 Tristan LEGAY, *Victor Hugo et l'Académie.*

498 *Journal des Débats*, 22 février 1836.

499 *Chronique de Paris*, 21 février 1836.

500 *Archives Spoelberch de Lovenjoul.* – Album d'autographes donné par M^{me} Victor Hugo à M^{me} Charles Asplet.

501 *La Presse*, 5 janvier 1837.

502 Tristan LEGAY, *Victor Hugo et l'Académie.*

503 *Bibliothèque Mazarine.*

504 *Journal des Débats*, 16 novembre 1839.

505 *Collection Spoelberch de Lovenjoul.*

506 Pierre FOUCHER, *Mémoires.*

507 *Carnets historiques et littéraires*, 13 juin 1900.

508 Ils étaient tous deux malades.

509 *Carnets historiques et littéraires*, 13 juin 1900.

510 *Revue des Deux Mondes.*

511 Alphonse KARR, *Les Guêpes*, mars 1840.

512 M^{me} DE GIRARDIN, *La Presse*, 8 mai 1840.

513 *Les Guêpes*, 30 mai 1840.

514 Joint en 1883 à la dernière série de *La Légende des Siècles.*

515 Allusion au rhumatisme de Lamartine en 1836 et à l'absence de Soumet et Guiraud en 1840.

516 *Archives de M. de Luppé.* Collationné sur le brouillon.

517 *Archives de M. de Luppé.*

518 *Bibliothèque Mazarine.*

519 Une lettre de Béranger à Lebrun (*Bibliothèque Mazarine*) indique l'intervention de Béranger près de Dupin.

520 *Revue Bleue*, 26 avril 1913.

521 *Collection Spoelberch de Lovenjoul.*

- 522 *Bibliothèque Mazarine*. Correspondance de M. Lebrun.
- 523 La Presse, 30 mai 1841.
- 524 *Correspondance de Sainte-Beuve avec M. et M^{me} Juste Olivier*.
- 525 *Idem*,
- 526 *Correspondance de Sainte-Beuve avec M. et M^{me} Juste Olivier*, 5 avril 1841.
- 527 Gustave SIMON, *Le Roman de Sainte-Beuve*.
- 528 *Idem*.
- 529 *Correspondance avec M. et M^{me} Juste Olivier*, 17 juillet 1841.
- 530 *Collection Spoelberch de Lovenjoul*.
- 531 Le compte rendu de la séance, publié le 5 juin, est franchement hostile. Il est également anonyme, mais il ne peut être attribué à Balzac.
- 532 *Collection de M. Louis Barthou*.
- 533 Le brouillon de cette réponse est au bas de la lettre de Salvandy.
- 534 La rectification fut faite et maintenue dans les éditions ultérieures.
- 535 *La Guêpes*. (Note de Victor Hugo.)
- 536 *Correspondance entre Victor Hugo et Paul Meurice*.
- 537 *Documents*.
- 538 *Nouveaux lundis*.
- 539 Victor GIRAUD, *Cahiers intimes inédits*.
- 540 Voir pages 679-680.
- 541 Il s'était déjà présenté pour remplacer M. Roger, mort en mars 1842, et n'avait obtenu que trois voix au quatrième tour. J. BONNEROT. *Revue Universelle*, 1^{er} juillet 1935.
- 542 *Correspondance de Sainte-Beuve avec M. et M^{me} Juste Olivier*, 7 février 1844.
- 543 J. BONNEROT, *Revue Universelle*, 1^{er} juillet 1935. (3) *Revue Universelle*, 1^{er} juillet 1935.
- 544 Gustave SIMON, *Le Roman de Sainte-Beuve*.
- 545 Mérimée, qui se présentait à la succession de Ch. Nodier, était allé le 12 mars chez Victor Hugo pour y appuyer la proposition de Sainte-Beuve.

- 546 GUY DE LA BATUT, *Correspondance littéraire de Sainte-Beuve*.
- 547 Gustave SIMON, *Le roman de Sainte-Beuve*.
- 548 *Collection de M. Armand Godoy*.
- 549 *Choses vues*, tome I. Édition de l'Imprimerie nationale.
- 550 *Bibliothèque Mazarine. – Correspondance de M. Lebrun*.
- 551 *Correspondance avec M. et M^{me} Juste Olivier*, février 1845.
- 552 TH. PAVIE, *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*.
- 553 *Idem*, 14 septembre 1843.
- 554 Voir page 609.
- 555 *Collection Pierre Lefèvre-Vacquerie*. Copie extraite des archives Spoelberch de Lovenjoul.
- 556 G. SANGNIER, *Lettres à Charles Labitte*.
- 557 *Correspondance de Sainte-Beuve*.
- 558 Gustave SIMON, *Le Roman de Sainte-Beuve*.
- 559 *Collection Spoelberch de Lovenjoul*. Sous la date, on lit cette note de Sainte-Beuve : *Victor Hugo, après le discours académique*.
- 560 Album de M^{me} V.H. *Collection Pierre Lefèvre-Vacquerie*. Lettre publiée dans *La Revue*, 15 juin 1912.
- 561 *Collection de M. Louis Barthou*.
- 562 *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*.
- 563 M^{me} Victor Hugo a fait erreur ; il faut lire 1841.
- 564 *Collection de M. Louis Barthou*.
- 565 *Collection de M. Louis Barthou*.
- 566 *Lettre communiquée par M. Cornuau*.
- 567 *La propriété des œuvres d'art. – La marque de fabrique*. (Voir pages 306-311.)
- 568 Quand un cosaque affreux, que la rage transporte, Viole Varsovie échevelée et morte.
- 569 Seule au pied de la tour d'où sort la voix du maître...
- 570 Ô princes insensés ! Quoi ! ne tremblent-ils pas...
(*Corde d'airain*.)
- 571 La plupart des signataires donnent leur grade dans l'armée, mais en recherchant dans les bibliographies polonaises de la première moitié du

XIX^e siècle, on constate qu'il s'agit en général d'écrivains et de poètes. –
Documents.

572 *Documents.*

573 *Idem.*

574 *Idem.*

575 *À la Chambre des pairs, Choses vues*, tome I, édition de l'Imprimerie nationale.

576 La réponse de Victor Hugo est publiée dans la *Correspondance*.

577 Lettre publiée dans la Revue de la critique, *Le Roi s'amuse*, édition de l'Imprimerie nationale.

578 Voir page 94.

579 *Tas de pierres. Politique.*

580 *À la Chambre des Pairs*, édition de l'Imprimerie Nationale.

581 Sainte-Beuve note dans ses *Poisons* : Discours aux funérailles de Soulié : « Charlatan de cimetière. Ô creux ! ô ampoule ! qui donc me crèvera cette vessie ! »

582 *Lettre communiquée par la Fondation Victor Hugo.*

583 Nous en avons donné de nombreux extraits dans *Choses vues*, édition de l'Imprimerie nationale.

584 *Documents.*

585 Quelques mots illisibles.

586 *Moi.*

587 Nous aurons un jour une république, et quand elle viendra, elle sera bonne. Mais ne cueillons pas en mai le fruit qui ne sera mûr qu'en août. *Correspondance*, 12 juin 1832.

588 *Choses vues*, tome I, édition de l'Imprimerie nationale.

589 Ce brevet est à la Maison de Victor Hugo.

590 *Documents.*

591 Le 2 mars 1848. (Voir page 101.)

592 *Moi.*

593 *Manuscrit.*

594 Pierre Cauwet était un ouvrier que Victor Hugo par la suite, aida souvent en diverses circonstances.

595 Lettre reliée avec l'exemplaire de : *Quatorze discours. Cottection de M. Louis Barthou.*

596 *Séance des cinq associations réunies.*

597 Victor Hugo à ses concitoyens. (Voir page 106.)

598 *Collection de M. Louis Barthou.*

599 *Extrait du catalogue E. Charavay.*

600 *Documents.*

601 Pendant les trois ans passés à l'Assemblée, Victor Hugo fait peu de vers et n'ajoute que quelques pages aux *Misérables*, interrompus par la révolution de 1848.

602 *Moi.*

603 *Moi.*

604 Ernest HAMEL, *Histoire du second empire.*

605 *Documents.*

606 Louis BARTHOU, *Les amours d'un poète.*

607 M. de Fouchécourt fut condamné à vingt ans de travaux forcés.

608 *Documents.*

609 *Collection de M. Louis Barthou*

610 *Choses vues*, tome I, édition de l'Imprimerie nationale.

611 *Moniteur*, 11 juillet 1848.

612 *Documents.*

613 *Le Moniteur.*

614 *Choses vues*, tome I, édition de l'Imprimerie nationale. *Séance du 25 août 1848.*

615 *Reliquat. – Moi.*

616 Lamartine.

617 Cette pétition protestait contre le mode de vote.

618 Les Guêpes, 4 mai 1873.

619 Cinq mille malheureux furent transportés sans jugement. Parmi les condamnés se trouvait un nommé Lagarde sur lequel il y avait une note de police ainsi conçue : Homme d'une probité incontestable, homme paisible,

instruit, généralement aimé, et par cela même très dangereux pour la propagande, CAMILLE PELLETAN, Victor Hugo, homme politique.

620 Collection de M. Loucheur.

621 Communiquée par M. Victor Degrange.

622 Extrait du catalogue E. Cnaravay.

623 Choses vues, tome I, édition de l'Imprimerie nationale.

624 Reliquat.

625 Voir page 317.

626 Inédite. Communiquée par M. le baron de Villiers.

627 Bibliothèque nationale.

628 Il y a certainement une erreur de plume, le 1^{er} août était un mardi.

629 Collection Spoelberch de Lovenjoul.

630 Collection Spoelberch de Lovenjoul.

631 Lettre publiée par *La Presse*, 2 août 1848.

632 *La Presse*, 17 août 1848.

633 Documents.

634 La lettre publiée dans *l'Événement* du 8 août 1848 contient deux passages qui ne figurent pas dans le brouillon :

« L'indépendance de toute responsabilité extérieure est plus que jamais nécessaire à l'homme public livré aux luttes de la tribune, ce qui n'exclut pas la solidarité de tous les penseurs devant les ennemis de l'ordre social. Ce que vous faites de votre côté, je le fais du mien. À chacun sa règle, à chacun sa tâche. »

635 « Nous avons tout à la fois tant de choses à combattre et tant de choses à juger ! Vous êtes les premiers à comprendre que, comme juge des événements, des hommes et des idées, commis par le peuple à la plus austère des fonctions, je dois rester dans ma solitude. »

636 Documents.

637 *La Presse*, 30 septembre 1848.

638 En marge ces modifications : J'appartiens à vos rangs ainsi que plusieurs de mes amis, nous avons lutté avec vous, nous y lutterons encore,

etc... – Vous voulez *nous* déguster, parce que *nous* avons, etc...

Puis à la fin revenir à moi : Quant à moi, quoi que vous fassiez, etc... –
Moi.

639 Voir page 139.

640 *Collection de M. Louis Baribou.*

641 *Idem.*

642 *Collection de M. Louis Barthou.*

643 Voir page 424.

644 *Moniteur*. Séance du 26 octobre 1848.

645 Voir page 351.

646 *La veille de l'élection*. Choses vues, tome I, édition de l'Imprimerie nationale.

647 *Bibliothèque de l'Arsenal*.

—

648 *Moi.* –

649 En mai 1848, dès que l'Assemblée nationale forma un ministère, les amis du *National* accaparèrent presque toutes les places officielles.

650 *Communiquée par M. Paul Vinson.*

651 *La proclamation à la Présidence*. Choses vues, tome I, édition de l'Imprimerie nationale.

652 *Le premier dîner*. Choses vues, tome I, édition de l'Imprimerie nationale.

—

653 Victor Hugo était, en 1848, président de la *Société de Petit-Bourg pour le patronage et la fondation de colonies agricoles en faveur des jeunes garçons pauvres ou indigents, des enfants trouvés, abandonnés ou orphelins de France*. – *Documents*.

654 Victor Hugo a seulement signé cette lettre qui est d'une autre écriture.

655 Parmi les autres notes confidentielles, relevons ces deux-ci : Projet du retour en France des cendres du roi de Rome ; baisse à la Bourse.

656 *Bibliothèque nationale*. Réserve. (3) Choses vues, tome II, édition de l'Imprimerie nationale. *Notes complémentaires*.

657 *L'Événement*, 20 février 1850.

658 L'indication est restée en blanc.

659 Lettre au *Moniteur* du... (*Note du manuscrit.*) La date est restée en blanc, c'était le 6 novembre. Voir page 643.

660 *Reliquat.*

661 *Moniteur*, 24 janvier 1849.

662 *Extrait du catalogue Charavay.*

663 Cette lettre datée du 20 mars 1849 et reliée avec les *Documents*, porte cent signatures, entre autres celles de Nanteuil, A. Adam, Auguste Vitu, Pradier, Barye, Frédérick Lemaître, Dantan aîné, Duprez, Th. Gautier, Ambroise Thomas, Ingres, Halévy, Berlioz, Auber, Heim, Gérard de Nerval.

On voit que les arts et les lettres étaient bien représentés.

664 Voir page 189.

665 Il y a erreur. C'est le 2 mai qu'a été proposée et rejetée l'amnistie pour les transportés de juin 1848.

666 *Moi.*

667 *Idem.*

668 *Moi.*

669 *Idem.*

670 *Documents.*

671 D'après l'*Événement* du 28 juin 1849, qui relate la visite de Victor Hugo aux bureaux de la *Démocratie Pacifique*, ce commissionnaire Blanchard était venu porter une lettre et attendait la réponse quand il fut arrêté.

672 *Maison de Victor Hugo.* Au coin de cette lettre, Victor Hugo avait inscrit la lettre R, ce qu'il n'omettait jamais en répondant, puis ces deux mots : *En liberté*. Comme en août 1848 (voir page 634) il secourait ses adversaires.

673 *La Misère.* 9 juillet 1849.

674 *Maison de Victor Hugo.*

675 *Collection de M. Louis Barthou.*

676 *Documents.*

677 *Archives nationales*, C* II, 134.

678 Dans cette lettre adressée à Edgar Ney, son aide de camp en mission à Rome, Louis Bonaparte sommait le pape d'adopter une politique libérale.

679 *Journal des Débats*, 10 octobre 1849.

680 *L'Événement*, 14 octobre 1849.

681 *L'Événement*, 17 octobre 1849.

682 *L'Événement*, 25 octobre 1849.

683 *L'Événement*, 26 octobre 1849.

684 *Moi*.

685 *Idem*.

686 *Moi*.

687 *Idem*.

688 *Journaux annotés par Victor Hugo. – L'Événement*, 4 novembre 1849. – Ces journaux, se rapportant tous à *Actes et Paroles*, sont reliés en deux volumes, à la Bibliothèque nationale.

689 *Moi*.

690 Voir page 591.

691 L'un d'eux consacre un volume à démontrer que Victor Hugo avait préparé le coup d'État à son profit, pour s'ériger en successeur de Napoléon 1^{er} !

692 Voir page 346.

693 *Archives nationales*, N. C* II, 131.

694 « Lorsque vint l'article qui ouvrait aux Jésuites la porte de l'enseignement... » *Mémoires du vicomte de Melun*, tome 2, p. 76.

695 *L'Événement* du 9 septembre 1850 publia le mandement de l'archevêque Sibour en regard du texte de Victor Hugo.

696 *Journaux annotés. L'Événement*, 17 février 1850.

697 *Journaux annotés. L'Événement*, 17 février 1850.

698 J. GARSOU, *L'Évolution démocratique de Victor Hugo*.

699 Les séances n'étaient pas, dans les bureaux, transcrites par des sténographes, mais par un membre de la commission désigné comme secrétaire. L'écriture de celui qui a donné ce compte rendu étant d'une lecture très difficile, certains mots nous ont semblé douteux. –

700 *Archives nationales*, C* II, 131.

701 *Archives nationales C* II*, 131.

702 NASSAU WILLIAM SENIOR, *Conversations*, 1^{re} série, tome I, ouvrage cité par Paul Raphaël, *Revue d'Histoire moderne*, 1909-1910.

D'après les papiers de Léon Faucher consultés par Paul Raphaël, Thiers et Faucher comptaient se servir de la loi électorale pour provoquer une émeute qui, écrasée, leur permettrait de reviser la Constitution et de prolonger les pouvoirs du Président.

703 *Moi*.

704 Voir page 202.

705 *Discours sur la liberté de la presse*. Voir page 226.

706 P. RAPHAËL, *La loi du 31 mai 1850*, *Revue d'Histoire Moderne*, 1909-1910.

707 *Documents*.

708 Voir Appendice, page 574.

709 *Moi*.

710 *Idem*.

711 C'est ce que nous avons dit au début de cet historique.

712 *Portraits politiques et révolutionnaires. Juin 1850*.

713 *Documents*.

714 Cette idée est souvent exprimée, notamment dans la préface de *Littérature et Philosophie mêlées*.

715 *Littérature et Philosophie mêlées*, page 216 à 218 de l'édition de l'Imprimerie nationale.

716 *L'Événement*, 5 juillet 1850.

717 Voir page 218.

718 *Bibliothèque nationale*.

719 *La Presse*, 22 août 1850.

720 *Collection de M. Louis Barthou*. – Lettre publiée dans *l'Événement* du 26 août 1850. –

721 Lamartine lui-même, après avoir « été le plus ombrageux de tous les français, pendant qu'on faisait la Constitution, contre le nom de Bonaparte », ne concluait-il pas : « Je crois que la République a eu la main

heureuse, et qu'elle a rencontré un homme là où elle cherchait un nom ! »

Le Conseiller du peuple, 1^{er} août 1849.

722 Voir pages 351-352.

723 *Le Temps*, 11 février 1924.

724 Il s'agit sans doute de la séance du 18 juillet. Voir page 353, *M.*

Baroche et Victor Hugo.

725 Ces points de suspension sont dans le manuscrit.

726 *Moi*.

727 *La revision de la Constitution*.

728 J. BONNEROT. *Correspondance générale de Sainte- Beuve*.

729 *L'Événement*, 27 juillet 1851. Journaux annotés.

730 L'exécution de Montcharmont.

731 L'avocat général.

732 *Collection de M. Louis Barthou*.

733 *L'Événement*, 19 août 1851.

734 Il y a, en anglais, un autre mot que le respect de la chose jugée nous empêche de reproduire. (*Note de l'Événement..*)

735 *L'Événement*, 27 août 1851.

736 *Documents*.

737 Voir page 286.

738 GUSTAVE SIMON, *Revue Mondiale*, 1^{er} décembre 1922.

739 *Moi*.

740 Album d'autographes donné par M^{me} Victor Hugo à M^{me} Ch. Asplet.

Archives Spoelberch de Lovenjoul. M^{me} Victor Hugo a écrit sous ce quatrain : *Vers de Victor Hugo lors de la condamnation de ses fils et de Vacquerie*.

741 *L'Art et le peuple*.

742 Louis BARTHOU, *Les amours d'un poète*.

743 Louis VEUILLOT, *Études sur Victor Hugo*.

744 A l'affectueuse gronderie d'Alphonse Karr, Victor Hugo répondit par une lettre publiée dans la Correspondance.

745 Citation fantaisiste.

Table des matières

1. Page de titre
2. LE DROIT ET LA LOI.
 1. Chapitre I
 2. Chapitre II
 3. Chapitre III
 4. Chapitre IV
 5. Chapitre V
 6. Chapitre VI
 7. Chapitre VII
 8. Chapitre VIII
 9. Chapitre IX
 10. Chapitre X
 11. Chapitre XI
 12. Chapitre XII
3. AVANT L'EXIL 1841-1851.
 1. ACADÉMIE FRANÇAISE 1841-1844.
 1. DISCOURS DE RÉCEPTION. 3 JUIN 1841 .
 2. RÉPONSE DE M. VICTOR HUGO DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU DISCOURS DE M. SAINT-MARC GIRARDIN - 16 janvier 1845.
 3. RÉPONSE DE M. VICTOR HUGO DIRECTEUR DE L'ACADEMIE FRANÇAISE AU DISCOURS DE M. SAINTE-BEUVE. - 27 février 1845.
 2. CHAMBRE DES PAIRS 1845-1848.
 1. I - LA POLOGNE. 19 mars 1846.
 2. II - CONSOLIDATION ET DÉFENSE DU LITTORAL . 27 juin et 1^{er} juillet 1846.
 3. III - LA FAMILLE BONAPARTE. 14 juin 1847.
 4. IV - LE PAPE PIE IX . 13 janvier 1848

3. RÉUNIONS ÉLECTORALES. 1848-1849.

1. I - LETTRE AUX ÉLECTEURS. 29 mars 1848.
2. II - PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ PLACE DES VOSGES. 2 mars 1848.
3. III - RÉUNION DES AUTEURS DRAMATIQUES.
4. IV - VICTOR HUGO À SES CONCITOYENS. 26 mai 1848.
5. V - SEANCE DES CINQ ASSOCIATIONS D'ART ET D'INDUSTRIE. 29 mai 1848.
6. VI - SÉANCE DES ASSOCIATIONS APRÈS LE MANDAT ACCOMPLI Mai 1849.

4. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. - 1848.

1. I - ATELIERS NATIONAUX. 20 juin 1848.
2. II - POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET CONTRE L'ARRESTATION DES ÉCRIVAINS. 1^{er} août 1848.
3. III - L'ÉTAT DE SIÈGES. 2 septembre 1848.
4. IV - LA PEINE DE MORT · 15 septembre 1848.
5. V - POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET CONTRE L'ÉTAT DE SIEGE . 11 octobre 1848.
6. VI - QUESTION DES ENCOURAGEMENTS AUX LETTRES ET AUX ARTS. 10 novembre 1848.
7. VII - LA SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE. 29 janvier 1849.
8. VIII - LA LIBERTÉ DU THÉÂTRE 3 avril 1849.

5. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. 1849-1851.

1. I - LA MISÈRE. 9 juillet 1849.
2. II - L'EXPÉDITION DE ROME. 19 octobre 1849.
3. III - RÉPONSE A M. DE MONTALEMBERT 20 octobre 1849.
4. IV - LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT 15 janvier 1850.
5. V - LA DÉPORTATION 5 avril 1850.
6. VI - LE SUFFRAGE UNIVERSEL. 21 mai 1850.

7. VII - RÉPLIQUE A M. DE MONTALEMBERT. 23 mai 1850.
8. VIII - LA LIBERTÉ DE LA PRESSE . 9 juillet 1850.
9. IX - REVISION DE LA CONSTITUTIONS. 17 juillet 1851.
6. CONGRÈS DE LA PAIX A PARIS.
 1. I - DISCOURS D'OUVERTURE. 21 août 1849.
 2. II - CLÔTURE DU CONGRES DE LA PAIX. 24 août 1849.
7. COUR D'ASSISES. - 1851.
 1. I - POUR CHARLES HUGO . LA PEINE DE MORT. COUR D'ASSISES DE LA SEINE (Procès de l'Évènement). 11 juin 1851.
 2. II - LES PROCÈS DE L'ÉVÈNEMENT.
8. ENTERREMENTS. 1843-1850.
 1. I - FUNÉRAILLES DE CASIMIR DELAVIGNE. 20 décembre 1843.
 2. II - FUNÉRAILLES DE FRÉDÉRIC SOULIÉ. 27 septembre 1847.
 3. III - FUNÉRAILLES DE BALZAC. 21 août 1850.
9. LE 2 DÉCEMBRE 1851.
10. NOTES DE L'ÉDITION DE 1853 : ŒUVRES ORATOIRES.
 1. NOTE DE L'ÉDITEUR .
 2. CHAMBRE DES PAIRS. - 1846.
 1. NOTE 1. LA PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES D'ART.
 2. NOTE 2. LA MARQUE DE FABRIQUE.
 3. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. 1848-1849 .
 1. NOTE 3. SECOURS AUX THÉÂTRES. - 17 juillet 1848.
 2. NOTE 4. SECOURS AUX TRANSPORTES. - 13 août 1848.
 3. NOTE 5. ACHÈVEMENT DU LOUVRE. - Février 1849.
 4. NOTE 6. SECOURS AUX ARTISTES. - 3 avril 1849.
4. CONSEILS DE GUERRE.

1. NOTE 7. L'ÉTAT DE SIEGE. - 28 septembre 1848.
5. CONSEIL D'ÉTAT - 1849.
 1. NOTE 8. LA LIBERTE DU THEATRE.
6. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. 1849-1851.
 1. NOTE 9. PROPOSITION MELUN. – ENQUÊTE SUR LA MISÈRE. Bureaux. – Juin 1849.
 2. NOTE 10. LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT. Bureaux. – Juin 1849.
 3. NOTE 11. DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE LES REPRÉSENTANTS SOMMIER ET RICHARDET. Bureaux. – 31 juillet 1849.
 4. NOTE 12. DOTATION DE M. BONAPARTE. Bureaux. – 6 février 1851.
 5. NOTE 13. LE MINISTRE BAROCHE ET VICTOR HUGO . Séance du 18 juillet 1851.
 6. NOTE 14. LE RAPPEL DE LA LOI DU 31 MAI. Réunion Lemardelay. – 11 novembre 1851.
7. NOTES DE L'ÉDITION DE 1875.
4. NOTES DE CETTE ÉDITION
 1. RELIQUAT D'AVANT L'EXIL.
 1. I. - ACADEMIE.
 2. DISCOURS DE RÉCEPTION. [DÉBUT D'UNE PREMIERE VERSION DATEE DU 19 MARS 1841.]
 3. RÉPONSE À M. SAINT-MARC GIRARDIN. [PASSAGES INÉDITS.]
 4. RÉPONSE À M. SAINTE-BEUVE. PASSAGES INÉDITS.
 5. ADRESSE AU ROI.
 2. CHAMBRE DES PAIRS.
 1. [SUR LE PROCÈS DU MARÉCHAL NEY].
 2. UNIVERSITÉ.
 3. [LOI SUR LES PRISONS.]
 4. LE TRAVAIL DES ENFANTS.

3. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

1. [SUBVENTION À L'INDUSTRIE DES BRONZES ET DE L'ÉBÉNISTERIE.]
2. LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.
3. LA PEINE DE MORT.
4. [LA CENSURE ET LE THÉÂTRE.]
5. SUR LE REMPLACEMENT MILITAIRE.
6. [LA LIBERTÉ DU THEATRE. – JUIN 1850.]
7. LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.
8. LES CAVES DE LILLE.
9. [NOTES, FRAGMENTS SUR LES CAVES DE LILLE.]
10. II - FAITS CONTEMPORAINS (politique). – IDÉES. CHAMBRE DES PAIRS.
11. REVOLUTION DE 1848. FAITS, PIÈCES, ETC.
12. 1849.
13. 1850.
14. 1851.
15. [FRAGMENTS SANS DATE]..

5. NOTES DE CETTE ÉDITION

1. LE MANUSCRIT D'AVANT L'EXIL.
 1. LE DROIT ET LA LOI.
 2. ACADÉMIE.
 3. DISCOURS DE RÉCEPTION.
 4. RÉPONSE AU DISCOURS DE M. SAINT-MARC GIRARDIN.
 5. RÉPONSE AU DISCOURS DE M. SAINTE-BEUVE.
 6. RÉUNIONS ÉLECTORALES.
 7. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.
2. APPENDICE.
3. EXTRAITS DU MONITEUR.
4. NOTES DE L'ÉDITEUR.
 1. I - AVANT L'EXIL. – HISTORIQUE.
 2. II - REVUE DE LA CRITIQUE.

3. ILLUSTRATION DES ŒUVRES REPRODUCTIONS ET DOCUMENTS

6. Notes

7. À propos de cette édition numérique